RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL 1971-1975

INTERNATIONAL MONETARY FUND
Joint Library
Washington, D. C. 20431
WORLD BANK GROUP - IBRD-IDA-IFC

Ivory Coast. MINISTÈRE DU PLAN

119786

7F
338.91
Iv'p
1971/1975

Préface

Au seuil de cette deuxième décennie du Développement, les Ivoiriens peuvent considérer avec une légitime satisfaction les onze années écoulées depuis l'indépendance de notre Pays. L'expansion économique exceptionnelle de la Côte d'Ivoire pendant cette période a permis l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens en même temps qu'était mise en place, dans tous les secteurs, l'infrastructure nécessaire à la poursuite de ce développement. Les succès déjà remportés nous permettent ainsi de bien augurer de l'exécution de notre Plan de Développement 1971-1975 ; ils ne doivent pas cependant nous conduire à relâcher nos efforts.

Je voudrais d'abord rappeler nos trois objectifs fondamentaux : ils tendent à la poursuite d'une croissance forte, à la participation accrûe des nationaux à l'activité économique et à la promotion de l'homme ivoirien.

Le maintien du rythme élevé de croissance obtenu durant les années 60, seul à même de nous fournir les moyens de réaliser nos autres ambitions, sera rendu possible grâce aux orientations que nous avons choisies pour notre développement économique. Ce sont : la priorité donnée à l'agriculture et à sa modernisation, le passage à une nouvelle phase de notre industrialisation se tournant résolument vers les marchés extérieurs, le développement d'un secteur tertiaire ivoirien moderne, la promotion des exportations et la coopération régionale.

Pour accroître la participation des Ivoiriens à l'activité économique, il faudra que l'épargne nationale se développe largement et s'oriente vers des activités productives nouvelles, en particulier vers l'industrie, en même temps que seront intensifiés les efforts entrepris pour promouvoir des entrepreneurs nationaux dynamiques et responsables.

Enfin, la promotion de l'homme ivoirien implique d'abord que la priorité des priorités soit donnée à l'éducation et la formation. Elle exige, en outre, une action plus explicite et plus continue en faveur de la participation de tous aux fruits de la croissance, ainsi que des efforts en vue d'améliorer les conditions d'existence et le cadre de vie de l'ensemble de la population.

Construit autour de ces trois objectifs fondamentaux, le Plan doit constituer, pour les années à venir, la charte impérieuse de notre développement. Il importe, en conséquence, de mettre tout en œuvre pour lui donner sa pleine raison d'être et son efficacité la meilleure.

Ni les réalisations passées, ni les perspectives encourageantes présentées dans le Plan, ne doivent cependant nous amener a relâcher notre vigilance et notre volonté constante de faire les choix équilibrés et judicieux que réclame la poursuite de notre développement.

Tout en continuant à pratiquer une très large ouverture vis-à-vis de l'extérieur, il est en effet indispensable que l'Etat comme les citoyens fassent les efforts et acceptent la discipline nécessaires pour que, par la compétence de nos hommes, l'efficacité de nos administrations et de nos entreprises, ainsi que par l'essor de notre épargne, nous prenions toujours davantage en mains notre développement.

Il faut aussi que pour faire face aux exigences d'une économie qui devient plus moderne et plus complexe, nous prenions à temps les décisions appropriées qui nous permettront d'utiliser nos ressources limitées pour résoudre les problèmes économiques et sociaux qu'entraîne notre expansion rapide. Je veux parler tout particulièrement de l'exode rural et de l'emploi, de la répartition des revenus, du logement et des conditions d'existence.

Si nous pouvons être légitimement fiers de notre passé le plus récent et si les graines que nous avons semées ont, déjà, fait surgir de merveilleuses récoltes, l'avenir de nos enfants sera ce que nous saurons faire de notre présent. Nous avons, à cet égard, de très lourdes responsabilités à la dimension des difficultés innombrables qui nous attendent, mais également à l'image d'une nation jeune et dynamique qui, dans la liberté, dans la tolérance et dans le dialogue, veut créer une société prospère et juste.

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

(Photo Normand)

SON EXCELLENCE FELIX HOUPHOUËT-BOIGNY
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

loi n° 71-384 du 31 juillet 1971 portant plan de développement économique, social et culturel pour les années 1971, 1972, 1973, 1974 et 1975

L'ASSEMBLEE NATIONALE A ADOPTE,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article Premier. — Le Plan de développement économique, social et culturel constitue l'instrument d'orientation de la croissance économique et du développement social et culturel ainsi que le cadre des programmes d'investissements publics pour la période 1971-1975.

Il comprend les documents suivants qui sont annexés à la présente Loi :

1 - Les grandes orientations du développement économique, social et culturel,

2 - Les perspectives de croissance et les équilibres économiques généraux.

Art. 2 — Les objectifs fondamentaux du Plan de développement économique, social et culturel sont :

- *la poursuite d'une croissance forte,*
- *la participation accrue des nationaux à l'activité économique,*
- *la promotion de l'homme ivoirien et une meilleure adaptation de l'appareil économique, social et culturel pour répondre à ses aspirations.*

Art. 3. — En vue de la réalisation des objectifs du Plan définis à l'article 2 ci-dessus, des politiques concernant les principaux domaines de la vie économique, sociale et culturelle seront élaborées par le Gouvernement avant le 31 Décembre 1971. Ces politiques seront principalement :

- *en ce qui concerne l'objectif de la croissance :*
  - *une politique d'industrialisation*
  - *une politique commerciale*
  - *une politique financière*
  - *une politique de la recherche*
- *en ce qui concerne l'objectif de participation des nationaux à l'activité économique :*
  - *une politique d'ivoirisation*
  - *une politique de l'emploi*
  - *une politique des revenus*
- *en ce qui concerne l'objectif de promotion des hommes et de réponse à leurs aspirations :*
  - *une politique de la Santé*
  - *une politique du logement*
  - *une politique des équipements collectifs*
  - *une politique socio-culturelle*
  - *une politique de modernisation du monde rural*
  - *une politique de développement régional et d'aménagement du territoire.*

Art. 4. — En ce qui concerne la croissance économique, le taux annuel moyen de croissance de la production intérieure brute visé au cours de la période 1971-1975 est fixé à 7,7 %, celui de la croissance du revenu par habitant à 4,4 %.

Ces taux s'entendent sur la base des conditions économiques de 1970, c'est-à-dire compte non tenu de l'évolution des prix en cours de période.

Art. 5. — Au cours des années 1971, 1972, 1973, 1974 et 1975, il sera réalisé un volume d'investissements publics évalué, aux conditions économiques de 1970, à 252 milliards de francs CFA.

Pour tenir compte des aléas susceptibles d'affecter l'évolution des possibilités de financement, ce montant d'investissement est divisé entre :

1°) un noyau garanti de 220 milliards de francs CFA

2°) une tranche optionnelle de 32 milliards de francs CFA.

Art. 6. — Le financement de ces investissements sera assuré à raison de :

— 207 milliards sur ressources de l'Etat et des administrations autres que l'Etat,

— 45 milliards sur ressources propres et emprunts des entreprises publiques,

conformément à l'équilibre financier prévisionnel décrit par le tableau ci-après :

Epargne budgétaire		*155,0*
Epargne des administrations autres que l'Etat		*55,4*
Ressources propres des entreprises publiques		*45,0*
Aide extérieure		*21,9*
Endettement :		*35,4*
Total :		*312,7*
Investissements publics		*252,0*
— de l'Etat	*146,3*	
— des entreprises publiques	*105,7*	
● financés par l'Etat	*60,7*	
● financés par les entreprises publiques sur ressources propres et emprunts	*45,0*	
Investissements des autres administrations		*3,5*
Règlements nets de Kossou		*5,2*
Amortissement de la dette		*37,0*
Disponibilités à court terme		*15,0*
Total :		*312,7*

Art. 7. — La répartition par secteurs des investissements prévus à l'article 5 ci-dessus est donnée par le tableau ci-après (en millions de francs CFA) :

Investissements Publics 1971-1975	*Prévisions*	*Noyau Garanti*	*Tranche optionnelle*
Développement agricole	*49.100*	*42.900*	*6.200*
Infrastructure économique	*125.700*	*113.300*	*12.400*
Développement culturel	*19.500*	*16.800*	*2.700*
Infrastructure sanitaire	*9.700*	*9.200*	*500*
Infrastructure sociale	*2.500*	*2.400*	*100*
Infrastructure administrative	*16.200*	*12.700*	*3.500*
Participations de l'Etat	*14.400*	*9.700*	*4.700*
Aide publique au logement	*10.000*	*8.500*	*1.500*
Etudes et Recherches	*4.900*	*4.500*	*400*
Total	*252.000*	*220.000*	*32.000*

Art. 8. — Un programme complémentaire d'investissements publics, équilibré en ressources et en emplois, d'un montant de 40 milliards de F CFA aux conditions économiques de 1970, ayant pour objectif de porter le taux annuel moyen de croissance de la production intérieure brute de la période à un taux supérieur à 8 %, de permettre un accroissement supplémentaire du nombre des emplois offerts et d'améliorer davantage les conditions d'existence des citoyens, sera élaboré par le Gouvernement au plus tard le 31 Décembre 1971.

La réalisation de ce programme complémentaire sera assurée à mesure que seront dégagées les ressources correspondantes.

Art. 9. — La Loi-Programme instituée par le décret n° 67-303 du 10 Juillet 1967 détermine annuellement de façon détaillée les programmes d'action de l'Etat pour une période de trois années. Les budgets doivent être conformes à cette Loi-Programme.

Art. 10. — En vue de garantir la réalisation des investissements publics, le taux de croissance annuel des dépenses de fonctionnement ne devra pas être, en moyenne, supérieur au taux de croissance exprimé en francs courants de la production intérieure brute prévisible pour la période 1971-1975.

Art. 11. — En vue de réduire les déséquilibres régionaux, il sera créé des régions de programmes dont l'organisation sera précisée par décret.

Pour chacune des régions un programme pluriannuel sera établi par le Gouvernement avec la participation de la Commission Régionale de Développement.

Art. 12. — En vue de favoriser la promotion d'une agriculture et d'un paysannat modernes, il sera créé un Office National de Promotion Rurale doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Dans le même but il est créé des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural dont les modalités de fonctionnement seront fixées par décret.

Art. 13. — Afin de favoriser la participation des nationaux à l'activité économique, il sera créé un Fonds ayant pour objet le rachat d'actifs industriels et commerciaux que des non-nationaux souhaiteraient céder en vue de leur rétrocession à des nationaux, dans le cadre de contrats prévoyant un règlement échelonné du prix de cession.

Un décret précisera ultérieurement les modalités de fonctionnement de ce Fonds.

Art. 14. — La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Abidjan, le 31 Juillet 1971

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

ح

sommaire

LOI PORTANT PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL POUR LES ANNEES 1971, 1972, 1973, 1974 et 1975 .....

AVERTISSEMENT .....

PREMIERE PARTIE : LES GRANDES ORIENTATIONS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL 1970-1980, D'UNE ECONOMIE DE CROISSANCE A UNE SOCIETE DE PROMOTION

I. - 1960-1970 : LA DECENNIE DU DEMARRAGE DE LA CROISSANCE .....

A. - Le modèle de croissance .....

B. - Les principaux résultats .....

1. - *La croissance* .....
2. - *La diversification de la production* .....
3. - *Le démarrage de l'industrialisation* .....

C. - Le rôle de l'État : la planification libérale de la croissance et du développement .....

D. - Les distorsions et les insuffisances .....

1. - *L'inégalité entre les régions* .....
2. - *La faible présence des nationaux dans le secteur moderne de l'économie* .....
3. - *Les distorsions concernant les investissements publics et leur financement* .....

II. - LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT POUR LES ANNEES 1970-1980 9

A. - LES GRANDS OBJECTIFS DE LA PÉRIODE 10
1. - *La poursuite d'une croissance forte* 10
2. - *Le modèle de croissance* 10
3. - *Les perspectives de croissance* 10
4. - *Les objectifs sectoriels* 11

B. - L'ACCROISSEMENT DE LA PARTICIPATION DES NATIONAUX A L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE 14

C. - LA PROMOTION DES HOMMES ET LA RÉPONSE A LEURS ASPIRATIONS 15

D. - LE ROLE DE L'ÉTAT : ÉLARGISSEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA PLANIFICATION 17
1. - *L'Administration et le développement* 18
2. - *La discipline financière et la rationalisation des choix* 18
3. - *L'aménagement du territoire et l'action régionale* 19
4. - *Une réflexion sur l'évolution à long terme de l'économie et de la société ivoiriennes* 19
5. - *Innovation et développement* 20

DEUXIEME PARTIE : RESUME DU PLAN

INTRODUCTION 23

I. - L'EVOLUTION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE 1960 A 1970 23

A. - LES RÉALISATIONS 23
1. - *Aspects économiques* 23
a) L'agriculture 24
b) L'industrie 24
c) Les services et le commerce 24
d) Les communications 25
e) Les utilisations de la production 25
2. - *Aspects sociaux* 26
a) La santé 26
b) L'éducation 26

B. - LES PROBLÈMES ACTUELS 26
1. - *Les conditions économiques de la croissance* 26
a) Les échanges commerciaux 26
b) Le financement des investissements publics 27
2. - *L'ivoirisation* 27
3. - *La formation* 28
4. - *La répartition des fruits de la croissance* 29

II. - LE DEVELOPPEMENT 1971-1975 30

A. - LES GRANDES OPTIONS 30

B. - LA POURSUITE DE LA CROISSANCE 31

1. - *La croissance de la production et ses emplois* 31
a) Le développement agricole 31
b) L'expansion industrielle 36
c) Le tourisme 39
d) Les utilisations de la production 39

2. - *Les conditions économiques de la croissance* 40
a) Le développement des communications 40
b) Les échanges extérieurs 41
c) Les moyens de financement 41

C. - LA PARTICIPATION DES NATIONAUX A L'EFFORT DE DÉVELOPPEMENT .. 43

1. - *L'ivoirisation* 43
a) Les interventions de l'Etat 43
b) Développement et mobilisation de l'épargne privée 44
c) La promotion de l'entreprise ivoirienne 44
d) L'ivoirisation de l'emploi 44

2. - *L'éducation* 46

3. - *L'animation* 47

D. - LA RÉPARTITION DES FRUITS DE LA CROISSANCE 47

1. - *Les équipements collectifs* 48
2. - *Le logement* 48

E. - POLITIQUE RÉGIONALE ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 49

1. - *Politique régionale* 49
2. - *Aménagement du territoire* 51

CONCLUSION 52

TROISIEME PARTIE : LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE ET LES EQUILIBRES ECONOMIQUES GENERAUX

CHAPITRE 1. - LA CROISSANCE ECONOMIQUE DE 1965 A 1980 55

INTRODUCTION : LA METHODE UTILISEE 57

I. - L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITES 60

II. - L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE, DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES FORETS 62

III. - L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE 66
A. - L'ARTISANAT 66
B. - L'INDUSTRIE 67
1. - *Le quinquennat* 1965-1970 67
2. - *Le quinquennat* 1970-1975 69
3. - *Le quinquennat* 1975-1980 71
IV. - L'EVOLUTION DU SECTEUR TERTIAIRE 71
V. - L'EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR 72
A. - LES EXPORTATIONS 72
B. - LES IMPORTATIONS 74
VI. - LES INVESTISSEMENTS 75
VII. - L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE 79
VIII. - LES REVENUS 80
IX. - LA CONSOMMATION DES MENAGES 81
X. - L'EMPLOI SALARIE 84
CONCLUSION 86
— *Tableau général des ressources et emplois* 1970 88
— *Tableau général des ressources et emplois* 1975 90
— *Tableau général des ressources et emplois* 1980 92

CHAPITRE 2. - LE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

INTRODUCTION 97
I. - L'EQUILIBRE DES TABLEAUX ECONOMIQUES D'ENSEMBLE 98
A. - LE COMPTE DES ADMINISTRATIONS 98
1. - *La projection des ressources des administration* 98
a) Les ressources fiscales 98
b) Les autres ressources 99
2. - *La projection des dépenses des administrations* 100
3. - *L'épargne des administrations* 103
B. - LE COMPTE DES MÉNAGES 109
C. - LE COMPTE DES ENTREPRISES 110
D. - LE COMPTE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES 111
E. - LE COMPTE DE L'EXTÉRIEUR 111
— *Tableau économique d'ensemble* 1970 112
— *Tableau économique d'ensemble* 1975 114
— *Tableau économique d'ensemble* 1980 116
II. - L'EQUILIBRE FINANCIER DE LA PERIODE 1970-1980 118
A. - LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA CROISSANCE 118
1. - *La croissance en volume* (Tableau n° 51) 119

2. - *L'utilisation en pourcentages des disponibilités intérieures* (Tableau n° 52) 119
3. - *L'évolution des revenus issus de la production* (Tableau n° 53) 120

B. - L'ÉQUILIBRE GLOBAL ENTRE L'ÉPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS 122
1. - *Equilibre pour les différentes catégories d'agents* (Tableaux nos 54 à 57) 121
2. - *Capacités et besoins de financement* (Tableau n° 58) .. 122

C. - LES COMPTES DE FINANCEMENT DES AGENTS 123
1. - *L'équilibre financier des ménages* (Tableau n° 59) 123
2. - *L'équilibre financier des administrations* (Tableaux nos 60, 61, 62 et 62 bis) 124
3. - *L'équilibre financier des entreprises* (Tableau n° 63) .. 127
4. - *L'équilibre financier des institutions financières* (Tableau n° 64) 128

D. - L'ÉQUILIBRE FINANCIER GLOBAL ET L'ÉQUILIBRE DES COMPTES EXTÉRIEURS (Tableaux nos 65 à 70) 128

CONCLUSION 132

CHAPITRE 3. - LE DEVELOPPEMENT RURAL

INTRODUCTION 137

I. - PRESENTATION GENERALE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT RURAL 137

A. - DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIMAIRE DE 1960 A 1970 137
1. - *Evolution de la production brute* 137
2. - *Principales actions de développement* 137
3. - *Problèmes actuels de l'agriculture ivoirienne* 137

B. - LES GRANDES LIGNES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT RURAL .. 138
1. - *Objectifs généraux* 138
2. - *Objectifs quantitatifs* 138
3. - *Les principaux programmes envisagés et les conditions de leur mise en œuvre* 140
4. - *Les moyens à mettre en œuvre* 142

II. - OBJECTIFS ET ACTIONS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE 143

A. - AGRICULTURE VIVRIÈRE ET ÉLEVAGE 143
1. - *Les produits vivriers* 143
2. - *Le riz* 146
3. - *Le maïs* 148
4. - *Les cultures maraîchères* 149
5. - *Les fruits destinés à la consommation intérieure* 150
6. - *L'élevage* 151

— TABLEAU RECAPITULATIF DE LA BRANCHE 01 : AGRICULTURE VIVRIERE ET ELEVAGE 157

B. - AGRICULTURE ORIENTÉE VERS L'EXPORTATION ET LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION 158

1. - *Café* 158
2. - *Cacao* 161
3. - *Palmier à huile* 165
4. - *Cocotier* 167
5. - *Hévéa* 169
6. - *Banane* 171
7. - *Ananas* 173
8. - *Agrumes à essence* 175
9. - *Coton* 176
10. - *Tabac* 178
11. - *Arachide* 180
12. - *Canne à sucre* 181
13. - *Kénaf* 182
14. - *Anacardier* 183
15. - *Avocat* 184

— TABLEAU RECAPITULATIF DE LA BRANCHE 02 : AGRICULTURE INDUSTRIELLE ET D'EXPORTATION 185

C. - LES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ 186

1. - *Justification des opérations intégrées* 186
2. - *Aménagement de la vallée du Bandama* 187
3. - *Aménagement de la région du Sud-Ouest* 188
4. - *Opération de développement intégré dans les sous-préfectures de Brobo et Diabo* 189
5. - *Opération de développement intégré de Mankono* 190
6. - *Développement intégré de la région de Boundiali-Tingréla* 191
7. - *Opération intégrée de la région de Korhogo* 192
8. - *Mise en valeur agro-pastorale de Koulodio-Binéda* 193
9. - *Opérations intégrées 1976-1980* 194

D. - L'EXPLOITATION FORESTIÈRE 194

1. - *Importance des activités du bois* 194
2. - *Evolution des conditions de l'exploitation forestière* 194
3. - *Evolution du marché des bois* 196
4. - *Objectifs de production* 197
5. - *La politique forestière* 198
6. - *Dépenses du secteur forestier* 200

E. - LA PÊCHE 200

1. - *Motivation d'un programme de développement de la pêche* 200
2. - *Perspectives de production* 202
3. - *Modalités et moyens de réalisation* 203

— TABLEAU RECAPITULATIF DE LA BRANCHE 04 : PECHES .....

III. - REGIONALISATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT RURAL 204

A. - PRÉSENTATION PAR RÉGION DES PROGRAMMES AGRICOLES 204

1. - *Région du Sud* 204
2. - *Région de l'Est* 205
3. - *Région du Centre-Ouest* 205
4. - *Région du Centre* 206
5. - *Région du Nord* 207
6. - *Région de l'Ouest* 208
7. - *Région du Sud-Ouest* 208

B. - EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES REVENUS AGRICOLES PAR RÉGION 208

IV. - LES MOYENS NECESSAIRES A LA REALISATION DU PLAN 211

A. - LES FACTEURS DE PRODUCTION NÉCESSAIRES 211

1. - *Evolution des superficies cultivées* 211
2. - *Le travail agricole* 214
3. - *Les produits et équipements à usage agricole* 216

B. - EVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES DES PROGRAMMES AGRICULTURE - FORÊTS - PÊCHES 218

C. - LE PERSONNEL D'ENCADREMENT 222

D. - STRUCTURES ET MÉTHODES D'INTERVENTION 223

1. - *Les organismes d'intervention* 223
2. - *Les méthodes d'intervention* 224
3. - *La conception et le contrôle des opérations de développement agricole* 225

E. - LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES 225

1. - *Les produits agricoles d'exportation ou destinés à l'industrie locale* 225
2. - *Les produits destinés à la consommation intérieure* 225

F. - LA RECHERCHE ET L'EXPÉRIMENTATION 226

V. - MODERNISATION DU MONDE RURAL 227

A. - LA PROMOTION DES RURAUX 227

1. - *L'encadrement agricole* 227
2. - *La scolarisation* 227

B. - OBJECTIFS DE LA PROMOTION RURALE 228

1. - *La formation des exploitants agricoles* 228
2. - *La formation des jeunes ruraux* 228
3. - *L'organisation professionnelle du milieu rural* 228

C. - LES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE 229

1. - *L'encadrement agricole et la promotion des ruraux* 229
2. - *Pédagogie de la promotion* 229

D. - LES STRUCTURES 231

1. - *L'office de promotion rurale* 231
2. - *Les organisations professionnelles* 231
3. - *Investissements et frais de fonctionnement* 232

VI. - L'EQUIPEMENT DU MONDE RURAL 233
A. - SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS 233
1. - *L'éducation nationale* 233
2. - *La santé publique* 233
3. - *L'information* 233
4. - *Les loisirs* 234
5. - *L'aménagement des villages* 234
B. - MOYENS ET STRUCTURES DE FINANCEMENT 234
1. - *Les équipements individuels* 234
2. - *Les équipements collectifs* 234
C. - LES FONDS RÉGIONAUX D'AMÉNAGEMENT RURAL 235
1. - *Programme 1971-1975 d'aménagement collectif d'intérêt local* 235
2. - *Investissements* 236

CHAPITRE 4. - L'EXPANSION INDUSTRIELLE

INTRODUCTION 239
NOMENCLATURE 240
I. - PRESENTATION GENERALE 241
A. - LA CROISSANCE 1960-1968 241
1. - *Résultats globaux* 241
2. - *Résultats par branche* 242
3. - *Circonstances de la croissance industrielle* 242
B. - LA CROISSANCE 1970-1980 243
1. - *Objectifs globaux* 243
2. - *Objectifs de production par branche* 244
3. - *Objectifs d'exportation* 245
4. - *Investissements nécessaires* 246
5. - *Emplois créés* 247
6. - *Conditions de réussite du programme - La politique d'industrialisation* 248
7. - *Mesures à prendre* 251
II. - OBJECTIFS PAR BRANCHE 252
Branche 5 : Travail des grains et farines 252
Branche 6 : Conserves, café, cacao 256
Branche 7 : Boissons et glaces 260
Branche 8 : Autres industries alimentaires, tabac 263
Branche 9 : Energie et eau 266
Branche 10 : Activités extractives 269
Branche 11 : Première transformation des métaux 272
Branche 12 : Matériaux de construction 276
Branche 13 : Engrais 279
Branche 14 : Chimie - Parachimie 279
Branche 15 : Industries du bois 284

Branche 16 : Véhicules et cycles 287
Branche 17 : Industries de transformation des métaux et industries électriques 289
Branche 18 : Industries textiles 295
Branche 19 : Cuirs et articles chaussants 299
Branche 20 : Corps gras, savons et détergents 301
Branche 21 : Articles en caoutchouc et en matières plastiques .. 303
Branche 22 : Produits industriels divers, pâte à papier 306
Branche 23 : Bâtiments et travaux publics 310

III. - REGIONALISATION DES ACTIVITES INDUSTRIELLES 312

CHAPITRE 5. - LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS

INTRODUCTION 321

I. - LES TRANSPORTS 322

A. - LES TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS 322
1. - *La situation actuelle* 322
2. - *L'exploitation des transports routiers* 323
3. - *Eléments d'une politique des transports routiers* 324
4. - *Perspectives de développement* 324

B. - LE RÉSEAU ROUTIER 325
1. - *Le réseau existant* 325
2. - *Politique routière* 326
3. - *Programmes routiers* 327
4. - *Récapitulation des investissements* 330

C. - LE TRANSPORT FERROVIAIRE 330
1. - *L'infrastructure ferroviaire* 330
2. - *L'exploitation actuelle* 331
3. - *Perspectives d'évolution* 332
4. - *Programme d'investissements* 333

D. - LES PORTS 333
1. - *L'exploitation portuaire* 333
2. - *L'infrastructure portuaire actuelle* 334
3. - *Les extensions projetées et le programme d'investissements* 335

E. - LES TRANSPORTS PAR VOIE D'EAU ET LES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS 336
1. - *Les transports maritimes* 336
2. - *Les transports sur les voies d'eau intérieures* 337
3. - *Les auxiliaires des transports* 337

F. - LE TRANSPORT AÉRIEN 337
1. - *Les agents du transport aérien* 337
2. - *La situation actuelle* 338
3. - *Perspectives de développement* 339

II. - LA POSTE ET LES TELECOMMUNICATIONS 340

A. - Considérations générales 340

1. - *Les télécommunications, facteur de développement économique et social* 340

2. - *Etudes de planification des télécommunications* 341

B. - La situation actuelle et l'évolution passée 341

1. - *Le téléphone* 341

2. - *Le télex* 341

3. - *Le télégraphe* 341

4. - *La poste* 341

C. - Perspectives de développement 341

1. - *Le téléphone* 341

a) Perspectives de développement de la demande 342

b) Plan directeur 343

c) Automatisation et tarification 343

2. - *Le télégraphe* 343

3. - *Le télex* 343

4. - *La poste* 344

D. - Prévisions de recettes, d'investissements et d'emplois 344

1. - *Recettes* 344

2. - *Investissements* 345

3. - *Emplois* .....

CHAPITRE 6. - LES SERVICES ET LE COMMERCE

I. - TOURISME ET HOTELLERIE 349

A. - Situation actuelle et potentialités 349

1. - *Situation actuelle* 349

a) La clientèle 349

b) La capacité d'hébergement 349

2. - *Potentialités* 349

a) Types de tourisme 349

b) Zones à vocation touristique 349

c) Tourisme inter-Etats 350

B. - Perspectives 350

1. - *Objectifs de développement* 350

2. - *Moyens à mettre en œuvre* 350

a) Hébergement 350

b) Transports 352

c) Emplois et formation professionnelle 352

d) Environnement et activités annexes 352

e) Promotion touristique 353

3. - *Récapitulation des principaux postes de coûts correspondant au développement touristique de* 1970 *à* 1980 353

4. - *Recettes provenant du tourisme* 353

a) Chiffre d'affaires de la sous-branche « hôtellerie, restauration, bars » 353

b) Recettes en devises provenant du tourisme 353

II. - SERVICES DIVERS 354
A. - Services juridiques et comptables 354
B. - Soins corporels 354
C. - Location d'ordinateurs 354
D. - Bureaux d'études 355
E. - Cinéma et autres services 355

III. - RECAPITULATION DES SERVICES (Branche 26) 355

IV. - LE COMMERCE 356
A. - Méthode de calcul des marges commerciales 356
B. - Evolution par type de commerce 356
1. - *Le commerce traditionnel* 356
2. - *Le commerce général* 356
3. - *Le commerce spécialisé* 357
4. - *Le commerce d'exportation* 357
C. - Evolution d'ensemble 357

CHAPITRE 7. - LOGEMENT, EDILITE, HYDRAULIQUE

INTRODUCTION 361

I. - LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS 363
A. - Considérations générales 363
B. - La construction de logements dans les zones rurales 363
C. - La construction de logements dans les centres urbains de l'intérieur 364
D. - La construction de logements dans la capitale 364
1. - *Strate A* 365
2. - *Strate B* 365
3. - *Strate C-D* 365
4. - *Strate E* 365
E. - Récapitulation des dépenses de construction 366

II. - L'EDILITE 367
A. - Considérations générales 367
B. - L'édilité a abidjan 367
1. - *Le schéma d'aménagement de l'A.U.R.A.* 367
2. - *Les actions à entreprendre* 367
3. - *Prévisions d'investissement* 368
C. - L'édilité dans les villes de l'intérieur 369
1. - *Considérations générales* 369
2. - *Prévisions d'investissement* 369
D. - L'édilité dans les zones rurales 370
E. - Récapitulation des dépenses d'édilité 370

III. - L'HYDRAULIQUE 370
A. - Considérations générales 370
B. - L'hydraulique a Abidjan 370
C. - L'hydraulique dans les centres de l'intérieur 371
1. - *Prévisions chiffrées* 371
a) Bilan des réalisations 371
b) Besoins à satisfaire et prévisions d'investissement .. 371
2. - *Les actions à entreprendre* 372
D. - L'hydraulique villageoise 372
1. - *Prévisions chiffrées* 372
a) Bilan des réalisations 372
b) Besoins à satisfaire 373
c) Prévisions d'investissement 373
2. - *Les actions à entreprendre* 374
E. - Récapitulation des dépenses d'hydraulique 374

CHAPITRE 8. - LE DEVELOPPEMENT CULTUREL, SOCIAL ET ADMINISTRATIF

INTRODUCTION : LES ORIENTATIONS GENERALES DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL 377
A. - La participation de tous a l'effort de développement .. 377
B. - Politique de concentration des actions de développement 378
C. - Promotion et formation des hommes 379
1. - *Une politique sélective d'éducation générale* 379
2. - *La promotion d'un paysannat moderne* 379
3. - *L'ivoirisation de l'économie* 379
D. - Politique de santé publique et d'action sociale 379

I. - LES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE DE L'ECONOMIE 381
A. - La répartition actuelle des emplois et des salaires .. 381
1. - *La répartition de l'emploi par nationalité* 381
2. - *La répartition de la masse salariale* 381
B. - L'évolution globale des besoins de main-d'œuvre 381
1. - *La répartition par secteur d'activités et par catégorie professionnelle* 382
2. - *La répartition régionale des emplois créés* 384
C. - Les résultats 384
1. - *Les besoins de main-d'œuvre* 385
2. - *La répartition par secteur d'activités et par catégorie professionnelle* 385
a) Secteur primaire 385
b) Secteur secondaire 385
c) Secteur tertiaire 386
d) Fonction publique 386
3. - *Répartition régionale des emplois* 386

II. - LE DEVELOPPEMENT CULTUREL 387

A. - ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME D'ÉDUCATION ET DE FORMATION 387

1. - *Finalité de l'éducation et de la formation* 387

2. - *Mise en œuvre du programme d'éducation et de formation* 388

B. - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 389

1. - *Finalité de l'enseignement primaire* 389

2. - *Orientation et moyens d'une pédagogie rénovée* 389

a) La télévision scolaire 390

b) L'élévation du niveau du corps enseignant et l'amélioration de ses conditions de travail 390

3. - *Le programme d'action et le développement des effectifs scolaires* 391

a) Phase préparatoire - années 1969-1970 391

b) Phase de mise en place - années 1971-1975 391

c) Décennie 1976-1986 - la scolarisation primaire totale 392

4. - *La formation des maîtres* 392

5. - *Les coûts* 393

C. - L'ÉDUCATION EXTRA-SCOLAIRE 393

D. - L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL 394

1. - *Finalité et objectifs* 394

2. - *Développement quantitatif et orientations pédagogiques* 395

3. - *Programme de développement* 395

a) Evolution des effectifs ivoiriens 396

b) Développement quantitatif de l'enseignement secondaire public 398

4. - *Les coûts* 399

E. - LES ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS 399

1. - *La formation professionnelle d'ouvriers qualifiés* 400

a) Le dispositif de formation professionnelle 400

b) Les prévisions de formation d'ouvriers qualifiés 401

c) Les coûts 401

2. - *Les enseignements techniques* 401

a) L'enseignement technique court de second cycle au niveau « fin de première » 402

b) L'enseignement technique long de second cycle 402

c) Les enseignements techniques moyens-supérieurs et supérieurs 402

d) Les effectifs et la production des enseignements techniques 403

e) Les coûts 403

3. - *La formation technique féminine* 403

4. - *Les enseignements professionnels de la fonction publique* 404

5. - *Les besoins en personnel enseignant* 404

6. - *Récapitulation des coûts des enseignements techniques* 404

F. - L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE 404

1. - *L'enseignement agricole supérieur : E.N.S.A.* 404

2. - *L'enseignement agricole moyen-supérieur* 404

3. - *Le perfectionnement et la formation professionnelle agricole* 405
4. - *La production des cadres agricoles ivoiriens* 405
5. - *Les coûts* 405

G. - LES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS 405
1. - *Orientation des enseignements supérieurs* 405
2. - *Prévision de développement global de l'Université d'Abidjan* 406
3. - *Coûts de développement des enseignements supérieurs* 406

H. - L'ACTION CULTURELLE 407
1. - *Patrimoine culturel et musées* 407
2. - *Les bibliothèques* 407
3. - *La formation artistique* 407
4. - *Les coûts* 407

I. - LES SERVICES CENTRAUX DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE ET D'ORIENTATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE 408
1. - *Centre de recherche pédagogique* 408
2. - *Le Service Pédagogique d'Application* 408
3. - *Les établissements d'application et de contrôle de la recherche pédagogique* 408
4. - *Le Service d'Orientation Scolaire (S.O.P.E.D.)* 408
5. - *Les coûts* 408

J. - RÉCAPITULATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT ET DES CHARGES D'INVESTISSEMENTS 408
1. - *Les dépenses de fonctionnement* 408
2. - *Les investissements* 409

K. - LES RESSOURCES ET LES BESOINS EN PERSONNEL QUALIFIÉ 409
1. - *Les besoins en personnel qualifié* 409
2. - *Les cadres fournis par l'enseignement secondaire* 410
3. - *Les cadres fournis par l'enseignement technique* 411
4. - *Besoins et production d'ouvriers qualifiés* 412

III. - LA SANTE PUBLIQUE 413

A. - LA SITUATION SANITAIRE DE LA CÔTE D'IVOIRE ET SES CARACTÉRISTIQUES 413
1. - *Données épidémiologiques* 413
2. - *Les maladies transmissibles* 413

B. - LES MOYENS D'INTERVENTION 414
1. - *L'administration centrale* 414
2. - *L'infrastructure sanitaire* 416
3. - *Le personnel médical et paramédical* 416
4. - *Les budgets* 417

C. - LE DÉVELOPPEMENT SANITAIRE (1971-1975) 417
1. - *La médecine sociale* 418
2. - *La médecine hospitalière* 418

D. - LES MOYENS NÉCESSAIRES 418
1. - *Le personnel* 418
2. - *Les moyens financiers* 419

IV. - L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE 421
A. - La situation actuelle 421
B. - La politique adoptée 421
C. - Les objectifs 422
D. - Les moyens 422
E. - Les investissements et les frais de fonctionnement 424
1. - *L'information* 424
2. - *L'animation rurale* 424
3. - *Les centres sociaux et culturels* 424
4. - *Le Ministère de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports* 424

V. - L'INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE 425
A. - Les investissements d'infrastructure administrative de 1960 a 1970 426
1. - *Représentation nationale* 428
2. - *Forces armées et Service civique* 428
3. - *Intérieur et Justice* 428
4. - *Affaires économiques et financières, Plan, Fonction publique, Travail et Affaires sociales* 429
5. - *Agriculture, Travaux publics et Transports, Construction et urbanisme, divers* 429
6. - *Information* 430
7. - *Les autres Administrations* 430
B. - Les investissements de 1971 a 1975 430
1. - *Représentation nationale* 432
2. - *Forces armées et Service civique* 432
3. - *Intérieur et Justice* 432
4. - *Affaires économiques et financières, Plan, Fonction publique, Travail et Affaires sociales* 432
5. - *Agriculture, Travaux publics et Transports, Construction et urbanisme, divers* 433
6. - *Information* 433
7. - *Les autres Administrations* 434
C. - Les investissements de 1976 a 1980 434

CHAPITRE 9. - LES GRANDS PROJETS

I. - LES GRANDES OPERATIONS REGIONALES 437
A. - Le port de san pedro et l'aménagement de la région du sud-ouest 437
B. - Le barrage de kossou et l'aménagement de la vallée du bandama 437

II. - LES GRANDS PROJETS D'URBANISME A ABIDJAN 438
A. - Le projet « riviera » 438
1. - *La « Riviera Africaine »* 438
2. - *Le financement du projet* 439
B. - La voie triomphale 439

QUATRIEME PARTIE : MISE A JOUR EFFECTUEE AU DEBUT DE 1971

INTRODUCTION 443

I. - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS 444
1. - *L'épargne budgétaire a été majorée* 444
2. - *L'épargne de la C.S.S.P.P.A. a été réduite* 444
3. - *Le volume des investissements publics* 444
4. - *La ventilation des investissements publics entre l'Etat et les entreprises publiques* 445

II. - REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS 445
1. - *Ventilation fonctionnelle des investissements publics de la Loi-Plan* 445
2. - *Correspondance entre les investissements publics de la Loi-Plan et ceux des Lois-Programmes* 445
a) Différences entre les définitions 445
b) Différences entre les ventilations 447
c) Tableaux de passage entre la Loi-Plan et les Lois-Programmes 447
3. - *Ventilation des investissements publics au sens des Lois-Programmes* 451

III. - LE DEVELOPPEMENT RURAL 452
1. - *Modification des programmes* 452
a) L'hévéa 452
b) Le coton 452
c) Le kénaf 452
d) Les opérations intégrées 452
2. - *Les dépenses des programmes « Agriculture - Forêts - Pêches »* 452

IV. - L'EXPANSION INDUSTRIELLE 455
1. - *Les estimations pour l'année* 1970 455
2. - *Les objectifs pour* 1975 *et* 1980 456
a) Usinage du café (branche 5) 456
b) Chocolaterie (branche 8) 456
c) Energie électrique (branche 9) 456
d) Minerai de fer (branche 10) 456
e) Filature-tissage (branche 18) 456
f) Pneumatiques (branche 21) 457
g) Pâte à papier (branche 22) 457

V. - LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS 457
1. - *Le réseau routier* 457
2. - *Le réseau ferroviaire* 457
3. - *Les ports* 458
4. - *Le transport aérien* 458
5. - *La poste et les télécommunications* 458

VI. - EDILITE, HYDRAULIQUE 458

1. - *L'édilité* 458

2. - *L'hydraulique* 459

VII. - LE DEVELOPPEMENT CULTUREL, SOCIAL ET ADMINISTRATIF 460

1. - *Le développement culturel* 460

a) La réévaluation des programmes et des coûts 460

b) L'enseignement primaire 460

c) L'éducation extra-scolaire 460

d) L'enseignement secondaire général 460

e) Les enseignements techniques et professionnels 460

f) L'enseignement agricole 460

g) Les enseignements supérieurs 460

h) L'action culturelle 460

i) Récapitulation des investissements pour le développement culturel 460

2. - *La Santé Publique* 461

3. - *L'animation socio-culturelle* 461

a) Les centres sociaux et culturels 461

b) Jeunesse, Education Populaire et Sports 461

c) Récapitulation des investissements d'infrastructure sociale 461

4. - *L'infrastructure administrative* 462

CONCLUSION 463

liste des tableaux

DEUXIEME PARTIE : RESUME DU PLAN

I. - L'EVOLUTION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE 1960 A 1970

Tableau n° 1 - Taux annuels de croissance en volume 23
Tableau n° 2 - Utilisation de la production 25
Tableau n° 3 - Structure des échanges commerciaux 27
Tableau n° 4 - Structure de l'emploi dans le secteur moderne 28
Tableau n° 5 - Répartition de la masse salariale dans le secteur moderne 28
Tableau n° 6 - Valeur ajoutée en 1970 29
Tableau n° 7 - Production agricole commercialisée par habitant rural selon les régions 29
Tableau n° 8 - Croissance des villes de plus de 4 000 habitants 30

II. - LE DEVELOPPEMENT 1971-1975

Tableau n° 9 - Taux annuels de croissance en volume 31
Tableau n° 10 - La croissance de 1965 à 1980 32
Tableau n° 11 - Evolution des agrégats (production intérieure brute et revenu intérieur net par tête) 32
Tableau n° 11 bis - Evolution des agrégats (produit national brut et revenu national par tête) 32
Tableau n° 12 - Récapitulation en valeur des objectifs du secteur agriculture, forêts, pêches 33
Tableau n° 13 - Objectifs de production de l'agriculture vivrière et de l'élevage - Branche 01 33
Tableau n° 14 - Objectifs de production de l'agriculture industrielle et d'exportation - Branche 02 34
Tableau n° 15 - Objectifs de production des forêts et pêches - Branches 03 et 04.. 35
Tableau n° 16 - Evolution de la valeur ajoutée industrielle par branche 37
Tableau n° 17 - Evolution des exportations industrielles par branche 37
Tableau n° 18 - Investissements industriels par branche 38
Tableau n° 19 - Industrie - nombre d'emplois nouveaux créés par branche 38
Tableau n° 20 - Les utilisations de la production 40
Tableau n° 21 - Evolution de la structure des échanges 41
Tableau n° 22 - Ventilation fonctionnelle des investissements bruts de 1970 à 1980 suivant l'origine du financement 42
Tableau n° 23 - Investissements productifs 42
Tableau n° 24 - Evolution des ressources fiscales 42
Tableau n° 25 - Evolution de la main-d'œuvre salariée 45
Tableau n° 26 - Besoins en personnel qualifié pendant la période 1971-1980 45
Tableau n° 27 - Coût de fonctionnement des enseignements 46
Tableau n° 28 - Production commercialisée par habitant rural 50
Tableau n° 29 - Industrie : valeur ajoutée aux coûts des facteurs 51

TROISIEME PARTIE : LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE ET LES EQUILIBRES ECONOMIQUES GENERAUX

CHAPITRE 1. - LA CROISSANCE ECONOMIQUE DE 1965 A 1980

Tableau n° 1 - La croissance de 1965 à 1980 61
Tableau n° 2 - Objectifs de production de l'agriculture vivrière et de l'élevage - Branche 01 63
Tableau n° 3 - Objectifs de production de l'agriculture industrielle et d'exportation - Branche 02 64
Tableau n° 4 - Objectifs de production des forêts et pêches - Branches 03 et 04 .. 65
Tableau n° 5 - Evolution de la structure de la branche 02 66
Tableau n° 6 - Industrie et Artisanat. Valeur ajoutée au coût des facteurs 68
Tableau n° 7 - Evolution de la structure de la production industrielle et artisanale, en pourcentages de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs 70
Tableau n° 7 bis - Evolution de la structure de la production industrielle et artisanale, en pourcentages de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (suite) 70
Tableau n° 8 - Le secteur tertiaire 72
Tableau n° 9 - Evolution du commerce extérieur 72
Tableau n° 10 - Evolution de la structure du commerce extérieur par grands groupes d'activités 73
Tableau n° 11 - Evolution de la structure des exportations 73
Tableau n° 12 - Evolution de la structure des importations 74
Tableau n° 12 bis - Destination des importations 75
Tableau n° 13 - Investissements publics et privés par quinquennat 75
Tableau n° 14 - Ventilation fonctionnelle des investissements bruts de 1970 à 1980 suivant l'origine du financement 76
Tableau n° 15 - Investissements productifs 77
Tableau n° 16 - Cheminement des investissements publics et privés 77
Tableau n° 17 - Investissements publics. Ventilation fonctionnelle 78
Tableau n° 18 - Structure des utilisations de la production intérieure 79
Tableau n° 19 - Population 79
Tableau n° 20 - Salaires et cotisations sociales 80
Tableau n° 21 - Ressources des ménages 81
Tableau n° 22 - Salaires versés par le secteur privé 81
Tableau n° 23 - Evolution des agrégats (production intérieure brute et revenu intérieur par tête) 82
Tableau n° 23 bis - Evolution des agrégats (produit national brut et revenu national net par tête) 82
Tableau n° 24 - Consommation commercialisée des ménages 82
Tableau n° 25 - Consommation commercialisée des ménages en 1970, 1975 et 1980 83
Tableau n° 26 - Evolution de la structure de la consommation des ménages 83
Tableau n° 27 - Structure de la consommation des ménages (y compris F.B.C.F.) 84
Tableau n° 28 - Evolution de la main-d'œuvre salariée 85
Tableau général des ressources - emplois en 1970 ..... 88 et 89
Tableau général des ressources - emplois en 1975 ..... 90 et 91
Tableau général des ressources - emplois en 1980 ..... 92 et 93

CHAPITRE 2. - LE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

Tableau n° 29 - Evolution des ressources fiscales 99
Tableau n° 30 - Tableau de passage des données des tableaux généraux des ressources et emplois (T.E.I.) aux données fiscales 99
Tableau n° 31 - Assistance technique (salaires, charges et frais de voyage) 99
Tableau n° 32 - Tableau de passage de l'optique budgétaire à l'optique comptabilité nationale 100
Tableau n° 33 - Dépenses du budget général 101
Tableau n° 34 - Evolution de la structure du budget général 102
Tableau n° 35 - Transferts des Administrations 102
Tableau n° 36 - Transferts 103
Tableau n° 37 - Administrations - Compte d'affectation 1970 (ressources) 104
Tableau n° 38 - Administrations - Compte d'affectation 1970 (emplois) 104
Tableau n° 39 - Compte d'affectation de l'Etat 1970 105
Tableau n° 40 - Compte d'affectation de l'Etat 1975 105
Tableau n° 41 - Administrations - Compte d'affectation 1975 (ressources) 106
Tableau n° 42 - Administrations - Compte d'affectation 1975 (emplois) 106
Tableau n° 43 - Administrations - Compte d'affectation 1980 (ressources) 107
Tableau n° 44 - Administrations - Compte d'affectation 1980 (emplois) 107
Tableau n° 45 - Compte d'affectation de l'Etat 1980 108
Tableau n° 46 - Compte de capital des administrations autres que l'Etat 108
Tableau n° 47 - Ressources des ménages 109
Tableau n° 48 - Dépenses des ménages 110
Tableau n° 49 - Dépenses et recettes extérieures - Tranferts des ménages 110
Tableau n° 50 - Intérêts et dividendes 111
Tableau économique d'ensemble - 1970 ..... 112 et 113
Tableau économique d'ensemble - 1975 ..... 114 et 115
Tableau économique d'ensemble - 1980 ..... 116 et 117
Tableau n° 51 - La croissance en volume 119
Tableau n° 52 - Utilisation en pourcentages des disponibilités intérieures 119
Tableau n° 53 - Evolution des revenus issus de la production 120
Tableau n° 54 - Equilibre entre l'épargne et les investissements en 1965 120
Tableau n° 55 - Equilibre entre l'épargne et les investissements en 1970 121
Tableau n° 56 - Equilibre entre l'épargne et les investissements en 1975 121
Tableau n° 57 - Equilibre entre l'épargne et les investissements en 1980 121
Tableau n° 58 - Capacités et besoins de financement 122
Tableau n° 59 - Equilibre financier des ménages 123
Tableau n° 60 - Equilibre financier des administrations 124
Tableau n° 61 - Aide publique au logement social 125
Tableau n° 62 - Enchaînement des opérations de l'Etat 126
Tableau n° 62 bis - Financement des investissements publics 127
Tableau n° 63 - Equilibre financier des entreprises 127
Tableau n° 64 - Equilibre financier des institutions financières 128
Tableau n° 65 - Equilibre financier global 1970 129
Tableau n° 66 - Compte de l'Extérieur 1970 129
Tableau n° 67 - Equilibre financier global 1975 130
Tableau n° 68 - Compte de l'Extérieur 1975 130
Tableau n° 69 - Equilibre financier global 1980 131
Tableau n° 70 - Compte de l'Extérieur 1980 130

CHAPITRE 3. - LE DEVELOPPEMENT RURAL

Tableau n° 1 - Evolution de la valeur de la production 137

Tableau n° 2 - Récapitulation en valeur des objectifs du secteur agriculture, forêts, pêches 139

Tableau n° 3 - Rythme de croissance de la valeur ajoutée, par branche et par période 139

Tableau n° 4 - Dépenses publiques du secteur agriculture, forêts, pêches 142

Tableau n° 5 - Ration alimentaire de base correspondant aux équilibres quantitatifs admis pour 1965 144

Tableau n° 6 - Ration alimentaire de base correspondant aux équilibres quantitatifs admis pour 1980 145

Tableau n° 7 - Objectifs de production de paddy 146

Tableau n° 8 - Superficies et production de paddy par types de culture 147

Tableau n° 9 - Evolution du personnel d'encadrement de la SODERIZ 147

Tableau n° 10 - Coût du programme riz 147

Tableau n° 11 - Prévisions des besoins en maïs 148

Tableau n° 12 - Objectifs de production de maïs 148

Tableau n° 13 - Perspectives d'évolution de la consommation de légumes 150

Tableau n° 14 - Objectifs de production de légumes pour l'exportation 150

Tableau n° 15 - Programme maraîcher. Moyens en personnel nécessaires 150

Tableau n° 16 - Dépenses du programme maraîcher 150

Tableau n° 17 - Fruits destinés à la consommation intérieure. Besoins en personnel 151

Tableau n° 18 - Coût du programme fruits destinés à la consommation intérieure 151

Tableau n° 19 - Taux annuels de croissance de l'effectif bovin 151

Tableau n° 20 - Prévision de production bovine 152

Tableau n° 21 Prévision de la production de l'aviculture moderne 152

Tableau n° 22 - Objectifs de production de l'élevage 152

Tableau n° 23 - Perspectives de consommation et de production de viande d'élevage 153

Tableau n° 24 - Dépenses du secteur élevage 156

Tableau n° 25 - Objectifs de production de l'agriculture vivrière et de l'élevage - Branche 01 157

Tableau n° 26 - Production des dernières campagnes caféières 158

Tableau n° 27 - Indices de rendement de la caféière suivant l'âge des plantations 158

Tableau n° 28 - Programme de plantation caféière 159

Tableau n° 29 - Progression des superficies et des productions de café 159

Tableau n° 30 - Valeur de la production de café 160

Tableau n° 31 - Programme café. Moyens nécessaires en personnel 161

Tableau n° 32 - Dépenses du programme café 161

Tableau n° 33 - Pyramide d'âge de la cacoyère ivoirienne 161

Tableau n° 34 - Evolution des superficies plantées par année 163

Tableau n° 35 - Progression des superficies et des productions de cacao 163

Tableau n° 36 - Valeur de la production de cacao 164

Tableau n° 37 - Programme cacao. Personnel d'encadrement 164

Tableau n° 38 - Programme cacao. Dépenses 165

Tableau n° 39 - Programme de plantation de palmiers sélectionnés 166

Tableau n° 40 - Palmier à huile. Objectifs de production 166

Tableau n° 41 - Palmier à huile. Evolution de la valeur de la production 166
Tableau n° 42 - Palmier à huile. Besoins en personnel 167
Tableau n° 43 - Palmier à huile. Dépenses publiques 167
Tableau n° 44 - Programmes de plantations de cocotiers 168
Tableau n° 45 - Répartition régionale des plantations de cocotiers 169
Tableau n° 46 - Programme cocotier. Objectifs de production 169
Tableau n° 47 - Programme cocotier. Besoins en personnel 169
Tableau n° 48 - Coût du programme cocotier 169
Tableau n° 49 - Programme de plantation d'hévéas 170
Tableau n° 50 - Perspectives de production de caoutchouc sec 170
Tableau n° 51 - Programme hévéa. Besoins en personnel 171
Tableau n° 52 - Coût du programme hévéa 171
Tableau n° 53 - Objectifs de production de bananes 171
Tableau n° 54 - Evolution des superficies cultivées en bananes 172
Tableau n° 55 - Programme banane. Besoins en personnel 172
Tableau n° 56 - Programme banane. Dépenses 173
Tableau n° 57 - Objectifs de production d'ananas 173
Tableau n° 58 - Ananas. Superficies en production 174
Tableau n° 59 - Ananas. Besoins en personnel 175
Tableau n° 60 - Ananas. Dépenses 175
Tableau n° 61 - Objectifs de production d'agrumes à essence 175
Tableau n° 62 - Objectifs de production de coton graine 176
Tableau n° 63 - Coton. Programme envisagé 177
Tableau n° 64 - Coton. Personnel nécessaire 177
Tableau n° 65 - Dépenses du programme coton 178
Tableau n° 66 - Objectifs de production de tabac artisanal 178
Tableau n° 67 - Objectifs de production de tabac industriel 179
Tableau n° 68 - Superficies et production de tabac industriel 179
Tableau n° 69 - Tabac. Besoins en personnel 179
Tableau n° 70 - Objectifs de production d'arachide 181
Tableau n° 71 - Prévisions de consommation de sucre en Côte d'Ivoire 181
Tableau n° 72 - Objectifs de production de canne à sucre 182
Tableau n° 73 - Dépenses du programme canne à sucre 182
Tableau n° 74 - Objectifs de production de kénaf 183
Tableau n° 75 - Dépenses du programme kénaf 183
Tableau n° 76 - Objectifs de production de noix d'anacarde 184
Tableau n° 77 - Anacardier. Besoins en personnel 184
Tableau n° 78 - Dépenses du programme anacardier 184
Tableau n° 79 - Objectifs de production pour l'avocat d'exportation 184
Tableau n° 80 - Objectifs de production de l'agriculture industrielle et d'exportation - Branche 02 185
Tableau n° 81 - Besoins en personnel pour le programme de l'A.V.B. 188
Tableau n° 82 - Dépenses du programme de l'A.V.B. 188
Tableau n° 83 - Principales réalisations agricoles prévues dans le Sud-Ouest 189
Tableau n° 84 - Evolution des effectifs de l'A.R.S.O. 189
Tableau n° 85 - Dépenses de l'A.R.S.O. dans le domaine agricole 189
Tableau n° 86 - Encadrement pour l'opération de développement intégré de Brobo-Diabo 190

Tableau n° 87 - Dépenses pour l'opération de développement intégré de Brobo-Diabo 190
Tableau n° 88 - Besoins en personnel pour l'opération de développement intégré de la région de Mankono 191
Tableau n° 89 - Dépenses de l'opération de développement intégré de la région de Mankono 191
Tableau n° 90 - Besoins en personnel pour l'opération de développement intégré de la région de Boundiali-Tingréla 192
Tableau n° 91 - Dépenses de l'opération de développement intégré de la région de Boundiali-Tingréla 192
Tableau n° 92 - Besoins en personnel pour l'opération de développement intégré de la région de Korhogo 193
Tableau n° 93 - Dépenses de l'opération de développement intégré de la région de Korhogo 193
Tableau n° 94 - Dépenses pour la mise en valeur agro-pastorale de Koulodio-Binéda 193
Tableau n° 95 - Opérations intégrées 1976-1980. Prévisions de dépenses 194
Tableau n° 96 - Volume utile de bois en millions de mètres cubes. Ensemble de la Côte d'Ivoire 195
Tableau n° 97 - Evolution passée de la production de bois 196
Tableau n° 98 - Production de grumes en 1969 196
Tableau n° 99 - Evolution du marché mondial du bois. Prévisions F.A.O. 197
Tableau n° 100 - Effets sur les recettes de l'Etat d'une diminution de l'exploitation forestière 197
Tableau n° 101 - Evolution de la structure des exportations de bois 198
Tableau n° 102 - Objectifs de production de bois 198
Tableau n° 103 - Dépenses du secteur exploitation forestière 200
Tableau n° 104 - Evolution passée et prévisions de la consommation de poisson .. 200
Tableau n° 105 - Evolution de la production et de la consommation de poisson .. 202
Tableau n° 106 - Tableau récapitulatif de la production de la branche 04 - Pêches 203
Tableau n° 107 - Dépenses pour l'ensemble du secteur des pêches 203
Tableau n° 108 - Evolution régionale de la production agricole 209
Tableau n° 109 - Evolution de la production agricole totale par région 210
Tableau n° 110 - Evolution de la production agricole par résident rural par région 210
Tableau n° 111 - Evolution de la production agricole commercialisée par rural présent par région 210
Tableau n° 112 - Evolution des superficies cultivées 212
Tableau n° 113 - Superficies réellement mobilisées par l'agriculture 213
Tableau n° 114 - Nombre de journées de travail nécessaires en culture familiale 214
Tableau n° 115 - Comparaison des besoins et des disponibilités en travail 215
Tableau n° 116 - Revenu monétaire net par journée de travail en culture familiale 216
Tableau n° 117 - Nombre de salariés des plantations industrielles 216
Tableau n° 118 - Besoins d'engrais par culture 217
Tableau n° 119 - Besoins en produits phytosanitaires 218
Tableau n° 120 - Besoins en aliments du bétail 218
Tableau n° 121 - Récapitulation des dépenses du secteur agriculture, forêts, pêches 220
Tableau n° 121 bis - Mode de financement des dépenses du secteur agriculture, forêts, pêches 221

Tableau n° 122 - Récapitulation des différents besoins en encadrement 223
Tableau n° 123 - Investissements et frais de fonctionnement des actions d'animation 232
Tableau n° 124 - Taux d'inscription scolaire par région 233
Tableau n° 125 - Fonds Régionaux d'Aménagement Rural. Coût des investissements à réaliser annuellement sur une période de 15 ans 236
Tableau n° 126 - Part de l'Etat dans le financement des investissements prévus au tableau n° 125 236

CHAPITRE 4. - L'EXPANSION INDUSTRIELLE

Tableau n° 1 - Croissance de la production industrielle de 1960 à 1968 (en prix courants) 241
Tableau n° 2 - Croissance de la valeur ajoutée au prix à la production selon les branches 242
Tableau n° 3 - Programme de développement du secteur secondaire 244
Tableau n° 4 - Evolution de la part relative des diverses branches dans la valeur ajoutée industrielle 245
Tableau n° 5 - Evolution des exportations industrielles par branche 246
Tableau n° 6 - Evolution des investissements nets par branche 247
Tableau n° 7 - Nombre d'emplois nouveaux créés par branche 247
Tableau n° 8 - Projets industriels les plus importants 250
Tableau n° 9 - Evolution de la consommation intérieure de biscuits entre 1960 et 1968 254
Tableau n° 10 - Evolution de la consommation intérieure de pâtes alimentaires entre 1960 et 1968 254
Tableau n° 11 - Perspectives de satisfaction de la consommation ivoirienne de riz 254
Tableau n° 12 - Récapitulation des objectifs de la branche 5 255
Tableau n° 13 - Importations de conserves de tomates 258
Tableau n° 14 - Récapitulation des objectifs de la branche 6 260
Tableau n° 15 - Exportations de bière locale 261
Tableau n° 16 - Consommation intérieure de bière 261
Tableau n° 17 - Importations de vins non conditionnés de 12° au moins 262
Tableau n° 18 - Prévisions des besoins en glace 262
Tableau n° 19 - Récapitulation des objectifs de la branche 7 263
Tableau n° 20 - Récapitulation des objectifs de la branche 8 266
Tableau n° 21 - Programme de production de la raffinerie pour 1975 267
Tableau n° 22 - Objectifs de traitement de pétrole brut 267
Tableau n° 23 - Investissements pour l'énergie électrique (1971-1975) 268
Tableau n° 24 - Récapitulation des objectifs de la branche 9 269
Tableau n° 25 - Récapitulation des objectifs de la branche 10 271
Tableau n° 26 - Evolution des importations de certains produits ferreux 273
Tableau n° 27 - Importations de câbles et cordages en fer et acier 275
Tableau n° 28 - Récapitulation des objectifs de la branche 11 275
Tableau n° 29 - Evolution de la consommation de ciment entre 1960 et 1968 .. 276
Tableau n° 30 - Importation de ciment en Haute-Volta 277
Tableau n° 31 - Récapitulation des objectifs de la branche 12 278
Tableau n° 32 - Récapitulation des objectifs de la branche 13 279
Tableau n° 33 - Pourcentage de la valeur ajoutée dans les différentes productions de la branche 14 280

Tableau n° 34 - Importations de produits pharmaceutiques 282
Tableau n° 35 - Récapitulation des objectifs de la branche 14 283
Tableau n° 36 - Récapitulation des objectifs de la branche 15 286
Tableau n° 37 - Récapitulation des objectifs de la branche 16 289
Tableau n° 38 - Part des différentes productions de la branche 17 289
Tableau n° 39 - Récapitulation des objectifs de la branche 17 294
Tableau n° 40 - Pourcentages de la valeur ajoutée dans les différentes productions de la branche 18 295
Tableau n° 41 - Capacité des usines d'égrenage de coton graine actuellement en service 296
Tableau n° 42 - Prévisions d'activité des usines d'égrenage 296
Tableau n° 43 - Objectifs de production en filature et tissage de coton 297
Tableau n° 44 - Récapitulation des objectifs de la branche 18 299
Tableau n° 45 - Récapitulation des objectifs de la branche 19 300
Tableau n° 46 - Récapitulation des objectifs de la branche 20 303
Tableau n° 47 - Récapitulation des objectifs de la branche 21 306
Tableau n° 48 - Récapitulation des objectifs de la branche 22 309
Tableau n° 49 - Utilisation de la production de la branche « Bâtiments et Travaux Publics » 311
Tableau n° 50 - Récapitulation des objectifs de la branche 23. Répartition par sous-branches 311
Tableau n° 51 - Récapitulation des objectifs de la branche 23. Investissements et accroissements d'emplois par période 311
Tableau n° 52 - Localisation des industries à vocation régionale 312
Tableau n° 53 - Part dans la valeur ajoutée totale des autres activités industrielles régionales liées aux marchés locaux 312
Tableau n° 54 - Localisation prévue des nouvelles industries de valorisation dans les régions de l'intérieur 313
Tableau n° 55 - Distribution géographique des activités industrielles, en pourcentages de la valeur ajoutée industrielle au coût des facteurs 313
Tableau n° 56 - Taux de croissance respectifs de chaque région au cours des deux prochains quinquennats 313
Tableau n° 57 - Distribution régionale des investissements nets (1971-1975) .. 314
Tableau n° 58 - Distribution régionale des investissements nets par branche (1971-1975) 315
Tableau n° 59 - Distribution régionale des emplois créés 315
Tableau n° 60 - Distribution régionale des valeurs ajoutées au coût des facteurs par grands groupes d'activités 316

CHAPITRE 5. - LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS

Tableau n° 1 - Trafic et chiffres d'affaires des différents modes de transport routiers et urbains en 1968 322
Tableau n° 2 - Parc de transports routiers (nombre de véhicules) 323
Tableau n° 3 - Transports routiers. Prévisions de trafic 325
Tableau n° 4 - Transports routiers. Prévisions de l'évolution du parc de véhicules 325
Tableau n° 5 - Prévisions des dépenses pour les transports publics routiers 325
Tableau n° 6 - Longueur du réseau routier, non compris les pistes forestières .. 325
Tableau n° 7 - Programme de liaisons inter-régionales et internationales 329
Tableau n° 8 - Récapitulation des investissements routiers 330
Tableau n° 9 - Evolution du trafic ferroviaire de 1958 à 1970 331

Tableau n° 10 - Perspectives de trafic ferroviaire 332
Tableau n° 11 - Programme d'investissements ferroviaires (part de la Côte d'Ivoire) 333
Tableau n° 12 - Evolution du trafic du port d'Abidjan de 1963 à 1968 334
Tableau n° 13 - Perspectives de trafic pour les ports d'Abidjan et de San Pedro 334
Tableau n° 14 - Investissements portuaires 336
Tableau n° 15 - Trafic international de l'aéroport d'Abidjan de 1965 à 1968 338
Tableau n° 16 - Trafic domestique de l'aéroport d'Abidjan de 1965 à 1968 338
Tableau n° 17 - Perspectives de trafic de l'aéroport d'Abidjan 339
Tableau n° 18 - Récapitulation des investissements pour les transports aériens 340
Tableau n° 19 - Prévisions du nombre total d'abonnés au téléphone 342
Tableau n° 20 - Prévisions du nombre d'abonnés payants 342
Tableau n° 21 - Evolution et prévisions du nombre d'établissements postaux 344
Tableau n° 22 - Evolution passée et prévisions des recettes des postes et télécommunications 344
Tableau n° 23 - Investissements de la poste et des télécommunications 344
Tableau n° 24 - Evolution du personnel employé dans les postes et télécommunications 345
Tableau n° 25 - Situation et besoins en personnel technique 345

CHAPITRE 6. - LES SERVICES ET LE COMMERCE

Tableau n° 1 - Situation du tourisme en 1968 (en nuitées-chambres) 349
Tableau n° 2 - Objectifs d'arrivées de visiteurs internationaux 350
Tableau n° 3 - Prévisions du nombre de nuitées-chambres 350
Tableau n° 4 - Besoins en moyens d'hébergement 351
Tableau n° 5 - Investissements nécessaires pour les moyens d'hébergement 351
Tableau n° 6 - Prévisions des besoins en personnel de l'hôtellerie, restauration, bars 352
Tableau n° 7 - Evolution des emplois créés dans la branche tourisme-hôtellerie 352
Tableau n° 8 - Récapitulation des principaux coûts correspondant au développement touristique de 1970 à 1980 353
Tableau n° 9 - Comptes d'exploitations de la branche tourisme-hôtellerie pour 1968, 1970, 1975 et 1980 353
Tableau n° 10 - Evolution de la production de la branche « services » 355
Tableau n° 11 - Evolution des investissements de la branche « services » 355
Tableau n° 12 - Evolution de l'emploi de la branche « services » 355
Tableau n° 13 - Evolution des marges commerciales aux prix de marché 357
Tableau n° 14 - Commerce : Evolution de la valeur ajoutée 357
Tableau n° 15 - Investissements et emplois dans le commerce 357

CHAPITRE 7. - LOGEMENT, EDILITE, HYDRAULIQUE

Tableau n° 1 - Prévisions des dépenses de construction en zone rurale 363
Tableau n° 2 - Prévisions des dépenses de construction de logements dans les centres urbains de l'intérieur 364
Tableau n° 3 - Evolution du parc des logements à Abidjan en 1970, 1975 et 1980 366
Tableau n° 4 - Nombre et valeur des logements construits à Abidjan en 1970, 1975 et 1980 366
Tableau n° 5 - Répartition des logements construits ou achetés à des fins personnelles ou pour être loués 366

Tableau n° 6 - Prévisions de dépenses en logements construits ou achetés par les ménages pour eux-mêmes 366
Tableau n° 7 - Prévisions de dépenses en logements construits ou achetés pour être loués 366
Tableau n° 8 - Prévisions de dépenses totales en logements construits ou achetés 366
Tableau n° 9 - Répartition des dépenses d'édilité au cours de la période 1971-1975 368
Tableau n° 10 - Prévisions des dépenses d'édilité dans les villes de l'intérieur (1971-1975) 370
Tableau n° 11 - Récapitulation des dépenses d'édilité 370
Tableau n° 12 - Hydraulique à Abidjan. Prévisions de dépenses 371
Tableau n° 13 - Hydraulique dans les centres de l'intérieur. Prévisions de dépenses 372
Tableau n° 14 - Hydraulique villageoise. Réalisations à prévoir 373
Tableau n° 15 - Hydraulique villageoise. Prévisions d'investissements 373
Tableau n° 16 - Récapitulation des dépenses d'hydraulique 374

CHAPITRE 8. - LE DEVELOPPEMENT CULTUREL, SOCIAL ET ADMINISTRATIF

Tableau n° 1 - Répartition des salariés du secteur moderne en 1968 381
Tableau n° 2 - Répartition de la masse salariale du secteur moderne en 1968 .. 381
Tableau n° 3 - Secteur primaire. Structure de l'emploi 382
Tableau n° 4 - Secteur secondaire (sauf branches 09 et 10). Structure de l'emploi 383
Tableau n° 5 - Branche 09 : énergie et eau. Structure de l'emploi 383
Tableau n° 6 - Branche 10 : activités extractives. Structure de l'emploi 383
Tableau n° 7 - Bâtiment et travaux publics. Structure de l'emploi 384
Tableau n° 8 - Secteur tertiaire. Structure de l'emploi 384
Tableau n° 9 - Ratios servant de base à la répartition des emplois créés dans l'administration générale 384
Tableau n° 10 - Besoins en main-d'œuvre du secteur moderne 385
Tableau n° 11 - Besoins en main-d'œuvre du secteur primaire 385
Tableau n° 12 - Besoins en main-d'œuvre du secteur secondaire 385
Tableau n° 13 - Besoins en main-d'œuvre du secteur tertiaire 386
Tableau n° 14 - Besoins en main-d'œuvre dans la fonction publique 386
Tableau n° 15 - Enseignement primaire public. Effectifs annuels et mise en œuvre de la télévision scolaire 392
Tableau n° 16 - Programme de formation des maîtres 393
Tableau n° 17 - Coûts de l'enseignement primaire 393
Tableau n° 18 - Enseignement secondaire général. Développement respectif des enseignements public et privé ; effectifs d'élèves ivoiriens seulement 396
Tableau n° 19 - Enseignement secondaire général. Développement des enseignements public et privé, effectifs d'élèves ivoiriens seulement 397
Tableau n° 20 - Offre des formations recrutant au niveau de la fin du premier cycle 397
Tableau n° 21 - Effectif de bacheliers par série de baccalauréat (secondaire général, Ivoiriens seulement) 398
Tableau n° 22 - Enseignement secondaire général. Développement des effectifs de l'enseignement public, élèves ivoiriens et étrangers 398
Tableau n° 23 - Enseignement secondaire général. Coût de fonctionnement 399

Tableau n° 24 - Prévisions de formation d'ouvriers qualifiés 401
Tableau n° 25 - Dépenses de fonctionnement du dispositif de formation d'ouvriers qualifiés 401
Tableau n° 26 - Production annuelle par niveau des enseignements techniques .. 403
Tableau n° 27 - Production annuelle par niveau de l'enseignement féminin 403
Tableau n° 28 - Frais de fonctionnement des enseignements techniques et professionnels 404
Tableau n° 29 - Investissements de la période 1971-1975 pour les enseignements techniques et professionnels 404
Tableau n° 30 - Prévisions de la production de cadres agricoles ivoiriens 405
Tableau n° 31 - Enseignement supérieur. Développement de l'Université d'Abidjan 406
Tableau n° 32 - Frais de fonctionnement des enseignements supérieurs 407
Tableau n° 33 - Récapitulation des coûts de fonctionnement de l'ensemble des enseignements 409
Tableau n° 34 - Part des divers enseignements dans l'ensemble des coûts de fonctionnement 409
Tableau n° 35 - Ensemble des investissements pour l'ensemble des enseignements pour la période 1971-1975 409
Tableau n° 36 - Besoins en personnel qualifié pendant la période 1971-1980 .. 410
Tableau n° 37 - Besoins en personnel qualifié et le programme de formation des enseignements secondaire général et technique 411
Tableau n° 38 - Les besoins en cadres moyens des secteurs secondaire et tertiaire et la capacité de production de l'enseignement technique 412
Tableau n° 39 - Besoins et prévisions d'emplois qualifiés 412
Tableau n° 40 - Médecine hospitalière : infrastructure 414
Tableau n° 41 - Médecine hospitalière : personnel 415
Tableau n° 42 - Médecine hospitalière : répartition des lits 415
Tableau n° 43 - Médecine sociale : infrastructure 415
Tableau n° 44 - Médecine sociale : personnel 416
Tableau n° 45 - Situation actuelle de la couverture sanitaire 416
Tableau n° 46 - Budget de fonctionnement 1969 du Ministère de la Santé Publique 417
Tableau n° 47 - Santé Publique : prévisions des frais de fonctionnement 420
Tableau n° 48 - Santé Publique : prévisions d'investissements 1971-1975 420
Tableau n° 49 - Information : prévisions d'investissements 424
Tableau n° 50 - Animation rurale : prévisions d'investissements et frais de fonctionnement 424
Tableau n° 51 - Ministère du Travail et des Affaires Sociales : prévisions d'investissements 424
Tableau n° 52 - Ministère de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports : prévisions d'investissements 424
Tableau n° 53 - Récapitulation des investissements des deux ministères précédents 424
Tableau n° 54 - Infrastructure administrative : investissements publics 425
Tableau n° 55 - Montants annuels consacrés à l'infrastructure administrative de 1960 à 1970 427
Tableau n° 56 - Nombre de préfectures et sous-préfectures en 1967 428
Tableau n° 57 - Nombre de préfectures et sous-préfectures en 1970 428
Tableau n° 58 - Investissements réalisés par les autres administrations entre 1960 et 1970 430

Tableau n° 59 - Infrastructure administrative : prévisions d'investissements 431
Tableau n° 60 - Représentation nationale : prévisions d'investissements 432
Tableau n° 61 - Forces Armées et Service Civique : prévisions d'investissements 432
Tableau n° 62 - Intérieur et Justice : prévisions d'investissements 432
Tableau n° 63 - Affaires Economiques et Financières, Plan, Fonction Publique, Travail et Affaires Sociales : prévisions d'investissements 433
Tableau n° 64 - Travaux Publics, Construction et Urbanisme, Agriculture et autres ministères : prévisions d'investissements 433
Tableau n° 65 - Halls d'information : prévisions d'investissements 434
Tableau n° 66 - Autres administrations : prévisions d'investissements 434
Tableau n° 67 - Infrastructure administrative : cheminement des investissements entre 1976 et 1980 434

CHAPITRE 9. - LES GRANDS PROJETS

Tableau n° 1 - Le port de San Pedro et l'aménagement du Sud-Ouest : dépenses publiques d'investissements 437
Tableau n° 2 - Barrage de Kossou et aménagement de la vallée du Bandama : investissements 1971-1980 438

QUATRIEME PARTIE : MISE A JOUR EFFECTUEE AU DEBUT DE 1971

Tableau n° 1 - Répartition fonctionnelle des investissements publics 1971-1975 au sens de la Loi-Plan 446
Tableau n° 2 - Différences de définition dans la notion d'investissements publics entre la Loi-Plan et les Lois-Programmes 447
Tableau n° 3 - Dépenses publiques d'investissements pour la période 1971-1975. Tableau de passage entre la Loi-Plan et les Lois-Programmes. Ensemble des investissements publics 448
Tableau n° 4 - Dépenses publiques d'investissements pour la période 1971-1975. Tableau de passage entre la Loi-Plan et les Lois-Programmes. Noyau garanti 449
Tableau n° 5 - Dépenses publiques d'investissements pour la période 1971-1975. Tableau de passage entre la Loi-Plan et les Lois-Programmes. Tranche optionnelle 450
Tableau n° 6 - Répartition des investissements publics 1971-1975 selon les secteurs de la Loi-Programme 451
Tableau n° 7 - Dépenses du secteur agriculture, forêts, pêches, pendant la période 1971-1975 au sens de la Loi-Plan 453
Tableau n° 8 - Investissements du secteur agriculture, forêts, pêches, pendant la période 1971-1975 au sens de la Loi-Plan 454
Tableau n° 9 - Dépenses du secteur développement agricole, pendant la période 1971-1975, au sens des Lois-Programmes 455
Tableau n° 10 - Montant des investissements pour l'ensemble du réseau routier (1971-1975) 457
Tableau n° 11 - Investissements globaux pour l'édilité pour la période 1971-1975 459
Tableau n° 12 - Dépenses d'hydraulique pour la période 1971-1975 459
Tableau n° 13 - Récapitulation des investissements pour le développement culturel (1971-1975) 461
Tableau n° 14 - Récapitulation des investissements d'infrastructure sociale (1971-1975) 462

Avertissement

L'exposé des motifs de la Loi-Plan 1967-1970 soulignait la volonté du Gouvernement de faire en sorte que le « Plan soit véritablement l'œuvre de tous », et il annonçait deux innovations :

— la création de commissions de planification pour contribuer à l'élaboration du Plan ;

— l'instauration d'un dialogue entre le Gouvernement et les organismes de la représentation nationale, tant au niveau des orientations et des options fondamentales, qu'à celui des choix définitifs.

A cette fin, le Ministère du Plan a préparé, de Juillet 1967 à Mai 1968, une première esquisse du Plan qui fut remise aux commissions de planification en Juin 1968, puis aux commissions régionales de développement à partir de Juin 1969.

A la suite des critiques et des suggestions émises par ces commissions, une deuxième esquisse du Plan 1971-1975 et des Perspectives 1980 a été élaborée de Septembre 1968 à Avril 1970.

La deuxième esquisse a été établie à partir des dernières données disponibles au moment de son élaboration et sur la base des conditions économiques de l'époque, c'est-à-dire celles des années 1968 et 1969.

Toutefois, au début de 1971, l'interprétation de l'esquisse et son utilisation pour l'action risquaient de rencontrer certaines difficultés tenant à l'évolution rapide survenue depuis deux ans dans l'environnement économique : glissement des prix, modifications des données de l'équilibre financier, meilleure appréciation de nos possibilités de développement, etc.

Une mise à jour a alors été effectuée pour éliminer ces difficultés là où elles pouvaient s'avérer les plus gênantes : dans le domaine des investissements publics et de leur financement.

Le montant global des investissements publics, pour la période 1971-1975, a ainsi été réévalué à 252 milliards de francs 1970. On y a distingué un noyau garanti de 220 milliards et une tranche optionnelle de 32 milliards.

En outre, un programme complémentaire de 40 milliards sera établi avant le 31 Décembre 1971 ; il sera mis en œuvre dans la mesure où les moyens financiers pourront être dégagés.

Le Plan a été adopté par le Gouvernement en Mai 1971. Le Conseil Economique et Social l'a approuvé en Juin et l'Assemblée Nationale l'a voté en Juillet.

*
* *

La méthode employée pour les projections économiques est celle des Perspectives Décennales, c'est-à-dire que l'inventaire des actions possibles ou souhaitables a été fait et que les cohérences au niveau des équilibres en biens et services, de la répartition et du financement ont été recherchées dans le cadre des tableaux de la Comptabilité Nationale pour les années 1970, 1975 et 1980.

Ces résultats sont fondés sur de nombreuses études portant sur l'ensemble des problèmes de développement (agriculture, industrie, transport, éducation, santé, etc.) qui assurent le caractère réaliste des objectifs.

Les objectifs culturels et sociaux proposés sont, de leur côté, le résultat des travaux de préparation de la Loi-Cadre de l'enseignement et d'études diverses menées, au cours des deux dernières années, en liaison avec les ministères intéressés.

Mais la planification est bien autre chose que la rédaction d'un document technique et la publication du Plan 1971-1975 ne marque pas la fin des travaux de planification, bien au contraire. Un effort permanent de coordination doit être poursuivi, tant dans l'administration que parmi les autres agents économiques, pour assurer une harmonisation des efforts, harmonisation dont le Plan indique la trame.

En offrant à l'ensemble des acteurs de la vie économique du pays un cadre de référence, le Plan leur permet de s'assurer de la cohésion de leurs objectifs propres avec les buts que se fixe l'ensemble de la nation.

Replaçant toute initiative individuelle dans une perspective d'ensemble, il éclaire les tensions, voire les contradictions, qui pourraient exister entre des actions d'origines diverses. Par la concertation et le dialogue, les personnes et les organismes concernés peuvent alors réduire ces incohérences, poursuivant ainsi une planification que le document du Plan ne fait que préparer.

Il n'est pas inutile de rappeler ici les principales conditions qu'implique la réalisation de nos objectifs.

Le choix des objectifs, la coordination des moyens doivent d'abord être assurés au sein même de l'administration. A cette fin la Loi-Plan 1967-1970 a institué le mécanisme de la Loi-Programme. Celle-ci fixe chaque année, pour les trois années suivantes, un programme d'investissements publics cohérents entre eux et concourant à la réalisation des objectifs du Plan.

Afin d'améliorer encore la programmation de ces opérations, ont été créés des dossiers-projets qui permettront d'améliorer les choix par un meilleur contrôle du coût et de la finalité de chaque investissement public.

Enfin, pour mieux coordonner l'ensemble des actions de l'Etat, le Gouvernement fait élaborer des politiques sectorielles. Concernant les principaux domaines de la vie économique, sociale et culturelle, elles constitueront les chartes de l'action des pouvoirs publics au service du développement.

Si nous voulons conserver la maîtrise des investissements, instruments essentiels du développement, il nous faut d'abord veiller à maintenir une croissance rapide de l'épargne de l'Etat, en limitant l'augmentation des dépenses de fonctionnement, notamment celles de personnel, qui ne s'accompagne pas toujours d'un dynamisme accru de tous les secteurs de notre administration ; il nous faut aussi éviter que les finances publiques ne soient obérées par un recours excessif à l'emprunt, surtout lorsque les conditions en sont rigoureuses. Pour utiliser au mieux les ressources ainsi disponibles, nous devons en outre nous interdire de multiplier des opérations non programmées qui dénatureraient le sens même de notre planification et mettraient en péril l'efficacité de nos efforts d'épargne et la réalisation de nos objectifs.

Nous devons aussi faire preuve de persévérance et d'imagination, pour que la croissance de nos productions se traduise par une amélioration effective des conditions de vie, surtout pour les catégories les plus défavorisées de la population qui aspirent à en bénéficier plus largement.

Aux efforts des pouvoirs publics doivent répondre ceux des particuliers et des entreprises. Par leur volonté d'épargne, leur souci de promotion, de formation et de compétence, tous les citoyens, dans quelque secteur et à quelque niveau qu'ils se trouvent placés, doivent concourir à assurer le succès du projet d'expansion économique et de promotion sociale que nous nous sommes fixé.

Adopté par la nation, le Plan 1971-1975 n'est qu'un jalon dans un travail de planification qui doit être de tous les instants.

Ce document présente un avenir « possible » conforme aux aspirations et à la volonté de progrès du peuple ivoirien. Seule une coordination efficace des efforts de tous pourra faire de cette possibilité une réalité concrète.

Le Ministre du Plan
M.T. DIAWARA

PREMIÈRE PARTIE

les grandes orientations du développement économique, social et culturel 1970 - 1980

d'une économie de croissance à une société de promotion

Le Plan est l'acte politique solennel par lequel les pouvoirs publics :

— dessinent les grandes lignes de l'évolution possible et souhaitable de l'économie et de la société pour une période déterminée qui est, en général, de cinq années,

— arrêtent les objectifs qu'ils s'assignent pour la période considérée,

— déterminent les principaux moyens qu'ils entendent mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs et réaliser l'évolution économique et sociale projetée.

C'est dire que l'adoption du Plan est moins celle d'un document donnant, grâce à un jeu de projections et de calculs complexes, une image probable de l'économie nationale au terme de la période considérée, que celle d'un certain nombre d'objectifs et de moyens en vue de réaliser la croissance économique, sans laquelle rien n'est possible, et de faire en sorte que cette croissance économique concourre à la réalisation des objectifs de développement du pays.

Bien entendu, la marge de liberté dont on dispose à un moment donné, ou sur une période donnée, n'est pas illimitée.

Tout plan s'insère dans une évolution qui a commencé avant lui. Il doit donc, en premier lieu, tenir compte du poids du passé et, en particulier, des conséquences, prévues ou non prévues, des décisions antérieures, que celles-ci aient été ou non prises dans le cadre de la planification.

Il doit également prendre en considération les possibilités de croissance offertes au pays par l'évolution démographique, le progrès des techniques, l'état des ressources naturelles, le niveau de la formation des hommes, l'évolution de la demande intérieure et des marchés extérieurs.

Il doit enfin vérifier que les objectifs retenus sont compatibles entre eux et avec les ressources financières prévisibles de la période, et que la croissance et le développement projetés sont réalisables dans le respect des grands équilibres économiques et financiers intérieurs et extérieurs.

Poids du passé, possibilités de croissance, contraintes d'équilibre, telles sont les trois grandes sortes de limitations qu'un Plan doit à la fois préciser et assumer, afin de permettre aux pouvoirs publics de situer leurs décisions dans une perspective cohérente et réaliste.

Mais si la marge d'action est à chaque instant limitée, elle n'en est pas moins réelle et, somme toute, importante si l'on considère l'évolution économique et sociale sur une période suffisamment longue.

Il en est en effet de la conduite d'une économie comme de celle d'un navire de fort tonnage : les changements de cap sont impossibles ou, à tout le moins, dangereux si les orientations nécessaires n'ont pas été prises en temps voulu.

A moyen et long termes, il dépend donc d'un certain nombre de choix, opérés le plus souvent longtemps à l'avance, que la croissance se situe durablement à un niveau élevé et que les objectifs de développement soient ou non atteints.

C'est pourquoi, s'il prend nécessairement place dans un processus commencé avant lui, un plan doit être également replacé dans une perspective à plus long terme de l'économie et de la société, chaque plan successif apparaissant ainsi comme une étape dans un long et persévérant effort pour mieux maîtriser l'avenir.

De ce point de vue, la période concernée par le Plan 1971-1975 apparaît comme particulièrement importante, car elle se situe en quelque sorte à la charnière de deux décennies : la décennie 1960-1970 qui a été la décennie du démarrage de notre croissance, et la décennie 1970-1980 qui peut et doit être pour la Côte d'Ivoire la décennie du passage d'une économie de croissance à une société de promotion des hommes et de réponse à leurs aspirations.

Avant de préciser quelle doit être notre stratégie de développement pour les années 1970-1980, il paraît nécessaire de jeter tout d'abord un regard sur le chemin parcouru de 1960 à 1970, non pour en tirer de vaines satisfactions d'amour-propre, mais pour mieux comprendre comment a pu être réalisé ce qui l'a été, pour voir aussi les distorsions et les insuffisances qui demeurent, et rechercher les moyens d'y porter remède. Il conviendra ensuite de réfléchir aux problèmes nouveaux qui vont se poser à nous au cours de la nouvelle décennie, aux choix souvent difficiles qu'il nous faudra faire pour atteindre les objectifs de la période, à ces objectifs eux-mêmes afin de les rendre plus explicites, plus précis pour qu'ils puissent mieux guider notre action.

Rien n'est plus important, en effet, en ce qui concerne notre développement, dont la croissance constitue une condition nécessaire, mais non suffisante, que de bien savoir ce que nous voulons, d'identifier les contraintes dont nous devons tenir compte et de préciser les voies par lesquelles nous pouvons raisonnablement atteindre nos objectifs. Tel est le rôle et la raison d'être de la planification grâce à laquelle nous pouvons, au-delà des péripéties de la conjoncture et des vicissitudes de l'action quotidienne, progressivement accroître notre maîtrise sur notre croissance et notre développement.

Pour les pays en voie de développement, plus encore que pour les pays développés, le Plan ne

saurait être, en effet, un simple outil technique. Il est, et doit être toujours davantage, l'instrument privilégié grâce auquel nous prenons conscience de nous-mêmes, de nos problèmes et des moyens par lesquels nous pouvons entreprendre de les résoudre. Cinq ans, dix ans, cela paraît long, mais ne l'est pas en réalité dès lors qu'il s'agit de résoudre des problèmes aussi vastes et aussi difficiles qu'édifier une économie moderne et diversifiée, former des hommes et assurer leur promotion, construire une société plus prospère, plus juste et plus heureuse.

En outre, s'agissant de la Côte d'Ivoire, un danger nous guette qui est que, grisés par les succès que nous avons remportés, nous ne nous abandonnions à un sentiment trompeur d'euphorie, et que nous en venions à penser que tout est désormais possible et facile, alors qu'en réalité rien n'est jamais définitivement gagné, que les ressources demeurent toujours insuffisantes au regard des besoins qui sont immenses et que les problèmes que nous avons encore à résoudre sont tels que seule la concentration rigoureuse des efforts et des moyens, qui est la raison d'être de la planification, peut nous permettre de parvenir au but qui est le développement du pays.

Il dépend donc de notre lucidité, de notre discipline et de notre persévérance, qu'après avoir gagné une première et décisive bataille, celle par laquelle nous nous sommes arrachés à la stagnation séculaire des économies archaïques, nous gagnions au cours des dix ans qui viennent celle, non moins importante et difficile, par laquelle nous aurons confirmé notre croissance, affirmé notre personnalité, et assuré notre développement.

I. - 1960-1970 : LA DÉCENNIE DU DÉMARRAGE DE LA CROISSANCE

Nul doute que la décennie 1960-1970 ne reste dans l'histoire de notre pays comme celle du démarrage de notre croissance, celle au cours de laquelle une politique bien conçue, et vigoureusement conduite, a amorcé le processus d'expansion continue qui caractérise les économies modernes.

A. - Le modèle de croissance

Si la Côte d'Ivoire a pu bénéficier de circonstances favorables, il n'en est pas moins certain que le démarrage de la croissance n'a pas été le fruit du hasard, mais celui d'une politique délibérée, qu'on a appelée le pari libéral mais qui serait peut-être plus exactement décrite par les termes de planification libérale du développement.

Un modèle de croissance a été choisi, modèle fondé sur l'ouverture sur l'extérieur, et toutes les actions du Gouvernement ont été orientées de manière à réaliser sa mise en place, puis à favoriser son fonctionnement.

C'est ainsi que de 1960 à 1970 l'extérieur a joué, en tant qu'agent économique, un rôle essentiel, à la fois comme acheteur des produits agricoles d'exportation, comme apporteur de capitaux, comme fournisseur de main-d'œuvre et de cadres qualifiés.

Certes, ce modèle de croissance présente des inconvénients, notamment la dépendance à l'égard de la conjoncture des marchés extérieurs et les risques de blocage en cas de ralentissement du flux des investissements étrangers. Il a cependant été choisi, parce qu'il était le seul capable de provoquer une croissance rapide.

En effet, le marché intérieur était trop étroit pour pouvoir jouer un rôle moteur dans le développement de la production et la fraction de cette production, qu'il apparaissait possible de prélever sur la consommation pour créer des équipements nouveaux, insuffisante pour que ce soit l'investissement qui joue le rôle de moteur de la croissance. Au contraire, l'ouverture sur l'extérieur allait permettre une croissance rapide des productions agricoles d'exportation distributrices de revenus à de larges couches de la population, en même temps qu'un apport de capitaux et de compétences nécessaires à l'industrialisation induite par l'expansion des revenus et de la demande intérieure.

Mais le pari libéral n'est nullement synonyme de laisser-faire. Par les ressources de plus en plus importantes qu'il allait pouvoir prélever sur une production en expansion rapide, l'État se trouvait au contraire en mesure de créer les conditions d'une croissance forte sur une longue période et, progressivement, de réunir les bases matérielles d'un développement en profondeur du pays.

B. - Les principaux résultats

Les résultats sont là pour montrer que le pari libéral a été un pari judicieux, et qu'il a été gagné.

1. - *La croissance*

De 1960 à 1970, le taux de croissance de la production intérieure brute a été en moyenne de 8 % par an, en termes réels, c'est-à-dire déduction faite d'une évolution globale des prix estimée en moyenne à 2,5 % par an. La production intérieure brute est ainsi passée de 130,5 milliards de F. CFA en 1960 à 329,3 milliards en 1969. La population augmentant de son côté à un rythme de 3 % l'an, la production par habitant croissait pendant la

même période à un rythme de près de 5 % par an.

2. - *La diversification de la production*

Dans le même temps, la Côte d'Ivoire amorçait vigoureusement la diversification de sa production, diversification qui était un des principaux objectifs de la politique du Gouvernement, et devenait progressivement ainsi moins sensible aux aléas de la conjoncture internationale.

En 1960, le secteur primaire (agriculture, forêts et pêches) représentait 46.8 % de la production intérieure brute : bien que sa progression ait été de 6.4 % par an, il n'en représentait plus en 1969 que 32.3 %. Simultanément, les secteurs secondaire et tertiaire avec des taux annuels de croissance de 15.7 et de 13.1 % passaient respectivement de 15.2 à 22.3 % et de 38 à 45.4 % de la même production intérieure.

En valeur exprimée en francs courants, la PIB du secteur primaire croissait de 45 milliards passant de 61 milliards en 1960 à 106 en 1969. Dans les secteurs secondaire et tertiaire, la croissance était encore plus impressionnante, le secteur secondaire passant d'un peu moins de 20 milliards en 1960 à 75 en 1969, soit un accroissement de 55 milliards, et le secteur tertiaire passant de 50 milliards en 1960 à 149 en 1969, soit un accroissement de près de 100 milliards.

Au total, en dix ans, la production intérieure brute était donc multipliée par 2,5, celle du secteur secondaire par 3,7 et celle du secteur tertiaire par 3.

3. - *Le démarrage de l'industrialisation*

Forte croissance et diversification de la production s'accompagnaient, conformément aux objectifs du Gouvernement, de la naissance et de l'expansion spectaculaire de l'industrialisation.

C'est ainsi que la valeur ajoutée de la production industrielle passait de 7,5 milliards en 1960 à 49,3 milliards en 1970; celle-ci, qui ne représentait en 1960 que 6 % de la production intérieure brute, représentait en 1970 14 % d'une PIB elle-même en augmentation de 125 % sur la décennie.

De 1960 à 1970, le nombre des entreprises industrielles passait de 180 à 355, ces entreprises représentant, en 1970, 71,7 milliards d'investissements bruts cumulés, 83 milliards de chiffre d'affaires, 18,8 milliards de salaires et charges sociales et 36 600 emplois.

C. - LE ROLE DE L'ÉTAT : LA PLANIFICATION LIBÉRALE DE LA CROISSANCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Basée sur l'accueil des techniciens et des capitaux étrangers, la liberté des transactions et des transferts et la collaboration souple entre le secteur public et le secteur privé, l'option libérale du Gouvernement n'était pas, bien au contraire, exclusive d'une volonté vigoureuse d'intervention de l'Etat au niveau de la prévision et de l'orientation du développement global, comme à celui de la réalisation d'opérations sectorielles d'investissement et de mise en valeur.

L'Etat ne se contentait pas, en effet, de réaliser les infrastructures économiques et de préparer les hommes aux tâches de la production. Il se préoccupait également d'investir massivement dans les productions agricoles, qui constituaient et constituent encore le moteur le plus puissant de la croissance du pays.

Un seul exemple suffira à souligner l'importance des efforts en la matière : celui du Plan Palmier. Décidé par le Gouvernement en 1963, réalisé avec l'aide financière de la Communauté Economique Européenne, l'objectif était primitivement fixé à 32 000 hectares, ce qui avait paru à l'époque d'une incroyable audace ; or les réalisations atteignent aujourd'hui le chiffre alors inimaginable de 55 700 hectares dont 18 700 de plantations villigeoises.

A travers cette opération entièrement conçue, décidée et conduite par les pouvoirs publics, c'est le visage de régions entières qui allait être changé et une dimension nouvelle donnée à l'agriculture de plantation, jusqu'alors concentrée sur le café et le cacao.

C'est dans le but d'assurer à l'Etat la place prééminente qui doit être la sienne dans la détermination et l'animation du développement, qu'allaient être progressivement conçus et mis en place, d'abord avec la création de l'Administration Générale du Plan et l'élaboration des Perspectives Décennales 1960-1970, puis avec la création du Ministère du Plan et l'adoption de la Loi-Plan 1967-1970, enfin avec l'élaboration de Perspectives Décennales 1970-1980 et la préparation du Plan 1971-1975, les instruments d'une planification dans la liberté. Cette planification est radicalement différente de celle des pays d'économie centralement planifiée, mais également originale dans son esprit, dans ses méthodes et dans ses instruments d'action par rapport à la planification indicative pratiquée par certains pays développés, et dont le Plan français constitue sans doute le modèle le plus achevé.

Peu à peu nos méthodes de planification se sont étendues et perfectionnées, afin de devenir tout à la fois plus prospectives et plus opérationnelles.

Ce progrès de nos méthodes de planification s'est fait dans quatre directions principales :

— tout d'abord, par la mise en place d'une comptabilité nationale qui, s'améliorant au cours des années, nous a permis de saisir toujours mieux les différents éléments du contexte économique et social ivoirien, de disposer de séries homogènes et d'être ainsi en mesure de mieux asseoir nos prévisions,

— deuxièmement, par le passage d'une planification de caractère semi-global à une programmation détaillée, directement reliée à l'action quotidienne des pouvoirs publics : tel est l'objet de la Loi-Programme triennale des investissements publics qui détermine annuellement les programmes d'investissements à exécuter au cours des trois années suivantes, loi-programme qui devra d'ailleurs encore évoluer de façon à devenir la loi-programme non plus des seuls investissements publics mais de l'ensemble des actions de l'Etat en matière de développement,

— troisièmement, par la création d'organismes destinés à assurer une intervention efficace de l'Etat dans les domaines qui apparaissent comme essentiels à la réalisation du Plan. Ces créations originales, sociétés d'Etat, établissements publics, sociétés d'économie mixte, dotées d'une plus grande souplesse de fonctionnement et donc d'une efficacité plus grande que les services publics traditionnels, étaient investies de missions de caractère essentiellement opérationnel, et ont permis la réalisation de programmes sectoriels importants dans des domaines aussi différents que l'agriculture, l'énergie, la construction, la formation ou encore la promotion de l'entreprise ivoirienne,

— quatrièmement, enfin, dans la voie d'une participation croissante, au niveau national, des élites et de l'ensemble de la population, à l'élaboration de la politique de développement du pays. La politique de dialogue, de tout temps voulue et pratiquée par le Président Houphouët-Boigny, s'est notamment traduite dans le domaine de la planification, par la création des Commissions Nationales de Planification et des Commissions Régionales de Développement au travail fécond desquelles il convient de rendre hommage.

D. - Les distorsions et les insuffisances

Le travail accompli a été considérable et les résultats obtenus encourageants. Mais il ne faudrait pas que la satisfaction légitime que nous pouvons en tirer nous fasse oublier les insuffisances qui subsistent, et les difficultés qui demeurent et qu'il nous faudra surmonter au prix parfois d'efforts accrus, si nous voulons poursuivre notre marche en avant et construire, grâce à la poursuite de la croissance, la société de promotion de l'homme ivoirien et de réponse à ses aspirations qui peut et doit être le grand objectif de la nouvelle décennie.

L'expansion, à certains égards spectaculaire, qui a marqué la décennie 1960-1970, s'est accompagnée d'un certain nombre de distorsions et d'insuffisances, distorsions et insuffisances qui sont la contrepartie et, en quelque sorte, la rançon de nos succès.

La croissance n'est en effet jamais homogène, ni le progrès par lui-même égalitaire. Bien au contraire, elle est génératrice de déséquilibres qui contribuent au mouvement en avant, mais peuvent parfois aussi le freiner, voire le bloquer.

Trois distorsions apparaissent à cet égard comme particulièrement importantes et lourdes de risques pour le présent et l'avenir :

— l'inégalité entre les régions,
— la faible place tenue par les nationaux dans l'appareil industriel et commercial du pays,
— les distorsions concernant les investissements publics et leur financement.

1. - *L'inégalité entre les régions*

Concernant les inégalités entre les régions et entre les différentes parties du corps social, elles étaient au départ inévitables.

Il faut bien, en effet, que la croissance naisse à un endroit déterminé et rien n'est plus utopique que de penser que l'on peut tout développer, partout et en même temps. Mais il appartient, bien sûr, aux pouvoirs publics de mettre en œuvre les actions correctrices nécessaires afin d'éviter que, s'aggravant, ces inégalités n'en viennent à mettre en cause l'équilibre du corps social, voire à provoquer un blocage de la croissance elle-même.

C'est ce que l'Etat s'applique à faire, conformément à la Loi-Plan et aux instructions du Président de la République.

Des actions ont été entreprises qui ont commencé à porter leurs fruits. Le développement de cultures vivrières, telles le riz, ou industrielles, telles le coton, a déjà permis d'augmenter le revenu monétaire des populations de savane, jusque là défavorisées par rapport aux populations de forêt et de Basse-Côte.

Néanmoins des écarts importants demeurent à la réduction desquels il nous faudra consacrer de nouveaux et persévérants efforts, et cela de façon d'autant plus rigoureuse que le développement de certaines régions du Sud s'accélérant, le risque est grand, si l'on n'agit pas de façon systématique et en mettant en œuvre des moyens suffisants, de voir les écarts s'accroître au lieu de diminuer.

De nouvelles cultures, comme le kénaf ou la canne à sucre, devraient ouvrir de nouvelles possibilités aux régions de savane et y provoquer l'installation d'industries de transformation. Compte tenu de ce que les possibilités des pays de savane en matière de cultures industrielles sont jusqu'ici limitées, il s'agira de veiller tout particulièrement à la bonne réalisation de ces projets, afin qu'ils aient l'effet d'entraînement maximum pour les paysans, sans être d'un poids excessif pour les finances publiques.

La vaste opération d'aménagement liée à la construction du barrage de Kossou devrait également entraîner une transformation complète des conditions de vie de plus de 130 000 personnes. Le tourisme enfin, créateur d'emplois tertiaires et inducteur d'activités (produits vivriers, construction et travaux publics, artisanat) devrait à plus long terme, et également s'il est bien conçu et réalisé dans de bonnes conditions, avoir un effet d'entraînement important.

2. - *La faible présence des nationaux dans le secteur moderne de l'économie*

Concernant la très faible présence des hommes et du capital national dans le secteur moderne de notre économie, nous devons être conscients qu'elle était au départ également inévitable.

Qu'aurions-nous pu faire, en effet, sans le concours le plus large des capitaux, des techniciens et des entrepreneurs expatriés ? Mais, là aussi, il appartient à l'Etat de faire en sorte que, sans remettre en cause notre politique d'ouverture à l'égard des investissements extérieurs, des nationaux de plus en plus nombreux trouvent leur place dans l'appareil industriel et commercial du pays.

Tel est le but des mesures décidées ces dernières années en matière de formation professionnelle, d'africanisation des emplois, de promotion de l'entreprise ivoirienne. Mais ces actions n'en sont qu'à leurs débuts et il conviendra simultanément de les amplifier et, sans doute, d'en imaginer et mettre en œuvre de nouvelles.

La croissance économique n'aurait pas de sens, en effet, si elle devait nous rester extérieure et si nous nous contentions d'en recueillir passivement certaines retombées. Aux côtés de ceux qui nous ont fait ou nous feront confiance en nous apportant leurs capitaux, leurs compétences techniques, leurs capacités de gestion et leurs ouvertures sur les marchés extérieurs, nous devons prendre progressivement notre place et participer toujours davantage aux initiatives, aux responsabilités et aux résultats.

3. - *Les distorsions concernant les investissements publics et leur financement*

Enfin, une troisième source de distorsions concerne l'utilisation par l'Etat des ressources financières disponibles pour le financement des investissements publics. Il s'agit là d'un problème grave puisqu'ici les distorsions constatées, loin de découler de la nature des choses, résultent de décisions prises par les pouvoirs publics.

Accroître et réorienter l'effort d'investissement public, tel était l'un des principaux objectifs de la Loi-Plan 1967-1970. Or si les 116 milliards prévus par cette loi ont bien été réalisés et même dépassés, il s'en faut que tous les investissements réalisés correspondent à des investissements programmés et obéissent à des critères de choix conformes à la rationalité économique. De même, le financement de ces investissements a été assuré au moyen d'un endettement plus important que celui qui avait été prévu, ce qui signifie que, faute d'une discipline suffisamment rigoureuse, l'épargne budgétaire, véritable fer de lance de l'indépendance économique, a été inférieure à ce qu'elle aurait pu être.

Les ressources étant toujours limitées et insuffisantes, le Plan, contrat solennel de l'Etat avec lui-même et avec la nation en ce qui concerne son action en faveur du développement économique, social et culturel du pays et, dans le cadre du Plan, la programmation des investissements publics, doivent jouer un rôle directeur à l'égard de toutes les autres décisions des pouvoirs publics. Seule la planification peut faire en sorte que l'ensemble des actions de l'Etat s'intègre dans une stratégie globale de la croissance et du développement. Conscience permanente des objectifs, respect des équilibres fondamentaux, sélection rigoureuse des actions et contrôle de leurs résultats, telles sont les règles qu'il convient d'observer pour que l'Etat puisse donner les impulsions nécessaires à la croissance, réduire les déséquilibres et les tensions qui en résultent et opérer les transformations structurelles qui commandent le développement.

II. - LA STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT POUR LES ANNÉES 1970-1980

Les enseignements que l'on peut tirer de la décennie écoulée et la conscience des problèmes qui vont se poser à nous au cours de la nouvelle décennie doivent nous permettre de définir les objectifs fondamentaux à assigner au développement du pays, non seulement pour la durée du Plan 1971-1975, mais pour l'ensemble de la décennie 1970-1980.

Sur la base des résultats acquis entre 1960 et 1970, il paraît, en effet, maintenant possible et souhaitable de faire de la décennie 1970-1980, la décennie du passage d'une économie de croissance à une société de promotion des hommes et de réponse à leurs aspirations, c'est-à-dire de chercher à réaliser la finalité suprême assignée par le Président Houphouët-Boigny au développement de la nation : la promotion de l'homme ivoirien et de son bonheur.

Viser à réaliser ce grand dessein apparaît maintenant possible du fait des résultats obtenus pendant les dix dernières années au cours desquelles ont été créées les bases matérielles de notre développement, et du fait des perspectives qui s'ouvrent devant nous pour les dix prochaines années. Mais cela ne sera réalisable que si certaines conditions sont réunies : maintien de la stabilité et de la politique d'ouverture sur l'extérieur, stricte discipline budgétaire et financière, concentration des efforts et des moyens sur les actions jugées prioritaires, imagination et audace dans la conception et la mise en œuvre de solutions originales aux problèmes spécifiques de notre développement.

A. - Les grands objectifs de la période

En vue de faire passer ce grand dessein dans les faits, trois objectifs fondamentaux doivent être assignés à la période :

— la poursuite d'une croissance forte,

— l'accroissement de la participation des nationaux à l'activité économique,

— la promotion des hommes et la réponse à leurs aspirations.

1. - *La poursuite d'une croissance forte*

La poursuite d'une croissance forte s'impose si l'on veut pouvoir répondre aux aspirations des hommes, tant en ce qui concerne leur promotion individuelle et collective, que l'amélioration de leurs conditions d'existence.

2. - *Le modèle de croissance*

Concernant la croissance, la première question qu'il convenait de se poser en vue de l'élaboration du Plan 1971-1975 et des Perspectives 1970-1980 était celle du maintien du modèle de croissance par les comptes extérieurs qui avait caractérisé la période 1960-1970, ou de l'adoption d'un modèle différent.

A cet égard, il est rapidement apparu aux planificateurs, et leur avis a été ratifié par le Gouvernement lors de l'adoption par celui-ci des options destinées à orienter les travaux de planification, que ce modèle de croissance, nonobstant les inconvénients qu'il présente et que l'on a déjà évoqués devrait être conservé car il est le seul capable de permettre la croissance forte sans laquelle il n'est pas de developpement possible.

Néanmoins, différents facteurs, tendanciels ou volontaristes, conduisaient à penser qu'une évolution progressive du modèle de croissance dans la direction d'une réduction de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur pouvait et devait être envisagée.

L'effort entrepris par la Loi-Plan pour en accroître le volume avait, dès les années 1967-1970, contribué à renforcer, à côté du moteur « exportation » et du moteur « investissement étranger », le rôle joué par ce moteur spécifiquement national que constitue l'investissement public.

Différents travaux menés à bien depuis lors sur l'évolution de la consommation intérieure ont montré que cet autre moteur de la croissance, qui n'a joué jusqu'ici qu'un rôle mineur, allait renforcer son action au cours de la décennie.

Enfin, une politique progressive d'ivoirisation de l'appareil industriel et commercial devrait contribuer à accroître le rôle des facteurs endogènes dans la croissance à long terme du pays.

Quoi qu'il en soit, à moins d'accepter un ralentissement de la croissance, les exportations de produits agricoles et, également de façon croissante, de produits industriels, ainsi que l'apport par l'extérieur de capitaux et de compétences techniques et de gestion, vont continuer à jouer un rôle décisif dans la croissance des années à venir. Il importe donc que nous en prenions une claire conscience et que nous fassions en sorte de maintenir et de développer le climat de coopération confiante et équilibrée qui est à la base du pari libéral et à l'origine des succès que nous avons déjà enregistrés.

3. - *Les perspectives de croissance*

En ce qui concerne les possibilités de croissance de la période, il est apparu, au cours des travaux qui ont abouti à une première puis à une deuxième esquisse du Plan 1971-1975 et des Perspectives 1970-1980, que, si la Côte d'Ivoire disposait, tant en ce qui concerne les productions que les marchés, d'importantes marges de croissance, plusieurs goulots d'étranglement risquaient de freiner cette croissance, notamment en ce qui concerne les capacités de réalisation des programmmes agricoles.

Sur le plan industriel également, la place tenue par un petit nombre de grands projets (fer, pâte à papier, etc.) et, d'une façon générale, le difficile passage à opérer d'une industrialisation basée sur la substitution aux importations à une industrialisation tournée vers la grande exportation, rendait la croissance industrielle de la période plus aléatoire que celle de la période précédente.

De même, la marge de manœuvre concernant les investissements publics apparaissait comme en partie hypothéquée par le poids relatif des grands programmes d'aménagement en cours de réalisation, ainsi que par celui résultant d'opérations d'un intérêt économique parfois discutable, engagées en dehors du cadre de la programmation.

Enfin, il est évident qu'au fur et à mesure que la base s'élargit, il devient de plus en plus difficile d'obtenir des taux de croissance élevés.

Les calculs faits pour la première esquisse du Plan 1971-1975 et les Perspectives 1970-1980 allaient montrer que la simple prolongation des efforts antérieurs conduisait à un taux de croissance de l'ordre de 7 %, soit un taux inférieur d'environ un point à celui obtenu en moyenne pendant la décennie 1960-1970.

L'objectif d'une croissance aussi forte que possible étant considéré comme impératif, les travaux préparatoires du Plan 1971-1975 furent alors orientés vers la recherche des conditions d'obtention d'un taux de croissance plus élevé. Ce réexamen des perspectives de croissance de la période a permis de retenir un taux de 7,7 % pour la période 1971-1975 et de 8,1 % pour la période 1976-1980.

Le Gouvernement a cependant estimé possible, et évidemment souhaitable, de rechercher par un effort supplémentaire en matière d'investissements publics, l'obtention pour la période 1971-1975 d'un taux supérieur à 8 %.

Cela veut dire que l'investissement public va être appelé à jouer un rôle absolument décisif dans la croissance des années à venir, ce qui implique que soient réunies trois conditions :

— une discipline plus stricte que celle observée pendant l'exécution de la Loi-Plan 1967-1970, en ce qui concerne la progression des dépenses de fonctionnement,

— une évaluation et une programmation plus rigoureuses des investissements publics,

— une dynamisation des services publics en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes et notamment des programmes agricoles.

Quel est finalement l'enjeu de cet objectif de croissance ambitieux ? Il est important, pour soutenir l'effort nécessaire, d'en prendre exactement conscience.

Si nous réussissons à atteindre l'objectif visé, cela veut dire que nous aurons connu, pendant vingt ans, un taux de croissance, en termes réels, de 8 % l'an, c'est-à-dire un des taux les plus élevés qu'ait jamais connu, sur une aussi longue période, un pays en voie de développement.

Cela veut dire notamment que notre production intérieure brute, évaluée en francs 1968, atteindra en 1980, 785 milliards de F CFA, soit près de 5 fois celle de 1960 évaluée dans le même système de prix. La production par tête, c'est-à-dire compte tenu de l'accroissement de la population, serait à la même époque de 107 400 F CFA, soit 2,5 fois ce qu'elle était en 1960.

On mesure ainsi toute l'ampleur du bond en avant que nous aurons accompli du point de vue de la production comme en ce qui concerne le revenu !

4. - *Les objectifs sectoriels*

Ambitieux mais non déraisonnable, notre objectif d'une croissance forte peut et doit être atteint, comme il l'a été au cours de la décennie 1960-1970, grâce à l'action vigoureuse et disciplinée de l'Etat et à la concentration des efforts et des moyens :

— sur trois objectifs sectoriels considérés comme décisifs pour l'obtention de la croissance projetée, à savoir :

- la priorité à l'agriculture et à sa modernisation,
- le passage à une nouvelle phase de notre industrialisation,
- le développement d'un tertiaire ivoirien moderne.

— et sur deux objectifs horizontaux également importants pour la réalisation de la croissance prévue :

- la coopération régionale,
- la promotion des exportations.

Priorité à l'agriculture et à sa modernisation

Malgré la réduction progressive de la place qu'elle occupe dans l'ensemble de la production nationale, l'agriculture, par les devises qu'elle nous procure et par les revenus qu'elle distribue, demeure et demeurera tout au long de la décennie le principal moteur de notre croissance.

Les perspectives des marchés de nos productions d'exportation étant dans l'ensemble favorables, il nous appartient de les mettre à profit, en particulier par une politique active de promotion et par un effort permanent d'adapation aux exigences de la demande.

Parallèlement à l'accroissement quantitatif et à l'amélioration qualitative de nos productions, il nous faudra rechercher, au cours de la période, une augmentation sensible de notre productivité agricole qui est encore très faible. Seule en effet une productivité plus élevée peut à la fois assurer

durablement notre compétitivité sur les marchés extérieurs et permettre d'accroître de façon substantielle le revenu de nos paysans.

C'est pourquoi nos efforts devront porter simultanément sur l'accroissement de nos productions et sur la modernisation de notre agriculture. En même temps qu'une des conditions de notre croissance, la promotion du monde rural, c'est-à-dire le passage d'une agriculture et d'un paysannat traditionnels à une agriculture et un paysannat modernes, devra donc constituer l'un des principaux objectifs de promotion de la décennie.

Une nouvelle industrialisation

Le secteur industriel, qui ne représentait en 1960 que 6 % de la production totale, en représentera près de 20 % en 1975 et environ 24 % en 1980, au sein d'une PIB qui aura été multipliée par 4,6 au cours de la période.

L'industrie aura donc au cours de la période un effet d'entraînement de plus en plus décisif.

Mais pour parvenir à ce résultat, nous aurons à réussir une difficile mutation : obtenir l'implantation d'une nouvelle génération d'industries.

L'industrialisation rapide que nous avons connue au cours des années 1960-1970 a, en effet, obéi à un schéma classique basé sur la substitution aux importations, schéma qui a des limites évidentes : celles-là même du marché intérieur pour lequel on arrive peu à peu à une relative saturation.

Il nous faut donc amorcer et réussir une deuxième phase de notre industrialisation et, pour cela, rechercher l'implantation d'un nouveau type d'industrie à base de grandes unités de production tournées principalement vers les marchés extérieurs.

Avec une production de 12 500 tonnes de tissus par an, dont 70 % destinés à l'exportation, le complexe de filature-tissage qui va s'installer à Dimbokro est le premier maillon de cette chaîne dont nous devons rechercher l'implantation sur le sol ivoirien au cours des prochaines années.

D'autres implantations du même genre sont possibles et devront être réalisées au cours de la période, en particulier dans les secteurs de la pâte à papier, de la fabricaton de pneumatiques, du montage électronique, des fibres synthétiques, de la confection industrielle, etc.

Egalement, en cours de période, devrait intervenir la valorisation de l'important gisement de minerai de fer de Bangolo dont San Pedro constituera le débouché portuaire.

Parallèlement à ces transferts d'activités industrielles employant en général une main-d'œuvre abondante et qui étaient jusqu'ici situées dans les pays développés, nous devrons explorer des voies nouvelles de recherche d'activités à développer. Cela pourra se faire notamment à partir des innovations technologiques que nous pourrions mettre en œuvre, des besoins en expansion rapide dans les pays les plus développés que nous pourrions nous mettre en position de satisfaire, ou encore, des créneaux pouvant exister dans la satisfaction de nos propres besoins, du fait de la relative inadaptation des productions importées ou réalisées sur place à la spécificité de ces besoins et à la structure des revenus de la population.

Nous devons également envisager avec attention les possibilités d'expansion, sans doute considérables, des productions artisanales ou néo-manufacturières répondant au désir, de plus en plus vif, des consommateurs des pays développés d'échapper à la monotonie de la série et de retrouver la qualité singulière de l'objet fait à la main. Nos traditions en matière d'art et d'artisanat peuvent, sous réserve de trouver des formes d'organisation adaptées, nous mettre en position favorable pour répondre à ces besoins nouveaux du dernier tiers du vingtième siècle.

Nous ne devons pas, en effet, être en retard d'une bataille industrielle. Il nous faut à la fois exploiter la situation résultant de la hausse des coûts salariaux dans les pays développés qui pousse l'industrie d'hier, c'est-à-dire les industries de main-d'œuvre, à émigrer vers les pays en voie de développement qui sauront les capter et, dans le même temps, nous efforcer de discerner, afin de nous y engager parmi les premiers, les chemins de l'industrie de demain.

C'est à propos du passage à cette deuxième génération d'industries qu'apparaît peut-être avec le plus de force la nécessité de maintenir au cours de la décennie 1970-1980 notre politique d'ouverture à l'égard de l'extérieur.

Pour un pays comme la Côte d'Ivoire, le choix d'un développement industriel accéléré implique, ainsi qu'on l'a dit, l'acceptation délibérée d'un apport extérieur de capitaux, de capacités et de débouchés.

Mieux, nous ne devrons pas considérer cette nécessité comme une contrainte désagréable mais transitoire. La logique de la production et de la consommation de masse tend, en effet, à donner une place croissante dans le développement industriel moderne à un petit nombre de très grandes entreprises transnationales, si bien qu'à l'exception peut-être des Etats continents tels les Etats-Unis, l'Union Soviétique ou la Chine, aucun des grands pays développés ne peut plus envisager

son développement industriel sur une base purement nationale. Dès lors comment pourrait-il en être autrement pour un pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire, par ailleurs de taille géographique modeste ?

Nous devons donc être conscients que nous ne pourrons appartenir au monde industrialisé des années 1980 et au-delà que si nous savons accueillir et même activement rechercher l'implantation sur notre sol d'unités de production appartenant à ces entreprises transnationales. Cela n'implique nullement de notre part une attitude passive à l'égard des investissements étrangers, mais au contraire la définition et la mise en œuvre d'une politique industrielle dynamique visant notamment à tirer le meilleur parti possible du jeu des grands groupes industriels à l'échelle mondiale. Parallèlement nous devrons être attentifs à former aux techniques modernes de gestion et à promouvoir les Ivoiriens qui occuperont au niveau national, voire international, des postes de responsabilité dans les états-majors de ces entreprises.

Le développement d'un tertiaire moderne ivoirien

Au cours de la décennie 1960-1970, le secteur tertiaire a été considéré comme devant simplement s'ajuster aux besoins découlant de la croissance des secteurs primaire et secondaire. Au cours de la décennie 1970-1980, il nous faut aller au-delà. D'une part, il nous faut viser, comme dans le secteur secondaire, une participation accrue des nationaux aux initiatives, aux responsabilités et aux résultats. Mais également et surtout, il nous faut rechercher la naissance et le développement d'un tertiaire supérieur voire d'un quaternaire ivoiriens susceptibles de jouer un rôle actif dans la croissance des années 1970-1980 et de constituer une des bases du développement à long terme du pays.

Par tertiaire supérieur, l'on entend les activités commerciales, bancaires, administratives, professionnelles, touristiques et culturelles de niveau international. Par quaternaire, l'on entend les activités de recherche fondamentale et appliquée, en particulier dans les secteurs de pointe : informatique, méthodes et programmes d'éducation, techniques de préparation des décisions, méthodes de gestion, etc.

Il s'agit là de deux domaines où les marges de croissance sont, à long terme, les plus considérables. Du fait du rôle de pôle multinational déjà joué par Abidjan, la Côte d'Ivoire se trouve bien placée pour développer ces activités. Sous réserve que les dimensions de l'opération, les conditions et le rythme de sa réalisation ne gênent pas le mouvement général de la croissance en absorbant des ressources nécessaires par ailleurs, le projet de Riviera correspond à cette vue d'avenir. Le rôle joué par l'Hôtel Ivoire dans la polarisation sur Abidjan d'un certain nombre d'activités permanentes ou temporaires de ce type montre l'efficacité potentielle d'une telle politique.

De même la politique touristique, si elle est bien conçue et réalisée dans de bonnes conditions, en particulier financières, peut se révéler un puissant facteur de croissance au cours des années 1970-1980 et plus encore dans les années 1985. Au-delà des produits industriels, l'homme de la fin du siècle sera, dans les pays développés, de plus en plus à la recherche d'un art de vivre. L'Afrique, si elle sait préserver ses valeurs et ses modes de vie traditionnels, peut alors se trouver en mesure de répondre à ces besoins nouveaux.

Il serait par ailleurs souhaitable qu'une fraction de la fonction touristique et tertiaire supérieure soit localisée dans l'ouest du pays, notamment autour de San-Pedro, ce qui renforcerait les chances de succès de l'action de développement engagée dans cette région.

Concernant le secteur quaternaire enfin, la Côte d'Ivoire a d'ores et déjà pu constater combien la recherche, notamment celle effectuée par les différents instituts spécialisés dans le domaine agronomique (I.R.H.O., I.F.C.C., I.R.C.A., etc.) pouvait constituer un puissant facteur de développement. Aussi doit-elle envisager dès aujourd'hui de s'engager avec modestie, mais résolument, dans ces activités quaternaires qui seront de plus en plus au cœur de l'évolution des pays en voie de développement comme de celle des pays développés.

La coopération régionale

Au cours de la décennie 1970-1980, il est économiquement et politiquement exclu que la Côte d'Ivoire se développe de façon isolée. En même temps qu'il suscite l'envie, voire la jalousie, son succès lui crée de nouveaux devoirs auxquels l'élargissement de ses moyens doit lui permettre de commencer à répondre. Le développement et le sous-développement sont en effet relatifs, et il est du devoir comme de l'intérêt de ceux qui sont en tête d'aider les autres à les rejoindre.

Son intérêt bien compris coïncide donc avec ses traditions de générosité et avec l'une des orientations constantes de sa politique extérieure : la Côte d'Ivoire doit résolument développer au cours de la décennie sa politique de coopération économique avec les pays voisins.

Le développement de la coopération privilégiée avec les Etats de l'Entente constitue un premier élément de cette coopération régionale mais au-delà, il paraît souhaitable que, dans toute la mesure où cela peut dépendre d'elle, la Côte d'Ivoire

favorise la constitution en Afrique de l'Ouest d'une zone de coopération aussi large et aussi active que possible.

Bien entendu cela supposera de la part des Etats côtiers et, en particulier, de la part de la Côte d'Ivoire, certains sacrifices au bénéfice des Etats de l'intérieur. Mais l'exemple des zones de coopération économique dans le monde montre avec force que les effets directs ou indirects de la coopération excèdent largement pour les différents partenaires les sacrifices initialement consentis.

A cet égard, le projet de création d'une Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest dont le principe a été posé par la déclaration commune des Chefs d'Etat signée à Bamako le 21 mai 1970 ouvre une espérance concrète qui mérite d'être activement soutenue.

Mais la coopération avec les Etats africains francophones ne doit pas nous faire négliger les possibilités de coopération féconde qui existent avec les pays anglophones, au premier rang desquels le Libéria et le Ghana. Avec ce dernier pays des accords limités portant sur l'échange de produits déterminés pourraient constituer une approche réaliste du problème.

La Côte d'Ivoire se trouverait ainsi engagée dans plusieurs systèmes de coopération régionale d'extension géographique et d'intensité différentes et pourrait utilement jouer un rôle de charnière entre ces différents systèmes et de pôle potentiel de regroupements ultérieurs plus vastes.

La promotion des exportations

Qu'il s'agisse des productions agricoles qui atteignent des volumes de plus en plus importants et mettent, pour certaines d'entre elles, la Côte d'Ivoire aux premiers rangs des producteurs mondiaux, qu'il s'agisse des nouvelles industries tournées vers la grande exportation, qu'il s'agisse de la promotion du tourisme ou de celle d'un artisanat rénové et organisé, une politique dynamique de promotion sur les marchés extérieurs apparaît comme une des nécessités de notre croissance au cours des années 1970-1980.

Il s'agit là d'une attitude nouvelle pour nous comme elle l'est d'ailleurs pour l'ensemble des pays développés ou en voie de développement.

L'expansion du commerce avec l'étranger a longtemps été considérée, en effet, comme étant du ressort exclusif des entreprises, l'Etat se bornant à faciliter les transactions par la conclusion d'accords commerciaux bi ou multilatéraux plus ou moins suivis d'effets.

Mais l'accroissement des échanges et de la concurrence a récemment conduit les Etats à se préoccuper d'une manière plus active et plus concrète de la promotion de leur commerce extérieur par la mise en œuvre, en collaboration avec les professionnels, d'opérations de promotion de leurs ventes sur les marchés des différents pays consommateurs.

La nécessité d'une politique active de promotion des exportations est évidente pour la Côte d'Ivoire, en particulier en ce qui concerne les grands produits agricoles. La création du Centre Ivoirien du Commerce Extérieur est à cet égard le gage que le Gouvernement est décidé à mettre en œuvre, en liaison avec le secteur privé, une politique dynamique de promotion des produits ivoiriens sur les marchés des grands pays importateurs en faisant appel aux techniques les plus modernes du marketing et de la promotion des ventes. On soulignera cependant que ces actions, souvent coûteuses, doivent pour être efficaces, être bien étudiées et conduites avec compétence.

En vue d'atteindre les objectifs d'exportation de la période, le Gouvernement devra également se préoccuper de mettre au point, concernant les grands produits, des stratégies commerciales dont la promotion des ventes ne peut être qu'un des instruments. En particulier, il nous faudra soigneusement étudier les positions que nous pourrons être amenés à prendre sur le plan international au cours des prochaines années concernant les accords sur les produits. Nous devrons notamment continuer à nous efforcer de faire évoluer l'accord international sur le café dans un sens plus favorable aux cafés robusta, ce qui correspond d'ailleurs à l'orientation de la demande des pays consommateurs. Concernant le cacao, une coopération étroite des grands pays producteurs, en particulier africains, devra être recherchée.

Dans le cadre de ces stratégies commerciales, les actions spécifiques de marketing et de promotion devront nous permettre de tirer profit des dispositions de ces accords et, le cas échéant, de pallier leurs inconvénients, voire leur défaillance.

Au total, c'est une politique à la fois souple et vigoureuse qui devra être mise en œuvre en la matière pour assurer, en dépit des vicissitudes de la conjoncture des marchés, la réalisation de nos objectifs d'exportation qui sont l'une des conditions essentielles de la croissance de la période.

B. - L'ACCROISSEMENT DE LA PARTICIPATION DES NATIONAUX A L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Une participation croissante des nationaux à l'activité économique et en particulier au développement de l'appareil industriel et commercial du pays constitue le deuxième grand objectif de la période.

Si notre développement industriel et commercial devait en effet continuer à se faire quasi exclusivement par apports de capitaux étrangers, notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur, loin de diminuer, ne cesserait de croître. En particulier, du fait du stock de capital étranger investi sur notre sol et de la charge croissante que feraient peser sur les comptes extérieurs les transferts de résultats, nous nous trouverions engagés dans un véritable cercle vicieux et, en quelque sorte, contraints, pour éviter un blocage de la croissance, de chercher à augmenter toujours davantage le flux de capitaux entrant dans le pays et donc à accroître encore notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Pour fonder l'équilibre à long terme de nos comptes extérieurs et acquérir progressivement la maîtrise de notre croissance, il nous faut donc rompre ce cercle vicieux en menant à bien une participation croissante des nationaux dans l'appareil industriel existant ou qui sera créé au cours de la décennie 1970-1980. Pour ce faire, l'Etat devra mettre en œuvre une politique rationnelle de participations publiques, intervenant dans les secteurs qu'il juge prioritaires en association avec nos partenaires qui trouveront, dans notre détermination à partager les risques inhérents à toute entreprise, une garantie et une raison de confiance supplémentaires.

Il faudra en second lieu que l'épargne nationale s'oriente de plus en plus activement, à travers les instruments de placement appropriés qui devront lui être proposés, vers l'investissement industriel.

Enfin, les efforts déjà entrepris pour promouvoir une classe d'entrepreneurs nationaux devront être intensifiés. Des moyens nouveaux devront être imaginés et mis au point. Une particulière attention devra être apportée par les pouvoirs publics à l'assistance aux entreprises nationales. Celles-ci doivent être, en effet, normalement viables, car la faillite de l'une d'entre elles accrédite trop facilement l'idée communément admise que l'Africain est incapable de gérer correctement une affaire. C'est pourquoi l'Etat doit veiller à organiser avec les industries des pays développés une véritable coopération industrielle afin que les entrepreneurs nationaux puissent bénéficier des techniques modernes du marketing et de la gestion mises en œuvre dans les pays avancés.

Pour importante que soit l'ivoirisation des capitaux et des entreprises, notre objectif de participation accrue des nationaux à l'activité économique ne saurait s'y limiter. Il doit en réalité concerner l'ensemble des emplois et des responsabilités dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle. Pour cela une politique d'ensemble, suivant le cas contractuelle ou réglementaire, conjuguée avec un intense effort de formation, devra être mise en œuvre, sans que soit à aucun moment oubliée la nécessité de la compétence et de la responsabilité et que soient, le cas échéant, sanctionnées les insuffisances et les défaillances.

Au total, qu'il s'agisse des capitaux, des entreprises ou des responsabilités, l'ivoirisation, loin d'avoir un caractère démagogique ou passionnel, doit apparaître à tous et, en particulier, à nos partenaires expatriés et aux investisseurs étrangers, comme une exigence normale de notre développement. Appuyée sur des compétences affirmées, conduite avec souplesse et fermeté, mêlant Ivoiriens et expatriés dans l'accomplissement d'une tâche nationale commune, elle doit constituer, au contraire, la meilleure garantie de notre volonté de coopération dans le respect des engagements pris et dans l'amitié.

Réussir l'ivoirisation sans remettre en cause l'ouverture sur l'extérieur, telle est en effet la voie difficile et exaltante dans laquelle nous devons nous engager, telle est la forme nouvelle que doit revêtir, à l'aube de la décennie 1970-1980, notre pari libéral.

C. - La promotion des hommes et la réponse a leurs aspirations

A travers l'ivoirisation ce n'est pas seulement la réduction de notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur en ce qui concerne les capitaux, les compétences et les initiatives que nous devons avoir en vue, mais un objectif plus large et plus fondamental qui est la promotion individuelle et collective des hommes de ce pays.

Sans sous-estimer ce qui a été fait à cet égard au cours des dix dernières années, en particulier en ce qui concerne l'éducation, la décennie 1960-1970 n'en apparaît pas moins rétrospectivement comme ayant été dominée par le souci prioritaire et quasi exclusif de tout autre d'engager le pays dans un processus de croissance rapide. Mais cette croissance qu'il nous faut bien entendu poursuivre et amplifier, il nous appartient maintenant de la mettre davantage au service de la promotion des hommes et de la réponse à leurs aspirations. C'est pourquoi l'inspiration fondamentale qui doit être la nôtre tout au long de la décennie 1970-1980, est celle du passage d'une économie de croissance à une société de promotion, celle de la construction d'une société où chacun trouvera plus de chances de progrès et de bonheur et où tous ensemble nous affirmerons notre capacité et notre personnalité.

La promotion des hommes, cela veut dire tout d'abord la possibilité pour tous de se soigner, de lutter plus efficacement contre la maladie et d'avoir une espérance de vie meilleure. Le développement de la Santé Publique influe tant sur le taux de

croissance démographique que sur l'état sanitaire de la population, son dynamisme et ses capacités de travail. C'est dire l'attention que nous devrons lui accorder puisque l'homme est à la fois le fondement et la finalité du développement. Pour l'Ivoirien, pouvoir préserver ses enfants, dans le premier âge, notamment, où les épidémies créent encore des ravages considérables, pouvoir les faire grandir en leur assurant des soins nécessaires et des conditions d'hygiène convenables, est un objectif fondamental. Il nous faudra donc au cours de la décennie accroître les moyens de la Santé Publique dans tous les domaines et plus particulièrement dans les secteurs de la médecine préventive et de la formation du personnel, pour que l'homme ivoirien puisse s'épanouir et que l'amélioration de son bien-être physique, mental et social soit un fruit de la croissance attendue.

La promotion des hommes, cela veut dire en deuxième lieu leur formation, c'est-à-dire la possibilité d'acquérir le savoir qui est la clef de la promotion individuelle comme du progrès collectif. Avec 15 milliards 780 millions en 1970, l'enseignement est le poste le plus important du Budget Général, représentant 27 % de la totalité des crédits de fonctionnement. Sa part doit encore augmenter et atteindre 32 % en 1975 et plus de 35 % en 1980 dans un budget qui aura lui-même augmenté de près de 8 % en moyenne par an pendant la période. C'est dire l'importance qui lui est et qui lui sera accordée. Mais l'aspiration au savoir est immense et les besoins importants. En 1970, le taux global de scolarisation en Côte d'Ivoire atteint à peine 49 %. Dans cet ensemble les filles représentent seulement 36 % contre 64 % pour les garçons. L'effort à accomplir est écrasant. Les moyens tant humains que financiers pour pallier cette insuffisance sont limités. Il nous faut donc faire preuve d'imagination et d'audace pour accroître l'efficacité de ces moyens, notamment en explorant la possibilité de recourir à de nouveaux modes de communication du savoir tels que la télévision, voie dans laquelle nous sommes déjà engagés, ou les machines à enseigner. Il nous faut simultanément chercher à formuler le contenu de ce savoir, de façon qu'il soit mieux adapté à nos besoins spécifiques tout en préparant efficacement notre entrée dans le monde technico-scientifique qui sera celui de la fin de ce siècle. Aucune erreur ne serait, en effet, plus coûteuse et plus désastreuse pour notre développement à long terme que de chercher à reproduire à grand frais un modèle éducatif et culturel ne correspondant ni à nos besoins d'aujourd'hui, ni aux exigences de l'avenir.

La promotion des hommes, cela veut dire en troisième lieu la possibilité pour eux de trouver à employer leurs capacités. Le problème de l'emploi est sans doute l'un des plus difficiles que pose le développement. En effet, par l'espoir qu'elle fait naître dans les masses rurales, la croissance d'un appareil économique moderne, qui est en soi créatrice d'emplois, attire les hommes dans les centres urbains à un rythme supérieur à celui selon lequel elle peut les absorber. Ce phénomène, l'Europe l'a connu au XIXe siècle, et les pays en voie de développement le connaissent à leur tour de façon aggravée, en raison d'une croissance démographique beaucoup plus rapide, de la plus grande diffusion de l'information et de la plus haute intensité de capital exigée par le progrès technique pour la création des emplois. A la vérité, il n'existe pas de solution miracle à ce problème qui n'est autre que celui d'une planification correcte de la croissance. C'est pourquoi nous devons être attentifs au cours de la nouvelle décennie à la fois à adapter la formation et la motivation des hommes aux emplois prévus et à utiliser le plus judicieusement possible les capacités disponibles. Parallèlement, il nous faudra rechercher si des formes d'activités rentables ne pourraient pas être trouvées à partir d'une utilisation plus poussée de cette ressource naturelle, qu'est le travail des hommes. Au bout du compte, c'est du respect des priorités dans l'affectation des ressources telles qu'elles résultent de notre planification que dépend pour la Côte d'Ivoire la possibilité d'offrir toujours en plus grand nombre à ses enfants des emplois rémunérateurs et utiles au développement de la nation.

La promotion des hommes, cela veut dire enfin pour un pays dont la population est plus qu'aux quatre cinquièmes rurale, la promotion d'une agriculture et d'un paysannat modernes, c'est-à-dire le passage d'une agriculture traditionnelle à productivité et revenu faibles à une agriculture de type moderne plus productive et plus rémunératrice. Quelle que soit la rapidité de notre industrialisation, l'agriculture demeure le principal moteur de notre croissance et devra le demeurer pendant encore de très nombreuses années. Au demeurant, il apparaît de plus en plus que la zone intertropicale présente des conditions pour les cultures végétales très supérieures à celles que peuvent offrir les zones tempérées. Or les besoins alimentaires de l'humanité sont immenses et progressent de façon dramatique. Aussi devons-nous être bien persuadés que l'agriculture est une activité d'avenir, c'est-à-dire hautement productive en produits de qualité parfaitement adaptés à la demande. C'est pourquoi la promotion d'une agriculture et d'un paysannat modernes, seuls capables par ailleurs de maintenir l'exode rural dans des limites raisonnables, doit être au cours de la décennie 1970-1980 l'une de nos principales préoccupations. Pour atteindre ce but, l'action des jeunes cadres ivoiriens doit être exemplaire. Disposant d'une formation plus poussée, de plus de crédit, ils doivent, dans leurs villages, servir d'exemple et agir comme un ferment en remettant en honneur le travail de la terre et en préfigurant le monde rural de demain par leurs actions en matière de coopération agricole et d'habitat notamment.

Quant à la réponse à l'aspiration des hommes à plus de bien-être, elle implique, semble-t-il, deux sortes d'actions :

— une action en faveur des revenus,

— une action en faveur de l'amélioration des conditions d'existence et de l'aménagement du cadre de vie.

Dans le monde moderne c'est bien sûr à la possession d'un revenu monétaire croissant qu'aspirent toutes les catégories de citoyens. Par le passé, la concentration des efforts en vue de la croissance a conduit en fait à comprimer les revenus et à ne procéder à des rajustements que lorsqu'il apparaissait qu'ils étaient devenus indispensables. Le danger serait que ces rajustements substantiels, justifiés par leur espacement dans le temps, ne créent l'illusion qu'ils pourraient être aisément répétés. C'est pourquoi nous devons, dans ce domaine, définir une politique claire permettant aux différentes catégories sociales de recevoir leur part des fruits de la croissance. C'est là, sans doute, une voie difficile car nous devons bien sûr demeurer attentifs à ne pas ralentir notre effort d'investissement et à ne pas compromettre les équilibres économiques fondamentaux. C'est cependant la seule susceptible d'assurer la participation souhaitable de tous aux résultats de l'effort commun.

Pour importante que soit la progression du revenu monétaire qui permet à chacun d'acquérir les biens matériels que nous procure l'activité industrielle moderne, d'autres aspirations au bien-être se manifestent puissamment chez les Ivoiriens des villes et des campagnes, en particulier en ce qui concerne le logement et le cadre de vie.

Pour le logement, c'est un effort immense qu'il nous faut accomplir tant en milieu urbain qu'en milieu rural. L'épargne nationale devra être associée sous différentes formes à l'action publique pour financer cet effort, et un système de prêts à long terme mis à la disposition des ménages. Du point de vue technologique, de nouveaux matériaux et procédés de construction, meilleur marché et mieux adaptés aux conditions climatiques que les procédés et matériaux actuellement en usage, devront être recherchés. Au total, la politique de logement social mise en œuvre ces dernières années devra encore être amplifiée pour répondre au cours de la décennie 1970-1980 à ce besoin fondamental de l'homme : avoir un toit.

En ce qui concerne les conditions d'existence et l'amélioration du cadre de vie, ce sont les éléments du progrès moderne, au premier rang desquels l'eau et l'électricité, qu'il nous faudra apporter au monde rural. A cet effet, nous devons développer l'action des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural que nous venons de créer, et des programmes d'adduction d'eau et d'électrification des centres de l'intérieur assortis de calendriers de réalisation devront être établis.

Quant aux villes et aux centres semi-urbains de l'intérieur, les problèmes d'urbanisation devront requérir toute notre attention. A Abidjan en particulier, à côté de constructions modernes et imposantes que nécessite le développement de la capitale, une action en profondeur devra être menée pour la rénovation et l'aménagement de quartiers populaires tels que Treichville et Adjamé, afin d'y améliorer les conditions de viabilité, d'y créer les équipements collectifs susceptibles d'y rendre la vie et l'habitation non seulement plus salubres et plus confortables, mais aussi plus agréables et plus enrichissantes.

Au total, c'est une transformation complète des conditions d'existence des hommes de ce pays qu'il nous faut réaliser au cours de la décennie qui s'ouvre devant nous, transformation qui, prenant appui sur la poursuite de la croissance amorcée au cours de la décennie écoulée, nous permettra d'en devenir responsables et bénéficiaires. Répondre à cette aspiration à plus de responsabilité et à plus de bien-être, tel est le but suprême de notre politique de développement, telle est la tâche exaltante de la décennie 1970-1980 qui peut et doit être la décennie de la promotion de l'homme ivoirien et de son bonheur. Notre responsabilité est grande. Après avoir gagné la bataille du déclenchement de la croissance, nous devons maintenant, sans nous laisser griser par certains aspects spectaculaires et superficiels de l'expansion économique, remporter celle, combien plus importante, de notre développement.

D. - Le rôle de l'État : élargissement et renouvellement de la planification

Comme on l'a vu, l'Etat a joué un rôle décisif au cours de la décennie 1960-1970 dans le démarrage de notre croissance et la construction des bases matérielles de notre développement. Le niveau atteint par notre économie nous ouvre maintenant la possibilité de chercher à acquérir progressivement une plus grande maîtrise de cette croissance et de construire, grâce à elle, une société conforme à la finalité suprême de notre politique de développement qui est la promotion et le bonheur de l'homme ivoirien.

L'importance de l'enjeu, comme l'ampleur et la complexité des problèmes à résoudre, loin d'en réduire la nécessité, appelle une accentuation du rôle de l'Etat dans l'animation et l'orientation de la croissance et du développement de la nation. L'accentuation du rôle de l'Etat dans la voie choisie

est celle de la planification libérale du développement. Cette voie qui exclut aussi bien un laisser-faire anarchique qu'un dirigisme stérilisant est une voie difficile car elle accepte les risques inhérents à la liberté et subordonne la réussite à l'esprit d'initiative des citoyens et au respect par chacun, y compris l'Etat, des disciplines nécessaires. Mais il s'agit là d'une voie féconde parce qu'elle fait appel au désir de progrès individuel et collectif qui est au cœur de l'homme.

Ce rôle de l'Etat, c'est essentiellement celui de maître d'œuvre de la stratégie du développement dont on vient de décrire les principaux éléments, rôle qui implique une volonté politique explicite et continue et une adéquation aussi parfaite que possible des moyens à ce qui ne doit pas être seulement un thème de discours, mais l'objectif commun de toutes les actions des pouvoirs publics : le développement du pays.

Il convient donc qu'après avoir décrit le chemin qui nous aura conduit en vingt ans d'une économie et d'une société traditionnelles à une économie moderne en expansion continue et à une société nouvelle de promotion des hommes et de réponse à leurs aspirations, nous méditions quelques instants sur l'importance de ce rôle stratégique de l'Etat et sur les méthodes, les structures et les modes d'action qu'implique sa mission d'animateur du développement national.

En particulier, il est nécessaire que nous prenions une conscience plus complète du rôle que doit tenir la planification au niveau de l'action quotidienne des pouvoirs publics, des dimensions nouvelles qu'elle doit revêtir pour répondre efficacement aux exigences de la période, du renouvellement de ses méthodes qu'elle doit enfin opérer pour aborder les problèmes de l'évolution future du pays.

1. - *L'administration et le développement*

Le professeur Arthur Lewis a maintes fois souligné le rôle particulièrement important de l'administration dans le développement des pays en voie de développement et la nécessité que cette administration soit solide, c'est-à-dire compétente, honnête et bien organisée. Mais cette condition nécessaire n'est pas suffisante, il faut en outre que les missions et les structures de cette administration soient commandées par l'objectif prioritaire que constitue le développement.

Il nous faut reconnaître que, concernant ce second point, nous sommes loin du but à atteindre et que le modèle administratif dont nous avons hérité de la France est loin de répondre à cette exigence. Formalisme, centralisation, lenteur, absence de dynamisme et d'esprit d'initiative, telles sont les caractéristiques d'une administration conçue au siècle dernier pour « administrer » et non pour « développer ».

Cette inadaptation est certaine au niveau des services centraux, elle est encore plus manifeste s'agissant de l'intérieur du pays. Malgré l'évidente bonne volonté et même l'enthousiasme de la plupart des représentants régionaux et locaux du Gouvernement, ceux-ci sont le plus souvent absorbés par des tâches politiques, administratives et de représentation. Dans le domaine économique, ils sont la plupart du temps livrés à leur seule initiative, avec des moyens dérisoires et surtout sans directives générales précises. On aboutit ainsi à des incohérences et à des gaspillages dont le paysan fait finalement les frais. La fonction d'autorité dont sont investis les Préfets et les Sous-Préfets leur confère une responsabilité fondamentale dans le développement du pays. Une politique de développement régional définie au niveau du Gouvernement et assortie des moyens nécessaires doit leur permettre, avec l'aide notamment des Délégués Régionaux du Plan placés auprès d'eux, d'exercer véritablement le rôle d'animation, de coordination et de contrôle qui doit être le leur.

En réalité, comme l'a souligné le Président Houphouët-Boigny, nous devrons repenser les structures et les méthodes de travail de l'ensemble de notre administration, au niveau central comme aux niveaux régional et local, afin que la décennie 1970-1980 soit « celle d'une Administration résolument moderne, ouverte, et responsable qui, à l'image des secteurs les plus dynamiques de notre économie, saura être un moteur pour le développement du pays ».

2. - *La discipline financière et la rationalisation des choix*

Comme cela a déjà été le cas de 1960 à 1970, l'épargne publique et, en particulier l'épargne budgétaire, devra jouer un rôle prépondérant dans le financement des investissements publics de la période. Il est donc essentiel qu'elle puisse être dégagée et, pour cela, que la progression des dépenses de fonctionnement soit contenue à l'intérieur des limites prévues, ce qui veut dire qu'en moyenne ces dépenses ne devront pas progresser plus vite que la production nationale.

Ce rôle attribué à l'épargne publique dans le financement du développement est un choix politique fondamental.

Si l'endettement, notamment à l'extérieur, est en effet possible et souhaitable, nous devons veiller, afin de ne pas hypothéquer notre liberté d'action, à le

maintenir à l'intérieur de limites raisonnables. Il doit donc intervenir en complément de l'effort financier national et non s'y substituer, et être bien sûr consacré à la réalisation de projets économiquement rentables.

Tout aussi important que la discipline budgétaire et financière sera, au cours de la décennie, l'effort que nous devrons faire pour assurer une plus grande rationalité de nos choix et une meilleure programmation de nos actions.

Dans les débuts du développement, en effet, les choix sont simples et limités en nombre et les actions à entreprendre aisément évidentes. En même temps, la pénurie des moyens limite leur dispersion sur des objectifs secondaires et des opérations peu utiles. Au fur et à mesure que les dimensions de notre économie changent, les choix deviennent plus complexes, les variables à prendre en compte plus nombreuses, les possibilités de solution plus variées, les concurrences entre projets plus éloignées et donc plus difficilement comparables. Il en résulte le plus souvent une diminution de la rigueur dans l'affectation de moyens devenus eux-mêmes relativement plus abondants et aussi l'apparition et la multiplication de décisions prises en dehors de toute programmation, voire de toute évaluation sérieuse.

Or, si nous sommes conscients de l'ampleur véritablement angoissante des problèmes que pose le développement, et de la difficulté du chemin que nous avons encore à parcourir, nous le serons alors également de l'insuffisance des moyens au regard des besoins, et donc de la nécessité de les « économiser », c'est-à-dire de les affecter aux opérations les plus efficaces pour atteindre nos objectifs.

C'est cette prise en compte des coûts et des résultats au regard des objectifs, qui est au cœur des méthodes modernes de programmation, que nous devrons développer de manière à faire en sorte que toutes les actions de l'Etat fassent l'objet d'une évaluation précise à la lumière des objectifs de développement définis par le Plan, et que leur exécution se déroule dans le cadre de la programmation arrêtée par les instances politiques du pays.

C'est dans ce but que nous devrons nous efforcer d'améliorer les méthodes de préparation de la Loi-Programme des investissements publics, afin qu'elle devienne toujours davantage une Loi-Programme de l'ensemble des programmes d'action de l'Etat.

3. - *L'aménagement du territoire et l'action régionale*

Un autre élargissement de notre planification devra être recherché dans une ampleur nouvelle donnée aux problèmes de l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

L'aménagement du territoire, c'est avant tout une disposition particulière des esprits et un regroupement différent des moyens. C'est aussi et surtout un choix politique explicite de solidarité et d'unité nationales.

Aménager le territoire, ce n'est ni forcément maintenir les gens là où ils se trouvent, ni égaliser les densités démographiques et économiques sur l'ensemble du pays, mais rechercher l'homogénéisation des niveaux de vie et des conditions d'existence des populations, dont l'effectif doit au bout du compte être en harmonie avec les possibilités économiques de chaque région.

Il s'agit en définitive de réduire les disparités injustifiées entres les diverses régions du pays et de rechercher un meilleur équilibre entre les hommes, les équipements et les activités. Pour cela, il conviendra de structurer le territoire en régions représentant autant d'ensembles géographiques et économiques, et de définir au sein de ces ensembles des unités de base constituant des zones homogènes de développement. Dans chaque région pourra alors être assurée une programmation cohérente des opérations de développement et de mise en valeur. Parallèlement, l'intégration de ces programmes régionaux de développement sera recherchée à travers l'établissement, avec le concours des régions, d'un schéma d'aménagement à long terme de l'ensemble du territoire visant à favoriser le renforcement de l'armature urbaine et la polarisation des activités des différentes régions.

Mais l'action régionale, c'est aussi une multitude d'actions concrètes, à tous les niveaux, telles que l'aménagement des pistes de desserte, des expériences d'animation de secteurs ruraux et de transformation des centres semi-urbains, la réalisation des équipements collectifs les plus indispensables à la vie des communautés villageoises, bref tout un ensemble d'actions destinées à améliorer, à échéance aussi proche que possible, les conditions d'existence des populations, et à les faire participer davantage à la croissance et à ses bénéfices.

4. - *Une réflexion sur l'évolution à long terme de l'économie et de la société ivoiriennes*

Les perspectives ouvertes devant nous, à l'aube de la nouvelle décennie, nous ont montré que nous étions maintenant engagés dans un processus global de transformation de notre économie et de notre société qu'il nous appartient d'infléchir dans les directions qui nous paraissent les plus souhaitables.

Encore faut-il définir ce souhaitable avec précision et pour cela nous préoccuper de discerner les lignes d'avenir possibles vers lesquelles nous orienter par certaines décisions à longue portée qui devront être prises d'ici 1980, voire pour certaines d'entre elles d'ici 1975.

Cette réflexion sur l'avenir n'est pas un luxe pour pays hyperdéveloppés ; elle est au contraire une nécessité pour les pays en voie de développement.

Le développement c'est, en effet, essentiellement une mutation de toutes les structures d'une société. Or les changements structurels impliquent de longs délais et appellent en conséquence des prises de décisions fortement anticipatrices.

Par ailleurs, les pays en voie de développement doivent trouver des voies de passage, des « raccourcis » pour rattraper leur retard, ce qui exige un effort d'imagination prospective.

Dans le même temps, ils doivent se mettre en mesure, non pas de parvenir demain au stade où en sont aujourd'hui les pays développés, mais de s'inventer un avenir en harmonie avec celui de ces pays vers la fin du siècle.

Enfin, dans cet effort pour passer de hier à demain et les transformations rapides et profondes qui l'accompagnent, ils doivent veiller à sauvegarder leur identité et leurs valeurs, c'est-à-dire, selon l'expression du Président Houphouët-Boigny « à préserver leur âme », ce qui implique une réflexion approfondie sur le type de société que l'on veut construire et les finalités que l'on entend se fixer.

C'est pourquoi, en vue de rendre notre planification plus prospective et plus créatrice, une réflexion à long terme doit être entreprise qui servira de préface aux travaux de préparation du prochain plan, réflexion qui ne devra pas être l'œuvre des seuls techniciens, mais le travail collectif de l'ensemble des élites du pays, en vue d'éclairer et de préciser nos possibilités et nos objectifs, et de faire en sorte que notre avenir soit, non ce qu'il nous adviendra, mais toujours davantage ce que nous aurons voulu.

5. - *Innovation et développement*

La réflexion sur l'évolution économique et sociale à long terme doit également nous aider à rompre avec le mouvement naturel de la pensée qui est d'extrapoler ce qui sera à partir de ce qui est ou même de ce qui a été, et à faire cet effort d'imagination, créateur de solutions neuves, à la fois audacieuses et réalistes parce que à la véritable mesure des problèmes.

Nous devons être attentifs en particulier à l'évolution des techniques comme à celle des besoins, pour capter les innovations dont nous pourrions tirer profit, et pour nous insérer dans le mouvement qui anime les sociétés développées et les emporte vers des types de consommations et de mode de vie radicalement nouveaux.

D'autre part, nous devons pour notre propre compte chercher à innover, c'est-à-dire à trouver des solutions neuves à nos problèmes tant sur le plan des techniques, que sur celui des institutions et de l'organisation de la vie individuelle et collective. Si l'on considère en effet les problèmes clés du développement, tels que par exemple celui de la formation des hommes ou celui de l'insuffisance des ressources alimentaires face à la croissance démographique, l'on est conduit à constater qu'il existe un fossé théoriquement infranchissable entre ce qu'il faudrait faire et ce qu'il est possible de faire, compte tenu des moyens financiers et humains disponibles. En réalité, les problèmes du développement sont tellement gigantesques, qu'ils n'ont de chance d'être finalement résolus que par l'intervention de solutions nouvelles. C'est pourquoi la planification ne doit pas avoir pour seule fonction de faciliter la réalisation d'une évolution probable mais de contribuer, par un effort permanent d'imagination prospective, à la naissance d'un avenir qui soit à la mesure des aspirations et des possibilités de l'homme.

DEUXIÈME PARTIE

résumé du plan

INTRODUCTION

Le Plan 1971-1975 constitue un événement particulièrement important dans le processus du développement national.

Après dix années d'indépendance politique et de croissance économique, la Côte d'Ivoire se trouve confrontée à des problèmes nouveaux. C'est l'objectif du Plan Quinquennal 1971-1975 de servir de guide à l'action de l'Etat, des citoyens et des entreprises, pour résoudre ces problèmes et permettre au pays de poursuivre sa marche en avant.

Comme tout plan, le Plan 1971-1975 s'appuie sur une analyse de la situation présente et de l'évolution passée, tant pour discerner les tendances et connaître les besoins, que pour tirer les leçons des expériences faites et des mesures prises dans le passé.

Aussi, après avoir rappelé les réalisations de la décennie 1960-1970, examinera-t-on comment le Plan 1971-1975, prolongé par des perspectives 1976-1980, tend à apporter des réponses aux problèmes nouveaux du développement ivoirien.

I. - L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE 1960 A 1970

L'évolution de la décennie 1960-1970 a été caractérisée, au plan de la méthode, par le pragmatisme des responsables économiques et politiques. Ceux-ci en effet n'ont pas cherché à appliquer une doctrine économique toute faite, mais ils ont systématiquement pris leurs décisions en fonction d'une analyse des problèmes, des ressources en hommes, en capitaux et en matières premières.

A. - Les réalisations

L'amélioration des conditions d'existence devant passer par une croissance économique aussi rapide que possible, cette attitude pragmatique a conduit les responsables à accorder la priorité à la production et, en conséquence, aux investissements productifs et d'infrastructure économique.

De ce point de vue, les résultats sont globalement satisfaisants, eu égard aux moyens dont l'Etat a disposé pour promouvoir le développement dans les secteurs les plus importants.

1. - *Aspects économiques*

Le succès le plus évident des dix dernières années aura été la rapidité de la croissance de la production. Avec un taux moyen annuel dépassant 8 % en prix constants, notre pays s'est ainsi placé parmi les premiers du monde. Par ailleurs, cette croissance s'est faite pratiquement sans autre inflation que celle qui a été importée du fait des relations commerciales et financières avec l'extérieur, et ce grâce à une politique de stricte limitation de la hausse des salaires et de stabilisation des prix des principaux produits agricoles.

Au niveau de l'analyse sectorielle, il convient de noter que la croissance industrielle, avec un taux moyen de 18 %, a été beaucoup plus rapide que celle de l'agriculture (près de 5 %). Cet écart est d'autant plus normal qu'au moment de l'accession de notre pays à l'indépendance, le secteur industriel était embryonnaire et peu structuré.

Le tableau ci-dessous indique quelle a été, depuis 1960, l'évolution de la valeur ajoutée aux prix de marché par grands secteurs (à prix constants) :

TAUX ANNUELS DE CROISSANCE EN VOLUME

Tableau N° 1 — en pourcentages

	1960 à 1965	1965 à 1970
Production agricole	5,0	4,4
Production industrielle (non compris Bâtiment et Travaux Publics)	17,7	18,9
Artisanat (non compris Bâtiment et Travaux Publics)	3,6	4,1
Bâtiment et Travaux publics modernes	10,6	14,7
Transports et Services	13,1	8,1
Commerce	7,3	7,8
Production intérieure brute	7,9	8,2

a) L'agriculture

Un taux de croissance de près de 5 % par an de la production agricole représente un résultat très satisfaisant, mais cette évolution a été très différente selon les spéculations. Assez modérée pour la production vivrière (3 % par an c'est-à-dire à peu près la croissance démographique), l'élevage et la pêche (près de 5 % par an pour chacun d'eux), la progression a été beaucoup plus rapide pour la production agricole orientée vers l'industrie et l'exportation, qui a presque doublé en dix ans, tandis que l'exploitation forestière a presque triplé.

L'économie du secteur primaire reste dominée par trois activités importantes : le café, le cacao et le bois ; les deux premières intéressent une population nombreuse, tandis que la dernière concerne un nombre limité d'entreprises. Cependant, un vaste effort de diversification a été entrepris à partir de 1964, notamment par la mise en œuvre des programmes palmier et cocotier, riz et coton.

A l'exception des actions assez récentes de diversification, l'expansion agricole s'est effectuée en général de manière spontanée. En effet, les principales cultures d'exportation, café et cacao, ont pu être pratiquées selon un mode d'exploitation extensif, n'exigeant que des connaissances agricoles rudimentaires mais procurant, par rapport à d'autres cultures, un revenu suffisant pour stimuler l'extension des superficies. Pendant la dernière décennie, il n'est en général pas apparu de contraintes de terre et les besoins en main-d'œuvre ont pu être satisfaits par l'immigration.

Dans les régions de savane, le développement rapide des cultures de rente, riz et coton, a été rendu possible par l'existence d'un vaste sous-emploi. Mais celui-ci se résorbe rapidement du fait même des programmes mis en œuvre et de l'émigration ; et de sérieux goulots d'étranglement constitués par le manque de main-d'œuvre apparaissent déjà dans certaines régions.

En dehors de l'aviculture moderne, dans la mesure où les ressources en bétail des pays du Nord semblaient abondantes, les actions entreprises dans le domaine de l'élevage ont été assez limitées. En fait la production de ces pays ne pourra pas suivre spontanément les progrès de la consommation des régions forestières importatrices.

L'expansion rapide de l'exploitation forestière a procuré des revenus élevés et un nombre important d'emplois, mais elle a gravement entamé le patrimoine national en essences de haute valeur commerciale, de sorte qu'il convient dorénavant de promouvoir la commercialisation d'essences secondaires.

Du point de vue de l'équilibre régional, malgré l'expansion rapide de la production de coton et de riz en savane, les disparités de revenus et de niveaux de développement restent importantes entre le Nord et le Sud. De même, dans la zone forestière, la partie Ouest apparaît beaucoup moins développée que le Sud et l'Est.

b) L'industrie

Grâce aux différentes mesures d'incitation prises par les pouvoirs publics, le développement industriel observé pendant la décennie a suscité une transformation structurelle profonde de l'appareil de production du pays. Ainsi la part de la valeur ajoutée du secteur secondaire (y compris l'artisanat et le bâtiment) dans la Production Intérieure Brute est passée de 16 % en 1960 à près de 25 % en 1970.

La valeur ajoutée de l'industrie aux coûts des facteurs, c'est-à-dire déduction faite des impôts indirects, a augmenté en moyenne de plus de 15 % par an. Si l'on inclut l'artisanat, cette valeur ajoutée a augmenté de 10 % par an entre 1960 et 1965 et de 12 % par an au cours du quinquennat 1965-1970.

Enfin, on notera que l'industrialisation du pays s'est faite suivant deux orientations :

— la substitution aux importations au moyen d'industries légères adaptées à la taille du marché ;

— la valorisation des ressources naturelles (activités minières, industries du bois, conserverie).

Ce nouvel appareil de production industrielle présente plusieurs avantages : d'une part, il s'est développé dans de nombreuses branches d'activité, d'autre part, il concerne souvent des entreprises rentables, enfin, il pourra constituer un marché pour des entreprises fabriquant des produits semi-finis.

c) Les services et le commerce

La croissance de la plupart des services et du commerce ne résulte pas, en général, d'actions spécifiques ; elle a été induite par celle des deux secteurs moteurs, l'industrie et surtout l'agriculture.

Néanmoins le secteur commercial répond mal aux besoins du reste de l'économie. Bien équipé pour distribuer des produits importés, il l'est beaucoup moins lorsqu'il s'agit de commercialiser des productions nationales. C'est ainsi que de graves difficultés sont apparues dans la commercialisation de certains produits agricoles, notamment le maïs, l'igname, les fruits et légumes ainsi que le bétail.

En outre, une séparation existe entre les formes modernes de commerce qui se sont développées et le commerce de type traditionnel qui, s'il est resté une activité refuge pour de nombreuses personnes sans emploi, n'a guère fait de progrès sur le plan de l'efficacité.

d) Le développement des communications

L'expansion économique des années 1960 n'a pu se faire sans que le système de transports et de télécommunications n'ait été largement développé.

Le réseau routier a fait l'objet, surtout pendant la première partie de la décennie, d'importantes extensions qu'il s'agisse des routes bitumées dont la longueur a doublé ou des routes en terre et des pistes. Depuis 1965, exception faite de la construction d'un nouveau réseau dans le Sud-Ouest, l'effort a porté plutôt sur l'aménagement des routes existantes.

L'ouverture du port d'Abidjan a marqué, en 1951, le début de l'essor économique du pays. Son expansion rapide entre 1960 et 1970 a exigé des investissements très importants, mais elle a permis un accroissement considérable des échanges extérieurs dont on sait le rôle moteur dans la croissance de l'économie ivoirienne. La fin de la décennie a vu la mise en chantier du port de San Pedro afin de desservir toute la partie Ouest du pays.

La modernisation de l'infrastructure ferroviaire s'est faite à un rythme satisfaisant à partir d'Abidjan. Les efforts entrepris devront être poursuivis jusqu'en 1980 de manière qu'à cette date la voie et le matériel permettent d'assurer les transports dans des conditions tout à fait satisfaisantes.

La décennie 1960-1970 a vu un développement rapide des transports aériens tant intérieurs qu'extérieurs. La création d'Air-Ivoire et d'Air-Afrique a permis de répondre à la demande. Les aménagements réalisés à Abidjan et à Yamoussoukro ont ouvert ces deux aéroports au trafic international. Par contre, l'équipement des aérodromes secondaires a pris un certain retard.

En matière de Télécommunication, les dix dernières années ont été marquées par le développement très rapide du téléphone et du télex. Le nombre d'abonnés au téléphone, dont 70 % résident à Abidjan, a presque quintuplé depuis 1960. Mis en service en 1961, le télex a connu un essor encore plus marqué. Par contre, l'activité des postes et du télégraphe a crû plus lentement, d'environ 6 % par an.

e) Les utilisations de la production

Si l'on examine, d'après le tableau n° 2, quelles ont été les utilisations de la production, on constate plusieurs faits marquants. Il apparaît, d'abord, que la consommation des ménages a crû moins vite que la production ; cette évolution s'explique, surtout pendant les cinq premières années, par le développement des investissements et, pendant la période suivante, par l'augmentation des transferts vers l'extérieur qui ont entraîné une progression rapide de l'excédent commercial. La consommation des administrations a augmenté de manière inquiétante, nettement plus vite que la production, surtout depuis 1965. On constate enfin que l'expansion des investissements productifs a été très rapide, spécialement au début de la période. Mais sous la pression des migrations vers les villes, et du fait de la « lutte contre les taudis », la construction de logements s'est développée encore plus rapidement, financée en grande partie par les ménages.

UTILISATION DE LA PRODUCTION

Tableau N° 2

	Valeur (en milliards de F CFA) courants			Croissance en volume (taux moyen annuel en %)	
	1960	1965	1970	1960 à 1965	1965 à 1970
Production Intérieure Brute	130,5	214,0	354,2	7,9	8,2
Consommation des ménages	95,1	152,4	230,4	6,9	7,4
Consommation des administrations et des institutions financières	6,3	10,8	21,1	8,3	12,3
Investissements productifs (entreprises publiques et privées)	11,0	27,2	50,0	13,3	9,9
Investissements des ménages pour leur logement	1,0	4,8	10,0		
Investissements des administrations	7,1	11,7	16,0		
Accroissement des stocks	1,3	1,3	2,0	—	6,6
Excédent de la balance extérieure de biens et de services	8,7	5,8	24,7	1,1	8,5
Exportations de biens et services	45,5	73,5	131,1	9,4	7,2
Importations de biens et services	36,8	67,7	106,4	10,3	7,0

2. - *Aspects sociaux*

Elaborées au début de la décennie écoulée, les Perspectives Décennales 1960-1970 avaient retenu deux grandes priorités dans le domaine socio-culturel : la Santé et l'Education.

a) La Santé

Considéré comme la première des priorités, le développement de la Santé Publique a privilégié la médecine préventive, l'hygiène sociale et l'éducation sanitaire de la population, sans pour autant négliger l'indispensable infrastructure hospitalière. Les résultats obtenus sont appréciables même s'il reste encore beaucoup à entreprendre. Grâce notamment au Service des Grandes Endémies, on a assisté au cours des années passées à un recul spectaculaire de plusieurs maladies.

Des campagnes massives d'assainissement et de vaccination ont été entreprises contre la variole, le paludisme, l'onchocercose, la trypanosomiase, la tuberculose... ; la fièvre jaune et le pian ont pratiquement disparu ; en matière d'éducation sanitaire, l'Institut National de la Santé Publique est entré en fonctionnement.

De 1960 à 1970, plus de six milliards de F CFA ont été investis dans l'infrastructure sanitaire. A l'heure actuelle, le fonctionnement de l'appareil sanitaire représente 12 % du budget général. Il convient enfin de souligner l'effort consenti par le pays, dans le domaine de la formation, avec la réalisation du Centre Hospitalier Universitaire d'Abidjan destiné à former un personnel qualifié.

b) L'Education

En matière d'éducation, les efforts ont surtout porté sur l'enseignement. Les résultats enregistrés sont importants.

De 1958 à 1970, les effectifs de l'enseignement primaire sont passés de 126 000 à 465 000. Alors que, pour l'année scolaire 1957-1958, on comptait 970 écoles avec 2 900 classes, dix ans après, en 1967-1968, on dénombre 2 000 écoles avec 8 800 classes. Ainsi le nombre des écoles a doublé et celui des classes a été multiplié par trois.

De 4 500 en 1957-1958 les effectifs de l'enseignement secondaire sont passés à 54 800 en 1969-1970. Ils ont ainsi plus que décuplé en douze ans. Le système mis en place a produit près de 700 bacheliers en 1970.

L'enseignement technique, encore embryonnaire en 1960 avec 1 500 élèves, en compte 5 000 aujourd'hui et surtout s'améliore qualitativement.

En 1960, un Centre d'Enseignement Supérieur (sciences, lettres et droit) était créé regroupant 245 étudiants (dont 131 en capacité). Aujourd'hui existe une université complète incluant médecine et pharmacie ; elle compte 3 000 étudiants dont près de 1 200 Ivoiriens.

Pratiquement inexistant en 1960, l'enseignement agricole a bénéficié d'environ 1,5 milliard de F CFA au cours de la décennie et atteint le niveau supérieur avec la création récente de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie.

Au total en 1960, 504 millions de F CFA étaient consacrés, au titre des investissements publics, à l'ensemble du développement culturel ; ce sont 2 milliards qui ont été dépensés dans ce secteur en 1969, sur un montant global de 15 milliards investis au cours de la période.

De 3,5 milliards de F CFA en 1960, les dépenses de fonctionnement de l'appareil éducatif sont passées à près de 16 milliards en 1970 représentant ainsi 27 % du Budget Général et près de 4 % du Produit Intérieur Brut.

B. - Les problèmes actuels

Les résultats positifs et encourageants de la période, pour importants qu'ils apparaissent, ne doivent pas cacher un certain nombre de problèmes qui, s'ils ne sont pas résolus, risquent de compromettre le processus même de la croissance. Ces problèmes concernent :

— les conditions économiques de la croissance ;
— l'ivoirisation ;
— la formation ;
— la répartition des fruits de la croissance.

1. - *Les conditions économiques de la croissance*

Elles se rapportent aux échanges commerciaux et au financement des investissements publics.

a) Les échanges commerciaux

Le principal moteur de la croissance économique au cours des années passées a été le développement rapide des exportations de produits agricoles et de bois. Elles ont en effet permis d'augmenter le revenu monétaire des paysans ainsi que les recettes fiscales, grâce aux droits spécifiques de sortie mais aussi grâce aux impôts indirects frappant les produits importés pour satisfaire l'accroissement de la demande.

La structure des échanges commerciaux reste caractéristique d'un pays en voie de développement : importations de produits industriels et exportations de produits primaires. Cependant, les exportations de produits industriels ont commencé à se développer, tandis que la politique de diversification menée dans l'agriculture devrait assurer une plus grande régularité aux recettes agricoles.

Enfin, une analyse des importations de produits industriels montre la part croissante des achats d'engrais et de biens d'équipement, signe d'un effort de modernisation agricole et d'industrialisation. Le ralentissement des importations de biens industriels divers et de produits textiles est le premier résultat de cette industrialisation.

Tableau N° 3

en pourcentages

STRUCTURE DES ECHANGES	Exportations			Importations		
	1960	1965	1970	1960	1965	1970
Agriculture, forêts, pêches	87	78	75	8	9	10
Produits industriels	11	19	20	86	85	84
Services et transports	2	3	5	6	6	6
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Ce type de croissance, qui repose encore sur un nombre limité de produits, rend l'économie très sensible aux fluctuations des cours mondiaux. Ainsi, du fait des variations de prix du café et du cacao au cours de la période, on a assisté à une détérioration très nette des termes de l'échange pendant la première partie de la décennie 1960-1970, puis à une amélioration importante.

Sans renoncer à ces cultures qui apportent des revenus importants aux planteurs et à l'Etat, il convient que la Côte d'Ivoire poursuive sa politique de stabilisation des prix et l'effort entrepris en matière de diversification agricole et de développement industriel.

b) Le financement des investissements publics

L'indépendance politique obtenue en 1960 a entraîné, pendant les années suivantes, une augmentation importante des dépenses de souveraineté, mais les dépenses de l'Etat ont continué à augmenter de façon rapide, pendant toute la décennie.

Aussi, pour pouvoir dégager l'épargne budgétaire nécessaire au financement des investissements publics, a-t-il fallu augmenter progressivement la pression fiscale. Celle-ci atteint maintenant un taux élevé ; calculée par rapport à la Production Intérieure Brute, elle est de l'ordre de 23 % environ si l'on considère les seules recettes fiscales et de 27 % si l'on ajoute les versements à la Caisse de Stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles.

La création du Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement, alimenté en grande partie par des recettes fiscales affectées, a permis à l'Etat de réaliser un certain nombre d'équipements indispensables sans dépendre des dons et des prêts extérieurs ; elle lui a aussi permis de dégager les fonds de contrepartie exigés par les prêteurs étrangers. D'autre part, la Caisse Autonome d'Amortissement, chargée de la gestion de la dette publique, dispose aussi de ressources fiscales affectées qui représentent un atout essentiel dans la négociation des prêts auprès des organismes étrangers.

Cependant, par suite de l'augmentation des diverses dépenses de fonctionnement et du taux déjà élevé de la pression fiscale, il apparaît que l'épargne publique risque de devenir insuffisante. L'Etat doit donc s'astreindre à une discipline stricte pour limiter les dépenses non prioritaires, de manière à garder le contrôle de ses investissements et à ne pas hypothéquer l'avenir par un endettement excessif.

2. - *L'ivoirisation*

Au regard d'une croissance économique remarquable, force est de constater la faible participation des nationaux au fonctionnement du secteur moderne de l'appareil de production.

En effet, la croissance de la production industrielle est presque exclusivement le fait d'entreprises aux mains de non nationaux, comme le soulignait déjà la Loi Plan de Développement Economique, Social et Culturel pour les années 1967 à 1970.

La Côte d'Ivoire a orienté les entrepreneurs étrangers vers l'industrie parce que, dans ce secteur, non seulement les capitaux nationaux faisaient défaut, mais également la maîtrise des techniques industrielles et les chefs d'entreprises. Cette politique implique le libre transfert des bénéfices ; mais du fait des investissements déjà réalisés et malgré des réinvestissements importants, les transferts d'épargne sont devenus supérieurs aux entrées de capitaux nouveaux.

Par ailleurs, dans le domaine de l'emploi, il ressort des tableaux ci-après que :

— les expatriés occupent la quasi totalité des

postes de direction et d'encadrement et la moitié des postes de maîtrise ;

— les nationaux sont en concurrence avec les Africains non ivoiriens pour les emplois d'ouvriers qualifiés ;

— les emplois de manœuvres sont assurés en majorité par les Africains non ivoiriens.

Cette structure de l'emploi signifie que la décision au sommet et, dans une certaine mesure, la pression à la base échappent aux nationaux.

Elle influe sur la répartition de la masse salariale puisque, n'occupant que 6,3 % de l'ensemble des emplois, les expatriés perçoivent 41,1 % de la masse salariale. Quant aux Ivoiriens, qui en représentent 47,5 %, ils reçoivent seulement 32,5 % des salaires.

STRUCTURE DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR MODERNE

Tableau N° 4 — en pourcentages

Catégories Professionnelles \ Nationalités	Ivoiriens	Africains non ivoiriens	Non Africains	TOTAL
Personnel de direction	8,9	1,8	89,3	100,0
Cadres et Techniciens	16,2	3,6	80,2	100,0
Maîtrise	40,9	11,8	47,3	100,0
Employés supérieurs	60,5	15,1	24,4	100,0
Employés subalternes	75,1	23,2	1,7	100,0
Ouvriers qualifiés	69,2	29,0	1,8	100,0
Ouvriers spécialisés	61,2	38,6	0,2	100,0
Manœuvres	31,4	68,5	0,1	100,0
Apprentis	67,7	30,3	2,0	100,0
TOTAL secteur moderne	47,5	46,2	6,3	100,0

REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE DANS LE SECTEUR MODERNE

Tableau N° 5 — en pourcentages

Secteurs d'activité \ Nationalités	Ivoiriens	Africains non ivoiriens	Non Africains	TOTAL
Primaire	22,9	44,4	32,7	100,0
Secondaire	38,9	24,2	36,9	100,0
Tertiaire	31,9	21,4	46,7	100,0
TOTAL secteur moderne	32,5	26,4	41,1	100,0

Ainsi parallèlement à la venue des capitaux et des techniques étrangères, s'est développée une immigration continue de cadres et de spécialistes européens.

Cette situation, outre qu'elle risque à la longue d'être mal supportée par le corps social, notamment par la jeunesse scolarisée, entraîne d'importants transferts d'épargne.

Avec l'extension des plantations industrielles, de l'industrie et de la construction est venue une abondante main-d'œuvre des pays voisins. Cette migration prive les Etats voisins d'hommes qu'ils ont formés jusqu'à l'âge adulte, et accentue le déséquilibre entre la Côte d'Ivoire et ses voisins du Nord. Cette main-d'œuvre représente à la fois un des principaux facteurs du développement ivoirien et une source importante de revenus pour certains pays proches. Les problèmes qu'elle pose doivent être résolus dans le cadre d'une politique de coopération régionale.

Au total, par les marchés, les capitaux, les techniciens et la main-d'œuvre étrangère, le développement de notre appareil de production dépend trop largement de l'extérieur. Ce sera une des orientations fondamentales de la prochaine décennie de faire en sorte que la croissance résulte davantage de notre effort d'épargne, de formation et de travail.

3. - *La formation*

En dépit des efforts consentis par la Nation, efforts qui se mesurent par l'importance des ressources publiques allouées à ce poste, malgré l'accroissement sensible du nombre des établissements et des effectifs dans les divers enseignements, il faut reconnaître que la formation reste un problème crucial en 1970. Car, ainsi que le soulignait la Loi-Plan de Développement Economique, Social et Culturel pour les

années 1967 à 1970, à la suite du Président de la République, « l'absence de doctrine en matière d'éducation a détourné d'adopter au départ des principes, des structures et des programmes véritablement adaptés aux réalités ivoiriennes. »

L'enseignement primaire aura contribué à décider les plus dynamiques des jeunes ruraux à quitter la campagne ; ceux-ci instruits mais sans qualification ne peuvent accéder en ville aux emplois correspondant à leurs aspirations.

Les maîtres, en nombre insuffisant, ne possèdent, le plus souvent, qu'un faible niveau de qualification et sont peu nombreux à être préparés à assumer des fonctions d'éducation en milieu rural. En 1967-1968, sur 6 500 enseignants, 38 % étaient des moniteurs adjoints ou des moniteurs.

Malgré des tentatives de rénovation, les méthodes utilisées restent pratiquement axées sur l'acquisition du certificat d'études primaires et l'entrée en sixième de l'enseignement secondaire.

D'un point de vue quantitatif, les « déperditions » demeurent à un niveau inquiétant. 47 % seulement des enfants entrés dans le cycle primaire en 1959-1960 sont parvenus, six ans plus tard, à la classe terminale de ce cycle.

Ceux qui l'ont terminé en 1968-1969 représentent à peine 60 % de ceux qui l'avaient commencé six ans auparavant. 52,1 % seulement des 52 300 élèves ont réussi à l'examen du certificat d'études primaires et 27 % des 41 200 élèves, candidats au concours d'entrée en sixième, ont été admis.

Ce phénomène de déperdition se retrouve dans l'enseignement secondaire. En 1957, 874 élèves présentaient le B.E.P.C. et 271 étaient admis soit 31 %. En 1968, 6 800 élèves étaient présentés à cet examen et 3 132 étaient déclarés admis soit 46 %.

Au cours de l'année scolaire 1962-1963, 261 candidats ont été autorisés à présenter le baccalauréat, 167 furent admis dont 115 ivoiriens. En 1969 sur 990 candidats, 610 étaient admis dont 427 ivoiriens.

Le nombre des nationaux à l'Université d'Abidjan s'en ressent.

En 1966-1967, ils ne représentaient que 34 % de l'ensemble des effectifs si l'on exclut la Capacité en Droit.

Des actions vigoureuses de formation devront être entreprises, au cours de la décennie à venir, pour produire les cadres nécessaires à l'économie.

4. - *La répartition des fruits de la croissance*

La croissance, au cours de ces dernières années, ne s'est pas uniformément diffusée dans l'espace national, tant du point de vue de ses effets économiques et sociaux que des consommations collectives et individuelles.

D'une façon générale, les régions de forêt se sont développées beaucoup plus rapidement que celles de savane et, parmi les régions de forêt, celles du Sud et du Centre ont bénéficié d'une part plus importante des résultats de l'expansion comme le montre la répartition de la valeur ajoutée par région en 1970.

VALEUR AJOUTEE EN 1970

Tableau N° 6

en millions de F CFA

	Secteur primaire (Branches 1 à 4)	%	Secteur secondaire (Branches 5 à 22)	%	TOTAL
Abidjan	1 528	1,0	21 272	51,5	22 800
Sud	25 766	24,0	7 192	17,4	32 958
Centre	31 858	30,0	6 381	15,4	38 239
Autres régions	47 888	45,0	6 468	15,7	54 356
TOTAL	107 040	100,0	41 313	100,0	148 353

Ainsi trois régions fournissent 84,3 % de la valeur ajoutée du secteur secondaire (bâtiment exclu) et 55 % de la valeur ajoutée du secteur primaire. Ce pourcentage atteint 67,4 % si l'on considère la seule agriculture d'exportation.

En outre, dans ces mêmes régions et tout particulièrement à Abidjan, se situe l'essentiel du secteur tertiaire (transports, services, commerce, administration).

La production agricole commercialisée par habitant rural en 1970 confirme la prépondérance du département du Sud.

Tableau N° 7

en F CFA

	1965	1970	Indice
Sud	17 400	28 000	100
Est	18 200	18 900	67
Centre	14 000	16 700	60
Centre-Ouest	17 300	16 400	59
Ouest	5 700	10 400	37
Sud-Ouest	5 700	8 500	30
Nord	3 600	8 300	30
Moyenne nationale ...	12 200	16 300	58

Ainsi un paysan du Sud tire de la production agricole près de deux fois plus de revenus monétaires qu'un habitant du Centre ou du Centre-Ouest et trois fois plus qu'un habitant de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Nord.

D'autre part, la croissance économique s'est accompagnée d'un puissant mouvement d'urbanisation. La population des villes de plus de 4 000 habitants a triplé de 1958 à 1970.

Tableau N° 8

Nombre de villes		Population urbaine présente	Pourcentage de la population nationale
1958	27	447 000	15 %
1965	62	946 000	22 %
1970	69	1 438 000	28 %

Le mouvement a été particulièrement marqué dans la région forestière qui comprend 20 villes de plus de 10 000 habitants, alors qu'en savane on en dénombre seulement cinq.

Aux disparités entre régions, s'ajoutent des inégalités encore plus importantes entre habitants des villes et habitants des campagnes. Ainsi en 1970, un citadin africain consomme annuellement 83 600 F de produits commercialisés, un rural 12 800 F seulement.

Ces indications globales ne doivent pas cependant laisser ignorer l'existence en ville d'un nombre important de chômeurs, de sans emploi et de logements précaires.

Un autre aspect des graves déséquilibres existants se manifeste au niveau des équipements d'intérêt collectif et sur le plan de la scolarisation primaire.

En effet, de nombreux villages, de nombreux quartiers sont dépourvus d'écoles, de dispensaires, de points d'eau équipés. Dans l'intérieur du pays, certains axes routiers sont à viabilité saisonnière ; l'écoulement de la production est alors mal assuré et les campagnes de modernisation du monde rural sont souvent freinées par le mauvais état du réseau secondaire et des pistes rurales.

La scolarisation primaire, dans la plupart des zones rurales en savane, ne dépasse pas 20 % et même, dans certaines sous-préfectures éloignées, 5 % seulement des enfants fréquentent l'école primaire.

L'existence de ces disparités est une menace contre l'Unité nationale. Une politique de régionalisation et d'aménagement du territoire devra être mise en œuvre en vue de les atténuer.

Nécessité de renforcer l'appareil de production dans tous les secteurs, discipline stricte de l'Etat dans l'emploi de ses ressources, actions vigoureuses de formation et de motivation des agents économiques, meilleure répartition des fruits de la croissance par la mise en œuvre d'une politique de développement régional et d'aménagement du territoire, telles sont les tâches auxquelles devra s'attaquer le pays pour la construction d'une économie nationale répondant aux vœux et aux aspirations de tous, au cours de la décennie 1971-1980.

II. - LE DÉVELOPPEMENT 1971-1975 [1]

A. - Les grandes options

Dans le courant du second semestre de 1968, le Gouvernement arrêtait les sept options sur lesquelles devait être fondé le développement de la Côte d'Ivoire. Les deux premières, d'ordre économique, conditionnent la croissance, les quatre suivantes font le lien entre les impératifs économiques et la recherche de la participation de tous au développement, la dernière option vise les moyens d'atteindre les objectifs.

Ces options sont les suivantes :

1. - développement de la politique d'ouverture de l'économie sur l'extérieur ;

2. - recherche active d'une coopération économique avec les pays voisins ;

3. - extension des actions de modernisation agricole et d'encadrement des paysans ;

4. - ivoirisation de l'économie ;

5. - orientation de l'appareil de formation en vue de donner à tous la possibilité de communiquer, et de former les hommes en fonction des besoins de l'économie ;

6. - recherche de l'adhésion et de la participation de tous aux objectifs du développement, par une large diffusion de l'information auprès des instances politiques, des élites et de l'ensemble de la population ;

7. - élaboration de choix particuliers, favorisant temporairement des groupes d'hommes, des régions, des secteurs d'activité, de façon à atteindre les objectifs globaux et l'équilibre final recherché par des opérations intégrées de développement.

Ces options ont orienté les travaux des commissions nationales de planification et des commissions régionales de développement.

Composées de personnalités désignées par le Président de la République, des représentants du Parti, de l'Assemblée Nationale, du Conseil Economique et Social, des administrations, des chambres consulaires et des travailleurs, ces commissions ont examiné le projet de Plan, fait des suggestions, et se sont préoccupées de la cohérence entre les objectifs et les ressources physiques et humaines du pays.

(1) Le contenu de II. - LE DEVELOPPEMENT 1971-1975 est un résumé de la troisième partie de l'édition complète du Plan intitulée « Les perspectives de croissances et les équilibres généraux. »

Synthèse difficile de cet ensemble de réflexions, de vœux parfois contradictoires et de contraintes matérielles ou sociologiques, le Plan 1971-1975 est finalement fondé sur trois grandes orientations :

— la poursuite d'une croissance économique rapide, condition du progrès social, par le développement de l'agriculture et de l'industrie ;

— la participation de tous les Ivoiriens au développement par une politique d'éducation adaptée, des actions d'encadrement en milieu rural et l'ivoirisation progressive des entreprises modernes ;

— une réponse positive aux aspirations au mieux-être de la population, par une amélioration des conditions sanitaires, de la scolarisation, du logement, de l'équipement hydraulique et électrique, par une politique de développement régional et d'aménagement du territoire concernant aussi bien les campagnes que les villes.

Le Plan couvre les cinq années de 1971 à 1975. Il est prolongé par des perspectives 1976-1980. Il fallait en effet tenir compte des exigences du développement à long terme et s'assurer en même temps que la croissance rapide peut se poursuivre. Cette optique est particulièrement importante dans le cas du développement agricole, dont les programmes doivent être préparés en fonction des débouchés prévisibles à long terme.

B. - La poursuite de la croissance

1. - *La croissance de la production et ses emplois*

La croissance de la production intérieure brute, au cours des années 1971-1975, s'établira à un taux moyen de 7,7 % par an, et remontera à 8,1 % de 1976 à 1980. Le fléchissement prévu pour le prochain quinquennat (la croissance a été de 8,2 % par an entre 1965 et 1970) est dû à la fois à la faible augmentation de la production de café et au niveau atteint par l'exploitation forestière qui ne pourra pratiquement pas être dépassé.

Le tableau n° 9 indique l'évolution prévue de la valeur ajoutée, aux prix de marché, par grands secteurs (à prix constants).

TAUX ANNUELS DE CROISSANCE EN VOLUME

Tableau N° 9 — en pourcentages

	1970 à 1975	1975 à 1980
Production agricole	4,1	5,5
Production industrielle	15,5	12,5
Artisanat	5,6	5,8
Bâtiment et travaux publics modernes	9,0	6,9
Transports et services	8,1	8,5
Commerce	6,7	7,5
Production intérieure brute	7,7	8,1

Cette évolution est indiquée de façon détaillée au tableau n° 10 page 32. Dans cette même page sont aussi données les évolutions prévues pour le revenu intérieur net par tête e le revenu national net par tête (tableaux n°s 11 et 11 bis).

On explicitera rapidement les objectifs assignés à l'agriculture, à l'industrie et au tourisme et on soulignera les points sur lesquels devront porter les efforts nécessaires à leur réalisation.

a) Le développement agricole

Le poids donné à l'industrie dans le Plan n'enlève rien à l'importance que doit conserver l'agriculture. L'enseignement des années passées montre assez que notre croissance n'a été possible que grâce à l'expansion agricole.

Il apparaît d'ailleurs que les difficultés rencontrées par un certain nombre de pays proviennent d'un engouement trop exclusif pour l'industrie, sans qu'aient été assurées à la plus grande masse de la population, c'est-à-dire aux paysans, des perspectives d'amélioration de leur condition. Cependant la rapidité de l'exode rural, la désaffection de nombre d'Ivoiriens pour les emplois de salariés agricoles, les limites de la vulgarisation menée par produit, le coût croissant des investissements, sont autant d'obstacles à surmonter.

Dans le Plan 1971-1975 le secteur agricole continuera de jouer un rôle moteur.

Il apportera des revenus à la plus large fraction de la population (60 % en 1980), alimentera un secteur important de l'activité industrielle (grains, oléagineux, canne à sucre, bois, fruits) et assurera une part appréciable des recettes fiscales et des devises étrangères nécessaires au développement économique du pays. En outre, son expansion est un facteur de stabilité politique et sociale, d'équilibre entre villes et campagnes.

Le Plan a été conçu de manière à assurer à l'agriculture un taux de croissance aussi élevé que possible (4,1 % de 1970 à 1975 et 5,5 % de 1975 à 1980, voir tableau n° 10) tout en cherchant à réduire les disparités régionales actuelles.

Les actions de développement agricole porteront sur la poursuite et l'élargissement des *programmes de diversification* mis en œuvre depuis 1965 : riz, coton, palmier à huile, cocotier, ananas. De nouvelles activités sont prévues, notamment la canne à sucre.

D'importants programmes d'élevage, de plantation de caféiers et de cacaoyers, d'hévéas, de cultures fruitières, seront réalisés.

L'exploitation forestière ne pourra se développer au même rythme que par le passé sous peine de conduire à une détérioration rapide des ressources. Aussi la politique en ce domaine portera-t-elle essentiellement sur la promotion commerciale des essences dont les réserves sont abondantes et la création de fabriques de pâte à papier.

Le détail des objectifs du secteur agriculture, forêts et pêches figure dans les tableaux n°s 12 à 15, pages 33, 34 et 35.

LA CROISSANCE DE 1965 A 1980

Tableau N° 10

RESSOURCES	Valeur en millions de F CFA (prix 1968)				Période 65-70		Période 70-75		Période 75-80		Structure de la Production en pourcentages			
	1965	1970	1975	1980	Indice 100 en 1965	Taux de croissance annuelle	Indice 100 en 1970	Taux de croissance annuelle	Indice 100 en 1975	Taux de croissance annuelle	1965	1970	1975	1980
Agriculture vivrière et élevage . .	40.740	47.578	56.927	68.820	116,8	3,1	119,6	3,7	120,9	3,9	17,1	13,4	11,1	9,1
Agriculture industrielle et d'exportation	34.270	44.680	56.995	79.171	130,4	5,4	127,6	5,0	138,9	6,8	14,4	12,6	11,1	10,5
Forêt - Pêche	11.329	14.782	17.051	22.893	130,5	5,5	115,3	2,9	134,3	6,1	4,7	4,2	3,3	3,0
TOTAL SECTEUR PRIMAIRE .	86.339	107.040	130.973	170.884	124,0	4,4	122,4	4,1	130,5	5,5	36,2	30,2	25,5	22,6
Industries (Branche 5 à 22)	20.726	49.327	101.172	182.206	238,0	18,9	205,1	15,5	180,1	12,5	8,7	13,9	19,7	24,0
Artisanat (Branches 5 à 22)	8.110	9.900	12.299	15.361	122,1	4,1	124,2	4,4	124,9	4,5	3,4	2,8	2,4	2,0
Bâtiment T.P. moderne	10.726	22.168	34.119	47.623	206,7	15,6	153,9	9,0	139,6	6,9	4,5	6,3	6,7	6,3
Bâtiment T.P. artisanat	3.230	5.510	7.900	11.360	170,6	11,3	143,4	7,5	143,8	7,5	1,3	1,5	1,5	1,5
TOTAL SECTEUR SECONDAIRE	42.792	86.905	155.490	256.550	203,1	15,2	178,9	12,3	165,0	10,5	17,9	24,5	30,3	33,8
Transports - Services	36.393	53.697	79.181	119.233	147,5	8,1	147,5	8,1	150,6	8,5	15,3	15,2	15,4	15,7
Commerce	73.141	106.597	147.628	211.456	145,7	7,8	138,5	6,7	143,2	7,5	30,6	30,1	28,8	27,9
TOTAL SECTEUR TERTIAIRE .	109.534	160.294	226.809	330.689	146,3	7,9	141,5	7,2	145,8	7,8	45,9	45,3	44,2	43,6
TOTAL PRODUCTION INTERIEURE BRUTE	238.665	354.239	513.272	758.123	148,4	8,2	144,9	7,7	147,7	8,1	100,0	100,0	100,0	100,0
Importations	76.000	106.373	147.099	231.786	140,0	7,0	138,3	6,7	157,6	9,5				
TOTAL RESSOURCES	314.665	460.612	660.371	989.909	146,4	7,9	143,4	7,5	149,9	8,4				
EMPLOIS														
Exportations	92.500	131.157	182.563	296.339	141,8	7,2	139,2	6,8	162,3	10,2				
Consommation ménages	161.576	230.405	330.018	481.020	142,6	7,4	143,2	7,5	145,8	7,8				
Consommation des Administrations et des Institutions financières . . .	11.792	21.090	28.860	38.250	178,9	12,3	136,8	6,5	132,5	5,8				
Equipement	47.372	76.000	115.400	170.000	160,4	9,9	151,8	8,7	147,3	8,1				
Variation des stocks	1.425	1.960	3.530	4.300	137,5	6,6	180,1	12,5	121,8	4,0				
TOTAL EMPLOIS	314.665	460.612	660.371	989.909	146,4	7,9	143,4	7,5	149,9	8,4				
Excédent balance commerciale . .	16.500	24.784	35.464	64.553	150,2	8,5	143,1	7,4	182,0	12,7				

EVOLUTION DES AGREGATS

Production intérieure brute et Revenu intérieur net par tête

Tableau N° 11 — en milliards de F CFA (prix 1968)

	65	70	75	80
Production intérieure brute	238,7	354,2	513,3	758,1
Assurances	–	- 1,5	- 2,5	- 4,0
Consommation des institutions financières	- 1,0	- 1,1	- 1,5	- 2,0
Valeur ajoutée par les Salariés des administrations . .	27,0	40,4	58,6	85,3
Valeur ajoutée par les Salariés des ménages	1,4	2,1	2,6	3,1
Produit intérieur brut aux prix du marché	266,1	394,1	570,5	840,5
Amortissements	- 9,0	- 14,5	- 22,0	- 40,0
Produit intérieur net aux prix du marché	257,1	379,6	548,5	800,5
Impôts indirects nets de subventions d'exploitation . .	- 52,9	- 84,6	- 116,9	-170,2
Revenu intérieur	204,2	295,0	431,6	630,3
Population (en milliers)	4.300	5.100	6.000	7.060
Revenu intérieur par tête — en F. CFA	47.490	57.843	71.933	89.278
Revenu intérieur par tête — en dollars (1 dollar = 277 F. CFA)	171	209	260	322

EVOLUTION DES AGREGATS

Produit national brut et Revenu national par tête

Tableau N° 11 bis — (en milliards de F CFA)

	70	75	80
Production intérieure brute	354,2	513,3	758,1
Produit domestique brut aux prix du marché. .	392 3	568,4	838,4
Produit national brut aux prix du marché . . .	382,5	552,0	812,9
Amortissements	- 14,5	- 22,0	- 40,0
Produit national net aux prix du marché . . .	368,0	530,0	772,9
Impôts indirects nets de subventions d'exploitation	84,6	116,9	170,2
Revenu National	283,4	413,1	602,7
Revenu national par tête — en F. CFA	55.569	68.850	85.368
Revenu national par tête — en dollars (1 dollar = 277 F. CFA)	201	249	309

RECAPITULATION EN VALEUR DES OBJECTIFS DU SECTEUR AGRICULTURE - FORETS - PECHES

Tableau N° 12

(en millions de F.CFA aux prix de 1968/69)

	1965	1970	1975	1980
A- VALEUR DE LA PRODUCTION				
Branche 01 : agriculture vivrière et élevage	45.812	53.619	65.057	78.898
Branche 02 : agriculture industrielle et d'exportation	36.900	49.063	63.620	87.504
Branche 03 : exploitation forestière	17.720	23.500	24.000	30.000
Branche 04 : pêche	2.906	3.700	6.780	10.600
TOTAL	103.338	129.882	159.457	207.002
B- VALEUR AJOUTEE				
Branche 01 : agriculture vivrière et élevage	40.740	47.578	56.927	68.820
Branche 02 : agriculture industrielle et d'exportation	34.270	44.680	56.995	79.171
Branche 03 : exploitation forestière	9.455	12.505	12.768	15.960
Branche 04 : pêche	1.874	2.277	4.283	6.933
TOTAL	86.339	107.040	130.973	170.884

OBJECTIFS DE PRODUCTION DE L'AGRICULTURE VIVRIERE ET DE L'ELEVAGE BRANCHE 01

Tableau N° 13

PRODUITS	Quantités (tonnes)				Valeur à la production en millions de F CFA (prix 1968/69)				Prix 1968/69 à la production en F/Kg
	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980	
Paddy	250.000	359.000	524.000	680.000	5.000	7.180	10.480	13.600	20
Mils et sorgho	46.000	52.000	58.000	65.000	747	845	948	1.056	16,25
Fonio	7.000	8.000	9.000	10.000	140	160	180	200	20
Maïs	200.000 (1)	221.000	279.000	336.000	2.400	2.650	3.348	4.032	12
Total céréales	503.000	616.000	837.000	1.095.000	8.287	10.835	14.956	18.888	
Igname	1.300.000	1.432.000	1.578.000	1.790.000	16.900	18.616	20.514	23.270	13
Manioc	500.000	562.000	635.000	714.000	4.000	4.496	5.080	5.712	8
Plantain	600.000	674.000	760.000	855.000	4.800	5.392	6.080	6.840	8
Taro	160.000	172.000	185.000	200.000	1.120	1.204	1.295	1.400	7
Patates	20.000	22.000	25.000	28.000	160	176	200	224	8
Pois de terre	13.000	15.000	17.000	20.000	91	105	119	140	7
Total féculents	2.593.000	2.877.000	3.200.000	3.607.000	27.071	29.989	33.288	37.586	
Fruits et légumes traditionnels	120.000	160.000	210.000	280.000	3.000	4.000	5.250	7.000	25
Agrumes à essence (2)		8.000	27.000	60.000	-	80	270	600	10
Légumes d'exportation	-	-	5.000	10.000	-	-	250	500	50
Divers végétaux	-	-	-	-	335	400	500	650	-
Boissons traditionnelles	-	-	-	-	2.500	2.750	3.000	3.300	-
Total divers	-	-	-	-	5.835	7.230	9.270	12.050	
Bovins (viande carcasse)	3.380	4.300	5.200	7.600	507	645	780	1.140	150
Ovins et caprins (viande carcasse)	3.760	4.160	5.800	8.400	564	624	870	1.260	150
Porcins (viande carcasse)	2.660	4.100	5.800	7.500	293	478	683	897	variable (3)
Volaille (viande carcasse)	6.200	10.000	16.500	23.600	930	1.580	2.650	3.825	variable (3)
Oeufs (en 10^6 unités)	22	46	80	134	190	438	800	1.422	variable (3)
Chasse et cueillettes	23.000	18.000	16.000	14.000	1.840	1.440	1.280	1.120	80
Produits animaux divers					120	140	180	230	-
Accroissement du cheptel					175	220	300	480	
Total élevage et chasse					4.619	5.565	7.543	10.374	
Total branche 01					45.812	53.619	65.057	78.898	

(1) pour le maïs, la production retenue en 1965 est différente de celle de la comptabilité Nationale (180.000 t). Le chiffre de 200.000 t est celui qui figure dans les statistiques rurales les plus récentes.
(2) bien que destinés à l'industrie, ces produits figurent dans la comptabilité Nationale à la branche 01.
(3) selon la qualité des produits : élevage moderne et élevage traditionnel.

OBJECTIFS DE PRODUCTION DE L'AGRICULTURE INDUSTRIELLE ET D'EXPORTATION

BRANCHE 02

Tableau N° 14

PRODUITS	Quantités (tonnes)				Valeur à la production en millions de F CFA (prix 1968/69)				Prix 1968/69 à la production en F/Kg
	1965 (1)	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980	
Café	213.000	240.000	260.000	305.000	20.235	22.800	24.700	28.975	95
Cacao	115.000	175.000	230.000	365.000	9.200	14.000	18.400	29.200	80
Régimes de Palme									
- Sélectionnés	74.000	236.000	841.000	1.240.000	296	944	3.365	4.960	4
- Naturels	255.000	264.000	248.000	260.000	842	872	820	858	3,3
Coprah	3.500	6.400	14.000	62.000	98	180	392	1.736	28
Latex	2.900	10.750	17.000	23.000	232	860	1.360	1.840	80
Banane									
- d'exportation	150.000	182.500	189.000	216.000	3.000	3.650	3.780	4.320	20
- consommation locale	10.000	11.000	12.000	13.000	200	220	240	260	20
Ananas									
- conserverie	31.600	120.000	175.000	220.000	221	840	1.225	1.540	7
- exportation	6.400	15.000	40.000	80.000	224	525	1.400	2.800	35
- consommation locale	6.000	7.000	8.000	9.000	42	49	56	63	7
Cola	37.000	40.000	45.000	50.000	740	800	900	1.000	20
Amande de Karité	2.800	3.000	3.300	3.400	67	72	79	82	24
Coton									
- Allen	5.500	52.000	95.000	143.000	185	1.742	3.183	4.790	33,5
- Mono	6.900	3.000	1.500	-	186	81	40	-	27
Tabac									130-135
- Industriel	339	350	1.000	2.000	45	46	135	280	-140 (2)
- Artisanal	2.061	3.250	3.800	4.500	247	390	456	540	120
Arachide									
- d'huilerie	-	-	30.000	45.000	-	-	420	630	14
- consommation locale	32.000	35.000	40.000	47.000	640	700	800	940	20
Canne à sucre	-	-	450.000	600.000	-	-	720	960	1,6
Kénaf	-	500	16.000	20.000	-	22	704	880	44
Noix d'anacarde	-	-	3.000	10.000	-	-	45	150	15
Avocats	-	200	1.000	3.000	-	20	100	300	100
Divers	-	-	-	-	200	250	300	400	-
TOTAL BRANCHE 02					36.900	49.063	63.620	87.504	

BRANCHE 01

Agrumes à essences	-	8.000	27.000	60.000	-	80	270	600	10
Légumes d'exportation	-	-	5.000	10.000	-	-	250	500	50

(1) Les quantités 1965 sont celles de la comptabilité Nationale.
(2) Amélioration de la qualité.

OBJECTIFS DE PRODUCTION DES FORETS ET PECHES
BRANCHES 03 ET 04

Tableau N° 15

PRODUITS	Quantités				Valeur à la production en millions de F CFA (prix 1968/69)				Prix 1968/69 à la production
	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980	
EXPLOITATION FORESTIERE (grumes en 1000 m³)									F/M³
1) Bois d'œuvre									
grumes exportées	1.905	2.500	2.200	2.300	15.620	20.500	18.400	18.800	environ 8.200
grumes usinées	700	1.000	1.300	1.700	2.100	3.000	4.600	6.250	variable
TOTAL	2.605	3.500	3.500	4.000	17.720	23.500	23.000	25.050	
2) Bois de pâte à papier	–	–	450	2.150	–	–	1.000	4.950	environ 2.300
TOTAL Br. 03	2.605	3.500	3.950	6.150	17.720	23.500	24.000	30.000	
PECHE (tonnes de produits frais)									F/kg
A) Poissons									
1) Pêche maritime									
- Pêche industrielle									
. Poisson de chalut	17.000	18.000	20.000	20.000	850	900	1.000	1.000	50
. Sardinelle	28.000	37.000	65.000	90.000	1.120	1.480	2.600	3.600	40
. Thon	400	1.000	8.000	20.000	36	90	720	1.800	90
S/TOTAL	45.400	56.000	93.000	130.000	2.006	2.470	4.320	6.400	
Pêche artisanale	10.000	10.000	15.000	15.000	450	450	675	675	45
Total pêche maritime	55.400	66.000	108.000	145.000	2.456	2.920	4.995	7.075	
2) Pêche lagunaire	6.000	8.000	15.000	25.000	270	360	675	1.125	45
3) Pêche fluvio-lacustre	4.000	4.000	8.000	20.000	180	180	360	900	45
TOTAL POISSON	65.400	78.000	131.000	190.000	2.906	3.460	6.030	9.100	
B) Crustacés (crevettes)									
- Pêche	–	800	1.500	1.500	–	240	450	450	300
- Elevage lagunaire	–		1.000	3.500	–		300	1.050	300
TOTAL crustacés	–	800	2.500	5.000	–	240	750	1.500	
TOTAL Br. 04					2.906	3.700	6.780	10.600	

S'agissant de l'agriculture proprement dite, les efforts porteront surtout sur l'amélioration de la productivité, par la vulgarisation de techniques modernes d'exploitation, afin d'élever les niveaux de vie des paysans, d'améliorer la compétitivité des produits ivoiriens à l'exportation et de réduire les contraintes de main-d'œuvre qui risquent de se manifester, surtout en zone de savane. La modernisation accélérée de l'agriculture impliquera des dépenses d'encadrement beaucoup plus importantes que par le passé.

Cette orientation de la politique agricole nécessitera une modification, qui est déjà amorcée, des structures des organismes d'intervention et des méthodes utilisées, dans le sens d'une efficacité accrue. Dans l'ensemble de la région de savane, les actions devront porter sur la modernisation complète des structures d'exploitation et non plus, comme c'est le cas actuellement, sur la modernisation d'une ou deux cultures.

Compte tenu des contraintes de main-d'œuvre existantes ou prévisibles, un effort important doit être entrepris dans le domaine de la mécanisation.

D'une manière générale, la modernisation agricole n'aura d'effets durables que dans la mesure où la masse paysanne sera d'abord convaincue de l'intérêt des nouvelles méthodes de production et ensuite capable de se substituer progressivement aux agents d'encadrement de base, en assurant la gestion des exploitations et en créant des groupements de distribution des moyens de production (équipements, semences, engrais, etc.) ou de vente des produits. Il conviendra d'autre part, pour éviter l'exode rural en particulier celui des jeunes, de modifier en profondeur la mentalité rurale et d'améliorer les conditions de vie.

En définitive, les actions de développement devront intéresser l'ensemble des activités économiques et sociales du monde rural. C'est dans cette optique que seront entreprises plusieurs opérations de développement intégré dont les principales porteront sur le Sud-Ouest, la vallée du Bandama, le Centre et le Nord.

Le développement de la recherche aura pour but d'améliorer les techniques de production végétale et animale et surtout de concevoir des types d'exploitation rentable pour la savane et des méthodes de vulgarisation adaptées.

Il conviendra aussi de promouvoir une meilleure organisation de la commercialisation des produits agricoles destinés au marché intérieur et de mettre en œuvre une politique des prix en fonction des orientations du Plan.

b) L'expansion industrielle

Sans anticiper sur la description détaillée de la croissance économique de 1970 à 1975, qui sera faite dans les différents chapitres du Plan, il convient d'en marquer ici les caractéristiques essentielles. Au cours des années 1960, la croissance de la production industrielle au coût des facteurs a été rapide (15 % par an). Elle s'est répartie entre substitution aux importations dans les centres urbains et valorisation des produits agricoles dans les campagnes. Mais elle a été réalisée avec une faible participation des nationaux aussi bien comme entrepreneurs que comme cadres, techniciens ou manœuvres et elle provoque des transferts importants. Le maintien de la croissance industrielle à un taux élevé est cependant indispensable, car l'industrie est créatrice d'emplois urbains ; elle distribue par personne des revenus plus élevés que l'agriculture ; elle assure un débouché régulier aux produits agricoles, clé du succès de la politique de développement du monde rural ; enfin elle est un facteur de modernisation des comportements.

L'objectif retenu est une croissance de 18 % par an de la production industrielle au coût des facteurs entre 1971 et 1975 et une participation accrue des nationaux à tous les niveaux de l'entreprise.

D'ici 1975 ou 1980 le marché intérieur risque d'être progressivement saturé en industries d'import-substitution. En conséquence, il importe de développer dès maintenant les productions industrielles en amont de ces activités (fabrication de produits semis-finis) et les industries d'exportation dont un certain nombre auront un effet d'entraînement sur les productions du secteur primaire. On prévoit aussi de créer, surtout après 1975, des industries « de transfert » qui travailleraient pour l'exportation à partir de produits importés, en tirant notamment parti d'un coût de main-d'œuvre plus bas que dans les pays développés (voir tableau n° 17).

Les objectifs de production seront atteints grâce à l'extension des entreprises existantes, à la création d'une nouvelle série d'entreprises de dimension moyenne visant le marché intérieur, à la réalisation de quelques grosses unités de production. Ces dernières feront accéder la Côte d'Ivoire au marché international dans les secteurs des textiles, avec une production de 20 000 tonnes en 1975, de la pâte à papier (100 000 tonnes) et de la conserverie avec une capacité globale de traitement de 175 000 tonnes d'ananas.

Ainsi la période 1971-1975 se différenciera du quinquennat précédent par l'implantation d'entreprises de plus grandes dimensions, à forte intensité de capital. En effet, d'une part, les activités d'exportation, soumises à la contrainte de la concurrence

Tableau N° 16

EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE INDUSTRIELLE PAR BRANCHE

BRANCHES	Valeur ajoutée aux prix du marché millions de F CFA 1968			Indice base 100 en 1968		
	1970 (*)	1975	1980	1970	1975	1980
5 Grains et farines	2 800	5 553	9 352	120	238	400
6 Conserves, café, cacao	1 987	3 698	6 801	120	224	412
7 Boissons, glaces	1 579	2 518	3 606	121	193	277
8 Autres industries alimentaires, tabac	2 548	5 287	8 445	117	243	388
9 Energie, eau	19 028	29 109	44 117	135	207	313
10 Activités extractives	651	2 633	10 734	75	302	1 230
11 Métaux	644	1 638	2 826	156	398	686
12 Matériaux de construction	1 620	2 754	4 238	145	247	380
13 Engrais	94	397	610	140	293	647
14 Chimie, parachimie	1 496	2 934	6 740			
15 Industries du bois	4 569	7 923	12 368	125	217	338
16 Véhicules	3 942	6 956	11 919	118	208	356
17 Autres industries mécaniques et électriques	2 589	6 372	12 098	148	363	689
18 Textiles	9 188	18 327	31 161	131	262	445
19 Cuir, chaussures	1 199	2 015	3 361	120	202	337
20 Corps gras, savons	2 606	7 298	11 345	155	434	675
21 Caoutchouc, matières plastiques	531	2 712	5 298	160	818	1 598
22 Produits industriels divers	2 156	5 347	12 548	121	297	701
Ensemble	59 227	113 471	197 567	130	249	433

Tableau N° 17

EVOLUTION DES EXPORTATIONS INDUSTRIELLES PAR BRANCHE

BRANCHES	EXPORTATIONS (millions de F CFA)			
	1965 (prix courants)	1970 (Prix 1968)	1975 (Prix 1968)	1980 (Prix 1968)
5 Grains et farines	113	160	350	1 260
6 Conserves, café, cacao	3 287	9 170	16 380	27 330
7 Boissons, glaces	97	110	280	500
8 Autres industries alimentaires, tabac	255	150	770	1 610
9 Energie, eau	403	1 650	2 100	3 010
10 Activités extractives	1 794	1 000	3 830	15 560
11 Métaux	215	420	640	980
12 Matériaux de construction	7	150	340	480
13 Engrais	5	—	—	160
14 Chimie, parachimie	873	1 820	3 260	5 050
15 Industries du bois	3 492	4 750	8 800	13 860
16 Véhicules	373	280	890	2 870
17 Autres industries mécaniques et électriques	1 101	140	910	6 390
18 Textiles	657	4 090	10 210	26 580
19 Cuir, chaussures	111	200	430	1 580
20 Corps gras, savons	785	2 440	11 600	19 030
21 Caoutchouc, matières plastiques	28	50	1 170	2 850
22 Produits industriels divers	224	30	2 510	14 570
Exportations des branches 5 à 22 :	13 820	26 610	64 470	143 670
Exportations totales	73 459	131 157	182 563	296 339
Rapport exportations des branches 5 à 22 / Exportations totales	18.8 %	20,3 %	35,3 %	48,5 %
Indice des exportations industrielles à prix constants (1)	100	179	433	965
Indice des exportations totales à prix constants (1)	100	142	197	320

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, édition complète page 455.

(1) La base retenue pour le calcul de ces indices est la valeur des exportations 1965 évaluée en prix 1968 c'est-à-dire 14 884 millions de F CFA pour les exportations industrielles et 92 500 pour les exportations totales.

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS PAR BRANCHE (*)

Tableau N° 18

en millions de F CFA (prix 1968)

INVESTISSEMENTS NETS PAR BRANCHE	1966 - 1970	1971 - 1975	1976 - 1980	TOTAL 1966 - 1980
5 Grains et farines	2 570	1 040	5 000	8 610
6 Conserves, café, cacao	1 490	2 050	3 580	7 120
7 Boissons, glaces	570	570	1 480	2 620
8 Autres industries alimentaires, tabac	420	4 600	2 910	7 930
9 Energie, eau	16 780	35 630	37 770	90 180
10 Activités extractives	660	23 270	28 520	52 450
11 Métaux	690	520	2 630	3 840
12 Matériaux de construction	1 030	1 550	1 580	4 160
13 Engrais	1 200	—	1 010	2 210
14 Chimie, parachimie	760	600	3 030	4 390
15 Industries du bois	1 960	4 770	7 560	14 290
16 Véhicules	830	1 630	2 420	4 880
17 Autres industries mecaniques et électriques	1 300	2 500	4 510	8 310
18 Textiles	6 170	15 320	24 190	45 680
19 Cuir, chaussures	380	550	770	1 700
20 Corps gras, savons	5 090	5 230	4 880	15 200
21 Caoutchouc, matières plastiques	710	3 200	2 370	6 280
22 Produits industriels divers	460	14 360	27 910	42 730
Total investissements nets	43 070	117 390	162 120	322 580
Investissements de renouvellement	13 770	32 200	73 350	119 320
Total investissements bruts	56 840	149 590	235 470	441 900

INDUSTRIE : NOMBRE D'EMPLOIS NOUVEAUX CREES PAR BRANCHE

Tableau N° 19

BRANCHES	1966 - 1970	1971 - 1975	1976 - 1980	TOTAL 1966 - 1980
5 Grains, farines	730	1 200	1 350	3 280
6 Conserves, café, cacao	940	1 350	1 860	4 150
7 Boissons, glace	220	190	390	800
8 Autres industries alimentaires, tabac	100	590	810	1 500
9 Energie, eau	380	510	660	1 550
10 Activités extractives (**)	— 300	1 560	2 460	3 720
11 Métaux	100	290	290	680
12 Matériaux de construction	220	400	510	1 130
13 Engrais	40	30	30	100
14 Chimie, parachimie	240	500	680	1 420
15 Industries du bois	2 570	3 880	4 080	10 530
16 Véhicules	2 370	4 030	4 730	11 130
17 Autres industries mécaniques et électriques	1 430	1 920	3 310	6 660
18 Textiles	2 920	7 520	11 150	21 590
19 Cuir, chaussures	410	440	650	1 500
20 Corps gras, savons	510	1 230	900	2 640
21 Caoutchouc, matières plastiques	430	940	1 050	2 420
22 Produits industriels divers	360	1 720	2 180	4 260
Ensemble	13 670	28 300	37 090	79 060
Arrondi à	13 700	28 300	37 100	79 100

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, édition complète page 456.

(**) Voir la mise à jour effectuée début 1971, édition complète page 456.

internationale, devront recourir aux économies d'échelle permises par la dimension des marchés étrangers. D'autre part, les nouvelles industries d'import-substitution devront avoir une plus haute technicité et exigeront des investissements plus importants que dans le passé.

Cette orientation répond à un double souci. Le premier est de moderniser l'industrie ivoirienne, en commençant par les secteurs pour lesquels elle dispose d'avantages naturels ; c'est la condition pour voir se développer à terme une industrie compétitive. Le second est de ne pas enfermer l'industrie dans le cadre trop étroit du marché national qui, bien qu'en expansion rapide, n'a pas la dimension suffisante pour rentabiliser nombre d'activités.

Des débouchés doivent donc être trouvés à l'étranger et en particulier dans les pays voisins, avec lesquels une politique active de coopération régionale doit permettre de créer un certain nombre d'industries apportant à chaque pays les avantages qu'il est en droit d'attendre.

Les investissements nouveaux atteindront près de 150 milliards au cours de la période 1971-1975 (y compris le renouvellement, voir tableau n° 18).

Les perspectives industrielles sont favorables ; de nouveaux projets ambitieux verront le jour. Mais il importe que les actions de promotion des investissements soient poursuivies sans relâche, tant auprès des nationaux pouvant disposer d'une épargne et voulant jouer le rôle d'entrepreneur qu'auprès d'investisseurs étrangers. L'Etat devra aussi prendre des participations dans les entreprises économiquement rentables.

c) Le tourisme

A côté des deux grands secteurs productifs fondamentaux que sont l'agriculture et l'industrie, le tourisme peut être un atout supplémentaire. Dans certains pays, il a beaucoup contribué à la croissance économique ; il a été à l'origine d'un essor nouveau, une source de devises et d'emplois. En fait, certains pays ont payé et payent encore cher en monnaie nationale le développement du tourisme et les devises qu'il apporte. C'est pourquoi le présent Plan propose en ce domaine des objectifs à la fois ambitieux et raisonnables.

Pratiquement inexistant dans le passé, le tourisme commence à se développer, surtout à Abidjan ; dans l'intérieur du pays, il est limité par le manque d'équipement hôtelier. L'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire un pôle touristique en Afrique. Il se justifie surtout par les perspectives de création d'emplois et de distribution de revenus, car les rentrées de devises liées aux exportations n'imposent pas un effort démesuré pour en acquérir davantage.

La promotion du tourisme nécessite des équipements adaptés à la capacité des sites, la formation d'un personnel spécialisé et la prospection du marché.

Un objectif de 1 000 à 2 000 chambres supplémentaires à construire de 1971 à 1975 semble raisonnable et devrait permettre de mesurer les possibilités réelles du tourisme dans le pays. Enfin, dans la mesure où il participera au financement des investissements, l'Etat veillera à ce que les constructions hôtelières soient à la fois originales par le style et de prix modérés. Des exemples remarquables ont été réalisés, en ce domaine, dans certains pays méditerranéens.

d) Les utilisations de la production

L'évolution des emplois de la production souligne la continuité de l'effort de production et d'équipement. En effet, la consommation des ménages croîtra un peu moins vite que la production, tandis que le rythme d'investissement restera soutenu. Toutefois des modifications interviendront dans l'emploi des ressources nationales, qui indiquent une orientation nouvelle, en vue de répondre mieux aux besoins ressentis par la population. La croissance de la consommation des ménages sera légèrement plus rapide qu'entre 1965 et 1970, malgré une moindre augmentation de la production intérieure. Pendant la durée du Plan, les investissements des administrations croîtront presqu'aussi vite que les investissements directement liés à la production, contrairement à ce que l'on a pu constater au cours de la dernière décennie, marquant ainsi la volonté du Gouvernement de doter le pays des équipements nécessaires.

Le ralentissement de la croissance de tous les postes, à l'exception de la consommation des ménages et des investissements des administrations, ne doit pas être interprété comme un signe d'essoufflement de l'économie, mais bien comme une conséquence à la fois d'un ralentissement temporaire de la croissance de la production agricole, et d'une meilleure satisfaction des besoins de la population. La balance commerciale restera cependant très excédentaire ; comme par le passé, l'équilibre de la balance des paiements est à ce prix, en raison des transferts des revenus du capital et du travail.

LES UTILISATIONS DE LA PRODUCTION

Tableau N° 20

(taux de croissance annuels moyens, en pourcentages)

	1965 à 1970	1970 à 1975	1975 à 1980
Production Intérieure Brute	8,2	7,7	8,1
Consommation des ménages	7,4	7,5	7,8
Consommation des administrations et des institutions financières	12,3	6,5	5,8
Investissements productifs (entreprises publiques et privées)	11,1	8,6	8,6
Investissements des ménages pour leur logement	14,0	9,9	8,4
Investissements des administrations	4,7	8,4	5,9
Accroissement de stocks	6,6	12,5	4,0
Excédent de la balance extérieure de biens et de services	8,5	7,4	12,7
Exportations de biens et de services	7,2	6,8	10,2
Importations de biens et de services	7,0	6,7	9,5

La croissance un peu plus rapide prévue pour la période 1975-1980 résulte pour partie de l'augmentation de la production de café et cacao et du développement considérable des exportations industrielles, en particulier de minerai de fer et de pâte à papier.

La comparaison des taux de croissance des investissements montre une diminution régulière pour les constructions de logement et les investissements administratifs, elle appelle deux remarques. Tout d'abord la croissance des constructions de logement se réduira ; ces investissements étaient très faibles en 1965 (moins de 5 milliards) et il est assez normal qu'avec l'amélioration de la situation on ne puisse maintenir une croissance aussi rapide. Par ailleurs le volume des investissements de la période 1975-1980 n'est qu'indicatif.

2. - *Les conditions économiques de la croissance*

Soutenir un rythme de croissance de 7,9 % par an en moyenne, pendant la prochaine décennie, nécessitera un environnement économique favorable, et notamment des réseaux de communication répondant aux besoins, des moyens de financement, une bonne intégration dans le système des échanges internationaux et une diminution de la dépendance économique vis-à-vis de l'étranger.

a) Le développement des communications

Les équipements publics, routes, ponts, aérodromes, ports, chemins de fer, télécommunications, contribuent directement à l'activité économique. Au cours des vingt dernières années, la Côte d'Ivoire s'est dotée de bons réseaux de communication, qui ont favorisé le développement des années 1960.

Il s'agit, dans l'avenir, d'adapter ces infrastructures aux besoins du développement économique. Mais les ambitions seront relativement limitées, en raison de l'importance qu'il convient d'accorder à l'amélioration des conditions d'existence. Une étude concernant les transports dans l'ensemble du pays a défini un certain nombre de besoins, dont les études de factibilité sont en cours.

— Dans le domaine routier, le Plan 1971-1975 met d'abord l'accent sur la nécessité d'assurer un bon entretien des routes existantes notamment celles en terre, de manière que la plus grande partie du réseau puisse offrir de bonnes conditions de transport, même en saison des pluies. En ce qui concerne la construction de routes bitumées modernes, la priorité a été donnée à deux programmes qui permettront aux régions, situées à l'Ouest et au Nord du pays, de bénéficier de liaisons économiques et rapides avec Abidjan ou San Pedro. Il s'agit des routes reliant San Pedro à Duékoué et à Issia, prolongées ultérieurement vers Man et vers Daloa et de l'itinéraire allant de Bouaké à Korhogo.

— La mise en service du nouveau port de San Pedro coïncidera avec le début du Plan. Elle ouvrira un débouché économique aux productions de l'Ouest, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest. Le développement des trafics passant par San Pedro, notamment des grumes, freinera certes la croissance du port d'Abidjan ; mais pour répondre aux besoins prévisibles, celui-ci devra cependant construire de nouveaux quais pendant la prochaine décennie, des travaux seront aussi effectués sur le canal de Vridi.

— La voie ferrée Abidjan-Ouagadougou sera renforcée dans sa partie ancienne, entre Dimbokro et Tafiré. La construction d'un nouveau chemin de fer dans le Sud-Ouest apparaît possible, avec l'exportation du minerai de fer de Bangolo. Le choix entre l'évacuation du minerai par pipe-line ou par chemin de fer sera fait en fonction de critères de rentabilité et aussi des possibilités de développement régional.

Les télécommunications sont un facteur important du développement économique, social et administratif. Le plan d'équipement prévoit l'extension progressive, à partir d'Abidjan, de la zone entièrement automatisée. Une station de télécommunication par satellite sera installée à Abidjan, et le Centre de transit qui sera construit permettra de drainer le

trafic international des pays voisins. Les réseaux inter-Etats seront améliorés et pourront constituer ainsi un instrument de coopération économique.

b) Les échanges extérieurs

Comme il a déjà été souligné, notre économie restera largement ouverte sur l'extérieur au cours de la prochaine décennie. Tout d'abord, les exportations joueront un rôle moteur dans la croissance industrielle et agricole. Elles ont, dans le passé, assuré des revenus aux paysans, des ressources à l'Etat et permis un fort accroissement des importations de biens d'équipement et de consommation. Dans l'avenir, elles continueront à jouer ce rôle et, de plus, elles sont la condition du passage de notre économie à un stade plus avancé, en l'affranchissant des strictes limites du marché national.

Aussi un des objectifs principaux du Plan est-il de les développer en cherchant à les diversifier le plus possible. Les productions agricoles (y compris les grumes) continueront certes à s'accroître et à assurer une partie importante des ressources en devises, mais leur part dans le total des exportations diminuera encore plus rapidement que de 1960 à 1970. Inversement la part des exportations industrielles augmentera fortement : alors qu'elles représentaient environ 11 % des exportations totales en 1960 et 20 % en 1970, elles en fourniront plus de 35 % en 1975 et plus de 48 % en 1980.

Il faut cependant interpréter ces chiffres en tenant compte du fait qu'un certain nombre de produits exportés, considérés comme industriels, sont fabriqués à partir de matières premières agricoles, et que la valeur ajoutée par l'industrie est parfois relativement faible, c'est par exemple le cas du caoutchouc. Il n'en reste pas moins que le développement rapide des exportations industrielles, pendant la période, créera une source non négligeable de devises pour le Trésor. Leur expansion rendra en outre l'économie nationale moins dépendante des cours mondiaux des produits agricoles.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES ECHANGES

Tableau N° 21

en pourcentages

	Exportations					Importations				
	1960	1965	1970	1975	1980	1960	1965	1970	1975	1980
Produits de l'agriculture, de la forêt, de la pêche ..	87	78	75	60	47	8	9	10	8	8
Produits énergétiques	—	1	1	1	1	3	5	3	3	3
Produits industriels	11	18	19	34	48	83	80	81	83	83
Services et transports	2	3	5	5	4	6	6	6	6	6
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Comparée au bouleversement de la structure des exportations, celle des importations paraît demeurer pratiquement inchangée de 1960 à 1980. En fait, si l'on examine une répartition plus détaillée de la structure des importations industrielles (1), on constate que, de 1960 à 1980, la part des importations de produits alimentaires, de biens industriels divers et de produits textiles diminue au profit des achats d'engrais et surtout de biens d'équipement. Cette évolution traduit, sur le plan du commerce extérieur, les orientations du plan en faveur de la modernisation agricole et du développement industriel.

Par ailleurs, même si les échanges extérieurs restent en majorité orientés vers les pays développés, il apparaît nécessaire que de nouveaux courants d'échanges soient créés avec les pays voisins.

Le renforcement des liens économiques avec les pays de l'Entente, le Ghana et les autres pays voisins est en effet susceptible d'offrir aux différentes économies certains des débouchés dont elles ont besoin. Il permettrait, notamment, d'accroître le nombre et les capacités de production des industries destinées à satisfaire la consommation des ménages. Au contraire, la volonté d'industrialisation de chaque Etat aboutit à la multiplication des projets concurrents, au détriment de leur taille et donc de leur rentabilité et de leur capacité d'auto-financement. Le désir d'une coopération régionale est marqué, il reste à le mettre en œuvre. Les difficultés seront nombreuses. Seul un effort d'imagination et la volonté des Etats sont susceptibles de dégager les projets qui permettront de donner un contenu aux accords possibles.

c) Les moyens de financement

Les ressources nécessaires pour assurer le financement de la croissance peuvent être trouvées, mais cela implique que les pouvoirs publics recherchent constamment la meilleure utilisation possible, en vue du développement, des ressources financières tant intérieures (publiques et privées) qu'extérieures. Ils devront en outre imposer une discipline stricte en matière de dépenses publiques de fonctionnement, et

(1) Cf tableau n° 12. page 74 de l'édition complète.

VENTILATION FONCTIONNELLE DES INVESTISSEMENTS BRUTS DE 1970 à 1980 SUIVANT L'ORIGINE DU FINANCEMENT

Tableau N° 22

	en milliards de F CFA (prix 1968)					en pourcentages	
Secteurs d'activités	1970	1975	1980	Période 1971-1975	Période 1976-1980	1971-1975	1976-1980
Secteur Primaire Branches 1 à 4	7	10	12	55	57	10,9	7,9
dont publics	5	8	9	45	44	8,9	6,1
privés	2	2	3	10	13	2,0	1,8
Industrie-artisanat Branches 5 à 22	22	35	58	150	235	29,7	32,5
dont publics	11	5	8	29	30	5,7	4,1
privés	11	30	50	121	205	24,0	28,4
Bâtiment T.P. + Tertiaire Branches 23 à 27	21	30	44	125	189	24,7	26,2
dont publics	5	5	7	27	32	5,3	4,4
privés	16	25	37	98	157	19,4	21,8
Total 1 à 27 Investissements productifs	50	75	114	330	481	65,3	66,6
dont publics	21	18	24	101	106	20,0	14,7
privés	29	57	90	229	375	45,3	51,9
Administrations investissements publics non productifs	16	24	32	109	140	21,6	19,4
Ménages, logement	10	16	24	66	101	13,1	14,0
TOTAL Investissements	76	115	170	505	722	100,0	100,0
Production intérieure brute	354,2	513,3	758,1				
Rapport investissement/PIB en %	21,5	22,4	22,4				

INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

Tableau N° 23 en milliards de F CFA (prix 1968)

	1970	1975	1980
Publics	21	18	24
Privés	29	57	90
TOTAL	50	75	114
Dont investissements nets	35,5	53	74
Renouvellements	14,5	22	40
TOTAL	50,0	75	114
Dont B T P	22,0	33	43
Véhicules	10,0	13	18
Outillages	18,0	29	53
TOTAL	50,0	75	114
Accroissement au cours du quinquennat		150	152
Taux de croissance annuel		8,5 %	8,7 %

EVOLUTION DES RESSOURCES FISCALES

(en milliards de F CFA) **Tableau N° 24**

	1970	1975	1980
Droits et taxes à l'importation	28,3	39,2	58,1
Droits à la sortie	17,6	21,2	28,4
Taxes sur les produits pétroliers	10,2	14,3	20,0
Autres impôts indirects	17,6	28,1	43,0
Total des impôts indirects	73,7	102,8	149,5
Impôts directs	8,6	14,0	22,0
Total des recettes fiscales de l'Etat	82,3	116,8	171,5
Recettes fiscales des communes	1,3	1,9	2,8
Recettes fiscales totales	83,6	118,7	174,3
RATIOS CARACTERISTIQUES (en pourcentages)			
Droits et taxes à l'importation / importations	26,6	26,7	25,1
Droits à la sortie/exportations	13,4	11,6	9,6
Autres impôts indirects/P.I.B. - br 1,2, 3, 4, 9, diminués des droits à la sortie et des versements à la CSSPPA	8,9	8,9	8,8
Total des recettes fiscales/P.I.B.	23,6	23,1	23,0

faire respecter les objectifs du Plan en matière d'emprunts extérieurs et d'entrées de capitaux privés. L'épargne nationale devra être encouragée de manière à réduire, à terme, la dépendance de l'économie ivoirienne vis-à-vis de l'extérieur.

Les investissements publics au sens large, c'est-à-dire y compris ceux des entreprises publiques et les prises de participation de l'Etat, représenteront 234 milliards de F CFA pendant la période 1971-1975 (*).

Grâce à une discipline stricte dans les dépenses de fonctionnement, l'épargne budgétaire, qui devrait atteindre 143 milliards de F CFA pendant le quinquennat 1971-1975, jouera un rôle essentiel dans le financement des investissements publics. Il conviendra aussi que les ressources disponibles des autres administrations soient utilisées au mieux pour assurer le financement du programme d'investissements retenu.

La pression fiscale atteignant en 1970 un niveau élevé, environ 23 % de la production intérieure brute, il a paru raisonnable de ne pas retenir de nouvelles majorations du taux des impôts. La diversification des exportations entraînera cependant une baisse des droits de sortie, de sorte que les recettes fiscales augmenteront seulement, en prix constants, de 7,3 % par an, soit un peu moins vite que la production intérieure (voir tableau n° 24).

Le taux de croissance des dépenses de fonctionnement de 7,7 % par an, en francs constants, qui a été retenu dans les projections, apparaît donc comme une limite qui ne devra pas être dépassée sous peine de compromettre l'équilibre budgétaire. Du fait de la priorité donnée à l'enseignement, à la formation et à la santé, les dépenses de fonctionnement correspondantes augmenteront de 10,9 % par an, et représenteront respectivement 39 % des dépenses du budget général en 1970, 45 % en 1975 et 50 % en 1980. Pour ne pas dépasser le taux de 7,7 % par an indiqué plus haut, il sera nécessaire que les autres dépenses de fonctionnement n'augmentent pas plus de 5,1 % par an. Un dépassement, même assez faible, du taux de croissance retenu pour les dépenses de fonctionnement aurait, sauf nouvelle augmentation de la fiscalité, des répercussions importantes sur l'équilibre financier des dernières années du Plan. C'est dire que l'importance des disponibilités financières prévues n'autorise nullement un relâchement dans la rigueur qui doit commander la politique budgétaire.

Une autre raison qui, elle, ne dépend pas de la Côte d'Ivoire, peut modifier les perspectives de financement. En effet, il a été prévu que l'épargne de la Caisse de stabilisation des prix serait utilisée pour financer le développement économique. Par souci de prudence, on a considéré qu'il ne fallait compter que sur la moitié environ de l'épargne calculée, soit près de 30 milliards de F CFA pendant la période 1971-1975. Cependant, si les cours du café et du cacao devaient baisser de manière très importante, si les prix aux producteurs devaient augmenter, l'épargne de la Caisse de stabilisation baisserait et d'autres sources de financement devraient être trouvées.

Finalement, l'épargne budgétaire, celle des autres administrations et les emprunts publics sur le marché intérieur devraient permettre de financer une grande partie des opérations prévues (investissements publics, prises de participation, aide aux logements...) et de diminuer quelque peu le recours aux sources extérieures de financement.

C. - La participation des nationaux a l'effort de développement

Pour un pays, il n'existe de développement que si les nationaux participent effectivement à la croissance et tendent à la prendre en charge. Le bilan qui précède, sans aboutir à la conclusion brutale que la Côte d'Ivoire connaît une croissance sans développement, souligne pourtant la nécessité d'accroître le poids des nationaux dans l'expansion économique et sociale.

Cette ivoirisation implique que soit dégagée une épargne nationale mobilisable au niveau de l'Etat et des particuliers ; elle implique aussi des disponibilités en personnel d'encadrement.

Elle doit toucher les agents économiques des secteurs secondaire et tertiaire, mais également les paysans qui doivent être directement associés aux tâches de développement.

1. - *L'ivoirisation*

Par ivoirisation, le Plan n'entend pas la substitution brutale du capital ivoirien au capital extérieur, ni celle des travailleurs nationaux aux étrangers. L'ivoirisation est comprise comme un processus permettant aux nationaux de devenir progressivement responsables de l'appareil de production.

Les moyens qui seront utilisés simultanément pour atteindre ces objectifs sont le développement et la mobilisation de l'épargne, l'utilisation des pouvoirs que l'Etat détient sur l'appareil productif, la promotion d'entreprises ivoiriennes, l'ivoïrisation de l'emploi.

a) Les interventions de l'Etat

Par le canal des entreprises publiques et parapubliques, par ses participations au capital des entreprises privées, l'Etat dispose déjà d'un pouvoir de décision ou de contrôle dans de nombreux secteurs d'activité. Son premier devoir est donc d'utiliser,

(*) Une mise à jour effectuée début 1971 a conduit à retenir un volume d'investissements publics de 252 milliards de F CFA évalué aux conditions économiques de 1970 (voir page 444 de l'édition complète du Plan 1971-1975).

de la manière la plus efficace, les pouvoirs dont il dispose, pour orienter les décisions des entreprises par l'intermédiaire de ses représentants aux Conseils d'Administration.

La participation minoritaire de l'Etat est sollicitée par des promoteurs privés pour servir de caution et de garantie. Il faut que, sauf cas exceptionnels, l'Etat renonce à prendre de faibles participations dans le capital des entreprises. L'attitude inverse risque en effet de conduire à une réduction de son épargne, tout en ne lui conférant que peu de pouvoirs.

La politique de participation de l'Etat devra s'orienter délibérément vers des investissements importants lui donnant un droit de contrôle sur les secteurs clés de l'économie. Il faut, cependant, se fixer comme règle que l'Etat devrait s'abstenir de participer au capital d'entreprises non rentables. Les seules exceptions concernent les entreprises effectivement intéressantes pour la collectivité. Encore, dans de tels cas, sera-t-il préférable que l'Etat précise les avantages à accorder sans prendre de participations directes.

b) Développement et mobilisation de l'épargne privée

L'ivoirisation de l'appareil de production exige l'engagement massif de l'épargne nationale dans les secteurs modernes de l'économie. De son ampleur dépendra le degré d'autonomie de l'industrie véritablement ivoirienne.

L'Etat prendra l'initiative d'une campagne d'incitation à l'épargne qui devra toucher plus spécialement les catégories aisées sans négliger les possibilités d'épargne existant parmi les populations moins favorisées.

Il conviendra donc d'étendre l'installation d'agences bancaires, spécialement dans l'intérieur du pays.

D'autres modalités de collecte de l'épargne devront se développer, par exemple des emprunts obligataires et des sociétés d'investissement ; on doit aussi envisager la création d'un marché financier pour les titres publics et privés. Pour attirer les épargnants, ces instruments de collecte devront leur assurer la possibilité de vendre facilement leurs titres et celle d'obtenir un rendement suffisant. Il ne faut donc pas exclure la possibilité pour les organismes que l'on créera d'associer des participations industrielles et des investissements immobiliers.

c) La promotion de l'Entreprise Ivoirienne

La promotion d'entreprises ivoiriennes vise à asseoir la croissance du pays sur des bases nationales, facteur d'indépendance économique et de participation des Ivoiriens à l'effort de développement.

Le manque de capitaux et la pénurie de « véritables entrepreneurs » nécessitent la mise en œuvre d'actions spécifiques : c'est ainsi que certains secteurs seront réservés aux investisseurs nationaux comme cela se pratique dans de nombreux pays. Un environnement favorable sera créé, améliorant les conditions de financement et favorisant des formes juridiques d'entreprises mieux adaptées au stade de développement atteint par le pays.

En outre, à l'incitation de l'Etat, des formules d'assistance technique contractuelle garantiront la formation de chefs d'entreprise par les entreprises étrangères et favoriseront les échanges techniques et commerciaux.

L'entreprise assistante aiderait au démarrage de l'entreprise ivoirienne, formerait les cadres, achèterait une partie de la production pour ses propres fabrications. En échange elle fournirait les équipements et recevrait une rémunération. L'Etat passera également des accords contractuels avec les entreprises installées dans le pays, pour qu'elles perfectionnent et utilisent les cadres ivoiriens formés dans les écoles et les universités.

La première condition de cette ivoirisation est de susciter des vocations d'entrepreneurs conscients de la nécessité de se former aux techniques modernes de gestion et décidés à faire leurs preuves, sans attendre systématiquement des subventions de l'Etat. Une partie d'entre eux pourrait provenir de cadres ivoiriens formés dans les entreprises étrangères.

Ce sera le rôle de l'O.P.E.I. d'animer ce développement des industries ivoiriennes.

d) Ivoirisation de l'emploi

Participer de façon active aux tâches de développement suppose en outre que les Ivoiriens soient en mesure de fournir les ouvriers qualifiés et les cadres nécessaires pour occuper les nouveaux emplois créés.

De 1971 à 1975, les besoins du secteur moderne liés aux créations d'emplois et au renouvellement sont évalués à 127 000 dont 43 000 exigeront une qualification : de 1976 à 1980, 163 000 emplois seront créés dont 58 000 qualifiés.

En 1968 sur 100 emplois créés, 48 étaient occupés par des Ivoiriens, 46 revenaient aux Africains non ivoiriens et 6 aux expatriés. Si aucune mesure ne devait intervenir entre 1971-1975, la part relative des Ivoiriens se stabiliserait à son niveau de 1968, et, dans certains secteurs, elle pourrait même régresser.

Il convient dans ces conditions de prendre des dispositions et en particulier d'assurer :

— la priorité de l'embauche aux Ivoiriens qualifiés, dans le cadre de la liberté générale de l'emploi assurée à tous ;

— la promotion d'entreprises industrielles et commerciales proprement ivoiriennes.

C'est dans cette perspective :

— que l'Etat mettra en place un appareil de surveillance du marché du travail ;

— qu'il proposera aux branches professionnelles des accords contractuels visant à l'intégration de la main-d'œuvre qualifiée et des cadres disponibles, et à l'amélioration des structures d'accueil dans les entreprises. Il s'agit de permettre l'adaptation et la valorisation des nouveaux travailleurs et, par leur perfectionnement, la promotion de ceux qui ont déjà un emploi.

La politique d'ivoirisation de l'emploi suppose une négociation des salaires à l'échelon national. A l'initiative du Gouvernement, les parties en cause — employeurs et salariés — devront redéfinir les catégories professionnelles et leurs niveaux de rémunération et lier les variations de ceux-ci à l'augmentation du produit national. On peut espérer alors que les Ivoiriens accepteront plus facilement les emplois qu'ils ont délaissés jusqu'à présent.

EVOLUTION DE LA MAIN D'ŒUVRE SALARIEE (1)

Tableau N° 25

nombre de personnes

Branches	ACTIVITES		1965	Accroissement 1966 - 1970	1970	Accroissement 1971 - 1975	1975	Accroissement 1976 - 1980	1980
01 - 02	Agriculture	Industrielle . . .	27.500	700	28.200	7.200	35.400	4.900	40.300
		Traditionnelle . .	200.000	90.000	290.000	65.000	355.000	45.000	400.000
	TOTAL		227.500	90.700	318.200	72.200	390.400	49.900	440.300
03	Forêts		17.000	7.800	24.800	200	25.000	9.400	34.400
04	Pêche		2.700	400	3.100	1.900	5.000	2.300	7.300
05 - 22	Industrie	Moderne	29.000	11.800	40.800	26.000	66.800	34.600	101.400
		Artisanat	5.600	1.900	7.500	2.300	9.800	2.500	12.300
	TOTAL		34.600	13.700	48.300	28.300	76.600	37.100	113.700
23	Bâtiments T.P.	Moderne	25.000	17.000	42.000	18.000	60.000	17.000	77.000
		Artisanat	6.000	2.000	8.000	2.000	10.000	3.000	13.000
	TOTAL		31.000	19.000	50.000	20.000	70.000	20.000	90.000
24	Transports		28.000	7.000	35.000	12.000	47.000	14.000	61.000
25 - 26	Loyers - services		13.200	4.400	17.600	6.100	23.700	10.200	33.900
27	Commerce		18.400	6.600	25.000	10.000	35.000	15.000	50.000
-	Administrations		34.000	11.000	45.000	15.000	60.000	18.000	78.000
	TOTAL		93.600	29.000	122.600	43.100	165.700	57.200	222.900
	TOTAL GENERAL		406.400	160.600	567.000	165.700	732.700	175.900	908.600

(1) Les besoins dus au renouvellement ne sont pas pris en compte dans ce tableau

Tableau N° 26

BESOINS EN PERSONNEL QUALIFIE PENDANT LA PERIODE 1971-1980

(créations d'emplois + renouvellement)

	PERIODE				ANNEE MOYENNE			
	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés qualifiés	Ouvriers qualifiés	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés qualifiés	Ouvriers qualifiés
Secteur primaire	159	773	600	2.078	16	77	60	208
Secteur secondaire	2.421	7.566	6.400	24.777	242	757	640	2.478
Secteur tertiaire	2.310	8.390	19.220	6.203	231	839	1.922	620
Fonction publique	1.915	4.475	22.830	6.095	191	447	2.283	609
Total	6.805	21.204	49.050	39.153	680	2.120	4.905	3.915
Total arrondi	6.800	21.200	49.000	39.000	680	2.120	4.900	3.900

2. - *L'éducation*

D'une manière générale, pour faire face aux offres d'emplois, un important effort d'éducation et de formation devra être consenti par la Nation au cours des deux prochains quinquennats, comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau N° 27 — en millions de F CFA

	1970	1975
Enseignement primaire	6 545	9 610
Enseignement secondaire général	6 130	9 310
Enseignements supérieurs	710	2 225
Action culturelle	75	170
Recherche pédagogique et orientation	250	460
Administration Centrale	350	350
Total dépenses de fonctionnement du Ministère Education Nationale	14 060	22 125
Education extra-scolaire	—	1 000
Enseignements techniques et professionnels	1 885	4 550
Enseignement agricole	400	1 115
TOTAL	16 345	28 790
Indice	100	176

Le développement de *l'éducation* et de la formation est essentiel pour répondre aux aspirations des Ivoiriens. *L'enseignement primaire* doit fournir aux citoyens la base d'une culture de type moderne, orienter et sélectionner les jeunes destinés à fournir au pays ses cadres moyens et supérieurs, et préparer les autres pour qu'ils participent activement au développement de la production économique et de la vie sociale.

Pour atteindre ces objectifs, une réforme profonde du contenu de cet enseignement est indispensable, appelant elle-même de nouveaux moyens pédagogiques. Cette rénovation est attendue de la télévision scolaire, dont les premiers programmes sont actuellement en cours d'élaboration, et qui sera l'occasion et le support de nombreux aménagements pédagogiques.

Ces réformes permettront d'annuler pratiquement les redoublements d'une classe à l'autre. C'est à partir de l'année scolaire 1979-1980 que l'ensemble des effectifs primaires en bénéficiera et, à partir de 1986, que ce dispositif permettra de scolariser la totalité des enfants en âge de l'être.

Au-delà de l'enseignement primaire, une *Education Extra-scolaire* s'adressera à tous les jeunes. Mise en place progressivement au cours du quinquennat, elle facilitera leur établissement dans leur milieu d'origine, en leur offrant à la fois les éléments pratiques, techniques et économiques d'une vie rurale active et moderne.

L'enseignement secondaire général joue un rôle irremplaçable pour satisfaire les besoins du pays en personnel d'encadrement, aux niveaux moyen et supérieur. De son développement dépend l'indépendance de l'économie. C'est pour cette raison et parce que c'est un enseignement coûteux, qu'il doit être hautement productif. Les programmes de l'enseignement secondaire général seront plus directement orientés vers les problèmes économiques et techniques qui caractérisent la vie professionnelle, tout en continuant à comporter la part d'enseignement général nécessaire à l'accès aux diverses formations supérieures.

L'enseignement secondaire général public et privé verra, de 1970 à 1975, ses effectifs passer de 58 000 à 69 000 élèves. Grâce à l'amélioration escomptée de la qualité de l'enseignement, les effectifs sortant du secondaire à la fin du premier cycle devraient atteindre 6 000 élèves en 1975 contre 3 000 en 1968 ; le niveau des 1 000 bacheliers sera atteint avant la fin de la période couverte par le Plan.

L'enseignement technique, lié au sein d'un même département ministériel à la *formation professionnelle*, continue de tirer largement parti du modèle français dont il est issu. Il doit toutefois dépasser ce modèle et s'ouvrir largement sur la vie par le biais de la vie professionnelle. Il y parviendra par une liaison constante avec les milieux professionnels qui seront appelés à participer à la vie même des établissements.

Au plan de la formation professionnelle proprement dite, les collèges techniques, les Centres Techniques et les centres spécialisés se développeront pour que le nombre des ouvriers qualifiés formés passe de 780 en 1970 à 2 360 en 1975.

L'enseignement technique *stricto sensu*, abandonnant les enseignements du premier cycle, développera les enseignements de second cycle long et court, nécessaires aux futurs cadres supérieurs du Commerce et de l'Industrie. Au cours du quinquennat, les élèves sortis du second cycle passeront de 800 à 1 650 par an, ceux des I.U.T. de 40 à 180. En 1975, l'Institut National Supérieur d'Enseignement Technique aura des promotions annuelles de 90 cadres.

Un important programme d'enseignement technique féminin sera parallèlement mis en œuvre, pour former environ 1 300 jeunes filles en 1975, contre 420 en 1970.

L'enseignement agricole, par la création de trois lycées techniques agricoles, dont un à Korhogo et

un à Daloa ou San Pedro, et d'un collège technique agricole à Bouaké, sera en mesure de former 215 cadres B et C en 1975, contre 76 en 1970.

Les enseignements supérieur et moyen supérieur sont dispensés par les quatre facultés ou écoles supérieures et les Instituts Universitaires de Technologie de l'Université d'Abidjan, ainsi que par les écoles techniques spécialisées.

L'Université d'Abidjan, qui comptait en 1969-1970 2 700 étudiants, dont 1 100 Ivoiriens en aura 8 300 en 1975 dont 4 500 Ivoiriens.

Les enseignements supérieurs devront être adaptés pour donner aux futurs cadres les méthodes et les instruments de travail dont ils auront besoin pour remplir avec compétence les fonctions dont ils seront chargés.

Au total, les dépenses de fonctionnement de l'appareil éducatif passeront de 16 milliards de F CFA en 1970 à près de 29 milliards en 1975. Durant le plan quinquennal, les investissements nécessaires au développement de l'appareil éducatif s'élèveront à 17 milliards de F CFA.

3. - *L'animation*

La participation à l'effort de développement ne concerne pas seulement les secteurs secondaire et tertiaire. Les agents du secteur primaire, notamment les paysans, sont aussi concernés. L'animation sera l'instrument privilégié pour expliciter et faire accepter les objectifs du Plan.

En milieu rural, les multiples expériences réalisées à ce jour dans les pays du tiers-monde, et en particulier en Afrique Noire, se sont souvent soldées par des échecs. La leçon qu'il faut en tirer, est que l'animation ne doit pas être une structure dominante par rapport aux autres structures de développement, ni une forme d'« éducation civique » sans prise sur les réalités concrètes quotidiennes.

Elle doit au contraire partir des activités proposées au niveau du village, de la région et du pays, pour chercher à former des hommes et une société moderne.

Les responsables de l'animation ne peuvent donc être que les paysans eux-mêmes qui doivent apprendre peu à peu comment devenir des exploitants agricoles modernes. Les cadres de l'animation ne sont par suite que les conseillers des paysans. Ils ont à coordonner les actions techniques et éducatives en milieu rural, qu'il s'agisse de problèmes culturaux, d'élevage, d'habitat, de santé ou d'hygiène, d'éducation, de réalisation d'infrastructure de base ou d'organisation de la commercialisation. Les conseillers d'animation doivent donc être polyvalents, ce qui suppose qu'ils aient reçu une formation spécifique et que les programmes d'action qu'ils auront à réaliser sur le terrain soient correctement préparés.

Les actions d'animation rurale seront d'abord centrées sur les zones d'opérations intégrées, les zones couvertes par l'Autorité de la Vallée du Bandama et par l'Autorité Régionale du Sud-Ouest, ainsi que sur les régions du Nord et de l'Ouest.

Le milieu urbain et semi-urbain a pratiquement été le seul touché, jusqu'ici, par les différentes actions de caractère socio-culturel. Celles-ci doivent être intensifiées au cours de la prochaine décennie et porter plus particulièrement sur les jeunes, les femmes, les mères et les enfants.

Actuellement, le problème essentiel en ce domaine est celui de la *coordination* des interventions des différents départements ministériels. Depuis dix ans, les activités sociales et culturelles se trouvent partagées entre plusieurs Ministères : Travail et Affaires Sociales, Jeunesse, Education Populaire et Sports, Education Nationale, Enseignement Technique et Formation Professionnelle, Information, Agriculture, Forces Armées et Services Civiques, Santé Publique. Les interférences et les doubles emplois sont par suite fréquents. Il est indispensable que le Gouvernement définisse de façon précise les responsabilités de chaque Département, dans le cadre d'un programme global.

D. - La répartition des fruits de la croissance

Une réponse aux aspirations au mieux-être des différentes catégories de la population ivoirienne est, en fait, sous-jacente à chacune des options fondamentales du Plan Quinquennal 1971-1975. Après dix ans de priorité accordée à la création d'un appareil de production, le désir du Gouvernement est de mettre, à présent, la plus grande part possible des fruits de la croissance déjà acquis à la disposition directe et tangible de la population, par une amélioration des services publics et des équipements collectifs.

Aussi, le Plan Quinquennal 1971-1975, tout en n'ignorant pas la nécessité de réévaluer les revenus des moins favorisés et d'améliorer les conditions individuelles et familiales d'habitat, a tenté de promouvoir en priorité les équipements collectifs, tant ruraux qu'urbains. Le Gouvernement souhaite ainsi mettre plus vite à la disposition des collectivités ce à quoi les individus, pris isolément, ne pourraient encore prétendre.

1. - *Les équipements collectifs*

Pour rendre effective la priorité accordée aux équipements collectifs, la politique retenue s'appuie sur les orientations suivantes :

— l'objectif final est d'offrir à tous les Ivoiriens, aussi vite qu'il sera possible, un minimum d'équipements de base tels que : infrastructure sanitaire, voies de communication, approvisionnement en eau, écoles primaires, etc. ;

— les équipements spécialisés seront limités aux populations qui en auront un besoin impérieux en fonction des tâches de développement qu'elles devront accomplir ;

— l'urbanisation rapide du pays nécessite qu'un effort particulier soit fait pour les villes. Pour éviter d'accentuer la disparité entre villes et campagnes, ce qui ne ferait qu'accélérer l'exode rural, l'équipement des villages doit être simultanément développé.

Le programme *d'investissement pour la santé* vise à consolider l'infrastructure hospitalière, mais surtout à développer la médecine sociale, en renforçant les actions préventives et d'éducation sanitaire, notamment au profit des mères et des enfants.

Dans le souci d'une meilleure couverture territoriale, ces actions pénétreront de plus en plus le milieu rural.

Pour atteindre les objectifs fixés, 9 milliards de F CFA seront affectés aux investissements au cours de la période. Le budget de fonctionnement de la Santé Publique doublera pour atteindre 11 milliards de F CFA en 1975.

Les programmes d'électrification définis par les pouvoirs publics seront exécutés par la société « Energie Electrique de la Côte d'Ivoire » (E.E.C.I.). Sous réserve des contraintes de rentabilité financière, ces programmes porteront essentiellement sur les sous-préfectures non encore équipées, les centres ruraux d'une taille suffisante ou situés à distance raisonnable d'un centre équipé d'une centrale autonome, les localisations industrielles en milieu rural.

Enfin l'extension du réseau interconnecté permettra de réduire les coûts de production et de gestion.

Du fait principalement de l'urbanisation, les dépenses *d'édilité* s'accroîtront notablement au cours de la période 1971-1975. Alors que la Loi-Plan prévoyait 9 milliards de dépenses sur la période 1967-1970, le Plan 1971-1975 retient un montant de dépenses d'édilité de 25 milliards de F CFA pour la période. La fonction économique et politique d'Abidjan, son accroissement démographique rapide, nécessitent que la plus grande part des dépenses lui soit affectée. Néanmoins, l'équipement de l'intérieur du pays se développera notablement. 8 milliards devraient ainsi être consacrés pour la période 1971-1975 à l'édilité des villes de l'intérieur, surtout grands centres urbains et villages-centres des zones rurales.

Les dépenses *d'hydraulique* connaîtront un accroissement parallèle à celles d'édilité. L'adduction d'eau destinée aux nouveaux habitants de la capitale devrait s'effectuer sans problèmes techniques ou financiers importants ; l'équipement des centres urbains et semi-urbains de l'intérieur se poursuivra. C'est toutefois en faveur des villageois que l'effort sera le plus marqué. Les Fonds Régionaux d'Aménagement Rural permettront d'associer les populations à cette action. On peut envisager ainsi d'assurer l'équipement hydraulique des villages de plus de 100 habitants en une quinzaine d'années. Pour l'ensemble du pays, la participation de l'Etat aux dépenses d'hydraulique sera ainsi de quelque 5 milliards de F CFA sur la période 1971-1975.

L'équipement du monde rural, qui doit être polyvalent et intégré, intéressera d'abord les zones de modernisation rurale retenues par le Plan. Ainsi les plus sollicitées pourront être équipées de façon prioritaire et on évitera les déperditions qui accompagnent habituellement la dispersion des actions. C'est dans le cadre de l'équipement rural que joueront les procédures de compensation déjà évoquées à propos de l'hydraulique : par l'intermédiaire des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural, l'Etat prendra à sa charge une part plus importante des dépenses d'équipement des collectivités locales les plus défavorisées. En poursuivant pendant quinze années la réalisation d'un programme annuel d'équipement rural d'environ 2,5 milliards de F CFA, on arrivera à couvrir les besoins de l'ensemble du territoire national.

2. - *Le logement*

Les investissements en logements passeront, en valeur, de quelque 15 milliards de F CFA en 1970 à 25 milliards en 1975.

Du fait de l'urbanisation, les constructions seront particulièrement nombreuses dans les villes. Toutefois l'accroissement des revenus des populations rurales entraînera chez celles-ci des dépenses importantes pour leur logement.

Pour que la construction dans les centres urbains se fasse de manière ordonnée, ceux-ci devront se doter de plans d'urbanisme prévoyant, de manière rationnelle, l'équipement des terrains à bâtir.

La politique du logement des pouvoirs publics consistera essentiellement à aménager les terrains ; l'Office de Soutien à l'Habitat Economique en sera l'agent d'exécution.

E. - Politique régionale et d'aménagement du territoire

I. - *Politique régionale*

La ventilation des investissements sociaux, collectifs et individuels, exposée plus haut, révèle le souci des autorités de diffuser raisonnablement les fruits de la croissance entre les divers agents économiques mais aussi entre la ville et la campagne.

Le Plan 1971-1975 ne propose pas une croissance indifférenciée de la production nationale. Ayant pris conscience des disparités régionales, il s'est fixé des objectifs de rééquilibrage et d'aménagement du territoire.

En fait, une importance particulière a été attachée au développement des régions. Des perspectives ont été élaborées pour être soumises à chacune d'elles par l'intermédiaire des Commissions Régionales de Développement.

Un effort systématique de développement de l'agriculture, des industries transformatrices des produits agricoles, des infrastructures scolaires, sanitaires, sociales et culturelles, mais aussi des équipements hydrauliques, de l'édilité, des communications, sera entrepris dans chaque région. Le financement des équipements collectifs ruraux pourrait être assuré par des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural alimentés par les contributions des populations et des subventions de l'Etat modulées en fonction des ressources des régions.

Les actions les plus importantes concernent le Sud-Ouest, la Vallée du Bandama et la Région du Nord.

L'aménagement de la région du *Sud-Ouest* répond à la nécessité de créer un pôle de développement autour du port de San Pedro, qui va bientôt entrer en activité, de façon à réaliser un meilleur équilibre entre l'Est et l'Ouest forestiers.

L'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest est l'organisme responsable de la mise en valeur de cette région.

En matière de développement rural, l'A.R.S.O. conduira les actions suivantes :

— création de cinq « périmètres villageois » au profit des migrants venus de Kossou. L'A.R.S.O. créera ainsi un paysannat moderne, sur des exploitations de taille suffisante produisant du cacao et du café ;

— réalisation, en dehors des périmètres villageois, d'importants programmes sectoriels tels que plantations de palmier à huile, cocotier, hévéa, cacao, café, aménagements hydro-agricoles pour la riziculture irriguée.

Des implantations industrielles sont également prévues. Elles concerneront : la pâte à papier, la pelletisation du minerai de fer provenant de Bangolo, l'industrie du bois, la production d'huiles, l'énergie électrique, les industries de transformation des produits agricoles. Ces industries créeront 7 400 emplois nouveaux entre 1970 et 1980.

En outre le développement du tourisme fournira à la région du Sud-Ouest un complément d'activité et de revenu.

Dans le Centre, l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama réinstalle les populations déplacées. Elle reconstitue le réseau de communication, construit les villages et les pistes d'accès, assure l'encadrement agricole des migrants et la création d'exploitations modernes à revenu élevé ; elle organise la pêche et le tourisme autour du lac de Kossou.

On peut s'attendre, en outre, à la création d'une industrie attirée par les ressources hydro-électriques et au développement des villes de la périphérie (Bouaké, Béoumi, Yamoussokro, Bouaflé).

Dans cette région, en plus des opérations confiées à l'A.V.B., le programme proposé concerne :

— la riziculture (aménagement de 3 500 hectares) ; le maïs ; les cultures maraîchères ; l'élevage ; le cacao (plantation d'hybrides 6 600 hectares, régénération 20 600 hectares) ; le coton, la production devrait augmenter de 16 400 tonnes ; l'arachide ; le tabac ; l'anacardier, 2 000 hectares de plantations nouvelles.

La valeur ajoutée des activités industrielles passera de 4,4 milliards en 1970 à 19,5 milliards en 1980. Il sera créé pendant la même période 9 200 emplois industriels.

Le Nord du pays bénéficiera d'un programme agro-industriel de grande envergure (complexe sucrier de Ferkessédougou, programme riz, coton, anacardier) et la production de l'élevage sera améliorée.

Grâce à ce programme, la valeur ajoutée dans l'agriculture (branches 1-2) passera de 12,3 milliards en 1970 à 16,5 milliards en 1975 et à 20,5 milliards en 1980.

Pour le secteur secondaire (branches 5-22), les chiffres correspondants sont : 800 millions en 1970, 3,2 milliards en 1975 et 6,7 milliards en 1980. Entre 1970 et 1980, près de 4 000 emplois industriels seront créés.

Par ailleurs le développement de cette région pourrait être coordonné par une Société de type A.R.S.O. Sa création a été demandée par la Commission Régionale.

L'Ouest sera doté d'un programme de riziculture (aménagement de 1 500 hectares de bas-fonds), de cultures maraîchères (SODEFEL), d'élevage, de café. De plus 13 500 hectares de cacao seront plantés avec des variétés hybrides à haut potentiel.

En ce qui concerne l'industrie, 4 800 emplois seront créés entre 1970 et 1980. La valeur ajoutée passera de 600 millions en 1970 à 11,5 milliards en 1980. Ce dernier chiffre dépend évidemment de la mise en exploitation du minerai de fer de Bangolo.

Le programme agricole du *Centre-Ouest* est comparable à celui de l'Ouest :

— riziculture (aménagement de 1 800 hectares de bas-fonds) ; maraîchage (Gagnoa et Daloa, SODEFEL) ; plantation de variétés améliorées de café ; cacao (plantation de 11 300 hectares d'hybrides, régénération de 4 200 hectares).

La valeur ajoutée du secteur secondaire passera de 1,2 milliard en 1970 à 4,4 milliards en 1980, 1 500 emplois industriels seront créés.

Dans le Sud, dont la population croîtra sensiblement pendant la décennie, l'extension des plantations et la diversification de l'agriculture seront nécessaires pour maintenir un taux de croissance suffisant du revenu agricole.

L'essentiel de ce programme concernera :

— l'élevage (développement de l'aviculture) ; les cultures maraîchères destinées à Abidjan et même au marché européen ; le café dont la production augmentera de 5 000 tonnes au cours du quinquennat ; le cacao pour lequel, pendant la même période, 14 800 hectares d'hybrides seront plantés et 13 000 hectares seront régénérés.

En outre des programmes quinquennaux ont été établis pour :

— le palmier à huile :
  - plantations villageoises .... 14 560 hectares
  - blocs industriels ..... 1 500 hectares
  - plantations privées ..... 200 hectares

— le cocotier :
  - plantations villageoises .... 4 000 hectares
  - blocs industriels ..... 6 000 hectares
  - plantations privées ..... 170 hectares

— l'hévéa :
  - plantations villageoises .... 2 400 hectares
  - blocs S.A.P.H. ..... 2 750 hectares

— la banane :
la production devrait atteindre 200 000 tonnes en 1980.

— l'ananas :
  - augmentation de la production d'ananas pour les conserveries (175 000 tonnes en 1975) ;
  - exportation de 40 000 tonnes de fruits frais en 1975.

Pour ce qui est du secteur secondaire la valeur ajoutée passera de 5,7 milliards en 1970 à 14,9 milliards en 1980. 8 800 emplois industriels seront créés.

Le programme de *l'Est* concernera :

— la riziculture (aménagement de 500 hectares de bas-fonds) ; l'élevage ; le café ; le cacao (plantation d'hybrides 3 500 hectares, régénération 8 200 hectares) ; le coton.

600 emplois industriels seront créés au cours de la décennie, la valeur ajoutée du secteur secondaire passant de 400 millions en 1970 à 900 millions en 1980.

L'ensemble de ces actions permet d'espérer qu'à la fin de la décennie, le développement en Côte d'Ivoire se répartira de façon plus équilibrée entre les différentes régions et concernera alors la majeure partie de l'espace national, ainsi qu'il ressort des tableaux nos 28 et 29 :

PRODUCTION COMMERCIALISEE PAR HABITANT RURAL

Tableau N° 28

en F CFA

	1970		1975		1980	
Sud	28 000	100 (1)	31 100	100 (1)	34 600	100 (1)
Est	18 900	67	22 200	71	24 300	70
Centre-Ouest	16 400	59	17 600	57	23 800	69
Centre	16 700	60	20 300	65	23 600	68
Nord	8 300	30	11 700	38	19 300	56
Ouest	10 400	37	12 000	39	19 400	56
Sud-Ouest	8 500	30	10 800	35	27 700	80
Moyenne nationale	16 300	58	19 700	63	25 400	73

(1) Dans ces colonnes figure le rapport de la production commercialisée par rural dans la région considérée à la production correspondante dans la région Sud.

INDUSTRIE (branches 5 à 22)

Valeur ajoutée au coût des facteurs

Tableau N° 29

en millions de F CFA

	1970		1975		1980	
		%		%		%
Abidjan	18 324	58	35 139	49	64 313	46
Sud	5 669	18	9 884	14	14 925	11
Est	364	1	548	1	873	1
Centre-Ouest	1 158	4	2 248	3	4 417	3
Centre	4 381	14	12 171	17	19 527	14
Nord	839	2	3 216	4	6 690	5
Ouest	622	2	3 082	4	11 459	8
Sud-Ouest	209	1	5 733	8	16 196	12
TOTAL	31 566	100	72 021	100	138 400	100

2. - *Aménagement du territoire*

Un schéma général d'aménagement de l'espace national est à l'étude ; il propose un nouveau découpage régional tenant compte de la mise en valeur du Sud-Ouest et de la prochaine mise en eau du lac de Kossou.

Les anciennes capitales régionales se verront confirmées dans leurs fonctions. Toutefois, dans l'Est, il est proposé d'ériger Bondoukou en capitale régionale afin de doter le Nord-Est du pays d'un pôle urbain.

Les villes d'Abidjan, de Bouaké et de San Pedro bénéficieront d'efforts spéciaux d'équipement pour les rendre aptes à jouer le rôle de pôles nationaux de développement.

L'environnement immédiat de ces villes sera structuré en fonction de cette vocation.

Pour Abidjan d'abord :

— par le développement des villes satellites (Dabou, Agboville, Grand-Bassam, puis Grand-Lahou, Adzopé, Aboisso) ;

— par l'équipement agro-industriel de l'espace interstitiel ;

— par la mise sur pied d'un complexe régional de transports routiers, lagunaires et ferroviaires.

Bouaké occupe déjà une place prééminente dans l'armature urbaine et ses perspectives de développement industriel (textile, mécanique agricole) encourageantes justifient un effort d'équipement (infrastructure et tertiaire) susceptible d'en faire la véritable capitale économique du Centre.

A plus long terme, la région de Bouaké sera structurée selon un schéma analogue à celui de la région d'Abidjan :

— développement des villes de la couronne (Béoumi, Katiola, Sakasso, Tiébissou, Yamoussoukro, M'Bahiakro) ;

— aménagement de l'espace interstitiel à partir notamment des actions de recasement de la population de Kossou ;

— réseau de transports incluant le rétablissement des communications et l'organisation des transports sur le lac de Kossou.

Pour ce qui est de San Pedro, les investissements massifs qui y sont prévus, les perspectives de peuplement, le développement agricole et industriel, doivent en faire un pôle de développement pour le tiers Ouest du pays que l'unique pôle d'Abidjan ne réussit pas à animer.

Dans l'ensemble du pays, des centres intermédiaires organiseront l'espace régional entre les trois grands pôles nationaux.

Il s'agira de Man, Daloa — Gagnoa, de Dimbokro — Bongouanou et de Korhogo — Ferkessédougou. Trois de ces centres sont bipolaires, ce qui implique une répartition des équipements entre chaque pôle et une politique concertée, seul moyen d'éviter des doubles emplois coûteux.

Des centres relais seront créés pour animer les régions les plus excentriques (Odienné, Bondoukou), situées loin des grands centres précédemment énumérés, ou de petites régions bien individualisées (Abengourou pour la région Est de la Komoé, Bouaflé pour la région à restructurer à l'Ouest de la retenue de Kossou, Danané pour l'extrême Ouest).

On étudiera pour ce réseau urbain des grilles d'équipement (carte scolaire, carte sanitaire, etc.), les zones d'influence et le rôle régional des villes et le réseau de communication correspondant.

Un schéma d'aménagement du Sud-Ouest est en cours d'étude. Il s'attachera non seulement à la structuration de l'intérieur mais encore à l'aménagement du littoral (Sassandra, Tabou, Béréby, Monogaga). Il cherchera à définir des zones agricoles, des zones industrielles à urbaniser et des sites touristiques, précisant le système d'échanges et de transports nécessaires (routes, éventuellement rail vers le Nord, cabotage, port de San Pedro).

Les préfectures et sous-préfectures formeront à l'intérieur du pays un réseau de villes dont les villages-centres constitueront des maillons où seront concentrés les équipements collectifs mis à la disposition de la population rurale.

CONCLUSION

1960-1980, vingt années de l'histoire économique et sociale de notre pays viennent d'être tracées à grands traits. L'histoire passée comme l'histoire à faire ne peuvent que confirmer l'impression que la Côte d'Ivoire est bien engagée dans la voie du développement.

Cette impression ne vient pas seulement des succès remportés : croissance rapide, prestige acquis, scolarisation poussée, ou des espoirs nourris : industrie moderne, amélioration des conditions d'existence, mais également de la conscience des difficultés à vaincre : petit nombre des entrepreneurs nationaux, inadaptation de l'appareil de formation.

Comme par le passé, les obstacles seront reconnus et surmontés. Il faudra pour cela la participation de tous et la persévérance dans la poursuite des objectifs retenus.

L'enjeu est trop important pour que la Côte d'Ivoire ne cherche pas à tout prix à réussir.

TROISIÈME PARTIE

les perspectives de croissance et les équilibres économiques généraux

CHAPITRE 1

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE de 1965 à 1980

INTRODUCTION

LA MÉTHODE UTILISÉE

La méthode utilisée pour l'élaboration du Plan 1971-1975 est la même que celle déjà adoptée pour définir les perspectives décennales 1960-1970.

Pour déterminer les grandes lignes de la croissance possible de 1971 à 1975, on n'est pas parti d'un modèle de développement théorique ou de taux de croissance choisis a priori. On a, ici encore, effectué une analyse minutieuse des possibilités d'expansion des différents secteurs d'activité : agricoles et industriels, permettant d'estimer l'augmentation d'activité induite au niveau du secteur tertiaire.

A partir de ces possibilités de croissance, déterminées de façon très empirique, on a pu, par itération, déduire l'augmentation possible des revenus des différents agents économiques et, en particulier, celle des ressources fiscales permettant aux Administrations de faire face à leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement.

En même temps que l'on arrêtait des objectifs de production au niveau des différentes sous-branches d'activité, on déterminait les investissements correspondants et les besoins en main-d'œuvre.

Pour mener à bien ce travail de projection, on pouvait en 1969-1970 s'inspirer de l'évolution de la production, des investissements et de l'emploi, dans les différentes branches d'activité, au cours de la décennie 1960-1970, mais aussi des opérations en cours de réalisation et des projets qui devraient l'être au cours des premières années du quinquennat prochain.

Ainsi, c'est avant tout sur l'expérience concrète des possibilités et des limites de l'appareil de production, mis en place au cours des années 1960-1970, que reposent les projections pour la période 1970-1975 et l'établissement de perspectives pour la période 1975-1980.

De façon plus précise, en matière d'objectifs agricoles, les grandes opérations en cours de réalisation : palmier à huile, cocotier, coton, banane, ananas, riz, maïs, canne à sucre, et les études qu'a exigées leur mise au point, permettaient de déterminer assez facilement des objectifs de plantation et de production pour la période 1970-1975 et même pour la période 1975-1980.

Par ailleurs, les enquêtes régionales ont conduit à élaborer des programmes de développement agricole tendant à moderniser les techniques d'exploitation, à diversifier les cultures et à réduire les disparités entre savane et forêt. Elles ont en particulier permis de mieux répartir géographiquement les objectifs de production nationaux : riz, coton, arachides, maïs...

Des études sectorielles, sur l'élevage, les forêts, la canne à sucre, l'avocat, les huiles essentielles, le café, le cacao et l'hévéa, ont servi à définir des objectifs de production possibles et les conditions de leur réalisation.

Certains, pour être retenus, ont exigé une prise de position des responsables pour définir une politique ivoirienne : en matière de café et de cacao, d'exploitation forestière et de reforestation, de création de ranches d'élevage, de plantation de canne à sucre et d'hévéa.

En matière d'industrialisation, de nombreuses études sectorielles ont été effectuées au cours des années passées. Une enquête auprès des industriels a, en outre, été réalisée en 1967. Elles ont permis de mieux connaître les entreprises installées en Côte d'Ivoire et leurs conditions de fonctionnement ; elles ont également dégagé les conditions et les possibilités techniques et économiques de nouvelles réalisations.

En plus des projets en cours de réalisation et des programmes d'extension des différentes entreprises en place, on disposait pour la période 1970-1975 d'un nombre important de dossiers de projets industriels, en cours d'étude ou déjà soumis à l'agrément.

Par ailleurs, une attention particulière a été prêtée à la promotion d'entreprises dont les productions seraient avant tout absorbées par les autres entreprises et qui accroîtraient ainsi la valeur ajoutée totale des productions locales : matériaux de construction, céramique pour le bâtiment, produits sidérurgiques, pièces détachées pour véhicules, emballages métalliques, emballages en papier-carton et verrerie pour le conditionnement des produits alimentaires et des boissons, etc.

Il fallait, entre autres, préciser les avantages à accorder et les protections à ménager pour favoriser

la production locale des biens intermédiaires, jusqu'ici importés le plus souvent en franchise de droits et taxes à l'importation.

Les exigences du maintien de la croissance, tout au cours de la décennie 1970-1980, ont de plus fait rechercher d'autres types de production qui viendraient relancer la croissance industrielle, lorsque les activités orientées vers la satisfaction du marché local ne croîtront plus qu'au rythme de la demande.

Il s'agit en général d'industries plus lourdes en termes de production et d'investissement : fabrication de pâte à papier, extraction et pelletisation du minerai de fer, fabriques d'engrais et fabriques de pneumatiques, etc., mais aussi d'industries de transfert qui monteraient ou transformeraient des produits semi-finis ou des pièces détachées d'importation pour réexporter ensuite les produits finis : appareils électroniques, articles de confection et chaussures, etc. Cette seconde génération d'industries, qui vise à valoriser la main-d'œuvre locale, devrait jouer un rôle important dans le maintien de la croissance industrielle, au cours de la période 1975-1980.

Enfin un ensemble d'objectifs industriels découlait directement des objectifs de développement agricole : rizeries, usines d'égrenage, huileries de palme et de coprah, raffineries de sucre, conserveries de fruits et d'ananas, etc.

Pour les activités tertiaires, des études ont été effectuées sur les différentes activités commerciales, sur les transports et les services. Elles ont servi à définir les objectifs de développement dans ces différentes branches, en fonction de la croissance globale de l'activité des autres secteurs productifs et de la demande finale.

Une fois arrêtés les objectifs de production, d'investissement et d'emploi, pour les différentes activités primaires, secondaires et tertiaires, on a établi pour les années 1970, 1975 et 1980 des tableaux d'échanges interentreprises et d'équilibre entre Ressources et Emplois. Ceux-ci permettent de vérifier, au niveau des vingt-six lignes du tableau, l'équilibre entre la production locale et les importations, d'une part, et, d'autre part, les besoins des entreprises, ceux des administrations, des institutions financières, et des ménages, ceux d'investissement, d'exportation et d'accroissement des stocks.

En fait, cet équilibre ressources-emplois a été établi au niveau de plus de 150 activités distinctes, regroupées ensuite en 26 branches. De même, les 27 colonnes du tableau d'échanges interentreprises ne sont que l'agrégat des comptes de production dressés pour chacune des activités, qu'elle existât au début de la période ou qu'elle fût complètement nouvelle. Il n'était pas possible en effet d'effectuer une projection par branche, pour 1975 et a fortiori 1980, à partir des structures de production de 1970. La modernisation des méthodes de production, le nombre important des entreprises et des fabrications nouvelles, ont entraîné déjà, de 1960 à 1970, des modifications importantes dans la structure de production des différentes branches d'activité. Ces modifications seront encore plus sensibles au cours de la décennie 1970-1980.

Dans l'établissement des équilibres ressources-emplois, on a dû régler le montant global des importations en fonction de celui des exportations, de telle sorte que soit maintenu, tout au cours de la période, un excédent commercial suffisant pour permettre les transferts indispensables : bénéfices des entreprises, et épargnes des travailleurs étrangers.

Le volume des exportations était lui-même déterminé, au niveau de chaque branche et de chaque sous-branche, par les possibilités d'écoulement sur les marchés extérieurs et par les possibilités de production.

Du côté de la demande finale, on a estimé la croissance des besoins, en biens et services, des administrations, en fonction du développement de ces dernières au cours de la période 1960-1970 et des charges récurrentes qui doivent suivre la réalisation des programmes d'équipement : éducation nationale, santé publique, etc., prévus pour la période 1970-1980.

Les achats de biens et services par les institutions financières suivent également le développement des activités bancaires et des assurances, fonction lui-même de l'essor économique du pays, comme l'est d'ailleurs l'augmentation des stocks d'une année sur l'autre.

Les investissements neufs et le renouvellement ont été estimés pour les années 1971-1975 et 1976-1980, activité par activité, pour les entreprises productrices, et, par nature d'investissements, pour ceux d'infrastructure économique, sociale et administrative.

La croissance de la production intérieure brute, celle des salaires et des transferts versés par les administrations, déterminaient l'augmentation des ressources des ménages de 1970 à 1980.

A partir d'hypothèses sur les modifications, en cours de période, dans l'utilisation de ces ressources : épargne, investissements, transferts extérieurs nets, consommation courante, on pouvait estimer le montant de la demande globale de biens et services des ménages, pour chacune des années de la décennie.

On vérifiait alors que la totalité des disponibilités en biens et services (importations comprises) corres-

pondait à l'ensemble des besoins : demande intermédiaire des entreprises, achats des ménages, des administrations et des institutions financières, investissements, augmentations des stocks et exportations.

Le rythme élevé de la croissance des investissements tout au cours de la période, et l'importance du volume des transferts nets limitaient, en fait, la croissance de la consommation des ménages à un taux proche de celui de la production intérieure brute.

Une fois établi l'équilibre ressources-emplois pour les années 1970, 1975 et 1980, on constate, en effet, que l'augmentation de la consommation des ménages se maintient, tout au cours de la période, à un taux annuel voisin de celui de la production intérieure brute :

Périodes	1970-1975	1975-1980
Taux de croissance annuel de la consommation des ménages	7,5	7,8
Taux de croissance de la production intérieure brute	7,7	8,1

A partir des enquêtes régionales, rurales et urbaines, et des travaux de comptabilité économique, on a pu ensuite décomposer la consommation des ménages, par produit, suivant qu'il s'agissait de ménages : africains ruraux, africains urbains, non africains, touristes, pour chacune des années 1970, 1975 et 1980.

Au niveau de chacune des lignes du tableau, l'équilibre ressources-emplois détermine les besoins d'importations, y compris les droits et taxes sur biens importés. On a établi ces derniers à partir des taux d'imposition de 1968, en tenant compte de l'exonération d'un certain nombre de consommations intermédiaires et d'équipement. On a, par contre, pris soin de supprimer ces détaxations, pour les entreprises qui arriveront au terme de leur agrément en cours de période. Le pourcentage des recettes fiscales sur importations, par rapport aux recettes fiscales globales, passera ainsi de 31,5 % en 1965 aux environs de 34 % de 1970 à 1980.

Pour les produits qui ne peuvent être importés : bâtiments et travaux publics, eau et électricité, transports intérieurs, produits de carrières, etc., l'équilibre ressources-emplois doit être établi par itération, de sorte que la production locale couvre exactement les besoins globaux, tant pour la demande intermédiaire que pour la demande finale.

Pour calculer les marges commerciales s'appliquant aux productions locales et aux importations, on a utilisé une étude récente sur les taux appliqués, aux différents postes de la demande intermédiaire des entreprises et de la consommation finale, par les différents types d'activités commerciales.

L'établissement des comptes d'agents, pour les années 1970, 1975 et 1980, et l'esquisse de tableaux des opérations financières pour ces mêmes années, permettaient enfin de vérifier qu'à l'équilibre des flux de biens et services correspondrait l'équilibre des flux de revenus distribués aux différents agents économiques et de leurs différents emplois pour les dépenses courantes et le financement des investissements.

Les objectifs retenus pour le Plan 1971-1975 et les moyens prévus pour les atteindre semblent finalement cohérents, et les conditions économiques et financières de leur réalisation paraissent rassemblées. Il reste à les mettre en œuvre.

Les perspectives 1975-1980, vu le recul de l'horizon temporel, ne peuvent prétendre au même degré de précision. Elles ont été établies pour vérifier qu'au-delà de la période 1970-1975, l'économie ivoirienne ne risque pas de voir sa croissance se ralentir brutalement, par disparition des possibilités d'expansion dans un trop grand nombre de secteurs d'activité.

En fait, en matière de production agricole, l'horizon 1980 n'est pas tellement plus éloigné que celui de 1975, et la précision des résultats reste satisfaisante. Le taux de croissance annuelle des activités primaires se maintient d'ailleurs à 4,8 % de 1970 à 1980.

Pour les activités industrielles, par contre, l'horizon 1980 reste fort lointain : la réalisation de nombreux projets est encore incertaine, minerai de fer, pâte à papier, etc. Des études approfondies seront nécessaires pour définir avec précision les industries de transfert dont l'implantation devrait être possible.

En leur état actuel, les perspectives 1975-1980 laissent percevoir les difficultés propres de cette période et les obstacles qu'il faudra surmonter pour maintenir la croissance. Elles montrent, toutefois, que, moyennant des efforts appropriés, l'expansion en cours depuis 1960 devrait continuer au-delà de la période 1970-1975, à un rythme élevé, confirmant que l'économie ivoirienne a bien effectué son « décollage ».

Au cours du quinquennat 1960-1965, la production intérieure brute, en prix 1965, a crû de 8,6 % par an. En prix 1968, elle est passée de 238,7 milliards de F CFA en 1965 à 354,2 milliards en 1970 : elle devrait atteindre 513,3 milliards en 1975.

Ainsi, le taux annuel de croissance a été de 8,2 % de 1965 à 1970 et sera de 7,7 % de 1970 à 1975 (cf. Tableau 1).

Le taux moyen de croissance, de 1965 à 1975, sera donc de 8 % par an. Le ralentissement constaté de 1970 à 1975 est dû principalement à la stagnation de la production forestière et à la faible croissance des exportations de café (due à la limitation des plantations depuis 1965) qui pèseront sur la croissance de la production intérieure globale.

Par contre, les efforts entrepris depuis 1965, pour moderniser la production agricole, la pêche et la production forestière, porteront leurs effets après 1975, et, malgré un net ralentissement du taux de croissance de la production industrielle, celui de la production intérieure atteindra 8,1 % par an de 1975 à 1980. Celle-ci passera de 513,3 milliards en 1975 à 758,1 milliards de F CFA en 1980.

De 1965 à 1980, le rythme moyen de la croissance annuelle de la production intérieure sera ainsi de 8 % par an ; maintenu pendant vingt années, un taux de croissance de 8 % devrait s'accompagner de profondes modifications dans les structures de l'appareil de production du pays.

I. - L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉS

Par grand secteur d'activités, le secteur secondaire qui a crû, en prix 1965, de 12,4 % par an de 1960 à 1965, continuera sa croissance à un rythme soutenu tout au cours de la période 1965-1980 : 15,2 % (en prix 1968) de 1965 à 1970, puis 12,3 et 10,5 % de 1970 à 1975 et de 1975 à 1980 (cf. Tableau 1). En valeur ajoutée, la production des activités secondaires a doublé entre 1965 et 1970, puis augmentera de 79 % de 1970 à 1975 et encore de 65 % entre 1975 et 1980.

Il faut remarquer, toutefois, que la comparaison de la croissance des activités secondaires entre 1965 et 1970, d'une part, et de 1970 à 1975, d'autre part, n'est pas entièrement valable si l'on s'en tient aux valeurs ajoutées. En effet, avec l'entrée en production de la raffinerie de pétrole, début 1966, les impôts indirects, perçus auparavant par le commerce, ont été incorporés à la valeur ajoutée de la branche énergie. Par rapport à 1965, l'activité du secteur secondaire en 1970 se trouve ainsi artificiellement gonflée, aux dépens du secteur commercial.

Par contre, si l'on compare la valeur ajoutée par le secteur secondaire, *au coût des facteurs* (impôts indirects exclus), on constate que celle-ci augmentera de 84 % de 1965 à 1970 et de 85 % de 1970 à 1975 et de 70 % de 1975 à 1980 (1). Le taux annuel de croissance restera donc le même (13 %) de 1965 à 1975 et sera de 11,2 % de 1975 à 1980. Bien plus, si l'on ne considère que les activités industrielles (des branches 5 à 22), on s'aperçoit que celles-ci croîtront au rythme annuel de 18 % de 1970 à 1975, alors que leur taux annuel d'augmentation n'a été que de 15,6 % de 1965 à 1970 (cf. Tableau 6).

Tout au cours de la période, les activités secondaires joueront un rôle essentiel dans le maintien, à un niveau élevé, du taux de croissance de la production intérieure brute du pays. En 1965, elles ne représentaient pas 18 % de la production intérieure, elles en fourniront plus de 30 % en 1975 et près de 34 % en 1980. Grâce à cette augmentation de poids relatif dans la production intérieure, un taux de croissance de 10,5 % par an des activités secondaires suffira pour maintenir à 8,1 % celui de la production intérieure, avec 5,5 % seulement de croissance annuelle des activités primaires.

Parmi les activités secondaires, les entreprises industrielles (branches 5 à 22) connaîtront le développement le plus rapide, leur valeur ajoutée sera multipliée par neuf entre 1965 et 1980, passant de 21 milliards en 1965 à plus de 182 milliards en 1980. De 1970 à 1975, elle doublera, s'élevant de 49 à 101 milliards de F CFA.

Leur rythme annuel de croissance, au coût des facteurs, sera, nous l'avons vu, de 18 % de 1970 à 1975 et de 14 % de 1975 à 1980.

En outre, les programmes très importants d'investissements publics : construction du barrage de Kossou et du port de San Pedro, mise en valeur du Sud-Ouest, plantations industrielles, etc., maintiendront à un haut niveau d'activité les entreprises de travaux publics, de construction et de génie rural tout au cours de la période 1965-1975 (15,6 % par an de 1965 à 1970, puis 9 % de 1970 à 1975). L'artisanat du bâtiment lui-même devrait bénéficier de la politique de construction de logements en ville et en milieu rural ; son rythme de croissance devrait dépasser 11 % par an de 1965 à 1970, pour se maintenir à 7,5 % au cours des deux quinquennats suivants.

De 1965 à 1980, les activités primaires, qui comprennent l'agriculture, la pêche, l'élevage et la production forestière, croîtront au taux annuel moyen de 4,7 % par an. Le ralentissement du rythme de croissance entre 1970 et 1975 (4,1 % par an contre

(1) Elle représentait 35,5 milliards de F CFA en 1965 (prix 1968) et 65,4 milliards en 1970 ; elle devrait atteindre 121 milliards en 1975 et 205 milliards en 1980.

LA CROISSANCE DE 1965 A 1980

Tableau N° 1

RESSOURCES	Valeur en millions de F CFA (prix 1968)				Période 65-70		Période 70-75		Période 75-80		Structure de la Production en pourcentages			
	1965	1970	1975	1980	Indice 100 en 1965	Taux de croissance annuelle	Indice 100 en 1970	Taux de croissance annuelle	Indice 100 en 1975	Taux de croissance annuelle	1965	1970	1975	1980
Agriculture vivrière et élevage . .	40.740	47.578	56.927	68.820	116,8	3,1	119,6	3,7	120,9	3,9	17,1	13,4	11,1	9,1
Agriculture industrielle et d'exportation	34.270	44.680	56.995	79.171	130,4	5,4	127,6	5,0	138,9	6,8	14,4	12,6	11,1	10,5
Forêt - Pêche	11.329	14.782	17.051	22.893	130,5	5,5	115,3	2,9	134,3	6,1	4,7	4,2	3,3	3,0
TOTAL SECTEUR PRIMAIRE .	86.339	107.040	130.973	170.884	124,0	4,4	122,4	4,1	130,5	5,5	36,2	30,2	25,5	22,6
Industries (Branche 5 à 22)	20.726	49.327	101.172	182.206	238.0	18,9	205,1	15,5	180,1	12,5	8,7	13,9	19,7	24,0
Artisanat (Branches 5 à 22)	8.110	9.900	12.299	15.361	122,1	4,1	124,2	4,4	124,9	4,5	3,4	2,8	2,4	2,0
Bâtiment T.P. moderne	10.726	22.168	34.119	47.623	206,7	15,6	153,9	9,0	139,6	6,9	4,5	6,3	6,7	6,3
Bâtiment T.P. artisanat	3.230	5.510	7.900	11.360	170,6	11,3	143,4	7,5	143,8	7,5	1,3	1,5	1,5	1,5
TOTAL SECTEUR SECONDAIRE	42.792	86.905	155.490	256.550	203,1	15,2	178,9	12,3	165,0	10,5	17,9	24,5	30,3	33,8
Transports - Services	36.393	53.697	79.181	119.233	147,5	8,1	147,5	8,1	150,6	8,5	15,3	15,2	15,4	15,7
Commerce	73.141	106.597	147.628	211.456	145,7	7,8	138,5	6,7	143,2	7,5	30,6	30,1	28,8	27,9
TOTAL SECTEUR TERTIAIRE .	109.534	160.294	226.809	330.689	146,3	7,9	141,5	7,2	145,8	7,8	45,9	45,3	44,2	43,6
TOTAL PRODUCTION INTERIEURE BRUTE	238.665	354.239	513.272	758.123	148,4	8,2	144,9	7,7	147,7	8,1	100,0	100,0	100,0	100,0
Importations	76.000	106.373	147.099	231.786	140,0	7,0	138,3	6,7	157,6	9,5				
TOTAL RESSOURCES	314.665	460.612	660.371	989.909	146,4	7,9	143,4	7,5	149,9	8,4				
EMPLOIS														
Exportations	92.500	131.157	182.563	296.339	141,8	7,2	139,2	6,8	162,3	10,2				
Consommation ménages	161.576	230.405	330.018	481.020	142,6	7,4	143,2	7,5	145,8	7,8				
Consommation des Administrations et des Institutions financières . . .	11.792	21.090	28.860	38.250	178,9	12,3	136,8	6,5	132,5	5,8				
Equipement	47.372	76.000	115.400	170.000	160,4	9,9	151,8	8,7	147,3	8,1				
Variation des stocks	1.425	1.960	3.530	4.300	137,5	6,6	180,1	12,5	121,8	4,0				
TOTAL EMPLOIS	314.665	460.612	660.371	989.909	146,4	7,9	143,4	7,5	149,9	8,4				
Excédent balance commerciale . .	16.500	24.784	35.464	64.553	150,2	8,5	143,1	7,4	182,0	12,7				

4,4 % de 1965 à 1970) est dû à la stagnation de la production forestière et au ralentissement de la croissance des exportations de café. Par contre, au cours du quinquennat 1975-1980, les efforts de modernisation entrepris depuis 1965 devraient porter leurs fruits et les activités primaires devraient atteindre un taux de 5,5 % de croissance annuelle.

Par ailleurs, l'agriculture destinée à l'exportation et à l'industrie, dont le taux de croissance sera de 5 % par an de 1970 à 1975 et de 6,8 % de 1975 à 1980, jouera un rôle central, tout au cours de la période, dans le maintien de l'expansion. D'une part, elle fournira aux industries de transformation une partie importante de leurs matières premières, mais elle assurera encore la moitié des exportations en 1975 et 41 % en 1980, procurant à l'Etat plus du quart de ses ressources fiscales et parafiscales.

Quant aux activités tertiaires : transports, services et commerces, elles suivront la croissance de la production intérieure brute. Les transports et services verront de 1970 à 1980 leurs activités augmenter un peu plus rapidement que la production intérieure. La croissance ralentie des ressources fiscales sur importation et sur exportation fera diminuer, par contre, les taux de croissance des activités commerciales (6,7 % de 1970 à 1975 et 7,5 % de 1975 à 1980). En effet, les exportations de café et les ressources fiscales qu'elles procurent croîtront moins rapidement de 1970 à 1975 et la part des exportations de produits industriels, à faibles droits de sortie, ira

en augmentant tout au cours de la période. De même, les importations hors taxes de matières premières, de produits semi-finis et de biens d'équipement, par les entreprises, croîtront plus rapidement que les importations de produits finis pour la consommation finale.

En fait, au coût des facteurs, les activités commerciales proprement dites se développeront à peu près au même rythme que la production intérieure : 7,8 % par an de 1970 à 1980.

Au total, les taux annuels de croissance, par période quinquennale, pour chacun des trois secteurs d'activités seront les suivants :

Périodes / Secteurs d'activités :	1970-1975	1975-1980
Primaire	4,1	5,5
Secondaire	12,3	10,5
Tertiaire	7,2	7,8
Production intérieure brute	7,7	8,1

Ces taux de croissance élevés maintenus, tout au cours de la période, s'accompagneront de profondes transformations dans les structures de l'appareil de production ivoirien.

Malgré un développement rapide des productions agricoles destinées à l'exportation ou à la transformation industrielle, de la pêche et de la production forestière, surtout pendant le quinquennat 1975-1980, les activités primaires verront leur importance relative diminuer tout au cours de la période : en 1965, elles représentaient encore 36,2 % de la production intérieure brute, elles n'en assureront plus que 25,5 % en 1975 et 22,6 % en 1980 (cf. Tableau 1).

Toutefois, si l'on ajoute à la valeur ajoutée du secteur primaire les droits de sortie et les reversements à la Caisse de stabilisation, qui sont en comptabilité nationale imputés au Commerce, et qui relèvent en réalité des activités primaires, on constate que la diminution d'importance relative de ces activités est beaucoup moins forte. En 1970, elles représentaient ainsi près de 38 % de la production intérieure brute, elles en fourniront encore 32 % en 1975 et 28,6 % en 1980.

Par contre, les activités secondaires prendront une place croissante dans la production du pays : de 18 % de la valeur ajoutée en 1965, elles passeront à 30 % en 1975 et à près de 34 % en 1980. D'après les normes de la Comptabilité nationale, dès 1975, la valeur ajoutée par les activités secondaires dépassera celle des activités primaires. En attribuant à cette dernière tous les droits de sortie et les reversements à la Caisse de stabilisation qui lui reviennent, les activités primaires seront encore supérieures aux secondaires en 1975, mais elles seront largement dépassée par elles en 1980.

Quant aux activités tertiaires, leur importance relative diminuera lentement, tout au cours de la période.

Cette transformation de l'appareil de production, frappante au niveau des grands secteurs d'activité, recouvre elle-même des transformations non moins importantes à l'intérieur de chacun d'eux.

II. - L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE, DE L'ÉLEVAGE, DES PÊCHES ET DES FORÊTS

Avec un taux annuel moyen de croissance de 4,7%, de 1965 à 1980, les activités primaires connaîtront en réalité une évolution assez différente suivant les secteurs.

En ce qui concerne *l'agriculture vivrière et l'élevage*, la valeur ajoutée passera de 40,7 milliards de F CFA en 1965, à près de 69 milliards en 1980. Elle sera ainsi multipliée par 1,7, soit 3,6 % de croissance moyenne annuelle. Ce taux est légèrement supérieur à celui de la population totale (immigration comprise). Sa faiblesse relative résulte de la limitation des débouchés offerts aux produits vivriers, mais aussi des difficultés de développer l'élevage en Côte d'Ivoire. La valeur de la production animale sera multipliée par 2,2 entre 1965 et 1980, passant de 4,6 milliards de F CFA à 10,4 milliards. Mais, au cours de la même période, le déficit en viande d'élevage passera, de plus de 30 000 tonnes en 1965, à plus de 80 000 tonnes en 1980, se trouvant ainsi multiplié par 2,7.

Par suite, l'importance relative de l'agriculture vivrière et de l'élevage diminuera de moitié au cours de la période 1965-1980, passant de 17 % de la production intérieure brute en 1965, à 9,1 % en 1980.

Notons toutefois que, parmi les productions vivrières, celle du riz sera multipliée par 2,7 en 15 ans : de 250 000 tonnes de paddy en 1965, elle atteindra 680 000 tonnes en 1980 (cf. Tableau 2).

La *production agricole destinée à l'industrie ou à l'exportation* connaîtra, par contre, un essor beaucoup plus rapide : sa valeur ajoutée sera multipliée par 2,3 en quinze années, soit un taux de croissance moyen annuel de 5,7 %.

Avec 34,3 milliards de valeur ajoutée en 1965 et 79,2 milliards en 1980, cette production représentera 40 %, puis 46 % de la valeur ajoutée des activités primaires. C'est elle, par suite, qui contribuera le plus, au cours de la période, au maintien à 4,7 % de la croissance annuelle de ces activités.

OBJECTIFS DE PRODUCTION DE L'AGRICULTURE VIVRIERE ET DE L'ELEVAGE
BRANCHE 01

Tableau N° 2

PRODUITS	Quantités (tonnes)				Valeur à la production en millions de F. CFA (prix 1968/69)				Prix 1968 / 69 à la production en F / kg
	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980	
Paddy	250.000	359.000	524.000	680.000	5.000	7.180	10.480	13.600	20
Mils et sorgho	46.000	52.000	58.000	65.000	747	845	948	1.056	16,25
Fonio	7.000	8.000	9.000	10.000	140	160	180	200	20
Maïs (1)	200.000	221.000	279.000	336.000	2.400	2.650	3.348	4.032	12
TOTAL CEREALES	503.000	616.000	837.000	1.095.000	8.287	10.835	14.956	18.888	
Igname	1.300.000	1.432.000	1.578.000	1.790.000	16.900	18.616	20.514	23.270	13
Manioc	500.000	562.000	635.000	714.000	4.000	4.496	5.080	5.712	8
Plantain	600.000	674.000	760.000	855.000	4.800	5.392	6.080	6.840	8
Taro	160.000	172.000	185.000	200.000	1.120	1.204	1.295	1.400	7
Patates	20.000	22.000	25.000	28.000	160	176	200	224	8
Pois de terre	13.000	15.000	17.000	20.000	91	105	119	140	7
TOTAL FECULENTS	2.593.000	2.877.000	3.200.000	3.607.000	27.071	29.989	33.288	37.586	
Fruits et légumes traditionnels	120.000	160.000	210.000	280.000	3.000	4.000	5.250	7.000	25
Agrumes à essence (2)		8.000	27.000	60.000	–	80	270	600	10
Légumes d'exportation	–		5.000	10.000	–	–	250	500	50
Divers végétaux	–	–	–	–	335	400	500	650	–
Boissons traditionnelles	–	–	–	–	2.500	2.750	3.000	3.300	–
TOTAL DIVERS	–	–	–	–	5.835	7.230	9.270	12.050	
Bovins (viande carcasse)	3.380	4.300	5.200	7.600	507	645	780	1.140	150
Ovins et Caprins (viande carca.)	3.760	4.160	5.800	8.400	564	624	870	1.260	150
Porcins (viande carcasse)	2.660	4.100	5.800	7.500	293	478	683	897	variab.(3)
Volaille (viande carcasse)	6.200	10.000	16.500	23.600	930	1.580	2.650	3.825	variab.(3)
Œufs (millions d'unités)	22	46	80	134	190	438	800	1.422	variab.(3)
Chasse et cueillettes	23.000	18.000	16.000	14.000	1.840	1.440	1.280	1.120	80
Produits animaux divers					120	140	180	230	–
Accroissement du cheptel					175	220	300	480	
TOTAL ELEVAGE & CHASSE					4.619	5.565	7.543	10.374	
TOTAL BRANCHE 01					45.812	53.619	65.057	78.898	

(1) Pour le maïs, la production retenue en 1965 est différente de celle de la comptabilité Nationale (180.000 t.). Le chiffre de 200.000 t. est celui qui figure dans les statistiques rurales les plus récentes.
(2) Bien que destinée à l'industrie, ces produits figurent dans la comptabilité Nationale à la branche 01.
(3) Selon la qualité des produits : élevage moderne et élevage traditionnel.

Aussi, la baisse d'importance relative de cette branche sera-t-elle beaucoup moins considérable que celle de l'agriculture vivrière : de 14,4 % de la production intérieure en 1965, elle passera à 10,5 % en 1980. Par ailleurs, le maintien de la croissance à un taux élevé s'accompagnera d'un effort important de diversification des productions qui modifiera assez profondément la structure de cette branche.

La production de café et de cacao continuera certes de croître tout au cours de la période. La production de café qui était de 137 000 tonnes en 1960

OBJECTIFS DE PRODUCTION DE L'AGRICULTURE INDUSTRIELLE ET D'EXPORTATION
BRANCHE 02

Tableau N°3

PRODUITS	Quantités (tonnes)				Valeur à la production en millions de F. CFA (prix 1968/69)				Prix 1968/69 à la production en F/kg
	1965 (1)	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980	
Café	213.000	240.000	260.000	305.000	20.235	22.800	24.700	28.975	95
Cacao	115.000	175.000	230.000	365.000	9.200	14.000	18.400	29.200	80
Régimes de Palme									
- Sélectionnés	74.000	236.000	841.000	1.240.000	296	944	3.365	4.960	4
- Naturels	255.000	264.000	248.000	260.000	842	872	820	858	3,3
Coprah	3.500	6.400	14.000	62.000	98	180	392	1.736	28
Latex	2.900	10.750	17.000	23.000	232	860	1.360	1.840	80
Banane									
- d'exportation	150.000	182.500	189.000	216.000	3.000	3.650	3.780	4.320	20
- consommation locale	10.000	11.000	12.000	13.000	200	220	240	260	20
Ananas									
- conserverie	31.600	120.000	175.000	220.000	221	840	1.225	1.540	7
- exportation	6.400	15.000	40.000	80.000	224	525	1.400	2.800	35
- consommation locale	6.000	7.000	8.000	9.000	42	49	56	63	7
Cola	37.000	40.000	45.000	50.000	740	800	900	1.000	20
Amande de Karité	2.800	3.000	3.300	3.400	67	72	79	82	24
Coton									
- Allen	5.500	52.000	95.000	143.000	185	1.742	3.183	4.790	33,5
- Mono	6.900	3.000	1.500	-	186	81	40	-	27
Tabac									130-135
- Industriel	339	350	1.000	2.000	45	46	135	280	-140 (2)
- Artisanal	2.061	3.250	3.800	4.500	247	390	456	540	120
Arachide									
- d'huilerie	-	-	30.000	45.000	-	-	420	630	14
- consommation locale	32.000	35.000	40.000	47.000	640	700	800	940	20
Canne à sucre	-	-	450.000	600.000	-	-	720	960	1,6
Kénaf	-	500	16.000	20.000	-	22	704	880	44
Noix d'anacarde	-	-	3.000	10.000	-	-	45	150	15
Avocats	-	200	1.000	3.000	-	20	100	300	100
Divers	-	-	-	-	200	250	300	400	-
TOTAL BRANCHE 02					36.900	49.063	63.620	87.504	

BRANCHE 01

Agrumes à essences	-	8.000	27.000	60.000	-	80	270	600	10
Légumes d'exportation	-	-	5.000	10.000	-	-	250	500	50

(1) Les quantités 1965 sont celles de la comptabilité Nationale.
(2) Amélioration de la qualité.

OBJECTIFS DE PRODUCTION DES FORETS ET PECHES
BRANCHES 03 ET 04

Tableau N° 4

PRODUITS	Quantités				Valeur à la production en millions de F. CFA (prix 1968/69)				Prix 1968 / 69 à la production
	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980	
EXPLOITATION FORESTIERE (grumes en 1000 m³)									F / M³
1) Bois d'œuvre									
grumes exportées	1.905	2.500	2.200	2.300	15.620	20.500	18.400	18.800	environ 8.200
grumes usinées	700	1.000	1.300	1.700	2.100	3.000	4.600	6.250	variable
TOTAL	2.605	3.500	3.500	4.000	17.720	23.500	23.000	25.050	
2) Bois de pâte à papier	–	–	450	2.150	–	–	1.000	4.950	environ 2.300
TOTAL Br. 03	2.605	3.500	3.950	6.150	17.720	23.500	24.000	30.000	
PECHE (tonnes de produits frais)									F / kg
A) Poissons									
1) Pêche maritime									
- Pêche industrielle									
. Poisson de chalut . . .	17.000	18.000	20.000	20.000	850	900	1.000	1.000	50
. Sardinelle	28.000	37.000	65.000	90.000	1.120	1.480	2.600	3.600	40
. Thon	400	1.000	8.000	20.000	36	90	720	1.800	90
S/TOTAL	45.400	56.000	93.000	130.000	2.006	2.470	4.320	6.400	
Pêche artisanale	10.000	10.000	15.000	15.000	450	450	675	675	45
Total pêche maritime	55.400	66.000	108.000	145.000	2.456	2.920	4.995	7.075	
2) Pêche lagunaire	6.000	8.000	15.000	25.000	270	360	675	1.125	45
3) Pêche fluvio-lacustre	4.000	4.000	8.000	20.000	180	180	360	900	45
TOTAL POISSON	65.400	78.000	131.000	190.000	2.906	3.460	6.030	9.100	
B) Crustacés (crevettes)									
- Pêche	–	800	1.500	1.500	–	240	450	450	300
- Elevage lagunaire	–		1.000	3.500	–		300	1.050	300
TOTAL crustacés	–	800	2.500	5.000	–	240	750	1.500	
TOTAL Br. 04					2.906	3.700	6.780	10.600	

a atteint 213 000 tonnes en 1965 et devrait représenter 305 000 tonnes en 1980 (cf. Tableau 3). La croissance de la production de cacao sera spectaculaire, puisqu'elle était de 85 000 tonnes en 1960 et de 175 000 tonnes en 1970 et qu'elle devrait atteindre 365 000 tonnes en 1980.

Pourtant à cette date, ces deux produits ne représenteront plus que 66,5 % de la production de la

branche 2, contre 77,4 % en 1960 et 77,7 % en 1965 (cf. Tableau 5).

Dans l'intervalle, d'autres produits auront pris de l'importance : les oléagineux qui n'assuraient que 7,8 % de la production de la branche en 1960 et seulement 5,6 % en 1970 en couvriront 9,2 % et 10,5 % en 1975 et 1980, avec l'entrée en production des nouvelles plantations de palmiers à huile et de cocotiers. La seule production de régimes de palmes passera ainsi de 329 000 tonnes en 1965 à 1 500 000 tonnes en 1980 (cf. Tableau 3).

La progression d'un ensemble de productions pratiquement inexistantes en 1960 : canne à sucre, latex, coton, avocats, etc., sera plus rapide encore : de 2 % de la production de la branche 2 en 1960, ce groupe de produits en représentera près de 12 % en 1980 (cf. Tableau 5).

Par contre, les bananes, ananas et colas, qui assuraient près de 13 % de la production de la branche en 1960, en couvriront seulement 11,4 % en 1980.

Ce recul relatif est d'ailleurs dû aux bananes dont la production stagnera de 1970 à 1975, pour augmenter de 20 % au total de 1975 à 1980 ; les ananas au contraire passeront de 142 000 tonnes en 1970 à 223 000 puis 309 000 tonnes en 1975 et 1980.

Il s'agit là d'une diversification appréciable de la production destinée aux entreprises industrielles et à l'exportation. Pour qu'elle réussisse, il est nécessaire que les opérations actuellement en cours soient poursuivies et amplifiées : de 12 500 tonnes en 1965, la production de coton graine doit atteindre 143 000 tonnes en 1980, celle de sucre 60 000 tonnes et celle d'ananas 309 000 en 1980 contre 44 000 tonnes en 1965.

Les deux dernières activités du secteur primaire, la production forestière et la pêche connaîtront, au cours de la période 1965-1980, des évolutions divergentes (cf. Tableau 4).

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA BRANCHE 2.

Tableau N° 5 (en pourcentages)

	1960	1965	1970	1975	1980
Café - Cacao	77,4	77,7	75,0	67,7	66,5
Banane - Ananas - Cola .	12,8	12,6	12,4	12,0	11,4
Oléagineux	7,8	6,4	5,6	9,2	10,5
Coton - Tabac - Canne à sucre - Caoutchouc et autres	2,0	3,3	7,0	11,1	11,6
	100	100	100	100	100

La production de grumes pour l'exportation et la transformation locale a connu une croissance rapide de 1960 à 1965 ; celle-ci a continué au rythme de 5,8 % par an jusqu'en 1970. La production doit maintenant plafonner à 3 500 000 m³ jusqu'en 1975, en raison de la diminution des quantités disponibles d'essences de première qualité. Ce n'est qu'au cours de la période 1975-1980 que la production de bois pour la fabrication de pâte à papier et l'ouverture des marchés extérieurs à de nouvelles essences jusqu'ici non exploitées, permettront à la production forestière d'augmenter de 4,6 % par an. En valeur ajoutée, la production passera ainsi de 9,4 milliards en 1965 à 12,8 milliards en 1975 et à près de 16 milliards en 1980.

Au contraire, la pêche qui n'a crû, en moyenne, que de 4 % par an de 1965 à 1970, doit voir son activité se développer rapidement au cours des prochains quinquennats, avec des taux annuels de 13,5% de 1970 à 1975 et de 10,1% de 1975 à 1980.

Ensemble, la production forestière et la pêche, dont les taux de croissance passeront de 5,5 % de 1965 à 1970 à 2,9 % et 6,1 % au cours des deux quinquennats suivants, verront leur importance relative diminuer pendant cette période : elles assuraient 4,7 % de la production intérieure brute en 1965 et n'en couvriront plus que 3 % en 1980.

III. - L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE

Le tableau 1 distingue, dans les activités secondaires, l'artisanat de l'industrie.

A. - L'ARTISANAT

En plus des données fournies par les enquêtes régionales, rurales et urbaines, une enquête spéciale a été effectuée sur l'artisanat de production et de services.

L'artisanat du bâtiment : maçons, menuisiers, etc., devrait connaître un développement rapide, en raison de l'importance des programmes de construction de logements en milieux urbain et rural. Sa production, en valeur ajoutée est passée de 3,2 milliards de F CFA en 1965 à 5,5 milliards en 1970, elle devrait atteindre 11,4 milliards en 1980.. Les taux de croissance annuels passeraient ainsi de 11,3 % de 1965 à 1970, à 7,5 % au cours des deux quinquennats suivants. La part de l'artisanat du bâtiment dans la production intérieure brute devrait se maintenir : 1,3 % en 1965 et 1,5 % en 1980.

Par contre, la production artisanale des branches 5 à 22 verra son importance relative diminuer tout

au cours de la période : de 3,4 % de la production intérieure brute en 1965, elle passera à 2 % en 1980.

Les tableaux 6 et 7 bis permettent toutefois de distinguer celles des activités artisanales qui se développeront de façon notable au cours de la période.

Les boulangeries artisanales ont crû ainsi de 11,7 % par an de 1965 à 1970 ; elles augmenteront de 6,8 % leur production annuelle de 1970 à 1975. Leur activité devrait ensuite se ralentir au cours du dernier quinquennat.

De même, les menuisiers et ébénistes devraient augmenter leur production à un rythme supérieur à 6 % par an tout au cours de la période. De leur côté, les réparateurs de véhicules devraient maintenir un taux de croissance moyen dépassant 7 % par an de 1965 à 1980. La modernisation de l'agriculture devrait également susciter, entre 1970 et 1980, un développement des activités artisanales de production d'outillages et de réparation de matériel. Finalement la mise en œuvre d'une politique du tourisme, encouragera la production d'objets d'art : masques, statuettes, poteries, etc. Le taux de croissance de ces activités devrait dépasser 6 % par an au cours de la période 1975-1980.

Au total, toutefois, la valeur ajoutée (au prix du marché) par l'artisanat des branches 5 à 22 (cf. le Tableau 1) passera de 8,1 milliards de F CFA en 1965 à 15,4 milliards en 1980 ; les taux de croissance, par quinquennat, seront de 4,1 % par an de 1965 à 1970, de 4,4 % de 1970 à 1975 et de 4,5 % de 1975 à 1980.

B. - L'INDUSTRIE

Si l'on examine globalement les activités industrielles des branches 5 à 22, les taux de croissance qu'elles auront tout au cours de la période resteront très élevés : 18,9 % par an de 1965 à 1970, 15,5 % de 1970 à 1975 et 12,5 % de 1975 à 1980 (cf. Tableau 1). Au coût des facteurs, nous l'avons vu, la croissance industrielle de 1970 à 1975 est plus rapide que celle de 1965 à 1970 : 18 % contre 15,6 % et celle de 1975 à 1980 se maintient à 14 % par an (cf. Tableau 6).

Ces activités, par suite, exerceront un effet d'entraînement sur l'ensemble des activités secondaires et joueront un rôle central dans le maintien de la croissance de la production intérieure du pays au rythme de 8 % par an de 1965 à 1980.

Toutefois, au cours de ces trois quinquennats, les taux de croissance des différentes activités industrielles varieront largement : certaines d'entre elles, comme les industries alimentaires, par exemple, auront des rythmes de croissance rapides au cours des deux premiers quinquennats, puis verront, de 1975 à 1980, se ralentir leur expansion. D'autres activités, au contraire, devront attendre le second ou le troisième quinquennat pour atteindre des rythmes accélérés de croissance, telles les activités extractives, ou les industries chimiques.

Le tableau 6 établit, pour les entreprises industrielles des branches 5 à 22, la structure de la production industrielle par branche, en valeur ajoutée au coût des facteurs (impôts indirects nets de subventions exclus) et par année ; et les taux de croissance annuels moyens atteints par branche et par quinquennat.

La valeur ajoutée au coût des facteurs permet de mieux saisir l'activité propre des entreprises industrielles : les impôts indirects payés par la raffinerie de pétrole ou la manufacture de tabac par exemple faussent la comparaison des valeurs ajoutées par ces entreprises et par les autres activités industrielles moins imposées.

Pour suivre le rôle propre joué par chaque type d'activité dans la croissance industrielle d'ensemble, on a classé celles-ci, par quinquennat, en trois catégories :

1. - celles dont le taux de croissance annuel est supérieur au taux moyen de croissance de l'ensemble des industries ;

2. - celles dont le taux de croissance annuel est voisin de ce taux moyen de croissance de l'ensemble des industries ;

3. - celles dont le taux de croissance est inférieur à ce taux.

A partir des données du tableau 6, le tableau 7 classe les activités industrielles, pour chacun des quinquennats, suivant que leurs taux de croissance sont supérieurs, voisins ou inférieurs aux taux moyens de croissance annuelle de l'ensemble des industries.

Il établit ensuite, pour l'année initiale et l'année terminale de chaque quinquennat, la part de la production industrielle (au coût des facteurs) qui est assurée par les activités des trois catégories définies précédemment.

1) *Le quinquennat 1965-1970*

a) Au cours du quinquennat 1965-1970, on constate ainsi que sept des groupes d'activités retenus sur quatorze ont des *taux de croissance annuelle supérieurs à la moyenne* des taux de croissance des activités industrielles.

La production des *industries textiles et des fabriques de chaussures*, qui assurait 11,7 % de la pro-

duction industrielle en 1965 en couvre 18,5 % en 1970, le taux annuel de croissance est de 26,7 % par an au cours de cette periode (cf. Tableau 6).

De même, la *production d'énergie et d'eau*, avec l'entrée en production de la raffinerie de pétrole et celle de nouvelles centrales thermiques, a connu une expansion rapide de 1965 à 1970, avec un taux annuel de croissance de 23,5 % : elle assure ainsi 20,5 % de la production industrielle en 1970 contre 14,7 % en 1965.

Ces deux activités sont responsables à elles-seules de 39 % de la production industrielle en 1970, contre 26 % en 1965. Elles ont donc joué un rôle capital dans l'expansion industrielle des années

INDUSTRIE ET ARTISANAT - VALEUR AJOUTEE AU COUT DES FACTEURS

Tableau N° 6

en prix 1968 - millions F CFA

N° branches	INDUSTRIES	Valeur ajoutée au coût des facteurs				Structure V.A. en pourcentages				Taux annuels de croissance		
		1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980	1965-70	1970-75	1975-80
5-6-8	Industries alimentaires	2.149	4.259	10.020	18.413	14,0	13,5	13,9	13,3	14,7	18,7	13,0
7	Boissons-glace	584	1.038	1.713	2.473	3,8	3,3	2,4	1,8	12,2	10,5	7,6
9	Energie, eau	2.256	6.469	12.000	20.515	14,7	20,5	16,7	14,8	23,5	13,2	11,3
10	Activités extractives	1.268	496	2.245	9.588	8,3	1,6	3,1	6,9	- 17,1	35,3	33,7
11	Métaux	145	470	1.210	2.092	0,9	1,5	1,7	1,5	26,5	20,8	11,6
12	Matériaux de construction	285	885	1.792	2.907	1,9	2,8	2,5	2,1	25,4	15,2	10,2
13-14	Chimie - engrais	590	1.134	2.518	5.844	3,9	3,6	3,5	4,2	14,0	17,3	18,3
15	Industries du bois	2.260	3.201	5.798	9.162	14,8	10,2	8,0	6,6	7,2	12,6	9,6
16	Montage et réparation de véhicules	1.767	2.724	4.947	8.809	11,5	8,6	6,9	6,4	9,1	12,7	12,2
17	Industries mécaniques	943	1.815	4.966	9.987	6,2	5,8	6,9	7,2	14,0	22,3	15,0
18-19	Textiles-cuirs-chaussures	1.783	5.812	13.206	24.748	11,7	18,5	18,3	17,9	26,7	17,8	13,4
20	Corps gras	791	1.901	5.781	9.242	5,2	6,0	8,0	6,7	19,2	24,9	9,8
21	Articles en caoutchouc et en plastique	154	423	2.319	4.624	1,0	1,3	3,2	3,4	22,4	40,5	14,8
22	Produits industriels divers, pâte à papier verre, céramique	322	892	3.499	9.980	2,1	2,8	4,9	7,2	22,6	31,4	23,3
	TOTAL	15.297	31.519	72.014	138.384	100,0	100,0	100,0	100,0	15,6	18,0	14,0
	ARTISANAT											
5-6-8	Industries alimentaires	439	762	1.059	1.197	5,3	7,8	8,7	7,9	11,7	6,8	2,5
9	Energie - eau	1.800	2.200	2.600	3.100	21,9	22,5	21,5	20,4	4,1	3,4	3,6
10	Activités extractives	4	–	–	63	0,1	–	–	0,4	–	–	–
11	Métaux	226	250	250	250	2,8	2,5	2,1	1,7	2,0	–	–
15	Industries du bois	675	914	1.242	1.718	8,2	9,3	10,2	11,3	6,2	6,3	6,7
16	Montage et réparation de véhicules	453	610	934	1.289	5,5	6,2	7,7	8,5	6,1	8,9	6,7
17	Industries mécaniques	410	450	582	755	5,0	4,6	4,8	5,0	1,9	5,3	5,3
18-19	Textiles-cuirs-chaussures	2.891	3.135	3.748	4.584	35,2	32,0	30,9	30,2	1,6	3,6	4,1
20	Corps gras	256	290	226	226	3,1	3,0	1,9	1,5	2,5	–	–
22	Produits industriels, divers, pâte à papier, verre, céramique	1.055	1.183	1.479	1.991	12,9	12,1	12,2	13,1	2,3	4,6	6,1
	TOTAL	8.209	9.794	12.120	15.173	100,0	100,0	100,0	100,0	3,6	4,4	4,6

1965-1970. Nous verrons que, dès le quinquennat suivant, elles ne pourront maintenir de pareils rythmes de croissance (cf. Tableau 7).

Les autres activités classées dans ce premier groupe : *métaux, matériaux de construction, corps gras, articles en caoutchouc et en plastique, industries diverses*, ont connu également, au cours de la période, des taux de croissance annuelle extrêmement élevés : 26,5 % et 25,4 % pour les métaux et les matériaux de construction, 19,2 %, 22,4 % et 22,6 % pour les trois autres groupes d'activités.

Mais la production initiale de ces entreprises étant faible, puisqu'elles n'assuraient que 11,1 % de la production industrielle en 1965, elles n'ont joué qu'un rôle limité dans la croissance globale de l'industrie au cours de cette période et ne couvrent en 1970 que 14,4 % de la production industrielle (au coût des facteurs).

Par contre, avec l'entrée en production des plantations de palmiers et de cocotiers, l'installation de fabriques de pneus et de pâte à papier, celle de laminoirs pour produits sidérurgiques, ces activités devraient prendre de l'importance, au cours du prochain quinquennat.

La production des matériaux de construction, elle grossie de 1965 à 1970 par la création de deux unités de broyage de clinker, devra par la suite croître, avec les activités de bâtiments et de travaux publics, à des taux plus ralentis.

b) Trois groupes d'activités seulement ont de 1960 à 1965 des *taux de croissance annuelle voisins de celui de l'ensemble des entreprises industrielles :*

— Les *industries alimentaires* qui ont crû de près de 23 % par an de 1960 à 1965, n'ont pu maintenir un rythme aussi élevé au cours du quinquennat suivant : leur taux de croissance est revenu à 14,7 % de 1965 à 1970, pour un taux moyen de 15,6 % par an de l'ensemble des activités industrielles.

Toutefois, avec l'essor des rizeries et le démarrage de la production de sucre, le taux de croissance des industries alimentaires devrait remonter au cours du quinquennat suivant.

— De même les *industries chimiques et la fabrication d'engrais* très peu développées au début des années 1960, l'étaient faiblement en 1965 (moins de 600 millions de valeur ajoutée au coût des facteurs) ; elles ont maintenu de 1965 à 1970 un taux moyen de 14 % de croissance annuelle. Ce taux devrait croître, au cours des quinquennats suivants, avec l'entrée en production de l'usine d'engrais, le développement de la production de caoutchouc, des produits pharmaceutiques, des huiles essentielles, etc.

— Quant aux *industries mécaniques et électriques*, malgré un taux de croissance de 14 % par an, leur expansion n'a pas répondu aux possibilités de ce secteur : leur valeur ajoutée n'atteint pas 2 milliards en 1970, contre moins d'un milliard en 1965.

L'installation d'usines pour le montage ou la production d'outillages agricoles, la fabrication de piles électriques et l'expansion des productions d'emballages métalliques, d'articles de ménage et de grosse chaudronnerie, devraient susciter, dans cette branche, une croissance accélérée au cours des quinquennats suivants.

Au total, les activités industrielles dont les taux de croissance sont restés voisins de celui de l'ensemble des entreprises industrielles de 1965 à 1970, ont vu leur production passer de 24,1 % de la valeur ajoutée des industries (au coût des facteurs) à 22,9 % de celle-ci en 1970 (cf. Tableau 7).

c) Finalement quatre groupes d'activités ont eu de 1965 à 1970 des *taux de croissance inférieurs au taux moyen de l'ensemble des entreprises industrielles.* Trois d'entre-elles ne semblent pas pouvoir améliorer leur position relative au cours des prochains quinquennats :

— Les *fabriques de boissons et glace*, concurrencées par les importations de vin et d'alcool, ont crû au rythme de 12,2 % par an de 1965 à 1970, en nette amélioration par rapport à la quasi-stagnation des années 1960-1965. Ce taux relativement élevé ne devrait pas pouvoir se maintenir à l'avenir, la production étant étroitement dépendante de la croissance de la demande intérieure.

— Les *industries du bois*, elles, ont connu une expansion très rapide de 1960 à 1965 avec un taux moyen de près de 25 % par an. En fonction des possibilités d'écoulement sur le marché intérieur et à l'exportation, le taux de croissance est descendu à 7,2 % par an de 1965 à 1970. Il restera à l'avenir dépendant des activités de construction et d'exportation, dont les rythmes de croissance resteront inférieurs à ceux de l'ensemble des entreprises industrielles.

— De même, les *entreprises de montage et de réparation de véhicules* qui se sont développées rapidement entre 1960 et 1965 (montage d'automobiles et de véhicules à deux roues) augmenteront à l'avenir avec la demande intérieure, à des taux nettement plus faibles que ceux de l'ensemble des activités industrielles.

Par contre, les *activités extractives* qui ont reculé brutalement de 1965 à 1970 avec la stagnation de la production de diamants et la cessation de l'exploitation du manganèse, devraient reprendre leur croissance à un rythme très élevé, avec l'exploitation du minerai de fer de Bangolo.

Au total, ces quatre groupes d'activités qui assuraient 38,4 % de la production industrielle en 1965 en fournissent 23,7 % en 1970.

2) *Le quinquennat 1970-1975*

Au cours du quinquennat 1970-1975, sept groupes d'activités industrielles maintiendront un *taux de croissance supérieur au taux moyen de croissance de l'ensemble des industries.* Ce dernier atteindra pour la période (au coût des facteurs) 18 % par an, contre 15,6 % au cours du quinquennat précédent.

Comme prévu, les *industries alimentaires, les activités extractives et les industries mécaniques* feront leur entrée dans le groupe des entreprises au rythme élevé de croissance, avec des taux de 18,7 %, 35,3 % et 22,3 % respectivement. *Les métaux* et les *corps gras* avec 20,8 % et 24,9 % de croissance annuelle accroîtront leur importance relative dans la production industrielle d'ensemble.

Quant aux *branches 21 et 22*, avec les fabrications de pneus et d'articles en caoutchouc et plastique, avec la fabrication de pâte à papier, de verrerie et de céramique, leurs taux de croissance atteindront respectivement 40,5 % et 31,4 % par an de 1970 à 1975. Elles ne pourront, par la suite, maintenir des taux aussi élevés.

La production de ces sept groupes d'activités, dont sortaient 32,5 % de la production industrielle en 1970, représentera 41,7 % de celle-ci en 1975.

Parmi les activités dont le *taux de croissance est voisin de celui de l'ensemble des entreprises indus-*

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE EN POURCENTAGES DE LA VALEUR AJOUTEE AU COUT DES FACTEURS

Tableau N° 7

INDUSTRIES Activités classées par taux de croissance	Période 1965-1970			Période 1970-1975			Période 1975-1980	
	1965	1970		1970	1975		1975	1980
1° - Taux supérieurs à moyenne ...	37,5	53,4		32,5	41,7		21,6	28,9
Energie - eau	14,7	20,5	Industries alimentaires	13,5	13,9	Activités extractives	3,1	6,9
Métaux	0,9	1,5	Activités extractives	1,6	3,1	Chimie - engrais	3,5	4,2
Matériaux de construction	1,9	2,8	Métaux	1,5	1,7	Industries mécaniques	6,9	7,2
Textiles - cuirs - chaussures ..	11,7	18,5	Industries mécaniques	5,8	6,9	Articles en caoutch. et en plast. ..	3,2	3,4
Corps gras	5,2	6,0	Corps gras	6,0	8,0	Pâte à papier - divers	4,9	5,2
Articles en caoutch. et en plast.	1,0	1,3	Articles en caoutchouc et en plast..	1,3	3,2			
Prod. ind. div. papier verre céram.	2,1	2,3	Divers - papier - céramique	2,8	4,9			
2° - Taux voisins de moyenne	24,1	22,9		22,1	21,8		32,2	31,2
Industries alimentaires	14,0	13,5	Chimie - engrais	3,6	3,5	Industries alimentaires	13,9	13,3
Chimie - engrais	3,9	3,6	Textiles - cuirs - chaussures	18,5	18,3	Textiles - chaussures	18,3	17,9
Industries mécaniques	6,2	5,8						
3° - Taux inférieurs à moyenne	38,4	23,7		45,4	36,5		46,2	39,9
Boissons - glace	3,8	3,3	Boissons - glace	3,3	2,4	Boissons - glace	2,4	1,8
Activités extractives	8,3	1,6	Energie - eau	20,5	16,7	Energie - eau	16,7	14,8
Industries du bois	14,8	10,2	Matériaux de construction	2,8	2,5	Métaux	1,7	1,5
Montage et réparation véhicules .	11,5	8,6	Industries du bois	10,2	8,0	Matériaux de construction	2,5	2,1
			Montage et rép. de véhicules	8,6	6,9	Industries du bois	8,0	6,6
						Montage et réparat. de véhicules ..	6,9	6,4
						Corps gras	8,0	6,7
TOTAL	100,0	100,0		100,0	100,0		100,0	100,0

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE EN POURCENTAGES DE LA VALEUR AJOUTEE AU COUT DES FACTEURS (suite)

Tableau N° 7 bis

ARTISANAT Activités classées par taux de croissance	Période 1965-1970			Période 1970-1975			Période 1975-1980	
	1965	1970		1970	1975		1975	1980
Industries alimentaires ..	5,3	7,8	Industries alimentaires ..	7,8	8,7	Industries du Bois	10,2	11,3
Industries du bois	8,2	9,3	Industries du bois	9,3	10,2	Réparation de véhicules .	7,7	8,5
Réparation de véhicules .	5,5	6,2	Réparation de véhicules .	6,2	7,7	Industries mécaniques ..	4,8	5,0
Energie - eau	21,9	22,5	Industries mécaniques ..	4,6	4,8	Produits indust. divers .	12,2	13,1
			Produits indust. divers..	12,1	12,2			
1° Taux supérieurs à moyenne	40,9	45,8	1° Taux supérieurs à moyenne	40,0	43,6	1° Taux supérieurs à moyenne	34,9	37,9
Métaux activités extract.	2,9	2,5	Textiles - chaussures ..	32,0	30,9	Textiles - chaussures ..	30,9	30,2
Industries mécaniques ..	5,0	4,6						
Textiles - chaussures ..	35,2	32,0	2° Taux voisins moyenne	32,0	30,9	2° Taux voisins moyenne .	30,9	30,2
Corps gras	3,1	3,0						
Produits industr. divers .	12,9	12,1	Energie - eau	22,5	21,5	Industries alimentaires ..	8,7	7,9
2° Taux inférieurs à moyenne	59,1	54,2	Activités extract. métaux	2,5	2,1	Activités extract. métaux	2,1	2,1
			Corps gras	3,0	1,9	Corps gras	1,9	1,5
						Energie - eau	21,5	20,4
			3° Taux inférieurs moyenne	28,0	25,5	3° Taux inférieurs à moyenne	34,2	31,9
TOTAL	100,0	100,0	TOTAL	100,0	100,0	TOTAL	100,0	100,0

trielles, on trouve, au cours de la période, les *industries chimiques* et la *production d'engrais*, qui s'y trouvaient déjà pendant le quinquennat précédent. Leur rythme de croissance s'accélère toutefois, avec la production d'engrais, de caoutchouc, d'huiles essentielles, etc., pour atteindre 17,3 % par an. Ce mouvement devrait s'amplifier au cours du quinquennat suivant.

Au contraire, les *industries textiles et les fabriques de chaussures*, qui ont crû à un rythme très rapide entre 1965 et 1970, voient leur taux de croissance descendre à 17,8 % par an, de 1970 à 1975 ; un taux aussi élevé ne pourra être atteint que grâce au développement des industries de filature-tissage travaillant pour l'exportation sur l'Europe.

Quant aux entreprises dont les *taux de croissance restent nettement plus faibles que celui de l'ensemble des activités industrielles*, on retrouve parmi elles, de 1970 à 1975 : les *fabriques de boissons et glace*, les *industries du bois* et les *entreprises de montage et de réparation de véhicules*, qui étaient déjà dans ce groupe au cours du précédent quinquennat et s'y trouveront encore de 1975 à 1980.

Par contre, la *production des matériaux de construction et celle d'énergie et d'eau*, qui ont connu un taux d'expansion extrêmement rapide de 1965 à 1970, reprendront des rythmes de croissance plus modestes à partir de 1970, pour s'adapter aux besoins de la demande intérieure : 13,2 % par an pour la branche énergie-eau et 15,2 % pour celle des matériaux de construction.

3) *Le quinquennat 1975-1980*

Ce qui caractérise le troisième quinquennat, en matière de production industrielle, c'est le ralentissement net du taux moyen de croissance de l'ensemble des industries : celui-ci devrait représenter 14 % par an, contre 18 % au cours de la période 1970-1975. Ce ralentissement s'explique, nous l'avons vu, par l'augmentation du poids relatif de la production industrielle dans la production d'ensemble du pays. En 1975, la production industrielle devrait représenter près de 20 % de la production intérieure brute, contre moins de 14 % en 1970. Un taux de croissance annuel maintenu à 14 % au cours de la période 1975-1980 suffira, par suite, à soutenir à 8,1 % par an celui de la production intérieure brute.

Non moins caractéristique de cette période, est le faible pourcentage de la production industrielle qui proviendra d'activités dont le taux d'expansion sera supérieur à celui de l'ensemble des entreprises : 29 % en 1980, contre plus de 53 % en 1970. Il ne restera plus de 1975 à 1980 que cinq groupes d'activités dans cette catégorie (cf. Tableau 7).

Alors que la *chimie et les engrais*, dont l'importance relative est faible, rejoignent le peloton de tête, les *industries alimentaires*, *les métaux et les corps gras*, dont l'ensemble devrait assurer près de 24 % de la production industrielle en 1975 ne devraient plus croître au-delà de 1975 qu'à des taux voisins ou inférieurs à celui de l'ensemble des entreprises industrielles. Deux activités seulement : *productions alimentaires et articles textiles et chaussures* conserveront des taux de croissance voisins de la moyenne. Sept autres, qui assureront près de 40 % de la production industrielle en 1980, croîtront à des taux inférieurs au taux moyen. Parmi elles, les *corps gras*, qui auront crû de près de 25 % par an de 1970 à 1975, augmenteront de moins de 10 % par an à partir de 1975 (cf. Tableaux 6 et 7).

Ce ralentissement dans les rythmes de croissance de nombreuses activités industrielles, renforce l'importance, pour le maintien de l'expansion industrielle au-delà de 1975, de la réalisation des productions lourdes ou semi-lourdes prévues pour la période : minerai de fer, pâte à papier, et de l'introduction d'industries de transfert dont les caractéristiques sont encore à préciser.

L'échec de projets aussi importants que l'extraction du minerai de fer ou la production de pâte à papier, aurait des conséquences graves pour la poursuite de la croissance industrielle au cours de la période 1975-1980, et pèserait sur celle de la production intérieure du pays.

Une attention toute particulière devra donc être prêtée, au cours des prochaines années, à la promotion de ces projets dont dépend, pour une large part, le maintien de la croissance à un rythme élevé au cours des années 1975.

IV. - L'ÉVOLUTION DU SECTEUR TERTIAIRE

Parmi les activités tertiaires, le transport et le commerce sont les plus étroitement liées à l'expansion des activités primaires et secondaires. Elles sont en particulier influencées par l'évolution du commerce extérieur, dont le ralentissement de la croissance, de 1970 à 1975, pèsera sur leur rythme propre d'expansion.

Compte tenu, en outre, des gains de productivité que devrait procurer une rationalisation des transports (dont l'ouverture du port de San Pedro constituera un élément important), les taux de croissance dans ce secteur resteront sensiblement inférieurs à ceux de la production intérieure. Le chiffre d'affaires des entreprises de transport passera ainsi de 45,3 milliards de F CFA en 1970 à 88,5 milliards en 1980 (cf. Tableau 8).

Après avoir crû au rythme de 6,6 % par an de 1965 à 1970, le taux de croissance sera de 6,1 % de 1970 à 1975 et de 7,8 % de 1975 à 1980.

LE SECTEUR TERTIAIRE

Tableau N° 8 — Unité : Millions de F. CFA (prix 1968)

EVOLUTION DE LA PRODUCTION (1)	1970	1975	1980
24 Transports routiers	25.340	32.240	46.772
Transports maritimes	11.975	15.300	18.500
Transports aériens	5.215	9.820	19.050
Chemin de fer	2.760	3.440	4.200
TOTAL	45.290	60.800	88.522
25 Loyers	15.921	23.970	36.301
26 Hôtels, restaurants, bars	2.350	5.300	10.800
Postes et télécommunicat.	3.410	5.610	9.030
Autres services	8.300	14.550	19.239
TOTAL	14.060	25.460	39.069
27 Frais d'approche	2.600	3.600	4.800
Commerce traditionnel	11.140	17.000	22.000
Commerce général	26.870	39.539	69.412
Commerce spécialisé	25.150	36.760	51.500
Commerce d'exportation	39.400	47.400	62.940
TOTAL	105.160	144.299	210.652
TOTAL secteur tertiaire (1)	180.431	254.529	374.544

(1) non compris les droits et taxes sur les produits importés, qui, par convention de comptabilité nationale, sont ajoutés à l'activité du commerce.

Par contre dans le commerce, la valeur ajoutée au coût des facteurs, déduction faite de tous les impôts indirects (y compris les reversements à la Caisse de stabilisation), passera de 48 milliards de F CFA en 1970 à 71 milliards en 1975 et à 102 milliards en 1980. Le taux moyen de croissance sera donc de 7,8 % par an de 1970 à 1980, taux voisin de celui de la production intérieure brute, pendant la même période (7,9 %).

Pour les loyers, la politique active de construction de logements aura une incidence très nette sur leur rythme de croissance : ceux-ci ont crû au taux de 11,4 % par an de 1965 à 1970 : ils continueront à augmenter d'environ 8,5 % par an au cours des deux quinquennats suivants.

Le développement des télécommunications constitue un facteur essentiel de l'expansion économique, fonction de la densité du réseau d'échanges. Un programme important d'équipement est prévu dans ce secteur. Il permettra une croissance rapide de l'activité des postes et télécommunications. Leur chiffre d'affaires passera de 3,4 milliards en 1970 à 9 milliards en 1980 ; après avoir crû au rythme annuel de 8,9 % de 1965 à 1970, il augmentera de plus de 10 % par an au cours des deux prochains quinquennats.

Finalement, le développement du tourisme devrait donner une impulsion considérable aux hôtels, restaurants, bars, leur chiffre d'affaires (diminué des achats de nourriture et de boissons) (2), devrait passer de 2,4 milliards de F CFA en 1970 à 5,3 milliards en 1975 et 10,8 milliards en 1980 ; après avoir augmenté de 6,8 % par an de 1965 à 1970, le rythme de croissance de ces activités devrait atteindre 17,7 % et 15,3 % par an, au cours des deux prochains quinquennats.

Pour les « autres services », qui font partie de la branche 26, certains sont directement liés à l'activité des entreprises et à la croissance des revenus : services juridiques, coiffeurs, cinémas..., leur taux de croissance annuel devrait se maintenir aux environs de 7 %. D'autres services permettent aux entreprises d'accroître leur productivité (services comptables, location d'ordinateurs...) et devraient se développer à des taux annuels de l'ordre de 10 % à 16 %. Au total, l'ensemble des autres services, qui ont augmenté de 9,7 % par an de 1965 à 1970, devrait croître au rythme de 8,8 % par an de 1970 à 1980.

V. - L'ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Globalement l'évolution du commerce extérieur de 1965 à 1980 devrait être la suivante : en millions de F CFA (prix 1968) (cf. Tableau 9).

EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR

Tableau N°9

Année	Exportations FOB en millions de F. CFA Prix 1968	Taux annuel de croiss.	Importations CAF en millions de F. CFA Prix 1968	Taux annuel de croiss.
1965	92.500		76.000	-
1970	131.157	7,2	106.373	7,0
1975	182.563	6,8	147.099	6,7
1980	296.339	10,2	231.786	9,5

A. - Les exportations

Les exportations passeront de 92,5 milliards de F CFA en 1965 à 182,6 milliards en 1975 et 296 milliards en 1980. Elles seront ainsi multipliées par 3,2 en quinze années, soit un taux annuel moyen de croissance de 8.1 %.

Le rythme annuel de croissance est de 7,2 % de 1965 à 1970 et de 10,2 % de 1975 à 1980. Il ne sera pas contre que de 6,8 % entre 1970 et 1975, en raison de la stagnation des exportations de bois et de la faible croissance de celles de café.

(2) En comptabilité nationale, en effet, par convention, les produits alimentaires et les boissons consommées dans les hôtels, les restaurants et les bars, sont supposés achetés directement par les ménages. La « production » de cette sous-branche est donc égale au chiffre d'affaires diminué des achats de nourriture et de boissons.

Au cours de chacun des trois quinquennats, les exportations croissent plus rapidement que les importations. L'excédent de la balance commerciale qui représente 19 % des exportations entre 1970 et 1975, devrait passer à près de 22 % de ces dernières en 1980.

Ces résultats ne seront toutefois possibles qu'au prix de profonds changements, au cours de la période, dans la structure interne des exportations. Ceux-ci résulteront, d'une part, de la politique de diversification des cultures qui commencera à porter ses fruits entre 1970 et 1975 et, d'autre part, du développement de la production industrielle orientée vers les marchés extérieurs.

Par grand groupe d'activités, la structure des exportations évoluera de la façon suivante, en pourcentages : (cf. Tableau 10).

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES EXPORTATIONS PAR GRAND GROUPE D'ACTIVITES

en pourcentages

Tableau N° 10

SECTEURS	1965	1970	1975	1980
Activités primaires . . .	77,7	75,1	60,0	47,3
Activités secondaires .	18,9	20,4	35,3	48,5
Activités tertiaires (1)	3,4	4,5	4,7	4,2
TOTAL Exportations. .	100,0	100,0	100,0	100,0

Ainsi, les *produits primaires* qui représentaient près de 78 % des exportations en 1965, n'en fourniront plus que 60 % en 1975 et 47 % en 1980. A l'opposé, les exportations de *produits industriels* qui assuraient moins de 19 % des exportations en 1965, en fourniront plus de 35 % en 1975 et plus de 48 % en 1980. En valeur, elles représentaient 26,6 milliards de F CFA en 1970, elles devraient atteindre 64,5 milliards en 1975 et 143,7 milliards en 1980 (cf. Tableau 11). A cette époque, la Côte d'Ivoire exportera pour près de 31 milliards de produits des industries alimentaires : principalement beurre de cacao, café soluble, thon en boite, conserves d'ananas. Elle exportera près de 17 milliards de F CFA de minerai, diamants et pétrole raffiné, 28 milliards de produits textiles et d'articles chaussants, 17 milliards de pâte à papier, d'articles en caoutchouc et de produits divers et finalement 19 milliards d'huile brute de palme ou d'autres produits oléagineux (cf Tableau 11).

Le rôle des différentes branches industrielles dans la croissance des exportations sera par la suite d'importance très inégale. Les exportations des industries du bois, celles de véhicules et celles des industries mécaniques et électriques représentaient 6,8 % des exportations en 1965, elles en fourniront seulement 7,9 % en 1980, malgré le démarrage d'industries de transfert dans le secteur de l'électronique et de la construction électrique. Par contre, ces mêmes industries de transfert permettront aux industries textiles et aux fabriques d'articles chaussants de fournir 9,5 % des exportations totales en 1980 contre 1,1 % en 1965. De même, les industries alimentaires qui assuraient 5,1 % des exportations en 1965 et fourniront 10,4 % en 1980 ; celles des corps gras 6.4 % en 1980 contre 1,1 % en 1965. Enfin, les industries principalement exportatrices de produits semi-finis : minerais,

Tableau N° 11 EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES EXPORTATIONS

PRODUITS	en millions de F CFA			en pourcentages				
	1970	1975	1980	1960	1965	1970	1975	1980
Agriculture, élevage et pêche.	78.137	91.152	121.332	72,1	57,3	59,5	49,9	41,0
Forêt	20.500	18.421	18.797	14,4	20,4	15,6	10,1	6,3
Industries alimentaires	9.590	17.780	30.700	1,9	5,1	7,3	9,7	10,4
Energie	1.650	2.100	3.010	-	0,6	1,3	1,2	1,0
Activités extractives	1.000	3.830	15.560	2,4	2,4	0,8	2,1	5,2
Métaux, matériaux construction, engrais .	570	980	1.620	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5
Chimie, caoutchouc	1.820	3.260	5.050	0,3	1,2	1,4	1,8	1,7
Industries du bois	4.750	8.800	13.860	1,9	4,8	3,6	4,8	4,7
Montage de véhicules	280	890	2.870	0,4	0,5	0,2	0,5	1,0
Autres industries mécaniques et électric.	140	910	6.390	0,6	1,5	0,1	0,5	2,2
Industries textiles, cuirs, art. chaussants.	4.290	10.640	28.160	1,6	1,1	3,3	5,8	9,5
Corps gras	2.440	11.600	19.030	1,4	1,1	1,9	6,4	6,4
Art. en caoutch. plast. pâte à papier, etc...	80	3.680	17.420	0,3	0,3	0,1	2,0	5,9
Transports, services (1)	5.910	8.520	12.540	2,3	3,4	4,5	4,7	4,2
TOTAL	131.157	182.563	296.339	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) non compris les dépenses de tourisme en Côte d'Ivoire, considérées comme transferts aux ménages.

métaux, matériaux de construction, engrais, produits chimiques, caoutchouc, pâte à papier, etc., qui assuraient, en 1965, 4,2 % des exportations en fourniront 6,4 % en 1975 et 13,3 % en 1980.

Il convient toutefois de nuancer le rôle de l'industrie, dans la croissance des exportations, par rapport à celui de l'agriculture. En effet, en plus des exportations de produits primaires bruts (cf. Tableau 11), on peut rechercher la valeur des produits agricoles, du poisson et du bois achetés par les entreprises industrielles pour être ensuite exportés après transformation. On s'aperçoit que ces produits représentent au total 7,8 milliards en 1970 et devraient atteindre 18,6 milliards en 1975 et 34,8 milliards en 1980. Les produits primaires finalement exportés représentent alors 106,5 milliards en 1970 et devraient atteindre 128,2 milliards en 1975 et 174,9 milliards de F CFA en 1980. De la sorte, l'agriculture, la pêche et les forêts seront encore à l'origine de 59 % des exportations en 1980 (dont 41 % seulement sous forme de produits bruts), contre 70 % en 1975 et 81 % en 1970.

B. - Les importations

De 1965 à 1980, les importations passeront de 76 milliards de F CFA (prix 1968) à près de 232 milliards (cf. Tableau 9). Elles seront ainsi multipliées par 3 en quinze années, soit un taux moyen annuel de croissance de 7,7 % contre 8,1 % pour les exportations. Comme pour ces dernières, le taux de croissance des importations fléchira légèrement de 1970 à 1975 (6,7 % par an, contre 7 % pendant la période 1965-1970) pour reprendre à un rythme accéléré (9,5 % par an) de 1975 à 1980.

La croissance rapide de la production intérieure, tout au cours de la période, gonflera les importations de matières premières et de produits semi-finis nécessaires au fonctionnement des entreprises, mais elle développera très largement, en outre, les importations de biens d'équipement pour les entreprises et les investissements d'infrastructure économique et sociale.

Des transformations non négligeables interviendront par suite dans la structure des importations et dans leur destination, au cours de la période (cf. Tableaux 12 et 12 bis).

Le tableau 12 souligne, en effet, le recul continu de 1960 à 1980 des importations de produits alimentaires bruts ou transformés, mais aussi de produits textiles et d'articles chaussants. Ces différentes importations représentaient en 1960 près de 43 % du total, elles n'en prendront plus que 32,4 % en 1980.

De façon plus précise, le tableau 12 bis ventile les importations de la période suivant leur destination. Il montre que les importations qui vont à la consommation intermédiaire des entreprises passeront de 36,8 milliards de F CFA en 1970 à 88,3 milliards en 1980 et celles de biens d'équipement de 19,9 milliards à 49,4 milliards. Les importations destinées à la consommation finale qui atteignaient 49,6 milliards en 1970, représenteront 94 milliards en 1980. En pourcentages, les importations des entreprises pour leur consommation intermédiaire passeront de 34,6 % du total des importations en 1970 à 38,5 % en 1975 et 38,1 % en 1980 ; la croissance des importations de biens d'équipement sera plus rapide encore, puisqu'elles représenteront 21,3 % du total en 1980 contre 18,7 % en 1970. Au contraire, les importations destinées à la consommation finale passeront de 46,7 % en 1970 à 40,6 % en 1980. On note, en particulier, que les importations de produits mécaniques et électriques

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES IMPORTATIONS

Tableau N° 12

PRODUITS	En millions de F. CFA			En pourcentages				
	1970	1975	1980	1960	1965	1970	1975	1980
Agriculture élevage	10.196	12.307	18.849	8,4	9,0	9,5	8,4	8,1
Pêche et forêt	13.288	13.892	19.602	13,2	12,3	12,5	9,4	8,5
Industries alimentaires	3.530	4.545	5.757	3,2	4,8	3,3	3,1	2,5
Energie	7.000	10.680	16.030	6,9	6,9	6,6	7,3	6,9
Activités extractives métaux, matériaux de construction, engrais	5.856	10.550	15.653	4,8	5,2	5,5	7,2	6,8
Chimie - parachimie - caoutchouc	13.838	18.197	26.538	9,3	10,8	13,0	12,4	11,4
Véhicules	22.660	36.098	65.155	18,9	20,5	21,3	24,5	28,1
Autres industries mécaniques	15.907	22.187	36.690	21,3	16,2	15,0	15,1	15,8
Industries textiles, cuirs articles chaussants	7.852	9.443	12.902	7,6	8,5	7,4	6,4	5,6
Autres industries	6.246	9.200	14.610	6,4	5,8	5,9	6,2	6,3
Transports - services (1)								
TOTAL	106.373	147.099	231.786	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) non compris les dépenses de tourisme a l'etranger considérées comme des transferts des ménages.

DESTINATION DES IMPORTATIONS

Tableau N° 12 bis

ANNEE	1970				1975				1980			
En millions de FCFA (prix 1968)	Cons. interméd.	Cons. finale	FBCF	Total	Cons. interméd.	Cons. finale	FBCF	Total	Cons. interméd.	Cons. finale	FBCF	Total
Produits agric. et alimentaires	2.777	20.926		23.703	3.868	22.450		26.318	5.564	33.179		38.743
Matières premières (pétrole brut, minerais, métaux, matér. const., prod. chimiques)	12.843	3.324		16.167	21.157	4.499		25.656	30.636	6.512		37.148
Véhicules et pièces détachées	3.641	2.817	7.380	13.838	5.866	3.566	8.765	18.197	8.649	4.742	13.147	26.538
Autres produits des ind. mécaniques et électriques	5.037	5.092	12.531	22.660	8.103	7.727	20.268	36.098	16.600	12.304	36.251	65.155
Produits textiles, cuirs, articles en plastique et caoutch. bois, prod. divers et corps gras	7.311	16.448		23.759	10.243	21.387		31.630	15.451	34.141		49.592
Transport et services	5.226	1.020		6.246	7.365	1.835		9.200	11.360	3.250		14.610
TOTAL	36.835	49.627	19.911	106.373	56.602	61.404	29.033	147.099	88.260	94.128	49.398	231.786
En pourcentages												
Produits agric. et alimentaires	2,6	19,7		22,3	2,6	15,3		17,9	2,4	14,3		16,7
Matières premières	12,1	3,1		15,2	14,4	3,0		17,4	13,2	2,8		16,0
Véhicules et pièces détachées	3,4	2,7	6,9	13,0	4,0	2,4	6,0	12,4	3,7	2,1	5,7	11,5
Autres produits des industries mécaniques et électriques	4,7	4,8	11,8	21,3	5,5	5,2	13,8	24,5	7,2	5,3	15,6	28,1
Produits textiles	6,9	15,4		22,3	7,0	14,5		21,5	6,7	14,7		21,4
Transports et services	4,9	1,0		5,9	5,0	1,3		6,3	4,9	1,4		6,3
TOTAL	34,6	46,7	18,7	100,0	38,5	41,7	19,8	100,0	38,1	40,6	21,3	100,0

représentent en 1970, 34,3 % des importations totales et 39,6 % en 1980, dont seulement 7,5 % en 1970 et en 1980 iront à la consommation finale des ménages ou des administrations. Les efforts d'industrialisation exigeront que les 4/5 des importations de produits mécaniques et électriques aillent à la production ou à l'investissement. La consommation finale sera ainsi, dans une mesure de plus en plus large, satisfaite par la production locale.

VI. - LES INVESTISSEMENTS (*)

Les investissements bruts nécessaires à la réalisation des programmes de développement dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire et à celle des infrastructures économiques et sociales prévues pour la période, s'élèveront à 505 milliards de F CFA de 1971 à 1975 et à 722 milliards de 1976 à 1980.

Le tableau 13 permet de distinguer, dans cette masse d'investissements, d'une part, ceux qui sont considérés comme productifs et ceux qui ne le sont pas, d'autre part, le pourcentage des investissements financés par les administrations et celui financé par le secteur privé.

Au cours de la période 1971-1975, les administrations financeront pour 210 milliards de F CFA d'investissements, soit 41,6 % du total et le secteur privé pour 295 milliards, soit 58,4 % du total (cf. tableau n° 13). Toutefois, pendant cette période l'Etat prendra des participations financières dans les entreprises et continuera à subventionner la politique de construction de logements et d'équipement touristique et hôtelier, pour un montant global de 20 milliards. La part des Administrations dans le total des investissements sera donc finalement de 45,5 %.

INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES
PAR QUINQUENNAT

Tableau N°13

Nature des Financements	En milliards de F.CFA (Prix 1968)		En pourcentages	
	1971-1975	1976-1980	1971-1975	1976-1980
Publics Administratifs	109	140	21,6	19,4
Productifs Publics	101	106	20,0	14,7
Total Publics	210	246	41,6	34,1
Privés	229	375	45,3	51,9
Ménages	66	101	13,1	14,0
Total non publics	295	476	58,4	65,9
TOTAL GENERAL	505	722	100,0	100,0

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971 pages 444 et 445.

Sur 505 milliards d'investissements, 330 seront consacrés à des activités productives, soit 65,3 % du total (cf. tableau n° 14).

De 1976 à 1980, en l'état actuel des travaux de planification, la masse des investissements agricoles croîtra peu, tandis que celle des investissements dans les activités secondaire et tertiaire augmentera de 55 à 60 %. Au total le volume des investissements productifs représentera 481 milliards sur cinq années, soit 66,6 % du total contre 65,3 % au cours du quinquennat précédent (cf. tableau n° 14).

La part de ces investissements productifs financés par le secteur privé sera de 78 % (375 milliards), et comme les ménages consacreront, au cours de la période 101 milliards au logement, la part du secteur privé dans le financement global des investissements atteindra près de 66 % (476 milliards sur 722). Toutefois comme l'Etat consacrera 38 milliards à la prise de participations financières et à l'aide au logement, le volume réel des investissements financés par les Administrations représentera 284 milliards, en cinq ans, soit 39,3 % du total.

Par grand secteur d'activité, les 89 milliards que la puissance publique consacrera aux investissements dans le secteur primaire de 1971 à 1980 permettront de poursuivre les aménagements rizicoles (près de 9 milliards), de développer l'élevage (2,5 milliards) et la reforestation (8 milliards) ; en outre, près de 57 milliards seront nécessaires pour les plantations industrielles : palmiers à huile, cocotiers, hévéas, bananes, ananas, mais aussi pour les plantations de café et de cacao, la culture du coton, du kénaf et de la canne à sucre. Finalement, près de 12 milliards seront consacrés aux actions intégrées de développement agricole et à l'aménagement de la vallée du

VENTILATION FONCTIONNELLE DES INVESTISSEMENTS BRUTS DE 1970 à 1980 SUIVANT L'ORIGINE DU FINANCEMENT

Tableau N° 14

	en milliards de F CFA (prix 1968)					en pourcentages	
Secteurs d'activités	1970	1975	1980	Période 1971-1975	Période 1976-1980	1971-1975	1976-1980
Secteur Primaire Branches 1 à 4	7	10	12	55	57	10,9	7,9
dont publics	5	8	9	45	44	8,9	6,1
privés	2	2	3	10	13	2,0	1,8
Industrie-artisanat Branches 5 à 22	22	35	58	150	235	29,7	32,5
dont publics	11	5	8	29	30	5,7	4,1
privés	11	30	50	121	205	24,0	28,4
Bâtiment T.P. + Tertiaire Branches 23 à 27	21	30	44	125	189	24,7	26,2
dont publics	5	5	7	27	32	5,3	4,4
privés	16	25	37	98	157	19,4	21,8
Total 1 à 27 Investissements productifs	50	75	114	330	481	65,3	66,6
dont publics	21	18	24	101	106	20,0	14,7
privés	29	57	90	229	375	45,3	51,9
Administrations investissements publics non productifs	16	24	32	109	140	21,6	19,4
Ménages, logement	10	16	24	66	101	13,1	14,0
TOTAL Investissements	76	115	170	505	722	100,0	100,0
Production intérieure brute	354,2	513,3	758,1				
Rapport investissement/PIB en %	21,5	22,4	22,4				

Bandama et du sud-ouest. Les investissements du secteur privé iront avant tout aux exploitations forestières et à la pêche.

Les investissements industriels représenteront 385 milliards en dix années. Sur ce total, plus de 64 milliards iront à la production d'énergie (principalement pour le barrage de Kossou). 21 milliards aux industries alimentaires, et près de 27 milliards aux industries textiles et des articles chaussants ; en outre, près de 52 milliards d'investissements seront nécessaires pour la production minière, près de 39 milliards pour la fabrication de pâte à papier ; et finalement près de 22 milliards pour les industries mécaniques et électriques et les corps gras.

L'importance du volume de ces investissements productifs exigera des efforts considérables de la part des pouvoirs publics, tant du point de vue financier : subventions directes, avantages fiscaux, participations financières, prêts aux entreprises, qu'en matière de promotion de projets industriels. Sans tenir compte des participations financières et des prêts de l'Etat aux entreprises privées, les entreprises publiques réaliseront 31 % des investissements productifs de 1971 à 1975, mais seulement 22 % de 1976 à 1980.

Notons, en outre, qu'avec l'étoffement et le vieillissement de l'appareil de production industrielle, les renouvellements deviendront relativement plus importants : de 29 % des investissements productifs en 1970, ils passeront à plus de 38 % en 1980 (cf. Tableau 15).

Quant aux investissements d'infrastructure économique, sociale et culturelle, ils devraient représenter 21,6 % du total des investissements de 1971 à 1975 et seulement 19,4 % de 1976 à 1980 (cf. tableau n° 14).

Le tableau 16 donne un cheminement des investissements, tant publics que privés, au cours de la période 1970-1980. Il souligne que de 1970 à 1973 les investissements publics productifs se maintiendront à un niveau très élevé, en raison de la construction du barrage de Kossou, de l'achèvement du port de San Pedro et des investissements agricoles qu'ils entraineront pour l'aménagement de la vallée du Bandama et de la région du Sud-Ouest. A partir de 1974, ils devraient repartir d'un niveau moins élevé. Mais, à partir de 1971, les investissements publics non productifs s'établiront également à un haut niveau, en raison des programmes de constructions scolaires et sanitaires qui doivent être réalisés au cours de la période.

Le montant global des investissements publics devrait ainsi atteindre 40 milliards dès 1971 et 44 milliards en 1973, pour redescendre à 42 milliards en 1975 et s'élever finalement à 56 milliards en 1980.

Le tableau 17 présente, de façon synthétique, pour les deux quinquennats, la répartition des investissements des administrations par grand poste, suivant qu'il s'agit d'investissements proprement administratifs, d'infrastructure sociale, culturelle et économique, ou d'investissements productifs (*).

Ces différentes enveloppes seront analysées dans le détail et justifiées, dans les chapitres 3 à 8, qui préciseront le rôle de la puissance publique dans les programmes de développement agricole et d'indus-

INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

Tableau N° 15 — en milliards de F. CFA (Prix 1968)

	1970	1975	1980
Publics	21	18	24
Privés	29	57	90
TOTAL	50	75	114
Dont investissements nets	35,5	53	74
Renouvellements	14,5	22	40
TOTAL	50,0	75	114
Dont B T P	22,0	33	43
Véhicules	10,0	13	18
Outillages	18,0	29	53
TOTAL	50,0	75	114
Accroissement au cours du quinquennat	150	152	
Taux de croissance annuel	8,5 %	8,7 %	

CHEMINEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES

Tableau N° 16 — en milliards de F. CFA (Prix 1968)

Nature des financements	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Publics Administratifs	16	20	21	22	23	24	25	26	28	29	32
Productifs Publics	21	20	21	22	19	18	19	20	20	23	24
Total Publics	37	40	42	44	42	42	44	46	48	52	56
Privés	29	36	40	45	51	57	61	67	75	82	90
Ménages	10	11	12	13	14	16	17	18	20	22	24
TOTAL GENERAL	76	87	94	102	107	115	122	131	143	156	170

(*) Voir la mise à jour effectuée debut 1971, page 444

INVESTISSEMENTS PUBLICS (*)

Ventilation fonctionnelle

Tableau N° 17 — milliards de F. CFA (prix 1968)

Nature des investissements	Période 1971-1975	Période 1976-1980
Infrastructure Administrative .	20	25
Santé publique	9	12
Infrastructure Sociale	2	3
Développement culturel	17	21
TOTAL	48	61
Routes - Ponts - Bacs	30	42
Hydraulique.	5	5
Edilité	25	30
Investiss. pêche, agriculture . et élevage	1	2
TOTAL infrastruct. économ. .	61	79
TOTAL investis. administrat.	109	140
1) Agriculture Sociétés d'Etat .	45	44
2) Entreprises Publiques		
- ports et voies navigables .	8	9
- Aérodromes	2	3
- Electricité	29	30
- PTT	8	11
- RAN	9	9
TOTAL Entreprises publiques	56	62
TOTAL Sociétés d'Etat et Entreprises Publiques	101	106
TOTAL Invest. Publics	210	246
Politique du logement, dépenses d'invest. extér. et participations financières	24	36
Etudes non prises en compte ailleurs	4	6
TOTAL	28	42
TOTAL charges financ. publiques	238	288
dont - investissements publics proprement dits (Etat, entreprises publiques, Sociétés d'Etat). . .	234	283
- investissements des administrations autres que l'Etat (compris dans la ligne « infrastructure administrative »). . . .	4	5

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, pages 444 et 445.

trialisation et les dépenses d'infrastructure économique et sociale dont elle devra assumer la charge.

On notera l'importance des investissements pour la production d'énergie (59 milliards) liés, au cours du premier quinquennat, à la réalisation du barrage de Kossou. 55 milliards également iront aux travaux d'édilité qu'entrainera le mouvement rapide d'urbanisation. La construction de routes, ponts, bacs, exigera 72 milliards en 10 ans, dont une partie importante sera consacrée au réseau du sud-ouest. Les télécommunications absorberont 19 milliards et 40 milliards iront aux chemins de fer, aux aérodromes et aux ports. 10 milliards devraient être consacrés aux travaux d'hydraulique et 21 à la santé publique. Les besoins dans ces deux secteurs sont importants, mais pour les satisfaire il ne suffit pas de financer des équipements. La possibilité d'étendre l'infrastructure sanitaire sur l'ensemble du territoire est en particulier largement conditionnée par les disponibilités en personnel médical et sanitaire.

Finalement, l'infrastructure administrative absorbera 45 milliards au cours de la décennie et le développement culturel 38 milliards, sommes qui devraient permettre au pays de se doter de l'équipement administratif moderne et de l'appareil de formation nécessaires à son développement.

Notons que 58 milliards devraient être employés par l'Etat à l'aide au logement et aux participations financières dans les entreprises privées ou semi-publiques.

Par rapport à la production intérieure brute, les investissements bruts atteindront 21,5 % de celle-ci en 1970, 22,4 % en 1975 et 22,4 % en 1980 (cf. tableau n° 14). Quant aux investissements nets, ils devraient représenter 17,4 % de la production intérieure brute en 1970, 18,1 % en 1975 et 17,1 % en 1980, ce qui constitue, pour un pays en voie de développement, des taux d'investissement particulièrement élevés.

STRUCTURE DES UTILISATIONS DE LA PRODUCTION INTERIEURE

Tableau N°18

	en millions de F. CFA (Prix 1968)				en pourcentages			
	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980
Exportations	92.500	131.157	182.563	296.339	38,7	37,0	35,6	39,1
- Importations	- 76.000	- 106.373	- 147.099	- 231.786	- 31,8	- 30,0	- 28,7	- 30,6
Excédent commercial	16.500	24.784	35.464	64.553	6,9	7,0	6,9	8,5
Consommation ménages	161.576	230.405	330.018	481.020	67,7	65,0	64,3	63,5
Consommation des administrations et des Institutions financières	11.792	21.090	28.860	38.250	4,9	6,0	5,6	5,0
Equipement	47.372	76.000	115.400	170.000	19,9	21,5	22,5	22,4
Variation des stocks	1.425	1.960	3.530	4.300	0,6	0,5	0,7	0,6
Total Production Intérieure brute	238.665	354.239	513.272	758.123	100,0	100,0	100,0	100,0

VII. - L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

La croissance économique de 1965 à 1980 et ses effets en matière d'augmentation des revenus, des emplois et de la consommation des ménages doivent être appréciés en tenant compte de l'évolution démographique au cours de la période.

En 1965, la Côte d'Ivoire comptait environ 4 000 000 de résidents, auxquels il convenait d'ajouter 300 000 personnes en séjour temporaire.

Le tableau 19 présente quelques distributions caractéristiques de cette population.

On retiendra dans la situation de 1965, deux données fondamentales :

— la population urbaine, celle de l'ensemble des chefs-lieux administratifs, préfectures et sous-préfecture, regroupe 22 % de l'ensemble de la population et la seule capitale près de 8 % ;

— un peu plus d'un tiers de la population rurale vit en zone de savane, les deux autres tiers, comprenant quelque 300 000 manœuvres saisonniers, sont installés en forêt.

Comment évoluera cette population d'ici 1980 ? La croissance démographique continuera à un rythme rapide, supérieur à 3,3 % par an, en tenant compte de l'immigration étrangère. La population passera ainsi de 4 300 000 à 7 100 000 habitants de 1965 à 1980. En 1965, un million d'habitants était d'origine étrangère. La prospérité économique de la Côte d'Ivoire entretiendra sans doute ce mouvement ; en outre l'exode rural des Ivoiriens vers les villes aug-

POPULATION

Tableau N°19 — en milliers de personnes

	1965	1970	1975	1980
Population urbaine	950	1.435	2.040	2.760
Population rurale				
- Savane	1.220	1.215	1.140	1.070
- Forêt	2.130	2.450	2.820	3.230
Total rurale	3.350	3.665	3.960	4.300
POPULATION TOTALE	4.300	5.100	6.000	7.060
Population urbaine	950	1.435	2.040	2.760
- dont Abidjan	340	555	820	1.105
- autres Centres	610	880	1.220	1.655
Population rurale	3.350	3.665	3.960	4.300
- dont populat. résidente	3.050	3.220	3.390	3.630
- dont séjour temporaire	300	445	570	670
Population européenne	35	40	45	50

mentera les besoins de main-d'œuvre de la zone forestière. La population en séjour temporaire devrait ainsi atteindre 670 000 personnes en 1980. Son importance risque de poser des problèmes sociaux et politiques, tant en Côte d'Ivoire que dans les pays fournisseurs de main-d'œuvre. Il serait par suite important d'envisager les mesures à prendre pour fixer sur place les immigrants.

Par ailleurs, la distribution de cette population aura singulièrement évolué. Les 950 000 citadins de 1965 seront devenus 2 760 000 et représenteront 39 % de la population totale ; Abidjan avec 1 100 000 habitants en groupera 15,7 %. En quinze années, la population urbaine aura triplé.

En outre, un glissement démographique rapide se produira des régions de savane vers celles de forêt. La population rurale de savane diminuera, passant de 1 220 000 personnes à 1 070 000 ; alors que celle de la zone forestière augmentera de plus de 50 %, atteignant 3 230 000 personnes en 1980 contre 2 130 000 en 1965. Le Sud, le Sud-est et surtout le Sud-Ouest du pays recevront un fort afflux de travailleurs étrangers (ainsi que de migrants originaires des régions du Centre et du Nord) nécessaire pour la mise en valeur des nouvelles plantations. Par contre, les programmes de développement agricole du Nord (coton, riz, etc.), impliquent un accroissement notable de la productivité, pour que n'apparaisse pas un manque de main-d'œuvre dans cette région.

Urbanisation rapide, transfert spontané de population de la savane vers la forêt, tels sont les deux aspects les plus marquants de l'évolution démographique probable. Ils au ont forcément des répercussions importantes sur la distribution des revenus, la répartition de l'emploi et la transformation de la consommation des ménages.

VIII. - LES REVENUS

Au cours de la période 1970-1980, les salaires versés par les entreprises passeront de 75,2 milliards de F CFA en 1970 à près de 181 milliards en 1980 ; ils seront ainsi multipliés par 2,4 en dix années (cf. Tableau 20). De 1970 à 1975, le rythme d'accroissement annuel de la masse salariale versée par les entreprises sera de 8,9 % et de 9,4 % de 1975 à 1980.

SALAIRES ET COTISATIONS SOCIALES

Tableau N°20

En milliards de F. CFA (prix 1968)

	EMPLOIS					RESSOURCES		
	Entreprises	Ménages	Administrations	Instit. financ.	Total	Ménage	Administrations	Etranger
1970								
- Salaires	75,2	2,0	36,8	1,5	115,5	115,5	-	-
- Cotisations sociales	3,5	0,5	0,2	0,1	4,3	-	3,5	0,8
1975								
- Salaires	115,3	2,5	53,7	2,0	173,5	173,5	-	-
- Cotisations sociales	5,0	0,7	0,3	0,2	6,2	-	5,2	1,0
1980								
- Salaires	180,7	3,0	78,5	2,6	264,8	264,8	-	-
- Cotisations sociales	7,1	0,9	0,4	0,3	9,0	-	7,8	1,2

De leur côté, les salaires et traitements versés par les administrations passeront de 36,8 milliards en 1970 à 78,5 milliards en 1980 ; ils seront ainsi multipliés par deux au cours de la période et leur taux annuel moyen de croissance sera de 7,9 %.

Compte tenu des salaires versés par les ménages et les institutions financières, la masse globale des salaires distribués dans le pays passera de 115,5 milliards de F CFA en 1970 à 264,8 milliards en 1980. Par rapport au total des ressources des ménages, qui passeront de 274,1 milliards en 1970 à 387,4 milliards en 1975 et à 557,5 milliards en 1980 (cf. Tableau 21), la masse salariale augmentera en valeur relative tout au cours de la période, passant de 42,1 % en 1970 à 44,8 % en 1975 et à 47,5 % en 1980.

Le tableau 22 ventile, par branche d'activités, les salaires distribués par le secteur privé. Il souligne que l'importance relative des salaires versés par le secteur primaire et par le secteur tertiaire ne cessera de diminuer de 1970 à 1980. Au contraire, les salaires distribués par les entreprises industrielles qui représentaient 18,2 % des salaires du secteur privé en 1970, en couvriront 24 % en 1975 et 28,5 % en 1980.

RESSOURCES DES MENAGES
(en milliards de F. CFA - Prix 1968)

Tableau N° 21

NATURE DES RESSOURCES	1970	1975	1980
1 - Salaires (sans cotisations sociales). .	115,5	173,5	264,8
Assistance technique	6,3	8,0	5,8
Administration étrangère . .	2,1	2,3	2,4
Africains administrations . .	28,4	43,4	70,3
TOTAL ADMINISTRATIONS. .	36,8	53,7	78,5
Entreprises	75,2	115,3	180,7
Institutions financières . . .	1,5	2,0	2,6
Ménages	2,0	2,5	3,0
TOTAL SECTEUR PRIVE. . .	78,7	119,8	186,3
2 - Intérêts et dividendes	0,3	0,7	1,7
Versés par les entreprises .	0,3	0,4	0,9
Versés par les adminis. . . .	-	0,3	0,8
3 - Transferts	5,8	8,0	12,0
Versés par les administrations	3,8	6,0	10,0
Versés par l'extérieur	2,0	2,0	2,0
4 - Prestations sociales	3,9	6,1	9,7
5 - Recettes extérieures	6,4	8,4	12,4
Dont tourisme	(1,0)	(3,5)	(10,0)
transferts étrangers. . .	(5,0)	(4,5)	(2,0)
6 - Revenu des entrepreneurs individuels	142,2	190,7	256,9
TOTAL RESSOURCES	274,1	387,4	557,5
Salaires/Ressources en % : . . .	42,1	44,8	47,5

Par ailleurs, le développement des productions agricoles commercialisées, celui des services et des activités commerciales, accroîtront les ressources des entrepreneurs individuels (qui comprennent les exploitants agricoles) : leurs revenus passeront de 142,2 milliards en 1970 à 191 milliards en 1975 et 257 milliards en 1980. Ils augmenteront, de la sorte, de 80 % en dix années. Ils ne représenteront plus toutefois que 46,1 % des ressources des ménages en 1980, contre 51,9 % en 1970 (cf. Tableau 21).

On estime qu'au cours de la période, le revenu intérieur par tête passera de 47 490 F CFA en 1965 à 71 933 F CFA en 1975 et à 89 278 F CFA en 1980. Il augmentera ainsi de 88 % en quinze ans, soit un taux de croissance moyen de 4,3 % par tête et par an, qui atteindra 4,5 % par an de 1970 à 1975 et 4,4 % de 1975 à 1980, contre 4,1 % de 1965 à 1970 (cf. Tableau 23).

IX. - LA CONSOMMATION DES MÉNAGES

Grâce aux enquêtes régionales et moyennant un certain nombre d'ajustements, on a pu séparer l'auto-consommation des ménages, de leur consommation commercialisée. Pour cette dernière on a pu distinguer :

- **consommation urbaine africaine et non africaine;**
- **consommation de la population rurale résidente et temporaire.**

Le facteur dominant qui commandera l'évolution de la consommation de 1965 à 1980, c'est indiscutablement l'évolution très divergente de la population urbaine et de la population rurale. Tandis que la population urbaine doit tripler en quinze années et passer de 950 000 à 2 760 000 habitants, la population rurale n'augmentera que de 28 %, atteignant 4 300 000 habitants en 1980, contre 3 350 000 en 1965.

Dans ces conditions, l'auto-consommation familiale doit suivre approximativement le rythme d'accrois-

Tableau N° 22

SALAIRES VERSES PAR LE SECTEUR PRIVE

en millions de F. CFA (prix 1968)				en pourcentages			
Branches d'activités	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980
Agriculture	10.752	13.117	17.618	8,8	13,7	10,9	9,5
Forêt - pêche	4.022	4.830	6.552	9,0	5,1	4,0	3,5
Industrie	14.299	28.704	53.026	17,1	18,2	24,0	28,5
Bâtiment - T.P.	13.463	19.973	29.100	13,3	17,1	16,7	15,6
Transports - services.	17.582	26.979	40.249	24,3	22,4	22,5	21,6
Commerce	15.038	21.708	34.151	23,0	19,1	18,1	18,3
Gens de maisons - Institutions financières	3.500	4.500	5.600	4,5	4,4	3,8	3,0
TOTAL	78.656	119.811	186.296	100,0	100,0	100,0	100,0

EVOLUTION DES AGREGATS

Production intérieure brute et Revenu intérieur net par tête

Tableau N° 23 — en milliards de F. CFA (prix 68)

		65	70	75	80
Production intérieure brute		238,8	354,2	513	758,1
Assurances		–	- 1,5	- 2,5	- 4,0
Consommation des institutions financières		- 1,0	- 1,1	- 1,5	- 2,0
Valeur ajoutée par les Salariés des administrations		27,0	40,4	58,6	85,3
Valeur ajoutée par les Salariés des ménages		1,4	2,1	2,6	3,1
Produit intérieur brut aux prix du marché		266,1	394,1	570,5	840,5
Amortissements		- 9,0	- 14,5	- 22,0	- 40,0
Produit intérieur net aux prix du marché		257,1	379,6	548,5	800,5
Impôts indirects nets de subventions d'exploitation		-52,9	- 84,6	- 116,9	-170,2
Revenu intérieur		204,2	295,0	431,6	630,3
Population (en milliers)		4.300	5.100	6.000	7.060
Revenu intérieur par tête	en F. CFA	47.490	57 843	71.933	89.278
	en dollars (1 dollar = 277 F. CFA)	171	209	260	322

EVOLUTION DES AGREGATS

Produit national brut et Revenu national par tête

Tableau N° 23 bis — (en milliards de F. CFA)

		70	75	80
Production intérieure brute		354,2	513,3	758,1
Produit domestique brut aux prix du marché		392,3	568,4	838,4
Produit national brut aux prix du marché		382,5	552,0	812,9
Amortissements		- 14,5	- 22,0	- 40,0
Produit national net aux prix du marché		368,0	530,0	772,9
Impôts indirects nets de subventions d'exploitation		84,6	116,9	170,2
Revenu National		283,4	413,1	602,7
Revenu National par tête	en F. CFA	55.569	68.850	85.368
	en dollars (1 dollar = 277 F. CFA)	201	249	309

sement de la population rurale, sans changement notable de structure par rapport à celle de 1965. Son poids relatif, dans la consommation globale, diminuera de façon continue, tout au cours de la période : de 25 % de la consommation globale en 1965, il descendra à 9,3 % de celle-ci en 1980.

L'évolution de la consommation commercialisée est donnée dans le tableau 24. On note le fort accroissement de la consommation en milieu urbain, qui passera de 142 milliards de F CFA en 1970 à 332 milliards en 1980, et sera ainsi multipliée par 2,3 en dix années. Mais la consommation par tête croît lentement du fait de la rapidité du développement de la population : elle passera de 99 000 F CFA en 1970 à 107 000 F CFA en 1975 et à 120 000 F CFA en 1980 ; l'augmentation au cours de la décennie sera donc seulement de 22 %.

Tandis que la consommation africaine urbaine est multipliée par 2,5 et celle des non-Africains par 1,7, en dix ans, ce qui correspond à des taux annuels de croissance de 9,5 % et de 5,7 %, la consommation par tête des Africains n'augmente que de 2,4 % et celle des non-Africains de 3,1 %.

Quant à la population rurale, sa consommation par tête augmentera de 71 % en dix années, soit un taux moyen de 5,5 % par an. Toutefois, en valeur absolue, son montant par individu passera seulement de 12 800 F CFA en 1970 à près de 22 000 F en 1980. La consommation commercialisée des ruraux restera donc très inférieure à celle des urbains africains, qui sera près de cinq fois plus élevée en 1980, contre six fois et demi en 1970.

Au total, la consommation commercialisée passera de 189 milliards en 1970 à 426 milliards en 1980 ; elle sera donc multipliée par 2,25 au cours de la période décennale, soit un taux de croissance de 8,5 % par an, qui correspond à 5 % d'augmentation de la consommation annuelle par tête.

CONSOMMATION COMMERCIALISEE DES MENAGES

Unités :
Population en 1.000 habitants
Consommation par tête en 1.000 F. CFA
Consommation globale en milliards de F. CFA (Prix 1968).

Tableau N°24

	1970			1975					1980					
	Population	Cons. par tête	Cons. glob.	Population	75/70	Cons. par tête	75/70	Cons. glob.	75/70	Population	80/75	Cons. par tête	80/75	Cons. glob.	80/75
Population urbaine :															
- africaine	1.400	83,6	117,0	2.000	142,9	92,0	110,0	184,0	157,2	2.715	135,8	106,3	115,5	288,6	156,8
- non africaine	35	714,0	25,0	40	114,3	850,0	119,0	34,0	136,0	45	112,5	969,0	114,0	43,6	128,2
TOTAL urbain	1.435	99,0	142,0	2.040	142,2	106,9	108,0	218,0	153,5	2.760	135,3	120,4	112,6	332,2	152,4
Population rurale	3.665	12,8	47,0	3.960	108,0	16,7	130,4	66,0	140,4	4.300	108,6	21,9	131,1	94,0	142,4
TOTAL	5.100	37,1	189,0	6.000	117,6	47,3	127,5	284,0	150,3	7.060	117,7	60,4	127,7	426,2	150,1

Le tableau 25 établit la consommation commercialisée des ménages, par produit, suivant qu'il s'agit de ménages africains urbains ou ruraux ou de ménages non-africains. On a ajouté à la consommation de ces derniers celle des touristes (1 milliard de F CFA en 1970, 4 milliards en 1975 et 10 milliards en 1980).

Pour projeter la consommation des ménages par produit et par catégorie d'utilisateurs, on s'est servi :

— de l'évolution passée, donnée par la comptabilité nationale ;

— de coefficients d'élasticité tirés, avant tout, des enquêtes régionales réalisées entre 1963 et 1965 ;

— de projections effectuées dans le cadre des études portant sur le tourisme, la construction de logements et les loyers payés par les ménages.

CONSOMMATION COMMERCIALISEE DES MENAGES EN 1970, 1975 et 1980

Tableau N° 25

en millions de F. CFA (prix 1968)

PRODUITS		1970				1975				1980			
		Touristes et non-africains	Africains		Total	Touristes et non-africains	Africains		Total	Touristes et non-africains	Africains		Total
			Urbains	Ruraux			Urbains	Ruraux			Urbains	Ruraux	
Agricult. vivrière et élevage	1	4.765	11.826	6.600	23.191	5.590	18.309	9.410	33.309	8.770	27.870	12.138	48.778
Agric. industr. et export	2	50	872	770	1.692	70	1.371	900	2.341	90	1.510	962	2.562
Pêche	4	305	4.465	3.080	7.850	410	7.220	4.010	11.640	550	10.900	5.220	16.670
Travail des grains et farines	5	1.920	9.580	2.780	14.280	2.240	14.030	3.830	20.100	2.530	21.380	6.670	30.580
Conserverie, thé, café, cacao	6	1.150	1.650	150	2.950	1.750	2.430	330	4.510	2.130	3.740	960	6.830
Boissons, glace	7	3.010	7.950	2.390	13.350	4.380	12.610	3.220	20.210	5.790	21.330	4.570	31.690
Autr. industr. aliment. tabac	8	2.010	7.670	2.570	12.250	2.760	11.750	3.620	18.130	3.750	18.380	5.230	27.360
Energie - eau	9	1.350	5.250	1.000	7.600	1.700	7.700	1.400	10.800	2.200	11.100	2.300	15.600
Activité extract. sel, soufre	10	20	220	220	460	30	360	280	670	30	510	350	890
Chimie, Parachimie, caoutch.	14	940	5.810	2.060	8.810	1.240	9.680	2.910	13.830	1.700	15.450	4.200	21.350
Industries du bois	15	50	1.600	810	2.460	60	2.700	1.230	3.990	80	4.500	1.910	6.490
Mont. et rép. véhicules	16	1.760	5.290	1.690	8.740	2.310	8.940	2.460	13.710	2.900	14.600	3.650	21.150
Autr. ind. méc. et électr.	17	660	7.200	1.320	9.180	970	12.260	1.870	15.100	1.460	20.290	2.700	24.450
Industries textiles	18	1.010	20.050	11.440	32.500	1.420	31.340	15.820	48.580	1.900	49.800	23.480	75.180
Cuirs et art. chaussants	19	100	4.270	1.030	5.400	130	6.750	1.830	8.710	170	10.550	2.750	13.470
Corps gras d'orig. anim., vég.	20	490	3.500	1.580	5.570	640	5.450	2.210	8.300	820	8.060	2.870	11.750
Art. en caoutch. et plast.	21	210	2.270	810	3.290	280	3.770	1.130	5.180	400	6.100	1.600	8.100
Prod. ind. divers, verre, etc	22	2.240	1.200	880	4.320	3.500	1.950	1.120	6.570	5.060	3.350	1.590	10.000
Transports	24	800	9.400	4.940	15.140	1.250	13.850	7.030	22.130	1.750	20.210	8.800	30.760
Loyers	25	1.230	5.577	60	6.867	1.700	8.580	90	10.370	2.140	13.550	140	15.830
Autres services	26	1.930	1.350	820	4.100	5.570	2.950	1.300	9.820	9.380	5.420	1.910	16.710
TOTAL		26.000	117.000	47.000	190.000	38.000	184.000	66.000	288.000	53.600	288.600	94.000	436.200

Le tableau 26 permet de saisir l'évolution de la consommation par grand groupe de dépenses. Il souligne les transformations sensibles qui interviendront dans la structure de la consommation des ménages africains tant urbains que ruraux. La notable amélioration du niveau de vie des ruraux, mais aussi l'afflux très rapide de nouveaux consommateurs en ville, doivent avoir des répercussions non négligeables sur la structure des consommations de ces deux types de population.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA CONSOMMATION DES MENAGES (1)

Tableau N°26

En pourcentages

Années	Africains ruraux			Africains urbains			Non africains et touristes			Total		
	1970	1975	1980	1970	1975	1980	1970	1975	1980	1970	1975	1980
Alimentation	66,7	62,1	58,2	40,8	40,0	39,4	52,8	47,0	45,6	52,0	48,0	45,5
Habillement	15,0	17,1	19,5	20,7	20,7	20,9	4,3	4,1	3,8	16,7	17,6	18,6
Habitation	2,5	3,0	3,4	12,3	12,8	13,3	7,5	7,2	6,9	8,0	8,9	9,7
Energie	3,0	3,1	3,2	4,5	4,2	3,8	5,2	4,5	4,1	4,0	3,8	3,7
Transports	7,6	8,7	9,0	12,6	12,4	12,1	9,8	9,4	8,7	10,4	10,9	10,8
Produits ind. div.	4,3	4,8	5,3	7,9	8,3	8,6	13,0	13,2	13,4	7,1	7,8	8,2
Services	0,9	1,2	1,4	1,2	1,6	1,9	7,4	14,6	17,5	1,8	3,0	3,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Autoconsommation comprise.

Par rapport au total de la consommation des ménages (auto-consommation comprise), on constate ainsi une constante diminution, au cours de la période, des dépenses d'alimentation, plus rapide relativement en milieu rural qu'en milieu urbain.

Par contre, la part des dépenses d'habillement et d'habitation, ainsi que celle d'achats de produits industriels divers augmente fortement, tout au cours de la période ; là encore plus rapidement en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans les deux cas, l'afflux de la population en milieu urbain freine les transformations dans la structure de la consommation des ménages, en ralentissant la hausse du niveau de vie.

Pour les dépenses d'énergie et de transport, leur importance relative augmente en zone rurale, mais elle diminue en milieu urbain ; pour l'ensemble de la population africaine, la part de ces dépenses augmente légèrement au cours de la période.

Finalement, la part des consommations de services s'accroît, dans les deux milieux, moins rapidement toutefois qu'on aurait pu l'escompter. En effet, l'élasticité de la dépense de ce produit est forte en milieu urbain ; mais nous l'avons vu le niveau de vie croît lentement en ville.

Si l'on considère globalement les dépenses monétaires de l'ensemble des ménages africains et non-africains (y compris celles pour la construction de logements) (cf Tableau 27), on constate que la part relative des dépenses en produits des secteurs primaire et tertiaire diminue, alors que la consommation de produits du secteur secondaire (y compris la construction de logements, dont la demande s'accroît fortement) augmente très sensiblement.

Pour ce qui est de la consommation des non-africains, on doit noter tout d'abord son importance par rapport au nombre de ceux-ci. En retirant du tableau 25 les dépenses des touristes, on constate que les non-africains qui représentent 0,8 % de la population globale de Côte d'Ivoire en 1970 absorbent 13,3 % des biens et services consommés par les ménages. En 1980, avec 0,7 % de la population globale, ils en achèteront encore 10,2 %.

En outre, d'après le tableau 26, on constate que la structure de la consommation des non-africains (touristes compris) est fort différente de celle observée pour les mêmes ménages dans leurs pays d'origine.

STRUCTURE DE LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE DES MENAGES
(y compris la FBCF)

Tableau N°27 — En pourcentages

PRODUITS	1965	1970	1975	1980
Produits agricoles - pêche (1-2-4)	18,6	16,4	15,6	14,8
Produits industriels (5 à 22)	64,9	65,6	65,2	66,3
FBCF (23)	4,1	5,0	5,3	5,2
	69,0	70,6	70,5	71,5
Transports	8,4	7,5	7,3	6,7
Loyers	2,4	3,4	3,4	3,4
Services	1,6	2,1	3,2	3,6
	12,4	13,0	13,9	13,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Les facteurs de variation sont entre autres :

— l'influence du climat ;

— les conditions spéciales offertes aux expatriés (gratuité du logement, parfois de l'électricité) ;

— la brièveté des séjours et le caractère souvent provisoire de leur installation, poussent les ménages à épargner et à transférer une partie importante de leurs revenus à l'étranger.

On note, en particulier, la part très faible des dépenses d'habillement dans le total de la consommation, aux environs de 4 %, alors que les Africains urbains y consacrent 21 % de leurs achats de consommation. En fait les ménages non-africains profitent de leurs congés pour acheter en Europe l'essentiel de leurs articles d'habillement.

Quant au faible pourcentage des dépenses d'habitation, il est dû au fait que la plupart des ménages expatriés sont logés et meublés par leurs entreprises ou par l'administration.

Par contre, la croissance rapide de l'importance relative des dépenses de services est due au développement du tourisme, qui doit gonfler, au cours des deux prochains quinquennats, l'activité des hôtels, des restaurants et des bars.

Finalement, l'importance anormale des dépenses d'alimentation dans la consommation des non-africains est la contrepartie de la faiblesse relative des autres postes de dépenses.

X. - L'EMPLOI SALARIÉ

Des études ont été effectuées au Ministère du Plan, au cours des dernières années, pour préciser la structure de l'emploi salarié en Côte-d'Ivoire. Ces travaux ont servi de base aux projections 1970-1980 (cf. Tableau 28).

Pour les activités primaires, on a tenu compte des besoins de main-d'œuvre que créeraient les différents programmes retenus, tant dans le secteur moderne de l'agriculture, de l'élevage et des pêches, que dans le secteur traditionnel qui, en zone de forêt du moins, devra de plus en plus faire appel à de la main-d'œuvre salariée.

Pour le secteur secondaire, la croissance des effectifs, par niveau de qualification, a été établie, par sous-branche, en même temps qu'on arrêtait les objectifs de production.

EVOLUTION DE LA MAIN D'ŒUVRE SALARIEE

Tableau N° 28

nombre de personnes

Branches	ACTIVITES		1965	Accroissement 1966 - 1970	1970	Accroissement 1971 - 1975	1975	Accroissement 1976 - 1980	1980
01 - 02	Agriculture	Industrielle ...	27.500	700	28.200	7.200	35.400	4.900	40.300
		Traditionnelle ..	200.000	90.000	290.000	65.000	355.000	45.000	400.000
	TOTAL		227.500	90.700	318.200	72.200	390.400	49.900	440.300
03	Forêts		17.000	7.800	24.800	200	25.000	9.400	34.400
04	Pêche		2.700	400	3.100	1.900	5.000	2.300	7.300
05 - 22	Industrie	Moderne	29.000	11.800	40.800	26.000	66.800	34.600	101.400
		Artisanat	5.600	1.900	7.500	2.300	9.800	2.500	12.300
	TOTAL		34.600	13.700	48.300	28.300	76.600	37.100	113.700
23	Bâtiments	Moderne	25.000	17.000	42.000	18.000	60.000	17.000	77.000
	T.P.	Artisanat	6.000	2.000	8.000	2.000	10.000	3.000	13.000
	TOTAL		31.000	19.000	50.000	20.000	70.000	20.000	90.000
24	Transports		28.000	7.000	35.000	12.000	47.000	14.000	61.000
25 - 26	Loyers - services		13.200	4.400	17.600	6.100	23.700	10.200	33.900
27	Commerce		18.400	6.600	25.000	10.000	35.000	15.000	50.000
	Administrations		34.000	11.000	45.000	15.000	60.000	18.000	78.000
	TOTAL		93.600	29.000	122.600	43.100	165.700	57.200	222.900
	TOTAL GENERAL		406.400	160.600	567.000	165.700	732.700	175.900	908.600

L'étude des transports a permis de mieux saisir la situation actuelle dans les différents secteurs et d'en dégager des perspectives de création d'emplois.

Quant aux autres activités tertiaires, on a dû évaluer, de façon grossière, les accroissements d'emplois, en fonction de l'augmentation d'activité dans les différents secteurs et des prévisions de croissance de la masse des salaires distribués par chacun d'eux.

Les études effectuées sur les besoins des administrations en fait de personnel ont servi de base aux projections, en particulier pour les besoins de l'éducation nationale et de la santé publique.

En quinze années, plus de 500 000 emplois salariés seront créés en Côte d'Ivoire dont 340 000 entre 1970 et 1980. De 1965 à 1980 l'emploi salarié sera ainsi multiplié par 2,2 (cf. Tableau 28).

Il faut noter que le secteur primaire : agriculture, élevage, pêche et forêt, fournira le plus grand nombre des emplois nouveaux : près de 235 000 en quinze ans, dont près de 136 000 de 1970 à 1980. Vient ensuite le secteur secondaire (bâtiment et travaux publics compris) avec 138 000 emplois nouveaux dont plus de 105 000 de 1970 à 1980. Finalement le secteur tertiaire (administrations comprises) créera plus de 129 000 emplois en quinze années, dont plus de 100 000 de 1970 à 1980.

CONCLUSION

L'analyse des possibilités de croissance dans les différents secteurs d'activité primaire, secondaire et tertiaire, laisse escompter que la production intérieure brute du pays devrait continuer de croître à près de 8 % par an en moyenne de 1970 à 1980.

Au cours de la période 1970-1975, mais plus encore 1975-1980, le maintien de la croissance industrielle sera davantage fonction de la réalisation d'un certain nombre de projets importants. La politique d'industrialisation devra devenir plus volontaire qu'elle ne l'a été au cours de la décennie précédente. Les efforts de promotion industrielle des organismes publics devront être intensifiés et l'Etat devra renforcer ses propres interventions : participations financières, conventions de longue durée, etc.

Mais surtout la modernisation du monde rural, tant en zone de forêt qu'en zone de savane, devra être poursuivie activement. Des efforts coûteux en hommes et en capitaux devront être consentis, pendant toute la décennie, pour assurer la réalisation des programmes de développement agricole.

Si ces efforts sont faits, les résultats escomptés, surtout en matière agricole, devraient se faire sentir nettement dans la seconde moitié de la décennie. L'appareil de production sera alors nettement plus étoffé et diversifié qu'en début de période. La production agricole sera devenue inférieure, en valeur ajoutée, à la production industrielle et près de la moitié des produits exportés auront subi une transformation industrielle.

L'écart dans les niveaux de vie des citadins et des ruraux sera sensiblement réduit ; il en ira de même de celui des paysans des régions de savane et des planteurs de la zone forestière.

En outre, pendant plus de quinze années, le pays aura maintenu un taux d'investissement net supérieur à 17 % de la production intérieure, ce qui permettra à celle-ci de croître à un rythme de 8 % par an, tout au cours de la période.

La Côte d'Ivoire aura confirmé alors la réalité de son « décollage » économique.

Toutefois, si les possibilités de croissance existent indiscutablement, leur mise en œuvre exigera que des efforts très importants soient faits en matière de formation professionnelle et d'éducation. Les besoins en personnel de direction, en cadres et en main-d'œuvre formée, croîtront rapidement, au cours des prochaines années. Et le souci légitime d'accélérer le plus possible l'ivoirisation, tant du secteur public que du secteur privé, ne fera que les augmenter. La loi-cadre de l'enseignement et de la formation professionnelle s'efforce de faire face à ces besoins. Il importe au plus haut point qu'elle soit exécutée avec dynamisme.

Par ailleurs, le rôle croissant de l'Etat dans le financement des investissements productifs, mais aussi les charges accrues qu'entraîneront le financement et le fonctionnement des infrastructures économiques, sociales, culturelles et administratives, indispensables au développement du pays, exigeront une gestion efficace et rigoureuse des finances publiques.

On en percevra mieux les implications en étudiant, dans le chapitre suivant, les conditions du financement de la croissance.

TABLEAUX GÉNÉRAUX
DES
RESSOURCES ET EMPLOIS
1970 - 1975 - 1980

TABLEAU

MILLIONS F. CFA

BRANCHES / PRODUITS		RESSOURCES						CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES DES														
		Total Production	Importations C.A.F	Droits et taxes sur importations	Marges Commerciales	Prises sur stocks	Total des ressources	Agriculture vivrière Elevage, Chasse, Cueillette (à l'exception cola)	Agriculture Industrielle et d'exportation	Exploitation forestière	Pêche	Travail grains et farines	Conserveries Thé, Café, Cacao	Boissons, Glace	Autres industries alimentaires, tabac	Energie, Eau	Activités extractives sel, soufre, etc	Métaux	Matériaux de construction	Engrais	Chimie, Parachimie, Caoutchouc	Industries du bois	Montage et réparation de véhicules	Autres Industries mécaniques et électriques
								1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Agriculture vivrière élevage Chasse, Cueillette (à l'exception de la cola)	1	53619	7455	172	7472		68738	5025				3570			90						82			
Agriculture industrielle et d'exportation	2	49063	458	204	39959		89684		63				4355	31	299						849			
Exploitation forestière	3	23500					23500														25	2975		
Pêche	4	3700	2283	71	3229		9283						473											
Travail des grains et farines	5	9690	4264	272	2758		16984	50				2282		16	16									
Conserveries, Thé, Café, Cacao	6	9490	1214	520	1034		12258																	
Boissons, Glace	7	2490	3282	4176	4051		13999				178			124										
Autres industries alimentaires, Tabac	8	3550	4528	2034	3522		13634	300				153	99	206	193									
Energie, Eau	9	24620	3530	16	5446		33612	36	606	1561	205	340	116	123	31	4334	122	25	208	5	67	421	185	126
Activités extractives Sel, soufre, etc...	10	1000	290	24	240	10	1564					20	5	3				2		40	8			
Métaux	11	1550	3734	954	1485		7723	20	4	23	19						10	755	46			115	346	1969
Matériaux de construction	12	3850	2165	341	1294		7650		5	94	5	4	11	5	2	37	6	1	1462			45	18	2
Engrais	13	260	811		330		1401	193	1146											52				
Chimie, Parachimie, Caoutchouc	14	4290	5856	1921	4441		16508	98	1169	23	8	1	4	6	24	84	4	7	16	34	998	44	164	88
Industries du bois	15	12440	460	197	493		13590	10	10		51			10	6			8			1	2477	126	51
Montage et réparation des véhicules	16	10970	13838	3545	4046		32399	17	276	1058	11	79	7	20	8	75	50	4	61	2	9	124	4931	45
Autres industries mécaniques et électriques	17	5970	22660	5591	8743		42964	121	591	1292	303	62	1473	97	29	586	46	16	108	12	239	656	277	785
Industries textiles	18	18530	14863	5285	6969		45647	15	2		439	66	15							4	15		2	2
Cuirs et articles chaussants	19	2190	1044	406	2240		5880															7	7	1
Corps gras d'origine végétale ou animale autres que le beurre	20	7900	1108	196	1843		11047	10				6	22		30						80		4	
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	970	2373	1121	2046		6510	3	23	282	21	16	32	3	13		9		3	4	20	60	277	29
Produits industriels divers pâte à papier verre céramique	22	3800	3911	1209	3499		12419	22	16	70	33	101	301	139	188	72	4	8	124	2	120	34	48	49
Bâtiment et Travaux Publics	23	51400					51400	5	61	70	5	14	3	7	10	92	3	1	3	1	7	17	33	6
Transports et auxiliaires des transports	24	45290	2500				47790	5	232	6110	55	52	238	57	22	106	25	35	133	3	97	687	207	66
Loyers	25	15921					15921			70	64	82	21	7	7	79	7	13	15	2	43	44	250	54
Autres services	26	14060	3746				17806	111	129	352	46	42	328	57	34	127	63	31	51	5	134	165	153	108
TOTAL		380113	106373	28255	105160	10	619911	6041	4383	10995	1425	6890	7503	911	1002	5592	349	906	2230	166	2794	7871	7028	3881
VALEUR AJOUTEE — SALAIRES BRUTS								512	10240	3150	872	781	561	460	155	1802	337	118	307	24	417	2343	1912	912
VALEUR AJOUTEE — Impôts indirects nets de subventions								- 795	- 2282	2990	79	92	276	541	1946	10359	155	174	485	-	456	454	688	329
VALEUR AJOUTEE —																								
VALEUR AJOUTEE — Autres composants de la valeur ajoutée								47861	36722	6365	1326	1927	1150	548	447	6867	159	352	828	70	623	1772	1422	1353
VALEUR AJOUTEE — TOTAL VALEUR AJOUTEE								47578	44680	12505	2277	2800	1987	1579	2548	19028	651	644	1620	94	1496	4569	3942	2589
Production des branches aux prix à la production								53619	49063	23500	3700	9690	9490	2490	3550	24620	1000	1550	3850	260	4290	12440	10970	5970

EMPLOIS

ENTREPRISES										EMPLOIS FINALS													
										CONSOMMATION FINALE						FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE									
												MENAGES													
Industries textiles	Cuirs et articles chaussants	Corps gras d'origine végétale ou animale autres que le beurre	Articles en caoutchouc et en matières plastiques	Produits industriels divers pâte à papier verre et céramique	Bâtiment Travaux Publics	Transports et auxiliaires des transports	Loyers	Autres services	COMMERCES	TOTAL Consommation Productive	Administrations	Institutions Financières	Auto-consommation	Consommations commerciales	TOTAL	TOTAL Consommation finale	Administrations	Entreprises d'Etat	Entreprises non financières et Institutions Financières	MENAGES	TOTAL FBCF	MISES EN STOCKS	Exportations F O B	TOTAL DES EMPLOIS FINALS	TOTAL DES EMPLOIS	
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27																	
										8767			36260	23191	59451	59451						220	300	59971	68738	1
2161		1371	11							9140			1345	1692	3037	3037						230	77277	80544	89684	2
										3000													20500	20500	23500	3
										473			400	7850	8250	8250							560	8810	9283	4
										2366				14280	14280	14280						180	160	14620	16084	5
											58			2950	2950	3008						80	9170	12258	12258	6
										302	77			13350	13350	13427						160	110	13697	13999	7
										951	153			12250	12250	12403						130	150	12683	13634	8
365	26	157	45	47	2308	6200	143	552	1391	19735	2766	131	1600	7600	9200	12097						130	1650	13877	33612	9
		25						1		104				460	460	460							1000	1460	1564	10
49				172	3643	30			5	7206	77					77						20	420	517	7723	11
1		22			5591	25				7336	134					134						30	150	314	7650	12
										1391												10		10	1401	13
678	326	243	267	22	749	85		87	5	5234	614			8810	8810	9424						30	1820	11274	16508	14
11	19	3		14	2734	10	159	68	34	5802	518			2460	2460	2978						60	4750	[illegible]	[illegible]	15
130	10	40	2	7	866	3720		123	627	12302	1477			8740	8740	10217		1100	8400		9500	100	280	20097	32399	16
191	54	230	25	31	2521	680	80	426	349	11280	2301	23		9180	9180	11504	2000	9100	8800		19900	140	140	31684	42964	17
4788	211	10	1	5	2	35		28	1601	7241	786		680	32500	33180	33966						350	4090	38406	45647	18
3	32									50	230			5400	5400	5630							200	5830	5880	19
	13	2567	4	4		10		21		2771	96		120	5570	5690	5786						50	2440	8276	11047	20
25	188	20	30		328	1430		16	213	3045	115			3290	3290	3405						10	50	3465	6510	21
132	21	155	12	1223	640	270		308	1968	6053	1822	154		4320	4320	6296						40	30	6366	12419	22
10	4	26	4	6	530	165	748	145	776	2802	1975	23				1998	14000	10800	11800	10000	46600			48598	51400	23
368	32	231	8	15	1965	1105		499	12998	25331	2244	175		15140	15140	17559							4900	22459	47790	24
52	27	32	11	54	459	1055		365	4074	6887	2013	154		6867	6867	9034								9034	15921	25
378	28	162	19	44	1386	1340	493	1157	2779	9722	2544	430		4100	4100	7074							1010	8084	17806	26
9342	991	5294	439	1644	23722	16160	1623	3791	26818	159289	20000	1090	40405	190000	230405	251495	16000	21000	29000	10000	76000	1970	131157	460422	619911	
2107	446	974	168	445	13463	12489	462	4631	15038	75156																
1210	230	415	108	81	3610	520	223	1106	58476	81841																
5871	523	1217	255	1630	10605	16121	13613	4532	33083	197242																
9188	1199	2606	531	2156	27678	29130	14298	10269	106597	354239																
18530	2190	7900	970	3800	51400	45290	15921	14060	133475	513526																

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Ministère du Plan - Direction des Etudes de Développement

1970

TABLEAU GENERAL DES RESSOURCES EMPLOIS 70

TABLEAU

MILLIONS F. CFA

BRANCHES / PRODUITS		RESSOURCES						CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES DES															
		Total production	Importations C.A.F	Droits et taxes sur importations	Marges commerciales	Primes sur stocks	Total des ressources	Agriculture vivrière Elevage, Chasse, Cueillette (à l'exception cola)	Agriculture industrielle et d'exportation	Exploitation forestière	Pêche	Travail grains et farines	Conserveries Thé, Café, Cacao	Boissons, Glace	Autres industries alimentaires, tabac	Energie, Eau	Activités extractives sel, soufre, etc	Métaux	Matériaux de construction	Engrais	Chimie, parachimie caoutchouc	Industries du bois	Montage et réparation de véhicules	Autres industries mécaniques et électriques
								1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Agriculture vivrière élevage Chasse, Cueillette (à l'exception de la cola)	1	65057	9184	210	10383		84834	5662				7082	70		386						337			
Agriculture industrielle et d'exportation	2	63620	520	230	48299		112869		146				7347	46	1207						1308			
Exploitation forestière	3	24000					24000														34	4542		
Pêche	4	6780	2603	81	4722		14186						1166											
Travail des grains et farines	5	17910	2332	149	3828		24219	50				3369		23	47									
Conserveries, Thé, Café, Cacao	6	16900	1853	794	1585		21132						32		31									
Boissons, Glace	7	3950	4924	6268	6099		21241				313			182										
Autres industries alimentaires, Tabac	8	9750	4783	2169	5031		21733	750				241	185	306	919									
Energie, Eau	9	37080	4545	20	7995		49640	72	805	1504	880	506	191	202	403	5617	755	245	385	18	119	719	317	299
Activités extractives : Sel, soufre, etc...	10	4110	796	126	315		5347					35	19	8	47		232	15		150	16			51
Métaux	11	4190	5804	1295	2250		13539	35	5	24	34						10	1904	77			179	531	800
Matériaux de construction	12	6060	3056	516	1446		11076		12	96	8	5		19	11	45	40	90	2032		1	69	32	4
Engrais	13	1050	1024		602		2676	750	1690											218				
Chimie, Parachimie, Caoutchouc	14	7090	10550	3441	6484		28465	385	1717	24	15	43	6	11	112	110	4	33	26	129	1851	83	287	300
Industries du bois	15	[illegible]	399	171	560		21530	10	13		89	1		13	9			10			1	3545	245	83
Montage et réparation de véhicules	16	19720	18197	4214	7136		49267	27	525	1080	21	108	13	28	46	143	102	8	96	4	14	193	9127	72
Autres industries mécaniques et électriques	17	14240	36098	8540	13017		71895	168	923	1320	534	80	2441	156	145	1238	188	53	176	27	355	1113	600	3385
Industries textiles	18	41120	20607	7017	10102		78846	15	2		771	195	25		94					29	32		2	3
Cuirs et articles chaussants	19	3740	1580	615	3660		9595															11	10	2
Corps gras d'origine végétale ou animale autres que le beurre	20	20000	2326	410	2878		25614	10				25	85		75						139	153	8	
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	5240	2139	1007	2833		11219	5	37	288	5	24	59	4	173		15		3	29	58	91	508	107
Produits industriels divers pâte à papier verre céramique	22	10770	4579	1972	5074		22395	23	37	72	57	177	635	208	399	102	4	16	162	7	312	55	85	230
Bâtiment et Travaux Publics	23	76300					76300	5	184	72	8	19	6	22	26	157	10	5	8		10	30	58	18
Transports et auxiliaires des transports	24	60800	4200				65000	5	322	6240	63	242	261	84	188	145	34	48	224	10	153	1230	363	141
Loyers	25	23970					23970			72	113	148	38	13	20	140	10	23	29	9	68	142	472	129
Autres services	26	25460	5000				30460	150	207	360	86	57	623	107	125	194	73	102	88	15	228	322	239	314
TOTAL		560127	167099	39223	144299		920748	8130	6625	11232	2497	12357	13202	1432	6463	7891	1477	2552	3306	653	5056	12477	12764	7868
VALEUR AJOUTEE	SALAIRES BRUTS							714	12403	3192	1638	1108	915	675	424	3158	1241	256	517	48	636	3896	3239	1978
	Impôts indirects nets de subventions							1222	3530	3065	139	174	479	805	2806	14509	388	428	712	-	813	883	1075	824
	Autres composants de la valeur ajoutée							5743	18122	6511	2506	4275	2804	1038	2057	11442	1004	954	1525	349	1485	3144	2642	3579
	TOTAL VALEUR AJOUTEE							6927	26895	12768	4283	5553	3698	2518	5287	29109	2633	1638	2754	397	2934	7923	6956	6372
Production des branches aux prix à la production								65057	63620	24000	6780	17910	16900	3950	9750	37000	4110	4190	6060	1050	7990	20400	19720	14240

EMPLOIS

ENTREPRISES											EMPLOIS FINALS													
											CONSOMMATION FINALE						FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE							
													MENAGES											
Industries textiles	Cuirs et articles chaussants	Corps gras d'origine végétale ou animale autres que le beurre	Articles en caoutchouc et en matières plastiques	Produits industriels divers pâte à papier verre et céramique	Bâtiment Travaux Publics	Transports et auxiliaires des transports	Loyers	Autres services	COMMERCES	TOTAL CONSOMMATION PRODUCTIVE	Administrations	Institutions financières	Auto-consommation	Consommations commercialisées	TOTAL	TOTAL Consommation finale	Administrations	Entreprises d'Etat	Entreprises non financières et institutions financières	MENAGES	TOTAL FBCF	MISES EN STOCKS	Exportations F.O.B.	TOTAL DES EMPLOIS FINALS	TOTAL DES EMPLOIS	
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27																	
	48									13585			37240	33309	70549	70549						300	400	71249	84834	1
4090		4492	52							18689			1518	2341	3859	3859						290	89832	90981	112669	2
				1003						5579													18421	18421	24000	3
										1166			460	11640	12100	12100							900	13020	14186	4
										3489				20100	20100	20100						280	350	20730	24219	5
										63	79			4510	4510	4589						100	16380	21069	21132	6
										495	106			20210	20210	20316						150	280	20746	21241	7
										2401	212			18130	18130	18342						200	770	19312	21713	8
1172	47	388	386	532	3393	8610	212	1125	2064	30515	3810	175	1900	10800	12700	16685						260	2100	19045	49560	9
		33	11	131				1		757				670	670	670						90	3830	4590	5347	10
107			19	207	5499	35			6	12753	106					106						40	640	786	13539	11
2		29		41	7955	30				10521	185					185						30	340	555	11076	12
										2666												10		10	2676	13
1480	424	556	1335	193	1025	90		144	6	10388	847			13830	13830	14677						140	3260	18077	28465	14
12	38	4		22	3393	15	236	132	54	7925	715			3990	3990	4705						100	8800	13605	21530	15
227	18	94	6	17	1198	5115		250	936	19468	2039			13710	13710	15749		1200	11800		13000	160	890	29799	49067	16
595	92	650	113	197	3885	915	118	836	414	19297	3177	31		15100	15100	18308	4000	5000	23300		33200	180	910	52598	71895	17
18030	392	693	282	7	2	40		63	2033	17510	1086		800	48580	49380	50466						660	10210	61336	78846	18
5	39									67	318			8710	8710	9028						70	430	9528	9595	19
	34	4646	14	6		15		62		5272	132		100	8300	8400	8532						210	11600	20342	25614	20
50	379	35	132		469	1790		38	321	4620	159			5180	5180	5339						90	1170	6599	11219	21
363	39	244	67	2735	923	390		520	2602	10424	2515	206		6570	6570	9291						170	2510	11971	22395	22
21	6	86	11	12	887	230	1108	320	1010	6329	2740	31				2771	20000	10980	22300	16000	69300			71971	76300	23
770	64	600	27	57	2895	1270		824	16171	32437	3098	235		22130	22130	25463							7100	32563	65000	24
157	54	50	92	94	684	1355		612	6128	10627	2767	206		10370	10370	13343								13843	23970	25
712	51	289	54	169	2073	1930	730	1888	4169	15335	3309	576		9820	9820	13705							1420	15125	30460	26
22793	1725	12702	2528	5423	34381	21830	2404	6815	35894	266077	27400	1460	42018	288800	330818	358878	24000	18000	57600	16000	115400	3530	182563	660371	920748	
5540	754	2553	643	1127	19973	18540	683	7756	21708	115311																
2975	613	1291	393	332	5339	1050	330	2000	76926	113437																
9812	840	3654	1676	1880	16707	19340	20553	8889	68896	284524																
18827	3015	7298	2712	5347	42019	38970	21566	14645	147628	513272																
41120	3780	20800	5240	10770	76300	60800	23970	25460	183522	773649																

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Ministère du Plan – Direction des Etudes de Développement

1975

TABLEAU GENERAL DES RESSOURCES EMPLOIS

TABLEAU

MILLIONS F. CFA

BRANCHES / PRODUITS		RESSOURCES						CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES DES															
		Total Production	Importations CAF	Droits et taxes sur importations	Marges Commerciales	Prises sur stocks	Total des ressources	Agriculture vivrière Elevage, Chasse, Cueillette (à l'exception cola)	Agriculture Industrielle et d'exportation	Exploitation forestière	Pêche	Travail graine et farines	Conserveries, Thé, Café, Cacao	Boissons, Glace	Autres industries alimentaires, tabac	Energie, Eau	Activités extractives sel, soufre, etc	Métaux	Matériaux de construction	Engrais	Chimie, Parachimie, Caoutchouc	Industries du bois	Montage et réparation de véhicules	Autres industries mécaniques et électriques
								1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Agriculture vivrière élevage Chasse, Cueillette (à l'exception de la cola)	1	78890	13060	135	15920		108029	6503				11340	280		916						700			
Agriculture industrielle et d'exportation	2	87504	798	386	63947		152635		141				10631	65	1665						1736			
Exploitation forestière	3	30000					30000														45	6208		
Pêche	4	10600	4183	129	6574		21486				1		2095		70									
Travail des graine et farines	5	28150	2438	156	6149		36893	50				4512		32	129									
Conserveries, Thé, Café, Cacao	6	28490	2549	1092	2381		34512						39		57									
Boissons, Glace	7	5610	7926	10088	9613		33237				449	32		255										
Autres industries alimentaires, Tabac	8	15850	6689	3005	7715		33259	1300				355	270	426	1445									
Energie, Eau	9	55880	5757		12657		74294	69	966	1080	589	672	311	283	656	8374	3377	417	582	26	273	1084	560	560
Activités extractives : Sel, soufre, etc...	10	15910	1424	215	568		18117					36	51	12	64		256	25	70	238	25			6
Métaux	11	7060	9385	1553	3189		21187	45	6	30	49						10	3197	113			302	856	7955
Matériaux de construction	12	9130	3827	538	1692		15187		13	120	12	6		29	14	59	156	150	2974		1	96	54	5
Engrais	13	1610	1394		825		3829	1149	2154											356				
Chimie, Parachimie, Caoutchouc	14	15190	15653	4486	9408		44737	543	2214	30	21	75	12	15	219	154	6	61	40	193	3508	141	488	508
Industries du bois	15	5960	174	74	1273		32481	10	16		129			18	12			14			1	5362	421	150
Montage et réparation de véhicules	16	34240	26538	5283	9881		75942	27	618	1350	32	137	28	38	75	269	308	12	135	5	20	385	16074	119
Autres industries mecaniques et électriques	17	27720	65155	12760	18180		123815	157	1208	1650	767	111	4215	218	241	1780	825	79	248	35	488	1761	853	4355
Industries textiles	18	70610	33958	12561	18338		135467	15	2		1126	380	34		132					44	65		3	10
Cuirs et articles chaussants	19	6390	2732	985	5646		15753															15	16	3
Corps gras d'origine végétale ou animale autres que le beurre	20	30480	3586	633	4123		38822	10				39	230		180						207	273	16	
Articles en caoutchouc et en matières plastiques	21	10030	2794	1315	4283		18422	5	37	300	8	35	95	6	346		22		4	44	105	137	684	302
Produits industriels divers pâte à papier verre céramique	22	26200	6348	2544	8382		43534	25	57	90	83	285	912	287	623	175	6	23	225	10	530	85	140	796
Bâtiment et Travaux Publics	23	103504					103504	5	251	90	12	25	11	82	37	214	23	8	13		16	50	100	53
Transports et auxiliaires des transports	24	68522	6900				95422	5	410	7800	90	682	430	115	281	157	65	63	830	14	227	1900	623	283
Loyers	25	36301					36301			90	162	187	70	21	39	202	19	36	98	15	140	297	843	272
Autres services	26	39869	7710				46779	160	240	450	134	81	1075	152	204	379	100	149	120	20	345	534	413	499
TOTAL		696048	231786	58138	210652		1196624	18078	8331	14040	3067	10790	21489	2004	7405	11760	5176	4 234	6892	1000	8450	18092	22021	19027
VALEUR AJOUTEE	SALAIRES BRUTS							769	10850	3990	2567	1696	1641	962	769	6948	5102	632	806	73	1452	6851	5580	607
	Impôts indirects nets de subventions							1300	4100	2850	190	274	800	1135	3914	20000	2080	704	1981		1500	1800	1021	1336
	Autres composants de la valeur ajoutée							69934	66424	8140	4172	7882	6860	1531	3762	10867	9589	1660	2351	537	3282	8054	6300	6645
	TOTAL VALEUR AJOUTEE							68850	79171	15000	6933	9852	9301	3008	8995	44117	16734	2826	4238	610	6740	12860	11919	12008
Production des branches aux prix à la production								76928	87504	30000	10600	28150	26490	5610	15850	54800	17910	7860	9130	1610	15190	30952	34240	27720

EMPLOIS

ENTREPRISES											EMPLOIS FINALS													
											CONSOMMATION FINALE					FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE								
													MENAGES											
Industries textiles	Cuirs et articles chaussants	Corps gras d'origine végétale ou animale autres que le beurre	Articles en caoutchouc et en matières plastiques	Produits industriels divers pâte à papier verre et céramique	Bâtiment Travaux Publics	Transports et auxiliaires des transports	Loyers	Autres services	COMMERCES	TOTAL Consommation Productive	Administrations	Institutions Financières	Auto-consommation	Consommations commerciales	TOTAL	TOTAL Consommation finale	Administrations	Entreprises d'Etat	Entreprises non financières et Institutions Financières	MENAGES	TOTAL F.B.C.F.	MISES EN STOCKS	Exportations F.O.B.	TOTAL DES EMPLOIS FINALS	TOTAL DES EMPLOIS	
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27																	
	66									19823			89000	88778	88778	88778						480	550	89108	108929	1
6397		7612	104							28351			1790	2562	4352	4352						350	119582	124284	152635	2
				4950						11203													18795	18795	30000	3
										3066			550	16670	17220	17220							1200	18420	21486	4
										4723				30580	30580	30580						330	1260	32170	36893	5
										96	106			6830	6830	6936						150	27330	34416	34512	6
										730	141			31690	31690	31831						170	500	32501	33237	7
										3796	283			27360	27360	27643						210	1610	29463	33259	8
1924	76	566	472	1788	4661	12485	330	1769	3067	47947	5063	234	2100	15600	17700	22997						340	3010	26347	74294	9
		45	13	634				2		1537				890	890	890						130	15560	16580	18117	10
159			22	394	6841	40			7	20026	141					141						40	980	1161	21187	11
3		36		68	10589	35				14420	247					247						40	480	767	15187	12
										3650												10	160	170	3829	13
2164	688	839	2924	584	1280	105		198	7	17016	1131			21350	21350	22481						190	5050	27721	44737	14
14	73	6		32	4146	15	330	214	74	11037	954			6490	6490	7444						140	13860	21434	32481	15
347	35	129	9	26	1588	2580		381	1344	30951	2721			21150	21150	23871		1500	16500		18000	250	2870	44991	75942	16
1017	165	901	194	591	5263	1170	160	1391	539	30404	4240	41		24450	24450	28731	4800	10300	43000		58100	190	6390	93411	123815	17
2874	711	727	367	11	2	60		110	2825	30598	1449		980	75180	76160	77609						680	26580	104869	135467	18
9	166									209	424			13470	13470	13894						70	1580	15544	15753	19
	61	6400	18	9		30		113		7575	177		100	11750	11850	12027						190	19030	31247	38822	20
95	396	54	273		629	2530		60	657	7170	212			8100	8100	8312						90	2850	11252	18422	21
701	71	341	107	3854	1224	570		709	3553	15082	3357	275		10000	10000	13632						250	14570	28452	43534	22
43	10	124	21	17	873	300	1490	510	1643	9953	3690	41				3731	27200	12200	30500	24000	93900			97631	103584	23
1274	121	894	52	130	3601	1980		1326	27583	49664	4134	314		30760	30760	35208							10550	45758	95422	24
275	97	81	66	133	961	1750		955	9814	16581	3615	275		15830	15830	19720								19720	36301	25
1053	93	615	90	891	2943	2650	990	2945	6401	28894	4215	770		16710	16710	21695							1980	23685	46779	26
19480	3029	19135	4732	13712	44601	30700	3300	10659	57334	804715	36300	1950	44830	436200	481030	519270	32000	24000	90000	24000	170000	4300	296339	989609	1394628	
19482	1349	8926	1157	2660	59100	27610	984	11655	34151	180696																
8380	397	1877	674	527	7663	1980	475	3658	10488	165986																
19486	1415	3642	1867	9111	22220	28232	31542	13097	67819	611531																
31162	3361	11340	5298	12540	99981	57822	33001	28410	211456	758123																
70830	6996	30483	14030	28280	103584	86522	36301	39089	268790	1162836																

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Ministere du Plan — Direction des Etudes de Developpement

1980

TABLEAU GENERAL DES RESSOURCES EMPLOIS

5

CHAPITRE 2

LE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

INTRODUCTION

Le chapitre précédent a montré que les possibilités de croissance des différents secteurs de l'économie ivoirienne permettaient d'escompter, pour la période 1970-1980, un rythme de croissance sensiblement du même ordre que celui enregistré au cours de la période 1960-1970.

Il importe à présent de vérifier que les flux de revenus engendrés par la croissance permettront bien aux différents agents de financer leurs achats de biens et services, qu'il s'agisse de consommations courantes ou d'investissements.

L'élaboration de tableaux économiques d'ensemble présentant, de façon synthétique, les opérations sur biens et services et les opérations de répartition des cinq catégories d'agents retenues par la comptabilité nationale, permet de vérifier l'ajustement global des flux de biens et services et des flux de revenus issus de la production, pour les années de référence de la période : 1965, 1970, 1975 et 1980.

Mais cet ajustement global est un ajustement de caractère comptable et pour s'assurer de sa vraisemblance, il est nécessaire d'examiner ensuite les utilisations que les agents économiques sont susceptibles de faire de leurs excédents de ressources éventuels. Sans être actuellement en mesure de dresser à proprement parler un tableau des opérations financières entre agents, on s'efforcera de préciser quels pourront être les comportements de ces différents agents dans leurs relations entre eux et avec l'extérieur, afin de voir si et comment l'équilibre dégagé au niveau des tableaux économiques d'ensemble pourra correspondre à un équilibre réel.

I. - L'ÉQUILIBRE DES TABLEAUX ÉCONOMIQUES D'ENSEMBLE

On examinera successivement le compte des administrations, le compte des ménages, le compte des entreprises, le compte des institutions financières et enfin le compte de l'extérieur qui décrit l'ensemble des relations des différentes catégories d'agents avec le reste du monde.

A. - Le compte des administrations

Etant donné le rôle que l'Etat est appelé à jouer dans le financement de la croissance de la période, le compte des administrations a fait l'objet d'évaluations détaillées.

Pour estimer l'évolution des ressources et des dépenses des administrations au cours de la période 1970-1980, on a successivement évalué les ressources et les dépenses de l'Etat, des Communes, de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, de la Caisse de Retraite des Travailleurs de Côte d'Ivoire, des Instituts de recherche, des administrations privées (enseignement privé, office de la main-d'œuvre, chambres consulaires), des administrations étrangères et internationales.

Le compte d'affectation de l'Etat, dont les opérations représentent plus de 85 % des opérations des administrations, est présenté de manière détaillée en distinguant le budget général, le budget spécial d'investissement et d'équipement (B.S.I.E.), la Caisse Autonome d'Amortissement gestion de la dette publique (C.A.A.), l'Université, l'aide extérieure (F.A.C., F.E.D., A.I.D., P.N.U.D.), la Caisse de Stabilisation et de Soutien des prix des produits agricoles (C.S.S.P.P.A.) et l'Office de soutien à l'habitat économique (O.S.H.E.).

1. - *La projection des ressources des administrations*

a) Les ressources fiscales

Compte tenu du niveau atteint par la pression fiscale, on n'a prévu aucune majoration de la fiscalité au cours de la période 1970-1980. La projection des recettes fiscales a donc été faite sur la base du maintien de la pression fiscale par produit, en vigueur en 1970.

Les droits et taxes à l'importation ont été calculés par application des taux en vigueur en fonction du montant et de la structure des importations de chaque branche.

Les droits à la sortie ont été calculés à partir des prévisions d'exportation des principaux produits sur la base des taux et des valeurs mercuriales de 1970.

Les taxes sur produits pétroliers ont été calculées à partir des chiffres de production prévus par la S.I.R. Elles comprennent les droits perçus par les douanes à la sortie d'entrepôt fictif (T.V.A. à l'importation, droit fiscal d'entrée, droit spécial d'entrée qui, par convention, ne sont pas comptés dans les droits et taxes à l'importation) et la taxe de consommation intérieure sur les carburants, qui est perçue par le service des contributions indirectes.

Les autres impôts indirects comprennent la T.V.A. intérieure, la T.P.S. et les taxes de consommation (carburants exclus). Pour les projeter, on a appliqué le rapport observé ces dernières années entre l'ensemble de ces taxes et la valeur ajoutée totale diminuée de celle des branches 1, 2, 3, 4 et 9, du montant des droits à la sortie et des versements des exportateurs à la Caisse de Stabilisation.

On a ajouté à cette rubrique un certain nombre d'impôts et taxes qui sont considérés comme des impôts indirects en comptabilité nationale : impôts fonciers, patentes, licences, contribution à la charge des employeurs, enregistrement et timbre.

Les impôts directs enfin ont été projetés en utilisant un coefficient d'élasticité par rapport à la P.I.B. non agricole de 1,2.

Les recettes fiscales passeront de 83,6 milliards en 1970 à 118,7 milliards en 1975 et 174,3 millards en 1980, soit un taux de croissance annuel moyen de 7,3 % de 1970 à 1975 et de 8 % de 1975 à 1980.

La pression fiscale se maintiendra ainsi sensiblement à 23 % de la Production Intérieure Brute (23,6 % en 1970, 23,1 % en 1975 et 23 % en 1980).

La légère baisse de la pression fiscale sur la période s'explique par la diminution relative des droits de sortie (le rapport droits de sortie / exportations passe de 13,4 % à 9,6 %) elle-même provoquée par une modification de la structure des exportations qui comprendront une part de plus en plus importante de produits transformés, pas ou faiblement taxés. Les exportations des branches 2 et 3 qui supportent la quasi-totalité des droits de sortie ne représenteront plus que 59,3 % des exportations totales en 1975 et 46,7 % en 1980, contre 74,5 % en 1970.

Le tableau n° 29 ci-après retrace l'évolution des ressources fiscales au cours de la période et donne les principaux ratios caractéristiques de la pression exercée par la fiscalité sur les divers agrégats économiques.

EVOLUTION DES RESSOURCES FISCALES

Tableau N° 29 (en milliards de F. CFA)

	1970	1975	1980
Droits et taxes à l'importation	28,3	39,2	58,1
Droits à la sortie	17,6	21,2	28,4
Taxes sur les produits pétroliers	10,2	14,3	20,0
Autres impôts indirects	17,6	28,1	43,0
Total des impôts indirects	73,7	102,8	149,5
Impôts directs	8,6	14,0	22,0
Total des recettes fiscales de l'Etat	82,3	116,8	171,5
Recettes fiscales des communes	1,3	1,9	2,8
Recettes fiscales totales	83,6	118,7	174,3
RATIOS CARACTERISTIQUES (en pourcentages)			
Droits et taxes à l'importation / importations	26,6	26,7	25,1
Droits à la sortie/exportations	13,4	11,6	9,6
Autres impôts indirects/ P.I.B. - br 1,2, 3, 4, 9, diminués des droits à la sortie et des versements à la CSSPPA	8,9	8,9	8,8
Total des recettes fiscales / P.I.B.	23,6	23,1	23,0

Le tableau n° 30 ci-après permet, en ce qui concerne les impôts indirects, de raccorder les données proprement fiscales, reprises dans les comptes des administrations et dans les tableaux économiques d'ensemble, aux chiffres donnés dans les tableaux généraux de ressources et emplois. Ces derniers comprennent dans les impôts indirects les versements à la Caisse de Stabilisation, mais en déduisent les subventions de l'Etat aux entreprises.

TABLEAU DE PASSAGE DES DONNEES DES TABLEAUX GENERAUX DE RESSOURCES ET EMPLOIS (T.E.I.) AUX DONNEES FISCALES

Tableau N° 30 (en milliards de F. CFA)

	1970	1975	1980
1) Impôts indirects nets de subventions	81,8	113,4	165,9
2) Plus subventions aux entreprises	+ 5,1	+ 6,9	+ 7,5
3) Moins versements des entreprises à la CSSPPA	- 13,0	- 17,0	- 23,0
4) Impôts indirects payés par les entreprises (1 + 2 - 3)	73,9	103,3	150,4
5) Impôts indirects payés par les institutions financières	0,8	1,0	1,3
6) Total des impôts indirects (4 + 5)	74,7	104,3	151,7
dont : Etat (BG + BSIE + GAA + OSHE)	73,7	102,8	149,5
Communes	1,0	1,5	2,2

b) Les autres ressources

Aux ressources fiscales s'ajoutent :

— en ce qui concerne l'Etat : les recettes budgétaires non fiscales (domaine, recettes des services, recettes diverses), les intérêts et dividendes (intérêts perçus par la C.A.A. et la C.S.S.P.P.A., dividendes rémunérant les participations de l'Etat et considérés comme recettes du B.S.I.E.), l'aide extérieure en capital, le montant des dépenses d'assistance technique à la charge de l'extérieur, les subventions de l'extérieur à l'université, les reversements des exportateurs de café et de cacao à la C.S.S.P.P.A. et, à partir de 1975, l'utilisation du fonds de diversification de l'O.I.C. ;

— en ce qui concerne les autres administrations : les transferts en faveur des communes, les cotisations et les intérêts perçus par la CNPS, les subventions aux instituts de recherche et aux administrations privées, enfin, les ressources des administrations étrangères et internationales.

L'aide extérieure a été maintenue à un niveau pratiquement constant jusqu'en 1975 (4,4 milliards en 1970, 4,3 en 1975). Elle a été supprimée en 1980.

Le montant des dépenses d'assistance technique doit augmenter de 1970 à 1975, en raison principalement de l'accroissement du nombre des enseignants ; à partir de 1976 au contraire la relève des enseignants étrangers par les Ivoiriens s'accélérera, ce qui entraînera une diminution du coût de l'assistance technique.

Le tableau n° 31 donne l'évolution de l'assistance technique de 1970 à 1980. Bien entendu, on ne prend en ressources de l'Etat que la part des dépenses d'assistance technique à la charge de l'extérieur.

ASSISTANCE TECHNIQUE

(Salaires, charges et frais de voyage)

Tableau N° 31 (en millions de F CFA)

	1970	1975	1980
Assistance Technique à l'Etat (budget général)	5.650	7.200	5.000
dont - à la charge de la Côte d'Ivoire	2.950	4.800	2.800
- à la charge de l'extérieur	2.700	2.400	2.200
Assistance Technique à l'Université (à la charge de l'extérieur)	650	800	800
TOTAL	6.300	8.000	5.800
- à la charge de l'extérieur	3.350	3.200	3.000
- à la charge de la Côte d'Ivoire	2.950	4.800	2.800

Quant aux reversements des exportateurs à la C.S.S.P.P.A., leur montant dépend évidemment de l'importance des récoltes et du niveau des cours.

Les projections ont été établies sur la base du différentiel de prix actuellement en vigueur et en fonction des hypothèses suivantes :

CAFE

Quota :

— 1970 : 165 000 tonnes à 225 F/kg CAF
— 1975 : 190 000 tonnes à 225 F/kg CAF
— 1980 : 210 000 tonnes à 225 F/kg CAF

Hors quota :

— 1970 : 68 000 tonnes à 140 F/kg CAF
— 1975 : 58 000 tonnes à 140 F/kg CAF
— 1980 : 73 000 tonnes à 140 F/kg CAF

Sur ces bases, les reversements, déduction faite du soutien aux exportations sur les marchés hors-quota et des frais de transport, de tiers-détention et de stockage supportés par la Caisse, s'élèveront à :

— 1970 : 6,7 milliards
— 1975 : 8,5 milliards
— 1980 : 9,2 milliards

CACAO

Fèves exportées :

— 1970 : 141 500 tonnes à 200 F/kg CAF
— 1975 : 175 000 tonnes à 200 F/kg CAF
— 1980 : 286 000 tonnes à 200 F/kg CAF

Après déduction des frais de transport et de tiers-détention, les reversements s'élèveront à :

— 1970 : 5,4 milliards
— 1975 : 6,8 milliards
— 1980 : 11,1 milliards

Broyages

Les reversements calculés sur l'équivalent fèves des beurres et tourteaux exportés s'élèveront à :

— 1970 : 1,2 milliard
— 1975 : 1,9 milliard
— 1980 : 2,7 milliards

Au total, les reversements sur le cacao devraient être les suivants :

— 1970 : 6,6 milliards
— 1975 : 8,7 milliards
— 1980 : 13,8 milliards

Le montant total des versements à la Caisse de Stabilisation au titre du café et du cacao peut donc être estimé à :

— 1970 : 13 milliards
— 1975 : 17 milliards
— 1980 : 23 milliards

2. - *La projection des dépenses des administrations*

On a projeté, pour chacune des administrations, les consommations de biens et services, les salaires versés, les cotisations et prestations sociales, les transferts et subventions et les dépenses extérieures.

La masse de dépenses la plus importante est représentée par le budget général de fonctionnement.

Ses dépenses ont été d'abord projetées dans l'optique de la comptabilité publique, c'est-à-dire dans la classification et selon la nomenclature du document budgétaire lui-même.

On a tenu compte des objectifs de la loi-cadre de l'enseignement et du « Plan Santé ».

En raison de l'effort particulier entrepris en matière d'enseignement et de santé, les dépenses des ministères de la Santé Publique, de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle vont croître très fortement au cours de la période.

En contrepartie, on a prévu un certain ralentissement dans la croissance des dépenses des autres ministères : celle-ci ne doit pas se poursuivre au rythme observé pendant la première décennie, qui a été celle de la mise en place de l'appareil administratif de l'Etat.

Les dépenses du budget général passeront ainsi de 58,4 milliards de F CFA en 1970, à 84,7 milliards en 1975 et 122,8 en 1980, soit un accroissement annuel moyen de 7,7 %.

Pour passer de l'optique budgétaire à l'optique de la comptabilité nationale, on doit opérer un certain nombre de modifications d'imputation en retranchant des dépenses du budget général certaines dépenses qui ne sont pas considérées par la comptabilité nationale comme des dépenses de fonctionnement (versements au Fonds d'Entretien Routier, investissements en matériels divers, dépenses de l'Imprimerie Nationale, opérations financières diverses) et en leur ajoutant les dépenses d'assistance technique à la charge de l'extérieur (cf. tableau n° 32 ci-après).

TABLEAU DE PASSAGE DE L'OPTIQUE BUDGETAIRE A L'OPTIQUE COMPTABILITE NATIONALE

Tableau N° 32 (millions de F CFA)

	1970	1975	1980
Dépenses du budget général en comptabilité publique	58400	84700	122800
Fonds d'entretien routier	- 1600	- 1900	- 2200
Investissements en matériel	- 400	- 500	- 600
Prêts et avances	- 400	- 400	- 400
Aval dette	- 100	- 100	- 100
Imprimerie nationale	- 150	- 200	- 300
Assistance technique - (part à la charge de l'extérieur)	+ 2700	+ 2400	+ 2200
Dépenses de fonctionnement du budget général en comptabilité nationale	58450	84000	121400

Pour vérifier le caractère raisonnable de ces projections on a réparti les dépenses entre les différents ministères (tableau n° 33).

Les chiffres de l'année de base 1970 sont ceux de la loi de finances majorés d'un collectif évalué à 1,4 milliard (y compris une subvention aux communes de 400 millions).

DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Tableau N° 33

(Millions de F. CFA)

	1970				1975				1980				en pourcentages du total (optique C.N.)		
	Budget général (C.P.)	Investissements et opérations financières -	Assistance Technique +	Budget général (C.N.)	Budget général (C.P.)	Investissements et opérations financières -	Assistance Technique +	Budget général (C.N.)	Budget général (C.P.)	Investissements et opérations financières -	Assistance Technique +	Budget général (C.N.)	1970	1975	1980
00 - Dettes contractuelles	400	- 100		300	400	- 100		300	400	- 100		300	0,51	0,36	0,25
01 - Représentation Nationale	800			800	820			820	850			850	1,37	0,98	0,70
02 - Présidence	2.545		41	2.586	2.800		35	2.835	3.000		31	3.031	4,42	3,37	2,50
Conseil Economique et Social	156		4	160	180		4	184	210		4	214	0,27	0,22	0,18
92 - 94 - 95 - Ministères d'Etat	132		12	144	150		12	162	170		12	182	0,25	0,19	0,15
93 - Cour Suprême	92		36	128	130		24	154	180		28	208	0,22	0,18	0,17
03 - Justice	960		73	1.033	1.320		48	1.368	1.800		35	1.835	1,77	1,63	1,51
04 - Economie et Finances	3.640		265	3.905	5.000		215	5.215	6.850		199	7.049	6,68	6,21	5,81
05 - Intérieur	4.196	- 150	86	4.132	5.750	- 200	75	5.625	7.880	- 300	64	7.644	7,07	6,70	6,30
06 - Fonction Publique	244		73	317	330		53	383	440		45	485	0,54	0,46	0,40
07 - Travail et Affaires Sociales	487		8	495	700		7	707	1.030		7	1.037	0,85	0,84	0,85
08 - Agriculture	2.561		427	2.988	3.760		390	4.150	5.400		381	5.781	5,11	4,94	4,76
09 - Travaux Publics	3.819	- 1.825	111	2.105	5.480	- 2.200	90	3.370	7.800	- 2.575	83	5.308	3,60	4,01	4,37
10 - Education Nationale	11.648		2.679	14.327	19.400		3.785	23.185	34.000		2.404	36.404	24,51	27,60	29,98
11 - Production Animale	567		73	640	830		60	890	1.190		55	1.245	1,10	1,06	1,03
12 - Santé Publique (1)	6.308		454	6.762	10.300		700	11.000	16.900		354	17.254	11,57	13,10	14,21
13 - Affaires Etrangères	1.530		12	1.542	2.100		8	2.108	2.880		8	2.888	2,64	2,51	2,37
14 - Forces Armées	4.539		244	4.783	5.790		145	5.935	7.390		143	7.533	8,18	7,07	6,20
15 - Information	949		4	953	1.390		4	1.394	2.030		4	2.034	1,63	1,66	1,68
16 - Construction et Urbanisme	2.318		61	2.379	3.410		50	3.460	4.800		45	4.845	4,07	4,12	3,99
17 - Jeunesse et Sports	693		171	864	1.120		150	1.270	1.720		130	1.850	1,48	1,51	1,52
19 - P & T	23		8	31	30		4	34	40		4	44	0,05	0,04	0,04
20 - Plan	462		106	568	630		80	710	840		80	920	0,97	0,84	0,76
21 - Enseignement Technique et Formation Professionnelle	740		694	1.434	2.500		1.254	3.754	5.800		877	6.677	2,45	4,47	5,50
22 - Tourisme	229		8	237	340		7	347	500		7	507	0,41	0,41	0,42
30 - Dépenses communes (2)	8.362	- 575	- 2 950	4.837	10.040	- 600	- 4.800	4.640	8.700	- 625	- 2.800	5.275	8,28	5,52	4,35
TOTAL	58.400	- 2.650	+ 2.700	58.450	84.700	- 3.100	+ 2.400	84.000	122.800	- 3.600	+ 2.200	121.400	100,00	100,00	100,00

(1) Y compris C.H.U.

(2) Y compris une subvention d'équilibre aux communes, estimée à 400 millions par an.

Pour chacune des années de référence on a ventilé entre les différents ministères la part de l'assistance technique à la charge de la Côte d'Ivoire (soustraite des « dépenses communes ») et celle à la charge de l'extérieur.

Les dépenses d'assistance technique au titre de l'enseignement et de la santé (sections 10, 12 et 21) vont croître fortement au cours du premier quinquennat et diminuer au cours du second.

En revanche on a prévu, dès le premier quinquennat, une diminution des dépenses d'assistance technique au titre des autres ministères. Celle-ci résultera d'une meilleure utilisation des effectifs disponibles et de la relève des agents expatriés par des Ivoiriens.

L'évolution de la structure du budget général reflète l'effort considérable qui va être entrepris en matière d'enseignement et de santé publique.

Cette évolution apparaît clairement dans le tableau n° 34 qui regroupe les dépenses du budget général en cinq catégories : organes politiques (Représentation nationale, Présidence, Conseil Economique et Social, Ministères d'Etat), services d'administration générale (Cour Suprême, Justice, Intérieur, Fonction Publique, Affaires Etrangères, Forces Armées, Information, P. et T.), services économiques (Economie et Finances, Agriculture, Travaux Publics, Production Animale, Construction et Urbanisme, Plan, Tourisme), services sociaux (Education Nationale, Enseignement Technique et Formation Professionnelle, Santé Publique, Travail et Affaires Sociales, Jeunesse et Sports), autres dépenses (dépenses communes et dettes contractuelles).

On voit que les dépenses d'enseignement et de santé, qui représentent 38,6 % du budget général en 1970, en représentent 45,2 % en 1975 et 49,7 % en 1980.

La part des services économiques reste pratiquement constante au cours de la période.

La part des organes politiques et des services d'administration générale diminue nettement.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU BUDGET GENERAL

Tableau N° 34

	Millions de F. CFA			Pourcentages		
	1970	1975	1980	1970	1975	1980
Organes politiques	3.690	4.001	4.277	6,3	4,8	3,5
Services Administration générale	12.919	17.001	22.671	22,1	20,2	18,7
Services économiques	12.822	18.142	25.655	21,9	21,6	21,1
Services sociaux	23.882	39.916	63.222	40,9	47,5	52,1
dont : Enseignement	15.761	26.939	43.081	27,0	32,1	35,5
Santé	6.762	11.000	17.254	11,6	13,1	14,2
Autres	1.359	1.977	2.887	2,3	2,3	2,4
Autres dépenses	5.137	4.940	5.575	8,8	5,9	4,6
TOTAL	58.450	84.000	121.400	100,0	100,0	100,0

Les transferts des administrations sont présentés de manière détaillée dans le tableau n° 35. Ils sont regroupés en quatre rubriques :

— *Assistance* : transferts aux ménages, avec comme poste principal les bourses, dont le montant va être multiplié par cinq entre 1970 et 1980.

— *Subventions d'exploitation* : transferts aux entreprises. Le poste « Budget général à divers » regroupe des subventions à diverses entreprises et organismes, ainsi que des subventions accordées sur le chapitre 04 82 (transferts et interventions économiques).

— *Subventions entre administrations.*

— *Coopération internationale.* Cette rubrique distingue les transferts des administrations vers l'extérieur et ceux en sens inverse. Le poste « Budget général à extérieur » comprend les ristournes de droits et taxes à l'importation aux pays destinataires des marchandises, les cotisations et participations aux dépenses des organismes internationaux et l'alimentation du fonds de garantie des emprunts du Conseil de l'Entente (chapitre 02 83) pour 500 millions par an.

Ces transferts des administrations ne représentent qu'une partie des transferts des agents économiques intérieurs entre eux et avec l'extérieur, qui sont comptabilisés à la ligne 74 des T.E.E. Le tableau n° 36 permet de prendre une vue synthétique de l'ensemble de ces transferts.

TRANSFERTS DES ADMINISTRATIONS

Tableau N° 35 — en millions de F CFA

	1970	1975	1980
I. Assistance	3.800	6.000	10.000
- Bourses	1.260	3.100	6.700
- Secours et subventions divers	640	900	1.100
- Entretien des militaires, des internes et des hospitalisés	1.900	2.000	2.200
II. Subventions d'exploitation	5.096	6.852	7.455
- Budget général à branche transport	952	1.050	1.000
- Budget général à divers	1.067	1.050	1.050
- CSSPPA à Agriculture	2.000	2.000	2.000
- BSIE à Agriculture	1.077	2.752	3.405
III. Subventions entre administration	3.792	4.782	6.092
- Budget général à Administrations privées	1.147	1.200	1.200
- Budget général à Universités	120	600	1.400
- Budget général à communes			
. Ristournes	1.100	1.300	1.600
. Subvention d'équilibre	400	400	400
- Etat à Instituts de Recherche	1.000	1.250	1.450
- CSSPPA à Administrations privées	25	32	42
IV. Coopération Internationale			
A/ Administrations à Extérieur	1.608	1.715	1.850
- Budget général à Extérieur	1.000	1.080	1.175
- CSSPPA à Extérieur	580	600	630
- Administrations privées à Extérieur	28	35	45
B/ Extérieur à Administrations	8.789	9.145	4.470
- Extérieur à Etat	6.800	6.950	2.650
- FAC - FED - AID - PNUD	4.100	4.100	-
- Assistance Technique (1)	2.700	2.400	2.200
- Utilisation du fonds de diversification	-	450	450
- Extérieur à Université	1.168	1.300	850
- Extérieur à Instituts de recherche	821	895	970

(1) Part à la charge de l'extérieur.

TRANSFERTS

Tableau N° 36

(Milliards de F. CFA)

	EMPLOIS				RESSOURCES			
	Administrations	Extérieur	Entreprises	Total	Entreprises	Administrations	Ménages	Extérieur
1970: Assistance	3,8	2,0		5,8			5,8	
Subventions d'exploitation	5,1		13,0	18,1	5,1	13,0		
Subventions entre administrations	3,8			3,8		3,8		
Coopération internationale	1,6	8,8		10,4		8,8		1,6
TOTAL	14,3	10,8	13,0	38,1	5,1	25,6	5,8	1,6
1975: Assistance	6,0	2,0		8,0			8,0	
Subventions d'exploitation	6,9		17,0	23,9	6,9	17,0		
Subventions entre administrations	4,8			4,8		4,8		
Coopération internationale	1,7	9,2		10,9		9,2		1,7
TOTAL	19,4	11,2	17,0	47,6	6,9	31,0	8,0	1,7
1980: Assistance	10,0	2,0		12,0			12,0	
Subventions d'exploitation	7,5		23,0	30,5	7,5	23,0		
Subventions entre administrations	6,1			6,1		6,1		
Coopération internationale	1,9	4,5		6,4		4,5		1,9
TOTAL	25,5	6,5	23,0	55,0	7,5	33,6	12,0	1,9

3. - *L'Epargne des administrations*

Les projections faites pour les ressources et les dépenses de l'Etat et des autres administrations permettent d'établir les comptes d'affectation correspondants, qui font apparaître en solde l'épargne de l'Etat et l'épargne de l'ensemble des Administrations (tableaux n°s 37 à 45).

On voit que l'épargne des administrations passe de 41,3 milliards de F CFA en 1970 à 52,4 milliards en 1975 et à 70,9 milliards en 1980, soit un taux d'accroissement annuel de 4,9 % de 1970 à 1975 et de 6,2 % de 1975 à 1980 (5,5 % de 1970 à 1980).

Pendant la même période, l'épargne de l'Etat (y compris le solde de la Caisse de Stabilisation) passera de 39,6 milliards en 1970 à 50,7 milliards en 1975 et 69 milliards en 1980, soit un taux d'accroissement annuel de 5,1 % de 1970 à 1975 et de 6,3 % de 1975 à 1980 (5.7 % de 1970 à 1980).

Si on déduit le solde de la Caisse de Stabilisation du montant de l'épargne de l'Etat, on obtient un chiffre d'épargne de l'Etat proprement dit de 29,1 milliards en 1970, 36,1 milliards en 1975 et 48,4 milliards en 1980, soit un taux d'accroissement de 4,4 % de 1970 à 1975 et de 6 % de 1975 à 1980 (5,2 % de 1970 à 1980).

La deuxième section de ce chapitre, consacrée à l'équilibre financier, montrera comment l'épargne de l'Etat sera utilisée.

En ce qui concerne les autres administrations, le tableau n° 46 montre que la C.N.P.S. (1) dégagera une capacité de financement non négligeable qui pourrait être utilisée notamment pour financer des programmes de logements sociaux. Les autres administrations couvriront par elles-mêmes leurs investissements courants, à l'exception des communes dont le besoin de financement devra être couvert par des emprunts.

(1) Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.

ADMINISTRATIONS - COMPTE D'AFFECTATION - 1970

Tableau N° 37

en millions de F. CFA

	Etat	Communes	CNPS	Instituts de Recherche	Administrations privées	Administrations étrangères	Total
RESSOURCES							
Cotisations sociales			3.500				3.500
Intérêt et Dividendes	1.500		100				1.600
Impôts Directs	8.600	300					8.900
Impôts Indirects	73.700	1.000					74.700
Transferts - Subventions	13.000				26		13.026
Transferts - Subventions entre Administrations	120	1.500		1.000	1.172		3.792
Coopération Internationale							
a) FAC-FED-USAID-PNUD	4.350						4.350
b) Assistance Technique	3.350						3.350
c) Divers	268			820			1.088
Dépenses et Recettes Extérieures						3.600	3.600
Opérations diverses de Répartition							
a) Ménages à enseignement Privé et Université	8				650		658
b) Autres recettes des Communes		250					250
c) Recettes diverses	1.700						1.700
TOTAL	106.596	3.050	3.600	1.820	1.848	3.600	120.514

ADMINISTRATIONS - COMPTE D'AFFECTATION - 1970

Tableau N° 38

en millions de F. CFA

	Etat	Communes	CNPS	Instituts de Recherches	Administrations privées	Administrations étrangères	Total
EMPLOIS							
Consommation	15.768	1.750	250	600	311	1.300	19.979
Salaires	30.707	1.000	500	1.050	1.380	2.100	36.737
Cotisations sociales	71	50		50	65		236
Prestations sociales	2.150		1.800				3.950
Intérêts	2.200						2.200
Transferts assistance	3.800						3.800
Transferts subventions	5.096						5.096
Transferts subventions entre Administrations (1)	3.792						3.792
Coopération Internationale	1.580				28		1.608
Dépenses et Recettes extérieures	1.839						1.839
Epargne	39.593	250	1.050	120	64	200	11.277
TOTAL	106.596	3.050	3.600	1.820	1.848	3.600	120.514

(1) y compris 120 millions de subventions à l'université.

COMPTE D'AFFECTATION DE L'ETAT 1970

Tableau N° 39

en millions de F. CFA

RESSOURCES	Budget général	B.S.I.E.	C.A.A.	Université	FAC.FED AID-PNUD	C.S.S.P.P.A.	OSHE	Total
Intérêts et dividendes		100	600			800		1.500
Impôts directs	7.300	1.300						8.600
Impôts indirects	50.200	12.800	9.200				1.500	73.700
Transferts subventions				120		13.000		13.120
Coopération internationale	2.700			1.168	4.100			7.968
Recettes diverses	1.700			8				1.708
TOTAL	61.900	14.200	9.800	1.296	4.100	13.800	1.500	106.596
EMPLOIS								
Consommation	14.960	200	18	350		237	3	15.768
Salaires	29.440		40	680	200	345	2	30.707
Cotisations prestations sociales	2.200			4		17		2.221
Intérêts			2.200					2.200
Transferts assistance	3.800							3.800
Transferts subventions	2.019	1.077				2.000		5.096
Transferts entre administrations	3.327	440				25		3.792
Coopération internationale	1.000					580		1.580
Dépenses et recettes extérieures	1.750					89		1.839
Epargne	3.404	12.483	7.542	262	3.900	10.507	1.495	39.593
TOTAL	61.900	14.200	9.800	1.296	4.100	13.800	1.500	106.596

COMPTE D'AFFECTATION DE L'ETAT 1975

Tableau N° 40

en millions de F. CFA

RESSOURCES	Budget Général	B.S.I.E.	C.A.A.	Université	FAC. FED AID-PNUD	C.S.S.P.P.A.	OSHE	Total
Intérêts et dividendes		300	850			1.100		2.250
Impôts directs	12.200	1.800						14.000
Impôts indirects	71.400	16.000	13.300				2.100	102.800
Transferts				600		17.000		17.600
Coopération internationale	2.400	450		1.300	4.100			8.250
Recettes diverses	2.000			15				2.015
TOTAL	88.000	18.550	14.150	1.915	4.100	18.100	2.100	146.915
EMPLOIS								
Consommation	21.100	250	20	590		340	4	22.304
Salaires	44.400		45	1.000	200	450	3	46.098
Cotisations prestations sociales	3.000			10		22		3.032
Intérêts			3.400					3.400
Transferts assistance	6.000							6.000
Transferts subventions	2.100	2.752				2.000		6.852
Transferts entre administrations	4.300	450				32		4.782
Coopération internationale	1.080					600		1.680
Dépenses et recettes extérieures	2.000					100		2.100
Epargne	4.020	15.098	10.685	315	3.900	14.556	2.093	50.667
TOTAL	88.000	18.550	14.150	1.915	4.100	18.100	2.100	146.915

ADMINISTRATIONS - COMPTE D'AFFECTATION - 1975

Tableau N°41

en millions de F. CFA

	Etat	Communes	CNPS	Instituts de Recherches	Administrations Privées	Administrations Etrangères	Total
RESSOURCES							
Cotisations sociales			5.200				5.200
Intérêts et dividendes	2.250		150				2.400
Impôts directs	14.000	400					14.400
Impôts indirects	102.800	1.500					104.300
Transferts-subventions	17.000				35		17.035
Transferts- subventions entre Administrations	600	1.700		1.250	1.232		4.782
Coopération Internationale							4.320
a)FAC-FED-USAID-PNUD	4.320						3.200
b)Assistance Technique	3.200			895			1.625
c)Divers	730						
Dépenses et Recettes Extérieures						4.000	4.000
Opérations diverses de Répartition							
a) Ménages à Enseignement privé et Université	15				1.200		1.215
b) Autres recettes des Communes		300					300
c) Recettes diverses	2.000						2.000
TOTAL	146.915	3.900	5.350	2.145	2.467	4.000	164.777

ADMINISTRATIONS - COMPTE D'AFFECTATION - 1975

Tableau N° 42

en millions de F. CFA

	Etat	Communes	CNPS	Instituts de Recherche	Administrations privées	Administrations étrangères	Total
EMPLOIS							
Consommation	22.304	2.200	300	700	376	1.500	27.380
Salaires	46.098	1.350	700	1.250	1.900	2.350	53.648
Cotisations Sociales	102	75	40	60	91		368
Prestations Sociales	2.930		3.200				6.130
Intérêts	3.400						3.400
Transferts-Assistance	6.000						6.000
Transferts-Subventions	6.852						6.852
Transferts-Subventions entre Administrations (1)	4.782						4.782
Coopération Internationale	1.680				35		1.715
Dépenses et Recettes extérieures	2.100						2.100
Epargne	50.667	275	1.110	135	65	150	52.402
TOTAL	146.915	3.900	5.350	2.145	2.467	4.000	164.777

(1) y compris 600 millions de subvention à l'Université.

ADMINISTRATIONS - COMPTE D'AFFECTATION - 1980

Tableau N° 43

en millions de F. CFA

	Etat	Communes	CNPS	Instituts de Recherche	Administrations privées	Administrations étrangères	Total
RESSOURCES							
Cotisations sociales			7.800				7.800
Intérêts et Dividendes	3.500		200				3.700
Impôts directs	22.000	600					22.600
Impôts indirects	149.500	2.200					151.700
Transferts-Subventions	23.000				48		23.048
Transferts-subventions entre Administrations	1.400	2.000		1.450	1.242		6.092
Coopération Internationale							
a)FAC-FED-USAID-PNUD . .							-
b)Assistance technique . . .	3.000						3.000
c)Divers	500			970			1.470
Dépenses et Recettes extérieures						4.300	4.300
Opérations diverses de répartition							
a) Ménages à Enseignement privé et Université	25				1.900		1.925
b) Autres recettes des Communes		300					300
c) Recettes diverses	2.400						2.400
TOTAL	205.325	5.100	8.000	2.420	3.190	4.300	228.335

ADMINISTRATIONS - COMPTE D'AFFECTATION - 1980

Tableau N° 44

en millions de F. CFA

	Etat	Communes	CNPS	Instituts de Recherche	Administrations privées	Administrations étrangères	Total
EMPLOIS							
Consommation	30.190	2.900	400	800	450	1.600	36.340
Salaires	69.405	1.800	1.000	1.400	2.500	2.400	78.505
Cotisations sociales	90	80	50	70	140		430
Prestations sociales	4.225		5.500				9.725
Intérêts	4.500						4.500
Transferts assistance	10.000						10.000
Transferts subventions.	7.455						7.455
Transferts subventions entre administrations . . . . . (1)	6.092						6.092
Coopération Internationale . .	1.805				45		1.850
Dépenses et Recettes extérieures	2.520						2.520
Epargne	69.043	320	1.050	150	55	300	70.918
TOTAL	205.325	5.100	8.000	2.420	3.190	4.300	228.335

(1) Y compris 1.400 à l'université.

COMPTE D'AFFECTATION DE L'ETAT 1980

Tableau N° 45 — en millions de F. CFA

RESSOURCES	Budget Général	B.S.I.E.	C.A.A.	Université	FAC-FED PNUD-AID	CSSPPA	OSHE	Total
Intérêts et dividendes		800	1.200			1.500		3.500
Impôts directs	18.500	3.500						22.000
Impôts indirects	104.000	22.900	19.600				3.000	149.500
Transferts subventions				1.400		23.000		24.400
Coopération internationale	2.200	450		850				3.500
Recettes diverses	2.400			25				2.425
TOTAL	127.100	27.650	20.800	2.275		24.500	3.000	205.325
EMPLOIS								
Consommation	28.600	300	25	810		450	5	30.190
Salaires	67.300		50	1.400		650	5	69.405
Cotisations prestations sociales	4.300			15				4.315
Intérêts			4.500					4.500
Transferts assistance	10.000							10.000
Transferts subventions	2.050	3.405				2.000		7.455
Transferts entre administrations	5.600	450				42		6.092
Coopération internationale	1.175					630		1.805
Dépenses et recettes extérieures	2.400					120		2.520
Epargne	5.675	23.495	16.225	50		20.608	2.990	69.043
TOTAL	127.100	27.650	20.800	2.275		24.500	3.000	205.325

COMPTE DE CAPITAL DES ADMINISTRATIONS AUTRES QUE L'ETAT

Tableau N° 46 — (milliards de F CFA)

	Communes	CNPS	Instituts de recherche	Administrations privées	Administrations étrangères	Total
1970						
Epargne	0,2	1,1	0,1	0,1	0,2	1,7
Investissement	0,2	-	0,1	0,1	0,2	0,6
Solde	-	+ 1,1	-	-	-	+ 1,1
1975					-	
Epargne	0,3	1,1	0,1	0,1	0,1	1,7
Investissement	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,8
Solde	- 0,1	+ 1,0	-	-	-	+ 0,9
1980						
Epargne	0,3	1,1	0,1	0,1	0,3	1,9
Investissement	0,5	0,1	0,1	0,1	0,3	1,1
Solde	- 0,2	+ 1,0	-	-	-	+ 0,8

B. - Le compte des ménages

On a déjà indiqué dans le chapitre I les grandes lignes de l'évolution des ressources des ménages en ce qui concerne les salaires versés par les entreprises, les administrations, les institutions financières ou les ménages eux-mêmes et les revenus des entrepreneurs individuels.

Le tableau n° 47 ci-après retrace l'évolution de l'ensemble des ressources des ménages en les ventilant entre ménages africains et ménages non africains et, à l'intérieur des ménages africains, entre ménages urbains et ménages ruraux.

Globalement les ressources des ménages feront un peu plus que doubler pendant la période passant de 274,1 milliards en 1970 à 387,4 milliards en 1975 et à 557, 5 milliards en 1980 soit de 1970 à 1980 un taux de croissance annuel moyen de 7,4 %.

De ces ressources, ce sont celles des ménages africains qui croîtront le plus, passant de 225.8 milliards en 1970 à 323.8 milliards en 1975 et à 474,5 milliards en 1980, soit de 1970 à 1980 un taux de croissance annuel moyen de 7,7 %. Les ressources des ménages non africains passeront de leur côté de 48,3 milliards en 1970 à 63,6 milliards en 1975 et à 83 milliards en 1980, soit, sur la période, un taux de croissance annuel moyen de 5,6 %. Enfin, à l'intérieur de la catégorie des ménages africains, ce sont les ressources de ménages urbains qui connaîtront globalement la croissance la plus forte

RESSOURCES DES MENAGES

Tableau N° 47

(en milliards de F. CFA)

	1970					1975					1980				
	Non Africains	Africains			TOTAL	Non Africains	Africains			TOTAL	Non Africains	Africains			TOTAL
		Urbains	Ruraux	Total Africains			Urbains	Ruraux	Total Africains			Urbains	Ruraux	Total Africains	
Salaires versés par :															
- les entreprises	28.9	31.5	14.8	46.3	75.2	36.4	61.0	17.9	78.9	115.3	45.8	110.7	24.2	134.9	180,7
- les institutions financières	0.8	0.7		0.7	1.5	1.0	1.0		1.0	2.0	1.3	1.3		1.3	2.6
- les ménages		2.0		2.0	2.0		2.5		2,5	2		3.0		3.0	3,0
- les administrations	5.7	31.1		31.1	36.8	7.2	46.5		46.5	53.7	5.2	73.3		73.3	78.5
TOTAL Salaires	35.4	65,3	14.8	80.1	115.5	44.6	111,0	17.9	128.9	173,5	52.3	188.3	24.2	212.5	264.8
Transferts versés par les administrations et l'extérieur		4.3	1.5	5.8	5.8		6.3	1.7	8.0	8.0		10.2	1.8	12.0	12.0
Prestations sociales		3,9		3,9	3,9		6,1		6,1	6,1		9,7		9,7	9,7
Intérêts et dividendes	0,3	-	-	-	0,3	0,4	0.2	0.1	0.3	0,7	0,4	1.0	0.3	1,3	1,7
Tourisme	1.0				1.0	3,5				3,5	10.0				10,0
Dépenses étrangers africains		5,0		5.0	5.0		4.5		4.5	4.5				2.0	2.0
Bourses et stages		0.4		0.4	0.4		0.4		0.4	0.4		0,4		0.4	0,4
Revenus des entrepreneurs individuels	11.6	48,7	81.9	130.6	142,2	15,1	71,5	104,1	175.6	190,7	20.3	101,7	134.9	236.6	256,9
TOTAL Ressources	48.3	127.6	98.2	225.8	274.1	63.6	200.0	123.8	323.8	387.4	83.0	313.3	161.2	474.5	557.5

puisqu'elles passeront de 127.6 milliards en 1970 à 200 milliards en 1975 et à 313,3 milliards en 1980, soit un taux de croissance annuel moyen de 9,4 %. Les ressources des ménages ruraux passeront de 98.2 milliards en 1970 à 123,8 milliards en 1975 et à 161,2 milliards en1980, soit un taux de croissance annuel moyen de 5,1 %.

Si l'on considère maintenant les différentes catégories de ressources, on constate que la part des salaires dans les ressources globales passe de 42,1 % en 1970 à 47,5 % en 1980, tandis que celle des revenus des entrepreneurs individuels passe de 51,9% en 1970 à 46,1 % en 1980. Les parts relatives des autres catégories de ressources ne subissent pas de modifications notables. Ce double phénomène manifeste la salarisation croissante et la modernisation des structures économiques du pays.

Enfin, qu'il s'agisse des salaires ou du revenu des entrepreneurs individuels, les ressources des ménages africains croissent beaucoup plus que celles des ménages non africains. C'est ainsi que les salaires des ménages africains passent de 80,1 milliards en 1970 à 212,5 milliards en 1980, soit un taux de croissance annuel moyen de 10,2 % tandis que ceux des ménages non africains passent de 35,4 milliards en 1970 à 52,3 milliards en 1980, soit un accroissement annuel moyen de 4 %. Quant aux revenus des entrepreneurs individuels, ceux des ménages africains passent sur la période de 130,6 milliards à 236,6 milliards, soit un taux de 6,7 %, tandis que ceux des ménages non africains passent de 11,6 à 20,3 milliards soit un accroissement de 5,8 % l'an. Cette évolution traduit la part croissante prise par les Africains dans la production et les revenus.

Le tableau n° 48 présente les dépenses des ménages par catégorie de dépenses et par catégorie de ménages. C'est la consommation qui occupe de loin la place la plus importante parmi les dépenses. Elle croîtra au cours de la période à un taux annuel moyen de 7.6 %.

La formation brute du capital fixe des ménages, c'est-à-dire leurs investissements dans le logement, est quasi exclusivement le fait des ménages africains. Elle croîtra à un taux de 9,2 %, passant ainsi de 10 milliards en 1970 à 24 milliards en 1980.

Les transferts des ménages étrangers (tableau n° 49) correspondent aux rapatriements d'économies et aux dépenses effectuées à l'occasion des congés. Ils ont été évalués à partir de la masse salariale des travailleurs étrangers (européens et africains), et compte tenu des transferts observés au niveau de la balance des paiements. Globalement ces transferts croîtront de 3,2 % par an de 1970 à 1980.

Enfin, malgré la forte croissance des investissements en logement, les ménages disposeront tout au long de la période d'une capacité de financement qui passera de 2 milliards en 1970 à 2,2 milliards en 1975 et 3,1 milliards en 1980.

DEPENSES DES MENAGES

Tableau N° 48 — Milliards de F CFA

	1970					1975					1980				
	Non Africains	Africains			TOTAL	Non Africains	Africains			TOTAL	Non Africains	Africains			TOTAL
		Urbains	Ruraux	Total africains			Urbains	Ruraux	Total africains			Urbains	Ruraux	Total africains	
Consommation finale	26.0	117.0	87.4	204.4	230.4	38.0	184.0	108.0	292.0	330.0	53.6	288.6	138.8	427.4	481.0
Salaires	1.6	0.4		0.4	2.0	1.8	0.7		0.7	2.5	2.0	1.0		1.0	3.0
Cotisations sociales	0.4	0.1		0.1	0.5	0.6	0.1		0.1	0.7	0.7	0.2		0.2	0.9
Intérêts	0.1	0.2		0.2	0.3	0.1	0.4		0.4	0.5	0.1	0.6		0.6	0.7
Impôts directs	1.4	0.7		0.7	2.1	1.8	1.1		1.1	2.9	2.8	2.7		2.7	5.5
Assurances	0.4	0.2		0.2	0.6	0.6	0.3		0.3	0.9	0.7	0.7		0.7	1.4
Dépenses extérieures	11.0	1.0	5.5	6.5	17.5	13.0	1.0	6.5	7.5	20.5	15.0	1.0	8.0	9.0	24.0
Opérations div. de répartition	0.3		0.4	0.4	0.7	0.5	0.1	0.6	0.7	1.2	0.8	0.1	1.0	1.1	1.9
FBCF ménages		5.4	4.6	10.0	10.0		8.1	7.9	16.0	16.0		12.2	11.8	24.0	24.0
FBCF entrep. individuels	6.8	1.0	0.2	1.2	8.0	6.8	2.6	0.6	3.2	10.0	6.8	4.0	1.2	5.2	12.0
Capacité de financement	0.3	1.6	0.1	1.7	2.0	0.4	1.6	0.2	1.8	2.2	0.5	2.2	0.4	2.6	3.1
TOTAL	48.3	127.6	98.2	225.8	274.1	63.6	200.0	123.8	323.8	387.4	83.0	313.3	161.2	474.5	557.5

C. - Le compte des entreprises

Globalement, les *ressources* des entreprises passeront de 359,3 milliards en 1970 à 520,2 milliards en 1975 et 765,6 milliards en 1980, soit de 1970 à 1980 un taux de croissance annuel moyen de 7,9 %.

Ces ressources sont principalement constituées par la valeur ajoutée créée par les entreprises. S'y ajoutent les subventions d'exploitation de l'Etat, principalement à l'agriculture et aux transports, qui augmenteront de 47 % en dix ans.

En ce qui concerne les *dépenses*, le poste le plus important est constitué par les salaires qui ont été évalués directement à partir des comptes d'exploitation des entreprises.

Quant aux intérêts et dividendes versés ou perçus par les différents agents économiques, ils sont présentés de manière synthétique dans le tableau n° 50 ci-après. Les intérêts ont été calculés à partir des encours de prêts à moyen et long termes, estimés par ailleurs dans ce chapitre, et en fonction de l'évolution prévisible du volume du crédit à court terme.

Les dividendes ont été évalués en fonction des participations cumulées de l'Etat et des ménages sur la base respectivement d'un rendement moyen de 3 % pour les participations de l'Etat et de 5 % pour les participations des ménages. Pour les dividendes versés à l'extérieur, on les a fait croître comme les immobilisations nettes des entreprises privées, à partir des chiffres enregistrés dans le passé par la balance des paiements.

Les autres postes de dépenses sont constitués par les impôts directs et indirects et autres redevances versées à l'Etat, et par les assurances.

DEPENSES ET RECETTES EXTERIEURES
TRANSFERTS DES MENAGES

Tableau N° 49 (en milliards de francs CFA)

	1965	1970	1975	1980
EMPLOIS				
Européens	7,3	11,0	13,0	15,0
Africains	5,9	5,5	6,5	8,0
Bourses et Stages	0,5	1,0	1,0	1,0
TOTAL Emplois	13,7	17,5	20,5	24,0
RESSOURCES				
Transferts autres				
Africains vers C.I.		5,0	4,5	2,0
Touristes		1,0	3,5	10,0
Bourses et Stages		0,4	0,4	0,4
TOTAL Ressources		6,4	8,4	12,4

Le revenu brut des entreprises, y compris celui des entreprises individuelles, passera de 184,1 milliards en 1970 à 266,8 milliards en 1975 et à 387,4 milliards en 1980. Il sera ainsi multiplié par 2,1,

INTERETS ET DIVIDENDES

Tableau N° 50 (en milliards de F CFA)

	1970	1975	1980
Intérêts versés par les entreprises	6,1	7,8	9,7
- aux administrations	0,3	0,4	0,5
- aux institutions financières	5,5	7,1	8,9
- à l'extérieur	0,3	0,3	0,3
Dividendes versés par les entreprises	8,5	14,9	24,7
- à l'Etat	0,1	0,3	0,8
- aux ménages	0,3	0,4	0,9
- à l'extérieur	8,1	14,2	23,0
Intérêts versés par les ménages			
- aux institutions financières	0,3	0,5	0,7
Intérêts versés par les administrations	2,2	3,4	4,5
- aux ménages	-	0,3	0,8
- à l'extérieur	2,2	3,1	3,7
Intérêts versés par les institutions financières	1,7	2,3	3,1
- aux entreprises	0,7	0,9	1,1
- aux administrations	1,0	1,4	2,0
Intérêts versés par l'extérieur	0,4	0,7	1,0
- aux administrations	0,2	0,3	0,4
- aux institutions financières	0,2	0,4	0,6

soit un taux de croissance annuel de 7,7 % tout au long de la période. Les entreprises individuelles qui représentaient 86 % du total en 1965 et 77 % en 1970, n'en représenteront plus que 66 % en 1980. Comme on l'a déjà souligné, cette réduction de la part relative des entreprises individuelles (au nombre desquelles figure la quasi-totalité des entreprises agricoles) traduit la place croissante prise dans l'économie ivoirienne par les entreprises industrielles.

Compte tenu des transferts d'intérêts et de dividendes, l'épargne des entreprises sera, tout au long de la période, inférieure au montant des investissements qu'elles auront à financer. Leur besoin de financement passera ainsi de 8,1 milliards en 1970 à 6,1 milliards en 1975 et à 3,1 milliards en 1980 ; il sera couvert par des apports de capitaux en provenance de l'extérieur, par les prises de participation de l'Etat et des ménages et par les concours à moyen et long termes des institutions financières. Nous en examinerons le processus dans le paragraphe consacré à l'équilibre financier de la période.

D. - Le compte des institutions financières

Les institutions financières comprennent les banques et les organismes financiers spécialisés : Crédit de la Côte d'Ivoire, Caisse Autonome d'Amortissement (gestion des dépôts), etc. Les compagnies d'assurances, en comptabilité nationale ivoirienne, sont considérées comme étrangères et figurent donc dans le compte de l'extérieur.

Les ressources des institutions financières figurant dans leur compte d'affectation comprennent les intérêts des prêts consentis aux entreprises et ménages.

Le volume de ces prêts est appelé à croître fortement au cours de la période, en particulier pour la construction de logements sociaux par les ménages. Toutefois, les recettes des institutions financières augmenteront moins vite que leurs dépenses, en raison des conditions avantageuses retenues pour les prêts au logement (5 %, 15 ans). Ce manque à gagner sera compensé par des bonifications d'intérêts (subventions) qui apparaîtront dans les comptes financiers.

E. - Le compte de l'extérieur

Le compte de l'extérieur est caractérisé, tout au long de la période, par un excédent commercial important qui passe de 24,7 milliards en 1970 à 35,5 milliards en 1975 et à 64,5 milliards en 1980. (soit un taux de croissance moyen de plus de 10 % par an), représentant 18,9 % du montant des exportations en 1970, 19,4 % en 1975 et 21,8 % en 1980.

Cet excédent, auquel viendront s'ajouter les dépenses des administrations étrangères en Côte d'Ivoire, l'aide extérieure et les dépenses d'assistance technique, a pour contrepartie les transferts des ménages et des entreprises. Il constitue, en outre, une marge de sécurité appréciable en cas de baisse conjoncturelle des cours des produits agricoles exportés ou de hausse des prix des biens et services importés.

Au total, malgré les transferts croissants des entreprises et des ménages, le solde comptable du compe de l'extérieur qui enregistrait un besoin global de financement extérieur de l'économie ivoirienne de 10,5 milliards en 1965, fait apparaître dès 1970 un excédent des ressources intérieures de 11,4 milliards en 1970, 13,3 milliards en 1975, 26,4 milliards en 1980.

Ainsi les tableaux économiques d'ensemble, établis pour les années 1970, 1975 et 1980, permettent de vérifier que les opérations de répartition prévues devraient donner aux agents économiques les moyens d'atteindre les objectifs retenus en matière d'opérations sur biens et services. En particulier, les soldes comptables dégagés montrent que la Côte d'Ivoire a atteint, dès 1970, le seuil d'autofinancement global de sa croissance, et que cette situation devrait se confirmer en 1975 et 1980.

L'économie ivoirienne aura donc conquis, au cours de la décennie 1970-1980, son autonomie financière. Néanmoins cette autonomie globale a un caractère *théorique* car, comme nous allons le voir dans le paragraphe consacré à l'équilibre financier de la période, la structure des capacités et des besoins de financement des entreprises entraînera des transferts de liquidités qui exigeront, en contrepartie, des flux supplémentaires de capitaux extérieurs. L'équilibre financier du pays ne devrait cependant pas en souffrir, dans la mesure où la croissance économique se poursuivra à un rythme suffisant pour induire ces apports de capitaux nouveaux.

E = Emplois
R = Ressources

TABLEAU ECONOMIQUE

	1. Entreprises non financières						2. Mé	
	Exploitation		Affectation		Capital		Affectation	
	E	R	E	R	E	R	E	R
OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES								
6a Production Intérieure brute		354,2						
6b Consommation finale							230,4	
6c Formation brute de capital fixe					50,0			
6d Variation de stocks					2,0			
6e Exportations								
6f Utilisations de services								
6g Importations								
TOTAL 6. - OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES		354,2			52,0		230,4	
OPERATIONS DE REPARTITION								
701 Salaires	75,2						2,0	115,5
702 Cotisations sociales	3,5						0,5	
71 Prestations sociales								3,9
72 Intérêts et dividendes	6,1		8,5	0,7			0,3	0,3
731 Impôts directs			6,7				2,1	
732 Impôts indirects	73,9							
74 Transferts entre agents (subventions).	13,0	5,1						5,8
75 Assurances	1,5						0,6	
76 Dépenses et recettes extérieures							17,	6,4
77 Opérations diverses de répartition	2,0						0,7	
78 Revenu brut des entrepreneurs indiv.			142,2					142,2
791 Financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels						8,0		
792 Financement par l'Etat de la F.B.C.F. des entreprises publiques						8,5		
TOTAL 7. - OPERATIONS DE REPARTITION	175,2	5,1	157,4	0,7		16,5	23,7	274,1
SOLDES COMPTABLES								
8c Revenu brut d'Exploitation	184,1			184,1				
8a Epargne brute			27,4			27,4	20,0	
8c Capacité de financement								
8c' Besoin de financement						8,1		
TOTAL GENERAL	359,3	359,3	184,8	184,8	52,0	52,0	274,1	274,1

D'ENSEMBLE

ANNEE : 1970

MILLIARDS de F CFA

nages		3. Administrations				4. Institutions financières				5. Etranger		TOTAL		Numero de Code
Capital		Affectation		Capital		Affectation		Capital						
E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	
													354,2	6a
		20,0				1,1						251,5		6b
10,0				16,0								76,0		6c
												2,0		6d
										125,2		125,2		6e
										5,9	6,2	5,9	6,2	6f
											100,2		100,2	6g
10,0		20,0		16,0		1,1				131,1	106,4	460,6	460,6	6
		36,8				1,5						115,5	115,5	701
		0,2	3,5			0,1					0,8	4,3	4,3	702
		3,9										3,9	3,9	71
		2,2	1,6			1 7	6,0			0,4	10,6	19,2	19,2	72
			8,9			0,1						8,9	8,9	731
			74,7			0,8						74,7	74,7	732
		14,3	25,6							10,8	1,6	38,1	38,1	74
											2,1	2,1	2,1	75
		1,8	3,6							10,0	19,3	29,3	29,3	76
			2,6								0,1	2,7	2,7	77
												142,2	142,2	78
8,0												8,0	8,0	791
				8,5								8,5	8,5	792
8,0		59,2	120,5	8,5		4,2	6,0			21,2	34,5	457,4	457,4	7
												184,1	184,1	8e
	20,0	41,3			41,3	0,7			0,7			89,4	89,4	8a
2,0				16,8				0,7				19,5	-	8c
											11,4	-	19,5	8c'
20,0	20,0	120,5	120,5	41,3	41,3	6,0	6,0	0,7	0,7	152,3	152,3	1.211,0	1.211,0	8

E = Emplois
R = Ressources

TABLEAU ECONOMIQUE

	1. Entreprises non financières						2. Ma	
	Exploitation		Affectation		Capital		Affectation	
	E	R	E	R	E	R	E	R
OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES								
6a Production intérieure brute		513,3						
6b Consommation finale							330,0	
6c Formation brute de capital fixe					75,4			
6d Variation de stocks					3,5			
6e Exportations								
6f Utilisations de services								
6g Importations								
TOTAL 6. - OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES		513,3			78,9		330,0	
OPERATIONS DE REPARTITION								
701 Salaires	115,3						2,5	173,5
702 Cotisations sociales	5,0						0,7	
71 Prestations sociales								6,1
72 Intérêts et dividendes	7,8		14,9	0,9			0,5	0,7
731 Impôts directs			11,3				2,9	
732 Impôts indirects	103,3							
74 Transferts entre agents (subventions)	17,0	6,9						8,0
75 Assurances	2,5						0,9	
76 Dépenses et recettes extérieures							20,5	8,4
77 Opérations diverses de répartition	2,5						1,2	
78 Revenu brut des entrepreneurs indiv.			190,7					190,7
791 Financement de la formation de capital par les entrepreneurs indiv.						10,0		
792 Financement par l'Etat de la F.B.C.F. des entreprises publiques						12,0		
TOTAL 7. - OPERATIONS DE REPARTITION	253,4	6,9	216,9	0,9		22,0	29,2	387,4
SOLDES COMPTABLES								
8e Revenu brut d'Exploitation	266,8			266,8				
8a Epargne brute			50,8			50,8	28,2	
8c Capacité de financement								
8c' Besoin de financement						6,1		
TOTAL GENERAL	520,2	520,2	267,7	267,7	78,9	78,9	387,4	387,4

D'ENSEMBLE

ANNEE : 1975

MILLIARDS de F. CFA

nages		3. Administrations				4. Institutions financières				5. Etranger		TOTAL		Numero de Code
Capital		Affectation		Capital		Affectation		Capital						
E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	
													513,3	6a
		27,4				1,5						358,9		6b
16,0				24,0								115,4		6c
												3,5		6d
										174,1		174,1		6e
										8,5	9,2	8,5	9,2	6f
											137,9		137,9	6g
16,0		27,4		24,0		1,5				182,6	147,1	660,4	660,4	6
		53,7				2,0						173,5	173,5	701
		0,3	5,2			0,2					1,0	6,2	6,2	702
		6,1										6,1	6,1	71
		3,4	2,4			2,3	8,0			0,7	17,6	29,6	29,6	72
			14,4			0,2						14,4	14,4	731
			104,3			1,0						104,3	104,3	732
		19,4	31,0							11,2	1,7	47,6	47,6	74
											3,4	3,4	3,4	75
		2,1	4,0							12,4	22,6	35,0	35,0	76
			3,5								0,2	3,7	3,7	77
												190,7	190,7	78
10,0												10,0	10,0	791
				12,0								12,0	12,0	792
10,0		85,0	164,8	12,0		5,7	8,0			24,3	46,5	636,5	636,5	7
												266,8	266,8	8e
	28,2	52,4			52,4	0,8			0,8			132,2	132,2	8a
2,2				16,4				0,8				19,4		8c
											13,3		19,4	8c'
28,2	28,2	164,8	164,8	52,4	52,4	8,0	8,0	0,8	0,8	206,9	206,9	1.715,3	1.715,3	8

E = Emplois
R = Ressources

TABLEAU ECONOMIQUE

	1. Entreprises non financières						2. Mé	
	Exploitation		Affectation		Capital		Affectation	
	E	R	E	R	E	R	E	R
OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES								
6a Production Intérieure brute		758.1						
6b Consommation finale							481.0	
6c Formation brute de capital fixe					114.0			
6d Variation de stocks					4.3			
6e Exportations								
6f Utilisations de services								
6g Importations								
TOTAL 6. - OPERATIONS SUR BIENS ET SERVICES		758.1			118.3		481.0	
OPERATIONS DE REPARTITION								
701 Salaires	180.7						3.0	264.8
702 Cotisations sociales	7.4						0.9	
71 Prestations sociales								9.7
72 Intérêts et dividendes	9.7		24.7	1.1			0.7	1.7
731 Impôts directs			16.7				5.5	
732 Impôts indirects	150.4							
74 Transferts entre agents (subventions)	23.0	7.5						12.0
75 Assurances	4.0						1.4	
76 Dépenses et recettes extérieures							24.0	12.4
77 Opérations diverses de répartition	3.0						1.9	
78 Revenu brut des entrepreneurs indiv.			256.9					256.9
791 Financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels						12.0		
792 Financement par l'Etat de la F.B.C.F. des entreprises publiques						13.0		
TOTAL 7. - OPERATIONS DE REPARTITION	378.2	7.5	298.3	1.1		25.0	37.4	557.5
SOLDES COMPTABLES								
8e Revenu brut d'Exploitation	387.4			387.4				
8a Epargne brute			90.2			90.2	39.1	
8c Capacité de financement								
8c' Besoin de financement						3.1		
TOTAL GENERAL	765.6	765.6	388.5	388.5	118.3	118.3	557.5	557.5

nages		3. Administrations				4. Institutions financières				5. Etranger		TOTAL		Numéro de Code
Capital		Affectation		Capital		Affectation		Capital						
E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	
													758.1	6a
		36.3				2.0						519.3		6b
24.0				32.0								170.0		6c
												4.3		6d
										283.8		283.8		6e
										12.5	14.6	12.5	14.6	6f
											217.2		217.2	6g
24.0		36.3		32.0		2.0				296.3	231.8	989.9	989.9	6
		78.5				2.6						264.8	264.8	701
		0.4	7.8			0.3					1.2	9.0	9.0	702
		9.7										9.7	9.7	71
		4.5	3.7			3.1	10.2			1.0	27.0	43.7	43.7	72
			22.6			0.4						22,6	22,6	731
			151.7			1.3						151.7	151.7	732
		25.5	33.6							6.5	1.9	55.0	55,0	74
											5.4	5.4	5.4	75
		2.5	4.3							16.7	26.5	43.2	43,2	76
			4.6								0.3	4,9	4.9	77
												256.9	256.9	78
12,0												12,0	12,0	791
				13,0								13,0	13,0	792
12,0		121.1	228.3	13,0		7.7	10.2			24.2	62.3	891,9	891.9	7
												387.4	387.4	8e
	39,1	70,9			70,9	0,5			0.5			200.7	200,7	8a
3.1				25.9				0,5				29,5		8c
											26.4		29.5	8c'
39,1	39,1	228.3	228.3	70,9	70,9	10.2	10.2	0,5	0.5	320.5	320.5	2.499,4	2.499,4	8

II. - L'ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA PÉRIODE 1970-1980

Les tableaux économiques d'ensemble pour les années 1970, 1975 et 1980 ont permis de vérifier la cohérence globale des flux de biens et services et des flux de revenus. Mais ces tableaux donnent seulement, en solde, les capacités et les besoins de financement des différents agents, l'équilibre étant assuré, de façon automatique, par le débit ou par le crédit du compte de l'Etranger.

Il est donc nécessaire de compléter ces tableaux en faisant un certain nombre d'hypothèses sur la façon dont ces capacités et ces besoins de financement vont pouvoir s'ajuster et quels seront, en réalité, les flux financiers entrant dans le pays ou en sortant. Seule en effet une analyse détaillée du financement des agents économiques par eux-mêmes (autofinancement), les uns par les autres (directement ou par l'intermédiaire des institutions financières) et, enfin, à travers leurs relations financières avec l'extérieur, peut permettre de dire si l'équilibre comptable des tableaux économiques d'ensemble a des chances de correspondre à un équilibre réel, en particulier en ce qui concerne le compte de l'étranger, c'est-à-dire, finalement, si la croissance projetée est réalisable.

En effet, l'équilibre au niveau des tableaux économiques d'ensemble fait apparaître dès 1970 un excédent global de ressources, qui se confirme en 1975 et s'accentue encore en 1980. Toutefois, il s'agit d'un équilibre théorique qui peut, en raison de la structure des capacités et des besoins de financement des agents et de leurs comportements, ne pas correspondre à un équilibre réel. Dans une économie comptant, comme celle de la Côte d'Ivoire, un nombre important d'agents économiques étrangers (européens et africains non ivoiriens), on ne peut en effet considérer que la totalité des transferts de caractère structurel soit prise en compte au titre des opérations de répartition.

Tel est le cas notamment, dans les tableaux économiques d'ensemble :

— des profits distribués comptabilisés à la ligne 72 : « intérêts et dividendes » qui ne sont qu'un des aspects des transferts de résultats entre sociétés filiales et sociétés mères étrangères ;

— de l'aide extérieure (dons, subventions et assistance technique) comptabilisée à la ligne 74 : « Transferts » qui contribue à majorer l'épargne des administrations ;

— des transferts des ménages à l'extérieur comptabilisés à la ligne 76 : « Dépenses et recettes extérieures », qui incluent des transferts d'épargne importants ;

— du financement de la formation de capital des entreprises par l'Etat (ligne 79 bis) qui est difficilement séparable, dans la réalité, d'opérations financières telles que les participations ou les concours à moyen et long termes.

Malgré la difficulté de les prévoir et d'en évaluer l'importance, il est donc indispensable de prendre également en compte les transferts de caractère purement financier, afin d'essayer de déterminer si, compte tenu de ces transferts, les moyens de financement des investissements projetés pourront être dégagés localement ou obtenus de l'extérieur et si l'équilibre des comptes extérieurs pourra être effectivement assuré.

Mais, avant d'entrer dans le détail des relations financières entre catégories d'agents, il est utile de prendre une vue d'ensemble de la croissance projetée et de s'arrêter quelques instants sur l'équilibre global entre épargne et investissement, tel qu'il ressort des tableaux économiques d'ensemble de chacune des années de référence.

A. - Les principales données de la croissance

Le tableau n° 51 résume les principales données de la croissance au cours de la période.

A la lecture de ce tableau, il apparaît tout d'abord que le taux de croissance du quinquennat 1971-1975 (7,7 %) devrait être légèrement inférieur à celui prévu pour le quinquennat 1976-1980 (8,1 %) et à celui observé pendant le quinquennat 1966-1970 (8,2 %). Ce taux de croissance moins fort s'explique par la stagnation de la production forestière et la faible croissance des exportations de café de 1970 à 1975.

En réalité, si l'on prend une période plus longue et des années de référence plus homogènes, par exemple la période 1965-1975, on constate que le taux moyen de croissance de l'économie ivoirienne aura en pratique été de 8 % l'an. Il est alors significatif de constater que, malgré le caractère lointain et donc encore assez imprécis de l'horizon 1980, le taux de croissance prévu pour la période 1975-1980 est d'ores et déjà supérieur à 8 %. C'est donc pendant une période de vingt ans que la Côte d'Ivoire aura réussi à maintenir un taux de croissance effectif moyen de 8 % l'an, ce qui constitue à tous égards une performance remarquable.

LA CROISSANCE EN VOLUME

Tableau N° 51

(en milliards de F. CFA 1968)

	1965	1970	Taux de croissance annuelle 1965-1970	1975	Taux de croissance annuelle 1970-1975	1980	Taux de croissance annuelle 1975-1980
Population (en millions)	4,3	5,1	3,5	6,0	3,3	7,1	3,4
Production Intérieure Brute	238,7	354,2	8,2	513,3	7,7	758,1	8,1
Importations	76,0	106,4	6,9	147,1	6,7	231,8	9,5
Exportations	92,5	131,2	7,2	182,6	6,8	296,3	10,2
Solde Commerce extérieur	16,5	24,8	8,5	35,5	7,4	64,5	12,7
Disponibilités intérieures	222,2	329,5	8,2	477,8	7,7	693,6	7,7
Consommation des ménages	161,6	230,4	7,4	330,0	7,5	481,0	7,8
Consommation des administrations et institutions financières	11,8	21,1	12,3	28,9	6,5	38,3	5,8
Consommation totale	173,4	251,5	7,7	358,9	7,4	519,3	7,7
F.B.C.F. des ménages	5,2	10,0	14,0	16,0	9,9	24,0	8,4
F.B.C.F. des administrations . . .	12,7	16,0	4,7	24,0	8,4	32,0	5,9
F.B.C.F. des entreprises et variations des stocks	30,9	52,0	11,0	78,9	8,7	118,3	8,4
F.B.C.F. TOTALE	48,8	78,0	9,8	118,9	8,8	174,3	8,0

UTILISATION EN POURCENTAGES DES DISPONIBILITES INTERIEURES

Tableau N° 52

	1965	1970	1975	1980
Consommation des ménages	73,6	69,9	69,1	69,3
Consommation des Administrations et des institutions financières	5,2	6,4	6,0	5,5
Consommation totale	78,8	76,3	75,1	74,8
FBCF des ménages	2,3	3,0	3,3	3,5
FBCF des administrations	5,6	4,9	5,0	4,6
FBCF des entreprises + stocks . .	13,3	15,8	16,6	17,1
FBCF totale	21,2	23,7	24,9	25,2
Disponibilités intérieures	100,0	100,0	100,0	100,0

La croissance des exportations quant à elle sera, du fait de la faible croissance des exportations de café et de la diminution des exportations de bois, légèrement inférieure à celle de la production intérieure brute pendant le quinquennat 1971-1975.

Par contre, au cours du quinquennat suivant, le taux de croissance annuelle des exportations (10,2 %) dépassera nettement celui de la production intérieure brute (8,1 %).

Les exportations vont donc continuer à jouer un rôle moteur évident dans la croissance. Les niveaux absolus qu'atteindront les exportations de produits agricoles traditionnels, comme la place croissante prise par les exportations de produits transformés, exigeront la mise en œuvre d'une politique commerciale dynamique, pour que les objectifs en matière d'exportations puissent être réalisés.

Le taux de croissance des importations sera de son côté inférieur à celui des exportations, ce qui permettra de dégager un solde positif croissant de la balance commerciale.

Quant à l'utilisation des disponibilités intérieures telle qu'elle apparaît en pourcentages dans le tableau n° 52, elle est essentiellement caractérisée par la croissance continue de la part des investissements qui passent de 21,2 % du total des disponibilités intérieures en 1965 à 25,2 % en 1980. Parmi les investissements, la part relative de la formation de capital des ménages et, plus encore, celle des entre-

prises augmenteront au détriment de celle des administrations. En ce qui concerne la consommation des ménages, elle croîtra de 1970 à 1980 beaucoup plus rapidement que celle des administrations, ainsi qu'il apparaît dans le tableau n° 51 (7.5 % contre 6.5 % entre 1970 et 1975 : 7.8 % contre 5.8 % entre 1975 et 1980).

Si l'on considère, enfin, l'évolution des revenus issus de la production donnée dans le tableau n° 53, on constate :

— l'augmentation constante de la part des salaires et la diminution de celle des revenus des entrepreneurs individuels :

— la diminution de la part de la Caisse de Stabilisation à partir de 1970, qui reflète la diminution de la part du café et du cacao dans la P.I.B., résultant de la modernisation des structures de l'économie ; la forte augmentation observée de 1965 à 1970 est sans grande signification du fait de la faiblesse des versements en 1965, elle-même provoquée par le bas niveau des cours :

— la stabilité de la pression fiscale de 1970 à 1980, qui fait suite à une nette progression de 1965 à 1970, due aux diverses majorations de la fiscalité intervenues au cours de cette période :

— l'augmentation de la part de l'épargne brute des sociétés. Entre 1965 et 1970, l'augmentation apparente est supérieure à l'augmentation réelle, en raison d'une méthode d'évaluation différente, qui a abouti à majorer les intérêts et dividendes au détriment de l'épargne. En réalité, l'augmentation de la part de l'épargne des sociétés et de celle des intérêts et dividendes est régulière tout au long de la période 1965-1980.

EVOLUTION DES REVENUS ISSUS DE LA PRODUCTION

Tableau N° 53

	en milliards de F CFA			en pourcentages			
	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980
Salaires et cotisations sociales	78,7	120,3	188,1	20,7	22,2	23,4	24,8
Impôts nets de subventions	75,5	107,7	159,6	18,1	21,3	21,0	21,1
Caisse de stabilisation	13,0	17,0	23,0	0,5	3,7	3,3	3,0
Revenu des entrepreneurs individuels	142,2	190,7	256,9	51,1	40,2	37,1	33,9
Intérêts et dividendes	13,9	21,8	33,3	5,3	3,9	4,2	4,4
Epargne brute des sociétés	27,4	50,8	90,2	3,6	7,7	10,0	11,9
Divers	3,5	5,0	7,0	0,7	1,0	1,0	0,9
Production intérieure brute	354,2	513,3	758,1	100,0	100.0	100,0	100,0

EQUILIBRE ENTRE L'EPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS EN 1965

Tableau N° 54

(en milliards de F. CFA 1968)

RESSOURCES	Valeur	%	EMPLOIS	Valeur	%
Epargne des entreprises (1)	14,6	30,3	FBCF. des entreprises (y compris		
Epargne des ménages	6,2	12,8	variation stocks)	30,2	62,7
Epargne des Administrations	16,0	33,2	FBCF. des ménages	5,2	10,8
Epargne des Institutions financières .	0,9	1,9	FBCF. des Administrations	12,8	26,5
Capacité ou besoin de fin. de l'extérieur	10,5	21,8			
TOTAL	48,2	100,0		48,2	100,0

(1) Y compris le financement par les entrepreneurs individuels de leur formation brute de capital fixe.

EQUILIBRE ENTRE L'EPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS EN 1970

Tableau N° 55 (en milliards de F. CFA 1968)

RESSOURCES	Valeur	%	EMPLOIS	Valeur	%
Epargne des entreprises (1)	35,4	45,4			
Epargne des ménages	12,0	15,4	FBCF des entreprises (y compris		
Epargne des administrations	41,3	52,9	variation stocks)	52,0	66,7
Epargne des Institutions financières .	0,7	0,9	FBCF des ménages	10,0	12,8
Capacité ou besoin de fin. de			FBCF des Administrations	16,0	20,5
l'extérieur	- 11,4	- 14,6			
TOTAL	78,0	100,0		78,0	100,0

EQUILIBRE ENTRE L'EPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS EN 1975

Tableau N° 56 (en milliards de F CFA 1968)

RESSOURCES	Valeur	%	EMPLOIS	Valeur	%
Epargne des entreprises (1)	60,8	51,1			
Epargne des ménages	18,2	15,3	FBCF des entreprises (y compris		
Epargne des Administrations	52,4	44,1	variations de stocks)	78,9	66,4
Epargne des Institutions Financières	0,8	0,7	FBCF des ménages	16,0	13,5
Capacité ou besoin de financement de			FBCF des Administrations	24,0	20,1
l'extérieur	- 13,3	- 11,2			
TOTAL	118,9	100,0	TOTAL	118,9	100,0

EQUILIBRE ENTRE L'EPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS EN 1980

Tableau N° 57 (en milliards de F CFA 1968)

RESSOURCES	Valeur	%	EMPLOIS	Valeur	%
Epargne des entreprises (1)	102,2	58,6			
Epargne des ménages	27,1	15,5	FBCF des entreprises (y compris		
Epargne des Administrations	70,9	40,7	variations de stocks)	118,3	67,9
Epargne des Institutions Financières	0,5	0,3	FBCF des ménages	24,0	13,8
Capacité ou besoin de financement			FBCF des Administrations	32,0	18,3
de l'extérieur	- 26,4	- 15,1			
TOTAL	174,3	100,0	TOTAL	174,3	100,0

(1) Y compris le financement par les entrepreneurs individuels de leur formation brute de capital fixe.

CAPACITES ET BESOINS DE FINANCEMENT

Tableau N° 58

(en milliards de F. CFA 1968)

	Capacités de financement				Besoins de financement			
	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980
Entreprises	-	-	-	-	15,6	16,6	18,1	16,1
Ménages	1,0	2,0	2,2	3,1	-	-	-	-
Administrations	3,2	25,3	28,4	38,9	-	-	-	-
Institutions financières	0,9	0,7	0,8	0,5	-	-	-	-
Extérieur	10,5	-	-	-	-	11,4	13,3	26,4
TOTAL	15,6	28,0	31,4	42,5	15,6	28,0	31,4	42,5

B. - L'ÉQUILIBRE GLOBAL ENTRE L'ÉPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS

Les tableaux n°s 54 à 57 décrivent l'équilibre entre l'épargne disponible et les investissements des différentes catégories d'agents pour chacune des années de référence.

Le tableau n° 58 récapitule pour les quatre années considérées les soldes entre épargne et investissements de chaque catégorie d'agents, c'est-à-dire, suivant le cas, leur capacité ou leur besoin de financement.

A la lecture de ces tableaux, il apparaît :

— qu'à l'exception des entreprises et de l'extérieur qui ont un besoin de financement tout au long de la période 1970-1980, tous les autres agents sont excédentaires ;

— que le besoin de financement des entreprises, qui croît régulièrement de 1965 à 1975, décroît en fin de période. Ce phénomène appelle une double explication : d'une part l'épargne des entreprises atteindra en 1980 un niveau très élevé (102,2 milliards contre 60,8 milliards en 1975 et 35,4 milliards en 1970), d'autre part le niveau des investissements retenu est vraisemblablement inférieur aux possibilités, en raison du caractère forcément imprécis des projets industriels à l'horizon 1980 ;

— que l'épargne des administrations, après la progression exceptionnelle enregistrée entre 1965 et 1970 (+ 158 %), croîtra modérément entre 1970 et 1975 (+ 27 %), un peu plus fortement entre 1975 et 1980 (+ 35 %).

Ce ralentissement de la croissance de l'épargne des administrations s'explique par deux facteurs : d'une part une moindre progression des ressources fiscales due au fait que, contrairement à ce qui s'est passé entre 1965 et 1970, il n'a été prévu aucune majoration nouvelle de la fiscalité entre 1970 et 1980, d'autre part un ralentissement compréhensible de la croissance de l'épargne de la Caisse de Stabilisation qui était passé de — 3 milliards en 1965 à + 10,5 milliards en 1970, soit une augmentation de plus de 13 milliards en cinq ans. Par contre, les dépenses de fonctionnement devraient croître à un rythme analogue à celui observé pendant la période précédente soit environ 7 % par an en francs constants :

— que, pour les mêmes raisons, la capacité de financement des administrations, qui se situe à un niveau particulièrement élevé en 1970 (presque huit fois le niveau de 1965) ne croîtra que faiblement entre 1970 et 1975 (+ 12,2 %), puis de façon plus rapide entre 1975 et 1980 (+ 36,9 %) :

— que l'épargne des ménages (déduction faite du financement de leurs investissements par les entrepreneurs individuels), après avoir doublé de 1965 à 1970, doublera à nouveau entre 1970 et 1980, atteignant ainsi des niveaux très importants (18,2 milliards en 1975 et 27,1 milliards en 1980, contre 6,2 milliards en 1965) ;

— que l'équilibre global, traduit par le sens et le montant du solde du compte de l'extérieur, se caractérise dès 1970 par un *excédent des ressources* qui se confirme en 1975 et en 1980, ce qui constitue un changement radical par rapport à la période précédente (en 1965 on constatait un besoin de financement extérieur de plus de 10 milliards).

Il est intéressant de remarquer que, s'il demeure faible en pourcentage de la production intérieure brute (3,2 % en 1970, 2,6 % en 1975 et 3,5 % en 1980), cet excédent de ressources est supérieur de plus de 3 milliards en 1970, 5 milliards en 1975 et de plus de 23 milliards en 1980 au montant cumulé de l'aide extérieure en capital et de l'assistance technique à la charge de l'extérieur.

Cette évolution manifeste la capacité croissante de l'économie ivoirienne d'autofinancer son développement.

Pour satisfaisante que soit l'évolution de l'équilibre financier global de l'économie ivoirienne, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un équilibre théorique qui peut ne pas correspondre à un équilibre réel.

En particulier, le financement des investissements industriels du secteur privé obéit à des comportements autonomes dont les effets doivent être pris en compte. A cet égard, on ne saurait considérer que l'épargne des entreprises corresponde automatiquement à leurs besoins de financement. Tout d'abord rien ne garantit, au niveau global, que les entreprises disposant d'une épargne seront les mêmes que celles qui auront des investissements à effectuer au cours de la période. La maturité relative de l'appareil de production tourné vers le marché intérieur donne à penser que ce sera plutôt le contraire au cours de la prochaine décennie.

Il est donc nécessaire d'aller au-delà de cet équilibre global pour rechercher les conditions d'un équilibre effectif des flux financiers entre agents et en déduire l'évolution des comptes extérieurs. Tel est l'objet des comptes de financement des agents que l'on va maintenant examiner.

C. - Les comptes de financement des agents

1. - *L'équilibre financier des ménages*

La physionomie de l'équilibre financier des ménages est donnée par le tableau n° 59.

EQUILIBRE FINANCIER DES MENAGES

Tableau N° 59

(en milliards de F. CFA)

Ressources	1970	1975	1980	Emplois	1970	1975	1980
Epargne	12,0	18,2	27,1	F.B.C.F.	10,0	16,0	24,0
Subventions (indemnités KOSSOU)	1,0	0,5	-	Participations	0,5	2,0	4,0
Emprunts à moyen et long termes	1,0	1,5	2,6	Prêts à moyen et long termes	0,5	1,2	2,0
Recouvrements	-	0,4	1,1	Remboursements	0,3	0,4	0,8
				Disponibilités à court terme	2,7	1,0	-
	14,0	20,6	30,8		14,0	20,6	30,8

Figurent en ressources :

— l'épargne qui correspond à l'épargne brute donnée par les T.E.E. après déduction du financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels ;

— des subventions qui représentent les indemnités destinées à reloger les habitants des régions inondées, lors de la prochaine mise en eau du barrage de Kossou ;

— des emprunts à moyen et long termes contractés auprès des institutions financières à des conditions de durée et de taux (15 ans et 5 %) destinées à favoriser la construction de logements sociaux.

Ces ressources sont utilisées pour financer :

— la formation brute de capital fixe, qui représente la construction de logements à laquelle seront consacrés 10 milliards en 1970 et 24 milliards en 1980 ;

— des prises de participations dans le capital des entreprises ivoiriennes : ces prises de participations, qui étaient, jusqu'ici, le fait d'initiatives individuelles spontanées, ont été comptabilisées pour des sommes importantes et croissantes : 500 millions en 1970, 2 milliards en 1975, 4 milliards en 1980. Il s'agit donc d'un objectif ambitieux qui correspond à une politique active d'ivoirisation de l'appareil industriel et commercial du pays et nécessitera la mise en œuvre de mécanismes appropriés (sociétés d'investissement, fonds de rachat des actifs) ;

— des prêts à moyen et long termes qui ont été pris en compte pour des montants plus modestes et qui correspondent à des souscriptions aux emprunts émis par la Caisse Autonome d'Amortissement sur le marché intérieur. Cette politique de mobilisation de l'épargne privée intérieure a été inaugurée avec succès à la fin de l'année 1969, puisqu'un emprunt de 500 millions a été rapidement couvert par les souscriptions de particuliers.

On a admis que ce sont les couches aisées de la population qui s'intéresseront aux placements dans le secteur productif moderne, tandis que les prêts au logement social contribueront à financer la formation de capital des ménages modestes.

Le solde du compte fait apparaître, en 1970 et en 1975, un excédent de ressources que l'on trouvera en disponibilités à court terme dans les comptes des institutions financières, les transferts à l'extérieur ayant été pris en compte au niveau des opérations de répartition.

EQUILIBRE FINANCIER DES ADMINISTRATIONS

Tableau N° 60

(en milliards de F CFA)

RESSOURCES	1970	1975	1980	EMPLOIS	1970	1975	1980
Epargne	41,3	52,4	70,9	Opérations programmées dont :	35,6	49,5	60,0
				FBCF Etat	15,4	23,2	30,9
				FBCF autres administrat.	0,6	0,8	1,1
Dont: Etat	29,1	36,1	48,4	Amortissement dette extér.	6,8	6,6	4,4
Cais. de stabilisation	10,5	14,6	20,6	Amortissement dette intér.	–	0,4	1,1
Autres administrations	1,7	1,7	1,9	Subvention aux entreprises publiques	8,5	12,0	13,0
				Aide publique au logement.	1,8	3,0	4,0
				Participations	2,5	3,5	5,5
Emprunts à moyen et long termes :				Règlement Kossou	6,0	–	–
à l'extérieur	14,5	3,1	–	Opérations diverses et de régularisation	9,2	1,0	1,5
à l'intérieur	0,5	1,2	2,0	Fonds d'actions optionnelles	2,5	4,2	10,0
Remboursement Kossou à la CAA par l'E E C I	–	1,0	1,6	Disponible à court terme	3,0	3,0	3,0
TOTAL	56,3	57,7	74,5	TOTAL	56,3	57,7	74,5

2. - *L'équilibre financier des administrations* (*)

L'équilibre financier des administrations est décrit dans le tableau n° 60. Il est caractérisé par l'excédent important de l'épargne par rapport à la F.B.C.F. Tout au long de la période le montant de l'épargne des administrations est de l'ordre du double de celui de leurs investissements.

Cette affirmation doit être cependant tempérée par le fait que l'épargne des administrations comprend celle de la Caisse de Stabilisation. Le montant de celle-ci, dépendant essentiellement du niveau des cours du café et du cacao, est assez aléatoire ; c'est pourquoi il n'a pas été utilisé tout entier dans l'équilibre. On a prévu non seulement un « disponible à court terme » de 3 milliards tout au long de la période, mais encore un « Fonds d'actions optionnelles » de 2,5 milliards en 1970, 4,2 milliards en 1975 et 10 milliards en 1980.

Ce fonds est destiné au financement d'opérations optionnelles qui ne seront programmées que si le niveau de l'épargne de la C.S.S.P.P.A. correspond aux montants qui ont été calculés.

Il en résulte que l'épargne de la C.S.S.P.P.A. n'est utilisée, en réalité, pour le financement des opérations des administrations inscrites au plan, qu'à concurrence des sommes suivantes :

en milliards de F CFA	1970	1975	1980
Epargne de la C.S.S.P.P.A.	10,5	14,6	20,6
— Disponible à court terme	— 3,0	— 3,0	— 3,0
— Fonds d'actions optionnelles	— 2,5	— 4,2	— 10,0
Utilisation réelle de l'épargne de la C.S.S.P.P.A.	5,0	7,4	7,6

Au total, l'épargne de la C.S.S.P.P.A. n'est utilisée que pour moitié en 1970 et 1975, et pour un tiers en 1980 pour le financement des opérations programmées.

Figurent également en ressources :

— les emprunts à moyen et long termes contractés par l'Etat à l'extérieur et à l'intérieur.

Le volume de l'endettement est très important en 1970 (15 milliards). Il est constitué par des tirages sur des emprunts ou des règlements sur conventions à paiement différé qui ont été contractés avant 1970. notamment pour financer la construction du barrage de Kossou.

Cette dernière opération a été considérée comme réalisée par les entreprises, mais financée par les

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 444.

administrations (sur endettement extérieur) ; les entreprises remboursant les administrations selon un échéancier beaucoup plus long que celui supporté par celles-ci.

L'opération a donc été comptabilisée de la manière suivante :

Dans le tableau n° 60 (équilibre financier des administrations) :

— en ressources, dans la ligne « emprunts à l'extérieur » (à concurrence de 6 milliards en 1970) ;

— en emplois : dans la ligne « Règlement Kossou » pour 6 milliards en 1970.

D'autre part, les remboursements par la C.A.A. du capital emprunté figurent en emplois dans la ligne « amortissement dette extérieure », tandis que figurent, en ressources, les remboursements par l'E.E.C.I. des sommes réglées par la C.A.A.

Dans le tableau n° 63 (équilibre financier des entreprises) :

— en ressources dans la ligne « Kossou (financement C.A.A.) » ;

— en emplois dans la ligne « Kossou (remboursement E.E.C.I.) ».

Pour les années 1975 et 1980, on a calculé, compte tenu des hypothèses concernant les autres ressources des administrations, l'endettement nécessaire et suffisant pour assurer le financement des emplois, y compris, bien entendu, l'amortissement de la dette antérieure.

En ce qui concerne les emplois, on a prévu, outre la formation de capital de l'Etat et des autres administrations :

— d'importantes subventions aux entreprises publiques et sociétés d'Etat destinées à financer leur formation de capital ;

— un volume fortement croissant de prises de participations dans le capital des entreprises du secteur productif qui contribueront, avec les participations prévues pour les ménages, à amorcer un processus d'ivoirisation de l'appareil de production ;

— une ligne « opérations diverses et de régularisation ». Les 9,2 milliards qui y figurent en 1970 représentent principalement des inscriptions de crédits au B.S.I.E. 1970, en régularisation d'opérations antérieures ;

— une aide publique au logement social dont les utilisations sont décrites dans le tableau n° 61 ci-après :

AIDE PUBLIQUE AU LOGEMENT SOCIAL

Tableau N° 61 — en milliards de F CFA

	1970	1975	1980
1) subventions aux ménages (Kossou)	1,0	0,5	—
2) O.S.H.E. et aides aux sociétés immobilières	0,8	1,9	2,9
3) fonds de consolidation et bonification d'intérêts	—	0,6	1,1
TOTAL	1,8	3,0	4,0

Les sommes inscrites dans la ligne 1 du tableau n° 61 sont destinées à permettre le relogement des habitants de la zone inondée.

La ligne 2 comprend les fonds nécessaires aux interventions de l'Office de Soutien à l'Habitat Economique (O.S.H.E.), ainsi qu'aux aides qui pourront être accordées aux sociétés immobilières par l'Etat : subventions, prises de participations, bonifications d'intérêt sur emprunts.

Les sommes inscrites dans la ligne 3 figurent en ressources des institutions financières. Elles correspondent à la constitution d'un fonds de consolidation et de bonification d'intérêts destiné à permettre aux institutions financières d'accorder aux ménages modestes des prêts au logement à des conditions plus avantageuses que les conditions actuelles.

Les sommes nécessaires à l'alimentation du fonds ont été calculées de façon à permettre la consolidation, par le Crédit de la Côte d'Ivoire, de prêts à moyen terme qui seraient consentis par les banques et de ramener le taux d'intérêt supporté par les ménages à 5 % l'an. De cette manière, pour un prêt de 1 million les ménages rembourseraient pendant 15 ans 96 300 francs par an, soit une charge mensuelle légèrement supérieure à 8 000 francs.

Le tableau n° 62 décrit l'enchaînement des opérations de l'Etat, afin de mettre en évidence le montant de l'épargne de la Caisse de Stabilisation et des autres administrations qui devra être mobilisée.

Ce tableau s'écarte donc quelque peu des strictes définitions de la comptabilité nationale ivoirienne, puisque la C.S.S.P.P.A. n'y est pas considérée comme faisant partie de l'Etat.

Les recettes budgétaires inscrites sur la ligne 1 comprennent les impôts directs, les impôts indirects et les recettes diverses données par les comptes d'affectation de l'Etat (tableaux n°s 37, 40 et 43).

Les « autres ressources budgétaires » comprennent les intérêts et dividendes perçus par l'Etat (C.A.A. et

B.S.I.E. uniquement) ainsi que les recettes de l'Université à l'exception des ressources du « FAC-UNIVERSITE » qui sont comptées dans l'aide extérieure. Les « recettes budgétaires totales » de la ligne 4 correspondent donc au total des ressources donné par le compte d'affectation de l'Etat, diminué des ressources de la C.S.S.P.P.A. et du montant de l'aide extérieure.

Les dépenses de fonctionnement des lignes 5, 6 et 7 correspondent à celles des comptes d'affectation de l'Etat, non compris la C.S.S.P.P.A.

ENCHAINEMENT DES OPERATIONS DE L'ETAT (*)

Tableau N° 62

(Milliards de F. CFA)

	1970	1975	1980	71-75	76-80
1 - Recettes budgétaires en comptabilité publique	84,0	118,8	173,9	519,5	750,9
2 - Assistance technique à la charge de l'extérieur	3,3	3,2	3,0	16,5	15,6
3 - Autres ressources	1,1	2,5	3,9	9,4	17,0
4 - Recettes budgétaires totales = (1) + (2) + (3)	88,4	124,5	180,8	545,4	783,5
5 - Dépenses de fonctionnement du budget général	58,5	84,0	121,4	365,3	526,6
6 - Autres dépenses de fonctionnement y compris intérêt de la dette	5,2	8,7	11,0	37,1	50,5
7 - Dépenses de fonctionnement totales = (5) + (6)	63,7	92,7	132,4	402,4	577,1
8 - Epargne budgétaire = (4) - (7)	24,7	31,8	48,4	143,0	206,4
9 - Aide extérieure	4,4	4,3	-	21,9	6,3
10 - Epargne de l'Etat = (8) + (9)	29,1	36,1	48,4	164,9	212,7
11 - Endettement de l'Etat	15,0	4,3	2,0	35,4	16,6
12 - Remboursement de KOSSOU par l'E.E.C.I	-	1,0	1,6	2,6	7,4
13 - Total = (10) + (11) + (12)	44,1	41,4	52,0	202,9	236,7
14 - Amortissement de la dette de l'Etat en capital	6,8	7,0	5,5	37,0	30,6
15 - FBCF de l'Etat	15,4	23,2	30,9	105,5	135,0
16 - Subventions d'équipement aux entreprises publiques	8,5	12,0	13,0	56,0	63,0
17 - Règlement de Kossou	6,0	-	-	7,7	-
18 - Aide publique au logement	1,8	3,0	4,0	12,5	19,1
19 - Participations et études	2,5	3,5	5,5	15,3	22,4
20 - Opérations diverses et de régularisation	9,2	1,0	1,5	5,0	5,5
21 - Solde de l'Etat = (13) - (14) à (20)	- 6,1	- 8,3	- 8,4	- 36,1	- 38,9
22 - Epargne de la CSSPPA	10,5	14,6	20,6	63,9	88,2
23 - Epargne des autres administrations	1,7	1,7	1,9	8,5	8,8
24 - FBCF des autres administrations	0,6	0,8	1,1	3,5	5,0
25 - Fonds d'actions optionnelles	2,5	4,2	10,0	17,8	38,1
26 - Solde général = disponible à court terme = (21) + (22) + (23) - (24) - (25)	+ 3,0	+ 3,0	+ 3,0	15,0	15,0

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 444.

L'épargne budgétaire est la différence entre les recettes budgétaires et les dépenses de fonctionnement. En y ajoutant l'aide extérieure on obtient l'épargne de l'Etat, que l'on retrouve dans le tableau n° 60.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS (*)

Tableau N°62bis (en milliards de FCFA)

	1971-1975	1976-1980
Financement des investissements publics		
1) par l'Etat (= lignes 15 + 16 + 18 + 19 du tableau 62)	189,3	239,5
2) par les entreprises publiques et sociétés d'Etat agricoles . . .	45,0	43,0
SOUS-TOTAL	234,3	282,5
3) par les administrations autres que l'Etat (= ligne 24 du tableau 62)	3,5	5,0
TOTAL	237,8	287,5
Total arrondi (cf. tableau n° 17)	238	288

3. - *L'équilibre financier des entreprises*

L'équilibre financier des entreprises décrit dans le tableau n° 63 repose, en ce qui concerne les *entreprises privées*, sur les hypothèses suivantes :

— *construction de logements :*
autofinancement : 25 % ;
participation : 10 % ;
subventions de l'Etat : pour les montants prévus ;
le solde sur emprunts à moyen et long termes.

— *renouvellement :*
autofinancement : 100 %.

— *créations :*
apports de capitaux extérieurs : 50 % ;
emprunts à moyen et long termes : 30 % ;
participation : 20 %.

— *extensions :*
autofinancement : 55 % ;
emprunts à moyen et long termes : 25 % ;
le solde sur apport de capitaux extérieurs.

L'amortissement des emprunts contractés, tant auprès des institutions financières qu'à l'extérieur, est également imputé sur le montant de leur épargne. L'excédent de l'épargne des entreprises privées sur

EQUILIBRE FINANCIER DES ENTREPRISES

Tableau N° 63 (En milliards de F. CFA)

RESSOURCES	1970	1975	1980	EMPLOIS	1970	1975	1980
Epargne	35,4	60,8	102,2	F.B.C.F.	50,0	75,4	114,0
Dont réinvestie :				Des entreprises publiques	21,0	18,0	24,0
- entreprises publiques	(4,7)	(7,0)	(11,7)	Des entreprises privées	29,0	57,4	90,0
- entreprises privées	(19,0)	(35,4)	(63,1)				
				Dont :			
Subventions aux entreprises publiques	8,5	12,0	13,0	- construction de logements	5,0	9,0	13,0
Subventions aux sociétés immobilières	0,8	1,9	2,9	- renouvellement	13,5	20,5	38,0
Participations de l'Etat	2,5	3,5	5,5	- extensions	5,8	9,8	16,0
Participations des ménages	0,5	2,0	4,0	- créations	4,7	18,1	23,0
Kossou (financement CAA)	6,0	-	-	Variation de stocks	2,0	3,5	4,3
FNI - SONAFI	0,9	1,1	1,3	Kossou (remboursement EECI)	-	1,0	1,6
Emprunts à moyen et long termes :				FNI - SONAFI	0,9	1,1	1,3
- des entreprises publiques	2,0	0,5	2,0				
- des entreprises privées	4,6	11,5	14,6	Remboursements d'emprunts :			
				- aux institutions financières	0,7	6,4	12,1
Crédit à court terme (financement des stocks)	1,6	2,8	3,4	- à l'extérieur	0,2	0,4	0,9
				Fonds de rachat d'actifs existants . .	0,9	1,0	2,0
Concours extérieurs nets	3,6	11,1	14,7	Disponible à court terme	11,7	18,4	27,4
TOTAL	66,4	107,2	163,6		66,4	107,2	163,6

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 445.

leur autofinancement est comptabilisé en disponibilités à court terme qui figurent pour un quart en ressources des institutions financières, le solde, soit les trois quarts étant transféré à l'extérieur. Cette proportion a été estimée à partir de l'accroissement des dépôts des entreprises auprès du système bancaire. On peut supposer que l'ivoirisation prévue du capital productif contribuera à la modifier dans un sens favorable au maintien sur place d'une fraction plus importante des liquidités des entreprises. Par prudence on a cependant conservé cette proportion constante tout au long de la période.

Le financement des investissements des *entreprises publiques* est assuré par leur épargne, les subventions qu'elles reçoivent de l'Etat et leurs emprunts à moyen et long termes.

Les emprunts à moyen et long termes ont été supposés contractés :

— pour les entreprises privées, en totalité auprès des institutions financières ;

— pour les entreprises publiques, pour un cinquième auprès des institutions financières et pour quatre cinquièmes à l'extérieur.

En ce qui concerne enfin les participations tant de l'Etat que des ménages, on a admis que, dans le cadre de la politique d'ivoirisation de l'appareil de production, une partie servirait à financer non plus la formation de capital des entreprises, mais le rachat d'actifs existants. Le montant de ces rachats a été également considéré comme transféré à raison des trois quarts par les propriétaires de ces actifs.

Globalement, l'équilibre prévu appelle les deux importantes remarques suivantes :

a) bien qu'inférieure aux besoins, l'épargne des entreprises, en raison de comportements difficiles à modifier, ne s'investit pas en totalité. Une fraction est laissée liquide sur place mais la plus grande partie est transférée à l'extérieur ;

b) il en résulte que, malgré les concours importants des administrations, des ménages et des institutions financières, il est nécessaire de recourir à des apports croissants de capitaux extérieurs.

Ce flux entrant de capitaux constitue une contrepartie nécessaire des transferts d'épargne liquide effectués par les entreprises déjà installées. En réalité, il conditionne moins la croissance qu'il n'en dépend. Autrement dit, si l'expansion continue, il n'y a pas de doute que les capitaux extérieurs prévus viendront s'investir. Ces apports de capitaux privés extérieurs ne suffiront cependant pas à compenser les transferts probables d'épargne liquide des entreprises. Seule une politique dynamique d'ivoirisation de l'appareil de production pourra, à terme, réduire le volume de ces transferts d'épargne des entreprises et asseoir ainsi sur des bases solides l'équilibre extérieur du pays.

EQUILIBRE FINANCIER DES INSTITUTIONS FINANCIERES

Tableau N° 64 (en milliards de F. CFA)

	1970	1975	1980		1970	1975	1980
Epargne	0,7	0,8	0,5	Prêts à moyen et long termes:			
Subventions (fonds de consolid. et bonification)	–	0,6	1,1	- aux ménages	1,0	1,5	2,6
Recouvrements	1,0	6,8	12,9	- aux entreprises	5,0	11,6	15,0
Disponible à court terme	8,8	8,9	10,3	Solde	4,5	4,0	7,2
	10,5	17,1	24,8		10,5	17,1	24,8

4. - *L'équilibre financier des institutions financières*

L'équilibre financier des institutions financières décrit dans le tableau n° 64 n'appelle pas de commentaires détaillés :

On notera cependant qu'il a été prévu des concours à long terme non négligeables en faveur des ménages, concours pour lesquels les banques commerciales seraient appelées à assurer le financement du moyen terme initial, et des concours à moyen et long termes importants en faveur des entreprises. L'accroissement prévu de l'ensemble de ces concours nécessitera la mise en œuvre d'une politique de dynamisation du système bancaire visant notamment à une utilisation plus complète de sa capacité d'engagement à moyen terme.

D. - L'ÉQUILIBRE FINANCIER GLOBAL ET L'ÉQUILIBRE DES COMPTES EXTÉRIEURS

Les tableaux n°s 65, 67 et 69 ci-après rassemblent, pour chacune des années de référence, les données financières concernant les différentes catégories d'agents ainsi que leurs répercussions sur le compte de l'extérieur.

Les tableaux n°s 66, 68 et 70 ci-après donnent la physionomie des comptes extérieurs pour chacune des trois années considérées, en reprenant les opérations sur biens et services (balance commerciale), les opérations de répartition (la somme des deux constituant la balance des paiements courants) et les

EQUILIBRE FINANCIER GLOBAL 1970

Tableau N° 65

(en milliards de F. CFA)

	Entreprises		Ménages		Administrations		Institutions Financières		Extérieur		Totaux	
	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
F.B.C.F. (1)	52,0		10,0		16,0						78,0	
Epargne		35,4		12,0		41,3		0,7				89,4
Subventions		9,3		1,0	10,3						10,3	10,3
Participations		3,0	0,5		2,5						3,0	3,0
Opérations diverses					9,2						9,2	
Prêts et emprunts à moyen et long termes		12,6	0,5	1,0	6,0	15,0	6,0		16,1		28,6	28,6
Recouvrements et remboursements	0,9		0,3		6,8			1,0		7,0	8,0	8,0
Concours extérieurs aux entreprises		3,6							3,6		3,6	3,6
Disponible à court terme	12,6	1,6	2,7		3,0			8,8		9,5	18,3	19,9
Soldes					(2) 2,5		4,5			3,2	7,0	3,2
TOTAUX	65,5	65,5	14,0	14,0	56,3	56,3	10,5	10,5	19,7	19,7	166,0	166,0

(1) y compris variation des stocks
(2) fonds d'actions optionnelles

mouvements de capitaux à long et court termes correspondant :

— aux emprunts extérieurs des administrations et des entreprises et à leur amortissement ;

— aux concours des capitaux extérieurs au financement des investissements des entreprises :

— aux transferts d'épargne excédentaire des entreprises.

Il apparaît immédiatement :

— que le solde de la balance des biens et services est toujours largement positif et croît sensiblement de 1970 à 1975 (+ 10,8 milliards) et très fortement de 1975 à 1980 (+ 29 milliards) ;

— que le solde des opérations de répartition est, au contraire, du fait principalement des paiements de dividendes des entreprises et des transferts de revenu des ménages, constamment et fortement déficitaire (— 13,3 milliards en 1970, — 22,2 milliards en 1975 et — 38,1 milliards en 1980) ;

— que le solde des mouvements de capitaux, faiblement positif en 1970 (+ 3,2 milliards) devient nettement négatif en 1975 (— 6,9 milliards), ce déficit s'accentuant encore en 1980 (— 11,1 milliards).

COMPTE DE L'EXTERIEUR 1970

Tableau N° 66

(En milliards de F. CFA)

	Recettes	Dépenses	Soldes
Exportations	131,1		
Importations		106,4	
1/ Biens et Services	131,1	106,4	+ 24,7
Intérêts et dividendes	0,4	10,6	
Coopération internationale	8,8	1,6	
Dépenses et recettes extérieures des ménages	6,4	17,5	
Dépenses et recettes extérieures des administrations	3,6	1,8	
Opérations diverses	2,0	3,0	
2/ Opérations de répartition	21,2	34,5	- 13,3
3/ Opérations courantes (1 + 2)	152,3	140,9	+ 11,4
Mouvements de capitaux à long terme	19,7	7,0	
Mouvements de capitaux à court terme		9,5	
4/ Mouvements financiers	19,7	16,5	+ 3,2
5/ Variation nette des avoirs extérieurs			+ 14,6

EQUILIBRE FINANCIER GLOBAL 1975

Tableau N° 67 (En milliards de F. CFA)

	Entreprises		Ménages		Administrations		Institutions Financières		Extérieur		Totaux	
	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
F.B.C.F. (1)	78,9		16,0		24,0						118,9	
Epargne		60,8		18,2		52,4		0,8			-	132,2
Subventions		13,9		0,5	15,0			0,6			15,0	15,0
Participations		5,5	2,0		3,5						5,5	5,5
Opérations diverses					1,0						1,0	-
Prêts et emprunts à moyen et long termes		12,0	1,2	1,5		4,3	13,1		3,5		17,8	17,8
Recouvrements et remboursements	7,8		0,4	0,4	7,0	1,0		6,8		7,0	15,2	15,2
Concours extérieurs aux entreprises		11,1							11,1		11,1	11,1
Disponible à court terme	19,4	2,8	1,0		3,0			8,9		14,5	23,4	26,2
Soldes					(2) 4,2		4,0		6,9		15,1	-
TOTAUX	106,1	106,1	20,6	20,6	57,7	57,7	17,1	17,1	21,5	21,5	223,0	223,0

(1) y compris les variations de stocks
(2) fonds d'actions optionnelles.

COMPTE DE L'EXTERIEUR 1975

Tableau N° 68 (En milliards de F. CFA)

	Recettes	Dépenses	Soldes
Exportations	182,6		
Importations		147,1	
1/ Biens et services	182,6	147,1	+ 35,5
Intérêts et dividendes	0,7	17,6	
Coopération internationale	9,2	1,7	
Dépenses et recettes extérieures des ménages	8,4	20,5	
Dépenses et recettes extérieures des administrations	4,0	2,1	
Opérations diverses	2,0	4,6	
2/ Opérations de répartition	24,3	46,5	- 22,2
3/ Opérations courantes (1 + 2)	206,9	193,6	+ 13,3
Mouvements de capitaux à long terme	14,6	7,0	
Mouvements de capitaux à court terme		14,5	
4/ Mouvements financiers	14,6	21,5	- 6,9
5/ Variation nette des avoirs extérieurs			+ 6,4

COMPTE DE L'EXTERIEUR 1980

Tableau N° 70 (En milliards de F. CFA)

	Recettes	Dépenses	Soldes
Exportations	296,3		
Importations		231,8	
1/ Biens et services	296,3	231,8	+ 64,5
Intérêts et dividendes	1,0	27,0	
Coopération internationale	4,5	1,9	
Dépenses et recettes extérieures des ménages	12,4	24,0	
Dépenses et recettes extérieures des administrations	4,3	2,5	
Opérations diverses	2,0	6,9	
2/ Opérations de répartition	24,2	62,3	- 38,1
3/ Opérations courantes (1 + 2)	320,5	294,1	+ 26,4
Mouvements de capitaux à long terme	16,3	5,3	
Mouvements de capitaux à court terme		22,1	
4/ Mouvements financiers	16,3	27,4	- 11,1
5/ Variation nette des avoirs extérieurs			+ 15,3

EQUILIBRE FINANCIER GLOBAL 1980

Tableau N° 69

(En milliards de F. CFA)

	Entreprises		Ménages		Administrations		Institutions Financières		Extérieur		Totaux	
	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R
F.B.C.F. (1)	118,3		24,0		32,0						174,3	
Epargne		102,2		27,1		70,9		0,5				200,7
Subventions		15,9			17,0			1,1			17,0	17,0
Participations		9,5	4,0		5,5						9,5	9,5
Opérations diverses					1,5						1,5	
Prêts et emprunts à moyen et long termes		16,6	2,0	2,6		2,0	17,6		1,6		21,2	21,2
Recouvrements et remboursements	14,6		0,8	1,1	5,5	1,6		12,9		5,3	20,9	20,9
Concours extérieurs aux entreprises		14,7							14,7		14,7	14,7
Disponible à court terme	29,4	3,4			3,0			10,3		22,1	32,4	35,8
Soldes					10,0 (2)		7,2		11,1		28,3	
TOTAUX	162,3	162,3	30,8	30,8	74,5	74,5	24,8	24,8	27,4	27,4	319,8	319,8

(1) y compris les variations de stocks
(2) fonds d'actions optionnelles

Ce changement de sens du solde des mouvements de capitaux résulte de la conjoncture de plusieurs facteurs dont la signification est très différente.

Il apparaît, en effet, que si les transferts d'épargne croissent fortement de 1970 à 1975 et de 1975 à 1980 (1), les apports de capitaux en provenance de l'extérieur (2) connaissent également une croissance remarquable de 1970 à 1975 et continuent à croître, quoique plus faiblement, de 1975 à 1980. Ces flux de sens opposés laissent un solde négatif fortement réduit en 1975 (— 3,4 milliards contre — 5,9 milliards en 1970), mais qui retrouve en 1980 un niveau supérieur à celui de 1970 (— 7,4 milliards).

La réduction très importante du recours à l'endettement extérieur a, de son côté, paradoxalement pour effet, en raison du poids de la dette antérieure, de faire apparaître un solde négatif de 3,5 milliards en 1975 et de 3,7 milliards en 1980, contre un solde positif de 9,1 milliards en 1970 (3).

Au total, en 1975 comme en 1980, le déficit cumulé des opérations de répartition et des mouvements de capitaux est compensé et au-delà par l'importance de l'excédent de la balance commerciale. Il en résulte que la Côte d'Ivoire continuera à enregistrer un accroissement de ses avoirs extérieurs, modéré en cours de période mais qui, si les objectifs du Plan en matière d'exportation sont atteints, devrait retrouver en 1980 le niveau très élevé escompté pour l'année 1970. C'est dire que, finalement, la situation favorable des comptes extérieurs est conditionnée par deux facteurs essentiels : la réalisation des objectifs d'exportation et celle des objectifs de développement industriel de la période.

---

(1) Cf. tableaux n°' 65, 67 et 69, le disponible à court terme de l'extérieur.

(2) Cf. mêmes tableaux, les concours extérieurs aux entreprises.

(3) Cf. mêmes tableaux, les prêts et emprunts extérieurs à moyen et long termes et les recouvrements et remboursements extérieurs.

CONCLUSION

Les principales conclusions que l'on peut tirer de ce rapide examen des conditions de l'équilibre financier des différents agents économiques et de l'évolution de la situation des comptes extérieurs, au cours de la période 1970-1980, sont les suivantes :

1. - La situation financière tant intérieure qu'extérieure de la période se présente de façon satisfaisante et recèle des marges suffisantes pour amortir les variations eventuelles de la conjoncture ou du comportement des agents, sans que la croissance en soit compromise.

2. - Au niveau de l'Etat, l'importance de l'épargne publique autorise la Côte d'Ivoire, en dépit d'une politique audacieuse de prises de participations et d'aide au logement social, à réduire très sensiblement, dès 1975, son recours à l'endettement extérieur et même à le supprimer complètement en 1980. Cette évolution remarquable met en évidence le chemin qui aura ainsi été parcouru en direction d'une plus grande indépendance économique et financière du pays.

3. - Au niveau des entreprises, l'arrivée à maturité du premier appareil industriel tourné vers la satisfaction du marché intérieur, fait apparaître un volume croissant d'épargne liquide dont une grande partie sera probablement transférée à l'extérieur.

C'est là, pourrait-on dire, la rançon du succès obtenu dans la première phase de l'industrialisation. Il en résulte que l'équilibre des comptes extérieurs, exigera en contrepartie *qu'une deuxième génération d'industries tournées vers l'exportation* induise de nouveaux apports de capitaux étrangers. Dans le même temps, *une vigoureuse politique d'ivoirisation de l'appareil industriel et commercial*, poursuivie par le canal des participations de l'Etat et des participations des ménages, devra tendre à réduire, à long terme, les flux des capitaux appelés à sortir du pays.

4. - En raison du double phénomène de la réduction du recours à l'endettement extérieur de l'Etat et de la masse croissante de l'épargne susceptible d'être transférée par les entreprises, *l'équilibre des comptes extérieurs reposera fondamentalement, pendant la prochaine décennie, sur l'importance de l'excédent de la balance commerciale*. La réalisation de cet excédent impliquera, de la part des pouvoirs publics, la mise en œuvre d'une politique cohérente et dynamique de promotion des exportations.

5. - Les concours importants demandés aux institutions financières, tant pour le financement des entreprises que pour celui de la construction de logements sociaux, appelleront une dynamisation du système bancaire.

6. - L'existence de marges inutilisées, au niveau des administrations comme à celui des comptes extérieurs (les avoirs extérieurs continueront à croître fortement tout au long de la période), autorisera, si la conjoncture est favorable, la mise en œuvre de programmes complémentaires, tant en matière d'investissements productifs qu'en matière d'équipements collectifs et sociaux. Ces ressources inutilisées découlent des marges de sécurité prises sur l'utilisation de l'épargne de la C.S.S.P.P.A. pour tenir compte d'une baisse possible des cours du café et du cacao (cf. page 124).

7. - Des études de sensibilité ont été effectuées portant, pour le café et le cacao qui resteront deux produits essentiels pour l'économie et les finances publiques, sur les effets d'une augmentation éventuelle des prix payés aux planteurs et d'une diminution des cours mondiaux.

Elles montrent que les marges de sécurité retenues dans ce chapitre sont suffisantes pendant la durée du Plan.

La situation financière de la période 1976-1980 apparaît encore meilleure que celle du quinquennat 1971-1975. Il convient toutefois d'interpréter ce résultat dans le cadre des hypothèses adoptées. En effet, pour décrire la croissance économique en volume, les projections ont été effectuées à prix constants. Or, pendant la période 1976-1980, les cours mondiaux du café et du cacao pourront être notablement inférieurs à ceux qui ont été retenus pour la durée du Plan ; par ailleurs, les prix payés aux planteurs pourront être sensiblement relevés. Les calculs de variantes effectués, dans le cadre des études de sensibilité, montrent que la conjugaison de ces deux mouvements de prix entraînerait, pour l'Etat, un manque à gagner important qui pourrait dépasser les marges de sécurité retenues. Il deviendrait alors nécessaire que l'endettement de la période 1976-1980 fût nettement plus important que ne l'indique la projection à prix constants.

L'équilibre financier de cette période serait alors plus tendu, mais il resterait parfaitement réalisable, eu égard aux possibilités d'endettement qui ne sont pas utilisées dans la projection à prix constants.

Finalement, le plus important à retenir, c'est que l'équilibre financier d'une économie en forte croissance par les comptes extérieurs, comme l'est celle de la Côte d'Ivoire, dépend davantage de la réalisation du modèle de croissance que la croissance ne dépend de l'équilibre financier. C'est dire l'importance de la cohérence et de la continuité de l'action des pouvoirs publics en vue de la réalisation du Plan, en particulier dans les trois domaines de la promotion des exportations, de la promotion d'une deuxième génération d'industries et de l'ivoirisation progressive de l'appareil de production du pays.

CHAPITRE 3

LE DÉVELOPPEMENT RURAL

INTRODUCTION

L'exposé du plan de développement rural comprend cinq parties.

La première présente, de façon générale, les objectifs poursuivis, les actions et les programmes envisagés et les moyens à mettre en œuvre.

La seconde partie expose, dans le détail, l'ensemble des réalisations prévues dans les domaines de l'agriculture vivrière, de l'élevage, de l'agriculture industrielle et d'exportation, de l'exploitation forestière et des pêches. Sont également examinées dans cette partie, les opérations de développement intégré.

Après avoir présenté l'ensemble des programmes au niveau national, on examine, dans une troisième partie, le plan agricole dans l'optique régionale afin de montrer dans quelle mesure sont atténuées les disparités de revenus entre régions.

La quatrième partie est consacrée à une récapitulation de l'ensemble des moyens à mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions envisagées.

Dans une dernière partie enfin, est présenté l'ensemble des actions à entreprendre dans le monde rural pour en améliorer les conditions de vie et obtenir une participation plus active des paysans au développement.

I. - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT RURAL

A. - Le développement du secteur primaire de 1960 a 1970.

1. - *Evolution de la production brute*

Au cours de la décennie 1960-1970, la production brute du secteur primaire s'est développée en francs courants à un taux annuel moyen de 6 % environ. Mais comme l'indique le tableau n° 1 ci-dessous, la croissance par sous-secteur a été très inégale.

La progression des activités liées au marché intérieur a été relativement faible : la production vivrière a augmenté à un taux moyen de 3 % par an, tandis que les secteurs de l'élevage et de la pêche se sont développés à un rythme plus rapide, voisin de 5 % en moyenne par an, avec cependant une progression plus rapide pendant les cinq dernières années.

EVOLUTION DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION

Tableau N° 1 — en millions de F.CFA courants

	1960	1965	1970
Agriculture vivrière	36.295	43.263	48.054
Elevage et chasse	3.586	3.937	5.565
Agriculture industrielle et d'exportation	22.357	33.262	49.063
Exploitation forestière . . .	7.253	16.709	23.500
Pêche	2.218	2.974	3.700
Total	71.709	100.145	129.882

Les secteurs liés à l'exportation ou à l'industrie locale ont, par contre, connu un essor remarquable : la production du secteur de l'agriculture industrielle et d'exportation a doublé, tandis que celle de l'exploitation forestière a plus que triplé.

En ce qui concerne l'évolution, par produit, dans chaque sous-secteur, les faits suivants méritent d'être signalés :

— parmi les cultures vivrières, les céréales (riz et maïs) progressent très rapidement ;

— dans l'élevage, la production avicole prend une part de plus en plus importante ;

— la part du café, dans la valeur de la production agricole industrielle et d'exportation, a légèrement décliné mais reste très importante (47 %). Le coton a connu un essor extraordinaire, tandis que les autres cultures ont progressé au même rythme que l'ensemble du secteur.

2. - *Les principales actions de développement*

Pour diversifier l'économie agricole qui était trop dépendante de la production caféière, un important programme de diversification a débuté vers 1965, portant sur la création de plantations modernes de palmier et cocotier, sur le développement de la riziculture, ainsi que sur la culture du coton dans le nord du pays. Parallèlement, a été entreprise une vaste opération de régénération de la cacaoyère. A l'exception du coton, l'effet de ces actions se fera surtout sentir au cours du quinquennat 1971-1975.

3. - *Les problèmes actuels de l'agriculture ivoirienne*

a) La production agricole, malgré les efforts de diversification, qui porteront leurs fruits à long

terme, reste dominée par le café dont la production est, de plus, soumise à des fluctuations annuelles considérables.

b) Bien que la situation se soit améliorée depuis 1965, les disparités de niveau de développement entre les régions restent considérables, le Nord et l'Ouest étant les plus défavorisés.

c) La demande intérieure de certains produits vivriers et animaux croît à un rythme plus rapide que la production : il s'agit surtout du riz et de la viande. Grâce aux actions de développement de la riziculture, on a réussi à stabiliser les importations.

Pour la viande, par contre, l'écart entre la demande et la production augmente sans cesse.

d) En dépit d'un rythme de croissance élevé, il n'est pas encore apparu en Côte d'Ivoire de véritables contraintes de main-d'œuvre ou de force de travail disponible.

En région forestière, le revenu élevé procuré par la plupart des cultures a permis d'utiliser largement de la main-d'œuvre immigrée. Il faut cependant considérer que les ressources de l'immigration ne sont pas illimitées et que la main-d'œuvre devient de plus en plus exigeante au point de vue rémunération et conditions de travail.

Dans les régions de savane, il existait jusqu'à présent un sous-emploi agricole généralisé, mais il se réduit rapidement par le fait du développement de la production de coton et de riz. D'ores et déjà, apparaissent des goulots d'étranglement saisonniers de main-d'œuvre dans quelques régions. Comme le revenu procuré par les cultures de savanes ne permet pas d'utiliser de la main-d'œuvre salariée, le seul moyen de réduire les contraintes est d'améliorer la productivité du travail par la mécanisation des travaux culturaux : préparation des terres et sarclage essentiellement.

e) La plupart des interventions dans le domaine agricole ont été confiées à des sociétés para-publiques spécialisées dans une ou plusieurs cultures. Ce système a permis de réaliser efficacement la plupart des grandes opérations lancées à partir de 1965. Mais, en région de savane où le système de production est basé sur la succession de plusieurs cultures annuelles, le paysan est sollicité par les agents d'encadrement de plusieurs organismes, ce qui aboutit à un gaspillage des moyens d'intervention et ne permet pas d'entreprendre une réforme complète du système de production.

f) De graves déficiences apparaissent actuellement dans le système de commercialisation des produits agricoles destinés à la consommation intérieure. Les marges commerciales sont souvent excessives et l'écoulement de la production est mal assuré, ce qui décourage les producteurs.

g) Enfin, dans le domaine des forêts, le développement de l'exploitation des bois a singulièrement entamé le patrimoine national en plusieurs espèces dont les réserves sont peu abondantes.

B. - Les grandes lignes du plan de développement rural

1. - *Objectifs généraux*

Les principaux objectifs assignés au Plan de développement rural sont :

a) Sur le plan de l'économie nationale :

— assurer un taux de croissance agricole aussi élevé que possible par rapport aux moyens mis en œuvre ;

— réaliser l'équilibre de la balance extérieure tout en rendant, par une politique de diversification adéquate, l'économie ivoirienne moins sensible aux aléas de la conjoncture internationale des produits tropicaux de base ;

— améliorer la compétitivité de l'économie ivoirienne d'exportation pour faire face à d'éventuelles dégradations des cours ;

— satisfaire les besoins alimentaires de l'ensemble de la population.

b) Sur le plan de l'économie régionale :

— réduire autant que possible la disparité des niveaux de revenus entre régions.

c) Au niveau du paysan :

— accroître le revenu monétaire de la grande masse des paysans par l'amélioration de la productivité agricole ;

— améliorer le niveau nutritionnel quantitatif et qualitatif et la sécurité alimentaire ;

— amener progressivement le paysan à participer à son développement ;

— fournir aux jeunes des perspectives de promotion économique et sociale dans l'agriculture afin de freiner l'exode rural ;

— améliorer les conditions de vie du monde rural par la mise en place d'un ensemble d'équipements sociaux et culturels.

2. - *Les objectifs quantitatifs*

Comme le secteur de l'agriculture est moteur du développement économique, et de ce fait prioritaire, il n'a pas été fixé a priori de contraintes financières à la réalisation des projets agricoles.

Les facteurs qui ont été pris en compte dans le choix des actions sont :

— les possibilités techniques et humaines de réalisation ;

— la rentabilité au niveau du producteur et de l'économie nationale ;

— les débouchés intérieurs et extérieurs ;

— la recherche d'un meilleur équilibre régional.

Les objectifs agricoles ont été fixés dans une vision optimiste et dynamique du développement agricole ; ils sont particulièrement ambitieux pour l'ensemble des activités de la zone de savane, mais sont réalisables dans la mesure où les moyens exposés plus loin seront mis en œuvre.

Le tableau n° 2 ci-dessous donne, par branche de la comptabilité nationale, l'évolution de la production et de la valeur ajoutée.

RECAPITULATION EN VALEUR DES OBJECTIFS DU SECTEUR AGRICULTURE - FORETS - PECHES

Tableau N° 2 (en millions de F.CFA aux prix de 1968/69)

	1965	1970	1975	1980
A- VALEUR DE LA PRODUCTION				
Branche 01 : agriculture vivrière et élevage	45.812	53.619	65.057	78.898
Branche 02 : agriculture industrielle et d'exportation	36.900	49.063	63.620	87.504
Branche 03 : exploitation forestière	17.720	23.500	24.000	30.000
Branche 04 : pêche	2.906	3.700	6.780	10.600
TOTAL	103.338	129.882	159.457	207.002
B- VALEUR AJOUTEE				
Branche 01 : agriculture vivrière et élevage	40.740	47.578	56.927	68.820
Branche 02 : agriculture industrielle et d'exportation	34.270	44.680	56.995	79.171
Branche 03 : exploitation forestière	9.455	12.505	12.768	15.960
Branche 04 : pêche	1.874	2.277	4.283	6.933
TOTAL	86.339	107.040	130.973	170.884

En ce qui concerne la composition des productions par branche, les évolutions les plus marquantes à signaler dans la période 1970 à 1980 sont :

— dans la branche 01 : la production céréalière, ainsi que celle de l'élevage, augmentent sensiblement;

— dans la branche 02, la part du café passe de 46,5 % en 1970 à 33,1 % en 1980. Cette régression s'effectue surtout au profit du cacao (28,5 % à 33,4 %) et des oléagineux (5,5 % à 10,9 %).

Le rythme de croissance de la valeur ajoutée par branche et par période évoluera comme suit :

Tableau N° 3

Branches	1965-70	1970-75	1975-80
01 - Agr. vivrière élev.	3,1 %	3,7 %	3,9 %
02 - Agr. ind. et d'exp.	5,4 %	5,0 %	6,8 %
03 - Exploit. forest.	5,7 %	0,4 %	4,6 %
04 - Pêche	4,0 %	13,5 %	10,1 %
Ensemble	4,4 %	4,1 %	5,5 %

On note que le taux de croissance de la branche 02 subira au cours de la période 1971-1975 un léger fléchissement, qui est dû pour une large part à la stagnation prévisible de la production de café. La baisse des cours du café à partir de 1960, ainsi que les mesures de limitation des extensions de culture ont, en effet, entraîné une forte réduction des superficies plantées.

La croissance des activités de la branche 02 autres que le café se poursuivra par contre à un rythme très élevé :

— de 1965 à 1970 : 9,1 % ;

— de 1970 à 1975 : 8,0 % ;

— de 1975 à 1980 : 9,1 %.

Le développement de la production forestière (branche 03) se ralentira également de 1970 à 1975. Cela résulte de la nécessité de restreindre l'exploitation de cinq essences dont les réserves s'épuisent, au rythme actuel, trop rapidement et qui représentent près de la moitié du volume de bois exploité.

Une propagande active de promotion des essences secondaires, dont les réserves sont abondantes, devrait maintenir la production jusqu'en 1975 et l'accroître légèrement en 1980.

En ce qui concerne l'évolution globale du secteur primaire, il faut noter cependant que la croissance

de l'agriculture vivrière et de l'élevage (branche 01), ainsi que celle des pêches (branche 04) permettent, au cours de la période 1971-1975, d'amortir dans une certaine mesure le fléchissement subi par les deux autres branches.

3. - *Les principaux programmes envisagés et les conditions de leur mise en œuvre*

Les opérations dont la réalisation conditionnera pour une large part la croissance de l'économie agricole au cours de la prochaine décennie, sur le plan national ou au niveau régional, sont :

— les opérations riz et maïs ;

— le développement de l'élevage ;

— la modernisation des plantations de café et cacao ;

— la poursuite des opérations : palmier, cocotier, coton, banane et ananas de conserverie ;

— la culture du sucre et du kénaf ;

— le développement de diverses cultures fruitières et maraichères ;

— les opérations de développement agricole intégré, dont notamment l'aménagement du Sud-Ouest, ainsi que quatre opérations basées sur la mécanisation des cultures de savane.

Ces opérations seront brièvement exposées en soulignant les conditions de leur mise en œuvre et les décisions ou options politiques à prendre.

a) Le riz et le maïs

Pour satisfaire la demande intérieure et réduire les importations, un effort très important doit être poursuivi dans le domaine de la riziculture.

Le programme 1971-1975 portera plus spécialement sur la riziculture irriguée en petits aménagements. En région forestière, la modernisation de la culture pluviale sera poursuivie dans les seules zones où les ressources hydro-agricoles sont limitées. En région de savane, le riz pluvial sera intégré dans des assolement basés sur le coton.

Il convient, dans les plus brefs délais, de mettre au point un programme concret et précis d'action pour la période 1971-1975 et de mettre en place les structures d'encadrement appropriées.

Concernant le maïs, les perspectives d'évolution de la demande intérieure sont favorables, ce qui a conduit à envisager un programme important. La culture du maïs est très intéressante dans la zone de savane à double cycle de précipitations en avant-culture du coton.

Une décision est à prendre concernant l'incorporation de maïs à la farine de blé, qui accroîtrait sensiblement les débouchés. Il faut, de plus, mettre en place un système de collecte et d'achat du maïs, ainsi que des installations de séchage et de stockage.

b) L'élevage

Les pays sahéliens fournisseurs traditionnels de bétail risquent, à partir de 1975, de ne pouvoir faire face à l'accroissement de la demande ivoirienne. Ceci a conduit à prévoir un programme important en matière d'élevage bovin. Deux grandes opérations sont envisagées :

— la création d'un secteur moderne de production bovine : ranches de grandes dimensions ;

— la modernisation des méthodes d'élevage traditionnel dans le nord du pays.

Des études de projets sont en cours ou à prévoir d'ici à 1972. Les réalisations seront très coûteuses et l'effet des programmes sur la production ne deviendra sensible qu'à partir de 1980. La modernisation de l'élevage traditionnel se heurtera à des résistances psychologiques et sociales qu'il s'agira de surmonter par une action politique au niveau des populations.

Afin de favoriser le développement du secteur d'élevage moderne, il conviendra d'instituer un système de prix, à la qualité, qui assure au producteur des conditions d'exploitation rentables. Des mesures sont à prendre également en ce qui concerne la commercialisation du bétail.

Enfin dans le domaine de l'aviculture moderne qui a pris, ces dernières années, un essor remarquable, il est prévu de poursuivre et d'amplifier les actions en cours.

c) Le café et le cacao

La Côte d'Ivoire dispose en ce moment de nouvelles variétés de café et de cacao au potentiel de production élevé et à la précocité remarquable.

Le vaste programme de plantation de variétés sélectionnées, qui est envisagé en milieu paysan, permettra de porter la production de café de 240 000 tonnes en 1970 à 305 000 tonnes en 1980, et la production de cacao de 175 000 tonnes en 1970 à 365 000 tonnes en 1980.

Le programme cacao est particulièrement ambitieux. Les réalisations totales, par quinquennat, porteront sur 85 000 ha environ, avec une part très importante dans l'Ouest et le Sud-Ouest.

Compte tenu de l'effet considérable qu'exercera le développement de la production cacaoyère sur l'économie nationale et sur l'économie régionale, la réalisation du programme cacao devra faire l'objet d'une attention particulière.

d) Les opérations palmier, cocotier, banane, ananas de conserverie

Les programmes palmier et cocotier se poursuivront selon le plan actuellement établi par la SODEPALM. Après 1975, l'essentiel des réalisations portera sur la partie actuellement inoccupée du Sud-Ouest.

La banane ivoirienne se heurte à une vive concurrence sur les marchés extérieurs. Ceci a conduit pour la période 1971-1975 à prévoir un regroupement de la culture à proximité d'Abidjan de manière à rendre la production plus compétitive.

La création d'une nouvelle conserverie à Bonoua, ainsi que l'agrandissement de l'usine de la SALCI permettent d'envisager une forte extension de la culture de l'ananas de conserverie, la production devant passer de 120 000 tonnes en 1970 à 220 000 tonnes en 1980.

e) Les fruits et légumes divers

Avec l'élévation des niveaux de vie et l'amélioration des moyens de transport, la consommation en Europe de fruits et dérivés de fruits, ainsi que de légumes, d'origine tropicale, se développe rapidement.

La Côte d'Ivoire a intérêt à prendre place sur ce marché en pleine expansion et à y faire un gros effort de promotion commerciale.

Parmi les projets envisagés, le principal concerne l'ananas frais d'exportation dont la production devrait passer de 15 000 tonnes en 1970 à 80 000 tonnes en 1980. La valeur de la production se montera à cette époque à 2,4 milliards de F CFA. Les autres projets sont de moindre ampleur : agrumes à essence, anacardier, avocat, légumes d'exportation.

Il faut noter également que la demande des grandes villes en fruits et légumes s'accroît rapidement, ce qui a conduit à envisager des programmes de production et la mise en place d'une infrastructure commerciale adéquate.

La réalisation de l'ensemble de ces programmes incombera à la SODEFEL, société d'Etat nouvellement créée. Il conviendrait que cette société dispose rapidement de tous les moyens nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes indiqués.

f) Le coton (*) et l'arachide

Les objectifs de production de coton sont particulièrement ambitieux. Ils ne seront atteints que dans la mesure où les actions visant à améliorer la productivité des exploitations agricoles de savane seront appliquées avec succès, à savoir :

— la pratique généralisée d'assolements comportant outre le coton, les cultures vivrières et éventuellement le riz, le maïs et l'arachide ;

— la mécanisation des cultures dans les zones concernées par les opérations de développement intégré.

La création d'une huilerie de graine polyvalente ouvre un vaste débouché à la production d'arachide dont la culture est essentiellement envisagée en premier cycle avant le coton.

g) Le sucre et le kénaf (**)

Le site de Ferkessédougou offre incontestablement les conditions les plus favorables à l'implantation d'un complexe sucrier susceptible d'approvisionner le marché local à un prix comparable à celui du sucre importé dans le cadre de l'accord de l'O.C.A.M. Compte tenu de l'importance que prendra l'activité sucrière tant au niveau national qu'au niveau régional, sa réalisation devrait débuter sans délais.

Des essais de culture mécanisée de kénaf sont conduits depuis trois ans dans la région de Ferkessédougou dans le cadre d'un projet visant à produire 16 000 tonnes de fibres. Il conviendra, avant d'entreprendre la réalisation de ce projet, d'établir un bilan technique et économique précis des essais en cours et de le réorienter le cas échéant.

h) Les opérations de développement intégré

Une nouvelle forme d'intervention dans le domaine rural apparaîtra avec la réalisation d'opérations de développement intégré.

Deux opérations sont en cours : il s'agit de l'aménagement de la région du Sud-Ouest, et de l'aménagement de la vallée du Bandama.

Du point de vue de la croissance agricole au cours de la prochaine décennie, la mise en valeur du Sud-Ouest revêt une importance considérable car c'est dans cette région que sera réalisée une part importante des programmes cacao, palmier, cocotier, hévéa et agrumes à essence.

Quatre opérations intégrées sont, en outre, prévues en zone de savane dans les régions de Bouaké, Mankono, Boundiali et Korhogo, qui porteront, pour une large part, sur la création d'exploitations mécanisées. Ces opérations devront être suivies avec une attention particulière car, de leur succès, dépendra l'évolution de la culture mécanisée en région de savane et, par voie de conséquence, la réalisation des

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 452.
(**) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 452.

objectifs de production agricole qui ont été fixés pour 1980.

Dans chaque opération, sera menée une action d'animation rurale qui devrait aboutir à une participation plus active des paysans aux actions de développement rural et à une modification en profondeur des mentalités et des comportements.

4. - Les moyens à mettre en œuvre

a) Les moyens financiers

Ainsi que l'indique le tableau n° 4 les dépenses publiques du secteur agriculture - forêt - pêche sont évaluées à 72 milliards pour la période 1971-1975 et à près de 80 milliards pour 1976-1980.

Parmi les opérations qui exigeront les dépenses les plus importantes au cours du quinquennat. citons :

— l'opération riz, plus de 8 milliards. Elle englobe cependant la création d'un vaste aménagement hydro-agricole dans la région de Korhogo (3 milliards environ) ;

— le programme cacao : 6 milliards ;

— les programmes palmier et cocotier qui, ensemble, représentent près de 16 milliards ;

— les opérations coton, canne à sucre et kénaf qui, chacune, coûteront 5 milliards environ.

Les dépenses au cours du second quinquennat ne seront pas sensiblement supérieures à celle du premier.

Cela tient au fait que la période 1971-1975 sera marquée par la réalisation de plusieurs opérations qui nécessiteront au départ des investissements très importants : aménagements rizicoles, culture sucrière et kénaf, aménagement régional (AVB et ARSO).

Tableau N° 4

(en millions de F.)

Branches	1971-75		Total	1976-80		Total
	Invest.	Fonct.		Invest.	Fonct.	
01 - Agr. vivrière élevage	7.278	5.945	13.223	4.360	5.764	10.124
02 - Agr. industr. et d'export.	28.629	17.119	45.748	29.098	23.462	52.560
03 - Exploitation forestière	3.018	-	3.018	5.000	-	5.000
04 - Pêche	960	377	1.337	272	316	588
Développement intégré	5.308	3.032	8.340	6.303	3.965	10.268
Total	45.193	26.473	71.666	45.033	33.507	78.540

b) Les autres moyens

La modernisation des techniques de production exigera de poursuivre et d'intensifier la recherche et l'expérimentation. Parmi les domaines prioritaires figurent : les techniques susceptibles d'améliorer la productivité en région de savane, mécanisation et désherbants chimiques ; les recherches zootechniques.

Les structures et méthodes d'intervention dans le domaine rural seront à revoir en fonction des nouvelles orientations prises en ce qui concerne l'agriculture de savane. Compte tenu du nombre croissant d'opérations agricoles prévues, dont certaines sont relativement complexes, il conviendrait que soit créée, au sein du Ministère de l'Agriculture, une cellule d'économie rurale, chargée de superviser la conception des projets, d'en contrôler l'exécution et d'en mesurer les effets économiques et sociaux.

Les subventions accordées aux paysans pour l'achat d'équipements, la création de plantations et d'aménagements hydro-agricoles devront progressivement faire place à des prêts remboursables, à partir du moment où les techniques de culture sont bien maîtrisées et rentables. Cela exigera une adaptation des méthodes actuelles d'octroi de crédit.

Diverses interventions de l'Etat seront nécessaires dans le domaine de la commercialisation des produits et des prix, qui seront précisées lors de l'examen des différents programmes.

II. - OBJECTIFS ET ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

L'exposé comprendra cinq parties :

a) L'agriculture vivrière et l'élevage qui font partie de la branche 01 de la comptabilité nationale.

b) L'agriculture orientée vers l'exportation et les industries de transformation (branche 02).

c) Les opérations de développement intégré.

d) L'exploitation forestière (branche 03).

e) La pêche (branche 04).

A. - L'AGRICULTURE VIVRIÈRE ET L'ÉLEVAGE

Dans ce paragraphe sont analysés séparément les objectifs et programmes se rapportant au riz, au maïs, aux cultures maraîchères, aux fruits destinés au marché local, et à l'élevage.

Pour les produits vivriers autres que ceux précités dont la production est liée avant tout aux besoins de la consommation locale, les objectifs de chacun seront déterminés dans le cadre général de l'augmentation des besoins alimentaires, au cours de la période 1970-1980.

1. - *Les produits vivriers*

La plupart des considérations exprimées dans les « perspectives décennales » 1960-1970, au sujet des cultures vivrières en Côte d'Ivoire, demeurent valables pour la période 1971-1975 et la perspective 1980.

Les grandes enquêtes statistiques qui se sont déroulées entre 1960 et 1965, et l'évolution constatée, durant la même période et depuis lors, dans la consommation de certains produits, permettent seulement de rectifier certaines prévisions.

On indiquera ici simplement les principales considérations qui justifient les perspectives proposées pour la période planifiée.

a) La situation alimentaire du pays demeure quantitativement satisfaisante, mais présente encore des carences qualitatives.

Les enquêtes régionales ont conduit à réviser en assez forte baisse les estimations des services agricoles concernant les féculents (tubercules, bananes plantain) et à rectifier en légère hausse les évaluations des céréales.

Les « perspectives décennales » signalaient une grande surabondance apparente en quantité (plus de 3 kg par personne et par jour) de produits alimentaires végétaux. Il est vrai que ce chiffre était estimé avant déduction des semences et pertes, postes parfois considérables.

Les estimations actuellement admises conduisent à retenir comme production vivrière ayant une valeur (donc comparable aux autres productions nationales) celle correspondant à une ration calorique normale. Le tableau n° 5 aboutit, pour les principaux produits végétaux recensés par les statistiques, à une ration correspondant, à très peu de chose près, aux normes internationales (F.A.O.), compte tenu de la composition par âge de la population du pays et du climat.

Il n'est pas douteux :

— qu'en plus des pertes en cours de stockage, des cultures « de sécurité » non récoltées restent chaque année sur pied (principalement manioc et banane plantain) ;

— que les produits non saisissables par les statistiques (épices, feuilles, etc.) et les produits animaux, s'ils augmentent peu la ration calorique apportée par les produits de base, jouent au contraire un rôle déterminant dans la composition qualitative de la ration (protides, vitaminés). Le rôle du poisson est aussi très important.

Malgré ces produits, la ration reste insuffisante en protéines animales et en vitamines.

b) La couverture des besoins alimentaires par leur propre production reste la préoccupation première de la grande majorité des producteurs

On a certes noté que le développement des cultures industrielles a conduit certaines régions rurales à limiter au strict minimum leur production vivrière et à devenir légèrement importatrices de produits alimentaires. Cette tendance s'explique très bien par le fait que les cultures comme le café et le cacao rémunèrent le travail nettement mieux que les féculents ou le riz. La tendance observée est donc très logique sur le plan économique. Mais, davantage que le profit maximum, les agriculteurs, en grande majorité, cherchent la sécurité de leur approvisionnement de base. C'est pourquoi on constate qu'aucune région rurale n'a poussé l'évolution logique à son terme et n'en est venue à se spécialiser dans la culture la plus rentable et à importer l'essentiel de sa nourriture.

Aussi longtemps que les circuits commerciaux ne seront pas assez améliorés pour apporter à chaque paysan la même sécurité d'approvisionnement que lui donne l'autofourniture, le comportement autoconsommateur subsistera. Il serait extrêmement aventuré, pour les pouvoirs publics, de bousculer sans précautions cet état de choses.

c) A la faveur de l'élévation du niveau de vie et de l'urbanisation, quatre denrées produites ou pouvant être produites en Côte d'Ivoire se détachent des autres et voient leur demande augmenter beaucoup plus vite que la population.

Il s'agit du riz, du sucre, de la viande et du poisson. Les importations croissantes attestent l'augmentation de la demande, la production nationale étant inexistante (sucre), stagnante (élevage) ou même croissante (riz). Seule la production de poisson arrive à suivre la demande.

En conséquence, ces produits font l'objet de programmes particuliers de développement.

RATION ALIMENTAIRE DE BASE CORRESPONDANT AUX EQUILIBRES QUANTITATIFS admis pour 1965

(produits agricoles principaux seulement, recensés par les statistiques agricoles)

Tableau N° 5

	Consommation humaine tonnes	Kilos/ hab/ an	Grammes/ hab/ jour	Calories/ gramme	Calories/ hab/ jour	Observations
Paddy	324.300	45,9 *	126 *	3,59	452	* riz =
Maïs	153.300	35,1	96	3,56	342	paddy × 0,62
Sorgho	9.520	2,2	6	3,11	19	
Mil	29.120	6,7	18	3,12	56	
Fonio	5.950	1,4	4	3,10	12	
Sous-total céréales	522.190	91,3	250		881	
Igname	747.000	171,2	469	0,90	422	
Manioc	500.000	114,6	314	1,09	342	banane =
Patate	16.400	3,8	10	0,97	10	régime ×
Taro	112.140	25,7	70	0,86	60	1/ 1,13
Banane plantain	518.000	105,1	288	0,75	216	
Sous-total féculents	1.893.540	420,4	1.151		1.050	
Arachide	21.235	4,9	13	3,88	50	
Pois de terre	11.600	2,7	7	3,65	26	
Karité	2.815	0,6	2	8,84	17	
Huile de palme	23.000	5,3	15	8,84	132	
Sous-total oléagineux	58.650	13,5	37		225	
TOTAL produits recensés		525,2	1.438		2.156	

Pour les autres denrées vivrières productibles localement, aucune évolution marquante n'a pu être saisie, et aucun commerce extérieur notable ne marque l'apparition de déficits ou d'excédents importants. Seule une augmentation visible de la culture du maïs fait admettre un progrès léger de cette céréale.

L'augmentation de la ration per capita en riz (et en blé) donne à penser que la consommation par personne en féculents (produits moins aisément transportables et conservables, et plus longs à préparer) diminue légèrement.

Cette évolution doit cependant être lente et, au stade actuel des prévisions, elle n'a été prise en compte qu'avec prudence.

d) Les principes retenus pour la projection des principaux vivriers découlent des considérations précédentes.

— Pour la viande, le poisson, le riz et le maïs des estimations spécifiques ont été faites, qui sont indiquées dans les paragraphes consacrés à ces produits.

— Pour les autres produits vivriers faisant l'objet de statistiques, on a admis que les consommations per capita, en milieu urbain et en milieu rural, resteraient respectivement constantes.

— Enfin, pour les produits divers simplement estimés (fruits et légumes, boissons traditionnelles, etc.) une projection purement indicative a été faite, axée sur l'évolution de la population (voir tableau récapitulatif).

La prudence des hypothèses est due au danger déjà signalé d'intervenir brutalement dans des systèmes alimentaires qui ont le mérite d'exister, et à l'incertitude des statistiques en la matière, qui rend illusoire toute prévision précise.

Sous ces réserves, et comme conséquence des hypothèses prudentes dont les principes viennent d'être exposés, la ration alimentaire apportée par les principaux produits vivriers aura assez peu évolué en 1980, avec toutefois un mouvement significatif en faveur des céréales et au détriment des féculents (voir tableau n° 6). Il est probable que l'évolution réelle sera plus rapide que cette prévision.

e) *La prudence nécessaire en matière de politique vivrière* ne doit pas faire oublier que la spécialisation progressive des régions de forêt dans les cultures « riches » qu'elles peuvent seules pratiquer, est un moyen de faire indirectement profiter les régions de

savane de cette richesse. En effet, le « Nord » pourrait devenir le grenier du « Sud ».

Cette évolution suppose toutefois :

— un grand progrès des circuits commerciaux. Une amélioration sensible de ces circuits est de toute manière souhaitable pour assurer à bon compte l'approvisionnement des grandes villes :

— un grand progrès de productivité dans les exploitations agricoles de savane. Avec les procédés culturaux actuels, il semble que les exploitations de savane se heurteraient rapidement à une insuffisance de leurs ressources en travail.

C'est pourquoi l'évolution ne peut être ni rapide ni spontanée.

RATION ALIMENTAIRE DE BASE CORRESPONDANT AUX EQUILIBRES QUANTITATIFS ADMIS POUR 1980

Tableau N° 6

	Consommation humaine tonnes	kilos/ Hab./ An	Grammes/ Hab./ jour	Calories/ Gramme	Calories/ Hab./ jour
Riz décortiqué	375.000	52,8	144,6	3,59	519
Maïs	245.000	34,5	94,5	3,56	336
Farine de maïs pour panification	32.400	4,5	12,3	3,56	44
Mil et sorgho	59.000	8,3	22,7	3,12	71
Fonio	9.000	1,2	3,2	3,10	10
Sous-total céréales	720.400	101,3	277,3		980
Igname	1.060.000	149,3	409,0	0,90	368
Manioc	714.000	100,6	275,6	1,09	300
Patates	25.000	3,5	9,5	0,97	9
Taro	160.000	22,5	61,6	0,86	53
Banane plantain	692.000	97,5	267,1	0,75	200
Sous-total féculents	2.651.000	373,4	1.022,8		930
Arachide	35.500	5,0	13,6	3,88	53
Pois de terre	20.000	2,8	7,6	3,65	28
Huile de palme	35.500	5,0	13,6	8,84	120
Karité	3.400	0,5	1,3	8,84	11
Sous-total oléagineux	94.400	13,3	36,1		212
TOTAL des produits recensés		488,0	1.336,2		2.122

f) En dehors du riz et du maïs, il n'est pas prévu de programme spécifique portant sur les cultures vivrières, ce qui ne signifie pas qu'elles soient négligées.

En région de savane, les cultures vivrières seront intégrées dans un assolement comportant le coton, le riz pluvial ainsi que l'arachide et le maïs. Elles bénéficieront donc d'une amélioration technique ne fût-ce que par l'arrière effet de l'engrais appliqué sur les cultures qui les précèdent.

En région forestière ou préforestière, les seules interventions concernant les cultures vivrières auront lieu dans les zones d'installation dirigée de la région du Bandama et du Sud-Ouest.

Par ailleurs, l'amélioration des circuits de commercialisation, qui portera sur le maïs, l'igname et la banane plantain, devrait se traduire par une réduction assez sensible des pertes au stockage et à la commercialisation.

Il conviendra de plus de poursuivre, tant au niveau des stations de recherche, que des secteurs de prévulgarisation, les travaux concernant les assolements culturaux, la sélection de variétés plus productives et de meilleure valeur alimentaire (teneur en protéines et acides aminés surtout), la fertilisation minérale et la protection des cultures et des récoltes. Une attention devrait être accordée également à l'amélioration des techniques de stockage et de conservation, par des procédés simples et peu coûteux, accessibles à la grande masse des paysans.

2. - *Le riz*

a) Motivation du programme rizicole

La consommation de riz se développe en Côte d'Ivoire à un rythme accéléré, sous l'effet de l'urbanisation et de l'élévation des revenus, qui entraînent une désaffection de la consommation des féculents au profit des céréales.

La consommation moyenne par tête en milieu rural et semi-urbain est évaluée en 1967 à 35 kg environ par an. Cette moyenne masque cependant des disparités régionales importantes : 10 à 15 kg dans l'Est et le Centre, 72 kg dans l'Ouest.

Dans les centres urbains importants, la consommation atteint 70 kg par tête et progresse au rythme annuel moyen de 2,5 % par an.

Compte tenu de l'évolution prévisible des populations urbaine et rurale, la demande de riz passera de 230 000 tonnes en 1970 à 300 000 tonnes en 1975 et 375 000 tonnes en 1980.

La production locale n'a jusqu'à présent pu suivre l'évolution de la consommation. Cela a entraîné un développement considérable des importations qui sont passées de 1 900 tonnes en 1950 à 42 000 tonnes en 1960 et 60 000 tonnes en 1965. Grâce aux actions entreprises par la SATMACI en faveur de la riziculture, les importations de riz se stabilisent actuellement à un niveau de l'ordre de 50 000 tonnes par an.

Pour combler le déficit actuel et faire face à l'accroissement de la demande, il faudrait produire d'ici 1975 un peu moins de 200 000 tonnes de paddy en plus, ce qui revient à accroître la production actuelle de plus de 50 %.

b) Les objectifs de production

Le tableau n° 7 indique les objectifs de production établis en fonction de l'évolution prévisible de la consommation.

En raison de contraintes techniques et humaines de réalisation, il ne sera possible d'éliminer totalement les importations qu'après 1975.

c) Le programme proposé

L'action de la SATMACI a jusqu'ici porté, d'une part, sur la modernisation des techniques rizicoles traditionnelles : culture pluviale et de bas-fonds, riziculture inondée et, d'autre part, sur l'introduction de la riziculture irriguée intensive sur petits aménagements hydro-agricoles.

D'excellents résultats ont été obtenus en culture irriguée : avec maîtrise complète de l'eau, on obtient

OBJECTIFS DE PRODUCTION DE PADDY

Tableau N° 7 (quantités en milliers de tonnes)

Consommation (1) Années	1966	1971	1976	1981
Consommation de riz	177	229	301	375
Consommation équivalent paddy	295	381	501	625
Production (paddy) Années..	1965	1970	1975	1980
Pertes et semences	33	42	50	55
Production brute nécessaire	328	423	551	680
Déficit de production	78	64	27	-
Production effective	250	359	524	680
Valeur de la production (millions de F. CFA) au prix de 20 F/Kg	5.000	7.180	10.480	13.600

(1) Les quantités consommées l'année n sont les quantités produites l'année n-1.

actuellement sur de grandes superficies un rendement moyen de 4 tonnes par cycle de culture à l'hectare. Ceci conduit à envisager une nouvelle orientation du programme riz.

En ce qui concerne la région forestière, la riziculture irriguée est plus intéressante que la culture pluviale, là où existent des bas-fonds aménageables à faible coût. Elle procure en effet au paysan un revenu à la journée de travail de 400 à 450 francs, alors qu'on obtient à peine 250 à 300 francs en culture pluviale améliorée ; et, grâce à la culture continue, elle assure une meilleure répartition des revenus dans l'année.

En outre, la culture irriguée exige peu de surface : on obtient 8 à 10 tonnes de paddy, par ha et par an, pour deux à trois cycles de culture, alors que pour obtenir cette quantité en culture pluviale améliorée, il faut une surface de 10 à 15 ha, en tenant compte des jachères.

L'irrigation permet donc de limiter les défrichements forestiers et de freiner, de la sorte, la dégradation du patrimoine foncier. La culture irriguée nécessite, sans doute, au départ, un investissement important en partie subventionné, mais les charges d'encadrement par tonne de paddy produite représentent entre la moitié et le tiers de celles nécessaires en riziculture pluviale.

Pour la région forestière, il est prévu d'aménager de 1971 à 1975 environ 7 300 ha de rizières dont 3 300 ha dans l'Ouest et le Centre-Ouest, 2 500 ha dans le Sud-Ouest, 1 000 ha dans la région de Yamoussoukro et 500 ha dans l'Est. L'encadrement de la riziculture pluviale se poursuivra dans le département de Dimbokro où les possibilités d'aménagement sont réduites.

En région de savane, la riziculture irriguée est moins avantageuse qu'en région forestière car le coût des aménagements est généralement plus élevé.

surtout lorsqu'il faut régulariser le débit des cours d'eau par une retenue de stockage. D'autre part, la riziculture pluviale peut être pratiquée en assolement avec d'autres cultures : coton, maïs, arachide et céréales traditionnelles, ce qui réduit les charges d'encadrement.

Les actions retenues en zone de savane porteront sur le développement de différents types de rizicultures :

— modernisation des systèmes traditionnels de culture irriguée par la création de petits aménagements complémentaires dans la région de Korhogo (2 500 ha) et dans la région de Bouaké-Katiola (2 500 ha) ;

— poursuite de la riziculture mécanisée sur grandes plaines d'inondation dans la région d'Odienné et en bordure du Haut-Bandama ;

— riziculture pluviale mécanisée dans les secteurs de Brobo-Diabo et Mankono (cf. opérations de développement intégré) ;

— culture pluviale, en assolement avec le coton, sur l'ensemble de la zone C.F.D.T. de savane.

Il est en outre prévu de créer, sur le Haut-Bandama, dans la région de Korhogo, un barrage qui permettrait l'aménagement, par tranches successives, de 7 000 ha de rizières et fournirait l'eau d'irrigation nécessaire au complexe sucrier de Ferkessédougou. Ce projet a été retenu sur la base d'une reconnaissance sommaire. Les études techniques qui débuteront fin 1970 et s'achèveront au début de 1972, devront toutefois en déterminer les caractéristiques précises.

La réalisation de l'aménagement considéré offre un grand intérêt à moyen terme car, situé en bordure de la zone dense de Korhogo, il permettra d'en favoriser le décongestionnement.

Les superficies et les productions, par type de cultures, sont présentées au tableau n° 8.

Tableau N° 8

	1965	1970	1975	1980
SUPERFICIES en HA				
Riz irrigué	8.000	11.000	27.000	37.000
Riz pluvial encadré (1)	-	7.000	30.000	60.000
Riz pluvial non encadré	251.000	285.000	240.000	210.000
Total superficies	259.000	303.000	297.000	307.000
PRODUCTION en tonnes de paddy				
Riz irrigué	16.000	40.000	186.000	276.000
Riz pluvial encadré	-	14.000	60.000	150.000
Riz pluvial non encadré	234.000	305.000	278.000	254.000
Total production	250.000	359.000	524.000	680.000

(1) Avec engrais.

La culture irriguée portera, au cours du quinquennat 1971-1975, essentiellement sur de petits aménagements. En 1975, les disponibilités en sites aménageables à peu de frais seront pratiquement épuisées, sauf dans le Sud-Ouest. Il faudra alors, pour assurer l'expansion de la production, envisager la création de grands aménagements : Haut-Bandama, vallée de la Marahoué (Centre) et éventuellement vallées du Bafing (Ouest) et du Cavally (Sud-Ouest). La période 1971-1975 devra être consacrée à l'inventaire précis des possibilités hydro-agricoles et aux études techniques et économiques de projets.

Une nouvelle société d'intervention, la SODERIZ, sera créée fin 1970. Elle reprendra les activités de l'actuelle section riz de la SATMACI, tant en ce qui concerne l'encadrement agricole que l'usinage.

d) Le personnel nécessaire

Le personnel d'encadrement évoluera comme suit :

Tableau N° 9 (unités)

	1970	1975	1980
Ingénieurs	7	7	7
Chefs de zone	23	23	23
Assistants	93	90	90
Encadreurs	550	439	400

La réduction du nombre d'encadreurs, en 1975 et 1980, résulte de l'abandon par la SODERIZ de l'encadrement du riz pluvial en savane et de l'allégement progressif des effectifs en riziculture irriguée.

Il convient de signaler que le personnel prévu, au titre du programme coton et des opérations mécanisées, consacrera une partie de son temps à la riziculture pluviale (voir coton et opérations intégrées).

e) Coût du programme riz

Les dépenses du programme, exprimées en millions de F CFA, sont évaluées comme suit :

Tableau N° 10

	1971-1975	1976-1980
Investissement	5 780	3 000
Fonctionnement	2 944	1 910
TOTAL	8 724	4 910

Pour la période 1971-1975, elles sont fondées sur une estimation assez précise du coût des actions qui

ont été décrites précédemment. Pour la période 1976-1980, par contre, le montant des dépenses est indicatif, car le programme repose sur la création de grands aménagements hydro-agricoles dont le coût doit être précisé par des études à entreprendre de 1971 à 1975.

Pour la période 1971-1975, les investissements se décomposent comme suit :

— 2 380 millions pour la création et l'aménagement de 3 000 ha du complexe hydro-agricole du Haut-Bandama ;

— 1 250 millions pour la réalisation de petits aménagements dans la région de Korhogo ;

— 1 575 millions pour la région du Centre et Yamoussoukro ;

— 475 millions de petits aménagements dans le reste de la zone forestière ;

— 100 millions de dépenses diverses.

Les dépenses de fonctionnement comprennent les frais de gestion et d'encadrement (80 % du total), la formation, la multiplication de semences, le fonctionnement des centres d'approvisionnement et du service des aménagements.

3. - *Le maïs*

a) Justification du programme maïs

Les perspectives d'évolution de la demande sur le marché intérieur sont favorables, notamment en ce qui concerne l'industrie.

Par suite du développement de l'aviculture moderne (voir chapitre élevage), les besoins en maïs des fabriques d'aliments du bétail passeront de 5 000 tonnes en 1970 à 30 000 tonnes en 1980.

D'autre part, il est envisagé de créer une maïserie par voie sèche, dans le but de produire une farine de maïs raffinée qu'on pourra incorporer à la farine de blé dans une proportion de 15 % à 20 %. Compte tenu de l'évolution prévisible de la consommation de farine panifiable et du taux d'incorporation retenu, les besoins de la maïserie seront de 22 500 tonnes de maïs en 1975 et de 32 000 tonnes en 1980.

Quant à la consommation humaine de maïs, elle progressera assez lentement.

Les besoins globaux, par année, sont présentés dans le tableau n° 11.

PREVISION DES BESOINS EN MAIS

Tableau N° 11 (en tonnes)

	1965	1970	1975	1980
1.- Consommation humaine				
Groupe urbanisé				
- indice	(100)	(161)	(243)	(330)
- tonnes	9.300	15.000	23.000	31.000
Groupe rural				
- indice	(100)	(110)	(121)	(133)
- tonnes	161.000	177.000	195.000	214.000
Total	170.300	192.000	218.000	245.000
2.- Consommation industrielle				
Aliments du bétail	3.000	5.000	12.500	30.000
Maïserie	-	-	22.500	32.000
Total	3.000	5.000	35.000	62.000
3.- Exportations	2.700	3.000	3.000	3.000
4.- Besoins totaux	176.000	200.000	256.000	310.000
5.- Pertes et semences	24.000	21.000	23.000	26.000
6.- Production nécessaire	200.000	221.000	279.000	336.000

b) Objectifs de production

Pour satisfaire les besoins locaux les objectifs suivants sont fixés :

Tableau N° 12

	1965	1970	1975	1980
Production en tonnes	200 000	221 000	279 000	336 000
Valeur en millions de F (au prix de 12 F/kg)	2 400	2 650	3 348	4 032

c) Le programme proposé

Seules les grandes orientations sont actuellement fixées. Un programme concret d'action devra être établi dans le courant de 1970.

La réalisation du programme nécessitera une action conjuguée sur le développement de la production et sur l'organisation de la commercialisation.

En ce qui concerne la production, la culture du maïs sera développée dans les départements de Bouaké et Séguéla, ainsi que dans la région de Korhogo. Ce sont en effet les seules zones de savane d'où le transport sur Abidjan, principal centre de consommation, est peu coûteux, ce qui permet de payer le maïs au producteur à un prix rémunérateur.

Dans les départements de Bouaké et Séguéla, il est prévu de cultiver le maïs en premier cycle, avant le coton qui vient en second cycle. Ce système présente deux avantages pour le paysan :

— le calendrier agricole est mieux équilibré, les cultures de premier cycle sont actuellement peu pratiquées faute de débouchés ;

— la culture du maïs, en premier cycle, améliore le rendement à l'ha du coton et réduit pour cette culture les travaux de préparation du sol et de sarclage.

L'encadrement de la culture sera assuré par la C.F.D.T., dont le personnel est sous-employé de mai à juin, car la saison de culture du coton s'étend de juillet à décembre.

Dans la région de Korhogo, la culture du maïs sera développée dans la zone cotonnière, en assolement avec le coton et éventuellement le riz et d'autres cultures vivrières traditionnelles. L'encadrement incombera à la C.F.D.T. Dans la zone dense, le maïs sera cultivé de façon intensive, avec l'emploi de variétés hybrides et d'engrais, ce qui permettra à la fois d'accroître les revenus monétaires des paysans et de satisfaire leurs besoins alimentaires. A cette fin, un encadrement spécialisé sera mis en place qui s'occupera également de l'amélioration des techniques traditionnelles de stockage.

Divers problèmes techniques sont toutefois à résoudre en ce qui concerne la production.

Le maïs destiné à la farine de panification doit être de type blanc et présenter des caractéristiques déterminées et homogènes. Certaines variétés locales peuvent convenir dans une première phase. Elles seront remplacées plus tard par des variétés hybrides plus productives. L'expérimentation de telles variétés est en cours à la station de l'I.R.A.T. à Bouaké.

Les fabricants d'aliments pour volaille utilisent, par contre, du maïs jaune. Actuellement leurs préférences vont aux variétés locales cultivées dans la région de Gagnoa. Il conviendra donc de diffuser des variétés adaptées dans les régions où une action sur la culture du maïs est envisagée.

Un autre problème à étudier concerne la production de maïs de premier cycle dans le centre du pays. Au moment de la récolte, en juillet, l'hygrométrie naturelle est élevée, ce qui rend difficile le séchage et la conservation. Il sera donc nécessaire de recourir au séchage artificiel et d'assurer la conservation en silos.

Enfin, pour intéresser le paysan à la production de maïs, il faudra lui garantir un débouché stable et un prix rémunérateur. Pour le maïs destiné à la panification, la maïserie pourra se charger de la commercialisation, soit directement, soit par l'intermédiaire d'acheteurs agréés. Pour les autres types de maïs, alimentation du bétail et consommation des centres urbains, il faudra mettre au point un système de commercialisation adapté.

En définitive, la réalisation du programme maïs est conditionnée par un ensemble d'actions portant sur la recherche agronomique, la mise au point de techniques de séchage et de conservation, l'organisation de la commercialisation, et enfin, pour partie, par la création d'une maïserie par voie sèche.

d) Les moyens nécessaires à la réalisation du programme

La culture du maïs étant pratiquée dans le cadre d'un assolement, il n'est pas prévu de dépenses spécifiques concernant l'encadrement. Celles-ci sont comprises dans le coût du programme coton et de l'opération de développement intégré de la région de Korhogo.

4. - *Les cultures maraîchères*

a) Justification d'un programme maraîcher

La production maraîchère est très mal connue en Côte d'Ivoire. Les chiffres qui figurent au tableau récapitulatif de la branche 01 sont à considérer avec beaucoup de prudence ; ils donnent tout au plus un ordre de grandeur de la production.

Au cours de la prochaine décennie, il est permis de penser que la production destinée à la satisfaction des besoins ruraux et des petits centres urbains s'adaptera sans difficultés à la demande.

Par contre, pour l'approvisionnement d'Abidjan et de certaines villes de plus de 30 000 habitants, il sera nécessaire d'organiser la production et la commercialisation, cette dernière étant actuellement très déficiente.

Cette action permettra, en outre, de promouvoir la culture maraîchère en région de savane où les conditions écologiques sont favorables à la production de certains types de légumes.

Enfin, les perspectives d'exportation sur l'Europe, pendant les mois d'hiver, sont favorables. La Côte d'Ivoire est bien placée pour fournir certains types de légumes tels que aubergines, poivrons et haricots verts. Il est donc nécessaire qu'elle prenne rapidement place sur ce marché.

b) Perspectives de consommation et d'exportation

Faute d'information statistique valable, il n'est pas possible, concernant les légumes, de fixer d'objectifs précis, par catégorie, pour l'ensemble du pays.

Afin d'avoir une idée de l'ampleur du programme à entreprendre, pour l'approvisionnement d'Abidjan,

on peut avancer quelques chiffres sur les perspectives d'évolution de la consommation de légumes :

Tableau N° 13

	1970	1975	1980
Quantités réelles consommées (tonnes)	10 500	18 000	24 000
Quantités en équivalent frais (tonnes)	21 000	35 000	49 000
Valeur estimée de la consommation en millions de F CFA	1 470	2 450	3 430

La consommation actuelle est établie à partir d'enquêtes récentes réalisées sur les principaux marchés de la ville, tandis que les prévisions se fondent sur la croissance urbaine et sur une augmentation de la consommation par tête, due à l'amélioration des revenus.

En ce qui concerne l'exportation, elle se pratique déjà à petite échelle, mais la production est insuffisante. La SODEFEL, qui est responsable de la culture maraîchère, a reçu en 1970 des demandes d'importateurs européens, portant sur un total de mille tonnes environ.

Des objectifs de production ambitieux ont été retenus, qui nécessitent éventuellement une action de promotion commerciale en Europe.

Tableau N° 14

	1975	1980
Quantités de légumes exportés (tonnes)	5 000	10 000
Valeur en millions de F (prix FOB)	250	500

c) Le programme maraîcher

L'organisme responsable de l'exécution de ce programme est la SODEFEL, société d'Etat créée en 1968.

Les interventions porteront sur :

— l'assistance technique aux maraîchers traditionnels, situés à proximité des grands centres urbains, cette action est déjà en cours ;

— la création de nouveaux périmètres maraîchers où les conditions de production seront améliorées par l'irrigation, soit en bas-fonds, soit sur terre sèche. Ces périmètres seront essentiellement localisés dans les régions de Ferkessédougou, de Bouaké, de San Pedro, ainsi que dans la région d'Abidjan pour les légumes d'exportation ;

— l'organisation de la commercialisation, qui portera sur le groupage et le conditionnement des produits et la création éventuelle de boutiques pilotes SODEFEL sur les principaux marchés d'Abidjan. Une amélioration sensible des conditions de commercialisation sera, d'autre part, obtenue par la création à Abidjan d'une halle centrale des fruits et légumes, équipée d'installations d'arrivée et d'expédition des produits, de moyens d'entreposage et de conservation sous froid. Les modalités précises d'organisation de la commercialisation sont toutefois à étudier.

d) Les moyens nécessaires

— *personnel*

Tableau N° 15 (unités)

	1970	1975	1980
Ingénieurs	2	3	3
Assistants	4	8	10
Encadreurs	9	40	50

— *dépenses*

Tableau N° 16 en millions de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Investissement	146	120
Fonctionnement	548	584
TOTAL	694	704

Les investissements concernent essentiellement les travaux d'aménagements hydro-agricoles, tandis que les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'encadrement des maraîchers et la gestion des centres horticoles.

5. - *Les fruits destinés à la consommation intérieure*

Il convient de noter que les programmes relatifs aux fruits d'exportation, tels que la banane, l'ananas, les agrumes à essence, l'anacardier et l'avocat sont décrits au chapitre de l'agriculture industrielle et d'exportation.

Ce sont des considérations analogues à celles exposées à propos des légumes qui motivent une action en faveur de la culture fruitière destinée au marché local.

Les interventions de la SODEFEL porteront sur l'amélioration des techniques de culture : agrumes dans les régions de Sassandra, Odienné, Séguéla et Korhogo ; mangues dans le Centre-Nord ; fruits divers dans le Centre.

La commercialisation des fruits sera organisée conjointement à celle des légumes (cf. paragraphe 4).

Les moyens à mettre en œuvre sont évalués aux tableaux n°s 17 et 18 :

a) Personnel

Tableau N° 17

	1970	1975	1980
Ingénieurs	1	1	2
Assistants	2	5	7
Encadreurs	15	30	50

b) Coût du programme

Tableau N° 18 — en millions de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Investissement	28	25
Fonctionnement	177	255
TOTAL	205	280

6. - *L'élevage*

a) Motivation du programme élevage

La production animale est relativement peu développée en Côte d'Ivoire, par rapport aux besoins du marché intérieur. Actuellement les importations couvrent les deux tiers de la demande globale de viande, mais le taux d'importation est de 85 % pour la viande bovine et de 60 % pour la viande d'ovins-caprins.

Le déficit est en totalité comblé par les pays voisins du Nord : Mali, Haute-Volta et, dans une moindre mesure, le Niger.

Une étude prospective, réalisée pour le compte du Conseil de l'Entente, sur l'approvisionnement en viande de l'Afrique du Centre-Ouest, indique que les pays excédentaires du Nord risquent, à partir de 1975, de ne pouvoir satisfaire la demande de la zone, en raison d'un décalage croissant entre l'évolution de la demande intérieure et la production, et cela en dépit des efforts qui pourraient être entrepris dans les pays intéressés en matière de modernisation des techniques d'élevage. La situation est particulièrement inquiétante pour les bovins dont le cycle de reproduction est lent.

Dans les pays côtiers tels que la Côte d'Ivoire, la trypanosomiase a pendant longtemps été considérée comme un frein irréductible au développement de l'élevage bovin, mais cette situation est dépassée. Tout d'abord, d'importants progrès ont été réalisés dans la sélection des races trypanotolérantes, la race Ndama en particulier, ainsi que dans le domaine de la chimiothérapie préventive et curative. De plus, il s'avère que les ressources fourragères ainsi que les disponibilités en eau des pays infestés de trypanosomiase, compensent très largement, sur le plan économique, les performances zootechniques plus faibles des races trypanotolérantes, encore que d'importants progrès soient escomptés en matière de sélection. Il reste toutefois que le bétail trypanotolérant est assez sensible à la péripneumonie mais les moyens de lutte s'améliorent constamment.

En outre, dans le cas de la Côte d'Ivoire, un vaste effort de développement de l'élevage bovin et des petits ruminants présente un intérêt tout particulier du point de vue de l'équilibre économique régional, car la zone de savane présente des conditions naturelles plus favorables que la région forestière.

Quant à la production avicole, elle a pris en Côte d'Ivoire un essor remarquable, mais celui-ci n'intéresse encore que les élevages modernes situés en périphérie des grandes agglomérations. Il s'agit donc d'amplifier et d'étendre le mouvement aux zones rurales. Un effort en faveur de l'aviculture est d'autant plus souhaitable qu'à moyen terme l'écart entre la demande et l'offre de viande bovine entraînera une hausse de prix, qui devrait favoriser la demande de produits avicoles.

b) Objectifs de production animale

La production animale est mal connue. Les statistiques du cheptel sont assez bonnes en ce qui concerne les bovins, mais très imprécises pour les autres espèces animales. De plus, le taux d'exploitation du cheptel, dans les conditions traditionnelles d'élevage, n'est connu que très approximativement.

Les données quantitatives présentées ci-après concernant l'année de référence pourront donc être revues à la suite d'études et d'enquêtes ultérieures.

● Les bovins

Les objectifs retenus figurent au tableau n° 20 ci-après. Ils sont exprimés en tonnes de carcasses et non pas en nombre d'animaux, car les actions de développement envisagées auront pour effet d'accroître simultanément la productivité numérique et pondérale du cheptel.

Les objectifs se fondent sur les taux annuels de croissance suivants :

Tableau N° 19

	1968-1970	1970-1975	1975-1980
Croissance de l'effectif bovin	3 %	3,2 %	4,0 %
Croissance de la productivité par tête	0 %	0,8 %	3,5 %

Ces taux paraissent modestes, mais ils tiennent compte de contraintes zootechniques (le cycle « reproduction » des bovins est de 3 à 4 ans en élevage

extensif amélioré), de contraintes humaines pour l'amélioration de l'élevage traditionnel, et du délai de mise en place d'un secteur de production moderne (ranches).

PREVISION DE PRODUCTION BOVINE

Tableau N° 20

	1965	1968	1970	1975	1980
1.- Effectif en 1000 têtes . .	322	385	408	478	582
dont taurins	-	335	355	416	506
zébus	-	50	53	62	76
2.- Productivité par tête en Kg de viande carcasse					
taurins	10,5	10,0	10,0	10,4	12,4
zébus		14,0	14,0	14,6	17,3
3.- Production de viande en carcasse (tonnes) . . .	3380	4050	4300	5200	7600
4.- Valeur de la production (en millions de F.) . . . . base : 150 F/Kg carcasse	507	608	645	780	1140

● Autres espèces

Les objectifs figurent au tableau n° 22. Ils tiennent compte :

— pour les ovins et caprins des possibilités d'amélioration de l'élevage traditionnel ;

— pour les porcins, des contraintes de progression de la demande qui interdisent un accroissement potentiellement bien supérieur de la production :

— pour les volailles, de l'évolution prévisible de la demande intérieure de viande et d'œufs qui se développera à un rythme très rapide. Il est à noter que l'accroissement de production proviendra surtout de l'aviculture moderne dont l'évolution suivante est envisagée :

Tableau N° 21

	1970	1975	1980
Production de viande en tonnes	1 600	3 500	5 700
Production d'œufs en millions	26	50	94

Ces chiffres paraîtront sans doute fort ambitieux mais ils s'appuyent :

— sur l'évolution récente de la production avicole ;

— sur les prévisions des industriels de l'alimentation animale ;

— sur l'effort éducatif qui est mené dans le pays en faveur de la consommation d'œufs (poulaillers scolaires).

● Objectifs globaux

La valeur de la production de l'élevage doublerait de 1970 à 1980 passant de 4.1 milliards à 9.3 milliards (tableau n° 22).

OBJECTIFS DE PRODUCTION DE L'ELEVAGE

(Quantités en tonnes de carcasses ou milliers d'unités
Prix en Kg net sur pied
Valeur en millions de F.)

Tableau N° 22

	1965	1968	1970	1975	1980
A.- QUANTITES					
- Viande (carcasse)					
bovins	3.380	4.050	4.300	5.200	7.600
ovins et caprins	3.760	4.000	4.160	5.800	8.400
porcins	2.660	3.650	4.100	5.800	7.500
volaille	6.200	8.400	10.000	16.500	23.600
- Oeufs (10^6 unités)	22	26	46	80	134
B.- VALEUR (millions de F.)					
- Viande					
bovins 150 F/Kg	507	608	645	780	1.140
ovins-caprins 150 F/Kg	564	600	624	870	1.260
porcins (1)	293	424	478	683	897
volaille (2)	930	1.305	1.580	2.650	3.825
TOTAL VIANDE	2.294	2.937	3.327	4.983	7.122
- Oeufs (3)	190	340	438	800	1.422
- Sous-Produits animaux (lait, peaux)	120	120	140	180	230
- Accroissement du cheptel (4) . .	175	200	220	300	480
TOTAL PRODUCTION ANIMALE . .	2.779	3.597	4.125	6.263	9.254

(1) 110 F/kg porc de race locale, 140 F/kg porc charcutier.
(2) 150 F/kg race locale, 200 F/kg race améliorée.
(3) 5 F par unité pour l'élevage traditionnel et 13 F pour l'élevage moderne.
(4) Estimation.

Le tableau n° 23 établit une comparaison entre les perspectives de production découlant des objectifs retenus et de la consommation intérieure. Les chiffres du tableau sont exprimés en viande + abats.

On note que la production nationale pourra satisfaire la demande de viande de volaille et de porc, mais que, par contre :

— le déficit en viande bovine doublera en valeur absolue et augmentera en valeur relative. Il représente 86,5 % de la consommation en 1970 et en couvrira 88,1 % en 1980 :

— que le déficit en viande d'ovins et de caprins augmentera faiblement en valeur absolue, mais diminuera en valeur relative : 63,4 % de la consommation en 1970 et 53,1 % en 1980.

Ces projections de consommation sont toutefois établies à partir des tendances passées dans un système de prix qui s'est maintenu relativement stable.

Or, à partir de 1975, les disponibilités en bovins des pays sahéliens risquent de diminuer. Si cette hypothèse se confirmait, il en résulterait une hausse du prix de la viande qui réduirait la consommation prévue de viande bovine et accroîtrait la demande d'autres viandes. Il est à prévoir que la substitution

s'effectuera en faveur de la viande de volaille, ce qui est un argument de plus en faveur d'une intensification de l'aviculture.

PERSPECTIVES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DE VIANDE D'ELEVAGE

Tableau N° 23 (quantités en tonnes de viande + abats) (1)

		1968	1970	1975	1980
BOVINS	Consommation	35.000	40.000	59.300	80.000
	Production	5.100	5.400	6.500	9.500
	Déficit	29.900	34.600	52.800	70.500
OVINS et CAPRINS	Consommation	12.800	14.200	18.000	22.400
	Production	5.000	5.200	7.250	10.500
	Déficit	7.800	9.000	10.750	11.900
PORCINS et DIVERS	Consommation	4.000	4.400	6.200	8.000
	Production	3.900	4.400	6.200	8.000
	Déficit	100	-	-	-
TOTAL VIANDE de BOUCHERIE	Consommation	51.800	58.600	83.500	110.400
	Production	14.000	15.000	19.950	28.000
	Déficit	37.800	43.600	63.550	82.400
VOLAILLES	Consommation	10.500	12.500	17.400	23.600
	Production	8.400	10.000	16.500	23.600
	Déficit	2.100	2.500	900	-
TOTAL VIANDE FRAICHE	Consommation	62.300	71.100	100.900	134.000
	Production	22.400	25.000	36.450	51.600
	Déficit	39.900	46.100	64.450	82.400

(1) Les chiffres de ce tableau sont exprimés en tonnes de viande + abats, alors que ceux indiqués au tableau n° 22 sont exprimés en tonnes de carcasses. Les abats représentent 25 % du poids de la carcasse pour les bovins, ovins et caprins et 7 % pour les porcins.

c) Les actions envisagées

Le programme proposé comprend un ensemble coordonné et indissociable d'actions. Celle-ci se répartissent en deux groupes :

— les actions visant à accroître directement la production : création de ranches de production, développement de l'élevage dans le Nord, extension de l'élevage bovin par diffusion de noyaux d'élevage, amélioration et vulgarisation avicole ;

— les actions agissant indirectement sur la production : recherche et expérimentation, renforcement de la protection sanitaire, ranches de multiplication des races bovines améliorées, production de poussins d'un jour.

• La protection sanitaire

Elle constitue le préalable à toute autre action de développement. Comme ses effets apparents ne sont pas spectaculaires et sont difficilement mesurables en courte période, les crédits mis à la disposition du service de l'élevage sont trop fréquemment soumis aux aléas de la conjoncture budgétaire.

Il paraît donc souhaitable, afin de protéger le capital reproducteur et d'assurer la conservation de sa descendance, de constituer un *Fonds autonome de protection sanitaire* dont le mode de fonctionnement est à étudier.

Il est à noter également que la principale zone d'élevage bovin étant traversée par les grandes pistes de transit du bétail venant des pays du Nord, une harmonisation des actions sanitaires avec les pays voisins est indispensable.

Les dispositions à prendre dans ce sens seront facilitées par la création de la *Communauté Economique du Bétail et de la Viande* des Etats de l'Entente proposée par les techniciens de ces Etats à la conférence de Niamey (février-mars 1970). Cette Communauté servira de cadre aux accords sanitaires, législatifs et commerciaux à passer entre les Etats membres de l'Entente et avec leurs associés.

Les actions prévues dans le cadre du Plan en matière de protection sanitaire porteront sur :

— l'intensification de la lutte contre les maladies contagieuses et parasitaires ;

— le contrôle sanitaire aux frontières ;

— la réduction de la mortalité des jeunes bovins par déparasitage interne et externe, qui débutera dans le nord du pays.

• La recherche et l'expérimentation

L'effort prévu en matière de développement de la production exige d'intensifier les travaux de recherche. Les principaux domaines d'activités prévus sont :

— l'inventaire et l'étude des maladies animales par le laboratoire de pathologie animale de Bingerville, en cours de construction avec l'aide du P.N.U.D., qui sera équipé pour les diagnostics et la mise au point des méthodes de prophylaxie et de traitement adaptées aux conditions locales ;

— la poursuite de la sélection des races locales Ndama et Baoulé ;

— la création de races à haute productivité pour la viande et le lait ;

— la recherche sur la sélection, le cycle reproducteur et la zootechnie des ovins et caprins dont l'élevage moderne en Côte-d'Ivoire pose des problèmes particuliers ;

— la poursuite des travaux de l'ORSTOM et du CRZ sur les plantes fourragères ;

— l'embouche bovine herbagère sur pâturages irrigués et l'embouche à partir de sous-produits industriels (feed-lot) ;

— la poursuite des essais d'élevage sous palmeraie (programme P.N.U.D.).

• La multiplication des races améliorées

Deux ranches de multiplication de la race Ndama, d'une capacité de 3 000 têtes chacun ont été créés dans le but de fournir des géniteurs et des reproductrices en milieu paysan.

Le ranch d'Abokouamekro atteindra en 1975 sa production de croisière (440 mâles, 280 génisses et 150 vaches de réforme). Le troupeau du ranch de Sipilou, de création plus récente, est encore en phase de constitution.

Pour alléger l'incidence des charges fixes sur le coût de multiplication il est envisagé d'accroître la capacité d'Abokouamekro.

Le mode d'exploitation de Sipilou, initialement prévu en pâturage extensif, est à revoir en raison de la richesse du sol. Une exploitation en « mixed farming », associant l'agriculture à l'élevage, valoriserait mieux les potentialités et serait transposable dans le milieu rural environnant.

Une étude portant sur cette reconversion et sur l'agrandissement des deux ranches pour accroître leur rentabilité est prévue dès 1970.

Les animaux issus des ranches de multiplication sont destinés à subvenir aux besoins des trois programmes qui sont exposés ci-après.

• Ranches de production

La zone de savane comprend de vastes espaces inoccupés où la création de ranches modernes de grande dimension est envisageable.

Les possibilités de ranching sont toutefois encore mal définies.

Une étude générale financée par le FED, qui s'étendra de début 1970 à la mi-1971, procédera à un inventaire exhaustif des aires aménageables en fonction des ressources fourragères, du taux d'occupation humaine, des conditions sanitaires et des ressources hydrauliques. Simultanément, seront étudiées les possibilités d'achat de génisses pour la constitution du troupeau du ranch. Selon une étude préliminaire effectuée en 1968-1969, il semble que les disponibilités en génisses de race trypanotolérantes soient assez restreintes (1 500 têtes par an) ce qui permettrait de créer un ranch de 20 000 têtes de capacité tous les quatre ans.

L'étude générale sera suivie de projets concrets de réalisation. Les travaux d'établissement de la première unité de ranching débuteront en 1972 au plus tôt.

La création de ranches de grande dimension aura des effets secondaires sur l'amélioration de la race bovine et les techniques d'élevage. Dès 1980, les ranches produiront près d'un millier de géniteurs améliorés pour la diffusion en élevage traditionnel. De plus, en périphérie des grands ranches, il sera possible de créer de petites unités de ranching familial moderne.

• Développement de l'élevage traditionnel dans le Nord

La zone nord du pays, qui comprend les départements d'Odienné, Boundiali, Ferkessédougou et les sous-préfectures de Tehini et Bouna, englobe les trois quarts de l'effectif bovin de la Côte-d'Ivoire et un tiers des petits ruminants.

Trois facteurs motivent une action dans cette zone :

— seul un effort de modernisation de l'élevage traditionnel est susceptible d'accroître sensiblement, d'ici 1980, la production de viande et d'atteindre les objectifs fixés ; la production des ranches modernes ne deviendra sensible qu'à partir de 1980 ;

— l'élevage est une source importante de revenus : le gain de production brute peut être évalué pour les seuls ruminants à près d'un demi-milliard de F CFA en 1980 ;

— il est prévu de développer la culture attelée dans les départements de Boundiali et Korhogo ce qui amènera un grand nombre de paysans à s'intéresser à l'élevage.

Les modalités concrètes d'une telle action ne sont pas encore précisées. Une étude technique et économique est à entreprendre dans le courant de 1970.

Le programme débutera dans la région de Korhogo en 1971. Il sera ensuite étendu progressivement à Boundiali et Odienné d'une part, et à Bouna-Tehini d'autre part.

Les principales actions prévues sont :

— le renforcement de la protection sanitaire ;

— l'augmentation de la productivité numérique et pondérale du cheptel par la réduction de la mortalité des jeunes (déparasitage interne et externe) et le croisement améliorateur ;

— l'amélioration des conditions d'abreuvement par la réalisation d'un programme d'hydraulique pastorale :

— l'intensification de l'élevage par l'amélioration des parcours et un complément d'alimentation des veaux (zone dense de Korhogo).

Il s'agit donc d'un programme très ambitieux mais qui sera progressif. Sa réalisation nécessitera une action politique et d'animation soutenue car la modernisation de l'élevage se heurte à des obstacles humains et sociologiques.

• L'extension de l'élevage bovin

Une opération dite « noyaux d'élevage » est en cours qui a pour but de diffuser l'espèce bovine en dehors de la zone traditionnelle. Elle consiste à fournir en métayage un taureau et 5 à 20 génisses dont le remboursement est effectué, selon un échéancier déterminé, sur le croît du troupeau.

Les résultats actuels ne sont pas très encourageants, car l'octroi de noyaux s'est effectué en ordre assez dispersé, ce qui ne permettait pas d'assurer aux nouveaux éleveurs l'assistance technique nécessaire.

Une réorientation paraît souhaitable :

— priorité devrait être accordée à quelques zones bien définies où un encadrement renforcé serait mis en place pendant plusieurs années. Parmi les zones prioritaires devraient figurer : les secteurs de mécanisation de Brobo-Diabo et Mankono, la zone de Koulodio-Binéda et le périmètre de l'A.V.B., qui toutes disposeront d'un encadrement dense (voir le chapitre sur les opérations de développement intégré);

— malgré tout l'intérêt que peut présenter la diffusion de l'élevage bovin en zone forestière, les besoins de la zone de savane sont à satisfaire en priorité si l'on cherche, conformément à la politique officielle, à atténuer les disparités de revenus entre le Nord et le Sud du pays.

• L'aviculture

L'élevage avicole moderne connaît, depuis 1965, un essor remarquable. La vente de poussins d'un jour est passée de 338 000 unités en 1965 à 700 000 unités en 1968 et dépassera le million d'unités en 1970.

Le Ministère de la Production Animale dispose d'un service de vulgarisation très efficace.

Toutefois l'élevage avicole moderne n'est encore développé que dans la région d'Abidjan et dans la périphérie de quelques centres importants.

Pour réaliser les objectifs ambitieux qui ont été fixés, tant pour la production d'œufs que de viande de volaille, l'opération actuelle doit être amplifiée et élargie à l'ensemble du territoire.

Deux actions sont prévues :

— la première porte sur l'agrandissement des couvoirs de Bingerville, Bouaké et Korhogo afin d'éliminer les importations et de satisfaire la demande qui est évaluée à 3 millions de poussins en 1980 ;

— la seconde consiste à accroître les effectifs et les moyens du service de vulgarisation avicole dont l'action s'exerce surtout à l'intérieur du pays où l'élevage moderne est encore peu répandu.

d) Les structures

Compte tenu de l'importance des travaux de recherche pour l'avenir de l'élevage en Côte d'Ivoire, il serait nécessaire de créer, au sein du Ministère de la Production Animale, une Division de la Recherche, dotée d'un budget propre et d'un personnel compétent. Cette proposition est motivée par la nécessité de poursuivre un programme de recherche selon une ligne directrice précise, en évitant les expérimentations en ordre dispersé ou qui ne présenteraient pas la rigueur scientifique souhaitable. La Division de Recherche pourrait passer des conventions d'assistance avec des instituts, tels que l'Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux qui détient une solide expérience en la matière.

Pour la mise en œuvre des programmes, il sera créé la « Société de Développement des Productions Animales » (SODEPRA), société para-publique dotée de l'autonomie financière et dépendant du Ministère de la Production Animale. La SODEPRA reprendra les activités suivantes :

— la gestion des centres de multiplication d'animaux : ranches de la SATMACI et centres avicoles :

— l'ensemble des actions de vulgarisation et d'assistance aux éleveurs : noyaux d'élevage, modernisation de l'élevage dans le Nord, amélioration et vulgarisation avicoles, et, d'une manière générale, la fourniture de géniteurs, de semences fourragères, de produits vétérinaires et aliments du bétail ;

— la gestion des marchés et abattoirs.

La création d'une société parapublique permettra d'exécuter les programmes avec plus de souplesse, et de financer plusieurs opérations sur recettes propres ou sur emprunts.

Le Ministère de la Production Animale conserverait cependant toutes les activités de service public (protection sanitaire, inspection sanitaire), ainsi qu'évidemment toutes les activités qui relèvent normalement de services administratifs.

La gestion des ranches de production et, si les essais sont concluants, celle des unités d'embouche industrielle, pourraient être confiées à une section autonome de la SODEPRA ; mais cela présenterait l'inconvénient d'alourdir la gestion de celle-ci. On pourrait plutôt envisager la création d'une *société d'économie mixte* qui serait gérée avec la participation de groupes privés disposant d'une grande expérience en matière d'élevage de type industriel.

e) Commercialisation et transformation

La Côte d'Ivoire se trouve devant un double problème.

Il lui faut d'une part rendre le marché du bétail aussi attractif que possible, afin de stimuler la production intérieure et maintenir les approvisionnements de l'extérieur, et, d'autre part, satisfaire les besoins des consommateurs sans grever trop lourdement les budgets des classes les plus dévaforisées.

Un premier ensemble de mesures à prendre consiste :

— à réduire les marges de commercialisation du bétail par l'amélioration des conditions d'acheminement des animaux et l'assainissement des circuits de vente :

— à abaisser les coûts de transformation et de distribution de la viande par la modernisation des abattoirs et des installations de stockage et de vente.

Parallèlement à ces mesures, il conviendra d'instituer un système de prix différencié selon les qualités, afin d'offrir aux producteurs nationaux, et parmi eux aux ranches et unités d'élevage industriel, un débouché rémunérateur pour des viandes de qualité dont la demande existe et s'accroît, avec l'élévation des niveaux de vie dans les grandes agglomérations.

De plus, et sans accabler pour autant les budgets familiaux, le prix des viandes de grande consommation devrait être ajusté à l'indice général des prix et au S.M.I.G., afin de maintenir l'attrait du marché ivoirien tant pour les viandes d'importation que pour les viandes locales et d'assurer ainsi l'approvisionnement de la population.

f) Les moyens à mettre en œuvre

Le coût précis du programme élevage ne peut actuellement être évalué que très approximativement car trois grandes opérations doivent faire l'objet d'études préalables :

— la création des grands ranches de production ;

— le développement de l'élevage dans le Nord ;

— l'extension des ranches de multiplication existants.

Le montant des dépenses du programme élevage, dont le détail figure au tableau n° 24, est évalué à :

— 3,6 milliards pour la période 1971-1975 (*) ;

— 4,2 milliards pour la période 1976-1980.

DEPENSES DU SECTEUR ELEVAGE

Tableau N° 24 (millions de francs)

	1971-75	1976-80
A.- DEPENSES GLOBALES		
1 - Création et fonctionnement de la SODEPRA	100	60
2 - Etudes, recherche et expérimentation	500	500
3 - Laboratoire de Pathologie Animale	270	200
4 - Equipement des services et protection sanitaire	500	450
5 - Ranches de multiplication	300	400
6 - Ranches de production	590	1.050
7 - Développement de l'élevage dans le Nord	480	350
8 - Extension de l'élevage bovin («Noyaux d'élevage»)	50	100
9 - Amélioration et vulgarisation avicole	350	420
10 - Production de poussins d'un jour	460	700
TOTAL	3.600	4.230
Dont : Investissement	1.324	1.215
Fonctionnement	2.276	3.015

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 453 (tableau n° 7).

OBJECTIFS DE PRODUCTION DE L'AGRICULTURE VIVRIERE ET DE L'ELEVAGE
BRANCHE 01

Tableau N° 25

PRODUITS	Quantités (tonnes)				Valeur à la production en millions de F. CFA (prix 1968/69)				Prix 1968/69 à la production en F / kg
	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980	
Paddy	250.000	359.000	524.000	680.000	5.000	7.180	10.480	13.600	20
Mils et sorgho	46.000	52.000	58.000	65.000	747	845	948	1.056	16,25
Fonio	7.000	8.000	9.000	10.000	140	160	180	200	20
Maïs	200.000 (1)	221.000	279.000	336.000	2.400	2.650	3.348	4.032	12
Total céréales	503.000	616.000	837.000	1.095.000	8.287	10.835	14.956	18.888	
Igname	1.300.000	1.432.000	1.578.000	1.790.000	16.900	18.616	20.514	23.270	13
Manioc	500.000	562.000	635.000	714.000	4.000	4.496	5.080	5.712	8
Plantain	600.000	674.000	760.000	855.000	4.800	5.392	6.080	6.840	8
Taro	160.000	172.000	185.000	200.000	1.120	1.204	1.295	1.400	7
Patates	20.000	22.000	25.000	28.000	160	176	200	224	8
Pois de terre	13.000	15.000	17.000	20.000	91	105	119	140	7
Total féculents	2.593.000	2.877.000	3.200.000	3.607.000	27.071	29.989	33.288	37.586	
Fruits et légumes traditionnels	120.000	160.000	210.000	280.000	3.000	4.000	5.250	7.000	25
Agrumes à essence (2)		8.000	27.000	60.000	-	80	270	600	10
Légumes d'exportation	-	-	5.000	10.000	-	-	250	500	50
Divers végétaux	-	-	-	-	335	400	500	650	-
Boissons traditionnelles	-	-	-	-	2.500	2.750	3.000	3.300	-
Total divers	-	-	-	-	5.835	7.230	9.270	12.050	
Bovins (viande carcasse)	3.380	4.300	5.200	7.600	507	645	780	1.140	150
Ovins et caprins (viande carcasse)	3.760	4.160	5.800	8.400	564	624	870	1.260	150
Porcins (viande carcasse)	2.660	4.100	5.800	7.500	293	478	683	897	variable (3)
Volaille (viande carcasse)	6.200	10.000	16.500	23.600	930	1.580	2.650	3.825	variable (3)
Oeufs (en 10^6 unités)	22	46	80	134	190	438	800	1.422	variable (3)
Chasse et cueillettes	23.000	18.000	16.000	14.000	1.840	1.440	1.280	1.120	80
Produits animaux divers					120	140	180	230	-
Accroissement du cheptel					175	220	300	480	
Total élevage et chasse					4.619	5.565	7.543	[illegible]	
Total branche 01					45.812	53.619	65.057	78.898	

(1) pour le maïs, la production retenue en 1965 est différente de celle de la comptabilité Nationale (180.000 t). Le chiffre de 200.000 t est celui qui figure dans les statistiques rurales les plus récentes.
(2) bien que destinés à l'industrie, ces produits figurent dans la comptabilité Nationale à la branche 01.
(3) selon la qualité des produits : élevage moderne et élevage traditionnel.

B. - L'AGRICULTURE ORIENTÉE VERS LES EXPORTATIONS ET LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

Si les possibilités de croissance sont, dans l'ensemble, limitées lorsqu'il s'agit de cultures vivrières et d'élevage, elles sont beaucoup plus importantes, nous l'avons vu, dans le secteur des cultures destinées à l'exportation ou à la transformation industrielle.

Les problèmes qu'elles posent seront, le plus souvent, ceux des débouchés extérieurs et locaux, mais également celui de la généralisation de méthodes modernes de culture et de plantation qui en conditionnent la rentabilité pour le pays et les exploitants.

Nous examinerons successivement chacun des produits de ce groupe.

1. - *Le café*

a) Situation actuelle de la production et tendances d'évolution

En Côte d'Ivoire la production de café est marquée par une extrême irrégularité ainsi que l'indiquent les chiffres des dernières campagnes :

Tableau N° 26

Campagnes	Tonnes	Campagnes	Tonnes
1962-1963	199 000	1965-1966	273 000
1963-1964	262 000	1966-1967	131 000
1964-1965	202 000	1967-1968	288 000

Il est, dans ces conditions, difficile de situer le niveau moyen de la production et de dégager une tendance précise d'évolution.

Divers éléments permettent cependant de supposer que la caféière ivoirienne est entrée dans une phase de stagnation.

La Sous-direction des statistiques rurales du Ministère de l'Agriculture a entrepris, depuis 1967, une série d'enquêtes couvrant l'ensemble de la zone caféière et portant sur les superficies et les rendements par classes d'âge.

Pour la campagne 1969-1970, les superficies et les indices de rendement peuvent être évalués comme suit :

Tableau N° 27

Classes d'âges	Superficies en hectares	Indice de rendement
3 ans - 4 ans	30 200	63
5 ans - 9 ans	86 400	77
10 ans - 14 ans	239 100	100
15 ans - 19 ans	182 500	93
20 ans - 25 ans	113 800	90
26 ans et plus	68 000	70
TOTAL	720 000	

Les superficies non en production sont estimées à 60 000 ha environ. On voit que la pyramide d'âge est déséquilibrée. La tranche de 10 à 20 ans représente près de 60 % de la superficie totale. Elle correspond aux plantations réalisées entre 1950 et 1960, à l'époque de la haute conjoncture des cours du café. A partir de 1960, le rythme des plantations a diminué par suite de la baisse des prix et, depuis 1965, en raison des mesures prises, visant à limiter les extensions.

Ces données permettent d'établir des prévisions concernant le potentiel de production de la caféière existante. La production théorique, obtenue en éliminant l'effet des fluctuations annuelles, peut être estimée à 240 000 tonnes en 1969-1970. Elle devrait plafonner à 247 000 tonnes en 1972-1973 pour décroître à 222 000 tonnes en 1979-1980. Ces chiffres de production théorique sont, en valeur absolue, très indicatifs car ils dépendent des années de référence utilisées. Néanmoins, leur variation relative donne une idée assez valable de la tendance d'évolution.

b) Le marché du café

La campagne 1969-1970 a été marquée par une modification accidentelle des rapports entre l'offre et la demande qui s'est produite à la suite de gelées au Brésil. Les prix du café devraient se maintenir à un niveau élevé au cours des prochaines années, mais devraient retrouver un niveau d'équilibre vers 1975.

c) Objectifs de production

Ils ont été fixés en tenant compte de l'évolution prévisible des quotas d'exportation imposés par l'Accord International du Café et d'une légère progression des ventes sur les marchés hors quota.

Ces objectifs sont :
— 1970 : 240 000 tonnes :
— 1975 : 260 000 tonnes :
— 1980 : 305 000 tonnes.

d) Le programme

Il est établi en fonction de l'écart en 1980 entre l'objectif fixé et la production escomptée de la caféière existante. Cet écart est de 70 000 tonnes.

Les travaux de recherche de l'I.F.C.C. ont abouti à la mise au point de nouvelles variétés qui donnent en station un rendement de l'ordre de 2 000 à 3 000 kg/ha, avec entrée en production à l'âge de 3 ans.

L'expérimentation de ces variétés en milieu paysan est encore pratiquement inexistante. On sait seulement qu'au prix de techniques culturales intensives, il devrait être possible d'obtenir un rendement moyen de l'ordre de 1 500 kg, avec une rémunération intéressante de la journée de travail. Toutefois, le nombre d'agriculteurs susceptibles d'accéder rapidement au niveau technique requis paraît limité. En outre, la réalisation d'un programme à vaste échelle conduirait à dépasser rapidement les objectifs de production fixés.

Comme il est souhaitable de distribuer tous les plants améliorés disponibles, afin d'accroître la pro-

ductivité des plantations et de prémunir le producteur contre une éventuelle dégradation des cours, la réalisation d'un second programme intéressant la grande masse des planteurs est envisagée. Les nouvelles variétés seront plantées selon des techniques améliorées : choix judicieux des terres, densité de plantation et écartements adéquats, mise en place soignée et bon entretien des plantations dans le jeune âge. A partir de l'entrée en production, les caféières seront exploitées selon les techniques traditionnelles : entretien réduit et pas de taille. Ce système devrait conduire à un rendement moyen de l'ordre de 700 kg/ha à partir de la cinquième année alors que le rendement moyen des caféières tout-venant traditionnelles est de 300 kg/ha environ. Le revenu de la journée de travail du planteur sera nettement amélioré.

Les plantations établies par ce procédé pourront, moyennant une amélioration ultérieure des méthodes d'exploitation (taille rationnelle et meilleur entretien), atteindre un rendement moyen comparable à celui des plantations établies directement en système intensif.

En définitive, deux programmes distincts sont prévus :

— un programme A de culture caféière intensive, dont le rendement à l'ha sera de 700 kg en année 3, 1 000 kg en année 4, 1 300 kg en année 5 et 1 500 kg à partir de la 6e année ;

— un programme B de culture avec plantation soignée et exploitation, à partir de l'entrée en production, selon les méthodes traditionnelles. Les rendements escomptés sont de 200 kg/ha en année 3, 550 kg en année 4 et 700 kg à partir de la 5e année.

Signalons enfin que l'I.F.C.C. dispose de semences polyclonales améliorées qui donnent un rendement de 50 % supérieur à celui des variétés traditionnelles. Ces semences, disponibles en quantités limitées (4 000 ha/an), seront distribuées dès 1970 pour l'établissement de plantations traditionnelles.

Les programmes prévus et les effets escomptés sur la production sont présentés aux tableaux nos 28, 29 et 30.

PROGRAMME DE PLANTATION CAFEIERE (ha)

Tableau N° 28

Campagne	Plantations traditionnelles	Plantations en matériel sélectionné			Total
		Tranche annuelle	dont B	dont A	
1967/68	20.000				20.000
1968/69	20.000				20.000
1969/70	20.000	1.000	1.000		21.000
1970/71	(1) 13.000	7.000	6.500	500	20.000
1971/72	9.000	10.000	9.000	1.000	19.000
1972/73	4.000	16.500	15.000	1.500	20.500
1973/74	4.000	17.000	15.000	2.000	21.000
1974/75	4.000	17.500	15.000	2.500	21.500
1975/76		17.500	15.000	2.500	17.500
1976/77		17.500	15.000	2.500	17.500
1977/78		17.500	15.000	2.500	17.500
1978/79		17.500	15.000	2.500	17.500
1979/80		17.500	15.000	2.500	17.500

(1) sur les 13.000 ha en 1970/71 et les 9.000 ha en 1971/72, 4.000 ha sont des plantations polyclonales à rendement supérieur par rapport au matériel traditionnel.

PROGRESSION DES SUPERFICIES ET DE LA PRODUCTION DE CAFE

Tableau N° 29

Campagnes	Nature des plantations	Superficie plantée (Ha)	Superficie en production (Ha)	Rendement moyens à l'ha (kg)	Production de la campagne (tonnes)	Années calendaires	Production de l'année (tonnes)
1969-70	Traditionnelles	780.000	720.000	332	239.000	1970	240.000
	Sélectionnées						
	- Type B	1.000	-	-	-		
	- Type A	-	-	-	-		
	TOTAL	781. 000	720.000	332	239.000		240.000
1974-75	Traditionnelles	796.000	784.000	320	251.100	1975	251.500
	Sélectionnées						
	- Type B	61.500	16.500	370	6.100		7.000
	- Type A	7.500	1.500	800	1.200		1.500
	TOTAL	865.000	802.000	322	258.400		260.000
1979-80	Traditionnelles	746.000	746.000	314	234.300	1980	234.000
	Sélectionnées						
	- Type B	135.500	91.500	593	54.300		55.500
	- Type A	20.000	12.500	1.200	15.000		15.500
	TOTAL	901.500	850.000	357	303.600		305.000

VALEUR DE LA PRODUCTION DE CAFE

Tableau N° 30 (quantités en tonnes et valeur en millions de F. CFA)

	1965	1970	1975	1980
Quantités produites (tonnes)	213.000	240.000	260.000	305.000
Valeur à la production (m de F CFA) (95 F/kg)	18.757 (1)	22.800	24.700	28.975
Quantités usinées (tonnes)				
- café soluble		4.500	9.000	18.000
- café torréfié		750	1.000	1.500
Total	1.600	5.250	10.000	19.500
Mise en stocks	•	2.000	2.500	3.000
Quantités exportées (tonnes)				
- quotas		165.000	190.000	210.000
- hors-quotas		63.680	55.700	72.500
- brisures		4.070	1.800	-
Total	•	232.750	247.500	282.500
Valeur des ventes aux entreprises locales (m de FCFA)	130 (1)	429	812	1.581
Valeur des stocks (m de FCFA (115,8 F/kg)	1.419 (1)	230	290	350
Valeur des Exportations (m de F. CFA)				
- quotas (208 F/kg) (FOB)		34.820	39.520	43.680
- hors quotas (133 F/kg FOB)		8.469	7.408	9.642
Total	25.890 (1)	43.289	46.928	53.322
Valeur de la production commercialisée (m de FCFA)	27.439 (1)	43.948	48.030	55.253
Droits de sortie (m de F.CFA)	•	7.298	7.774	8.875
Prélèvement de la caisse de stabilisation (2) (m de F.CFA)	•	6.683	8.498	9.158

(1) aux prix de 1965 (valeurs figurant dans les comptes économiques)
(2) après déduction des frais de transport, tiers détention et indemnité de stockage supportés par la Caisse et s'élevant à 1.550 millions en 1970, 1.700 en 1975 et 1.900 en 1980.
• Données ne figurant pas dans les comptes économiques.

e) Modalités de réalisation

● La distribution des variétés sélectionnées

Le matériel végétal actuellement disponible n'est reproductible que par bouture.

Un réseau de centres de bouturage est déjà en place : il existait en 1969 quatre centres principaux et 17 centres secondaires, dont la capacité annuelle totale correspond à 7 000 ha de plantation. La mise en place de nouveaux centres en 1970 permettra de planter 10 000 ha par an. Pour satisfaire aux besoins du programme, la capacité des centres de bouturage devra être doublée d'ici 1972.

Le matériel végétal sera livré aux planteurs sous forme de boutures enracinées, protégées par emballage plastique. L'élevage des jeunes plants s'effectuera en pépinières collectives de village sous la supervision des agents d'encadrement de la SATMACI.

L'I.F.C.C. s'efforce actuellement de produire des semences biclonales possédant des caractéristiques

similaires à celles du matériel actuellement diffusé. Les premières semences pourraient être distribuées à partir de 1974-1975, mais elles ne seront disponibles en quantités suffisantes, pour la plantation de 15 à 20 000 ha par an, qu'à partir de 1978-1979.

Il convient, cependant, de signaler que l'I.F.C.C. poursuit actuellement des essais d'hybridation de café robusta avec l'arabica. Les premiers résultats sont encourageants. Il est possible que la distribution de ces hybrides, en milieu paysan, débute avant 1980.

• Les méthodes de culture

Dans une première phase, la réalisation du programme A de culture intensive sera limitée aux zones d'accueil des populations déplacées par la mise en eau du barrage de Kossou et aux périmètres villageois d'installations dirigées du Sud-Ouest. Dans la zone de l'A.V.B. également, le comportement des nouvelles variétés sera testé en culture paysanne irriguée. Des rendements atteignant jusqu'à 4 000 kg de café à l'ha pourraient être obtenus.

Le programme B intéressera par contre l'ensemble de la zone caféière.

Les méthodes de plantation seront identiques dans les deux programmes. Pour assurer au matériel végétal sélectionné un bon potentiel de production, les opérations suivantes seront effectuées avec soin :

— le choix des terrains sous le contrôle de prospecteurs ;

— la plantation : piquetage, trouaison, mise en place des plants seront effectués avec l'aide de l'encadrement en respectant les normes techniques.

Les plantations du programme A feront, cependant, l'objet d'un entretien plus soigné que celles du programme B.

Afin de limiter les travaux d'établissement, les plantations seront effectuées avec cultures vivrières intercalaires la première année. Après l'entrée en production, les plantations du programme A seront conduites avec entretien soigné, taille et recépage. Il n'est pas prévu d'appliquer d'engrais (les essais en station ne sont pas concluants) ou de pratiquer de traitement phytosanitaire. Les plantations du programme B seront, par contre, exploitées selon les méthodes traditionnelles.

• Organismes responsables

La fourniture de matériel végétal sélectionné sera assurée par l'I.F.C.C

La multiplication des boutures et l'encadrement des producteurs incomberont à la SATMACI qui disposera d'une section spéciale pour le café - cacao.

f) Les moyens nécessaires

— *Personnel*

Tableau N° 31

	1970	1975	1980
Ingénieurs	1	2	2
Chefs de zone	21	25	25
Encadreurs	10	340	350

Le personnel prévu au titre du programme café est principalement destiné à encadrer la production de boutures et l'établissement des plantations. Dans chacun des programmes, il est prévu de mettre en place un encadreur par 100 ha à l'année de la plantation. Cet encadreur supervisera, la seconde année, l'entretien des 100 ha plantés et contrôlera la plantation d'une seconde tranche de 100 ha. Dès l'entrée en production des caféiers, l'encadrement sera retiré pour le programme B.

Les planteurs qui pratiquent la culture intensive (programme A) recevront, après l'entrée en production de leurs plantations, l'assistance du personnel prévu au titre des opérations ARSO et AVB décrites plus loin.

g) Dépenses

Leur évalution est très sommaire, le programme café, pour la période 1971-1975, n'étant pas encore établi dans le détail.

Les dépenses, exprimées en millions de F CFA, ont été évaluées comme suit :

Tableau N° 32

	1971-1975	1976-1980
Investissements	1 142	1 100
Fonctionnement	1 010	1 206
TOTAL	2 152	2 306

2. - *Le cacao*

a) La cacaoyère existante

La cacaoyère ivoirienne est relativement jeune. A partir des données d'enquête de la Division des Statistiques Rurales, la superficie plantée en 1969-1970 peut être évaluée à 481 700 ha, se décomposant comme suit :

Tableau N° 33

Classes d'âges	Superficies	%
0 an - 7 ans	108 400	22.5
8 ans - 15 ans	119 600	24.8
16 ans - 25 ans	117 800	24.5
26 ans - 35 ans	84 600	17.6
36 ans - 45 ans	51 300	10.6

Le cacaoyer tout-venant actuel entre en rapport à l'âge de 8 ans. La production atteint son maximum vers 11 à 13 ans puis décroît régulièrement jusqu'à l'âge de 40 à 45 ans où elle devient négligeable.

Depuis 1963, la cacaoyère fait l'objet d'une action de régénération, encadrée par la SATMACI, qui porte sur l'entretien des plantations, l'égourmandage, le contrôle de l'ombrage, l'élimination des essences arbustives antagonistes et le traitement phytosanitaire contre les capsides.

A la campagne 1969-1970, la superficie cultivée selon les techniques de régénération se montait à 204 000 ha, ce qui représente 55 % de la superficie en production.

La régénération de la cacaoyère entraîne une amélioration sensible de la production. Selon les enquêtes effectuées par la Division des Statistiques Rurales, le rendement moyen passe de 300 kg/ha en culture traditionnelle à 600 - 700 kg/ha en culture régénérée. Ces observations sont par ailleurs confirmées par une hausse continue du rendement moyen national.

Connaissant la pyramide d'âge, ainsi que les rendements par classe d'âges, et compte tenu de la poursuite de l'opération de régénération jusqu'à atteindre 60 % de la superficie en production, le potentiel de production de la cacaoyère existante peut être évalué comme suit :

— 1969-1970 : 168 000 tonnes ;

— 1974-1975 : 218 000 tonnes ;

— 1979-1980 : 228 000 tonnes.

b) Justification du programme cacao

Les perspectives du marché international sont actuellement favorables et cette situation pourrait durer encore quelques années. Au-delà, l'évolution du marché dépendra essentiellement des programmes de plantation dans les pays producteurs.

Dans ces conditions, la Côte d'Ivoire a intérêt à développer sa production mais, afin d'améliorer le niveau de vie des planteurs et de se prémunir contre une éventuelle dégradation des cours, il conviendra d'envisager un système de culture à haute productivité.

Or, les travaux de sélection de l'I.F.C.C. viennent d'aboutir à la mise au point d'une variété hybride à caractéristiques exceptionnelles : entrée en production à 3 ans et rendement de 2 500 kg à 6 ans en station de recherche.

Bien que ce matériel n'ait été distribué que depuis peu en milieu paysan, il est permis d'escompter en culture bien conduite un rendement de 1 500 kg/ha.

En zone traditionnelle, les paysans sont intéressés par l'extension des plantations, en raison notamment de la hausse récente du prix du cacao de 70 F à 80 F/kg. Ils ont, en outre, été préparés par l'opération de régénération à des techniques de culture améliorées.

La Côte d'Ivoire dispose, de plus, de vastes zones favorables au cacaoyer dans l'Ouest et le Sud-Ouest. L'extension de la culture dans ces zones contribuerait à atténuer les disparités régionales de revenus.

c) Les actions envisagées

Elles portent sur :

— la poursuite de l'opération de régénération ;

— l'extension des superficies par la plantation de variétés hybrides à haut rendement.

● Le programme de régénération

Il est prévu de porter les superficies encadrées de 204 000 ha en 1970 à 251 000 ha en 1975, selon l'échéancier suivant :

— 1971	12 000 ha
— 1972	8 000 ha
— 1973	9 000 ha
— 1974	9 000 ha
— 1975	9 000 ha
TOTAL	47 000 ha

En 1975 les superficies régénérées représenteront 60 % de la superficie en production, limite au-delà de laquelle l'opération n'est plus intéressante. A partir de 1975, l'encadrement sera progressivement allégé.

● Le programme de plantation

La plantation d'hybrides à haut rendement débutera en 1970. Elle portera sur 86 500 ha de 1971 à 1975 et 84 750 ha de 1976 à 1980, comme l'indique le tableau n° 34.

Au cours de la période 1971-1975, le programme portera plus spécialement sur la partie Ouest de la zone forestière où les conditions écologiques sont particulièrement favorables. La répartition régionale suivante des superficies est envisagée :

— Sud-Ouest (ARSO) ..... 36 750 ha

— Ouest ..... 13 450 ha
— Centre-Ouest ..... 11 350 ha
— Sud ..... 14 850 ha
— Autres régions ..... 10 100 ha

Dans le Sud-Ouest, il est prévu de planter 27 000 ha de 1971 à 1975 dans les périmètres villageois d'installation dirigée. L'exécution de ce programme est toutefois conditionnée par l'arrivée effective des migrants attendus.

Il convient de signaler enfin que le programme portera sur l'établissement de nouvelles plantations. La replantation de vieilles cacaoyères n'est pas envisagée dans un avenir proche. Cela ne sera possible que lorsque les planteurs auront perçu, par eux-mêmes, l'intérêt des nouvelles variétés.

EVOLUTION DES SUPERFICIES PLANTEES PAR ANNEE (Ha)

Tableau N° 34

Années	Plantation de cacaoyers tout-venants en système traditionnel	Programme de plantation en variétés hybrides	Total
1970	7.800	5.600	13.400
1971	6.100	9.050	15.150
1972	5.500	12.300	17.800
1973	4.500	16.100	20.600
1974	3.600	21.650	25.250
1975	1.200	27.400	28.600
1976	-	19.950	19.950
1977	-	17.700	17.700
1978	-	15.700	15.700
1979	-	15.700	15.700
1980	-	15.700	15.700

Les disponibilités en matériel végétal sélectionné ne permettront pas de satisfaire avant 1975 l'ensemble des besoins, ce qui explique la poursuite des plantations en matériel tout-venant au tableau n° 34.

Une réduction du rythme de plantation est prévue à partir de 1976, car on aboutirait sans cela en 1985 à une production de plus d'un demi-million de tonnes incompatible avec les besoins du marché mondial.

Le rythme de plantation pourrait cependant être maintenu à un niveau plus élevé, 20 000 ha par exemple, si un mouvement d'abandon des cacaoyères marginales se produisait, ce qu'il est difficile de prévoir actuellement.

d) Objectifs de production

En tenant compte de l'évolution prévisible de la production de la cacoyère existante et des programmes envisagés, on aboutit aux objectifs suivants dont le mode de calcul figure au tableau n° 35 :

— 1970 : 175 000 tonnes :

— 1975 : 230 000 tonnes ;

— 1980 : 365 000 tonnes.

(ces chiffres sont arrondis).

La valeur de la production au stade planteur passera de 14 milliards de francs en 1970 à 18,4 milliards en 1975 et 29.2 milliards en 1980 (voir tableau n° 36).

PROGRESSION DES SUPERFICIES ET DES PRODUCTIONS DE CACAO

Tableau N° 35

Campagnes	Hectares plantés		Hectares en production	Production (tonnes)	Années Calendaires	Production (tonnes)
1969/70	T.	481.695	373.295	168.000		
	H.	5.600	-	-		
	TOTAL	487.295	373.295	168.000	1970	175.000
1974/75	T.	486.330	428.830	209.000		
	H.	92.080	26.940	9.000		
	TOTAL	578.410	455.770	218.000	1975	230.000
1979/80	T.	459.080	449.780	228.000		
	H.	176.830	129.730	114.000		
	TOTAL	635.910	579.510	342.000	1980	365.000

T = traditionnel
H = hybride

VALEUR DE LA PRODUCTION DE CACAO

Tableau N° 36 — Quantités en tonnes et valeurs en millions de F. CFA

	1965	1970	1975	1980
- Production	N.D.	175.000	230.000	365.000
. pertes et brisures		- 3.500	- 4.500	- 7.300
- Production disponible	115.000	171.500	225.500	357.700
- Valeur à la production (80 F/kg) .	(1) 7.086	14.000	18.400	29.200
- Quantités livrées aux usines	10.000	30.000	50.600	71.100
- Quantités exportées (2)	116.000	141.500	174.900	286.600
- Valeur des ventes aux usines locales .	(1) 772	3.150	5.315	7.470
- Valeur des exportations (182 F/kg FOB)	(1) 9.738	25.753	31.832	52.161
- Valeur de la production commercialisée	(1) 10.510	28.903	37.147	59.631
- Droits de sortie	2.618	6.532	8.220	13.642
- Prélèvement de la Caisse de stabilisation (3)	- 2.068	6.603	8.690	13.837

(1) Au prix 1965 (valeurs figurant dans les comptes économiques)
(2) Sorties de stocks
(3) Après déduction des frais de transport et de tiers détention supportés par la Caisse et s'élevant à 600 millions en 1970, 760 en 1975 et 1.140 en 1980.

e) Modalités de réalisation

Le programme 1971-1975 a fait l'objet d'un projet précis et détaillé de réalisation. Le financement sera obtenu dans le courant de 1970.

La fourniture de matériel sélectionné sera assurée par l'I.F.C.C. qui apportera son concours technique à la réalisation de l'ensemble de l'opération.

L'encadrement des producteurs, la fourniture de matériel et de produits, l'octroi de crédit et la réalisation de divers travaux d'infrastructure incomberont à la SATMACI.

● La production de matériel sélectionné

Le programme prévu jusqu'en 1973 correspond aux possibilités de production des champs semenciers existants de l'I.F.C.C. Une extension est en cours afin de subvenir aux besoins ultérieurs.

● La plantation

Le matériel végétal sera distribué aux planteurs sous forme de cabosses. Des pépinières collectives seront établies à proximité des zones de plantation sous la supervision des agents d'encadrement de la SATMACI.

Le cacaoyer hybride étant très exigeant au point de vue écologique, une attention particulière sera accordée au choix des terres à planter. Les conseillers ruraux qui procéderont à ce choix seront assistés par des prospecteurs spécialisés.

Les plantations seront établies selon des normes très strictes : mise en place soignée, densité et écartement adéquats, élimination des essences antagonistes, contrôle et régulation de l'ombrage, bon entretien des jeunes plants. Les jeunes cacaoyers recevront de l'engrais et feront, le cas échéant, l'objet de traitements phytosanitaires. A partir de l'entrée en production, les cacaoyers seront conduits selon les techniques utilisées pour la régénération. On cherchera toutefois à généraliser progressivement l'application d'engrais.

Un crédit de 60 000 F/ha, remboursable avec différé de 4 ans, sera octroyé aux planteurs pour l'achat des cabosses, des engrais et des atomiseurs nécessaires à l'établissement et à l'entretien des plantations.

Le programme de plantation nécessitera la mise en place d'un encadrement dense. Il est prévu un conseiller rural pour 100 ha pour l'année de plantation, 1 pour 200 ha les trois années suivantes, 1 pour 400 ha les années 4 et 5. L'encadrement de base sera ensuite allégé.

La fourniture d'engrais, d'insecticides et de matériel de traitement s'effectuera par le réseau des centres d'approvisionnement de la SATMACI, sauf dans le Sud-Ouest où il est à mettre en place.

Signalons enfin que la réalisation des deux programmes de régénération et de plantation exigera la création ou l'amélioration de pistes de desserte (500 km) ainsi que la construction de puits ou points d'eau (1 200 unités) pour les traitements phytosanitaires et la préparation du cacao marchand.

f) Les moyens nécessaires

— *Personnel d'encadrement*

Tableau N° 37

	1970	1975	1980
Ingénieurs	3	3	3
Chefs de zone	21	21	21
Assistants	115	193	162
Conseillers ruraux	510	847	410

A partir de 1975, les effectifs en personnel de niveau subalterne se réduiront sensiblement par suite de l'arrêt du programme de régénération et de la réduction du rythme des extensions de superficies.

— *Les dépenses*

Les dépenses des programmes seront les suivantes :

Tableau N° 38 — en millions de F. CFA

	1971-75	1976-80
Encadrement	3.864	3.829
Formation et recyclage	601	555
Prospections et cadastrage	399	–
Pistes et points d'eau	883	632
Fonctionnement des centres d'approvisionnement	415	415
Subventions aux planteurs pour l'achat de cabosses et sachets	135	107
TOTAL	6.297	5.538
dont investissement	2.538	1.394
dont fonctionnement	3.759	4.144

3. - *Le palmier à huile*

Le programme proposé porte uniquement sur la plantation de palmiers sélectionnés.

On admet que la palmeraie naturelle maintiendra sa production actuelle qui est estimée à environ 250 000 tonnes de régimes par an.

a) Justification du programme palmier

Les débouchés sur le marché international paraissent, à moyen et long termes, favorables pour autant que l'on puisse produire à des coûts compétitifs.

De plus la demande du marché ivoirien n'est pas négligeable et se développe rapidement (savonnerie et huiles alimentaires).

Les conditions écologiques de la Côte d'Ivoire sont favorables au palmier. Le matériel végétal et les méthodes de culture mises au point par l'I.R.H.O. permettent d'obtenir des rendements élevés : jusqu'à 16 tonnes de régimes à l'ha en grandes plantations, et par conséquent un coût de production compétitif.

La SODEPALM qui est responsable de l'ensemble du programme palmier, plantations industrielles et villageoises et traitement des régimes, dispose d'une organisation bien rodée et efficace.

Aux conditions actuelles du marché, la rentabilité du palmier est suffisante pour intéresser des groupes privés et des organismes d'aide extérieure.

Enfin le développement de la culture du palmier constitue un facteur important de diversification de l'économie agricole nationale et régionale.

b) Le programme

L'extension des plantations du secteur privé sera pratiquement négligeable.

Le programme de la SODEPALM, dont les caractéristiques figurent au tableau n° 39, porte sur 10 320 ha de blocs industriels et 17 660 ha de plantations villageoises au cours de la période 1971-1975. et sur 20 000 ha de chaque type de plantation de 1976 à 1980.

En ce qui concerne les plantations industrielles, la SODEPALM achèvera en 1970 et 1971 le programme d'extension des blocs existants dont neuf sont situés dans le Sud, et trois dans le Sud-Ouest.

A partir de 1974, la création de nouveaux blocs reprendra au rythme de 4 000 ha/an mais uniquement dans le Sud-Ouest, car les disponibilités en terres aménageables dans le Sud seront épuisées.

Quant aux plantations villageoises, il est prévu de planter de 3 500 à 4 000 ha par an. Le programme Sud-Ouest, en dehors des zones situées autour des blocs industriels existants, débutera à partir de 1975 et portera sur la création de 1 500 ha environ par an.

c) Les objectifs de production

Les objectifs découlent des réalisations existantes et du programme proposé (tableau n° 40).

La production de régimes des plantations modernes passera de 236 000 tonnes en 1970, à 841 000 tonnes en 1975, pour atteindre 1 240 000 tonnes en 1980.

Les données de production sont fondées sur les évaluations de rendement, effectuées par la SODEPALM, par type de plantations (blocs industriels et plantations villageoises), par classe d'âges et par région écologique.

PROGRAMME DE PLANTATION DE PALMIERS SELECTIONNES (EN HA)

Tableau N° 39

	Situation fin 1968	Programme 1969-70	Situation fin 1970	Programme 1971-75	Situation fin 1975	Programme 1976-80	Situation fin 1980
Hectares plantés							
Blocs industriels SODEPALM	27.380	9.510	36.890	10.320	47.210	20.000	67.210
Plantations villageoises	12.460	8.000	20.460	17.660	38.120	20.000	58.120
Total SODEPALM . .	39.840	17.510	57.350	27 .980	85.330	40.000	125.330
Plantations privées .	10.470	530	11.000	280	11.280	-	11.280
TOTAL	50.310	18.040	68.350	28.260	96.610	40.000	136.610
Hectares en Production							
Blocs industriels . .	2.682		13.630		39.210		51.210
Plantations villageoises	2.045		5.880		24.120		42.120
Plantations privées .	7.950		9.000		11.280		11.280
TOTAL	12.677		28.510		74.610		104.610

OBJECTIFS DE PRODUCTION (en Tonnes)

Tableau N° 40

	1965	1970	1975	1980
A) Régimes				
1. Plantations modernes				
Blocs industriels		95000	484000	649000
Plantations villageoises		41000	226000	451000
Total SODEPALM		136000	710000	1100000
Plantations privées		100000	131000	140000
TOTAL Plantations modernes	74000	236000	841000	1240000
2. Palmeraie naturelle				
Régimes auto-consommés		154000	162000	174000
Régimes traités (artisanat)		110000	86000	86000
TOTAL Palmeraie naturelle	255000	264000	248000	260000
TOTAL REGIMES	329000	500000	1089000	1500000
B) Huile de Palme				
Huileries industrielles	9800	44600	165900	245600
Production artisanale	7700	7700	6000	6000
TOTAL Huile	17500	52300	171900	251600
C) Palmistes				
Plantations modernes	4300	11100	41500	61400
Palmeraie naturelle	12200	9800	8400	8400
TOTAL Palmistes	16500	20900	49900	69800

d) Valeur de la production

Le prix d'achat au producteur du kg de régime varie selon qu'il s'agit de palmeraie naturelle ou sélectionnée.

Les prix retenus pour la période 1970-1980 sont :

— 3,30 F CFA par kg de régime de palmeraie naturelle :

— 4,00 F CFA par kg de régime de palmeraie sélectionnée.

La valeur de la production évoluera comme suit :

Tableau N° 41 (millions de F.CFA)

	1965	1970	1975	1980
Plantations modernes				
Blocs industriels	n.d.	380	1.936	2.596
Plantations villageoises	n.d.	164	904	1.804
Plantations privées . .	n.d.	400	525	560
Total.	296	944	3.365	4.960
Palmeraie naturelle	842	872	820	858
Valeur totale	1.138	1.816	4.185	5.818

Pour apprécier l'importance que prendra le secteur du palmier dans l'économie ivoirienne, il faut signaler que la valeur totale de la production d'huile et palmistes passera de 2,4 milliards en 1970 à 9,1 milliards en 1975 et atteindra 13.5 milliards en 1980.

e) Les organismes responsables de la réalisation

Le Ministère de l'Agriculture, par le canal de la Direction Générale du Développement Agricole, est responsable de la conception et de l'exécution du plan palmier. En ce qui concerne sa réalisation, trois sociétés se partagent depuis 1969 les attributions de l'ancienne SODEPALM, ce sont :

— La SODEPALM (Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à huile), société d'Etat au capital de 400 millions de F CFA. Elle est propriétaire des blocs industriels et apporte son assistance technique aux plantations villageoises, dont elle achète les régimes à 4 F CFA le kg.

— PALMINDUSTRIE, société à participation majoritaire de l'Etat, au capital de 2 500 millions : elle est propriétaire des usines.

— PALMIVOIRE, société à participation minoritaire de l'Etat, au capital de 50 millions. Elle assure la gestion des ensembles agricoles et industriels de SODEPALM et PALMINDUSTRIE et la commercialisation de leurs produits.

Quant à la recherche, l'expérimentation et les prospections intéressant le palmier, elles incombent à l'I.R.H.O. (Institut de Recherche des Huiles et Oléagineux).

f) Les moyens de réalisation

• Personnel

La plantation des palmiers sélectionnés et leur exploitation mobiliseront les effectifs indiqués dans le tableau n° 42.

Tableau N° 42

Catégorie de Personnel	1965	1970	1975	1980
Blocs industriels				
Chefs de blocs	11	12	14	19
Assistants B.I.	18	42	48	63
Surveillants				
- SODEPALM	94	85	127	158
- plantations privées		23	24	24
Chefs d'équipe				
- SODEPALM	283	255	381	475
- plantations privées		69	71	71
Ouvriers				
- SODEPALM	5.500	5.090	7.620	9.505
- plantations privées		1.375	1.420	1.430
Plantations villageoises				
Chefs de région		3	6	11
Chefs de secteur	6	21	34	51
Assistants de collecte		3	6	11
Moniteurs	18	70	125	195
Commis de collecte		21	34	51

• Dépenses publiques

La réalisation du programme palmier nécessitera des dépenses très importantes qui sont évaluées comme suit :

Tableau N° 43 (millions de F.CFA)

	1971-75	1976-80
1 - Investissements		
blocs industriels SODEPALM	3.798	6.910
plantations villageoises	2.118	2.275
pistes de collecte	1.500	1.500
divers	790	1.152
TOTAL	8.206	11.837
2 - Fonctionnement		
encadrement et gestion	1.662	2.426
main-d'oeuvre des blocs industriels	1.791	2.547
TOTAL	3.453	4.973
3 - Dépenses totales	11.659	16.810

Les dépenses des pistes de collecte sont établies à partir d'une évaluation sommaire du coût de mise en état du réseau desservant les plantations villageoises existantes. Pour l'établissement des futurs programmes, il faudra rechercher une implantation rationnelle des plantations par rapport au réseau routier et favoriser le regroupement en blocs de superficie importante. Cela permettrait de réduire notablement le montant des dépenses prévues.

Il convient de noter que la production des blocs industriels fournira des recettes à la SODEPALM dont le montant peut être évalué à 3,8 milliards de F CFA, au cours de la période 1971-1975 et 5,2 milliards pour 1976-1980. Ces recettes couvriront les charges d'exploitation et serviront à amortir les emprunts contractés.

D'autre part, pour les plantations villageoises, la SODEPALM récupère 78 000 F par ha sur un montant de frais engagés de 130 000 F environ.

4. - *Le cocotier*

a) Justification du programme cocotier

Les facteurs qui justifient la réalisation du programme sont analogues à ceux évoqués à propos du palmier :

— les perspectives de débouchés sont intéressantes;

— l'écologie de la Côte d'Ivoire est favorable ;

— le développement de cette production est un facteur de diversification agricole.

D'importants progrès ont, en outre, été obtenus en matière de sélection. L'I.R.H.O. dispose actuellement de variétés hybrides qui entrent en production à cinq ans et donnent 3 200 kg de coprah à partir de la huitième année, alors que les variétés sélectionnées utilisées jusqu'ici donnaient 2 700 kg à partir de la onzième année, avec entrée en production à sept ans.

b) Le programme

Selon une étude de l'I.R.H.O., la superficie plantable, d'ici 1980, représente 63 000 ha dans la zone littorale du Sud-Est (58 000 ha) et la région de Tiassalé-Toumodi (5 000 ha). Les prospections concernant le Sud-Ouest sont en cours.

Le programme SODEPALM a débuté en 1967. A la fin de 1970, les blocs-plantations auront une superficie de 4 770 ha et les plantations villageoises 3 000 ha. A cela s'ajoutent 16 000 ha de plantations familiales, dont une partie est encadrée par la SODEPALM (programme engrais et distribution de plants).

La création de plantations villageoises sur le modèle du palmier n'a, jusqu'à présent, pas rencontré auprès des paysans le succès escompté. Cela est dû à des difficultés dans le domaine foncier et au délai relativement long d'entrée en production des variétés sélectionnées distribuées jusqu'ici. Aussi, dans les prochaines années, est-il envisagé un rythme annuel de plantation relativement modeste, 1 000 ha par an jusqu'en 1976, qui passera ensuite à 3 500 ha, lorsque les variétés hybrides plus précoces et plus productives seront disponibles en grandes quantités.

PROGRAMME DE PLANTATION DE COCOTIERS (ha)

Tableau N° 44

	Situation fin 1970	Programme 1971-75	Situation fin 1975	Programme 1976-80	Situation fin 1980
Hectares plantés					
Plantations villageoises					
- tout venant	16.000	-	16.000	-	16.000
- sélectionnés	3.000	5.000	8.000	1.000	9.000
- hybrides				12.000	12.000
Total	19.000	5.000	24.000	13.000	37.000
Bloc industriels					
- sélectionnés	4.370	-	4.370	-	4.370
- hybrides	400	10.000	10.400	11.500	21.900
Total	4.770	10.000	14.770	11.500	26.270
Plantations privées	665	170	835	-	835
Total planté	24.435	15.170	39.605	24.500	64.105
Hectares en production					
Plantations villageoises					
- tout venant	9.100		13.600		16.000
- sélectionnés					6.000
- hybrides					-
Total	9.100		13.600		22.000
Blocs industriels - sélectionnés			2.282		4.370
- hybrides			400		10.400
Total			2.682		14.770
Plantations privées			665		835
Total en production	9.100		16.947		37.605

Le programme de plantation dont le détail figure au tableau n° 44 porte sur :

— 15 000 ha environ de 1971 à 1975 dont 10 000 ha en blocs industriels et 5 000 ha de plantations villageoises ;

— 24 500 ha de 1976 à 1980, dont 11 500 ha de blocs industriels et 13 000 ha de plantations villageoises.

La répartition régionale suivante (en ha) est prévue pour la période 1971-1975 :

Tableau N° 45

	Sud	Sud-Ouest
Blocs industriels	6 000	4 000
Plantations villageoises	4 000	1 000
TOTAL	10 000	5 000

Les modalités de réalisation sont analogues à celles décrites à propos du palmier. Le programme est exécuté par une section spécialisée de la SODEPALM.

c) Objectifs de production

L'exécution du programme envisagé conduit aux productions suivantes, exprimées en tonnes de coprah :

Tableau N° 46

	1965	1970	1975	1980
Plantations villageoises (1)	3.500	6.400	11.000	30.000
Blocs industriels			1.700	29.100
Plantations privées			1.300	2.900
TOTAL PRODUCTION (Tonnes)	3.500	6.400	14.000	62.000
VALEUR (millions de francs) (28 F.Kg)	98	180	392	1.736

(1) y compris les plantations non encadrées par la SODEPALM.

d) Les moyens du programme

• Personnel

Les effectifs nécessaires, résumés au tableau n° 47, comprennent uniquement le personnel SODEPALM.

Tableau N° 47

		1965	1970	1975	1980
Encadrement SODEPALM					
Chefs de blocs	B.I.	4	6	9	14
Chefs de secteur	P.V.	4	6	9	14
Assistants	B.I.	1	5	15	20
Surveillants	B.I.	3	4	21	47
Surveillants	P.V.	12	18	27	42
Chefs d'équipe	B.I.	7	11	62	140
Ouvriers des blocs industriels		139	220	1.200	2.750

B.I. : Blocs industriels
P.V. : Plantations villageoises

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 452.

• Coût du programme

Tableau N° 48 (Millions de F.CFA)

	1971-1975	1976-1980
1.- Investissement		
Blocs industriels	2.930	3.468
Plantations villageoises	602	1.186
Divers	409	627
Total	3.941	5.281
2.- Fonctionnement		
Encadrement et gestion	234	497
Main-d'oeuvre des blocs industriels	16	469
Total	250	966
3.- Dépenses totales	4.191	6.247

L'investissement est essentiellement représenté par la création de plantations. Le coût à l'ha jusqu'à l'entrée en production est de 355 000 F pour les blocs industriels et de 128 000 F pour les plantations villageoises dont 60 000 F sont à rembourser par les planteurs.

5. - *L'hévéa* (*)

a) Motivations du programme hévéa

La tendance à long terme de la demande de caoutchouc naturel est difficilement prévisible car elle dépendra de l'évolution de la technologie du caoutchouc synthétique. Il semble toutefois que la demande de produit naturel puisse se maintenir, voire progresser, à condition que les prix ne dépassent pas un niveau relativement bas. Le développement de l'hévéaculture n'est donc envisageable que dans un système basé sur une très haute productivité.

Or, à cet égard, la Côte d'Ivoire est bien placée. Les conditions écologiques dans le Sud et surtout le Sud-Ouest sont favorables. Le pays dispose d'une expérience en matière d'hévéaculture et est doté d'un institut de recherches du caoutchouc, l'IRCA, qui a mis au point des clones sélectionnés d'hévéa et des méthodes de culture permettant d'obtenir près de 2 000 kg/ha de caoutchouc sec en plantation industrielle et 1 500 kg/ha en plantation villageoise. Des améliorations de rendement et de précocité sont à prévoir au cours des prochaines années.

Des progrès ont été obtenus, ou sont à prévoir, dans le domaine de la préparation du caoutchouc, qui se traduiront par une amélioration sensible de la qualité. Déjà, une partie du caoutchouc ivoirien est vendue sur spécifications techniques garanties, ce que préfèrent les utilisateurs.

Par ailleurs, des groupes privés internationaux, tels que Michelin et Good Year, s'intéressent au développement de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire. Ils seraient prêts à apporter leur concours technique à la réalisation de programmes de plantation, à condition cependant que le financement de ceux-ci soit assuré par l'Etat ivoirien ou par des organismes d'aide extérieurs. La participation de groupes privés apporterait certaines garanties quant à l'écoulement de la production.

Enfin, l'extension de la culture de l'hévéa contribuerait à la diversification des activités agricoles et des exportations.

b) Le programme envisagé

Deux types de réalisation sont prévus :

— la création ou l'extension de grandes plantations modernes ;

— la création de plantations villageoises autour des blocs modernes qui leur fourniront l'appui technique et assureront la préparation du caoutchouc brut.

Le programme hévéa n'est pas encore définitivement établi, car il dépendra en grande partie de la participation de groupes privés.

Dans le sud du pays les réalisations concernent :

— un programme d'extension des plantations de la S.A.P.H., société privée, sur 3 500 ha de 1973 à 1976 :

— un programme de 3 000 ha de plantations villageoises à réaliser de 1972 à 1976.

En ce qui concerne le Sud-Ouest, région très favorable à l'hévéaculture, le gouvernement est en pourparlers avec deux groupes privés : Michelin pour la réalisation de 10 000 ha et Good-Year pour la réalisation de 11 000 ha en blocs industriels dont 7 000 ha seront ultérieurement lotis en plantations villageoises. Au cas où les négociations n'aboutiraient pas, il pourra être fait appel à d'autres partenaires, ou alors le programme sera réalisé directement par une société d'Etat.

Le tableau n° 49 indique les réalisations prévues selon le calendrier le plus vraisemblable.

PROGRAMME DE PLANTATION (ha) (*)

Tableau N° 49

		Situation fin 1970	Programme 1971/75	Situation fin 1975	Programme 1976/80	Situation fin 1980
Blocs industriels	Sud	12.600	2.750	15.350	750	16.100
	Sud-Ouest	-	4.000	4.000	18.000 (1)	22.000
	Total	12.600	6.750	19.350	18.750	38.100
Plantations villageoises	Sud	235	2.400	2.635	600	3.235
Total planté		12.835	9.150	21.985	19.350	41.335
Total en production		10.000		12.000		18.000

(1) dont une partie sera ultérieurement lotie en plantations villageoises.

La réalisation d'un programme de plantations villageoises est motivée par diverses considérations. La culture de l'hévéa suscite un certain intérêt parmi les paysans situés en bordure des plantations industrielles existantes. Le revenu à la journée de travail sur plantations en plein rapport, donnant 1 500 kg de caoutchouc sec à l'ha, est de l'ordre de 1 500 F CFA ce qui est très élevé. Une famille peut sans difficulté exploiter 3 ha procurant au prix de 80 F/kg un revenu brut de 360 000 F CFA et un revenu net de 345 000 F CFA (charges d'amortissement de la plantation exclues). Néanmoins le délai d'entrée en production est très long, presque dix ans. Il conviendra donc de mettre en place un système de crédit approprié.

Dans le Sud-Ouest où l'installation des populations sera dirigée, une partie des blocs industriels prévus sera ultérieurement lotie en plantations familiales.

La réalisation du programme hévéa incombera à une société d'Etat spécialisée, la SODHÉVÉA, qui sera créée dans le courant de l'année 1970. Cette société pourra sous-traiter l'exécution matérielle de certains programmes à des groupes privés.

c) Perspectives de production

Tableau N° 50

	1965	1970	1975	1980
Production en tonnes de caoutchouc sec	2 900	10 750	17 000	23 000
Valeur en millions de F au prix de 80 F/kg	232	860	1 360	1 840

Compte tenu du délai relativement long d'entrée en rapport de l'hévéa, l'accroissement de production résultera pour une large part des extensions de superficies réalisées avant 1971.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 452.

d) Les besoins en personnel

Les données suivantes sont très estimatives.

Tableau N° 51

		1970	1975	1980
Ingénieurs	B.I.	3	5	7
	P.V.	-	1	1
Chefs de blocs	B.I.	4	10	10
Chefs de zones	P.V.	3	3	3
Assistants	B.I.	10	26	33
Surveillants	B.I.	20	64	76
Encadreurs	P.V.	3	18	18
Chefs d'équipe	B.I.	150	240	270
Ouvriers		4.000	5.800	6.400

e) Coût du programme (*)

Les dépenses publiques sont évaluées comme suit :

Tableau N° 52 — en millions de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Blocs industriels	2 421	4 536
Plantations villageoises	309	277
TOTAL	2 730	4 813

Pour les blocs industriels, les dépenses se fondent sur un coût total à l'ha de 410 000 F CFA échelonnés de l'annee — 2 à l'année 6.

Les dépenses des plantations villageoises comprennent la fourniture de matériel végétal et les frais d'encadrement nécessaires à l'établissement des plantations.

6. - *La banane*

Le marché mondial se caractérise par une forte concurrence provenant notamment des pays d'Amérique du Sud et exerçant une pression continuelle sur les prix qui tendent à baisser lentement. La demande, pour ce fruit, est assez élastique par rapport aux prix et aux revenus, c'est-à-dire que, si les prix baissent ou si les revenus des consommateurs s'accroissent, la consommation augmente sensiblement. C'est ce qui s'est passé au cours des dix dernières années en Italie et au Japon ; des augmentations aussi spectaculaires peuvent se produire dans les pays de l'Est.

a) Motivations du programme bananier

— En concentrant ses exploitations à proximité des ports (réduction des frais de transport) et en les intensifiant, la Côte d'Ivoire pense être en mesure de soutenir la concurrence internationale et de développer raisonnablement ses exportations.

— Les très bas prix pratiqués par l'Equateur, concurrent le plus dangereux, ne peuvent guère que remonter si la situation sociale de ce pays s'améliore.

— Le développement de la banane contribuerait à la diversification des productions agricoles et des exportations.

— La bonne qualité de l'emballage ivoirien et l'efficacité d'un système bien rodé de commercialisation (COFRUCI et O.C.P.) constituent des atouts dans la compétition internationale.

b) Les objectifs de production

Les objectifs de production concernent la banane destinée à l'exportation, dont une partie n'est d'ailleurs pas exportée (refus au conditionnement, surproduction temporaire). Ces quantités non exportées vont, en faible part, à la consommation locale (dont l'estimation reste approximative) et sont, en majeure partie, perdues.

La banane produite, de manière dispersée, pour l'autoconsommation et les marchés locaux n'est pas considérée ici (elle apparaît dans la rubrique fruits divers de la branche 01).

Les objectifs fixés au tableau n° 53, pour les exportations de la Côte d'Ivoire reposent sur deux conditions :

— La Côte d'Ivoire maintiendra, voire augmentera, ses positions sur ses marchés traditionnels (France, Italie, Algérie). Elle devra, de plus, conquérir de nouveaux marchés et, notamment, le marché allemand que des accords réservent en presque totalité aux producteurs d'Amérique du Sud depuis 1958. Cela nécessitera une politique commerciale active.

— Elle ne pourra se maintenir sur les marchés conquis que si un effort important est fait, en matière de productivité et de prix (surtout si le marché français, actuellement protégé, est ouvert aux pays tiers dans les années à venir). Cela implique une reconversion des structures de production.

OBJECTIFS DE PRODUCTION BANANE

Tableau N° 53

	1965	1970	1975	1980
Quantités en tonnes				
a) banane d'exportation exportations (cartons)	105.000 (1)	130.000	143.000	164.000
écarts et pertes au conditionnement	45.000 (30 %)	52.500 (29 %)	46.000 (24 %)	52.000 (24 %)
production	150.000	182.500	189.000	216.000
b) banane de consommation locale-production	10.000	11.000	12.000	13.000
c) production totale	160.000	193.500	201.000	229.000
Valeur de la production (millions de F.) prix 20 F/Kg	3.200	3.870	4.020	4.580

(1) en 1965 les exportations s'effectuaient en régimes (128.000 tonnes)

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 454.

c) Le programme de reconversion envisagé

Afin de réduire au maximum les coûts de collecte et de transport, il sera nécessaire de regrouper les plantations à proximité d'Abidjan, seul port équipé pour l'exportation des bananes (la création d'un périmètre bananier dans la région de San Pedro étant écartée pour le moment).

Ce regroupement nécessitera l'abandon de zones bananières trop éloignées : Sassandra, Divo, Tiassalé, Adzopé et une partie de la région d'Agboville. Les planteurs de bananes devront :

— soit s'orienter vers de nouvelles spéculations : café, cacao, agrumes à essence (Sassandra), ananas de conserverie ou d'exportation (Tiassalé) ;

— soit être réinstallés sur de nouveaux périmètres bananiers.

La reconversion des planteurs, dans les zones d'abandon, est déjà en cours, mais les tentatives de regroupement sur de nouveaux périmètres (Nzi-Bandama et Ano) n'ont pas rencontré le succès espéré.

Dans la zone bananière restante (Abidjan, Aboisso, Azaguié et une partie d'Agboville), il s'agira, afin d'accroître la compétitivité de la banane ivoirienne sur les marchés extérieurs, d'améliorer les méthodes de culture et la productivité. Les efforts porteront essentiellement sur la modernisation des petites exploitations (1 000 à 1 500 environ) dont la plupart pratiquent une culture de type traditionnel extensif, fournissant des fruits de qualité médiocre. Ces exploitations assurent près du quart de la production actuelle.

L'abandon des zones trop éloignées d'Abidjan entraînera une perte de production de l'ordre de 20 000 tonnes qu'il s'agira de compenser par la création de nouveaux périmètres bananiers.

Les modalités concrètes de réalisation du programme de reconversion ne sont pas encore clairement définies pour la période 1971-1975. Un programme précis et détaillé d'action est à établir avant la fin de l'année 1970.

L'action technique d'encadrement et de regroupement des planteurs sera conduite par la SODEFEL qui a, en 1969, repris les activités menées initialement par la SATMACI.

Deux grandes zones de reconversion ont été retenues :

— dans la zone lagunaire : Agneby et vallées lagunaires ;

— à l'intérieur : quelques périmètres de production concentrée (Nzi-Bandama et Ano).

Les travaux de reconversion ont déjà commencé et devront se poursuivre. A condition d'être exploités aux dates prévues, les nouveaux périmètres fourniront 15 500 tonnes de régimes en 1975 et 18 000 tonnes en 1980.

Pour atteindre les objectifs fixés, en tenant compte d'une progression spontanée de la production dans la zone de culture existante, il faudra aménager de nouveaux périmètres : 350 ha de 1970 à 1974 et 650 ha de 1975 à 1979.

Les superficies cultivées, en tenant compte des objectifs de production retenus et d'une progression constante des rendements, pourraient évoluer comme suit :

Tableau N° 54

	1965	1970	1975	1980
Production en tonnes	150 000	182 500	189 000	216 000
Rendement en tonnes/ha .	20	25	30	33
Superficies en ha	7 500	7 300	6 300	6 500

D'autres organismes, nouvellement créés, participeront activement aux actions de reconversion et de commercialisation de la production bananière. Il s'agira :

— de la COFRUCI (Coopérative de production bananière et fruitière de la Côte d'Ivoire) qui tient la comptabilité des planteurs, fait des réservations de fret et assure les traitements phytosanitaires ;

— de la SONACO (Société Nationale de Conditionnement), société anonyme à capitaux mixtes (Etat, planteurs, organismes de vente) qui a le monopole du tri et de l'emballage ;

— de l'O.C.P. (Organisme de Commercialisation de la Production), dans lequel la Caisse de Stabilisation a une participation de 40 %, et dont l'objet est la recherche de débouchés et la passation de contrats de vente sur le marché européen.

d) Moyens nécessaires à la réalisation du programme

En ce qui concerne le personnel, l'effectif de la SODEFEL devrait évoluer comme suit :

Tableau N° 55

	1970	1975	1980
Chef d'opération	1	1	1
Adjoint	1	1	1
Chefs de région	2	2	2
Chefs de secteur	5	7	8
Assistants	8	9	10
Encadreurs	27	36	41

Quant aux dépenses, elles sont évaluées comme suit :

Tableau N° 56 — en millions de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Création de nouveaux périmètres (investissement)	517	428
Encadrement des planteurs (fonctionnement)	527	550
TOTAL	1 044	978

Les dépenses des nouveaux périmètres sont évaluées de façon très approximative. Leur financement pourrait faire l'objet de prêts de la BNDA.

7. - *L'ananas*

En Côte d'Ivoire, la production d'ananas était, jusqu'à une date récente, principalement destinée à la conserverie (tranches et jus).

Cette production s'est développée, à partir de 1950, à la faveur du système de prix protégés de la zone franc. La libéralisation du commerce français a entrainé, à partir de 1963, une baisse substantielle du prix des fruits frais livrés aux usines : de 12 F/kg avant 1963 ce prix est tombé à 7 F/kg en 1965. La tendance à la baisse des prix a, dans une certaine mesure, été compensée par une extension des capacités d'usinage, tandis que l'effet de la baisse au niveau du producteur a été amorti par une amélioration constante de la productivité.

Depuis quelques années, se développe un secteur de production d'ananas frais pour l'exportation qui, en raison de débouchés importants, devrait prendre une extension considérable.

a) Justification du programme ananas

La demande de conserves d'ananas dans la Communauté Economique Européenne, principal marché intéressant la Côte d'Ivoire, se développe à un rythme moyen annuel de 6 %.

Les conserveries ivoiriennes écoulent la moitié de leur production sur le marché français où elles ont une position privilégiée. Le reste est vendu dans les autres pays de la C.E.E., surtout l'Allemagne, où les produits ivoiriens affrontent, malgré une protection tarifaire avantageuse, la concurrence de pays tels que Formose, les Philippines, les Etats-Unis et l'Afrique du Sud. Tout accroissement rapide de production des conserves ivoiriennes exigera donc un effort soutenu de promotion commerciale sur le marché européen.

La consommation d'ananas frais dans la C.E.E. est encore faible : 20 000 tonnes en 1968, mais elle a doublé en quatre ans.

L'ananas frais cesse actuellement d'être un fruit de luxe et il est permis de prévoir, pour la prochaine décennie, un développement de la consommation comparable à celui d'autres fruits tropicaux.

La Côte d'Ivoire a donc intérêt à prendre rapidement place sur ce marché car elle détient plusieurs atouts par rapport à ses concurrents actuels ou potentiels :

— le sud du pays présente des conditions écologiques favorables et est desservi par un réseau routier permettant l'évacuation rapide et à faible coût des produits sur Abidjan ;

— dans les conditions actuelles, la culture de l'ananas frais est d'un rapport intéressant ;

— la présence d'un organisme de recherche fruitière, l'I.F.A.C., permet d'améliorer constamment les méthodes de production et la qualité des fruits.

b) Objectifs de production

Ils se fondent sur l'extension des capacités de traitement des conserveries et, pour l'ananas frais, sur une hypothèse résolument optimiste de l'évolution de la demande.

Tableau N° 57

	1965	1970	1975	1980
Production en tonnes d'ananas frais				
. de conserverie	31.600	120.000	175.000	220.000
. d'exportation	6.400	15.000	40.000	80.000
. de consommation locale	6.000	7.000	8.000	9.000
TOTAL	44.000	142.000	223.000	309.000
Valeur de la Production en millions de francs				
. ananas de conserverie 7 F/kg	221	840	1.225	1.540
. ananas d'exportation 35 F/kg	224	525	1.400	2.800
. ananas de consommation locale 7 F/kg	42	49	56	63
TOTAL	487	1.414	2.681	4.403

On voit que la culture d'ananas est appelée à prendre une extension considérable. La valeur de la production triplera en dix ans, elle atteindra en 1980 un niveau comparable à celui de la banane.

Il est cependant possible que le prix au producteur, de l'ananas d'exportation, subisse une légère baisse, à partir de 1975, dans le cas où se manifesterait une forte concurrence sur les marchés extérieurs.

c) Le programme correspondant aux objectifs

- L'ananas de conserverie

Il existe actuellement deux conserveries fonctionnant depuis plusieurs années, la SALCI à Ono et la SAFCO à Tiassalé. Des travaux d'agrandissement sont

prévus qui porteront leurs capacités respectives de traitement en 1972 à : 120 000 tonnes et 15 000 tonnes.

Une troisième unité la SIACA, située à Bonoua, est entrée en service en 1970. Sa capacité est de 40 000 tonnes.

Les deux premières usines possèdent chacune un secteur de production propre destiné à assurer un approvisionnement minimum et à expérimenter les techniques de culture. La plus grande partie des approvisionnements est cependant fournie par des plantations villageoises, réparties en périphérie des usines.

L'achat de leur production est garanti par contrat, moyennant certaines clauses concernant les techniques de production et le calendrier de culture. L'encadrement des planteurs est assuré par la SODEFEL.

La SIACA ne dispose pas de plantation propre : elle traite la production de planteurs villageois groupés en une coopérative unique, la SOCABO (Société Coopérative Agricole de Bonoua). Un programme de plantation est en cours. La SOCABO bénéficie au départ d'une assistance technique allemande qui fera progressivement place à celle de la SODEFEL.

● Ananas d'exportation

La culture de fruits d'exportation est exclusivement pratiquée dans des plantations privées situées dans la région d'Abidjan, de Tiassalé et de Divo. La production qui est actuellement de 12 000 tonnes devrait atteindre 20 000 tonnes en 1975.

La culture d'ananas d'exportation étant particulièrement intéressante en système paysan — le revenu à la journée de travail pour un rendement de 40 tonnes à l'ha est évalué à 1 500 F — il est envisagé d'entreprendre un programme de plantation visant à produire 20 000 tonnes en 1975.

Le projet de réalisation est en cours d'étude. Le calendrier de plantation suivant est prévu : 210 ha en 1971, 420 ha en 1972 et 420 ha en 1973. Les secteurs de production seront localisés en fonction du réseau routier : axe Tiassalé-Abidjan et région d'Abidjan.

La réalisation du programme et l'encadrement des producteurs incomberont à la SODEFEL.

La collecte, le conditionnement et la commercialisation des fruits seront à organiser selon un système analogue à celui qui a été mis en place pour la banane.

Compte tenu de l'impact économique considérable de ce projet, qui distribuera 700 millions de revenus aux paysans, il conviendra de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que l'exécution du programme se réalise dans les délais prévus.

Pour atteindre l'objectif de 80 000 tonnes, la poursuite du programme est à envisager au cours de la période 1976-1980.

Il est à rappeler enfin que le succès du programme ananas d'exportation est conditionné, avant tout, par la mise en œuvre d'une promotion commerciale dynamique sur les marchés extérieurs.

● Les superficies nécessaires

Le tableau n° 58 indique l'évolution des superficies en production. Elles ont été évaluées sur la base d'un rendement de 75 tonnes/ha pour les blocs industriels, 65 tonnes/ha pour les plantations villageoises d'ananas de conserve et 40 à 50 tonnes/ha pour l'ananas frais d'exportation.

SUPERFICIE EN PRODUCTION

Tableau N° 58

hectares

	Situation 1965	Extension 1966-70	Situation 1970	Extension 1971-75	Situation 1975	Extension 1976-80	Situation 1980
Conserves							
Blocs industriels	160	120	280	0	280	0	280
Plantations villag.	291	1.349	1.640	800	2.440	150	2.590
Total	451	1.469	1.920	800	2.720	150	2.870
Exportations	160	215	375	625	1.000	1.000	2.000
TOTAL.	611	1.684	2.295	1.425	3.720	1.150	4.870

Les superficies totales consacrées à l'ananas représentent trois fois les superficies en production.

d) Moyens nécessaires

● Personnel

Les besoins sont récapitulés au tableau n° 59. Pour l'ananas frais, les données sont indicatives, le projet de plantations villageoises étant encore au stade d'ébauche. Le personnel employé sur les plantations privées n'a pu être évalué de façon précise.

Tableau N° 59

	1970	1975	1980
Chefs d'opération . . .	2	3	4
Chefs de secteur . . .	4	9	11
Assistants	24	50	60
Encadreurs	96	200	240

● Les dépenses

Les évaluations du tableau n° 60 sont essentiellement indicatives, faute de données précises, concernant les modalités de réalisation du projet SOCABO pour l'ananas de conserve, et du projet de plantations villageoises pour l'ananas d'exportation.

Le coût global du programme ananas est évalué comme suit :

Tableau N° 60 — en millions de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Investissement	1 340	1 000
Fonctionnement	1 020	1 500
TOTAL	2 360	2 500

Les investissements concernent les frais de plantation et l'encadrement afférent, tandis que les dépenses de fonctionnement portent sur l'assistance aux exploitations en rapport.

8. - *Les agrumes à essence*

Bien que, par convention, cette activité fasse partie, dans la Comptabilité Nationale, de la branche 01, fruits divers, il paraît plus logique de la présenter sous la rubrique de l'agriculture orientée vers l'exportation et l'industrie locale.

a) Examen de la situation actuelle

L'agrumiculture à essence est principalement localisée dans la région de Sassandra, où elle a débuté il y a vingt ans. Ce n'est toutefois qu'à partir de 1962 qu'elle s'est réellement développée par suite des difficultés rencontrées dans l'écoulement de la production bananière.

Les agrumes à essences cultivés (citrons, bergamotes et bigarades) sont traités dans de petites installations artisanales d'extraction. Le tonnage de fruits livré en 1968 atteignait 6 650 tonnes représentant une valeur de 65 millions de francs environ.

En 1969 s'est implantée à Sassandra une société dénommée «Complexe Agro-Industriel de Sassandra», société privée contrôlée par la SIAN (Société Industrielle et Agricole du Niari) dont l'objet est de promouvoir la culture des agrumes à essences et des plantes à parfum.

Les activités du complexe porteront :

— sur le traitement industriel de la production d'agrumes. Dans le courant de 1970, sera mise en service une usine moderne d'extraction d'essences, équipée en outre d'installations de traitement des sous-produits (jus concentrés et marcs) lesquels seront exportés ;

— sur l'exploitation d'une plantation de 300 ha d'agrumes, destinée à fournir à l'usine un volant d'approvisionnement et à expérimenter les techniques de culture ;

— sur l'introduction et la culture de divers fruits tropicaux à jus et de plantes à parfums ;

— sur l'assistance technique aux planteurs de la région, laquelle s'effectuera en liaison avec la SODEFEL.

b) Objectifs de production et modalités de réalisation

Pour 1975, on s'est basé sur une estimation raisonnable du potentiel de production existant et, pour 1980, sur la réalisation d'un programme d'extension et d'intensification de la culture qui devra être entrepris de 1971 à 1975.

Tableau N° 61

	1965	1970	1975	1980
Quantités d'agrumes traitées en tonnes	3.950	8.000	27.000	60.000
Valeur de la production agricole en millions de F. CFA au prix moyen de 10 F CFA/kg	40	80	270	600
Valeur de la production industrielle (essences et sous-produits) en millions de F CFA	67	158	539	1.184

A cette production issue de l'agrumiculture, s'ajoutera celle des fruits tropicaux à jus et des plantes à parfums. Il est cependant difficile d'en prévoir l'importance et l'évolution, car cela dépendra du succès des essais culturaux et de la vulgarisation parmi les planteurs. L'effet global de cette production est cependant pris en compte dans les objectifs fixés pour les plantes diverses dans les tableaux récapitulatifs du secteur de l'agriculture.

La culture d'agrumes est à présent exclusivement pratiquée par des planteurs privés. Les techniques de culture sont, dans l'ensemble, assez médiocres, mais cela tient au fait que la plupart des planteurs sont dans une situation financière difficile, la reconversion de leur activité s'étant opérée à la suite de la crise bananière. Il est indispensable, pour atteindre les objectifs fixés, que soit pratiquée une politique de crédit à moyen terme très souple, afin de favoriser l'amélioration des méthodes de culture et les extensions de superficie.

La création d'un secteur de plantations villageoises est prévue, mais aucun programme précis n'a encore été établi. Il conviendrait qu'une étude de projet soit entreprise sans délais par la SODEFEL, en collaboration avec les responsables du complexe agro-industriel.

Les superficies plantées sont évaluées pour 1970 à 2 000 ha environ. Pour atteindre l'objectif 1980, en tenant compte d'une amélioration du rendement des plantations existantes, il faudra planter de 1971 à 1975 environ 1 000 ha. Pour assurer l'expansion de la production au-delà de 1980, on peut envisager la plantation de 1 000 à 1 500 ha de 1976 à 1980.

Faute d'une connaissance précise du secteur de production et d'études de projets, il n'est pas possible d'évaluer les emplois et les dépenses nécessaires. Ces dernières ont été évaluées globalement pour l'ensemble de la culture fruitière au chapitre fruits divers de la branche 01.

9. - *Le coton* (*)

a) Justification du programme coton

Le secteur de l'industrie textile ivoirienne connaîtra, au cours de la prochaine décennie, une extension considérable. La consommation de fibres passera en effet de 4 400 tonnes en 1970 à 33 000 tonnes en 1980.

D'autre part, la demande sur le marché de la Communauté Européenne devrait progresser régulièrement, malgré la concurrence des fibres synthétiques.

Le coton est, avec le riz, une des rares spéculations pouvant être largement développées en région de savane. La production a progressé à un rythme rapide : de 5 600 tonnes en 1964-1965 elle est passée à 42 000 tonnes en 1968-1969.

Le développement de la culture du coton en zone de savane constitue, en outre, un facteur très important de transformation des mentalités et des comportements des exploitants agricoles. Pratiquée en système de production, impliquant le semis en ligne à une époque précise, le traitement phytosanitaire et l'utilisation d'engrais, la culture du coton initie le paysan à des techniques agricoles semi-intensives, qui seront ensuite plus facilement étendues à d'autres cultures telles que le riz, le maïs, ou l'arachide.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 452.

b) Les objectifs de production

Tableau N° 62

	1965 (1)	1970	1975	1980
Production de coton-graine (tonnes)				
Allen	5.500	52.000 (2)	95.000	143.000
Mono	6.900	3.000	1.500	-
TOTAL	12.400	55.000	96.500	143.000
Valeur de la production (millions de F.)				
Allen (33,5 F/kg)	185	1.742	3.183	4.790
Mono (27 F/kg)	186	81	40	-
TOTAL	371	1.823	3.223	4.790
Production de fibres (tonnes)				
Allen	2.300	20.500	38.000	57.200
Mono	2.000	1.000	500	-
TOTAL	4.300	21.500	38.500	57.200

(1) Aux prix 1968/1969

(2) Production théorique en année agricole normale

Les objectifs fixés au tableau n° 62 appellent quelques commentaires.

Tout d'abord, la variété de coton Mono, cultivée traditionnellement en système extensif, disparaîtra progressivement car elle est peu intéressante pour le planteur. En outre, la qualité technologique de la fibre est médiocre.

En ce qui concerne la variété ALLEN, la production réelle de 1970, qui est le résultat de la campagne agricole 1969-1970, sera très inférieure à 52 000 tonnes, car la climatologie a été marquée par une sécheresse exceptionnelle. Celle-ci a entraîné un retard du calendrier des travaux culturaux et par conséquent des mises en culture du coton. Le chiffre retenu pour 1970 indique donc la production théorique qui aurait été obtenue, si les circonstances avaient été normales.

Les objectifs de production pour 1975 et 1980 sont en outre ambitieux ; ils supposent que les modalités de réalisation décrites ci-après soient appliquées, et que les actions portant sur la mécanisation des cultures soient couronnées de succès (*).

Au stade du producteur, la valeur de la production cotonnière devrait presque tripler au cours de la prochaine décennie : de 1,8 milliard en 1970 elle passera à 4,8 milliards en 1980.

c) Le programme et ses modalités de réalisation

Seule la culture du cotonnier Allen fait l'objet d'une action de développement dont la réalisation incombe à la C.F.D.T.

Le programme suivant est envisagé (*) :

Tableau N° 63

	1969-1970	1974-1975	1979-1980
Superficies en ha	58 000	95 000	130 000
Rendement en kg/ha ..	900	1 000	1 100
Production en tonnes de coton graine	52 000	95 000	143 000

Les superficies se répartiront pour moitié dans le nord de la zone de savane, pour un quart dans les départements de Séguéla, Touba et Biankouma et pour le quart restant dans les anciens départements du Centre, du Centre-Ouest et de l'Est.

Le rapport des superficies entre zones restera à peu près constant.

Pour tenir compte des progrès prévisibles dans les méthodes de culture, désherbage chimique notamment, et les techniques de fertilisation, il a été admis une progression continue des rendements à l'ha.

Le développement de la production cotonnière se doublera d'une action pour moderniser l'ensemble de l'exploitation agricole de savane et non pas simplement la culture du coton. Les facteurs qui motivent cette orientation sont analysés en détail au chapitre traitant des opérations de développement intégré et à celui se rapportant à la modernisation du monde rural.

Dans la zone à double cycle de précipitation, le coton sera progressivement intégré dans un assolement comportant :

— en premier cycle : l'arachide ou le maïs ;

— en second cycle : le coton.

Les cultures seront pratiquées, pendant une ou deux campagnes, en alternance avec l'igname ou le riz pluvial.

Dans la zone à cycle unique de précipitation, l'assolement sera : coton pendant un ou deux ans, suivi de riz ou d'autres cultures vivrières.

La C.F.D.T. encadrera l'ensemble des cultures entrant dans les assolements décrits, elle reprendra notamment, dans la zone cotonnière, les activités de riziculture pluviale qui étaient précédemment du ressort de la SATMACI.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 452.

Le système cultural ainsi défini permettra de couvrir les besoins alimentaires du paysan et, en améliorant la productivité globale de l'exploitation, d'accroître sa production et ses revenus.

Cependant, pour atteindre les objectifs qui ont été fixés, spécialement pour le coton, il faudra agir sur l'amélioration de la productivité du travail car, déjà actuellement, se manifestent des goulots d'étranglement saisonniers que seule la mécanisation permet de supprimer. Les actions prévues dans ce domaine sont décrites au chapitre des opérations intégrées de Brobo-Diabo, Mankono, Boundiali et Korhogo. Les deux premières portent sur la culture motorisée et les deux autres sur la culture attelée.

d) Le personnel nécessaire

Les moyens récapitulés au tableau n° 64 se rapportent à la C.F.D.T. Comme celle-ci encadre plusieurs cultures, ils concernent le coton mais aussi le riz pluvial, l'arachide et le maïs. Une ventilation précise par type de culture n'est pas possible car elle est forcément arbitraire.

Le personnel nécessaire est évalué comme suit :

Tableau N° 64

	1965	1970	1975	1980
Ingénieurs de direction et adjoints	3	3	4	4
Chefs de régions et adjoints	3	4	6	6
Chefs de secteurs	10	17	22	24
Chefs adjoints et chefs de zones	40	79	112	120
Moniteurs	300	671	833	600

Cet effectif ne comprend pas le personnel d'encadrement des opérations de culture mécanisée de Brobo-Diabo et Mankono.

e) Les dépenses du programme

Sont exclues des évaluations présentées au tableau n° 65, les dépenses propres aux quatre opérations intégrées précitées.

Le coût estimatif du programme s'établit comme suit (*) :

Tableau N° 65 (millions de francs)

	1971-75	1976-80
A. Investissement		
pulvérisateurs et véhicules	159	219
magasins de village	72	87
hangars de stockage	364	287
logements et bâtiments	135	22
TOTAL	730	615
B. Fonctionnement		
personnel d'encadrement	2461	2207
formation démonstration et recherche	159	159
avertissement phytosanitaire	180	180
semences et insecticides	2172	2927
TOTAL	4972	5473
C. Dépenses totales	5702	6088

La culture du coton est en partie subventionnée. L'Etat prend à sa charge la multiplication et la distribution de semences et les traitements phytosanitaires, dont le coût à l'ha est de 5 200 F CFA environ. L'engrais est par contre payé par le planteur. Les dépenses subventionnées, qui sont financées par la Caisse de Stabilisation, se montent à 2 247 millions pour la période 1971-1975 et à 3 069 millions pour 1976-1980, ce qui représente la moitié environ du coût total du programme.

L'accroissement de la production nécessitera une augmentation sensible des magasins et hangars de stockage entraînant, comme l'indique le tableau, des dépenses assez importantes.

10. - *Le tabac*

La culture du tabac en Côte d'Ivoire est surtout envisagée comme une production d'appoint susceptible d'augmenter le revenu des paysans en zone de savane.

On distingue :

— une production traditionnelle de tabac dit « artisanal » écoulée sur les marchés locaux, sans transformation industrielle. Cette production est de loin la plus importante : 3 000 tonnes environ ;

— une production de type moderne dite « industrielle », encadrée par une société privée spécialisée, la CAITA, est destinée aux manufactures ivoiriennes et à l'exportation (350 tonnes environ).

a) Justification du programme tabac

Le marché ivoirien est en expansion constante. On estime le taux d'accroissement de la demande à :

— 3 % par an environ, pour le tabac artisanal ;

— 7 % par an pour le tabac à cigarettes, ce qui est très élevé.

Le taux d'incorporation du tabac local dans les mélanges à cigarettes est actuellement faible : 20 % environ. Mais une amélioration de la qualité des tabacs existants, ainsi que l'introduction de nouvelles variétés, permettraient de porter ce taux à 25 % en 1975 et 30 % en 1980. Les besoins de la M.T.C.I. (Manufacture de Tabacs de Côte d'Ivoire), en tabacs susceptibles d'être produits sur place sont évalués à 500 tonnes en 1970, 755 tonnes en 1975 et 1 270 tonnes en 1980.

A l'exportation le seul marché pouvant intéresser la Côte d'Ivoire est la Communauté Economique Européenne où les pays associés bénéficient depuis peu de protections tarifaires. Il est possible de placer sur ce marché plusieurs milliers de tonnes de tabac ivoirien, mais celui-ci doit être d'excellente qualité.

En ce qui concerne le producteur ivoirien, la culture du tabac est intéressante, mais à condition d'obtenir une excellente qualité et un rendement élevé (1 500 kg). La rémunération à la journée de travail atteint dans ces conditions environ 300 F CFA, ce qui place le tabac en tête des cultures de savane. Procurant un revenu élevé sur une faible superficie, la culture du tabac est particulièrement intéressante dans les zones surpeuplées (région de Korhogo et de Bouaké) où le développement de la culture du coton ou du riz pluvial n'est pas possible.

b) Objectifs de production

● Tabac artisanal

La production s'ajustera à l'évolution de la demande, ce qui conduit aux prévisions suivantes :

Tableau N° 66 en millions de F CFA

Années	Quantités - tonnes	Valeurs
1965	2 061	247
1970	3 250	390
1975	3 800	456
1980	4 500	540

● Tabac industriel

Les objectifs retenus, dont le détail figure au tableau n° 67, sont volontairement ambitieux : 350 tonnes de tabac en feuilles sèches en 1970, 1 000 tonnes en 1975 et 2 000 tonnes en 1980. La production se répartira pour moitié dans le

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 454.

Centre-Nord et pour moitié dans le Centre. Cette répartition est motivée par la nécessité de réaliser un équilibre entre les qualités propres à chaque région ; les tabacs du Nord sont de qualité inférieure pour des raisons écologiques.

Ces objectifs permettront de couvrir les besoins de la M.T.C.I. et d'exporter 145 tonnes en 1975 et 530 tonnes environ en 1980.

Compte tenu d'une amélioration constante de la qualité, la valeur de la production de tabac fermenté passera de 46 millions en 1970 à 135 millions en 1975 et 280 millions en 1980.

OBJECTIFS DE PRODUCTION DU TABAC INDUSTRIEL

Tableau N° 67

	1965	1970	1975	1980
1) PRODUCTION DE TABAC SECHE (tonnes)				
- Zone centre	326	200	500	1.000
- Zone Nord	13	150	500	1.000
TOTAL	339	350	1.000	2.000
2) DISPONIBLE EN TABAC FERMENTE (tonnes)				
- Perte de 10% à la fermentation	30	315	900	1.800
3) DESTINATION DU TABAC (tonnes)				
- Achats M.T.C.I.	200	315	755	1.270
- Exportations	40	-	145	530
- Mise en stocks	65	-	-	-
4) VALEUR (Millions de F CFA) (1)				
- Tabac séché	20	23	70	150
- Tabac fermenté	45	46	135	280

(1) Par convention, on a considéré que les opérations de fermentation faisaient partie de l'activité agricole. En conséquence, la valeur inscrite dans les tableaux récapitulatifs est celle du tabac fermenté.

c) Modalités et conditions de réalisation

Seul le tabac industriel, encadré par la CAITA, fait l'objet d'un programme d'intervention.

Pour atteindre les objectifs qui ont été fixés, la promotion de la culture nécessitera, de la part des organismes responsables, plus de dynamisme que par le passé. La production nationale est en effet stagnante depuis 1965 : elle est en régression dans le Centre mais en progression dans le Nord.

Tout d'abord, la CAITA, qui est chargée de l'encadrement des producteurs, sera réorganisée. Son activité restera limitée aux actuels départements de Bouaké, Séguéla et Katiola, et à la région de Korhogo, du moins dans la période 1971-1975.

Un effort sera entrepris en vue d'accroître la productivité au niveau du planteur, en particulier dans le Centre, par :

— l'introduction de variétés plus productives et de meilleures qualités technologiques ;

— la diffusion des engrais, qui sera généralisée à partir de 1975 ;

— la propagande en faveur d'une cueillette plus sélective et l'amélioration des techniques de séchage.

Un programme d'essais agronomiques sera établi en collaboration avec l'I.R.A.T. portant sur :

— la recherche de nouvelles variétés et l'amélioration des techniques culturales ;

— les possibilités de culture des variétés Kentucky, Havane et Virginie qui entrent actuellement dans la composition des mélanges de tabac à cigarettes de la M.T.C.I. ;

— la prospection de nouveaux terroirs de culture du tabac.

Compte tenu des délais d'expérimentation, la production de nouvelles variétés ne deviendrait cependant importante qu'à partir de 1975.

Ainsi que l'indique le tableau n° 68, l'amélioration des techniques de culture devra se traduire par une augmentation sensible des rendements à l'ha.

SUPERFICIES ET PRODUCTION

Tableau N° 68

		1970	1975	1980
1) CENTRE	- Superficies Ha.	200	400	660
	- Rendement Kg.	1.000	1.250	1.500
	- Production tonnes	200	500	1.000
2) NORD	- Superficies Ha.	150	500	830
	- Rendement Kg.	1.000	1.000	1.200
	- Production tonnes	150	500	1.000
3) ENSEMBLE	- Superficies Ha.	350	900	1.490
	- Production tonnes	350	1.000	2.000
SUPERFICIES AVEC ENGRAIS			700	1.490

d) Les moyens à mettre en œuvre

Le personnel de la CAITA chargé d'assister les planteurs évoluera comme suit :

Tableau N° 69

	1965	1970	1975	1980
Ingénieur	—	1	1	1
Chefs de zone	1	2	4	6
Moniteurs	4	32	50	80

Les dépenses de la CAITA sont évaluées à 247 millions pour la période 1971-1975 et à 352 millions pour la période 1976-1980.

En vertu de la convention entre la CAITA et le gouvernement de la Côte d'Ivoire, les dépenses d'encadrement de la société sont financées par la marge entre la valeur de vente du tabac fermenté et celle de l'achat de feuilles au producteur, marge qui couvre également les frais de collecte et de fermentation.

11. - *L'arachide*

Le programme porte sur la création d'un secteur de production d'arachide d'huilerie dans la zone cotonnière du Centre.

En plus de celui-ci subsistera un secteur de culture traditionnelle dont la production évoluera faiblement :

— 1970 : 35 000 tonnes ;
— 1975 : 40 000 tonnes ;
— 1980 : 47 000 tonnes.

a) Motivation du programme arachide d'huilerie

Dans la zone à double cycle de précipitation, le calendrier agricole est mal équilibré.

En l'état actuel des techniques agricoles, les seules cultures praticables en premier cycle sont l'arachide et le maïs dont les débouchés sont limités et aléatoires.

Or la culture arachidière est intéressante à divers points de vue :

— pratiquée avec le coton, elle en améliore le rendement à l'ha de 15 % à 20 % environ et réduit les travaux de préparation du sol et les sarclages ;

— elle résiste bien aux courtes périodes de sécheresse qui caractérisent la pluviométrie capricieuse du premier cycle de culture et peut donner, en culture paysanne, un rendement moyen annuel de 1 400 kg/ha de coques ;

— au prix de 14 F CFA/kg, elle assure un revenu brut d'exploitation de 19 600 F CFA/ha, soit un revenu net de 17 000 F CFA qui s'ajoute à celui procuré par le coton (25 000 F CFA) en seconde culture.

Du point de vue du traitement industriel, la production arachidière est également intéressante car elle permet d'assurer l'approvisionnement continu d'une huilerie polyvalente utilisant les graines de coton, les amandes palmistes et le coprah.

Ces diverses considérations ont conduit à envisager la promotion de la culture d'arachide d'huilerie en zone à double cycle de précipitation, dont la production sera utilisée par une huilerie de graines polyvalente d'une capacité totale de 200 000 tonnes par an permettant de traiter 20 000 tonnes d'arachides décortiquées. La mise en service de l'huilerie aura lieu en 1973.

L'huile d'arachide produite sera, pour une large part, destinée à la consommation intérieure. L'excédent exporté ne concurrencera pratiquement pas la production des pays sahéliens grands producteurs d'arachides, tels que le Sénégal et le Niger.

b) Modalités de réalisation

L'arachide sera cultivée en avant-culture du coton dans les départements de Bouaké (partie nord) et de Séguéla où le double cycle de précipitation est bien marqué.

L'extension de la culture aux zones à cycle unique offre peu d'intérêt, car elle concurrencerait inutilement les productions de riz et de coton. De plus, la dispersion de la production accroîtrait les coûts de commercialisation, ce qui entraînerait un prix moins rémunérateur pour le paysan.

L'encadrement de la culture arachidière d'huilerie sera assuré par la C.F.D.T. dont le personnel est sous-employé de février (marchés de coton) à juillet-août (labours et semis de coton), ce qui n'entraînera pas de dépenses d'encadrement supplémentaires pour l'Etat.

La production de semences sélectionnées exigera quelques dépenses complémentaires, mais celles-ci seront négligeables par rapport au montant des dépenses du programme coton.

Les modalités de la commercialisation de l'arachide n'ont pas encore fait l'objet d'une étude approfondie. La solution la plus réaliste consiste à supposer que les achats s'effectueront par l'huilerie de graines, soit directement, soit par le canal d'acheteurs agréés. La C.F.D.T. ne peut se charger de l'opération car, à l'époque de la commercialisation, son personnel est occupé à plein temps par la culture du coton.

c) Objectifs de production

Ceux-ci sont liés au programme coton.

En 1975, la superficie cotonnière, dans les départements de Bouaké (partie nord) et de Séguéla, atteindra environ 30 000 ha. En admettant que la moitié de la surface d'avant-culture soit cultivée en arachides, soit 15 000 ha (l'autre étant en maïs) (1), et que le rendement à l'ha soit de 1 400 kg de coques, la production atteindrait 21 000 tonnes.

D'autre part, les secteurs de culture motorisée de Brobo-Diabo et Mankono produiront environ 7 500 tonnes en 1975.

Il est donc permis d'escompter une production totale de l'ordre de 30 000 tonnes, soit environ 20 000 tonnes d'arachide décortiquée.

En 1980, la superficie cotonnière atteindra, dans la zone considérée, 40 000 ha environ. Sur la base des hypothèses retenues pour 1975, la production arachidière représentera 28 000 tonnes. Les secteur-

(1) Pour l'auto-consommation ou la vente.

de culture motorisée produiront environ 15 000 tonnes. On peut donc retenir, pour 1980, une production totale de l'ordre de 45 000 tonnes, soit 30 000 tonnes environ d'arachide décortiquée.

Les objectifs de production des deux secteurs de production, arachide d'huilerie et arachide de culture traditionnelle, sont récapitulés au tableau n° 70.

La valeur globale de la production passera de 700 millions de F CFA en 1970 à 1 220 millions en 1975 et à 1 570 millions en 1980.

Tableau N° 70

	1965	1970	1975	1980
- Production (en tonnes de coques sèches) :				
. arachide d'huilerie	-	-	30.000	45.000
. culture traditionnelle	32.000	35.000	40.000	47.000
TOTAL	32.000	35.000	70.000	92.000
- Valeur en millions de F :				
. arachide d'huilerie (14 F/kg)	-	-	420	630
. arachide traditionnelle (20 F/kg)	640	700	800	940
TOTAL	640	700	1.220	1.570

12. - *La canne à sucre*

Avec le riz, la viande et le poisson, le sucre est l'une des denrées alimentaires pouvant être produites en Côte d'Ivoire, pour laquelle il existe une demande solvable déjà notable et assurée d'une bonne croissance.

Mais alors que pour les trois autres denrées citées, une production nationale existe déjà, il n'y a aucune production ivoirienne de canne à sucre (les quelques cannes poussant sans grand soin et consommées en l'état pouvant être négligées).

a) Justification d'un programme de canne à sucre

La motivation déterminante est l'existence d'un marché intérieur important et croissant, actuellement couvert en totalité par des importations.

La consommation de sucre par habitant croît régulièrement avec le niveau de vie dont elle constitue d'ailleurs un indicateur usuel.

Compte tenu de l'évolution passée des consommations par tête, des perspectives démographiques et de l'élévation probable du niveau de vie, la demande globale de sucre en Côte d'Ivoire peut être estimée comme indiqué ci-après (la consommation en 1965 était de 31 000 tonnes soit 7.34 kg/personne).

On peut raisonnablement compter sur plus de 55 000 tonnes en 1975 et plus de 70 000 tonnes en 1980.

La canne étant cultivable en savane, et requérant de vastes exploitations avec usine intégrée, sa production serait l'occasion d'introduire, dans les régions relativement défavorisées du pays, un ou deux foyers de production intensive pouvant jouer un rôle de pôle de développement.

La production de la canne permet de supprimer des importations et de diversifier les revenus agricoles.

Tableau N° 71

En tonnes	Moyenne annuelle 1965-67	1975	1980
Avec taux d'acc = taux mondial (+ 2,7 % an) . . .	32.800	55.900	69.900
Avec taux d'acc = taux Afrique (+ 3,7 % an) . . .	32.800	61.500	81.400
Prévisions accord OCAM	32.800	55.000	?
Etude « American Factors »	32.800	57.000	63.000

b) Objectifs de production envisagés

Ces considérations ont conduit les pouvoirs publics à entreprendre depuis 1960 des essais d'introduction de cannes et de comportement de celles-ci dans les diverses conditions écologiques du pays. Les résultats étant concluants, on a procédé, à partir de 1965, à la recherche de sites favorables à l'implantation d'un complexe sucrier. Deux périmètres ont été retenus : l'un en bordure du Bandama à une dizaine de kilomètres au Sud de Ferkessédougou, l'autre sur la vallée de la Marahoué à proximité de Bouaflé. Sur chacun de ces périmètres ont été entrepris des essais de production industrielle de canne afin d'établir un coût prévisionnel de production de sucre.

Il se dégage des études techniques et économiques que le site de Ferkessédougou est de loin le plus avantageux, ce qui a conduit à le retenir pour l'implantation du premier complexe sucrier.

La capacité de production du complexe sucrier sera fonction des besoins du marché intérieur. L'exportation de sucre n'est pas envisageable car, bien que satisfaisantes, les conditions de production en Côte d'Ivoire ne sont pas exceptionnelles. Il y a en outre surproduction de sucre dans le monde et dans les pays de l'O.C.A.M. qui, avec la France, ont constitué un marché protégé.

Compte tenu de l'évolution de la consommation ivoirienne et des engagements pris à l'égard de la Haute-Volta portant sur l'achat de 10 000 tonnes. dès l'entrée en service de la sucrerie de Banfora, les objectifs de production suivants ont été fixés :

Tableau N° 72

	1975	1980
- Production de canne en tonnes . . .	450.000	600.000
- Quantité de sucre en tonnes	45.000	60.000
- Valeur estimée de la canne en millions de F. au prix de 1.600 F/t . .	720	960
- Valeur du sucre en millions de F. CFA au prix de 42.500 F/t sortie usine	1.913	2.550

Seule la valeur de la canne est à prendre en considération au titre des activités agricoles, le traitement de celle-ci étant imputé au secteur de l'industrie.

c) Le programme envisagé

Les travaux débuteront fin 1970 et la sucrerie entrera en service pour la campagne 1972-1973.

La canne sera cultivée en culture sèche pendant les premières années, puis avec irrigation par pompage dans le Bandama.

La superficie en culture, établie sur la base d'un rendement moyen de 90 tonnes de cannes à l'ha. s'élèvera à 5 000 ha en 1975 et 6 500 ha en 1980.

Pour la mise en œuvre du programme sucrier il sera constitué, dans le courant de 1970, une nouvelle société d'Etat, la SODESUCRE qui, pour la réalisation, pourra faire appel au concours technique de sociétés privées spécialisées.

Les dépenses du programme, pour la seule partie agricole, sont provisoirement évaluées comme suit :

Tableau N° 73 — en millions de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Investissement	3 843	1 920
Fonctionnement	1 148	2 310
TOTAL	4 991	4 230

L'exploitation agricole du complexe sucrier fournira en 1975 un total de 1 000 emplois salariés permanents et 500 emplois saisonniers environ pour la récolte de la canne. A cela s'ajoutent 500 emplois environ pour la partie industrielle. En 1980 les emplois seront de 1 300 permanents et 650 saisonniers.

13. - *Le kénaf* (*)

Le kénaf est une plante à fibre de sacherie substituable au jute, qui s'adapte bien à des conditions climatiques et pédologiques variées.

La mise en œuvre d'un programme kénaf répond à trois types de préoccupations :

— poursuivre la politique de diversification des cultures ;

— accroître les revenus des paysans du Nord ;

— éliminer les importations de fibres de sacherie qui sont actuellement de 6 000 tonnes.

En son état initial, le projet prévoyait la création d'un secteur agricole mécanisé produisant 16 000 tonnes de fibre ainsi que l'implantation d'une sacherie de 6 000 tonnes orientée vers l'exportation (*).

Il a été créé à cette fin la S.I.V.A.K. (Société Ivoirienne Agricole et Industrielle du Kénaf), société d'économie mixte au capital initial de 350 millions de F (30 % groupe GARDELLA, 70 % Gouvernement ivoirien) qui est chargée de l'ensemble de l'opération de production agricole et de l'exploitation de la future usine textile.

Le groupe GARDELLA s'engage à commercialiser la fibre brute et les produits finis. Une partie de la fibre serait toutefois livrée à la sacherie de la FILTISSAC en remplacement du jute importé.

Dans le domaine agricole, la S.I.V.A.K. dispose au sud de Ferkessédougou d'une plantation où sont expérimentées la culture mécanisée du kénaf (500 ha en 1969-1970), ainsi que les techniques de rouissage de la fibre. Les résultats obtenus après deux années d'activité, tant sur le plan technique que sur le plan économique, ne sont pas concluants. Les principaux problèmes à résoudre sont :

— la récolte :

— le délanièrage mécanique :

— le rouissage des fibres.

Les techniques de culture et l'organisation de la production demandent également à être améliorées.

Il conviendra donc de poursuivre les essais techniques et d'établir un bilan économique précis avant de passer à la réalisation proprement dite du projet.

La culture du kénaf devrait également être expérimentée en milieu paysan, car elle paraît intéressante

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 452.

Dans le cas où l'on aboutirait à produire du kénaf à un prix de revient compétitif, les objectifs suivants pourraient être envisagés :

Tableau N° 74

	1970	1975	1980
Quantités de fibres brutes (tonnes)	500	16 000	20 000
Valeur en millions de F CFA au prix de 44 F/kg	22	704	880

La réalisation du projet de culture mécanisée nécessitera des dépenses considérables :

Tableau N° 75 — en millions de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Investissement	3 635	700
Fonctionnement	900	2 220
TOTAL	4 535	2 920

Les investissements sont, dans la première période, essentiellement constitués par les frais de défrichement mécanique, la construction de pistes de desserte, les installations de rouissage et l'achat de machines agricoles.

Les dépenses de fonctionnement comprennent les frais d'exploitation qui seront couverts par la vente des fibres.

Au cas où un secteur de plantations villageoises serait créé, les dépense seraient notablement réduites.

14. - *L'anacardier*

a) Justification du programme anacardier

C'est pour le reboisement et la protection des terres dégradées du Nord que l'anacardier a principalement été utilisé jusqu'à présent. A partir de 1962, les Eaux et Forêts ont encouragé l'établissement de plantations villageoises dans le but de fournir aux populations un revenu d'appoint.

Il y aurait actuellement 8 000 ha d'anacardiers en Côte d'Ivoire, dont 1 000 à 1 500 ha de reboisements forestiers et 6 500 à 7 000 ha de plantations paysannes : mais ce dernier chiffre est contestable car il est basé sur les distributions de semences. De plus ces dernières années, en raison d'une commercialisation déficiente, nombre de plantations ont été abandonnées ou détruites par le feu.

La production de noix commercialisée s'est élevée à 225 tonnes environ en 1969. Elle pourrait, à condition que les mesures proposées ci-après soient appliquées, atteindre 3 000 tonnes en 1975.

Les débouchés sur le marché international de l'amande, qui est extraite de la noix, sont favorables. La demande progresse à un rythme moyen de 5 % par an. Les cours ont, dans les dernières années, été relativement stables par rapport à la plupart des produits tropicaux et cette tendance devrait se maintenir.

La création d'une unité industrielle de décorticage est rentable à partir d'une production de 3 000 tonnes par an. Elle serait donc à envisager vers 1975.

Il y a de plus intérêt à ne pas construire une usine trop tôt car de nouveaux procédés de décorticage sont expérimentés dans plusieurs pays. En attendant, la commercialisation des noix peut être organisée sur l'Inde. On pourrait aussi envisager le décorticage artisanal selon un procédé mis au point à Madagascar par l'I.F.A.C.

b) Le programme proposé

Toute action sur la production requiert au préalable que la commercialisation soit organisée sur des bases saines, afin que le producteur soit assuré de vendre ses noix à un prix rémunérateur. Des mesures sont à prendre pour la campagne 1971.

Dans le domaine de la culture, deux actions simultanées sont envisagées :

— la restauration des plantations existantes ;

— l'extension de la culture par la plantation de 2 000 ha par an.

Pour éviter d'alourdir les marges de commercialisation du produit dont la valeur unitaire est relativement faible, le programme sera limité aux régions de Korhogo et Katiola qui offrent des conditions écologiques favorables et sont bien desservies au point de vue transport.

Les nouvelles plantations seront établies en système villageois avec l'assistance d'encadreurs spécialisés.

En culture bien conduite sur de bons sols, une plantation d'anacardiers devrait donner, dans les conditions de la Côte d'Ivoire, une production de 1 000 kg/ha à l'âge de 8 à 10 ans, procurant un revenu de 15 000 F CFA.

Une famille de taille moyenne peut sans difficultés exploiter une plantation de 4 ha, procurant un revenu de 60 000 F/an ce qui est élevé pour la région de savane.

Compte tenu des plantations existantes et du programme proposé, la production évoluerait comme suit :

Tableau N° 76

	1975	1980
Production de noix en tonnes	3 000	10 000
Valeur de la production en millions de F CFA au prix de 15 F/kg	45	150

La production de 1980 résultera pour moitié des plantations existantes et pour moitié du programme de plantation 1971-1975.

Les modalités du programme anacardier ne sont pas encore définies. L'élaboration d'un projet détaillé est à entreprendre dans le second semestre de 1970. La réalisation du programme incombera à la SODEFEL qui encadre diverses opérations dans le Nord : cultures maraîchères et fruits divers.

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme sont évalués approximativement comme suit :

Personnel

Tableau N° 77

	1975	1980
Ingénieurs I.T.A.	1	2
Assistants	2	3
Encadreurs	20	30

Dépenses

Tableau N° 78 — en millions de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Investissement	7	8
Fonctionnement	80	120
TOTAL	87	128

15. - *L'avocat*

L'avocatier est très répandu en Côte d'Ivoire où il est cultivé en plantations disséminées pour les besoins du marché intérieur. Il existe de multiples variétés fournissant des fruits hétérogènes qui satisfont cependant la demande locale.

La consommation de l'avocat est en forte expansion en Europe où des pays producteurs tels qu'Israël et l'Afrique du Sud mènent une propagande commerciale très active. Il y a donc pour la Côte d'Ivoire une place à prendre sur ce marché.

La création d'un secteur de plantations modernes orientées vers l'exportation contribuerait à diversifier les activités agricoles et les exportations. Les surplus de fruits et les écarts de triage seraient traités industriellement pour la production d'huile d'avocat, utilisée pour la fabrication des cosmétiques.

Si la culture de l'avocat pour les besoins locaux ne pose pas de problèmes particuliers, il n'en est pas de même pour la culture destinée à l'exportation qui exige des fruits répondant à des caractéristiques bien définies de qualité, supportant bien le transport et le stockage.

Afin de mettre au point les techniques de culture, d'établir la rentabilité économique de la production avocatière d'exportation et d'étudier les problèmes relatifs à la commercialisation, il a été constitué une société pour la production de l'avocat en Côte d'Ivoire (SOPRODAVCI) qui travaille en étroite relation avec l'I.F.A.C.

Deux plantations expérimentales de 35 ha chacune, situées dans des conditions écologiques différentes, ont été établies, l'une à Bingerville, l'autre près de Katiola. Ces plantations entreront en rapport à partir de 1971. On en escompte un rendement de 6 500 kg/ha à l'âge de 7 ans.

Sous réserve d'aboutir à des résultats satisfaisants dans des délais assez rapprochés, les objectifs suivants ont été retenus pour l'avocat d'exportation :

Tableau N° 79

	1970	1975	1980
Production exportée en tonnes	200	1 000	3 000
Valeur des exportations en millions de F CFA (à 100 F/kg)	20	100	300

Pour 1975, ces chiffres tiennent compte de la production des plantations de la SOPRODAVCI et de celle des planteurs privés.

La réalisation du programme avocatier SOPRODAV est financée par une subvention du F.E.D. de 145 millions. Les plantations nouvelles seront financées sur emprunt de la B.N.D.A.

Si les essais de culture sont concluants, on peut envisager de créer un secteur de plantations villageoises encadrées par la SODEFEL. Comme pour les agrumes à essence, les dépenses sont globalement prises en compte dans celles prévues au chapitre fruits divers de la branche 01.

OBJECTIFS DE PRODUCTION DE L'AGRICULTURE INDUSTRIELLE ET D'EXPORTATION
BRANCHE 02

Tableau N° 80

PRODUITS	Quantités (tonnes)				Valeur à la production en millions de F. CFA (prix 1968/69)				Prix 1968/69 à la production en F / kg
	1965 (1)	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980	
Café	213.000	240.000	260.000	305.000	20.235	22.800	24.700	28.975	95
Cacao	115.000	175.000	230.000	365.000	9.200	14.000	18.400	29.200	80
Régimes de Palme									
- Sélectionnés	74.000	236.000	841.000	1.240.000	296	944	3.365	4.960	4
- Naturels	255.000	264.000	248.000	260.000	842	872	820	858	3,3
Coprah	3.500	6.400	14.000	62.000	98	180	392	1.736	28
Latex	2.900	10.750	17.000	23.000	232	860	1.360	1.840	80
Banane :									
- d'exportation	150.000	182.500	189.000	216.000	3.000	3.650	3.780	4.320	20
- cons. locale	10.000	11.000	12.000	13.000	200	220	240	260	20
Ananas									
- conserverie	31.600	120.000	175.000	220.000	221	840	1.225	1.540	7
- exportation	6.400	15.000	40.000	80.000	224	525	1.400	2.800	35
- cons. locale	6.900	7.000	8.000	9.000	42	49	56	63	7
Cola	37.000	40.000	45.000	50.000	740	800	900	1.000	20
Amande de Karité	2.800	3.000	3.300	3.400	67	72	79	82	24
Coton									
- Allen	5.500	52.000	95.000	143.000	185	1.742	3.183	4.790	33,5
- Mono	6.900	3.000	1.500	-	186	81	40	-	27
Tabac									
- industriel	339	350	1.000	2.000	45	46	135	280	130-135-140 (2)
- artisanal	2.061	3.250	3.800	4.500	247	390	456	540	120
Arachide									
- d'huilerie	-	-	30.000	45.000	-	-	420	630	14
- cons. locale	32.000	35.000	40.000	47.000	640	700	800	940	20
Canne à sucre	-	-	450.000	600.000	-	-	720	960	1,6
Kénaf	-	500	16.000	20.000	-	22	704	880	44
Noix d'anacarde	-	-	3.000	10.000	-	-	45	150	15
Avocats	-	200	1.000	3.000	-	20	100	300	100
Divers	-	-	-		200	250	300	400	
TOTAL branche 02					36.900	49.063	63.620	87.504	
BRANCHE 01									
Agrumes à essence	-	8.000	27.000	60.000	-	80	270	600	10
Légumes d'expor.	-	-	5.000	10.000			350	500	50

(1) Les quantités 1965 sont celles de la comptabilité nationale.
(2) Amélioration de la qualité.

C. - Les opérations de développement intégré (*)

1. - *Justification des opérations intégrées*

Le développement de l'agriculture ivoirienne a, jusqu'à présent, été envisagé dans une optique sectorielle.

Les efforts ont porté sur la diffusion ou la modernisation de cultures déterminées telles que le cacao, le palmier à huile, le cocotier, le coton, l'ananas et la banane. A cette fin ont été créées ou introduites diverses sociétés parapubliques, spécialisées dans une ou plusieurs cultures, telles que la SATMACI, la SODEPALM, la SODEFEL, la C.F.D.T. et la CAITA.

Cette optique était, dans le passé, justifiée, car il convenait de développer par priorité les cultures qui contribuent le plus à l'augmentation des revenus des paysans et à la croissance économique du pays.

Mais l'agriculture ivoirienne accède à un stade où il est, dans certains cas, nécessaire d'agir sur l'ensemble du système de production et sur l'environnement agricole, d'où la nécessité d'opérations intégrées de développement.

Deux grandes opérations sont déjà en cours. Il s'agit de :

— l'aménagement de la vallée du Bandama qui a pour but immédiat de reclasser, dans les meilleures conditions, les populations qui seront déplacées par la mise en eau du barrage de Kossou ;

— l'aménagement du Sud-Ouest qui est destiné, par la mise en valeur agricole rationnelle d'une zone actuellement peu peuplée, à créer un pôle de développement autour du port de San Pedro, de manière à réaliser un meilleur équilibre entre l'Est et l'Ouest forestiers.

D'autre part, la nécessité d'agir sur l'ensemble du système de production s'impose dans la zone de savane où se pratique une succession de cultures annuelles, les unes destinées à subvenir aux besoins alimentaires du paysan, les autres lui procurant un revenu monétaire.

Or, jusqu'à présent, les actions sectorielles n'ont intéressé qu'un nombre limité de cultures : riz, coton et tabac, ce qui aboutit à une distorsion du système d'exploitation et à un blocage très rapide de son évolution. En outre, l'exploitant est sollicité par plusieurs agents d'encadrement différents ce qui entraîne un gaspillage des moyens d'action.

Une situation analogue se présente également en zone forestière, mais elle est moins grave car les cultures industrielles arbustives sont nécessairement dissociées des cultures vivrières annuelles ou pluriannuelles et le calendrier des travaux agricoles est mieux réparti dans l'année.

Une première solution au problème posé en zone de savane consistera à coordonner l'activité des sociétés sectorielles d'encadrement et à élargir leur champ d'activité. C'est ainsi qu'il est prévu de confier à la C.F.D.T., dans les zones cotonnières, l'encadrement des cultures d'arachide et de maïs dans la zone à double cycle de culture, et des cultures vivrières dans la zone à cycle unique.

Mais, un autre problème commence à se poser en région de savane qui exige une forme d'intervention nouvelle. Dans plusieurs régions, l'expansion de la production agricole est bloquée par l'insuffisance de la main-d'œuvre disponible. Seule la mécanisation permet de supprimer le goulot d'étranglement. Or, elle n'est rentable que dans la mesure où elle s'applique à l'ensemble du système de production, d'où la nécessité de l'introduire dans le cadre d'une opération intégrée.

Dans l'état actuel des techniques, la culture motorisée est rentable dans la zone à double cycle de culture, comme l'a démontré l'expérience des secteurs pilotes de la région du centre. Il s'agit donc de poursuivre l'expérience en vraie grandeur. C'est à cette fin que sont prévues deux opérations intégrées, basées sur la culture motorisée, l'une dans la région de Bouaké (sous-préfectures de Brobo et Diabo), l'autre dans la région de Mankono.

En ce qui concerne la partie nord de la savane, à cycle unique de culture, les perspectives de motorisation agricole sont, dans l'état actuel des techniques, plutôt limitées. L'utilisation du tracteur est rentable en riziculture inondée sur des superficies continues de 100 ha au moins. Quelques problèmes techniques restent encore à résoudre, tels que le désherbage et la récolte mécaniques.

Toutefois les plaines rizicoles ont une étendue limitée et n'intéressent qu'un nombre restreint de cultivateurs.

Sur les terres de plateau, qui représentent la majeure partie des superficies cultivables du Nord, l'utilisation du tracteur n'est actuellement pas rentable car, contrairement à la zone à deux saisons de pluies, il n'est pas possible de pratiquer deux cycles de culture dans l'année, ce qui réduit fortement la durée annuelle d'utilisation du tracteur : 600 heures par an en grande vulgarisation contre 1 000 heures en zone à double cycle. En outre, les travaux de sarclage du coton et du riz pluvial, qui constituent le principal goulot d'étranglement des travaux agricoles, sont difficilement réalisables au tracteur dans l'état actuel des techniques. Il en résulte que les dépenses de travaux mécaniques ne peuvent être

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, pages 452 et 454.

compensées par un accroissement de la superficie exploitée. Sans doute, le désherbage chimique du coton, qui est en cours d'expérimentation, permettrait de réduire le goulot d'étranglement du sarclage et d'accroître ainsi la surface cultivée par exploitant, mais cela ne résoudrait pas pour autant le problème du faible taux d'utilisation du tracteur.

En attendant de nouveaux progrès techniques, il est envisagé de développer la culture attelée qui offre les avantages suivants :

— la superficie cultivable peut être doublée par l'utilisation de la charrue pour la préparation du sol et de la houe tractée pour les sarclages. Cette technique est largement répandue dans plusieurs pays d'Afrique ;

— le prix de revient des travaux avec la traction animale, est très inférieur à celui des travaux motorisés. Le coût annuel d'un attelage est, toutes charges calculées, de 12 000 F à 15 000 F CFA pour 4 ha cultivés, soit 3 000 à 4 000 F/ha (non compris les travaux de défrichement) ;

— l'utilisation d'animaux de trait permet d'intéresser progressivement les agriculteurs à l'élevage ;

— la culture attelée, d'un niveau technologique accessible à la grande masse des paysans, créera une nouvelle mentalité d'exploitant agricole qui permettra un passage ultérieur très rapide à la culture motorisée.

Deux opérations de développement intégré, basées sur la culture attelée, sont envisagées, l'une dans la région de Boundiali, l'autre dans la région de Korhogo.

Il convient de noter que les opérations intégrées, surtout celles portant sur la mécanisation, se traduiront par une modification radicale des méthodes d'exploitation. Pour aboutir à des résultats durables, il faudra susciter parmi les paysans une véritable mentalité d'exploitant agricole moderne. Ceci conduit à accorder une grande importance à la formation et à l'animation rurale.

La formation portera non seulement sur l'apprentissage des techniques culturales mais aussi sur l'entretien, la réparation et la gestion du matériel agricole. Des groupements seront constitués pour l'utilisation des matériels ; ils se chargeront également de la collecte et de la vente des produits agricoles.

Quant à l'animation rurale, elle aura pour but de sensibiliser les paysans aux nouvelles techniques, de promouvoir la création de groupements et d'inciter les paysans à participer progressivement à la gestion de l'opération. L'animation portera également sur l'ensemble des activités sociales et culturelles du milieu rural (cf. § V. La modernisation du monde rural).

Avant de passer en revue chacune des opérations de développement, il convient de noter que seules deux opérations, Brobo-Diabo et Mankono, ont fait l'objet d'un projet concret de réalisation.

Pour les autres opérations, seules les grandes orientations sont esquissées, dont certaines d'entre elles sont susceptibles d'être revues à l'issue des études qui se dérouleront dans le courant de 1970.

Les éléments contenus dans la présentation détaillée ci-après sont dès lors à considérer comme provisoires, ils se fondent sur les informations disponibles en février 1970.

2. - *L'aménagement de la vallée du Bandama* (*)

a) Contenu du programme (1)

La zone d'action de « l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama » (A.V.B.), organisme chargé de l'opération, comprend la moitié Ouest du département de Bouaké et la totalité du département de Bouaflé.

Dans le domaine de l'activité rurale, qui seule est considérée ici, l'opération consiste, dans une première phase, à organiser le transfert et l'installation des populations déplacées par la mise en eau du barrage de Kossou, en vue d'un aménagement rationnel du territoire. Dans une seconde phase, les activités de l'A.V.B. seront essentiellement consacrées au développement régional.

Le transfert des populations, qui se déroulera de 1970 à 1974, en fonction du calendrier de montée des eaux, intéressera, selon une estimation encore provisoire, 60 000 à 80 000 individus environ.

Les modalités concrètes de déplacement et de transfert sont à l'étude. A l'heure actuelle, seules les grandes orientations du programme sont fixées.

Dans le domaine rural, l'intervention de l'A.V.B. portera :

— sur la recherche et l'étude des terroirs d'accueil ;

— sur le déplacement et l'installation proprement dite des populations : construction de villages et de pistes agricoles, attribution des terres, encadrement des migrants pour l'établissement des cultures vivrières et des cultures de rapport : cacao, café, riz, coton, tabac ;

— sur l'empoissonnement du lac de Kossou et l'organisation de la pêche. Cette opération qui présente un caractère particulier est présentée au paragraphe E sur la pêche.

En marge de ces actions, l'A.V.B. entreprendra des études et des expérimentations, afin de diversifier les activités de la région, qui porteront notamment sur l'élevage intensif et l'irrigation des cultures.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 452.

(1) Ce paragraphe ne concerne que l'aspect agricole de l'aménagement de la vallée du Bandama. L'ensemble des actions prévues au titre de l'aménagement de la vallée du Bandama figure au chapitre 9, pages 437 et 438.

L'action de l'A.V.B. s'adressera dans les terroirs d'accueil aussi bien aux populations existantes qu'aux populations installées.

b) Moyens en personnel

L'A.V.B. disposera d'une structure d'intervention propre pour réaliser le transfert et l'installation des populations. Son personnel d'encadrement sera secondé par celui des sociétés spécialisées, SATMACI, SODERIZ, C.F.D.T. et CAITA pour les cultures qui relèvent de leur compétence.

L'opération de transfert et d'installation, qui se déroulera de 1970 jusque vers 1976, exigera un personnel important qui devrait être ensuite progressivement réduit.

Une évaluation provisoire de l'évolution des effectifs est donnée au tableau n° 81 :

Tableau N° 81

	1970	1975	1980
Ingénieurs	1	2	1
Chefs de zone	3	6	3
Assistants	10	23	12
Encadreurs	100	234	120

Il est à noter que le personnel du programme pêche n'est pas pris en compte ici, l'opération étant présentée au chapitre des pêches.

c) Les dépenses (*)

Comme le programme de l'A.V.B. est encore à un stade d'élaboration provisoire, les évaluations de dépenses présentées au tableau n° 82 sont à considérer comme indicatives. Elles correspondent aux informations disponibles en février 1970 et reposent, concernant l'encadrement et les coûts, sur des normes générales adoptées pour l'élaboration des projets.

Elles concernent les seules activités liées à l'agriculture :

— les études de terroirs d'accueil ;

— la prospection et le cadastrage des terres de culture ;

— la fourniture de semences et de plants ;

— la création des pistes de desserte agricole ;

— le défrichement mécanique des terres de culture ;

— les études et expérimentations diverses ;

— le personnel d'encadrement indiqué ci-dessus.

Sont exclues :

— les dépenses d'indemnisation, de construction de villages ou d'habitations, d'infrastructure routière autres que les pistes de desserte des périmètres d'accueil ;

— les dépenses d'encadrement des sociétés spécialisées qui sont prises en compte dans les programmes sectoriels ;

— les dépenses du programme pêche.

Tableau N° 82 — en millions de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Investissement	1 340	300
Fonctionnement	1 227	503
TOTAL	2 567	803

La plus large part des investissements est constituée par les frais de défrichement mécanique, tandis que le fonctionnement concerne surtout le personnel d'encadrement.

Il convient de noter que la création d'éventuels aménagements rizicoles est prise en compte au titre du programme riz.

3. - *L'aménagement de la région du Sud-Ouest* (**)

a) Le contenu du programme (1)

La région du Sud-Ouest comprend le département de Sassandra ainsi que les sous-préfectures de Fresco, Taï et Guiglo. L'organisme responsable de sa mise en valeur est « l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest », A.R.S.O.

L'aménagement du Sud-Ouest comprend plusieurs opérations distinctes :

— la construction du port de San Pedro et la mise en place de l'infrastructure urbaine ;

— la création d'un réseau routier desservant la région et son arrière-pays ;

— la mise en valeur agricole de la région.

Le programme agricole du Sud-Ouest, qui seul est exposé ici, est encore à l'état d'ébauche. En voici les grandes orientations :

Dans la zone actuellement inhabitée, située à l'Ouest du fleuve Sassandra, seront créés cinq « périmètres villageois » où, au cours de la période 1970-1975, seront installés 25 000 migrants, dont une partie proviendra de la région de Kossou. La capacité totale d'accueil des périmètres est évaluée à 73 000 individus. La mise en valeur reposera essentiellement sur la création de plantations de cacaoyers et de caféiers sélectionnés, ainsi que sur le développement de cultures vivrières.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 454.
(**) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 452.

(1) Ce paragraphe ne concerne que l'aspect agricole de l'aménagement de la région du Sud-Ouest. L'ensemble des actions prévues au titre de l'aménagement de la région du Sud-Ouest figure au chapitre 9, page 437.

Dans la zone située à l'Est du fleuve Sassandra, on cherchera à promouvoir parmi les populations en place ou les migrants qui s'y installeront spontanément, la création de plantations de cacaoyers, de caféiers ou d'agrumes à essence, ainsi que l'établissement de plantations villageoises de palmiers ou de cocotiers.

En ce qui concerne les plantations industrielles, le programme prévoit, dans une première phase, l'achèvement des blocs existants de palmiers et de cocotiers à l'Est du Sassandra, et, à partir de 1974 et 1975, la création de plantations de palmiers, de cocotiers et d'hévéas, à l'Ouest du Sassandra.

Dans le but d'approvisionner les villes et de satisfaire les besoins alimentaires des populations rurales, une action de développement de la riziculture sur petits aménagements est envisagée dans l'ensemble de la région.

Une action importante est prévue dans le domaine des pêches : la modernisation des techniques de pêche artisanale en bordure des côtes et la création d'un armement de pêche à San Pedro, dont le port sera aménagé à cet effet.

Enfin, autour des principales villes de la région, seront établis des périmètres maraîchers ainsi que des exploitations avicoles modernes.

Le tableau n° 83 donne un aperçu des principales réalisations agricoles prévues dans l'état actuel du schéma d'aménagement du Sud-Ouest :

Tableau N° 83

Plantations prévues en Ha.	1971-75	1976-80
Café	2.500	à 6.000 18.000
Cacao	37.000	35.000
Palmier blocs industriels	8.800	20.000
Plantations villageoises	3.100	7.500
Cocotier	5.000	2.000
Hévéa	6.500	16.500
Riz irrigué	2.500	non précisé

Les modalités de réalisation des principales activités énoncées ci-dessus ont été suffisamment détaillées au titre des opérations sectorielles : il n'est donc pas nécessaire de les reprendre ici.

b) Personnel

Dans le domaine agricole, l'intervention directe de l'A.R.S.O. se limitera à l'installation des migrants dans les périmètres villageois. Le personnel de l'A.R.S.O. sera secondé, pour l'établissement des plantations de café et cacao, par des agents spécialisés de la SATMACI.

Dans le reste du Sud-Ouest, les réalisations incomberont aux sociétés spécialisées : SATMACI, SODERIZ, SODEPALM, SODEFEL et plus tard SODHEVEA, dont les programmes d'action seront établis sous la direction de l'A.R.S.O.

Les effectifs de l'A.R.S.O. devraient évoluer comme suit :

Tableau N° 84

	1970	1975	1980
Ingénieurs	1	3	5
Chefs de bloc	1	10	12
Assistants	10	46	61
Encadreurs	70	310	310

c) Les dépenses (*)

Seules sont prises en considération ici les dépenses d'intervention de l'A.R.S.O. dans le domaine agricole qui comprend :

— la prospection et le cadastrage des périmètres villageois ;

— la création des pistes de desserte à l'intérieur de ceux-ci ;

— l'encadrement et les dépenses nécessaires à la mise en valeur agricole des périmètres (à l'exclusion des plantations arbustives) par les agriculteurs qui y seront installés ;

— la création et le fonctionnement des bases de multiplication de matériel végétal.

Les dépenses de routes d'accès aux périmètres, la construction des villages et autres travaux d'habitat sont pris en compte aux chapitres 5 et 7.

Au stade actuel d'avancement des projets, les dépenses sont évaluées comme suit :

Tableau N° 85 — en millions de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Investissement	1 349	863
Fonctionnement	483	639
TOTAL	1 832	1 502

L'investissement concerne essentiellement les opérations de prospection, cadastrage, pistes de desserte, ainsi que les frais de défrichement mécanique.

4. - *Opération de développement intégré dans les sous-préfectures de Brobo et Diabo* (région de Bouaké)

a) Contenu du projet

Les essais réalisés dans les secteurs pilotes de prévulgarisation du Centre, ont abouti à la mise au point de types d'exploitations agricoles mécanisées qui procurent au paysan un revenu monétaire net quatre fois supérieur à celui obtenu en culture traditionnelle.

L'opération proposée consiste à appliquer, à l'ensemble de deux sous-préfectures, les résultats obtenus

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 454.

dans quelques villages-pilotes, afin d'en tirer les enseignements nécessaires pour la diffusion de la mécanisation à plus grande échelle.

Le projet qui débutera en 1971 (*) prévoit de créer, en l'espace de six ans, 2 400 exploitations mécanisées réparties sur 72 villages. L'exploitation type comporte l'assolement suivant :

— première année : 0,2 ha d'igname + 0,8 ha de riz ;

— deuxième année : 1 ha d'arachide ou maïs suivi de 1 ha de coton ;

— troisième année : 1 ha de riz ;

— quatrième et cinquième années : jachère pâturée à stylosanthès.

La superficie totale cultivée, jachère comprise, sera de 5 ha par exploitation, soit 12 000 ha pour les 2 400 exploitations concernées.

Le revenu monétaire brut par exploitation s'élèvera à 130 000 F et le revenu monétaire net à 95 000 F.

Le projet sera réalisé par un organisme de gestion autonome dont les activités seront multiples : exécution des travaux de défrichement et des travaux agricoles mécanisés, animation et formation des paysans, fourniture de matériel et de produits, commercialisation des produits agricoles, amélioration des conditions d'habitat.

Les paysans seront progressivement initiés à l'exécution des travaux mécanisés et à la gestion du matériel. A une échéance qu'il est difficile de fixer, l'organisme de gestion se déchargera totalement de l'exécution des travaux mécaniques.

Il s'agit donc d'un projet très ambitieux, mais qui n'est pas irréaliste puisqu'il existe déjà à Odienné des entrepreneurs de travaux agricoles. L'expérience de Brobo-Diabo, compte tenu de l'enjeu qu'elle représente pour l'avenir des zones de savane, doit cependant être rigoureusement suivie.

La production de la zone de Brobo-Diabo atteindra en phase de croisière vers 1978 : 8 000 tonnes de paddy, 3 400 tonnes d'arachides, 2 600 tonnes de coton et environ 500 tonnes de viande sur pied, ce qui représente une valeur brute de l'ordre de 350 millions de F CFA.

b) Les moyens nécessaires

La réalisation du projet nécessitera un encadrement important :

Tableau N° 86

	1975	1980
Ingénieurs	6	5
Ingénieurs I.T.A.	6	4
Conducteurs et moniteurs	18	18
Conseillers ruraux	75	72

Les dépenses sont estimées comme suit (**) :

Tableau N° 87 — en millions de F. CFA

	1971-75	1976-80
Investissement		
- défrichements mécaniques	689	355
- pistes de dessertes	153	-
- bâtiments et équipements	44	-
- véhicules, tracteurs et machines	152	86
TOTAL	1.038	441
Fonctionnement		
- personnel d'encadrement	347	294
- véhicules, tracteurs et machines	184	372
TOTAL	531	666
TOTAL des dépenses	1.569	1.107

Les travaux mécaniques seront facturés aux paysans selon un barème qui tiendra compte des charges réelles. Pour les défrichements, il sera perçu un loyer annuel modique.

Les dépenses de défrichement atteignent, on le voit, un montant considérable. Aussi conviendra-t-il de rechercher des techniques permettant d'en réduire fortement le coût.

5. - *Opération de développement intégré de la région de Mankono*

a) Contenu du projet

Ce projet intéresse les sous-préfectures de Mankono, Dianra et Tienigboué, situées dans le département de Séguéla.

De toutes les régions de Côte d'Ivoire, c'est celle de Mankono où le développement de la culture cotonnière a été la plus rapide. La superficie cultivée par tête s'élève actuellement à 0,20 ha ce qui constitue le maximum en culture manuelle. Pour assurer la poursuite du développement agricole d'une région particulièrement dynamique, il est nécessaire d'envisager la mécanisation.

La région de Mankono présente des conditions écologiques semblables à celle de Bouaké. Aussi le projet présente-t-il à peu près les mêmes caractéristiques que celui de Brobo-Diabo.

Le nombre des exploitations concernées est plus important, 4 000, et une plus large part est faite au coton. L'exploitation-type, comprendra : 1,5 ha de coton, 0,5 ha d'igname, 1 ha d'arachide et 1 ha de riz ainsi que 2 ha de jachère pâturée à stylosanthès.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 452.
(**) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 454.

La réalisation débutera en 1971 (*) et le régime de croisière sera atteint vers 1978.

A ce moment la production sera de 7 100 tonnes de coton, 7 200 tonnes de riz et 6 000 tonnes d'arachides en coques, représentant une valeur brute de l'ordre de 500 millions de F CFA.

Les modalités de réalisation et de gestion de l'opération sont strictement comparables à celles de l'opération Brobo-Diabo.

b) Les moyens nécessaires

La gestion de l'opération sera confiée à la C.F.D.T. qui dispose d'une organisation étendue dans la zone de Mankono.

Les besoins en personnel seront de ce fait moins importants, en valeur relative, que pour l'opération précédente :

Tableau N° 88

	1975	1980
Ingénieurs I.T.A.	3	3
Assistants	11	11
Moniteurs	100	100

De même les dépenses seront, compte tenu du nombre d'exploitations agricoles mécanisées, moins élevées que dans le projet Brobo-Diabo.

En effet :

— les défrichements s'effectueront sur terres déjà cultivées ;

— la structure de l'exploitation nécessitera moins de travaux mécanisés ;

— le personnel d'encadrement sera moins dense.

Tableau N° 89 en millions de F. CFA

	1971-75	1976-80
1 - Investissements		
défrichements mécaniques	411	189
tracteurs et machines	118	102
divers	109	38
TOTAL	638	329
2 - Fonctionnement		
personnel d'encadrement	429	422
tracteurs et machines	55	190
TOTAL	484	612
3 - Dépenses totales	1.122	941

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 452.

6. - Développement intégré de la région de Boundiali-Tingréla

a) Contenu du programme

La zone comprend l'ensemble du département de Boundiali qui compte 106 000 habitants.

Tout comme dans la région de Mankono, la culture du coton connaît un essor remarquable, mais celui-ci risque d'être, à brève échéance, bloqué par l'existence, au niveau de l'exploitation agricole, de goulots d'étranglement saisonniers.

Il faut donc mécaniser, mais l'utilisation du tracteur en culture cotonnière n'est pas rentable, du moins dans l'état actuel des techniques agricoles. Aussi est-il envisagé de développer, à titre transitoire, la culture attelée.

L'opération sera conçue dans l'optique d'un développement intégré, elle portera sur :

— l'amélioration technique de l'ensemble de l'exploitation agricole ;

— la distribution de moyens de production (semences, engrais, insecticides, animaux et matériel de culture attelée) ;

— l'octroi de crédits de campagne et d'équipement ;

— la constitution de groupements coopératifs pour la vente du riz et du maïs ;

— la formation des paysans et l'animation rurale.

Il est par ailleurs prévu dans la région une action en faveur de l'élevage bovin (voir chapitre élevage).

Les modalités de l'opération de développement intégré ne sont pas encore définies ; un programme d'action précis est en cours d'élaboration.

Pour la culture attelée, il a été admis de mettre en place 1 000 attelages de 1971 à 1975 et 2 000 attelages supplémentaires de 1976 à 1980, l'effectif total atteindra donc 3 000 attelages en 1980.

Sur la base de 4 ha par attelage, les superficies cultivées mécaniquement s'élèveront à 4 000 ha en 1975 et à 12 000 ha en 1980. Cela apportera un gain de production de 3 000 tonnes de coton en 1975 et de 10 000 tonnes en 1980.

b) Les moyens nécessaires

L'opération sera réalisée par la C.F.D.T. qui, dans cette zone cotonnière, dispose d'un encadrement dense, dont l'effectif a été pris en compte au titre du programme coton.

Il faut prévoir la mise en place d'un encadrement spécialisé complémentaire pour l'animation rurale

et la formation des paysans, ainsi que pour le fonctionnement des centres de dressage et la vulgarisation de la culture attelée.

Les besoins en personnel sont par année :

Tableau N° 90

	1975	1980
Ingénieur I.T.A	1	1
Assistants	7	2
Encadreurs	48	10

A partir de 1976, le personnel spécialisé de culture attelée sera progressivement réduit, la vulgarisation étant directement assurée par les moniteurs C.F.D.T.

Le coût de l'opération est évalué comme suit :

Tableau N° 91 (millions de F. CFA)

	1971-75	1976-80
1 - Investissement		
défrichements mécaniques	300	600
achats d'animaux et de matériel	100	200
divers	24	10
TOTAL	424	810
2 - Fonctionnement	106	60
3 - Dépenses totales	530	870

Il convient de noter que les animaux et le matériel seront remboursés par les paysans sur quatre ans environ.

7. - *Opération de développement intégré de la région de Korhogo*

a) Caractéristiques de la région

La région qui englobe les départements de Korhogo et Ferkessédougou, compte une population de 250 000 habitants environ.

Elle comprend deux zones distinctes.

La première, dénommée « zone dense », s'étend dans un rayon de 50 km environ autour de la ville de Korhogo. Elle comprend la moitié de la population de la région, 125 000 habitants, et la densité atteint par endroit jusqu'à 50 habitants au km². Les sols, fortement dégradés par l'occupation humaine, donnent une production agricole qui permet à peine de satisfaire les besoins alimentaires de la population. La zone dense de Korhogo est certainement la plus déshéritée de la Côte d'Ivoire. Une opération de décongestionnement vers la périphérie a été tentée, entre 1965 et 1969, mais sans grands résultats.

La seconde zone, située en périphérie de la première, a une densité démographique assez faible. Depuis cinq ans, la culture du coton et du riz y a pris une extension très rapide. La zone présente de vastes potentialités agricoles dans les vallées alluvionnaires du Haut-Bandama et du Solomogou, mais celles-ci ne sont que faiblement exploitées en raison de l'onchocercose dont les essais d'éradication sont restés, jusqu'à présent, sans résultats appréciables.

b) Les perspectives de développement

Plusieurs opérations concernant la région de Korhogo ont été présentées dans le chapitre des actions sectorielles.

Parmi les plus importantes citons :

— la création du complexe sucrier de Ferkessédougou ;

— le projet kénaf, localisé à proximité du complexe sucrier, dont la production prévue est de 16 000 tonnes de fibres en 1975. Sa réalisation est toutefois conditionnelle ;

— les actions de développement du coton, du riz et du tabac ;

— la plantation de 10 000 ha d'anacardiers de 1971 à 1975 ;

— la création d'un périmètre maraîcher en bordure du Bandama ;

— une vaste opération de modernisation de l'élevage.

Il est, en outre, prévu de créer sur le Haut-Bandama un vaste aménagement hydro-agricole qui permettra d'irriguer le complexe sucrier et d'aménager, selon une évaluation provisoire, environ 7 000 ha de rizières. Les études techniques débuteront au second semestre de 1970.

La régulation du débit du Bandama aboutira vraisemblablement à réduire l'onchocercose dans la zone située en aval, ce qui facilitera l'installation des populations provenant de la zone dense.

De par l'ampleur et la diversité des réalisations prévues, la région de Korhogo est appelée à devenir, au cours de la prochaine décennie, le principal pôle de développement du Nord.

Pour faciliter cette évolution, il est nécessaire de coordonner l'ensemble des opérations sectorielles et de prévoir quelques actions complémentaires, qui seront exposées ci-après, et cela dans le cadre d'un programme de développement régional intégré dont la conception et la mise en œuvre seraient confiées à un organisme régional autonome.

Les actions complémentaires proposées pour la région de Korhogo porteront sur diverses activités :

— l'animation rurale et la formation des paysans :

— la poursuite et l'élargissement de l'opération de culture attelée entreprise par la SATMACI depuis 1966, dont les résultats sont encourageants. Rappelons que le développement de la culture attelée est envisagé sur les seules terres de plateau ou sur de petits aménagements rizicoles, en attendant que les essais de culture motorisée aboutissent à des résultats techniques et économiques concluants.

Il est provisoirement admis de mettre en place 1 260 attelages de 1971 à 1975, en plus des 240 attelages existants en 1970, ce qui portera à 1 500 unités l'effectif total de 1975. En 1980 la région devrait compter 3 000 attelages environ.

— la diffusion d'engrais et de variétés améliorées pour les cultures vivrières de la zone dense (maïs principalement) ; elle devrait accroître la sécurité alimentaire des populations, tout en fournissant un appoint de revenu monétaire ;

— l'amélioration des techniques traditionnelles de stockage des céréales et l'organisation de la commercialisation du maïs, dont les débouchés sur Abidjan croîtront rapidement (cf. chapitre maïs).

c) Les moyens nécessaires

Seuls sont pris en compte ici les moyens nécessaires au titre des actions complémentaires. Pour les autres actions, on se reportera au chapitre des programmes sectoriels.

Le personnel à mettre en place est évalué comme suit :

Tableau N° 92

	1975	1980
Ingénieurs I.T.A	1	1
Assistants	9	3
Encadreurs	45	20

Quant au coût du programme, il est estimé comme suit :

Tableau N° 93 — en millions de F. CFA

	1971-75	1976-80
1 - Investissement		
défrichements	302	600
achat d'animaux et matériel	126	250
divers	26	10
TOTAL	454	860
2 - Fonctionnement	151	85
3 - Dépenses totales	605	945

Comme pour le programme de Boundiali, les dépenses d'animaux et de matériel sont remboursables par le paysan.

8. - *Mise en valeur agro-pastorale de Koulodio-Binéda* (région de Bouna)

a) Contenu du projet

Le projet concerne la mise en valeur d'une vaste zone inhabitée située au Sud de Bouna et limitée, au Nord et au Sud, par deux cours d'eau, le Koulodio et le Binéda, à l'Est par la frontière du Ghana et à l'Ouest par la route Bondoukou-Bouna.

Le but de l'opération est d'installer des populations Lobi qui, dans la zone peuplée de la région de Bouna, manquent de terres. Cela permettra simultanément de mettre au point des types d'exploitations modernes adaptés aux conditions particulières de la région : climat relativement sec et éloignement des principaux centres d'activité du pays.

Le projet prévoit les interventions suivantes :

— la mise en place d'une infrastructure d'accueil des migrants : pistes d'accès et de desserte, plateformes de village, puits et centres de vulgarisation agricole ;

— le regroupement des cultures sur des blocs de 25 ha, et le développement de la riziculture de bas-fonds ;

— la création de groupements de vente des produits ;

— l'introduction de noyaux d'élevage Ndama, ainsi que l'amélioration de l'élevage traditionnel. Dans une phase ultérieure et en fonction des résultats obtenus, on cherchera à mettre au point des méthodes de ranching familial.

La réalisation du projet incombera à la section des secteurs de prévulgarisation du Ministère de l'Agriculture. Le personnel en place recevra l'assistance des agents de la SODERIZ, de la C.F.D.T. et du service de l'Elevage.

b) Moyens de réalisation

Le projet n'a pas encore fait l'objet d'une étude précise, en ce qui concerne les modalités de l'intervention.

A partir de l'étude préliminaire, les dépenses peuvent être évaluées comme suit :

Tableau N° 94 — en millions de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Investissements (infrastructure et achats d'animaux)	65	100
Fonctionnement	50	200
TOTAL	115	300

Le coût réel de l'opération dépendra toutefois, pour une large part, du calendrier d'installation des migrants.

Il convient de noter que les résultats obtenus, dans le secteur de Koulodio-Binéda, permettront d'entreprendre, au cours de la période 1976-1980, une opération de développement intégré couvrant l'ensemble de la région de Bouna.

C'est à cette fin qu'il a été inscrit 300 millions au titre des dépenses prévues pour la période 1976-1980.

9. - *Opérations intégrées 1976-1980*

Les opérations prévues, au cours de la période 1971-1975, devront permettre de définir une politique cohérente d'intervention dans les zones de savane, et de mettre au point, tout particulièrement, les techniques de mécanisation des cultures.

Il paraît donc normal de prévoir, pour la période 1976-1980, la réalisation de nouvelles opérations intégrées qui intéresseront des régions telles que Odienné, Séguéla, Katiola et Bouaké.

D. - L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

1. - *Importance des activités du bois*

Entreprise depuis une trentaine d'années, l'exploitation forestière a connu un essor prodigieux au cours de la dernière décennie. La production de bois a été multipliée par quatre, passant de 1 million de mètres cubes en 1960 à 4 millions de mètres cubes en 1969.

Sur le marché international, la Côte d'Ivoire vient en tête des exportateurs de grumes africains, devant le Gabon. Pour les demi-produits ligneux, elle se place en seconde position après le Ghana.

En 1968, le chiffre d'affaires du secteur de l'exploitation forestière s'élevait à près de 24 milliards dont 21,5 milliards à l'exportation. La valeur ajoutée de la branche se montait à 12,85 milliards et le secteur procurait au trésor ivoirien 4,4 milliards de recettes, non compris l'I.G.R. perçu sur les salaires distribués.

Un quart environ de la production étant transformé sur place, l'activité forestière entretient un secteur d'industries primaires du bois très actif. En 1968, le chiffre d'affaires du secteur était de 8,5 milliards et sa valeur ajoutée de 3,5 milliards.

En résumé, l'apport de l'ensemble des activités du bois à l'économie ivoirienne en 1968 se traduisait par les chiffres suivants :

— valeur ajoutée globale : 16,35 milliards ;

— exportations de grumes et demi-produits ligneux : 25,9 milliards ;

En supposant que soient réalisées deux opérations portant sur la motorisation et deux sur la culture attelée, les besoins en personnel pour 1980 seront de :

— 4 ingénieurs ;
— 12 ingénieurs I.T.A. :
— 45 assistants :
— 300 encadreurs.

Suivant la même hypothèse, pour la période 1976-1980 les dépenses peuvent être évaluées comme suit :

Tableau N° 95 — en millions de F CFA

	Investissement	Fonctionnement	Total
Opérations motorisées	1.700	1.000	2.700
Opérations de culture attelée	900	200	1.100
TOTAL	2.600	1.200	3.800

— salaires distribués : 6,3 milliards.

En outre, il faut souligner le rôle dynamique que les activités du bois jouent dans la mise en valeur du pays. C'est ainsi :

— que les scieries ont longtemps été les seules activités industrielles notables implantées hors d'Abidjan et de Bouaké ;

— que les chantiers et les transports de grumes sont la cause des progrès de l'infrastructure routière et d'activités annexes (garages, pompes) dans une grande partie de la zone forestière ;

— que, par le biais de l'ouverture des pistes, l'exploitation forestière ouvre aux agriculteurs les régions forestières peu peuplées. Elle apparaît aussi comme ayant un rôle déterminant dans l'évolution du paysage ivoirien, et dans l'utilisation du sol.

2. - *Evolution des conditions de l'exploitation forestière*

Le rapide essor de l'exploitation forestière a été obtenu par prélèvement sur un capital naturel (arbres en place), sans que, jusqu'à une époque récente, aucun effort notable n'ait été entrepris pour remplacer ce capital.

Les graves inconvénients de cet état de choses, signalés par les « Perspectives Décennales 1960-1970 » ont conduit les pouvoirs publics, au cours des cinq dernières années, à entreprendre des opérations de reboisement (création de la SODEFOR) et à faire dresser des inventaires du potentiel en bois.

a) Inventaires du potentiel en bois d'œuvre

Plusieurs inventaires ont été réalisés de juin 1965 à avril 1967 à divers niveaux : ensemble de la Côte d'Ivoire, la Côte d'Ivoire moins le Sud-Ouest. Les méthodes et les critères diffèrent de l'un à l'autre, de sorte qu'une estimation d'ensemble est délicate. Une synthèse a toutefois pu être réalisée, moyennant de nombreuses précautions, par les services du Plan. Elle aboutit aux résultats ci-après, qui sont donnés sous réserve d'amélioration ultérieure. (Voir tableau n° 96).

Les « catégories » notées dans ce tableau sont celles définies par la réglementation forestière en vigueur.

Les « classes » ont été définies comme suit :
— classe 1 = diamètre de 62 à 80 cm :
— classe 2 = diamètre de 36 à 61 cm.

Les chiffres concernant la catégorie III sont donnés globalement car ces essences sont très faiblement

ENSEMBLE COTE D'IVOIRE VOLUME UTILE EN MILLIONS M^3

Tableau N° 96

	Volume exploitable immédiatement			Volume exploitable dans le futur				
	COTE D'IVOIRE moins SUD OUEST	SUD OUEST	TOTAL	COTE D'IVOIRE moins SUD OUEST			SUD OUEST et CLASSES 1 et 2	TOTAL
				CLASSE 1	CLASSE 2	S/ TOTAL		
Aboudikrou (Sapelli). .	2,7	2,5	5,2	2,0	1,1	3,1	4,6	7,7
Acajou	2,7	2,0	4,7	1,8	1,6	3,4	3,8	7,2
Assaméla	0,4	-	0,4	?	-	-	-	- ?
Avodiré	1,2	0,1	1,3	3,5	-	3,5	-	3,5
Bété	6,2	0,5	6,7	37,2	-	37,2	1,0	38,2
Bossé	0,8	0,7	1,5	3,9	1,0	4,9	1,6	6,5
Dibétou	0,5	1,0	1,5	1,9	1,0	2,9	1,8	4,7
Lingué/ Azodau	1,4	0,1	1,5	1,5	0,8	2,3	0,2	2,5
Kossipo	1,4	1,1	2,5	0,8	0,2	1,0	2,2	3,2
Makoré	1,6	1,1	2,7	0,4	0,2	0,6	2,0	2,6
Niangon	2,3	3,8	6,1	7,4	-	7,4	6,8	14,2
Sipo	5,8	1,2	7,0	1,5	0,8	2,3	2,4	4,7
Total catégorie I . . .	27,0	14,1	41,1	61,9	6,7	68,6	26,4	95,0
Fraké	14,8	3,8	18,6	11,0	?	11,0	3,0	14,0
Framiré	2,2	1,4	3,6	0,5	0,6	1,1	1,0	2,1
Iroko	8,9	1,1	10,0	2,5	2,1	4,6	0,8	5,4
Samba	34,5	9,0	43,5	24,8	15,2	40,0	7,2	47,2
Tiama	2,7	1,8	4,5	1,5	1,0	2,5	1,6	4,1
Total catégorie II . . .	63,1	17,1	80,2	40,3	18,9	59,2	13,6	72,8
Total catégorie III. . .	70,0	24,0	94,0	?	?	?	?	?

exploitées et leur potentiel semble, dans ces conditions, illimité.

Si l'on prend le total des catégories I et II, on constate que le potentiel du Sud-Ouest serait le tiers de celui du reste (31 millions de mètres cubes contre 90 millions de mètres cubes) pour une superficie de 19 000 km^2 contre 70 000 km^2 (aires de forêt dense seulement). En gros, pour ces essences, la densité serait de 16,3 m^3/ha pour l'ensemble moins le Sud-Ouest, contre 20 m^3/ha pour le Sud-Ouest, ce qui, compte tenu de la mise en exploitation récente du Sud-Ouest, n'est pas aberrant.

b) Le mode actuel d'exploitation forestière

L'exploitation forestière a été, dans les années récentes, marquée par une activité intense et désordonnée qui risque, si elle se poursuit, d'épuiser rapidement les ressources du pays (tableau n° 97).

Les exportations de 1969 ont atteint un niveau exceptionnel : environ 3,3 millions de mètres cubes. En ajoutant environ 1 million de mètres cubes livrés à l'industrie locale, il aurait été exploité environ 4,2 millions de mètres cubes de grumes en 1969, ce qui représente une augmentation de 63 % par rapport à 1966. La composition de la production par espèce pour l'année 1969 figure au tableau n° 98.

Tableau N° 97

Quantités en milliers de m^3	1960	1965	1966	1967	1968	1969
Grumes exportées .	840	1.905	1.822	2.172	2.620	3.286
Grumes livrées à l'industrie locale .	220	700	778	850	850	952
TOTAL	1.060	2.605	2.600	3.022	3.470	4.238

Le fait le plus inquiétant pour l'avenir, est que l'exploitation s'effectue, pour une large part, aux dépens des essences dont les réserves sont faibles. Ceci ressort clairement de la comparaison entre les tableaux indiquant les réserves par essences et les productions actuelles (tableaux n°s 96 et 98).

PRODUCTION DE GRUMES EN 1969 (1)

Tableau N° 98 — Grumes milliers de m^3

	Exportations	Ventes locales	Total
Aboudikrou.	182,9	81,9	264,8
Acajou	211,7	52,9	264,6
Assaméla.	48,0	21,9	69,9
Avodiré	4,2	-	4,2
Bété	178,4	16,3	194,7
Bossé	32,8	8,3	41,1
Dibétou	93,0	22,8	115,8
Lingué	9,6	-	9,6
Makoré	158.0	4,9	162,9
Niangon	84,8	6,1	90,9
Sipo	638,3	213,7	852,0
Kossipo	-	53,6	53,6
Total Catégorie I.	1.641,7	482,4	2.124,1
Fraké	8,5	1,3	9,8
Framiré	55,6	10,6	66,2
Iroko.	84,3	38,7	123,0
Samba	909,7	142,6	1.052,3
Tiama	195,9	53,3	249,2
Total Catégorie II.	1.254,0	246,5	1.500,5
Ilomba.	39,7	-	39,7
Fromager	38,4	64,6	103,0
Autres	312,8	158,5	471,3
Total Catégorie III.	390,9	223,1	614,0
TOTAL.	3.286,6	952,0	4.238,6

(1) Les chiffres d'exportation ont été obtenus à partir des statistiques douanières, les chiffres de livraisons locales ont été obtenus à la suite d'une enquête réalisée par le service des Eaux et Forêts auprès des scieries et des industries du bois ivoiriennes.

Cinq essences sont d'ores et déjà menacées d'extinction, dans un délai de cinq à quinze ans, si le rythme d'abattage actuel se poursuit, il s'agit de l'assaméla (qui est déjà virtuellement épuisé), du sipo, de l'aboudikrou, de l'acajou et du makoré.

Cette situation a conduit le gouvernement à prendre, à la fin de 1969, un ensemble de mesures visant à limiter l'exploitation des essences menacées, afin de prévenir une crise dans le secteur forestier qui risquerait d'avoir de sérieuses répercussions économiques et sociales.

Une première mesure avait d'abord été envisagée : le contingentement des cinq espèces précitées ; mais son application pratique eût soulevé de grandes difficultés. Un quota par espèce devant être fixé pour chaque exploitant forestier, il eût fallu mettre en place une organisation administrative très lourde.

La solution qui a été retenue consiste à agir sur la fiscalité, bien que l'effet direct sur la limitation de l'exploitation soit plus difficile à contrôler.

Un décret, publié en date du 30 décembre 1969, a relevé de 11 % à 13 % les droits de sortie des essences menacées, et augmenté pour l'ensemble des essences, la taxe de contribution nationale (de 2 % à 4 %) ainsi que la taxe de reboisement (de 2 % à 3 %). Le prélèvement fiscal global qui était de 15 % sur la valeur mercuriale des bois exportés, avant la parution du décret, est ainsi porté à 20 % pour les essences menacées et à 18 % pour les autres bois.

En outre, pour les cinq essences menacées, le droit de sortie des bois débités sur la valeur déclarée en douane est porté de 0,5 % à 2,5 %, les droits sur les autres bois débités demeurant inchangés.

Enfin, la valeur mercuriale des bois a été augmentée fin 1969, mais il s'agit là d'un ajustement dicté par la conjoncture favorable des prix sur le marché international.

L'ensemble des mesures précitées, joint à une baisse récente des cours sur le marché international, devrait rétablir en 1970 la production forestière à un niveau voisin de 3,5 millions de mètres cubes.

Il va sans dire que les mesures fiscales prises en 1969 devront périodiquement être revues en fonction des résultats obtenus.

3. - *Evolution du marché des bois*

a) Les marchés extérieurs

Pour plus de 80 % les grumes et demi-produits sont exportés sur l'Europe.

On peut donc en première approximation se contenter d'analyser les perspectives du marché européen, qui donneront une idée de la tendance à moyen terme.

Voici les conclusions générales (extrapolées à partir des importations 1960 de bois tropicaux) d'une étude faite par la F.A.O.

Tableau N° 99 — millions de m³

	1960	Croissance de la consommation	1975	Essences principales
Bois pour contreplaqué	2,7	× 2	5,5	Okoumé, acajou, samba
Bois pour placage et tranchages	0,6	× 3	1,5	Acajou, sipo, teck, aboudikrou, makoré, tiama, assaméla.
Bois pour sciages..	2,0	× 1,5	3,0	Sipo, niangon iroko, tiama, samba, framiré, bossé.
TOTAL	5,3		10,0	

Face à ce marché, il semble que les possibilités d'exportation des pays africains en 1975 soient faibles : probablement 50 % dont une grande partie fournie par le Gabon (surtout okoumé).

Ce n'est pas en fait le potentiel absolu africain qui est insuffisant, mais le marché demande des bois de valeur, dont les réserves sont limitées. En outre, les essences les plus demandées jusqu'à présent sont automatiquement celles qui ont été les plus exploitées et tendent, de ce fait, à devenir rares.

Bien sûr on peut espérer que, en dehors de l'okoumé, acajou et samba, d'autres bois déroulables seront utilisés plus qu'actuellement : fraké, framiré, aiélé, ako. Sur ce point, tout dépend des réserves d'okoumé que le Gabon peut commercialiser, car l'okoumé sera toujours en position prédominante sur le marché européen.

En conclusion, il faut retenir qu'en 1975 :

— les marchés étrangers seront en forte expansion, surtout en ce qui concerne les bois de valeur (déroulage, tranchage). Prévisions globales : 10 millions de mètres cubes ;

— les pays africains, principaux fournisseurs de ce marché, ne pourront le couvrir : (5 à 6 millions de mètres cubes en 1975) ;

— cependant, il faut nuancer ces prévisions en déterminant dans quelle mesure le marché international acceptera des reconversions d'essences ;

— de toute façon, il semble certain que la pression de l'offre va devenir très faible, garantissant ainsi une évolution favorable des prix pour les producteurs.

b) L'évolution du marché ivoirien

Le marché ivoirien revêt une grande importance pour plusieurs raisons :

— sa capacité d'absorption est un facteur de rentabilité des usines de transformation ;

— son augmentation permettra de mieux exploiter la forêt ivoirienne par la commercialisation de bois secondaires.

Ce marché est examiné en détail dans le chapitre 4 sur l'expansion industrielle, branche 15, les industries du bois.

4. - *Les objectifs de production*

Les objectifs dépendent de la politique d'exploitation forestière que l'on se propose de suivre.

Une première solution consisterait à revenir en 1975 au niveau de production atteint en 1967, à savoir 3 millions de mètres cubes et à s'y maintenir jusqu'en 1980.

Cette politique aurait de graves conséquences économiques et sociales sur le secteur de l'exploitation forestière, sur les recettes de l'Etat et sur l'ensemble de l'activité générale du pays. Les effets directs peuvent être évalués comme suit :

Tableau N° 100

	Quantités millions de m³		Valeurs millions de F. CFA	
	1970	1975	1970	1975
Grumes exportées	2.500	1.700	20.500	14.000
Grumes usinées	1.000	1.300	3.000	4.300
TOTAL	3.500	3.000	23.500	18.300

La perte de production atteindrait 5,2 milliards de F CFA et provoquerait la suppression de 5 000 emplois environ.

Un argument peut toutefois être avancé en faveur d'une réduction du volume de bois exploité : le maintien de l'exploitation au rythme de 3,5 millions de mètres cubes accélérera l'épuisement des espèces menacées et de toute façon une crise grave interviendra entre 1975 et 1980. Cet argument admet impli-

citement que la Côte d'Ivoire adopte une attitude passive à l'égard du marché international du bois et des exploitants forestiers.

Or, le pays dispose de vastes ressources de bois qui sont actuellement peu demandées sur le marché international, non pas à cause de leur moindre valeur technologique, mais en raison des habitudes des utilisateurs. L'évolution de la demande de bois, au cours de la dernière décennie, indique que la promotion commerciale de nouvelles espèces peut être entreprise avec succès. Il faut se rappeler que le sipo et l'okoumé étaient à peu près inconnus il y a 15 à 20 ans.

En outre, les exportations d'essences dont les réserves sont abondantes en Côte d'Ivoire, croissent rapidement et leur pourcentage, par rapport au volume exporté total, augmente :

Tableau N° 101

Exportations en milliers de m³	1965	1968	1969
Catégorie I Bété et Niangon . . .	104	175	263
Catégorie II toutes espèces . . .	607	962	1.254
Catégorie III toutes espèces . . .	82	244	391
TOTAL	793	1.381	1.908
Pourcentage par rapport au total exporté	42 %	53 %	58 %

L'année 1969 n'est cependant pas très représentative d'une situation moyenne car le marché international du bois a été marqué par des prix exceptionnellement élevés. Toutefois les chiffres du tableau n° 101 indiquent nettement la tendance.

En conséquence, il est permis de penser que, moyennant une action de promotion commerciale efficace des essences secondaires et à condition de prendre les mesures qui seront exposées ci-après, il est possible de maintenir la production totale à 3,5 millions de mètres cubes en 1975, tout en maintenant l'exploitation des espèces menacées à un niveau compatible avec les réserves existantes.

Pour 1980, il a été admis une légère progression de la production de bois d'œuvre par rapport à 1975. En outre, la création d'une industrie de pâte à papier est prévue dès 1975 qui permettra de valoriser les ressources forestières du pays (voir le chapitre 4 sur l'expansion industrielle, branche 22).

Les objectifs de production retenus figurent au tableau n° 102.

OBJECTIFS DE PRODUCTION

Tableau N° 102

	1965	1970	1975	1980
A) Production (1.000 m³)				
1. bois d'œuvres				
- grumes exportées . .	1.905	2.500	2.200	2.300
- grumes usinées . . .	700	1.000	1.300	1.700
TOTAL	2.605	3.500	3.500	4.000
2. bois de pâte à papier	-	-	450	2.150
PRODUCTION TOTALE . .	2.605	3.500	3.950	6.150
B) Valeur de la production (millions de F CFA)				
1. bois d'œuvre				
- grumes exportées . .	15.620	20.500	18.400	18.800
- grumes usinées . . .	2.100	3.000	4.600	6.250
Total	17.720	23.500	23.000	25.050
2. bois de pâte à papier	-	-	1.000	4.950
VALEUR TOTALE	17.720	23.500	24.000	30.000

5. - *La politique forestière*

Les mesures concernant la limitation des essences menacées ont été exposées précédemment. Elles devront être adaptées en fonction de l'évolution de la situation.

Il reste à examiner plus en détail l'ensemble des actions qui permettent de tirer le meilleur parti des ressources forestières existantes, tout en assurant un développement important au secteur des activités du bois.

a) Mesures pratiques à court et moyen termes

- La commercialisation des bois

L'action du gouvernement et de la profession doit porter sur la promotion des essences dont les réserves sont abondantes et cela tant sur les marchés extérieurs que sur le marché intérieur, bien que celui-ci absorbe encore une faible partie de la production.

Un programme précis de promotion sur les marchés extérieurs doit être établi. Il pourrait s'insérer dans le cadre général de la promotion des produits ivoiriens à l'étranger, mais sa mise en œuvre sera confiée à un personnel possédant la qualification et l'expérience nécessaires.

Bien que l'on connaisse à peu près les essences à promouvoir, il conviendra, après une étude approfondie du marché, d'en établir l'inventaire précis, les utilisations possibles, l'importance des débouchés et de connaître surtout les obstacles commerciaux et psychologiques à surmonter.

Il est possible que la promotion commerciale, par elle-même, ne suffise pas pour obtenir l'effet recherché. Dans ce cas, des mesures sélectives d'exonération fiscale pourraient être envisagées, du moins à titre transitoire.

Sur le marché intérieur, le remplacement des essences menacées par des essences abondantes, de valeur technologique équivalente, devra activement être recherché. Des dispositions immédiates sont à prendre concernant les marchés administratifs qui exigent l'emploi de sipo, par exemple, dans des cas où celui-ci pourrait être remplacé par d'autres essences.

En outre, sur le marché local, le bois peut avantageusement se substituer à d'autres matériaux dans nombre d'utilisations, telles que la construction ou l'ébénisterie. Ceci élargirait la gamme des essences exploitées et améliorerait la rentabilité des chantiers forestiers.

• Action au niveau des exploitations forestières

La limitation de certains bois de catégorie I risque, dans l'immédiat, d'entraîner une réduction de l'exploitation des essences de deuxième ou troisième catégories, bien que celles-ci ne soient pas limitées par leurs réserves. Cela tient au fait que, en fonction des prix des bois de diverses catégories, les entreprises sont tenues de respecter certaines proportions entre les quantités produites de chaque type, pour aboutir à une exploitation rentable.

Si les mesures de limitation entraînaient une chute trop brutale du niveau d'activité forestière, on pourrait envisager, à titre transitoire, une réduction de la fiscalité sur les essences secondaires.

Dans les zones où l'exploitation forestière est suivie d'une mise en valeur agricole, il y aurait lieu d'autoriser avec plus de facilité la coupe des bois de diamètre inférieur à 80 cm, puisque ces essences sont de toutes façons perdues. Cette mesure pourrait systématiquement être appliquée dans les opérations d'aménagement du territoire du Sud-Ouest et du périmètre de l'A.V.B.

Enfin, dans le but d'obtenir une gestion plus rationnelle et complète des chantiers forestiers, il y aurait lieu de rechercher des méthodes susceptibles de limiter les abandons de bois sur coupe et tout autre gaspillage (notamment les grumes abandonnées le long des pistes).

• Action au niveau des industries de transformation

Les scieries en Côte d'Ivoire demandent à être réorganisées complètement. Les unités de sciage sont en nombre trop important, de taille trop réduite et souvent mal situées, par rapport aux zones d'exploitation.

• Diversification

La création d'une industrie papetière permettrait une valorisation rationnelle des ressources forestières et contribuerait à atténuer les effets sociaux qu'entraînerait la réduction progressive de l'activité forestière d'exportation.

C'est dans ce but qu'il est prévu de créer, dans le Sud-Ouest, un complexe papetier dont les caractéristiques sont présentées dans le chapitre 4, sur l'expansion industrielle.

Toutes les dispositions doivent être prises afin d'encourager la création de ce type d'activité. Dans l'immédiat, il conviendra de veiller à la bonne exécution et à la coordination des études et recherches préalables à l'implantation.

b) Mesures destinées à conserver le capital forestier à long terme

En raison des délais d'entrée en production des essences à bois d'œuvre, variant en général de 50 à 80 ans, et de la rapide évolution des techniques, on n'est pas certain que les arbres plantés maintenant trouveront dans 50 ans un débouché. Cependant la prudence commande d'être prévoyant et de reconstituer le patrimoine forestier.

En outre, de nombreuses raisons d'ordre climatique et hydrologique, ainsi que l'aménagement de l'espace en liaison avec les activités agricoles, obligent à conserver une certaine superficie de forêts.

• Conservation du domaine forestier

Depuis longtemps, la Côte d'Ivoire possède une législation tendant à protéger un certain nombre de domaines forestiers, contre les défrichements agricoles et contre les abattages.

Dans l'ensemble, cette législation est difficile à appliquer, il faut en effet un personnel considérable, et cela surtout dans les zones où les disponibilités en terres cultivables se réduisent.

Pour concilier au mieux les exigences contradictoires de la conservation forestière et de l'exploitation agricole, un réaménagement du domaine forestier est indispensable.

Le Ministère de l'Agriculture a établi à cet effet un vaste programme, dont le financement sera assuré par une taxe dite de contribution nationale, d'un montant de 4 % sur la valeur mercuriale des bois exportés.

Après étude approfondie, chaque domaine classé fera l'objet d'une nouvelle délimitation matérialisée par des bornes ou layons. Dans les parties qui s'y prêtent, on procédera au reboisement en essences de haute valeur. La surveillance des forêts sera renforcée.

● Le reboisement

Un programme est en cours depuis 1966. La SODEFOR, qui est chargée de la réalisation, a procédé à la plantation de diverses essences : framiré, niangon, okoumé, samba et teck. Le teck apparaît actuellement l'essence la plus intéressante du point de vue économique.

Depuis 1968, il en est planté annuellement 2 500 ha, dont le financement est fourni par la taxe de reboisement de 3 % sur les bois exportés. Les plantations devraient produire dans un délai de 50 à 60 ans environ 750 000 mètres cubes de bois par an. Ce volume est évidemment faible, si l'on imagine quels pourraient être alors les besoins de la Côte d'Ivoire. Mais il ne paraît pas recommandable d'affecter une masse trop importante des ressources de l'Etat à des investissements dont la rentabilité est à échéance aussi lointaine, alors que l'évolution de la technologie des bois et de ses substituts éventuels est très incertaine.

6. - *Les dépenses du secteur forestier*

Les dépenses s'élèvent, ainsi que l'indique le tableau n° 103, à 3 milliards pour la période 1971-1975 et à 5 milliards pour la période 1976-1980.

L'usine de pâte à papier sera alimentée, dans sa phase initiale d'exploitation, par les ressources de la forêt naturelle. Mais il conviendra de planter, dès que l'usine entrera en production, des essences papetières à croissance rapide (15 à 20 ans) qui assureront son approvisionnement ultérieur. La pâte obtenue à partir des plantations sera, en outre, de qualité très supérieure à celle obtenue à partir des essences locales.

Compte tenu du montant considérable des dépenses prévisibles dans le secteur forestier, il conviendrait d'intéresser des organismes publics extérieurs à leur financement, surtout en ce qui concerne le reboisement en bois d'œuvre dont la rentabilité est à échéance très lointaine.

DEPENSES DU SECTEUR EXPLOITATION FORESTIERE

Tableau N° 103 (en millions de F.CFA)

Nature des dépenses	1971-75	1976-80
Délimitation et conservation du domaine forestier	1.012	1.000
Reboisement	1.740	2.000
Pâte à papier : études techniques	266	
boisement		2.000
Total	3.018	5.000

E. - La pêche

1. - *Motivation du programme pêche*

Le poisson constitue, avant la viande, la principale source de protéines dont dispose la Côte d'Ivoire. C'est grâce à cette ressource que l'état nutritionnel des populations du Sud est relativement satisfaisant.

La demande de poisson est importante et augmente rapidement sous l'effet de l'amélioration du niveau de vie et du développement d'un réseau routier permanent dans l'intérieur du pays. C'est ainsi que le tonnage débarqué par la pêche industrielle et consommé localement est passé de 5 000 tonnes de poisson frais en 1955 à 47 800 tonnes en 1967. Avec le riz et la viande, le poisson est donc assuré d'une demande solvable importante et croissante comme l'indique le tableau n° 104 :

Tableau N° 104

Années	Population en milliers	Consommation en kg par tête	Consommation en tonnes
1960	3.735	17,0	64.000
1965	4.300	18,3	78.500
1970	5.100	20,0	102.000
1975	6.000	23,0	138.000
1980	7.100	25,0	178.000

2. - *Perspectives de production*

a) Pêche maritime

En ce qui concerne la pêche industrielle au chalut, les ressources du plateau continental ivoirien sont en légère régression et cette situation affecte l'ensemble des pays qui bordent le golfe de Guinée. Toutefois, une réglementation plus rigoureuse des techniques de capture, alliée à une exploitation plus rationnelle des fonds marins, permettra de maintenir la production de poissons de chalut au niveau actuel de 18 000 à 20 000 tonnes.

La pêche maritime artisanale, qui utilise des moyens de capture différents, pourrait accroître sa production de 10 000 tonnes en 1969 à 15 000 tonnes en 1975 et au-delà. L'accroissement de la production résultera pour l'essentiel de l'amélioration des techniques de pêche dans le Sud-Ouest.

Les ressources de la faune pélagique, sardinelles et espèces voisines, sont, au large des côtes ivoiriennes, pleinement exploitées et même en légère régression.

Les perspectives d'accroissement des captures dans le golfe de Guinée paraissent, de plus, limitées. C'est au large des côtes comprises entre la Casamance et le Rio de Oro que subsistent les réserves de poisson les plus intéressantes, mais les Etats riverains (Sénégal en particulier) ont de vastes projets de développement de la pêche, tandis que les flottilles européennes ou étrangères s'y multiplient rapidement. C'est dans ces eaux que l'armement ivoirien devra pêcher l'essentiel de l'accroissement de la production prévu pour 1980. Le tonnage débarqué passera de 37 000 tonnes en 1970 à 65 000 tonnes en 1975, pour atteindre 90 000 tonnes en 1980.

Quant aux thonidés, il est difficile d'en évaluer les stocks. Les captures dans l'Atlantique tropical sont en progression constante, ce qui porte à croire que le seuil maximum d'exploitation n'est pas encore atteint.

Le port d'Abidjan est devenu un centre important de transit vers l'Europe du thon débarqué par les armements étrangers, en majorité français.

La demande de thon s'accroît sur le marché international à un rythme accéléré. Pour satisfaire les besoins du marché français, il est prévu de développer la production de conserves de thon en Côte d'Ivoire. D'après les objectifs fixés au chapitre de l'industrie, les besoins en thon frais seront de 3 000 tonnes en 1970, 10 000 tonnes en 1975 et 30 000 tonnes en 1980.

Un armement thonier national est en cours de constitution. La S.I.P.A.R. disposera à la fin de l'année 1970 de deux senneurs à utilisation mixte sardinelle et thon, dont le potentiel de capture sera de 2 000 tonnes de thon par an.

La création d'un armement national spécialisé pose de nombreux problèmes. Les techniques de pêche sont en pleine évolution ; elles font appel à des moyens de repérage et de capture de plus en plus élaborés qui nécessitent du personnel spécialisé et des investissements considérables.

Il est peu probable que des entrepreneurs privés investissent dans ce secteur, car la pêche au thon est monopolisée par des groupes internationaux qui contrôlent la production, la transformation et la commercialisation. La création d'un armement national exige donc la participation de l'Etat.

Compte tenu des contraintes techniques et financières et des problèmes de formation du personnel, il paraît peu réaliste d'envisager que les besoins de la conserverie soient satisfaits en totalité par l'armement national au cours de la prochaine décennie.

Toutefois des objectifs ambitieux peuvent être retenus : 1 000 tonnes en 1970, 8 000 tonnes en 1975 et 20 000 tonnes en 1980.

b) La pêche lagunaire

La production, évaluée à 6 000 tonnes, est en stagnation depuis 1960. La modernisation des techniques de pêche artisanale, ainsi que l'élevage piscicole lagunaire, permettent d'envisager un accroissement sensible de la production : 15 000 tonnes en 1975 et 25 000 tonnes en 1980. Ces perspectives s'appuyent sur les résultats encourageants obtenus dans plusieurs pays en élevage marin, mais les techniques sont encore à expérimenter en Côte-d'Ivoire où l'alimentation du poisson, à partir de déchets industriels peu coûteux, devrait donner de bons résultats.

c) Pêche fluvio-lacustre

La production est évaluée à 4 000 tonnes en 1969 et il semble que les ressources des eaux existantes soient pleinement exploitées. La création du barrage de Kossou ouvre de nouvelles possibilités. La retenue formera un lac artificiel de 1 800 km² dont la production potentielle de poisson est évaluée à 15 000 tonnes.

Ceci a conduit à retenir, pour l'ensemble de la pêche fluvio-lacustre, les objectifs suivants :

— 1970 : 4 000 tonnes ;
— 1975 : 8 000 tonnes ;
— 1980 : 20 000 tonnes.

d) La production de crustacés (crevettes)

La quantité de crevettes pêchée en mer et en lagune était en 1969 de 600 tonnes environ. Moyennant une amélioration des techniques de pêche, en lagune notamment, les captures pourraient augmenter jusqu'à 1 500 tonnes au plus.

C'est toutefois dans l'élevage de crevettes en lagune que les perspectives sont les plus intéressantes.

A l'issue d'une mission d'étude d'experts japonais, spécialistes de ces techniques, la Compagnie Générale Transatlantique a établi un projet d'élevage de crevettes. Pour le réaliser, il a été créé une société anonyme d'économie mixte : la Compagnie Ivoirienne d'Elevage Marin (C.I.E.M.), dans laquelle l'Etat détient une participation de 40 %.

Un premier centre d'élevage est en cours de création à Grand-Bassam. Ses activités porteront sur l'expérimentation et la mise au point des techniques d'élevage de crevettes.

Les possibilités d'élevage d'autres crustacés seront également étudiées.

La production de crevettes d'élevage atteindra 1 000 tonnes par an à partir de 1975. Le produit sera congelé sur place et exporté en Europe.

Le programme de la C.I.E.M., au-delà de 1975, n'est pas encore défini. La Compagnie envisage de développer la production en constituant, sur l'ensemble du système lagunaire, des coopératives villageoises qui procéderaient à l'élevage de jeunes crevettes fournies par la société. Celle-si mettrait en place un service d'assistance technique aux coopératives et créerait un réseau d'unités de congélation pour le traitement des produits. La production totale de crevettes d'élevage devrait atteindre 3 500 tonnes en 1980.

Au total, la production de crustacés passera de 800 tonnes en 1970 à 2 500 tonnes en 1975 pour atteindre 5 000 tonnes en 1980.

e) La production globale

Le tableau n° 106 indique l'évolution en quantités et valeurs des produits de la pêche. La croissance du secteur pêche sera remarquable :

— la valeur de la production triplera de 1970 à 1980 ;

— la valeur ajoutée croîtra à un taux annuel moyen de 13,5 % de 1970 à 1975 et de 10,1 % de 1975 à 1980.

Si l'on excepte le thon qui est, en presque totalité, destiné à l'industrie et exporté en conserves, la production et la consommation évolueront comme suit :

Tableau N° 105 (en tonnes)

	Consommation	Production	Importations
1965	78 500	65 000	13 500
1970	102 000	77 000	25 000
1975	138 000	123 000	15 000
1980	178 000	170 000	8 000

Les importations de poisson fumé et séché du Mali sont actuellement, exprimées en poisson frais, de 12 000 tonnes environ par an. Il y a tout lieu de penser qu'elles se poursuivront, mais elles devraient diminuer progressivement en raison de l'accroissement probable de la consommation malienne. Depuis quelques années, le Sénégal fournit de grandes quantités de poisson à la Côte d'Ivoire, car l'armement ivoirien n'a pu faire face à l'accroissement de la demande.

Dans la détermination des objectifs de production, il a été admis une réduction progressive des importations du Sénégal. Cependant l'armement ivoirien devra de plus en plus s'approvisionner au large des côtes sénégalaises et il est possible que le Sénégal conditionne l'accès de ses eaux territoriales à un maintien de ses exportations sur la Côte d'Ivoire.

3. - *Les modalités de réalisation et les moyens*

a) Le secteur privé

L'armement de pêche ivoirien subira, tout d'abord, une profonde reconversion. En raison de l'éloignement constant des zones de pêche, une partie de la flotte actuelle sera déclassée au profit d'unités plus importantes, équipées de moyens de capture modernes et pourvues d'installations frigorifiques de grande capacité. De plus, pour faire face à l'accroissement de la demande, l'effectif de la flotte devra être considérablement accru. Les investissements du secteur privé seront très importants, mais il est difficile d'en évaluer le montant.

b) Secteur public

L'essentiel de l'intervention du secteur public consiste en activités d'études, d'appui technique et de formation dont plusieurs sont en cours.

Les interventions dans le domaine de la *pêche maritime* et lagunaire sont du ressort du Service des Pêches qui dépend du Ministère de la Production Animale. Le Service reçoit l'appui scientifique et technique du Centre de Recherches océanographiques d'Abidjan.

Les actions porteront sur :

— la poursuite des études océanographiques, destinées à évaluer les ressources de poisson et à rationaliser les techniques de capture, dont le programme sardinelle constitue l'opération la plus importante ;

— l'expérimentation des techniques d'élevage et de pisciculture lagunaire :

— la modernisation des techniques de pêche maritime artisanale qui intéresse l'ensemble du littoral ivoirien, mais qui, au cours de la période 1971-1975, portera principalement sur le Sud-Ouest :

— la modernisation des techniques de pêche et l'introduction de la pisciculture lagunaire :

— la promotion d'un petit armement ivoirien de pêche industrielle (cordiers et palangriers) dans le Sud-Ouest où la configuration des fonds marins se prête mal au chalutage par de grandes unités ;

— la formation d'équipages ivoiriens (Centre d'Apprentissage Maritime d'Attiécoubé) ;

— la poursuite des études sur la commercialisation et la conservation du poisson, ainsi que des actions d'amélioration des techniques de fumage auprès des pêcheurs traditionnels.

Le montant des dépenses prévisibles du Service des Pêches est indiqué, par type d'opération, au tableau n° 107.

Il est à noter, qu'en vue du développement de la pêche, d'importants travaux sont prévus dans le domaine de l'infrastructure portuaire : agrandissement du port de pêche d'Abidjan et création d'un port de pêche à San Pedro, avec toutes les installations annexes.

Dans le domaine de la *pêche continentale*, qui est de la compétence du Service des Eaux et Forêts, l'action la plus importante concerne le développement de la pêche sur le lac de Kossou dont la production potentielle est évaluée à 15 000 tonnes de poisson par an.

Le programme dont la réalisation matérielle incombera à l'A.V.B. n'est pas encore définitivement établi. Une étude est en cours.

L'empoissonnement du lac débutera dès la mise en eau du barrage à partir de 1971. Il faudra, au préalable, procéder à une élimination partielle de la végétation arbustive de la zone d'inondation afin de créer des couloirs permettant la pêche au filet. L'A.V.B. débutera à partir de 1972, parmi les populations riveraines du lac, une action de promotion de la pêche qui comprendra :

— l'apprentissage des techniques de pêche :

— la constitution de groupements de pêcheurs et leur équipement en matériel :

— la vulgarisation des techniques de préparation du poisson (séchage ou fumage) ainsi que la commercialisation du poisson.

La pêche constituera une activité très importante pour la région de Kossou : la valeur de la production atteindra en phase de croisière plus d'un demi-milliard de francs.

Le tableau n° 107 donne une évaluation des dépenses pour l'ensemble du secteur des pêches.

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

— les dépenses du secteur de la pêche maritime de 1971 à 1975 comprennent deux opérations importantes : le programme d'étude sardinelle, de 120 millions qui se terminera en 1973 ; la création et l'équipement du centre de pêche de San Pedro :

Tableau N° 107

	1971-75	1976-80
a) Pêche maritime et lagunaire.		
- recherches océanographiques. .	135	25
- expérimentation en lagunes. . .	16	
- encadrement des pêcheurs . . .	127	75
b) Pêche continentale		
- programme KOSSOU	1.034	463
- encadrement des autres secteurs	25	25
c) TOTAL des DEPENSES	1.337	588
d) Décomposition - investissement	960	272
- fonctionnement	377	316

— le programme Kossou comprend des investissements importants : 550 millions pour le défrichement des aires de pêche de 1971 à 1975 et 250 millions environ, par quinquennat, pour : l'équipement des pêcheurs (dépenses remboursables), l'infrastructure d'appui technique et les installations de débarquement et de traitement du poisson. Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 200 millions par quinquennat, elles seront notablement réduites par la suite.

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA PRODUCTION DE LA BRANCHE 04 - PECHES

Tableau N° 106

	Quantités en tonnes				Valeur à la production en millions de F. CFA (prix 1968/69)				Prix 1968/69 à la production en F / kg
A) Poisson	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980	
1. Pêche maritime									
- pêche industrielle									
. poisson de chalut . . .	17.000	18.000	20.000	20.000	850	900	1.000	1.000	50
. sardinelle	28.000	37.000	65.000	90.000	1.120	1.480	2.600	3.600	40
. thon	400	1.000	8.000	20.000	36	90	720	1.800	90
	45.400	56.000	93.000	130.000	2.006	2.470	4.320	6.400	
2. Pêche artisanale	10.000	10.000	15.000	15.000	450	450	675	675	45
Total pêche maritime	55.400	66.000	108.000	145.000	2.456	2.920	4.995	7.075	
2. Pêche lagunaire	6.000	8.000	15.000	25.000	270	360	675	1.125	45
3. Pêche fluvio-lacustre . .	4.000	4.000	8.000	20.000	180	180	360	900	45
TOTAL poisson	65.400	78.000	131.000	190.000	2.906	3.460	6.030	9.100	
B) Crustacés (crevette)									
Pêche	-	800	1.500	1.500	-	240	450	450	300
Elevage lagunaire	-	-	1.000	3.500	-		300	1.050	300
TOTAL crustacés	-	800	2.500	5.000	-	240	750	1.500	
TOTAL Secteur pêche	-	-	-	-	2.906	3.700	6.780	10.600	

III. - RÉGIONALISATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT RURAL

L'importance des disparités régionales a été soulignée par l'annexe V de la Loi-Plan 1967-1970, qui insiste sur la nécessité de mettre en œuvre une politique susceptible de les réduire.

Il s'agit de dépasser le stade d'une planification sectorielle, dans le cadre de laquelle il est difficile d'intervenir efficacement contre les distorsions liées à la localisation des activités économiques.

Cette volonté s'est traduite concrètement par la création récente des Commissions Régionales de Développement, de façon à tenir compte, aussi largement que possible, des besoins de chaque région.

Il est donc apparu nécessaire d'insérer dans le plan de développement agricole une rubrique consacrée à la mesure de l'évolution des disparités régionales, en fonction des objectifs sectoriels actuellement retenus pour chaque région.

Le cadre régional utilisé pour l'analyse des disparités régionales correspond à celui dans lequel ont travaillé les Commissions Régionales de Développement, c'est-à-dire les six anciens départements, le Sud-Ouest étant isolé du reste du département Sud, ainsi qu'Abidjan. Les limites de la région du Sud-Ouest ont dû être modifiées pour tenir compte des agrandissements du périmètre confié à l'A.R.S.O. L'aire considérée est représentée actuellement par les anciennes sous-préfectures de Grabo, Grand-Béréby, Sassandra, Tabou, Buyo, Soubré, Taï, Guiglo et Fresco.

A. - Présentation par région des programmes agricoles

Ci-après est présentée une description sommaire des actions qui seront menées dans les différentes régions au cours du quinquennat 1971-1975, produit par produit.

1. - *Région du Sud*

L'élevage :

Le cheptel bovin étant à peu près inexistant, la principale action concerne le développement de l'aviculture qui trouve sur les marchés d'Abidjan et des grands centres urbains un débouché assuré. A cet effet, le couvoir de Bingerville sera agrandi et les moyens du service de vulgarisation agricole seront accrus.

Les cultures maraîchères :

En vue d'approvisionner le marché d'Abidjan et des grands centres urbains de la région, la SODEFEL assurera l'assistance technique au maraîchage traditionnel.

En outre les possibilités d'écoulement de certains légumes (aubergines, poivrons, haricots verts) sur le marché européen, pendant les mois d'hiver, permettent d'envisager la création de périmètres maraîchers dont la production sera destinée à l'exportation.

Le café :

Le programme de plantation de caféiers sélectionnés permettra un accroissement de la production : celle-ci passera de 58 500 tonnes en 1970 à 72 000 tonnes en 1980.

Le cacao :

En matière de cacao, deux actions seront conduites pendant le quinquennat 1971-1975 : la plantation de 14 800 hectares de cacao hybride et la poursuite du programme de régénération cacaoyère sur 13 000 hectares environ.

Le palmier à huile :

Cette culture trouve dans la région du Sud les conditions les plus favorables pour fournir un produit compétitif sur le marché mondial (écologie parfaitement adaptée à la culture, frais de transport réduits). Le programme de plantation sera donc poursuivi.

Les superficies plantées pendant la période 1971-1975 s'élèvent à :

— Plantations villageoises	14 560 ha
— Blocs industriels	1 500 ha
— Plantations privées	200 ha

Le cocotier :

Cette culture constitue un excellent élément de diversification de l'agriculture du Sud. L'obtention de nouvelles variétés plus précoces et plus productives permettra de poursuivre le programme déjà lancé et de planter, pendant la période 1971-1975, les superficies suivantes :

— Plantations villageoises	4 000 ha
— Blocs industriels	6 000 ha
— Plantations privées	170 ha

L'hévéa :

La S.A.P.H. prévoit de réaliser un programme d'extension de ses plantations industrielles, qui portera, de 1971 à 1975, sur 2 750 hectares.

En outre la création de plantations villageoises, sur 2 400 hectares, est envisagée, mais compte tenu de l'entrée en production tardive de l'hévéa, il conviendra de mettre en place un système de crédit adapté.

La banane :

En vue d'améliorer la compétitivité de la production bananière ivoirienne, qui rencontre une grande concurrence surtout de la part des pays latino-américains, un regroupement des plantations de banane, dans des zones plus proches du port d'Abidjan, est prévu. Cette reconversion géographique devrait permettre de porter la production environ à 200 000 tonnes en 1980.

L'ananas :

Un important programme de production est prévu pour l'ananas industriel à la suite de la création d'une nouvelle usine à Bonoua et de l'extension des usines d'Ono et de Tiassalé.

En outre, les conditions particulièrement favorables d'écoulement de l'ananas frais sur le marché européen permettent d'envisager un programme de plantations villageoises dont la production atteindra 20 000 tonnes en 1975.

2. - *Région de l'Est*

Le riz :

Le développement rizicole sera basé sur le maintien des actions en matière de riz pluvial et sur la réalisation, pendant la période 1971-1975, de 500 hectares d'aménagement de bas-fonds.

L'élevage :

Vu l'intérêt économique que revêt le développement de l'élevage, plusieurs actions en faveur de la production animale sont envisagées :

— la protection sanitaire, grâce à l'accroissement des moyens du service de l'élevage ;

— l'amélioration des méthodes d'élevage traditionnel dans les sous-préfectures de Téhini et Bouna, en vue d'augmenter la productivité du cheptel ;

— la distribution des noyaux d'élevage, en donnant la priorité toutefois à l'opération de développement intégré de Bouna (Koulodio-Binéda) ;

— le développement de l'aviculture par l'accroissement des effectifs et des moyens du service de vulgarisation avicole.

Le café :

Le programme de plantation des variétés améliorées de café devrait permettre de faire croître la production de 30 500 tonnes en 1970 à 36 000 tonnes en 1980.

Le cacao :

Pendant le premier quinquennat 3 500 hectares de cacao seront plantés avec du matériel végétal sélectionné plus précoce et plus productif. En outre l'opération régénération cacaoyère sera poursuivie sur 8 200 hectares environ pendant la même période.

Le programme de plantation pourrait être augmenté dans la mesure où le rythme de peuplement effectif du Sud-Ouest ne permettrait pas la réalisation du programme qui est prévu pour cette région.

Pour le second quinquennat, en outre, (1976-1980), aucun programme n'étant encore fixé, on peut raisonnablement penser que la région de l'Est bénéficiera d'une certaine priorité.

Le coton :

Dans la partie de savane de la région de l'Est, le développement de la culture du coton sera poursuivi. La production devrait passer de 400 tonnes en 1970 à 2 000 tonnes en 1975.

3. - *Région du Centre-Ouest*

Le riz :

Les efforts porteront surtout sur la riziculture irriguée qui est susceptible d'accroître rapidement la production rizicole de la région.

Pendant le quinquennat 1971-1975, environ 1 800 hectares de bas-fonds seront aménagés.

L'élevage :

Le développement de la production animale sera essentiellement basé sur l'aviculture qui bénéficiera d'un accroissement des moyens et des effectifs du service de vulgarisation avicole.

Les cultures maraîchères :

L'approvisionnement en légumes de Daloa et Gagnoa sera assuré par la mise en place d'une assistance technique de la SODEFEL.

Le café :

Le programme de plantation de variétés améliorées réalisé pendant le quinquennat 1971-1975 fera passer la production de 30 100 tonnes en 1970 à 45 000 tonnes en 1980.

Le cacao :

Entre 1971 et 1975, 11 300 hectares de cacao seront plantés avec les nouvelles variétés hybrides. En outre, la régénération cacaoyère, actuellement en cours, se poursuivra sur 4 200 hectares pendant la même période.

L'accroissement de la production de cacao constituera un des principaux facteurs d'amélioration du revenu régional.

Le coton :

Le programme d'encadrement de la culture cotonnière sera maintenu. Toutefois, l'augmentation de production sera faible car la culture du coton est fortement concurrencée par le café et le cacao.

4. - *Région du Centre*

Le riz :

Les actions retenues en matière de développement rizicole sont :

— l'encadrement de la riziculture pluviale dans la région de Dimbokro ;

— l'aménagement de 1 000 hectares, en zone de forêt (région de Yamoussoukro) ;

— l'aménagement de 2 500 hectares en zone de savane (région de Bouaké et de Katiola) ;

— la production de riz pluvial mécanisé dans les secteurs de développement intégré de Brobo-Diabo.

Le maïs :

Cette culture constitue, dans les zones à double cycle de précipitations, un excellent précédent cultural pour le coton. Pour cette raison, il est envisagé de confier à la C.F.D.T. l'encadrement de ces deux cultures dans les départements de Bouaké et Katiola.

L'organisation de la commercialisation sera menée parallèlement au programme de production.

Les cultures maraîchères :

Cette spéculation est intéressante pour la région de Bouaké parce que les conditions écologiques sont favorables et que le chemin de fer permet un transport peu onéreux sur Abidjan.

Les actions suivantes sont envisagées :

— assistance au maraîchage traditionnel à la périphérie de Bouaké, en vue d'assurer son approvisionnement ;

— la création de périmètres maraîchers qui écouleront leur production essentiellement sur Abidjan ;

— la création d'un centre de conditionnement des fruits et légumes.

L'élevage :

Plusieurs actions seront menées dans ce domaine :

— protection sanitaire du bétail ;

— agrandissement du ranch d'Abokouamékro ;

— distribution de noyaux d'élevage en donnant toutefois une priorité aux zones de développement intégré de Brobo-Diabo et de l'A.V.B. ;

— développement de l'aviculture par l'extension du couvoir de Bouaké et par l'accroissement des moyens et des effectifs du service de la vulgarisation avicole.

Le café :

Un programme de plantation de variétés améliorées de café sera réalisé pendant le quinquennat 1971-1975. La production passerait de 89 500 tonnes en 1970 à 112 000 tonnes en 1980.

Le cacao :

De 1971 à 1975, 6 600 hectares de cacao seront plantés avec des variétés hybrides, et l'opération de régénération cacaoyère se poursuivra sur 20 600 hectares environ.

Le programme de plantation de cacao pourrait être augmenté dans la mesure où le rythme de peuplement du Sud-Ouest ne permettrait pas la réalisation du programme prévu.

Le coton :

L'action de développement de la culture cotonnière sera intensifiée. La production de la région devrait passer de 10 600 tonnes de coton Allen en 1970 à 27 000 tonnes en 1975.

L'arachide :

Comme le maïs, l'arachide constitue un excellent précédent cultural pour le coton. Dans les départements de Bouaké et Katiola le développement de l'arachide sera confié à la C.F.D.T. qui se chargera d'intégrer les deux cultures. La commercialisation sera organisée parallèlement au programme de production.

Le tabac :

La culture du tabac industriel sera étendue et sa productivité augmentée par l'emploi notamment de la fumure et de variétés améliorées. Ceci devrait porter la production de 240 tonnes en 1970 à 500 tonnes en 1975.

L'anacardier :

Des plantations d'anacardiers existent dans le nouveau département de Katiola mais sont partiellement exploitées faute de débouchés. Il est prévu, afin de valoriser le patrimoine existant, de restaurer les anciennes plantations, de planter 2 000 hectares pendant le quinquennat 1971-1975 et d'organiser la commercialisation.

Opération intégrée de Brobo-Diabo et A.V.B. (cf. le paragraphe C « Les opérations de développement intégré » de la section II « Objectifs et actions de développement agricole »).

5. - *Région du Nord*

Le riz :

Les actions retenues pour la période 1971-1975 sont :

— la modernisation des systèmes traditionnels de culture irriguée, 2 500 hectares de petits aménagements seront réalisés dans la région de Korhogo ;

— la réalisation d'un barrage qui permettrait l'aménagement, par tranches successives, de 7 000 hectares de rizières environ ;

— la poursuite de la riziculture mécanisée sur grandes plaines d'inondation dans la région d'Odienné et en bordure du Haut-Bandama ;

— le démarrage de la riziculture pluviale mécanisée dans le secteur de développement intégré de Mankono ;

— l'encadrement de la culture pluviale, en assolement avec le coton, sur l'ensemble de la zone.

Le maïs :

La production sera développée, dans la région de Séguéla-Mankono, en avant-culture du coton, et, dans la région de Korhogo, en assolement avec diverses cultures.

Les cultures maraîchères :

Les conditions écologiques particulièrement favorables et la présence d'une main-d'œuvre habile et laborieuse permettent d'envisager des programmes ambitieux pour le développement des cultures maraîchères.

Les principales actions sont :

— l'assistance au maraîchage traditionnel à la périphérie de Korhogo par la mise en place d'un encadrement SODEFEL ;

— la création de périmètres maraîchers irrigués dans la région de Ferkessédougou, dont la production sera essentiellement écoulée sur Abidjan ;

— l'organisation de la commercialisation par la construction d'un centre de conditionnement des fruits et légumes à Ferkessédougou. L'écoulement de la production sera facilité par la construction d'une halle centrale des fruits et légumes à Abidjan.

L'élevage :

L'amélioration de l'élevage dans la région du Nord, facteur important de la réduction des disparités régionales, se réalisera grâce aux actions suivantes :

— la protection sanitaire du cheptel ;

— le développement de l'élevage traditionnel dans les départements d'Odienné, Boundiali et Ferkessédougou, en vue d'augmenter la productivité du bétail ;

— la distribution de noyaux d'élevage dans les secteurs de développement intégré (Mankono, Boundiali, Korhogo) ;

— la création de ranches pour la production industrielle de viande bovine. La localisation de ces ranches n'est toutefois pas encore arrêtée ;

— le développement de l'aviculture, par deux actions :

- l'agrandissement du couvoir de Korhogo ;
- l'accroissement des effectifs et des moyens du service de vulgarisation avicole.

Le coton :

Le programme actuel de développement de la culture cotonnière sera poursuivi et intensifié. La production passera de 25 000 tonnes en 1970 à 50 000 tonnes en 1975.

Le tabac :

La culture du tabac industriel se développe favorablement dans la région de Korhogo. Le programme actuel sera élargi en vue d'obtenir une production de 500 tonnes en 1975. Un certain équilibre devra être maintenu entre les récoltes du Nord et du Centre afin d'obtenir un mélange de tabac convenable pour la fabrication de cigarettes.

La canne à sucre :

Les conditions écologiques particulièrement favorables du site de Ferkessédougou et la volonté de réduire les disparités régionales ont conduit à retenir la région du Nord pour l'installation d'un complexe sucrier.

La réalisation de ce projet contribuera en partie au décongestionnement de la zone dense de Korhogo.

Le kénaf :

Si les résultats des expériences en cours sont concluants, il sera possible de réaliser un complexe agro-industriel dans la région de Ferkessédougou dont l'objectif de production pour 1975 serait de 16 000 tonnes de fibre.

L'anacardier :

Plusieurs actions sont envisagées pour le développement de l'anacardier :

— organisation de la commercialisation, afin d'assurer un prix rémunérateur au planteur ;

— la restauration des plantations existantes ;

— l'extension et l'encadrement de la culture par la plantation de 8 000 hectares. Le programme de plantation sera limité à la région de Korhogo qui offre des conditions écologiques favorables et qui est bien desservie au point de vue transport.

Opérations intégrées :

Trois programmes de développement intégré seront lancés pendant la période 1971-1975 dans les zones

suivantes : Mankono, Boundiali et Korhogo ; ils sont décrits en détail dans le paragraphe traitant des opérations de développement intégré.

6. - *Région de l'Ouest*

Le riz :

Un effort particulier sera fait en matière de riziculture irriguée en vue d'accroître rapidement la production rizicole et d'améliorer l'approvisionnement de la rizerie de Man.

Pendant le quinquennat 1971-1975, environ 1 500 hectares de bas-fonds devraient être aménagés pour réaliser au moins deux cycles de culture par an.

Les cultures maraîchères :

Un encadrement de la SODEFEL sera mis en place pour développer le maraîchage traditionnel à la périphérie de Man et assurer son approvisionnement en légumes frais.

L'élevage

Dans le domaine de la production animale plusieurs actions seront menées :

— protection sanitaire ;

— accroissement du potentiel de production du ranch de Sipilou ;

— distribution de noyaux d'élevage ;

— développement de l'aviculture par l'accroissement des moyens et effectifs du service de la vulgarisation avicole.

Le café :

Pendant le quinquennat 1971-1975, un programme de plantation de café avec des variétés améliorées hautement productives sera réalisé. La production de café devrait passer de 28 400 tonnes en 1970 à 30 800 tonnes en 1975.

Le cacao :

La région de l'Ouest produit actuellement peu de cacao, malgré de grandes disponibilités en terres à cacao. Pour ces raisons, un programme important de plantation avec des variétés hybrides sera réalisé pendant le quinquennat 1971-1975 (13 500 hectares). L'accroissement de la production de cacao sera le facteur principal de l'élévation du revenu régional.

7. - *Région du Sud-Ouest*

Une description détaillée des programmes agricoles qui seront réalisés dans la région du Sud-Ouest a été faite dans le paragraphe traitant des opérations de développement intégré.

B. - EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES REVENUS AGRICOLES PAR RÉGION

La régionalisation des objectifs ou prévisions de production se heurte aux difficultés déjà soulignées lors de l'exposé du Plan au niveau national, entre autres : le caractère très estimatif des données de production de l'agriculture vivrière dont notamment les féculents, les fruits et légumes, les produits de cueillette, certaines productions animales.

Les tableaux n°s 108 et 109 résument l'évolution de la production agricole des différentes régions. Les produits ont été regroupés comme suit :

— a : céréales ; b : féculents et divers ; c : élevage ; d : café et cacao ; e : plantations industrielles de palmier à huile, cocotier, hévéa, kénaf et canne à sucre ; f : plantations villageoises de palmier à huile, cocotier, hévéa ; g : cultures fruitières : banane, ananas, cola, karité, anacarde, avocat ; h : coton, tabac, arachide.

On note une croissance rapide de la production du Sud-Ouest, qui résultera des investissements importants effectués pendant la décennie 1970-1980, ainsi qu'une expansion remarquable des cultures industrielles dans le Nord où la production de la branche 2 passera de 2,2 milliards de F CFA en 1970 à 7 milliards en 1980. Cette croissance suivra la réalisation des programmes de développement du coton en culture paysanne, et des projets de canne à sucre et de kénaf en plantations industrielles.

La production agricole de l'Ouest et du Centre-Ouest connaîtra, comme l'indique le tableau n° 109, une lente évolution de 1971 à 1975, puis une forte progression de 1976 à 1980, résultant de l'important programme de plantation de cacaoyers hybrides réalisé au cours du premier quinquennat.

Le Sud manifeste par contre un taux de croissance élevé et stable au cours de la décennie 1970-1980.

Dans le Centre et l'Est, la croissance se poursuivra à un rythme moyen de 3,3 %.

Le tableau n° 108 indique également, pour chaque région, la part commercialisée de la branche 1 et la production paysanne de la branche 2, ainsi que les perspectives démographiques au niveau régional. La population rurale résidente représente exclusivement les ressortissants ivoiriens, tandis que la population rurale présente tient compte aussi des étrangers, essentiellement manœuvres agricoles.

L'ensemble de ces données permet de mesurer l'évolution de la production agricole et de la production agricole commercialisée per capita.

Le tableau n° 110 présente une comparaison entre régions de la production agricole par résident rural, ainsi que les taux de croissance correspondants. On

voit que le plan de développement agricole, tel qu'il a été conçu, se traduit par une réduction importante des disparités entre régions pendant la période 1970-1980. En effet, l'écart maximum enregistré en 1970 (Sud : 50 800 F CFA et Sud-Ouest : 13 100 F CFA) se resserre en 1980 (Est : 59 300 F CFA et Ouest : 27 400 F CFA).

Les régions actuellement les moins favorisées montrent un taux de croissance important entre 1970 et 1980 : pour le Nord 7,2 % et 7,5 %, pour le Sud-Ouest 9,8 % et 11,8 %. La croissance de l'Ouest, lente jusqu'en 1975, s'accélère pendant le deuxième quinquennat pour atteindre un taux de 7,3 %.

La production agricole, par résident rural, ne rend pas compte des revenus monétaires en milieu paysan, car elle englobe l'autoconsommation et les autofournitures dont la valeur par région est assez arbitraire et elle intègre la production des plantations industrielles qui, au niveau régional, ne laissent que les salaires des manœuvres employés.

Le tableau n° 111 donne une comparaison entre régions de la production paysanne commercialisée par rural présent.

On peut remarquer que l'écart maximum entre les régions en 1970 (28 000 F CFA pour le Sud et 8 300 F CFA pour le Nord) se réduit en 1980 (34 600 F CFA et 19 300 F CFA pour les mêmes régions).

Les taux d'accroissement sont importants pour les régions Sud-Ouest et Nord, mais il faut souligner que la population de cette dernière diminuera pendant la décennie.

L'accroissement du Sud et de l'Est, stable et relativement faible, résulte de l'augmentation importante de population qui aura lieu entre 1970 et 1980.

Les principales conclusions à tirer de l'examen des objectifs agricoles au niveau régional sont donc les suivantes :

— la croissance rapide de la production agricole en zone forestière (principalement dans le Sud) permet seulement une amélioration très lente du revenu monétaire per capita pour la population paysanne. Ceci peut s'expliquer par la part croissante de la production des blocs industriels et par l'immigration importante de main-d'œuvre qui devrait avoir lieu dans les plantations du Sud ;

— un important accroissement de revenu monetaire est possible dans le Nord mais cela suppose que soient réalisés tous les objectifs. Il ne faudrait pas négliger les problèmes de force de travail disponible auxquels ces objectifs risquent de se heurter.

Malgré les améliorations de rendement espérées, en particulier sur le riz et le coton, les déficits de main-d'œuvre en savane risquent d'atteindre 20 % à 30 % des besoins correspondant aux objectifs entre 1975 et 1980.

L'espoir de développement de la savane, qui apparaît à travers les estimations ci-dessus, repose donc en grande partie sur la réussite des opérations de développement intégré et des efforts de mécanisation qui y seront tentés.

EVOLUTION REGIONALE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Tableau N° 108

	SUD			EST			CENTRE-OUEST			CENTRE			NORD			OUEST			SUD-OUEST			TOTAL		
(millions de F CFA)	1970	1975	1980	1970	1975	1980	1970	1975	1980	1970	1975	1980	1970	1975	1980	1970	1975	1980	1970	1975	1980	1970	1975	1980
BRANCHE 1 a	448	528	962	298	360	441	1.312	1.694	2.156	2.354	3.556	4.627	4.275	5.612	6.720	2.022	2.542	3.332	126	564	650	10835	14956	18888
b	7.000	8.626	10.739	3.819	4.185	4.690	1.825	2.177	2.479	16.008	17.371	19.486	5.849	6.327	7.365	2.172	2.431	2.730	546	1.441	2.157	37219	42558	49646
c	1.187	2.061	3.263	526	767	874	392	514	686	1.283	1.611	2.240	1.623	1.907	2.205	488	600	802	68	183	291	5567	7543	10361
TOTAL	8.635	11.215	14.964	4.643	5.312	6.005	3.529	4.385	5.321	19.645	22.538	26.353	11.747	13.846	16.290	4.682	5.573	6.864	740	2.188	3.098	53621	65057	78895
dont • non commercialisé	6.011	6.443	7.642	3.899	4.272	4.630	2.464	2.875	3.369	16.522	17.244	18.338	8.695	9.776	10.629	2.945	3.358	3.820	448	1.242	1.409	40984	45210	49837
• commercialisée	2.624	4.772	7.322	744	1.040	1.375	1.065	1.510	1.952	3.123	5.294	8.015	3.052	4.070	5.661	1.737	2.215	3.044	292	946	1.689	12637	19847	29058
BRANCHE 2 d	9.877	11.301	13.265	6.177	7.695	9.363	3.900	4.835	7.675	13.574	15.330	18.010	43	47	44	2.726	3.134	5.910	503	757	3.908	36800	43099	58175
e	1.640	3.492	4.480	–	–	–	–	–	–	–	–	–	22	1.424	1.840	–	–	–	–	414	1.308	1662	5330	7628
f	657	1.454	2.898	8	10	11	75	75	75	313	283	302	26	26	26	126	126	126	8	56	168	1213	2080	3606
g	6.152	7.733	10.291	18	20	22	88	100	110	44	50	56	82	174	382	36	40	44	8	8	11	6428	8125	10916
h	4	6	6	45	113	318	73	77	182	758	1.593	1.929	2.043	3.204	4.697	36	41	49	–	–	–	2959	5084	7181
TOTAL	18.330	23.986	30.940	6.248	7.838	9.714	4.136	5.087	8.042	14.689	17.256	20.297	2.216	4.875	6.989	2.924	3.341	6.129	519	1.235	5.395	49062	63618	87506
dont • produc. des blocs indust	1.640	3.492	4.480	–	–	–	–	–	–	–	–	–	22	1.424	1.840	–	–	–	–	414	1.308	1662	5330	7628
• production paysanne	16.690	20.494	26.460	6.248	7.838	9.714	4.136	5.087	8.042	14.689	17.256	20.297	2.194	3.451	5.149	2.924	3.341	6.129	519	821	4.087	47400	58288	79878
Production agricole totale BRANCHES 1 + 2	26.965	35.201	45.904	10.891	13.150	15.719	7.665	9.472	13.363	34.334	39.794	46.650	13.963	18.721	23.279	7.606	8.914	12.993	1.259	3.423	8.493	102683	128675	166.401
Production agricole paysanne commercialisée	19.314	25.266	33.782	6.992	8.878	11.089	5.201	6.597	9.994	17.812	22.550	28.312	5.246	7.521	10.810	4.661	5.556	9.173	811	1.767	5.776	60037	78135	108936
(milliers)																								
• Population rurale résidente	530	685	875	235	245	265	290	305	330	945	890	925	667	635	550	459	463	474	96	164	208	3222	3387	3627
• Population rurale presente	690	810	975	375	400	455	320	375	420	1.070	1.110	1.200	667	640	559	459	463	474	96	164	208	3677	3952	4291

a : céréales ; b : féculents et divers ; c : élevage ; d : café et cacao ; e : plantations industrielles de palmier à huile, cocotier, hévéa, kénaf et canne à sucre ; f : plantations villageoises de palmier à huile, cocotier, hévéa ; g : cultures fruitières : banane, ananas, cola, karité, anacarde, avocat ; h : coton, tabac, arachide.

Tableau N° 109

REGIONS	Production agricole (millions de F CFA)			Taux de croissance (%)	
	1970	1975	1980	1970-1975	1975-1980
Sud	26.965	35.201	45.904	5,5	5.5
Est	10.891	13.150	15.719	3,7	3,7
Centre-Ouest	7.665	9.472	13.363	4.3	7,2
Centre	34.334	39.794	46.650	2,9	3,1
Nord	13.963	18.721	23.279	6,1	4,4
Ouest	7.606	8.914	12.993	3,1	7,8
Sud-Ouest	1.259	3.423	8.493	23,0	20,0
TOTAL	102.683	128.675	166.401	4,6	5,3

Tableau N° 110

REGIONS	Production agricole par résident rural (en F. CFA)			Taux de croissance (%)	
	1970	1975	1980	1970-1975	1975-1980
Sud	50.800	51.400	52.400	0,2	0,4
Est	46.300	53.400	59.300	2,9	2,2
Centre-Ouest	26.400	31.000	40.500	3,2	5,5
Centre	36.300	44.700	50.400	4,2	2,4
Nord	20.900	29.500	42.300	7,2	7,5
Ouest	16.500	19.200	27.400	3,0	7,3
Sud-Ouest	13.100	20.900	40.800	9,8	11,8
MOYENNE NATIONALE	31.800	38.000	45.900	3,6	3,8

Tableau N° 111

REGIONS	Production agricole commercialisée par rural présent (en F. CFA)			Taux de croissance (%)	
	1970	1975	1980	1970-1975	1975-1980
Sud	28.000	31.100	34.600	2,1	2,2
Est	18.900	22.200	24.300	3,2	1,8
Centre-Ouest	16.400	17.600	23.800	1,5	6,2
Centre	16.700	20.300	23.600	3,9	3,0
Nord	8.300	11.700	19.300	7,1	10,5
Ouest	10.400	12.000	19.400	2,9	10,1
Sud-Ouest	8.500	10.800	27.700	4,9	17,0
MOYENNE NATIONALE	16.300	19.700	25.400	3,8	5,2

IV. - LES MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DU PLAN AGRICOLE

Les moyens à mettre en œuvre ont été décrits lors de la présentation détaillée de chaque programme. Il convient, à présent, d'en faire la synthèse.

Se plaçant au niveau de l'exploitation agricole, on examinera d'abord l'ensemble des facteurs de production nécessaires : terre, travail, produits et équipements.

Ensuite, seront récapitulées les dépenses et les moyens en personnel à prévoir.

Pour terminer, on résumera les diverses propositions qui ont été formulées concernant la recherche agricole, les structures et méthodes d'interventions, le crédit et la commercialisation.

A. - Les facteurs de production nécessaires

1. - *Evolution des superficies cultivées*

L'estimation des superficies cultivées se heurte aux difficultés habituelles : cultures associées, cultures de premier cycle, cultures de vivriers sous plantations pérennes. Néanmoins, les statistiques de la Direction des Produits du Ministère de l'Agriculture, les diverses enquêtes régionales et les programmes d'intervention permettent :

a) une répartition approximative des productions par département ;

b) une estimation assez précise des superficies occupées par les plantations pérennes et les cultures destinées à l'exportation ou autres cultures pures ;

c) une estimation des rendements moyens des principales cultures vivrières, selon les régions.

Sur ces bases, un tableau des superficies cultivées en 1965 peut être établi, étant admis que les chiffres retenus pour les vivriers ne sont pas additifs de façon simple.

Pour la projection de ce tableau en 1970, 1975 et 1980, le progrès technique et l'accroissement de productivité peuvent être pris en compte, pour les produits faisant l'objet d'un programme d'intervention.

L'hypothèse de la stagnation des rendements a été retenue pour les autres cultures traditionnelles, bien que, en région de savane, leur intégration dans un système d'assolement comportant des cultures de rapport telles que le riz et le coton devrait se traduire par une amélioration des rendements. Faute d'expérience dans ce domaine en Côte-d'Ivoire, les hypothèses que l'on pourrait formuler sont trop incertaines pour être prises en compte.

Ces réserves étant faites, les résultats sont présentés ci-après.

Les superficies du tableau n° 112 réellement occupées par les cultures du groupe 3 sont évidemment inférieures au total apparent. Le coefficient de contraction tendra à croître en fonction de la généralisation des avant-cultures de maïs et d'arachides sur soles de coton.

Les superficies réellement occupées par l'ensemble des cultures du groupe 4 sont en fait beaucoup plus faibles que le total apparent en raison des associations. Les normes retenues pour l'estimation des superficies ci-dessus indiquées et la confrontation des résultats obtenus avec ceux des études régionales permettent de situer le coefficient de réduction entre 0,5 et 0,7.

Au total l'ensemble des superficies effectivement cultivées passerait de 2 100 000 hectares en 1965 à 2 450 000 hectares en 1970, 2 800 000 hectares en 1975 et 3 100 000 hectares en 1980.

Compte tenu de la superficie de la Côte d'Ivoire (32 millions d'hectares dont au moins 80 % utilisables pour l'agriculture ou la forêt), les surfaces cultivées à un moment donné apparaissent tellement faibles que l'on peut mettre en doute l'intérêt des estimations qui précèdent.

Il n'en est plus de même si on tient compte des surfaces en jachère qui doivent accompagner les cultures pour permettre à celles-ci de se poursuivre. Or une caractéristique essentielle des techniques culturales traditionnelles, est précisément la très grande étendue de jachères nécessaires à la reconstitution des sols.

Malgré son importance, la question des jachères n'a pratiquement pas été étudiée en Côte d'Ivoire, sans doute à cause des difficultés propres à ce genre d'études et parce que, aussi longtemps que le sol est partout surabondant, ce problème n'est pas urgent.

SUPERFICIES CULTIVEES (en hectares)

Tableau N° 112

	1965	1970	1975	1980
1) Plantations pérennes				
- Café	679.680	781.000	865.000	901.500
- Cacao	423.700	487.295	578.410	635.910
- Palmier à huile	18.600	68.350	96.610	136.610
- Cocotier	11.100	24.435	39.605	64.105
- Hévéa	10.000	12.835	21.985	41.335
- Anacardier		8.000	18.000	28.000
TOTAL	1.143.080	1.381.915	1.619.610	1.807.460
2) Cultures d'exportation et autres cultures pures				
- Banane	7.500	7.300	6.300	6.500
- Ananas	1.830	6.885	11.160	14.610
- Tabac	8.300	9.225	11.200	13.490
- Kénaf	-	500	16.000	20.000
- Riz irrigué	8.000	11.000	27.000	37.000
- Canne à sucre	-	-	5.000	6.500
TOTAL	25.630	34.910	76.660	98.100
TOTAL superficies additives	1.168.710	1.416.825	1.696.270	1.905.560
3) Cultures entrant dans les assolements				
- Riz pluvial	251.000	292.000	270.000	270.000
- Maïs	233.000	261.000	275.000	290.000
- Igname	178.000	196.000	216.000	245.000
- Arachide	46.700	54.000	82.000	105.000
- Coton Allen	6.400	58.000	95.000	130.000
TOTAL	715.100	861.000	938.000	1.040.000
4) Cultures traditionnelles				
- Mils et sorgho	92.000	104.000	116.000	130.000
- Fonio	14.000	16.000	18.000	20.000
- Manioc	93.000	103.000	115.000	128.000
- Patate	8.900	9.800	11.200	12.600
- Taro	70.000	75.200	80.800	88.000
- Pois de terre	21.800	25.100	28.600	33.500
- Banane plantain	200.000	225.000	253.000	285.000
- Coton mono	69.000	30.000	15.000	-
TOTAL	568.700	588.100	637.600	697.100

Une étude concernant les possibilités de reboisement, s'est efforcée d'estimer les superficies « normalement » requises par les jachères, c'est-à-dire celles considérées comme suffisantes lorsque la place ne manque pas.

Cette estimation est rendue difficile par la combinaison de cycles courts (2 à 4 ans culture + 3 à 6 ans jachère) et de jachères arborées (20 à 30 ans). Sur la base des quelques renseignements disponibles, et d'indications fournies directement par les paysans, l'étude précitée estime que pour 1 hectare actuellement cultivé (en plantes annuelles), il y a 5 hectares en jachère naturelle en zone de forêt ; 6 hectares en jachère naturelle en savane moyenne ; 7 hectares en jachère naturelle en zone soudanienne.

Pour les cultures pérennes, la jachère représente seulement une fraction de la surface actuellement occupée.

En appliquant un coefficient moyen de 6 aux cultures annuelles récapitulées plus haut, préalablement réduites (1), on obtient pour les surfaces réellement mobilisées par l'agriculture les ordres de grandeur du tableau n° 113 (en hectares).

SUPERFICIES REELLEMENT MOBILISEES PAR L'AGRICULTURE

Tableau N° 113

	1965	1970	1975	1980
Cultures pérennes et cultures pures (jachères négligées)	1.168.710	1.416.825	1.696.270	1.905.560
Cultures annuelles réduites	913.300	1.041.660	1.132.960	1.250.260
Jachères	5.479.800	6.249.960	6.797.760	7.501.560
Total.	7.561.810	8.708.445	9.626.990	10.657.380

L'étude précitée, partant des statistiques agricoles corrigées au vu des enquêtes régionales et travaillant à l'échelon des sous-secteurs agricoles, estimait le « domaine agricole » à 7 300 000 hectares en 1962-1963 et à 9 400 000 hectares en 1975.

Les espaces nécessaires au pâturage ne s'ajoutent pas, dans l'état actuel des choses, au domaine agricole, les animaux pouvant pâturer sur les jachères. Dans l'avenir des superficies non négligeables en elles-mêmes, mais modestes à l'échelon du pays, devraient être réservées à l'élevage en ranching.

Enfin, le domaine forestier « classé » était de 4 933 000 hectares en 1965 et peut être considéré comme stable.

On voit qu'à l'échelon du pays, les disponibilités en terre demeureront importantes en 1980, mais que les superficies mobilisées (agriculture + forêts classées) dépasseront la moitié du territoire national total, soit environ 62 % du territoire utile.

Cette moyenne générale cache d'énormes disparités entre les situations locales. On sait en effet que, dès à présent, il existe des zones critiques où les jachères doivent être réduites, autour de Korhogo, Bouaké et Abidjan. L'étude précitée montre qu'il en va de même des sous-préfectures de Sinfra et Oumé.

Il apparaît ainsi que, même si dans la plus grande partie de la Côte d'Ivoire, le sol n'est pas encore un facteur rare, il l'est déjà devenu par endroit et devrait le devenir plus encore à l'avenir. L'intensification des cultures vivrières prendra donc, dans de nombreuses régions, un intérêt croissant. Elle ne sera toutefois réalisable que si le travail, facteur rare sur toute l'étendue du territoire, y trouve lui-même une rémunération accrue.

Cette condition ne sera remplie, dans bien des cas, qu'au prix d'un remodelage des structures d'exploitation et rien ne prouve que l'éventail des cultures qui en résultera coïncidera avec les programmes actuels par produit. Une révision des programmes pourrait donc se révéler nécessaire.

Par ailleurs, comme cela a été noté à propos des perspectives forestières, un meilleur contrôle des implantations agricoles dans l'ensemble de la zone forestière pourrait être bénéfique. Il permettrait en effet d'exploiter totalement le potentiel ligneux des surfaces qui doivent être livrées à l'agriculture.

Ainsi, malgré la relative aisance en matière de sol dont la Côte d'Ivoire continuera de jouir durant la période examinée, il n'apparaît nullement prématuré de recommander que le plan 1971-1975 voie s'amorcer une politique d'aménagement du territoire, tenant compte simultanément des utilisations agricoles, pastorales et forestières de l'espace rural.

Une action, dans ce sens, est déjà amorcée dans le programme de mise en valeur de la région du Sud-Ouest et dans celui de l'aménagement de la vallée du Bandama. Il conviendra de tenir compte des recommandations formulées ci-dessus, lorsque sera élaboré le programme définitif de l'opération intégrée de la région de Korhogo.

(1) Application d'un coefficient de 0,8 aux cultures du groupe 3 et d'un coefficient de 0,6 aux cultures du groupe 4 du tableau.

2. - *Le travail agricole*

a) Généralités

Les évaluations concernant les temps de travaux en agriculture sont entachées de grandes imprécisions. Celles-ci tiennent à l'extrême diversité des conditions de culture et à la difficulté de réaliser des mesures de temps de travaux par des méthodes d'enquête statistique. Les deux principales sources de divergence des estimations concernent :

— les travaux préculturaux, défrichement et préparation du sol, qui dépendent de l'état du couvert végétal, de la nature du sol et de la position de la culture dans l'assolement :

— les travaux post-culturaux tels que le transport de la récolte, le séchage, le triage et la préparation du produit (égrenage du maïs, égoussage de l'arachide, fermentation du cacao, battage du paddy).

Pour les cultures vivrières traditionnelles, les estimations sont très difficiles du fait qu'elles sont généralement cultivées en associations dont il existe une multitude de combinaisons.

b) Les besoins en main-d'œuvre en culture familiale

Alors que les ressources en terre ne paraissent pas devoir, à quelques exceptions près, constituer une contrainte au développement agricole, il n'en est pas de même des disponibilités en travail ou main-d'œuvre. Ce problème a déjà été évoqué à plusieurs reprises dans le cours de l'exposé et il convient de l'analyser plus en détail.

L'estimation des besoins globaux en travail cumule les imprécisions relatives à l'évaluation des temps de travaux et, pour les cultures vivrières, celles relatives aux superficies.

Quant à l'estimation de la force de travail disponible, elle souffre des incertitudes sur les données démographiques et, surtout, de la difficile appréciation du nombre de journées consacrées aux travaux agricoles par région, par sexe et par âge.

Néanmoins, l'approche du problème, si imparfaite soit-elle, semble indispensable et permet, les bases de calcul étant explicitées, une première réflexion sur les difficultés qui pourraient apparaître au cours de la prochaine décennie.

NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL NECESSAIRES EN CULTURE FAMILIALE
(en 1.000 jours)

Tableau N° 114

	1965	1970	1975	1980
Mil et sorgho	4.600	5.200	5.800	6.500
Fonio	700	780	860	950
Maïs	23.300	26.100	27.500	29.000
Igname	53.400	58.800	64.800	73.500
Manioc	4.650	5.150	5.750	6.400
Plantain	12.000	13.480	15.200	17.100
Taro	8.050	8.650	9.300	10.130
Patates	400	450	510	570
Pois de terre	3.270	3.765	4.290	5.000
Vin de plame	5.360	5.920	6.490	7.140
TOTAL	115.730	128.295	140.500	156.290
Paddy	37.750	44.680	46.230	48.840
Café	38.100	46.000	52.800	58.500
Cacao	21.110	24.640	34.680	42.260
Ananas	130	615	1.050	1.450
Cola	3.700	4.000	4.500	5.000
Karité	280	300	330	340
Coton	3.720	9.900	14.850	19.500
Tabac	2.090	2.320	2.845	3.750
Arachide	7.000	8.100	13.350	17.350
Coprah	280	445	550	1.350
Palmier sélectionné	250	1.120	1.850	2.720
Palmier naturel	2.730	2.730	2.730	2.730
TOTAL	117.140	144.850	175.765	203.790
TOTAL GENERAL	232.870	273.145	316.265	360.080

Le tableau n° 114 indique l'évolution, par culture, des journées de travail nécessaires à la réalisation des objectifs de production qui ont été fixés. On a distingué dans ce tableau deux groupes :

— le premier groupe englobe l'ensemble des cultures traditionnelles pour lesquelles il n'est pas envisagé d'intervention directe concernant l'amélioration des techniques de production. Il a été admis que le niveau de productivité, par unité de surface ou par quantité produite, se maintiendrait constant pendant la période considérée, bien qu'en région de savane la pratique généralisée des assolements devrait se traduire par un gain de productivité dont il est actuellement difficile de prévoir l'importance ;

— le second groupe concerne les cultures qui font l'objet d'une amélioration des méthodes de production. Les besoins globaux de main-d'œuvre ont été établis en tenant compte des superficies cultivées selon les différents types d'exploitation (culture tradi-

tionnelle, cultures à différents stades de modernisation) et, pour chacun d'eux, des quantités de travail nécessaires.

Une comparaison au niveau national entre les besoins et les disponibilités en travail ne permet pas de juger correctement de l'évolution de la situation, car les structures de production sont dans le pays fort hétérogènes, et les ressources en travail non transférables d'une région à l'autre en dehors de la main-d'œuvre salariée.

Pour tenir compte de cette situation on a tenté, dans le tableau n° 115, une comparaison des besoins et disponibilités en distinguant la région forestière et la région de savane. Bien que très grossière, cette distinction permet une approche intéressante du problème.

Les disponibilités en travail ont été établies sur la base des perspectives démographiques et sur les hypothèses suivantes de travail fourni dans l'année : hommes en forêt 150 jours, hommes en savane 160 jours, femmes 100 jours, enfants 50 jours. Ces dernières données résultent des observations faites au cour des enquêtes régionales.

Du tableau n° 115 se dégagent quelques faits intéressants.

En région forestière, il existe actuellement un déficit de main-d'œuvre de 30 millions de journées de travail qui est effectivement comblé par la présence d'environ 300 000 salariés agricoles en majorité d'origine étrangère. Ce déficit devrait croître au cours de la prochaine décennie.

En région de savane, la situation en 1965 était caractérisée par un véritable sous-emploi, l'excédent théorique se montant à 18 millions de journées. C'est l'existence de cet excédent qui a permis de développer des cultures telles que le coton et le riz à un rythme très rapide de 1965 à 1970.

Les programmes de production qui ont été fixés pour la région de savane conduisent à bouleverser radicalement la situation : le déficit théorique atteindra 12 millions de journées en 1975 et 36 millions en 1980. L'existence de réelles contraintes de travail est déjà manifeste dans certaines régions, celle de Mankono en particulier, où la production cotonnière, après un développement très rapide, plafonne depuis deux ans.

COMPARAISON DES BESOINS ET DES DISPONIBILITES EN TRAVAIL

Tableau N° 115

(en milliers de journées)

	1965		1970		1975		1980	
	F.	S.	F.	S.	F.	S.	F.	S.
Besoins en travail	156.800	76.100	187.100	86.100	213.200	103.000	248.900	121.200
Disponibilités de travail de la population rurale résidente . . .	145.200	93.900	157.200	95.400	174.500	90.600	198.300	85.400
Déficit.	11.600		29.900		38.700	12.400	40.600	35.800
Excédent		17.800		9.300				

F = Forêt S = Savane

Or, le faible revenu procuré par les activités agricoles de la région de savane ne permet pas l'emploi de main-d'œuvre salariée d'origine étrangère et le seul moyen de combler ce déficit consiste à améliorer la productivité du travail. C'est ce qui a conduit à proposer une action intégrant les cultures vivrières dans des assolements comportant le coton et à prévoir le démarrage immédiat d'opérations portant sur la mécanisation.

Ainsi donc, aussi imparfaite que soit l'approche du problème, et aussi critiquables que soient les bases d'évaluation, la méthode utilisée rend compte de l'apparition de réelles contraintes de travail, qui, si elles n'étaient résorbées, remettraient en cause l'ensemble des perspectives de développement des régions de savane.

c) La rémunération du travail paysan

Les évaluations que l'on peut donner dans ce domaine cumulent les imprécisions relatives aux temps de travaux et celles relatives aux rendements et aux prix de certains produits agricoles.

Une grande prudence s'impose donc dans l'interprétation des chiffres qui sont donnés dans le tableau n° 116 ; ceux-ci représentent tout au plus un ordre de grandeur.

La comparaison des rémunérations procurées par les principales cultures pratiquées dans le pays est intéressante car l'expérience montre que le paysan ivoirien, sans pouvoir établir un calcul économique précis, est motivé dans le choix de ses activités par un certain rapport entre le travail fourni et le revenu monétaire procuré. Il faut cependant souligner que le revenu à la journée de travail n'est pas le seul

facteur de décision, d'autres éléments interviennent : la pénibilité de travail fourni, difficilement mesurable quantitativement, la répartition des revenus procurés dans le temps, l'échelonnement des travaux agricoles dans l'année, et, pour les cultures arbustives, le délai d'entrée en production. Des facteurs fonciers sont également à considérer : ainsi, les manœuvres étrangers résidant en région forestière sont rarement autorisés à cultiver le café ou le cacao, et pratiquent la culture du riz ou du coton dont le revenu à la journée de travail est très inférieur.

Les données concernant la rémunération du travail ont été établies comme suit :

— du revenu monétaire brut sont déduits les achats courants, et pour les cultures arbustives un montant représentant la charge d'amortissement. Les salaires ne sont pas pris en compte car on se place dans l'hypothèse d'un exploitant travaillant par ses propres moyens. Pour les plantations arbustives, le revenu se rapporte à la période de pleine production ;

— le travail nécessaire comporte le travail courant en année moyenne, augmenté d'un montant représentant l'amortissement de l'investissement-travail jusqu'à l'entrée en production.

Du tableau n° 116, il ressort que le revenu procuré par les cultures de forêt est nettement supérieur à celui des cultures de savane. La rémunération des salariés étant actuellement de 150 F à 200 F par jour y compris les avantages accordés en nature, on voit que les cultures de savane ne permettent pas l'emploi de main-d'œuvre sauf peut-être, dans certaines conditions, la culture du riz irrigué.

La différence de revenu procuré suscite un flux migratoire important de la savane vers la forêt, en particulier dans l'ensemble de la zone de contact entre celles-ci. Ce phénomène a été pris en compte dans les perspectives démographiques.

Ces considérations renforcent la nécessité d'améliorer la productivité en zone de savane qui évitera à moyen terme une émigration massive de la population.

d) La main-d'œuvre salariée

L'évolution des emplois dans le secteur des plantations industrielles est indiquée au tableau n° 117. Les données pour 1965 paraissent légèrement surestimées notamment pour la banane et le palmier. Toutefois les effectifs plus faibles de 1970 s'expliquent par une amélioration de la productivité en cinq ans : l'établissement des plantations de palmier, qui absorbe la plus grande quantité de main-d'œuvre, est aujourd'hui largement mécanisée, tandis qu'en culture bananière les rendements à l'hectare ont fortement progressé.

Quant aux salariés employés dans les plantations familiales, l'évolution suivante a été retenue : 290 000 en 1970, 355 000 en 1975 et 400 000 en 1980.

REVENU MONETAIRE NET PAR JOURNEE DE TRAVAIL EN CULTURE FAMILIALE

Tableau N° 116

CULTURES		Revenu F/jour
1. Riz - irrigué à 1 culture	4 t/ha	290
- irrigué à 2 cultures	8 t/ha	320
- irrigué à 2 cultures	10 t/ha	400
- pluvial amélioré	2 t/ha	300
2. Maïs - culture manuelle	1 t/ha	90
- culture manuelle améliorée	2 t/ha	235
3. Café - culture traditionnelle à 350 kg/ha		475
- variété sélectionnée à 700 kg/ha		640
- variété sélectionnée culture intensive à 1.500 kg/ha		560
4. Cacao - culture traditionnelle		525
- culture en régénération à 700 kg/ha		730
- variétés sélectionnées à 1.600 kg/ha		815
5. Palmier à huile plantations villageoises à 12 tonnes/ha		665
6. Cocotier - Plantations villageoises sélectionné à 2,7 tonnes/ha		870
hybride à 3,2 tonnes/ha		930
7. Hévéa - Plantations villageoises 1.500 kg/ha		1.500
8. Ananas de conserverie à 65 tonnes/ha		530
9. Banane d'exportation à 33 tonnes/ha		735
10. Coton Allen à 1,1 tonne /ha		215
11. Tabac - 1 tonne/ha sans engrais		215
- 1,5 tonne/ha avec engrais		250
12. Anacardier à 1 tonne/ha		220

NOMBRE DE SALARIES DES PLANTATIONS INDUSTRIELLES

Tableau N° 117

	1965	1970	1975	1980
Ananas	380	795	1.000	1.300
Banane	17.000	13.300	10.800	11.200
Hévéa	3.600	4.150	6.040	6.670
Cocotier	140	230	1.260	2.890
Palmier sélectionné.	5.800	6.800	9.500	11.500
Canne à sucre	-	-	1.500	2.000
TOTAL	26.920	25.275	30.100	35.560

3. - *Les produits et équipements à usage agricole*

La modernisation des techniques de production, telle qu'elle est envisagée dans le Plan, nécessitera une consommation accrue de produits et équipements

tels que : engrais, produits phytosanitaires, matériel et outillage.

La récapitulation des besoins par culture est intéressante à divers titres :

— elle donne une indication de l'évolution du degré de technicité des différentes cultures et de l'ensemble du secteur agricole ;

— elle indique les effets d'entraînement que suscite le développement agricole sur certains secteurs du commerce ou de l'industrie liés à l'agriculture.

Il n'a pas été possible de recenser les besoins pour chaque facteur de production. Les indications les plus valables contenues dans les programmes agricoles concernent les engrais, les produits phytosanitaires et les aliments du bétail. Bien que constituant un indicateur intéressant de l'évolution des techniques agricoles liées à l'amélioration de la productivité du travail, un recensement des besoins en matériel agricole n'a pu être fait, en raison de la trop grande diversité des engins, machines et outillages utilisés.

a) Les engrais

Les besoins exprimés en unités d'éléments fertilisants (N.P.K.), en quantités d'engrais et en valeur figurent au tableau n° 118. Ces chiffres sont à considérer avec grande prudence pour certaines cultures.

La plus grande incertitude pèse sur l'évolution de la consommation d'engrais pour le cacaoyer. On a admis que l'emploi de la fumure serait progressivement généralisé dans les cacaoyères plantées en matériel hybride, après l'entrée en production. Les expériences en station de recherche en ont démontré l'intérêt ; l'application d'engrais permet de soutenir une production élevée, mais le comportement du paysan est difficilement prévisible.

Dans le cas du riz, la forte progression de la consommation est liée au développement de la culture irriguée qui exige un niveau de fertilisation élevé.

BESOINS D'ENGRAIS PAR CULTURE

Tableau N° 118

	1965			1970			1975			1980		
	Quantités		Valeur	Quantités		Valeur	Quantités		Valeur	Quantités		Valeur
	Milliers d'unités N.P.K.	Tonnes d'engrais	millions de F.CFA	Milliers d'unités N.P.K.	Tonnes d'engrais	millions de F.CFA	Milliers d'unités N.P.K.	Tonnes d'engrais	millions de F.CFA	Milliers d'unités N.P.K.	Tonnes d'engrais	millions de F.CFA
Riz	335	520	15	2.182	5.520	156	9.010	22.770	629	11.825	22.685	836
Maïs	21	102	2	350	1.700	37	645	3.131	69	766	3.720	82
Produits maraîchers	-	-	-	-	-	-	P.M.	1.000	30	P.M.	1.600	50
Agrumes et fruits divers	-	-	-	-	-	-	310	1.000	30	1.860	6.000	180
S/ total branche 01	356	622	17	2.532	7.220	193	9.965	27.901	758	14.451	34.005	1.148
Cacao	838	1.488	34	3.600	8.000	184	8.027	17.840	410	28.684	63.745	1.236
Palmier à huile	1.231	2.187	41	6.470	11.138	209	8.942	15.305	285	13.121	22.625	418
Cocotier	1.059	1.875	32	1.878	3.111	56	3.622	6.000	108	7.412	12.277	221
Hévéa	683	2.054	41	248	531	11	1.029	2.123	44	1.518	3.242	67
Banane	6.149	14.917	345	9.636	22.995	556	8.289	19.782	478	8.646	20.633	499
Ananas	1.376	3.254	70	4.022	9.433	199	6.134	14.703	321	6.741	16.812	389
Coton	655	1.792	49	3.928	9.280	255	6.080	15.200	418	8.320	20.800	572
Arachide d'huilerie	-	-	-	-	-	-	1.032	2.150	32	1.543	3.215	48
Canne à sucre	-	-	-	-	-	-	2.250	4.500	90	3.000	6.000	120
Kénaf	-	-	-	-	-	-	960	2.400	66	1.200	3.000	83
S/ total branche 02	11.991	27.567	612	29.782	64.488	1.470	46.365	100.003	2.252	80.185	172.349	3.653
TOTAL	12.347	28.189	629	32.314	71.708	1.663	56.330	127.904	3.010	94.636	206.354	4.801

Pour les autres cultures, les prévisions devraient être atteintes dans la mesure où les programmes seront réalisés. Il est cependant possible que l'épuisement des terres ou la recherche d'une meilleure productivité, conduisent à préconiser un niveau de fertilisation plus élevé et une composition différente des formules actuellement utilisées.

Ces réserves étant faites, la consommation d'engrais qui atteindra 70 000 tonnes en 1970 devrait presque tripler en 1980. Ces perspectives favorables ont conduit un groupe privé à construire une usine d'engrais en Côte d'Ivoire, qui entrera en activité en 1970 (voir le chapitre 4 sur « L'expansion industrielle »).

b) Les produits phytosanitaires

En raison du développement de cultures particulièrement exposées aux attaques de parasites, telles que le cacaoyer, le cotonnier et le palmier, la consommation de produits phytosanitaires augmentera à un taux de 5 % par an comme l'indique le tableau n° 119. Des ateliers de formulation et de conditionnement existent déjà en Côte d'Ivoire et leurs activités sont donc appelées à s'étendre.

En plus des produits phytosanitaires, l'utilisation de désherbants chimiques pourrait prendre un développement très rapide au cours de la prochaine décennie. De nombreuses expérimentations sont conduites dans les instituts de recherche qui, dans les prochaines années, déboucheront sur des applications pratiques, notamment pour le palmier, le cocotier, le coton et éventuellement le riz. L'application de désherbants chimiques pourra dans une large mesure pallier les déficits prévisibles de main-d'œuvre dans certaines régions. Il conviendrait donc d'intensifier les recherches dans ce domaine.

BESOINS EN PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Tableau N° 119 (en millions de F.CFA)

	1965	1970	1975	1980
Cacao	84	502	614	788
Palmier à huile	71	247	349	494
Cocotier	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.
Banane	140	123	106	110
Ananas	34	129	210	275
Coton	358	418	546	618
TOTAL	687	1.419	1.825	2.285

c) Les aliments du bétail

Le principal secteur consommateur d'aliments est l'aviculture moderne qui, comme il a été indiqué à propos du programme élevage, prendra une extension considérable. Les besoins en aliments évolueront comme suit :

Tableau N° 120

	1970	1975	1980
Quantités en tonnes	10.000	25.000	60,000
Valeur en millions de F. CFA	300	750	1.800

B. - EVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES DES PROGRAMMES AGRICULTURE - FORÊT - PÊCHE (*)

Il convient de rappeler que les dépenses de plusieurs opérations agricoles importantes ont été établies à partir d'évaluations très sommaires, aucun projet détaillé n'étant disponible au moment de l'élaboration du présent document.

Cette remarque concerne quelques grandes opérations sectorielles : café, ananas d'exportation, banane, kénaf, canne à sucre et élevage. Parmi les opérations de développement intégré, il faut signaler que le schéma d'aménagement du Sud-Ouest et le projet de reclassement des populations de Kossou sont encore à l'état d'esquisse, tant en ce qui concerne la nature et le calendrier des réalisations que l'évaluation des dépenses afférentes à chaque type d'action. Il en est de même des opérations de développement intégré des régions de Boundiali et Korhogo. Les dépenses relatives à toutes ces opérations sont donc à considérer comme des ordres de grandeur.

Ainsi que l'indique le tableau n° 121, les programmes qui nécessiteront les dépenses les plus élevées au cours de la période 1971-1975 sont, par ordre d'importance décroissante : le palmier à huile (près de 12 milliards), le riz (près de 9 milliards, mais ceci comprend la création du barrage du Haut-Bandama dans la région de Korhogo), le coton (5,7 milliards), la canne à sucre et le kénaf (5 milliards environ chacun). Les dépenses du tableau n° 121 sont établies dans l'optique de la Comptabilité Nationale. Ces dépenses sont financées, soit sur fonds publics, subventions ou emprunts, soit sur recettes propres des sociétés d'Etat. La ventilation des dépenses par mode de financement est indiquée au tableau n° 121 bis. Il convient de noter qu'il s'agit d'une répartition très approximative. Les frais de fonctionnement des blocs industriels (palmier, cocotier, kénaf, canne à sucre) sont en principe couverts par la vente des produits. Les dépenses d'encadrement des plantations villageoises de palmier et cocotier en production sont financées par un prélèvement de la SODEPALM sur la commercialisation des produits. Pour le coton, les dépenses de semences et de traitements phytosanitaires sont supportées par la Caisse de Stabilisation.

Les décompositions données par les tableaux n° 121 et 121 bis pour les dépenses de chaque programme montrent comment on passe de la définition des investissements publics du Plan à celle des Lois-Programmes. En effet les montants d'investissements publics retenus dans le Plan sont ceux des colonnes « Investissements » du tableau n° 121 alors que les investissements publics correspondant à la définition des Lois-Programmes figurent dans les colonnes « Financement sur fonds publics, subventions ou emprunts » du tableau 121 bis. Ainsi les investissements considérés par le Plan pour les branches 01 et 04 pour la période 1971-1975 sont de 45 193 millions de F. Tandis que le montant correspondant pour les Lois-Programmes est de 63 668 millions. Dans les équilibres financiers du Plan, la différence entre ces deux sommes est prise en compte au titre des subventions de fonctionnement.

On constate, par ailleurs, que le volume des dépenses au cours du quinquennat 1971-1975 est pratiquement identique à celui de la période 1976-1980, ce qui, à première vue, paraît assez irréaliste et conduirait à mettre en doute les méthodes d'évaluation.

Mais il faut considérer d'abord que la période 1971-1975 sera marquée par un niveau de dépenses exceptionnel dû :

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, pages 452 à 455.

— au reclassement des populations de la zone d'inondation du lac de Kossou ainsi qu'à la mise en place d'une infrastructure d'accueil des migrants dans le Sud-Ouest ;

— à un rythme élevé de plantation de caféiers et cacaoyers sélectionnés ;

— au démarrage des opérations canne à sucre et kénaf.

La période 1976-1980 se caractérise par contre, pour certains programmes, par une réduction notable des dépenses en valeur absolue ou en valeur relative. Ceci concerne les opérations où un allègement notable de l'encadrement devrait intervenir, telles que : le programme A.V.B. (le reclassement des populations se terminant vers 1975, une contraction de l'effectif du personnel est à prévoir), la régénération cacaoyère et le coton dans les zones où l'opération est en cours depuis 1965-1970.

Les investissements de la période 1976-1980 dépendent, pour les plantations arbustives et les aménagements hydro-agricoles (riz, sucre), des objectifs ou prévisions de 1985.

On a, dans toute la mesure du possible, essayé d'en tenir compte, mais l'exploration de l'avenir à un horizon aussi lointain est malaisée, en raison des incertitudes concernant l'évolution de la demande mondiale ou même intérieure qui conditionne la fixation des objectifs de 1985.

Il est possible que les investissements de la période 1976-1980 soient supérieurs à ceux qui ont été retenus dans les domaines suivants :

— café et cacao : dans l'hypothèse où la diffusion des variétés sélectionnées conduirait à un abandon massif des plantations traditionnelles existantes ;

— les grands aménagements hydro-agricoles sur la Marahoué, le Bafing ou le Cavally dont les possibilités de mise en valeur sont inconnues ou encore mal définies.

RECAPITULATION DES DEPENSES DU SECTEUR AGRICULTURE - FORETS - PECHES (1) (*)

(en millions de F CFA)

Tableau N° 121

PROGRAMMES	1971 - 1975			1976 - 1980		
	Investis!	Fonction!	TOTAL	Investis!	Fonction!	TOTAL
1. Agriculture vivrière - élevage (Branche 01)						
Riz	5.780	2.944	8.724	3.000	1.910	4.910
Produits maraîchers	146	548	694	120	584	704
Agrumes et fruits divers	28	177	205	25	255	280
Elevage	1.324	2.276	3.600	1.215	3.015	4.230
TOTAL	7.278	5.945	13.223	4.360	5.764	10.124
2. Agriculture industrielle et d'exportation (Branche 02)						
Café	1.142	1.010	2.152	1.100	1.206	2.306
Cacao	2.538	3.759	6.297	1.394	4.144	5.538
Palmier à l'huile	8.206	3.453	11.659	11.837	4.973	16.810
Cocotier	3.941	250	4.191	5.281	966	6.247
Hévéa	2.730	-	2.730	4.815	-	4.815
Banane	517	527	1.044	428	550	978
Ananas	1.340	1.020	2.360	1.000	1.500	2.500
Coton Allen	730	4.972	5.702	615	5.473	6.088
Arachide p.m.	-	-	-	-	-	-
Canne à sucre	3.843	1.148	4.991	1.920	2.310	4.230
Kénaf	3.635	900	4.535	700	2.220	2.920
Anacardier	7	80	87	8	120	128
Avocat p.m.	-	-	-	-	-	-
TOTAL	28.629	17.119	45.748	29.098	23.462	52.560
3. Opérations de développement integré						
Aménagement de la vallée du Bandama	1.340	1.227	2.567	300	503	803
Aménagement du Sud-Ouest	1.349	483	1.832	863	639	1.502
Opération Brobo-Diabo (Bouaké)	1.038	531	1.569	441	666	1.107
Opération Mankono	638	484	1.122	329	612	941
Opération Boundiali	424	106	530	810	60	870
Opération Korhogo	454	151	605	860	85	945
Opération Koulodio-Binéda (Bouna)	65	50	115	100	200	300
Opérations intégrées 1976-80	-	-	-	2.600	1.200	3.800
TOTAL	5.308	3.032	8.340	6.303	3.965	10.268
4. Exploitation forestière (Branche 03)						
Conservation du Domaine Forestier et reboisement	3.018	-	3.018	5.000	-	5.000
5. Pêches (Branche 04)						
Pêche maritime et lagunaire	130	148	278	20	80	100
Pêche continentale	830	229	1.059	252	236	488
TOTAL	960	377	1.337	272	316	588
6. TOTAL DES DEPENSES	45.193	26.473	71.666	45.033	33.507	78.540

(1) Les dépenses évaluées dans ce tableau, et notamment leur répartition en investissement et en fonctionnement, sont présentées dans l'optique de la Comptabilité Nationale.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 453.

MODE DE FINANCEMENT DES DEPENSES DU SECTEUR AGRICULTURE FORETS - PECHE

Tableau N° 121 bis

(Millions de F. CFA 1970)

PROGRAMMES		1971 - 1975			1976 - 1980		
		Financement sur fonds publics, subventions ou emprunts	Financement sur recettes propres	TOTAL DEPENSES	Financement sur fonds publics, subventions ou emprunts	Financement sur recettes propres	TOTAL DEPENSES
1) AGRICULTURE VIVRIERE ELEVAGE (BRANCHE 01)	Riz	8.724	-	8.724	4.910	-	4.910
	Produits maraîchers	694	-	694	704	-	704
	Agrumes et fruits divers	205	-	205	280	-	280
	Elevage	3.600	-	3.600	4.230	-	4.230
	TOTAL	13.223	-	13.223	10.124	-	10.124
2) AGRICULTURE INDUSTRIELLE ET D'EXPORTATION (BRANCHE 02)	Café	2.152	-	2.152	2.306	-	2.306
	Cacao	6.297	-	6.297	5.538	-	5.538
	Palmier à huile	8.206	3.453	11.659	11.837	4.973	16.810
	Cocotier	3.941	250	4.191	5.281	966	6.247
	Hévéa	2.730	-	2.730	4.815	-	4.815
	Banane	1.044	-	1.044	978	-	978
	Ananas	2.360	-	2.360	2.500	-	2.500
	Coton Allen	3.455	2.247	5.702	3.019	3.069	6.088
	Arachide p.m.	-	-	-	-	-	-
	Canne à sucre	3.843	1.148	4.991	1.920	2.310	4.230
	Kénaf	3.635	900	4.535	700	2.220	2.920
	Anacardier	87	-	87	128	-	128
	Avocat p.m.	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	37.750	7.998	45.748	39.022	13.538	52.560
3) OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT INTEGRE	Aménagement de la vallée du Bandama	2.567	-	2.567	803	-	803
	Aménagement du Sud-Ouest	1.832	-	1.832	1.502	-	1.502
	Opération Brobo-Diabo	1.569	-	1.569	1.107	-	1.107
	Opération Mankono	1.122	-	1.122	941	-	941
	Opération Boundiali	530	-	530	870	-	870
	Opération Korhogo	605	-	605	945	-	945
	Opération Koulodio-Bineda	115	-	115	300	-	300
	Opérations intégrées 1976-1980	-	-	-	3.800	-	3.800
	TOTAL	8.340	-	8.340	10.268	-	10.268
4) EXPLOITATION FORESTIERE (BRANCHE 03) Conservation du domaine et reboisement		3.018	-	3.018	5.000	-	5.000
5) PECHE (BRANCHE 04)	Pêche maritime et lagunaire	278	-	278	100	-	100
	Pêche continentale	1.059	-	1.059	488	-	488
	TOTAL	1.337	-	1.337	588	-	588
6) TOTAL DES DEPENSES		63.668	7.998	71.666	65.002	13.538	78.540

C. - Le personnel d'encadrement

L'emploi de techniques de production de plus en plus élaborées, dans un nombre croissant de cultures, exigera des moyens accrus en personnel d'encadrement.

Aussi convient-il d'en évaluer les besoins par une récapitulation de l'ensemble des programmes.

Les mêmes observations que celles qui ont été faites à propos des dépenses sont à formuler ici : les évaluations sont très grossières, pour un nombre relativement important de projets agricoles.

Il s'y ajoute, dans le cas du personnel, une autre incertitude. Pour les grandes opérations qui ont été lancées à partir de 1965, le personnel d'encadrement au niveau le plus bas devrait progressivement être allégé dans les zones et pour les planteurs qui sont encadrés depuis plus de 5 à 7 ans, et qui, de ce fait, devraient être parvenus à une maîtrise satisfaisante des techniques de culture. Cette hypothèse d'allègement progressif de l'encadrement a été admise en principe dans l'évaluation des besoins en personnel de toutes les opérations agricoles, mais il est évident que, dans le cas où elle ne se réaliserait pas, l'ensemble des prévisions serait à revoir et ceci affecterait en conséquence les dépenses qui sont liées au personnel d'encadrement.

Les possibilités d'alléger l'encadrement des opérations parvenues à ce que l'on pourrait qualifier de régime de croisière, dépendront, pour une large part, de la mise en application des propositions qui seront formulées plus loin sur les méthodes d'encadrement et l'animation rurale. Ces propositions s'inscrivent dans le cadre d'une politique visant à amener le paysan à une participation plus active aux actions de développement, afin de prendre progressivement le relais des organismes d'intervention dans un certain nombre de domaines.

Le tableau n° 122 donne la récapitulation des besoins en personnel concernant les opérations prévues dans le domaine de l'agriculture proprement dite. Il eut été intéressant de donner une prévision des besoins concernant l'élevage, qui fait cependant appel à un personnel de qualification différente, mais les projets d'élevage sont encore trop mal définis, pour qu'une prévision réaliste puisse être établie.

Diverses constatations se dégagent du tableau n° 122.

De 1965 à 1970, le personnel total d'encadrement a triplé. Cela s'explique par la mise en œuvre d'importantes opérations de modernisation agricole nécessitant un effectif nombreux, telles que la régénération cacaoyère, le développement de la riziculture, les programmes coton et palmier.

Pour la période 1971-1980 :

— les effectifs d'encadreurs et de surveillants devraient progresser jusqu'en 1975, puis décroître progressivement. Ceci résulte des hypothèses adoptées concernant l'allègement de l'encadrement de base ;

— les autres effectifs devraient progresser fortement de 1970 à 1975, puis augmenter modérément de 1976 à 1980.

Il convient de signaler que les effectifs d'ingénieurs, et, dans une moindre mesure, ceux d'ingénieurs des travaux agricoles (I.T.A.) sont sous-estimés. Le personnel de direction et de conception de la plupart des sociétés parapubliques n'a pas été pris en compte lorsque son activité n'était pas directement liée à la réalisation d'un programme particulier. C'est le cas notamment pour la SODEPALM et la SODEFEL dont les activités sont multiples. Les besoins réels pour l'ensemble des sociétés d'intervention peuvent être évalués à 35 ingénieurs en 1970, 60 en 1975 et 70 ingénieurs en 1980.

A) RECAPITULATION DES DIFFERENTS BESOINS EN ENCADREMENT - VULGARISATEURS AGRICOLES

Tableau N° 122

	Encadreurs, Surveillants				Assistants, Conducteurs, Moniteurs				Chefs de zone I.T.A				Ingénieurs			
	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980
Riz	80	550	439	400	10	93	90	90	3	23	23	23	1	7	7	7
Maïs	-	P.M.	P.M.	P.M.	-	P.M.	P.M.	P.M.	-	P.M.	P.M.	P.M.	-	P.M.	P.M.	P.M.
Programme maraîcher	-	9	40	50	-	4	8	10	-	1	2	2	-	1	1	1
Agrumes et fruits divers	-	15	30	50	-	2	5	7	-	1	1	2	-	-	-	-
Café	-	10	340	350	-	-	-	-	-	21	25	25	-	1	2	2
Cacao	350	510	847	410	50	115	193	162	15	21	21	21	1	3	3	3
Palmier à huile P.V.	18	91	159	246	6	24	40	62	-	3	6	11	-	-	-	-
Cocotier P.V.	12	18	27	42	-	-	-	-	4	6	9	14	-	-	-	-
Hévéa P.V.	-	3	18	18	-	-	-	-	-	3	3	3	-	-	1	1
Banane	-	27	36	41	-	8	9	10	-	5	7	8	-	4	4	4
Ananas	12	96	200	240	-	24	50	60	-	4	9	11	-	2	3	4
Coton	300	671	833	600	40	79	112	120	10	17	22	24	6	7	10	10
Tabac	4	32	50	80	-	-	-	-	1	2	4	6	-	1	1	1
Anacarde	-	-	20	30	-	-	2	3	-	-	1	2	-	-	-	-
S/total	776	2.032	3.039	2.557	106	349	509	524	33	107	133	152	8	26	32	33
ARSO	-	70	310	310	-	10	46	61	-	1	10	12	-	1	3	5
AVB	-	100	234	120	-	10	23	12	-	3	6	3	-	1	2	1
Brobo-Diabo		-	75	72	-	-	18	18	-	-	6	4	-	-	6	5
Mankono	-	-	100	100	-	-	11	11	-	-	3	3	-	-	-	-
Boundiali-Tingréla	-	-	48	(1) 10	-	-	7	2	-	-	1	1	-	-	-	-
Korhogo	-	-	45	(2) 20	-	-	9	3	-	-	1	1	-	-	-	-
Opérations intégrées 1976-80	-	-	-	300	-	-	-	45	-	-	-	12	-	-	-	4
S/total	-	170	812	932	-	20	114	152	-	4	27	36	-	2	11	15
TOTAL	776	2.202	3.851	3.489	106	369	623	676	33	111	160	188	8	28	43	48

(1) Plus le personnel CFDT (2) Plus le personnel SATMACI et CFDT

B) RECAPITULATION DES DIFFERENTS BESOINS EN ENCADREMENT - PERSONNEL NON VULGARISATEUR

	Surveillants				Assistants				Chefs de blocs				Ingénieurs			
	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980
Palmier à huile BI	94	108	151	182	18	42	48	63	11	12	14	19	-	-	-	-
Cocotier BI	3	4	21	47	1	5	15	20	4	6	9	14	-	-	-	-
Hévéa BI	-	20	64	76	-	10	26	33	-	4	10	10	-	3	5	7
Canne à sucre	-	-	25	34	-	-	4	5	-	-	2	2	-	-	2	2
Total	97	132	261	339	19	57	93	121	15	22	35	45	-	3	7	9
TOTAL GENERAL A + B	873	2.334	4.112	3.828	125	426	716	797	48	133	195	233	5	31	50	53

PV = Plantations villageoises. BI = Blocs industriels

D. - STRUCTURES ET MÉTHODES D'INTERVENTION

1. - *Les organismes d'intervention*

Les actions de développement agricole ont, jusqu'à une date récente, été confiées à des sociétés parapubliques spécialisées dans une ou plusieurs cultures.

Cette orientation était motivée par la nécessité de porter en priorité les efforts sur les cultures qui assurent une augmentation rapide des revenus monétaires du paysan et contribuent le plus efficacement à la croissance économique du pays.

Les sociétés actuellement existantes, ainsi que leurs domaines respectifs d'activité sont :

— la S.A.T.M.A.CI. qui comporte une section café-cacao, une section riz et une section ranches de multiplication ;

— la SODEPALM, qui est responsable des programmes palmier et cocotier ;

— la C.F.D.T., qui assure l'encadrement et l'usinage du coton ;

— la SODEFEL, dont le champ d'activité englobe l'ensemble des fruits et légumes.

De nouvelles sociétés spécialisées sont en cours de création ou prévues :

— la SODERIZ, qui reprendra l'activité riz de la SATMACI ;

— la SODESUCRE, qui se chargera du programme sucre :

— la SODHEVEA, qui assurera la mise en œuvre du programme hévéa ;

— la SODEPRA qui reprendra la section ranch de la SATMACI et un ensemble d'activités réalisées à l'heure actuelle directement par le Ministère de la Production Animale.

La réalisation de vastes opérations de développement intégré, ainsi que les orientations nouvelles concernant l'intervention en région de savane, nécessitent la création de nouvelles structures et une modification du champ d'activité de certaines sociétés existantes.

Deux sociétés para-publiques ont déjà été créées pour répondre à ces exigences :

— l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama (A.V.B.) ;

— l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (A.R.S.O.).

Deux organismes autonomes, dont la nature n'est pas encore précisée, seront créés pour la mise en œuvre des opérations intégrées de Brobo-Diabo (région de Bouaké) et de Mankono.

Pour la réalisation des programmes et opérations intégrées couvrant les départements de Korhogo, Ferkessédougou, Boundiali et Odienné, il conviendra de mettre en place une structure appropriée, qui pourrait être une société régionale de développement. Une décision devrait assez rapidement être prise en raison de l'ampleur et de la diversité des actions à entreprendre.

Enfin, le champ d'activité de la SODERIZ et de la C.F.D.T. sera modifié.

Cette dernière société encadrera, outre la culture du coton, les cultures qui entrent en assolement avec celle-ci : le riz pluvial, le maïs, l'arachide d'huilerie. La SODERIZ abandonnera donc pratiquement l'encadrement du riz pluvial en savane mais conservera cependant le riz irrigué.

2. - *Les méthodes d'intervention*

a) La modernisation agricole

Le chapitre consacré aux opérations intégrées a exposé les raisons pour lesquelles il est indispensable d'agir au niveau de l'exploitation agricole prise dans son ensemble, et non pas sur quelques cultures déterminées, et d'intervenir sur l'environnement agricole pour éliminer certains blocages au développement. Les méthodes et moyens à mettre en œuvre ont été suffisamment explicités pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir.

Cette réforme des méthodes d'intervention portera en priorité sur les régions de savane, où elle s'impose avec urgence.

En région forestière où la situation est moins critique qu'en région de savane, les sociétés qui ont la charge des programmes sectoriels devront :

— étudier l'incidence de leur action sur l'ensemble de l'exploitation agricole des paysans qu'elles encadrent, et notamment sur le calendrier des travaux agricoles ;

— éviter une concurrence inutile entre elles au niveau du paysan, par une concertation réciproque. Ceci est particulièrement nécessaire dans le Sud du pays, où existe une grande diversité de spéculations agricoles ;

— intervenir, le cas échéant, dans des domaines qui ne sont pas strictement de leur ressort (cultures vivrières, commercialisation, pistes).

b) L'action sur les paysans

La mise en place d'un encadrement très dense (1 encadreur pour 50 à 100 paysans) a permis, dans la plupart des grandes opérations lancées à partir de 1965, une progression rapide des techniques et cultures nouvelles (culture du coton Allen, régénération cacaoyère, riziculture irriguée, palmier à huile). Mais à mesure que les techniques sont assimilées, l'encadrement doit progressivement être allégé car, sans cela, les dépenses des programmes agricoles deviennent d'un poids excessif pour le budget de l'Etat.

Il faut donc préparer le paysan à prendre progressivement la relève des agents d'encadrement en lui donnant une formation appropriée. Le contenu précis de cette formation sera explicité dans la partie traitant de la modernisation du monde rural. Aussi se bornera-t-on ici à en résumer les principes.

La vulgarisation ne doit pas se limiter à faire exécuter par le paysan des techniques de culture, il faut lui en expliquer la portée, de sorte qu'il en perçoive lui-même l'intérêt et continue d'appliquer ces techniques en l'absence d'agents d'encadrement.

L'agriculture moderne nécessite l'emploi de produits phytosanitaires, d'engrais et de matériel agricole. La distribution de ces facteurs de production est assurée par les sociétés d'intervention qui les cèdent à crédit au paysan et assurent la réparation et l'entretien du matériel. La fourniture de services et de crédit exige un personnel nombreux dont le poids financier pour l'Etat est très lourd. Il faut donc que progressivement les paysans assurent par eux-mêmes leurs approvisionnements, en constituant à cet effet des groupements et, plus tard, des coopératives, qui puissent fonctionner par elles-mêmes. Cela exige une action de formation des paysans concernant

la gestion des exploitations, l'entretien et la réparation du matériel et de l'outillage, l'organisation des achats et les méthodes de crédit agricole. Les groupements de planteurs serviront également à la collecte, à la préparation et à la vente des produits agricoles, assurant ainsi au producteur un revenu plus élevé.

Cette réforme des méthodes d'intervention qui est, dans certains programmes, déjà amorcée, exige qu'on donne une formation adaptée à l'ensemble du personnel d'encadrement.

Pour amener le paysan à participer activement à son propre développement, il conviendra d'agir également sur le comportement de la société rurale dans son ensemble par l'animation rurale. On se reportera à cet effet à l'exposé qui en est donné dans le paragraphe V traitant de la modernisation du monde rural.

3. - *La conception et le contrôle des actions de développement agricole*

La prochaine décennie sera marquée par un nombre croissant d'opérations de développement agricole de caractère de plus en plus complexe (installation de migrants, aménagement du territoire, actions sur l'environnement agricole).

Il faudra donc accorder une attention particulière à la conception et à la préparation des projets, au contrôle de leur exécution et établir un bilan précis de leurs effets économique et sociaux. Ce dernier point est particulièrement important pour les opérations de mécanisation prévues en régions de savane.

Il paraît souhaitable de créer à cette fin au sein du Ministère de l'Agriculture une cellule spécialisée d'économie rurale.

E. - La commercialisation des produits agricoles

1. - *Les produits agricoles d'exportation ou destinés à l'industrie locale*

La plupart de ces produits font l'objet d'une réglementation concernant les prix et les conditions de commercialisation. De plus, un mécanisme de stabilisation des prix fonctionne pour les principaux produits exportés.

Le paysan est donc assuré de pouvoir écouler sa production à un prix qui est fixé au début de chaque campagne.

La constitution de groupements ou de coopératives permettrait cependant d'améliorer les prix de vente et d'accroître ainsi les revenus des paysans. Une action dans ce sens est entreprise par le Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives.

2. - *Les produits destinés à la consommation intérieure*

En dehors du riz, le commerce de ces produits s'effectue par le libre jeu de l'offre et de la demande. En raison des fluctuations de la production agricole, par rapport à une demande relativement stable, et d'une organisation commerciale traditionnelle souvent déficiente et anarchique :

— le paysan n'est pas toujours assuré d'écouler sa production ;

— les prix au producteur connaissent de fortes fluctuations saisonnières et annuelles ;

— les pertes au stockage et en cours de transport sont considérables ;

— les marges commerciales sont excessives.

Cette situation risque, à la longue, de provoquer une désaffection pour certaines productions destinées au marché intérieur.

En outre, au cours de la prochaine décennie, le volume des transactions de produits agricoles devrait croître en fonction de l'évolution de la population urbaine et la demande se concentrera sur quelques villes importantes ; l'agglomération d'Abidjan dépassera le million d'habitants en 1980.

Il est très improbable que le commerce traditionnel puisse se réorganiser par lui-même et assurer ses fonctions à un coût raisonnable pour la collectivité.

Une intervention de l'Etat est donc nécessaire, mais elle se doit d'être souple et adaptée à chaque type de produits.

Il conviendra, tout d'abord, d'avoir une connaissance très précise du fonctionnement des circuits commerciaux existants. Les informations en ce domaine sont soit inexistantes soit très fragmentaires. Des études sont nécessaires avant de prendre des mesures concrètes sous peine d'aboutir à de graves mécomptes.

Dans l'état actuel de la commercialisation, les produits pour lesquels une intervention de l'Etat s'impose en priorité sont :

— les denrées agricoles périssables telles que les fruits et les légumes et éventuellement la banane plantain et l'igname ;

— le maïs et éventuellement les mils et sorgho ;

— le bétail et la viande.

Concernant les circuits de commercialisation, il conviendra d'organiser en priorité l'approvisionnement de l'agglomération d'Abidjan et de trois ou quatre grandes villes de l'intérieur.

Les actions à entreprendre dans les zones de production porteront sur la constitution de groupements de vente ou de coopératives, la création de marchés de regroupement (produits vivriers et bétail), le conditionnement des produits (fruits et légumes), l'amélioration des techniques traditionnelles de conservation des produits et la mise en place d'installations modernes de stockage.

Au cas où le secteur privé serait totalement déficient dans l'écoulement de certaines productions, la commercialisation pourrait être réalisée directement par les sociétés d'Etat mais cela uniquement à titre transitoire.

Concernant l'agglomération d'Abidjan, il faudrait envisager immédiatement la création d'un marché de gros des produits vivriers ainsi que d'une halle centrale des fruits et légumes équipée d'installations modernes. En outre, un réseau de distribution témoin pourrait être mis en place pour régulariser les prix de détail. Une amélioration du circuit de commercialisation du bétail et de la viande sera obtenue par la construction d'un abattoir frigorifique moderne et par la réorganisation du marché du bétail et de la viande qui est déjà en cours.

Les mesures proposées pour Abidjan seront appliquées, en fonction des circonstances, aux grandes villes de l'intérieur.

F. - La recherche et l'expérimentation

La Côte d'Ivoire dispose d'un secteur de recherche agronomique très développé dont les travaux ont permis de réaliser des progrès remarquables dans la plupart des grandes cultures d'exportation (palmier, cocotier, café, cacao, hévéa, fruits). La création d'un secteur de recherche portant sur les cultures vivrières (I.R.A.T.) est plus récente et, de ce fait, les résultats sont encore relativement peu nombreux, mais ce retard devrait être rattrapé rapidement.

Dans le domaine de la production animale, il conviendrait d'intensifier les recherches et, à l'exception du Centre de Recherche Zootechnique de Bouaké, de conduire les travaux avec plus de méthode et de rigueur scientifiques. C'est à cette fin qu'il a été proposé, au chapitre de l'élevage, de créer une division de la recherche au sein du Ministère de la Production Animale.

Une place prioritaire devra être accordée, dans l'ensemble des travaux de recherche, aux techniques susceptibles d'améliorer la productivité du travail et cela spécialement en zone de savane où, pendant la prochaine décennie, de sérieux blocages risquent de se manifester. Parmi les techniques à étudier citons : la mécanisation des travaux culturaux et le défrichement, les désherbants chimiques et les assolements culturaux.

Les secteurs de prévulgarisation, dont le rôle est de mettre en pratique les résultats obtenus en stations de recherche, devront poursuivre et intensifier leurs activités afin de mettre au point des systèmes d'exploitation moderne, en région de savane, qui permettent d'assurer aux producteurs un revenu comparable à celui des régions forestières.

V. - LA MODERNISATION DU MONDE RURAL

La modernisation du monde rural est l'une des sept options fondamentales du Plan 1971-1975.

Elle touche :

— l'exploitation agricole ;

— le cadre de vie ;

— le mode de vie.

Le problème concerne donc le monde rural dans sa totalité. Il devra s'articuler autour de trois actions principales :

— l'intervention agricole ;

— la promotion des ruraux ;

— l'équipement du monde rural.

Nombreuses sont les expériences d'animation rurale qui, pour n'avoir pris en compte qu'un seul de ces éléments, ont fait naître chez le paysan le besoin de changement sans pouvoir le satisfaire. D'où la nécessité d'une double action à la fois sur les hommes (promotion des ruraux) et sur le milieu (équipement du monde rural).

A. - La promotion des ruraux

Les actions actuelles de promotion sont de deux types :

1. - *L'encadrement agricole*

Il vise à augmenter la productivité du paysan, donc son revenu. Conçu et mis en œuvre par les Sociétés d'intervention (C.F.D.T. - SATMACI), il a surtout consisté en des actions sectorielles dont le but était :

— d'assurer au paysan les approvisionnements en semences, produits de traitement, engrais et matériel nécessaires à la culture prescrite ;

— de commercialiser les produits de cette culture (exception faite du café et du cacao).

Les résultats de cet encadrement ont été spectaculaires. Le produit brut des exploitations agricoles ivoiriennes a presque doublé en 10 ans.

Cependant des problèmes apparaissent tant au niveau de l'Etat que du paysan :

— Au niveau de l'Etat :

L'accroissement global des revenus des paysans cache des disparités importantes entre les régions et, à l'intérieur des régions, entre les zones. Ces disparités devront être, dans la mesure du possible, corrigées.

L'encadrement agricole nécessite de gros investissements. Un problème de financement risque d'apparaître au cours de la décennie. En outre, la concurrence entre les sociétés d'intervention freine l'augmentation de la production dans certaines zones.

— Au niveau du paysan

La politique sectorielle empêche l'apparition de véritables exploitations agricoles, la surface défrichée pour une culture n'étant pas utilisée, dans le cadre d'un assolement défini, pour une autre culture.

Le système d'encadrement dense est peu éducatif, il fait exécuter des gestes, mais ne modifie pas le comportement individuel. Le paysan a une mentalité d'assisté qui l'empêche de prendre des initiatives.

La famille rurale, unité de production et de consommation et centre d'échanges, n'a pas été considérée en elle-même. On n'a pas cherché à la promouvoir dans son ensemble. Les femmes en particulier ne reçoivent, en milieu rural, aucune formation. Or, on a constaté dans toutes les régions que les réticences des femmes et des jeunes étaient un frein réel à la croissance. D'autre part, l'utilisation des revenus monétaires (quand ils existent) à des fins d'investissement dans l'exploitation agricole ou pour la modernisation du cadre de vie, reste encore très marginale. Une formation globale de la famille rurale devrait remédier à ces insuffisances.

Enfin, des blocages apparaissent au niveau de la productivité. L'étroitesse du calendrier agricole limite en effet les surfaces cultivées et certaines zones cotonnières plafonnent déjà. Comme les cultures pratiquées en savane ne donnent pas un produit brut permettant l'emploi de salariés, les revenus des agriculteurs de ces régions n'augmenteront pas sensiblement. Une première solution à ce type de problème sera recherchée, dans le lancement de quelques « opérations intégrées ».

En forêt, les déficits en force de travail peuvent être comblés par une main-d'œuvre salariée. L'augmentation du coût de cette dernière réduit considérablement les revenus des planteurs. Au Sud comme au Nord, l'exode des jeunes enlève au monde rural ses éléments les plus dynamiques et aggrave le problème.

2. - *La scolarisation*

Sur 60 000 enfants sortant du CM 2, 10 000 à 12 000 sont pris en charge par l'enseignement secondaire technique ou agricole, les 50 000 autres ne reçoivent aucune autre formation. La plupart du temps, ils quittent le monde rural, le privant d'un facteur privilégié de modernisation.

La scolarisation n'a donc pu jouer le rôle de promotion du milieu qui aurait dû être le sien. Son contenu trop étranger à la société rurale n'a eu sur celle-ci qu'un impact négatif.

Cependant, avec la télévision scolaire qui doit s'étendre rapidement à tout le territoire, une réforme

pédagogique capitale devrait être mise en application. On peut espérer qu'elle modifiera radicalement les données actuelles et sera un atout important pour le développement des campagnes ivoiriennes ; surtout si les jeunes, quittant l'école sans pouvoir poursuivre leurs études, sont préparés, dans le cadre d'une animation globale du milieu, à leur futur métier d'exploitant rural.

Ainsi les facteurs actuels de promotion du monde rural apparaissent comme insuffisants et contiennent en eux-mêmes leurs propres limites :

— l'augmentation des revenus risque d'être bloquée si les paysans ne deviennent pas de véritables exploitants agricoles ;

— la scolarisation n'a pas d'impact réel sur la promotion des ruraux puisqu'elle provoque la plupart du temps le départ de ceux qui en bénéficient.

Enfin, dans la politique actuelle, l'intervention de l'Etat change, au besoin par des méthodes coercitives, le mode de vie et de production. Il devrait normalement s'ensuivre, à terme, un changement des mentalités, avec l'apparition d'une classe de paysans entrepreneurs, capables d'initiatives individuelles ou collectives. Or certains paysans accèdent déjà à un niveau de technique relativement élevé et leur nombre ira croissant. Force est de constater qu'actuellement leur participation aux opérations entreprises par l'Etat est purement passive.

L'objectif principal de la promotion du monde rural réside dans la recherche d'une autonomie progressive des paysans vis-à-vis d'un Etat qui pourra de moins en moins intervenir à leur place. Les paysans doivent prendre le relais de l'Etat dans l'initiative économique, technique et sociale et, tout au moins partiellement, dans le financement du développement rural.

B. - Objectifs de la promotion rurale

Les objectifs de la formation des ruraux peuvent être définis comme suit :

— former des exploitants agricoles ;

— former l'ensemble des ruraux, hommes et femmes, pour qu'ils soient les acteurs du processus de *modernisation du milieu rural* ;

— former les jeunes pour qu'ils introduisent dans ce processus le dynamisme supplémentaire nécessaire;

— promouvoir l'organisation professionnelle du milieu rural.

1. - *La formation des exploitants agricoles*

L'encadrement agricole actuel ne constitue pas un système de formation. En effet :

— il est de nature sectorielle alors que la formation de l'exploitant est nécessairement polyvalente ;

— il consiste à apporter aux paysans les semences et les recettes techniques nécessaires au développement d'une culture, alors que la formation doit viser à l'adoption consciente des techniques et à une autonomie progressive de l'agriculteur vis-à-vis de l'encadrement.

Or, l'agriculteur moderne doit :

— utiliser le plus rationnellement possible la surface de son exploitation et développer chacune de ses productions en fonction de la vocation des sols ;

— maintenir entre les différentes spéculations, un équilibre rendu nécessaire pour utiliser au maximum les moyens de production. Un examen attentif du calendrier des travaux, de ses contraintes et des assolements possibles est indispensable avant de décider des productions à mettre en place ;

— chercher à moderniser ses moyens de production ;

— organiser, avec d'autres agriculteurs, ses approvisionnements et la commercialisation des produits de manière à diminuer ses charges et à augmenter ses recettes (achats et ventes groupés).

2. - *La formation des jeunes ruraux*

Elle devra s'adresser à l'ensemble des jeunes.

Prolongeant un enseignement primaire radicalement transformé, elle aura un triple objectif :

— aider les jeunes à être des moteurs de la modernisation rurale ;

— les aider à devenir des paysans modernes ;

— faciliter leur insertion dans la vie de la famille et du village.

Ces trois objectifs de formation sont inséparables. Ils partent en effet de l'analyse du même milieu et visent à sa transformation. Notons cependant que la formation des ruraux devra avoir des aspects spécifiques pour les hommes, les femmes et les jeunes. La différenciation sociale des rôles et des fonctions entraîne la mise en place d'un système de formation appliqué de façon spécifique par trois catégories de formateurs.

3. - *L'organisation professionnelle du milieu rural*

Une nouvelle structuration du milieu rural est rendue nécessaire pour plusieurs raisons :

— l'encadrement ne devrait plus s'adresser à des individus mais à des groupes. Sans cela son coût sera prohibitif ;

— le crédit, qui se développe très rapidement, ne devra plus être fait à des individus mais à des groupes de paysans qui seront responsables de la distribution du crédit et de son remboursement.

Le groupe de paysans sera le seul interlocuteur de l'organisme de crédit agricole.

Les avantages de groupements pour l'organisation des approvisionnements et la commercialisation sont trop connus pour être précisés davantage.

Enfin toute la politique d'équipement du monde rural ne pourra prendre un grand essor que si elle repose sur une organisation sociale du milieu rural.

L'objectif est donc de faire passer le milieu rural d'un certain type d'organisation traditionnelle à un autre type capable de résoudre les problèmes posés par la modernisation du monde rural.

Ceci implique que la politique de groupements ne soit ni systématique ni imposée d'en haut. Elle doit avoir pour but, lorsque le milieu rural aura pris conscience de la nécessité d'une organisation d'un type nouveau, d'aider les paysans à s'organiser.

Toute la politique de formation doit viser à provoquer cette nouvelle organisation professionnelle.

C. - Les moyens a mettre en œuvre

1. - *Encadrement agricole et promotion des ruraux*

Ce sont les deux moyens à mettre en œuvre afin de promouvoir de véritables exploitants agricoles et des organisations professionnelles responsables. Ces deux moyens correspondent à des fonctions bien distinctes.

Il est évident que le même homme ne peut transmettre des ordres, des directives précises et solliciter des paysans des avis qui pourront aboutir à leur modification en fonction de conditions locales spécifiques.

Les « interventions » des services techniques en milieu rural ne peuvent jouer un rôle de formation. Qu'elles soient le fait de l'agriculture ou d'autres départements, elles ont une fonction essentielle et déjà difficile à remplir qui est celle de « centrale de services ». La formation des ruraux doit les rendre réellement demandeurs et utilisateurs de ces services.

2. - *Pédagogie de la promotion*

Le système pédagogique repose sur deux données principales : la formation des leaders et l'alternance.

Ce qui est recherché c'est une promotion de masse et non de quelques individus préalablement sélectionnés. Mais cette formation de masse ne sera possible que par l'intermédiaire de leaders acceptés par la société traditionnelle. Désignés par les villageois, ils seront les nouveaux meneurs de leur développement et recevront à cette fin une formation spécifique.

Au cours de stages de formation, on examinera les problèmes d'assainissement du village, de santé, d'économie domestique, d'utilisation des revenus, d'éducation des enfants.

Ces stages alterneront avec des études sur le terrain. Les observations faites au village et sur les champs feront l'objet d'analyses au cours de stages conduisant à l'acquisition de vues nouvelles et à l'apprentissage de nouvelles techniques qui seront ensuite appliquées pour le progrès des agglomérations rurales et de leurs terroirs.

Les conseillers d'animation devront tenir compte des problèmes propres aux hommes, aux femmes et aux jeunes.

a) Participation des hommes au développement

Dans un village donné, discussions, réunions, visites des champs et de l'agglomération, permettront au conseiller d'animation de se faire une idée des problèmes qui se posent. Il sera alors demandé aux villageois de désigner parmi eux plusieurs représentants qui pourront aller à un premier stage d'animateurs « parler du développement du village en leur nom ».

C'est à l'issue de ce premier stage que sera décidé un premier *programme de transformation du village*, ajusté aux « interventions » décidées par ailleurs.

Puis suivra l'accompagnement des actions. Le conseiller visitera aussi souvent que possible les villageois pour résoudre un certain nombre de difficultés, pour vaincre des incompréhensions. A cette fin, il sera amené à étudier certains problèmes sociaux et économiques. C'est à partir de là qu'il verra les manques, les carences et les moyens à mettre en œuvre. C'est dans cette optique qu'il organisera avec les encadreurs des journées rurales portant sur tel ou tel thème mal compris et se déroulant dans le village en cause.

Cette première phase réalisée, *on préparera une phase ultérieure d'action.* Par exemple, après un premier programme comprenant le lancement de la culture du riz et le forage d'un puits (accompagné d'une action d'éducation sanitaire), on décidera d'étendre la culture du riz, d'introduire la culture attelée, de former un groupement coopératif et, dans le domaine de l'équipement, de construire une école.

Les leaders qui auront suivi le premier stage de formation générale, seront repris pour des stages plus courts au centre de formation du secteur. Ce dernier accueillera pour des stages de formation générale d'autres futurs animateurs.

La formation s'ajuste donc en permanence sur l'intervention. Corrélativement, les avis recueillis auprès des paysans pendant les stages et les journées rurales peuvent amener à modifier les programmes d'intervention.

Ainsi un processus a été engagé. L'action préparée et soutenue par le conseiller d'animation rurale est prolongée grâce à lui. S'efforçant de se mettre à la place des paysans, il a pu faire progresser un groupe et l'amener à prendre ses responsabilités. La pédagogie mise en œuvre apparaît ainsi entièrement orientée sur la participation des intéressés au développement de leurs villages et de leurs terroirs. Cette participation amènera, à terme, des groupements professionnels à prendre en charge une partie du personnel d'encadrement et de formation dépendant actuellement de l'Etat ou des sociétés d'intervention.

b) Participation des femmes au développement

Les femmes, comme les hommes, ont à prendre en charge les changements à opérer dans leur mode de vie et de travail. Or, bien souvent les femmes refusent les innovations car elles ne sont pas consultées pour les décisions prises au village. Ce problème de leur participation implique qu'une sorte d'apprentissage de conduites nouvelles leur soit proposé. Ceci nécessitera l'accord préalable des autorités traditionnelles.

Dans un premier temps, il sera capital d'aller des faits aux idées : commencer par enseigner aux femmes des techniques de simplification de leurs tâches. Mises en confiance par des expériences pratiques réussies, elles seront plus facilement amenées à un stade de réflexion sur leur statut et leur rôle au village et dans la famille.

Les femmes prendront conscience de leur valeur, du rôle qu'elles jouent dans la vie sociale et économique de la famille du village. Elles seront amenées à réfléchir sur leurs attitudes, leurs comportements, leurs activités. Elles souhaiteront le changement nécessaire et désireront le prendre en charge elles-mêmes. Enfin cette pédagogie de la réflexion amènera les femmes à trouver d'elles-mêmes les solutions à leurs problèmes et à déboucher sur l'action.

Un certain nombre d'actions de modernisation sont possibles très rapidement : aménagement des puits existants, moulins à céréales, outils ménagers, utilisation rationnelle des produits traditionnels, garderie des enfants ; toutes ces actions seront organisées dans une perspective globale d'éducation des femmes du village et déboucheront vite sur la nécessité d'une organisation féminine touchant cette fois-ci aux cultures pratiquées par les femmes, à la commercialisation de leurs produits.

Une des premières tâches de cette action pédagogique sera d'amener les femmes des villages à choisir parmi elles des leaders qui représenteront leur collectivité aux stages d'animation et qui démultiplieront l'action des conseillères. Etre animatrice dans un village ne donne aucun droit, aucun privilège, ce nouveau rôle n'impose que des devoirs. Ce sont les animatrices qui feront naître chez les autres femmes le désir d'innover dans la voie du développement.

c) La promotion des jeunes ruraux

Les jeunes se prépareront à devenir des paysans modernes, des agents de la promotion rurale, assumant leurs responsabilités dans la vie de leur famille et celle du village.

Pour cela, ils devront recevoir une formation, personnelle, professionnelle et sociale, directement orientée vers la vie.

Les principes pédagogiques appliqués à l'organisation de l'éducation extra-scolaire des jeunes ruraux seront définis et retenus en fonction des niveaux de formation visés.

● *Ce type de formation s'écartera délibérément de toute ressemblance avec la scolarisation.*

Il se diffusera par les actions de « formation - animation » décrites par ailleurs.

● L'action directe d'animation sera privilégiée : les moyens de communication de masse, telles que la radio et la télévision seront utilisés seulement comme instruments complémentaires.

● *L'éducation devra s'insérer dans la vie du milieu.* Les programmes seront donc variés, définis en fonction des conditions locales, élaborés, dans chaque cas, en rapport étroit avec les problèmes du village.

Ils comporteront des actions spécifiques, mais une part importante de la formation des jeunes se concrétisera dans la participation aux activités économiques et sociales de l'ensemble de la communauté, dans le cadre de son action de promotion rurale.

Cette méthode facilitera l'intégration recherchée des jeunes dans la communauté. Elle permettra une constante adaptation au réel vécu et fournira le champ d'observations et d'activités pratiques nécessaire à l'acquisition des connaissances et aptitudes.

● Dans la préparation de ce programme de participation aux activités du village, *il faudra toutefois prendre en considération la mentalité, la fonction et le statut social des jeunes, face aux adultes.*

On tiendra compte, par exemple, des éléments de conflits entre générations. Le choix des interventions dans la vie du village et des actions spécifiques sera fait en tenant compte de ces éléments, pour éviter d'opposer sans profit les jeunes aux vieux.

Apparemment complexe, cette méthode pédagogique respecte, en fait, une démarche de pensée naturelle et peut être appliquée à des éléments concrets et simples en vue d'une initiation aux disciplines retenues.

La formation portera ainsi sur l'ensemble de la vie rurale. Les thèmes utilisables sont très nombreux. On s'attachera toutefois à les choisir en fonction des possibilités d'intervention. Il sera également indispensable qu'ils sous-tendent en permanence le progrès *économique* des zones concernées. Comme on le verra plus loin, le système proposé en matière d'équipement du monde rural part du principe que l'Etat porte ses efforts principalement sur l'aide économique. Pour ce qui concerne les équipements sociaux et l'infrastructure, la participation de l'Etat aux investissements suppose une participation des villageois. Il faudra donc maintenir le primat de la formation technique et économique, pour faciliter les efforts déployés en matière d'intervention économique.

Ceci est aussi vrai pour les hommes que pour les femmes et pour les jeunes. C'est dans la mesure où le progrès économique, conçu dans le cadre de promotion déjà décrit, sera rapide que les paysans. demandeurs de « social », auront les moyens de le payer.

D. - Les structures

1. - *L'Office de Promotion Rurale*

Le service de l'Animation Rurale en tant que service d'exécution sera transformé en un *Office de Promotion Rurale*. Cet office public sera chargé :

— de la conception des programmes et de la pédagogie des actions de promotion rurale (hommes, femmes et jeunes) ;

— de la formation des cadres d'animation (au centre de formation des cadres existant à Bouaké) ;

— du recyclage du personnel d'encadrement agricole ;

— de fournir aux sociétés de développement intégré, qui mettraient en œuvre des programmes de promotion rurale, le personnel nécessaire ;

— de lancer des opérations de promotion rurale dans les régions où n'interviennent pas de sociétés de développement.

L'Office de Promotion Rurale sera dirigé par un Conseil d'Administration comprenant les Ministères Techniques intéressés à la promotion rurale et notamment les Ministères du Plan, de l'Agriculture, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports, du Travail et des Affaires Sociales, de l'Education Nationale, de la Santé, de l'Enseignement Technique, des Forces Armées et du Service Civique.

Toutes ces administrations pourront ainsi participer à la définition et à la mise en œuvre de programmes d'animation, par nature polyvalents.

a) Niveaux d'intervention

Les cadres géographiques d'intervention se situeront à trois niveaux : pays rural, sous-préfecture, région.

Le niveau de base sera le « pays rural » petite zone groupant en moyenne 5 000 habitants et polarisée par un village-centre. Cette zone comprend en moyenne 10 villages.

Le deuxième niveau sera celui de la *sous-préfecture* ou du *groupe de sous-préfectures*. La population concernée sera de 30 000 habitants en moyenne. Le secteur sera donc divisé en 5 pays ruraux de 5 000 habitants, plus la zone entourant la sous-préfecture.

Le troisième niveau sera celui de la région.

b) Le personnel

A chacun de ces niveaux, le personnel de promotion nécessaire devrait être le suivant :

Au niveau du pays rural, trois conseillers d'animation assureront la promotion de base.

Le niveau « secteur » (sous-préfecture ou groupe de sous-préfectures) serait placé sous la responsabilité d'un chef de secteur, chargé de la formation des hommes, assisté d'une formatrice et d'un responsable des jeunes. Les stages de formation se dérouleront dans un « Centre de formation des Animateurs Ruraux » (C.F.A.R.).

Le niveau régional devrait assurer deux fonctions distinctes et complémentaires : la direction opérationnelle des actions de formation et la formation des cadres.

Pour cela il devrait être doté d'un responsable de la formation des hommes qui assure la direction générale, assisté de deux adjoints, une formatrice et un responsable de la formation des jeunes.

2. - *Les organisations professionnelles*

L'un des objectifs majeurs de la promotion est l'organisation professionnelle des ruraux qui leur permettra de prendre progressivement en charge leur propre développement et de se donner une certaine autonomie économique et sociale.

Ceci suppose la création de structures professionnelles aux mêmes niveaux que les structures d'intervention.

Au village, le groupement des cultivateurs devrait organiser le stockage des récoltes et le ravitaillement de ses adhérents en produits et matériels.

Au village-centre, chef-lieu du pays rural, une coopérative devrait desservir les groupements de village et commercialiser leurs productions.

Au chef-lieu de sous-préfecture ou de préfecture devrait naître, avec le temps, des groupements de coopératives.

La récente création du « Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives » permet d'envisager la relance du mouvement coopératif sur des bases plus saines que par le passé.

La législation prévoit deux sortes de groupements :

— les groupements à vocation coopérative ;

— les coopératives proprement dites.

Le passage d'un stade à l'autre est subordonné à l'agrément du Gouvernement.

Le premier stade, qui constitue une période probatoire d'un à trois ans, permet d'étudier les conditions économiques et le fonctionnement de la coopérative, de former les coopérateurs et les dirigeants de la coopérative.

A l'heure actuelle, un inventaire se poursuit en vue du recensement des groupements coopératifs qui fonctionnent encore.

Dès janvier 1970, au vu des premiers résultats de cet inventaire, le Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives a commencé à fonctionner.

Ce centre est destiné à former : des agents de la sous-direction des coopératives, des dirigeants de coopératives, des animateurs bénévoles sélectionnés parmi les adhérents, des comptables, des secrétaires de coopératives.

Cette action de formation de type professionnel sera complétée par une action d'assistance auprès de toutes les coopératives, au fur et à mesure que leurs dirigeants auront été formés par le Centre.

Dans un premier temps, l'action d'assistance du Centre s'exercera dans des zones sélectionnées et de préférence pour des opérations pilotes entraînant, soit la réorganisation de coopératives anciennes, soit la création de groupements nouveaux.

En particulier, le Centre participera, par ses actions de promotion et de formation, à la création de groupements pré-coopératifs.

Dans les centres urbains, des coopératives de consommation devraient permettre l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés et constituer un marché privilégié pour les produits vivriers.

Dans les centres semi-urbains et urbains, des coopératives d'artisans offriraient à leurs adhérents la possibilité de bénéficier de l'encadrement.

Dans le cadre des opérations d'animation rurale entreprises sur onze sous-préfectures du département du Centre, les actions de promotion de la production agricole sont maintenant accompagnées d'actions d'organisation de la commercialisation par le moyen des centres d'échange. De plus, un certain nombre d'actions visant à changer les conditions de vie au village (habitat, urbanisme villageois, hygiène) sont entreprises. Elles réclament un artisanat qualifié et organisé capable de répondre à la demande paysanne. Or, actuellement, il existe un assez grand nombre d'artisans pour répondre à cette demande. Mais ces derniers sont peu qualifiés, manquent d'organisation dans leur travail, ne sont pas groupés par corps de métier, ne connaissent pas de forme d'organisation interprofessionnelle par secteur (bâtiment par exemple).

Il est donc nécessaire d'entreprendre des *actions de promotion artisanale* qui pourraient revêtir trois formes :

— former de jeunes artisans (apprentissage) ;

— perfectionner des artisans déjà formés ;

— organiser les professions par corps de métier et par secteur (coopératives).

Il semble que l'on puisse maintenant créer un groupe de coopératives (menuiserie, maçonnerie et plus tard mécanique et travail des métaux) dans chacune de ces sous-préfectures. Chaque coopérative serait assistée d'un moniteur.

A partir des résultats de ces expérimentations, le nombre des coopératives sera augmenté au cours du quinquennat 1971-1975 ; l'Office de Promotion de l'Entreprise Ivoirienne sera chargé de leur apporter son assistance technique.

3. - *Investissements et frais de fonctionnement*

Les actions d'animation seront d'abord centrées sur les zones d'opérations intégrées, celles couvertes par les sociétés de développement A.V.B., A.R.S.O., les régions du Nord et de l'Ouest.

Les investissements et les frais de fonctionnement à prévoir sont les suivants :

Tableau N° 123 — en millions de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Investissements	200	400
Frais de fonctionnement	1 500	3 000

VI. L'ÉQUIPEMENT DU MONDE RURAL

A. - Situation actuelle et objectifs

Des hommes, des femmes et des jeunes désireux de prendre leurs responsabilités, de passer d'un monde traditionnel à un monde de progrès, de s'organiser en groupements modernes professionnels ou autres, ne pourront le faire sans un équipement minimum. D'autre part, ils ne pourront accepter de vivre à la campagne que si des possibilités leur sont données d'y avoir des conditions de vie acceptables.

C'est dire que les objectifs d'équipement du monde rural doivent concerner tous les domaines, économiques et socio-culturels.

Nous avons vu l'importance de l'effort à accomplir sur le plan de l'exploitation agricole et des structures professionnelles.

Dans les autres secteurs, éducation nationale, santé publique, information, loisirs, équipement des villages, la situation actuelle se caractérise par le sous-équipement du monde rural par rapport au milieu urbain, et par des disparités entre les régions et à l'intérieur même des régions.

1. - *L'éducation nationale*

La mise en place d'un enseignement télévisé doit rendre les redoublements dans l'école primaire exceptionnels. Les enfants qui fréquenteront cette école auront donc d'ici quelques années entre 7 et 12 ans. Par suite, l'objectif doit être d'obtenir, dans chaque région, un nombre de classes capable d'accueillir les jeunes de ces tranches d'âge. Le rapport des enfants scolarisés à la population scolarisable de 7 à 12 ans donne dès maintenant une indication sur la mesure dans laquelle les différentes régions du pays ont ou non atteint ce stade.

Tableau N° 124

Régions	Taux d'inscription	Observations
Centre	63 %	Le taux d'inscription est le rapport de tous les enfants scolarisés, quel que soit leur âge, à la population scolarisable de 7 à 12 ans. Le taux d'inscription moyen en Côte d'Ivoire, au 1.1.1970, est de 66 %.
Centre-Ouest	98 %	
Est	65 %	
Nord	28 %	
Ouest	50 %	
Sud-Ouest	70 %	
Sud	106 %	

On voit combien la partie sud du pays est en avance sur la partie nord et l'effort qui va être demandé aux régions de savane, qui sont les plus pauvres, pour obtenir un taux de scolarisation de 100 % en 1985.

Des écarts importants existent également à l'intérieur des régions, ainsi, dans la région de l'Est, entre le département d'Abengourou où le taux d'inscription dépasse 100 % et celui de Bondoukou où il n'est que de 65 %.

A l'intérieur des régions comme entre celles-ci, l'objectif sera, pendant le plan quinquennal 1971-1975, de réduire les disparités.

2. - *La santé publique*

En matière de Santé Publique, on constate des écarts analogues, dans la couverture sanitaire du pays en 1969 (Abidjan non compris).

Médecine hospitalière :

— Médecins
  1 pour 34 400 habitants dans le Centre-Ouest
  1 pour 88 400 habitants dans l'Ouest
— Sage-femmes
  1 pour 34 400 habitants dans le Centre-Ouest
  1 pour 128 000 habitants dans le Nord
— Infirmiers
  1 pour 4 500 habitants dans le Centre
  1 pour 10 000 habitants dans l'Ouest.

Médecine Sociale

— Médecins
  1 pour 137 700 habitants dans le Centre-Ouest
  1 pour 384 800 habitants dans le Nord
— Infirmiers
  1 pour 7 100 habitants dans le Centre-Ouest
  1 pour 13 300 habitants dans le Nord.

Un des objectifs du second Plan Quinquennal sera de rendre plus homogène la couverture sanitaire du pays.

3. - *L'information*

Les critères du minimum d'information, définis par l'UNESCO sont de : 10 quotidiens pour 100 habitants, 5 récepteurs radio pour 100 habitants.

En 1966, en Côte d'Ivoire, on comptait pour 100 habitants : 1,75 journal quotidien, 1,7 récepteur radio (55 000 au total) et 0,15 récepteur de télévision (5 000 au total).

L'analphabétisme du monde rural limitera encore longtemps une forte expansion des quotidiens. Cependant, l'élévation du niveau de vie, l'organisation des transports, un pourcentage de plus en plus fort de jeunes scolarisées, joints aux efforts d'alphabétisation, peuvent assurer à moyen terme une augmentation sensible de la diffusion du quotidien national.

C'est évidemment sur la radio et la télévision éducative que l'effort principal portera. Un programme destiné aux adultes devrait suivre l'implantation de la télévision scolaire en milieu rural.

Quant à la Radiodiffusion ivoirienne, son action dans les campagnes doit être beaucoup plus importante qu'elle ne l'a été jusqu'à maintenant. Le rôle éducatif qu'elle peut jouer n'a été qu'ébauché. Elle touche à grande distance des auditeurs de tous âges, lettrés ou non, et l'intensité de l'écoute dans les villages est très grande. Elle est l'expression moderne de l'enseignement oral traditionnel. Elle peut aisément servir à des campagnes d'information et de sensibilisation des masses. C'est dans cette optique qu'il conviendra de mettre en œuvre de véritables programmes régionaux, en langues vernaculaires et française, capables de mobiliser les populations sur des objectifs concrets.

4. - *Les loisirs*

C'est sans doute dans le domaine des loisirs que les besoins des masses sont le moins satisfaits. En effet, les équipements socio-culturels existants s'adressent exclusivement aux populations urbaines et semi-urbaines.

Les jeunes sont particulièrement sensibles à cette carence. De quels loisirs voudraient-ils disposer ?

La liste en est connue : les sports en équipe, le cinéma, la danse en premier lieu, l'expression théâtrale, la lecture, les loisirs éducatifs en second lieu.

En faveur des jeunes comme des adultes, un effort d'équipement et d'organisation du monde rural devra être entrepris dans le domaine socio-culturel, dont on a jusqu'à maintenant trop sous-estimé l'importance.

5. - *L'aménagement des villages*

Des efforts méritoires ont été faits en matière de lotissement, mais ils ont surtout concerné les localités de plus de 2 000 habitants.

Les opérations d'habitat rural entreprises touchent, quant à elles, une minorité et ne sont pas assez adaptées aux possibilités de remboursement des habitants qui en bénéficient.

En ce qui concerne l'hydraulique, si la majeure partie des localités de plus de 2 000 habitants ont été équipées, la plupart des villages restent à munir d'un point d'eau. D'autre part, faute de soins, une partie importante des équipements déjà réalisés ne fonctionne plus.

En fait, pour les équipements économiques comme pour les équipements sociaux, l'aménagement des villages pose un problème de hiérarchisation des sites habités. Les efforts entrepris jusqu'à maintenant l'ont été de façon désordonnée. Or, dans chaque petite zone rurale existent plusieurs types d'établissement, chacun justiciable d'une infrastructure déterminée : le campement, le hameau, le village et ce qui semble une agglomération d'un niveau supérieur et qu'on pourrait qualifier de village-centre. Il s'agit dès lors :

— d'organiser les différentes agglomérations en petites zones de 3 000 à 10 000 habitants et d'environ 5 km de rayon, dont les pôles seraient des villages-centre ;

— de définir les grilles d'équipements souhaitables correspondant à chaque type d'agglomération ;

— d'ajuster les programmes aux possibilités de participation des villageois afin, notamment, de voir correctement entretenus les aménagements réalisés ;

— d'aider les régions les plus pauvres à rattraper une partie de leur retard en matière d'équipement.

De la sorte, on devrait pouvoir atténuer les disparités dans les conditions de vie des populations et assurer partout un niveau minimum d'équipement économique et socio-culturel, indispensable pour freiner l'exode rural des jeunes Ivoiriens.

B. - Moyens et structures de financement

1. - *Les équipements individuels*

L'accroissement des équipements individuels ne peut passer que par une augmentation des crédits aux paysans. Cette question est particulièrement importante pour les jeunes qui manquent le plus souvent du petit capital de départ qui leur permettrait de se mettre à leur compte. Le crédit individuel étant exclu, le problème ne pourra être résolu que dans la mesure où se développeront des *associations villageoises ou intervillageoises* commercialisant les produits de leurs adhérents et constituant *de ce fait une caution valable pour les prêts qui leur auront été consentis.*

2. - *Les équipements collectifs*

Leur diffusion ne peut se faire que dans le cadre d'un aménagement d'ensemble des villages qui prenne en compte non seulement les équipements, mais l'aménagement des terroirs.

Le Ministère du Plan a mis au point une méthode qui permettra de proposer à chaque région *un ensemble de villages-centre devant polariser et desservir des « pays ruraux »* de quelques milliers d'habitants et de quelques kilomètres carrés de superficie.

Des grilles d'équipement adaptables à chaque région seront établies, pour préciser l'infrastructure souhaitable dans chaque type d'agglomération (hameau, village, village-centre). Si des équipements comme les puits, les écoles, la télévision scolaire doivent descendre assez bas, d'autres aménagements seront concentrés dans les villages-centre. Ainsi la quasi-totalité des habitants des régions devrait se trouver à portée de services permettant à chacun d'améliorer ses conditions de vie matérielle et culturelle et aux jeunes d'envisager leur avenir dans le terroir où ils sont nés.

C. - LES FONDS RÉGIONAUX D'AMÉNAGEMENT RURAL (F.R.A.R.)

Si les aménagements collectifs d'intérêt national ou régional à réaliser en milieu rural doivent naturellement continuer à être financés sur le budget de l'Etat, les équipements collectifs d'intérêt local doivent relever d'un mode de financement particulier. Du fait de leur caractère local, les populations doivent avoir en effet des responsabilités directes dans leur implantation, leur construction et leur entretien. Les autorités nationales sont trop loin de la base pour engager ces responsabilités ; il convient donc de faire des régions les maîtres-d'œuvre des programmes à exécuter en ce domaine. Cependant, une aide financière de l'Etat est indispensable. Si les aménagements collectifs d'intérêt local restaient, comme actuellement, en quasi-totalité à la charge des populations rurales, les régions pauvres ne pourraient jamais rattraper leur retard. Pour toutes ces raisons est décidée la création de Fonds Régionaux d'Aménagement Rural.

Un Fonds Régional d'Aménagement sera créé par Région.

Chaque fonds ne s'intéressera qu'aux équipements concernant les habitants des campagnes. Un compte spécial d'affectation sera ouvert au Trésor pour chacun d'eux.

Son Comité Directeur sera présidé par le Président de la Commission Régionale de Développement et comprendra, outre les Préfets responsables des départements concernés, des représentants des Ministères du Plan, des Finances et des principaux Ministères Techniques.

Le secrétariat général du Fonds sera assuré par le Délégué Régional du Plan.

Chaque fonds sera alimenté par : une contribution de la collectivité nationale, l'aide extérieure, la participation des populations, qui concernera une partie plus ou moins grande (selon la région et le type d'équipement) des investissements.

Celle-ci donnera lieu, conjointement ou non, à des contributions en espèces (virées au Trésor qui en créditera le Fonds), en journée de travail, ou en apport de matériaux.

L'Etat fera annuellement à chaque Fonds une dotation globale assortie de pourcentages visant telle ou telle catégorie d'équipements. Ces pourcentages, qui pourront varier chaque année, indiqueront la part du coût unitaire des ouvrages que l'Etat acceptera de voir imputer sur sa dotation. Il pourra y avoir plusieurs taux à l'intérieur d'une même région afin de faciliter l'équipement de zones particulièrement en retard.

A la base, le village-centre sera, dans la mesure du possible, le niveau auquel sera organisé la programmation. Les fiches de projet remplies à cette occasion seront, une fois le financement décidé par le Comité Directeur du Fonds, de véritables contrats entre la population concernée et l'Administration fixant les engagements de l'une et de l'autre.

Cette régionalisation des procédures d'équipement permettra de garantir aux tâcherons locaux et aux petites entreprises de la région un volume important de travaux. La création d'équipes d'artisans et de petites entreprises sera ainsi encouragée.

1. - *Programme 1971-1975 d'aménagement collectif d'intérêt local*

La période 1971-1975 verra la première phase d'un programme d'équipement qui s'étalera sur une durée d'environ 15 ans. Au bout de ce temps, l'ensemble des pays ruraux devrait bénéficier des aménagements minimum définis plus haut.

Afin de déterminer le montant de l'aide financière que l'Etat devra consacrer à ce programme, le pays a été divisé en quatre zones de revenus :

— la zone 1 comprend la région du Nord, le département de Katiola, celui de Bouaké à l'exception des sous-préfectures de Yamoussoukro, Toumodi, M'Bahiakro, Prikro, celui de Bondoukou à l'exception des sous-préfectures de Bondoukou, Tanda, Yakassé, Koun-Fao ;

— la zone 2 comprend la région de l'Ouest ;

— la zone 3 comprend la région du Centre-Ouest et le département de Bouaflé ;

— la zone 4 le reste du territoire, moins la région du Sud-Ouest qui pourra bénéficier de financements spéciaux.

Le revenu monétaire moyen par tête d'habitant était en 1965 :

— pour la zone 1 de 3 200 francs ;

— pour la zone 2 de 6 400 francs ;

— pour la zone 3 de 13 400 francs ;

— pour la zone 4 de 23 000 francs.

Le nombre des pays ruraux, estimé en prenant pour base la population de 1980 et une moyenne d'un pays rural pour 5 000 habitants, sera de 200 pour la zone 1, 95 pour la zone 2, 100 pour la zone 3 et 310 pour la zone 4, soit 705 au total.

2. - *Investissements*

Le coût des investissements à réaliser annuellement sur une période de 15 ans est estimé dans le tableau ci-après :

en millions de F CFA

Tableau N° 125

Type d'équipement \ Zone de revenu	I	II	III	IV	Total
Pistes	90	40	45	134	309
Hydraulique	287	115	113	214	729
Edilité	47	22	23	74	166
Santé	47	22	23	74	166
Enseignement	190	90	40	210	530
Socio-culturel	14	6	7	20	47
Marchés	7	3	3	11	24
Equipement des groupements (stockage, etc.)	66	32	34	104	236
Elevage	13	6	7	21	47
Total	761	336	295	862	2.254
Divers 10 %	76	33	30	86	225
Total général	837	369	325	948	2.479

Soit un programme annuel de *2,5 milliards par an* et un programme global de *37 milliards sur 15 ans.*

Pour déterminer la part qui devrait être supportée par l'Etat, on a estimé que les équipements pourraient être subventionnés en moyenne à 85 % dans la zone 1, 70 % dans la zone 2, 35 % dans la zone 3 et 15 % dans la zone 4. Ce dernier pourcentage n'est pas négligeable ; si des aménagements comme les écoles ou lés dispensaires sont financés entièrement par la population, il représente pour les autres équipements une participation de l'Etat de 25 %.

L'application de ces poùrcentages donnent les résultats suivants :

(en millions de F.CFA)

Tableau N° 126

Zone de revenu	Montant par an du programme	Aide de la puissance publique En pourcentage	Part de l'Etat et de l'aide extérieure	Part des populations
Zone I	837	85 %	708	129
Zone II	369	70 %	260	109
Zone III	325	35 %	116	209
Zone IV	948	15 %	146	802
Totaux	2.479		1.230	1.249

La part des populations représenterait actuellement par tête d'habitant une contribution annuelle de :

— 110 francs pour la zone 1,
soit 3,3 % du revenu monétaire 1965 ;
— 230 francs pour la zone 2,
soit 3,7 % du revenu monétaire 1965 ;
— 480 francs pour la zone 3,
soit 3,7 % du revenu monétaire 1965 ;
— 700 francs pour la zone 4,
soit 3,0 % du revenu monétaire 1965.

Cette contribution semble aisément supportable. Elle sera d'ailleurs de moins en moins lourde, avec l'élévation du niveau de vie du paysan ivoirien, en particulier dans le Nord du pays où vont être réalisés d'importants programmes de développement agricole.

La mise en œuvre des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural nécessitera naturellement quelques années de rodage. On peut dans ces conditions estimer à 3,8 milliards la dotation de l'Etat à ces fonds pendant la période 1971-1975. Le rythme de croisière de 1,2 milliard par an serait atteint au cours du quinquennat suivant et le programme serait réalisé en 17 ans.

CHAPITRE 4

L'EXPANSION INDUSTRIELLE

INTRODUCTION

Un programme n'est pas seulement une prévision. Il est sûr que les techniques de prévision économique nous renseignent utilement sur les niveaux que pourra atteindre dans l'avenir la consommation des différents produits. Il est sûr également que l'ajustement de la production à la demande obéit souvent à des mécanismes internes sans attendre une intervention étatique. Mais l'idée même de planification présuppose que l'on n'envisage pas de se reposer entièrement sur le « laissez-faire » pour l'évolution économique, et que l'on considère comme nécessaires un certain nombre d'interventions de la Puissance Publique pour accélérer le développement, en surmonter les contradictions et organiser la construction de l'avenir. Les niveaux chiffrés de production industrielle future sont donc à considérer comme conditionnels et l'ensemble des conditions de leur réalisation fait partie intégrante des objectifs du développement industriel.

Aussi, ce chapitre, consacré aux objectifs du secteur secondaire, comprend-il :

— le programme de développement industriel pour le quinquennat 1971-1975, s'insérant dans une perspective de développement 1971-1980 ;

— les conditions à réunir pour mener à bien ce programme.

NOMENCLATURE

Les diverses activités économiques présentes en Côte d'Ivoire ont été réparties en 27 branches selon la nomenclature jusqu'à présent utilisée par la Comptabilité Nationale. Les quatre premières constituent le « secteur primaire » : agriculture, élevage, forêts, pêches. Les quatre dernières constituent le « secteur tertiaire » ou les services : transports et auxiliaires, loyers, autres services, commerce. Le « secteur secondaire », étudié ici, regroupe les activités industrielles et artisanales : il comporte les 19 branches numérotées de 5 à 23. Chaque branche comporte un certain nombre d'activités industrielles ou artisanales, correspondant chacune à la production d'un bien ou d'un service déterminé, ou d'un groupe de biens ou de services généralement issus d'un même établissement. On se trouve ainsi en présence de plus de 150 rubriques.

BRANCHE 5 : Travail des grains et farines.

Mouture du blé, décorticage du riz, traitement du maïs, boulangerie, biscuiterie, pâtes alimentaires.

BRANCHE 6 : Conserves, café, cacao.

Mise en conserve de fruits, légumes, poissons, torréfaction et solubilisation du café, extraction du beurre de cacao, solubilisation du cacao.

BRANCHE 7 : Boissons, glace.

Production de bières, de boissons gazeuses, d'alcools, de glace pour la pêche et la conservation alimentaire, congélation du thon, exploitation des chaînes de froid.

BRANCHE 8 : Autres industries alimentaires, tabac.

Produits laitiers, produits extraits des racines et tubercules, sucrerie, confiserie, chocolaterie, aliments du bétail, cigarettes.

BRANCHE 9 : Energie et eau.

Raffinage du pétrole, formulation de lubrifiants, production de bitume, centrales électriques, réseaux de distribution d'eau, collecte du bois de chauffe.

BRANCHE 10 : Activités extractives.

Manganèse, diamant, minerai de fer, autres ressources minérales, eau minérale, sel marin.

BRANCHE 11 : Première transformation des métaux.

Récupération des métaux, sidérurgie, laminage, galvanisation des tôles, confection d'éléments de couvertures métalliques, travail du fil métallique.

BRANCHE 12 : Matériaux de construction.

Ciment, produits à base de ciment, d'amiante-ciment, briqueterie, produits de carrières, taillage de la pierre.

BRANCHE 13 : Engrais.

Production de compost, élaboration et formulation d'engrais minéraux.

BRANCHE 14 : Chimie, parachimie.

Gaz industriels, silicate, peinture, produits phytosanitaires, huiles essentielles, parfumerie, produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques, allumettes, traitement du latex.

BRANCHE 15 : Industries du bois.

Scieries, déroulage, tranchage, contre-plaqués, panneaux de particules, caisseries, menuiserie, ébénisterie, éléments préfabriqués et objets divers en bois.

BRANCHE 16 : Montage et réparation des véhicules.

Montage d'autos et camions, fabrication de bicyclettes et de vélomoteurs, de remorques et fardiers, réparation et entretien des véhicules.

BRANCHE 17 : Autres industries mécaniques et électriques.

Chaudronnerie-tôlerie, constructions et réparations navales, emballages et bouchages métalliques, mobilier métallique, réfrigérateurs et climatiseurs, articles de ménage métalliques, fonderie, articles divers en tôle découpée, usinés à froid ou à chaud, assemblages d'appareils et instruments divers, robinetterie, montages électroniques, moteurs et appareillages électriques, accumulateurs et piles électriques, réparations mécaniques et électriques.

BRANCHE 18 : Textiles.

Egrenage, filature, tissage, teinture, impression, confection, bonneterie, corderie-ficellerie, sacherie, confection de bâches.

BRANCHE 19 : Chaussures et cuir.

Confection de sandales, de chaussures, tannage du cuir.

BRANCHE 20 : Corps gras, savons et détergents.

Huilerie de pression ou d'extraction, raffineries d'huiles, margarine, savons, poudres détergentes.

BRANCHE 21 : Articles en caoutchouc et en matières plastiques.

Production et rechapage de pneumatiques, objets divers en caoutchouc moulé, en latex, transformation des matières plastiques par injection, extrusion, calandrage.

BRANCHE 22 : Produits industriels divers.

Pâte à papier, papiers et cartons, emballages en papier et carton, imprimerie et polygraphie, verrerie, céramique.

BRANCHE 23 : Bâtiment et travaux publics.

Tous travaux de construction et d'infrastructure.

A. - La croissance 1960-1968

1. - *Résultats globaux*

La Côte d'Ivoire se trouve placée dans des conditions qui apparaissent a priori peu favorables à un développement industriel poussé : le marché intérieur est étroit, la main-d'œuvre peu spécialisée et relativement coûteuse, les ressources naturelles sans caractère exceptionnel. Toutefois la croissance de la production industrielle a été importante depuis 1960, comme le montrent les quelques chiffres ci-après, extraits des Comptes de la Nation (les sommes sont en millions de F CFA, monnaie courante) :

Tableau N° 1

BRANCHES 5 à 22	Prix courants		Taux de croissance moyen annuel(1)
	1960	1968	
Production, aux prix à la production :			
Industrie	15 141	82 150	24,0 %
Artisanat	8 880	16 629	7,9 %
Ensemble	24 021	98 779	18,0 %
Valeur ajoutée, aux prix du marché :			
Industrie	7 450	36 239	21,2 %
Artisanat	5 608	9 358	6,0 %
Ensemble	13 058	45 597	14,7 %
Valeur ajoutée, aux coûts des facteurs :			
Industrie	6 400	22 980	16,2 %
Artisanat	5 608	9 261	6,0 %
Ensemble	12 008	32 241	12,6 %
RAPPORT Valeur ajoutée aux prix du marché / Production aux prix à la production :			
Industrie	49,2 %	44,1 %	
Artisanat	63,2 %	56,2 %	
Ensemble	54,3 %	46,1 %	
RAPPORT : Valeur ajoutée aux coûts des facteurs / Production aux coûts des facteurs :			
Industrie	45,4 %	33,4 %	
Artisanat	63,2 %	56,0 %	
Ensemble	52,3 %	37,7 %	
Production intérieure brute totale	130 530	299 122	10,4 %
Part dans la P.I.B. globale :			
de l'industrie	5,7 %	12,1 %	
de l'artisanat	4,3 %	3,1 %	
de l'ensemble	10,0 %	15,2 %	

(1) Ces taux de croissance ont été calculés par la méthode de la droite de régression (sur les logarithmes des productions annuelles).

a) Le secteur secondaire prend une place croissante dans l'ensemble de l'économie ivoirienne. Ce fait est dû essentiellement aux activités industrielles, les activités artisanales croissant moins vite que l'ensemble.

b) La production industrielle et artisanale, aux prix à la production (c'est-à-dire la somme des chiffres d'affaires des diverses entreprises) a été multipliée par plus de 4 en huit ans. Mais les évaluations des Comptes de la Nation étant effectuées en monnaie courante, l'effet des hausses de prix se trouve englobé dans cette progression.

En valeur réelle, la production industrielle a été multipliée par 3 environ en huit ans.

c) La valeur ajoutée propre aux industries a progressé moins vite que la production industrielle. Ce fait traduit une part croissante prise dans le potentiel industriel par des entreprises à faible valeur ajoutée, en particulier par des entreprises de substitution aux importations traitant des demi-produits importés. Toutefois cette approche globale ne prend pas en compte les valeurs ajoutées entraînées par certaines industries de valorisation des ressources locales au niveau de la production primaire.

d) La valeur ajoutée aux coûts des facteurs, c'est-à-dire nette d'impôts indirects, augmente moins fortement que la valeur ajoutée aux prix du marché. Cette évolution discordante résulte de l'importance croissante de la charge fiscale sur la production : la masse des impôts indirects s'est accrue brusquement en 1965, avec la mise en service de la raffinerie de pétrole, du fait des droits et taxes sur les dérivés du pétrole.

En 1960 : les impôts indirects représentaient 14 % de la valeur ajoutée aux prix du marché.

En 1968 : ils en constituent 36,6 %, dont 20,1 % au titre des droits et taxes sur produits pétroliers.

e) La valeur ajoutée artisanale a progressé moins vite que la production artisanale. Les activités artisanales qui se développent le plus sont donc des artisanats de type moderne, transformant des produits importés (par exemple l'artisanat de la réparation automobile). L'artisanat totalement intégré (par exemple filature-tissage de coton) occupe une place de moins en moins importante.

2. - *Résultats par branche*

La croissance de la valeur ajoutée aux prix à la production est inégale selon les branches, comme le montre le tableau ci-après :

Tableau N° 2

BRANCHES	Valeur ajoutée industrielle millions de F CFA		Taux de croissance moyen annuel en prix courants (1)
	1960	1968	
5 Grains et farines	286	1 581	24,6 %
6 Conserves, café, cacao	191	1 651	33,0 %
7 Boissons, glaces	706	1 302	4,5 %
8 Autres industries alimentaires, tabac	501	2 172	12,6 %
9 Energie, eau	782	12 032	43,9 %
10 Activités extractives	779	869	0,5 %
11 Métaux	91	273	13,5 %
12 Matériaux de construction	270	906	16,3 %
13 Engrais	—	1	—
14 Chimie, parachimie	82	1 134	38,3 %
15 Industries du bois	863	2 895	18,3 %
16 Véhicules	902	2 730	14,0 %
17 Autres industries mécaniques et électriques	499	1 337	15,0 %
18 Textiles	773	4 235	20,0 %
19 Cuir, chaussures	22	784	53,2 %
20 Corps gras, savons	530	1 413	14,6 %
21 Caoutchouc, matières plastiques	15	322	27,0 %
22 Produits industriels divers	158	602	18,0 %
Ensemble	7 450	36 239	21,2 %

(1) Taux de croissance calculés par régression.

On voit que les progrès les plus importants ont eu lieu dans les domaines suivants :

— Branche 19 : La production, négligeable en 1960, s'est développée considérablement pour répondre à une demande croissante en articles chaussants.

— Branche 9 : L'implantation de la raffinerie de pétrole a entraîné une forte augmentation de la production et des recettes fiscales.

— Branche 14 : en 1960 elle produisait de l'oxygène et de l'acétylène, de l'eau de Javel, du silicate pour savonnerie ; depuis se sont créées des usines de peinture, de parfumerie, de produits phytosanitaires.

— Branche 6 : dont la production a bénéficié de l'essor de la conserve d'ananas, de la création de la conserverie de poisson, des usines de café en poudre et de beurre de cacao.

— Branche 21 : avec le développement rapide de la demande et de la production d'articles en matière plastique.

— Branche 5 : avec la mise en route de la minoterie de blé.

Le développement a seulement été modéré dans les branches ci-après :

— Branche 8 : marquée par l'échec d'un important projet d'élaboration de produits laitiers.

— Branche 11 : où aucune réalisation importante n'a été entreprise pendant la période.

— Branches 16 et 17 : le développement des activités de montage à faible valorisation n'a pas engendré une croissance parallèle de la valeur ajoutée.

— Branche 20 : dont la valeur ajoutée en 1960 était déjà élevée (974 millions) ; la consommation de savon a peu progressé ; les seules créations nouvelles entre 1960 et 1965 sont l'huilerie de Cosrou et une usine de détergents en poudre.

Par contre, les branches à faible développement sont les suivantes :

— Branche 13 : où la seule activité présente en 1965 est la production de compost à Abidjan.

— Branche 10 : où aucune mise en exploitation n'a eu lieu depuis l'installation en 1960 de l'extraction de manganèse et qui a été affectée par la baisse des cours mondiaux du manganèse.

— Branche 7 : où la production de bière a diminué, en particulier à cause d'une forte diffusion du vin ordinaire.

3. - *Circonstances de la croissance industrielle*

Ce développement industriel soutenu s'est effectué à la faveur de certaines conditions particulières, qui sont les suivantes :

— un climat politique libéral dans un régime stable ;

— des ressources financières publiques relativement importantes, alimentées en particulier par un niveau assez élevé d'exportations de produits primaires, qui ont permis un octroi assez généreux d'avantages aux investisseurs privés ;

— des possibilités d'investissement industriel peu prospectées jusqu'alors ;

— une situation tous comptes faits plus favorable que dans certains pays avoisinants, moins bien équipés pour l'exportation, plus hésitants dans l'accueil à offrir à l'initiative privée.

Mais ce développement comporte aussi certains défauts qui devront être corrigés si l'on veut voir s'améliorer l'impact du développement industriel.

Les entreprises se cantonnent souvent dans des activités terminales à faible valeur ajoutée relative. C'est que le motif de l'investissement industriel est alors la sauvegarde d'un marché d'importateur, menacé par une ouverture commerciale vers d'autres pays, ou par une création industrielle à l'initiative d'un concurrent. L'essentiel pour l'importateur est alors de produire sur place, même si le processus de production est simplifié à l'extrême.

Certains établissements ne subsistent qu'à l'abri d'un régime de protection généreux, et sont menacés de disparition à l'échéance de leur délai d'agrément.

Les structures commerciales intérieures ne favorisent pas l'écoulement des produits industriels locaux, des marges plus élevées étant possibles dans la commercialisation des produits importés.

Aux entreprises existantes s'ouvrent des perspectives souvent limitées. En particulier, pour certaines fabrications faciles à implanter, la diminution des débouchés vers les pays avoisinants, qui s'équipent ou s'équiperont progressivement, jouera en sens inverse de la croissance de la demande intérieure.

La productivité des industries existantes est faible, et les entrepreneurs cherchent peu à l'améliorer ; ils trouvent souvent plus de profit à obtenir et maintenir un régime de protection.

B. - La croissance 1970-1980

Ce programme a été établi sur la base de premières projections élaborées dans les esquisses antérieures. Elles ont fait l'objet de révisions et de mises à jour successives à la suite d'une large consultation des représentants du secteur industriel ivoirien et pour tenir compte des données nouvelles relatives à l'évolution du marché et des projets nouveaux d'implantation industrielle. A cette occasion, on a pu enregistrer nombre de remarques et d'observations relatives à des difficultés spécifiques ou d'ordre général qui font obstacle au développement industriel.

Il est illusoire de compter sur une détermination précise des niveaux de production futurs. Les chiffres que comporte le programme d'industrialisation sont ceux qui ont paru les plus probables. L'incertitude qui les entache tient aux aléas de la conjoncture et au degré de probabilité des créations industrielles projetées.

L'inventaire des productions possibles, en ce qui concerne les industries de substitution aux importations, est effectué par examen des importations actuelles et potentielles, compte tenu en particulier des consommations intermédiaires des principaux projets. La méthode est facilement exhaustive.

Pour les industries de valorisation des ressources locales, on est moins certain d'en avoir dressé un état exhaustif, particulièrement en ce qui concerne les ressources potentielles.

Par ailleurs il est possible que les industries puissent prendre place en Côte d'Ivoire sans y rechercher ni un débouché, ni une matière de base, à la faveur d'un avantage géographique ou fiscal, ou d'une disponibilité de main-d'œuvre.

Il faut donc se garder d'une conception trop rigide du programme industriel ; il est certainement plus important de voir clairement selon quelle méthode provoquer la création d'industries nouvelles, et on accueillera tout projet pourvu qu'il soit sain même s'il ne figure pas au programme.

1. - *Objectifs globaux*

Le programme de développement du secteur secondaire pour la décennie 1970-1980 se présente globalement comme suit :

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR SECONDAIRE

Tableau N° 3

en milliards de F CFA 1968

	1960	1960-1965 croissance moyenne (1)	1965	1965-1970 croissance moyenne	1970	1970-1975 croissance moyenne	1975	1975-1980 croissance moyenne	1980
Production aux prix à la production. Branches 5 à 22 :									
Industrie	17,7	22,4 %	48,6	16,9 %	106,2	15,8 %	221,0	12,2 %	392,1
Artisanat	10,5	7,2 %	14,9	3,2 %	17,4	4,9 %	22,1	4,5 %	27,5
TOTAL	28,2	17,6 %	63,5	14,2 %	123,6	14,5 %	243,1	11,5 %	419,6
Valeur ajoutée aux prix à la production. Branches 5 à 22 :									
Industrie	9,1	17,7 %	20,7	18,9 %	49,3	15,5 %	101,2	12,5 %	182,2
Artisanat	6,8	3,6 %	8,1	4,1 %	9,9	4,4 %	12,3	4,5 %	15,4
TOTAL	15,9	12,5 %	28,8	15,5 %	59,2	13,9 %	113,5	11,7 %	197,6
Valeur ajoutée aux coûts des facteurs. Branches 5 à 22 :									
Industrie	7,8	15,2 %	15,3	15,6 %	31,5	18,0 %	72,0	14,0 %	138,4
Artisanat	6,8	3,6 %	8,1	3,9 %	9,8	4,4 %	12,1	4,6 %	15,2
TOTAL	14,6	10,2 %	23,4	12,0 %	41,3	15,3 %	84,1	12,8 %	153,6
RAPPORT VA PM / Production aux prix à la production :									
Industrie	51,4 %		42,6 %		46,4 %		45,8 %		46,5 %
Artisanat	64,7 %		54,4 %		56,9 %		55,7 %		56,0 %
TOTAL	56,3 %		45,5 %		47,9 %		46,7 %		47,1 %
RAPPORT VA CF / Production aux coûts des facteurs :									
Industrie	47,5 %		35,4 %		35,6 %		37,5 %		39,7 %
Artisanat	64,7 %		54,4 %		56,6 %		55,3 %		55,7 %
TOTAL	54,2 %		40,3 %		39,1 %		39,4 %		40,8 %
Production intérieure brute totale	163,1	7,9 %	238,7	8,2 %	354,2	7,7 %	513,3	8,1 %	758,1
Part dans la P.I.B. globale :									
Industrie	5,5 %		8,6 %		13,9 %		19,6 %		23,9 %
Artisanat	4,1 %		3,4 %		2,8 %		2,4 %		2,0 %
TOTAL	9,6 %		12,0 %		16,7		22,0 %		25,9 %

(1) Taux de croissance calculés par la méthode de la droite de régression sur les logarithmes des productions annuelles.

a) La place du secteur secondaire dans l'ensemble de l'économie ivoirienne continuera à croître, essentiellement du fait des activités industrielles. A partir de 1975, le secteur secondaire devient plus important que le secteur primaire.

b) La production industrielle, au prix à la production (en francs constants), sera multipliée par plus de 7 en quinze ans, de 1965 à 1980. Les perspectives chiffrées font apparaître un certain ralentissement entre 1975 et 1980 ; mais il faut l'attribuer à l'éloignement de l'horizon 1980. En effet toutes les possibilités n'ont pu être inventoriées et de nouvelles occasions d'investir devraient amener, au cours des années à venir, à réviser en hausse la croissance industrielle 1976-1980.

c) Sur l'ensemble de la période 1970-1980, la valeur ajoutée propre aux industries progressera sensiblement autant que la production industrielle.

2. - *Objectifs de production par branche*

La place relative des diverses branches apparaît dans le tableau suivant :

Tableau N° 4

EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE INDUSTRIELLE PAR BRANCHE

BRANCHES	Valeur ajoutée aux prix du marché millions de F CFA 1968			Indice base 100 en 1968		
	1970 (*)	1975	1980	1970	1975	1980
5 Grains et farines	2 800	5 553	9 352	120	238	400
6 Conserves, café, cacao	1 987	3 698	6 801	120	224	412
7 Boissons, glaces	1 579	2 518	3 606	121	193	277
8 Autres industries alimentaires, tabac	2 548	5 287	8 445	117	243	388
9 Energie, eau	19 028	29 109	44 117	135	207	313
10 Activités extractives	651	2 633	10 734	75	302	1 230
11 Métaux	644	1 638	2 826	156	398	686
12 Matériaux de construction	1 620	2 754	4 238	145	247	380
13 Engrais	94	397	610			
14 Chimie, parachimie	1 496	2 934	6 740	140	293	647
15 Industries du bois	4 569	7 923	12 368	125	217	338
16 Véhicules	3 942	6 956	11 919	118	208	356
17 Autres industries mécaniques et électriques	2 589	6 372	12 098	148	363	689
18 Textiles	9 188	18 327	31 161	131	262	445
19 Cuir, chaussures	1 199	2 015	3 361	120	202	337
20 Corps gras, savons	2 606	7 298	11 345	155	434	675
21 Caoutchouc, matières plastiques	531	2 712	5 298	160	818	1 598
22 Produits industriels divers	2 156	5 347	12 548	121	297	701
Ensemble	59 227	113 471	197 567	130	249	433

Au cours du prochain quinquennat. les progrès les plus importants auront lieu dans les domaines suivants :

— Branche 21 : avec le développement de la transformation des matières plastiques et la création d'une industrie des pneumatiques pour véhicules automobiles.

— Branche 20 : avec le développement des huileries de palme et de l'huilerie de graines.

— Branche 11 : avec la création d'un laminoir, de fours à ferrailles, d'une galvanisation pour tôles de couverture.

— Branche 17 : avec l'entrée en service d'unités nouvelles de fabrication et de montage (piles électriques, accumulateurs...).

— Branche 10 : avec la mise en exploitation du gisement de minerai de fer de Bangolo, pour l'exportation sous forme de pellets pré-réduits.

— Branche 22 : avec la mise en route de la production de pâte à papier pour l'exportation.

Les branches les plus importantes pour leur valeur ajoutée seront en 1980 les suivantes :

— Branche 9 : la forte consommation d'hydrocarbures et d'énergie électrique étant une conséquence du développement industriel.

— Branche 18 : le textile étant un poste important de la consommation finale des ménages et offrant de larges possibilités d'exportation.

Les branches dans lesquelles on attend un essor plus modéré sont :

— Branche 7 : où des mesures d'ordre réglementaire pourraient favoriser une reprise de consommation de la bière locale.

— Branche 19 : car on a prévu une saturation progressive du marché des articles chaussants.

— Branche 16 : où l'activité de montage incorpore peu de valeur ajoutée.

— Branche 9 : en raison de la croissance modérée du programme de production de la raffinerie de pétrole et du développement relativement lent de la consommation d'eau.

— Branche 15 : en raison de la nécessité de limiter l'exploitation des réserves forestières et de l'impossibilité de modifier immédiatement la situation actuelle, dans laquelle on exporte beaucoup plus de grumes que de sciages.

3. - *Objectifs d'exportation*

Ce programme ne pourra se réaliser que si l'on trouve à exporter, vers les pays avoisinants ou hors d'Afrique, une partie notable de la production industrielle.

a) Les chiffres de 1965 sont les exportations effectivement enregistrées ; elles contiennent des réexportations, ce qui explique que pour certaines

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 455.

branches (17, 22, 10, 8 et 16) les exportations prévisibles dans l'avenir soient inférieures au niveau de 1965.

b) Les exportations de produits manufacturés devront croître fortement, jusqu'à atteindre en 1980 près de la moitié en valeur des exportations totales.

Néanmoins cette évolution remarquable ne doit pas masquer le fait que l'on inclut dans ces exportations des produits agricoles qui subissent une très faible transformation industrielle (exemple : la coagulation du latex dont le taux de valorisation industrielle n'est que de 13 %). Si dans l'avenir les efforts d'exportation étaient insuffisants ou infructueux, le rythme de la croissance pourrait s'en trouver fortement compromis.

c) Les domaines qui devront apporter la contribution la plus importante à l'accroissement du rythme des exportations sont les suivants :

— Branche 6 : avec les exportations de conserves d'ananas, de poisson, de beurre de cacao, de café soluble.

— Branche 20 : grâce à l'huile de palme, puis aux huiles de graines et aux tourteaux.

— Branche 18 : où les projets de complexes textiles impliquent de fortes exportations de tissus et d'imprimés.

— Branche 10 : avec le minerai de fer.

— Branche 22 : où la réalisation des projets de production de pâte à papier est subordonnée à la possibilité de placer de fortes quantités de pâte sur les marchés européens.

Tableau N° 5

BRANCHES	EXPORTATIONS (millions de F CFA)			
	1965 (prix courants)	1970 (Prix 1968)	1975 (Prix 1968)	1980 (Prix 1968)
5 Grains et farines	113	160	350	1 260
6 Conserves, café, cacao	3 287	9 170	16 380	27 330
7 Boissons, glaces	97	110	280	500
8 Autres industries alimentaires, tabac	255	150	770	1 610
9 Energie, eau	403	1 650	2 100	3 010
10 Activités extractives	1 794	1 000	3 830	15 560
11 Métaux	215	420	640	980
12 Matériaux de construction	7	150	340	480
13 Engrais	5	—	—	160
14 Chimie, parachimie	873	1 820	3 260	5 050
15 Industries du bois	3 492	4 750	8 800	13 860
16 Véhicules	373	280	890	2 870
17 Autres industries mécaniques et électriques	1 101	140	910	6 390
18 Textiles	657	4 090	10 210	26 580
19 Cuir, chaussures	111	200	430	1 580
20 Corps gras, savons	785	2 440	11 600	19 030
21 Caoutchouc, matières plastiques	28	50	1 170	2 850
22 Produits industriels divers	224	30	2 510	14 570
Exportations des branches 5 à 22 :	13 820	26 610	64 470	143 670
Exportations totales	73 459	131 157	182 563	296 339
Rapport exportations des branches 5 à 22 / Exportations totales	18,8 %	20,3 %	35,3 %	48,5 %
Indice des exportations industrielles à prix constants (1)	100	179	433	965
Indice des exportations totales à prix constants (1)	100	142	197	320

(1) La base retenue pour le calcul de ces indices est la valeur des exportations 1965 évaluée en prix 1968 c'est-à-dire 14 884 millions de F CFA pour les exportations industrielles et 92 500 pour les exportations totales.

4. - *Investissements nécessaires*

Ils ont été évalués par tranche quinquennale, pour chacune des branches 5 à 22. Les chiffres présentés ici comprennent les dépenses de bâtiment et de génie civil, d'équipement et de montage. Ils ne comprennent pas, pour les créations nouvelles, les frais de premier établissement ni le fonds de roulement.

Tableau N° 6

INVESTISSEMENTS (*)

en millions de F CFA (prix 1968)

INVESTISSEMENTS NETS PAR BRANCHE	1966 - 1970	1971 - 1975	1976 - 1980	TOTAL 1966 - 1980
5 Grains et farines	2 570	1 040	5 000	8 610
6 Conserves, café, cacao	1 490	2 050	3 580	7 120
7 Boissons, glaces	570	570	1 480	2 620
8 Autres industries alimentaires, tabac	420	4 600	2 910	7 930
9 Energie, eau	16 780	35 630	37 770	90 180
10 Activités extractives	660	23 270	28 520	52 450
11 Métaux	690	520	2 630	3 840
12 Matériaux de construction	1 030	1 550	1 580	4 160
13 Engrais	1 200	—	1 010	2 210
14 Chimie, parachimie	760	600	3 030	4 390
15 Industries du bois	1 960	4 770	7 560	14 290
16 Véhicules	830	1 630	2 420	4 880
17 Autres industries mécaniques et électriques	1 300	2 500	4 510	8 310
18 Textiles	6 170	15 320	24 190	45 680
19 Cuir, chaussures	380	550	770	1 700
20 Corps gras, savons	5 090	5 230	4 880	15 200
21 Caoutchouc, matières plastiques	710	3 200	2 370	6 280
22 Produits industriels divers	460	14 360	27 910	42 730
Total investissements nets	43 070	117 390	162 120	322 580
Investissements de renouvellement	13 770	32 200	73 350	119 320
Total investissements bruts	56 840	149 590	235 470	441 900

Les investissements les plus lourds seront effectués dans les secteurs suivants :

— Branche 9 : avec la construction du barrage de Kossou, l'achèvement de la centrale de Vridi, la construction des centrales nécessitée par le développement industriel du Sud-Ouest.

— Branche 10 : avec l'équipement de la mine de fer, l'installation d'un tube ou d'une voie ferrée pour le transport du minerai à la côte, la construction d'une usine de pelletisation.

— Branche 22 : avec la création de deux unités importantes pour la production de pâte à papier et de papier kraft.

— Branche 18 : avec la création d'usines d'égrenage, de filatures et tissages, et l'expansion des activités d'impression et de transformation des textiles.

— Branche 20 : avec la construction des huileries de palme et de graines.

5. - *Emplois créés*

L'évaluation des emplois créés au cours de chaque quinquennat est récapitulée ci-après :

Tableau N° 7

NOMBRE D'EMPLOIS NOUVEAUX CREES

BRANCHES	1966 - 1970	1971 - 1975	1976 - 1980	TOTAL 1966 - 1980
5 Grains, farines	730	1 200	1 350	3 280
6 Conserves, café, cacao	940	1 350	1 860	4 150
7 Boissons, glace	220	190	390	800
8 Autres industries alimentaires, tabac	100	590	810	1 500
9 Energie, eau	380	510	660	1 550
10 Activités extractives (**)	— 300	1 560	2 460	3 720
11 Métaux	100	290	290	680
12 Matériaux de construction	220	400	510	1 130
13 Engrais	40	30	30	100
14 Chimie, parachimie	240	500	680	1 420
15 Industries du bois	2 570	3 880	4 080	10 530
16 Véhicules	2 370	4 030	4 730	11 130
17 Autres industries mécaniques et électriques	1 430	1 920	3 310	6 660
18 Textiles	2 920	7 520	11 150	21 590
19 Cuir, chaussures	410	440	650	1 500
20 Corps gras, savons	510	1 230	900	2 640
21 Caoutchouc, matières plastiques	430	940	1 050	2 420
22 Produits industriels divers	360	1 720	2 180	4 260
Ensemble	13 670	28 300	37 090	79 060
Arrondi à	13 700	28 300	37 100	79 100

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, pages 455 à 457.
(**) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 456.

L'emploi en 1965 dans le secteur secondaire étant évalué à 29 000 personnes, le niveau atteint en 1980 sera de 108 000 emplois environ. Les secteurs où l'augmentation du nombre d'emplois sera la plus importante sont :

— la branche 18 : industrie textile, dont les besoins de main-d'œuvre sont généralement élevés ;

— la branche 16 : véhicules, du fait de l'extension des activités de réparation et d'entretien ;

— la branche 15 : développement des scieries et de la menuiserie artisanale.

6. - *Conditions de réussite du programme*
La politique d'industrialisation

Le développement industriel au cours de la décennie passée a bénéficié d'un ensemble de circonstances favorables ; il a été accéléré par quelques incitations émanant de la puissance publique. Mais s'il est laissé à ces seuls ressorts, ce développement verra dans l'avenir sa croissance se ralentir et sa vigueur s'atténuer.

En particulier :

On n'atteindra pas les objectifs sans maintenir un climat favorable à l'afflux des capitaux privés d'origine extérieure, au réinvestissement sur place des profits des entreprises, au fonctionnement normal de l'activité industrielle.

On n'atteindra pas les objectifs si l'on ne poursuit pas, à la fois, la mise en évidence d'occasions d'investir, et une promotion dynamique stimulant et canalisant les initiatives privées vers les objectifs les plus intéressants économiquement.

On n'atteindra pas les objectifs si l'appareil industriel est constitué d'entreprises aspirant à subsister à l'abri de protections constamment renouvelées ou renforcées.

On n'atteindra pas les objectifs sans un élargissement considérable des exportations de produits industriels, tant au niveau africain que vers les pays industrialisés.

Les conditions, développées ci-après, constitueront les bases sur lesquelles s'appuiera la politique d'industrialisation.

a) Le climat économique

Le maintien d'un climat favorable au développement industriel implique la poursuite, dans la stabilité politique, d'un progrès économique régulier. Les investisseurs privés attachent un poids important au risque politique ; mais il faut bien situer où se trouve le risque contre lequel l'industriel étranger souhaite se prémunir : moins peut-être qu'un risque de destruction ou d'expropriation, il craint une évolution conduisant un jour à une situation économique récessive ou à un climat défavorable pouvant aboutir à rendre précaire la rentabilité de ses installations industrielles. S'ils ne sont pas mis en confiance, les industriels ne réaliseront que des investissements à forte rentabilité et à bref délai de récupération.

Leur capacité d'autofinancement, ainsi que la part de celle-ci qu'ils envisagent de réinvestir sur place dépendent à la fois de la conjoncture économique et du climat politique, les deux étant finalement en liaison étroite.

Il est évident en particulier que la poursuite de l'industrialisation entraînera un accroissement de la population expatriée, les moyens de formation ne pouvant suffire à alimenter les créations d'emplois de spécialistes, de techniciens, d'ingénieurs, de gestionnaires...

Il serait illusoire d'espérer qu'aucun conflit n'opposera dans l'avenir les travailleurs de divers milieux, de diverses nationalités, ou les salariés et ceux qui les emploient. Mais il est important pour l'avenir du pays que n'apparaisse pas un mécontentement latent s'aggravant progressivement. Tous les problèmes de cet ordre doivent être réglés rapidement et totalement, les parties en présence étant incitées à exprimer face à face leurs points de vue et à consentir des concessions réciproques dans un esprit de franchise et d'équité sociale.

b) La programmation et la promotion

Les perspectives industrielles ont pour bases à la fois le développement des unités existantes, la réalisation de projets qui en sont actuellement à divers stades d'élaboration, la mise en forme de projets à partir d'idées d'industrialisation dont la recherche et l'approfondissement sont à poursuivre. La programmation nécessite ainsi une analyse continue des possibilités industrielles nouvelles, en liaison avec les activités de recherche, prenant en compte l'évolution des techniques et des marchés nationaux et internationaux, mettant en évidence des projets bien identifiés qui seront la base de départ indispensable pour tous les efforts de promotion.

Les fonctions des organismes de promotion embrassent toutes les étapes qui lient l'apparition d'un projet à sa réalisation. En effet le programme de développement industriel resterait lettre morte s'il n'était pas systématiquement pris en charge par une équipe compétente et dynamique, multipliant les contacts dans le but de trouver des réalisateurs pour les investissements programmés, des débouchés aussi larges

que possible pour les produits de l'industrie ivoirienne, en Afrique comme hors d'Afrique ; coordonnant les interventions de diverses initiatives ; se préoccupant de faire avancer les projets ; veillant à l'exécution des études complémentaires nécessaires ; prenant en charge le rassemblement de tous les éléments techniques et financiers qui doivent concourir à la meilleure réalisation des créations projetées.

Les initiatives ainsi stimulées peuvent être étrangères : elles doivent aussi être africaines et la promotion de l'entreprise ivoirienne doit revêtir une forme particulière, adaptée avec souplesse aux circonstances propres à chaque projet, apportant un appui plus précis et plus détaillé dans les domaines de la conception technique et de l'organisation de la production.

c) La dynamisation des entreprises

Les entreprises doivent évoluer dans une recherche constante de progrès : abaissement des prix de revient, croissance des débouchés intérieurs par amélioration de l'aptitude à concurrencer les importations, élargissement des débouchés extérieurs par accroissement de la compétitivité vis-à-vis des industries situées dans les pays voisins ou dans les pays déjà industrialisés.

Dans cette recherche d'un progrès de productivité, d'un plein-emploi des capacités en place, les industries existantes ont besoin du soutien et de la stimulation des Pouvoirs publics.

d) La stimulation des exportations

L'industrie tournée vers le marché intérieur vise à la satisfaction d'une demande dont la croissance restera limitée. L'appareil industriel ne favorisera le maintien à long terme des taux de croissance élevés auxquels aspire la Côte d'Ivoire que si l'on parvient à développer fortement les exportations de produits manufacturés vers les pays avoisinants et l'extérieur de l'Afrique.

L'organisation des marchés au niveau régional africain peut se construire à partir d'une mise en commun des efforts d'industrialisation dans certains domaines. Les liens entre les Etats du Conseil de l'Entente favorisent la mise en œuvre d'une politique de développement industriel intégré : l'accroissement de marché qui en résultera deviendra plus considérable si la mise en commun, autour d'une production, englobe le Ghana et le Libéria : les dimensions du marché intérieur ivoirien, le degré d'utilisation des appareils productifs en place peuvent être accrus et il devient possible de concevoir progressivement un certain nombre de projets industriels nouveaux non viables au niveau d'un seul Etat. Les projets nouveaux seront à répartir entre les divers Etats considérés et quelques-uns pourront être localisés en Côte d'Ivoire.

Mais la réalisation de cette politique régionale soulève un grand nombre de difficultés. Même si l'on passe sous silence les réticences d'ordre psychologique, il reste un grand nombre d'obstacles à évoquer :

— l'accroissement de la dimension des marchés entraîne un accroissement des coûts de distribution ;

— l'abaissement des droits de porte qu'exige l'harmonisation restreint les ressources publiques des Etats, d'une façon très sensible pour certains ;

— la localisation la plus économique conduit à une polarisation sur les centres actuellement les plus industrialisés et une distribution géopolitique des localisations, en déformant l'optimum de localisation, diminue l'avantage économique global que peut apporter un programme harmonisé ;

— la répartition équitable des avantages liés au fonctionnement des industries pose des problèmes fort complexes et exigera sans doute la mise en place, combien délicate, d'un organisme interétatique.

En tout état de cause, il s'agit toujours de satisfaire une demande intérieure africaine, dont la croissance reste limitée : après la hausse de production correspondant à la mise en place de ces industries, leur développement ultérieur sera restreint. Ce mode d'industrialisation, qu'il ne faut certes pas écarter, n'est pas, en définitive, empreint du dynamisme que peut apporter le développement des exportations hors d'Afrique.

Les produits industriels que la Côte d'Ivoire aspire à exporter résultent soit de la valorisation de ses ressources intérieures, soit du transfert en Côte-d'Ivoire d'activités industrielles non liées à une matière première spécifiquement africaine.

La réalisation de ces industries d'exportation doit apporter à l'économie ivoirienne des avantages considérables ; elle provoque l'accroissement des productions agricoles correspondantes ; elle permet de rééquilibrer la structure du commerce extérieur et constitue un abri contre la détérioration des termes de l'échange ; elle permet d'échapper à la contrainte de la faiblesse du pouvoir d'achat intérieur.

Des possibilités importantes peuvent ainsi s'ouvrir dans le domaine de l'industrie textile (tissage, confection) ; de la transformation du bois (contreplaqués et placages, éléments préfabriqués pour le bâtiment, industrie du meuble, pâte à papier) ; de l'industrie de la conserve (fruits, légumes, viande, poisson...) et des préparations diverses de l'industrie agricole et alimentaire.

Conquérir un marché, c'est d'abord connaître son extension, sa répartition géographique, son degré de saturation, sa réaction par rapport aux variations de

prix ; c'est aussi créer un circuit de commercialisation si l'on vise un marché nouveau, ou, s'il s'agit d'un marché déjà approvisionné, détourner le circuit de commercialisation existant pour le connecter avec une nouvelle source d'approvisionnement. Ces opérations sont souvent fort délicates ; l'importance de l'enjeu nécessite qu'une attention particulière soit apportée aux conditions de création et de développement des industries exportatrices ; l'aide en leur faveur aura des aspects réglementaires : elle pourra prendre aussi la forme d'un appui plus direct, avec le concours des organismes de promotion.

e) Le développement des industries de main-d'œuvre

Une attention toute particulière doit être portée au problème des industries de main-d'œuvre.

● On classe, sous ce nom, une catégorie particulière d'entreprises, indépendantes du marché local et des ressources locales, c'est-à-dire qui importent des produits pour les réexporter après transformation, en tirant profit de la disponibilité d'une main-d'œuvre moins coûteuse qu'en pays industrialisé. Ces transferts d'activités peuvent ne porter que sur une seule étape de fabrication, celle qui a la plus forte charge de main-d'œuvre, l'atelier de montage par exemple. L'apport de ces industries à l'économie du pays où elles sont implantées est constitué par de la valeur ajoutée sous forme de salaires et, éventuellement, de profits non transférés.

● Or, l'industrie de la Côte d'Ivoire a vu sa croissance s'effectuer jusqu'ici sous la seule impulsion ou presque, des activités d'import-substitution. La réussite même de cette forme d'industrialisation et l'étroitesse du marché ivoirien réduisent progressivement les possibilités d'extension et de diversification dans ce domaine.

● Pour réaliser les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixée dans son programme décennal 1971-1980, la Côte d'Ivoire est obligée de baser son expansion industrielle sur les industries d'exportation. Celles-ci consistent, soit dans la valorisation des ressources naturelles locales, soit, faute de ressources propres, dans l'emploi des facteurs de production disponibles, c'est-à-dire de la main-d'œuvre locale.

● Les possibilités de valorisation des ressources nationales pour l'exportation sont effectivement suffisantes pour que, combinées avec les potentialités encore inutilisées de l'import-substitution, elles garantissent un taux de croissance satisfaisant pendant la période 1970-1975.

● Par contre, pour le quinquennat 1976-1980, faute d'occasions d'investir dans les industries d'import-substitution qui soient suffisamment importantes et rentables et compte tenu de ce que la valorisation des ressources naturelles ne peut croître qu'au rythme de leur production, c'est-à-dire lentement puisqu'il s'agit le plus souvent de spéculations agricoles, le développement des industries de main-d'œuvre reste le seul recours qui permette un taux de croissance industrielle conforme aux aspirations du pays.

● Il est essentiel que l'importance de l'enjeu soit parfaitement comprise et que soit reconnu le caractère impératif de la promotion des industries de main-d'œuvre en Côte d'Ivoire.

● La situation à laquelle on va être confronté peut être illustrée par le fait suivant : le taux de croissance industrielle, pour la période 1975-1980, n'a pu être porté à 14% par an (contre respectivement 15,6 % et 18 % pour les quinquennats 1965-1970 et 1970-1975) qu'en inscrivant pour 1980, au titre des industries de main-d'œuvre, des objectifs de production dont le montant global s'élève à 15 milliards de francs (Branches 17, 18, 19 et 21). La prise en compte de ces objectifs nous a permis d'éviter un taux de croissance inférieur à 10 %, ce qui, dans le contexte ivoirien, correspondrait à une quasi-stagnation.

f) La concentration de l'intervention économique de l'Etat

Les possibilités financières d'intervention de l'Etat restant globalement limitées, elles seront concentrées en priorité sur les projets qui apparaissent particulièrement importants, soit au titre de leur valeur ajoutée, soit parce qu'ils conditionnent l'essor ultérieur de l'industrie ivoirienne. Les domaines d'action ainsi privilégiés seront la valorisation du bois et particulièrement la pâte à papier, les industries textiles et de l'habillement, les industries alimentaires et de valorisation des produits agricoles, les industries chimiques, les activités minières. En premier examen, les projets les plus importants sont les suivants :

Tableau N° 8 — en milliards de F CFA 1968

	Investissements avant 1975 (*)	Chiffre d'affaires en 1975	Valeur ajoutée en 1975
1 Extraction et pelletisation du minerai de fer	23,0	2,7	1,8
2 Pâte à papier	9,2	3,0	1,3
3 Filature, tissage	9,0	10,6	5,3
4 Sucrerie	3,9	2,3	0,9
5 Pneus pour automobiles	2,7	1,8	0,8
6 Production d'engrais	1,2	1,1	0,4
7 Conserves d'ananas	1,1	4,7	1,1
8 Sidérurgie, laminage	0,8	1,4	0,5
9 Valorisation de fruits divers, de tubercules	0,4	1,2	0,7
10 Conserves de thon	0,4	2,2	0,5
Ensemble	51,7	31,0	13,3

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 456.

En réalité l'incidence de ces dix ensembles industriels au niveau de la valeur ajoutée sera supérieure à 13,3 milliards de F CFA, à cause de la valeur ajoutée entraînée par certains d'entre eux, en particulier au niveau des productions primaires (ananas, bois à pâte, pêche, canne à sucre, hévéaculture, cultures fruitières et de tubercules, culture du coton).

7. - *Mesures à prendre*

Elles sont orientées en vue de la réalisation des conditions énumérées ci-avant. Elles comportent diverses actions administratives, des modifications de lois et de règlements, des stimulations de consommation, de productivité, des améliorations sur le plan commercial, des interventions financières publiques et la recherche d'une mobilisation efficace de l'épargne locale.

a) Dans le domaine politico-administratif

Il importe que l'Etat se dote des moyens nécessaires pour exercer envers les entreprises en place les actions de soutien et de stimulation qui sont indispensables, sous forme d'aide pour résoudre les difficultés diverses et les problèmes de tous ordres qui se posent aux entrepreneurs : relations avec les services administratifs, organisation de la commercialisation à l'intérieur et à l'extérieur, recherche d'amélioration de la productivité, etc.

La mesure la plus importante pour la mise en place de nouveaux équipements industriels a été sans conteste la création d'un organisme de promotion des investissements. Le programme industriel comporte nombre d'objectifs qui restent conditionnels et qui ne pourront être atteints sans une promotion dynamique.

L'élargissement des débouchés africains pour l'industrie ivoirienne s'appuiera sur la création d'une commission d'industrialisation régionale au niveau du Conseil de l'Entente. Cette commission aura pour fonction d'élaborer une harmonisation des programmes industriels des divers Etats de l'Entente, tenant compte des vocations spécifiques pouvant se dessiner. L'organisme international ainsi créé, à caractère essentiellement technique, sera la meilleure base de départ pour amorcer une coopération économique avec les autres pays avoisinants, en particulier avec le Ghana, ce qui ouvrira des possibilités de développement de plus grande amplitude.

Pour accroître les débouchés, sur les pays industrialisés, des produits de l'industrie ivoirienne, il convient d'exercer une action sur les gouvernements des pays industrialisés, pour qu'ils orientent dans le sens voulu leur politique de coopération. L'aide à requérir dans le cadre des relations entre la C.E.E. et les Etats associés, peut porter aussi bien sur des avantages contingentaires que sur des facilités dans le domaine du financement des investissements ou des aides de diverses formes contribuant à l'abaissement des prix de revient africains. (La dernière conférence de Yaoundé a été décevante à cet égard).

La mise en œuvre d'une politique coordonnée de formation contribuera aussi, directement et indirectement, au développement industriel en mettant à la disposition des entreprises les gestionnaires et les spécialistes nécessaires, d'une qualification convenable.

b) Dans le domaine juridique et réglementaire

L'aide de l'Etat aux investisseurs privés est un outil de développement et doit à ce titre s'adapter toujours mieux aux conditions de chaque étape du développement. Il est devenu indispensable, en particulier, de modifier la loi de 1959 régissant les entreprises prioritaires. La législation actuelle aboutit à un éparpillement des sacrifices fiscaux, ce qui diminue les moyens d'intervention que l'on pourrait appliquer aux projets les plus importants. En particulier, elle désavantage les productions de biens intermédiaires par rapport aux industries de produits finis, pour lesquelles il est parfois préférable d'aménager une hausse des prix à la consommation plutôt qu'un dégrèvement de l'entreprise. Tout octroi d'avantages se traduisant par un manque à gagner ou une perte pour les finances publiques, il importe, après mesure du sacrifice global que peut consentir l'Etat, de moduler les avantages accordés selon l'intérêt économique des entreprises qui les demandent. Ces avantages doivent inciter les entreprises à une amélioration rapide de leurs conditions de fonctionnement, de manière à les rendre progressivement compétitives et capables de poursuivre leur développement lorsqu'elles seront rentrées dans le régime de droit commun.

A cet égard, il convient d'adopter comme règle générale le principe de la dégressivité des avantages accordés aux entreprises prioritaires ; ceci afin de les amener peu à peu à une situation de libre concurrence qui sanctionnera leur viabilité économique.

La fiscalité est aussi à considérer comme un instrument de développement. En particulier la tarification douanière doit être modulée de manière à favoriser l'industrialisation, les produits finis devant se trouver plus lourdement taxés à l'entrée que les produits moins élaborés et l'échelle étant inversée pour les droits de sortie. Certains aménagements sont à apporter, sans qu'il s'ensuive une diminution de recettes fiscales. Dans l'optique de l'harmonisation industrielle au niveau régional, on s'efforcera d'obtenir l'atténuation des disparités entre les fiscalités des divers Etats avoisinants ; il faut viser à une égalisation progressive des droits de porte dans les divers pays africains.

Enfin diverses mesures d'ordre réglementaire faisant obstacle à la création ou au développement de certaines activités seront à réexaminer. On sera conduit à assouplir certaines exigences relatives à la qualité des produits (lait reconstitué), à réviser certaines limitations (degré en alcool de la bière, charge par essieu des véhicules lourds). On freinera par contre certaines importations en essor inquiétant comme le vin, la friperie. On réexaminera la réglementation à appliquer dans certains domaines (exploitation des bois d'œuvres).

c) Dans le domaine économique et commercial

Pour permettre le développement de certaines activités, la consommation intérieure des produits correspondants est à stimuler. Ces actions de promotion, qui pourront employer des techniques publicitaires, concerneront des biens de consommation finale comme les farines précuites, les articles de confection et de bonneterie ordinaires en coton, ou de consommation intermédiaire comme la brique, les panneaux de particules, les éléments préfabriqués en bois, l'ameublement de fabrication locale. De plus, les marchés administratifs devront accentuer leur orientation vers les produits de l'industrie locale, dans le domaine de la briqueterie, des éléments préfabriqués en bois, de l'ameublement, et aussi dans celui de l'imprimerie et des pneus rechapés.

Mais l'appareil commercial a un rôle essentiel à jouer dans cette stimulation de la consommation intérieure des produits locaux. D'une part, une révision des marges commerciales permettra au commerce de tirer de la vente des produits locaux des avantages analogues à ceux qu'apporte la distribution des produits importés. D'autre part, le commerce traditionnel, dont le rayonnement et le pouvoir de pénétration sont étendus, mérite une attention particulière : bien orienté, il peut contribuer de façon efficace à la diffusion des produits de l'industrie ivoirienne.

Une série d'actions sera entreprise en vue d'analyser la productivité des industries ivoiriennes, de la comparer à celle d'entreprises étrangères ; on déterminera ainsi les moyens appropriés pour améliorer cette productivité, pour diminuer le coût des facteurs de production, pour permettre l'essor de l'industrie actuelle et l'implantation de nouvelles activités aux exigences élevées en matière de compétitivité.

d) Dans le domaine financier

Les interventions financières de l'Etat seront articulées de manière à obtenir l'effet de stimulation le plus efficace.

Les sommes pouvant être affectées à ces interventions dépendent du manque à gagner fiscal que l'on consentira dans l'octroi d'agréments prioritaires. Comme elles resteront limitées, l'effort financier sera à concentrer en priorité sur les projets reconnus les plus importants, sur les entreprises dont l'essor est conditionné par une amélioration de l'aptitude à la compétition, même s'il faut alors laisser certains projets de moindre intérêt se réaliser sans l'aide de l'Etat. Les interventions seront modulées selon l'intérêt économique des projets ; elles seront diversifiées et pourront consister non seulement en prises de participation, mais en octroi de facilités au démarrage, de prêts spéciaux, de bonifications d'intérêt, etc.

Certaines actions seront également entreprises en faveur de la mobilisation de l'épargne privée : rétrocession auprès des épargnants de prises de participation contractées par des organismes financiers publics ou parapublics ; création d'une société d'investissements privée, peut-être initialement à caractère semi-public et devenant progressivement autonome.

II. LES OBJECTIFS DES BRANCHES 5 à 22

TRAVAIL DES GRAINS ET FARINES (*)
(Branche 5)

A. - PRÉSENTATION

Situation actuelle

Les activités de la branche concernent la production de farine à partir de blé importé, le décorticage du riz paddy de provenance locale, la panification, la biscuiterie et la production de pâtes alimentaires.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 456.

Les produits de la branche sont destinés, pour l'essentiel, au marché intérieur ivoirien. Les exportations sont négligeables puisqu'elles ne portent que sur les issues de blé, soit 2 % de la production.

La valeur ajoutée aux coûts des facteurs de la branche représente 7 % de la valeur ajoutée de l'industrie ivoirienne.

Evolution passée

L'évolution de la branche, au cours de la dernière décennie, a été marquée par une croissance soutenue.

une transformation notable des structures de production, une diversification de ces productions et, surtout, une extension remarquable de la couverture du marché intérieur.

Le taux de croissance a été de 21 % par an, en prix courants ; les activités proprement industrielles se sont développées plus rapidement que les activités artisanales et fournissent actuellement 66 % de la production totale de la branche contre 48 % en 1960.

La diversification des productions a été graduelle. En 1960, le riz décortiqué et le pain constituaient les seuls produits de la branche. La fabrication de farine de blé a été entreprise dès 1963. La production de biscuits et de pâtes alimentaires a débuté en 1969.

Le phénomène le plus intéressant concerne la part croissante prise par la branche dans la couverture des besoins du marché intérieur. La production locale de riz décortiqué et farine assure désormais 66 % des besoins intérieurs contre 22 % seulement en 1960. Malgré le fort accroissement du revenu national, la valeur des importations a baissé, passant de 2 400 millions par an en 1960-1963 à 2 200 millions ces dernières années.

Perspectives

Les résultats obtenus à ce jour sont conformes aux objectifs de la politique d'import-substitution. Les seuls développements prévisibles, dans le cadre de cette politique, auront pour effets l'élimination complète des importations de riz et, peut-être, le remplacement partiel de la farine de blé importé, par de la farine de maïs local.

Les débouchés à l'exportation, dans les domaines d'activité de la branche, paraissent négligeables. On a néanmoins retenu la possibilité d'une production de fécule de maïs pour exportation, entre 1976 et 1980.

En définitive, il faut s'attendre désormais à un ralentissement de la croissance de la branche. Il se reflète d'ailleurs dans les prévisions de production pour les deux prochains quinquennats :

— 1971-1975 : + 13 % par an,
— 1976-1980 : + 9,5 % par an.

Par contre, le caractère industriel de la branche ira en s'accentuant, compte tenu de l'urbanisation croissante de la population et de l'exigence accrue en produits élaborés de qualité.

B. - LES OBJECTIFS

Minoterie de blé

Depuis 1964 la Côte d'Ivoire est autonome en ce qui concerne la consommation intérieure de farine de blé. La minoterie d'Abidjan, doublée récemment, peut actuellement broyer 110 000 tonnes de blé et arrivera vraisemblablement à saturation vers 1975. Il n'y a pas d'exportation de farine de blé ; ceux des pays voisins qui n'ont pas de minoterie s'approvisionnent à meilleur compte en farines d'origine européenne.

Les issues de blé font l'objet d'une petite consommation locale pour l'alimentation des volailles. Mais l'essentiel est réexporté. La mise en place récente d'une chaîne d'agglomération des issues, sous forme de briquettes, en facilite la conservation et la commercialisation à l'extérieur. Il est possible toutefois que cette exportation pose dans l'avenir quelques problèmes face à un marché relativement saturé. Le principal débouché est actuellement l'Irlande.

L'incorporation d'autres farines dans le pain pourra apparaître intéressante si elle n'entraîne pas d'altération de la qualité. Il pourrait en résulter une diminution des importations de blé extra-africain. On peut songer à y substituer par exemple :

— du manioc, mais le pronostic n'est pas favorable : des essais d'incorporation de farine de manioc, à 10 ou 15 %, effectués il y a une trentaine d'années, durant la dernière guerre, ont donné un très mauvais produit.

— du mil, il faudra se tenir informé des essais de production de farine panifiable, actuellement effectués, sur l'initiative de la F.A.O., à la minoterie de Zinder (Niger).

— du maïs, il faudra se limiter à certaines variétés bien sélectionnées et à l'utilisation de farine de fine mouture : le rendement farine/graine est alors assez bas (de l'ordre de 40 %) et il faut trouver un débouché pour les productions simultanées (semoules, farines de finesse insuffisante, son...).

— du riz.

On étudie actuellement la possibilité « maïs », qui présenterait l'avantage de stimuler cette production de l'agriculture ivoirienne ; les débouchés actuellement limités du maïs empêchent la généralisation de cette avant-culture du coton. Les prévisions de consommation de farine de maïs sont basées sur une hypothèse, à valeur purement indicative, d'incorporation de farine de maïs dans le pain, à raison de 15 % en 1975, et de 20 % en 1980. Leur réalisation est subordonnée à la poursuite des recherches et expériences, à la décision qui sera prise et à la fixation des modalités réglementaires qui s'ensuivront.

Boulangeries

Les prévisions correspondent à une croissance parallèle à celle de la consommation de farine, déduction faite de quelques autres emplois peu importants (biscuiterie, pâtes alimentaires). La ventilation

des prévisions entre boulangeries industrielles et boulangeries artisanales s'appuie en particulier sur une étude effectuée en 1966 par la chambre d'Industrie.

La structure des entreprises est en cours d'évolution ; la préparation du pain tend à se rapprocher des consommateurs, et les boulangeries industrielles à four tunnel et à débit continu tendent à faire place à des boulangeries plus nombreuses, plus dispersées, équipées de fours traditionnels. Il se serait ainsi créé, dans les quatre dernières années, 40 boulangeries nouvelles. La dimension moyenne reste toutefois plus élevée qu'en France : la dimension la plus courante est de 1 tonne/jour de pain contre 0,3 à 0,6 tonne/jour en France.

Biscuiterie et pâtes alimentaires

La consommation de biscuits en Côte d'Ivoire est irrégulière. Elle se situe actuellement au voisinage de 800 tonnes/an (biscuits importés). Les tonnages ci-dessous sont relatifs aux rubriques douanières :

— 19 08 25 : biscuits secs sans cacao :
— 19 08 29 : autres produits de biscuiterie.

Tableau N° 9

Années	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Import. moins réexport., tonnes	286	485	322	399	541	535	522	601	807

La croissance moyenne sur ces 9 années s'établit à 10,6 % par an. La prolongation de cette tendance conduirait à une consommation intérieure voisine de 1 000 tonnes en 1970, dépassant 1 600 tonnes en 1975 et 2 700 tonnes en 1980.

Les importations concernent actuellement une grande diversité de modèles, secs et fourrés, et de qualités ; le prix moyen, au niveau CAF, s'établit actuellement au voisinage de 150 à 180 F CFA/kg. Mais la création d'une production nationale, si elle s'oriente vers un produit bon marché de qualité courante, peut stimuler fortement la consommation intérieure et donner lieu à des réexportations vers les pays avoisinants.

Tableau N° 10

Années	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Import. moins réexport., tonnes	250	264	253	317	335	424	533	516	729

Elles ont progressé durant ces années à un taux supérieur à 14 % par an.

Il s'y ajoute la production d'une entreprise qui produit des pâtes alimentaires depuis 1957, sans faire de conditionnement au détail ; elle a une capacité installée de l'ordre de 500 kg/jour et a vendu à des collectivités 70 à 90 tonnes/an de pâtes alimentaires ces dernières années.

La consommation intérieure pourrait dépasser 800 tonnes en 1970 et approcher 3 000 tonnes en 1980. De nombreux types, marques et qualités de pâtes alimentaires sont introduits sur le marché.

Une fabrication de biscuits et de pâtes alimentaires, accompagnée d'une production de confiserie, a été mise en route récemment, avec une capacité de 6 tonnes/jour de biscuits et 6 tonnes/jour de pâtes.

Décorticage du riz

Le tableau suivant résume les perspectives de satisfaction de la consommation ivoirienne de riz.

Il subsistera des importations, particulièrement de biscuits de qualité supérieure.

La fabrication locale pourra utiliser, outre de la farine de blé et du sucre, du manioc, peut-être sous forme de farine précuite, et des crèmes et parfums divers pouvant provenir du traitement des fruits locaux.

L'I.T.I.P.A.T. pourrait prêter son concours à la détermination de formules de biscuits utilisant les ressources locales de manioc et de fruits.

La consommation intérieure de pâtes alimentaires est fortement croissante. Les importations (n° de nomenclature 19 03) corrigées des réexportations ont été les suivantes :

Tableau N° 11

	1970	1975	1980
Consommation totale	362	475	616
fournie par :			
— Décorticage manuel ou artisanal	283	317	300
— Usinage en rizerie industrielle	15	136	316
— Importation	64	22	—

en milliers de tonnes de paddy

Les chiffres cités ici correspondent à une production « normale » et, de ce fait, les quantités réellement produites sur place sont soumises à des influences diverses, à caractère cyclique. En particulier, il est vraisemblable qu'en 1970 la production réelle sera inférieure à la « normale ». La consommation fera par contre plus largement appel à l'importation. Il importe de noter que les productions

industrielles et artisanales de riz décortiqué, pour une année donnée, correspondent aux productions agricoles de paddy de l'année précédente.

Il existe actuellement quatre rizeries industrielles, sises à Man, Korhogo, Bouaké et Gagnoa. Une tranche de trois rizeries (Bongouanou, Daloa, Séguela) sera en état de marche en 1970 et une huitième usine (Yamoussoukro) sera mise en service avant 1975. La capacité installée atteindrait ainsi 125 000 à 165 000 tonnes/an en 1975 et de nouvelles rizeries devront apparaître après 1975.

Pour un fonctionnement normal de ce potentiel industriel de nombreux problèmes restent à régler : au niveau de l'agriculture (uniformisation et amélioration de la qualité végétale), de la collecte (diminution des impuretés, réduction du taux d'humidité), de la gestion des usines (diminution du prix de revient) et de la commercialisation des produits.

Des recherches sur la valorisation des sous-produits du riz permettraient la mise en place de certaines productions nouvelles ; on cite par exemple : l'extraction de l'huile de son, l'introduction de marc de son dans la composition d'aliments pour les animaux, l'utilisation de paille de riz dans la préparation de certaines qualités de papiers ou de cartons.

Maïserie, voie sèche

La réalisation d'un projet de mouture de maïs est subordonnée à un accroissement suffisant des débouchés des produits correspondants. Elle dépend en particulier de la réponse qui sera donnée à la suggestion d'incorporation, dans le pain, de farine de maïs (voir ci-avant le paragraphe relatif à la minoterie de blé). Elle dépend également des possibilités d'écoulement des autres productions simultanées (semoule, farine de grosse mouture, son de maïs) à commercialiser, peut-être en mélange avec d'autres produits, sous forme d'aliments infantiles et d'aliments pour le bétail.

De plus, une telle réalisation nécessitera une sélection variétale au niveau de l'agriculture, une diffusion de méthodes de conservation et de stockage permettant en particulier de régulariser les cours.

Des recherches sur la valorisation des sous-produits du maïs pourraient conduire à quelques réalisations : on cite, en particulier comme possibilité à examiner, le traitement des rafles de maïs pour la production de furfurol (solvant), de résines furanées, etc.

Maïserie, voie humide

Une réalisation dans ce domaine dépend des possiblités de trouver des débouchés rémunérateurs à l'exportation pour l'amidon de maïs. Il n'est pas certain, non plus, que le marché mondial des fécules et amidons offre des débouchés prometteurs. Ces problèmes sont à l'étude.

RECAPITULATION — BRANCHE 5 (*)

Tableau N° 12 x

Quantités : mT pour milliers de tonnes
Valeurs en millions de F CFA (prix 1968)

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V
Minoterie															
· blé	250	20	86 mT			200	20	106 mT			500	20	131 mT		
· farine			65 mT	2 400				81 mT	3 000				100 mT	3 700	
· issues			19 mT	160	140			23 mT	190	170			29 mT	240	210
Boulangerie industrielle	250	450	61 mT	3 510		400	400	88 mT	5 070		500	450	117 mT	6 740	
Biscuiterie	130	40	500 T	140	20		20	1 350 T	370	100	80	20	2.7 mT	730	220
Pâtes alimentaires	100	30	680 T	100			10	1 300 T	190	40	20	10	2 mT	290	90
Maïserie voie sèche															
· maïs						140	230	35 mT			170	150	62 mT		
· farine								14 mT	520				25 mT	930	
· autres								19.3 mT	310	40			34.3 mT	540	80
Maïserie voie humide															
Rizerie	1 740	40	9 mT	450		100	120	85.7 mT	4 290		1 310	160	45 mT	680	660
Boulangerie artisanale	100	150	17 mT	980		200	400	25 mT	1 440		2 170	140	205.4 mT	10 270	
Riz décortiqué artisanal			54 mT	1 950				70.2 mT	2 530		250	400	32.5 mT	1 870	
													60 mT	2 160	
TOTAUX	2 570	730		9 690	160	1 040	1 200		17 910	350	5 000	1 350		28 150	1 260

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 456.

CONSERVES, CAFE, CACAO
(Branche 6)

A. - Présentation

Situation actuelle

Les activités de cette branche comprennent les productions de conserves d'ananas, de café soluble et torréfié, de conserves de poisson, de beurre et tourteau de cacao.

Elle a une vocation exclusivement exportatrice : 95 % de ses productions sont exportées.

Son caractère industriel et moderne est marqué par la concentration des activités de la branche. Cinq entreprises assurent 98 % de la production :

— SALCI et SAFCO : conserves d'ananas ;
— CAPRAL : café soluble ;
— SCODI : conserves de thon et sardines ;
— SACO : beurre et tourteau de cacao.

La valeur ajoutée de la branche participe pour 5 % à la valeur ajoutée globale du secteur industriel ivoirien. Les immobilisations brutes s'élevaient en 1968 à 3 200 millions et les emplois créés à 2 120.

Evolution passée

Le développement de la branche est exemplaire de la réussite d'une politique d'exportation fondée sur la valorisation des ressources naturelles locales (ananas, café, cacao...).

La production s'est accrue, entre 1960 et 1968, au rythme annuel moyen de 39 % en prix courants. Mais, la valeur ajoutée n'a pas augmenté dans les mêmes proportions : 33 % en moyenne. Exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires, elle est passée de 34 % en 1960-1964 à 23 % en 1965-1968. Cette baisse du taux de valorisation industrielle résulte essentiellement de l'introduction, à partir de 1964, d'une production de beurre et tourteau de cacao, dont la valeur ajoutée n'atteint que 17 %.

Les productions se sont diversifiées progressivement. En 1960, la branche ne produisait que des conserves d'ananas (95 %) et du café torréfié (5 %). La conserverie de poisson est entrée en fonctionnement en 1961 ; le café soluble a été fabriqué à partir de 1962, le beurre et le tourteau de cacao à partir de 1964. Actuellement, les productions principales sont représentées par le beurre et le tourteau de cacao (50 %), les conserves d'ananas (30 %) et le café soluble (10 %).

La contribution de la branche aux exportations industrielles est passée de 13 % en 1960 à 35 % en 1968.

Perspectives

Le rôle bénéfique de la branche pour l'économie ivoirienne se manifeste sous le double aspect de son importante contribution à la croissance des exportations et de la promotion des activités agricoles. Cette politique de valorisation des ressources naturelles doit s'intensifier et s'étendre à d'autres productions agricoles. A cet égard, on a prévu la création d'unités de production de concentrés de jus d'ananas, de noix de cajou et baume d'anacardier, de crevettes congelées, de jus et pulpes de fruits divers, de cacao soluble.

Les perspectives chiffrées conduisent à une croissance de 10 % en prix constants de 1970 à 1975. Ce taux prévisionnel est en retrait par rapport à celui de la dernière décennie. Mais il s'explique par la dépendance de la branche vis-à-vis des productions agricoles qu'elle traite et dont la mise en œuvre et l'essor n'ont pas la rapidité des développements industriels.

B. - Les objectifs

Traitement industriel de l'ananas

La Côte d'Ivoire met en boîtes métalliques des tranches d'ananas baignant dans un sirop ; pour une valorisation plus complète des fruits, on met également en boîtes des brisures en morceaux ou broyées, et des jus.

D'autres méthodes de conservation comme le séchage ont été essayées, mais ne sont pas développées actuellement. L'évolution de la technologie conduira peut-être à un déclassement progressif des conserves de type actuel, avec un développement d'autres modes de conservation et de conditionnement. Les effets éventuels de cette évolution ne sont pas pris en compte dans les prévisions de production.

Jusqu'à présent la France était le principal client des conserveries ivoiriennes d'ananas ; les prix pratiqués sur les autres marchés européens, moins élevés, n'étaient pas suffisamment rénumérateurs. L'objectif ivoirien est de conquérir ces marchés, en réalisant des unités de mise en conserve de capacité élevée et de productivité suffisante. Une des entreprises existantes double sa capacité et doit atteindre 120 000 tonnes de fruits traités en 1972 ; une nouvelle unité, d'une capacité de traitement de 40 000 tonnes de fruits, a été mise en place.

Les tonnages de fruits traités indiqués en perspectives (120 000 tonnes en 1970 et 175 000 tonnes en 1975) ont été comptés aux valeurs FOB estimées par les producteurs ; en réalité les fluctuations de prix qu'enregistre ce produit pourront entraîner des écarts par rapport à ces prévisions de valeurs.

La production de jus d'ananas qu'il est possible d'atteindre dépasse très largement les possibilités d'absorption du marché. La dernière entreprise créée n'envisage pas de commercialisation des jus. Les autres entreprises disposent de forts excédents. Un procédé de concentration sous forme de jus limpides a été proposé : on prévoit qu'il pourrait être mis en œuvre avant 1975, produisant 2 500 tonnes de concentré pour l'exportation, à partir de 10 000 tonnes de jus.

Après la mise en conserve de l'ananas, il reste une quantité considérable de déchets (peut-être 60 000 tonnes en 1970) dont les possibilités de valorisation sont à explorer. Diverses idées ont été émises, diverses productions ont été expérimentées en laboratoire : récupération des sucres, production de vins et vinaigres, extraction de la bromédine... Les données sur ces valorisations éventuelles ne sont pas suffisantes pour que l'on puisse établir des prévisions chiffrées.

Traitement des fruits autres que l'ananas

Les spécialistes de l'Institut pour la Technologie et l'Industrialisation des Produits Agricoles Tropicaux (I.T.I.P.A.T.) procèdent depuis plusieurs années à l'étude expérimentale des valorisations de céréales, de légumes, de tubercules, de fruits produits localement. Ces travaux de laboratoire doivent normalement aboutir à des réalisations industrielles, élaborant des produits commercialisables sur les marchés africains ou exportables vers des transformateurs européens.

Un certain nombre de lignes de recherche ont ainsi été ouvertes, qu'on a commencé à prolonger jusqu'à la prospection active de débouchés. En sens inverse, les contacts entamés systématiquement auprès des plus importantes industries agricoles et alimentaires françaises peuvent conduire à orienter les recherches vers des productions différentes de celles étudiées jusqu'à présent, mais conformes à la demande des industriels utilisateurs.

En ce qui concerne la valorisation des fruits, un certain nombre de possibilités ont été mises en évidence ; pour des motifs techniques ou économiques, l'intérêt se porte en particulier sur les points suivants :

— Traitement de la noix de cola, avec essai d'isolement du produit stimulant qu'elle contient. Les essais et recherches intéressent l'industrie pharmaceutique, pour la préparation de stimulants de l'effort présentés sous diverses formes (boissons, gomme à mâcher...).

— Décorticage de l'anacarde pour l'extraction de l'amande et du baume, avec, de plus, une valorisation éventuelle du pédoncule. Dans le choix d'une méthode de décorticage, il faudrait écarter les procédés entraînant une cuisson du baume. La production ivoirienne pourrait, dès avant 1975, justifier l'installation d'une industrie de décorticage.

— Traitement de la mangue, dont la production dans le nord sera très importante d'ici quelques années. Mais la récolte des mangues dure peu et son traitement s'effectue en quelques semaines. On étudie actuellement la possibilité de valoriser ces fruits sous forme de jus, de purées, on peut également envisager leur incorporation dans des macédoines de fruits tropicaux divers mis en boîte dans un bain de sirop.

— Valorisation des écarts de triage de la banane : au stade actuel des études, il semble difficile de déterminer des valorisations rentables. Les crèmes de banane ont actuellement un faible débouché : il en serait de même pour les jus, les sirops, ou les vins et vinaigres de banane obtenus en laboratoire. Pour se placer sur le marché européen de la banane séchée il faut être compétitif face aux productions de l'Equateur. Les expérimentations et les études se poursuivent.

— Valorisation des fruits tropicaux divers (banane, goyave, papaye, mangue...) qui peuvent être présentés sous forme de flocons, de jus concentrés, de sirop ou de crèmes stabilisés au sucre ou à la farine de manioc ; leur valorisation peut être liée à la mise en œuvre de techniques de lyophilisation (séchage par sublimation après congélation). La technique de lyophilisation est encore en cours d'évolution. Des appareillages à bon rendement (lyophilisation en continu) pourraient être au point dans quelques années et la Côte d'Ivoire aura intérêt à se placer au rang des premiers utilisateurs importants de cette technique. On note toutefois qu'actuellement seuls les produits chers peuvent prétendre à la lyophilisation. Cette liste n'est pas limitative. On pourra y ajouter par exemple la production de coco râpé. On doit évoquer aussi le traitement des jus et pulpes d'agrumes cultivés pour l'essence d'écorce (les objectifs dans ce domaine figurent en branche 14 avec ceux des huiles essentielles).

Au titre du traitement des fruits divers, outre le décorticage de l'anacarde, on a chiffré arbitrairement une perspective de production d'une valeur de 400 millions de F CFA en 1975, quoique l'on ignore encore la nature et le volume des productions dont une prospection active des débouchés et des investisseurs potentiels aura favorisé la mise en place.

Conserves de tomates

D'après les statistiques d'importation, il semble que la consommation de conserves de tomates ait pris un essor rapide depuis une dizaine d'années :

Tableau N° 13 IMPORTATIONS DE CONSERVES DE TOMATES

Années	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Quantités en tonnes	41	518	1 083	1 253	1 603	1 977	2 160	2 429	2 197	2 657	2 742	2 823
Valeurs en millions CFA	4	33	59	85	111	129	148	184	182	216	203	216

La production locale de conserves de tomates n'a pas encore été mise au point. Elle semble difficile à réaliser, en raison des faibles rendements obtenus en Côte d'Ivoire (environ 20 t/ha), du coût élevé de la culture (prix des piquets), de la fréquence des flétrissures bactériennes, etc. De plus une usine de concentré de tomates exige des fruits de forme régulière et riches en pulpe ; d'où la nécessité d'une sélection variétale rigoureuse.

Face au bas prix des concentrés importés, il n'est pas certain qu'une production locale atteigne aisément la rentabilité, d'autant que le traitement de la tomate est une activité saisonnière : il faudra s'efforcer de trouver, dans le traitement d'autres fruits ou légumes, la possibilité d'utiliser hors saison l'appareillage de conserverie des tomates.

En raison de toutes ces difficultés, on n'a inscrit une prévision de production (400 millions de F) qu'au-delà de 1975.

Dans le cadre d'une harmonisation industrielle au sein du Conseil de l'Entente, peut-être le marché ivoirien devra-t-il s'ouvrir à une production de concentré en provenance de Haute-Volta ou du Niger.

En particulier le projet de Banfora en Haute-Volta, objet d'essais nombreux et suivis depuis plusieurs années, pourrait, après son entrée en production, fournir une partie du marché ivoirien.

Poissons et crustacés

La production de conserves de sardinelles d'Adiaké se substituera progressivement à l'importation de boîtes de sardines. Une exportation vers les pays de l'intérieur est à rechercher, une fois consolidée l'amélioration de qualité.

Dans le domaine de la conserve de thon, le marché intérieur n'offre pas des débouchés considérables ; mais les quantités de thon pêchées annuellement au large des côtes ivoiriennes justifient que l'on cherche la possibilité d'exporter des conserves de thon. Le marché des U.S.A. est à considérer comme inaccessible : les entrées de conserves de thon y sont frappées d'un droit élevé. Des débouchés sont à rechercher au niveau de la CEE, en France, en Italie, en Allemagne fédérale ; ce qui présuppose une participation active aux négociations pour l'organisation du marché européen des conserves de poisson.

On a indiqué pour objectif 1975 le traitement de 10 000 tonnes de poisson : on ignore pour l'instant si cet objectif est surestimé ou peut être dépassé.

La production de « nuoc mam », intéressante à cause de sa richesse en protéines, est entreprise depuis peu à proximité d'Abidjan. Les quantités que l'on parviendra à commercialiser doivent s'accroître et atteindre 400 000 litres en 1975 (valeur 50 F/l).

La pêche de crevettes à proximité du littoral ivoirien, l'élevage de crevettes en lagune à partir de larves importées du Japon, alimenteront des ateliers de traitement et de conditionnement ; on prévoit le traitement de 500 tonnes de crevettes en 1970 et de 900 tonnes en 1975.

Farine de poisson

La farine de poisson utilisée principalement pour la fabrication d'aliments pour les animaux, est l'objet d'échanges internationaux assez actifs. La consommation mondiale est irrégulièrement croissante. La production mondiale est dominée par le Pérou qui assurait, vers 1962-1965, 34 à 42 % des productions totales de farine dans le monde ; mais les fluctuations provoquées par des variations dans le succès des campagnes de pêche ont favorisé la recherche de protéines de substitution (tourteaux de soja enrichis en acides aminés de synthèse, protéines de pétrole ou de synthèse).

On ne peut pas envisager de produire en Côte d'Ivoire de la farine de poisson pour l'exportation : en effet, pour se placer sur le marché mondial, une farine doit être de qualité suffisante et régulière ; il en découle la nécessité d'alimenter les usines en poisson frais, pêché spécialement à cet effet ; d'autre part cette farine se placera à un prix relativement bas, de l'ordre de 30 F CFA/kg FOB (120 $/t). La pression exercée sur les prix de la farine de poisson par les produits de substitution ne laisse pas de perspective de hausse des cours.

Alors une industrie locale, d'une capacité de l'ordre de 1 500 t/an de farine (7 500 à 8 000 t/an de poisson), n'atteindra sa rentabilité qu'avec des approvisionnements en poisson frais parvenant à l'usine à un prix de l'ordre de 3 à 4 F CFA/kg au maximum : rentabiliser à ce niveau une activité de pêche au voisinage des côtes ivoiriennes apparaît impossible ;

la pêche des chalutiers ivoiriens se commercialise actuellement à 40 ou 45 F CFA/kg ; le prix de revient de ce poisson, dans les conditions les plus favorables, ne peut certainement pas descendre au-dessous de 10 à 15 F CFA/kg.

Il ne reste alors que la possibilité de fournir le marché intérieur. Dans un ensemble intégré de traitement des produits de la pêche, si les marchés extérieurs permettent d'envisager une conserverie de thon de grande dimension (15 000 à 25 000 t/an de thon frais), il sera concevable de prévoir, peut-être pour 1975, une unité de 1 200 à 1 500 t/an de farine, alimentée en déchets de conserverie, absorbant, de plus, les espèces pêchées non comestibles et les invendus. Cette production serait destinée en premier lieu à approvisionner l'industrie locale de préparation d'aliments composés pour les animaux.

L'utilisation de la farine de poisson pour l'alimentation humaine sort peu à peu du stade expérimental ; son développement sera à surveiller. Si l'emploi de la farine de poisson en nutrition humaine venait à se généraliser, il pourrait en résulter à terme certaines modifications dans la structure de la production et des échanges de ce produit, à l'issue desquelles les possibilités ivoiriennes d'interventions pourraient être reconsidérées. Il est fort probable toutefois que le marché continuerait à être dominé par les pays les mieux placés en fait de ressources ichtyologiques.

En conclusion, la farine de poisson, dans les conditions ivoiriennes, pourra apparaître comme une valorisation de sous-produits, à usage local, mais certainement pas comme une industrie à ravitaillement autonome et orientée sur les marchés extérieurs.

Café soluble

L'entreprise actuelle a réalisé son programme de production avant l'échéance qu'elle s'était fixée. Elle cherche à développer ses ventes vers les pays de l'Est et les pays hors quota, et à améliorer son niveau de production, portant sa capacité à 2 700-3 000 tonnes/an de poudre, soit environ 9 000 tonnes/an de café vert.

Pour le développement des productions ivoiriennes on ne peut pas prévoir pour le moment le séchage par lyophilisation, qui semble mal convenir au Robusta.

Café torréfié

La possibilité de placer 1 000 tonnes de production en 1975 dépendra de la croissance de la consommation du café. L'exportation, notable vers la Haute-Volta, le Niger, est plus faible vers le Nigeria, le Ghana. Un essai de reprise est tenté vers le Mali. La consommation intérieure croît lentement, mais les circuits de commercialisation pourraient être améliorés.

On commercialise deux qualités principales de café torréfié. Le café bon marché est obtenu à partir des brisures de robusta. Le café au meilleur goût, pour la clientèle plus exigeante, est obtenu par un mélange du robusta local avec des arabicas éthiopiens ou camerounais.

Le prix du café torréfié est grevé par des frais de conditionnement élevés ; sous le climat ivoirien, l'oxydation est rapide et il faut procéder au conditionnement sous vide dès torréfaction.

Beurre et tourteau de cacao

Des analyses approfondies effectuées sur cette activité conduisent aux conclusions suivantes :

— l'intérêt de triturer les fèves sur place est incontestable lorsqu'il s'agit de fèves classées « sous-grade », difficilement exportables ou inexportables en l'état. D'une part elles sont ainsi valorisées, d'autre part leur élimination permet une amélioration efficace de la qualité des exportations de fèves ;

— du point de vue des avantages économiques, la trituration des fèves de grade exportable est d'un intérêt à peu près nul, et s'accompagne d'un manque à gagner fiscal important, nécessaire toutefois pour assurer une rentabilité de l'entreprise ;

— du point de vue de l'industriel, il apparaît impossible de se limiter à la trituration des « sous-grades », et un équilibre correct des fabrications est obtenu avec un pourcentage d'au moins 50 % de grades exportables.

Le développement excessif du traitement sur place des fèves exportables, en période de haute conjoncture pour le marché du cacao, handicape la Côte d'Ivoire dans ses relations avec les clients traditionnels et dans sa recherche de nouveaux clients.

Ce ne serait qu'en période d'offre excédentaire qu'il pourrait apparaître intéressant, pour régulariser le marché, d'en distraire certaines quantités de fèves et de les traiter industriellement, quitte d'ailleurs à stocker le beurre et les tourteaux ainsi produits.

Ces considérations conduisent à prévoir un objectif de broyage égal à environ 20 % de la récolte de fèves escomptée, les quantités correspondantes étant en réalité susceptibles de varier selon la situation du marché du cacao.

Les tonnages prévisionnels ont été valorisés ici à un niveau de prix inférieur à celui de 1968. En effet, les prix du beurre et des tourteaux sont influencés par les cours des fèves, et le repère 1968 correspond à une période de cours élevés. Cependant, du fait de la dévaluation de 1969, les chiffres d'affaires futurs pourront accuser une différence importante par rapport aux prévisions.

Cacao soluble

Le tourteau de cacao dégraissé acquiert la propriété d'être soluble ; il peut alors être utilisé pour la confection de déjeuners cacaotés et de préparations alimentaires diverses.

La production ivoirienne, actuellement minime, devrait croître dans l'avenir, au prix d'efforts pour la commercialisation sur les marchés extérieurs.

RECAPITULATION — BRANCHE 6

Quantités : mT pour milliers de tonnes
Valeurs en millions de F CFA (prix 1968)

Tableau N° 14

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V
Conserves d'ananas (1)	860	600	120 mT	3 360	3 350	280	250	175 mT	4 650	4 630	410	200	220 mT	6 020	6 000
Concentré de jus d'ananas						90	30	2 mT	140	140		5	2.5 mT	180	180
Jus, pulpe de fruits, divers						130	120		100	390	320	245		1 200	1 190
Conserves de tomates											330	100	5 mT	400	
Conserves de poisson (2) :													2 mT	230	
- sardinelle			600 T	70		400	300	1,5 mT	170		560	400	30 mT	4 500	4 450
- thon			3 mT	450	420			10 mT	1 500	1 470					
Condition. de crevettes	130	150	500 T	300	300	30	100	900 T	540	540	40	100	1 500 T	900	900
Café torréfié			750 T	150	50	50	20	1 mT	200	80	60	20	1,5 mT	300	100
Café soluble	200	40	1 700 T	1 260	1 160	300	100	3 mT	2 520	2 390	920	200	6 mT	5 040	4 860
Beurre de cacao	300	150	30 mT (fèves)	3 900	3 890	400	150	50 mT (fèves)	6 500	6 480	500	100	70 mT (fèves)	9 100	9 070
						200	30	500 T	80	60	60	10	640 T	100	70
Cacao soluble						170	250	3 mT	200	200	380	480	8 mT	520	510
Anacarde															
TOTAUX	1 490	940		9 490	9 170	2 050	1 350		16 900	16 380	3 580	1 860		28 490	27 330

(1) Les productions Q sont exprimées en milliers de tonnes de fruits.
(2) Les productions Q sont exprimées en milliers de tonnes de poissons frais.

BOISSONS ET GLACES
(Branche 7)

A. - Présentation

Situation actuelle

Les entreprises de la branche produisent de la bière, des boissons gazeuses et de la glace. Une activité de congélation, entreposage et transbordement des produits de la pêche y a été incorporée, par souci de simplification comptable (production subsidiaire de glace).

La branche est assez concentrée puisque 4 entreprises fournissent l'ensemble de la production :

— BRACODI : bière, boissons gazeuses, glace.
— SOLIBRA : bière, boissons gazeuses, glace.
— SOBOCI : boissons gazeuses.
— SOGIP : congélation, glace.

Les immobilisations brutes s'élevaient, en 1968, à 2 550 millions et les emplois à 860.

Les exportations sont limitées aux pays voisins. Mais ceux-ci s'équipent progressivement dans les mêmes industries et les débouchés se restreignent en conséquence. Les exportations ne représentent plus que 6 % de la production contre 15 % en 1960-1961.

La valeur ajoutée de la branche est élevée, relativement à la production : 63 %, et contribue pour 3,5 % à la valeur ajoutée globale du secteur industriel ivoirien.

Evolution passée

Les possibilités à l'exportation étant réduites, le développement de la branche s'inscrit dans le cadre d'une politique d'import-substitution. Or, on est obligé de constater une dégradation du taux de couverture du marché intérieur, qui est passé de 54,5 % en 1960-1962 à 50 % en 1966-1968. La croissance moyenne de la branche n'a d'ailleurs été que de 5 %, en prix courants, de 1960 à 1968. Le faible taux d'accroissement est imputable à la diminution de la production de bière (150 000 hl en 1968 contre 171 000 en 1960).

La production de boissons gazeuses, par contre, a connu un développement satisfaisant : + 12 % par an.

La concurrence des produits importés (bière, vins, alcools) s'est trouvée renforcée par les goûts de luxe qui résultent normalement de la hausse des niveaux de vie individuels, et, sans doute aussi, par l'effet d'imitation des habitudes européennes. Cette tendance ne peut être combattue qu'au niveau des entreprises locales, par un effort soutenu d'amélioration de la qualité des produits et de promotion des ventes.

Perspectives

Compte tenu des remarques que suggère l'évolution passée de la branche, les perspectives chiffrées conduisent à un taux de croissance prévisionnel relativement optimiste : de 10,5 % en prix constants, entre 1970 et 1975.

Elles supposent donc que les entreprises locales manifestent dans l'avenir une compétitivité plus franche vis-à-vis des produits importés.

Par ailleurs, on devrait assister à un fort développement des activités de congélation et d'entreposage des produits de la pêche, engendré par l'extension prévue du réseau de commercialisation des poissons frais à l'intérieur du pays.

B. - Les objectifs

Bière

La bière est fabriquée localement par deux brasseries dont l'une s'est installée en 1952 ; l'autre est entrée en production en 1962. Toutes deux sont situées à Abidjan ; l'une a installé à Bouaké une station d'embouteillage. Naguère exportatrices, en particulier sur la Haute-Volta, les brasseries d'Abidjan ont vu s'annuler leurs débouchés extérieurs, du fait de la création de brasseries dans les pays voisins.

EXPORTATIONS DE BIERE LOCALE

Tableau N° 15

en milliers d'hectolitres

Années	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Exportations	34	48	33	53	38	0	2	4	2

La consommation intérieure de bière, après avoir fortement crû jusqu'en 1958 où elle atteignait près de 190 milliers d'hectolitres, a marqué ensuite une tendance générale à la baisse, à un taux moyen de 3,5 % par an entre 1958 et 1966 ; un redressement s'est amorcé depuis 1967. La reprise de la consommation de bière en 1967 est d'ailleurs imputable en partie à une hausse de la taxation du vin. Mais elle tient également à une série d'améliorations accomplies par les brasseurs, portant sur la qualité et sur la commercialisation de la bière. Les brasseurs ont entrepris un contrôle plus serré des circuits de distribution, avec livraison directe aux détaillants ; la mise en place de la distribution de bière-pression à Abidjan a été effectuée.

La production locale devrait remonter à 185 milliers d'hectolitres en 1970 et progresser ensuite à un taux de l'ordre de 8 % par an, pour atteindre 270 milliers d'hectolitres en 1975.

Il est probable qu'une brasserie se crée à Bouaké dans un proche avenir. D'autres stations d'embouteillage pourront être implantées dans l'intérieur du pays. En brasserie, la capacité installée (300 000 hl/an) devrait suffire jusqu'au-delà de 1975.

CONSOMMATION INTERIEURE DE BIERE

Tableau N° 16

en milliers d'hectolitres

Années	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Bière locale	174	130	137	153	122	127	140	109	116	128	148
Bière import. (2203)	13	6	7	8	6	11	10	14	13	16	16
TOTAL	187	136	144	161	128	138	150	123	129	144	164

Simultanément, la consommation de vin apparaît fortement croissante ; de 1960 à 1966 les importations de vin non conditionné se sont accrues à un taux moyen annuel de 8,6 % ; le mouvement de croissance s'est ralenti depuis.

IMPORTATIONS DE VINS NON CONDITIONNES, DE 12° AU MOINS
(n°s 2205 11 et 2205 12)

Tableau N° 17

Années	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Quintaux	193	273	247	283	351	324	331	277	341
Valeur CAF. millions F CFA	431	613	675	785	991	918	896	803	996

Parmi les boissons consommées, le vin joue donc un rôle considérable puisque les importations de vin ordinaire s'élèvent à environ 1 milliard de F CFA par an au niveau CAF, ce qui représente, au niveau des prix à la consommation, un chiffre d'affaires de l'ordre de 3,5 à 4 milliards de F CFA, contre 0,7 à 0,9 milliard pour la bière vendue par les deux brasseries locales.

Il n'est pas certain que la bière et le vin soient parfaitement substituables, mais il est incontestable qu'une forte taxation sur le vin entrainera une baisse de cette consommation, qui se reportera, au moins en partie, sur la bière.

Boissons gazeuses

La projection a été basée sur un taux de croissance annuel de 8 % entre 1970 et 1975. Les trois établissements existants ont une capacité globale de 280 000 hectolitres ; des créations nouvelles, en cours ou projetées, permettront d'atteindre l'objectif 1975 de 430 000 hectolitres.

Les productions locales de sodas pourraient employer les extraits secs ou les jus concentrés de fruits locaux qui pourraient être produits dans l'avenir, selon les techniques de l'I.T.I.P.A.T. ou selon d'autres techniques.

Glace

La glace hydrique, commercialisée en 1967 dans la région d'Abidjan, représente un tonnage de 72 000 tonnes, ainsi réparti :
— livraison aux unités de pêche : 46 000 tonnes :
— livraison en ville : 26 000 tonnes.

Elle est produite par trois établissements dont la capacité atteint actuellement environ 100 000 t/an. Après mise en route du nouvel entrepôt frigorifique au port de pêche, elle dépassera 130 000 t/an.

La pêche industrielle maritime pourrait atteindre :
— en 1970 : 65 000 tonnes :
— en 1975 : 100 000 tonnes :
— en 1980 : 135 000 tonnes.

Mais une part croissante de ces captures sera assurée par des navires congélateurs.

Si l'on suppose pour les livraisons en ville une croissance dans l'avenir de 8 % par an, la commercialisation de glace par les industries pourra atteindre les niveaux suivants :

Tableau N° 18

	1970	1975	1980
Quantités (tonnes) livrées à la pêche ..	60 000	80 000	100 000
livrées en ville ...	30 000	50 000	70 000
Total	90 000	130 000	170 000
Valeur (millions de F CFA 3 F CFA/kg)	270	390	510

Il existe un certain nombre d'installations plus ou moins importantes situées dans les villes de l'intérieur.

Les machines à faire de la glace en pains, construites par une entreprise d'Abidjan, permettront progressivement le ravitaillement des centres secondaires.

La glace carbonique est produite depuis peu à Abidjan, mais se commercialise difficilement : l'usage de la glace sèche n'est pas entré dans les mœurs.

Congélation-entreposage

Actuellement 20 000 t/an environ de thon transitent par Abidjan : ils sont stockés, avant réembarquement sur navires frigorifiques, au rythme de 120 t/jour pour une congélation à — 18°. 1 600 tonnes peuvent être stockées à — 20°.

Les installations du nouvel entrepôt frigorifique au port de pêche, dont la construction commence (470 millions de F CFA d'investissements) seront en service en 1970 et pourront être accrues ensuite. Les caractéristiques seront les suivantes :
— Réfrigération en saumure ..... 120 t/j
— Stockage à 0° ..... 400 t
— Congélation à — 18° ..... 60 à 90 t/j
— Stockage à — 20° ..... 3 000 t
— Stockage de vivres frais ..... 300 t
— Fabrication de glace ..... 100 t/j

On a compté que le transit du thon atteindrait 30 000 tonnes en 1970, 110 000 tonnes en 1975.

Les objectifs de congélation et d'entreposage du thon seront à revoir en diminution si les flottes de pêche s'équipent en thoniers congélateurs transbordant directement leurs récoltes à bord de cargos frigorifiques.

Les projets de chaine du froid, destinés principalement à ravitailler en poisson frais les villes de l'intérieur, sont encore à préciser. L'initiative privée à déjà mis en route quelques circuits avec des camions frigorifiques et quelques petites installations de stockage. Mais l'état de certaines routes gêne leur activité (poussière, chocs, risque de pannes). Par ailleurs, le poisson frais est souvent acheté par des revendeurs qui le sèchent ou le fument avant de le commercialiser : il apparaît préférable d'améliorer les circuits de commercialisation du poisson séché à la côte.

Eaux de table

Des sources d'eau naturelle de bonne qualité existent en Côte d'Ivoire. Leur exploitation permettrait de réduire les importations d'eaux européennes. Mais elles nécessitent des études préalables d'une grande ampleur, car il faut acquérir des certitudes de régularité à long terme de la qualité de ces eaux et du débit des sources.

Une société d'étude a été constituée ; les brasseurs locaux sont intéressés. L'eau minérale pourrait servir à la production d'eaux de table, gazéifiées ou préparées de diverses façons.

Les chiffres proposés ici, en l'absence d'études suffisamment avancées, ont une valeur indicative.

RECAPITULATION — BRANCHE 7

Quantités : mT pour milliers de tonnes
mhl pour milliers d'hectolitres
Valeurs en millions de F CFA (prix 1968)

Tableau N° 19

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V
Bières	330	200	185 mhl	1 080	10			270 mhl	1 580	10	870	200	380 mhl	2 220	10
Boissons gazeuses	40		290 mhl	1 030	10	180	120	430 mhl	1 530	20	360	150	600 mhl	2 130	40
Glace			90 mT	270				130 mhl	390				170 mT	510	
Congélation Entrepos. thon	200	20	30 mT	110	90	340	50	110 mT	400	250	190	20	160 mT	650	450
Eaux de table						50	20		50		60	20		100	
TOTAUX	570	220		2 490	110	570	190		3 950	280	1 480	390		5 610	500

AUTRES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET TABAC

(Branche 8)

A. - Présentation

Situation actuelle

Les activités de la branche recouvrent les productions de tabac à fumer et cigarettes, produits laitiers, confiserie et aliments pour la volaille.

La part du tabac est prédominante : 86,5 % de la valeur de la production, mais les impôts indirects sur la vente de ce produit représentent, à eux seuls, 58 % du chiffre d'affaires de la branche.

Les exportations, 4 % de la production, sont constituées uniquement par les ventes de tabac dans les pays limitrophes.

La valeur ajoutée de la branche, en raison de la forte charge d'impôts indirects sur le tabac, est très élevée. Elle représente 75 % de la production de la branche et 6 % de la valeur ajoutée globale du secteur industriel ivoirien.

Les immobilisations brutes atteignaient, en 1968, 1 100 millions et le nombre d'emplois 300 environ.

Evolution passée

Le taux de croissance de la branche a été, en moyenne, de 13 % par an, en prix courants, de 1960 à 1968. Il a donc été assez largement inférieur à celui de la production industrielle dans son ensemble (+ 24 %).

Cette déficience de la branche peut être attribuée à l'échec d'un important projet industriel de fabrication de produits laitiers.

Le taux de couverture du marché intérieur est resté stable, mais à un niveau relativement bas : 42 % en 1968 contre 41 % en 1960-1962.

Les débouchés à l'exportation, pour le tabac, se sont fortement réduits avec l'installation d'industries concurrentes dans les pays voisins. Les exportations de tabac ont donc sensiblement diminué, passant de 560 millions de F en 1961 à 120 millions en 1968.

Perspectives

Deux projets importants, dont la réalisation est prévue dans les cinq prochaines années, devraient donner un vigoureux essor à cette branche, actuellement en perte de vitesse. Ils concernent l'implantation d'une sucrerie produisant 45 000 tonnes en 1975 et traitant des cannes à sucre cultivées dans le pays et celle d'une usine de fabrication de lait concentré.

On ne peut pas espérer un développement significatif des exportations. Mais ces projets cadrent parfaitement avec l'objectif d'import-substitution et de promotion des activités agricoles. En effet, les importations de lait concentré et de sucre constituent, respectivement, 27 % et 36 % du montant total des importations de la branche et les plantations de canne à sucre devraient accroître sensiblement le revenu des populations agricoles.

Enfin, des résultats intéressants sont attendus des projets « Attiéké », produit à partir du manioc, et « Foutouprêt » fabriqué à partir de l'igname.

Le taux de croissance prévisionnel pour 1971-1975 est donc résolument optimiste : + 22,5 % par an, en prix constants.

B. - Les objectifs

Produits laitiers

L'industrie laitière en Côte d'Ivoire n'est pas basée sur le cheptel local, mais sur de la poudre de lait importée.

La première activité consiste à régénérer le lait pour le commercialiser sous forme de produits frais : lait, yaourts, fromages blancs... Une des entreprises existant à Abidjan, qui aspirait à un chiffre d'affaires élevé (600 millions de F CFA/an), a dû cesser son activité, pour des motifs techniques et commerciaux.

Une autre activité consiste à produire un lait sous la forme où il connaît la plus grande diffusion : lait concentré en boîte, sucré ou non. Il apparaît effectivement que cette transformation, d'une forme pulvérulente en une forme liquide, se traduit par une diminution de la valeur des importations de produits laitiers et par une création de valeur ajoutée intérieure non négligeable. Des projets de production de lait concentré sont à l'étude.

Dans ces régénérations du lait, une certaine baisse du prix de revient pourrait être obtenue par une modification de la réglementation ivoirienne : la Côte d'Ivoire continue d'appliquer la législation française qui impose au lait régénéré, au yaourt, au fromage, à la crème glacée, l'adjonction exclusive, à titre de matière grasse, de crème de lait, produit coûteux à importer. Bien des pays admettent la diffusion de produits laitiers où l'apport de matière grasse provient d'huiles végétales : arachide, coprah...

Le « filled milk » ainsi obtenu peut avoir des qualités organoleptiques voisines de celles du lait complet. Il peut être moins nutritif, ce n'est pas un inconvénient en Afrique où le lait est utile non pas par les matières grasses, mais par son apport de protéines et de calcium. Le « filled milk » n'est pas utilisé en Europe. Il a pris naissance aux Etats-Unis ; son usage s'est fortement développé aux Philippines, au Nigeria, au Ghana. Il faut utiliser dans sa fabrication des matières grasses désodorisées, mais le prix en reste moins élevé que celui de la crème de lait déshydratée, qu'il faut importer.

L'introduction des matières grasses d'origine végétale dans les crèmes glacées est actuellement interdite en France et en Allemagne fédérale ; dans les autres pays d'Europe de l'Ouest elle est autorisée, même dans les pays laitiers comme la Hollande ou les pays scandinaves.

La mise en route du Marché Commun nécessitera une unification des règlements des pays membres, relatifs à la qualité des biens de consommation ; il est vraisemblable que la France se trouvera conduite à admettre l'incorporation de matières grasses végétales dans les produits laitiers.

Une modification de la législation ivoirienne pourrait intervenir dès maintenant ; il pourrait en résulter une plus grande diffusion de produits laitiers d'un prix modique.

Les possibilités d'exportation des produits laitiers ivoiriens semblent réduites : le Niger, la Haute-Volta ont une production locale de lait commercialisée au stade des villes à un prix de l'ordre de 30 F/l.

La commercialisation des produits laitiers d'Abidjan à l'intérieur du pays est handicapée par des prix de transport élevés, tenant en particulier aux conditions précaires actuelles d'exploitation des chaînes de froid.

A propos de l'industrie laitière, il faut noter que le traitement des noix de coco fraîches permet d'obtenir, après extraction d'huile vierge, un lait de coco,

liquide épais analogue à un lait concentré et ayant la même valeur nutritive. Des recherches sur ce produit se poursuivent à l'I.T.I.P.A.T.

Racines et tubercules

Il s'agit des possibilités de valorisation du manioc, de l'igname, etc., sous forme de farines, de fécules, de produits diététiques et alimentaires divers. L'objectif de 750 millions de F CFA en 1975 a une valeur indicative.

Un premier projet consiste en la préparation de « foutouprêt », purée d'igname précuite, déshydratée, présentée sous forme de poudre instantanée. Une installation expérimentale est prévue ; elle pourrait être suivie de la mise en place d'une production à grande échelle, d'une capacité de traitement de 25 000 tonnes de racine. On prévoit simultanément la fourniture, sous forme de poudres, des sauces d'accompagnement.

Il y a un projet analogue pour le traitement du manioc qui serait présenté sous forme d'attiéké prêt à la consommation.

La possibilité de réaliser une féculerie de manioc pour l'exportation est également à l'étude. Les chances de réalisation dépendent de l'évolution prévisible du marché mondial des fécules et amidons. Un choix sera sans doute à faire entre la fécule de manioc et l'amidon de maïs.

Sucre

Les projets sucriers sont encore à l'étude. On prévoit qu'une production industrielle aura été mise en place avant 1975 et qu'elle pourra alors produire 45 000 tonnes.

Ces 45 000 tonnes de sucre pourront être absorbées par le marché intérieur qui atteindra ou dépassera à l'époque 60 000 tonnes. L'engagement pris auprès de la Haute-Volta, relatif à l'achat de 10 000 t/an de sucre de Banfora, sera ainsi respecté.

Il n'est certainement pas possible de viser l'exportation en Afrique où tous les pays s'équipent en sucreries ou projettent de le faire.

La valorisation des sous-produits est à étudier conjointement aux projets de sucreries, peut-être avec le concours de l'I.T.I.P.A.T. Par tonne de sucre on obtient environ 3 tonnes de bagasse et 0,4 tonne de mélasse équivalant à 100 litres d'alcool.

Avec la bagasse, on peut envisager de faire de la pâte à papier, des panneaux ou des containers divers en particules agglomérées.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 456.

La mélasse est utilisable en distillerie (tafias, alcool éthylique ; difficultés d'écoulement) ; en levurerie ; elle peut être à la base de préparation de divers acides organiques, elle peut être utilisée pour la préparation d'aliments du bétail, pour la coagulation du latex ou simplement comme combustible. Les vinasses de distillation ont une valeur fertilisante.

Confiserie

La production intérieure de confiserie continue à croître et à se diversifier : bonbons, pastilles, chewing-gum, etc. On ne peut guère accéder à l'exportation : les pays voisins sont tous équipés en confiserie.

Chocolaterie (*)

Le projet d'une chocolaterie, intégrée dans l'usine de trituration des fèves de cacao, est à l'étude : cet atelier produira plusieurs sortes d'articles : chocolat de ménage, au lait, aux arachides, confiseries au chocolat, entre autres sous forme de bâtonnets bon marché. La production devra d'abord satisfaire la consommation locale, mais celle-ci est actuellement minime (importations actuelles de l'ordre de 40 t/an). Il est possible que la réponse de la clientèle à l'offre de ces produits locaux ne suffise pas à atteindre les objectifs formulés (1 300 tonnes en 1975).

Les conditions climatiques ne favorisent pas la production de chocolat, qui devra s'effectuer dans des locaux dotés d'une régulation de l'hygrométrie et de la température.

Aliments pour animaux

Jusqu'ici les aliments préparés sont utilisés en Côte d'Ivoire exclusivement pour l'élevage des volailles. La production en est effectuée dans des ateliers dispersés, privés ou administratifs (Service de l'Elevage) ; elle atteint actuellement environ 7 à 8 000 t/an d'aliments à base de maïs (50 %) et de tourteaux d'arachides souvent importés.

La consommation devrait croître fortement dans l'avenir et atteindre 25 000 tonnes d'aliments complets en 1975, d'une valeur à la production d'environ 30 F CFA/kg.

La rentabilité de l'élevage des porcs est jugée insuffisante pour qu'on les nourrisse avec des aliments artificiels. Pour l'élevage bovin, on se tourne plutôt vers des solutions basées sur l'alimentation naturelle : peut-être l'embouche avant abattage consommera-t-elle de faibles quantités d'aliments artificiels.

On risque donc d'avoir fort peu d'utilisation locale possible des nombreux sous-produits dont la valorisation actuelle est l'alimentation animale : tourteaux

d'oléagineux, drèches de brasserie, issues de meunerie, brisures de rizeries, rafles de maïs, mélasses de sucreries, déchets de traitement des fruits, des racines et tubercules, farine de poisson, sous-produits d'abattoir (farines d'os, farines de sang...).

Les possibilités de placement de ces sous-produits sur des marchés extérieurs déjà encombrés sont réduites ; il faudra réserver à l'exportation les sous-produits les plus riches comme le tourteau de graine de coton (sous réserve d'une bonne élimination du gossypol) et d'arachide (sous réserve d'élimination des risques d'aflatoxine).

On note toutefois que l'on pratique actuellement au niveau du laboratoire, un certain nombre de recherches sur l'utilisation de matières d'origine locale comme charges renforçantes dans la préparation des caoutchoucs. On pourrait y trouver des possibilités d'utilisation pour des protéines : déchets de poissons, peut-être tourteaux d'oléagineux...

Cigarettes

La croissance de la consommation intérieure s'établit en moyenne à 6,2 % par an. On a compté que la production locale en représenterait un pourcentage croissant :

— 75 % en 1970 ;
— 78 % en 1975 ;
— 80 % en 1980.

On a compté également que les exportations pourraient se maintenir au niveau de 10 % de la production (niveau de 1965).

L'entreprise ivoirienne exporte vers l'usine de Bobo-Dioulasso qui ne pratique que les stades terminaux de la fabrication de cigarettes et s'alimente en préparations à Bouaké. Cette entreprise ivoirienne a accru son équipement pour élargir sa gamme de productions et fournir des cigarettes à goût anglais.

RECAPITULATION — BRANCHE 8

Quantités : mT pour milliers de tonnes
Valeurs en millions de F CFA (prix 1968)

Tableau N° 20

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export V
Produits laitiers	160	10		150		220	50		1 000	50	230	40		2 000	60
Racines et tubercules						210	80		750	100	640	480		2 000	500
Sucre						3 900	300	45 mT	2 310		1 250	100	60 mT	3 050	
Confiserie						50	40		450		190	30		600	
Chocolaterie (*)	150	30		200		150	50	1 300 T	390	370	150	50	2 400 T	720	700
Aliments pour animaux	50	40	10 mT	300		30	30	25 mT	750		70	60	60 mT	1 800	
Cigarettes	60	20	1 560 T	2 900	150	40	40	2 200 T	4 100	250	380	50	3 050 T	5 680	350
TOTAUX	420	100		3 550	150	4 600	590		9 750	770	2 910	810		15 850	1 610

ENERGIE ET EAU — BRANCHE 9

A. - Présentation

Situation actuelle

La branche est productrice d'électricité, d'eau, d'hydrocarbures et de lubrifiants.

Elle comporte également une activité artisanale de production de bois de chauffe, en grande partie autoconsommée, qui a fait l'objet d'une évaluation.

La haute technicité de la branche, son caractère de service public, le rôle crucial qu'elle joue dans l'économie du pays et l'importance des capitaux engagés obligent à une concentration des productions dans des entreprises à forte intensité de capital et placées sous tutelle étatique.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971. page 456.

— L'EECI produit l'énergie électrique.

— La SODECI et l'EECI assurent la production et la distribution d'eau.

— La SIR raffine les pétroles bruts importés.

Les immobilisations brutes s'élevaient en 1968 à environ 22 milliards et le nombre d'emplois à 1 830.

La valeur ajoutée est importante, compte tenu des droits et taxes sur les dérivés du pétrole. Elle atteint 71,5 % de la valeur de la production dont 44 % au titre des taxes. Elles contribue pour 1/3 à la valeur ajoutée globale du secteur industriel ivoirien.

Evolution passée

L'évolution de cette branche est significative du développement industriel du pays et de l'augmenta-

tion du revenu de ses habitants. La croissance de sa production a été, en moyenne annuelle, de 44 % en prix courants de 1960 à 1968. Mais elle n'a pas été régulière. En effet, la création de l'usine de raffinage de la SIR, en 1965, a complètement transformé la structure de la branche et immédiatement provoqué une forte augmentation de la production, qui a doublé entre 1964 et 1965 et a été multipliée par 2,5 entre 1965 et 1966.

La croissance de la consommation d'électricité HT à usages industriels, est révélatrice de l'essor des activités industrielles : + 21 % par an en prix courants de 1960 à 1968.

Pendant la même période, les consommations d'électricité BT, à usages domestiques, et d'eau se sont accrues de 17 % environ, traduisant l'augmentation continue du revenu des ménages.

Les productions d'énergie électrique et d'eau constituaient, en 1960, les seules activités de la branche, les proportions respectives étant de 55 % pour l'énergie de BT, 25 % pour l'énergie HT et 20 % pour l'eau. En 1968, les productions de la branche se répartissaient de la manière suivante : BT 15 %, HT 8,5 %, eau 5 %, hydrocarbures 70 %.

Les échanges avec l'extérieur concernent uniquement les produits pétroliers bruts et raffinés. Leur solde est toujours négatif, mais n'a que faiblement augmenté, passant de 1 880 millions par an en 1960-1962 à 2 350 millions en 1966-1968. Il est désormais imputable aux seules importations de pétrole brut.

Perspectives

Les chiffres prévisionnels de production traduisent un taux de croissance de 15,5 % par an, en prix constants, entre 1970 et 1975, qui concorde parfaitement avec la croissance prévue pour l'ensemble des activités industrielles.

L'un des phénomènes les plus marquants de la prochaine décennie sera constitué par le développement accéléré de l'électrification du pays et les imposants investissements programmés à cet effet. Après une phase de production ponctuelle, l'EECI va orienter son action dans trois directions :

— poursuite du développement des gros moyens de production (Kossou, centrales thermiques) ;

— interconnexion centrée sur Kossou entraînant l'élimination des petites centrales locales trop onéreuses ;

— intensification de l'électrification rurale construite sur l'ossature de l'interconnexion.

B. — LES OBJECTIFS

Raffinerie de pétrole

Démarrée en 1965, la raffinerie de pétrole de Vridi (S.I.R.) a une capacité de traitement variable selon la nature du brut traité, voisine de 700 000 t/an de pétrole. Elle comporte essentiellement une unité de distillation et une unité de reforming catalytique. Elle fonctionnera en 1970 au voisinage de la pleine capacité, traitant environ 700 000 tonnes de brut.

Une extension de la raffinerie sera construite en 1972. Les adjonctions envisagées comportent notamment un vis-breaking et ses annexes.

L'investissement correspondant s'élèvera à environ 2 milliards de F CFA.

Le programme de production de la raffinerie pour 1975 est le suivant :

Tableau N° 21

	Marché intérieur (en tonnes)	Exportation (en tonnes)
Butane	5 900	1 200
Super carburant	44 100	1 500
Essence auto	87 600	73 200
Carburéact. et lampant	99 700	23 600
Gas-oil	198 100	19 000
Distillate diesel oil	89 000	53 000
Fuel-oil 1 500	123 000	3 000
Fuel-oil 3 500	110 000	
	757 400	174 500

Cette production correspondra au traitement d'environ 1 million de tonnes de pétrole brut.

Toutes taxes comprises, la valeur de la production pour le marché intérieur s'élèvera environ à 18 680 millions de F CFA.

En supposant une prolongation régulière de la tendance au-delà de 1975, on parvient aux objectifs suivants :

Tableau N° 22

	Tonnes de brut traité	Valeur taxes comprises en M CFA	Valeur exportations M CFA
1970	700 000	15 000	1 400
1975	1 000 000	20 480	1 800
1980	1 400 000	28 080	2 600

Il semble nécessaire d'envisager des études sur les développements possibles de la raffinerie en direction de la pétrochimie, compte tenu des échanges qui pourraient s'envisager avec les pays avoisinants comme le Ghana.

Production de bitume

Le développement du marché sera influencé par un certain nombre de choix techniques et économiques (concernant l'extension et l'amélioration du réseau routier).

Les investissements inscrits correspondent à la réalisation d'une unité adjointe à la raffinerie et traitant du fuel. Mais d'autres solutions peuvent être techniquement préférables.

Lubrifiants

Il existe actuellement deux ateliers de formulation et conditionnement de lubrifiants ; leur capacité totale est de l'ordre de 15 000 m³/an.

Production d'électricité

Les indications portées ici n'ont pas d'intention normative.

Les prévisions de consommation ont été fournies par l'EECI. Mais on y a ajouté :

— pour le traitement du minerai de fer (avec l'hypothèse du transport par chemin de fer) à raison de 60 kWh/tonne de pellets :
  — 60 millions de kWh en 1975 ;
  — 300 millions de kWh en 1980 ;

— pour la production de pâte à papier, à raison de 1 200 kWh/tonne de pâte dont 800 autoproduits :
  — 40 millions de kWh en 1975 ;
  — 200 millions de kWh en 1980.

Une décroissance des prix moyens du kWh à la consommation a été prévue ici : 12,1 F en 1970. 11,5 F en 1975 et 11 F en 1980.

Cette décroissance prolonge la tendance des années passées : elle résulte de l'accroissement des capacités installées et de l'augmentation des consommations industrielles par rapport aux consommations des particuliers.

Au terme du quinquennat 1966-1970, la Côte d'Ivoire disposera d'une puissance installée équivalente à 170 000 kW, fournie par les unités ci-après :

En milliers de kilowatts de puissance installée :

— *CENTRALES HYDROELECTRIQUES :*

AYAME I	20
AYAME II	30

— *CENTRALES THERMIQUES :*

ABIDJAN	30
VRIDI I	32
VRIDI II	32
BOUAKE	8
DIVERS INTERIEUR	18

Le barrage de Kossou sera équipé de 3 groupes de 58 MW ; sa construction a débuté en 1970 et devrait se poursuivre jusqu'en 1973. Mais l'énergie produite par ce barrage ne pourra satisfaire la demande nationale que pendant un laps de temps relativement court. Il convient donc d'envisager dès à présent les études d'électrification de la période suivante.

Le programme d'investissements pour le quinquennat 1971-1975 devrait s'élever à environ 29 400 millions de F (*) dont la première ventilation peut être trouvée dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 23 **INVESTISSEMENTS POUR L'ENERGIE ELECTRIQUE (*)** en millions de F CFA (prix 1968)

	1971	1972	1973	1974	1975	1971-1975
PRODUCTION						
Renforcement centrales existantes	140	80	80	100	120	520
Kossou (1)	7 500	4 000	1 500			13 000
Fer solution thermique					4 000	4 000
Papier					2 100	2 100
TRANSPORT						
Programme canadien	1 200	1 200				2 400
Lignes 90 KV	100	30	250	650	350	1 380
Lignes 30 KV		50	60		100	210
DISTRIBUTION						
Extension réseau BT - MT	280	300	320	350	380	1 630
Electrification rurale (surtaxe)	280	310	340	380	420	1 730
Electrification nouvelles	200	200	150	100	100	750
IMMOBILIER	60	30	30	190	40	350
INVESTISSEMENTS COURANTS						
Véhicules	60	60	70	70	70	330
Matériel compteurs, mobilier, transformateurs	200	190	200	200	210	1 000
	10 020	6 450	3 000	2 040	7 890	29 400

(1) Y compris la ligne de 225 KV d'Abidjan et celle de 90 KV de Bouaké.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 456.

Ces prévisions d'investissements sont basées sur les hypothèses suivantes :

Construction entre 1971 et 1975 du barrage de Kossou et de deux centrales pour l'alimentation du fer et de la papeterie (à l'exclusion de l'énergie autoproduite) soit :

— 2 groupes de 30 MW à Man ;

— 2 groupes de 15 MW à San Pedro.

On prévoit entre 1975 et 1980 l'accroissement du potentiel du réseau interconnecté Abidjan-Kossou par deux groupes de 60 MW (Vridi III et IV) et l'extension des centrales de Man et San Pedro avec un groupe de 30 MW à Man, et deux groupes supplémentaires de 30 MW à San Pedro. L'ensemble des investissements correspondants s'élèvera à environ 30 000 millions de F.

Les progrès dans la technique nucléaire permettront peut-être d'envisager, au-delà de 1975, des applications en Côte d'Ivoire : en Europe on en arrive maintenant à la concurrence avec le thermique sur fuel pour une puissance installée de 500 à 600 MW.

La recherche d'une bonne régularité de la courbe de charge des groupes vapeur pourra conduire l'EECI à réviser la tarification à l'avantage des consommateurs industriels d'heures creuses (broyage de clinker, électrométallurgie).

Production d'eau

Les accroissements de consommation sont basés sur les tendances des années passées. Toutefois la consommation future d'eau est à examiner de plus près. Le réseau EECI (centres secondaires) est en extension rapide, par croissance à la fois du nombre de centres desservis et du nombre de consommateurs par centre. Le réseau SODECI (Abidjan) devra assurer la relève des forages industriels privés (Treichville-Koumassi) et alimenter les nouvelles implantations industrielles (+ 11.4 millions de m^3/an, entre 1965 et 1975).

RECAPITULATION — BRANCHE 9

Quantités : Gwh pour millions de Kwh
M pour millions
m pour milliers
V : Valeurs en millions de F CFA (prix 1968)

Tableau N° 24

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V
Raffinerie de pétrole			700 mT	15 000	1 400	2 070	30	1 000 mT	20 480	1 800	3 500	40	1 400 mT	28 080	2 600
Production de bitume											500	50	45 mT	320	60
Lubrifiants	130	30	12 mm^3	680	250	60	10	15. 5 mm^3	880	300	170	10	20.5 mm^3	1 150	350
Production d'électricité	14 350	200	440 Gwh	5 460		29 [illegible]	270	1 020 Gwh	11 350		30 000	340	2 070 Gwh	20 920	
Eau :															
EECI	900		2.7 Mm^3	210		2 000	50	4.6 Mm^3	360		1 400	50	7.2 Mm^3	570	
SODECI	1 400	150	23.7 Mm^3	1 070		2 100	150	29.6 Mm^3	1 330		2 200	170	38.6 Mm^3	1 740	
Bois de chauffe				2 200					2 600					3 100	
TOTAUX	16 780	380		24 620	1 650	35 630	510		37 000	2 100	37 770	660		55 880	3 010

ACTIVITES EXTRACTIVES — BRANCHE 10

A. - Présentation

Situation actuelle

Cette branche regroupe toutes les activités minières du pays. Celles-ci se limitent, actuellement, à l'extraction et l'exportation de diamants bruts et de manganèse.

La production est partagée en 70 % pour le diamant et 30 % pour le manganèse. Elle est concentrée entre les mains de quatre entreprises :

— MOKTA, à Grand-Lahou, pour le manganèse :
— SARIEMCI et SMB à Tortiya et SODIAMCI à Séguéla pour le diamant.

La production de la branche est entièrement exportée mais ne représente plus que 6 % des exportations industrielles.

Les importations sont réduites (230 millions en 1968), et portent essentiellement sur le sel et le soufre.

L'importance des immobilisations brutes, qui atteignent 3 650 millions en 1968, tient à la nature des

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 156.

activités de la branche, le nombre des emplois est également élevé : 1 370 en 1968.

La valeur ajoutée représente 65 % de la production de la branche, mais 2 % seulement de la valeur ajoutée globale du secteur industriel ivoirien.

Evolution passée

La production de la branche a beaucoup varié d'une année sur l'autre. Mais en moyenne tendancielle, de 1960 à 1968, elle n'a crû que de 3 % par an, en prix courants, ce qui correspond à une véritable stagnation en prix réels. Les fluctuations de la production sont en relation avec les variations des cours mondiaux. On assiste actuellement à un effondrement des cours du manganèse qui, ajouté à la faiblesse et l'épuisement progressif des gisements du pays, a conduit à la fermeture de l'exploitation.

De toute manière, l'importance relative de la branche dans l'économie ivoirienne est en nette régression. Sa part dans les exportations industrielles est passée de 22 % en 1960, à 13 % en 1965 et 6 % en 1968.

Perspectives

Aucun chiffre de production de manganèse n'a été retenu dans les perspectives du plan pour 1970 et 1975, compte tenu de l'incertitude qui pèse sur la poursuite de l'exploitation. L'extraction du diamant a été maintenue constante, au niveau de 200 000 carats par an, malgré l'epuisement des réserves.

Par contre, la réalisation du projet d'exploitation du minerai de fer de Bangolo et de pelletisation, après enrichissement mécanique, doit entraîner une très forte croissance de la branche : + 33 % par an en prix constants, entre 1970 et 1975. En même temps, elle contribuera efficacement au développement de la région de Man et du port de San Pedro en les équipant d'une importante infrastructure de communications.

Par ailleurs, la SODEMI doit poursuivre ses recherches de gisements miniers nouveaux sur la base d'indices reconnus. Des perspectives intéressantes restent ouvertes en ce qui concerne le cuivre et le molybdène.

B. - LES OBJECTIFS

Minerai de fer (*)

Les objectifs inscrits s'inspirent des premières données approximatives relatives au projet Pickands Mather. Une première convention a été signée à la suite de laquelle des études et recherches complémentaires sont mises en route : possibilités de concentration et de traitement du minerai, cubage des réserves... On sait que l'idée consiste à exploiter le gisement de Bangolo.

C'est un minerai pauvre mais facile à enrichir : il sera entièrement broyé, transporté jusqu'à la côte (280 km) sous forme de pulpe dans un pipe-line, décanté à l'arrivée et traité au four pour être exporté sous forme de pellets préréduits. La production pourrait atteindre 1 million de tonnes de pellets par an dès 1975. Ultérieurement, la production pourrait dépasser 5 millions de tonnes de pellets par an.

La viabilité de ce projet dépend en particulier des débouchés possibles, dont le volume sera variable selon les qualités des pellets obtenus. La mise en service de nombreux gîtes nouveaux pourrait faire naître dans l'avenir des excédents de minerai et une chute des cours. Une exploitation, pour être viable, devra s'appuyer sur des contrats de fournitures à long terme.

Une solution alternative de transport du minerai par voie ferrée est en cours d'étude.

Compte tenu des délais d'étude et de réalisation, la mise en route éventuelle pourrait intervenir aux alentours de 1975, sans qu'une date précise puisse être actuellement avancée. A titre indicatif, on a retenu pour 1975 une production de un million de tonnes de pellets, correspondant à une activité d'essai et de démarrage.

Il existe dans la région de Monogaga un gisement de 100 millions de tonnes de minerai difficile à traiter. Il pourrait cependant donner naissance à une petite sidérurgie africaine de 100 000 t/an par exemple, en employant un procédé de réduction directe qui permettrait d'obtenir des briquettes à 90 % (sortes d'éponges de fer) utilisables comme ferraille pour l'alimentation d'une aciérie électrique. Des recherches complémentaires sont en cours et les résultats seront connus dans quelques mois.

Cependant, la réduction directe des pellets préréduits provenant de Bangolo serait sans doute plus avantageuse.

Manganèse

L'exploitation actuelle connaît de grosses difficultés, qui ont commencé en juillet 1967 avec la grève de l'électrométallurgie américaine. Le ralentissement de l'activité industrielle a entraîné un stockage considérable, puis une chute des cours. Les ventes ivoiriennes sont descendues à 122 000 tonnes en 1967, 119 000 tonnes en 1968 et 71 000 tonnes en 1969. La conjoncture actuelle au niveau mondial est de moins en moins favorable au maintien en exploitation de gisement de petite dimension comme celui

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 456.

de Grand Lahou. Il est improbable que d'autres gisements puissent prendre le relai et il est vraisemblable que, sans amélioration sensible des cours, l'exploitation ne pourra se poursuivre.

Le gisement d'Odienné fait actuellement l'objet d'un examen. Une partie pourrait être exploitée comme minerai à pile. Le minerai de qualité métallurgique pourrait donner lieu à la production de silicomanganèse, sous réserve de disposer de charbon de bois, de quartz et d'une énergie à très bas prix.

Diamant

Des recherches sont en cours actuellement sur les kimberlites. Si elles devaient conduire à une exploitation souterraine, ce ne serait qu'après 1975. On a retenu une constance de la production à 200 000 carats jusqu'en 1980. Les procédés d'extraction permettent de traiter des gisements à teneur de plus en plus faible. Une petite activité de taille du diamant est possible. Elle emploierait un personnel peu nombreux mais hautement spécialisé.

Autres ressources minérales

La tantalite d'Issia pourra donner lieu à une petite exploitation semi-artisanale au rythme d'environ 20 t/an, sous réserve que les cours soient suffisamment élevés. Le minerai est utilisé par l'industrie spatiale, en particulier pour sa résistance aux très hautes températures.

L'exploitation des placers de tantalite entraîne une petite production de *béryl*.

Faluns : des possibilités de valorisation locales sont mises en œuvre (charges insecticides) ou à l'étude (amendements agricoles, ajoute pour liants hydrauliques, chaux vive ou éteinte, stabilisation des sols...).

Ilmenite : les gisements d'Addah et de Grand-Lahou sont actuellement étudiés par une Société minière.

Cuivre : des indices sont à l'étude et les prospections se poursuivront sans doute, au moins jusqu'en 1975.

Or : l'or alluvionnaire a une trop faible teneur pour être exploitable. Il existe un gisement contenant 12 t d'or dans la région d'Issia. La teneur de 17 à 18 g/t n'est pas assez élevée pour que ce gisement soit exploitable au cours actuel de l'or (35 dollars l'once).

Il faudra une teneur d'au moins 20 à 25 g/t ou l'exploitation simultanée d'autres métaux (cuivre, molybdène...) pour que l'exploitation de ce gisement soit envisageable.

Des recherches sont en cours dans le prolongement géologique des mines d'or du Ghana.

Sel

Le projet ivoirien d'extraction du sel à partir de l'eau de mer a été abandonné, les études effectuées ayant été, paraît-il, négatives. On envisage maintenant la purification sur place de sel brut importé.

Pétrole

Les zones de recherches ont été délimitées. Des sondages sismiques et quelques forages vont être entrepris au large, sur le plateau continental du golfe de Guinée.

RECAPITULATION — BRANCHE 10

Q : Quantités : cs pour carats
M pour millions
m pour milliers

V : Valeurs en millions de F CFA (prix 1968)

Tableau N° 25

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V
Minerai de fer en pellets (*)						23 000	1 500	1 MT	2 720	2 720	27 500	1 500	5 MT	13 600	13 600
Manganèse		—300									100	300	100 mT	500	500
Diamant	660		200 mcs	1 000	1 000			200 mcs	1 000	1 000			200 mcs	1 000	1 000
Tantalite											60	60	20 T	60	60
Béryl													200 T	20	20
Faluns						200	30	50 000 T	100		100		80 000 T	160	
Or											750	600	1 T	250	250
Sel						70	30	32 000 T	290	110	10		36 000 T	320	130
TOTAUX	660	— 300 (1)		1 000	1 000	23 270	1 560		4 110	3 830	28 520	2 460		15 910	15 560

(1) Arrêt provisoire de l'extraction de manganèse.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 456.

PREMIERE TRANSFORMATION DES METAUX
(Branche 11)

A. - Présentation

Situation actuelle

Les activités de la branche concernent la transformation de matières premières importées en clous, fils de fer et tôles, ainsi que la récupération des ferrailles et leur conditionnement pour l'exportation.

Deux entreprises fournissent 71 % de la production de la branche :

— SOTREC : tréfilerie, pointerie, grillage,

— IVOIRAL : tôles et bacs en aluminium.

Le reste de la production est constitué par la récupération de ferraille, activité partiellement artisanale.

Les immobilisations brutes s'élevaient en 1968 à 310 millions et les emplois à 200.

La valeur ajoutée des activités purement industrielles de la branche représente 40 % de la production, mais moins de 1 % de la valeur ajoutée globale du secteur industriel ivoirien.

Evolution passée

La croissance de la branche, entre 1960 et 1968, a été satisfaisante ; + 20 % par an, en prix courants. Elle est surtout imputable au développement de la production des tôles en aluminium.

Néanmoins, le taux de couverture du marché intérieur ne s'est pas sensiblement amélioré : 16 % en 1966-1968 contre 11 % en 1960-1962. Une explication de cette carence tient à l'activité même de première transformation des métaux, destinée à fournir aux autres branches des produits semi-finis pour usinage définitif. La protection dont jouit cette activité n'est pas aussi complète que celle des productions destinées à la consommation finale des ménages.

L'essor de la construction immobilière et la forte demande en boîtes de conserves (ananas, café soluble, etc.) ont, par contre, entraîné une rapide augmentation des importations de la branche (profilés en fer ou acier, tôles d'acier laminé, tôles en aluminium).

Perspectives

Dans le cadre de la politique d'import-substitution, deux projets sont en cours de réalisation. Un ensemble industriel de laminage fabriquant des ronds à béton à partir de billettes importées doit entrer en exploitation sous peu. Elle envisage de s'adjoindre par la suite une petite unité sidérurgique, utilisant les ferrailles actuellement exportées de Côte d'Ivoire.

De même, une entreprise de fabrication de tôles galvanisées ondulées est prête à fonctionner.

La croissance de la branche devrait alors passer à + 22 % par an en prix constants de 1970 à 1975.

Les exportations seront toujours limitées aux pays voisins et, donc, ne pourront atteindre un montant appréciable.

Le développement de cette branche ne peut résulter que d'un effort d'intégration verticale des activités productives nationales, en vue d'accroître le taux de transformation locale. Il se pose alors un problème de dimension du marché, pour des entreprises dont la rentabilité suppose de longues séries de production, mais aussi d'aménagement du code des investissements pour les mieux protéger contre la concurrence étrangère.

B. - Les objectifs

Récupération des métaux

La ferraille récupérée est supposée exportée en 1970, elle sera consommée localement dès l'installation sur place d'un four à ferraille ; l'utilisation locale posera un problème de tri et de sélection des ferrailles, donc de moyens d'analyse et de volumes de stockage, peut-être assez malaisé à résoudre.

Pour l'approvisionnement d'un four à ferraille, en cas d'insuffisance des disponibilités locales et compte tenu de la difficulté d'effectuer un tri convenable, une possibilité mérite examen : il s'agirait d'acheter de vieux navires désarmés et de procéder à leur découpage. Outre la sidérurgie, cette activité concernerait les chantiers navals et stimulerait la production locale d'oxygène et d'acétylène. Cette production de ferraille pourrait éventuellement s'orienter vers l'exportation.

La récupération de plomb alimentera la fabrication locale des batteries d'automobile.

Le cuivre récupéré est en principe exporté ; toutefois l'installation d'une robinetterie, équipée d'une fonderie de laiton, permettra l'utilisation sur place de métaux cuivreux de récupération.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE CERTAINS PRODUITS FERREUX (EN TONNES)

Tableau N° 26

		1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
731099	Barres acier laminé	6 387	6 015	4 009	10 970	7 034	9 576	6 287	13 108	10 093	10 117	13 902	18 320
7311	Profilés	4 185	4 632	3 921	5 289	5 731	5 921	3 307	7 195	6 872	6 491	6 957	11 008
7314	Fil fer et acier	554	701	557	825	774	1 754	3 969	4 756	3 702	3 871	3 395	3 823
7326	Ronces, barbelés	22	21	13	51	39	57	17	17	56	35	44	34
7327	Toiles, grillages	369	287	229	404	444	306	204	318	329	283	910	633
7328	Treillis	67	119	58	88	96	104	112	125	132	231	133	129
7331	Pointes, clous		169	121	83	82	86	225	244	504	556	594	267
TOTAUX		11 584	11 944	8 908	17 710	14 220	17 804	14 121	25 763	21 688	21 584	25 935	34 214

Laminoir et four à ferraille

Les importations des produits que pourrait partiellement fournir un laminoir local, directement ou indirectement, sont croissantes.

La croissance, assez irrégulière, s'établit à un taux moyen annuel de 9,2 % pour la période 1960-1968.

En moyenne, les importations de 1970 s'établissent à 36 400 tonnes :

— barres 19 500 tonnes ; il s'agit principalement de ronds à béton, pouvant être laminés sur place en quasi-totalité ;

— profilés 11 000 tonnes ; il s'agit de fers U, de fers I, de cornières, de fers T. Les petites dimensions, inférieures à 70 mm. représentent 3 500 tonnes et peuvent être produites en un laminoir de petite dimension. Avec ajouté d'un train dégrossisseur, on peut envisager le laminage de fers allant jusqu'à 200 mm et le programme de fabrication s'accroît de 5 500 tonnes ;

— articles de tréfileries 5 900 tonnes : on estime à 80 % la proportion de ces articles pouvant être produits à partir de fil laminé sur place (4 700 tonnes).

Il n'est pas certain que la mise en place d'un train dégrossisseur, permettant de produire des moyens profilés (70 à 200 mm), soit justifiée avant 1980. Mais on peut tabler sur l'exportation vers les pays avoisinants, en particulier vers la Haute-Volta, de certaines quantités de ronds à béton et de profilés (15 % de la consommation ivoirienne).

Si la consommation de ces articles évolue comme la formation brute de capital, le programme de production d'un laminoir pourrait être le suivant :

— 1975 pour le marché local :

fers à béton	24 000 t
profilés	4 000 t
fil machine	6 000 t
Total	34 000 t
pour une valeur de 1 250 millions	
Pour l'exportation	3 000 t
pour une valeur de 100 millions	

— 1980 pour le marché local :

fers à béton	33 000 t
profilés	14 000 t
fil machine	9 000 t
Total	56 000 t
pour une valeur de 2 090 millions	
Pour l'exportation	5 000 t
pour une valeur de 170 millions	

On aurait pu concevoir une réalisation en trois phases successives :

— installation d'un laminage pour ronds à béton et petits profilés, capacité 25 000 à 30 000 t/an, équipé d'un four de réchauffage et transformant des billettes importées ;

— adjonction d'une aciérie, produisant des lingots de relaminage à partir des chutes et des ferrailles collectées sur place ou importées ·

— ultérieurement, lorsque le marché aura atteint un développement suffisant, adjonction d'un laminoir à profilés de moyenne dimension (entre 1976 et 1980).

Au titre de la première phase, une industrie métallurgique est en cours d'installation ; c'est un laminoir à ronds à béton, utilisant des billettes importées. La capacité installée peut atteindre 24 000 t/an en marche à deux postes.

Dans un deuxième temps, cette entreprise est déterminée à adjoindre au laminoir une unité sidérurgique, utilisant les ferrailles actuellement disponibles en Côte d'Ivoire et éventuellement le minerai de fer ivoirien.

La rentabilité de la seconde phase est à confirmer : elle dépend de l'évolution des cours relatifs des ferrailles et des billettes ; des possibilités d'utilisation en laminoir des billettes de second choix ; des possibilités de collecte de ferrailles locales de qualité convenable, correctement triées, en quantités suffisantes. Cette rentabilité est à étudier en fonction de la meilleure technique à adopter, four électrique ou four chauffé au fuel. Il est possible que l'alimentation en énergie dans le cas d'un four électrique

puisse être effectuée à un prix avantageux compte tenu de l'intérêt que représente, pour la charge d'une centrale thermique, un consommateur industriel important et régulier.

Perspectives sidérurgiques

L'exploitation locale du minerai de fer n'en est plus au stade des déclarations d'intention. Une décision de réalisation pourrait intervenir vers 1972, avec entrée en production vers 1975 au plus tôt.

On produirait alors, en une usine qui serait située sur la côte Ouest, peut-être à San Pedro, des pellets préréduits à 66 %.

Il serait alors techniquement possible d'envisager la réduction en Côte d'Ivoire d'une partie de ces pellets, avec production de fonte, par exemple dans un haut fourneau de dimensions réduites. Mais il faudrait qu'existent sur place des débouchés suffisants ; en première approximation on les évalue à un minimum de 150 000 t/an (capacité du haut fourneau de Menzel Bourguiba en Tunisie). Si l'on ne peut compter que sur le marché intérieur ivoirien, la consommation utilisable sur place n'atteindra certainement pas un tel niveau avant 1990.

Il resterait alors à rallier autour d'une fabrication ivoirienne de fonte et d'acier un marché suffisamment large ; cette possibilité dépendra en grande partie de l'évolution des projets et réalisations des pays avoisinants. Si tous les relaminages projetés s'équipent d'aciéries et s'orientent vers l'utilisation des ferrailles, ils ne seront pas demandeurs de fonte. Mais, s'ils utilisent des billettes, la Côte d'Ivoire pourra les fournir en acier.

Cette possibilité n'apparaîtra que si le projet libérien n'est pas réalisé. Quoique bénéficiant du soutien du Secrétariat Exécutif de la C.E.A., ce projet a rencontré de fortes oppositions : le Nigeria, qui dispose de minerai, d'énergie et d'un marché important, peut réaliser une sidérurgie totalement intégrée de dimensions moyennes sans s'appuyer nécessairement sur une exportation ; les Etats riverains du fleuve Sénégal espèrent justifier la construction d'un barrage à Gouina en y associant une aciérie électrique ; la Côte d'Ivoire, en cas de réalisation du projet Pickands Mather, disposera d'éléments comparables à ceux du Libéria et, en outre, d'une consommation intérieure plus développée.

Tous ces éléments, en somme, sont négatifs, ils concourent à bloquer le projet libérien et à rendre impossible la réalisation d'une grande sidérurgie africaine. C'est qu'un projet collectif n'apparaît pas nécessaire dans le domaine des fers à béton et des petits et moyens profilés, réalisables à une échelle nationale.

Le cas des tôles est différent. Lorsque le marché ouest-africain des tôles se sera suffisamment développé, l'installation d'un laminoir à tôles sur le continent africain deviendra envisageable et l'échelle d'une telle opération dépassera nécessairement un cadre national, comme elle dépasse actuellement, en Europe, le cadre de l'entreprise isolée. C'est alors que la Côte d'Ivoire pourrait faire valoir ses atouts et obtenir la préférence parmi les divers pays d'Afrique de l'Ouest. Elle doit prendre conscience du rôle qu'elle pourra être amenée à jouer ultérieurement dans le domaine sidérurgique en Afrique. La conduite à tenir dans l'immédiat pourrait se définir ainsi : accumuler des données, favoriser la maturation des idées.

Tôles et bacs en fer ou acier galvanisé

Une entreprise de galvanisation des tôles est en cours d'installation. Son démarrage aura lieu dans le courant de l'année 1970.

Les possibilités futures du marché dépendent de plusieurs facteurs, comme l'effort de rénovation de l'habitat rural, la concurrence possible entre plusieurs types de couverture :

— acier, couverture traditionnelle mais assez lourde et pouvant être concurrencée par l'aluminium dans les régions éloignées ;

— aluminium, plus cher à Abidjan, mais plus léger ; le choix dépend en particulier des architectes ;

— fibrociment, amiante-ciment, matériau plus fragile et dont le marché local est en déclin ;

— plastique, peut-être plastique translucide, utilisable par exemple pour le bardage ou la toiture des bâtiments industriels ;

— carton imprégné de brai, éventuellement revêtu d'une pellicule d'aluminium ; l'idée est émise par un bureau privé d'Abidjan ; on pourrait utiliser le schiste bitumeux du gisement situé près d'Assini ;

— éléments de couverture en schistes bitumeux, effectués par mélange de produits bitumeux avec des charges minérales. On obtient ainsi des plaques planes relativement souples, pouvant avoir des colorations diverses, dont l'utilisation est assez développée en Amérique du Nord.

Actuellement les deux modes de couverture les plus utilisés, tôles galvanisées et en aluminium, sont tous deux en essor.

Tôles et bacs en aluminium

La capacité installée peut atteindre 250 t/mois en marche à un seul poste, chiffre variable selon l'épaisseur des tôles traitées.

La production locale a dépassé 2 000 tonnes en 1968 ; compte tenu de ce résultat et des efforts

accomplis pour la promotion de l'aluminium en construction, la production en 1975 pourrait atteindre 3 800 tonnes.

L'entreprise locale diversifiera ses productions en créant un atelier d'huisserie métallique : construction d'encadrements de portes, fenêtres, etc., par assemblage de profilés importés.

Pointes, treillages, ronces

L'entreprise existante a accru récemment ses capacités de production en tréfilerie, pointerie, grillages et s'équipe pour produire des vis, des fils galvanisés, des treillis soudés pour béton armé.

Elle pourra être alimentée en fil-machine par l'atelier de laminage après démarrage de ce dernier.

L'entreprise existante a subi, en 1967, le contrecoup d'importations de clouterie à bas prix en provenance d'Italie ; elle a dû réduire son activité, licencier une partie de son personnel et baisser de 10 % ses prix de pointerie en septembre 1967. Elle s'efforce depuis de reconquérir le marché.

Ferromanganèse

En cas de mise en valeur du gisement de manganèse de Tambao, en Haute-Volta, le minerai sera transporté par la RAN et exporté par Abidjan. Il serait intéressant d'étudier dans quelle mesure ce minerai pourrait être transformé partiellement à Abidjan et exporté, sous forme de ferromanganèse par exemple.

L'opération s'effectue au four électrique, avec ajouté de fondant calcaire (falun), de carbone réducteur (coke, peut-être charbon de bois) et éventuellement de ferraille. La consommation d'électricité est d'environ 3 000 kWh par tonne de ferromanganèse carburé au titre de 75-80 %.

Mais l'opération ne peut se rentabiliser qu'avec un prix du kWh très bas, certainement inférieur à 2 F CFA, qu'il n'apparaît pas possible d'obtenir en Côte d'Ivoire.

Câbles en acier

Cette fabrication n'a pas été envisagée jusqu'à présent, en particulier à cause de la sécurité que doivent garantir les producteurs de câbles pour traction et levage. Il n'est toutefois pas impensable qu'une production locale de câbles en fil d'acier dur galvanisé, à âme métallique ou textile, puisse s'implanter en Côte d'Ivoire, peut-être sous licence étrangère.

Les importations de câbles et cordages en fer et acier (73 25) sont en hausse. En 1968 elles atteignaient près de 1 200 t/an soit plus de 130 millions au stade CAF.

Tableau N° 27

Années	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Tonnes	369	464	596	583	721	794	800	826	1 017	1 192

Il n'est certainement pas possible de prétendre à une substitution totale des importations ; une fabrication locale devra se limiter aux dimensions et qualités courantes. Il faudra attendre une forte progression du marché pour qu'une entreprise puisse s'installer. Cela pourrait se faire après 1975.

RECAPITULATION — BRANCHE 11

Tableau N° 28

Quantités : mT pour milliers de tonnes
Valeurs en millions de F CFA (prix 1968)

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V
Récupérations :															
ferraille ...			7 mT	50	50			10 mT	80				14 mT	110	
plomb			320 T	10				440 T	20				620 T	20	
cuivre			800 T	160	160			1 120 T	220	190			1 540 T	310	260
Sidérurgie-Laminage	410	60	4 mT	160		420	220	37 mT	1 350	100	1 940	110	61 mT	2 260	170
Tôles galvanisées	230	20	3 mT	240			30	14 mT	1 140	80	230	30	24 mT	1 950	160
Tôles et bacs aluminium		20	2 500 T	600	140	50	10	3 800 T	910	180	90	20	6 mT	1 440	280
Pointes, treillages, ronces	50		4 400 T	330	70	50	30	6 300 T	470	90	70	30	8 900 T	670	110
Câbles en acier											300	100	2 000 T	300	
TOTAUX	690	100		1 550	420	520	290		4 190	640	2 630	290		7 060	980

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
(Branche 12)

A. - Présentation

Situation actuelle

L'activité de la branche concerne l'extraction des produits de carrière (latérite, granite, sable, gravier) et la fabrication de matériaux de construction (ciment, béton préfabriqué, briques, agglomérés, revêtements de sol).

La production des matériaux de construction représente 94 % de l'activité industrielle de la branche, les 6 % restants sont constitués par les produits de carrière. Une activité artisanale d'extraction a été incluse, elle a été évaluée à 250 millions de F en 1968.

Trois entreprises assurent 87 % de la production de la branche :

— S.C.A. et S.C.I.M. : cimenteries,

— S.A.B.M. : fabrication de béton précontraint.

Les immobilisations brutes atteignaient, en 1968, 1 550 millions de F et la branche employait 630 personnes.

La valeur ajoutée représente 38 % de la production et participe pour 2,5 % à la valeur ajoutée globale du secteur industriel ivoirien.

Evolution passée

La croissance de la production a été forte : + 28 % par an en prix courants entre 1960 et 1968. Elle a naturellement suivi l'essor de la construction en Côte d'Ivoire.

Il faut néanmoins noter que pendant la seule année 1966, où les cimenteries de la S.C.A. et de la S.C.I.M. sont entrées en exploitation, la production a doublé par rapport à 1965.

La croissance de la branche correspond donc, non seulement à l'augmentation normale de la demande en provenance du secteur de la construction, mais également à une satisfaction plus complète de cette demande aux dépens des produits importés.

Le taux de couverture du marché s'est d'ailleurs accru considérablement, puisqu'il est passé de 32 % en 1960-1962, à 64,5 % en 1966-1968.

L'introduction, en 1966, des cimenteries dans les activités de la branche a également eu pour effet une chute de la valeur ajoutée, exprimée en pourcentage de la production. Celle-ci est passée de 65 % en 1960-1962 à 36 % en 1966-1968. La valorisation apportée par les cimenteries se révèle, en effet, assez faible (35 %) puisque leur activité se limite au broyage du clinker et du gypse importés. Il en résulte que la croissance de la valeur ajoutée de la branche a été nettement moins élevée que celle de la production (16,5 % contre 28 % entre 1960 et 1968).

Perspectives

La croissance de la branche doit se poursuivre sur la lancée de l'évolution passée, en raison de l'essor prévu de la construction et des travaux publics en Côte d'Ivoire.

Le développement de la branche s'inscrit dans le cadre de la politique d'import-substitution, les perspectives à l'exportation restant très réduites en raison du caractère pondéreux des produits.

On a par ailleurs retenu des objectifs de production fondés sur la valorisation des ressources locales : briques, pierres d'ornementation destinées à l'exportation, argile expansée pour pallier le manque de gravier en Côte d'Ivoire.

Le taux de croissance prévisionnel entre 1970 et 1975 devrait, dans ces conditions, s'élever à environ 10 % par an en prix constants.

B. - Les objectifs

Ciment

La consommation ivoirienne de ciment dans les années a crû irrégulièrement :

Tableau N° 29

Années	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Importations de ciment, milliers de tonnes	114	120	124	111	128	150	136	169	172	244	255	266	265	338

De 1955 à 1963 la croissance s'établit autour d'un taux moyen annuel de 5.4 %.

Mais les importations voltaïques ont subi un saut entre 1960 et 1961 ; ce qui laisse penser que jusqu'en 1960 inclus les importations ivoiriennes couvraient une part du marché voltaïque : la croissance du marché ivoirien entre 1955 et 1963 aurait ainsi été supérieure à 5,5 % par an.

IMPORTATIONS DE CIMENT EN HAUTE-VOLTA

Tableau N° 30

en milliers de tonnes

Années	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Importations	2	3	2	1	6	3	22	27	27	26

Entre 1963 et 1964 se produit un saut important dans les importations ivoiriennes ; augmentation de 40 %, sans doute imputable aux efforts de rénovation de l'habitat rural.

Au début de 1966 a eu lieu la mise en route de la première unité de broyage du clinker à Abidjan : la seconde usine a démarré en 1967.

Le classement dans le même poste douanier du ciment importé et du clinker importé par les usines de broyage ne permet pas de saisir l'évolution d'activité de ces entreprises. A partir de 1968, ces importations ont été décomptées séparément. On observe un nouveau bond de la consommation entre 1967 et 1968.

Les objectifs ont été établis dans l'hypothèse d'une croissance de la consommation de ciment, au-delà de 1970, parallèle à celle de la branche Bâtiment — T.P. (branche 23).

On est conduit ainsi aux prévisions de production suivantes :

— 1970 : 400 000 tonnes,
— 1975 : 535 000 tonnes,
— 1980 : 760 000 tonnes.

Les deux entreprises de broyage de clinker existantes ont produit en 1967 environ 250 000 tonnes de ciment, et plus de 300 000 tonnes en 1968.

Leurs ventes ne sont pas étalées régulièrement sur l'année ; faute de moyens de stockage suffisants, un broyeur d'une capacité théorique de 150 000 t/an ne peut fournir que 130 000 à 135 000 t/an.

Leurs possibilités d'exportation sont freinées par des difficultés de transport, le potentiel-wagons de la RAN étant à certaines époques absorbé entièrement par d'autres transports (café, engrais).

On ne produit sur place qu'une seule qualité de ciment. Il serait pourtant possible de produire des liants à maçonner, de moindre résistance, par ajouté au clinker, lors du broyage, de chaux éteinte (la fabrication locale d'acétylène en produit 400 à 500 t/an ; la cuisson des faluns peut en fournir) ou simplement de calcaire (falun broyé, non décarbonaté). Des études sont en cours relativement aux possibilités d'utilisation des faluns.

Les capacités de broyage ont été récemment accrues ; la mise en place d'un atelier de broyage à San Pedro est prévue pour les prochaines années ; l'ensemble représentera un potentiel largement suffisant pour couvrir la consommation jusqu'en 1980.

On n'espère pas trouver sur le territoire ivoirien des ressources suffisantes en calcaire pour procéder sur place à la cuisson du clinker. On s'oriente actuellement vers une fourniture de clinker à partir d'une cimenterie de grande capacité qui s'implanterait sur le gisement de calcaire d'Aveta au Togo. La possibilité de réaliser cette cimenterie est actuellement à l'étude.

Eléments de couverture à base de ciment

Un groupement européen de producteurs d'articles en amiante-ciment avait projeté l'installation d'une usine à Abidjan ; mais le marché des plaques de couverture est en baisse ; il sera de plus en plus concurrencé par la couverture métallique. Ce groupement, toutefois, continue de surveiller l'évolution du marché et se dit prêt à intervenir dès que la demande sera suffisante : il faut 8 000 t/an pour rentabiliser une usine de plaques.

Il est prêt à intervenir également si un concurrent se présente : ce fut le cas lorsqu'un autre groupe déposa un projet de fabrication de tuyaux en amiante-ciment. Ce projet a depuis été abandonné : le seuil de rentabilité est aussi très élevé, le marché est insuffisant et sans essor.

A titre indicatif, on a inscrit en objectif la création d'une usine de plaques en amiante-ciment ou fibrociment au-delà de 1975.

Briqueteries

L'essor de l'industrie de la brique est en retard par rapport aux prévisions antérieures. Après sa modernisation, la briqueterie de Dabou, d'une capacité de 8 000 à 10 000 t/an, a placé difficilement sa production en 1966 ; sa situation s'est toutefois améliorée en 1967 et en 1968 où elle a pu vendre environ 8 000 t/an de produits cuits.

La nouvelle briqueterie qui est entrée en production en juillet 1968 pensait produire 30 000 tonnes dès 1969 et espérait pousser sa production à 40 000 t/an.

Dès son démarrage, elle a éprouvé les plus grandes difficultés à placer ses produits. Il faudrait que l'usage de la brique entre dans les habitudes des

entrepreneurs et des architectes. Des actions de propagande ont été entreprises et commencent à donner quelques résultats. Mais souvent les entrepreneurs préfèrent fabriquer eux-mêmes leurs parpaings sur les chantiers, cette solution ayant des avantages de souplesse et simplifiant les approvisionnements.

Préfabriqués en béton

Les entreprises existantes produisent des tuyaux, des parpaings, des éléments de planchers, etc.

Parmi les préfabriqués, les carreaux de granito occupent une place à part : ils sont produits dans des entreprises spécialisées. Leurs matières premières sont le ciment ordinaire, le ciment blanc et le gravier de marbre. Le gravier de granite, trop dur, trop difficile à polir, ne peut convenir. Le marbre actuellement utilisé est importé d'Europe : le marbre voltaïque reviendrait trop cher semble-t-il ; toutefois son prix rendu à Abidjan serait à mieux préciser. Même à prix abordable, il ne pourrait se substituer totalement aux importations ; il n'est pas assez blanc et ne permet pas de produire des gammes de teintes suffisamment variées.

L'industrie du carreau en granito est gênée dans son expansion par les importations massives de grès cérame (400 000 m² en 1967) dont l'usage tient en particulier aux habitudes des entrepreneurs et des architectes ; les prix du grès cérame et du granito sont pourtant analogues.

Produits de carrière

Les objectifs ont été établis par prolongation de la tendance des années passées.

Des investissements sont à prévoir, compte tenu du prochain épuisement de certaines carrières. Toutefois, la prolifération de petites exploitations artisanales entraîne une forte irrégularité des prix du marché ; face à cette situation l'ouverture d'une carrière sur des bases industrielles est trop aléatoire.

Argile expansée

Il existe de nombreux et bons gisements d'argile en Côte d'Ivoire (les dernières recherches entreprises dans la région de San Pedro se sont révélées favorables). La fabrication de petites boulettes en argile expansée utilisables comme agrégats dans l'élaboration du béton permettrait de pallier le déficit de gravier de la Côte d'Ivoire. Par extrusion de petits boudins d'argile, malaxés puis mis en boulettes, par adjonction de faluns, fermentation et vitrification de surface des boulettes, on obtient un gravier artificiel de densité 0,5 à 0,7 qui peut servir à la fabrication du béton. La consommation de la Côte d'Ivoire pourrait être de l'ordre de 200 000 m³ en 1975, nécessitant environ 5 000 à 6 000 tonnes de faluns.

La Société des ciments Lambert s'intéresse à ce procédé et est en train de construire une usine en France. A noter que l'argile expansée fait actuellement 20 % du marché américain des agrégats.

Pierres d'ornementation

On envisage d'utiliser certaines pierres locales à valeur décorative, pour l'exportation sous forme de blocs bruts ou de feuilles sciées brutes ou polies. Les quantités pouvant être placées sur les marchés extérieurs sont mal connues et les objectifs indiqués ici (70 000 tonnes en 1975) ont une valeur indicative.

RECAPITULATION — BRANCHE 12

Quantités : m pour milliers
Valeurs en millions de F CFA (prix 1968)

Tableau N° 31

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export V
Ciment	590	70	400 mT	2 600	150	300	20	535 mT	3 480		280	30	760 mT	4 940	
Eléments de couverture à base de ciment .											250	100	6 mT	210	10
Briques	280	50	20 mT	90		300	50	50 mT	230		380	50	80 mT	360	
Préfabriqués en béton				500		40	100		860		70	150		1 230	
Produits de carrières ...	160	100	600 mm³	660		100	60	800 mm³	880		200	130	1 400 mm³	1 540	
Argile expansée.						650	70	200 mm³	220		320	30	300 mm³	330	
Pierres d'ornementation						160	100	70 mT	390	340	80	20	95 mT	520	470
TOTAUX	1 030	220		3 850	150	1 550	400		6 060	340	1 580	510		9 130	480

ENGRAIS
(Branche 13)

A. - Présentation

Les activités de la branche concernent la production d'engrais. Celle-ci est actuellement limitée à la transformation des ordures ménagères en compost, par la Société d'Economie mixte HUMUCI ; son chiffre d'affaires est négligeable : 1 million en 1968.

Les engrais consommés en Côte d'Ivoire sont donc totalement importés. Ces importations ont plus que doublé en valeur de 1960 à 1968 où elles s'élevaient à 500 millions de F.

Une unité de production d'engrais, la SIVENG, doit produire à partir de 1970 et être en mesure de satisfaire progressivement la majeure partie des besoins de l'agriculture. Le taux de croissance atteindra alors : + 32 % par an en prix constants entre 1970 et 1975.

Cette implantation participe de l'effort de promotion des productions d'import-substitution.

B. - Les objectifs

Compost

L'entreprise de traitement des ordures ménagères, installée en 1963, ne traite qu'une faible proportion des ordures collectées à Abidjan ; le reste est mis en dépotoir. D'ailleurs ces ordures sont loin d'être toutes transformables en compost.

Les emplois du compost restent assez faibles et la clientèle est difficile à trouver. Même avec une croissance de 6 % l'an, la capacité installée sera encore excédentaire en 1980 ; le chiffre d'affaires étant minime (inférieur à 10 millions de F CFA), ces objectifs n'ont pas été repris dans les tableaux. A vrai dire, il s'agit beaucoup plus d'un service public municipal que d'une industrie productive.

Production d'engrais

L'usine projetée en 1970, aura une production faible cette année-là, et atteindra 61 000 tonnes au bout de cinq ans. Au-delà, la croissance retenue découle des perspectives de consommation d'engrais par l'agriculture.

La possibilité de placer des engrais dans les pays avoisinants dépendra de l'essor des activités rurales dans ces pays.

Outre la production d'engrais, l'usine projetée pourrait fournir en oléum ou en acide sulfurique d'autres utilisateurs de la place ; on pourrait l'utiliser par exemple en huilerie pour la neutralisation, dans la préparation des détergents pour la sulfonation des dérivés benzéniques.

Selon l'essor des consommations d'engrais et l'évolution des formules utilisées, la consommation d'ammoniac atteindra dans l'avenir un volume plus ou moins élevé ; si la miniaturisation des ateliers de synthèse a fait alors des progrès suffisants, la fabrication locale d'ammoniac pourrait être envisagée, utilisant peut-être des gaz de raffinerie, de l'azote provenant de la production d'air liquide.

RECAPITULATION — BRANCHE 13

Tableau N° 32

Quantités en milliers de tonnes
Valeurs en millions de F CFA (prix 1968)

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V
Compost (pour mémoire)															
Engrais	1 200	40	15 mT	260			30	61 mT	1050		1 010	30	93 mT	1 610	160

CHIMIE - PARACHIMIE
(Branche 14)

A. - Présentation

Situation actuelle

L'activité de la branche consiste en la fabrication et le conditionnement des produits chimiques :

Sa production est partagée dans les proportions suivantes :

- Insecticides ..... 25 %
- Peinture ..... 20 %
- Caoutchouc ..... 20 %
- Parfums ..... 15 %
- Allumettes ..... 10 %
- Gaz industriels ..... 10 %

Une douzaine d'entreprises font partie de la branche. Leurs immobilisations brutes s'élevaient, en 1968, à 1 500 millions de F, et elles employaient 900 personnes.

La valeur ajoutée représente 35 % de la production de la branche et 3 % de la valeur ajoutée globale du secteur industriel ivoirien.

Evolution passée

L'évolution de la branche, entre 1960 et 1968, a été caractérisée par une forte croissance et une large diversification des produits fabriqués.

La croissance de la production a été, en moyenne, de 52 % par an, en prix courants. En fait, elle a été irrégulière puisque cette production a triplé de 1961 à 1962, avec la mise en service des usines de peinture, insecticides et parfums. Elle a encore doublé entre 1963 et 1964, avec l'introduction du traitement du latex local. Le taux de croissance très élevé de la branche s'explique également par le faible niveau de la production au départ : 120 millions de F en 1960.

La gamme des fabrications s'est très vite élargie. En 1960, la branche ne produisait que des allumettes et des gaz industriels. En 1962, il s'y est ajouté la production de peinture, insecticides et parfums. Enfin, en 1964, une activité nouvelle de traitement du latex a été introduite.

Ces différentes productions incorporent des valeurs ajoutées variables, mais on constate que la valorisation est d'autant plus faible que l'industrie est de création plus récente.

Tableau N° 33

	Date de création	% de la valeur ajoutée
Gaz industriels	avant 1960	64 %
Allumettes	avant 1960	60 %
Parfums	1962	52 %
Peinture	1962	43 %
Insecticides	1962	20 %
Caoutchouc	1964	8 %

Certains de ces taux de valorisation sont explicables par la nature de l'activité correspondante. La production d'insecticides (valeur ajoutée 20 %) consiste uniquement en des opérations de formulation et de conditionnement. La production de caoutchouc (valeur ajoutée : 8 %) se limite à une simple coagulation du latex.

En définitive, l'extension des activités de la branche a entrainé une baisse du taux global de valorisation de la branche, il est passé de 53 % en 1960-1962 à 35 % en 1966-1968.

La croissance de la valeur ajoutée a donc été inférieure à celle de la production : 38 % par an contre 52 %.

Par contre, le taux de couverture du marché intérieur a évolué favorablement puisqu'il a crû de 11,5 % en 1960-1962 à 36,5 % en 1966-1968.

Les exportations sont importantes (1 300 millions en 1968) mais constituées, à 50 %, par du caoutchouc.

Perspectives

Le développement de la branche devrait s'exercer dans les deux directions qui correspondent à l'objectif d'indépendance économique du pays :

— renforcement de l'import-substitution par la création de productions nouvelles : produits pharmaceutiques, fils de nylon et de polyester, etc :

— croissance des exportations par la valorisation des ressources naturelles locales : caoutchouc à partir de l'hévéaculture et huiles essentielles à partir de l'agrumiculture et de la floriculture.

De même, des efforts seront à entreprendre en vue d'accroître le taux de transformation locale de certaines activités (cas des insecticides).

Les perspectives chiffrées conduisent, pour la branche, à un taux de croissance moyen de 13 % par an, en prix constants entre 1970 et 1975.

B. - LES OBJECTIFS

Gaz industriels

Les objectifs ont été établis par la prolongation des tendances passées en ce qui concerne la consommation intérieure d'oxygène et d'acétylène.

Le pourcentage de la production allant à l'exportation croissant jusqu'en 1963 (16 % en quantité) a décru depuis avec la mise en route de l'usine de Bamako en août 1967. Tôt ou tard, la Haute-Volta s'équipera pour subvenir à ses propres besoins.

Il est envisagé de créer deux ateliers de production, l'un à Bouaké, l'autre à San Pedro. L'investissement atteindra 80 à 100 millions de F CFA. De plus, quelques transformations à l'usine d'Abidjan permettront de distribuer l'oxygène sous forme liquide en plus du gaz comprimé. Cette usine produit un peu de glace carbonique (voir branche 7). Elle dispose, en sous-produit de la fabrication d'acétylène, de 400 à 500 t/an de chaux éteinte, qui pourrait être valorisée sous forme de liant à maçonner par les producteurs de ciment (voir branche 12).

Silicate

Le principal débouché actuel est la savonnerie et la préparation de détergents. L'industrie textile en consommera un peu.

L'accroissement pourrait être plus important si des débouchés nouveaux apparaissaient : enrichissement de minerais par flottation, stabilisation de sols routiers, cartonnerie.

Le silicate est produit à partir de silicate vitreux importé. On avait espéré un moment que le silicate vitreux pourrait être produit par la verrerie projetée : mais ce genre de production ne s'envisage qu'en fin de campagne d'un four, avant la réfection du briquetage, soit peut-être une fois tous les deux ans : il se poserait d'une part, un problème de financement des stocks, et d'autre part, un problème de conservation du produit qui risque de prendre en masse.

Peinture

La consommation de peinture croît en fonction du développement des activités de bâtiment : les autres débouchés sont assez faibles (tôlerie automobile, cycles). L'exportation, maintenue à environ 10 % en valeur dans les objectifs, ira peut-être en diminuant en réalité ; il existe des projets de production locale en Haute-Volta, au Niger ; une création a eu lieu en 1967 au Dahomey qui alimentera le Togo. Le Libéria possède une usine, au Ghana il en existe deux.

Les trois usines existantes ont actuellement une capacité de 5 600 tonnes : deux entreprises agréées, de 2 400 t/an chacune, et une troisième de création récente dont la capacité actuelle est de 800 t/an. La valeur moyenne de la production est de l'ordre de 195 F CFA/kg, T.V.A. comprise. L'équipement des usines augmentera au fur et à mesure de la demande, et la capacité totale pourrait atteindre 8 500 t/an en 1975 : la création d'une nouvelle usine jusqu'à cette échéance est exclue.

Actuellement, les entreprises travaillent bien au-dessous de leur capacité : en 1968, la production globale de la branche avoisine 3 200 tonnes, exportations comprises, face à 650 tonnes d'importations.

Produits phytosanitaires

Le chiffre d'affaires des entreprises existantes a crû très rapidement pour atteindre 785 millions de F CFA en 1968. Les objectifs s'appuient sur les perspectives de consommation de l'agriculture.

Pour les produits en poudre, les entreprises utilisent des charges inertes de production locale : faluns broyés... Mais la valeur ajoutée locale reste très faible : toutes les possibilités d'intégration sont à rechercher.

Lors de la soumission d'appels d'offre, les entreprises locales se trouvent en concurrence avec des importations généralement détaxées : l'agrément prioritaire n'apparaît plus alors comme un bénéfice.

Parfumerie

Le taux élevé de la T.V.A. ralentit le développement du marché grignoté par de nombreux pseudo-établissements produisant des articles de parfumerie en échappant peut-être à la taxation normale.

La concurrence ghanéenne se fait sentir sur le marché ivoirien.

Huiles essentielles

Les exportations accusent une forte hausse depuis 1964 et dépassent les prévisions antérieures :

Exportations :

— 1960 : 12 millions de F CFA, 7,6 tonnes ;
— 1963 : 11 millions de F CFA, 5,9 tonnes ;
— 1964 : 38 millions de F CFA, 17,1 tonnes ;
— 1965 : 51 millions de F CFA, 19,8 tonnes ;
— 1966 : 44 millions de F CFA, 16,7 tonnes ;
— 1967 : 87 millions de F CFA, 35 tonnes ;
— 1968 : 115 millions de F CFA, 43 tonnes.

Ces exportations correspondent aux productions d'essences d'écorce ; les plantations d'agrumes sont en plein développement, en particulier dans la région de Sassandra.

Pour l'amélioration du produit et pour une valorisation plus complète des fruits, un projet d'usine de traitement a été élaboré. Il est en cours de réalisation. Ce projet prévoit le traitement des citrons, bergamotes, bigarades et limes pour l'extraction mécanique des essences d'écorce ; la récupération et la concentration des jus de citron et de lime ; le traitement et le séchage des calottes de citron, bergamote et bigarade qui seraient ainsi rendues utilisables pour la production de pectines.

Cette unité, tout en favorisant le développement des cultures, servira également de base à l'expérimentation et à l'adaptation en Côte d'Ivoire d'espèces fruitières ou végétales diverses.

Outre l'agrumiculture, quelques cultures de plantes donnent lieu en Côte d'Ivoire à l'extraction d'essences par distillation ; ces productions pourront connaître dans l'avenir un certain développement (vétiver, patchouli, menthe, géranium).

Produits pharmaceutiques

La demande de produits pharmaceutiques, actuellement fournie uniquement par les importations, est fortement croissante ; l'évolution des rubriques douanières les plus importantes est reprise ici en valeur (les tonnages dans ce domaine ont peu de signification).

IMPORTATIONS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Tableau N° 34

millions de F CFA

Années	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Vaccins, sérums	4,1	10,6	15,6	34,6	69,3	96,6	87,6	105,6	111,9
Médic. codex n.c.	3,8	7,1	1,7	8,1	6,9	18,6	41,3	66,7	32,3
Aut. médic. autor. SCPH n.c.	0,2	43,9	323,8	102,7	220,4	206,3	329,7	582,6	330,6
Aut. spéc. pharm. condit.	341,7	388,3	449,9	473,9	591,3	597,8	735,1	816,1	829,5
Médic. sur ordonn.	3,0	0,1	1,0	0,5	7,2	12,1	3,0	39,1	111,7
Ouate, gaze... autor. SCPH	13,0	33,1	24,0	14,0	32,4	15,1	17,0	15,2	13,3
Aut. art. imprégnés	20,7	30,7	20,4	19,7	29,2	66,3	63,2	52,3	41,4
Ligatures autor. SCPH	10,2	6,5	14,7	0,4	10,4	13,9	4,9	17,7	6,6
TOTAUX	396,7	520,3	851,1	653,9	967,1	1 026,7	1 281,8	1 695,3	1 477,3

La croissance des importations est de l'ordre de 20 % par an en francs courants, soit, compte tenu de l'érosion monétaire, un rythme de doublement des quantités en cinq ans environ.

Des ateliers de formulation et de conditionnement de produits pharmaceutiques existent déjà dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, en particulier au Ghana (2 laboratoires) ; un projet a été élaboré au Sénégal, avec le concours de Valda qui produit déjà des pastilles dans son usine de Rufisque.

Un projet de préparation locale de produits pharmaceutiques avait été étudié en 1962 sur l'initiative de pharmaciens privés ivoiriens. Le projet n'est pas parvenu à réalisation : les laboratoires français participant au capital, qui ont travaillé à l'élaboration du projet, se sont retirés en arguant de l'insuffisance du marché.

Devant une demande aussi fortement croissante, il est pourtant possible d'installer une production locale dont l'activité sera au début surtout du conditionnement, et qui orientera progressivement ses opérations vers des élaborations plus poussées.

On a donc conservé un objectif de production locale pour l'industrie pharmaceutique : 600 millions de F CFA de chiffre d'affaires en 1975, dont 50 millions à l'exportation dans les pays avoisinants. La réalisation de cet objectif reste subordonnée à une action de promotion, qui devra tenir compte des réglementations édictées dans ce domaine. (Code de la Santé Publique).

Un tel laboratoire pourra servir de support à des études sur la pharmacopée locale. L'utilisation à des fins pharmaceutiques de plantes locales est fort développée dans les milieux traditionnels ; mis à part la récolte d'écorce de quinquina de Man, actuellement abandonnée, et les expérimentations actuellement en cours sur l'extraction de principes actifs de la noix de kola, le secteur moderne ne s'est guère préoccupé jusqu'à présent d'une exploitation systématique de la pharmacopée africaine. Une action dans ce domaine serait à envisager en deux phases :

1. - Dépouillement de documentation : il existe dans ce domaine nombre de rapports et de comptes rendus ; il existe aussi des travaux de recensement détaillé de la flore existante, avec analyse de ses propriétés. Des spécialistes, par l'examen de ces documents, pourraient établir une liste de quelques plantes auxquelles il y aurait lieu de s'intéresser en priorité.

2. - Mise au point des traitements à envisager pour l'extraction sur place des principes actifs.

Une entreprise de création récente produit du coton hydrophile, des bandes à pansement, des compresses, des serviettes hygiéniques, à partir de déchets de coton et de déchets de filature. Ultérieurement une diversification est prévue : production de pansements adhésifs, etc.

Allumettes

Les ventes intérieures de l'usine de production d'allumettes ont progressé très rapidement ; elles ont atteint près de 70 millions de boîtes en 1968, soit une moyenne d'environ 16 boîtes par habitant et par an.

Les hypothèses de croissance présentées ici se basent sur les consommations par tête suivantes, pour le marché intérieur :

— 1970 : 17 boîtes par tête,
5 millions de consommateurs ;
— 1975 : 20 boîtes par tête,
5.7 millions de consommateurs ;
— 1980 : 23 boîtes par tête,
6.7 millions de consommateurs.

Les débouchés extérieurs se rétrécissent : le Mali possède une usine et la Haute-Volta entreprend la

finition locale des allumettes, à partir d'éléments en provenance d'Abidjan. On a supposé toutefois que les exportations se maintiendraient.

En effet, l'entreprise d'Abidjan est la seule en Afrique à utiliser les bois locaux ; elle est donc en mesure de vendre aux autres usines africaines des tiges préfabriquées, des boîtes préformées.

La capacité de l'entreprise existante, qui atteindrait 180 à 220 millions de boîtes en marche à deux postes, devrait suffire jusqu'au-delà de 1980.

Traitement du latex

Rappelée ici pour mémoire, la coagulation du latex est en dépendance directe de l'hévéaculture. Les usines de traitement se trouvent à proximité des plantations en exploitation ; leurs prévisions de production suivent celles du latex frais, déduction faite des utilisations directes de latex frais par l'industrie locale.

Fibres et fils synthétiques

Un examen des marchés actuels et futurs de la bonneterie en filés synthétiques, de la confection en tissus synthétiques.... laisse penser à la possibilité de mettre en place en Côte d'Ivoire, avant 1980, une industrie produisant des fils continus synthétiques, par exemple :

— fil de nylon pour la bonneterie, obtenu par polymérisation-filage du caprolactame ; autres consommateurs possibles : fils pour tissu d'habillement, pour tissu enduit, pour pneumatiques...

— fil de polyester pour tissus d'habillement, obtenu à partir de granulés.

Divers

La production d'eau de Javel (à partir de chlore liquide et de soude importés) fait l'objet d'un chiffre d'affaires minime. Son emploi en Côte d'Ivoire est peu répandu. La consommation croît à moins de 3 % par an. C'est un produit très instable du fait de la température.

La fabrication de soude et de chlore sera intégrée dans les entreprises utilisatrices (pâte à papier).

Diverses autres possibilités sont à examiner, sans que l'on puisse placer de grands espoirs dans leur réalisation : matières plastiques, matières actives phytosanitaires du genre DDT, etc. Ces voies sont à prospecter, avec le conseil de techniciens spécialisés.

RECAPITULATION — BRANCHE 14

Quantités : m pour milliers
M pour millions

Tableau N° 35 — Valeurs en millions de F CFA (prix 1968)

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V
Gaz industriels	220	30		260	30		30		450	40	120	20		670	50
Silicate				60					100					150	
Peinture	50		4,2 mT	750	80		20	6,4 mT	1 150	120	100	40	9,9 mT	1 760	180
Produits phytosanitaires	40	10		1 020	300	40	20		1 700	500	80	30		3 000	700
Parfumerie		20		500	100	60	60		1 000	200	100	60		1 600	300
Huiles essentielles :															
· agrumes	200	30		160	160	90	15		540	500	160	20		1 180	1 100
· (dont jus de fruits)				(50)					(170)					(430)	
· plantes						80	90		130	100	100	80		260	200
Produits pharmaceutiques						100	125		600	100	130	100		1 200	100
Coton hydrophile, pansements	30	20		40		10	10		80		50	20		160	
Allumettes	20	30	115 Mb	440	110	20	30	155 Mb	600	150	20	30	205 Mb	800	200
Traitement du latex	200	100	10 640 T	1 060	1 040	200	100	16,4 mT	1 640	1 550	480	100	21,8 mT	2 180	2 000
Fils nylon											900	90	1 mT	740	70
Fils polyester											790	90	1 mT	1 490	150
TOTAUX	760	240		4 290	1 820	600	500		7 990	3 260	3 030	680		15 190	5 050

INDUSTRIES DU BOIS
(Branche 15)

A. - Présentation

Situation actuelle

La branche regroupe :

— les industries de première transformation du bois : sciages, déroulés, contre-plaqués : sous-branche 1 ;

— les industries de seconde transformation du bois : menuiserie, ébénisterie, construction navale : sous-branche 2.

Une activité artisanale est incluse dans cette dernière sous-branche.

Les industries de première transformation fournissent 83 % de la production de la branche ; le reste est constitué par la fabrication de produits élaborés.

La branche est très dispersée : une soixantaine de petites et moyennes entreprises produisent des sciages et placages.

Les immobilisations étaient évaluées à 5 300 millions de F en 1968 et le nombre d'emplois à 7 500.

La valeur ajoutée de la branche représente 40 % de la production et environ 8 % de la valeur ajoutée globale du secteur industriel ivoirien.

Evolution passée

La croissance de la production a été, en moyenne, de 23 % par an, en prix courants, de 1960 à 1968. On constate, cependant, un net ralentissement au cours de ces dernières années. En effet, la production a quadruplé entre 1960 et 1965, mais n'a augmenté que de 10 % entre 1965 et 1968.

Par ailleurs, la croissance de la valeur ajoutée n'a pas suivi celle de la production : 18,5% contre 23%. Ce phénomène traduit une baisse de la rentabilité des entreprises de la branche, imputable, en partie, à une mauvaise localisation des scieries qui se trouvent de plus en plus éloignées de leurs sources d'approvisionnement en bois. Il tient également à une croissance plus forte des activités de première transformation (V.A. : 41 %) par rapport à celle des produits plus élaborés (V.A. : 46 %).

La branche est naturellement exportatrice, mais presque exclusivement de produits de première transformation. En effet, sciages et placages représentent 95 % de ses exportations. Celles-ci ont connu un vif essor puisqu'elles ont augmenté, en moyenne, de 31 % par an en prix courants entre 1960 et 1968.

Ce paradoxe d'une exportation qui croît plus vite que la production (31 % contre 23 %) résulte, en fait, du développement hétérogène de la branche. Si, en effet, la production de sciages et placages a quintuplé entre 1960 et 1968, celle de menuiserie et ébénisterie industrielles n'a fait que quadrupler, alors que, dans ces deux dernières, la production artisanale a seulement triplé. Les achats de sciages par les industries locales de deuxième transformation ont donc diminué, en valeur relative, et ont permis, en contrepartie, d'accroître la part des exportations de sciages qui est passée de 46 % en 1960-1962 à 66 % en 1966-1968.

Cette évolution discordante des activités de première et deuxième transformation du bois s'effectue dans un sens contraire à l'objectif de valorisation locale maximale.

Par contre, un développement intéressant est l'augmentation de la part de la production de bois en grumes vendue à la branche : 26 % en 1967-1968 contre 21 % en 1960-1961.

En conclusion, le taux de transformation locale des productions forestières a augmenté, mais il se situe à un niveau insuffisant au regard des possibilités.

Perspectives

On a prévu que la quantité de grumes à usiner sur place serait de 1 000 000 de m^3 en 1970, 1 300 000 m^3 en 1975 et 1 700 000 m^3 en 1980, correspondant respectivement à 29 %, 37 % et 43 % de la production de grumes. Compte tenu de l'augmentation des rendements, le taux de croissance de la valeur de la production serait, en prix constants, de 10,4 % par an en moyenne entre 1970 et 1975.

Ce taux est relativement modeste, étant donné l'importance de la branche dans l'économie ivoirienne et la volonté d'augmenter aussi rapidement que possible sa production et donc la part de grumes traitées localement. Il résulte cependant de l'impossibilité de modifier immédiatement la situation actuelle dans laquelle on exporte beaucoup plus de grumes que de sciages, la clientèle traditionnelle de la Côte d'Ivoire étant presque exclusivement constituée d'acheteurs de grumes.

La nécessité de limiter l'exportation des grumes pour les essences qui tendent à devenir rares, les délais nécessaires pour que les essences secondaires trouvent des débouchés suffisants et la priorité à accorder à la transformation sur place amènent à prévoir les exportations de grumes suivantes : 2 500 000 m^3 en 1970, 2 200 000 m^3 en 1975, 2 300 000 m^3 en 1980.

Ainsi le rythme d'exploitation des réserves forestières serait de 3 500 000 m^3 en 1970 et 1975 et de 4 000 000 de m^3 en 1980.

L'expansion des industries du bois pourra être plus rapide que prévu, dans la mesure où l'on créera un plus grand nombre d'usines modernes, de grande taille et rentables, transformant un volume plus important de bois d'essences secondaires.

Par ailleurs, le développement des activités terminales, menuiserie, ébénisterie, dépend dans une large mesure de la croissance de la demande intérieure, mais il serait souhaitable d'explorer les possibilités techniques et commerciales d'exportation.

B. - Les objectifs

Industries du bois

L'avenir de la branche dépend essentiellement de l'option prise en matière d'abattage.

Des mesures, visant à préserver le patrimoine forestier de la Côte d'Ivoire et à permettre un meilleur approvisionnement des scieries, viennent d'être décidées par le Gouvernement. Après avoir envisagé des mesures de contingentement et de livraison obligatoire de grumes aux industries locales, le Gouvernement a opté pour une fiscalité sélective. Deux décrets ont modifié les mercuriales en augmentant encore l'écart existant entre les droits de sortie sur les grumes et ceux sur les sciages de façon à amener les exploitants forestiers à transformer sur place des quantités de plus en plus importantes.

En favorisant les sciages et les essences secondaires, ces différentes mesures devraient permettre une exploitation plus rationnelle de la forêt.

Bois débités

Il existe une cinquantaine de scieries en Côte d'Ivoire. Elles n'offrent pas en général les caractéristiques d'exploitation qui seraient souhaitables. Onze scieries seulement produisent plus de 10 000 m^3 de bois débités par an, alors qu'en Europe les unités modernes de sciage débitent au moins 50 000 m^3 par an.

Scier en Côte d'Ivoire revient actuellement plus cher que scier en Europe parce que les dimensions des usines sont beaucoup plus faibles, le personnel technique est beaucoup plus onéreux, l'énergie est beaucoup plus coûteuse. Ainsi, à l'heure actuelle, 85 % des sciages et placages de bois ivoiriens consommés à l'étranger sont produits hors de Côte d'Ivoire.

Dans ces conditions, le Gouvernement ivoirien estime qu'il est essentiel pour l'économie du pays que la transformation s'effectue sur place, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays producteurs de bois tropicaux.

Pour que la Côte d'Ivoire devienne un des plus gros exportateurs mondiaux de produits de première transformation, il convient de faire un effort important afin de redresser la situation présente ; il faudra pour cela :

— Concentrer et moderniser les unités de production de façon à obtenir des prix de revient du sciage comparables aux prix européens.

— Intégrer les scieries à d'autres industries comme celles du déroulage, du tranchage ou des panneaux de particules, en créant des unités de grande taille compétitives.

— Prospecter des débouchés nouveaux, c'est-à-dire rechercher non pas des acheteurs de grumes, mais des acheteurs de produits transformés.

— Améliorer la présentation et la normalisation des productions, les sciages ivoiriens étant en concurrence avec les sciages asiatiques qui sont soumis à un octroi de label.

— Elargir la gamme des essences débitées par une politique active de promotion commerciale ; ceci permettra, d'une part, de diminuer les coûts d'exploitation forestière et, d'autre part, d'augmenter la durée des réserves.

Bois tranchés, déroulés, contre-plaqués

Il y a plus d'avenir du côté des bois déroulés que du côté des sciages. En effet, bien des essences secondaires inutilisables en sciages peuvent être déroulées et exportées ou transformées en contre-plaqué. Mais le marché du contre-plaqué est fluctuant et peu rémunérateur, et l'offre ivoirienne est désavantagée par la diversité des essences qu'il faut valoriser et les courtes séries relatives à chaque essence.

Panneau aggloméré

La construction et l'ameublement local seront sans doute conduits à absorber, d'ici dix ans, une assez forte quantité de panneaux de particules, en substitution des sciages.

Mais ce développement de l'usage du panneau est subordonné aux efforts de promotion qui auront été faits auprès des architectes et des entrepreneurs.

Caisserie

L'essor de la caisse bois paraît compromis à long terme ; compte tenu de la substitution qui devrait se produire au bénéfice du carton, des matières plastiques, des particules agglomérées.

Peut-être existe-t-il une possibilité d'exportation pour des caisses en bois déroulés ; les marchés européens, israéliens, sud-africain seraient à prospecter.

Menuiserie-Ebénisterie

Ce paragraphe recouvre aussi bien la fabrication de portes, de fenêtres et de leurs encadrements que celle des meubles et objets en bois.

Les constructions préfabriquées pourraient se développer par exemple sous forme d'éléments standardisés préfabriqués à la disposition des paysans pour la réalisation d'habitations rurales à bon marché.

Pour les meubles et les objets divers en bois, les possibilités d'exportation sont à prospecter systématiquement. Elles peuvent porter sur des meubles démontables, par exemple sous forme d'éléments à combinaisons multiples, ou sur des meubles et éléments de style, en bois travaillé, aussi bien que sur des pieds de lampe, plats, coupes, objets décoratifs ou utilitaires divers.

Charbon de bois

Certaines activités industrielles requérant l'emploi de carbone réducteur (métallurgie, industries chimiques...) pourraient utiliser du charbon de bois au lieu d'importer du coke métallurgique. Il est intéressant de connaître dès maintenant quel peut être le prix de revient prévisionnel d'un charbon de bois préparé artisanalement, à la meule, en fortes quantités.

Remarque sur la normalisation

L'industrie du bois est particulièrement handicapée par la grande diversité des dimensions qui lui sont demandées : largeurs, épaisseurs et longueurs de planches, dimensions des portes et fenêtres, des panneaux de façade, des meubles, des bureaux et casiers, etc. L'établissement de normes qui seraient admises à la fois par les usagers et les producteurs faciliterait les fabrications. En augmentant la longueur des séries, la normalisation abaisse les prix de revient et favorise la substitution aux importations.

RECAPITULATION — BRANCHE 15

Quantités : m pour milliers
M pour millions
Valeurs en millions de F CFA (prix 1968)

Tableau N° 36

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V
S/Branche 1															
Bois débités, sciages	400	500	340 mm³	6 140	3 420	800	1 000	465 mm³	8 390	4 390	1 500	1 000	605 mm³	10 920	5 150
Bois déroulés	250	200	45 mm³	770	740	330	200	96 mm³	1 620	1 560	550	200	150 mm³	2 690	2 290
Contre-plaqués	500	500	20 mm³	670	420	820	700	50 mm³	1 680	1 250	1 020	700	80 mm³	2 680	1 970
Panneaux de particules	150	50	10 mm³	250		950	200	50 mm³	1 250	250	1 140	230	100 mm³	2 500	1 000
s/totaux				(7830)	(4580)				(12 940)	(7450)				(18 790)	(10 410)
S/Branche 2															
Caisserie	110	100		200	10	60			200	10	70			200	10
Menuiserie-ébénisterie industrielle	400	180		1 210	150	1 000	450		2 070	500	1 500	450		3 960	1 500
Eléments préfabriqués	50	40		400	10	150	80		550	20	190	100		780	40
Parqueterie						530	250		840	820	1 430	400		1 930	1 900
Menuiserie-ébénisterie artisanale	100	1 000		2 800		130	1 000		3 800		160	1 000		5 300	
s/totaux				(4610)	(170)				(7460)	(1350)				(12 170)	(3450)
TOTAUX	1 960	2 570		12 440	4 750	4 770	3 880		20 400	8 800	7 560	4 080		30 960	13 860

VEHICULES ET CYCLES
(Branche 16)

A. - PRÉSENTATION

Situation actuelle

L'activité de la branche concerne le montage et la réparation de voitures et de cycles à partir de pièces importées.

Elle inclut une activité artisanale de réparation (garages artisanaux).

La production industrielle se décompose en :

— Montage de voitures	20 %
— Montage de cycles	5 %
— Montage de remorques	4 %
— Mécanique industrielle	4 %
— Garages industriels	67 %

Les immobilisations brutes s'élevaient en 1968 à environ 550 millions de F et les emplois industriels à 450.

La valeur ajoutée de la branche représente 34 % de la production et contribue pour 8 % à la valeur ajoutée globale du secteur industriel ivoirien.

Evolution passée

En 1960, la réparation des véhicules constituait la seule activité de la branche. En 1961, trois entreprises industrielles ont été créées :

— SAFAR : montage de véhicules Renault,
— MAC : montage de cycles et de vélomoteurs,
— SERIA : fabrication de remorques et fardiers.

La croissance de la production de la branche entre 1960 et 1968 a été assez vive : 20 % par an, en prix courants, et régulière, sauf entre 1963 et 1964 où l'on a assisté à une brusque montée de 40 % environ. Mais, la valeur ajoutée n'a pas augmenté dans les mêmes proportions : 14 % par an, en moyenne. Cette discordance des deux taux de croissance est due au développement accéléré des activités de montage dont la valorisation locale est relativement faible :

	taux de la valeur ajoutée
— montage de voitures	16 %
— montage de cycles	24 %
— montage de remorques	35 %
— garages industriels	47 %

Cependant, le taux de couverture du marché intérieur s'est nettement amélioré passant de 34 % en 1960-1962 à 47 % en 1966-1968.

Perspectives

La croissance prévisionnelle de la production est estimée à 12,5 % par an, en prix constants, entre 1970 et 1975.

Le montage de véhicules divers (autos, camions, cars) devrait plus que doubler entre 1970 et 1975, avec une part plus forte d'exportations sur les pays limitrophes.

Mais il faudrait surtout s'efforcer d'obtenir une intégration verticale plus poussée des activités de montage, par la fabrication sur place de certaines pièces détachées, et permettre par là-même un accroissement du taux de valorisation locale.

B. - LES OBJECTIFS

Montage de véhicules automobiles

Le parc automobile actuel en Côte d'Ivoire compte environ 70 000 véhicules dont 3/5 en voitures de tourisme et 2/5 en camions et véhicules utilitaires. Son évolution est irrégulière et la croissance s'est accélérée en particulier pour les voitures légères dont les achats annuels ont atteint environ :

— 4 400 unités en 1965,
— 4 850 unités en 1966,
— 5 000 unités en 1967,
— 5 950 unités en 1968.

Les achats annuels de camions et de camionnettes se situant au voisinage de 3 000 unités par an.

Les avantages apportés par l'entreprise actuelle de montage ont surtout un caractère indirect ; comme elle est conçue principalement pour la fourniture du marché national, elle est fiscalement coûteuse et le restera, au moins à moyen terme ; l'offre sur le marché ivoirien d'une gamme très diversifiée de marques et de modèles ne favorise pas la rentabilité de l'unité de montage ivoirienne. Une politique à long terme est certainement à élaborer pour conduire progressivement l'industrie automobile africaine vers une situation intéressante économiquement.

Les premières lignes directrices d'une telle politique pourraient se dessiner ainsi :

1. - Mettre l'accent sur le montage des poids lourds, dans lesquels l'intégration d'éléments de provenance nationale peut être plus élevée que pour les voitures de tourisme. Avec des investissements relativement restreints, une entreprise de montage de camions envisage de produire dès 1970 environ 55 véhicules.

2. - Rechercher un modèle adapté à l'Afrique. Les modèles offerts sur le marché sont conçus en

fonction d'une clientèle et d'une infrastructure de pays industrialisé et certains modèles, qui sont apparus bien adaptés à l'Afrique, disparaissent du marché parce qu'ils ne conviennent plus aux acheteurs européens.

Diverses solutions sont à rechercher ; par exemple on pourrait envisager la reprise dans une usine africaine de ces modèles adaptés à l'Afrique, éventuellement modifiés pour ne pas apparaître comme déclassés. Une solution un peu analogue est tentée par une initiative privée ; elle consiste à habiller un ensemble châssis-moteur importé avec une carrosserie sobre, légère et dont la réalisation ne nécessite pas d'outillage coûteux (tôles pliées).

3. - Viser à l'élargissement des marchés ; sans compter initialement sur un « marché commun africain de l'automobile » dont les délais de mise en place ne peuvent pas être brefs, il faut d'abord favoriser tous les efforts d'exportation vers les pays voisins des véhicules montés sur place. Les projets qui se réaliseront en 1970 et au-delà (montage de camions, véhicules légers adaptés à l'Afrique...) ont des objectifs d'exportation croissants en 1975 et 1980.

Pièces détachées pour automobiles

Au fur et à mesure de l'accroissement du nombre de véhicules montés sur place, les possibilités d'intégration s'accroîtront :

— les radiateurs, les réservoirs seront produits localement, ainsi que les batteries, peut-être les bougies pour moteurs ;

— certains planchers ainsi que des carcasses tubulaires de siège seront formés sur place dès 1970 ;

— la production sur place de certaines pièces en caoutchouc, de coussins de siège et de tapis est à l'étude ;

— la préfabrication sur place de câblages électriques a été envisagée ;

— la production locale de certaines pièces en matière plastique, en carton et même en métal est à étudier.

Fabrication de bicyclettes

Le marché de la bicyclette est assez fluctuant. Les ventes de l'usine locale ont évolué comme suit (chiffres ronds) :

— 1961-1962 : 15 600 unités ;
— 1962-1963 : 17 000 unités ;
— 1963-1964 : 31 000 unités ;
— 1964-1965 : 32 000 unités ;
— 1965-1966 : 24 000 unités ;
— 1966-1967 : 17 000 unités ;
— 1967-1968 : 26 000 unités.

Le principal facteur de variation est le succès de la traite. Les achats portent principalement sur trois mois de l'année, de fin décembre à fin mars. C'est en fonction des prévisions de récolte de café que s'établit le programme de production annuel.

Mis à part ces effets conjonctuels, le développement du marché dépend en particulier de l'accroissement des effectifs de la main-d'œuvre agricole.

Les possibilités d'exportation sont réduites. Une industrie analogue à celle d'Abidjan existe en Haute-Volta et au Dahomey.

Fabrication de vélomoteurs

Le marché intérieur est actuellement au niveau de 13 000 à 14 000 unités par an, et la production de l'usine est de l'ordre de 4 000 ; s'y ajoute celle de plusieurs ateliers de montage dont l'activité n'a pas un caractère industriel.

La demande se développe lentement.

L'usine existante ne pense pas produire plus de 5 000 à 6 000 unités en 1970 et la rentabilité est trop faible pour attirer de nouveaux investisseurs. La demande intérieure est freinée par les exigences en matière de permis : celui-ci est difficile à acquérir et la sévérité des contrôles décourage les candidats cyclomotoristes. Pour tenter de stimuler la demande, l'entreprise existante organise des cours gratuits pour la préparation à l'examen d'octroi du permis.

Pièces, détachées pour cycles

Leur fabrication est intégrée dans l'usine de cycles. Elle se développe progressivement. Elle porte déjà sur les cadres, les fourches, les rayons, les garde-boue,.. Un atelier d'emboutissage sera bientôt mis en place. La fabrication de certaines pièces est répartie entre Abidjan et Bobo-Dioulasso et donne lieu à des échanges croisés.

Les productions portées en prévisions ne concernent que les pièces commercialisées et excluent celles qui sont intégrées dans la production intérieure de cycles et de motocycles.

Remorques, bennes, fardiers

Cette activité, en développement rapide, diversifie ses productions (semi-remorques pour marchandises. citernes, semi-remorques bennes) et cherche à élargir ses exportations vers les pays avoisinants pouvant être desservis par terre.

On pourrait effectuer sur place la construction de bennes pour camions si la structure des barèmes douaniers n'y faisait obstacle : la fiscalité réduite sur les camions-bennes les rend moins chers à l'achat que les châssis-cabines. Cette singularité douanière est en cours de révision.

RECAPITULATION — BRANCHE 16

Q : Quantités : u pour unités
m pour milliers
V : Valeurs en millions de F CFA (prix 1968)

Tableau N° 37

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V
Montage, autos, camions	400	150	3,1 mu	1 970	230	500	230	6,4 mu	4 350	790	750	330	13,5 mu	8 740	2 700
Pièces détachées pour automobiles						40	20		100		30	10		170	
Fabrication de bicyclettes			26 mu	260				30 mu	300				35 mu	350	
Fabrication de vélomoteurs		40	5 mu	180		300	50	8 mu	290		380	50	13 mu	470	
Pièces détachées pour cycles				60	20				180	60				360	120
Remorques, fardiers	30	30		400	30	40	30		500	40	70	40		650	50
Réparation industrielle	300	1 750		6 500		600	3 200		11 500		1 000	3 700		20 000	
Réparation artisanale	100	400		1 600		150	500		2 500		190	600		3 500	
TOTAUX	830	2 370		10 970	280	1 630	4 030		19 720	890	2 420	4 730		34 240	2 870

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DES METAUX ET INDUSTRIES ELECTRIQUES

(Branche 17)

A. - Présentation

Situation actuelle

L'activité de la branche est très diversifiée, puisqu'elle englobe toutes les industries mécaniques et électriques, à la seule exception des industries de montage de véhicules qui font l'objet de la branche 16.

Elle inclut également une activité artisanale de forge, fonderie et réparation.

Une classification sommaire des productions industrielles permet de distinguer :

Tableau N° 38

	% de la production de la branche
Emballages métalliques	32 %
Chaudronnerie et mécanique générale	30 %
Construction navale	15 %
Mobilier et lits métalliques, réfrigérateurs, articles ménagers	15 %
Appareillage et réparation électriques	8 %

La variété des fabrications engendre une grande dispersion de la branche ; on y relève, au moins, 21 entreprises.

Trois d'entre elles :

— CARENA : construction navale
— SIEM : emballages métalliques
— MECANEMBAL : emballages métalliques

effectuent 47 % du chiffre d'affaires de la branche (artisanat exclu).

Les investissements s'élevaient, en 1968, à environ 1 300 millions et le nombre d'employés à 1 250.

La valeur ajoutée représente 38 % de la production de la branche et fournit 4 % de la valeur ajoutée globale du secteur industriel ivoirien.

Evolution passée

La croissance de la production a été importante entre 1960 et 1968 : 21 % par an, en moyenne, en prix courants. En réalité, il faut distinguer trois périodes :

— 1960-1964 : augmentation de 50 % en 5 ans ;
— 1964-1966 : doublement en 2 ans ;
— 1966-1968 : stagnation au niveau de 3 300 à 3 400 millions.

De plus, la valeur ajoutée de la branche a augmenté nettement moins vite que la production : 15 % seulement. Cette différence résulte de la structure hétérogène de la branche. D'une manière géné-

rale, les entreprises nouvelles et celles qui se développent le plus rapidement sont d'un faible rapport du point de vue de la valorisation locale. A titre d'exemple, la fabrication d'emballages métalliques dont la croissance est très forte (conserves d'ananas, de café, etc.) n'incorpore que 23 % de valeur ajoutée, alors que des activités traditionnelles et moins dynamiques dégagent au contraire une plus forte proportion de valeur ajoutée : chaudronnerie et mécanique générale : 41 %, construction navale : 57 %.

C'est ainsi que la valeur ajoutée de la branche, exprimée en % de la production industrielle, est passée de 52 % en 1960-1962 à 38 % en 1966-1968.

Le taux de couverture du marché intérieur a très peu progressé : 17 % en 1966-1968 contre 12 % en 1960-1962. Mais il est évident que le caractère hautement technique de la branche n'est pas de nature à favoriser une importante substitution aux importations. L'ampleur de ces dernières se manifeste, d'ailleurs, par la part substantielle qu'elles occupent dans l'ensemble des importations industrielles, 23 % en 1968.

Perspectives

Le taux de croissance prévisionnel de la branche, entre 1970 et 1975, a été fixé à 19 % en prix constants.

Des productions nouvelles ont été inscrites dans les perspectives du plan, qui se situent dans le cadre de la politique d'import-substitution : bouchons métalliques, articles de ménage galvanisés, articles en tôle (serrures, lampes tempête, tuyaux métalliques), montage de tracteurs et outillage agricole, robinetterie, accumulateurs.

Des possibilités de transfert d'industries des pays européens vers la Côte d'Ivoire existent certainement. Il pourrait s'agir par exemple du montage d'ensembles mécaniques et électriques destinés aux marchés extérieurs, pour lequel la Côte d'Ivoire offre l'avantage d'une main-d'œuvre abondante et peu coûteuse. Une campagne de prospection et promotion est actuellement en cours à cet effet.

B. - Les objectifs

Tôlerie, chaudronnerie, mécanique générale, traitement des métaux

Les activités de cette sous-branche concernent :

— la réparation et l'entretien du matériel industriel, dont l'activité croîtra en fonction de l'équipement industriel du pays ;

— la construction d'équipements industriels ; cette seconde classe d'activités est freinée par un certain nombre d'obstacles qui représentent, d'après les professionnels concernés, un manque à gagner de 350 à 400 millions de F CFA par an.

Premier obstacle, les créateurs d'industries utilisent rarement les disponibilités locales. Ou les usines sont vendues « clefs en mains », ou les plans sont dessinés par des bureaux d'engineering localisés en dehors du pays et effectuant naturellement des consultations auprès d'entreprises situées à leur proximité. La création de petits ateliers industriels, progressivement, se décidera et s'étudiera en Côte d'Ivoire, utilisant les services de quelques bureaux d'études et de conseils industriels qui commencent à naître.

L'autre obstacle est celui de la fiscalité douanière ; il s'agit de la possibilité, pour une industrie locale de biens d'équipement normalement taxée, de concurrencer des importations d'équipements détaxés ou bénéficiant de droits réduits. En particulier lorsqu'ils soumettent une réponse à des appels d'offre internationaux, les entrepreneurs de la place se trouvent en concurrence avec les entrepreneurs étrangers bénéficiant parfois d'aides à l'exportation dans leur pays d'origine et en plus d'une exemption de droits d'entrée ou d'une réduction du taux de la T.V.A. à l'importation en Côte d'Ivoire.

Les délais demandés pour la fourniture d'équipements sont souvent courts, et difficilement compatibles avec les délais de démarches pour importer les matières premières nécessaires dans les meilleures conditions.

La chaudronnerie et la mécanique générale contribuent actuellement, pour respectivement 5 % et 25 % à la production de la branche. Leur rythme de croissance devrait suivre celui du reste de la branche, soit un doublement en 5 ans.

Construction et réparation navales

Les objectifs inscrits visent à atteindre un chiffre d'affaires de 1 000 millions de F CFA en 1975. Ils ne seront atteints que si l'on surmonte les difficultés que rencontre cette activité.

Les difficultés sont de deux ordres :

1. - Problème de la concurrence avec les importations en ce qui concerne la construction neuve. L'anomalie est encore d'admettre l'importation hors taxes d'un matériel pouvant être produit localement. Un armateur en France paie des droits sur les navires qu'il achète à l'étranger ; un armateur en Côte d'Ivoire peut importer des bateaux de pêche neufs, équipés, hors taxes. Une entreprise locale de construction navale peut importer en exonération une certaine part des matières qui sont nécessaires, mais tous les accessoires qu'elle utilise paient les droits d'entrée et le bénéfice de l'importateur.

2. - Problème des moyens de mise à sec nécessaires pour le carénage : slips, docks flottants, cales sèches. Il n'existe pas de cale sèche actuellement à Abidjan ; les plus proches sont celles de Takoradi, de construction toute récente, de grandes dimensions (200 m et 250 m). Le port de Dakar utilise les cales de l'arsenal militaire. Il existe à Abidjan, en baie du Banco, un dock flottant privé d'une capacité de 600 tonnes. Il existe plusieurs slips également, le plus important, d'une capacité de 1 000 tonnes, étant d'un accès malaisé depuis la construction de la digue de Biétri. Dans presque tous les ports du monde, les cales sèches, les docks, les gros slips appartiennent aux gouvernements ou à des collectivités publiques, qui les ont financés à fonds perdus ; la location payée par les utilisateurs couvre les frais d'entretien et de fonctionnement, à l'exclusion des amortissements et des intérêts.

La situation est analogue dans le secteur de la construction navale, où le suréquipement est important dans la plupart des pays : les chantiers navals bénéficient de subventions, pour des motifs sociaux et compte tenu des difficultés de reconversion.

Le développement de l'activité d'entretien et de réparation navale à Abidjan devra faire face à l'accroissement du port de pêche ; de plus, ce développement sera plus ou moins important selon l'effet d'attirance exercé sur les navires étrangers croisant au large des côtes ouest-africaines (chalutiers, petits cargos). Or les services d'entretien et de réparation effectués à Abidjan sont considérés comme chers. D'après les entreprises cela tient à la nécessité où elles sont de facturer (soit directement, soit en aggravant les factures de réparation) l'amortissement des moyens de mise à sec.

On pourrait en conclure que l'essor des activités de carénage nécessite la réalisation par la puissance publique (port d'Abidjan) d'un moyen de mise à sec d'une capacité de 3 000 tonnes, placé à la disposition des entreprises souhaitant l'utiliser, dont l'usage serait facturé au-dessous du prix de revient réel, l'amortissement restant à la charge de l'Etat.

Mais il n'est pas évident que l'activité industrielle privée doive être soutenue au prix d'un déficit des entreprises publiques, même si l'on tient compte des effets d'entraînement et des avantages liés à une plus grande fréquentation du port. Le fait que bon nombre de pays se trouvent conduits à exploiter leurs équipements dans des conditions non économiques ne justifie absolument pas que l'on se place en Côte d'Ivoire dans la même situation : il faut se garder de la tentation de les concurrencer à tout prix.

Toutefois, compte tenu du développement des flottilles de pêche aussi bien ivoiriennes qu'étrangères, et de l'augmentation des dimensions moyennes des navires, la Direction du port envisage, après avis favorable du BCEOM, la construction d'un dock flottant de 1 500 tonnes et d'un slip de 800 tonnes. Le dock, implanté à l'ouest de la baie du Banco, serait la propriété du port et financé sur prêts internationaux. Son exploitation serait concédée à une société privée, à charge pour celle-ci de construire un slip de 800 tonnes pouvant accueillir les engins portuaires.

Une entreprise peut difficilement se spécialiser dans les seules activités de réparation navale : pour pouvoir répondre rapidement à une demande d'entretien ou de réparation, les entreprises doivent disposer de moyens importants en hommes et en outillage, dont l'utilisation n'est pas constante ; il est donc nécessaire de pouvoir les affecter, durant les temps creux, à d'autres activités : construction navale, construction industrielle.

Emballages et bouchages métalliques

La production intérieure de boîtes de conserve fait 95 % de son chiffre d'affaires avec l'ananas et le café en poudre. Au développement de ces productions, s'ajouteront les consommations de boîtes liées aux projets nouveaux comme la conserverie de thon de forte capacité.

Une autre entreprise produit un grand nombre de modèles divers, en assez courtes séries, jouant un peu le rôle d'une « station d'essai » d'emballage, ce qui accroît à la fois les investissements nécessaires et les temps morts correspondant aux changements de fabrication. Cette entreprise traite le métal et le plastique.

Compte tenu du développement des entreprises utilisatrices, on a prévu un chiffre d'affaires global de 3 000 millions de F CFA en 1975 pour les emballages métalliques.

En réalité on sait mal le point qu'aura alors atteint l'évolution technique en matière d'emballages ; il est possible que les fûts, bidons et boîtes en matière plastique aient remplacé le métal dans un certain nombre de ses utilisations actuelles.

La production de bombes pour aérosols ne peut pas être envisagée, en raison du seuil de rentabilité extrêmement élevé : de l'ordre de 10 millions d'unités par an.

La production de capsules de bouchage métalliques pourrait être entreprise avant 1975 et atteindre alors un chiffre d'affaires de l'ordre de 120 millions de F CFA, avec quelques exportations sur les pays avoisinants.

Mobilier métallique et literie

Pour les meubles métalliques, la croissance de la production a été volontairement prise assez faible :

chaque fois que le choix sera possible, la préférence sera donnée au mobilier en bois de production locale.

Pour la production de lits métalliques, les entreprises de quelque importance résistent difficilement à la concurrence exercée par de nombreux petits fabricants, utilisant des cornières de faibles dimensions, produisant des articles légers peu solides et à bas prix.

Les marchés extérieurs disparaissent, avec la mise en route de fabrications analogues en Haute-Volta, au Niger. Le marché intérieur subit l'effet des irrégularités de revenus des paysans.

Si l'on voulait promouvoir cette production dans les villes de l'intérieur, sans doute faudrait-il pouvoir en même temps proposer une reconversion d'activité aux entreprises industrielles de literie d'Abidjan.

La fabrication de lits pliants, du genre lits de camp, en bois ou tubes métalliques et toile lourde, n'a pas été étudiée jusqu'à présent ; elle pourrait faire l'objet d'une petite entreprise.

Réfrigération-climatisation

Une entreprise construit actuellement des machines à produire de la glace en pains, et effectue le montage de climatiseurs importés en pièces détachées. Elle manifeste l'intention d'intégrer progressivement ce montage, en fabriquant sur place un certain nombre d'éléments.

La construction de réfrigérateurs est à concevoir comme associée à d'autres activités faisant appel au travail de la tôle : meubles de bureau métalliques, cuisinières...

Articles de ménage métalliques

Une entreprise produit à Abidjan des articles de ménage en aluminium, sur tours à repousser. La production a été fortement croissante ces dernières années, en particulier du fait de la diversification des productions, mais la gamme des articles fabriqués ne s'élargira plus sensiblement dans l'avenir. Il subsistera une importation d'articles en tôle épaisse.

L'entreprise a une petite fonderie, basée sur la récupération des déchets et produisant des anses et des poignées ; mais la production d'articles de ménage en fonte d'aluminium nécessiterait une fonderie à pression : le moulage sur sable donne de mauvais résultats. Le seuil de rentabilité d'une fonderie à pression est élevé : on ne l'atteindra qu'en produisant une grande diversité d'objets : articles d'huisserie, de quincaillerie, couverts de table...

Le marché ivoirien est parfois perturbé par des entrées, généralement non contrôlées, d'articles en provenance du Ghana.

Le marché des articles de ménage en fonte de fer ou d'acier est faible (importations de l'ordre de 20 millions de F CFA par an) et en décroissance. Une entreprise ivoirienne a envisagé la production de marmites et l'a jugée inintéressante.

Les prévisions du marché pour les articles de ménage émaillés sont difficiles à formuler, la demande passée ayant été freinée par un contingentement. La mise en route d'une émaillerie a eu lieu récemment et les résultats qu'elle obtiendra permettront de mieux fixer le marché ultérieur.

Le marché des articles galvanisés semble stagnant ; l'essor de la consommation se porte sur le plastique et l'aluminium (seaux, cuvettes) ; il semble qu'il y ait place pour une production de l'ordre de 700 t/an, d'une valeur ex-usine évaluée à 170 millions de F CFA.

Articles métalliques en fonte et en alliages moulés

La fonderie de fonte existante s'efforcera de diversifier sa production. Sa capacité, de 400 t/an actuellement, pourra être portée à 1 000 t/an.

Articles en tôles d'acier, tôles et tubes d'alliages non ferreux

Les fabrications envisagées sous cette rubrique sont :

— les articles de serrurerie ;
— les ferrures de bâtiment, de charpente et menuiserie, d'ameublement ;
— les lanternes tempête ;
— les couverts ;
— la coutellerie.

Les efforts de promotion accomplis dans ce domaine sont restés jusqu'à présent sans résultats.

De l'avis des professionnels consultés, elles nécessitent des outillages spécialisés, coûteux, à amortir sur des séries importantes et débordant de loin les dimensions du marché local. De plus, les approvisionnements en matières premières, qu'il faudra importer, porteront sur de faibles quantités ne permettant pas de conclure des marchés aux meilleures conditions.

En ce qui concerne la taillanderie (coutellerie), il serait difficile de concurrencer la production européenne, généralement exécutée, dans de petites entreprises alimentées en énergie à faible prix, par une main-d'œuvre à forte dextérité, spécialisée de longue date.

Pour les lanternes tempête, les prévisions de marché sont incertaines ; la croissance de la demande intérieure, irrégulière, peut être stoppée par un développement important de l'électrification

rurale. Cette fabrication pourrait être promuè par l'Office de Promotion de l'Entreprise Ivoirienne (O.P.E.I.).

Pour les autres fabrications, une production locale ne pourrait être justifiée qu'au cas où les débouchés extérieurs atteindraient un niveau élevé, au moins égal à la consommation intérieure : de gros marchés sont à rechercher (Ghana, Nigeria, Sénégal).

Articles en métal usinés à froid et à chaud

Les fabrications envisagées sont :

— les bascules et balances : envisagée depuis 1963, cette fabrication est à étudier sur le plan technico-économique ;

— la visserie-boulonnerie ; la fabrication à froid, par matriçage, de vis de petites dimensions, du genre vis à bois, est en cours de réalisation ; la fabrication de boulons de toutes sortes, rivets, écrous, tiges filetées, par forgeage, filetage à chaud ou par décolletage, est à l'étude ;

— les ressorts à lames : envisagée depuis 1963, cette fabrication relèverait de l'activité d'une forge : aucun projet n'a été élaboré jusqu'à présent ;

— l'outillage à main : une fabrication de machettes fonctionne actuellement au rythme de 300 000 unités par an ; un groupe privé a effectué récemment une prospection du marché intérieur des haches, pioches, pelles, ferrures pour la manutention des grumes, pour le montage des voies ferrées, des lignes électriques, etc. ; ce marché apparaissant trop restreint, il n'y a pas de réalisation envisagée pour l'instant.

Robinetterie

Les importations d'articles de robinetterie sont croissantes ; inférieures à 100 t/an en 1958, elles sont actuellement de l'ordre de 200 à 250 t/an.

Une production de robinetterie mettrait en jeu à la fois les techniques de fonderie et d'usinage. Elle serait alimentée par des récupérations de cuivre et de métaux cuivreux. Elle pourrait être étudiée et réalisée en association avec des maisons européennes spécialisées.

Il est possible que les exportations dépassent les objectifs indiqués, par exemple en cas d'entente avec le Ghana s'il ne se pose pas de problème insurmontable (normes en matière de dimensions et de pas de vis...).

Assemblage de pièces importées avec des éléments fabriqués localement

Tracteurs : une chaîne de montage devrait pouvoir se mettre en place à brève échéance ; la marque, le modèle, les quantités annuelles à produire ne peuvent être fixés qu'en accord avec les Services de l'Agriculture ; les chiffres prévisionnels pris en objectif (environ 420 tracteurs en 1975) ont une valeur indicative.

L'intégration sera poussée aussi loin que possible, par la production locale de pièces et d'éléments sous-traités à des entreprises locales (pièces de fonderie, tubulures, radiateurs, ressorts, câblages électriques, etc.).

La fabrication de tracteurs devra surmonter le handicap que représente l'importation en franchise de taxes d'un bon nombre de tracteurs.

Brouettes et diables : la fabrication de brouettes a été étudiée par plusieurs entreprises locales ; l'une a déjà effectué quelques montages, avec importation de caisses métalliques préformées par emboutissage. Cette activité apparaît actuellement peu rentable, les pièces nécessaires étant commandées par faibles quantités.

Machines et appareils pour l'agriculture : la production actuelle est le fait d'une entreprise qui construit des décortiqueurs, des batteuses, des pompes... et qui étudie la production de roues et d'essieux pour charrettes. Il existe des importations non négligeables de machines agricoles de divers types : charrues, semoirs, épandeurs d'engrais, pulvérisateurs, poudreuses, etc.

La prévision des besoins est à effectuer en liaison avec les Services de l'Agriculture.

La fabrication ou le montage local de ce genre d'appareils est actuellement étudié.

Montage de récepteurs radio et télévision

Une entreprise existante effectue le montage de récepteurs ainsi que celui de pylones, antennes et équipements radio professionnels. Elle exporte des appareillages pour les liaisons hertziennes.

Dans le montage de récepteurs radio, elle apparaît comme sous-traitante des diverses marques introduites sur le marché intérieur.

Montage de moteurs électriques

Cette fabrication est à étudier. Les importations de moteurs et génératrices de puissance inférieure à 20 CV représentent un montant CAF d'une centaine de millions de F CFA par an ; ce chiffre ne comprend pas les moteurs intégrés dans des machines ou des appareillages. Mais les modèles existant sur le marché sont extrêmement nombreux : malgré la normalisation, on dénombre quelque 500 modèles différents dans les puissances inférieures ou égales à 10 CV.

Il est possible qu'une réalisation dans ce domaine ne soit viable qu'en liaison avec un appareillage d'usage courant et de dimension uniforme qui serait produit sur place (groupes moto-pompes, ventilateurs...).

Petit appareillage électrique

Le petit appareillage d'usage courant pourrait être produit localement : interrupteurs, douilles, prises de courant, transformateurs, sectionneurs, boîtes de dérivation... Cette fabrication a été étudiée. Une réalisation pourrait intervenir prochainement.

Les importations d'interrupteurs, commutateurs, etc. (85 19) atteignent un montant annuel CAF de 250 à 300 millions de F CFA.

Piles électriques, accumulateurs

Une production de piles électriques doit démarrer prochainement. Un atelier de production d'accumulateurs sera bientôt implanté.

Divers

La fabrication de cartouches de chasse, étudiée en 1963, est citée pour mémoire. Le marché intérieur est décroissant.

La fabrication de disques (les disques sont classés dans cette branche quoique en matière plastique) devrait pouvoir être entreprise sur place, à l'instar de ce qui se fait à Madagascar ou au Congo-Kinshasa.

La réparation électrique fait l'objet de quelques entreprises locales, qui s'équipent de mieux en mieux, et sont à même de réparer des moteurs de plus en plus importants (motrices de la RAN, moteurs de broyeurs à ciment...).

La fabrication d'électrodes de soudure a été envisagée par une entreprise d'Abidjan.

RECAPITULATION — BRANCHE 17

Q : Quantités : u pour unités, T pour tonnes
V : Valeurs en millions de F CFA (prix 1968)

Tableau N° 39

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V	Investis. neufs	Empl. nouv.	Production Q	Production V	Export. V
Chaudronnerie, grosse tôlerie	30	100		1 000		150	80		2 000		375	150		4 000	
Mécanique générale	100	200		700		200	100		1 000		250	150		1 470	
Construction et réparation navales	350	150		1 800	100	200	100		3 000	150	250	100		4 500	200
Emballages métalliques						120	30		120	10	25	20		160	20
Bouchons métalliques	105	140	650 T	160		10	15	860 T	210		10	15	1 000 T	250	
Mobilier métallique															
Lits métalliques, lits pliants, lits de camp	20	50		180		40	90		380		60	60		680	
Réfrigération, climatisation	115	60	4 600 u	250		60	30	9 400 u	500		75	30	14 600 u	780	
Articles de ménage :															
aluminium	10	30		140	10	10	25		210	10	25	25		310	20
émail	100	360	2 000 T	450		40	100	3 000 T	670		50	100	4 500 T	1 000	
galvanisé						30	30	700 T	170				700 T	170	
Articles en fonte et alliages :															
moulés	15	10		150		15	10		170		10	10		210	
Articles tôle :															
serrures, ferrures											225	130	640 T	300	20
lanternes tempête, couverts,											130	60		100	10
couteaux															
tuyaux métalliques						170	20	3 000 T	210	30	125	20	4 500 T	350	50
Articles usinés :									110					160	
bascules, balances, ressorts						160	110		450	40	50	40		600	50
visserie, boulonnerie						100	20		240	20	25	20		280	30
outils à main	100	100		40											
Assemblage :						400	100	420 u	1 000	100			530 u	1 300	150
tracteurs						450	450		680	30	60	50		920	40
machines agricoles						65	80	170 T	240	20	50	40	230 T	320	20
Robinetterie							100		700	100	40	100		1 040	170
Postes radio, télévision	25	30		350	30						230	40		400	40
Moteurs électriques											150	50		180	20
Interrupteurs, commutateurs											210	60	1 150 T	300	30
Câblerie						60	30	40 000 u	230		25	10	60 000 u	340	
Accumulateurs						200	200		1 000	400	120	50		1 300	520
Piles électriques	300										40	10		50	
Pressage de disques											1 880	1 770		5 000	5 000
Industries de main-d'œuvre															
Réparations artisanales	30	200		450		20	200		650		20	200		950	
Forgerons artisans				300					300					300	
TOTAUX	1 300	1 430		5 970	140	2 500	1 920		14 240	910	4 510	3 310		27 720	6 390

En usine non prioritaire, le prix de revient serait de 30 à 35 % supérieur à l'actuel prix des importations rendues magasin. Ce projet serait à reprendre ultérieurement si la croissance du marché le permet ou si des accords avec les pays avoisinants apparaissent possibles.

Industries de main-d'œuvre

Dans le cadre des « transferts d'industrie » ou du développement de la sous-traitance, un certain nombre d'activités pourront se développer dans l'avenir : production d'éléments ou de sous-ensembles à incorporer dans divers appareillages, montage de ces appareils. On cite dans cette ligne : le montage de machines à écrire, à calculer, à coudre, d'appareils électroménagers, de chargeurs de batteries, etc.

Une action promotionnelle intense va être entreprise en vue de susciter l'implantation d'industries de main-d'œuvre. Un objectif de production de 5 milliards de F CFA a été inscrit en 1980 à titre purement indicatif.

INDUSTRIES TEXTILES
(Branche 18)

A. - Présentation

Situation actuelle

La branche rassemble toutes les productions textiles du pays. Son activité est complètement intégrée puisqu'elle comprend l'égrenage du coton, la filature, le tissage, l'impression, ainsi que la confection et la bonneterie.

Elle inclut également une activité artisanale d'égrenage, tissage et confection (2 820 millions de F en 1968).

La branche est assez concentrée puisque quatre entreprises fournissent 70 % de la production industrielle :

— CFDT : égrenage du coton ;
— ERG : filature, tissage ;
— ICODI : impression ;
— SOTEXI : impression.

Les activités de la branche sont partagées entre :

— Egrenage ..... 22 %
— Filature-tissage ..... 23 %
— Impression ..... 26 %
— Confection-bonneterie ..... 21 %
— Ficellerie, sacherie, bâches ..... 8 %

La valeur ajoutée représente 41 % de la production et participe pour 10 % à la valeur ajoutée globale du secteur industriel ivoirien.

Les investissements s'élevaient, en 1968, à 6 350 millions et le nombre d'employés à 5 400.

Evolution passée

La croissance de la branche a été, en moyenne, de 23,5 % par an en prix courants entre 1960 et 1968. Mais, en réalité, le rythme d'augmentation a varié dans le temps. Il y a eu d'abord un triplement de la production de 1960 à 1966, soit en 7 ans, où elle est passée de 1 600 à 5 000 millions de F. Puis, de 1966 à 1968, c'est-à-dire en 2 ans, elle a doublé. Cette accélération de la croissance est due à la création des usines d'impression et à la forte extension des activités d'égrenages du coton.

Comme on le constate dans la plupart des autres branches industrielles, le phénomène de moindre croissance de la valeur ajoutée par rapport à la production se répète ici aussi. En effet, la valeur ajoutée n'a augmenté que de 20 % entre 1960 et 1968, contre 23,5 % pour la production. Cette évolution dissemblable résulte de la création ou du développement d'activités incorporant un taux de valeur ajoutée plus faible que celui des industries traditionnelles.

Tableau N° 40

	% de la valeur ajoutée
Filature-tissage	51 %
Ficellerie, sacherie, bâches ..	51 %
Confection, bonneterie	44 %
Impression	40 %
Egrenage	31 %

Or, ce sont précisément les activités d'impression et d'égrenage qui ont permis le doublement de la production entre 1966 et 1968. Le taux de valorisation de la branche est passé de 49 % en 1960-1962 à 41 % en 1966-1968.

Par contre, le taux de couverture du marché intérieur a augmenté considérablement, de 20 % en 1960-1962 à 39 % en 1966-1968. Une autre caractéristique remarquable de la branche est la part élevée des exportations : 28 % de la production, constituée, pour les 2/3, par des fibres et graines de coton.

La branche se présente donc sous le double aspect d'une activité d'import-substitution et d'exportation.

On note également que son caractère industriel s'accentue fortement, la part de l'artisanat baissant de 63 % en 1960-1962 à 37 % en 1966-1968.

Perspectives

La production va connaître une forte croissance dans les prochaines années, puisqu'on prévoit un taux d'augmentation de 17 % par an, en prix constants.

Le développement de la branche s'effectuera dans les trois directions privilégiées qui commandent l'indépendance économique du pays :

— import-substitution où les potentialités sont importantes puisque les importations représentent encore 17,5 % du total des importations industrielles et 61 % des ressources de la branche ;

— valorisation des ressources naturelles locales : coton, kénaf et fibres de coco ;

— exportation portant désormais, non plus sur les matières premières de base, mais sur des produits plus élaborés : filés, tissés, imprimés, tissus teints, articles de confection.

Dans le but de réaliser ces objectifs, on prévoit l'implantation de gros complexes textiles.

B. - Les objectifs

Egrenage du coton

Toute la production agricole ivoirienne de coton est égrenée sur place, qu'elle soit destinée à l'exportation ou qu'elle soit transformée par l'industrie locale.

Les prévisions de production de coton dépassent de loin les perspectives de consommation intérieure : une part non négligeable de la fibre produite, supérieure à 15 000 tonnes en 1975, devra être exportée, sur un marché mondial qui tend à la saturation, en concurrence avec des productions africaines qui partout promettent d'être excédentaires.

Les usines d'égrenage actuellement en service sont au nombre de quatre :

Tableau N° 41

	Capacité de coton graine
Bouaké	22 000 t
Mankono	20 000 t
Boundiali	22 000 t
Korhogo	18 000 t
Total	82 000 t

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 452.
(**) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 456.

D'autres usines seront implantées au fur et à mesure du développement de la production cotonnière.

Le tableau ci-après indique les prévisions d'activité des usines d'égrenage :

Tableau N° 42 (*)

	1970	1975	1980
Quantités (tonnes)			
Coton-graine traité			
- Mono.	3.000	1.500	-
- Allen	52.000	95.000	143 000
Production de fibre :			
- Mono.	1.000	500	-
- Allen	20.500	38.000	57.200
dont : consommation intérieure	4.700	21.800	35.300
- exportations	16.800	16.700	21.900
Production de graines	27.500	48.250	71.500
Valeur (millions de F CFA)			
Consommation intérieure :			
Fibre Mono 100 F/kg	100	50	-
Fibre Allen 130 F/kg	480	2.770	4.590
Graines 10 F/kg	-	480	710
Exportation :			
Fibre Allen 130 F/kg (FOB)	2.180	2.170	2.850
Graines 17 F/kg (FOB)	460	-	-
Valeur totale (fibre + graine)	3.220	5.470	8.150

Filature, tissage du coton (**)

A l'origine, seule l'activité de filature était entreprise en Côte d'Ivoire, dans l'usine de Bouaké. La production alimentait essentiellement les tissages artisanaux, fort répandus dans le nord du pays comme en Haute-Volta et au Mali.

Depuis, l'usine de Bouaké a diversifié ses productions, entreprenant en particulier le tissage pour la confection, la production de linge de maison, la fourniture de filés pour la bonneterie, de fil à coudre.

Enfin, dans une extension récemment mise en place, cette usine produit de la cretonne à imprimer en partie transformée dans un atelier d'impression, en partie vendue aux usines d'impression d'Abidjan.

Grâce en particulier à l'amélioration des fibres cultivées en Côte d'Ivoire, l'activité de filature et de tissage du coton doit connaître, dans les années à venir, une très forte croissance. Le premier objectif est la fourniture de tissus aux usines d'impression : les supports d'impression sont en majorité importés, du fait des dégrèvements dont bénéficient les transformateurs et du prix de revient actuellement élevé du tissage ivoirien ; par une production massive, que permet en particulier l'importance du marché des imprimés, on parviendra à une productivité suffisante pour substituer la production nationale à ces importations.

Le second objectif de ce développement est la possibilité pour l'Afrique de créer des usines textiles, compétitives sur les marchés des pays industrialisés ; tandis que les exportations vers les pays voisins vont s'arrêter, ou se compenser, car tous les pays africains s'équipent en industrie textile cotonnière, il apparaît possible, avec des unités de forte dimension, bien gérées, s'appuyant sur un réseau commercial efficace, d'exporter vers l'Europe des tissus de divers types (linge de maison, tissus de confection...) et de divers niveaux de finition (écrus, blanchis, teints, confectionnés).

Les objectifs de production en filature et tissage de coton sont détaillés ci-dessous (quantités en tonnes, valeur en millions de F CFA).

Tableau N° 43

	1970		1975		1980	
	Q	V	Q	V	Q	V
Marché intérieur						
- Filés	700	350	1.200	600	1.600	800
- Tissus à imprimer	680	400	6.310	2.860	10.700	4.760
- Tissus à teindre			2.500	1.370	4.000	2.160
- Tissus divers	1.670	1.500	3.300	3.000	4.600	4.150
Total marché intérieur	3.050	2.250	13.310	7.830	20.900	11.870
Exportations						
- Filés	800	380	1.100	440	1.200	480
- Linge de maison	550	500	3.000	1.310	7.000	3.070
- Tissus bleu de travail			3.000	1.030	4.000	1.370
Total export	1.350	880	7.100	2.780	12.200	4.920
Total global	4.400	3.130	20.410(*)	10.610	33.100	16.790

Teinture et impression

Cette activité terminale est rentable, en raison de la forte demande intérieure, et des possibilités d'approvisionnement sur le marché mondial en cretonne à bas prix, de provenance sud-asiatique en particulier. Au fur et à mesure du développement de la production intérieure de cretonne, les importations diminueront, pour disparaître entre 1975 et 1980.

On indique en objectifs une forte exportation de tissus imprimés. Les productions analogues qui se développent dans les pays limitrophes pourraient freiner les exportations sur le marché africain ou les ramener à des échanges compensés. Le développement des exportations hors d'Afrique sera alors à rechercher ; il pourra nécessiter l'utilisation, comme supports, d'autres tissus que la cretonne.

Tissage de fibres synthétiques

Quoique productrice de coton, la Côte d'Ivoire ne doit pas combattre le développement des fibres synthétiques. Une unité de tissage fonctionne depuis peu à Bouaké ; elle s'alimente actuellement en fils importés ; avec la mise en place d'une élaboration locale de fils nylon ou polyester (voir branche 14), possible au-delà de 1975, elle diminuera son recours à l'importation.

Le tissage fournit certaines des variétés utilisées par les entreprises nationales de confection.

Confection

Il existe actuellement deux entreprises industrielles consacrées à la confection ; le tissage de Bouaké produit également quelques articles de confection.

Le développement de leur marché ne se heurte plus à la concurrence de la friperie, mais il est freiné par certaines importations à très bas prix d'articles de fin de séries en provenance d'Europe. La protection contre ces importations est difficile : leurs prix CAF sont trop bas pour qu'une fiscalité même proportionnellement élevée empêche de les vendre à prix compétitifs.

La confection industrielle ivoirienne produit des articles assez élaborés. Les principales entreprises de confection traitent principalement ou exclusivement des tissus synthétiques. La confection sur place d'articles exportables vers les pays industrialisés, à partir de tissus de coton local ou de tissus artificiels et synthétiques importés est déjà amorcée et devrait prendre dans l'avenir un essor important.

Les approvisionnements portent sur 30 ou 40 variétés de tissus, que le tissage de tissus synthétiques de Bouaké ne pourra pas fournir en totalité.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 456.

Il faudrait que la confection industrielle puisse alimenter le marché en articles de coton, classiques, standardisés et d'un prix abordable pouvant toucher la clientèle à bas revenus. Peut-être des campagnes publicitaires appropriées aideraient-elles au développement du marché de la confection en tissu de coton.

Bonneterie

Les problèmes en bonneterie sont analogues à ceux de la confection : orientation progressive vers le synthétique, forte concurrence des importations à bas prix.

Sur le chiffre d'affaires commercial de la bonneterie, les importations conservent une part assez élevée : un quart environ en 1963, un tiers depuis 1964. La consommation dans l'avenir croîtra fortement et une production locale bien organisée devrait en satisfaire une part croissante.

Il faudrait comme pour la confection prévoir des productions en coton classiques, à bas prix, en relancer l'intérêt, et protéger le marché intérieur au moins pour les articles de grande diffusion.

Corderie - Ficellerie

La production dans l'avenir subira l'influence des modifications d'usage. L'entreprise de Bouaké a perdu le marché de la banane (changement de conditionnement), voit diminuer celui des cordages marins par préférence pour le nylon. L'entreprise s'efforce de développer ses exportations vers le Ghana, le Nigeria ; elle pense produire 800 tonnes en 1970, 1 100 ou 1 200 tonnes en 1975.

Sacherie

L'importance que pourra atteindre réellement dans le futur la production nationale dépendra de plusieurs facteurs :

1. - la remise en ordre de la filature-tissage de jute ; les dirigeants de cette usine s'emploient à aplanir les nombreuses difficultés auxquelles ils se heurtent depuis le démarrage ;

2. - l'extension que prendra l'utilisation de la sacherie en polypropylène : par extrusion et étirage d'un film de polypropylène, on obtient un fil pouvant être tissé. Le prix de revient de cette production pourrait être suffisamment bas pour concurrencer même les importations de sacs vides usagés en jute.

Confection de bâches

La confection de bâches et de stores en toile lourde (deux entreprises existantes) est faite à partir de toiles de lin ou de coton importées, assemblées par couture, ou de toiles de nylon enduit de PVC, assemblées par soudure.

Le chiffre d'affaires de ces entreprises englobe une activité de location de bâches.

Filets de pêche

Cette fabrication est mentionnée ici pour mémoire. Elle a été étudiée par la C.E.E. La rentabilité d'une fabrication industrielle ne peut guère être atteinte à moins de 150 t/an. Les importations officielles actuelles sont faibles et décroissantes (68 tonnes en 1959, 14 tonnes en 1965, 28 tonnes en 1967).

Le marché est sans doute alimenté en partie par des entrées en provenance du Ghana. Une telle fabrication ne peut donc s'envisager que dans un cadre élargi englobant les Etats avoisinants.

Kénaf

On a prévu pour 1975 la réalisation du projet Kénaf qui devrait produire 16 000 tonnes de fibres dont 6 000 seraient tissées localement. La majeure partie de la production devrait être exportée.

Fibre de coco

Les projets d'extraction et de valorisation de la fibre de coco n'ont pas encore pris de forme définitive. On a néanmoins admis une production de 4 400 tonnes de fibres a traiter en filatures pour 1975.

Industries de main-d'œuvre

Dans le cadre des activités d'exportation fondées sur la transformation des produits semi-finis importés, on a fixé pour 1980 un objectif de production de 8 000 millions de F.

Fonctionnant sur le modèle des industries similaires de certains pays d'Asie et même d'Europe (Hong-Kong, Taïwan, Yougoslavie, Italie) ces entreprises devraient tirer profit de la disponibilité d'une main-d'œuvre peu coûteuse comparativement aux pays fortement industrialisés. Les articles, dont la fabrication pourrait, dans cet ordre d'idées, faire l'objet d'une promotion, concernent essentiellement la bonneterie (tricots, maillots, chaussettes, gants...) et la confection vestimentaire (pantalons, chemises, robes...).

RECAPITULATION - BRANCHE 18

Quantités : mm pour milliers de mètres
MT pour milliers de tonnes
Valeurs en millions de F. CFA (prix 1968)

Tableau N° 44

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
			Production		Exports			Production		Exports			Production		Exports
	Investis. neufs	Emplois nouv.	Q	V	V	Investis. neufs	Emplois nouv.	Q	V	V	Investis. neufs	Emplois nouv.	Q	V	V
Egrenage :															
- coton graine	1.000	600	55 MT			450	400	96,5 MT			970	600	143 MT		
- fibre			21,5 MT	2.760	2.180			38,5 MT	4.990	2.170			57,2 MT	7.440	2.850
- graine			27,5 MT	460	460			48,25 MT	480				71,5 MT	710	
Filature-tissage de coton	500	400	4.400 T	3.130	880	9.000	3.900	20.400 T	10.610	2.780	11.250	3.900	33.100 T	16.790	4.920
(dont : Filés commercialisés)			(1.500 T)	(730)	(380)			(2.300 T)	(1.040)	(440)			(2.800 T)	(1.280)	(480)
Impression : fancy	3.300	860	2.700 T	2.830	320	2.300	800	6.000 T	5.840	2.340	3.630	800	9.000 T	8.590	4.290
wax			500 T	720				1.360 T	1.900	300			1.700 T	2.360	600
Tissus teints			800 T	620				2.500 T	1.910	360			4.000 T	3.020	930
Tissage fibres synthétiques	170	35	360 mm	290		600	100	1.200 mm	970		750	100	2.100 mm	1.700	
Confection industrielle	250	400	920 T	1.530	150	250	600	2.250 T	3.750	750	310	600	3.560 T	5.930	1.180
Bonneterie	300	200	390 T	600	50	600	450	1.400 T	2.140	370	750	450	2.380 T	3.640	610
Corderie - ficellerie			800 T	140		20	20	1.200 T	210		40	30	1.800 T	320	
Sacherie (jute,sisal)	605	275		750		500	400		1.410		620	400		1.800	
Confection de bâches	15			150	50	30	30		300	150	40	30		500	300
Sacs polypropylène						130	90	400 T	170		90	50	600 T	260	
Filature tissage de Kénaf						1.300	480	6 MT	890	890	2.730	800	18 MT	2.670	2.670
Filature de fibres de coco						100	50	4,4 MT	100	100	120	60	10 MT	230	230
Industries de main-d'œuvre											2.830	3.080		8.000	8.000
Artisanat :															
- filature - tissage intégré	30	150		350		40	200		350		60	250		350	
- tisserands				1.400					1.500					1.600	
- confection - teinture				2.800					3.600					4.600	
TOTAUX	6.170	2.920		18.530	4.090	15.320	7.520		41.120	10.210	24.190	11.150		70.610	26.580

CUIRS ET ARTICLES CHAUSSANTS
(Branche 19)

A. - PRÉSENTATION

Situation actuelle

Les activités de la branche recouvrent les productions industrielles d'articles chaussants (85 %) et d'articles de maroquinerie (15 %).

Elles incluent également une production artisanale (cordonnerie) évaluée forfaitairement, faute d'informations précises, à 300 millions par an depuis 1964.

Cette branche est très concentrée puisque deux entreprises y assurent 80 % de la production (Bata et Allibert Superior).

La valeur ajoutée de la branche correspond à environ 2 % de la valeur ajoutée du secteur industriel ivoirien.

Les investissements bruts s'élèvent à 820 millions et les emplois industriels à 1 030.

Evolution passée

Deux aspects de cette évolution retiennent l'attention : un taux de croissance impressionnant de 48 % par an, en prix courants, et une amélioration du taux de couverture des besoins intérieurs remarquable puisque, de 1960 à 1968, il est passé de 12 à 60 %.

Cette croissance exceptionnelle du secteur industriel s'explique par la faiblesse initiale de la production (68 millions en 1960 contre 1 508 millions en 1968), mais elle est due surtout à la profonde transformation des habitudes vestimentaires de la population ivoirienne.

Perspectives

Le développement passé de la branche satisfait pleinement les objectifs de la politique d'import-substitution. La poursuite des efforts dans ce sens ne peut qu'avoir des effets limités puisque, déjà, 60 % du marché sont couverts par la production locale. La possibilité de débouchés sur l'exportation dépend de la compétitivité des produits nationaux. Une activité nouvelle de tannage du cuir a été inscrite dans les perspectives du plan 1971-1975. Sa production serait presque entièrement exportée.

Les chiffres prévisionnels de production pour les cinq prochaines années traduisent un ralentissement de la croissance : + 11,3 % par an, en prix constants, de 1970 à 1975. Ils peuvent paraître sous-estimés, compte tenu de l'évolution passée de la branche, mais il a fallu prendre en considération les effets d'une saturation progressive du marché.

B. - LES OBJECTIFS

Chaussures de cuir

Jusqu'en 1967, la production locale portait sur des sandales et des samaras ; maintenant commence la production de chaussures de ville et de chaussures fantaisie. Une certaine partie de la production ivoirienne, peut-être 30 à 40 %, part vers le Ghana par des circuits non contrôlés.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 456.

La production locale pourrait atteindre 4,5 millions de paires en 1975. Il n'est pas impossible d'envisager une exportation vers les pays industrialisés.

Chaussures caoutchouc - toile

La demande de sandales de tennis semble en régression. Ce genre d'articles convient mal au climat local ; il se détériore en stock. On a conservé toutefois un objectif de production, portant sur des tennis de qualité supérieure (250 000 paires en 1975) et sur d'autres chaussures de brousse ou de sport (basket, foot) (150 000 paires en 1975).

Chaussures en caoutchouc

La consommation de « thongs » est élevée. Elle est fournie en partie par la production locale (semelles importées, brides moulées sur place, assemblage sur place) et en partie par des entrées non contrôlées d'articles japonais (par le Togo et le Ghana) et de productions ghanéennes. La production locale pourrait atteindre 600 000 paires en 1975.

Chaussures en matière plastique

Ces chaussures sont obtenues par moulage en une ou plusieurs pièces. Elles sont produites à Abidjan par plusieurs entreprises.

Depuis cinq ans environ, la vente de ces articles est restée stationnaire. On estime que les utilisateurs de chaussures en plastique représentent une classe transitoire : naguère marchant pieds nus, bientôt utilisateurs de sandales ou de chaussures en cuir. On a conservé un objectif stable de 2.5 millions de paires par an.

Tannage du cuir

La consommation locale de cuirs et de peaux tannées ne justifie pas la mise en place d'une tannerie ; cette consommation est très faible et même la fabrication des chaussures de cuir fait appel, de façon presque exclusive, à des produits de synthèse.

Par contre il faut chercher à développer les exportations des cuirs et des peaux pouvant être collectés sur place. On en exporte déjà une certaine quantité (400 à 500 t/an de cuirs) à l'état séché ou salé ; mais il semble techniquement difficile de pratiquer sur place, avant exportation, un tannage complet :

— les peaux de reptiles et de sauriens, très recherchées, ne peuvent être tannées sur place, les techniques à utiliser étant trop particulières ;

— les peaux de moutons, de chèvres pourraient s'exporter sous forme « simplement tannée », les pays européens en important actuellement d'Inde, du Pakistan... Après une dépouille correcte, elles devraient être mises à sécher à l'ombre sur cadre : leur collecte serait à organiser. Après un tannage au chrome, elles seraient ensachées sous plastique, de façon à ne pas se dessécher et à pouvoir être remises au travail correctement à l'arrivée. Les spécialistes déconseillent de viser l'exportation des peaux finies :

— pour les cuirs de bovins on pourra les utiliser convenablement que lorsque leur découpe sera correcte. Il faudra alors les exporter en salé. Le tannage sur place se heurterait à des difficultés climatiques : il est difficile d'éviter des fermentations au tannage et un produit de qualité médiocre ne pourrait se placer en Europe ; on ne peut affronter la concurrence de l'Argentine qu'avec des produits d'excellente qualité.

Industries de main-d'œuvre

Au titre de ces activités à vocation exportatrice, mais basées sur la transformation de matières premières ou produits semi-finis importés, on a retenu pour 1980 un objectif de production de 1 000 millions de F. Il pourrait s'agir, comme le prouve l'exemple d'autres pays en voie de développement, du transfert en Côte d'Ivoire d'étapes de fabrication nécessitant l'emploi d'une main-d'œuvre abondante et peu coûteuse (découpage, assemblage et finition des chaussures ou articles de maroquinerie).

RECAPITULATION - BRANCHE 19

Quantités : MP pour millions de paires
Valeurs en millions de F. CFA (prix 1968)

Tableau N° 45

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investis. neufs	Emplois nouv.	Production Q	Production V	Exports V	Investis. neufs	Emplois nouv.	Production Q	Production V	Exports V	Investis. neufs	Emplois nouv.	Production Q	Production V	Exports V
Chaussures :															
- cuir			2,2 MP	1.100	100			4,5 MP	2.250	180			7,0 MP	3.510	250
- toile, sport			0,1 MP	30				0,4 MP	150		440	300	0,6 MP	230	
- caoutchouc	350	350	0,55MP	85		350	300	0,6 MP	90				0,65MP	100	
- plastique			2,5 MP	375	50			2,5 MP	380	50			2,5 MP	380	50
Tannage du cuir						180	80		120	120	60	20		170	160
Maroquinerie	30	60		300	50	20	60		400	80	30	80		550	120
Artisans-cordonniers				300					350					450	
Industries de main-d'œuvre											240	250		1.000	1.000
TOTAUX	380	410		2.190	200	550	440		3.740	430	770	650		6.390	1.580

CORPS GRAS. SAVONS ET DETERGENTS

(Branche 20)

A. - Présentation

Situation actuelle

Les activités de la branche recouvrent les productions d'huiles de palme et de palmistes, d'huiles de table, de savons et de produits détergents.

Elles sont industrielles à 90 %. Une production d'huiles de palme artisanales fournit 10 % du chiffre d'affaires de la branche.

Le marché intérieur absorbe 85 % de la production, le solde étant exporté.

Les produits élaborés destinés à la consommation des ménages, qui excluent donc les huiles brutes, représentent 75 % de la production de la branche et sont fabriqués par trois entreprises :

— H.S.L. : savon, huile neutralisée blanchie, tourteaux et glycérine ;

— F.A.R. : huile de table, margarine ;

— SAPROCSY : détergents en poudre et liquides.

Les immobilisations brutes étaient évaluées, en 1968, à 2 000 millions et les emplois créés à 2 800.

La valeur ajoutée de la branche représente 25 % de sa production et constitue 4 % de la valeur ajoutée globale du secteur industriel ivoirien.

Evolution passée

La croissance de la branche, entre 1960 et 1968, a été largement inférieure à celle de l'ensemble du secteur industriel 13,5 % contre 24 % par an en prix courants. Il est vrai que la branche avait déjà acquise une grande importance au début de la décennie (valeur de la production en 1960 : 2 900 millions) et qu'il s'agit d'une activité devenue traditionnelle en Côte d'Ivoire. De même, le taux de couverture du marché intérieur atteignait déjà 76 % en 1960 ; les progrès dans l'import-substitution ne pouvaient donc être que limités et, en effet, ce taux de couverture est passé, en 1968, à 82 %.

Perspectives

La mise en œuvre des plans « Palmiers à huile » et « cocotiers » et l'extension du programme « coton » vont déboucher, au cours des prochaines années, sur une importante production de régimes de palme, coprah et graines de coton qui subiront un traitement industriel dans les huileries de palme et huileries de graines.

La branche va donc connaître un nouveau départ ; après une phase d'import-substitution dont les objectifs ont été pleinement réalisés (taux de couverture du marché intérieur 82 %), elle va désormais contribuer à la politique d'exportation fondée sur la valorisation des ressources naturelles.

Alors qu'en 1968, 15 % de la production étaient exportés, ce pourcentage doit passer à :

— 33 % en 1970 ;

— 58 % en 1975 ;

— 63 % en 1980.

Le taux de croissance prévisionnel, pour les cinq prochaines années, doit s'élever à 20 % par an en prix constants ; il dépassera donc le taux de croissance prévu pour l'ensemble des activités industrielles qui est de 15 % environ.

B. - Les objectifs

Huile de palme

Avec la réalisation du plan palmier, la production d'huile de palme atteindra des niveaux élevés, près de 170 000 tonnes en 1975 et de 250 000 tonnes en 1980.

Les palmistes correspondants, ainsi que ceux qui correspondent à l'huile de palme artisanale, représenteront un tonnage total voisin de 50 000 tonnes en 1975 et de 70 000 tonnes en 1980.

Les huiles de palme et de palmiste ont été valorisées respectivement à 48 500 et 60 000 F/tonne, évaluations sans doute trop optimistes correspondant à une période de cours favorables.

Huile de graines

L'huilerie d'Abidjan est actuellement équipée pour traiter le palmiste, ainsi que le coprah, l'arachide et la graine de coton. On projette de créer une seule huilerie équipée pour l'extraction par solvant. Elle aurait ainsi à traiter en 1975 :

— palmistes	50 000 t
— coprah	13 000 t
— arachide	20 000 t
— graine de coton	48 000 t
	131 000 t

Une grande partie des huiles ainsi produites est destinée à l'exportation. Il semble que cette très forte concentration, avec les économies d'échelle qu'elle permettra, soit à l'avantage de la collectivité. Le projet est trop important pour que le gouvernement ne s'y intéresse pas directement.

La production d'huile atteindra 50 000 tonnes en 1975 et près de 100 000 tonnes en 1980 (en sus de l'huile de palme).

La production de tourteaux (près de 65 000 tonnes en 1975 et de 110 000 tonnes en 1980) sera peut-être difficilement exportable. La préférence pour le soja et la mise au point de protéines artificielles à partir du pétrole, dévaloriseront les tourteaux à l'avenir. Ainsi, par prudence, on ne les a comptés en prévision qu'à 10 F/kg quoique les ventes actuelles se négocient à 20 ou 30 F/kg.

Les premiers tourteaux à placer à l'exportation seront ceux de graine de coton : 24 000 tonnes en 1975. Leur teneur élevée en protéine leur assure en effet une cote élevée. Toutefois, dans la conjoncture actuelle, caractérisée par une forte demande japonaise pour les graines de coton, le traitement en huilerie est moins rémunérateur que la vente des graines.

Le programme de traitement du coprah pourrait se trouver modifié si le traitement de la noix fraîche, étudié par l'I.T.I.P.A.T., aboutissait à une valorisation intéressante (huile vierge de coco, lait de coco dégraissé).

Huile de table et margarine

Avec un taux d'accroissement de 8 %, la consommation intérieure atteindra près de 22 000 tonnes en 1975 ; et si ce taux se maintient au-delà, on atteindra 32 000 tonnes en 1980.

Il existe actuellement une raffinerie de 18 000 t/an de capacité. Elle sera bientôt remplacée par une unité moderne en continu. Elle suffira à alimenter la consommation locale. Cette unité de traitement des corps gras a été conçue pour valoriser au maximum les produits et sous-produits de l'huile de palme.

Savonnerie

La consommation intérieure de savon est restée pratiquement stagnante ces dernières années. C'est l'effet de la concurrence des poudres synthétiques, importées ou formulées localement. Soutenu par une publicité importante, cet essor pourra poser à plus ou moins longue échéance, des problèmes de pollution des eaux. La préférence pour les poudres de synthèse n'est pas tellement justifiée en Côte d'Ivoire : d'abord, l'eau en général douce s'accommode de lessives à base de corps gras ; d'autre part, la Côte d'Ivoire a intérêt à valoriser d'abord les produits de son sol et à pousser la consommation de savon à base d'oléagineux locaux. La disparition de cette consommation mettrait en difficulté les raffineries d'huile alimentaire qui ne trouveraient plus de débouchés pour leurs sous-produits.

Les exportations de savon vont en diminuant au fur et à mesure de l'équipement des pays clients. Elles seront pratiquement nulles au-delà de 1970.

Si la consommation intérieure de savon reprend à 4 % par an, elle pourrait approcher 19 000 tonnes en 1975 et 24 000 tonnes en 1980.

Poudres détergentes

L'équipement actuel a une capacité maximale de 12 000 t/an. Le placement de la production en Côte d'Ivoire et à l'exportation est difficile face aux importations à bas prix de poudres étrangères soutenues par une publicité puissante. Après de grandes difficultés de vente durant les premières années de marche, la production intérieure dépasse maintenant 1 000 t/an ; elle devrait pouvoir atteindre 2 500 tonnes en 1975 (480 millions de F CFA).

Fabrication de bougies

On cite ici pour mémoire cette production effectuée depuis peu par deux entreprises locales. La production actuelle serait de l'ordre de 200 t/an. Les exportations trouvent un débouché au Mali et en Haute-Volta.

Colle

On prévoit la mise en place prochaine d'une industrie pratiquant la formulation et le conditionnement de divers types de colles, à usages essentiellement industriels : menuiserie, ébénisterie, liant pour panneaux de particules...

RECAPITULATION — BRANCHE 20

Tableau N° 46

Quantités : m pour milliers
Valeurs en millions de F. CFA (prix 1968)

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
	Investis. neufs	Emplois nouv.	Production Q	Production V	Exports V	Investis. neufs	Emplois nouv.	Production Q	Production V	Exports V	Investis. neufs	Emplois nouv.	Production Q	Production V	Exports V
1 - Huile de palme industrielle:															
- Régimes			236 mT					840 mT					1.240mT		
- Huile	3.810	350	44 mT	2.100	1.070	3.520	900	166 mT	8.050	6.500	4.340	800	246mT	12.000	10.000
- Palmistes			11 mT	270	100			41,5mT	1.040				61,5mT	1.540	
2 - Huilerie de graines															
- de palmiste :															
Graines			7 mT					49,9mT					69.900T		
Huile			3,5 mT	210	210			24.950T	1.500	1.450			34.950T	2.100	2.040
Tourteaux			3,5 mT	30	30			24.950T	250	250			34.950T	350	350
- de coprah :															
Coprah								13 mT					60mT		
Huile								8.450 T	510	510			39mT	2.340	2.340
Tourteaux						1.000	210	4.550 T	40	40	250	50	21mT	210	210
- d'arachides :															
Graines								20mT					30mT		
Huile								9mT	540	540			13,5mT	800	800
Tourteaux								11mT	100	100			16,5mT	160	160
- de coton :															
Graines								48.250T					71.500T		
Huile								7.235T	360	360			10.725T	540	540
Tourteaux								24.125T	240	240			35.750T	360	360
3 - Valorisation diverse des huiles				1.200	960	180	40		1.700	1.360	50	10		2.300	1.840
4 - Huile de table			15 mT	1.560		200	20	21.700T	2.260				31.800T	3.310	
5 - Margarine	1.200	130	150 T	20				210T	20				300T	30	
6 - Savons			16 mT	1.540	60	300	50	19.300T	1.860	70	120	20	23.500T	2.260	80
7 - Lessives			1,5 mT	290	10			2.500T	480	20			4 mT	770	40
8 - Colle	80	30	300 T	50		30	10	3.600T	540	160	120	20	6 mT	900	270
9 - Huile de palme artisanale :															
- Huile			7.740T	390				6 mT	300				6 mT	300	
- Palmistes			9,8 mT	240				8,4 mT	210				8,4 mT	210	
TOTAUX	5.090	510		7.900	2.440	5.230	1.230		20.000	11.600	4.880	900		30.480	19.030

ARTICLES EN CAOUTCHOUC ET EN MATIERES PLASTIQUES

(Branche 21)

A. - Présentation

Situation actuelle

Cette branche produit les articles en caoutchouc (pneus rechapés et caoutchoucs industriels) et en matières plastiques (articles de ménage, sachets, gaines, flacons).

La valeur de la production est relativement faible (600 millions en 1968). Elle est composée pour 25 % d'articles en caoutchouc et pour 75 % d'articles en matière plastique. La gamme des produits est étendue, ce qui entraîne une large dispersion de la branche. Neuf entreprises participent à la production; la plus importante a un chiffre d'affaires de 150 millions, les deux plus petites ont, chacune, une production de 18 millions seulement.

Les exportations, uniquement vers les pays limitrophes, sont négligeables : 7 % de la production.

Les immobilisations brutes atteignaient, en 1968, 380 millions environ pour 340 emplois créés.

La valeur ajoutée de la branche, exprimée en pourcentage de la production, est relativement élevée : 54 % mais, rapportée à la valeur ajoutée du secteur industriel ivoirien, elle en représente à peine 1 %.

Evolution passée

La croissance de la branche a été forte entre 1960 et 1968, 23 % par an en moyenne, en prix courants ; la valeur ajoutée a augmenté au rythme de 27 %, ce qui témoigne d'une meilleure rentabilité des entreprises. Il y a lieu de noter, cependant, que la production au départ était très faible puisqu'elle ne dépassait pas 125 millions en 1960.

Le taux de couverture du marché intérieur s'est amélioré, mais reste encore largement insuffisant, 25 % en 1968 contre 15 % en 1960-1962.

Perspectives

L'implantation prévue d'une usine de fabrication de pneus devrait modifier profondément la physionomie de la branche.

Le taux de croissance devrait atteindre 40 % par an en prix constants entre 1970 et 1975. De plus, la couverture des besoins intérieurs, dans l'optique de l'import-substitution, serait très avancée puisque les pneus et les chambres à air représentent actuellement 70 % des importations de la branche. Enfin, celle-ci deviendrait largement exportatrice (22 % de la production en 1975) et consommatrice de ressources naturelles locales (latex).

Des fabrications nouvelles de tuyaux et tubes plastiques et d'objets divers en plastique stratifié ont été également inscrites dans les perspectives du plan.

B. - Les objectifs

1. - *Caoutchouc*

Pneus d'autos (*)

Les objectifs ont été établis dans l'hypothèse de l'implantation, après 1970, d'une usine de pneus d'automobiles et de camions, d'une capacité initiale de 300 000 enveloppes et autant de chambres, dont la production serait exportée pour moitié environ.

La réalisation de cet investissement suppose que, sur le plan technique, on envisage la fabrication de pneus à carcasse radiale, éventuellement à carcasse entièrement métallique (pour les poids lourds). Il est évident que cette fabrication devra, en plus du latex local, utiliser du caoutchouc synthétique, seul susceptible de donner les qualités de résistance au vieillissement et à l'usure qui sont celles des pneus actuellement importés.

Certains producteurs étrangers, contactés, estiment que le marché n'est pas encore suffisamment développé ; il faudrait pouvoir rassembler des garanties d'écoulement dans les pays avoisinants ; les marchés ghanéen et nigerian, déjà approvisionnés par des industries locales, ne peuvent pas être visés pour cette extension de débouchés ; c'est sans doute le marché sénégalais qu'il faudra conquérir. Par contre, le marché ivoirien est menacé par le projet du Libéria, qui souhaiterait approvisionner la Côte d'Ivoire en pneumatiques, en échange d'importations de produits textiles.

Néanmoins le marché intérieur ivoirien devrait déjà suffire à lancer certaines séries.

Pneus pour cycles

Aux termes d'un accord passé avec le gouvernement voltaïque, le marché ivoirien sera alimenté par les productions d'une usine à implanter en Haute-Volta, qui se ravitaillera en latex ivoirien.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 457.

Indépendamment de ce projet, il existe à Abidjan un montage de chambres à air pour cycles, à partir de tubes importés qui sont découpés et collés sur place.

Rechapage de pneus

L'installation d'une usine de pneumatiques pour voitures et camions ne ralentira pas l'activité de l'usine locale de rechapage, qui utilise du latex local. Elle pourrait produire 50 000 pneus en 1970 et atteindre le niveau de 75 000 enveloppes en 1975.

L'administration ivoirienne, qui n'utilise pas de pneus rechapés, manque au nombre des clients de cette entreprise.

Cette entreprise produit elle-même sa gomme de rechapage, à partir du latex local, et en exporte une certaine quantité. Dans cette production, la Côte d'Ivoire peut concurrencer l'Europe sur la côte Ouest-Africaine, du Sénégal en Angola, et les débouchés peuvent s'accroître. Le Nigeria produit également de la gomme de rechapage, mais les utilisateurs locaux (80 rechapeurs) consomment toute la production locale.

Caoutchouc industriel

Une entreprise produit à Abidjan des articles en caoutchouc moulé, à usage principalement industriel. Elle projette de diversifier ses productions et de faire en particulier des semelles, des plaques multicellulaires, des tuyaux, des seaux, des auges, des pièces automobiles... Les importations d'articles divers en caoutchouc sont assez élevées : on les estimait à environ 1 550 tonnes en 1968. La production locale se substituera progressivement aux articles importés les plus courants : elle pourrait atteindre le niveau de 300 tonnes en 1970 et 900 tonnes en 1975.

Articles en latex

Une fabrication de matelas en mousse de latex, installée il y a quelques années, produit des articles de bonne qualité mais dont la diffusion commerciale est actuellement restreinte. La fixation du prix de cession du latex frais, pris à la plantation sans passage dans les usines de coagulation, soulève un problème particulier actuellement à l'étude.

On projette une diversification progressive des productions à base de latex frais ; les articles envisagés sont par exemple des jouets (balles et ballons), articles d'hygiène, tapis, pièces pour autos et cycles, semelles et sandales... ; l'imprégnation sur toiles permettrait également de produire des courroies, des bâches...

2. - *Matières plastiques*

L'industrie de transformation des matières plastiques, exception faite de la production d'articles chaussants examinée ailleurs (branche 19), ne connaît encore en Côte d'Ivoire qu'un développement limité. On escomptait il y a quelques années que le chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises de transformation pourrait avoisiner 1 500 millions de F CFA en 1970 ; tandis qu'en réalité il reste actuellement au voisinage de 500 à 600 millions de F CFA par an.

Articles moulés par injection

Un investissement en moule est toujours élevé et ne peut s'amortir que sur un grand nombre d'unités produites. Par suite, les entreprises équipées pour l'injection se limitent actuellement à des objets de grande série, principalement des articles de ménage. Les possibilités de nouvelles diversifications des productions devraient croître fortement dans l'avenir.

Sachets et gaines

La principale utilisation était naguère l'enveloppe des régimes de bananes exportées. Avec le conditionnement en boîtes carton, l'usage du polyéthylène a décru. Il pourrait toutefois reprendre si l'on généralise la mise sous gaine des régimes, soit pour les protéger sur l'arbre, soit comme premier emballage avant la mise en carton. Il y a en outre de nombreuses autres utilisations, dont la croissance pourra être assez soutenue (emballages de jeunes plantes, de chaussures, de produits textiles ou alimentaires, etc.).

Les plantations d'ananas offrent un autre débouché au polyéthylène en feuilles : on en étend sur le sol avant plantation. Mais les entreprises agricoles importent leurs fournitures en exonération de droits et taxes et la fabrication locale n'est pas actuellement compétitive sur ces marchés.

Articles extrudés divers

En extrusion les outillages sont moins coûteux qu'en injection, aussi des séries plus courtes sont-elles possibles.

Outre des articles divers (poignées de bicyclettes, profilés souples ou rigides pour divers usages, lames de stores vénitiens) l'industrie locale peut fournir du tube PVC rigide jusqu'au diamètre 63, bientôt jusqu'au diamètre 100. Les architectes sont acquis à cette utilisation pour adduction-évacuation d'eau (parfois la circulation d'eau chaude pose des problèmes de ramollissement des conduites).

Des extensions sont possibles pour la production de tuyaux d'arrosage.

Une entreprise qui produisait du tube d'isolation électrique a mis pour l'instant cette activité en sommeil.

Le flaconnage en plastique, déjà utilisé pour l'huile, pourrait l'être également pour le vin et divers autres produits (pharmacie, parfumerie, produits pétroliers).

L'extrusion de feuilles pour imperméables n'est pas effectuée localement à l'heure actuelle. La confection d'imperméables est peu développée.

Calandrage

La production de feuilles pour maroquinerie par calandrage exige des investissements coûteux et ne se justifie que face à des débouchés massifs : le marché exige en réalité une grande diversité de produits, différents par leur nature, leur épaisseur, leur gravure. Par contre l'enduction sur métier, que l'on peut envisager par imprégnation de latex, peut être utilisée également pour la production de tissus plastifiés.

Plastiques expansés isolants

Ils auront un débouché dans la production des réfrigérateurs, peut-être aussi en construction. Une entreprise produit actuellement des blocs en polystyrène expansé.

Objets divers en plastiques stratifiés

Effectués en plaquant, sur une forme, des couches successives de plastique et de fibre (laine de verre, fibre de coco...), ces fabrications demandent un équipement relativement sommaire et permettent de produire une gamme variée d'articles : objets ménagers ; plaques de revêtement planes, ou ondulées, opaques ou translucides ; coques de bateaux... Ces activités devraient prendre de l'expansion dans le proche avenir.

Mousse de polyéther

Cette fabrication, très simple à mettre en œuvre, connaît un certain développement depuis un an ou deux. On produit ainsi des matelas, des coussins, des blocs de types divers pour la fabrication de sièges. De moins bonne qualité, de moindre confort que la mousse de latex, ce produit la concurrence facilement par son bas prix de revient.

Crayons à bille

Une entreprise de création récente produit des crayons à bille, mais ne fournit qu'une part réduite

du marché ivoirien. Elle compte se placer sur les marchés voltaïque et sénégalais en bénéficiant du régime d'admission temporaire.

3. - *Industries de main-d'œuvre*

On a supposé l'implantation d'industries travaillant exclusivement pour l'exportation, à partir de produits intermédiaires importés. On a inscrit, à ce titre, en 1980, un objectif de production de 1 000 millions de F. Les entreprises s'installeraient en Côte d'Ivoire en tirant avantage d'un personnel d'exécution moins coûteux qu'en Europe. Il est vraisemblable que dans le domaine des articles en caoutchouc et matières plastiques, des opportunités de transferts de fabrications existent lorsque les séries sont trop courtes ; la mécanisation étant alors non rentable et les manipulations multipliées (par exemple : jouets, articles de fantaisie et de publicité, bibeloterie...).

RECAPITULATION - BRANCHE 21

Quantités : mpns pour milliers de pneus
Valeurs en millions de F. CFA (prix 1968)

Tableau N° 47

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
			Production					Production					Production		
	Investis. neufs	Emplois nouv.	Q	V	Exports V	Investis. neufs	Emplois nouv.	Q	V	Exports V	Investis. neufs	Emplois nouv.	Q	V	Exports V
ARTICLES EN CAOUTCHOUC						2.700	510	300 mpns	1.800	690	620	100	380 mpns	2.300	880
Pneus auto								75 mpns	270				86 mpns	370	
Rechapage	240	110	50 mpns	180			80	900 T	360		100	80	1.800 T	720	
Caoutchouc industriel			300 T	120											
Caoutchouc mousse	100	50	120 T	50		70	80	600 T	230	130	180	80	1.200 T	450	290
ARTICLES EN MATIERE PLASTIQUE															
Moulés par injection	100	100		200	30	50	50		500	50	60	50		800	100
Sachets, gaînes	100	80		200	20	100	50		600	50	125	50		800	80
Extrudés divers				50					50					150	
Tuyaux, tubes						80	25		200	100	125	25		500	150
Tubes pour isolation électrique	20	10		50		50	50		350		90	30		150	
Flaconnage											260	70		600	100
Feuilles imperméables pour maroquinerie														600	100
Confection d'imperméables en plastique	50	30		40		50	50		500	150	60	50		900	150
Isolants expansés	50	30		30		80	40		100		60	20		300	
Objets divers en plastique stratifié									100					150	
Mousse polyether	50	20		50		20	5		180		40	15		300	
INDUSTRIES DE MAIN D'OEUVRE											650	480		1.000	1.000
TOTAUX	710	430		970	50	3.200	940		5.240	1.170	2.370	1.050		10.030	2.850

PRODUITS INDUSTRIELS DIVERS CELLULOSE, PAPIER, IMPRIMERIE, VERRERIE, CERAMIQUE, etc.

(Branche 22)

A. - Présentation

Situation actuelle

La production industrielle de la branche est constituée par les imprimeries et les cartonneries.

L'artisanat de la bijouterie, poterie, céramique et objets d'art fait également partie de la branche ; il fournit 52 % de la production.

Les activités industrielles se distribuent en :

— cartonnerie	51 %
— imprimeries	46 %
— divers	3 %

La SONACO, unique entreprise de cartonnerie, contribue donc, pour plus de la moitié, à la production industrielle de la branche. Par contre, une dizaine d'entreprises participent au secteur de l'imprimerie.

Les immobilisations ont été estimées, en 1968, à 800 millions de F et le nombre d'employés à 620.

La valeur ajoutée représente 42 % de la production et constitue 1,5 % de la valeur ajoutée globale du secteur industriel ivoirien.

Evolution passée

Le caractère industriel de la branche s'est affirmé puisque la part de l'industrie est passée de 25 % en 1960-1962 à 48 % en 1966-1968.

Le taux de croissance de la production industrielle a été très rapide : il s'établit, en moyenne annuelle,

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 457.

à 26 % en prix courants, entre 1960 et 1968. En réalité, le rythme de progression a été irrégulier : dans la seule année 1966, date de la mise en service de la cartonnerie, la production a presque doublé par rapport à 1965. Mais cette entreprise incorpore peu de valeur ajoutée (18 % contre 61 % dans l'imprimerie). Il s'ensuit un taux de croissance plus faible de la valeur ajoutée par rapport à la production : 18 % contre 26 %.

Le taux de couverture du marché intérieur, par la production industrielle, est passé de 15 % en 1960-1962 à 24 % en 1966-1968.

Perspectives

La croissance de la branche devrait dépasser 34 % en prix constants, entre 1970 et 1975. Cette augmentation exceptionnellement rapide, résultera de la mise en exploitation simultanée de quatre projets importants :

— pâte à papier ;
— papier carton ;
— verrerie ;
— céramique.

Ces projets sont conçus pour répondre aux trois objectifs de la politique industrielle :

— import-substitution ;
— exportation de pâte à papier ;
— valorisation des ressources locales : bois pour pâte à papier et papier carton.

La production de pâte à papier rendra la branche largement exportatrice : 40 % de la production.

B. - LES OBJECTIFS

Pâte à papier (*)

Il faut valoriser de toutes les façons possibles la ressource locale que représente la forêt. L'exploitation sous forme de bois d'œuvre n'intéresse qu'une partie infime du bois sur pied : 5 à 7 m^3/ha, sur 173 m^3/ha ou plus.

Le domaine de la carbochimie semble peu prometteur : il faudrait brûler des quantités considérables de bois et trouver une utilisation pour des quantités considérables de charbon de bois, pour isoler dans les fumées de faibles quantités d'hydrocarbures gazeux.

Il semble plus réalisable de produire de la pâte à papier ; sous réserve d'un approvisionnement régulièrement réparti entre les diverses essences, la pâte de feuillus tropicaux hétérogènes semble de qualité intermédiaire entre la pâte de résineux et celle de feuillus des régions tempérées. En mélange avec de la pâte de résineux importée, éventuellement de la pâte homogène d'eucalyptus, elle pourrait être utilisée dans la production de papiers d'emballage, de cartons, de papiers pour l'impression et l'écriture. Toutefois l'utilisation d'une essence unique, obtenue en plantation, serait techniquement plus aisée, donnerait une pâte plus sûrement homogène, et peut-être de qualité supérieure si l'acclimatation d'une espèce à fibre longue (résineux) s'avère possible.

Le marché mondial des pâtes à papier a été examiné. La consommation mondiale de papiers est en hausse constante. Le déficit européen, qui peut apparaître vers 1975, tient en particulier aux fournitures scandinaves parvenues à la limite de leurs possibilités d'expansion. Mais il n'y a pas de limite du côté des ressources canadiennes, qui peuvent s'amplifier sans accroissement de prix ; les ressources sibériennes, encore peu exploitées, sont considérables ; une pâte africaine, dont la qualité restera inférieure à celle des résineux, ne pourra se placer que si elle est offerte à un prix suffisamment bas.

Sur la base des prix apparaissant possibles, une étude a montré qu'en première approximation une production pour l'exportation de 100 000 tonnes par an serait d'une rentabilité à peu près nulle ; la rentabilité n'apparaît que vers 150 000 tonnes par an.

Une autre étude, étudiant les possibilités de valorisation du Sud-Ouest ivoirien, aboutit sensiblement au même seuil de rentabilité (170 000 tonnes par an).

La possibilité de production de pâte de feuillus hétérogènes pour l'exportation est étudiée dans plusieurs autres pays africains, notamment le Congo-Brazzaville, le Gabon, le Cameroun. Toutefois le site de San Pedro, après création du port, présentera des avantages par rapport aux projets que pourraient former d'autres Etats : la forêt est à proximité immédiate du port, les distances vers l'Europe sont plus courtes.

Les réalisations suivantes ont été inscrites en objectifs :

— pour 1975 : une production de l'ordre de 100 000 t/an de pâte ;
— pour 1980 : une production de l'ordre de 500 000 t/an de pâte.

Cette fabrication, entièrement destinée à l'exportation, pourrait être localisée dans le sud-Ouest (San Pedro) ; placée à proximité du port, alimentée par la forêt environnante, elle bénéficierait des meilleurs conditions pour l'exportation.

L'ensemble de ces productions, d'une valeur approximative de 30 000 F CFA/tonne (au niveau FOB), représenterait un chiffre d'affaires global de 3 milliards de F en 1975, de 15 milliards en 1980. L'importance de ces sommes justifie que des efforts

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 457.

sérieux soient faits en vue de l'aboutissement de ces réalisations. En particulier des études complémentaires sont nécessaires. Elles ont d'ailleurs été définies dans un avenant au contrat Krupp, signé en 1967 : possibilités d'approvisionnement en bois (établissement d'un schéma de production avec étude de rentabilité) recherche d'un partenaire industriel et de débouchés sûrs.

Les points à préciser sont les suivants :

1. - Prix de revient du bois rendu usine et de la pâte fabriquée, dans les diverses localisations possibles, avec les diverses capacités envisageables : compte tenu de toutes les contraintes techniques (régularité des matières, approvisionnement en eau, en énergie...).

2. - Possibilité de placement sur les marchés extérieurs et en particulier sur l'Europe. La question n'est pas seulement : les marchés présentent-ils globalement une capacité d'absorption ? mais de quelle façon, par quels circuits, peut-on placer sur ces marchés une production ivoirienne ?

Les questions 1 et 2 sont liées ; il est bien certain en effet que si 500 000 tonnes peuvent trouver place, les objectifs ne devront pas se limiter à une production de 150 000 tonnes.

3. - Intérêt de la transformation en pâte d'autres ressources ligneuses : rafles de palmier, bagasses de canne à sucre. La pâte de rafles de palmier à huile a été expérimentée en France.

4. - Possibilité de reforestation et de reconversion ultérieure de la production sur une pâte homogène et si possible de résineux.

Fabrication de papiers et de cartons

La fabrication de produits finis (papiers, cartons) pour la consommation africaine a été expérimentée jadis à Bimbresso. Cette papeterie pilote (environ 1 milliard d'investissements) a fonctionné de 1950 à 1954 avec un mélange hétérogène de feuillus tropicaux ; sa capacité était de 3 000 à 6 000 tonnes par an de papiers kraft écrus ou teintés de 30 à 80 g par m^2. Sa production était irrégulière en qualité, elle se heurtait à des difficultés d'ordre technique en particulier dans le fonctionnement de la machine à copeaux et de la machine à papier. Sa capacité trop faible ne permettait pas une gestion économique.

En 1964 le Gouvernement ivoirien s'est lié par contrat à un consortium d'équipement dont le leader est la maison allemande Krupp-installations chimiques. Des essais ont été effectués sur des produits exclusivement à base de feuillus tropicaux hétérogènes. Pour obtenir des produits de qualité convenable il apparaît nécessaire d'y incorporer de la pâte de résineux qu'il faudra importer. Les prix, que peut offrir une fabrication limitée à 25 000 tonnes par an, ne sont pas compétitifs. Les études effectuées semblent démontrer que la production locale de papiers d'emballage, pour être viable, doit pouvoir rapidement atteindre 50 000 t/an.

A l'heure actuelle des décisions définitives d'implantation d'une papeterie ne sont pas encore prises : les divers problèmes (techniques, financiers...) qu'elle soulève sont encore débattus. On a inscrit en perspective une production de 30 000 tonnes de papiers en 1975 et 40 000 tonnes en 1980. Il s'agira exclusivement de papiers d'emballage de diverses qualités, transformés ensuite en cartons ondulés pour la fabrication de caisses, et en sacs de divers types pour le conditionnement de produits pulvérulents (ciment, engrais, farines...).

Transformation des papiers et cartons

L'industrie de la cartonnerie a commencé, en Côte d'Ivoire avec le conditionnement des bananes. Actuellement le carton est ondulé sur place, à partir de « Liner » et de « fluting » importés ; la production nationale de papiers d'emballage mentionnée ci-avant se substituera à ces importations.

Les exportations d'ananas frais, en plein essor, accroissent la demande de cartons et l'industrie locale fournira les caisses en carton correspondantes.

Outre ces deux types, le conditionnement des produits industriels ou agricoles en Côte d'Ivoire consommera des quantités croissantes de caisses en carton, mais avec une grande variété de formats et de types ; ce n'est que progressivement que la production nationale parviendra à fournir une proportion notable de ce marché.

La production de sacs d'emballage en papier de grande contenance a été étudiée. Les débouchés actuels ont été jugés insuffisants, compte tenu du débit nécessairement très élevé d'une machine à sacs : sa mise en place a été différée. Une ouverture sur les marchés des pays voisins, en particulier pour la fourniture des cimenteries et des broyages de clinker, pourrait modifier les conditions de viabilité.

La fabrication d'articles de papeterie (confection de cahiers, registres, bloc-notes, enveloppes...) est déjà effectuée en Côte d'Ivoire ; d'autres transformations du papier pourraient donner lieu à des activités industrielles de dimensions réduites : papier pour mécanographie, papier ozalid, papier carbone et stencils.

Polygraphie

Les imprimeries installées en Côte d'Ivoire (une quinzaine d'établissements) sont bien équipées ; leur chiffre d'affaires global en 1968 a dépassé 700 millions de F CFA.

Elles sont en mesure de réaliser les objectifs si des commandes suffisantes leurs sont passées.

Mais les commandes sont souvent passées à l'étranger, soit à cause des délais de réalisation sur place, soit pour des raisons fiscales car les journaux, livres et ouvrages imprimés sont importés en franchise.

Pour les livres, brochures, opuscules et imprimés similaires, il n'y a pas d'exemption de T.V.A. à l'impression locale et une fiscalité normale frappe à l'importation les fournitures nécessaires. Aucun imprimeur n'est prioritaire.

Pour certains imprimés, destinés à des entreprises prioritaires ou exportatrices, en particulier pour certaines étiquettes, l'exemption à l'importation interdit la production locale.

Il est possible d'obtenir que les livres scolaires diffusés en Afrique soient imprimés sur place. Cette opération serait à envisager dans le cadre des pays de l'Entente, ou de l'Afrique francophone, ou des pays concernés par l'Institut Pédagogique Africain et Malgache. Cette possibilité est à étudier de manière approfondie. Les dons annuels de livres scolaires par la Coopération française pourraient aussi bien porter sur des livres imprimés à Abidjan.

Verrerie

Une usine de verre creux ne peut accéder à la rentabilité qu'avec une production suffisante, sans doute voisine de 7 500 à 8 000 t/an dans les conditions ivoiriennes. L'idée de conditionner le café en poudre en flacons de verre a été abandonnée. L'essor de la brasserie, s'il permet une croissance de la consommation de bouteilles, s'accompagnera sans doute d'une diminution de l'embouteillage local de vin. La possibilité d'exploiter les ressources locales en eaux minérales peut ouvrir un marché supplémentaire à une verrerie locale. Il est important de prendre la mesure de la demande potentielle que représentent les Etats voisins ; le projet de verrerie est sans doute à promouvoir au niveau du Conseil de l'Entente. Le Ghana est équipé en verrerie, même en production de verre plat ; le Sénégal devrait représenter un débouché important pour une fabrication ivoirienne de bouteilles de divers types. Mais la concurrence du flaconnage plastique s'affirmera sans doute dans l'avenir. Un projet de verrerie, bouteillerie, à l'étude depuis plusieurs années, pourrait aboutir avant 1975.

Céramique

Le gisement de Gonioubé, à proximité de Bimbresso, contiendrait près de 5 millions de tonnes d'argile cuisant blanc, réparties en plusieurs cuvettes, apte à la production de vaiselle.

L'argile moulée cuite à haute température (1 200 ou 1 300 °C) se trouve grésifiée et peut être vitrifiée. On obtient ainsi des grès cérames. Mais les matières locales, dont la blancheur n'est pas parfaite, ne permettront que des tons crème à brun-noir, et ne se prêteront pas à la coloration en vert, bleu... Une production locale de carreaux de grès cérame concurrencera peut-être difficilement le « granito » produit en Côte d'Ivoire par quatre ou cinq établissements (voir branche 12).

Plusieurs projets portant sur la production de vaisselle, d'appareils sanitaires, de carrelages muraux et de carreaux de sol sont à l'étude. On a inscrit en objectif la mise en route de cette industrie avant 1975.

Divers

On cite ici pour mémoire quelques productions de faible importance, qui peuvent faire l'objet d'activités artisanales ou semi-industrielles.

Matelas à ressorts : une entreprise locale fabrique des matelas, surtout à ressorts : 500 par mois (à 6 000 F l'un), soit le tiers des importations.

Brosserie : une fabrication de brosses et balais, de brosses métalliques, pourrait prendre place sur le marché ivoirien.

Diverses autres possibilités sont à approfondir comme la fabrication de jouets en bois, en plastique, etc.) la fabrication de crayons...

RECAPITULATION - BRANCHE 22

Tableau N° 48

Quantités : m pour milliers
Valeurs en millions de F. CFA (prix 1968)

	1966-1970		1970			1971-1975		1975			1976-1980		1980		
			Production					Production					Production		
	Investis. neufs	Emplois nouv.	Q	V	Exports V	Inves. neufs	Emplois	Q	V	Exports V	Inves. neufs	Emplois nouv.	Q	V	Exports V
Pâte à papier (*)						9.200	600	100 mT	3.000	2.220	25.000	1.200	500 mT	15.000	13.960
Fabrication de papiers-cartons						3.390	250	30 mT	1.260		1.050	70	40 mT	1.680	
Confection d'emballages en papiers-cartons	30	30	17 mT	1.300		200	150	27 mT	2.300	150	100	40	35 mT	3.100	300
Imprimerie-édition	350	300		1.000	30	500	400		1.600	60	1.000	700		2.600	100
Verrerie						600	100	9 mT	420	60	500	50	16 mT	800	160
Céramique						450	200	2,5 mT	240	20	190	90	4 mT	380	50
Fabrication de cahiers	80	30		100		20	20		200		70	30		350	
Poterie artisanale				1.400					1.750					2.350	
TOTAUX	460	360		3.800	30	14.360	1.720		10.770	2.510	27.910	2.180		26.260	14.570

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 457.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
(Branche 23)

La branche « Bâtiment-Travaux Publics » est très hétérogène : elle comprend à la fois de grandes entreprises de travaux publics disposant du matériel moderne nécessaire pour effectuer les travaux importants ou très spécialisés, et un grand nombre de petits artisans occupés surtout par la construction des logements et leur entretien. Cet artisanat est assez mal connu.

On inclut d'autre part, dans la branche, l'ensemble des « Travaux Ruraux » des sociétés d'Etat agricoles (plan palmier, plan cocotier...), et les autres travaux ruraux (défrichements, labours...) réalisés par les entreprises de travaux publics, notamment Motoragri.

Il faut cependant préciser que, par suite du manque de données homogènes, la comptabilité nationale ne retient pas les travaux de plantation exécutés par les paysans eux-mêmes. Ceci explique en partie le bas niveau du coefficient de capital en Côte d'Ivoire.

On considère les travaux réalisés par l'administration pour son propre compte (entretien des routes), comme étant produits par une « Régie » fictive, pour laquelle a été établi un compte d'exploitation distinct.

L'activité de la branche devrait inclure tous les travaux réalisés par les entreprises pour leur propre compte. Cependant, ceux-ci ne peuvent être évalués dans l'état actuel de l'information statistique et ils n'ont pas été retenus en branche 23. En conséquence, il ne faut pas s'étonner de voir apparaître des consommations de matériaux de construction par les autres branches.

Contrairement aux autres branches du secteur secondaire et aux activités agricoles, la branche « Bâtiment - Travaux publics » n'a pas fait l'objet de projets spécifiques de développement. En effet la production de cette branche est la conséquence directe de la demande d'investissements des autres branches productives de l'économie, des ménages et des administrations, ainsi que du coût d'entretien de ces investissements, et non pas d'une volonté délibérée de développer la branche.

A. - Développement de la demande

On trouvera dans le tableau 1 l'évolution de la demande des différents agents économiques. Le taux moyen de croissance de la valeur ajoutée de la branche entre 1970 et 1980 est de l'ordre de 8 % par an, soit à peu près celui de la PIB. Observons toutefois que la valeur ajoutée de la branche augmente légèrement plus vite que le chiffre d'affaires, car la proportion des grands travaux (Kossou, San Pedro), qui ont une consommation intermédiaire plus forte que le reste de la branche, diminue relativement au cours de la période, les années 1970-1972 représentant une pointe dans ce domaine.

On constate des évolutions assez différentes de la demande selon les agents.

Les investissements des administrations croissent à un rythme à peu près constant (près de 7 %) pendant la décennie, tandis que ceux des ménages pour leur logement augmentent plus rapidement pendant le premier quinquennat (10 % par an) que pendant le second (8,5 % par an), ce qui exprime une diminution d'élasticité.

Quant aux investissements des entreprises on constate d'importantes fluctuations imputables à l'existence de projets importants dont l'exécution a lieu pendant des périodes limitées, notamment le barrage de Kossou, le minerai de fer de Bangolo, l'usine de pâte à papier.

Il y a cependant une certaine compensation entre les investissements des différents projets, car ceux-ci s'échelonnent dans le temps, de sorte que la demande globale présente une certaine régularité. Ceci doit permettre d'assurer aux entreprises un volume de travaux assez régulier qui leur évite d'avoir à supporter — et à faire supporter par les projets — les coûts qu'entraînerait la succession de périodes d'activité intense et d'activité réduite.

Au moment de la mise en œuvre des travaux d'investissements il conviendra, dans toute la mesure du possible, d'assurer globalement aux entreprises des volumes de travaux croissant régulièrement ; ceci apparaît particulièrement important pour les jeunes entreprises ivoiriennes qui, pour pallier les difficultés dues à des changements de conjoncture, n'auront pas encore la possibilité de transférer sur d'autres chantiers à l'étranger leurs moyens en hommes et en matériel.

B. - Évolution des sous-branches

1. - *Bâtiment, travaux publics et activités annexes*

On regroupe ici les entreprises de gros œuvre du bâtiment et de travaux publics, ainsi que les activités annexes du bâtiment telles que menuiseries de bâtiment, charpente métallique, serrurerie, couverture, plomberie, peinture, décoration, miroiterie, carrelage, électricité du bâtiment, conditionnement d'air.

La croissance de ce secteur est de 8,4 % par an en moyenne sur la période 1970-1980. Cette expansion est due surtout à une série de grandes actions :

— les investissements administratifs : le réseau routier, l'infrastructure hospitalière, l'éducation... ;

— le développement industriel (barrage de Kossou, génie civil des usines) ;

— le développement de la construction de logements:
— l'essor du tourisme.

2. - *Artisanat*

L'activité de l'artisanat concerne surtout la construction de logement et, dans une moindre mesure, l'entretien des bâtiments.

La croissance de cette sous-branche est relativement faible : 5,8 % en moyenne par an sur la période 1970-1975 et 4,6 % sur la période 1976-1980.

3. - *Travaux ruraux*

L'activité des travaux ruraux est liée au développement du secteur agricole. Rappelons que, par suite du manque d'informations statistiques, les travaux ruraux effectués par les planteurs eux-mêmes ne sont pas pris en compte.

4. - *Travaux effectués en Régie*

La production de la « Régie bâtiments - travaux publics » exécutée par l'administration pour elle-même est évaluée au prix de revient, c'est-à-dire en tenant compte exclusivement des dépenses de matériels et de personnel. Elle concerne surtout les travaux d'entretien des routes.

On trouvera dans les tableaux 49 et 50 la ventilation des utilisations de la production des différentes sous-branches pour les années 1970, 1975 et 1980 et dans le tableau 51 des estimations assez grossières des investissements nécessaires et des emplois créés au cours des deux périodes quinquennales considérées.

UTILISATION DE LA PRODUCTION DE LA BRANCHE « BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS »

Tableau N° 49

en millions de F 1968

	1970					1975					1980				
	Bâtiments Travaux publics et activités annexes	Artisanat	Travaux ruraux	« Régie Bâtiment Travaux Publics »	Total	Bâtiments Travaux Publics et activités annexes	Artisanat	Travaux	« Régie Bâtiment Travaux Publics »	Total	Bâtiments Travaux Publics et activités annexes	Artisanat	Travaux	« Régie Bâtiment Travaux Publics »	Total
Entretien et réparation de bâtiments	4.500	300	–	–	4.800	6.700	400	–	–	7.100	9.200	500	–	–	9.700
Formation brute du capital fixe															
1 - des Administrations	12.300	–	–	1.700	14.000	18.100	–	–	1.900	20.000	25.200	–	–	2.000	27.200
2 - des ménages	2.000	8.000	–	–	10.000	4.800	11.200	–	–	16.000	9.500	14.500	–	–	24.000
3 - des entreprises															
. primaire	800	–	4.400	–	5.200	200	–	7.500	–	7.700	700	–	7.200	–	7.900
. secondaire	8.100	–		–	8.100	10.200	–	–	–	10.200	13.600	–	–	–	13.600
. tertiaire	5.500	3.800	–	–	9.300	10.900	4.400	–	–	15.300	16.200	5.000	–	–	21.200
Ensemble des entreprises	14.400	3.800	4.400	–	22.600	21.300	4.400	7.500	–	33.200	30.500	5.000	7.200	–	42.700
TOTAL GENERAL	33.200	12.100	4.400	1.700	51.400	50.900	16.000	7.500	1.900	76.300	74.400	20.000	7.200	2.000	103.600

RECAPITULATION DE LA BRANCHE 23

1 - Répartition par sous-branche

Tableau N° 50 (millions de F)

	1970	1975	1980
Gros œuvre du bâtiment et Travaux Publics	25.000	37.400	53.300
Activités annexes du Bâtiment	8.200	13.500	21.100
Artisanat	12.100	16.000	20.000
Travaux ruraux	4.400	7.500	7.200
Régie « Travaux Publics »	1.700	1.900	2.000
TOTAL	51.400	76.300	103.600

2 - Investissements et accroissement d'emplois par période

Tableau N° 51 (millions de F)

	1971 à 1975	1976 à 1980
Investissements des entreprises de la branche (millions de F)	9.000	13.000
Accroissements du nombre d'emplois :		
Salariés du secteur moderne	18.000	17.000
Salariés du secteur artisanal	2.000	3.000
Artisans	2.000	2.000
Ensemble	22.000	22.000

III - RÉGIONALISATION DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

A. - Situation actuelle

Au cours de la décennie écoulée, le développement industriel a été surtout localisé à Abidjan.

En 1968, la valeur ajoutée de l'industrie, à l'exclusion de l'artisanat, provenait, pour 59 %, des entreprises situées à Abidjan. Ce pourcentage s'élève à 64,4 %, si l'on excepte la production d'énergie électrique.

La nature des productions de la période explique leur concentration géographique. En effet, ces industries ont été créées dans le but de substituer aux importations des produits de fabrication locale. Il s'agissait donc d'alimenter un marché de consommateurs et des circuits commerciaux qui avaient leur centre principal à Abidjan. De plus, les produits de consommation intermédiaire, importés pour être transformés sur place, devaient transiter par Abidjan, seul port du pays ouvert au commerce international. La localisation optimale de ces industries, tant du point de vue des débouchés que des approvisionnements, ne pouvait donc être qu'Abidjan.

Néanmoins, certaines implantations industrielles ont été effectuées à l'intérieur du pays. Elles concernent essentiellement les activités de valorisation des ressources naturelles. Situées dans le prolongement direct des actions de développement agricole, elles ont été réalisées à proximité des lieux de production des matières premières à traiter, afin d'éviter le coût souvent prohibitif de leur transport.

Tableau N° 52

Activité industrielle	Branche	Matière première	Zones de production	% Valeur ajoutée 1968
Rizerie	5	Paddy	Centre-Ouest/ Centre/ Nord	0,2
Conserverie d'ananas	6	Ananas	Sud	2,8
Manufacture de tabac	7	Tabac	Centre	1,6
Aliments pour la volaille	7	Maïs	Sud	0,3
Barrage hydro-électrique	9	Eau	Sud	8,0
Extraction minière	10	Diamant Manganèse	Sud/ Centre/ Nord	3,1
Caoutchouc	14	Latex	Sud	0,3
Industries du bois	15	Grumes	Sud/Est/ Centre-Est/ Centre/ Ouest/ Sud-Ouest	9,1
Egrenage + filature-tissage	18	Coton	Centre/ Nord	6,2
Sacherie corderie	18	Sisal	Centre	0,8
Huilerie de palmes	20	Régimes de palmes	Sud	1,3
TOTAL				33,7

Ces industries à vocation régionale sont résumées dans le tableau n° 52.

Les activités régionales restantes sont liées naturellement aux marchés locaux qu'elles desservent. Elles sont représentées par :

Tableau N° 53

Activité industrielle	Branche	% Valeur ajoutée 1968
Boulangerie industrielle	5	2,5
Electricité thermique	9	1,6
Production d'eau	9	0,7
Réparations industrielles	16	2,5
TOTAL		7,3

- En définitive, sur les 41 % de la valeur ajoutée industrielle qui ont été engendrés dans l'intérieur du pays en 1968, 33,7 % correspondent à une valorisation de ressources naturelles et 7,3 % à des activités normales de couverture des besoins locaux.

- Les objectifs du Plan, pour les deux prochains quinquennats, doivent conduire à une répartition plus équilibrée des activités industrielles, au profit des régions de l'intérieur.

- En effet, les industries d'import-substitution ont été motrices dans le développement industriel ivoirien pendant la décennie 1960-1970. On a vu que leur localisation optimale était à Abidjan. Mais la saturation progressive du marché intérieur et l'arrivée à maturité des grands programmes agricoles font de l'exportation, par valorisation des ressources naturelles, le secteur déterminant de l'essor industriel pour la prochaine décennie. Or, ces industries sont géographiquement liées aux zones de production des matières brutes qu'elles doivent traiter.

B. - Perspectives d'avenir

Le Plan prévoit une extension des activités en cours et la création de nouvelles industries de valorisation, dans les régions de l'intérieur. Elles sont reprises dans le tableau figurant page suivante.

Ces valeurs ajoutées, engendrées par la valorisation des ressources naturelles, représenteront :

— en 1970 ..... 81,6 %
— en 1975 ..... 86,5 %
— en 1980 ..... 83,9 %

de la valeur ajoutée industrielle totale (au coût des facteurs) qui sera créée dans les régions de l'intérieur, si les perspectives du Plan sont réalisées.

Tableau N° 54

Activité industrielle	Branche	Matière première	Zones de production	Valeur ajoutée au coût des facteurs en millions de F.CFA prix 1968		
				1970	1975	1980
Rizerie	5	Paddy	Centre-Ouest/ Centre/ Nord/ Ouest	113	1584	3977
Maïserie voies sèche et humide	5	Maïs	Centre	-	111	297
Conserverie d'ananas	6	Ananas	Sud	826	1129	1505
Beurre et tourteau de cacao	6	Cacao	Sud	-	170	240
Jus et pulpes	6	Fruits divers	Nord	-	302	906
Noix de cajou et baume	6	Anacardier	Nord	-	40	96
Conserverie de tomates	6	Tomates	Nord	-	-	242
Eau de table	7	Eau de source	Sud	-	25	51
Manufacture de Tabac	8	Tabac	Centre	426	604	849
Racines et Tubercules	8	Manioc Igname	Centre	-	164	487
Aliments du bétail	8	Maïs	Sud/ Centre/ Nord	89	223	770
Sucrerie	8	Canne à sucre	Nord	-	898	1156
Barrages hydro-électriques	9	Eau	Sud/ Centre	2266	5570	6630
Extraction minière	10	Diamant	Centre/ Nord	496	507	507
Extraction minière	10	Faluns, Divers	Sud	-	68	416
Extraction minière	10	Or	Centre-Ouest	-	-	220
Extraction minière et Pelletisation	10	Fer	Ouest/ Sud-Ouest	-	1626	8405
Caoutchouc	14	Latex	Sud	115	191	256
Huiles essentielles	14	Agrumes, fleurs	Sud-Ouest	65	276	607
Industries du bois	15	Grumes	Sud/ Est/ Centre-Est Centre/ Ouest/ Sud-Ouest	2701	5247	8292
Egrenage et Filature tissage	18	Coton	Centre/ Nord	2368	5940	9355
Sacherie et corderie	18	Sisal	Centre	184	206	315
Filature-tissage	18	Kénaf	Nord	-	545	1635
Filature	18	Fibre de Coco	Sud	-	48	112
Huilerie de palme	20	Régimes de palmes	Sud/ Sud-Ouest	1154	4163	6389
Huilerie de graines	20	Palmiste coprah	Sud	-	387	1072
Huilerie de graines	20	Arachide	Centre	-	143	213
Pâte à papier et papier carton	22	Bois	Sud-Ouest	-	1601	6935
Céramique	22	Argile Silice	Sud	-	147	236
TOTAL				10803	31915	62171

La distribution géographique des activités industrielles se présentera alors comme suit :

Tableau N° 55

en pourcentages de la valeur ajoutée industrielle au coût des facteurs

	Abidjan	Sud	Est	Centre Ouest	Centre	Nord	Ouest	Sud Ouest	Total Intérieur	Total National
1970	58,0	18,0	1,1	3,7	13,9	2,6	2,0	0,7	42,0	100,0
1975	48,8	13,7	0,7	3,1	16,9	4,5	4,3	8,0	51,2	100,0
1980	46,5	10,8	0,6	3,2	14,1	4,8	8,3	11,7	53,5	100,0

- Les taux de croissance respectifs de chaque région, au cours des deux prochains quinquennats seront :

Tableau N° 56

Taux de croissance annuel moyen

	Abidjan	Sud	Est	Centre Ouest	Centre	Nord	Ouest	Sud Ouest	Total Intérieur	Total National
70-75	13,9 %	11,8 %	8,5 %	14,2 %	22,7 %	30,8 %	37,7 %	93,9 %	22,7 %	17,9 %
75-80	12,9 %	8,6 %	9,8 %	14,5 %	9,9 %	15,8 %	30,0 %	23,1 %	15,0 %	14,0 %

• On note que l'activité industrielle d'Abidjan progressera nettement moins vite que celle des régions de l'intérieur :
— 13,9 % contre 22,7 % entre 1970 et 1975 ;
— 12,9 % contre 15,0 % entre 1975 et 1980.

• De plus, certaines régions connaîtront un rythme de développement extrêmement rapide.

1) *Le Sud-Ouest*

Taux de croissance annuels :
+ 93,9 % entre 1970 et 1975
+ 23,1 % entre 1975 et 1980

avec
— les projets « pâte à papier » et papier-carton;
— la pelletisation du minerai de fer de Bangolo ;
— l'industrie du bois ;
— la production d'huiles essentielles ;
— la production d'huile de palme ;
— les centrales thermiques pour l'alimentation énergétique des projets « fer » et « pâte à papier ».

2) *L'Ouest*

Taux de croissance annuels :
+ 37,7 % entre 1970 et 1975
+ 30,0 % entre 1975 et 1980

avec
— l'exploitation du minerai de fer de Bangolo;
— l'industrie du bois ;
— les centrales thermiques pour l'alimentation énergétique du projet « minerai de fer ».

3) *Le Nord*

Taux de croissance annuels :
+ 30,8 % entre 1970 et 1975
+ 15,8 % entre 1975 et 1980

avec
— la sucrerie ;
— l'égrenage du coton :
— le projet kénaf ;
— la production de jus et pulpes de fruits divers ;
— la production de noix de cajou et baume d'anacardier.

Les investissements programmés pour la période 1971-1975, dans le secteur secondaire, s'élèvent globalement à 117,4 milliards de F CFA. Leur répartition régionale serait la suivante en pourcentages :

DISTRIBUTION REGIONALE DES INVESTISSEMENTS NETS
Période 1971-1975

Tableau N° 57

en pourcentages

Abidjan	Sud	Est	Centre Ouest	Centre	Nord	Ouest	Sud Ouest	Régions sauf Abidjan	Total Pays
23,6	8,2	1,1	1,9	21,0	6,0	20,0	18,2	76,4	100,0

Si l'on excepte les investissements relatifs à la production d'énergie électrique, qui s'apparentent à des créations d'infrastructure, la distribution régionale devient, en pourcentages :

27,6	8,0	0,5	1,5	6,7	7,1	25,1	23,5	72,4	100,0

Les emplois créés au cours de la même période s'élèveront à 28 300, distribués comme suit, en pourcentages :

45,8	8,7	1,3	2,7	15,3	5,6	8,3	12,3	54,2	100,0

Les implantations industrielles prévues dans l'Ouest et le Sud-Ouest, fer et pâte à papier, sont à forte intensité de capital, ce qui explique les disparités entre les répartitions régionales d'investissements et d'emplois créés.

DISTRIBUTION REGIONALE DES INVESTISSEMENTS NETS

Branches 5 à 22 - Période 1971-1975

Tableau N° 58 (artisanat inclus) en millions de F. CFA

GROUPES D'ACTIVITES	Abidjan	Sud	Est	Centre Ouest	Centre	Nord	Ouest	Sud Ouest	Total Régions sauf Abidjan	Total Pays
Industries alimentaires. . .	2.290	940	30	80	450	4.240	130	100	5.970	8.260
Energie-eau	5.130	3.030	920	1.020	19.160	1.230	3.000	2.140	30.500	35.630
Activités extractives-matériaux de construction .	280	1.060	-	10	20	-	19.510	3.940	24.540	24.820
Industries mécaniques . . .	2.960	40	10	20	930	20	30	120	1.170	4.130
Industries textiles.	10.250	100	-	-	3.560	1.410	-	-	5.070	15.320
Industrie du bois et pâte à papier	360	400	390	1.160	130	100	830	14.010	17.020	17.380
Autres industries	6.420	4.020	-	-	370	-	-	1.040	5.430	11.850
TOTAL en valeur	27.690	9.590	1.350	2.290	24.620	7.000	23.500	21.350	89.700	117.390
TOTAL en pourcentages. .	23,6	8,2	1,1	1,9	21,0	6,0	20,0	18,2	76,4	100,0

DISTRIBUTION REGIONALE DES EMPLOIS CREES

Branches 5 à 22 - Période 1971-1975

Tableau N° 59 Nombre d'emplois

GROUPES D'ACTIVITES	Abidjan	Sud	Est	Centre Ouest	Centre	Nord	Ouest	Sud Ouest	Total Régions sauf Abidjan	Total Pays
Industries alimentaires . .	950	670	40	120	630	750	60	110	2.380	3.330
Energie-eau	180	10	-	10	200	20	40	50	330	510
Activités extractives - matériaux de construction	60	230	-	-	30	-	1.270	370	1.900	1.960
Industries mécaniques. . .	3.940	210	40	130	860	100	150	520	2.010	5.950
Industries textiles	4.570	70	10	10	2.250	600	10	-	2.950	7.520
Industrie du bois et pâte à papier	550	130	290	510	250	110	830	2.080	4.200	4.750
Autres industries.	2.700	1.140	-	-	100	-	-	340	1.580	4.280
TOTAL nombre d'emplois	12.950	2.460	380	780	4.320	1.580	2.360	3.470	15.350	28.300
TOTAL en pourcentages .	45,8	8,7	1,3	2,7	15,3	5,6	8,3	12,3	54,2	100,0

DISTRIBUTION REGIONALE
Par grand
BRANCHES

Tableau N° 60

GROUPES D'ACTIVITES		ABIDJAN			SUD			EST			CENTRE-OUEST		
		70	75	80	70	75	80	70	75	80	70	75	80
Distribution en valeur en millions de F. CFA (prix 1968)													
Industries alimentaires	a	3.913	6.529	10.444	2.248	5.473	8.738	50	80	130	100	425	1.307
Energie et eau	b	3.480	4.776	8.674	2.326	2.189	2.081	50	33	53	63	25	40
Activités extractives et matériaux de construction	c	874	1.136	1.726	15	420	1.142	-	-	-	-	-	220
Industries mécaniques	d	3.816	7.559	14.558	194	314	619	43	64	104	83	157	253
Industries textiles	e	2.245	6.073	11.410	-	48	112	-	-	-	-	-	-
Industries du bois et pâte à papier	f	500	551	870	771	1.102	1.741	221	371	586	912	1.641	2.593
Autres industries	g	3.496	8.515	16.631	115	338	492	-	-	-	-	-	-
TOTAL	T	18.324	35.139	64.313	5.669	9.884	14.925	364	548	873	1.158	2.248	4.417
Distribution en pourcentages													
Industries alimentaires	a	54,4	57,4	34,7	31,2	31,2	29,0	0,7	0,5	0,4	1,4	2,4	4,3
Energie et eau	b	53,8	39,8	42,4	36,0	18,2	10,1	0,8	0,3	0,2	1,0	0,2	0,2
Activités extractives et matériaux de construction	c	61,2	28,1	13,8	1,1	10,4	9,1	-	-	-	-	-	1,8
Industries mécaniques	d	84,0	76,3	77,5	4,3	3,1	3,3	0,9	0,6	0,5	1,8	1,6	1,4
Industries textiles	e	44,5	51,2	51,2	-	0,4	0,5	-	-	-	-	-	-
Industries du bois et pâte à papier	f	15,6	7,5	5,4	24,1	14,8	10,8	6,9	5,0	3,6	28,5	22,0	16,0
Autres industries	g	94,9	91,9	92,4	3,1	3,7	2,7	-	-	-	-	-	-
TOTAL	T	58,0	48,8	46,5	18,0	13,7	10,8	1,1	0,7	0,6	3,7	3,1	3,2

DES VALEURS AJOUTEES AU COUT DES FACTEURS

groupe d'Activités

5 à 22

CENTRE			NORD			OUEST			SUD-OUEST			TOTAL REGIONS (sauf Abidjan)			TOTAL PAYS		
70	75	80	70	75	80	70	75	80	70	75	80	70	75	80	70	75	80
736	2.036	3.554	91	1.802	3.799	60	167	612		1.002	1.544	3.285	10.985	19.684	7.198	17.514	30.128
436	3.600	4.869	55	68	61	35	657	2.032	24	652	2.705	2.989	7.224	11.841	6.469	12.000	20.515
464	480	500	75	76	76	-	1.382	7.060	-	543	1.770	554	2.901	10.768	1.428	4.037	12.494
225	1.110	1.695	97	153	243	70	157	619	11	399	700	723	2.354	4.237	4.539	9.913	18.795
2.304	4.641	8.324	500	1.088	2.465	-	-	-	-	-	-	2.804	5.777	10.901	5.049	11.850	22.311
210	244	385	21	29	46	457	719	1.136	109	2.781	8.790	2.701	6.887	15.277	3.201	7.438	16.147
6	60	200	-	-	-	-	-	-	65	356	687	186	754	1.379	3.682	9.269	18.010
4.381	12.171	19.527	839	3.216	6.690	622	3.082	11.459	209	5.733	16.196	13.242	36.882	74.087	31.566	72.021	138.400
10,2	11,6	11,8	1,3	10,3	12,6	0,8	0,9	2,0	-	5,7	5,2	45,6	62,6	65,3	100,0	100,0	100,0
6,7	30,0	23,7	0,8	0,6	0,3	0,5	5,5	9,9	0,4	5,4	13,2	46,2	60,2	57,6	100,0	100,0	100,0
32,5	11,9	4,0	5,2	1,9	0,6	-	34,2	56,5	-	13,5	14,2	38,8	71,9	86,2	100,0	100,0	100,0
4,9	11,2	9,0	2,2	1,5	1,3	1,6	1,6	3,3	0,3	4,1	3,7	16,0	23,7	22,5	100,0	100,0	100,0
45,6	39,2	37,3	9,9	9,2	11,0	-	-	-	-	-	-	55,5	48,8	48,8	100,0	100,0	100,0
5,6	3,2	2,4	0,6	0,4	0,3	14,3	9,7	7,0	3,4	37,4	54,5	84,4	92,5	94,6	100,0	100,0	100,0
0,2	0,6	1,1	-	-	-	-	-	-	1,8	3,8	3,8	5,1	8,1	7,6	100,0	100,0	100,0
13,9	16,9	14,1	2,6	4,5	4,8	2,0	4,3	8,3	0,7	8,0	11,7	42,0	51,2	53,5	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 5

LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS

INTRODUCTION

Facteur primordial du développement des échanges de personnes, de marchandises et d'information, le système de transports et de télécommunications constitue à la fois une condition et une conséquence du développement économique et social. L'amélioration de ce système est un élément indispensable d'une politique de développement régional, d'intégration nationale et d'expansion des échanges de toute nature avec les pays voisins. Mais cet instrument est souvent coûteux en raison de l'importance des distances et du niveau parfois réduit des échanges. Aussi importe-t-il que les moyens disponibles soient utilisés de manière à satisfaire les besoins au moindre coût.

C'est dans cet esprit que le gouvernement fait effectuer, aussi bien dans le domaine des télécommunications que dans celui des transports, des études approfondies mettant l'accent sur la qualité des services rendus et permettant d'apprécier la rentabilité des investissements projetés.

Ces études sont effectuées en deux phases, mais on ne dispose actuellement que des conclusions de la première phase de chaque étude. Les travaux de seconde phase ne devraient pas remettre en cause la plus grande partie de ces résultats, mais ils apporteront des précisions susceptibles de conduire à diverses modifications.

Avant d'aborder les programmes de développement des communications, il n'est pas inutile de comparer ce qu'a été l'effort public dans ce secteur avec ce qu'il doit être pendant la prochaine décennie.

Au cours de la période 1960-1966, les infrastructures de communications ont représenté le tiers des investissements publics, la part des routes, des ponts et des bacs étant à elle seule de 18 %. Pour les deux prochains quinquennats, il est prévu que la part des infrastructures de communications ne sera plus que le quart des investissements publics, celle des routes, des ponts et des bacs étant elle-même de l'ordre de 13 %.

Il apparaît en effet normal, après les efforts importants consentis au cours des années qui ont suivi l'indépendance, de limiter quelque peu les crédits attribués à ce secteur. Bien utilisés, ils seront à peu près suffisants pour répondre aux besoins du développement économique.

Le chapitre 5 regroupe tout ce qui a trait aux transports et aux télécommunications. Il apparaît en effet préférable d'utiliser une approche fonctionnelle, plutôt que de distinguer, d'une manière plus ou moins arbitraire, l'infrastructure considérée comme non directement productive (routes), les services publics payants (chemin de fer, ports, téléphone) et les activités privées (transports routiers, transitaires) et de les traiter dans des chapitres différents.

I. LES TRANSPORTS

La structure des transports va être profondément modifiée par la création du port de San Pedro. Comme l'ouverture du port d'Abidjan vingt ans plus tôt avait entraîné le développement du Sud et du Sud-Est, la mise en service du port de San Pedro va permettre la mise en valeur du Sud-Ouest et améliorer les échanges de toute la partie occidentale du pays. Dans une économie largement ouverte sur l'extérieur comme celle de la Côte d'Ivoire, la proximité d'un port est en effet un facteur déterminant du développement.

Afin de faciliter le développement des différentes régions, il conviendra de faire des efforts particuliers pour assurer une bonne viabilité de toutes les routes et pour augmenter la densité des pistes de desserte. D'autre part, la modernisation des grands axes de communication, en permettant de diminuer les prix des produits consommés et d'augmenter les prix payés aux producteurs, contribuera à améliorer les niveaux de vie et la compétitivité des productions des régions desservies.

Le Gouvernement a fait effectuer une étude des transports en Côte d'Ivoire. Cette étude est financée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'agence d'exécution est la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD). La première phase est une étude globale du système de transport ; elle est maintenant terminée et a fourni un nombre important des données qui faisaient défaut et qui ont été utilisées pour l'élaboration de cette partie du Plan. La seconde phase, qui comprend l'examen des problèmes d'entretien des routes ainsi que des études de factibilité et d'avant-projets, a commencé seulement au début de l'année 1970.

Par ailleurs, d'autres études de factibilité ont été entreprises en ce qui concerne les routes reliant Abidjan à Abengourou et celles de la « Boucle du Cacao », l'axe Man-Soubré et la liaison avec le Ghana.

On examinera successivement le développement des divers modes de transports et des infrastructures correspondantes.

A. - Les transports routiers et urbains

Selon les conventions de la comptabilité nationale ivoirienne, les services de transports routiers figurant dans la branche 24 concernent, d'une part, les transports publics de voyageurs, d'autre part, l'ensemble des transports de marchandises publics ou privés, à l'exclusion des livraisons en ville.

1. - *La situation actuelle*

Les données les plus récentes et les plus précises dont on dispose, en matière de trafic interurbain, résultent des comptages et des enquêtes effectués dans le cadre de l'étude des transports, mais les résultats de la campagne d'enquête, portant sur une année complète, ne sont pas encore publiés. Les seules données disponibles sont les chiffres provenant des premiers mois d'enquête, chiffres qui ont été confrontés avec des estimations directes que l'on pouvait faire à partir des différentes productions, des consommations et des distances de transport.

Les évaluations obtenues à partir de ces deux sources doivent être considérées comme des ordres de grandeur qui seront précisés lorsque l'on connaîtra les résultats de la campagne d'enquête réalisée sur une année entière. Il apparaît d'ores et déjà que, globalement, ils sont cohérents avec les estimations de la comptabilité nationale.

Les données concernant les transports urbains de voyageurs proviennent d'évaluations directes.

a) Les trafics 1968 et leur évolution passée

L'estimation des trafics et des chiffres d'affaires des divers modes de transport est donnée dans le tableau N° 1.

Unités de trafic : Voyageurs : millions de voyageurs-kilomètres ; Marchandises : millions de tonnes-kilomètres

Tableau N° 1

Nature du trafic	Volume du trafic en 1968	Chiffre d'affaires (millions de F.)
Transport de voyageurs		
- Taxis brousse	1.395	6.768
- Taxis urbains	120	2.359
- SOTRA	535	1.322
Transport de marchandises	1.085	11.465

Les principales marchandises transportées sont les bois en grumes qui représentent 58 % des tonnes-kilomètres, les produits élaborés (12 %) et les hydrocarbures (6 %). Les distances moyennes de transport des différents produits sont très voisines et de l'ordre de 275 kilomètres, à l'exception des ananas et des bananes d'exportation (120 kilomètres). Les véhicules les plus utilisés dans les transports interurbains sont ceux de 10 tonnes, pour les marchandises diverses, et les ensembles articulés de plus de 17 tonnes, pour les grumes et les transports spéciaux. On constate que, pour chaque type de transport, la charge

utile moyenne a beaucoup augmenté depuis 1960, en même temps que le diesel remplaçait le moteur à essence.

En ce qui concerne les transports interurbains de personnes, 36 % des voyageurs ont pour origine ou destination la zone d'Abidjan et 17 % celle de Bouaké ; l'influence de ces deux villes est donc prépondérante. Les visites familiales et les autres déplacements non professionnels représentent environ 90 % des déplacements interurbains.

En l'absence de séries statistiques sûres il est difficile d'apprécier l'évolution des transports routiers. On peut seulement avancer des taux moyens de croissance au cours des dernières années :

— transports publics (routiers et urbains) de passagers : 8 % par an ;

— transports publics routiers de marchandises : 10 % par an.

b) Le parc de transport

Les transports privés de marchandises ne font l'objet d'aucun recensement ; le parc correspondant est donc mal connu.

D'après les données disponibles, les parcs de transports seraient les suivants (en nombre de véhicules) :

Tableau N° 2

Année	Transports urbains de voyageurs		Transport public de marchandises	Transport privé de marchandises
	Taxis	SOTRA		
1963	1.110	65	1.725	3.430
1968	1.890	168	3.460	5.500

Pour les taxis-brousse, on constate, d'une année à l'autre, des variations importantes du nombre des autorisations de transport. Il y aurait 5 700 taxis-brousse autorisés en 1969 contre environ 4 100 en 1963.

La comparaison des données relatives au parc, avec celles qui concernent les trafics, montre que pour les marchandises les transports privés sont utilisés de manière nettement moins intense que les transports publics.

On observe, par ailleurs, que le parc de transport public de marchandises s'est accru plus rapidement que le trafic correspondant, aussi ce parc est-il actuellement excédentaire.

De même le nombre de taxis-brousse dépasse lui aussi les besoins, ce qui explique les mesures visant à limiter le nombre de voyages de chaque véhicule ; ainsi le taux d'occupation est important et la rentabilité de l'exploitation peut être assurée.

2. - *L'exploitation des transports routiers*

a) Transport routier de voyageurs

Le Syndicat National des Transporteurs de Voyageurs et de Marchandises de Côte d'Ivoire (SNTVMCI) regroupe la quasi-totalité des transporteurs de voyageurs. Il a organisé et harmonisé leur activité. La plupart des lignes partent ou arrivent à des gares routières qui sont, à l'heure actuelle, très rudimentaires.

Les 5 700 taxis-brousse autorisés en 1969 représentent une capacité de 63 500 places. Ils appartiennent en majorité à des entreprises individuelles artisanales : un dépouillement pour le département du Sud a montré que 71,5 % des entreprises (soit environ 45 % des véhicules) ne possèdent qu'un seul véhicule, 2,2 % en possèdent plus de cinq (9,3 % des véhicules).

Les tarifs pratiqués sont bas : entre 3 et 5 francs le voyageur-kilomètre pour les taxis 404 Peugeot et 2,5 et 5 francs pour les taxis type 1 400 kg. Cela s'explique par des taux d'occupation élevés : 95 % pour les 404 et 65 % pour les 1 400 kg qui chargent en outre des quantités importantes de bagages.

Grâce à l'obligation de visites techniques trimestrielles, l'entretien semble satisfaisant.

b) Transport routier de marchandises

Selon les enquêtes effectuées en 1968-1969, la part du transport pour compte propre est importante pour les bois en grumes (41 % du total), les produits élaborés (50 %) et les ciments et matériaux (34 %). Pour tous les autres transports, elle est inférieure à 30 % ; elle n'est même que de 15 % pour le café et le cacao. Les entreprises européennes conservent actuellement une part importante dans les transports spécialisés (grumes, hydrocarbures et bananes).

Même en excluant les transports exigeant un matériel spécialisé (grumes et carburants), les courants de trafic sont extrêmement déséquilibrés : il arrive à Abidjan environ 600 000 tonnes, dont 400 000 de café et cacao, il n'en part que 300 000 tonnes. Ce déséquilibre est aggravé par le fait que l'acheminement du café et du cacao s'opère sur sept mois, avec une pointe marquée pendant trois mois. Le déséquilibre global ne peut être résorbé, mais un effort doit être fait pour l'étalement des trafics café et cacao.

Aussi les parcours à vide sont-ils très importants : 43 % en moyenne pour le parc public (49 % pour les ensembles articulés) et en général plus de 50 % pour le parc privé. Malgré le déséquilibre global des trafics, il apparaît qu'une meilleure organisation doit permettre de diminuer la part excessive de parcours à vide. Les coefficients de remplissage des véhicules chargés sont normaux : 90 %.

La grande majorité des entreprises de transport public sont des entreprises individuelles artisanales : 95 % d'entre elles ont moins de cinq véhicules.

Toutes les entreprises de plus de quinze véhicules sont européennes ; inversement 90 % de celles qui ont moins de cinq véhicules sont africaines.

Les petites entreprises, tant européennes qu'africaines, connaissent des difficultés dues à leur inexpérience et à l'anarchie des tarifs. Cette situation entraîne de nombreuses disparitions d'entreprises.

Les parcours annuels constatés pour le parc de transport public vont de 45 000 kilomètres par an, pour les véhicules de 5 à 6 tonnes de charge utile, à 70 000 kilomètres pour les grumiers. Par comparaison avec ceux qui sont observés dans d'autres pays d'Afrique, ces kilométrages sont satisfaisants. Ils peuvent cependant être augmentés.

L'entretien des véhicules est très régulier pour les entreprises importantes, très médiocre en général pour les autres. Les prix pratiqués par les transports publics variaient, en 1969, de 6,5 à 9,5 francs la tonne-kilomètre pour les grumes, de 4,5 à 6 francs pour les marchandises importées et 10 à 15 francs pour les autres produits. Les prix de transport des produits importés et, à un degré moindre, des grumes étaient insuffisants pour assurer la rentabilité des camions.

Un décret vient de fixer des tarifs minima et maxima pour diverses catégories de marchandises. Il implique des hausses importantes par rapport aux tarifs pratiqués. C'est ainsi qu'à l'exception du ciment, les tarifs minima des marchandises ne sont jamais inférieurs à 11 francs. Toutefois, cette nouvelle tarification ne s'applique pas aux distances inférieures à 100 km, aux véhicules de charge utile ne dépassant pas 3,5 tonnes, ainsi qu'à un certain nombre de produits, en particulier de produits agricoles, notamment au café et au cacao.

3. - *Eléments d'une politique de transports routiers*

L'étude des transports que le gouvernement a fait effectuer a déjà permis de préciser un certain nombre de données. Il importe que cet effort soit prolongé et, dans ce but, que les moyens nécessaires soient donnés au Ministère des Travaux Publics pour qu'il puisse disposer d'un service d'études, chargé notamment d'élaborer et de tenir à jour les statistiques concernant les transports routiers, d'analyser les prix de revient et les déséquilibres entre l'offre et la demande de transport. Il convient en particulier de disposer de comptages réguliers permettant de connaître avec une certaine précision l'évolution des trafics routiers. La qualité des comptages manuels périodiques peut être améliorée par la sélection d'un nombre réduit de postes, l'étalement des périodes de comptage et la formation d'équipes peu nombreuses mais bien entraînées. Ces comptages peuvent être complétés par des comptages automatiques.

Un décret récent a créé un bureau de fret qui peut améliorer l'organisation des transports de marchandises ; son organisation et sa mise en place seront étudiées avec soin de manière à atteindre l'objectif souhaité.

La politique actuelle de blocage des autorisations de transport public de marchandises doit être maintenue, l'attribution ultérieure d'autorisations devant se faire, dans la limite d'un contingent fixé, chaque année, par l'Administration, en fonction de l'évolution des besoins.

Afin de diminuer les coûts de transport, il convient d'encourager l'utilisation de cars de grande capacité, sur les lignes les plus chargées. Pour des raisons sociales, cette évolution ne pourra se faire que progressivement.

Il est très important enfin, d'assurer la formation professionnelle des transporteurs en matière d'entretien des véhicules, de prix de revient, de politique commerciale. Cette formation pourrait être assurée par la Direction des Transports Routiers ou par les organisations professionnelles.

En ce qui concerne les transports urbains de voyageurs, les études concernant le plan d'aménagement d'Abidjan ont montré le volume considérable d'investissements qu'il faudrait effectuer, si l'évolution d'Abidjan se prolongeait de la même manière que dans le passé récent. En dehors de la mise en œuvre d'une politique de localisation judicieuse de l'habitat, des emplois, des écoles, etc., et d'étalement des horaires de travail, permettant de limiter et de régulariser les trajets, il convient de promouvoir le développement des transports en commun, de manière à limiter la circulation et par suite les infrastructures nécessaires pour l'absorber. Sans négliger les possibilités offertes par les transports lagunaires, la SOTRA devra assurer une part croissante des déplacements urbains, tandis que le chemin de fer devrait, à plus ou moins longue échéance, jouer un rôle important pour écouler les trafics suburbains Nord-Sud.

4. - *Perspectives de développement*

a) Les perspectives de trafic

Les perspectives de trafic de voyageurs ont été évaluées en fonction de l'évolution passée, de la croissance démographique selon les régions et des prévisions de dépenses des ménages. Le trafic global des taxis-brousse augmentera en moyenne de 8.5 % par

an, tandis que les taxis urbains suivront la progression de la population urbaine. Quant au trafic de la SOTRA, pour tenir compte de l'extension d'Abidjan et d'une politique de développement des transports en commun, on a retenu un taux moyen de 9 % par an.

Les prévisions de trafic de marchandises ont été établies par catégorie de produits, en fonction des perspectives de production, d'exportation et de consommation par zone. L'ouverture du port de San Pedro et la diminution de distance qui en résultera, notamment pour le transport des grumes, expliquent que le trafic de marchandises augmentera peu entre 1970 et 1975. Par suite de l'accroissement relativement faible de la production forestière, le trafic global augmentera modérément après 1975.

Le tableau n° 3 résume ces diverses perspectives :

Unités de trafic : Voyageurs : millions de voyageurs-kilomètres
Marchandises : millions de tonnes-kilomètres

Tableau N°3

Nature du trafic	Trafics		
	1970	1975	1980
Transports de voyageurs			
- Taxis brousse	1.600	2.400	3.600
- Taxis urbains	140	200	280
- SOTRA	610	950	1.450
TOTAL	2.350	3.550	5.330
Transports de marchandises	1.240	1.350	1.800

b) Evolution du parc de véhicules

Sur la base de ces prévisions de trafic, en tenant compte de l'excédent actuel de véhicules de transport public et en considérant que le nombre moyen de places des taxis-brousse augmentera d'environ 1 % par an, l'évolution du parc serait la suivante (en nombre de véhicules) :

Tableau N° 4

Année	Transport de voyageurs			Transport de marchandises		Total
	Taxis urbains	Taxis brousse	SOTRA	Public	Privé	
1970	2.200	6.000	200	3.900	6.150	18.450
1975	3.100	8.000	320	4.700	7.300	23.420
1980	4.000	11.000	500	5.700	8.900	30.100

c) Prévisions d'investissements

Les perspectives d'investissements bruts pour les transports publics routiers correspondant à la croissance du parc peuvent être estimées ainsi :

Tableau N° 5 (en milliards de F. CFA)

Nature des investissements	1970	1975	1980
- Investissements privés			
véhicules	4,7	5,8	7,0
ateliers, bureaux	0,1	0,2	0,3
- Investissements publics (gares routières etc...)	-	0,1	0,2

B. - Le réseau routier (*)

Pour faire face aux besoins de l'expansion économique, pour contribuer au développement régional et à l'intégration nationale, le réseau routier s'est développé de façon très rapide : en vingt ans, sa longueur totale a plus que triplé.

Pour la prochaine décennie, les efforts porteront sur un programme limité de nouvelles routes et de pistes de désenclavement, notamment dans le Sud-Ouest et autour du lac de Kossou, mais surtout sur l'amélioration du réseau existant : réfections et constructions d'ouvrages, entretien et rechargements permettant d'assurer une viabilité permanente, rectifications de tracé et revêtements sur les axes importants.

1. - *Le réseau existant*

Les actions entreprises dans le passé ont permis à la Côte d'Ivoire d'étendre considérablement son réseau, ainsi que le montre le tableau n° 6 ; elle dispose maintenant d'une infrastructure de densité, en général suffisante, de sorte que le rythme d'extension du réseau s'est sensiblement ralenti depuis 1965.

LONGUEUR DU RESEAU ROUTIER,
NON COMPRIS LES PISTES FORESTIERES

Tableau N° 6 Kilomètres

Type de route	1948	1961	1965	1968
Pistes	7.200	14.600	18.500	20.000
Routes en terre	3.600	10.000	13.100	13.000
Routes revêtues	50	684	900	1.300
TOTAL	10.850	25.284	32.500	34.300

Avec les programmes en cours, Bouaflé-Daloa et Abengourou-Agnibilékrou, la longueur des routes revêtues atteindra approximativement 1.450 km en 1971, dont environ 300 km pour les voies urbaines.

Le réseau routier est classé en trois catégories administratives :

— les routes de classe A (6 300 km), à grande circulation, qui relient généralement les principaux centres urbains entre eux et aux pays limitrophes ;

— les routes de classe B (7 400 km) d'intérêt régional :

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 457.

— les routes, ou pistes, de classe C (20 600 km) d'intérêt local, le plus souvent saisonnières.

Un inventaire routier, exhaustif pour les routes A et B et portant sur le tiers environ des routes C, a permis de faire le point de l'état actuel du réseau :

— Les routes revêtues qui datent de moins de cinq ans sont bonnes, mais les autres ont, en général, un tracé de la chaussée médiocre.

— Les routes en terre de catégorie A ont, dans l'ensemble, des caractéristiques convenables. En saison sèche, la moitié d'entre elles a un bon état de surface, 10 % étant en très mauvais état. Par contre, en saison des pluies, 10 % seulement des routes ont un bon état de surface, plus de la moitié étant en très mauvais état.

— Les pistes de catégorie C, enfin, permettent, dans moins de 50 % des cas, le passage dans des conditions normales de circulation.

— Les routes en terre de catégorie B ont, souvent, un état de surface médiocre, même en saison sèche. En saison des pluies, elles sont fréquemment coupées par suite des dégradations ou des caractéristiques insuffisantes des ouvrages de franchissement.

— D'autre part un certain nombre d'ouvrages de franchissement sont à réparer ou à construire.

Un effort important d'entretien et d'amélioration apparaît donc nécessaire.

2. - *Politique routière*

En dehors de divers besoins propres à certaines zones et à certaines régions, l'étendue du réseau routier permet, dans l'ensemble, d'irriguer convenablement le pays. L'accent doit être mis sur le qualitatif, plus que sur le quantitatif ; c'est-à-dire sur l'amélioration des liaisons existantes, plus que sur la construction de nouveaux kilomètres de routes, qui entraîneraient des charges supplémentaires d'entretien.

a) Entretien et amélioration des routes secondaires

Certaines régions du pays sont encore aujourd'hui d'un accès difficile, voire impossible en saison des pluies en particulier. Pour 1975, l'objectif a été retenu d'assurer une bonne liaison, en toute saison, avec ces zones actuellement mal desservies.

Ce désenclavement nécessitera la construction de pistes nouvelles (voir paragraphe b) ci-dessous) et surtout l'amélioration des pistes et des ouvrages en mauvais état.

Il conviendra notamment d'assurer une bonne évacuation des eaux résiduelles et d'améliorer les parties basses. Il faudra aussi appliquer systématiquement des couches d'amélioration, ce qui implique la définition de programmes pluriannuels de rechargement et le doublement approximatif du nombre des groupes de rechargement.

Pour assurer une bonne viabilité des routes, il sera nécessaire, en outre, de construire, de renforcer ou de reconstruire un certain nombre de ponts.

Ainsi, la plus grande partie du réseau pourra offrir de bonnes conditions de viabilité tout au long de l'année.

b) Constructions de routes et de pistes

Les extensions prévues au cours de la décennie 1971-1980 concernent essentiellement la construction des pistes nécessaires pour désenclaver un certain nombre de zones, la création de nouveaux réseaux dans le Sud-Ouest et autour du lac de Kossou, ainsi que l'instauration de nouvelles liaisons avec les pays voisins. On doit rappeler par ailleurs que les pistes de collecte agricole sont prises en compte dans le développement rural (chapitre 3).

c) Liaisons inter-régionales

Sur un certain nombre de liaisons où la circulation est déjà importante, on devra procéder à des rectifications de tracés, complétées le plus souvent par des revêtements. Il en résultera une diminution très sensible des coûts de transports, qui facilitera les échanges et favorisera le développement des régions éloignées des ports.

Dans cette optique, la pénétration de routes modernes dans le Nord, l'Ouest et le Centre-Ouest apparaît comme devant bénéficier d'une priorité. Les premiers résultats disponibles des études de rentabilité montrent d'ailleurs que ces aménagements sont parmi les plus intéressants du point de vue économique. On peut indiquer, à titre d'exemple, qu'une route revêtue, ayant de bonnes caractéristiques, entre Bouaké et Korhogo, permettra, selon les conditions de chargement et l'itinéraire retenu, une économie de l'ordre de 1 000 à 2 000 F CFA par tonne transportée. De même, la construction de la route revêtue San Pedro - Duékoué conduira à une réduction de coût, dépassant 2 000 F CFA par tonne, pour les transports entre l'Ouest du pays et l'Océan ; ainsi la mise en place de cette infrastructure pourra, entre autres, faciliter l'application de la politique visant à promouvoir l'exportation des bois de seconde catégorie.

Pour ces grands itinéraires, de manière à préserver l'avenir, il conviendra d'adopter des tracés modernes définitifs, à raccordements progressifs respectant la coordination plan-profil en long, même quand ils ne seront pas revêtus.

Il apparaît d'autre part souhaitable que, dans toute la mesure du possible, les marchés soient passés par appels d'offre internationaux d'un montant minimum de l'ordre de 1 milliard de francs, de manière à obtenir les prix les plus intéressants ; l'importance des programmes prévus le permet.

Il faut indiquer, en outre, que les études relatives au passage éventuel à des charges de 13 tonnes par essieu ne sont pas terminées, mais il semble qu'une telle solution doive être écartée, au moins sur la plus grande partie du réseau.

3. - *Programmes routiers* (*)

a) Entretien

Comme il a été indiqué plus haut, une priorité doit être accordée au bon entretien et à l'amélioration des routes, notamment de celles en terre, de manière à assurer une bonne viabilité même en saison des pluies. Aussi le Gouvernement a-t-il fait effectuer une étude complète du problème, dont les conclusions précises ne sont pas encore connues. Au stade actuel des études, il apparaît que les crédits annuels nécessaires à l'entretien de l'ensemble du réseau routier doivent représenter, en prix 1968, 3 milliards de F CFA en moyenne, pendant la période 1971-1975 et probablement 4 milliards entre 1976 et 1980. Ces sommes proviendront en partie du Fonds Routier (environ 1,8 milliard par an pendant la durée du plan et 2,2 milliards par an entre 1976 et 1980), et en partie des crédits de fonctionnement du budget général, qui devront être augmentés en conséquence. Il conviendra en outre que la Direction du Matériel des Travaux Publics puisse disposer de 400 millions de F CFA pour acquérir le matériel supplémentaire nécessaire, dont le renouvellement sera assuré par les crédits disponibles pour l'entretien des routes.

Sous réserve des conclusions définitives des études en cours, les crédits d'entretien prévus doivent notamment permettre d'effectuer, avant 1975, tous les rechargements nécessaires sur toutes les routes en terre de catégories A et B. Ainsi la pratique systématique d'un entretien améliorant assurera une bonne viabilité au réseau routier.

b) Ponts et bacs (*)

Les dépenses nécessaires pour la construction et le renforcement de ponts, pour la mise en service et la modernisation de bacs, ainsi que pour les grosses réparations des équipements existants peuvent être chiffrées à environ 200 millions de F CFA par an, c'est-à-dire à 1 milliard de F CFA au cours de chacun des deux quinquennats. Ces travaux permettront d'éviter beaucoup d'arrêts prolongés de la circulation, spécialement en saison des pluies.

c) Opérations régionales

L'armature du réseau routier du Sud-Ouest sera constituée par les routes qui relient San Pedro à Duékoué et à Issia, mais il apparaît nécessaire de prévoir aussi des routes secondaires et des pistes qui devront relier les zones de développement agricole au réseau routier principal. Les dépenses prévues à cet effet représentent un milliard de F CFA pendant la durée du Plan : elles seront affectées, approximativement, pour moitié à l'amélioration des pistes forestières et pour moitié aux pistes de liaison entre les villages. On peut retenir en outre un montant de l'ordre de 2 milliards pour la période 1976-1980, mais les réalisations effectives seront à préciser en fonction du rythme d'immigration.

En ce qui concerne la vallée du Bandama, il est nécessaire de construire ou d'aménager un certain nombre de pistes et de routes, d'une part pour desservir les nouveaux villages où la population sera réinstallée, d'autre part pour rétablir les communications qui seront coupées par la montée des eaux. Ce programme est en cours d'élaboration ; il sera coordonné avec les autres actions prévues dans la région. Il faudrait prévoir au total des crédits de l'ordre de 4 milliards de F CFA dont 3 milliards devront être dépensés entre 1971 et 1975.

On obtiendrait ainsi, pour l'ensemble de ces deux opérations régionales, des montants de travaux représentant environ 4 milliards de F CFA entre 1971 et 1975 et 3 milliards entre 1976 et 1980. Rappelons, par ailleurs, que les pistes de desserte agricoles nécessaires à l'aménagement du Sud-Ouest et de la vallée du Bandama ne sont pas examinées ici, puisqu'elles sont envisagées dans le cadre des projets de développement rural.

d) Routes et pistes de désenclavement et d'intérêt touristique (*)

Faute d'un ensemble de projets concrets, il est difficile de préciser les dépenses qui seront nécessaires à ces deux titres ; les estimations ne peuvent donc être qu'assez approximatives. Sous cette réserve, on a retenu des montants de 800 millions de F CFA pour la durée du Plan et de 1 200 millions pour la période 1976-1980 ; ces sommes représentent des minima et, si des ressources financières s'avèrent plus importantes que prévues, il conviendra de faire un effort pour l'aménagement et la construction des pistes, répondant ainsi à un des objectifs importants du Plan qui est d'assurer le désenclavement des villages. Il faut noter par ailleurs que les Fonds régionaux d'Aménagement Rural devraient permettre, pendant la durée du Plan, de consacrer environ 800 millions de F aux pistes locales.

e) Liaisons inter-régionales (*)

Ces liaisons doivent souvent faire l'objet d'améliorations importantes, pouvant comporter selon les cas des rectifications de tracés, des revêtements, des élargissements, des renforcements.

Après une phase d'étude d'ensemble n'ayant pas pu tenir compte des effets régionaux des aménagements envisagés, diverses études de factibilité sont actuellement en cours. Ces nouvelles études concernent les liaisons suivantes : Man-Yabayo (Soubré), Issia-Daloa, Yabao-Gagnoa, les routes allant de Bouaké à la frontière du Mali, celles qui relient Abidjan à Gagnoa, à Yamoussoukro et à Abengourou, une partie des routes de la « boucle du cacao », celles de la région d'Ono (transport des ananas), ainsi que les liaisons avec le Ghana.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 457.

Certains résultats sont déjà disponibles, mais un choix définitif ne pourra être effectué que lorsque les conclusions des différentes études pourront être rassemblées et comparées. Il sera alors possible d'en dégager des éléments de jugement permettant de prendre les décisions.

Sans attendre les résultats complets de ces études, il apparaît clairement que deux programmes qui présentent des taux de rentabilité économique élevés, doivent bénéficier d'une priorité.

Il s'agit d'abord de la construction des routes revêtues reliant San Pedro à Duékoué et à Issia. Ces nouveaux itinéraires permettront à la partie Ouest du pays de bénéficier de liaisons rapides et économiques avec un port moderne.

Le second programme prioritaire est celui qui concerne la construction d'une route revêtue, ayant des caractéristiques modernes, de Bouaké à Korhogo et ultérieurement vers Ferkessédougou et les frontières Nord.

Ces programmes prioritaires représentent, en prix 1968, environ 9 milliards de F CFA.

Un certain nombre d'autres routes apparaissent d'un grand intérêt pour assurer les liaisons inter-régionales ; elles devront très probablement être réalisées pendant la décennie 1971-1980. Une grande partie de ces routes sont orientées, grosso modo, dans la direction Nord-Sud, car c'est l'orientation des échanges les plus importants (importations et exportations). Mais il ne faut pas négliger pour autant les liaisons transversales Est-Ouest qui sont nécessaires pour compléter le réseau routier moderne et notamment pour faciliter les échanges avec les pays côtiers limitrophes.

Ces liaisons sont les suivantes :

Dans la partie Ouest du pays

— Les routes reliant San Pedro à diverses villes notamment, Man, Daloa, Séguéla, Gagnoa, Tabou et Sassandra.

Dans la région Nord

— Le complément des routes devant relier Bouaké et Korhogo à Ferkessédougou et aux frontières voltaïque et malienne.

Dans les parties Centre et Est de la zone forestière

— La route Abidjan-Abengourou pour laquelle, au stade actuel des études, le tracé par Agboville serait préférable.

— La liaison Abidjan-N'Douci dont il reste, en tenant compte des effets régionaux et locaux, à préciser le tracé le meilleur : par Dabou, par Agboville, ou par un itinéraire direct d'Abidjan à Sikensi.

— Le renforcement de certaines parties des routes N'Douci-Gagnoa et N'Douci-Yamoussoukro.

— La route Agnibilékrou-Bondoukou.

— Des routes de la « boucle du cacao ».

— Des routes dans la régions d'Ono, pour éviter des pertes sur la production d'ananas. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une liaison inter-régionale, on les a inscrites à l'intérieur de ce programme, car l'étude de factibilité est effectuée en même temps que pour les autres itinéraires.

Les liaisons transversales Est-Ouest

— Les routes Bongouanou - Dimbokro - Toumodi : Daloa - Duékoué - Logoualé (ou Man) - Danané, éventuellement Guiglo - Toulépleu.

— Des liaisons transversales à la hauteur de Bouaké - Katiola et de Korhogo.

— Des liaisons avec le Ghana et le Libéria.

Comme on ne dispose pas encore des éléments permettant de préciser les choix, ces différents projets ont été seulement classés en trois groupes :

— *Un programme prioritaire* concernant le Sud-Ouest et le Nord.

— *Un programme optionnel* dont le montant a été déterminé, mais dont le contenu sera précisé ultérieurement. On verra plus loin que les enveloppes financières permettent de lui affecter 6,2 milliards de F pendant la durée du plan. Quand les études seront terminées, il conviendra donc de sélectionner, dans la limite de cette enveloppe financière, les projets qui seront réalisés au cours du plan ; les autres projets du programme, qui représentent 11,5 milliards de F, devront alors être reportés au quinquennat suivant. Cependant, dans la mesure où certains projets que l'on aurait dû reporter apparaîtront très intéressants et où les disponibilités financières s'avéreraient plus importantes que prévues, ces projets pourraient être programmés pour la période du plan.

— *Un programme* 1976-1980 qui s'ajoutera à la partie du programme optionnel qui n'aura pu être retenue pour la période précédente. Ce programme doit être considéré comme provisoire et indicatif.

PROGRAMME DE LIAISONS INTER-REGIONALES ET INTERNATIONALES (*)

Tableau N°7

Longueurs en km
Coûts en millions de F CFA

	Programme prioritaire (1971 - 1975)		Programme optionnel (1971 - 1975)		Programme complémentaire (1976 - 1980)	
	Longueurs	Coût	Longueurs	Coût	Longueurs	Coût
SUD-OUEST, OUEST, CENTRE-OUEST						
San-Pédro - Issia	225	2.900				
Yabayo (Soubré) - Duékoué - Guiglo	152	3.000				
Grand Béréby - Tabou (route en terre)					70	700
La Méné - Sassandra			70	700		
Duékoué - Man			90	1.200		
Issia - Daloa			50	800		
Yabayo - Gagnoa			74	1.300		
Daloa - Séguéla					127	1.700
NORD						
Bouaké - Katiola	55	700				
Katiola - Korhogo	200	2.400				
Korhogo - Ferkessédougou			55	600		
Ferkessédougou (Haute-Volta, Mali)			160	2.000		
CENTRE ET EST DE LA ZONE FORESTIERE						
Triangle Abidjan - Agboville - N'Douci			240	5.500		
Agboville - Abengourou					78	2.200
Agnibilékrou - Bondoukou					141	1.700
Boucle du cacao (Sauf Dimbokro - Bongouanou)					185	3.000
Renforcements sur N'Douci - Gagnoa et N'Douci - Yamoussoukro			300	2.500		
Routes d'Ono			40	500		
LIAISONS TRANSVERSALES EST-OUEST						
Bongouanou - Dimbokro			63	1.100		
Dimbokro - Toumodi			42	500		
Daloa - Duékoué					101	1.700
Lagoualé (ou Man) - Danané					74	1.300
Liaisons à hauteur de Bouaké - Katiola et de Korhogo					200	2.000
Liaisons avec le Ghana et le Libéria			100	1.000		
ENSEMBLE	632	9.000	1.284	17.700	976	14.300

Le tableau n° 7 regroupe les projets faisant partie de ces trois programmes. Il faut noter que, par suite des incertitudes qui subsistent sur le contenu et le coût de chaque projet, les chiffres indiqués sont souvent assez approximatifs. Quand il y a plusieurs itinéraires possibles, les longueurs inscrites sont des maximums et correspondent au tracé le plus long. D'autre part, sur les routes déjà revêtues qui doivent faire seulement l'objet de rectifications et de déviations, la distance indiquée correspond aux seuls tronçons sur lesquels il est prévu de faire des travaux.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 457.

4. - *Récapitulation des investissements*

En fonction des crédits prévus pour les routes et des coûts des projets contenus dans les trois programmes, on obtient la ventilation suivante des dépenses d'investissement et de gros entretien, pour les deux périodes quinquennales.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS ROUTIERS (*)

Tableau N°8 — Milliards de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Investissements totaux	30,0	42,0
dont - Gros entretien (FER) . .	9,0	11,0
dont - Nouveaux aménagement .	21,0	31,0
Ventilation des nouveaux aménagements :		
- Opérations régionales.	4,0	3,0
- Pistes de désenclavement et d'intérêt touristique	0,8	1,2
- Ponts et bacs	1,0	1,0
- Liaisons inter-régionales . . .	15,2	25,8
Ventilation des investissements pour les liaisons inter-régionales:		
- Programme prioritaire	9,0	
- Programme optionnel	6,2	11,5
- Programme complémentaire 1976-1980 et opérations à préciser	-	14,3

C. - Le transport ferroviaire (**)

1. - *L'infrastructure ferroviaire*

a) Situation actuelle

La ligne exploitée par la Régie Abidjan-Niger comporte 1 173 kilomètres, soit 1 145 kilomètres pour la ligne principale Abidjan-Ouagadougou, dont 627 sur le territoire de la Côte d'Ivoire, 14 kilomètres pour la liaison Abidjan-Vridi et 14 kilomètres pour l'antenne sur la carrière de l'Aké-Béfiat.

Commencée en 1904, la construction s'est poursuivie jusqu'à Tafiré (kilomètre 488) avec des normes qui ne correspondent plus aux exigences du trafic commercial actuel. On y trouve, en effet, les caractéristiques suivantes :

— rampe maximale : 25 millimètres par mètre ;

— rayon minimal : 180 mètres ;

— rails de 25 kilogrammes en éléments de 6 mètres de longueur.

Au-delà de Tafiré, la voie est plus récente et ses caractéristiques sont bonnes.

Pour obtenir partout des conditions d'exploitation rentables, il est donc nécessaire de moderniser la partie la plus ancienne du tracé. Les rectifications sont terminées entre Abidjan et Agboville et sont en cours pour Agboville-Dimbokro, avec les normes adoptées au-delà de Tafiré, à savoir :

— rampe maximale : 10 millimètres par mètre ;

— rayon minimal : 500 mètres ;

— rails de 30 ou 36 kilogrammes en éléments de 12 mètres de longueur.

Les 1 835 ouvrages d'art ont une ouverture totale de 4 258 mètres. Calculés au départ pour des charges de 8 tonnes par essieu jusqu'à Ferkessédougou, ils ont tous, en Côte d'Ivoire, été renforcés pour supporter des essieux de 20 tonnes.

Les voies de croisement dans les gares sont insuffisantes, tant en nombre (la distance entre deux points de croisement atteint jusqu'à 52 kilomètres) qu'en longueur utile pour les trains à double traction.

L'entretien de la voie est de bonne qualité et les zones réputées mauvaises sont le fait de l'ancienneté et de la déformation des rails en place. Il conviendrait toutefois de pousser la mécanisation des travaux de ballastage et de curage des fossés.

b) Modernisation de la voie

En ce qui concerne la partie ivoirienne de la voie, la modernisation à effectuer de 1971 à 1980 consiste d'abord à terminer les travaux engagés sur la section Agboville-Dimbokro.

Il faudra aussi rectifier le tracé de Dimbokro à Tafiré, c'est-à-dire sur quelque 300 kilomètres, en y posant une voie nouvelle en rails de 36 kilogrammes soudés. Cette opération est indispensable pour assurer une bonne qualité de service et notamment pour réduire les délais de transport, comme le réclame la clientèle. Entre Tafiré et la frontière, les travaux à effectuer consistent en des soudures de voies en place et des reballastages ou des compléments de ballastage.

Les investissements correspondant à ces travaux représentent 1 300 millions de F CFA pour l'achèvement de la section Agboville-Dimbokro et environ 8 milliards pour la partie de la voie au-delà de Dimbokro.

c) Création de lignes nouvelles

Deux nouvelles lignes ou sections de lignes sont envisagées au cours de la prochaine décennie ; toutes les deux sont liées à d'importants projets miniers :

— prolongation de la ligne actuelle pour l'évacuation du minerai de manganèse de Tambao en Haute-

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 457.
(**) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 457.

Volta. Du point de vue infrastructure, ce prolongement intéresse surtout la Haute-Volta, mais le trafic supplémentaire apporterait des recettes nouvelles au chemin de fer et au port d'Abidjan ;

— création d'une ligne entre San Pedro ou Sassandra et le gisement de fer de Bangolo, près de Man. La construction de cette ligne est liée à l'option choisie en matière d'évacuation du minerai. Il conviendra de faire une étude technique et économique précise pour comparer l'intérêt du chemin de fer et du pipe-line.

Quelle que soit la solution qui sera choisie, le mode d'évacuation du minerai sera intégré à l'exploitation minière. Les investissements nécessaires sont envisagés dans la partie du chapitre 4 consacrée aux activités minières (branche 10).

d) Renforcement de la traversée d'Abidjan

Le développement rapide de la population d'Abidjan et son installation dans les banlieues de la ville, entraînent des déplacements de plus en plus importants des habitants à l'intérieur du grand Abidjan. Un des moyens de résoudre le problème des transports dans la capitale, sans accroître démesurément la voirie, est de développer les transports en commun, notamment l'utilisation de la voie ferrée pour les trajets suburbains Nord-Sud. Ce mode de transport a aussi l'avantage de mieux utiliser la voie ferrée du pont Houphouët-Boigny et peut permettre de reporter de quelques années l'agrandissement de ce pont ou la construction d'un nouveau pont entre le Plateau et Treichville. Le montant des travaux de renforcement et d'extension vers Abidjan-Lagune, Anyama, Lokodjo, et de desserte des zones industrielles représenterait environ 1 milliard de F CFA. Des études doivent préciser l'emplacement souhaitable de la voie à l'intérieur d'Abidjan (par le Plateau ou par la voie actuelle le long de la baie du Banco) et évaluer les coûts et les avantages des différentes solutions possibles. Les décisions devront être prises dans le cadre du programme d'aménagement d'ensemble d'Abidjan.

2. - *L'exploitation actuelle* (1)

a) Les trafics

L'évolution du trafic total de 1958 à 1968 a été la suivante :

Tableau N° 2

Année	Voyageurs				Marchandises			
	Milliers de voyageurs	Voyageurs-kilomètres		Distance moyenne de transport (km)	Milliers de tonnes	Tonnes-kilomètres		Distance moyenne de transport (km)
		Millions	Indice base 100 en 1958			Millions	Indice base 100 en 1958	
1958	1.318	171	100	130	423	157	100	370
1959	1.409	195	114	139	494	189	120	382
1960	1.524	219	128	144	553	214	137	388
1961	1.836	324	190	176	740	336	215	455
1962	1.810	334	195	185	655	318	203	485
1963	1.880	374	219	199	664	326	208	486
1964	2.202	470	275	213	710	334	213	470
1965	2.354	507	297	216	697	326	208	468
1966	2.370	517	303	218	669	313	200	468
1967	2.236	479	280	214	670	321	205	478
1968	2.510	541	317	215	689	342	218	496
1969	2.478	522	305	211	762	390	248	512
1970	2.565	626	366	244	739	399	254	530

L'expansion du trafic voyageurs a été importante et continue de l'être. De 1963 à 1970, le taux moyen annuel d'accroissement a été de 7,6 %.

Après une très forte augmentation en 1961, due à la rupture des relations ferroviaires entre le Sénégal et le Mali, le trafic des marchandises a connu jusqu'en 1967 une longue période de stagnation. Deux raisons expliquent cette situation, d'une part, le retour progressif à partir de 1963 des marchandises et des produits en provenance ou à destination du Mali vers la voie ferrée Dakar-Bamako, occasionnant à la R.A.N. la perte d'une partie du trafic qui lui était venu en 1961 et d'autre part, une augmentation continue sur l'Abidjan-Niger, du volume des transports traditionnels, c'est-à-dire ceux propres à la Côte d'Ivoire et à la Haute-Volta.

La répartition du trafic du Mali entre le Chemin de Fer du Sénégal et la R.A.N. a été définitivement déterminée vers 1967 en fonction de considérations économiques liées à la position géographique des régions terminales à desservir. Depuis cette époque, une nette reprise s'est manifestée, les résultats de 1969 et 1970 sont favorables. Il est donc difficile de dégager des

(1) Ce paragraphe concerne l'activité totale de la RAN. en Côte d'Ivoire et en Haute-Volta.

tendances à long terme. Signalons cependant, à titre indicatif que de 1960 à 1970, le taux annuel d'accroissement a été de 6,4 %.

Le trafic concernant la partie du réseau située en Côte-d'Ivoire représente 70 % du trafic voyageurs et près de 75 % du trafic marchandises.

Les principaux produits transportés sont les hydrocarbures et les produits alimentaires à la montée, le bétail, le coton et les oléagineux (graines de coton, arachides, karité) à la descente.

b) Le matériel et l'exploitation

Le matériel moteur, entièrement diesélisé, était, en 1968, composé de trente-trois locomotives à transmission électrique, quinze autorails et vingt-et-un locotracteurs. Mis à part les locomotives les plus anciennes et maintenant de puissance insuffisante, les parcours annuels sont de l'ordre de 100 000 kilomètres, ou même davantage, ce qui indique que le parc est bien utilisé.

Le matériel remorqué comprend cent quatre unités pour le matériel voyageurs et 1 046 unités pour le matériel marchandises, dont 55 véhicules de service. Les voitures de voyageurs sont bien utilisées, mais la rotation des wagons reste insuffisante, en raison de stationnements prolongés et inutiles, particulièrement au port d'Abidjan.

Après des difficultés initiales, dues à la diesélisation simultanée de l'ensemble du parc moteur, l'entretien du matériel est assuré maintenant de façon satisfaisante dans les ateliers d'Abidjan et de Bobo-Dioulasso.

En 1970, l'annuité correspondant au renouvellement et à l'amélioration du matériel et des installations s'est élevée à 1 055 millions de francs dont 927 millions provenaient des ressources propres de la RAN et 128 millions de contribution des États de Côte d'Ivoire (117 millions) et de Haute-Volta (11 millions). L'annuité théorique, établie sur la base des durées de vie des diverses installations, s'établirait à un niveau supérieur à cette annuité.

3. - *Perspectives d'évolution* (2)

a) Prévisions de trafics

Comme pour les transports routiers, les perspectives de trafic de voyageurs ont été évaluées en fonction de l'évolution passée, de la croissance démographique par région et des projections des dépenses des ménages ; on a retenu un accroissement moyen de 7 % par an.

Les prévisions de trafic de marchandises ont été établies, par catégorie de produits, à partir des perspectives de production, d'exportation et de consommation par zone. Elles présentent un taux de croissance de l'ordre de 5 % par an en moyenne.

Les perspectives de trafic sont les suivantes :

Tableau N° 10

Année	Trafic des voyageurs		Trafic des marchandises	
	Milliers de voyageurs	Millions de voyageurs km	Milliers de tonnes	Millions de tonnes km
1968 (rappel)	2.510	541	689	342
1970 (rappel)	2.565	626	739	399
1975	3.500	860	940	510
1980	5.000	1.220	1.200	650

L'amélioration de la voie et celle de la qualité du service, qui sont en partie liées, doivent permettre d'atteindre les trafics projetés.

Il faut rappeler, par ailleurs, que ces perspectives ne tiennent pas compte d'une ligne éventuelle San Pedro - Bangolo, ni de l'acheminement du minerai de manganèse de Tambao.

b) Besoins en matériel

Il n'est pas prévu d'extension en ce qui concerne le parc de locomotives et de locotracteurs, mais seulement un remplacement du matériel existant, par un matériel moins nombreux mais plus puissant. Ainsi les vingt locomotives de 1 000 CV céderont la place à deux locomotives de 2 400 CV (déjà acquises) et à dix locomotives de 1 800 CV (dont huit entre 1971 et 1975). Les huit locomotives de 1 500 CV seront remplacées, entre 1975 et 1980, par huit locomotives de 1 800 CV.

Il est prévu l'acquisition de deux locotracteurs entre 1970 et 1974, mais l'utilisation des locomotives déclassées permettra d'éviter d'autres achats entre 1975 et 1980.

Le parc de matériel sera complété par l'achat de neuf autorails entre 1972 et 1980, quarante voitures de voyageurs, quatre-vingt remorques d'autorails et quarante wagons de marchandises par an. Les investissements correspondants sont indiqués ci-après, au tableau n° 11.

c) Perspectives d'exploitation

Encore que les conditions actuelles d'exploitation soient satisfaisantes, il paraît possible et souhaitable de les améliorer, tant du point de vue technique que commercial. Du point de vue technique, la modernisation de la voie et l'amélioration des télécommunications sont en cours ou en projet. L'effort le plus

(2) Ce paragraphe concerne l'activité totale de la RAN, en Côte d'Ivoire et en Haute-Volta.

important doit porter sur l'accélération des opérations terminales du transport ferroviaire ; l'aménagement des gares y contribuera efficacement.

Sur le plan commercial, il est probable que certains aménagements de tarif à longue distance permettraient de drainer ver le rail des trafics plus importants.

4. - *Programme d'investissements* (*)

a) Infrastructure

Au point de vue de l'infrastructure, les investissements les plus urgents concernent l'achèvement d'Agboville-Dimbokro, soit 1 300 millions.

Il faudra ensuite rectifier la voie de Dimbokro à Tafiré et faire certains travaux après Tafiré, ce qui représente environ 8 milliards, qui devront être répartis sur les deux prochains quinquennats. Les renforcements et les extensions de voies à Abidjan et dans sa banlieue devront aussi être effectués avant 1980. Cependant la période d'exécution des travaux ne peut pas encore être précisée ; elle devra être fixée en fonction des décisions qui seront prises dans le cadre de l'aménagement de l'ensemble des transports urbains et suburbains d'Abidjan. Comme on ne pourra pas dépenser plus de 5 à 6 milliards pour l'infrastructure ferroviaire, au cours de la période 1971-1975, on a réparti également entre les deux quinquennats les 9 milliards nécessaires pour ces nouveaux travaux.

On a prévu, par ailleurs, entre 1976 et 1980, une provision d'un milliard de F CFA pour des travaux d'infrastructure qu'il n'est pas possible de préciser actuellement.

b) Autres investissements

L'évaluation des autres investissements nécessaires à la RAN a été faite d'abord pour l'ensemble du réseau. On a ensuite réparti les montants nécessaires proportionnellement aux trafics des deux pays intéressés, c'est-à-dire en considérant que 75 % de ces investissements concernaient la Côte d'Ivoire.

On doit remarquer, par ailleurs, que 15 % seulement des achats de matériel roulant correspondent à un accroissement du parc, le reste représentant les renouvellements nécessaires.

c) Récapitulation

Les investissements bruts totaux à réaliser pour la partie ivoirienne de la RAN représentent 9 milliards de F au cours de chacun des deux quinquennats. Le tableau n° 11 en donne la ventilation.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS FERROVIAIRES *

Tableau N° 11 (millions de F.)

Types d'investissements	Période	
	1971-75	1976-80
1. Investissements d'infrastructure		
Achèvement d'Agboville-Dimbokro	1.300	–
Rectifications de tracés au nord de Dimbokro. Renforcements et extensions dans la zone d'Abidjan	4.500	4.500
Opérations à préciser ultérieurement	–	1.000
Sous-total	5.800	5.500
2. Autres investissements		
Amélioration des gares	300	300
Achat de matériel roulant	2.100	2.100
Renouvellements divers	800	1.100
Sous-total	3.200	3.500
TOTAL GENERAL	9.000	9.000

D. - Les ports (**)

L'ouverture du port d'Abidjan en 1951 a marqué le début de l'essor économique du pays. La mise en service en 1971 du port de San Pedro doit permettre la mise en valeur du Sud-Ouest et, en diminuant de façon très sensible les coûts de transport entre l'Océan et les régions de l'Ouest et du Centre-Ouest, favoriser le développement de ces régions. Les transports entre les deux ports pourront être effectués par cabotage.

La création du port de San Pedro va limiter, pendant un certain temps, la croissance de celui d'Abidjan. Il est difficile de préjuger de l'importance du trafic passant par Abidjan qui sera « détourné » au profit de San Pedro. Les prévisions d'affectation, entre les deux ports, des trafics d'exportation et d'importation ont été faites en fonction des perspectives de production et de consommation par zone et en tenant compte des coûts de transport, mais elles restent très approximatives. Il est apparu que la part du port de San Pedro pourra représenter, après 1975, entre 20 et 35 % du trafic total, le pourcentage variant évidemment selon les marchandises. C'est en fonction de ces perspectives de trafic qu'ont été évalués les investissements portuaires nécessaires pour assurer les échanges extérieurs.

1. - *Exploitation portuaire*

a) Le trafic actuel et son évolution passée

Le trafic du port d'Abidjan pour les années 1963 à 1968 a été le suivant :

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 457.
(**) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 458.

Tableau N° 12

Année	Entrées		Sorties		Total	
	Milliers de tonnes	Indice	Milliers de tonnes	Indice	Milliers de tonnes	Indice
1963	1.127	100	1.761	100	2.888	100
1964	1.327	118	2.059	117	3.386	117
1965	1.413	125	2.200	125	3.613	125
1966	1.683	149	2.390	136	4.073	141
1967	1.664	148	2.481	141	4.145	143
1968	1.969	175	2.776	158	4.745	164

Le taux moyen annuel de croissance du trafic a été de 12 % pour les entrées, 9,5 % pour les sorties et 10,4 % pour le trafic total.

Les principaux produits étaient en 1968 :

- *à l'importation*
  - — les produits pétroliers ..... 39,0 %
  - — les liants et ciments ..... 16,5 %
- *à l'exportation*
  - — les bois en grumes ..... 56,0 %
  - — le café ..... 8,0 %
  - — le cacao ..... 4,0 %
  - — les produits pétroliers ..... 6,5 %

Le nombre de navires entrés en 1967 a été de 2 740, dont 2 308 cargos, 55 pétroliers, 53 paquebots et 149 bananiers.

Le trafic portuaire est caractérisé par des chargements unitaires moyens peu élevés : 1 500 tonnes en moyenne par touchée pour les cargos (bois compris), 860 tonnes par touchée pour les tonnages manipulés à quai (bois exclu).

Les variations mensuelles sont peu importantes. On note cependant une pointe de trafic de décembre à avril.

Le trafic du port de Sassandra a été, en 1968, de 402 000 tonnes dont 96 % de bois en grumes.

b) Perspectives de trafic

Les perspectives de trafic pour les ports d'Abidjan et San Pedro sont indiquées dans le tableau n° 13. Elles sont nettement plus élevées que celles de l'étude de transports, car celle-ci avait tenu très peu compte de la politique de promotion des ventes concernant les bois d'essences secondaires.

PERSPECTIVES DE TRAFIC POUR LES PORTS D'ABIDJAN ET DE SAN PEDRO

Tableau N° 13

(milliers de tonnes, chiffres arrondis)

Nature du trafic	1970	1975			1980		
		Total	dont SAN PEDRO		Total	dont SAN PEDRO	
			Hypothèse maximum	Hypothèse minimum		Hypothèse maximum	Hypothèse minimun
Exportations							
- Grumes	2.200	1.800	1.500	1.000	1.800	1.500	1.000
- Autres produits	1.300	1.700	250	150	2.100	700	400
Total	3.500	3.500	1.750	1.150	3.900	2.200	1.400
Importations							
- Produits pétroliers	700	1.000			1.400		
- Clinker	400	550	50	30	700	100	50
- Autres produits	800	1.000	130	50	1.300	200	100
Total	1.900	2.550	180	80	3.400	300	150
Cabotage	–	120	60	60	220	110	110
TRAFIC TOTAL	5.400	6.170	1.990	1.290	7.520	2.610	1.660

2. - *Infrastructure portuaire actuelle*

Jusqu'en 1970, l'infrastructure portuaire de la Côte d'Ivoire était constituée par le port d'Abidjan, qui représentait plus de 90 % du trafic, et par un certain nombre de ports secondaires dont un seul, Sassandra, avait une activité notable. Le second port en eau profonde, San Pedro, sera ouvert au trafic commercial en 1971. Les principales infrastructures sont :

a) Port d'Abidjan

Les installations portuaires sont situées dans une rade bien abritée de 1 000 hectares, reliée à la mer par un canal de 2 700 mètres, le canal de Vridi.

La zone des marchandises diverses constitue le principal centre d'activité du port. Elle comporte quinze postes d'accostage totalisant 2 300 mètres et séparés en deux sections : les quais Nord avec 5 postes et Ouest avec dix postes. Par remblaiement de la digue de Vridi une nouvelle zone portuaire est en cours d'achèvement. Elle pourra être équipée de dix postes à quai de 155 mètres. Les deux premiers sont en cours de construction.

La surface de stockage couverte se compose de quatorze hangars de 6 000 mètres carrés soit 84 000 mètres carrés. Les terre-pleins de stockage à l'air libre ou sous bâches comportent 17 500 mètres carrés avec revêtement en dur et 74 000 mètres carrés non revêtus.

Les principaux postes spécialisés sont :

— un parc à bois de 65 000 mètres carrés, dans la baie du Banco ;

— un poste bananier avec un quai de 270 mètres de long ;

— un poste minéralier situé à l'entrée du canal de Vridi ;

— un second poste à proximité du premier, desservant la nouvelle usine de la SIVENG ;

— deux postes pétroliers, l'un sur coffre en mer relié à la raffinerie par un sea-line de 5 300 mètres, l'autre sur la rive Est du canal de Vridi pour les petits navires ;

— un quai de batelage et un quai de chalandage ;

— le port de pêche enfin qui dispose d'un quai de 850 mètres.

Les accès routiers immédiats sont satisfaisants. Par contre la plus grande partie du trafic routier desservant le port doit franchir la lagune et traverser ou longer la zone urbaine d'Abidjan au Nord de la lagune.

b) Port de San Pedro

Ce port est conçu pour recevoir les cargos les plus lourds fréquentant normalement la côte d'Afrique. Il comportera en première phase :

— deux quais à marchandises diverses ;

— six mouillages pour l'embarquement des grumes et un parc à bois terrestre ;

— un quai pour la pêche ;

— un quai de servitude.

En phase finale, le nombre de postes à quai pourra être porté à 16.

c) Ports secondaires

Seul le port de Sassandra présente des installations utilisées régulièrement :

— un Wharf de 280 mètres, exploité par la Subdivision des Travaux Publics ;

— divers parcs privés pour les grumes flottables.

Avec l'ouverture du port de San Pedro, l'exploitation du wharf devrait être suspendue, seuls les parcs privés demeurant en activité.

3. - *Extensions projetées et programme d'investissement*

Les seules extensions prévues concernent les ports d'Abidjan et de San Pedro.

a) Port d'Abidjan

Les deux premiers postes à quai sur la digue de Vridi, n°s 16 et 17, sont en cours de construction, ainsi que le magasin cale correspondant au poste 17. Les deux postes suivants, n°s 18 et 19, seront mis en chantier au cours de la période 1971-1975, ainsi que l'équipement des terre-pleins correspondants. Le port d'Abidjan pense aussi devoir construire deux nouveaux quais (n°s 20 et 21) entre 1976 et 1980 ; la décision sera prise ultérieurement en fonction de l'évolution du trafic.

Le canal de Vridi nécessite actuellement de gros travaux d'entretien et de dragage. Deux études sont en cours : l'une technique, en vue d'un renforcement du musoir d'entrée, l'autre économique, sur la rentabilité d'un élargissement et d'un approfondissement du canal permettant de recevoir des bateaux d'un tonnage répondant aux caractéristiques futures du transport maritime.

Il convient d'autre part que le port d'Abidjan puisse s'équiper pour recevoir les navires porte-containers dont l'utilisation se répand rapidement et qu'il soit, si possible, le centre de tranait de ce genre de trafic pour l'Afrique de l'Ouest. Abidjan reçoit d'ores et déjà des navires porte-containers ; cependant, pour assurer une bonne rentabilité à ce type de transport, il faudra non seulement installer un équipement spécialisé au port, mais aussi modifier le système commercial et notamment les transports terminaux (route, fer, cabotage), de manière à utiliser, le plus souvent possible, les containers de bout en bout. Il est encore trop tôt pour prévoir, de façon précise, les délais nécessaires pour ces transformations et d'en chiffrer les coûts.

Les montants des investissements à prévoir, au cour de la période 1971-1975, sont de 450 millions de F CFA pour l'achèvement des postes 16 et 17, de 850 millions pour les postes 18 et 19, de 3 milliards pour les équipements et les superstructures et de 500 millions pour l'aménagement de la digue de Vridi.

Sous réserve des conclusions des études en cours, il faut ajouter environ un milliard pour la protection de l'entrée du canal et un autre milliard pour l'élargissement et l'approfondissement de l'accès du canal de Vridi. L'ensemble représente 6 800 millions de F CFA. On peut prévoir un montant équivalent pour le quinquennat suivant, soit 6,5 milliards de F CFA.

Les investissements relatifs au port de pêche seront de 550 millions de F CFA au cours de la période 1971-1975 et peut-être de 500 millions entre 1976 et 1980.

b) Port de San Pedro

Les compléments de travaux concernant la première phase de construction s'élèveront, pendant le quinquennat 1971-1975, à 1 milliard de F CFA dont 200 millions pour le port de pêche. Les investissements à réaliser, entre 1976 et 1980, seront de l'ordre de 2 milliards de F CFA.

Ces chiffres ne concernent pas le port minéralier qui est pris en compte dans le chapitre 4 consacré à l'expansion industrielle (Branche 10).

c) Programme d'investissements (*)

Compte tenu des travaux à réaliser et des sommes disponibles pour le financement des investissements publics, le programme retenu pour le quinquennat 1971-1975 représente 8 350 millions de F (tableau n° 14).

Les prévisions concernant la période 1976-1978 s'élèvent à 9 000 millions de F CFA. Etant donné les incertitudes qui subsistent quant aux coûts et aux avantages qu'il y aurait à accueillir des navires plus importants, des porte-containers ou des porte-barges, le montant global, et plus encore sa ventilation, sont très approximatifs. De plus le port de San Pedro n'étant pas encore en service, il est difficile de prévoir, de façon précise, quels seront la répartition des trafics entre les deux ports et les besoins nouveaux de chacun d'entre eux après 1975.

INVESTISSEMENTS PORTUAIRES

Tableau N° 14 (millions de F.)

	1971-1975	1976-1980 (estimation)
Port d'ABIDJAN		
- Port marchand	6.800	6.500
- Port de pêche	550	500
Total	7.350	7.000
Port de SAN-PEDRO		
- Port marchand	800	2.000
- Port de pêche	200	
Total	1.000	2.000
TOTAL GENERAL. . . .	8.350	9.000

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 458.

E. - LES TRANSPORTS PAR VOIE D'EAU ET LES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS

1. - *Transports maritimes*

L'activité maritime du pavillon ivoirien se limite encore aux trois bateaux de la SITRAM, qui totalisent 16 000 tonneaux. La SITRAM assure seulement 10 % des transports de bananes ivoiriennes et moins de 1 % des autres trafics.

Le coût élevé des transports maritimes intéressant la Côte d'Ivoire grève les prix qu'elle doit payer pour ses importations et réduit ceux qu'elles reçoit effectivement pour ses exportations ; les prix sont fixés par les conférences d'armateurs. Conscient de ce problème et de ses conséquences pour l'économie ivoirienne, le gouvernement à suscité la création d'un Conseil ivoirien des chargeurs qui doit proposer les mesures susceptibles d'améliorer la situation. Une diminution des prix de fret améliorerait la compétitivité des exportations ivoiriennes dont on a déjà souligné le rôle moteur, pour le développement économique du pays, au cours de la prochaine décennie.

Le transport maritime est lui aussi une activité exportatrice, et il convient de développer rapidement l'armement ivoirien, de manière qu'il assure une part croissante du commerce extérieur du pays. Un effort particulier doit être fait en ce qui concerne le cabotage, non seulement entre Abidjan et San Pedro, mais aussi pour les relations avec les autres pays africains. Son extension est en effet une des conditions du succès de la politique de coopération régionale que la Côte d'Ivoire entend promouvoir.

Cette politique de coopération interafricaine, qui a fait ses preuves pour les transports aériens, devrait trouver un nouveau point d'application important dans le domaine des transports maritimes. En effet le moyen le plus efficace d'assurer aux pays africains une part équitable des recettes du transport maritime, concernant leur propre commerce extérieur, consiste sans doute à créer un armement multinational, certainement plus rentable qu'une série de compagnies nationales. En attendant, il ne faut laisser échapper aucune des possibilités qui se présentent pour le développement de la flotte proprement ivoirienne.

Que ce soit sous une forme purement nationale ou, de préférence, dans un cadre multinational, il apparait de première importance que soient étudiées avec précision les conditions dans lesquelles la marine marchande ivoirienne pourra obtenir la part qui lui revient dans le commerce extérieur du pays. La promotion du transport maritime ivoirien exigera des accords équitables avec les Gouvernements étrangers, comme cela a été fait pour les relations aériennes.

2. - *Transports sur les voies d'eau intérieures*

Quatorze lagunes, reliées par des canaux artificiels, forment un réseau continu longeant la côte sur environ 300 kilomètres, avec sensiblement Abidjan pour centre, et se prolongeant par la partie navigable, en général réduite, des principaux fleuves.

La plus grande partie des transports lagunaires de marchandises est effectuée par les transitaires.

Les données statistiques disponibles sur les transports de voyageurs sont extrêmement limitées. A côté du trafic urbain et suburbain d'Abidjan, estimé en 1968 à environ 1 million de passagers, on note une quinzaine de lignes régulières. Des mesures ont été prises pour un recensement et un contrôle de ces activités.

Le trafic de marchandises est mieux connu. Il a été en 1968 de 560 000 tonnes dont 400 000 tonnes de bois en grumes, 120 000 tonnes de manganèse et 40 000 tonnes de produits divers (conserves d'ananas essentiellement). Ce trafic qui représente actuellement environ 60 millions de tonnes-kilomètres devrait rester à peu près stationnaire, les trafics de bois et de manganèse cédant partiellement la place aux conserves d'ananas, au coprah, au falun et aux marchandises diverses.

Il convient d'utiliser au mieux les voies lagunaires qui offrent, pour les marchandises non périssables, des possibilités de transport à des coûts très faibles et sans investissements considérables, dans une région où une partie du réseau routier est saturée. Les transports lagunaires doivent être modernisés ; ceci faciliterait une diminution très sensible des prix de transport, actuellement trop élevés.

Aucun investissement ne semble nécessaire pour l'infrastructure. Les investissements exigés par la modernisation du matériel de transport seraient de l'ordre de 75 millions, pour la période de 1971-1975, et de 60 millions pour la période de 1976-1980.

La construction du barrage de Kossou va créer un lac artificiel qui donnera lieu à une importante activité de pêche, examinée dans le chapitre 3, et à des transports. Pour répondre à ces besoins nouveaux il faudra construire un certain nombre d'appontements représentant des investissements de l'ordre de 200 millions de F CFA, les transports eux-mêmes étant assurés par le secteur privé.

3. - *Les auxiliaires des transports*

Il s'agit principalement des acconiers, des transitaires et des agents maritimes. Peu nombreuses et en général importantes, ces entreprises sont assez bien connues ; ce sont d'ailleurs elles qui effectuent la plupart des transports lagunaires.

Les prévisions concernant leur activité ont été effectuées en fonction des perspectives de mouvements de marchandises, en écartant évidemment celles qui ne les concernent pas, comme les hydrocarbures et les minerais.

On a estimé que le chiffre d'affaires, y compris le transport lagunaire, représenterait, en prix 1968, environ 10 400 millions de F CFA en 1970, 13 300 millions en 1975 et 16 000 millions en 1980.

Il apparaît que des gains importants de productivité sont possibles dans le domaine de la manutention ; ils permettraient de réduire les prix pratiqués. Les tarifs officiels actuels paraissent trop élevés mais, du fait de la pratique des ristournes aux grandes sociétés commerciales, les prix réels sont souvent nettement inférieurs.

F. - Le transport aérien (*)

Le Gouvernement ivoirien se préoccupe, à juste titre, du développement des régions éloignées de la capitale et de l'équilibre nécessaire entre l'expansion extrêmement rapide de celle-ci et l'évolution économique de celles-là. Or, l'existence des liaisons aériennes entre les villes importantes du pays et la fréquence de ces liaisons a une grande importance pour le développement économique régional.

La croissance du trafic aérien intérieur doit permettre d'assurer de bonnes relations entre Abidjan et les villes qui sont situées à plus de 400 ou 500 km par la route. La rapidité du développement des transports aériens intérieurs dépend de la solution qui pourra être donnée aux problèmes, étroitement liés, de l'insuffisance des taux de remplissage et du niveau élevé des tarifs.

Sur le plan international, l'avion prend de plus en plus complètement la place du bateau pour le transport des passagers. En dehors du développement normal des lignes régulières, il faut prévoir pour la prochaine décennie un essor très rapide des vols charters à bas prix, seul moyen de permettre un tourisme de masse. Le fret aérien se développera lui-même d'autant plus rapidement que la baisse relative des tarifs, liée notamment à la mise en service des avions gros porteurs, sera plus importante. Il restera évidemment limité à certaines catégories de marchandises, mais il convient de rechercher systématiquement de nouveaux produits qui peuvent être exportés par la voie aérienne.

1. - *Les agents du transport aérien*

a) L'agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne (ASECNA)

La Côte d'Ivoire a confié à l'ASECNA les responsabilités suivantes :

— assurer la sécurité des vols tant dans son espace

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 458.

aérien qu'au cours des phases d'approche et d'atterrissage sur l'aéroport d'Abidjan - Port Bouet ;

— la gestion des infrastructures aéronautiques d'intérêt national ;

— la conception et la réalisation de certains équipements aéronautiques.

b) Air Ivoire

La société Air Ivoire assure les relations aériennes intérieures. Les lignes actuellement exploitées sont Abidjan-Bouaké-Korhogo, Abidjan-Bouaké-Daloa-Man et Abidjan-Sassandra-San Pedro-Béréby-Tabou.

La flotte d'Air Ivoire se compose de 2 DC 3 pour les lignes régulières et les charters, d'un Cessna Sky Wagon et d'un Piper Astec utilisés surtout comme avions-taxis.

La structure de la société est très légère, les services autres que le personnel navigant étant assurés conjointement avec ceux de l'agence UTA.

c) Air Afrique

Air Afrique est une société africaine multinationale de transports aériens, dont le siège social est à Douala et le siège administratif à Abidjan. L'activité de cette société en Côte-d'Ivoire ne concerne que l'aéroport d'Abidjan.

Air Afrique assure 45 % du trafic international de passagers de l'aéroport d'Abidjan. Son activité est en croissance régulière et prendra une extension encore plus grande avec le développement du tourisme.

2. - *La situation actuelle*

a) Les trafics

Le trafic international de l'aéroport d'Abidjan a été le suivant de 1965 à 1968 :

TRAFIC INTERNATIONAL
DE L'AEROPORT D'ABIDJAN

Tableau N° 15

Années	Nombre de Passagers			Fret
	Arrivées + Départs	Transit (1)	Total	(Tonnes)
1965	110.664	14.577	125.241	3.688
1966	121.898	16.090	137.988	4.975
1967	123.879	18.936	142.815	5.394
1968	141.169	21.676	162.845	6.521

(1) Chaque passager en transit n'est compté qu'une fois.

Les taux moyens d'accroissement de 1960 à 1968 ont été d'environ 11 % par an, pour les passagers comme pour le fret. Cependant, sauf pour le transit, l'évolution des dernières années est marquée par des taux de croissance très différents d'une année à l'autre.

Les lignes principales sont les lignes vers la France (Abidjan-Paris représentait environ 40 000 passager en 1968 soit 29 % du total) et les pays d'Afrique Occidentale, (à la même date Abidjan-Accra, Abidjan-Dakar et Abidjan-Cotonou représentaient chacune 12 000 passagers).

Quant au trafic domestique son évolution a été la suivante :

Tableau N° 16

Années	Passagers Arrivées + Départs	Fret	Poste
	Nombres	(Tonnes)	(Tonnes)
1965	11.180	168	45
1966	12.112	198	38
1967	12.808	216	41
1968	17.801	282	43

La forte croissance observée en 1968 est due, en partie, à l'ouverture de l'aérodrome de San Pedro. Si on élimine le trafic de San Pedro, les taux moyens de croissance de 1965 à 1968 ont été d'environ 12 % tant pour les passagers que pour le fret. Comme pour le trafic international, on observe que les taux de croissance varient très largement selon les années.

b) L'infrastructure aéronautique

Le trafic aérien international de la Côte d'Ivoire est reçu actuellement en totalité par l'aéroport d'Abidjan qui vient d'être doté d'une aérogare moderne et dont les infrastructures et superstructures sont satisfaisantes. Un deuxième aéroport de classe internationale, Yamoussoukro, est en cours d'aménagement.

Une quinzaine d'autres terrains qui disposent, dans l'ensemble, d'un équipement à peu près satisfaisant, sont en mesure de recevoir des appareils de type DC 3 ; huit d'entre eux sont desservis régulièrement par Air Ivoire : Bouaké, Daloa, Man, Korhogo, Sassandra, San Pedro, Béréby, Tabou.

On compte encore une quinzaine de petits aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique et environ vingt-cinq aérodromes à usage privé.

Le coût annuel d'entretien de ces infrastructures est de 110 millions pour l'aéroport d'Abidjan et de 13 millions pour les autres aéroports.

3. - *Perspectives de développement*

L'expansion rapide des transports aériens, tant à l'intérieur du pays que pour les relations internationales, continuera au cours de la prochaine décennie et sera même accélérée du fait du mouvement touristique.

Le prix élevé des transports intérieurs est dû notamment à un taux d'occupation trop faible, de l'ordre de 50 %. Il n'est pas certain qu'une baisse de prix entraînerait nécessairement une augmentation importante de trafic, car les enquêtes et expériences réalisées semblent montrer que la demande, constituée essentiellement de voyages d'affaires et administratifs, est assez inélastique.

Une réduction des tarifs apparaît néanmoins souhaitable pour faciliter les relations interrégionales. Elle pourrait probablement être réalisée sans subventions très importantes si la clientèle potentielle pouvait disposer de commodités supplémentaires, par exemple de possibilités de locations de voitures dans les villes desservies par Air Ivoire. D'autre part l'augmentation des fréquences des vols devrait permettre d'attirer une clientèle nouvelle, à qui les horaires et l'espacement des vols imposent un temps de séjour dans la ville de destination qui est inacceptable — trop court ou au contraire excessif eu égard à ses besoins professionnels.

Il conviendrait, d'autre part, d'étudier la possibilité et l'intérêt d'une prolongation de certaines lignes intérieures vers des villes étrangères relativement proches. Ce serait le cas, en particulier, pour l'extension de la ligne Abidjan-Korhogo vers Bobo-Dioulasso. Il doit être possible d'obtenir l'accord d'Air Afrique lorsque la ligne n'intéresse pas cette compagnie.

L'expansion du tourisme intérieur se fera surtout sous la forme de circuits organisés comportant des vols charters qui pourront être associés avec des trajets routiers. Pour offrir des conditions attrayantes de prix, ces vols devront être vendus à des prix voisins des prix de revient ; ils contribueront néanmoins à améliorer la rentabilité de l'exploitation aérienne intérieure.

En matière de transports internationaux les vols par charter à prix réduits, de l'ordre de 40 000 à 50 000 F CFA pour l'aller et retour Europe-Abidjan, devront se développer pour satisfaire les besoins des touristes. Air Afrique devrait pouvoir assurer une bonne partie de ces vols qui comporteraient aussi des arrêts dans d'autres pays africains.

a) Perspectives de trafic

Les perspectives de trafic de l'aéroport d'Abidjan sont fondées sur la poursuite de l'expansion passée, mais on a corrigé les évaluations des mouvements de passagers pour tenir compte de l'arrivée d'un nombre croissant de touristes.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 458.

Tableau N° 17

Nature du trafic	Unités	1968	1970	1975	1980
TRAFIC INTERNATIONAL					
- Passagers	milliers	141	190	420	950
- Passagers en transit (comptés 1 fois)	milliers	22	27	48	85
- Frêt	milliers de tonnes	6,5	9	21	47
TRAFIC DOMESTIQUE					
- Passagers	milliers	20 (1)	27	60	120

(1) En extrapolant à 12 mois le trafic de SAN PEDRO.

b) Programme d'investissement (*)

Aéroport d'Abidjan

Etant donné les prévisions concernant le tourisme international, l'aérogare d'Abidjan ne sera plus suffisante pour le trafic prévisible jusqu'en 1980. Des travaux devront être effectués pour la réception des gros porteurs à partir de 1973 ou 1974, et il conviendra de faire des extensions entre 1976 et 1980. Il est prévu par ailleurs la réalisation d'un balisage d'approche et de piste haute intensité et l'installation d'un ILS catégorie 2. Un développement important des installations de fret sera aussi nécessaire.

Autres aéroports

L'aménagement de l'aéroport de Yamoussoukro sera prochainement terminé. Divers autres travaux sont à prévoir, notamment sur l'aérodrome de San Pedro qui doit être équipé d'urgence et qui pourra desservir Grand-Béréby par la nouvelle route. Ensuite seraient améliorés ceux de Korhogo, Daloa et Man. Divers autres aménagements seront nécessaires en fonction des besoins du développement du trafic aérien intérieur et du tourisme.

Air Ivoire

La structure actuelle d'Air Ivoire correspond aux besoins. Pour l'avenir les efforts porteront sur l'action commerciale, afin d'augmenter le taux de remplissage des appareils et la fréquence des vols, ce qui permettra de diminuer les tarifs. Le développement du tourisme devrait faciliter la réalisation de ces objectifs. D'ici 1980, les besoins doivent être, soit de cinq appareils d'une vingtaine de places, soit de deux appareils d'une vingtaine de places et de deux autres de trente à quarante places.

Les investissements correspondants représentent environ 500 millions de F.

Air Afrique

Conformément aux conventions de la comptabilité nationale, on considère comme ivoirienne, une proportion des activités de la compagnie multinationale

qui correspond à la part du trafic intéressant Abidjan dans l'ensemble de son trafic. On ne retiendra donc ici qu'une partie des investissements d'Air Afrique.

Pour faire face à l'augmentation de la demande, cette compagnie doit acheter avant 1980 quatre ou cinq appareils gros porteurs de type DC 10 dont deux sont déjà commandés pour 1973 et 1974 ; elle devra en outre faire des investissements complémentaires au sol. La part ivoirienne peut être estimée ainsi :

(en millions de F)

	1971-1975	1976-1980
— Appareils	2 100	3 100
— Autres investissements	300	300
TOTAL	2 400	3 400

Les investissements qui doivent être réalisés, de 1971 à 1980, pour les transports aériens sont récapitulés dans le tableau n° 18 (*).

Tableau N° 18

Nature des investissements	Investissements (millions de F.)	
	1971-1975	1976-1980
Aéroport d'ABIDJAN	500	600
Aéroport de YAMOUSSOUKRO	400	200
Autres aéroports	600	1.200
Equipements divers	500	1.000
Total des infrastructures	2.000	3.000
Equipement d'Air Ivoire	200	300
Equipement d'Air Afrique	2.400	3.400
TOTAL GENERAL	4.600	6.700

II. LA POSTE ET LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

A. - Considérations générales

On examinera ici non seulement les perspectives de développement des télécommunications proprement dites (téléphone, télex, télégraphe), mais aussi celles de la poste, à l'exclusion toutefois des services financiers qu'elle assure (transferts d'argent, chèques postaux, caisse d'épargne) qui, par leur nature, sont étudiés dans le cadre des Institutions Financières.

Les télécommunications constituent des instruments indispensables au développement économique et social, mais aussi à l'action gouvernementale.

1. - *Les télécommunications, facteur du développement économique et social et instrument de la politique gouvernementale*

Dès que les entreprises agricoles, industrielles et commerciales atteignent une certaine importance et que leurs services se trouvent dispersés, des communications rapides deviennent absolument nécessaires pour assurer leurs liaisons internes. Lorsque celles-ci ne peuvent être effectuées dans de bonnes conditions par les services publics, on voit se créer des circuits privés, notamment des réseaux privés de communications par radio ; de tels palliatifs coûtent souvent plus cher à l'économie.

A fortiori les liaisons entre fournisseurs et clients exigent des moyens modernes de communication, faute desquels la productivité des entreprises n'atteint pas le niveau souhaitable et freine le développement économique.

Du point de vue social, la mise à la disposition du public de moyens de communication rapides représente, avec l'électrification et les adductions d'eau, l'une des améliorations des conditions de vie les plus appréciées.

La recherche d'informations sur les événements et leur exploitation pour la diffusion de directives générales constituent un principe de base de toute action gouvernementale. Les télécommunications sont particulièrement indispensable lorsque la rapidité des informations conditionne la sécurité de l'Etat, celle des personnes et des biens.

A ces divers titres, le développement des moyens de communication apparaît comme un domaine dans lequel une action coordonnée et efficace est absolument nécessaire.

Il convient donc de promouvoir une politique de développement assurant non seulement la croissance des réseaux, mais aussi l'amélioration continue de la qualité des services par l'automatisation progressive des télécommunications et par la rapidité d'acheminement du courrier.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 458.

2. - *Etudes de planification des télécommunications*

En 1966-1967 une première étude de planification du développement des télécommunications publiques du pays avait été menée en liaison avec le ministère des Postes et Télécommunications. L'étude comportait, d'une part, l'établissement d'un plan directeur de télécommunications, définissant les principes techniques d'organisation du réseau de la Côte d'Ivoire, d'autre part, l'élaboration d'un plan quinquennal 1968-1972.

Une seconde étude sur le développement des télécommunications, portant sur la période 1971-1975, avec des perspectives 1980, a été réalisée.

Plusieurs raisons expliquent cette nouvelle étude :

— la nécessité d'actualiser les projets dans un pays à développement économique rapide :

— la distorsion, entre le développement possible et l'évolution réelle ;

— la pénurie de personnel qualifié dont disposait l'Administration des Postes et Télécommunications :

— l'intérêt majeur qu'il y a à faire coïncider la période considérée pour la planification des télécommunications avec la durée du plan national de développement.

On dispose d'ores et déjà des résultats de la première phase de cette étude ; ils ont servi de base aux projets de développement indiqués plus loin.

B. - La situation actuelle et l'évolution passée

1. - *Le téléphone*

A la fin de 1970, on compte environ 17 000 abonnés dont 11 000 « affaires », 4 000 « particuliers » et 2 000 « administrations ». La plus grande partie des abonnements concerne Abidjan (12 500).

L'augmentation du nombre d'abonnés a été très rapide. De moins de 1 800 abonnés en 1955, on est passé à 3 700 en 1960 et à 8 400 en 1965, ce qui correspond à un taux de croissance de 17 % par an en moyenne sur la période 1955-1965.

2. - *Le télex*

Le télex, qui a été mis en service en 1961, a pris une extension très rapide : le nombre d'abonnés a augmenté en moyenne de 24 % par an.

3. - *Le télégraphe*

Le télégraphe a eu une croissance beaucoup plus faible que les autres services de télécommunication : de l'ordre de 8 % en moyenne par an sur la période 1960-1965, surtout due à l'accroissement de la longueur des messages envoyés.

4. - *La poste*

La croissance du service postal reste faible. Elle est de l'ordre de 5 % par an en moyenne, sur la période 1955-1966, pour les mouvements des sacs postaux avec l'extérieur.

On constate par ailleurs que le trafic départ des colis postaux diminue en moyenne de 2 % par an de 1951 à 1967. Cette baisse du trafic des colis postaux semble due en grande partie à l'amélioration des circuits commerciaux normaux.

Le nombre de bureaux de poste établis en Côte d'Ivoire a augmenté régulièrement, de l'ordre de 6 % par an en moyenne, sur la période 1949-1967.

Au début de l'année 1970, une grande partie des sous-préfectures étaient pourvues de bureaux de poste desservis régulièrement, par véhicule automobile ou par chemin de fer, à raison de trois à six rotations de courrier par semaine.

C. - Perspectives de développement

1. - *Le téléphone*

a) Perspectives de développement de la demande

Ces perspectives ont été établies d'après les résultats d'une étude de marché effectuée au cours de l'année 1969. A cet effet, une enquête d'opinion a porté sur les usagers actuels de l'énergie électrique, c'est-à-dire qu'elle a exclu les ménages ayant sûrement des ressources insuffisantes pour avoir une installation téléphonique.

L'enquête a d'abord montré que, pour le trafic urbain, l'élasticité de la demande par rapport au tarif était de l'ordre de — 1, c'est-à-dire nettement plus faible en valeur absolue que ce que l'on pouvait penser. On n'a donc pas retenu une politique d'abaissement des tarifs.

En fonction des résultats de l'enquête, on a estimé la demande probable ; celle-ci représente un accrois-

sement du nombre d'abonnés de 17 000 entre fin 1970 et fin 1975 et de 31 000 entre fin 1975 et fin 1980.

Le nombre total d'abonnés en fin d'année évoluerait donc de la manière suivante :

Tableau N° 19

	1970	1975	1980
Abidjan	12 500	25 000	48 000
Autres centres	4 500	9 000	17 000
TOTAL	17 000	34 000	65 000

Pour évaluer les recettes annuelles il convient de ne retenir que les abonnés payants, en milieu d'année, et de distinguer les principales catégories d'abonnés. On a retenu comme taux de croissance moyen annuel du nombre d'entreprises et d'institutions financières abonnées au téléphone une valeur de 8 %, c'est-à-dire un taux à peu près égal à celui de la production intérieure brute du pays, mais nettement inférieur à celui du secteur industriel.

On peut alors estimer ainsi l'évolution du nombre d'abonnés payants, en milieu d'année :

Tableau N° 20

	1965	1967	1970	1975	1980
Ménages	1.200	2.000	3.800	12.200	31.800
Entreprises et institutions ..... financières	5.800	7.500	10.700	16.000	24.000
Administrations...	1.000	1.500	1.900	2.800	4.200
TOTAL	8.000	11.000	16.400	31.000	60.000

b) Plan directeur

Le réseau téléphonique a été organisé en 21 groupements, constitués en six zones de transit ayant pour centres les six chefs-lieux de préfecture dans l'ancienne organisation administrative du pays : Abidjan, Abengourou, Bouaké, Daloa, Korhogo et Man.

Ce total de vingt et un groupements, fixé à partir de considérations portant sur les densités démographiques et téléphoniques, augmentera au fur et à mesure du développement téléphonique à l'intérieur du pays, jusqu'à une limite comprise entre trente et cinquante.

Une nouvelle zone de transit est prévue dans la région de San Pedro. D'autre part le lac artificiel de Kossou obligera peut-être à rattacher le groupement de Séguéla au centre de transit de Daloa au lieu de celui de Bouaké.

● Réseaux locaux

— *ABIDJAN*

La zone centrale d'Abidjan a cessé d'être saturée depuis mars 1970, par la mise en service de 4 000 lignes supplémentaires dont 2 500 au Plateau et 1 500 au carrefour de l'Indénié.

Pour satisfaire les besoins de la zone sud, il est prévu de construire au cours des années 1971 et 1972 :

— 2 500 lignes d'extension du central du km 4 ;
— 500 lignes éclatées à Koumassi, rattachées au central du km 4 ;
— 1 000 lignes éclatées au km 9 rattachées au central du km 4 ;
— 600 lignes d'extension au central d'Adjamé (provenant du central du km 9 démonté);
— 150 lignes à fort trafic au central du Plateau.

Sur la période 1973-1980, on sera obligé, pour faire face à la demande prévue, de mettre en service :

— 6 000 lignes en 1973 ;
— 8 000 lignes en 1975 ;
— 10 000 lignes en 1977 ;
— 13 000 lignes de 1978 à 1980.

Après ces extensions, les centraux d'Abidjan présenteront les capacités suivantes :

— 16 500 lignes en 1970 ;
— 34 650 lignes en 1975 ;
— 57 650 lignes en 1980.

— *AUTRES RESEAUX LOCAUX*

Il est prévu 9 000 abonnés en Côte d'Ivoire fin 1975 en dehors d'Abidjan.

L'automatisation des centres de l'intérieur se poursuivra de la façon suivante :

— première branche (mise en service en 1973) : automatisation des groupements d'Agboville, Abengourou, Aboisso et des centres de Bouaflé, Toumodi et Ferkessédougou ;

— deuxième branche (mise en service en 1975) : automatisation des groupements de Dimbokro, N'Douci, Divo et des centres encore en service manuel du groupement de Yamoussoukro ;

— troisième branche (mise en service en 1977) : automatisation des groupements de Bouaké, Daloa, Gagnoa ainsi que des centres de Bondoukou, de Katiola et de Soubré (dans le groupement de San Pedro).

Parallèlement à cet effort d'automatisation, il est prévu une extension des centres de Yamoussoukro et Abengourou (1972), de Dimbokro, Agboville, Korhogo et Man (1973), de Bouaké, Daloa et Gagnoa (1975).

• Réseau interurbain

L'extension et la modernisation du réseau téléphonique interurbain seront réalisées, durant la période 1971-1975, à partir de quatre catégories principales d'opérations :

— construction d'un faisceau hertzien reliant San Pedro et Sassandra au faisceau Abidjan-Man ;

— construction des faisceaux hertziens Bouaké-Korhogo et Agboville-Abengourou ;

— extension du réseau de lignes aériennes (800 km environ) ;

— automatisation de plusieurs centres pour leur permettre d'accéder à l'exploitation interurbaine automatique intégrale.

• Réseau international

Dans le domaine des liaisons avec les pays voisins, il est prévu de mettre en place, durant le plan 1971-1975, les deux liaisons suivantes :

— Haute-Volta, Niger, Mali à partir de Korhogo, vraisemblablement par faisceau hertzien ;

— Ghana, Togo, Dahomey, peut-être par faisceau hertzien à vue directe.

Durant la période 1976-1980, il sera construit un faisceau hertzien reliant Man au Libéria.

Les autres liaisons internationales seront réalisées, en presque totalité, à partir de la station terrienne de télécommunication par satellite qui doit être implantée à la fin de l'année 1971. En effet le quinquennat 1970-1975 verra une modification profonde des relations internationales due à l'utilisation des satellites de télécommunications.

Cette nouvelle technique, qui jouera ultérieurement un rôle pour la télévision, intéresse non seulement la Côte d'Ivoire, mais aussi les pays voisins qui seront reliés au centre de transit de deuxième catégorie d'Abidjan dont la mise en service est prévue pour 1972.

La mise en place de ces installations permettra de disposer d'un nombre de circuits beaucoup plus important et d'une bien meilleure qualité, aussi bien pour les relations régionales qu'intercontinentales. La construction et la gestion de la station terrienne et du centre de transit sont confiées à la Société INTELCI, au sein de laquelle le gouvernement ivoirien est majoritaire.

c) Automatisation et tarification

L'automatisation se développera «en tache d'huile» à partir d'Abidjan, de manière à faciliter la maintenance des installations et à disposer d'un réseau électrique à la fois stable et fiable. On procédera, dans toute la mesure du possible, par groupements entiers, de manière à éviter la juxtaposition de modes d'exploitation différents. La zone entièrement automatisée doit atteindre Lakota, Yamoussoukro et Agnibilékrou avant 1975 et San Pedro, Daloa et Bouaké avant 1980. Cependant les villes de Korhogo, Ferkessédougou, San Pedro et Sassandra, bien que ne faisant pas partie de la zone géographique entièrement automatisée en 1975, seront alors reliées à cette zone par l'automatique. Il en sera de même des centres de Bondoukou et de Katiola avant 1980.

En ce qui concerne la tarification, le prix des communications interurbaines était, jusqu'en 1970, à peu près proportionnel à la distance, ce qui limitait considérablement les communications entre les centres éloignés les uns des autres. Il a été décidé de réduire les tarifs pour les relations à longue distance : ce réaménagement tarifaire limite à 450 F le prix d'une communication interurbaine de 3 minutes pour toutes les distances supérieures à 300 km, alors que l'ancien système comportait, par exemple, un tarif de 900 F pour 900 km.

2. - *Le télégraphe*

Le service télégraphique est en stagnation du fait de la croissance des autres services des télécommunications, téléphone et surtout télex.

Néanmoins il convient de prévoir la poursuite de sa modernisation par l'implantation, dans les localités les plus importantes qui ne sont pas encore équipées, de positions gentex reliées à Abidjan.

3. - *Le télex*

Pour faire face au développement des liaisons internationales il faudra augmenter la capacité du matériel de commutation. On prévoit aussi l'installation d'un centre de transit pour les relations télex par satellite.

Il est prévu une croissance moyenne annuelle de 15 % du nombre d'abonnés du télex sur la période 1971-1975 et de 10 % sur la période 1976-1980.

4. - *La poste*

Les investissements de ce secteur sont relativement réduits. Il s'agit de bureaux de poste, de la poste automobile rurale et d'un certain nombre de bureaux pour les services centraux.

L'évolution du nombre des établissements postaux serait la suivante :

Tableau N° 21

Année	1960	1965	1967	1970	1975	1980
Bureaux de poste de plein exercice. . .	55	65	71	81	103	130
Bureaux secondaires.	22	57	58	60	65	70
TOTAL.	77	122	129	141	168	200

Il est possible qu'un service de distribution du courrier à domicile soit créé à Abidjan. Ce projet, qui emploierait 150 à 200 personnes, est à l'étude depuis plusieurs années. Il ne semble pas qu'il doive être réalisé dans les prochaines années et comme la mise en route d'un tel projet est longue et difficile, on ne l'a pas retenu pour la période 1971-1975.

Il est prévu que, d'ici 1980, toutes les sous-préfectures seront reliées aux préfectures par la poste automobile rurale, au moins trois fois par semaine. D'autre part, il conviendra que des efforts croissants soient faits pour accélérer l'acheminement du courrier intérieur, de manière à assurer à l'administration, aux entreprises et aux particuliers, les moyens de communications rapides et peu onéreux nécessaires à la poursuite du développement économique. L'amélioration des relations postales, entre les régions et avec la capitale, est aussi une des conditions du développement régional.

D. - Prévisions de recettes, d'investissements et d'emplois

1. - *Recettes*

Les objectifs de recettes téléphoniques ont été obtenus à partir de la projection du nombre d'abonnés (cf. Tableau n° 20) et en faisant l'hypothèse que, dans chaque catégorie, la recette moyenne annuelle par abonné restera constante, c'est-à-dire :

— de 140 000 F pour les affaires et l'administration ;

— de 65 000 F pour les ménages.

Comme la progression du nombre d'abonnés est plus forte pour les ménages, la recette moyenne globale par abonné diminuera.

Les recettes hors trafic comprennent principalement les redevances de la SORAFOM, de la Météorologie, des radios privées et la vente de matériel de réforme.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 458.

L'évolution récente des recettes des postes et télécommunications (non compris les services financiers qui sont étudiés avec les institutions financières) et les projections sont les suivantes :

Tableau N° 22

Année	Poste	Téléphone	Télégraphe	Télex	Hors trafic	Total
Evolution passée (1)						
1965	698	945	172	81	16	1.912
1966	739	1.119	153	115	111	2.237
1967	775	1.286	183	141	79	2.464
Prévisions (2)						
1970	900	1.960	190	270	90	3.410
1975	1.320	3.430	200	540	120	5.610
1980	1.770	6.020	210	870	160	9.030

(1) millions de F courants.
(2) millions de F 1968.

2. - *Investissements* (*)

Le coût des investissements en matière de télécommunications de la période 1970-1980 a été évalué à partir de l'étude dont on a indiqué plus haut les conclusions.

En ce qui concerne la poste, on peut estimer qu'elle devra dépenser annuellement 55 millions de F CFA pour la construction de bâtiments, 15 millions pour l'achat de matériel postal et 10 millions pour celui de véhicules postaux, soit 400 millions de F CFA pour le quinquennat.

Le montant des investissements nécessaires pour pouvoir réaliser les objectifs prévus est :

INVESTISSEMENTS DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS (*)

Tableau N° 23 — en millions de F. CFA 1968

PERIODE	1971 - 1975 (*)	1976 - 1980
Service postal	400	400
Téléphone urbain Abidjan . . .	2.660	4.000
Téléphone urbain Intérieur . . .	1.360	1.600
Téléphone inter-urbain	1.050	1.500
Téléphone inter-africain	250	200
Téléphone international par satellite (1)	1.200	1.000
Télex	200	250
Télégraphe.	30	50
Divers (enseigement,...)	250	300
Renouvellements et imprévus . .	1.100	1.600
Sous-total télécommunications .	8.100	10.500
TOTAL GENERAL	8.500	10.900

(1) L'essentiel des investissements est à la charge d'INTELCI.

3. - *Emploi*

L'évolution de personnel employé dans les postes et les télécommunications devrait être la suivante :

Tableau N° 24

ANNEE	1965	1970	1975	1980
Personnel des services communs	316	400	400	400
Personnel des services postaux et financiers . . .	842	1.170	1.300	1.500
Personnel des télécommunications	771	1.130	1.300	1.800
TOTAL	1.929	2.700	3.000	3.700

Dans ces estimations sont inclus les effectifs des services financiers que l'on peut difficilement distinguer.

Du fait notamment du développement de l'automatisation, les besoins nouveaux en personnel seront très limités au point de vue des effectifs globaux, mais concerneront essentiellement un personnel technique qu'il est très difficile de trouver, surtout les cadres supérieurs et les cadres moyens. Pour subvenir aux besoins, il conviendrait d'attirer vers ces postes un nombre beaucoup plus important de jeunes, mais il sera aussi nécessaire de faire appel pendant un certain temps à du personnel expatrié.

La pénurie actuelle de cadres et de personnel qualifié risque en effet de s'aggraver au cours des prochaines années, par suite du nombre limité de cadres ivoiriens que l'on pourra recruter par rapport aux besoins du développement rapide des télécommunications. Le tableau suivant donne, en chiffres approximatifs, la situation 1970 et les besoins pour 1975 et 1980 en ce qui concerne le personnel technique des télécommunications. En fait les besoins nouveaux sont encore plus importants que ceux qui sont indiqués, car il conviendra de remplacer le personnel expatrié.

SITUATION ET BESOINS EN PERSONNEL TECHNIQUE

Tableau N° 25

	Situation 1970			Besoins nouveaux de 1970 à 1975	Besoins totaux en 1975	Besoins nouveaux de 1975 à 1980	Besoins totaux en 1980
	Personnel national	Personnel contractuel et coopération technique	Ensemble				
Cadres supérieurs. .	17	26	43	32	75	25	100
Cadres moyens. . . .	56	10	66	44	110	40	150
Ouvriers qualifiés. .	150	-	150	150	300	120	420
TOTAL.	223	36	259	226	485	185	670

La solution des problèmes de personnel et de gestion pourrait être facilitée par la modification du statut actuel, par exemple par la création d'un office.

CHAPITRE 6

LES SERVICES ET LE COMMERCE

Les services de transports et de télécommunications ont fait l'objet du chapitre 5. On examinera donc, dans le présent chapitre, les perspectives de développement des autres services, en consacrant une place particulière au développement du tourisme et à ses conséquences sur l'hôtellerie. On indiquera enfin comment la croissance de l'activité commerciale devra répondre aux besoins de l'économie.

I. TOURISME ET HOTELLERIE

La définition internationale de « touriste » s'applique à tout visiteur temporaire, séjournant au moins 24 heures dans le pays visité et dont les motifs sont : loisirs, affaires, famille, mission, congrès.

On distingue dans ce qui suit parmi les visiteurs internationaux, les touristes (voyages d'agrément et congrès) et les hommes d'affaires.

On considère, d'autre part, globalement, l'ensemble des nuitées des résidents dans les hôtels, quel que soit le motif : voyages d'agrément, affaires et aussi personnel logé par l'Administration dans les hôtels.

A. - Situation actuelle et potentialités

1. - *Situation actuelle*

a) La clientèle

Des statistiques précises d'arrivées et de nuitées de visiteurs seront mises au point très prochainement. Pour 1968, des estimations ont été faites à partir d'enquêtes auprès des hôtels et des agences de voyage. Les résultats (tableau ci-après) sont exprimés en termes de nuitées-chambres (les chambres pouvant être occupées par une ou deux personnes).

NUITEES-CHAMBRES EN 1968

Tableau N° 1

	Touristes	Hommes d'affaires	Résidents	Total
Abidjan	27.000	65.000	100.000	192.000
Reste du pays	3.000	5.000	30.000	38.000
TOTAL	30.000	70.000	130.000	230.000

On estime qu'au minimum 7 000 touristes et 15 000 hommes d'affaires sont entrés en Côte d'Ivoire en 1968.

En 1969, les nuitées-chambres ont été de 250 000 environ dont 120 000 de non résidents.

Les déplacements des nationaux dans le pays sont motivés principalement par des visites familiales et ne donnent lieu à des séjours en hôtels que lors des voyages d'affaires et des missions. Les expatriés se déplacent plus volontiers dans un but de tourisme.

b) La capacité d'hébergement

Elle est de 1 500 chambres environ. Abidjan compte 1 050 chambres dont 450 de luxe (Hôtel Ivoire) et 300 de bon confort. L'équipement en hôtels de bon confort est insuffisant et un effort de construction important devra être réalisé dans cette catégorie. En outre, à Abidjan, 200 chambres peuvent être considérées comme vétustes et à remplacer. Dans le reste du pays, la capacité est de 450 chambres environ dont 250 très confortables sont situées à Man, Korhogo, Yamoussoukro, Bouaké, Daloa, Abengourou.

2. - *Potentialités*

a) Types de tourisme

Suivant les types de sites, trois types de tourisme se présentent en Côte d'Ivoire :

— un tourisme de passage à Abidjan et ses environs, pour les touristes visitant plusieurs pays d'Afrique ;

— un tourisme de séjour à Abidjan, sur les plages et la lagune ;

— un tourisme de circuit à l'intérieur du pays (zones de forêt et de savane, traditions, folklore) ;

Un séjour à Abidjan ou sur une plage pouvant être complété par un circuit à l'intérieur.

b) Zones à vocation touristique

On recense cinq zones à vocation touristique en Côte d'Ivoire :

— la côte Est de Grand-Lahou à Assini avec, en son centre, Abidjan. Cette côte comporte 300 km de lagunes ;

— la côte Ouest de Sassandra à Tabou avec, en son centre, San Pedro, présente des sites exceptionnels à Monogaga et à Grand Bereby ;

— le centre du pays (triangle formé par Abengourou, Bouaké et Daloa), facilement accessible pour des excursions courtes et dont les villes possèdent déjà une certaine infrastructure d'accueil. Le barrage de Kossou valorisera cette zone. Il y a une petite réserve de faune et le folklore pourra être mis en valeur ;

— la région de Man, avec son site montagneux, ses paysages variés et son folklore riche ;

— la région de Korhogo - Bouna dont l'intérêt réside, d'une part, dans l'originalité architecturale de ses villages, son folklore et son artisanat traditionnel, d'autre part dans la réserve du Parc National de la Comoé, qui devra être mis en valeur.

c) Tourisme inter-Etats

Dans le cadre de sa politique de coopération régionale, la Côte d'Ivoire participera à tout développement concerté du tourisme entre les Etats. Hotafric constitue un premier pas dans cette direction.

B. - PERSPECTIVES

1. - *Objectifs de développement*

L'objectif est d'atteindre 100 000 arrivées de visiteurs internationaux en 1975, et 300 000 en 1980, soit un taux de croissance moyen annuel des arrivées de 25 % entre 1968 et 1980.

Le tableau suivant reprend les hypothèses de croissance du nombre des arrivées en distinguant les touristes et les hommes d'affaires. En retenant, pour les voyages d'affaires, un croissance moyenne annuelle de 10 % (un peu supérieure à celle de la Production Intérieure Brute) on aura :

Tableau N° 2

	Arrivées de touristes	Arrivées d'hommes d'affaires	Total
1968	7.000	15.000	22.000
1975	70.000	30.000	100.000
1980	250.000	50.000	300.000

Le taux de croissance des arrivées de touriste purs est de 40 % de 1968 à 1975 et de près de 30 % de 1975 à 1980.

2. - *Moyens à mettre en œuvre*

Cet objectif, pour être atteint, suppose des actions spécifiques dans les domaines suivants :

— création d'une capacité d'hébergement adaptée à la demande ;

— aménagement des transports internationaux et intérieurs ;

— obtention de tarifs concurrentiels de transport et de séjour ;

— formation professionnelle ;

— mise en valeur de l'environnement ;

— promotion et publicité.

Ces différentes actions sont liées entre elles et doivent être coordonnées dans leur réalisation.

a) Hébergement

— *Nombre de chambres à construire*

Le nombre de chambres à construire est déterminé : d'après les hypothèses de durée de séjour des visiteurs, de l'occupation des chambres par une ou deux personnes, de la saison touristique et du coefficient de remplissage des hôtels.

La durée moyenne de séjour des visiteurs internationaux est estimée à cinq jours. Cette durée moyenne raisonnable pour les voyages d'affaires peut paraître courte pour les voyages d'agrément. On se fonde sur l'hypothèse d'un développement du tourisme inter-Etats, grâce auquel d'ailleurs il sera plus facile d'atteindre 300 000 arrivées en 1980.

On estime que le nombre de nuitées-chambres des résidents augmente au taux de la Production Intérieure Brute.

En ce qui concerne l'occupation des chambres, on estime que les trois quarts des touristes logent dans des chambres de deux personnes, la proportion étant d'un quart pour les hommes d'affaires.

Ainsi, compte tenu de la durée de séjour et de l'occupation des chambres par une ou deux personnes, on obtient le nombre de nuitées-chambres correspondant aux prévisions d'arrivées de visiteurs :

Tableau N°3

	Nombre d'arrivées et visiteurs étrangers		Nombre de nuitées - chambres			
	Touristes	Affaires	Touristes	Affaires	Résidents	Total
1968	7.000	15.000	30.000	70.000	130.000	230.000
1975	70.000	30.000	220.000	140.000	220.000	580.000
1980	250.000	50.000	780.000	220.000	330.000	1.330.000

Pour calculer le nombre de chambres nécessaires on a retenu un coefficient de remplissage moyen de l'ensemble des hôtels de 55 % sur l'année. Ce taux moyen tient compte de la saison touristique, de la localisation et du seuil de rentabilité des exploitations.

Les besoins en moyens d'hébergement, d'ici 1980, sont donc les suivants :

Tableau N° 4

Type d'hôtel	Capacité 1970	dont chambres vétustes	Besoins en chambres pour 1975	Nombre de chambres à construire de 1971 à 1975	Besoins en chambres pour 1980	Nombre de chambres à construire de 1976 à 1980	Nombre total de chambres à construire de 1971 à 1980
Abidjan luxe confort	450 600	- 200	450 1.150	- 750	700 3.150	250 2.000	250 2.750
Total Abidjan	1.050	200	1.600	750	3.850	2.250	3.000
Côte	-	-	800	800	2.100	1.300	2.100
Intérieur	450	200	600	350	1.150	550	900
TOTAL	1.500	400	3.000	1.900	7.100	4.100	6.000

— *Coût de l'investissement*

On raisonne en termes de coûts unitaires, calculés à la chambre pondérée (avec sa part de services communs, restaurants, bars, cuisine, etc.).

Les coûts de construction des hôtels récemment construits sont très élevés, principalement en raison des délais impartis aux entreprises pour les terminer. Un effort devra donc être fait pour concevoir et réaliser des hôtels confortables à des coûts raisonnables. Ceci apparaît possible si l'ensemble des travaux de chantiers et de financement est bien organisé. C'est une condition nécessaire à l'obtention de tarifs concurrentiels pour le tourisme ivoirien.

Les coûts unitaires moyens retenus sont (en francs CFA 1968) :

— Abidjan luxe : 8 millions la chambre ;

— Abidjan confort : 4 millions la chambre ;

— Côte et intérieur : 2,5 millions la chambre ;
ce coût est une moyenne entre les constructions de type classique et des unités telles que des villages de vacances ou des ensembles à caractère traditionnel.

Le coût global de l'investissement est donc le suivant pour la décennie :

Tableau N°5 (en millions de francs CFA)

Années	Abidjan luxe		Abidjan confort		Hébergement sur le littoral		Hôtels de l'intérieur		Total	
	Chambres	Coûts	Chambres	Coûts	Chambres	Coûts	Chambres	Coûts	Chambres	Coûts
1971 à 1975			750	3.000	800	2.000	350	900	1.900	5.900
1976 à 1980	250	2.000	2.000	8.000	1.300	3.250	550	1.375	4.100	14.625
TOTAL	250	2.000	2.750	11.000	2.100	5.250	900	2.275	6.000	20.525

Ces coûts ne comprennent pas ceux des VRD (voieries et réseaux divers), qui sont très variables selon la localisation de l'unité d'hébergement, le type de terrain, etc., (de 5 à 25 % du coût global).

En prenant un taux moyen de 15 % de l'ensemble de l'investissement, les VRD représenteraient environ 4 milliards de F CFA pour la décennie.

L'investissement hôtelier devra être un moyen de mobiliser l'épargne intérieure privée. Les capitaux internationaux pourront également s'y intéresser.

b) Transports

— Transports internationaux

Le prix du transport aérien représente une part importante dans le budget du touriste voulant visiter la Côte d'Ivoire. Des réductions notables, allant jusqu'à près de 50 % du prix du voyage pour les groupes de quinze personnes (zone ATAF) sont déjà pratiquées. Avec l'augmentation des flux touristiques, les vols « charters » pourront se développer, permettant d'abaisser encore les tarifs.

— Transports intérieurs

Du point de vue des transports aériens, le développement des circuits touristiques permettra un abaissement des tarifs (charters) et pourra avoir une incidence sur la flotte.

En ce qui concerne les voies de communications routières, le tourisme bénéficiera de l'infrastructure mise en place, en particulier dans certaines régions (San Pedro, Nord du pays).

Une activité de transport est directement liée au tourisme : les moyens de transports routiers (cars, voitures) et lagunaires (bateaux, pirogues). L'investissement qui en découle est estimé grossièrement à 1 milliard de F CFA pour la décennie.

c) Emploi et formation professionnelle

— Création d'emplois

* Personnel de l'hôtellerie, restauration, bars

Le tableau suivant résume les créations d'emplois correspondant à la capacité d'hébergement à construire de 1971 à 1975 et de 1976 à 1980.

Tableau N° 6

	Main d'œuvre banale	Ouvriers et employés spécialisés	Ouvriers et employés qualifiés	Cadres moyens	Cadres supérieurs	Total
1971 à 1975	460	1.010	500	180	50	2.200
1976 à 1980	960	2.130	1.120	390	100	4.700
Total décennie	1.420	3.140	1.620	570	150	6.900

On compte 1 700 salariés de l'hôtellerie en 1970. On aura 3 900 emplois dans les moyens d'hébergement modernes en 1975 et 8 600 en 1980.

Le personnel des restaurants et bars non rattachés aux hôtels est estimé à 500 personnes en 1970 et passera à 900 en 1975 et 1 400 en 1980.

Le secteur artisanal (hôtels, restaurants, bars) emploie 12 000 personnes en 1970, et en emploiera 14 000 en 1975 et 16 500 en 1980.

En résumé, le tableau suivant indique l'évolution des emplois de la sous-branche.

Tableau N° 7

	1970	1975	1980
Moyens d'hébergement	1.700	3.900	8.600
Restaurants bars non rattachés aux hôtels	500	900	1.400
Secteur traditionnel	12.000	14.000	16.500
TOTAL.	14.200	18.800	26.500

* Personnel de tourisme

Les besoins en personnel de tourisme (guides, hôtesses, interprètes, cadres et employés d'agences de voyages, chauffeurs, mécaniciens, pilotes) sont estimés à 300 en 1975 et 750 en 1980.

— Formation professionnelle

C'est une des actions les plus importantes à entreprendre. Un Plan de formation doit être établi en relation étroite avec le programme de construction de l'hébergement.

Le coût de la formation professionnelle est estimé pour la décennie à trois milliards de F CFA.

d) Environnement et activités annexes

— Protection et mise en valeur des sites

* Aménagement des zones à vocation touristique

La mise en valeur des cinq zones décrites plus haut ne pourra être réalisée simultanément. Il convient de concentrer géographiquement les efforts pour obtenir une meilleure productivité. A cette optique correspond une triple préoccupation :

Développer rapidement les zones bénéficiant déjà d'une infrastructure ou situées à proximité de centres importants (pour lesquelles l'aménagement sera moins coûteux).

Assurer la réalisation des infrastructures nécessaires, prises en charge éventuellement par le Gouvernement, et en assurer le plein emploi.

Permettre le développement et l'organisation des services communs, notamment au niveau des équipements d'animation, propres à répondre aux besoins de la clientèle.

Un calendrier des mesures à prendre doit être établi, permettant d'aller, pour les sites choisis, jus-

qu'à des décisions d'aménagement d'ensemble et à l'établissement de dossiers à remettre à tout investisseur.

* Législation et réglementation

Parallèlement une législation portant notamment sur la protection des sites, et sur les problèmes généraux du tourisme devra être mise en place.

— *Promotion de l'artisanat*

Il convient de mettre l'accent d'une part sur la nécessité d'offrir aux touristes résidents et étrangers, des produits artisanaux de qualité, tant dans le domaine des produits traditionnels que des articles modernes (cadeaux, souvenirs, etc.), d'autre part, sur l'intérêt que présente pour les touristes, le spectacle des artisans au travail.

On pourrait au départ envisager la création d'un ou deux villages artisanaux, à l'intérieur du pays, dans un cadre traditionnel, mais avec des artisans organisés de façon « industrielle », pour fournir des articles d'une qualité irréprochable.

A plus longue échéance, il faudra prévoir à un niveau national l'organisation de la production et de la distribution.

— *Mise en valeur du folklore*

Afin d'accroître les centres d'intérêts touristiques des régions de l'intérieur, il faudrait créer et organiser des troupes folkloriques au niveau de quelques villages, situés dans les sites à développer.

e) Promotion touristique

Elle se situe à trois niveaux :

— la publicité proprement dite permettant de faire connaître la Côte d'Ivoire ;

— la promotion auprès des organisateurs de voyages internationaux ;

— la recherche d'investisseurs nationaux et étrangers.

Au départ, un budget annuel de 50 à 80 millions de F CFA (avec une augmentation progressive) peut être considéré comme raisonnable.

3. - *Récapitulation des principaux postes de coûts correspondant au développement touristique de 1970 à 1980.*

Tableau N° 8 — en millions de F CFA

Catégories	Coûts
Hébergement	20 525
VRD	3 000
Transport (véhicules, etc.)	1 000
Formation professionnelle	3 000
Promotion	1 000
Divers	1 450

Le coût du développement touristique sera donc de 30 milliards de F CFA pour la décennie (francs 1968)

4. - *Recettes provenant du tourisme*

a) Chiffre d'affaires de la sous-branche « hôtellerie, restauration, bars »

Le tableau ci-dessous donne le compte d'exploitation résumé de la sous-branche pour les années 1968, 1970, 1975 et 1980.

Tableau N° 9 — (en millions F. CFA)

	1968	1970	1975	1980
Achats de nourriture (branche 1 à 8)	790	930	1.910	3.760
Autres achats (branches 9 à 25)	600	700	1.530	3.170
Total achats	1.390	1.630	3.440	6.930
Salaires cotisations sociales	550	640	1.350	2.800
Impôts indirects	300	340	850	1.800
Solde	570	670	1.560	3.030
Valeur ajoutée	1.420	1.650	3.760	7.630
Chiffre d affaires	2.810	3.280	7.200	14.560

La « production » de la sous-branche, au sens de la Comptabilité Nationale, est différente du chiffre d'affaires car la Comptabilité Nationale considère que les achats de nourriture sont effectués directement par les ménages. La production, obtenue en déduisant les achats de nourriture du chiffre d'affaires, est la suivante :

— 1968 : 2 000 millions de F CFA ;

— 1970 : 2 350 millions de F CFA ;

— 1975 : 5 300 millions de F CFA ;

— 1980 : 10 800 millions de F CFA.

b) Recettes en devises provenant du tourisme

On estime, de façon très approximative, que les recettes en devises provenant du tourisme, sur les frais d'hébergement et de restauration, sur ceux de transport et sur les achats divers, devraient atteindre environ 3,5 milliards de F CFA en 1975 et dix milliards en 1980.

II. SERVICES DIVERS

Après avoir étudié le développement de l'hôtellerie et, dans le chapitre 5, celui des Postes et Télécommunications, il reste à examiner l'évolution des autres services. On analysera donc ici les services suivants :

— services juridiques et comptables :
— soins corporels ;
— location d'ordinateurs et de matériel mécanographique ;
— bureaux d'études ;
— cinémas et autres services.

Il s'agit en général d'un nombre important de petits établissements, pour lesquels on dispose souvent de très peu d'informations. Pour le secteur moderne, on a des renseignements d'origine fiscale qui apparaissent souvent largement sous-estimés dans le cas des professions libérales, mais semblent relativement justes dans les autres cas. Pour le secteur traditionnel, on ne dispose que des données fournies par les enquêtes régionales effectuées en 1963-1965 et par le recensement des services de la ville d'Abidjan réalisé en 1967.

Les projections ont été effectuées soit en prolongeant la tendance passée, soit à partir d'informations fournies par les entreprises elles-mêmes, soit encore en fonction de la croissance des activités dont elles dépendent, de celle de la population et du niveau de vie.

Un certain nombre de ces services auront un taux de croissance modéré, de l'ordre de 6 à 9 %. D'autres au contraire, par exemple les services comptables, les locations d'ordinateurs, les bureaux d'études, liés à l'amélioration de la productivité des entreprises, devront avoir un développement plus rapide, de l'ordre de 10 % à 16 % par an.

A. - Services juridiques et comptables

Ce secteur d'activité comprend les avocats, les notaires, les agents d'assurance, les cabinets comptables et les cabinets d'expertises.

En 1969, on comptait à Abidjan :

— 24 avocats, huissiers, notaires et commissaires priseurs ;
— 24 agents d'assurances :
— 20 cabinets comptables ;
— 12 cabinets d'expertises.

Compte tenu de l'évolution passée et du développement des autres secteurs d'activités, on a retenu un taux de croissance moyen annuel du chiffre d'affaires de 7,3 % durant la période 1968-1980.

B. - Soins corporels

Il s'agit de soins fournis par le secteur privé, car l'activité des hôpitaux, des dispensaires et des autres établissements publics est prise en compte dans les dépenses des administrations.

Ce secteur comprend les activités privées suivantes : médecins, dentistes, cliniques, infirmiers, sages-femmes, ambulances, laboratoires d'analyses, coiffeurs, culture physique, instituts de beauté, massage, etc.

A part les renseignements d'origine fiscale que l'on s'efforce de corriger, on dispose de peu d'informations sur ces activités.

Nous avons retenu un taux de croissance moyen annuel de 8,5 % sur la période 1970-1980.

C. - Location d'ordinateurs

Il faut distinguer la location, la vente et le travail à façon sur ordinateurs.

La vente d'ordinateurs est une activité classée dans la branche commerce (branche 27). Cette activité tend à diminuer et serait même négligeable dans les prochaines années.

Pour des raisons de sources statistiques, le travail à façon sur ordinateur, réalisé par les agences des constructeurs elles-mêmes, a été classé avec la location d'ordinateurs ; celui réalisé par les cabinets comptables et les autres organismes a été regroupé avec l'activité principale de l'agent qui l'exécute. De toute manière ce travail à façon figure dans la branche 26 (services). L'activité « location d'ordinateurs » comprend donc la location et le travail à façon réalisé par les constructeurs.

On comptait 27 ordinateurs au début de l'année 1970, mais de nouvelles entreprises, notamment parmi les industries textiles, dans le bâtiment, les travaux publics et le commerce, peuvent d'ores et

déjà utiliser des ordinateurs pour la gestion de leurs stocks et la paie de leurs employés. L'ordinateur est un facteur important d'amélioration de la productivité des entreprises ayant de lourdes charges administratives (personnel nombreux, stocks importants...). La mise récente sur le marché de petits ordinateurs doit faciliter l'utilisation de ces moyens modernes de gestion par les entreprises de moyenne importance.

Les prévisions ont été faites à partir de l'étude de l'évolution passée et d'une enquête auprès des agences des divers constructeurs : la croissance moyenne annuelle devrait être d'environ 16 % sur la période 1970-1980.

D. - Bureaux d'études

Cette sous-branche comprend les géomètres, les topographes, les métreurs, les bureaux d'études techniques, les bureaux d'organisation et les ingénieurs conseils.

Les études demandées par l'Etat représentent actuellement une grande partie de l'activité de ces bureaux.

En fonction notamment des données disponibles sur l'évolution passée, nous avons estimé à 9 % le taux moyen annuel de la croissance de la production des bureaux d'études sur la période 1970-1980.

E. - Cinéma et autres services

Il existe deux sociétés de distribution de films qui se partagent les salles de cinéma de la ville d'Abidjan. Les salles de cinéma à l'intérieur du pays appartiennent à des particuliers.

La fréquentation des salles de cinéma a relativement peu augmenté au cours des dernières années. Une amélioration de la qualité des films présentés pourrait cependant attirer une clientèle plus importante.

Compte tenu du développement prévu de la production nationale de films, on a estimé que l'activité de cette sous-branche (production de films et fréquentation des salles de cinéma) pourrait augmenter à un rythme moyen de l'ordre de 6 % par an, pendant la prochaine décennie.

Les « autres services » regroupent un ensemble de petites entreprises : blanchisseries, teintureries, architectes, agences de voyages, gardiennage, auto-école, publicité, services de nettoyage, location de personnel, de voitures, de matériel de manutention, de caisses, de bâches, etc.

Selon les types d'activité, on a retenu des taux moyens annuels de croissance de la production variant de 4 à 15 % sur la période 1970-1980.

III. RÉCAPITULATION DES SERVICES (Branche 26)

En regroupant avec les « services divers » les Postes et Télécommunications ainsi que la sous-branche « hôtellerie, restaurants, bars », dont les évolutions ont été examinées plus haut, on obtient les projections suivantes de chiffres d'affaires, d'investissements et d'emplois pour les services correspondant à l'ensemble de la branche 26 :

EVOLUTION DE LA PRODUCTION (1)

Tableau N° 10 — millions de F. 1968

	1970	1975	1980
Postes et télécommunications . . .	3.410	5.610	9.030
Hôtels, restaurants, bars, etc..(1)	2.350	5.300	10.800
Services divers	8.300	14.550	19.240
Ensemble	14.060	25.460	39.070

(1) Il s'agit du chiffre d'affaires, sauf dans le cas des hôtels, restaurants, bars, car la comptabilité nationale prend comme convention que les produits alimentaires et les boissons sont achetés directement par les ménages. La « production » de cette sous-branche est donc égale au chiffre d'affaires diminué des achats de nourriture et de boissons.

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

Tableau 11 — Millions de F. 1968

	1971 à 1975	1976 à 1980
Postes et télécommunications. . .	8.500	10.900
Hôtels, restaurants, bars etc.... .	6.500	15.500
Autres services	3.000	3.600
Ensemble	18.000	30.000

EVOLUTION DE L'EMPLOI

Tableau N° 12 — Nombre d'emplois

	Total 1970	Emplois nouveaux 1971 à 1975	Total 1975	Emplois nouveaux 1976 à 1980	Total 1980
Postes et télécommunications. . .	2.700	300	3.000	700	3.700
Hôtels, restaurants, bars etc.... .	14.200	4.600	18.800	7.700	26.500
Autres services	7.500	3.000	10.500	3.000	13.500
Ensemble	24.400	7.900	32.300	11.400	43.700

IV. LE COMMERCE

A. - Méthode de calcul des marges commerciales

L'activité du commerce (branche 27) est mesurée par les marges commerciales qui représentent la différence entre la valeur aux prix d'utilisation des produits commercialisés, et la valeur des mêmes produits aux prix de production, ou, pour les biens importés, à leur valeur au passage de la frontière.

Pour chaque produit, les marges commerciales sont obtenues en multipliant par des taux de marge la valeur des produits sortie-usine, toutes taxes comprises, dans le cas d'un produit fabriqué localement (ou la valeur C.A.F. + droits et taxes à l'importation + frais d'approche, dans le cas d'un produit importé).

Les taux de marge ne sont appliqués qu'aux produits qui font l'objet d'une commercialisation effective, à l'exclusion donc des produits auto-consommés et de ceux qui font l'objet de transaction directe entre le fournisseur et l'utilisateur. Indiquons par ailleurs que les transitaires et les acconiers ne sont pas des commerçants ; ils sont classés dans les auxiliaires des transports (branche 24).

L'évaluation des marges commerciales est faite en distinguant des catégories de produits aussi homogènes que possible et en différenciant les taux selon l'origine des produits (agricole, industrielle, artisanale, extérieure) et leur destination (consommation finale des ménages ou des administrations, équipement, consommation intermédiaire, exportation).

On a retenu, pour la période 1970-1980, les mêmes taux de marge que ceux des comptes nationaux 1968, car les données disponibles ne permettent pas de faire des hypothèses sur une variation de la productivité. S'agissant d'une optique à long terme et d'un système de prix constant (prix 1968), on n'a pas retenu les taux de marge réduits, qui ont été fixés par les pouvoirs publics en 1969 pour un certain nombre de produits, afin de limiter les effets de la dévaluation du Franc et de la réévaluation du Mark sur les prix intérieurs.

Indiquons aussi que, selon les conventions de la comptabilité nationale, les droits et taxes à l'importation, les droits de sortie sur le café et le cacao, ainsi que les reversements à la Caisse de Stabilisation, sont considérés comme étant supportés par la branche commerce, qui apparaît ainsi comme celle qui prélève la plus grande part des impôts indirects.

B. - Evolution par type de commerce

La comptabilité nationale distingue quatre types de commerce :

— le commerce traditionnel :
— le commerce général ;
— le commerce spécialisé ;
— le commerce à l'exportation.

1. - *Le commerce traditionnel*

Le commerce traditionnel distribue les produits suivants :

— le bétail et la viande :
— le riz décortiqué de façon artisanale ;
— les produits de la pêche ;
— le bois de chauffe ;
— la poterie, la vannerie et les œuvres d'art ;
— les produits de l'artisanat des secteurs textile et huilerie.

La connaissance que l'on a du commerce traditionnel est assez mauvaise car elle se fonde en partie sur des enquêtes datant déjà de plusieurs années. Les estimations concernant les marges commerciales et leur évolution probable sont donc très approximatives ; elles ont été effectuées sur la base des prévisions de production agricole et de consommation.

L'activité de ce type de commerce augmente en moyenne de 7 % par an sur la période 1970-1980. 70 % de l'activité du « commerce traditionnel » consiste à distribuer les produits vivriers, la viande et les produits de la pêche ; par suite notamment de l'urbanisation, la commercialisation de ces produits doit augmenter de manière importante.

On se propose de moderniser ce type de commerce. Notamment en ce qui concerne le bétail et la viande, on prévoit la création de deux abattoirs frigorifiques (un à Abidjan de 12 000 t/an et un à Bouaké de 8 000 t/an), de huit abattoirs secondaires de 800 t/an environ chacun (Gagnoa, Daloa, Korhogo, Yamoussoukro, Abengourou, Anyama et San Pedro) et d'un ensemble de petits abattoirs ruraux (1 à 4 têtes de gros bétail par jour). Le coût de ces projets serait de l'ordre de 1 300 millions de F CFA.

2. - *Le commerce général*

Le commerce général écoule une grande quantité de biens assez hétérogènes : produits alimentaires, produits textiles, produits d'entretien...

Cette catégorie comprend les commerces de type moderne, les sociétés d'importation, les commerces de gros et demi-gros, le détail libanais, le détail africain, le micro-détail, les « tabliers » et le commerce de luxe.

Son activité augmentera en moyenne de 10 % par an, pendant la période 1970-1980. Cette croissance rapide est due notamment à la forte consommation des produits alimentaires et textiles.

3. - *Le commerce spécialisé*

Le commerce spécialisé répond à des besoins spécifiques ; il distribue les produits suivants :

— les produits pétroliers ;
— les métaux ;
— les matériaux de construction ;
— les engrais ;
— les produits chimiques ;
— les produits pharmaceutiques ;
— les parfums ;
— les véhicules ;
— les produits des industries mécaniques et électriques ;
— les pneus.

La croissance est en moyenne de 7,4 % par an, pendant la période 1970-1980.

Dans ce secteur, le commerce des produits des industries mécaniques et électriques se développe rapidement, à un rythme de l'ordre de 9 % par an en moyenne. Une grande partie de ces biens vont à l'équipement des entreprises.

4. - *Le commerce d'exportation*

Ce commerce concerne l'exportation des produits suivants : café, cacao, banane, ananas, cola.

Sa croissance suit les variations des productions correspondantes. Elle est réduite entre 1970 et 1975 (moins de 4 % par an en moyenne), par suite de la faible augmentation de la production caféière mais, du fait des actions agricoles qui seront effectuées pendant cette période, elle sera nettement plus élevée entre 1975 et 1980 (près de 6 % par an).

C. - EVOLUTION D'ENSEMBLE

Le taux moyen de croissance de la valeur ajoutée par le commerce est en moyenne de 7,1 % par an entre 1970 et 1980, ce qui représente près de 1 % de moins que pour la Production Intérieure Brute.

MARGES COMMERCIALES AUX PRIA DE MARCHE

Tableau 13 — Millions de F. 1968

Type de commerce	1970	1975	1980
Commerce traditionnel	11.140	17.000	22.000
Commerce général	26.870	39.539	69.412
Commerce spécialisé	25.150	36.760	51.500
Commerce d'exportation	39.400	47.400	62.940
Frais d'approche	2.600	3.600	4.800
Total	105.160	144.299	210.652
Droits et taxes sur les produits importés	28.255	39.223	58.138
TOTAL GENERAL	133.415	183.522	268.790

En fait ce taux de 7,1 % n'est pas significatif car, ainsi qu'il a été indiqué plus haut, les conventions de la comptabilité nationale imputent au commerce la plus grande partie des impôts indirects. Or, comme le montre le tableau n° 14, ces impôts indirects représentent plus de la moitié de la valeur ajoutée totale du commerce.

Pour apprécier correctement l'activité propre du commerce il faut considérer non pas la valeur ajoutée « aux prix de marché » mais la valeur ajoutée « au coût des facteurs », c'est-à-dire déduction faite des impôts indirects.

Tableau N° 14

	Valeurs en millions de F. 1968			Taux moyen annuel d'accroissement de 1970 à 1980
	1970	1975	1980	
Valeur ajoutée aux prix de marché	106.597	147.628	211.456	7,1 %
Impôts indirects nets de subventions	58.476	76.926	109.486	6,5 %
Valeur ajoutée au coût des facteurs	48.121	70.702	101.970	7,8 %

On constate que le taux moyen de croissance de la valeur ajoutée au coût des facteurs est de 7,8 % en moyenne, taux à peu près égal à celui de la Production Intérieure Brute. Lorsqu'on considère les prix de marché, l'accroissement apparaît moins rapide car il est influencé par les impôts indirects imputés au commerce, essentiellement les droits et taxes à l'importation et la plus grande partie des droits de sortie, qui augmentent sensiblement moins vite que la production intérieure brute.

Les investissements du commerce ont été estimés d'après les données disponibles ; ces évaluations sont assez approximatives. Il est aussi très difficile de définir les emplois dans le commerce traditionnel. On a cependant évalué l'ordre de grandeur du nombre d'emplois créés par le développement commercial, en tenant compte de ce qu'un effort de modernisation des formes traditionnelles de commerce et le développement du secteur moderne doivent permettre une certaine augmentation de productivité.

INVESTISSEMENTS ET EMPLOIS DANS LE COMMERCE

Tableau N° 15

	Période 1971-1975	Période 1976-1980
Investissements (millions de F. CFA 1968) . . .	13.000	18.000
Nombre d'emplois créés dans le commerce :		
- Salariés	10.000	15.000
- Non salariés	15.000	20.000
- Ensemble	25.000	35.000

CHAPITRE 7

LOGEMENT, ÉDILITÉ, HYDRAULIQUE

INTRODUCTION

Logement, édilité et hydraulique présentent la caractéristique commune d'être des investissements qui concernent avant tout le bien-être de la population. Ils ont, de plus, entre eux, des relations étroites. On ne peut faire des prévisions sur la construction de logement, sans vérifier leur cohérence avec les perspectives d'équipement de terrains et d'adduction d'eau.

Il est donc nécessaire de coordonner leurs programmes d'investissement, malgré la diversité des centres de décision : pouvoirs publics, sociétés immobilières, ménages.

De 1970 à 1980, comme au cours de la décennie précédente, les mêmes facteurs commanderont la croissance de ces trois types d'équipement : l'augmentation des revenus des particuliers et de l'Etat et l'urbanisation accélérée du pays.

L'urbanisation en Côte d'Ivoire est un phénomène dont il faut souligner l'ampleur, pour en mieux comprendre les conséquences. Abidjan avait 48 000 habitants en 1948, 125 000 en 1955, il en compte environ 550 000 en 1970 et devrait atteindre 1 100 000 habitants en 1980. S'il est surtout visible à Abidjan, le phénomène ne concerne pas la seule capitale. Les centres urbains de l'intérieur regroupent 850 000 habitants en 1970, cette population devrait approximativement doubler pour atteindre 1 670 000 habitants en 1980.

Ce mouvement d'urbanisation n'est pas propre à la Côte d'Ivoire. Depuis la dernière guerre mondiale, il touche en fait l'ensemble des pays et, particulièrement, ceux du Tiers Monde. Entre 1950 et 1960, la population urbaine du globe a plus que doublé, passant de 315 à 655 millions et, sur ces 340 millions de nouveaux citadins, 200 appartiennent aux villes du Tiers Monde. Le Conseil Économique et Social des Nations Unies estime qu'en 1980 47 millions d'Africains habiteront dans des villes de plus de 500 000 habitants contre 11 en 1960, soit un taux de croissance de 7 % par an. On saisit mieux l'importance du mouvement actuel d'urbanisation, si on se rappelle qu'entre 1800 et 1850, lors de la « révolution industrielle », la population urbaine mondiale n'a augmenté que de 10 millions.

Les deux phénomènes paraissent d'ailleurs différents. L'urbanisation en Europe occidentale, au siècle dernier, fut avant tout une conséquence du développement économique et, en particulier, de l'industrialisation. Actuellement, dans les pays du Tiers Monde, l'urbanisation croît bien souvent beaucoup plus vite que l'économie.

En effet, on constate dans ces pays l'existence simultanée d'un secteur traditionnel qui s'ouvre progressivement au marché national et d'un secteur moderne orienté généralement vers les marchés extérieurs. Les mouvements qui tendent à rapprocher ces deux secteurs entraînent nécessairement l'exode rural et le gonflement des effectifs urbains. Ce mouvement naturel est amplifié par le sentiment des ruraux que le travail sera à la fois mieux rémunéré et plus stable dans les villes, et par l'attrait que celles-ci exercent en tant qu'unique lieu où l'on peut bénéficier des avantages de la vie moderne.

Ces transferts massifs de populations vers les grandes zones urbaines ont de graves conséquences sur le plan humain et sur le plan social.

Sur le plan de la structure urbaine, l'afflux de population entraîne, d'une part, des concentrations excessives en certains points, et, d'autre part, une dispersion croissante au-delà du périmètre urbain. Ce phénomène conduit à la ségrégation des couches citadines nouvelles et, rendant plus difficile l'équipement général de la ville, alourdit les charges de la gestion municipale en matière de voirie, de réseaux divers et de transports.

Après un stade, plus ou moins long, de cohabitation avec une famille originaire de la même région qu'eux, les nouveaux arrivants trouvent un emploi et se logent à leur propre compte ; ils ont ainsi parcouru le cycle qui en fait des citadins. Mais la densité de ces quartiers est devenue telle de nos jours que les populations arrivantes sont nécessairement rejetées à la périphérie des villes dans une situation « en marge », plus propice à la formation de complexe qu'à l'adaptation.

A la périphérie, en même temps que naissent des quartiers neufs, souvent mal intégrés à la vie de l'agglomération, on assiste à la prolifération d'un habitat particulièrement précaire. On observe alors des occupations sans titre de terrains situés sur des sites qui ne peuvent pas se prêter à un habitat normal ; il arrive même que ces implantations s'effectuent sur des zones « non aedificandi ». Les autorités municipales en tirent alors argument pour ignorer leur existence et pour n'entreprendre aucun travaux d'équipement de ces terrains. Ces quartiers enfin n'entrent évidemment dans aucun plan d'urbanisme, bien que certains occupent d'immenses espaces.

Dans presque tous les pays en voie de développement, la grande ville représente un phénomène entièrement nouveau qui s'est brutalement imposé à des Sociétés essentiellement paysannes. Jusque là, les relations économiques et sociales se développaient à l'intérieur d'un horizon souvent très étroit où les rapports de parenté, dans un sens large, sous-

tendaient la plus grande part de la vie sociale, où les liens avec la terre étaient d'ordre religieux ou quasi-religieux, où le respect porté à toute tradition ralentissait l'action des forces de changements social et culturel. La ville constitue donc un milieu de vie en contraste radical avec le milieu traditionnel.

En contrepartie de ces aspects parfois négatifs de l'urbanisation, il est important d'en souligner les effets favorables. Les villes constituent en effet le creuset de l'Afrique nouvelle : elles sont le centre des mutations économiques et sociologiques du continent. L'évolution des structures familiales est essentiellement marquée par l'apparition de la famille conjugale et de célibataires indépendants. La grande ville ouvre des perspectives de promotion, elle assure en outre un développement progressif des relations sociales sur une base plus étendue que l'ethnie. La naissance d'un sentiment national, la prise de conscience d'une solidarité continentale sont ainsi favorisées par cet élargissement de l'univers social. Plus généralement, la ville autorise un meilleur accès à l'information, une ouverture sur le monde extérieur. Partout dans le Tiers Monde, la ville joue ainsi un rôle de creuset pour la fusion des ethnies et des nationalités.

Pour ce qui est de la Côte d'Ivoire, le processus d'urbanisation oblige à distinguer différents secteurs géographiques à l'intérieur du pays. Du fait de la taille exceptionnelle de la capitale, les problèmes se poseront de manière différente à Abidjan et dans les autres centres urbains. Enfin dans les zones rurales l'exode vers les villes affectera la population et sa structure socio-économique.

Par ailleurs l'augmentation des revenus aura des répercussions sur la croissance des dépenses de logement, d'édilité et d'hydraulique. Les ressources des ménages ont fortement augmenté, pendant la dernière décennie, elles doivent doubler (à prix constant) entre 1970 et 1980.

Toutefois la croissance du revenu — et de la consommation — par tête, est différente suivant les secteurs géographiques. Il convient ici encore de distinguer les zones rurales — où les revenus doivent croître fortement — la capitale et les centres urbains de l'intérieur — où la croissance des revenus doit être moins marquée.

Puisque les facteurs qui déterminent les dépenses de logement, d'édilité et d'hydraulique n'ont pas la même importance en zone rurale et en zone urbaine, on traitera séparément, pour chaque type d'équipement, les problèmes d'Abidjan, des autres centres urbains et des zones rurales.

I. LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

A. - Considérations générales

La croissance économique et l'urbanisation de la Côte d'Ivoire ont, au cours de la dernière décennie, entraîné des modifications très importantes dans le logement des Ivoiriens. En brousse, la case traditionnelle en banco, avec toit de palme, a souvent laissé la place à des maisons en parpaings de ciment. La croissance rapide des villes, celle d'Abidjan en particulier, s'est accompagnée de la multiplication des constructions, dans des conditions parfois peu satisfaisantes. En brousse comme en ville, la construction de type moderne marque souvent le désir implicite de se dégager de la société traditionnelle. Cet élément positif ne doit toutefois pas être accueilli sans réserve. La construction « en dur » peut symboliser une volonté d'évolution et de développement, elle ne constitue pas, par elle-même, ce développement.

Il ne faudrait pas que l'investissement dans le logement se fasse au détriment d'autres types d'investissements plus productifs. Par ailleurs, l'urbanisation d'Abidjan et des autres villes accentuera, au cours de la prochaine décennie, les problèmes de logement qui se posent déjà. Il importe donc, dès à présent, de définir et d'appliquer une politique du logement.

Dans le domaine de la construction de logements, les prévisions sont, bien sûr, essentiellement indicatives et non pas normatives. En effet, l'investissement dans le logement est le fait, pour sa plus grande part, de particuliers dont les intentions sont mal connues. Aussi volontaire que soit la politique des pouvoirs publics en matière de logement, elle ne concernera qu'une partie de la construction. Il serait donc vain d'espérer, grâce à une politique précise, déterminer le montant de ces investissements.

Toutefois, une estimation chiffrée des dépenses futures pour le logement permet de déceler les grandes tendances et de situer les points de tension possibles. Une telle estimation sera donc à la base de la politique que doivent définir les pouvoirs publics.

Pour éviter tout malentendu, il est nécessaire de préciser le concept économique que nous voulons saisir à travers ces prévisions de construction. Nous plaçant dans le cadre de la comptabilité nationale, nous dirons que les « agents économiques » susceptibles de construire ou d'acheter des logements sont les ménages cherchant à se loger, les sociétés ou particuliers désirant louer les logements acquis, les entreprises ou administrations voulant loger leur personnel.

Enfin, il est nécessaire de préciser que la comptabilité nationale ivoirienne ne prend pas en compte les constructions de type traditionnel. Les chiffres donnés ici ne concerneront donc que les logements de type « moderne ».

Les prévisions effectuées ont été faites pour les trois secteurs distingués plus haut : zones rurales, centres urbains de l'intérieur et Abidjan. Dans les trois cas, les sources d'information sont constituées par les enquêtes régionales qui permettent d'estimer le montant de la construction pour l'année de base et son évolution probable.

B. - La construction de logements dans les zones rurales

La décennie précédente a vu une hausse importante des revenus ruraux, particulièrement dans le Sud du pays. Le trait le plus frappant de ce phénomène est peut-être la transformation de l'habitat dans les villages. Aux cases de banco succèdent des maisons de type moderne. Ce type de dépense est souvent ostentatoire ; son élasticité par rapport au revenu est plus forte que celle de la plupart des dépenses de consommation.

Ceci indique que, pendant la prochaine décennie, la croissance des revenus, pour les ménages ruraux, devrait être accompagnée d'une augmentation encore plus forte de leurs dépenses de construction.

A partir des enquêtes régionales, on a estimé la valeur moyenne des dépenses de construction par tête, ainsi qu'une élasticité de ces dépenses par rapport à la consommation. La projection des dépenses de construction a pu être effectuée ensuite, grâce à des prévisions sur l'évolution de la population rurale et de la consommation par rural.

Par ailleurs, la valeur des logements acquis pour être loués étant négligeable en brousse, les dépenses de construction en zone rurale s'établiraient ainsi :

Tableau N° 1 — Milliards de F CFA (prix 1968)

	1970	1975	1980
Logements acquis par les ménages pour eux-mêmes	4,6	7,9	11,4
Logements acquis pour être mis en location	—	—	—
Ensemble	4,6	7,9	11,4

Barrage de Kossou

La mise en eau du barrage nécessitera l'évacuation des villages situés en-dessous ou au voisinage de la ligne extrême de montée des eaux. Le nombre exact

le personnes concernées n'est pas encore exactement déterminé. A fortiori, le calendrier d'évacuation, lié au rythme de montée des eaux, est lui-même incertain. Les chiffres qui suivent ne peuvent donc être pris en compte qu'à titre indicatif.

Lorsque l'eau aura atteint sa cote maximum, il aura été nécessaire de déplacer et de loger environ 65 000 personnes.

Compte tenu du fait que environ 20 000 personnes seront réinstallées en 1970 et que la mise en eau sera (en hypothèse moyenne) approximativement terminée vers 1975, c'est environ 45 000 personnes qu'il faudrait reloger dans la période 1971-1975.

Pour ces 45 000 personnes, environ 7 500 maisons, groupées en une quarantaine de nouveaux villages, devront être construites par l'administration.

La dépense correspondant au seul coût de la construction serait de l'ordre de : 7 500 × 400 000 F. soit : 3 milliards de francs.

C. - La construction de logements dans les centres urbains de l'intérieur

L'urbanisation rapide des centres de l'intérieur a entraîné, bien sûr, la construction de nombreux logements.

Les dépenses par tête, pour la construction de logements, sont supérieures en milieu urbain à ce qu'elles sont en milieu rural. Par ailleurs, l'élasticité de ce type de dépenses par rapport à la consommation — ou au revenu — est aussi supérieure en ville.

Enfin, à la différence de ce qui se passe dans les campagnes, il existe dans les villes une construction faite par des particuliers qui désirent mettre en location les logements ainsi acquis.

Pour ces deux types de construction, le développement des investissements devrait être important au cours de la prochaine décennie, du double fait de la poursuite de l'urbanisation et de la hausse des revenus.

La méthode de prévision et les sources statistiques ont été les mêmes que pour les zones rurales. Les enquêtes régionales ont permis de déterminer des dépenses de construction par tête, pour chacune des utilisations : usage personnel ou location à d'autres personnes. Par ailleurs, ces mêmes enquêtes permettent d'évaluer, pour chacun de ces deux types de dépense, une élasticité par rapport à la consommation.

La projection a été effectuée à partir des perspectives démographiques de ces centres urbains et des prévisions relatives à l'évolution de la consommation par urbain.

Le montant de ces deux catégories de construction serait le suivant :

Tableau N° 2 — Milliards de F CFA (prix 1968)

	1970	1975	1980
Logements acquis par les ménages pour eux-mêmes	2,7	4,9	7,6
Logements acquis pour être mis en location	1,5	2,8	4,0
Ensemble	4,2	7,7	11,6

D. - La construction de logements dans la capitale

Abidjan comptait environ 340 000 habitants en 1965 et en a sans doute 550 000 en 1970. L'hypothèse de croissance la plus vraisemblable conduit à envisager une population de 815 000 habitants en 1975 et 1 100 000 en 1980.

Depuis 1965 le nombre de personnes par ménage s'est légèrement accru. Il sera sans doute supérieur à 5 en 1980. A cette date, Abidjan devrait donc avoir 214 000 logements environ.

Pour tenter d'estimer le développement de la construction pendant la prochaine décennie, nous sommes partis du parc de logements réparti en quatre strates, suivant la qualité des constructions.

Partant de ce parc, différentes hypothèses nous ont permis de déterminer l'évolution de chacune des strates au cours des dix années à venir et, ainsi, de mesurer le montant de la construction pour chaque catégorie.

Les strates sont ainsi définies :

Strate A : habitat moderne en immeubles ou villas.

Strate B : habitat collectif amélioré, essentiellement réalisé par des promoteurs comme la SICOGI, la SOGEFIHA ou le G.F.C.I.

Strate C-D : les logements « en dur » sur parcelles loties en îlots plus ou moins réguliers.

Strate E : habitat traditionnel ou précaire sur terrains non lotis.

Les études existantes donnaient la répartition du parc suivant ces quatre strates en 1963 et 1966. On a pu approximativement suivre l'évolution des strates A et B jusqu'en 1970, puis estimer leur accroissement probable au cours de la future décennie.

Pour les strates C-D et E, on a dû faire des hypothèses assez approximatives.

1. - *Strate A*

Le rythme de construction de cette catégorie de logements a été d'environ 250 logements ces dernières années. On l'a estimé à 300 pour l'année 1970.

Pour faire des prévisions de construction dans cette strate au cours de la prochaine décennie, on a essayé d'apprécier la demande solvable pour cette catégorie de logements.

En gros, la demande de logements résidentiels peut provenir de trois secteurs : les cadres expatriés, les cadres supérieurs salariés ivoiriens et un groupe « d'indépendants » aux revenus élevés : entrepreneurs individuels, professions libérales, représentations d'organismes étrangers ou internationaux.

On peut évaluer respectivement à 3 500 et 5 000 les postes nouveaux qui seront occupés par des expatriés et des cadres supérieurs salariés ivoiriens pendant la prochaine décennie.

Les nouveaux cadres supérieurs ivoiriens seront, bien sûr, des jeunes dont les revenus seront, au début, insuffisants pour qu'ils puissent se loger dans des logements résidentiels. Si nous estimons que, parmi eux, un sur deux sera logé dans des logements de ce type (ce qui excède sans doute la proportion actuelle) nous arrivons à un besoin de 3 500 + 2 500, soit 6 000 logements résidentiels pour l'ensemble du pays. Sur ce chiffre, il semble que le nombre de 5 000 pour la seule ville d'Abidjan constitue un maximum. En estimant à un millier la demande de logements résidentiels provenant du groupe « d'indépendants », c'est à un nombre de 6 000 logements résidentiels pour la décennie qu'on arrive.

C'est ce nombre que nous avons retenu dans nos estimations.

Le coût moyen des logements résidentiels a été estimé à cinq millions de francs (prix 1968).

2. - *Strate B*

L'essentiel de la construction dans cette strate étant le fait de sociétés immobilières, il a été possible de suivre l'évolution du parc. Pour le prochain quinquennat, l'accent mis sur le logement économique et l'action de l'Office de Soutien à l'Habitat Economique devrait permettre de construire 15 000 logements en tout.

Il faudrait que cet effort soit poursuivi, pour atteindre 25 000 logements au cours du deuxième quinquennat. En effet, à la croissance démographique de la ville, s'ajouteront les besoins liés au remplacement des logements les plus vieux de cette strate

Pour le quinquennat, on a évalué à 5 000 logements ces besoins de renouvellement. Par rapport aux réalisations précédentes, l'intervention de l'O.S.H.E. qui prendra en charge certains coûts communs (études, architectes, V.R.D. secondaires, etc.), permettra d'effectuer des « économies d'échelles » dans des programmes de construction importants. Le coût moyen des logements devrait être ainsi diminué.

Nous avons retenu dans cette strate un coût moyen de 650 000 F (prix 1968) par logement pour la période 1971-1980, contre un coût moyen de 750 000 F (prix 1968) pour 1970.

3. - *Strate C-D*

Le reste du parc de logements devant se répartir entre les deux strates C-D et E, on a fait certaines hypothèses « optimistes » sur cette répartition.

Une politique fermement conduite peut seule renverser la tendance actuelle et améliorer la composition du parc. Les prévisions qui suivent ne sont pas en effet une simple prolongation de la tendance observée. L'amélioration escomptée du parc de logements entre 1970 et 1980 est tout à fait contraire à l'orientation observée, qui décèle un accroissement de la part relative de la strate E (constituée par les logements précaires). C'est dire que les chiffres avancés plus bas ne seront obtenus que si des mesures sont prises rapidement.

A cette condition, on peut estimer que la strate C-D pourrait augmenter rapidement pendant les dix ans à venir, passant de 55 000 logements en 1970 à près de 75 000 en 1975 et à 100 000 en 1980.

Corrélativement l'accroissement de la strate E serait freiné, devenant de type logistique.

Pour la strate C-D, le rythme moyen annuel d'accroissement du parc serait ainsi de 6,3 %. A cela s'ajoutent les besoins de renouvellement du parc, dont le taux a été estimé à 3 % par an.

En tout, il faudrait construire chaque année un nombre de logements représentant 9,3 % du parc de la classe C-D.

Par ailleurs, on a estimé à 500 000 F (prix 1968) le coût du logement dans cette strate.

4. - *Strate E*

Une fois faites des évaluations pour les trois autres strates, le nombre de logements de la strate E représente un solde.

D'après les chiffres fournis par les enquêtes, on a estimé à 14 % du parc, le taux annuel de renouvellement de cette strate.

Enfin, le coût du logement de la strate E a été estimé à 100 000 F (prix 1968).

L'ensemble des estimations faites et des objectifs retenus est repris dans les tableaux ci-dessous :

Tableau N° 3

	1970		1975		1980	
	Nombre de logements	%	Nombre de logements	%	Nombre de logements	%
Strate A	9 300	8,5	11 300	7,1	15 300	7,2
Strate B	15 000	13,7	30 000	18,9	50 000	23,4
Strate C-D	55 000	50,0	74 500	47,1	100 000	46,8
Strate E	30 700	27,8	42 200	26,9	48 700	22,6
Ensemble du parc	110 000	100,0	158 000	100,0	214 000	100,0

Abidjan

Nombre et valeur des logements construits annuellement :

Tableau N° 4 Milliards de F CFA (prix 1968)

	1970		1975		1980	
	Nombre de logements	Valeur	Nombre de logements	Valeur	Nombre de logements	Valeur
Strate A	300	1,5	500	2,5	900	4,5
Strate B	2 000	1,5	4 000	2,6	6 000	3,9
Strate C-D	5 100	2,5	7 100	3,5	9 350	4,7
Strate E	6 800	0,7	7 700	0,8	9 000	0,9
Ensemble	14 200	6,2	19 300	9,4	25 250	14,0

Les coûts unitaires retenus sont les suivants :

— Strate A :
5 000 000 F le logement :

— Strate B :
750 000 F le logement en 1970 ;
650 000 F le logement à partir de 1971 :

— Strate C-D :
500 000 F le logement :

— Strate E :
100 000 F le logement.

L'enquête sur Abidjan a permis de distinguer approximativement, pour chaque strate, les logements construits ou achetés par les ménages à des fins d'usage personnel et ceux construits pour être loués à d'autres personnes ou pour loger du personnel.

Pour l'ensemble d'Abidjan, la répartition serait la suivante :

Tableau N° 5 Milliards de F CFA (prix 1968)

	1970	1975	1980
Logements construits ou achetés par les ménages pour eux-mêmes	2,7	3,2	5,0
Logements construits pour être loués ou pour loger du personnel	3,5	6,2	9,0
Ensemble des logements construits	6,2	9,4	14,0

E. - Récapitulation des dépenses de construction

Si nous récapitulons l'ensemble des dépenses pour le logement, nous obtenons les tableaux suivants :

LOGEMENTS CONSTRUITS OU ACHETES PAR LES MENAGES POUR EUX-MEMES

Tableau N° 6 Milliards de F CFA (prix 1968)

	1970	1975	1980
Zones rurales	4,6	7,9	11,4
Centres urbains	2,7	4,9	7,6
Abidjan	2,7	3,2	5,0
TOTAL	10,0	16,0	24,0

LOGEMENTS CONSTRUITS OU ACHETES POUR ETRE LOUES

Tableau N° 7

	1970	1975	1980
Zones rurales	—	—	—
Centres urbains	1,5	2,8	4,0
Abidjan	3,5	6,2	9,0
TOTAL	5,0	9,0	13,0

ENSEMBLE DES LOGEMENTS CONSTRUITS OU ACHETES

Tableau N° 8

	1970	1975	1980
Zones rurales	4,6	7,9	11,4
Centres urbains	4,2	7,7	11,6
Abidjan	6,2	9,4	14,0
TOTAL	15,0	25,0	37,0

II. L'ÉDILITÉ (*)

A. - Considérations générales

Conséquence directe de l'urbanisation, les dépenses d'édilité ont beaucoup augmenté au cours de la dernière décennie.

Les perspectives décennales 1960-1970 ne prévoyaient que 4,2 milliards de dépenses d'édilité pour la période. Or, les travaux effectués chacune de ces dernières années représentaient environ la moitié de cette somme.

Toutefois, il convient de noter que, pour la plus grande part, ces dépenses ont été effectuées à Abidjan.

Au cours de la prochaine décennie, la poursuite de l'urbanisation du pays ne peut qu'augmenter encore les dépenses publiques d'édilité. Il conviendra cette fois-ci de les mieux répartir entre la capitale et les centres de l'intérieur.

Comme la population d'Abidjan, celle des centres de l'intérieur devrait doubler d'ici à 1980. Il est donc nécessaire de doter ceux-ci des équipements urbains indispensables, en portant une attention particulière aux futures « capitales régionales ».

B. - L'édilité a Abidjan (*)

L'Atelier d'Urbanisme de la Région d'Abidjan (A.U.R.A.) a établi un schéma d'aménagement de la capitale pour la prochaine décennie. Toutefois, son coût de réalisation est tel qu'il est souhaitable de retarder, le plus possible, certaines réalisations.

1. - *Le schéma d'aménagement de l'A.U.R.A.*

A l'origine de ce schéma se trouvent certaines constatations et hypothèses :

— *Situation géographique.*

Du fait de la lagune le site d'Abidjan est très compartimenté, ce qui impose un schéma polycentrique où l'équilibre entre emploi et habitat doit être recherché à l'intérieur de chaque grand secteur urbain.

— *Localisation des emplois et de la population*

En 1970, la population est répartie également de part et d'autre des ponts. Par contre, la répartition des emplois est différente : le Plateau regroupe la plupart des activités du commerce moderne, des administrations et des banques, tandis que les activités portuaires et industrielles se trouvent pour la plupart au Sud des ponts.

— *Hypothèse démographique*

La population d'Abidjan devrait doubler entre 1970 et 1980, passant de 550 000 à 1 100 000 habitants.

Partant de ces constatations, le schéma d'aménagement propose la création de pôles de développement au Nord des Ponts :

A l'Est, la zone résidentielle de la Riviera ; au Nord, la zone industrielle d'Abobo et enfin, à l'Ouest, sur le plateau du Banco, un centre urbain, une zone portuaire et une zone industrielle.

La création de ces nouvelles zones d'activités permettra de remédier au déséquilibre existant entre la localisation des emplois et le lieu d'habitation. Elle suppose une action volontaire des pouvoirs publics pour orienter, vers le plateau du Banco ou vers Abobo, toutes les implantations d'activités qui n'ont pas un besoin absolu de la proximité du port. Seule une politique de ce genre permettra de limiter, au maximum, les dépenses de voirie primaire.

En effet, les choix proposés pour l'extension de la ville conditionnent en grande partie les dépenses de voirie et de terrassement. La construction d'un ouvrage sur le Banco, celle d'une autoroute Est-Ouest assurant le dégagement de la ville vers Dabou et Bingerville, exigeront l'installation d'une voirie primaire et secondaire dans les quartiers nouveaux ou remodelés.

Les travaux de terrassement sont surtout nécessaires dans les zones industrielles, l'île de Petit-Bassam et les quartiers remodelés (Camp-Mangin, Port-Bouet). Enfin, des ouvrages importants seront nécessaires pour l'assainissement de la ville. Financée par le Programme des Nations-Unies pour le Développement, une étude sur l'assainissement de la ville doit être effectuée. Elle devrait permettre d'élaborer, d'abord, un programme d'action immédiate, puis un plan directeur d'assainissement à long terme. Sans attendre les résultats de cette étude, on a retenu dès maintenant le principe de lancer une opération d'assainissement à Treichville et à Adjamé.

2. - *Les actions à entreprendre*

L'ampleur des besoins entraînera, au cours de la prochaine décennie, d'importantes dépenses d'édilité à Abidjan. Même s'il paraît difficile de financer la totalité des travaux prévus par le schéma d'aménagement, les réductions de dépenses ne pourront être que limitées. En effet, certains travaux peuvent difficilement être retardés : par exemple, ceux de voirie destinés à éviter l'engorgement de la capitale, ou ceux

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 458.

d'assainissement de certains quartiers et d'équipement des terrains, nécessaires pour la construction de logements économiques.

Il est, par suite, d'autant plus important d'empêcher la réalisation d'opérations non prioritaires, que le volume des travaux indispensables atteint déjà les limites des possibilités de financement.

Pour limiter les dépenses de voirie, il est d'abord nécessaire de rapprocher les lieux de travail des zones d'habitat.

Par ailleurs, une politique des transports en commun faciliterait la circulation dans la ville et, par là, réduirait sensiblement les dépenses de voirie.

Les orientations d'une politique des transports en commun pourraient être les suivantes :

— utilisation du chemin de fer comme mode de transport des voyageurs, sur l'axe Nord-Sud ;

— réservation de couloirs pour les autobus et, éventuellement, les taxis ;

— amélioration du confort et du nombre des autobus.

De plus, l'institution partielle de la journée continue et le décalage des horaires de travail permettraient de réduire les encombrements de la circulation, le matin et surtout à midi.

Une meilleure répartition, par quartier, des écoles et des lycées, voire la création d'un service de ramassage scolaire, diminueraient le trafic aux heures d'entrée ou de sortie des établissements scolaires.

Enfin, lorsqu'il deviendra indispensable d'aménager les voies de circulation et les carrefours, on donnera la préférence aux aménagements peu onéreux, permettant de retarder de plusieurs années la mise en place d'équipements coûteux.

En ce qui concerne l'équipement des terrains destinés à la construction, les dépenses correspondantes peuvent être réduites en limitant la dimension des lots. Actuellement, ceux-ci ont une surface moyenne de 400 mètres carrés et nécessitent, de ce fait, d'importantes dépenses de voirie secondaire, d'électrification, d'hydraulique et d'évacuation des eaux. Ces lots étant équipés et concédés par l'Etat, il est en son pouvoir d'en diminuer la superficie.

D'autre part, il est nécessaire de réviser les modalités actuelles du financement de cet équipement. Il est anormal que ce soient les finances publiques qui en supportent la totalité. Il paraît logique que les bénéficiaires, c'est-à-dire les propriétaires, assument au moins une part des dépenses. En particulier pour les logements de haut standing, il serait juste de faire payer le coût de l'équipement à leurs utilisateurs.

La généralisation du bail emphytéotique pour les terrains irait dans cette direction. Cette formule présente l'avantage de ne pas hypothéquer l'avenir : elle assure les pouvoirs publics qu'ils pourront récupérer les terrains cédés si les nécessités de l'urbanisation l'exigent. Par ailleurs, il est possible d'incorporer le coût de l'aménagement des terrains dans le prix de location et ainsi de faire payer cet équipement aux utilisateurs.

Enfin, il est souhaitable de différer certaines dépenses d'édilité à Abidjan, en reportant de quelques années les opérations dont l'intérêt n'est pas vital. Il en est ainsi des ouvrages de franchissement de la baie du Banco, de la remodélation du Camp Mangin, de l'équipement d'une partie des cités résidentielles de la Riviera.

3. - *Prévisions d'investissement* (*)

Compte tenu des disponibilités des finances publiques, il paraît possible de consacrer 17 milliards à l'édilité de la ville d'Abidjan pour le quinquennat 1971-1975 et 18 milliards pour le suivant.

Une ventilation de cette masse peut être effectuée pour le premier quinquennat. En ce qui concerne le deuxième, les incertitudes pesant sur les différents postes de dépense (programme d'assainissement, capacité des voies de circulation) sont trop importantes pour qu'une telle répartition puisse être effectuée de manière réaliste.

Pour la période 1971-1975, la répartition des dépenses pourrait être la suivante :

Tableau N° 9 — Millions de F CFA

Voirie primaire	4 000
Assainissement	2 500
Remodelage de quartiers	1 000
Equipement des terrains :	
habitat	8 000
zones industrielles	1 500
	17 000

Le poste de dépense le plus important est celui de l'équipement des terrains pour la construction de logements. Ceci est la conséquence de la priorité donnée au logement et, en particulier, au logement économique. Ainsi les 8 milliards consacrés à l'équipement de ces terrains pourraient se répartir de la façon suivante :

— 2 milliards pour la zone résidentielle de la Riviera ;
— 3 milliards pour les logements économiques des sociétés immobilières ;
— 3 milliards pour les logements particuliers sur terrains lotis.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 458.

C. - L'ÉDILITÉ DANS LES VILLES DE L'INTÉRIEUR (*)

1. - *Considérations générales*

Il n'existait jusqu'à maintenant aucune politique d'édilité, aussi bien pour les villes de l'intérieur que pour les zones rurales. Les dépenses en édilité d'Abidjan sont prépondérantes : ces dernières années, les dépenses publiques annuelles pour l'édilité étaient de 1,5 à 2 milliards à Abidjan contre 0,5 à 1 milliard pour le reste du pays.

Le déséquilibre actuel qui existe entre Abidjan et l'intérieur du pays est à la fois un effet et une cause de l'exode rural. Les causes de cet exode sont multiples, l'espoir d'un gain plus élevé en ville étant sans doute l'une des principales. Par ailleurs, l'attrait d'un autre cadre et d'un mode de vie différent est souvent décisif, en particulier lorsqu'il s'agit de jeunes scolarisés. Pour endiguer l'exode rural il faudrait créer, à l'intérieur du pays, des emplois et des revenus suffisants.

Il faudrait, en outre, qu'on puisse trouver dans les villes de l'intérieur les conditions de vie qui font l'attrait des grands centres. Or, à l'heure actuelle, il n'est guère qu'Abidjan et quelques grands centres de l'intérieur qui offrent les avantages, réels ou supposés, d'un mode de vie moderne. Le développement d'une infrastructure sociale et culturelle, dans d'autres centres, permettrait de procurer certains de ces avantages à leurs habitants et, partant, de constituer des pôles d'attraction intermédiaires entre la brousse et la capitale.

L'électricité, l'adduction d'eau, l'infrastructure sanitaire et culturelle participent des commodités offertes par la vie citadine ; il en est de même de certaines formes d'édilité telles que voirie et assainissement.

Sous cet angle, l'édilité fait directement partie d'une politique d'aménagement du territoire.

Celle-ci doit d'abord s'attacher à définir le type de localités sur lequel elle entend agir. Les villes de plus de 10 000 habitants paraissent le mieux convenir à une telle action. Elles regroupent une population importante (590 000 habitants en 1970) en pleine expansion. Par ailleurs, elles ont apparemment un taux de chômage inférieur à celui de la capitale et un taux de scolarisation supérieur. Enfin, elles retiennent mieux la jeunesse que les centres secondaires et les villages.

Un plan d'édilité des villes de Côte d'Ivoire pourrait donc s'attacher essentiellement à ces centres de plus de 10 000 habitants. Les options essentielles seraient les suivantes :

— faire face, dans les meilleures conditions, à l'accroissement de la population urbaine (ouverture de nouveaux lotissements, densification des lotissements déjà ouverts) ;

— doter toutes les villes d'un schéma directeur d'urbanisme ;

— créer un centre urbain bien équipé.

En ce qui concerne le lotissement, on doit noter que, comme à Abidjan, des lots trop grands et une densification trop faible entraînent des coûts d'équipement élevés. Il conviendrait d'attirer l'attention des autorités locales (préfets et sous-préfets) sur ce fait important. L'Etat pourrait au besoin exiger le respect de normes d'urbanisme pour accorder un financement public.

A l'heure actuelle, une part importante des dépenses d'édilité sert chaque année à aménager la ville où doit être célébrée la fête de l'Indépendance. Il est souhaitable que le choix de cette ville soit connu suffisamment à l'avance. On pourrait ainsi établir un schéma d'aménagement mieux étudié et le réaliser à des coûts moins élevés.

2. - *Prévisions d'investissements* (*)

Pour les centres urbains de l'intérieur les dépenses d'édilité s'élèveront à 7,5 milliards de 1971 à 1975. Pour le quinquennat suivant, il paraît possible d'intensifier l'effort d'équipement de ces centres en y consacrant 11,6 milliards.

Compte tenu des remarques précédentes, les dépenses d'édilité pendant le quinquennat 1971-1975 intéresseront surtout les grands centres urbains. Parmi les « capitales régionales », quatre ont été retenues dont l'équipement paraît prioritaire. Ainsi, d'ici 1975, devraient être effectués des travaux d'un montant de 300 millions à Daloa, 250 millions à Korhogo, 1 500 millions à Bouaké et 2 600 millions à San Pedro.

En ce qui concerne San Pedro, la création d'une ville nouvelle dans un site difficile explique un montant de dépense aussi élevé : 2 300 millions doivent être consacrés à l'aménagement des zones d'habitation, 300 millions à celui des zones industrielles.

Au cours du quinquennat 1971-1975, 2 500 millions seront consacrés aux nouvelles préfectures. Sur cette somme, la moitié sera affectée à l'aménagement des cinq préfectures qui recevront les fêtes de l'Indépendance.

Enfin, 350 millions seront dépensés, pendant la même période, pour l'équipement des sous-préfectures.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 458.

Pour le quinquennat 1971-1975, l'ensemble des dépenses se récapitule de la façon suivante :

Tableau N° 10 — Millions de F CFA

« Capitales régionales » ..... (Daloa, Korhogo, Bouaké, San Pedro)	4 650
Nouvelles préfectures	2 500
Sous-Préfectures	350
Ensemble des centres urbains	7 500

D. - L'édilité dans les zones rurales

Les Fonds Régionaux d'Aménagement Rural seront chargés de l'équipement des villages. Leurs efforts porteront essentiellement sur les villages centres du pays rural. Les travaux d'édilité concerneront le lotissement, la mise en place éventuelle d'une voirie et d'un assainissement sommaires.

Par l'intermédiaire des Fonds régionaux, il devrait être possible de consacrer à l'édilité rurale 450 millions dans le quinquennat 1971-1975 et 800 millions dans le quinquennat suivant.

Globalement ces sommes seraient par moitié à la charge de l'Etat et des populations, mais la proportion varierait selon la richesse de la région.

Barrage de Kossou

La mise en eau du barrage de Kossou entraînera le déplacement d'un certain nombre de villages. Pour ceux qui seront reconstruits, on effectuera certains travaux d'édilité, et en particulier la construction de la plate-forme sur laquelle seront édifiés les logements. Les dépenses ainsi engagées devraient atteindre environ 300 millions.

Toutefois, ce chiffre ne comprend pas les travaux exécutés en 1970, ni non plus les dépenses pour les travaux d'hydraulique, la construction de hangars et d'écoles, etc.

Pour l'ensemble des zones rurales, les dépenses à la charge de la puissance publique s'établiraient donc à 500 millions pour le quinquennat 1971-1975 et 400 millions pour le quinquennat suivant.

E. - Récapitulation des dépenses d'édilité (*)

Tableau N° 11 — Milliards de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Abidjan	17,0	18,0
Centres urbains	7,5	11,6
Zones rurales	0,5	0,4
Ensemble	25,0	30,0

III. L'HYDRAULIQUE (**)

A. - Considérations générales

L'importance primordiale des ressources hydrauliques pour l'alimentation des villes et le développement rural et industriel exige une politique précise d'accroissement de ces ressources.

Après un inventaire des disponibilités existantes, il faudra étudier successivement l'utilisation des eaux de surface, puis celle des eaux souterraines. Des solutions devront finalement être trouvées aux problèmes institutionnels qui se posent.

Le programme d'hydraulique retenu dans les Perspectives Décennales 1961-1970 a connu un important retard et rencontre des difficultés de financement. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, dans un pays dont la pluviométrie est importante, la population de la Côte d'Ivoire manque d'eau, et non seulement la population rurale, mais aussi celle de centres importants.

Si la situation paraît à peu près satisfaisante à Abidjan, il n'en est pas de même pour tous les centres de l'intérieur. Quant à l'hydraulique villageoise, sa situation est particulièrement alarmante.

B. - L'hydraulique a Abidjan (**)

L'alimentation en eau de la capitale ne semble pas, pour l'instant, devoir poser de problèmes. Elle est, en effet, assurée par une nappe, située au Nord de la lagune, qui possède une importante capacité. Il est vraisemblable que l'alimentation en eau d'Abidjan ne posera aucun problème tant qu'elle restera dans la limite de 100 000 mètres cubes par jour.

Au-delà, une étude du bilan d'exploitation de la nappe sera nécessaire. La production, en 1969, n'était que de 65 000 mètres cubes par jour.

La SODECI est concessionnaire de la ville d'Abidjan pour la production d'eau. En ce qui concerne les nouveaux investissements, ceux relatifs au traitement, stockage, transit et distribution, sont à la charge de la Municipalité. Celle-ci finance des investissements au moyen d'emprunts remboursés grâce

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 459.
(**) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 459.

aux recettes d'une surtaxe sur la consommation d'eau. Les investissements de production sont à la charge du concessionnaire. Quant aux branchements, ils sont financés par les nouveaux abonnés, mais leur entretien est assuré par le concessionnaire.

Pour la prochaine décennie, l'ensemble de ces trois types d'investissement sur Abidjan (Riviera comprise) devrait représenter environ 4 milliards, répartis également sur les deux quinquennats.

Tableau N° 12 — Millions de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Investissements de traitement, stockage, distribution (à la charge de la municipalité) ..	1 485	1 440
Investissements de production (à la charge de la SODECI) ..	265	290
Branchements (à la charge des abonnés) ..	250	270
Ensemble	2 000	2 000

Les montants et la répartition des investissements sont sensiblement les mêmes sur les deux quinquennats. Pour chacun d'eux, les investissements à la charge de la Municipalité sont d'environ 1 500 millions.

Toutefois, dans la première moitié de la décennie, les investissements de la Municipalité traduiront un effort d'amélioration de la capacité de stockage (qui passerait de 27 à 40 % de la production journalière). Dans le deuxième quinquennat au contraire, les investissements de distribution seront plus importants.

Il convient de noter que la consommation totale de la ville d'Abidjan a crû moins vite que l'effectif de sa population. Il en résulte une baisse de la consommation par tête et par jour qui est passée de 150 litres vers 1963-1964 à environ 120 litres ces deux dernières années. Cette tendance ne laisserait pas d'être inquiétante si elle se prolongeait.

Le phénomène actuel semble avoir plusieurs causes : la première résulte d'une stagnation relative de la consommation de la municipalité. Cette stagnation indique peut-être que la surface entretenue (par lavage et arrosage) ne suit pas l'accroissement de la ville. Il y a là un indice préoccupant du fait que l'extension de la ville se fait de plus en plus par les lotissements spontanés, hors du champ d'action de l'administration.

Une autre explication est dans la moindre consommation des nouveaux abonnés. Plusieurs raisons expliquent cette évolution. Sans doute ces nouveaux abonnés ont-ils des revenus moindres que les précédents. Par ailleurs, l'eau est de plus en plus facturée personnellement à l'utilisateur (et non à la société immobilière, à l'administration ou à l'employeur) : de là résulte une certaine restriction de la consommation. Enfin, la municipalité supprime progressivement la distribution d'eau gratuite aux bornes fontaines, dans le désir d'obliger les Abidjanais à s'abonner. Ainsi, la baisse de la consommation par habitant résulte partiellement du fait que les Abidjanais sont de plus en plus appelés à régler eux-mêmes le coût de cette consommation.

Quoi qu'il en soit, le phénomène ne pourrait se prolonger longtemps sans dommage pour le bien-être et la santé de la population.

Le nombre de branchements par habitant est supérieur à Abidjan (3 branchements pour 100 habitants) au chiffre correspondant dans les centres de l'intérieur équipés d'adduction d'eau (1 branchement pour 100 habitants). Il reste cependant faible puisque, en estimant qu'un branchement desserve 6 personnes, on aboutit au résultat que 20 % seulement de la population de la ville bénéficie de ce système d'adduction.

Si la politique de suppression des bornes fontaines est poursuivie, il apparaît nécessaire de prévoir un système de remplacement car, pour des raisons peut-être plus sociologiques qu'économiques, on ne peut espérer que la totalité des habitants demandera des branchements d'eau. Peut-être la solution est-elle une vente d'eau par bassine, à des prix tarifés, soit en postes fixes, soit même à l'aide de camions-citernes.

C. - L'HYDRAULIQUE DANS LES CENTRES DE L'INTÉRIEUR (*)

1. - *Prévisions chiffrées*

a) Bilan des réalisations

Une quarantaine de Centres de l'Intérieur sont dotés d'une adduction d'eau.

En 1970, compte tenu des programmes prévus notamment pour l'équipement de Bouaké, San Pedro, Gagnoa et Agboville, c'est un montant de 1 800 millions de F CFA qui aura été investi dans l'hydraulique des centres urbains et semi-urbains de l'intérieur.

La distribution d'eau dans ces centres est assurée, en gérance, par l'E.E.C.I. (Energie Electrique de Côte-d'Ivoire), sauf dans quelques centres où la SODECI (Société de Distribution des Eaux en Côte-d'Ivoire) est concessionnaire (Grand-Bassam, Adiaké, Bonoua, Bingerville, Bouaké).

b) Besoins à satisfaire et prévisions d'investissement

Pour la décennie 1971-1980, il apparait nécessaire d'équiper 55 centres nouveaux et de réaliser l'extension des centres déjà équipés, en fonction de leur urbanisation progressive. Durant le quinquennat

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 459.

1971-1975, 21 premiers centres seront équipés dont une dizaine sont prioritaires, étant donné leur importance démographique et leur situation territoriale.

Il sera nécessaire de prévoir, aussi, l'extension des réseaux de distribution et des moyens de stockage d'une vingtaine de centres déjà équipés : en particulier les villes de Bouaké, San Pedro et Yamoussoukro.

Durant le deuxième quinquennat 1976-1980, les nouveaux équipements représenteront des investissements plus réduits, étant donné que les centres les plus importants auront déjà été équipés. Par contre, il faut prévoir une croissance des investissements d'extension.

En fonction des réalisations passées et des besoins actuels, il paraît possible de consacrer aux adductions d'eau des centres de l'intérieur 300 à 400 millions par an.

Ces investissements se présenteraient ainsi :

Tableau N° 13 — Millions de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Equipement des nouveaux centres	1 200	650
Extension de centres existants : San Pedro, Bouaké, Yamoussoukro	500	600
Divers autres centres	300	250
Branchements	100	100
TOTAL	2 100	1 600

2. - *Les actions à entreprendre*

Une quinzaine de centres urbains et semi-urbains sont électrifiés, mais non pourvus d'adduction d'eau ; ils seront équipés en priorité durant le quinquennat 1971-1975.

En 1975, les principales villes de l'intérieur seront desservies en eau ; on devra alors tenir compte du peu de rentabilité des équipements nouveaux.

Il paraît, en effet, difficile d'assurer la rentabilité des systèmes de distribution des nouveaux chefs-lieux de sous-préfectures dont la population, encore largement rurale, reste inférieure à 5 000 habitants. Les possibilités d'emprunts extérieurs se trouveront de ce fait de plus en plus réduites. L'Etat devra prendre à sa charge l'équipement de ces centres, destinés à devenir des pôles de développement. Il s'agit donc de trouver des solutions techniques plus sommaires et moins coûteuses, par exemple à caractère plus ponctuel (multiplication de points d'eau aménagés, plutôt que systèmes de distribution complets).

C'est seulement à cette condition qu'il pourra être éventuellement possible d'équiper, dès le quinquennat 1971-1975, certains centres qui n'ont été retenus que pour le quinquennat suivant.

Par ailleurs, le taux de desserte moyen des centres de l'intérieur ayant un réseau d'adduction d'eau est actuellement de 1 % (5 000 abonnés pour 500 000 habitants résidant dans les 36 centres équipés). Dans chaque centre, les réseaux de distribution sont en général très étendus et les branchements demanderaient à être densifiés.

Le principal obstacle à l'augmentation du nombre des branchements n'est pas le prix de vente de l'eau, mais bien le coût des branchements (2 à 3 fois plus élevé en moyenne que celui des branchements électriques).

Pour encourager les demandes de branchement, il serait bon, par suite, d'en diminuer de moitié le coût. L'E.E.C.I., qui gère la plupart des centres de l'intérieur, a calculé que, pour compenser le manque à gagner, il suffirait que cette mesure lui assure 200 abonnés supplémentaires par an, pour l'ensemble des centres. Pareil résultat semble vraisemblable et justifie qu'on diminue le prix des branchements.

Finalement, un relèvement du tarif de l'eau à Abidjan permettrait de dégager des ressources pour l'équipement de l'intérieur. On envisage, ainsi, d'appliquer une surtaxe supplémentaire qui pourrait être de 10 F/m³ d'eau vendue à Abidjan et dont le produit (200 millions de F par an) serait destiné à cet usage.

D. - L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE (*)

1. - *Prévisions chiffrées*

a) Bilan des réalisations

Le Ministère des Travaux Publics a contrôlé ou réalisé en régie : 1 165 équipements ayant coûté 1 500 millions de F CFA répartis comme suit :

— 505 points d'eau réalisés à l'entreprise sur financement F.E.D. pour 950 millions de F CFA ;

— 635 points d'eau réalisés en régie pour 450 millions de F CFA ;

— 25 adductions villageoises pour environ 100 millions de F CFA.

b) Besoins à satisfaire

La Côte d'Ivoire comptait en 1965, 8 660 villages de moins de 5 000 habitants.

Si l'on exclut les agglomérations inférieures à 100 habitants, il reste 6 480 villages à prendre en compte. L'intervention de l'Etat, en matière d'équipement

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 459.

hydraulique villageois, a essentiellement porté jusqu'ici sur les 3 165 villages dont la population est comprise entre 300 et 5 000 habitants. Parmi ceux-ci il reste donc :

3 165 — 1 165 soit 2 000 villages à équiper.

Par ailleurs, il reste à équiper les 3 315 villages dont la population est comprise entre 100 et 300 habitants. Les besoins globaux sont donc de 5 315 villages à équiper.

Compte tenu du fait que les villages de plus de 700 habitants ont besoin de plus d'un puits ou forage, le nombre d'équipements nécessaires pour ces 5 315 villages devrait être d'environ 6 000.

Les réalisations à prévoir s'établiraient ainsi :

Tableau N° 14

Nature des équipements	Nombre d'équipements	Prix unitaires en millions de Francs	Coût des investissements en millions de Francs
Puits et pompes à main effectués en régie	800	0.6	480
Puits et pompes à main effectués à l'entreprise	4 000	1,7	6 800
Forages et pompes à main ..	1 100	3,5	3 850
Forages profonds, pompes motorisées et stockage	100	8,0	800
TOTAL arrondi	6 000		12 000

On notera que les régions les plus défavorisées, dans l'état actuel, sont celles de l'Ouest et de l'Est où les pourcentages de villages équipés de points d'eau modernes sont respectivement de 4 % à 8 %, les mieux dotées étant les régions du Centre et du Nord (11 %).

c) Prévisions d'investissement (*)

Le financement de l'hydraulique villageoise sera essentiellement à la charge des Fonds Régionaux d'Aménagement Ruraux. Grâce à eux, il devrait être possible d'assurer l'équipement hydraulique de tous les villages de plus de 100 habitants en 17 années.

Par ailleurs, s'ajoute à ces prévisions l'équipement des villages de la région du Sud-Ouest (A.R.S.O.) et les villages reconstruits de la région de Kossou.

Les montants d'investissement à la charge des finances publiques et des populations rurales seraient les suivants :

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 459.

Tableau N° 15

Milliards de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Fonds régionaux d'aménagement ruraux	2 000	3 600
Villages de la région du Sud-Ouest	100	—
Villages déplacés de Kossou ..	100	—
Ensemble	2 200	3 600

2. - *Les actions à entreprendre*

Le nombre des villages équipés est très insuffisant et l'état des équipements existants laisse beaucoup à désirer.

Environ 15 % seulement des villages de plus de 100 habitants sont dotés d'équipements hydrauliques ; parmi ceux-ci, les deux-tiers ne sont pas en état de fonctionner.

Les puits de fabrication artisanale sont nombreux, de faible coût, mais le plus souvent ne donnent pas d'eau en permanence. Pendant quatre mois de l'année, l'approvisionnement en eau de ces villages est mauvais, en quantité et en qualité. La situation sanitaire des villages qui manquent d'eau s'en ressent ; ils sont plus particulièrement menacés par les endémies d'origine hydrique, telle l'onchocercose et la dracunculose.

L'alimentation en eau des villages constitue l'un des éléments essentiels de la politique de développement rural, elle exige que des efforts particuliers soient faits en ce domaine, au cours de la prochaine décennie.

Pour que les sacrifices financiers consentis par l'Etat et les populations concernées aboutissent, il faut encore qu'on dote les Fonds régionaux d'aménagement des moyens techniques d'intervention indispensables.

Réalisation des travaux

Actuellement, la capacité de forage en régie est de 50 à 80 points d'eau par an. Les coûts de réalisation à l'entreprise privée étant actuellement trois fois ceux de la régie, il est nécessaire d'encourager la création d'entreprises ivoiriennes spécialisées dans le forage des puits.

Gestion des équipements

L'équipement généralisé des villages est inutile, si, par la suite, les deux tiers des équipements ne fonctionnent plus, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

La création d'un organisme de gestion des équipements doit être un préalable à l'exécution de ceux-ci. Pour l'instant, les quatre subdivisions régionales de l'hydraulique, chargées de l'entretien périodique des équipements villageois, ont des crédits de fonctionnement nettement insuffisants pour assurer la simple sauvegarde du capital existant.

Education sanitaire

Très souvent, les villageois connaissent mal les précautions à prendre pour l'utilisation des eaux.

Ainsi, ils ignorent souvent les dangers que peut présenter la consommation des eaux d'écoulement superficiel. Dans bien des cas, ils ne comprennent pas que si les récipients sont sales extérieurement, ils risquent de contaminer les eaux du puits.

Préalablement à toute campagne de travaux hydrauliques, les populations rurales doivent être sensibilisées à ces problèmes d'hygiène de l'eau. L'UNICEF pourrait effectuer des campagnes d'information dans les zones pilotes.

E. - Récapitulation des dépenses d'hydraulique (*)

Tableau N° 16 — Millions de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Abidjan	2 000	2 000
Centres urbains et semi-urbains	2 100	1 600
Villages	2 200	3 600
Ensemble	6 300	7 200

La part des investissements financés par la puissance publique est d'environ 5 milliards pour chacun des deux quinquennats. Le reste sera à la charge des populations villageoises (environ 800 millions de 1971 à 1975 et 1 700 millions de 1976 à 1980), de la SODECI et des abonnés pour la production d'eau et les branchements à Abidjan (environ 500 millions par quinquennat).

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 459.

CHAPITRE 8

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL SOCIAL et ADMINISTRATIF

INTRODUCTION

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Le présent chapitre tente de déterminer des objectifs et des moyens à mettre en œuvre en matière de développement social, culturel et administratif, pour la période 1971-1975 et la période 1976-1980.

A. - La participation de tous a l'effort de développement

L'ensemble des efforts de développement social et culturel doit être sous-tendu par une *politique de promotion et de formation des ressources humaines en vue du développement global.* Au cours dès prochaines années, il ne faut à aucun moment perdre de vue :

— que, dans la réalité et sur le terrain, les effets d'une politique de promotion et de formation doivent préparer et permettre d'atteindre les objectifs de développement économique ;

— et, qu'à un autre niveau, la promotion des hommes est aussi une conséquence du développement. développement dont la croissance économique proprement dite est partie intégrante.

La promotion et la formation des hommes doivent être comprises à la fois comme moyen et comme fin du développement.

De cette perspective globale, découle un premier choix général, qui servira de cadre à tous les autres choix particuliers : celui de *faire participer au mieux l'ensemble de la population au développement :*

— participation à l'exécution d'abord, puis progressivement, et selon des modalités appropriées, à l'élaboration du Plan ;

— participation aux avantages comme aux sacrifices qu'entraîne l'exécution du Plan.

En effet, on ne pourra parler de développement global qu'à partir du moment ou le Pays commencera :

— à fournir des capitaux qui s'associeront aux capitaux étrangers pour s'y substituer plus ou moins complètement un jour ;

— à produire les cadres et techniciens qui relaieront les personnels expatriés, notamment d'assistance technique ;

— à offrir un marché intérieur à la production locale.

En d'autres termes, il n'existe, pour un pays, de développement réel que dans la mesure ou ce pays participe à sa propre croissance, et tend à la prendre progressivement en charge. Le pays doit donc obtenir de chacun de ses nationaux :

— *la prise de conscience* de la nécessité du développement ;

— *l'acquisition des connaissances et du savoir-faire* requis pour la réalisation du développement ;

— *une participation active aux tâches de développement.*

On conçoit mieux, dès lors, la priorité accordée à une politique de promotion et de formation des cadres du pays. Cette politique pourra, dans une première phase qui sera sans doute longue, paraître aller à l'encontre d'une politique d'égalité entre tous les citoyens. Mais, à y mieux regarder, cette option de sélection et de formation prioritaire de l'encadrement du pays, dans tous les domaines, est une nécessité stratégique qui seule peut conduire, à terme, à une plus large participation de tous aux efforts de développement.

C'est dans cette perspective, notamment, que doit être abordé un problème délicat, celui de l'africanisation de l'emploi et de l'économie. Le développement,

en effet, ne sera obtenu et poursuivi que dans la mesure où :

— il sera progressivement pris en charge par les nationaux ivoiriens ;

— mais selon des critères de qualité et de productivité qui en garantiront l'efficacité.

Déjà, s'il se donne pour ambition non d'accompagner une évolution spontanée, mais d'obtenir la croissance la plus forte compatible avec l'équilibre des comptes extérieurs, et une véritable transformation en profondeur des structures économiques et sociales, un Plan ne saurait se contenter d'être l'œuvre des seuls techniciens. Il exige, dans son élaboration comme dans son exécution, la participation la plus large des instances politiques, des élites et de la population.

La création des Commissions Nationales de Planification et des Commissions Régionales de Développement a répondu à ce souci d'associer l'ensemble du Pays à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan 1971-1975.

De même, la politique de l'éducation, la politique d'encadrement et d'animation du monde rural, une politique de santé publique ou de prévoyance sociale, l'utilisation accrue des moyens audio-visuels, pour une plus large diffusion des thèmes de progrès, concourront à intensifier la participation de tous à la grande entreprise de transformation des conditions et des modes de vie de chacun qu'est le développement.

Dans cette optique, il faudra chercher, chaque fois que possible, la meilleure liaison entre la réalisation des programmes et la participation des populations concernées, y compris, notamment, sur le plan du financement.

Pour cette raison, et par nécessité de démultiplier l'effort de développement depuis le Gouvernement, auquel sont associées les Commissions Nationales de Planification et les Commissions Régionales de Développement, à travers les échelons régionaux des Ministères, jusqu'aux sociétés de base, il faudra rechercher tous les moyens de constituer progressivement de véritables collectivités locales.

Dès maintenant, c'est au niveau de ces collectivités de fait, village ou groupement de villages, que bien des solutions peuvent être aménagées pour la réalisation et l'entretien des équipements d'intérêt local auxquels accepteraient de participer les populations qui en bénéficieraient.

B. - Politique de concentration des actions de développement.

La Loi-Plan de développement économique, social et culturel pour les années 1967-1970 a déjà attiré l'attention sur le déséquilibre démographique, économique et social croissant entre les régions comme entre certaines catégories de la population, et prévu des mesures correctrices. Le Plan 1971-1975 intègre de façon plus explicite les dimensions géographiques et sociologiques du développement, de façon à préparer la mise en œuvre d'une véritable politique d'aménagement du territoire.

Mais il serait utopique de rechercher dans l'immédiat un développement égal de toutes les régions et un soutien égal de toutes les catégories de la population. Le processus de développement est d'ailleurs par lui-même un processus déséquilibrant. Il s'agit, en réalité, de corriger certains déséquilibres qui ne manqueraient pas de constituer, à plus ou moins brève échéance, des facteurs de blocage, sans pour cela chercher à contrarier des évolutions sans doute inéluctables et finalement souhaitables.

Si l'on y regarde de plus près, il apparaît que la recherche d'un meilleur équilibre passe par la création d'un certain nombre d'inégalités et de déséquilibres transitoires.

En effet, une politique égalitaire dans la répartition des actions conduit, dans le domaine social comme dans le domaine économique, au « saupoudrage », donc à l'inefficacité et, par là, à l'aggravation des déséquilibres existants. L'efficacité implique, au contraire, la concentration de celles-ci sur un nombre limité de points, jugés essentiels pour le développement. La réduction à long terme des déséquilibres fondamentaux suppose donc, non seulement que l'on accepte, mais encore que l'on provoque consciemment, dans le moyen terme, un certain nombre de déséquilibres partiels nouveaux.

Aussi est-il proposé de renoncer à un égalitarisme inefficace et de concentrer les moyens disponibles sur un nombre déterminé d'actions. Cette politique sélective se manifestera dans de nombreux domaines, notamment au plan des actions régionales par le choix de zones et d'axes prioritaires ; au plan des actions d'encadrement et d'animation par le nombre forcément limité de ces actions ; au plan de la politique d'urbanisation par l'adoption d'un réseau de centres urbains, semi-urbains et ruraux nettement hiérarchisés.

C. - Promotion et formation des hommes.

1. - *Une politique sélective d'éducation générale*

La formation des hommes est à la fois un des buts essentiels et une des conditions déterminantes du développement. Mais, en raison de son inadaptation, la politique de l'éducation s'avère trop souvent, dans les pays en voie de développement, un mythe coûteux et inefficace.

Hérités ou imités de ceux des pays développés, les systèmes d'éducation sont en effet mal adaptés aux possibilités et aux besoins des économies en voie de développement. Ils répondent plus mal encore à l'objectif de transformation des structures mentales et sociales qu'implique le développement.

L'option proposée est donc celle d'une *politique d'éducation et de formation résolument sélective.* Elle ira de pair *avec la diffusion à l'ensemble de la population*, grâce à une éducation de base faisant appel aux moyens audio-visuels, *d'un minimum culturel* lui permettant de comprendre, de s'exprimer et de participer aux tâches et aux progrès du développement.

Peut-être décevant par rapport à des objectifs plus ambitieux, mais irréalistes, le choix proposé a le mérite de tenir compte du possible sans oublier le souhaitable, à l'intérieur duquel il s'efforce d'établir un ordre de priorité répondant au souci fondamental du Gouvernement, celui de la croissance économique seule capable de fournir les moyens effectifs de l'épanouissement de l'homme ivoirien.

2. - *La promotion d'un paysannat moderne*

Le second objectif d'une politique de promotion humaine est de créer en Côte d'Ivoire un paysannat moderne. Il a été examiné en détail dans le chapitre 3 sur le Développement rural.

3. - *L'ivoirisation de l'économie*

L'option en faveur d'une ivoirisation progressive mais effective de l'économie n'est pas en contradiction avec la volonté très nette d'ouverture à l'égard des capitaux, des investisseurs et des techniciens étrangers. Elle lui est, au contraire, complémentaire.

C'est parce que la Côte d'Ivoire sait qu'elle manque encore de capitaux, de cadres techniques, et aussi d'entrepreneurs qu'elle recherche le maximum de concours extérieurs. Cette politique d'accueil, elle l'a jouée loyalement et sans aucune sorte de réserve ou d'arrière-pensée. Mais en même temps, elle entend bien que la croissance économique ainsi engendrée lui serve à former ses propres cadres et ses propres entrepreneurs et à orienter peu à peu l'épargne de ses nationaux vers la création d'un appareil de production proprement ivoirien.

Cette volonté d'une ivoirisation conduite avec sérieux et fermeté s'exercera dans deux directions :

— une africanisation aussi complète que possible, au fur et à mesure que des nationaux seront capables de les occuper, des emplois publics et privés. L'ivoirisation des emplois publics fera l'objet d'un plan d'africanisation. Celle des emplois privés sera recherchée par voie contractuelle ou, le cas échéant, par voie réglementaire, sans qu'il puisse être porté atteinte à la productivité et à la bonne marche des entreprises ;

— la promotion d'entreprises ivoiriennes de toutes tailles, dans tous les secteurs de l'économie. Cette ivoirisation de l'appareil industriel et commercial sera également recherchée par une politique sélective de prises de participations publiques.

Est-ce à dire que la place et le rôle des entreprises étrangères seront remis en cause ? Nullement. Celles-ci sont appelées à croître et leur nombre à augmenter au cours de la période. Mais, parallèlement, des entreprises proprement ivoiriennes, de plus en plus nombreuses, viendront prendre part au développement du pays.

D. - Politique de santé publique et d'action sociale

Nous avons signalé plus haut la nécessité, de façon générale, de concentrer les actions de développement afin d'en obtenir, au-delà d'un déséquilibre transitoire, des effets plus larges et plus durables.

La même distribution hiérarchisée est à envisager pour les équipements sanitaires, sociaux et socio-culturels. Ici, comme en matière d'éducation et de formation, un minimum offert à chacun doit être défini et étendu à l'ensemble de la population. Ainsi faut-il prévoir et organiser une information de masse qui associe chacun à l'effort de développement, une médecine préventive et, plus largement, une éducation sanitaire qui mettent chacun à l'abri des grands périls collectifs, une formation de base qui fasse accéder chacun, notamment en matière d'éducation sociale des femmes, au nouveau type de société en cours d'élaboration.

En outre, certaines zones ou certaines catégories de la population devront faire l'objet d'actions apparemment privilégiées, parce que les unes et les

autres seront appelées à faire un effort particulier dans le cadre du développement général du pays. Ainsi les enfants et les jeunes classes actives devront être plus que d'autres l'objet des soins de la médecine curative, les cadres du développement recevront une information et une formation plus spécialisées, les populations des zones qui nécessitent un effort intensif de développement rural bénéficieront d'un encadrement et d'une action sociale plus élaborés.

Ainsi donc, en matière de réduction des déséquilibres, entre région comme entre catégories de population, en matière d'action ou d'équipement sanitaires et sociaux comme en matière d'éducation, s'impose un choix difficile en faveur d'une politique qui, refusant de tout faire, ce qui reviendrait à ne rien faire, privilégie un certain nombre d'actions génératrices à court terme d'inégalités, mais à long terme d'un meilleur équilibre régional et social.

I. - LES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE DE L'ÉCONOMIE

La croissance des besoins en cadres et en personnel qualifié, liée au développement économique, imposera de lourdes contraintes au programme d'éducation et de formation.

Avant d'aborder les problèmes du développement culturel, il importe donc de préciser l'évolution des besoins de main-d'œuvre qualifiée par secteur d'activités, par catégorie professionnelle et par région.

A. - LA RÉPARTITION ACTUELLE DES EMPLOIS ET DES SALAIRES

La situation actuelle se caractérise essentiellement par :

— l'importance en nombre des Africains dans tous les secteurs ;

— la faiblesse de la part relative des salaires versés aux Africains dans la masse salariale totale.

1. - *La répartition de l'emploi par nationalité*

L'analyse de la situation actuelle de l'emploi, à partir de statistiques de l'Office de la main-d'œuvre en 1968, met en évidence l'importance du groupe des Africains dans l'ensemble des salariés. L'ensemble du secteur traditionnel est africanisé et 93,7 % des emplois du secteur privé moderne (primaire, secondaire, tertiaire) sont africanisés. Les Expatriés détiennent 6,3 % des emplois du secteur moderne. Cette répartition des emplois par nationalité varie selon les secteurs d'activité.

REPARTITION DES SALARIES DU SECTEUR MODERNE EN 1968

Tableau N° 1

en pourcentages

Secteurs d'activités \ Nationalités	Ivoiriens	Africains non Ivoiriens	Non Africains	Total
Primaire	19,2	78,5	2,3	100,0
Secondaire	51,6	43,3	5,1	100,0
Tertiaire	56,3	34,2	9,5	100,0
Total secteur	47,5	46,2	6,3	100,0
Privé	93,7		6,3	100,0
Fonction publique .	75,0	17,7	7,3	100,0

Parmi les Africains, les Ivoiriens ne représentent qu'un peu plus de la moitié des salariés (47,5 % sur 93,7 %). Ils sont peu nombreux dans le secteur primaire (19,2 %). Dans la Fonction Publique, par contre, ils constituent 75 % des effectifs contre 17,7 % pour les Africains non ivoiriens et 7,3 % pour les Expatriés.

2. - *La répartition de la masse salariale*

L'importance relative des différents groupes est profondément modifiée par la répartition de la masse salariale.

REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE DU SECTEUR MODERNE EN 1968

Tableau N° 2

en pourcentages

Secteurs d'activités \ Nationalités	Ivoiriens	Africains non Ivoiriens	Non Africains	Total
Primaire	22,9	44,4	32,7	100,0
Secondaire	38,9	24,2	36,9	100,0
Tertiaire	31,9	21,4	46,7	100,0
Total secteur	32,5	26,4	41,1	100,0
Privé	58,9		41,1	100,0
Fonction Publique.	75,5	12,3	12,2	100,0

Les Expatriés occupent 6,3 % de l'ensemble des emplois, mais perçoivent 41,1 % de la masse salariale globale, dans le secteur privé moderne. Inversement les Africains qui représentent 93,7 % des salariés de ce même secteur reçoivent seulement 58,9 % des salaires.

Quant aux Ivoiriens (47,5 % des salariés), ils reçoivent 32,5 % des salaires. Toutefois, dans la Fonction Publique, leur part est prépondérante puisque 75,5 % des salaires leur sont versés (contre 12,3 % aux Africains non ivoiriens et 12,2 % aux Expatriés).

B. - L'ÉVOLUTION GLOBALE DES BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE

Les besoins de main-d'œuvre de l'économie nationale pour la période 1971-1980 dépendent de deux facteurs :

— le nombre d'emplois nouveaux créés pendant ces dix années ;

— les emplois disponibles du fait de départs en retraite ou de décès de travailleurs actuellement dans l'emploi (besoins en renouvellement).

Les besoins dus au renouvellement de la main-d'œuvre actuellement employée (décès et retraites) ont été calculés avec des taux quinquennaux de 13,45 % pour les secteurs secondaire et tertiaire et 13,60 % pour la Fonction Publique. On n'a pas pu calculer ce taux pour le secteur primaire.

Les besoins globaux de l'économie nationale ainsi estimés, par grand secteur d'activités, ont été ventilés :

— par catégorie professionnelle et type d'emploi ;

— par région.

1. - *La répartition par secteur d'activités et par catégorie professionnelle*

La structure de l'emploi telle qu'elle se présente en 1969 est caractérisée par le faible niveau de qualification des travailleurs. Compte tenu des programmes de formation en cours, on peut penser que d'ici 1975 le niveau de qualification des travailleurs s'élèvera.

On constate, d'autre part, qu'en 1969, le pourcentage d'emplois techniques par rapport à l'ensemble des emplois est élevé. L'évolution des autres pays montre que, dans le secteur industriel, la part des emplois administratifs a tendance à augmenter. Il est probable que la Côte d'Ivoire connaîtra la même évolution.

C'est à partir de ces hypothèses, et compte tenu de la situation actuelle de l'emploi en Côte d'Ivoire, de l'évolution qu'elle a déjà connue dans les dernières années, qu'a été élaboré un modèle de structure de l'emploi pour 1975.

Secteur primaire

En ce qui concerne le secteur primaire, aucune information récente ne permet de mettre à jour les données recueillies en 1966. On a donc repris les ratios calculés à cette date, moyennant une légère augmentation de la part des emplois administratifs et d'une élévation de niveau de qualification des travailleurs. Les ratios utilisés pour les projections des effectifs figurent dans le tableau ci-dessous.

SECTEUR PRIMAIRE - STRUCTURE DE L'EMPLOI

Tableau N° 3

en pourcentages	EMPLOIS TECHNIQUES						EMPLOIS ADMINISTRATIFS				
Branches d'activité	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Ouvriers qualifiés	Ouvriers spécialisés	Manœuvres	Total	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés qualifiés	Employés non qualifiés	Total
02 : Agriculture industrielle . .	0,2	1,0	1,7	6,0	90,4	99,3	0,1	0,1	0,1	0,4	0,7
03 : Forêt	0,5	3,2	17,6	12,8	63,8	97,9	0,1	0,4	0,5	1,1	2,1
04 : Pêche	1,5	6,8	16,7	74,0	-	99,0	0,1	0,2	0,5	0,2	1,0

Secteur secondaire

a) Les industries de transformation : (branches 05 à 22, à l'exclusion des branches 09 et 10)

A partir des données d'une enquête menée en 1969 sur le secteur secondaire, on a établi des ratios, par catégorie professionnelle, pour chaque branche d'activité. L'étude de ces ratios a mis en évidence leur liaison avec la taille de l'entreprise. On a donc procédé, à l'intérieur de chaque branche d'activité, à une ventilation des entreprises selon leur taille, et, pour chacun de ces groupes, on a appliqué les ratios correspondants. On a obtenu alors, pour chaque branche, *des ratios pondérés en fonction de la taille des entreprises.*

Au cours des prochaines années, la part des ouvriers spécialisés augmentera aux dépens des manœuvres : par la suite, elle se stabilisera au profit des ouvriers qualifiés, puis de la maîtrise. Il en est de même pour les emplois administratifs. Le pourcentage de cadres supérieurs n'augmente pas car l'accroissement du volume de l'emploi est surtout dû à l'élévation de la taille des entreprises : on sait que les ratios de cadres supérieurs varient en raison inverse de la taille de l'entreprise.

SECTEUR SECONDAIRE (branches 05 à 22, sauf branches 09 et 10)
STRUCTURE DE L'EMPLOI

Tableau N° 4

en pourcentages	EMPLOIS TECHNIQUES						EMPLOIS ADMINISTRATIFS				
	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Ouvriers qualifiés	Ouvriers spécialisés	Manœuvres	Total	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés qualifiés	Employés non qualifiés	Total
1966	1,7	3,2	10,7	21,7	53,2	90,5	0,5	1,1	4,6	3,3	9,5
1969	0,9	3,3	11,3	30,9	42,8	89,2	0,8	1,4	3,6	5,0	10,8
1975	0,8	3,5	15,0	31,9	35,0	86,2	1,0	2,1	5,7	5,0	13,8

A partir de ces ratios, connaissant le volume de l'emploi prévu par branche d'activité, on a pu répartir les effectifs par catégorie professionnelle et obtenir ainsi la physionomie de l'emploi en 1975 et en 1980.

b) Autres branches : (branches 09, 10, 23)

En ce qui concerne les autres branches du secteur secondaire, elles ont un type d'activité trop distinct et une structure de l'emploi trop particulière, pour ne pas exiger un modèle qui leur soit propre.

Dans les tableaux suivants, on trouve la structure de l'emploi observée en 1966 et en 1969 et celle qui devrait exister en 1975, compte tenu des deux hypothèses retenues :

— augmentation de la part des emplois administratifs ;

— élévation du niveau de qualification des travailleurs.

Branche 09 : ENERGIE - EAU - STRUCTURE DE L'EMPLOI

Tableau N° 5

en pourcentages	EMPLOIS TECHNIQUES						EMPLOIS ADMINISTRATIFS				
	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Ouvriers qualifiés	Ouvriers spécialisés	Manœuvres	Total	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés qualifiés	Employés non qualifiés	Total
1966	4,2	10,2	23,1	11,2	18,8	67,5	0,9	10,3	12,8	8,5	32,5
1969	2,8	6,7	12,1	19,6	43,8	85,0	0,7	2,1	5,3	6,9	15,0
1975	2,5	10,0	17,0	20,5	20,0	70,0	1,4	4,6	17,0	7,0	30,0

Branche 10 : ACTIVITES EXTRACTIVES - STRUCTURE DE L'EMPLOI

Tableau N° 6

en pourcentages	EMPLOIS TECHNIQUES						EMPLOIS ADMINISTRATIFS				
	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Ouvriers qualifiés	Ouvriers spécialisés	Manœuvres	Total	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés qualifiés	Employés non qualifiés	Total
1966	2,4	8,0	8,0	23,4	51,4	93,2	-	3,6	1,7	1,5	6,8
1969	2,8	6,7	12,1	19,6	43,8	85,0	0,7	2,1	5,3	6,9	15,0
1975	2,0	6,7	20,0	18,3	38,0	85,0	0,7	3,0	6,3	5,0	15,0

On constatera qu'on n'a pas fait varier le rapport emplois administratifs / emplois techniques par rapport à 1969, car, dans d'autres pays, ce rapport est en général un peu plus faible que celui enregistré en 1969 en Côte d'Ivoire.

Branche 23 : BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - STRUCTURE DE L'EMPLOI

Tableau N° 7

en pourcentages	EMPLOIS TECHNIQUES						EMPLOIS ADMINISTRATIFS				
	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Ouvriers qualifiés	Ouvriers spécialisés	Manœuvres	Total	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés qualifiés	Employés non qualifiés	Total
1966	1,6	3,9	10,9	19,4	59,1	94,9	0,1	1,5	2,2	1,3	5,1
1969	0,6	2,9	22,2	24,2	44,7	94,6	0,5	0,6	1,8	2,5	5,4
1975	0,8	3,5	25,0	25,0	37,7	92,0	0,7	0,9	2,7	3,7	8,0

Secteur tertiaire

Pour le secteur tertiaire, comme pour le secteur primaire, les informations les plus récentes remontent à 1966. On a donc modifié la structure de l'emploi observée à cette date, pour faire une place plus large aux emplois administratifs et élever le niveau de qualification des travailleurs.

SECTEUR TERTIAIRE - STRUCTURE DE L'EMPLOI

Tableau N° 8

Branches d'activités en pourcentages	EMPLOIS TECHNIQUES						EMPLOIS ADMINISTRATIFS				
	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Ouvriers qualifiés	Ouvriers spécialisés	Manœuvres	Total	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés qualifiés	Employés non qualifiés	Total
24 Transports . . .	0,5	5,0	8,7	25,0	42,0	81,2	1,3	2,5	12,5	2,5	18,8
27 Commerce . . .	0,8	1,9	6,9	3,4	20,0	33,0	3,0	12,0	40,0	12,0	67,0

Fonction Publique

On constate que l'emploi dans la Fonction Publique est plus qualifié que dans les autres secteurs. Aussi a-t-on maintenu les proportions observées en 1969 entre les cinq catégories. Les ratios du tableau suivant ont servi de base pour la répartition des emplois créés dans l'administration générale.

Tableau N° 9

Catégories	A	B	C	D	E
Ratios	5,0	11,7	36,4	39,3	7,6

2. - *La répartition régionale des emplois créés*

Concernant le secteur secondaire, on a pu ventiler les besoins globaux en main-d'œuvre par région selon les principes suivants :

— Emplois industriels

La localisation des usines étant connue, les emplois correspondants sont directement affectés aux régions d'implantation.

— Emplois artisanaux

Ils ont été distribués en proportion directe des valeurs ajoutées artisanales, créées dans les régions.

Il n'a pas été possible, faute d'informations, de procéder de même pour les autres secteurs d'activité.

C. - LES RÉSULTATS

En appliquant alors aux besoins de main-d'œuvre prévus par le Plan (créations et renouvellements) les ratios établis, on a pu ventiler les emplois par secteur, par catégorie professionnelle et par région.

1. - *Les besoins de main-d'œuvre*

D'après les prévisions du Plan en matière d'emplois et les calculs effectués sur les renouvellements nécessaires en raison des décès et des mises à la retraite, les besoins de 1970 à 1980, dans le secteur moderne, devraient être les suivants :

BESOINS EN MAIN D'ŒUVRE
DU SECTEUR MODERNE

Tableau N° 10

Secteurs	1971-75	1976-80	1971-80
Primaire	9.300	16.600	25.900
Secondaire	63.660	78.785	142.445
Tertiaire	37.200	45.900	83.100
Fonction publique . .	16.660	21.560	38.220
Ensemble	126.820	162.845	289.665

2. - *La répartition par secteur d'activités et par catégorie professionnelle*

a) Secteur primaire

La part relative du secteur primaire dans l'ensemble de l'emploi salarié moderne qui était de 25 % en 1965 n'est plus en 1970 que de 23 % et ne représentera plus que 17,6 % en 1980.

25 900 emplois seront créés de 1971 à 1980, à raison de 9 300 de 1971 à 1975 contre 16 600 de 1976 à 1980, mais 22 290 (soit 86 %) seront des emplois non qualifiés. La forte augmentation du deuxième quinquennat s'explique par la création, entre 1976 et 1980, de 9 400 emplois dans la branche 03 (exploitations forestières) contre seulement 200 entre 1971 et 1975.

La ventilation des besoins en main-d'œuvre dus aux créations d'emplois, par niveau de qualification, se présente de la manière suivante :

Tableau N° 11 **BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE DU SECTEUR PRIMAIRE**

Période	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Emplois qualifiés	Emplois non-qualifiés	Total
1971-1975	52	219	493	8.536	9.300
1976-1980	107	554	2.185	13.754	16.600
1971-1980	159	773	2.678	22.290	25.900

b) Secteur secondaire

L'importance croissante des activités secondaires dans la production intérieure brute entraîne une augmentation de la part relative de ce secteur dans l'emploi salarié moderne. Celle-ci, qui était de 28 % en 1965, passe à 34 % en 1970 pour atteindre 39 % en 1980.

Pour la période 1971-1975, 46 300 emplois seront créés dans le secteur secondaire, dont 33 430, soit 72,2 %, dans les seules branches 15, 16, 18 et 23 ; le volume des créations d'emplois pour la période 1976-1980 est de 54 140. La seule branche 18 (Textiles), qui avait enregistré 7 520 nouveaux emplois de 1971 à 1975, en recevra 11 150 de plus de 1976 à 1980. Cette augmentation s'explique par l'implantation, à partir de 1975, d'industries de transfert qui emploieront à elles seules environ 3 000 personnes. L'introduction des industries de transfert, qui doit également avoir lieu de 1976 à 1980 dans les branches 17, 19 et 21 explique, en grande partie, la progression des créations d'emplois. Le secteur secondaire dépassera ainsi les 100 000 emplois nouveaux au cours de la décennie 1971-1980.

La ventilation des besoins en main-d'œuvre dus aux créations d'emplois et aux renouvellements, par niveau de qualification, se présente de la manière suivante :

Tableau N° 12 **BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE DU SECTEUR SECONDAIRE**

	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Emplois qualifiés	Emplois non qualifiés	Total
1971-75	1.082	3.311	13.687	45.580	63.660
1976-80	1.339	4.255	17.490	55.701	78.785
1971-80	2.421	7.566	31.177	101.281	142.445

c) Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire employait, en 1965, 31 % des salariés du secteur moderne. Il en emploiera en 1980. 31,1 %.

De 1971 à 1980, 67 300 emplois seront créés, dont 26 000 dans les transports et 25 000 dans le commerce.

Les besoins en main-d'œuvre (créations d'emplois et renouvellement) sont les suivants :

BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE DU SECTEUR TERTIAIRE

Tableau N° 13

Périodes	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Emplois qualifiés	Emplois non qualifiés	Total
1971-75	1.016	3.737	10.907	21.540	37.200
1976-80	1.294	4.653	14.516	25.437	45.900
1971-80	2.310	8.390	25.423	46.977	83.100

d) Fonction publique

Compte tenu des ressources publiques disponibles, le taux de croissance annuel des effectifs de l'Administration Générale ne devra pas excéder 6 % au cours de la décennie 1971-1980. Ceci explique la part relativement décroissante de l'Administration Générale dans l'ensemble de l'emploi salarié moderne : 14,6 % en 1965, 12,4 % en 1970 et 12 % en 1980.

Les besoins en main-d'œuvre, pour chacune des catégories, ont été évalués dans le tableau 14.

BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Tableau N° 14

Périodes	A	B	C	D	E	Total
1971-75	835	1.950	6.065	6.545	1.265	16.660
1976-80	1.080	2.525	7.845	8.470	1.640	21.560
1971-80	1.915	4.475	13.910	15.015	2.905	38.220

3. - *Répartition régionale des emplois*

On n'a pu évaluer la répartition régionale des emplois que pour le secteur secondaire.

Malgré les efforts de régionalisation, près de la moitié des emplois créés entre 1971 et 1975 seront localisés à Abidjan (45,8 %). Les départements du Centre (15,3 %) et du Sud-Ouest (12,3 %) se partagent la moitié des emplois restants. Dans l'Ouest, les implantations industrielles prévues sont des industries de type capitalistique et nécessitent peu de main-d'œuvre. Les créations d'emplois dans l'Est et le Centre-Ouest sont peu nombreuses (cf. Chapitre 4, paragraphe III).

Compte tenu des imprécisions dans l'évaluation des besoins en main-d'œuvre des secteurs primaire et tertiaire, où des études plus précises doivent être entreprises, il faudra pouvoir disposer de 50 000 travailleurs qualifiés supplémentaires au cours de la période 1971-1975 et de 66 000 de 1976 à 1980.

Il reste à rechercher quand, et au prix de quels efforts, l'appareil de formation ivoirien sera en mesure de les fournir.

II. - LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (*)

A. - Orientations générales du programme d'éducation et de formation

I. - *Finalité de l'éducation et de la formation*

La Loi-Plan de développement économique, social et culturel pour les années 1967-1970 et les travaux menés depuis sa parution ont mis en lumière la nécessité de définir les moyens que doit se donner la Côte d'Ivoire pour atteindre ses objectifs de croissance économique. Ces moyens sont, entre autres, une large diffusion des connaissances techniques et professionnelles et des attitudes favorables au développement.

L'appareil de formation de l'Etat est le meilleur support de la diffusion de ces connaissances et de ces attitudes. Il sera, au cours du quinquennat, réformé et développé en vue de favoriser l'esprit d'entreprise, de susciter des attitudes collectives nouvelles devant les problèmes quotidiens de la production, des échanges et de la consommation, et cela concurremment avec les autres instruments de diffusion et d'information que sont la presse, la radio et la télévision.

L'éducation doit apparaître comme un investissement productif valorisant le potentiel humain de manière à lui permettre de tirer le meilleur parti des ressources naturelles et des techniques modernes. Sous toutes ces formes, l'éducation doit être conçue comme un instrument de stimulation socio-économique contribuant à l'adaptation des méthodes de production et des habitudes de consommation, en même temps qu'elle favorise la diffusion d'une culture vivante dans la masse de la population.

Faute de disposer, en temps utile et en nombre suffisant, des cadres ivoiriens qu'appellera le développement économique, la Côte d'Ivoire verra croître encore, durant quelques années, sa demande en personnel expatrié. Cette situation, de plus en plus onéreuse, pose des problèmes psychologiques et politiques importants. Si elle n'était redressée, le pays ne saurait trouver le développement authentique, assumé par la nation elle-même, auquel aspire la population.

Face à ces exigences, le programme proposé ici tend vers une prise en main progressive, par des cadres ivoiriens, de leur développement. Il prévoit la formation, dans les meilleurs délais, des cadres ivoiriens nécessaires pour occuper les emplois nouveaux qui seront créés dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire et assurer à terme la possibilité d'une relève des étrangers.

La formation des cadres n'est pourtant pas une fin en soi. Elle constitue seulement l'un des principaux facteurs du progrès social dont les cadres et la main-d'œuvre qualifiée sont des agents nécessaires.

Aussi, le programme de développement de l'appareil de formation et d'éducation, à mettre en œuvre entre 1971-1975, s'il tend à répondre au mieux aux besoins en personnel qualifié et d'encadrement qui apparaîtront au courant de la période, n'implique-t-il pas une structuration définitive de l'appareil éducatif selon les formes qu'il revêt actuellement. C'est au cours du quinquennat et à la lumière d'études complémentaires, que pourra être définie une politique d'éducation et de formation à plus long terme. Elle tiendra compte de l'expérience et des résultats qui seront acquis à partir de ce premier programme de développement des divers degrés d'enseignement et de la formation professionnelle.

L'option qui consiste à demander à l'appareil éducatif de fournir en priorité les cadres du développement national dans tous ses secteurs conduit à accroître l'effort en vue de la formation aux fonctions techniques et de responsabilité (Centres de formation professionnelle, Etablissements d'enseignement technique, Institut Supérieur d'enseignement technique formant ingénieurs et commerçants). Dans le cadre des moyens qui pourront être mobilisés, cet effort ne sera possible et efficace que s'il est accompagné d'une amélioration des rendements de l'enseignement secondaire général, qui est le tronc commun de formation des cadres supérieurs, des cadres moyens et des employés qualifiés. Au prix de cette amélioration à tous les niveaux, l'effectif d'élèves entrant actuellement chaque année en 6e (environ 12 000 élèves) sera suffisant pour assurer la production des effectifs nécessaires en fin des différentes scolarités.

C'est dans ces perspectives générales qu'est orienté chaque ordre d'enseignement. Chacun d'eux possède sa propre finalité, tout en permettant l'accès à un niveau supérieur d'instruction et d'éducation.

La politique éducative ainsi définie implique une politique culturelle. Celle-ci cherchera non seulement à diffuser une culture ivoirienne et universelle, mais à donner à chaque individu, à travers l'éducation scolaire, mais aussi par un encadrement et des actions extra-scolaires, les moyens de participer à l'enrichissement continuel de la culture nationale ouverte sur l'extérieur.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 460.

2. - *Mise en œuvre du programme d'éducation et de formation*

a) Structures de coordination

La Côte d'Ivoire dispose déjà d'un appareil assez développé de formation et d'enseignement à tous les niveaux. Le plein-emploi de cet appareil doit être obtenu, une meilleure efficience recherchée. A cet effet, il est probablement moins indispensable de créer de nouvelles structures que d'animer celles qui existent déjà. Il s'agit d'assurer les moyens de planifier de façon continue les programmes d'enseignement et les méthodes de formation et d'évaluer régulièrement les résultats obtenus.

Un organe consultatif national devrait permettre à toutes les instances intéressées de prendre part à l'élaboration et à l'application de la politique d'éducation nationale. La Commission de Développement Social et Culturel créée par la Loi-Plan pourrait constituer cet organe consultatif.

b) L'adaptation de l'éducation au développement

Pour répondre aux nécessités générales d'adaptation de l'enseignement aux réalités ivoiriennes, en ce qui concerne l'*enseignement primaire*, différents Comités de coordination, groupes de travail et d'études ont été mis en place. On veillera à animer en permanence les travaux dont ils sont chargés et qui tendront notamment à faire participer activement et plus directement l'ensemble du personnel enseignant aux actions de développement et d'adaptation.

Pendant toute la durée du Plan 1971-1975, des recherches pédagogiques approfondies devront être effectuées, afin de définir et d'appliquer les modifications de structures, de programmes et de méthodes susceptibles d'augmenter l'efficacité de l'*enseignement secondaire* (enseignement programmé, radio et télévision, techniques audio-visuelles).

Cette recherche s'appliquera aussi à l'*enseignement technique*, à ses programmes et méthodes. Elle contribuera à améliorer la qualité du personnel enseignant qui n'a pas toujours pu bénéficier de la formation désirable.

La coordination pédagogique des enseignements du second degré et supérieur fera l'objet d'études plus poussées, afin d'éviter des ruptures entre les deux niveaux et de permettre à l'*enseignement supérieur* de remplir, dans de bonnes conditions, une de ses fonctions essentielles : la formation de professeurs.

c) L'orientation et la sélection scolaires

Etroitement liées à l'orientation et à la sélection professionnelles, elles constituent l'un des instruments essentiels de l'adaptation de l'éducation aux besoins socio-économiques et aux aptitudes individuelles. Des moyens suffisants et des méthodes adaptées permettront l'organisation efficace de l'orientation et de la sélection.

d) Financement de l'éducation

On recherchera toutes les possibilités de financement extra-budgétaire de l'éducation et de la formation. Les mesures susceptibles d'être appliquées devront être prises le plus rapidement possible : participation des familles selon leur revenu, des collectivités locales, des entreprises, prêts à substituer aux bourses dans l'enseignement supérieur, etc. Cette recherche s'appliquera particulièrement à l'enseignement primaire en ce qui concerne la construction des écoles et des logements de maîtres, et les fournitures scolaires.

On veillera à ce que l'application du régime des bourses contribue à une efficace orientation des élèves et étudiants vers les formations nécessaires au développement du pays.

Il y aurait, par ailleurs, avantage à établir des normes de constructions scolaires plus adaptées aux besoins. Une unité de travail chargée des problèmes spécifiques des constructions scolaires devrait être constituée en vue de l'établissement de normes et de plans types. Ses recherches et propositions permettront d'éviter la réalisation par les collectivités d'écoles mal conçues, au prix de revient trop élevé.

e) L'enseignement privé

L'enseignement privé continuera de compléter utilement l'enseignement public et bénéficiera de l'aide de l'Etat.

Les Ministères compétents aménageront et renforceront les moyens de liaison pédagogique et administrative propres à maintenir la qualité de l'enseignement privé, à accroître son efficacité, et à assurer la complémentarité avec l'enseignement public.

f) La carte scolaire

L'établissement de la carte scolaire se fera, en ce qui concerne l'enseignement primaire, en respectant la priorité reconnue aux zones où se réaliseront des projets de développement et dans la perspective d'atténuer les trop gros écarts de scolarisation de région à région.

L'élaboration de la carte scolaire de l'enseignement secondaire revêt une importance et une urgence toutes particulières.

La Commission Nationale de Régionalisation et les Commissions Régionales de Développement coordonneront à l'échelon régional les objectifs et les moyens d'action prévus par la carte scolaire.

B. - Enseignement primaire (*)

1. - *Finalité de l'enseignement primaire*

S'insérant dans un système national d'enseignement et, plus largement, dans une politique culturelle, l'enseignement du premier degré fournira, à terme, à l'ensemble des citoyens, les données minimales qui leur permettront de communiquer et de partager les valeurs fondamentales de leur culture commune. Il préparera l'épanouissement de la personnalité de chacun, en vue de sa promotion individuelle et de sa meilleure contribution au progrès collectif.

Cet enseignement, qui doit être profondément rénové dans ses orientations et ses pratiques, a une triple vocation :

— fournir aux citoyens de la Côte d'Ivoire la base d'une culture de type moderne ;

— orienter et sélectionner les jeunes destinés à fournir au pays les cadres moyens et supérieurs dont il a besoin ;

— adapter les jeunes à une participation efficace au développement de la production économique et de la vie sociale.

Cette triple vocation sera présente aux différents niveaux de l'enseignement du premier degré qui se décomposera en un enseignement fondamental et un enseignement élémentaire de complément. Un encadrement postprimaire des jeunes apportera, par ailleurs, aux adolescents les moyens de ne pas perdre les connaissances de base acquises et les possibilités de les appliquer concrètement dans leur vie journalière de producteur, de consommateur et de citoyen.

L'enseignement fondamental est dispensé au cours des quatre premières années de scolarité. Il vise à développer les aptitudes des jeunes à la vie collective (aptitudes à l'observation, à l'inférence logique, à l'auto-information, à la communication). Il les sensibilise aux valeurs fondamentales du groupe national. Il les habituera à la recherche des attitudes favorables à l'innovation. Les connaissances de base acquises au cours du cycle (langue, calcul...) sont des moyens pour développer ces aptitudes et acquérir ces habitudes.

Dispensé durant deux ans (cinquième et sixième années de scolarité), *l'enseignement élémentaire de complément* joue un double rôle :

— il développe la formation de l'enseignement fondamental dans le sens d'un exercice plus poussé des aptitudes intellectuelles, en même temps qu'il propose une plus large ouverture aux réalités du milieu proche et du milieu élargi ;

— il permet une observation des élèves en vue de leur orientation au-delà des six ans de l'école primaire. Dans la mesure où la Côte d'Ivoire est contrainte de régler l'accès des jeunes aux enseignements secondaire et supérieur, en fonction des besoins en cadres, l'orientation est nécessairement sélective. Elle est la condition majeure de la rentabilité globale d'un système général d'enseignement. Pour faciliter l'orientation, l'enseignement élémentaire de complément proposera aux jeunes des activités différenciées où ils manifesteront le plus librement leurs aptitudes réelles et leurs intérêts dominants. L'orientation définitive des élèves ne se fera toutefois qu'après la fin des études primaires.

2. - *Orientation et moyens d'une pédagogie rénovée*

Les insuffisances et les inadéquations de l'enseignement élémentaire dispensé aux enfants ont en Côte d'Ivoire, comme dans d'autres Etats, atteint une

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 460.

ampleur qui oblige à définir une politique de rénovation profonde.

Dans un passé récent, de multiples opérations de modernisation pédagogique ont été tentées, dont bon nombre avec un succès certain. Elles se rapportent soit directement à l'enseignement dispensé (conception des programmes, moyens audio-visuels, jardins scolaires...), soit à la formation ou au perfectionnement des enseignants (magazine des instituteurs, cahiers de pédagogie, recyclage des maîtres...).

Les résultats obtenus, et les difficultés rencontrées pour étendre suffisamment des expériences limitées, ont conduit à l'adoption d'un programme général de rénovation, s'inscrivant dans le contexte du développement global de la Côte d'Ivoire et dans les limites des ressources budgétaires de l'Etat.

Ce programme, étudié et mis au point sur la demande du Gouvernement, a obtenu les concours de nombreuses instances étrangères et internationales spécialisées (U.N.E.S.C.O., F.A.C., B.I.R.D., P.N.U.D., U.N.I.C.E.F., B.I.T., Fondation FORD, O.R.T.F.). Il repose sur deux novations principales :

— l'adoption de la télévision scolaire ;

— l'élévation du niveau du corps enseignant et l'amélioration de ses conditions de travail.

a) La télévision scolaire

La décision d'adopter la télévision, comme élément essentiel de communication, dans l'enseignement primaire a été prise en considération des possibilités nouvelles qu'elle ouvre et des contraintes de modernisation profonde qu'elle entraîne.

Parmi les possibilités pédagogiques nouvelles qu'offre la télévision, on retient en particulier :

— les avantages propres à tout système audio-visuel : présentation d'éléments concrets et plus seulement verbaux, diffusion de bons modèles visuels et sonores, ouverture au monde, actualisation de l'enseignement en termes de contenu et de méthodes, visualisation des contenus d'accès difficile :

— les avantages à tout système fortement centralisé : appel à un nombre relativement restreint d'agents de valeur, chargés de l'élaboration et de la production des programmes, unification de l'enseignement, intégration des différentes matières, mise au service du plus grand nombre des travaux d'enseignants de haute qualification ; les meilleurs maîtres ne s'adressent plus uniquement à une classe privilégiée, mais à toutes les écoles du pays ;

— les avantages propres à tout système de télécommunication moderne : rapidité de la diffusion, nombre de points de réception théoriquement illimités.

Parmi l'ensemble des éléments positifs d'un système de télé-enseignement, la possibilité d'assurer une formation permanente des enseignants n'est pas l'un des moindres. La diffusion régulière d'émissions destinées aux maîtres fait de la télévision une « Ecole Normale Permanente », soutenant et prolongeant les actions de formation et de perfectionnement des maîtres qualifiés.

Finalement, l'introduction dans l'enseignement de ce nouveau procédé technique moderne qu'est la télévision obligera à l'innovation, à la création. Pour peu que l'on sache rassembler un nombre suffisant de gens compétents, connaissant bien les besoins profonds de la population ivoirienne, on peut espérer qu'ils réussiront à concevoir et construire un système nouveau d'éducation plus adapté aux conditions contemporaines que l'ancien.

En résumé, tout porte à croire que le recours à la télévision permet d'atteindre plus rapidement les objectifs généraux suivants :

— mieux répartir l'effort scolaire, afin que l'école primaire soit un facteur d'unification nationale tant culturelle qu'économique ;

— lier cet effort aux projets de développement, de telle sorte que les jeunes sortant de l'école primaire puissent s'intégrer à un milieu dynamique, au lieu de partir à la ville ;

— améliorer le rendement pédagogique et par là diminuer le coût de l'enseignement, de telle sorte que le plus grand nombre d'élèves, admis au cours préparatoire première année, termine le cycle dans un délai normal, en ayant acquis les connaissances fondamentales jugées indispensables à la promotion sociale et humaine de tout citoyen ivoirien.

b) L'élévation du niveau du corps enseignant et l'amélioration de ses conditions de travail

L'introduction de la télévision scolaire sera complétée par un programme d'amélioration qualitative de l'enseignement primaire qui préparera, puis

accompagnera et soutiendra la mise en œuvre des nouveaux programmes et des nouvelles méthodes.

La principale des mesures retenues consiste à élever le niveau du corps enseignant, par le remplacement progressif des moniteurs adjoints et moniteurs par des instituteurs adjoints.

D'ici quelques années, tous les maîtres en poste auront bénéficié, après une formation secondaire de premier cycle, d'un enseignement professionnel et pédagogique spécialisé d'une année. Ils seront ainsi mieux préparés à assumer leur tâche d'enseignement et plus aptes à tirer profit du perfectionnement qui leur sera proposé.

Les conditions dans lesquelles travaillent les maîtres du premier degré seront, par ailleurs, améliorées. Les moyens dont ils disposent seront accrus.

Ainsi, les effectifs des classes de l'enseignement primaire seront, sur l'ensemble du territoire, progressivement ramenés à 44 élèves. La progression des effectifs du premier degré et celle des maîtres seront programmées pour faire disparaître, dès 1971, les classes surchargées.

Les améliorations pédagogiques seront par ailleurs soutenues par un accroissement de la quantité de fournitures scolaires, mises à la disposition des élèves.

A ces mesures, s'ajoutera un renforcement de l'appareil de contrôle pédagogique de l'enseignement et des maîtres. Un encadrement plus soutenu contribuera à rendre plus efficace l'appareil d'enseignement et facilitera l'acceptation des nécessaires évolutions et mutations, qu'un système trop exclusivement administratif peut difficilement susciter.

3. - *Le programme d'action et le développement des effectifs scolaires.*

Le programme d'action complet et détaillé de l'Enseignement du premier degré est décrit dans le rapport du Ministère de l'Education Nationale intitulé :

« Programme d'éducation télévisuelle 1968-1980 ».

Son exécution est entamée.

a) Phase préparatoire - années 1969-1970

Durant les années 1969-1970, ont été réalisées :

— la mise en place d'un dispositif plus important et mieux adapté de formation des maîtres (création des C.A.F.O.P.) ;

— la mise au point des mesures pédagogiques qui accompagneront la télévision scolaire ;

— la mise en place des infrastructures spécifiques de la télévision scolaire.

Ainsi, dès le début du Plan 1971-1975, on disposera :

— du centre provisoire de production de télévision scolaire ;

— du C.A.F.O.P. expérimental et des établissements complémentaires d'expérimentation et de formation nécessaire ;

— de l'Ecole Normale d'Instituteurs (E.N.I.), formant en trois ans des instituteurs de plein exercice qui fourniront ultérieurement les cadres (conseillers pédagogiques, direction et encadrement des C.A.F.O.P.) de l'enseignement télévisuel. Ces établissements sont groupés à Bouaké en un complexe éducatif.

Au terme de cette phase préparatoire, les effectifs scolarisés atteindront 385 000 en 1970-1971 et le nombre de maîtres effectivement chargés d'une classe sera de 8 500.

b) Phase de mise en place - années 1971-1975

Une seconde étape débutera en 1971 avec la production des émissions destinées à la première année de l'enseignement primaire (CP 1) et l'ouverture des premières classes télévisuelles au niveau du CP 1 (cours préparatoire première année). Cette première promotion s'élèvera à près de 21 000 élèves dont une part importante sera formée d'élèves des classes mixtes CP 1/CP 2 (école à trois classes). Chacune des années suivantes, viendront s'ajouter les classes subséquentes jusqu'au CM 2. En 1976-1977, s'ouvriront les premières classes télévisuelles de CM 2.

Le nombre total des effectifs scolarisés, en 1975-1976, sera de 514 000 dans l'enseignement public, et de 110 000 dans l'enseignement privé. Ces derniers effectifs sont supposés demeurer stables depuis 1968, ce qui correspond effectivement aux intentions des responsables de cet enseignement.

L'un des principaux effets attendus de la télévision scolaire et des réformes pédagogiques l'accompagnant, est la suppression presque complète des redoublements. Cette mise en œuvre de programmes entièrement rénovés a pour corollaire l'impossibilité pour un élève de passer de l'enseignement traditionnel à l'enseignement télévisuel en cours d'études : dans les classes traditionnelles qui, l'année suivante, adopteront le programme télévisuel, les redoublements devront obligatoirement cesser (à l'exception du CP 1). On profitera du recyclage des maîtres appelés à appliquer le nouveau programme pour les aider à effectuer au mieux ce passage d'un système à l'autre.

c) Décennie 1976-1986 - la scolarisation primaire totale

Progressant chaque année, dans chacun des cours du Premier degré, la télévision atteindra la totalité des effectifs présents dans le Primaire en 1979-1980. Il y aura alors 710 000 élèves dans l'enseignement public.

A partir de cette date, en admettant un accroissement annuel constant de 10 000 nouveaux inscrits pendant les cinq années précédentes, le nombre d'inscrits au CP 1 sera de 145 000 élèves, ce qui représente à peu près la totalité des enfants parvenant à l'âge scolaire à ce moment, qui devront être pris en charge par l'enseignement public.

En 1979, en effet, la classe d'âge 6-7 ans sera de 170 000 enfants. En stabilisant les effectifs scolarisés de l'enseignement privé à 110 000 élèves pour l'ensemble du cycle, on peut considérer que les nouveaux inscrits y seront de l'ordre de 20 000 à 25 000. L'enseignement public devrait, en conséquence, intégrer dans ses classes la différence, soit 145 000 à 150 000 élèves. Cette limite atteinte, l'accroissement des nouveaux inscrits se réduira à l'accroissement démographique, soit environ 5 000 enfants par an à cette période.

On atteindra ainsi, vers 1986, la scolarisation totale de la classe d'âge 6-11 ans.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC

EFFECTIFS ANNUELS ET MISE EN OEUVRE DE LA TELEVISION SCOLAIRE

Tableau N°15

	70 - 71	71 - 72	72 - 73	73 - 74	74 - 75	75 - 76	76 - 77	77 - 78	78 - 79	79 - 80
										(1)
CPI - Total	92.000	92.000	93.000	94.000	95.000	105.000	115.000	125.000	135.000	145.000
- ss. TV (2)		20.990	41.980	62.960	83.950	105.000	115.000	125.000	135.000	145.000
CP2 - Total	71.130	76.600	80.310	84.150	88.030	91.920	105.000	115.000	125.000	135.000
- ss. TV			20.990	41.980	62.960	83.950	105.000	115.000	125.000	135.000
CEI - Total	62.680	66.090	74.740	78.810	83.720	88.950	84.840	105.000	115.000	125.000
- ss. TV				20.990	41.980	62.960	83.950	105.000	115.000	125.000
CE2 - Total	52.960	56.590	59.840	70.450	77.020	83.430	89.250	84.690	105.000	115.000
- ss. TV					20.990	41.980	62.960	83.950	105.000	115.000
CMI - Total	49.680	54.620	58.830	62.530	69.190	75.180	80.860	85.840	84.910	105.000
- ss. TV						20.990	41.980	62.960	83.950	105.000
CM2 - Total	56.600	58.760	60.100	60.450	60.030	69.110	75.500	82.290	87.920	84.850
							20.990	41.980	62.960	83.950
Total général	385.050	404.660	426.820	450.390	472.990	513.590	550.450	597.820	652.830	709.850
ss. TV		20.990	62.970	125.930	209.880	314.880	429.880	533.890	626.910	708.950

- à la droite des lignes suivantes :
  - - - - - - - - cessation des redoublements dans les classes qui suivront les émissions l'année suivante.
  ——————— mise en oeuvre de la TV à 100% des effectifs touchés.

(1) à partir de 1979-80 chaque année la totalité de la classe d'âge de 6 ans sera scolarisée.
(2) ss. TV : nombre d'enfants suivant les cours de la Télévisions scolaire.

4. - *La formation des maîtres*

Les maîtres, actuellement au nombre de 8 503, devront être au nombre de 10 870 en 1974-1975 et de 16 300 en 1979-1980.

Le dispositif de C.A.F.O.P. mis en place peut assurer la formation de ces agents, selon une progression retracée dans le tableau n° 16.

Ce programme implique la réalisation d'un C.A.F.O.P. à Man et la reconstruction de celui de Dabou au cours de la période 1971-1975 ainsi que la création de deux nouveaux C.A.F.O.P. pendant le quinquennat suivant.

Les élèves de ces établissements seront pris parmi les sortants de troisième de l'enseignement secon-

Tableau N° 16

Années scolaires	Nombre moyen d'élèves par classe	Besoins totaux en maîtres		Maîtres à former pour l'année suivante (1)	Places disponibles dans les CAFOP	Places libres pour recyclage	Maîtres à recycler pour TV (2)
		chargés d'une classe	Intérimaires				
1969-1970	46	7.770	-		910	-	-
70-71	45	8.500	-	910	910	-	-
71-72	44	9.200	-	840	910	70	190
72-73	44	9.700	105	790	1.180	390	720
73-74	44	10.240	111	780	1.180	400	1.200
74-75	44	10.750	117	1.200	1.180	(- 20)	1.260
75-76	44	11.660	127	1.180	1.180	-	1.430
76-77	44	12.510	136	1.440	1.450	10	930
77-78	44	13.590	148	1.650	1.720	70	390
78-79	44	14.840	161	1.730	1.720	(- 10)	300
79-80	44	16.130	175	..	..	..	..

(1) Créations de postes et renouvellement après déduction du recrutement direct (environ 50 instituteurs par an).

(2) Colonne non comparable à la précédente : voir texte.

daire. Celui-ci est programmé pour faire face à cette demande.

Les nouveaux maîtres seront formés dans les C.A.F.O.P. selon les impératifs du programme télévisuel ; toutefois la production de ces C.A.F.O.P. ne permettra pas de satisfaire les besoins créés par la mise en œuvre progressive de la télévision scolaire. Chaque année, des maîtres en service seront intégrés dans cet enseignement après un recyclage effectué en partie dans les écoles, et en partie dans les C.A.F.O.P. D'autre part, un recyclage fondamental des moniteurs et moniteurs-adjoints sera organisé en fonction des places disponibles dans les C.A.F.O.P.

5. - *Les coûts* (*)

L'extension géographique de l'enseignement primaire, la progression de ses effectifs, les améliorations pédagogiques et techniques qui y seront apportées, auront pour conséquence d'accroître sensiblement, au cours de la décennie, la charge budgétaire incombant à l'Etat. Celle-ci peut être estimée comme suit :

COUT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Tableau N° 17 — en millions de F CFA

	1970-1971	1974-1975	1979-1980
Enseignement y compris télévision .	5 700	8 652	13 122
Formation des enseignants	245	359	433
Subvention à l'enseignement privé ..	600	600	600
	6 545	9 611	14 155

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 460.
(**) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 460.

Les coûts de fonctionnement comprennent les charges supportées par le budget du Ministère de l'Education Nationale et celles supportées par d'autres Ministères (Santé et Population, Construction et Urbanisme pour l'enseignement primaire).

En 1968-1969, le coût total réel moyen par élève et par an, s'élève à 14 250 F CFA. Il augmentera progressivement jusqu'à atteindre environ 19 000 F CFA en 1974-1975. pour se stabiliser et décroître légèrement jusqu'en 1980.

Les investissements à réaliser au cours du quinquennat et de la décennie porteront, à la charge du budget de l'Etat, sur les établissements de formation des maîtres, les inspections primaires, et la mise en place du dispositif de production et du réseau de distribution de la télévision scolaire.

L'aide extérieure y comprise, leur montant global devrait atteindre 3,4 milliards de F CFA au cours du quinquennat 1971-1975 et plus de 4 milliards au cours de la période 1976-1980 (*).

La construction des écoles primaires sera directement prise en charge par les populations, dans le cadre soit des collectivités locales, soit des organismes régionaux ; toutefois, une aide de l'Etat sera accordée, dans le cadre des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural, aux populations rurales les plus démunies.

C. - L'ÉDUCATION EXTRA-SCOLAIRE (**)

Il est évident que les enfants sortant de l'enseignement primaire ne sauraient être abandonnés à

eux-mêmes, sans que se fassent sentir de très regrettables conséquences sur les plans économiques, sociaux, culturels et financiers : exode rural des jeunes, chômage urbain, retards dans la réalisation des projets régionaux de développement, insatisfaction profonde des jeunes et des parents.

La nécessité de l'éducation extra-scolaire est universellement reconnue, notamment par les pays africains francophones. Différentes conférences internationales ont consacré leurs travaux à ce sujet et abouti à la formulation de propositions et de vœux incitant les Etats à prendre des initiatives en la matière.

L'éducation extra-scolaire des jeunes aura pour objectif :

— de leur assurer, dans leur milieu, des moyens de promotion, et par là de promouvoir la société dont ils font partie ;

— de leur faciliter l'établissement dans leur milieu d'origine, en leur offrant :

- les éléments pratiques, techniques et économiques d'une vie rurale active et moderne ;
- un milieu social prêt à les accueillir, comme des adultes et des producteurs ayant bénéficié d'une formation adaptée ;

— d'orienter les aspirations du plus grand nombre en faveur de la construction d'un milieu rural et d'une agriculture modernes.

Au cours du quinquennat 1971-1975, les premiers éléments d'un système d'éducation extra-scolaire seront mis en place. Ils s'articuleront avec les actions de promotion rurale et de promotion sociale dont les programmes sont exposés dans des chapitres séparés.

Les études entreprises, avec le concours d'organismes internationaux et en particulier l'U.N.E.S.C.O., seront menées à bien, afin de permettre les premières réalisations dès les premières années du Plan 1971-1975.

Dès à présent, on peut souligner ce que devront être les caractéristiques principales de l'éducation extra-scolaire :

— ce sera une éducation de masse ;

— elle reposera sur l'organisation d'activités pratiques et productives, dans le cadre des collectivités naturelles ;

— elle sera orientée en priorité vers la préparation aux activités de la société rurale ;

— elle accompagnera les opérations de développement agricole et rural ;

— elle se développera parallèlement à la progression de l'enseignement primaire sur le territoire ;

— elle utilisera et tirera le meilleur parti du dispositif d'information et de communication moderne du pays et en particulier de la radio et de la télévision éducatives.

Un corps d'agents spécialisés sera formé pour l'éducation extra-scolaire. Ses membres seront du même niveau de formation que les instituteurs adjoints.

On peut évaluer à 1 milliard de F CFA le coût de fonctionnement incombant en 1975 à l'Etat pour l'éducation extra-scolaire des jeunes.

La création d'un établissement de formation des éducateurs spécialisés appellerait un investissement de l'ordre de 200 millions en 1971 ou 1972.

D. - L'enseignement secondaire général (*)

1. - *Finalité et objectifs*

L'enseignement secondaire général constitue la base de formation indispensable à tout l'encadrement du pays et de son développement économique et social.

Une formation générale du niveau du premier cycle (B.E.P.C.) est nécessaire à certains ouvriers qualifiés, aux employés qualifiés, et à certains cadres moyens.

Une formation générale du niveau du deuxième cycle, sanctionnée par le baccalauréat, est requise de la plupart des cadres moyens et de tous les cadres moyens-supérieurs et supérieurs.

L'enseignement secondaire joue un rôle irremplaçable dans la politique de formation du personnel d'encadrement de toutes spécialités aux niveaux moyens et supérieurs. De son développement, dépendent la maîtrise et l'indépendance de l'économie ivoirienne. Il doit donc être ouvert aux individus les plus doués, sur la seule base de leurs aptitudes, et en fonction des objectifs du développement national. Il doit permettre à tous ceux qui en bénéficieront de posséder les moyens et le désir de continuer d'apprendre pendant toute leur vie ; il est l'instrument d'une éducation permanente.

Il doit comporter la part d'enseignement général nécessaire à l'accès aux diverses formations supérieures, mais aussi techniques et professionnelles, que

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 460.

les élèves devront éventuellement acquérir par suite de l'évolution de leurs aptitudes personnelles et de la transformation de la société, de l'économie et des professions.

2. - *Développement quantitatif et orientations pédagogiques*

Aucun problème ne se pose pour alimenter suffisamment l'enseignement secondaire général à sa base, à partir de sujets formés par l'enseignement primaire. Cette situation favorable permettra d'accorder tous les soins nécessaires à l'amélioration qualitative — rendements et pédagogie — d'un enseignement secondaire général qui, comprenant près de 43 200 élèves en octobre 1970, devra être mis en mesure d'en accueillir 11 000 de plus, c'est-à-dire 54 300 à la rentrée scolaire d'octobre 1975.

Une telle ambition requiert la mise en œuvre de réformes pédagogiques importantes, dont le succès conditionnera étroitement la qualité et l'efficacité des cadres nationaux requis par le développement.

En 1966-1967, 284 candidats ont été reçus au baccalauréat. Sept ans plus tôt, en octobre 1960, 4 513 élèves s'étaient trouvés en sixième, entreprenant le cycle des études du second degré. Sur ce nombre, moins de la moitié — 2 000 seulement — étaient arrivés, en quatre ans, à la classe de troisième. Dans le cours de ces études, le nombre des abandons est donc considérable. Celui des redoublements l'est également. Les conséquences de ces phénomènes sont humaines, sociales, financières et économiques. D'aussi importantes déperditions compromettent non seulement l'avenir de ceux qui abandonnent, mais aussi la qualité de ceux qui parviennent au terme de leurs études. Leurs aptitudes et leurs connaissances se développeront d'autant mieux qu'ils se trouveront inclus dans des classes homogènes et de plus haut niveau.

Ainsi est-il devenu urgent de réorienter et réorganiser l'enseignement secondaire général en fonction de sa double finalité :

— préparer à l'enseignement supérieur ;

— mais aussi permettre à un nombre suffisant de jeunes d'entrer rapidement dans la vie active et professionnelle, tant en fonction de leurs aptitudes que des besoins du pays.

En fin de premier cycle, des actions spécifiques (agriculture, industrie, économie...) permettront l'orientation, en sortie de troisième, vers des formations techniques et professionnelles. Cette imprégnation prétechnologique de base préparera à la nécessaire orientation scientifique et technique que devra prendre un nombre croissant d'élèves et d'étudiants. Elle bénéficiera aussi à ceux qui seront appelés à poursuivre le second cycle, puis à faire des études supérieures.

Dans ce but on entreprendra :

— de former des maîtres d'internat capables de mieux seconder les élèves ;

— d'améliorer l'équipement pédagogique indispensable à l'imprégnation prétechnologique et aux enseignements scientifiques ;

— de réétudier les programmes, en termes de contenu, en recherchant leur adéquation aux profils des formations techniques et professionnelles ultérieures et des fonctions auxquelles préparent ces enseignements.

Ces exigences concernent également largement le second cycle qui, favorisé par ces nouvelles orientations du premier cycle, permettra d'orienter le maximum d'élèves vers les baccalauréats mathématiques.

Ainsi seront définies et appliquées, dès le début du Plan quinquennal 1971-1975, des modifications de structure, de programme et de méthode susceptibles d'augmenter l'efficacité de l'enseignement secondaire : en accroissant le nombre des élèves achevant le cycle d'études qu'ils ont entrepris et en adaptant mieux l'éducation aux exigences des formations professionnelles ultérieures, de la profession et de l'emploi.

C'est au terme d'une telle évolution, qui ne pourra porter des fruits qu'à la fin du Plan quinquennal 1971-1975, que l'enseignement secondaire général sera devenu un instrument de préparation plus directe à une vie active dans l'économie moderne.

A partir de ce moment, il sera possible d'envisager, pour la formation des employés qualifiés, des cadres techniques moyens et supérieurs, un allongement relatif de leur passage dans l'enseignement général. En effet, celui-ci les préparera mieux à recevoir un enseignement technique et une formation professionnelle qui pourront vraisemblablement être dispensés plus rapidement en fin d'études, comme introduction immédiate à l'emploi.

3. - *Programme de développement*

La présentation d'un programme de développement de l'enseignement secondaire général doit répondre à deux impératifs :

— déterminer l'évolution possible des effectifs d'élèves ivoiriens dans les enseignements publics et privés, afin de satisfaire au mieux les besoins en personnel qualifié, au cours de la période ;

— déterminer, en fonction de l'augmentation du nombre des élèves ivoiriens et étrangers, dans l'enseignement public, les moyens humains et financiers que doit mobiliser l'Etat.

a) Evolution des effectifs ivoiriens

La Côte d'Ivoire a pratiqué, depuis quelques années, une politique d'accroissement régulier des entrées en sixième. La croissance des effectifs de base se répercute, d'année en année, d'une classe à l'autre. Elle sera la principale cause du gonflement des effectifs ivoiriens dans le secondaire qui augmenteront de 20 000 personnes dans l'enseignement public, entre 1968-1969 et 1975-1976, soit une augmentation annuelle de 2 500 élèves.

Le nombre annuel des admis en sixième devra nécessairement tendre à se stabiliser pendant quelques années.

Les élèves entrés en sixième, en 1969-1970, seront au mieux en troisième en 1973 et en classe terminale en 1975-1976.

Par suite, les productions de diplômés de l'enseignement secondaire, de 1971 à 1975, ne peuvent plus être infléchies que par l'amélioration qualitative du système dont le rendement devra augmenter.

Les projections faites sont basées sur des hypothèses d'amélioration de cette nature, définies en accord avec les instances intéressées. Elles portent sur l'amélioration du taux de rendement entre la sixième et la troisième, la sélection des entrées en seconde, l'orientation vers les baccalauréats mathématiques, l'amélioration du taux de rendement entre la seconde et la terminale, l'accroissement du taux des reçus au baccalauréat.

Tableau N° 18

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Développement respectif des enseignements public et privé, effectifs d'élèves ivoiriens seulement

Niveaux	1969 1970	1970 1971	1971 1972	1972 1973	1973 1974	1974 1975	1975 1976
Admissions en 6ème							
- public	10.200	10.800	10.800	10.800	10.800	10.800	10.800
- privé	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200
TOTAL	11.400	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000
Effectifs de 6ème							
- public	11.634	12.475	12.670	12.700	12.700	12.700	12.700
- privé	5.445	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000
TOTAL	17.079	18.475	18.670	18.700	18.700	18.700	18.700
Effectifs de 3ème							
- public	4.730	5.750	6.100	7.300	7.800	7.920	7.940
- privé	1.855	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
TOTAL	6.585	7.750	8.100	9.300	9.800	9.920	9.940
Effectifs de 2ème							
- public	1.764	2.260	2.550	2.800	3.350	3.550	3.620
- privé	222	250	250	250	250	250	250
TOTAL	1.986	2.510	2.800	3.050	3.600	3.800	3.870
Effectifs de Terminales							
- public	513	1.020	1.160	1.800	2.040	2.240	2.680
- privé	61	100	120	120	120	120	120
TOTAL	574	1.120	1.280	1.920	2.160	2.360	2.800

Tableau N° 19

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Développement des enseignements public et privé, effectifs d'élèves ivoiriens seulement.

NIVEAUX	1969 1970	1970 1971	1971 1972	1972 1973	1973 1974	1974 1975	1975 1976
Admissions en 6ème	11.400	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000
Effectifs de 6ème	17.079	18.475	18.670	18.700	18.700	18.700	18.700
Effectifs de 3ème	6.585	7.750	8. 100	9.300	9.800	9.920	9.940
Sorties de 3ème							
- redoublants de 3ème	660	775	810	930	980	990	1.000
- admis en 2ème	2.165	2.540	2.650	2.760	3.230	3.270	3.280
- sortants du 2ème degré.	3.760	4.435	4.640	5.610	5.590	5.660	5.660
Effectifs de 2ème	1.986	2.510	2.800	3.050	3.600	3.800	3.870
Effectifs des Terminales	574	1.120	1.280	1.920	2.160	2.360	2.800
Bâcheliers (55 %)	320	615	705	1.055	1.190	1.300	1.540
Sortants du 2ème degré non bâcheliers niveau Terminales.	254	505	575	865	970	1.060	1.260

Tableau N° 20

OFFRE DES FORMATIONS RECRUTANT AU NIVEAU DE LA FIN DU PREMIER CYCLE

FORMATIONS	1968 1969	1969 1970	1970 1971	1971 1972	1972 1973	1973 1974	1974 1975	1975 1976
Enseignement Technique 2ème Cycle	726	806	832	1.213	1.563	1.523	1.523	1.523
Ecole normale Instituteurs	20	40	40	70	70	70	70	70
CAFOP. Formation Instituteurs adjoints	800	840	720	760	670	670	1.000	1.000
CAFEPP. Educateurs Postprimaires	100	105	105	110	110	115	120	120
Enseignement Agricole 2ème Cycle	45	45	45	45	75	75	75	75
Ecoles de la fonction publique. .	200	200	230	230	280	280	280	280
TOTAL	1.891	2.036	1.972	2.428	2.768	2.733	3.068	3.068

Ces différentes formations s'adressent aux élèves de troisième sortant de l'enseignement secondaire. Un certain nombre d'entre eux ne trouveront pas dans l'année, ou au cours des années suivantes, la possibilité d'accéder à une formation complémentaire. Ils devront chercher immédiatement un emploi ou entrer dans un Centre de formation professionnelle recrutant, en principe, à des niveaux plus bas. Leur

nombre ira croissant au cours de la période et atteindra 2 500 environ pour l'année 1975.

Compte tenu du nombre des emplois qualifiés, auquel il faudra pourvoir de 1971 à 1975 pour réaliser les objectifs du Plan, et des diverses formations qu'ils supposent, les élèves du second cycle devraient pouvoir, au plus vite, être orientés vers les différentes séries du baccalauréat, selon les indications du tableau n° 21 :

Tableau N° 21

EFFECTIFS DE BACHELIERS PAR SERIE DE BACCALAUREAT
(Secondaire général, Ivoiriens seulement)

Types de Baccalauréat regroupés en quatre grandes séries	1969 1970	1970 1971	1971 1972	1972 1973	1973 1974	1974 1975	1975 1976
Lettres	70	145	170	250	300	335	380
Economie	70	150	166	267	202	255	325
Sciences naturelles	50	110	125	185	225	245	280
Mathématiques	130	210	244	353	463	465	555
TOTAL	320	615	705	1.055	1.190	1.300	1.540

b) Développement quantitatif de l'enseignement secondaire public

L'enseignement secondaire général public est ouvert aux enfants étrangers dont les parents travaillent en Côte d'Ivoire, aux mêmes conditions qu'aux nationaux.

Les statistiques scolaires montrent que le phénomène n'est pas négligeable. Les prévisions d'expansion économique permettent, par ailleurs, d'estimer que si, en valeur relative, le nombre des élèves étrangers ne croîtra pas par rapport aux élèves ivoiriens, il augmentera néanmoins en valeur absolue.

Tableau N° 22

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL
Développement des effectifs de l'enseignement public, élèves ivoiriens et étrangers.

Niveaux	1968 1969	1969 1970	1970 1971	1971 1972	1972 1973	1973 1974	1974 1975	1975 1976
Premier cycle								
- Ivoiriens	29.952	34.688	35.855	38.445	40.455	41.110	41.250	41.270
- Etrangers	1.525	1.849	2.030	2.145	2.260	2.375	2.490	2.590
TOTAL	31.477	36.537	37.885	40.590	42.715	43.485	43.740	43.860
Second cycle								
- Ivoiriens	2.374	3.316	4.585	5.740	6.900	7.910	8.790	9.500
- Etrangers	515	588	720	755	790	825	860	910
TOTAL	2.889	3.904	5.305	6.495	7.690	8.735	9.650	10.410
Ensemble								
- Ivoiriens	32.326	38.004	40.440	44.185	47.355	49.020	50.040	50.770
- Etrangers	2.040	2.437	2.750	2.900	3.050	3.200	3.350	3.500
TOTAL	34.366	40.441	43.190	47.085	50.405	52.220	53.390	54.270

L'accroissement des effectifs d'élèves implique un accroissement des effectifs d'enseignants. Pour le calcul de l'accroissement numérique des professeurs. les bases suivantes sont retenues :

— dans le premier cycle :
35 élèves par classe ;
1,25 professeur par classe :

— dans le second cycle :
30 élèves par classe ;
1,65 professeur par classe.

Les normes d'élèves par classe présentées ici représentent une situation optimale vers laquelle doit tendre, pour des raisons de caractère pédagogique, l'enseignement secondaire général. Elles ne pourront être atteintes que progressivement.

L'accroissement du nombre des professeurs du premier cycle, après le rajustement important réalisé en 1969, se fera au rythme de 75 nouveaux professeurs par an. La promotion de professeurs ivoiriens est encore faible. Pourtant, à partir de 1972-1973, il sera possible d'intégrer 80 nouveaux professeurs ivoiriens, par an. dans l'enseignement du premier cycle. Une lente relève de l'assistance technique pourra commencer, dans ce cycle, à partir de ce moment.

L'effectif des professeurs du second cycle devra augmenter de 45 unités en 1971-1972, puis, ensuite, régulièrement de 60 unités chaque année. Cet accroissement devra être, à quelques exceptions près, entièrement fourni par du personnel d'assistance technique.

Le programme de développement appelle, par ailleurs, un effort considérable de création de classes. Les besoins annuels se chiffrent à 55 classes de premier cycle et à 36 classes de second cycle. Les réalisations se feront en fonction d'une carte scolaire du second degré, dont l'élaboration s'impose avec urgence.

1. - *Les coûts*

Les normes de coûts de fonctionnement permettent l'établissement des prévisions de dépenses à prendre en charge par le budget général de l'Etat. Elles sont récapitulées dans le tableau suivant n° 23.

Tableau N°. 23 (en millions de F. CFA)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL
COUT DE FONCTIONNEMENT

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
1er cycle	5.300	5.770	6.280	6.590	6.780	6.890	6.990
2ème cycle	630	960	1.290	1.620	1.930	2.220	2.500
Subventions à l'enseignement privé	200	200	200	200	200	200	200
TOTAL	6.130	6.930	7.770	8.410	8.910	9.310	9.690

Les investissements à réaliser représenteront 3 milliards de F CFA pour la période (*).

E. - LES ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS (**)

Parmi ces enseignements, regroupés sous l'égide du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, on distingue plusieurs niveaux ou cycles :

— la formation professionnelle d'ouvriers qualifiés ;

— les enseignements techniques :
- de premier cycle ;
- de second cycle court ;
- de second cycle long ;
- moyen-supérieur :
- supérieur ;

— la formation technique féminine.

Des enseignements professionnels spécialisés sont par ailleurs organisés par divers Ministères techniques.

Contrairement à ce qui se produit dans l'enseignement secondaire, les divers enseignements professionnels et techniques ne constituent pas une suite de cycles que l'élève est invité à parcourir successivement. Chaque cycle de ces enseignements conduit. en principe, à une formation finale spécifique débouchant sur l'emploi, encore qu'il existe plusieurs « passerelles » entre cycles.

Ainsi, plus encore que les autres degrés d'enseignement, les enseignements techniques et professionnels doivent être organisés en tenant compte de la demande, dans les différentes branches industrielles et commerciales, en fonction des objectifs du Plan.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 460.
(**) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 460.

L'enseignement technique ivoirien, continuant de s'inspirer du modèle français dont il est issu, mais dépassant ce modèle, doit aujourd'hui être « largement ouvert sur la vie par le biais de la vie professionnelle ».

Cette ouverture consiste :

— en une liaison constante avec la profession, appelant une participation des professionnels à la vie des établissements, à la conception et au réajustement des programmes, à l'évaluation des connaissances acquises ;

— en une volonté d'approfondissement et de culture, technologique d'abord, générale ensuite, qui fait que le technicien ou l'ouvrier ne sont pas coupés du reste des citoyens.

En Côte d'Ivoire, la présence conjointe, au sein d'un même ministère spécialisé, des services et établissements de l'enseignement technique et de l'appareil de formation professionnelle, doit permettre de dépasser les controverses qu'engendre parfois la différence de nature présumée entre les deux enseignements. A une époque caractérisée par de fréquents changements d'emplois exigeant des réadaptations, une formation professionnelle qui ne serait que pur conditionnement mécanisé et ne se grefferait pas sur un minimum de connaissances de base, serait aussi néfaste qu'un enseignement technique de type strictement scolaire, décroché des contraintes effectives du métier et, par conséquent, fort peu prisé des professionnels.

C'est cette tendance à l'interpénétration des formules de formation professionnelle rapide et d'enseignement technique court et long, que tente de concrétiser le présent programme de développement.

1. - *La formation professionnelle d'ouvriers qualifiés*

Les objectifs de développement du Plan 1971-1975 permettent de saisir, avec une précision relative, les besoins en ouvriers qualifiés. Ces prévisions obligent à étoffer l'appareil de formation d'ouvriers qualifiés, pour répondre aux besoins, en quantité et en qualité.

La première réaction à cette sollicitation doit être d'ordre pédagogique. A une spécialisation trop marquée ou prématurée, il convient de préférer une formation technologique de base, par famille de métiers, qui permettra toutes adaptations ultérieures et les reconversions exigées par les fluctuations du marché du travail.

Cette tendance appelle une seconde conséquence : la suppression des examens et diplômes de formation professionnelle et leur remplacement par de simples certificats de qualification, établis par des jurys paritaires profession-enseignement qui surveillent régulièrement la progression du savoir-faire des apprentis et des stagiaires.

a) Le dispositif de formation professionnelle

Trois types d'établissements concourent actuellement à la formation d'ouvriers qualifiés :

— les collèges d'enseignement technique industriels ;

— les centres techniques ;

— les centres spécialisés.

Tous ces établissements recrutent en fin de primaire, formation de base requise pour les futurs ouvriers qualifiés.

— Les collèges d'enseignement technique

Deux Collèges, l'un à Abidjan, l'autre à Bouaké, forment actuellement, en trois ans, des ouvriers professionnels dont les connaissances sont sanctionnées par un C.A.P.

Initialement conçus sur le modèle français, comme des établissements de premier cycle de l'enseignement technique, les Collèges d'enseignement technique ont tantôt été considérés comme devant produire des ouvriers qualifiés pour les différentes professions, tantôt comme devant permettre à des jeunes, n'ayant pas accédé au secondaire général, d'entamer des études plus longues, en leur donnant accès au deuxième cycle.

Cet enseignement ne sera pas développé, mais verra ses effectifs diminuer progressivement au cours du quinquennat. Les Collèges d'enseignement technique seront transformés en établissements du deuxième cycle. La formation d'ouvriers qualifiés y sera abandonnée avant 1980.

— Les centres techniques

Les onze centres techniques masculins établis dans dix villes constituent l'appareil de formation d'ouvriers qualifiés le plus important du pays. Conçus, lors de leur création, pour former les futurs artisans ruraux, on a dû constater que leurs anciens élèves s'orientaient essentiellement vers les métiers industriels et urbains.

L'ampleur des besoins du pays en ouvriers professionnels conduit à choisir une nouvelle orientation pour les centres techniques, qui les consacre clairement à la formation d'ouvriers qualifiés.

L'ensemble du dispositif des centres techniques sera ainsi transformé en un corps plus homogène, au sein duquel prévaudront de plus en plus les méthodes dites de la F.P.A. essentiellement caractérisées par :

— une préparation rapide et directe à la pratique d'un métier, voire à la tenue d'un poste de travail ;

— une formation assurée dans un contexte d'outillage, de pratiques et de réalisations, le plus proche possible des conditions réelles de travail :

— une formation dispensée par des formateurs issus de la profession, selon des programmes homogènes et systématiques, restant en relation constante avec la profession.

Pour effectuer cette transformation, on étendra à tous les centres les méthodes et programmes qui permettent la formation des ouvriers qualifiés dans des cycles courts de moins d'un an, ce qui est déjà appliqué dans les centres urbains.

Le programme d'extension retenu pour le quinquennat prévoit :

— l'agrandissement à 150 élèves de tous les centres n'ayant qu'une capacité de 90 élèves ;

— l'ouverture de deux centres à Abidjan ;

— la création de 4 nouveaux centres en province, dont Aboisso, Bondoukou, M'Bahiakro.

Le nombre d'ouvriers qualifiés issus des centres techniques qui est de 465 en 1970, passera à 1 440 en 1975.

— *Les centres spécialisés*

Depuis sa création en décembre 1966, l'Office National de Formation Professionnelle a réalisé un programme d'études et d'analyses des besoins en main-d'œuvre qualifiée des secteurs secondaire et tertiaire. Ces travaux ont conduit à entreprendre l'ouverture de centres de formation professionnelle spécialisés au niveau de branches professionnelles.

En 1970, les établissements suivants commencent à fonctionner :

— *Centre des métiers du bâtiment*, Abidjan-Koumassi, projeté et réalisé avec le concours de l'assistance technique de l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (A.F.P.A.), organisme français spécialisé :

— Centre de San Pedro, mécanique et bâtiment, premier élément de formation professionnelle de la nouvelle ville :

— *Centre des métiers de l'électricité*, Bingerville, projeté et réalisé en liaison avec la C.E.E.C.I. et l'aide du F.A.C. ;

— *Centre « Poids Lourds »*, Vridi, centre de perfectionnement aux métiers d'entretien des véhicules.

Ces différents établissements formeront, dès 1970, 150 ouvriers qualifiés. Leur potentiel est de 450 ouvriers qualifiés.

D'ores et déjà, la nécessité de projeter un *centre de formation aux métiers de la mécanique* est perçue. Des études plus approfondies circonscriront le projet dont la réalisation est à prévoir au cours de la période. Il sera probablement conçu pour former de 200 à 300 personnes par an.

b) Les prévisions de formation d'ouvriers qualifiés

Tableau N° 24

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
CAP industriels.	170	170	170	170	170	170
Centres techniques. . .	460	510	700	1.000	1.440	1.440
O.N.F.P.						
- Centres réalisés . . .	150	270	400	430	450	450
- Centres à créer			100	200	200	300
	780	950	1.370	1.800	2.260	2.360

Cette production d'ouvriers qualifiés restera, tout au cours de la période, en deçà des besoins de l'appareil économique. Ceux-ci ne pourront être satisfaits que par d'importantes opérations de perfectionnement à mener *avec et dans les entreprises*. Il semblerait souhaitable que ces opérations de perfectionnement soient directement prises en charge par les entreprises et les branches professionnelles elles-mêmes, une assistance technique pouvant éventuellement leur être apportée par des instances publiques spécialisées comme l'O.N.F.P.

c) Les coûts (*)

Les dépenses de *fonctionnement* du dispositif de formation d'ouvriers qualifiés évolueront comme suit :

Tableau N° 25 — en millions de F CFA

	1970	1975
Centres techniques	200	760
Centre spécialisés	160	460
	360	1 220

Les frais de fonctionnement des Collèges d'enseignement technique sont globalement estimés dans le paragraphe suivant.

Les *investissements* à réaliser au cours de la période 1971-1975 se monteront à :

— Centres techniques	850 millions
— Centres spécialisés	450 millions
	1 300 millions

Les revenus de la taxe d'apprentissage pourront être consacrés en priorité aux dépenses de formation d'ouvriers qualifiés. Ils peuvent indifféremment servir à la prise en charge des frais de fonctionnement ou de dépenses en capital.

2. - *Les enseignements techniques* (**)

Aux divers degrés de l'enseignement technique, un objectif principal est donné : produire les *cadres*

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 460.
(**) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 460.

moyens et moyens-supérieurs de l'industrie et des services.

Ces enseignements recrutent, en principe, des élèves sortant des classes de troisième de l'enseignement secondaire général. Les difficultés particulières inhérentes à l'enseignement technique, notamment industriel, conduisent pourtant à retarder d'un an l'admission de ces élèves en classe de seconde technique, en vue de les faire bénéficier pendant cette année, dans des classes dites de « troisième d'accueil », d'une imprégnation technologique qui leur fait défaut.

Les enseignements techniques sont des enseignements modernes qui allient la transmission de connaissances technologiques et de savoir-faire technique à un enseignement général de qualité. L'enseignement général incorporé à ces enseignements doit posséder son originalité. Il doit apporter aux élèves les connaissances générales et les éléments de culture et de formation humaine et civique qui favoriseront une meilleure insertion dans la vie professionnelle, mais leur permettront aussi de remplir pleinement leur rôle de cadre, non seulement dans la production, mais dans la société. Il s'ensuit que les programmes et les méthodes des enseignements généraux doivent en tenir compte et que des actions nouvelles sont à promouvoir.

Des Commissions pédagogiques spéciales étudieront les adaptations nécessaires. Elles se constitueront à partir et autour des établissements et s'ouvriront à des non-enseignants.

A cet effort au sein même des établissements, correspondra une action plus générale de vulgarisation des connaissances techniques dans le grand public et la jeunesse en particulier. Etablissements d'enseignement technique, O.N.F.P., Professions et Centre de Formation et de Perfectionnement des Personnels d'Encadrement, conjugueront à cet effet leurs efforts dans des actions communes ou convergentes.

Dans cette perspective de vulgarisation, les établissements techniques animeront des interventions spécifiques dans le cadre de l'éducation extra-scolaire.

a) L'enseignement technique court de second cycle au niveau « fin de première »

Il forme certains ouvriers de haute qualification, les employés qualifiés et les Cadres moyens techniques, en deux ans, après la sortie de troisième, et ceci dans de nombreuses spécialités regroupées en :

— formations industrielles ;

— formations commerciales.

Ces spécialités débouchent sur le B.E.I. (Brevet d'Etudes Industrielles), le B.E.C. (Brevet d'Etudes Commerciales) qui sont progressivement remplacés par le B.E.P. (Brevet d'Enseignement Professionnel).

Ces enseignements sont dispensés par six Etablissements. Ils se développeront dans le cadre des deux nouveaux lycées techniques qui seront créés à Abidjan et à Bouaké, au cours de la période.

Le développement touristique de la Côte d'Ivoire imposera la formation d'une main-d'œuvre hôtelière d'encadrement. Cette formation n'existe pas dans le pays. Un projet de création d'un lycée technique hôtelier sera étudié, en vue de sa réalisation en fin de période. Comme les autres établissements du second cycle, il recrutera à la sortie des classes de troisième de l'enseignement général.

b) L'enseignement technique long de second cycle

La production de cet enseignement doit satisfaire :

— à certains besoins en Cadres moyens dont les spécialités requièrent ce niveau ;

— au passage vers les enseignements techniques, moyens-supérieurs et supérieurs, pour satisfaire aux besoins en Cadres techniques des niveaux correspondants.

Il comprend les séries suivantes :

— formations industrielles ;

— formations commerciales et économiques ;

conduisant toutes, en trois ans d'études, au baccalauréat ou à des diplômes équivalents (Bac. E, Bac. B, Bac. Tn, B.S.E.C., B.T.).

Un seul établissement, le lycée technique d'Abidjan, dispense actuellement cet enseignement qui sera, au cours du quinquennat, considérablement développé.

Deux nouveaux lycées techniques seront créés à cet effet :

— lycée technique d'Abidjan/2 ;

— lycée technique de Bouaké.

Ils auront l'un et l'autre des sections industrielles et commerciales.

L'Ecole Normale d'Enseignement Technique est assimilable à ce cycle.

c) Les enseignements techniques moyens-supérieurs et supérieurs

Un Institut Supérieur de l'Enseignement Technique sera créé en 1971-1972. Englobant deux sections d'I.U.T., il offrira, au-delà, deux formations supérieures conduisant aux carrières de Cadre supérieur du commerce ou d'ingénieur.

Les I.U.T. recrutent au niveau des classes terminales et conduisent en deux ans à un diplôme universitaire d'études technologiques (D.U.E.T.).

Les enseignements supérieurs, d'une durée de deux ans, recrutent des étudiants possédant le D.U.E.T. (I.U.T.) ou le D.U.E.S. (diplôme universitaire d'études scientifiques) délivré par la Faculté des Sciences.

La première promotion sera accueillie à l'Institut à la rentrée 1971-1972.

d) Les effectifs et la production des enseignements techniques

Production annuelle par niveau

Tableau N° 26

	1970 1971	1971 1972	1972 1973	1973 1974	1974 1975	1975 1976
Niveau 1ère						
- Industriels						
BEI, BEP	135	75	95	270	270	270
- Commerciaux	285	285	315	315	315	315
- Hôteliers					50	100
Total	420	360	410	585	635	685
Niveau Baccalauréat						
- Industriels (BT, Bac Tn, Bac. E)	150	150	220	220	370	370
- Commerciaux (BT, Bac. Tn, Bac. B) ..	210	210	210	510	510	510
- Hôteliers						50
- Enseignement (ENET)	20	20	30	30	30	30
Total	380	380	460	760	910	960
Moyens supérieurs IUT						
- Industriels	15	15	15	60	90	90
- Commerciaux	25	25	30	60	90	90
Total	40	40	45	120	180	180
Supérieur INSET						
- Ingénieurs			15	30	30	30
- Cadres com.			30	60	60	60
Total			45	90	90	90
TOTAL Cadres techn. et commerciaux	840	780	960	1.555	1.815	1.915

On constate que, pendant la période, les enseignements techniques doubleront le nombre des sortants susceptibles d'accéder aux postes de cadres moyens et supérieurs dans les secteurs de l'industrie et des services.

Les effectifs totaux de ces enseignements passeront, pendant la période, de 2 600 élèves à 5 300.

e) Les coûts

Les dépenses de *fonctionnement* se monteront à 900 millions de F CFA en 1970 et à 2 400 millions en 1975.

Les *investissements* requis pour la période 1971-1975 représentent 2 500 millions de F CFA.

3 - *La formation technique féminine*

L'enseignement technique féminin dispense aux jeunes filles, avec un enseignement général approprié, des enseignements d'arts ménagers et d'économie domestique. Il comprend :

— 2 Centres techniques : Abidjan-Treichville, Agboville, du niveau de la formation professionnelle;

— 2 Centres d'enseignement des métiers féminins à Abidjan et Bouaké, correspondant à un enseignement technique du premier cycle ;

— 1 Collège technique féminin à Abidjan, donnant un enseignement technique court de second cycle.

Certains de ces enseignements sont sanctionnés par des C.A.P. ou le Brevet d'enseignement ménager. Ils conduisent les jeunes filles vers les métiers féminins des secteurs sociaux et sanitaires, de l'enseignement féminin spécialisé, du commerce et de l'hôtellerie.

L'enseignement technique féminin joue un rôle considérable dans l'introduction d'un nombre important de jeunes filles dans l'économie et la société modernes. Aussi sera-t-il considérablement développé, spécialement en province, pour ce qui est des Centres techniques.

Le programme pour la période comporte :

— l'ouverture de neuf Centres techniques féminins en province ;

— l'ouverture d'un second Centre à Abidjan ;

— le réaménagement du Centre d'enseignement des métiers féminins de Bouaké ;

— la transformation du Collège technique féminin d'Abidjan en Lycée technique féminin.

Le tableau suivant présente les prévisions de production annuelle de l'enseignement féminin par niveaux :

Tableau N° 27

	1970 1971	1971 1972	1972 1973	1973 1974	1974 1975	1975 1976
Formation profes.	300	490	700	905	1.205	1.205
CAP arts ménagers ..	100	18	18	18	18	-
Niveau 1ère arts mén.	23	40	40	60	60	60

Les dépenses de *fonctionnement* de l'enseignement technique féminin passeront de 170 millions de F CFA en 1970 à 450 millions en 1975.

La réalisation du programme nécessitera des investissements de 1 100 millions de F CFA pendant la période 1971-1975.

4. - *Les enseignements professionnels de la fonction publique*

Dix ministères ont la charge de 17 écoles spécialisées et Centres de formation professionnelle qui préparent, selon des cycles de 1 à 3 ans, à des emplois d'ouvriers et d'employés qualifiés, voire de Cadres moyens. Ces établissements recrutent au niveau du C.E.P., du C.A.P. ou du B.E.P.C. Ils répondent aux besoins spécifiques des départements ministériels dont ils dépendent et qu'ils fournissent en personnel qualifié.

Des études seront poursuivies au niveau du Ministère de la Fonction Publique, afin d'adapter au mieux les moyens de ces établissements aux besoins réels et de tendre à la suppression des doubles emplois.

Les frais de fonctionnement de ces établissements, comme les investissements qu'ils occasionnent, sont pris en charge par les Ministères dont ils dépendent.

5. - *Les besoins en personnel enseignant*

L'extension du dispositif de formation professionnelle et d'enseignement technique proposé augmentera les besoins en personnel enseignant d'environ 500 unités entre 1970 et 1975. A peu près la moitié de ces postes pourront être pourvus par du personnel national. A partir de 1974-1975, les promotions annuelles d'enseignants ivoiriens seront supérieures en nombre à celui des postes créés. On pourra dès lors commencer à réduire chaque année le contingent de professeurs étrangers.

6. - *Récapitulation des coûts des enseignements techniques et professionnels*

a) Frais de fonctionnement

Tableau N° 28 — en millions de F CFA

	1970	1975
Formation professionnelle	360	1 220
Enseignements techniques	900	2 400
Enseignement technique féminin	170	450
	1 430	4 070
Administration générale	150	150
O.N.F.P., Etudes et Recherches, Appareil pédagogique	250	250
Participations à formations professionnelles privées	55	80
	1 885	4 550

b) Investissements de la période 1971-1975 (*)

Tableau N° 29 — en millions de F CFA

Formation professionnelle	1 300
Enseignements techniques	2 500
Enseignement technique féminin	1 100
Administration et Inspection	100
	5 000
Centres de perfectionnement spécialisés de Ministères techniques	200
	5 200

c) La taxe d'apprentissage

Il est perçu en Côte d'Ivoire une taxe d'apprentissage, payable par les employeurs, actuellement fixée à 0,5 % des salaires et rémunérations versés. L'Office National de Formation Professionnelle dispose du produit de la taxe pour financer toutes les actions d'études, de promotion et de réalisation d'opérations de formation professionnelle.

Le produit de la taxe représente 260 millions de F CFA en 1970.

Sous le double effet de la croissance de la masse salariale et de l'augmentation probable du taux de la taxe, les ressources qu'elle engendre seront, au cours de la période, en rapide progression.

On peut estimer à 600 millions de F CFA le produit de la taxe en 1975, si, d'ici-là, le taux de perception est lui-même augmenté de moitié et à 800 millions s'il était doublé.

F. - L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (**)

L'enseignement agricole doit fournir le personnel d'encadrement des Services du Ministère de l'Agriculture, des Instituts de Recherche Agronomique, le personnel enseignant des établissements d'enseignement agricole et, surtout, le personnel des sociétés de développement publiques, semi-publiques et privées. Différents établissements dispenseront cet enseignement.

1. - *L'enseignement agricole supérieur : E.N.S.A.*

Le programme de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie est le suivant :

— développer modérément la section supérieure ;

— faire fonctionner, entre 1972 et 1975, une section spéciale qui recrutera par concours professionnel ;

— ouvrir, à partir de 1972, une section technique qui, au bout de quatre années, dont une de stage, produirait annuellement 20 Ingénieurs des travaux ruraux. Cette section recrutera par concours ouvert aux professionnels, aux titulaires du baccalauréat et aux élèves non bacheliers issus des classes terminales.

2. - *L'enseignement agricole moyen-supérieur*

Quatre établissements seront créés, au cours de la période :

— Lycée technique agricole de Bingerville : il sera issu de la transformation du collège technique agricole de Bingerville ;

— Lycée technique agricole de l'Ouest (Daloa ou San Pedro) ;

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 460.
(**) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 460.

— Lycée technique agricole du Nord (Korhogo).

Ces trois établissements recruteront leurs candidats au niveau des sorties de troisième de l'enseignement secondaire général et dispenseront cinq années de scolarité, dont les deux dernières en spécialisation.

Les promotions sortant du premier cycle de l'enseignement secondaire général sont largement suffisantes pour assurer le recrutement.

— Collège technique agricole de Bouaké :

Il formera en deux ans des Cadres « B », recrutés parmi les élèves non bacheliers issus des classes terminales de l'enseignement secondaire général. Les promotions à ce niveau seront quantitativement suffisantes pour permettre ce recrutement.

Tableau N°30

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Enseignement Agricole supérieur							
Diplômés E.N.S.A.	9	10	6	10	10	14	18
Cadres A1 formés à							
à l'étranger	-	2	3	3	4	5	5
Section spéciale	-	-	-	11	11	11	11
Ingénieurs travaux ruraux	-	-	-	-	-	-	18
Ing. en formation complète							
à l'étranger	15	15	15				
Cadres «B»	36	36	45	75	175	175	175
Cadres «C»	40	40	40	40	40	40	40

5. - *Les coûts*

Les dépenses de *fonctionnement* de l'ensemble des enseignements agricoles passeront de 400 millions de F CFA en 1970 à 1 115 millions en 1975.

Les investissements à réaliser pendant le quinquennat 1971-1975 représenteront 1 400 millions de F CFA (*).

G. - LES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS (**)

L'enseignement supérieur et moyen supérieur est dispensé en Côte d'Ivoire :

— à l'université d'Abidjan :
- Ecole des Lettres et Sciences Humaines,
- Faculté des Sciences,
- Faculté de Droit et de Sciences Economiques,
- Faculté de Médecine et de Pharmacie,
- Institut Universitaire de Technologie ;

— dans 11 écoles techniques liées à des ministères spécialisés, formant des cadres supérieurs ;

— dans 6 écoles techniques liées à des ministères spécialisés, formant des cadres moyens.

La formation de cadres du commerce, de spécialistes de la gestion des entreprises et la formation d'ingénieurs seront assurées par la création, en 1972, de l'Institut National Supérieur de l'Enseignement Technique.

1. - *Orientation des enseignements supérieurs*

L'orientation des bacheliers, en fonction des cadres nécessaires à l'économie et à l'administration, sera de plus en plus ressentie comme un impératif. Dès à présent, il paraît opportun de répartir les bacheliers entre toutes les spécialités, en respectant les pourcentages suivants, proposés à titre indicatif :

1/3 de cadres moyens-supérieurs, relevant approximativement pour :
- 5 % de formations commerciales ;
- 5 % de formations techniques ;
- 12 % de formations administratives ;
- 12 % de préparation à l'enseignement.

3. - *Le perfectionnement et la formation professionnelle agricole*

Le centre de formation rurale de Bingerville recrute ses élèves au niveau de sortie de cinquième, pour former en trois années, dont une de spécialisation, des Cadres « C ».

La spécialisation des Cadres « B » et « C » est donnée dans les établissements suivants :
— école forestière du Banco ;
— école forestière de Bouaké ;
— école d'élevage.

Un Centre de perfectionnement des métiers forestiers sera créé à Divo.

Des cours par correspondance seront par ailleurs organisés pour l'encadrement moyen de l'agriculture.

4. - *La production des Cadres agricoles ivoiriens*

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 460.
(**) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 460.

2/3 de cadres supérieurs, relevant approximativement pour :

- 10 % de formations littéraires et de sciences humaines ;
- 10 % de formations juridiques et économiques ;
- 10 % de formations scientifiques ;
- 5 % de formations médicales ;
- 5 % de formations agricoles ;
- 10 % de formations administratives ;
- 8 % de formations techniques d'ingénieurs.

Ces formations seront dispensées, dans toute la mesure du possible, en Côte d'Ivoire. L'envoi d'étudiants à l'étranger sera limité aux disciplines qui ne sauraient, pour l'instant, être enseignées sur place.

L'attribution des bourses sera faite en fonction de ces exigences.

La répartition des bacheliers ivoiriens, entre les diverses disciplines, proposée ci-dessus, a tenu compte, entre autres :

— de la production prévue de bacheliers qui, pendant plusieurs années, sera encore insuffisante au regard des besoins. La priorité sera donnée aux enseignements débouchant sur des postes de cadres supérieurs ;

— de la répartition qualitative des besoins ;

— du programme de création et de développement des écoles et instituts et de leur capacité d'absorption annuelle.

Si les facultés et la plupart des grandes écoles ont la possibilité matérielle d'absorber l'afflux croissant d'étudiants prévu, moyennant la réalisation de programmes d'extension, deux écoles par contre ne seront pas dans ce cas.

L'Ecole Normale Supérieure et l'Ecole Pratique de la Fonction Publique ne pourront offrir au nombre d'étudiants, correspondant aux besoins de l'enseignement et de l'administration, des conditions normales de formation. Le développement de ces deux écoles devra être programmé d'ici 1971.

Les programmes de la plupart des établissements relevant de la Fonction Publique incluent une part importante de culture générale littéraire ou scientifique. Ces enseignements généraux occupent de nombreux professeurs, le plus souvent pour un nombre limité d'élèves. Leur coordination devrait pouvoir s'effectuer sous le contrôle de l'Université.

2. - *Prévision de développement global de l'Université d'Abidjan.*

L'Université d'Abidjan a une vocation régionale. Elle offre à de nombreux étudiants d'Afrique de l'Ouest les enseignements qu'ils ne peuvent trouver dans leurs pays. Les enfants des cadres expatriés travaillant en Côte d'Ivoire fréquentent également l'Université.

En 1968/1969, près de 800 étudiants étrangers africains et plus de 500 étudiants non africains se sont inscrits dans les diverses facultés et écoles, contre 874 ivoiriens.

C'est de ce triple afflux d'étudiants que dépendra le développement de l'Université d'Abidjan. D'ores et déjà, on peut prévoir que d'ici 1975, le nombre des étudiants non africains doublera, et celui des étudiants étrangers africains pourra quadrupler.

En tablant sur une scolarité moyenne de cinq ans, on peut estimer, comme suit, les effectifs probables d'étudiants universitaires d'ici à 1975 :

ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS — DEVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITE D'ABIDJAN

Tableau N° 31

Années	Etudiants ivoiriens	Etudiants Africains non-ivoiriens	Autres Etudiants étrangers	TOTAL
1968/1969	874	765	528	2.167
1969/1970	1.100	1.000	600	2.700
1970/1971	1.150	1.250	600	3.000
1971/1972	1.200	1.600	650	3.450
1972/1973	2.100	2.100	800	5.000
1973/1974	2.800	2.800	1.000	6.600
1974/1975	3.500	2.800	1.000	7.400
1975/1976	4.500	2.800	1.000	8.300

3. - *Coûts de développement des enseignements supérieurs*

La Côte d'Ivoire et la France sont associées dans le financement du fonctionnement de l'*Université*. Certains frais sont pris en charge par la France : frais de personnel enseignant et administratif, bibliothèque universitaire, participation au logement du personnel, contingent de bourses.

Les dépenses de fonctionnement courantes sont partagées entre la France et la Côte d'Ivoire, la part ivoirienne allant croissant.

En outre, celle-ci prend en charge les bourses de ses étudiants et progressivement les frais de logement du personnel.

Le *Centre National des Œuvres Universitaires* doit faire face à ses charges de fonctionnement courantes et assurer annuellement un amortissement des emprunts contractés pour construire. Le nombre des utilisateurs peut être évalué au double du nombre des boursiers ivoiriens.

L'ensemble des frais de fonctionnement des enseignements supérieurs de l'Education Nationale évoluera comme suit :

Tableau N° 32 — en millions de F CFA

	1970	1975
Université :		
— fonctionnement	115	650
— bourses	300	900
— logement des enseignants	120	200
	535	1 750
Centre National des Œuvres Universitaires (C.N.O.U.)	175	475
	710	2 225

Les investissements à réaliser représentent 2 600 millions de F CFA pour la période 1971-1975 (*).

H. - L'ACTION CULTURELLE (**)

Au cours de la période 1971-1975, il ne sera pas possible de réaliser un très vaste programme culturel touchant tous les secteurs, Lettres, Musique, Danse, Formation artistique, Sports. Les ressources et les disponibilités ne seraient pas à la mesure des ambitions.

Un programme compatible avec les moyens disponibles s'articulera autour de trois thèmes essentiels :

— la récupération et la sauvegarde du patrimoine culturel national ;

— le développement des bibliothèques scolaires et publiques ;

— la formation artistique.

1. - *Patrimoine culturel et musées*

Pour conserver le patrimoine artistique national et le mettre à la disposition du public, quatre musées seront créés :

— le Musée National d'Abidjan, installé dans un nouvel immeuble et doté d'un personnel qualifié ;

— et, à partir de 1972, les Musées régionaux de Bouaké, Korhogo et Man.

2. - *Les bibliothèques*

— Bibliothèques scolaires

Les bibliothèques des établissements scolaires seront équipées à neuf et nouvellement dotées ; le financement est assuré par le F.A.C.

Les moyens ivoiriens propres seront réservés à l'équipement et à l'organisation du Service de bibliobus qui concerne l'enseignement primaire.

— Bibliothèques publiques

Les deux bibliothèques relevant des Pouvoirs Publics seront réorganisées ; leur personnel sera accru et recevra la formation nécessaire, pour que ces bibliothèques deviennent des instruments de travail, accessibles au grand public.

L'intérieur du pays sera progressivement équipé de bibliothèques régionales à raison d'une nouvelle bibliothèque par an.

— Bibliothèque Nationale

La Bibliothèque Nationale créée récemment sera établie dans de nouveaux locaux à construire qui abriteront également le Service National des Bibliothèques. L'obtention d'une aide étrangère permettra la réalisation du projet au cours de la période.

3. - *La formation artistique*

L'Institut National des Arts, en fonction des moyens qui lui seront réservés, exercera son activité dans trois directions :

— la formation des maîtres d'enseignement artistique de l'Enseignement Général. La priorité sera reconnue à la formation d'enseignants pour les écoles normales ;

— la promotion et l'animation de groupements à vocation artistique et culturelle, dans les domaines du théâtre et de la musique notamment ;

— l'organisation de manifestations artistiques : expositions, spectacles, conférences, visant à sensibiliser le grand public au monde de l'art et de la culture.

Une étroite collaboration s'instaurera en matière de formation artistique, extra et para-scolaire, entre les Services de l'Education Nationale, ceux du Ministère de l'Information et ceux du Ministère de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports, afin de mettre en œuvre des programmes d'actions coordonnés.

4. - *Les coûts*

Les dépenses de fonctionnement des Services d'action culturelle passeront de 75 millions de F CFA en 1970 à 170 millions en 1975.

Les investissements publics découlant du programme représentent 1 200 millions de F CFA pour la période 1971-1975 (**).

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 460.
(**) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 460.

I. - Les services centraux de recherche pédagogique et d'orientation de l'éducation nationale

1. - *Centre de recherche pédagogique*

Le Centre élabore le programme de recherches, en fonction des données générales de la planification, des résultats obtenus dans les divers ordres d'enseignement, des objectifs qui leur sont assignés dans le plan d'éducation, des rendements et des coûts.

Il réalise lui-même les recherches, mettant en jeu les diverses disciplines des sciences humaines et leur orientation vers les problèmes d'éducation. Il suit et analyse les expériences pédagogiques diverses que peuvent tenter les membres du personnel enseignant, seuls ou en groupe ; dans ce cas, le centre leur apporte l'appui de ses conseils méthodologiques. Il anime, en outre, les commissions spécialisées réunissant le personnel enseignant pour l'étude des programmes et des méthodes.

Le centre exerce toutes ses activités en liaison avec l'unité de planification du Ministère ; liaison indispensable, du fait du nombre de facteurs impliqués par la recherche sur l'éducation.

2. - *Le Service Pédagogique d'Application*

Le Service développera considérablement son action dans trois directions :

— la diffusion d'une information pédagogique très large : instructions, directives, conseils, fiches pédagogiques... ;

— la production ou l'achat de tout matériel ou équipement pédagogique expérimenté et agréé en vue de sa vulgarisation :

— le contrôle de l'utilisation de l'information et de l'équipement, essentiellement par la réalisation d'enquêtes.

3. - *Les établissements d'application et de contrôle de la recherche pédagogique*

L'Ecole Normale Supérieure et l'Ecole Normale d'Instituteurs constituent les établissements d'application orientée et contrôlée de la recherche. Leur personnel et leurs élèves seront entraînés à conduire les investigations nécessaires à la recherche pédagogique.

Une collaboration du même type s'instaurera entre les instances de recherche et l'Institut National des Arts pour la recherche en matière artistique et culturelle.

4. - *Le Service d'Orientation Scolaire (SOPED)*

Le SOPED développera essentiellement les activités suivantes :

— information des populations en matière de débouchés professionnels tant publics que privés ;

— orientation vers des formations professionnelles des élèves non admis à poursuivre plus loin leurs études générales ;

— actions spécifiques de sélection et d'orientation au moyen d'examens psychotechniques.

Pour faire face à ces tâches, les moyens du service d'orientation scolaire seront accrus. Il s'agit en particulier de créer des cellules à l'intérieur du pays, sous la forme de *centres régionaux d'orientation et de sélection*.

La Côte d'Ivoire manque actuellement de spécialistes d'orientation et de sélection. Il y a lieu de constituer un corps de conseillers d'orientation professionnelle, formés en deux ans après le baccalauréat, d'accroître le nombre de psychologues et psychotechniciens en service, et de spécialiser, pour des tâches de documentation, les agents ayant les compétences et les aptitudes requises.

5. - *Les coûts*

Les dépenses de *fonctionnement* des services centraux pédagogiques et d'orientation passeront de 250 millions de F CFA en 1970 à 460 millions en 1975.

J. - Récapitulation des coûts de fonctionnement et des charges d'investissements

1. - *Les dépenses de fonctionnement*

Les coûts présentés ici, par ordre d'enseignement, ne correspondent pas exactement aux prévisions budgétaires établies par ministère. Ce sont des coûts globaux qui incluent, par type d'enseignement, toutes les charges incombant au budget de l'Etat, quel que soit le département ministériel (Education Nationale,

Enseignement Technique et Formation Professionnelle, Construction, Santé, Jeunesse et Sports) auquel elles sont imputées. Ces estimations de coûts globaux ne comprennent pas l'assistance technique prise en charge par l'étranger. Il a été estimé que le coût de l'assistance technique pris en charge par la France a représenté en 1968 1,6 milliard de F CFA. Pour établir le coût réel de l'enseignement en Côte d'Ivoire, il y aurait donc lieu d'additionner cette somme au total présenté ci-dessous :

Tableau N° 33 — en millions de F CFA

	1970	1975
Enseignement primaire	6 545	9 610
Enseignement secondaire général	6 130	9 310
Enseignements supérieurs	710	2 225
Action culturelle	75	170
Recherche pédagogique et orientation	250	460
Administration Centrale	350	350
Total dépenses de fonctionnement du Ministère Education Nationale	14 060	22 125
Education extra-scolaire	—	1 000
Enseignements techniques et professionnels	1 885	4 550
Enseignement agricole	400	1 115
TOTAL	16 345	28 790
Indice	100	176

Le coût de divers enseignements de la fonction publique devrait s'ajouter à ces prévisions. Il ne peut être estimé avec exactitude.

Le programme de développement proposé aura pour conséquence de porter de 16,3 milliards de F CFA en 1970 à 28,8 milliards en 1975, la charge annuelle incombant à l'Etat ivoirien pour le fonctionnement de son appareil éducatif et culturel qui, malgré cette progression, ne sera pas encore à même de satisfaire les besoins annuels du pays en main-d'œuvre qualifiée et d'encadrement.

Dans le budget de fonctionnement de l'Etat, les charges d'enseignement représentaient environ 27 % en 1970. Elles en représenteront 32 % en 1975 (cf. le chapitre 2 « Le financement de la croissance » Tableau n° 34).

Ces quelques chiffres permettent de mesurer l'effort que représentera pour l'Etat la réalisation du programme de développement de l'enseignement, qui peut pourtant, compte tenu des besoins de formation ressentis par la population, être considéré comme timide.

Mesuré par rapport aux ressources économiques du pays, ce programme ne paraît cependant pas trop ambitieux. Il conduira la Nation à consacrer 5,2 % de la P.I.B. à l'action d'enseignement et d'éducation en 1975.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 461.

L'évolution de la part respective des divers enseignements dans le total du coût de fonctionnement de l'appareil éducatif se détermine comme suit :

Tableau N° 34

	1970	1975
Enseignement primaire	40,0 %	33,5 %
Enseignement secondaire général	37,5 %	32,5 %
Education extra-scolaire	—	3,5 %
Enseignements techniques et professionnels	12,0 %	16,0 %
Enseignement agricole	2,5 %	4,0 %
Enseignements supérieurs	4,5 %	7,5 %

Ainsi, malgré les fortes progressions dans les coûts qu'entraîneront les développements importants des enseignements primaire et secondaire, leur part relative dans les charges de formation ira en décroissant au bénéfice des enseignements techniques, professionnels et supérieurs.

Rappelons ici qu'une ressource affectée à la formation : la taxe d'apprentissage, augmentera, elle aussi, de manière importante, passant de 260 millions en 1970 à 600 ou 800 millions en 1975.

2. - *Les investissements* (*)

Au cours de la période 1971-1975, les dépenses d'investissement devraient représenter, au total, 17 milliards de F CFA et se répartir de la façon suivante, par degré d'enseignement :

Tableau N° 35 — en millions de F CFA

Enseignement primaire	3 400
Enseignement secondaire général	3 000
Enseignements supérieurs	2 600
Action culturelle	1 200
	10 200
Education extra-scolaire	200
Enseignements techniques et professionnels	5 200
Enseignement agricole	1 400
TOTAL	17 000

Leur montant devrait atteindre 21 milliards au cours du quinquennat 1976-1980.

K. - Les ressources et les besoins en personnel qualifié

1. - *Les besoins en personnel qualifié*

Les prévisions de développement économique ont permis de projeter, pour la décennie, l'évolution probable de l'emploi et de déterminer les besoins de main-d'œuvre des différents secteurs. Les études sur la structure de cette main-d'œuvre et son évolution.

menées depuis 1967 par les Services de planification de ressources humaines, conduisent à établir des prévisions plus précises quant aux besoins en personnel qualifié. Les tableaux suivants expriment les résultats des études et présentent les besoins annuels, pour quatre grandes catégories professionnelles : cadres supérieurs, cadres moyens, employés qualifiés, ouvriers qualifiés :

Tableau N° 36

BESOINS EN PERSONNEL QUALIFIE PENDANT LA PERIODE 1971 - 1980
(créations d'emplois + renouvellement)

	PERIODE				ANNEE MOYENNE			
	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés qualifiés	Ouvriers qualifiés	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés qualifiés	Ouvriers qualifiés
Secteur primaire	159	773	600	2.078	16	77	60	208
Secteur secondaire	2.421	7.566	6.400	24.777	242	757	640	2.478
Secteur tertiaire	2.310	8.390	19.220	6.203	231	839	1.922	620
Fonction publique	1.915	4.475	22.830	6.095	191	447	2.283	609
TOTAL	6.805	21.204	49.050	39.153	680	2.120	4.905	3.915
TOTAL ARRONDI	6.800	21.200	49.000	39.000	680	2.120	4.900	3.900

2. - *Les cadres fournis par l'enseignement secondaire*

Afin d'être disponibles pour l'emploi aux dates requises, les agents économiques doivent sortir de l'appareil éducatif, à certains niveaux, un certain nombre d'années avant de pouvoir exercer une fonction.

Ces niveaux et ces durées sont variables selon la catégorie professionnelle considérée.

Nous retenons les normes ci-après :

— tout futur cadre supérieur sera bachelier ; il est prévu une période de cinq ans de formation entre le baccalauréat et l'accès aux fonctions de cadre supérieur ;

— certains cadres moyens seront bacheliers ; une période de deux ans sera consacrée à la formation après le baccalauréat ;

— les autres cadres moyens seront issus du deuxième cycle de l'enseignement technique ou secondaire général — au moins deux ans avant leur prise de fonction.

Le tableau n° 37 compare les besoins en cadres moyens et supérieurs aux effectifs qui seront disponibles aux trois niveaux de l'enseignement secondaire : baccalauréat, sortie de troisième et sortie de sixième.

Les constatations suivantes apparaissent en clair :

a) Le système fournira, à partir de 1974, un nombre de bacheliers supérieur à celui des cadres supérieurs qui seront annuellement nécessaires, cinq ans plus tard.

Par suite, l'ivoirisation des postes de cadres supérieurs ne pourra être accélérée qu'à partir de 1979. D'ici là, le nombre de cadres expatriés devra continuer d'augmenter, à un rythme toutefois ralenti. Si la moitié des nouveaux cadres supérieurs, nécessaires d'ici 1980, étaient des Africains, il faudrait encore prévoir une immigration d'environ 3 400 cadres expatriés, au cours de la décennie.

b) La progression rapide des effectifs de troisième, qui résulte des admissions en sixième plus nombreuses ces dernières années, permettra de couvrir les besoins à partir de 1973. Dès les prochaines années, un contingent d'élèves sortant de troisième sera directement disponible pour l'emploi. Leur formation professionnelle et leur perfectionnement relèveront de l'initiative des employeurs et des professions.

c) Les effectifs de sixième sont, dès à présent, supérieurs à ceux qui sont nécessaires pour couvrir les besoins du premier et du second cycle, tels qu'on vient de les définir.

LES BESOINS EN PERSONNEL QUALIFIE ET LE PROGRAMME DE FORMATION DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE GENERAL ET TECHNIQUE

Tableau N° 37

	1969 1970	1970 1971	1971 1972	1972 1973	1973 1974	1974 1975	1976 - 80 année moyenne
Les besoins et la production de bacheliers							
- Besoins en cadres supérieurs						680	680
- Besoins en cadres moyens bacheliers (1/3 des besoins tot.)			710	710	710	710	710
- Besoins en bacheliers							
. p.cadres sup. 5 ans avant . . .	680	680	680	680	680	680	
. p.cadres moy. 2 ans avant . . .	710	710	710	710	710	710	
Total	1.390	1.390	1.390	1.390	1.390	1.390	
- Prévision de production de bacheliers du secondaire général et technique	558	805	895	1.280	→ besoins annuels satisfaits 1.570	1.755	
- Excédent (+) ou déficit (—) annuel théorique	- 832	- 585	- 495	- 110	+ 180	+ 365	
Les besoins et la production du 1er cycle du secondaire général							
- Besoins de cadres issus de 3ème, cadres moyens				1.410	1.410	1.410	1.410
- Employés qualifiés			4.900	4.900	4.900	1.410	4.900
- Baccalauréat et dipl. tech. équiv. au bac				1.280	1.570	1.755	2.000
- Besoins en effectifs de 3ème							
. pour former cadres moy. en 3 ans	1.410	1.410	1.410	1.410	1.410	1.410	
. pour former emp. qual. en 2 ans	4.900	4.900	4.900	4.900	4.900	4.900	
. pour bac. et dipl. tech. équiv. en 3 ans	1.280	1.570	1.755	2.000	2.000	2.000	
. pour redoublements	750	800	855	980	1.040	1.070	
Total	8.340	8.680	8.920	9.290	9.350	9.380	
- Prévisions d'effectifs de 3ème.	6.585	7.750	8.100	→ besoins annuels satisfaits 9.300	9.800	9.920	
- Excédent (+) ou déficit (—) annuel théorique	- 1.755	- 930	- 820	+ 10	+ 450	+ 540	
Les besoins d'effectifs de 6ème							
- Effectifs de 6ème nécessaires pour fournir des effectifs suffisants en 3ème avec un rendement de 60 %	15.500	16.300	16.650	17.000	17.000	17.000	
- Prévisions d'effectifs de 6ème.	→ besoins annuels satisfaits 17.079	18.475	18.670	18.700	18.700	18.700	

3. - *Les cadres fournis par l'enseignement technique*

L'enseignement technique doit fournir les futurs cadres moyens techniques et commerciaux des secteurs secondaire et tertiaire.

Le tableau n° 38 compare les besoins recensés aux prévisions de production de l'enseignement technique, en tenant compte du décalage de deux ans signalé plus haut.

Il souligne que l'enseignement technique n'arrivera qu'en fin de période à fournir le nombre de cadres moyens correspondant aux besoins.

En outre, il doit aussi former une partie des employés du secondaire et du tertiaire, on estime leur nombre à 2 200 personnes par an de 1971 à 1975 et à 2 900 personnes de 1976 à 1980.

La capacité de formation de l'enseignement technique apparaît donc nettement insuffisante.

Il conviendra par suite d'organiser des cours et des stages de perfectionnement pour les employés déjà en place. On s'adressera de préférence à ceux d'entre eux qui ont fait des études secondaires.

LES BESOINS EN CADRES MOYENS DES SECTEURS SECONDAIRE ET TERTIAIRE (fonction publique) ET LA CAPACITE DE PRODUCTION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Tableau N° 38

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	Année moyenne 1976-1980
Besoins en cadres moyens			1.600	1.600	1.600	1.600	1.600
dont non bacheliers, 2/3			1.065	1.065	1.065	1.065	1.065
Besoins de production de l'enseignement technique 2 ans avant emploi	1.065	1.065	1.065	1.065	1.065	1.065	
Prévision de production de l'enseignement technique							
- Sorties de terminales non bacheliers	150	190	190	230	380	455	
- Sorties niveau 1ère BEI et BEP ind. et com.	370	420	360	410	585	635	
TOTAL	520	610	550	640	965	1.090	
Excédent (+) ou déficit (—) annuel théorique	- 545	- 455	- 515	- 425	- 100	+ 25	

4. - *Besoins et production d'ouvriers qualifiés*

Les prévisions peuvent être récapitulées comme suit :

Tableau N° 39

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	Année moyenne 76-80
Besoins annuels en ouvriers qualifiés	3.900	3.900	3.900	3.900	3.900	3.900	3.900
Production de l'appareil de formation professionnelle . . .	780	950	1.370	1.800	2.260	2.360	
Déficit annuel théorique	- 3.120	- 2.950	- 2.530	- 2.100	- 1.640	- 1.540	

Il y a deux ou trois ans, les ouvriers qualifiés, à l'exception de quelque 150 C.A.P., étaient formés uniquement dans les entreprises, à partir d'une main-d'œuvre banale, souvent analphabète.

Actuellement, le développement industriel exige la formation systématique d'une main-d'œuvre qualifiée plus adaptée aux besoins de l'industrie. Il faut que l'ouvrier qualifié sache lire, écrire et calculer, qu'il comprenne un dessin industriel ou un organigramme. Il doit, dans bien des cas, être capable de recevoir une formation complémentaire qui le conduise aux fonctions de commandement et d'encadrement.

Le développement de la scolarisation fournit chaque année un nombre important de jeunes issus du primaire, qui n'ont d'autre possibilité que celle de travailler la terre ou d'être manœuvre. Il sera facile de sélectionner parmi eux les quelques milliers d'individus qui, par une formation professionnelle adaptée, deviendront des ouvriers qualifiés.

L'extension de l'appareil de formation, telle qu'elle est programmée, permettra de faire face aux besoins les plus urgents des cinq prochaines années. Ce programme restera pourtant insuffisant. Tout au long de la période, des actions de perfectionnement et de qualification professionnelle de la main-d'œuvre en place seront nécessaires. Les réalisations industrielles en Côte d'Ivoire n'ont jusqu'à présent été possibles que grâce à des actions de ce type. Il est essentiel que les entreprises, avec l'aide des Pouvoirs publics, continuent leurs efforts en ce sens, et en assument la charge.

III. - LA SANTÉ PUBLIQUE

Le plan de développement économique social et culturel pour la période 1970-1975 vise, en dernière analyse, à élever le niveau de vie de la population. Les investissements consacrés à la santé publique en constituent un des éléments essentiels. L'expérience acquise montre cependant que le développement économique est lui-même préalablement conditionné par la promotion du milieu social. Si le potentiel travail est satisfaisant grâce à un niveau de santé élevé, si la population est réceptive au progrès, le processus de développement s'engage. Il s'accomplit suivant une réaction en chaine qui montre l'interdépendance rigoureuse des facteurs économiques, sociaux et culturels.

Planification et programmation sanitaires ne sont pas, dans ces conditions, des éléments nouveaux, mais doivent être considérées comme un travail d'équipe dans lequel plusieurs disciplines autres que médicales collaborent méthodiquement : économie et sciences humaines. La promotion de la santé constitue un des facteurs les plus importants de l'épanouissement humain ; dans le monde entier, le besoin et la demande de santé croissent sans cesse (même lorsque celle-ci s'améliore). Aucun pays ne peut prétendre faire tout ce qui est possible, dans tous les domaines, pour la santé de ses populations. Pour la santé comme dans tous les autres secteurs de développement se pose le problème majeur des choix. Les objectifs étant définis, un ordre d'urgence leur est attribué, une voie est choisie permettant de les atteindre. Ceci n'est qu'une première étape. Il faut ensuite faire exécuter ces choix. Cela suppose une évaluation et une adaptation permanente du plan de santé. Par conséquent, l'application pratique des faits économiques à la Santé fait partie intégrante de la planification globale et, inversement, la planification sanitaire demande l'application des faits économiques à la santé.

Cependant il faut parfois porter un jugement de valeur pour déterminer le poids à donner aux considérations économiques par comparaison avec les autres, mais l'approche économique est souvent le seul moyen de sortir de la confrontation des besoins avec la limitation des ressources.

Il est donc nécessaire de procéder de façon rationnelle, à condition de ne pas oublier que le but à atteindre est l'amélioration de la condition humaine.

A. - LA SITUATION SANITAIRE DE LA COTE D'IVOIRE ET SES CARACTÉRISTIQUES

1. - *Données épidémiologiques*

Les statistiques concernant la situation épidémiologique et la medecine hospitalière ne sont pas significatives de l'état de santé réel du pays.

Cependant quelques orientations se dégagent :

— les maladies infectieuses et parasitaires sont les plus nombreuses (58,8 % des entrées dans les hôpitaux) ;

— la mortalité infantile des moins de cinq ans représente 52 % des décès déclarés. La rougeole est de loin une des principales causes de décès des moins de cinq ans. En effet, 30 % des décès de ce groupe d'âge sont dus à la rougeole et à ses complications ;

— 5,6 % des hospitalisations relèvent des complications de la grossesse.

2. - *Les maladies transmissibles*

a) *La trypanosomiase* est une endémie contrôlée et maîtrisée en Côte d'Ivoire, mais une vigilance permanente, dans le temps et dans l'espace, doit être exercée.

L'index de morbidité de la trypanosomiase est passé de 0,101 en 1958 à 0,007 en 1969. Ce contrôle permanent de la maladie est mené sous un triple aspect :

— dépistage systématique de tous les sujets ;
— chimioprophylaxie ;
— destruction des insectes vecteurs.

L'application conjointe et systématique de ces trois procédés sur un foyer épidémique aboutit, dans tous les cas, à la disparition du danger et à l'extinction du foyer.

b) *La lèpre :* La lutte organisée contre cette maladie a débuté sous forme de campagne de masse en 1956.

L'index de morbidité de la lèpre est passé de 1,24 % en 1960 à 0,25 % en 1969.

Les aspects opérationnels de la lutte active contre la lèpre se résument dans la recherche, la couverture géographique totale, l'amenuisement du réservoir de virus humain et le traitement de tous les cas, après dépistage exhaustif.

c) *Les tréponématoses :* Il s'agit essentiellement en Côte d'Ivoire du pian et de la syphilis. La lutte organisée contre le pian a débuté en 1956 avec l'assistance de l'O.M.S. et de l'U.N.I.C.E.F. L'index de morbidité globale était alors de 16 % (1956) ; il est passé à 4,08 % en 1969.

d) *L'onchocercose :* Constitue en Côte d'Ivoire une endémie majeure, avec plus de 213 000 malades dépistés pendant la période 1960-1969. Elle sévit sur toutes les terres situées le long des cours d'eau

contaminés par les simulies. Les plus gros foyers de la maladie se situent dans les bassins du Bandama, de la Bagoué, de la Leraba, de la Comoé, du N'zi et de la Bia en aval du barrage d'Ayamé. Le Cavally et le Sassandra, en cours d'exploration viendront sans doute s'ajouter à cette liste déjà longue.

e) *Le trachome* : Depuis 1960, 36 774 cas sont dépistés et traités.

f) *La dracunculose* : Son incidence est actuellement évaluée à 50 000 cas par an, en moyenne. C'est une endémie sévissant avec prédilection dans le Centre du pays. Une campagne de dépistage et de traitement systématique de cette affection est en cours d'exécution, avec l'assistance du Gouvernement Suisse.

g) *Les bilharzioses* : En 1960 une équipe d'experts de l'O.M.S. estimait à 700 000 le nombre de bilharziens en Côte d'Ivoire.

h) *La rougeole* : 283 600 cas ont été dépistés depuis 1960, avec un taux de mortalité moyen de 6 %, pouvant atteindre 25 % à 30 % dans certaines épidémies rurales heureusement localisées.

En 6 ans, de 1963 à 1969, 1 500 000 vaccinations ont été réalisées par les services de la Direction de la Médecine Sociale. Il en est résulté une diminution sensible du nombre de cas et de la gravité de la maladie.

i) *Tuberculose* : 7 000 tuberculeux sont traités actuellement en Côte d'Ivoire.

La vaccination B.C.G. est effectuée à la naissance dans les maternités ou dans les premières années de la vie dans les P.M.I., ou par les équipes mobiles. 1 710 000 vaccinations ont été effectuées depuis 1964.

B. - Les moyens d'intervention

1. - *L'Administration Centrale*

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population dispose :

— du Cabinet et des services autonomes qui lui sont rattachés ;

— de la Direction Générale de la Santé ;

— de l'Inspection Générale de la Santé.

Les services autonomes rattachés au Cabinet sont les suivants :

— le service de la programmation sanitaire ;

— le service des statistiques sanitaires et de la documentation ;

— le service de la formation et des professions médicales et paramédicales ;

— l'Institut National de la Santé Publique ;

— le Centre de transfusion sanguine.

La Direction Générale de la Santé groupe sous l'autorité du Directeur Général :

— une direction de la médecine sociale ;

— une direction de la médecine hospitalière :

— une direction de la pharmacie ;

— une direction des services administratifs et financiers.

MEDECINE HOSPITALIERE : INFRASTRUCTURE

Tableau N° 40

CIRCONSCRIPTIONS EN 1969	Grands hôpitaux	Hôpital 1° cat.	Hôpital 2° cat.	Centre de sant. + matern.	Centre de santé seul	Lits de matern. 1	Lits d'hôp. 2	Total 1 + 2	Lits héber.	Radio	Bloc chirurgical
Abidjan 510.000 h.	3	–	1	4	8	418	1.461	1.879		18	12
Bingerville (Psychiatrie)	1	–	–	–	–		288	288	–	1	–
Sud 872.000 h	–	7	7	24	43	636	617	1.253	89	9	5
Centre 1.222.000 h	1 Bouaké	3	11	11	32	603	1.157	1.760	67	12	12
Nord 768.000 h	1	1	5	7	29	237	399	636	–	6	4
Est 311.000 h	1	1	2	7	13	174	267	441	15	2	2
Ouest 530.000 h	1	1	3	4	10	134	279	413	6	3	2
Centre Ouest 413.000 h	1	1	4	1	11	187	427	614	33	3	3
TOTAL 4.626.000 h	9	14	33	58	146	2.389	4.895	7.284	210	54	40

MEDECINE HOSPITALIERE : PERSONNEL

Tableau N° 41

Circonscriptions	Méd.	Phar.	Ch.dent.	Sages Femmes	Infirm.	Auxil.	Adminis.	Divers	Total
Abidjan 510.000 h.	89	7	3	65	400	77	107	648	1.396
Bingerville (Psychiatrie)	2	-	-	-	20	5	16	125	168
Sud 872.000 h.	15	-	-	17	175	68	28	154	457
Centre 1.222.000 h.	29	2	2	24	271	68	48	331	775
Nord 768.000 h.	10	-	1	6	85	35	15	105	257
Est 311.000 h.	5	-	1	9	64	14	11	64	168
Ouest 530.000 h.	6	1	1	4	53	12	14	62	153
Centre Ouest 413.000 h.	12	1	1	12	85	28	21	122	282
TOTAL 4.626.000 h.	168	11	9	137	1.153	307	260	1.611	3.656

MÉDECINE HOSPITALIÈRE : RÉPARTITION DES LITS

Tableau N° 42

	Population pour 1 lit		Nombre de lits en valeur absolue		
REGIONS	Maternité	Hospitalisation	Maternité	Hospitalisation	TOTAL
Nord	3.240	1.925	237	399	636
Sud - Sans Abidjan	1.372	1.415	636	617	1.253
Est	1.788	1.165	174	267	441
Ouest	3.960	1.902	134	279	413
Centre	2.027	1.057	603	1.157	1.760
Centre-Ouest	2.210	968	187	427	614
Abidjan	1.359	479	360	1.021	1.381
TOTAL NATIONAL sans Abidjan	2.140	1.309	1.971	3.146	5.117
TOTAL NATIONAL avec Abidjan	1.977	1.106	2.331	4.167	6.498

MEDECINE SOCIALE : INFRASTRUCTURE

Tableau N° 43

SERVICES	Base Centrale	Centre Satellite	Lits L •	H •	Bloc Chirurgie	Laboratoire	Radio Fixe	Radio Mobile
Grandes Endémies	14	93	1.139	190	3	27	2	
P. M. I.	6	2				2		
C. antituberculeux	5	14				6	4	4
S. Santé scolaire, universitaire	12	8	30			1		
Education Sanitaire	3	-				-		
Hygiène	4	1				1		

L • Léproserie
H • Hypnoserie

MEDECINE SOCIALE - RECAPITULATIF - PERSONNEL

Tableau N° 44

Régions	Nombre d'habitants	Médecins	C. Dentistes	Sages Femmes	Auxiliaires	Inf.	Adm.	Divers	TOTAL
Sud	872.000 h	5			78	23	10	53	169
Centre	1.222.000 h	6			109	35	20	95	265
Nord	768.000 h	2		1	59	29	12	94	197
Est	311.000 h	2			43	10	6	31	92
Ouest	530.000 h	2			40	17	6	53	118
Centre-Ouest	413.000 h	3			58	32	6	59	158
Abidjan	510.000 h	17	3	31	170	92	58	112	483
TOTAL		37	3	32	557	238	118	497	1.482
Services Nationaux (non ventilés)		2			26	17	7	60	112
TOTAL		39	3	32	583	255	125	557	1.594

SITUATION ACTUELLE DE LA COUVERTURE SANITAIRE

Tableau N° 45

Rapports Population et Médecine Hospitalière — Population pour 1 :					Médecine Sociale — Population pour 1 :		
Régions	Médecin	S. Femme	Infirmier	Para-Médical:	Médecin	Infirmiers	Para-Médical
Nord	76.800	128.000	9.035	21.942	384.800	13.016	26.482
Sud	58.193	51.347	4.988	12.836	174.580	11.191	37.952
Est	62.220	34.566	4.860	22.221	155.550	7.235	31.110
Ouest	88.433	132.450	10.011	44.216	265.300	13.265	31.211
Centre	42.158	50.941	4.511	17.979	203.766	11.216	34.931
Centre-Ouest	34.441	34.441	4.862	14.750	137.766	7.125	12.915
Abidjan	5.497	7.526	1.223	6.353	28.776	2.877	5.317
Moyenne nationale sans Abidjan	52.132	57.101	5.469	17.906	205.925	10.642	28.208
Moyenne nationale avec Abidjan	27.427	33.632	3.996	15.008	124.532	8.272	19.360

2. - *L'infrastructure sanitaire*

Les caractéristiques de l'infrastructure sanitaire sont indiquées dans les tableaux 40 à 45.

— Il faut noter de sensibles disparités régionales en personnel, en particulier dans les régions du Nord et de l'Ouest.

— De grandes distorsions en équipement existent également dans le Nord et l'Ouest.

— Les installations et les équipements de l'intérieur sont vétustes.

— Le parc automobile est vieux et usé.

3. - *Le personnel médical et paramédical*

Au 31 décembre 1969 le personnel de la Santé Publique se répartissait comme suit :

— 252 médecins, dont 120 ivoiriens ;
— 31 pharmaciens, dont 19 ivoiriens ;
— 15 chirurgiens-dentistes, dont 5 ivoiriens ;
— 217 sages-femmes, dont 168 ivoiriennes ;
— 355 infirmiers et infirmières diplômés d'Etat:
— 2 301 infirmiers et infirmières brevetés :
— 145 aides-infirmiers.

On a noté par ailleurs la disparité entre la couverture sanitaire d'Abidjan et celle de l'intérieur et aussi entre les régions elles-mêmes. Il y a donc un équilibre à rétablir dans la structure sanitaire actuelle ; en effet, la région d'Abidjan avec le 1/8 de la population totale de la République de Côte d'Ivoire possède :

plus de 50 % des médecins ;
60 % des sages-femmes :
33 % des infirmiers et infirmières.

Concernant le personnel, quatre faits essentiels doivent être relevés :

— l'insuffisance quantitative du personnel médical et paramédical dans l'intérieur et une trop grande inégalité de répartition selon les régions ;

— le manque de formation administrative et comptable du personnel administratif subalterne ;

— l'insuffisance généralisée (Abidjan et intérieur) du personnel de laboratoire, et absence totale de cadres sociaux supérieurs et d'ingénieurs sanitaires ;

— sur 252 médecins recensés, 207 exerçaient la médecine dans le cadre de la médecine hospitalière ou de la médecine sociale. Cette différence s'explique, en partie, par la vocation administrative de la capitale.

4. - *Les budgets*

a) Budget d'investissements

Qu'il s'agisse de sommes accordées au titre du B.S.I.E. ou au titre de l'aide extérieure, les crédits délégués à la Santé de 1965 à 1969 ont servi presque exclusivement à réaliser des opérations situées sur Abidjan, soit en millions de F CFA :

— 2 105 pour le C.H.U. d'Abidjan (hôpital de Cocody) ;

— 490 pour l'Institut National de Santé Publique;

— 508 affectés à la modernisation de l'hôpital de Treichville.

L'importance de ces opérations, par rapport à la relative modicité des moyens disponibles, n'a pas permis de réaliser suffisamment d'investissements dans l'intérieur.

Ainsi, en ce qui concerne le B.S.I.E. 1969, les 334 millions accordés au Ministère de la Santé ont dû être consacrés à la seule opération C.H.U. d'Abidjan (Cocody + modernisation de Treichville).

b) Budget de fonctionnement

De 1965 à 1969, le budget de fonctionnement du Ministère est passé de 3 037 millions de F CFA (soit 9 % du budget général), à 5 137 millions, soit 11,5 % du budget total.

Cette augmentation, qui a abouti à un budget de 6 milliards de F CFA pour 1970, n'est cependant, pas suffisante pour compenser l'augmentation des frais de fonctionnement due à la mise en service de formations nouvelles, réalisées sur les crédits d'investissement de la Côte d'Ivoire (B.S.I.E.) ou l'aide extérieur (F.E.D. - F.A.C.) à savoir en 1970, l'hôpital de Cocody, l'Institut de Santé Publique et les nouveaux services de l'hôpital de Treichville.

Le retard pris chaque année est estimé cumulativement à 650 millions en 1970. C'est un budget minimal de 6 800 millions dont aurait dû disposer le Département de la Santé, pour supporter les charges récurrentes des investissements réalisés au cours de ces cinq dernières années et assurer un fonctionnement normal des services et formations existants.

BUDGET 1969

Tableau N° 46 — en millions de F CFA

A - *Dépenses de Personnel*		
Médecine hospitalière	1 751,6	
Médecine sociale	653,9	
Enseignement, recherche	52,7	
Services Techniques communs	70,7	
Organismes de Direction	172,9	
Assistance Technique	158,0	2 859,8
B - *Dépenses de Matériel*		
Médecine hospitalière	785,0	
Médecine sociale	248,0	
Médicaments	881,0	
Enseignement, recherche	92,6	
Mobilier, matériel technique	140,0	
Eau, électricité, téléphone, P. et T...	234,0	
Réparations, entretien	27,0	2 407,6
Crédit annexe C.H.U.	214,0	214,0
Total Général		5 481,4

N. B. Ne sont pas comprises, les charges communes de la Santé (section 30).

c) Caractéristiques concernant le budget

— *D'investissements*

Une nette insuffisance quantitative n'a pas permis de faire face aux deux priorités nationales :

— exigences d'une formation moderne et de la recherche (C.H.U., I.N.S.P., Institut Pasteur, E.N.S.I.) ;

— développement de l'infrastructure dans l'intérieur.

— *De fonctionnement*

Il ne semble pas que l'on tienne assez compte, dans la détermination des enveloppes financières de fonctionnement, des charges récurrentes résultant de la mise en fonctionnement des formations nouvelles. Le Plan, compte tenu des investissements programmés, recommandait une progression de 14 % d'une année sur l'autre, des budgets de la Santé depuis 1966 (ce qui aurait donné un budget de 7 milliards au Ministère de la Santé en 1970). Or, cette progression n'a été que de 12 % en moyenne de 1966 à 1969. Il est urgent de revenir à de plus exactes appréciations des besoins, pour éviter de se trouver dans l'impossibilité de faire fonctionner des installations nouvelles faute de crédits et de personnel. Il faut tenir compte aussi de la nécessité d'améliorer le budget de fonctionnement des formations existantes, afin que celui-ci soit adapté au rendement et à la capacité réelle des formations.

C. - LE DÉVELOPPEMENT SANITAIRE (1971-1975)

La finalité de la politique de Santé Publique est le développement du bien être physique, mental et social de la population. Ce développement à la fois

individuel et collectif, vise à l'augmentation qualitative et quantitative du potentiel productif de la nation.

1. - *La médecine sociale*

La médecine sociale est la forme d'action de la Santé Publique qui, dans tous ses aspects : curatifs, éducatifs et prospectifs, est appliquée à l'ensemble d'une collectivité socio-économique, ou, plus brièvement, la médecine sociale est une médecine de masse; elle s'adresse éventuellement à la population saine.

Les objectifs de la médecine sociale pour la période 1971-1975 sont les suivants :

a) En vue d'éviter ou de limiter les résurgences d'épidémies, assurer, par vaccination, l'immunité collective de 80 % de la population vulnérable contre :
— la rougeole ;
— la variole ;
— la fièvre jaune ;
— la tuberculose ;
— la lèpre.

b) Eradication de la dracunculose, partout où la population active est atteinte à plus de 20 %.

c) Intensification de la lutte contre la tuberculose, dans les principales zones urbaines et dans les zones rurales fortement contaminées.

d) Intensification de l'action sur les vecteurs des bilharzioses dans les zones infestées et à forte densité scolaire.

e) Destruction régulière et systématique des larves de moustiques aux abords des villages implantés sur la périphérie du lac de Kossou.

f) Relance de la campagne thérapeutique de masse contre les tréponématoses dans les zones hyperendémiques de l'Ouest et du Centre-Ouest, en vue d'aboutir à une réduction *significative* du réservoir de virus et du volume de virus en circulation.

g) Empêcher la résurgence épidémique de la trypanosomiase par une surveillance permanente des foyers résiduels et par la continuation de l'action de chimioprophylaxie.

h) En ce qui concerne la lutte contre l'onchocercose, le Ministère de la Santé adhérera aux programmes régionaux assistés par les Organisations internationales et y contribuera régulièrement.

i) Implanter progressivement des Centres de P.M.I. dans chacune des sous-préfectures du pays, pour assurer la protection sanitaire des mères et des enfants.

j) Assurer deux visites sanitaires annuelles de tous les enfants scolarisés dans les Centres urbains et en zone rurale, I.M.S.

k) Veiller à l'installation dans les villages centre (aménagés ou reconstruits) des zones de développement prioritaires, d'un dispositif simple mais efficace d'hygiène individuelle et collective portant sur l'adduction d'eau potable et l'élimination des déchets.

l) Mettre en place dans chaque secteur de Médecine Sociale, une équipe d'éducation sanitaire.

m) Etendre l'expérience de psychiatrie sociale et de protection mentale de Bouaké à deux ou trois nouveaux centres (région Nord et région Ouest).

2. - *La médecine hospitalière*

La médecine hospitalière est la forme d'action de Santé Publique qui, dans tous ses aspects : préventifs, curatifs, éducatifs et prospectifs, s'adresse à l'individu, surtout malade.

Les objectifs de la médecine hospitalière sont les suivants :

— créer des régions hospitalières suffisamment autonomes pour diminuer le nombre des évacuations de malades éloignés ;

— assurer une couverture hospitalière homogène, visant à disposer d'un lit d'hôpital pour 1 000 habitants.

Pour la réalisation de ces objectifs, une priorité sera accordée aux zones suivantes :
— régions à infrastructure insuffisante :
— zones de développement économique :
— zones frontalières ;
— zones touristiques, etc.

D. - LES MOYENS NÉCESSAIRES

1. - *Le personnel*

a) La formation du personnel médical

Les étudiants en médecine bénéficient de conditions exceptionnelles de formation, grâce au Centre Hospitalier Universitaire d'Abidjan. Le nombre d'étudiants ivoiriens en médecine augmente ; cependant il faudrait arriver à des promotions de cent étudiants par an, pour satisfaire les besoins sanitaires nationaux. Des vocations de médecins généralistes, de médecins ruraux sont à susciter. Le concours de l'Institut National de Santé Publique sera précieux à cet égard.

Cet institut est chargé :

— d'étudier les problèmes de Santé Publique en Côte d'Ivoire et de rechercher des formes d'action sanitaire adaptées à ces problèmes ;

— de participer à l'élaboration des programmes de Santé Publique, en liaison avec le service de programmation sanitaire et les directions techniques intéressées ;

— de former et de recycler en Santé Publique toutes les personnes concourant à la protection sanitaire et sociale de la population ;

— d'entreprendre des travaux de recherche appliquée en Santé Publique.

b) Les autres cadres supérieurs, pharmaciens et chirurgiens-dentistes seront formés en Côte d'Ivoire.

Cependant, le nombre de médecins, chirurgiens-dentistes et pharmaciens, formés localement ne permettra pas d'atteindre les objectifs de la médecine sociale et de la médecine hospitalière pour la période 1971-1975. Le recours à l'Assistance Technique sera encore nécessaire.

c) Formation du personnel paramédical

Compte tenu des créations nouvelles en P.M.I., en maternités, en centres hospitaliers régionaux et en hôpitaux de première catégorie, il faut former entre 1970 et 1975, 800 infirmiers et infirmières, 400 sages-femmes et une cinquantaine d'agents d'assainissement.

Dès 1970 l'E.N.S.F.I. devra recevoir 487 élèves (contre 243 en 1969), 912 en 1971, 1 115 en 1972 et 1 304 à partir de 1973.

L'infrastructure sanitaire nationale ne permet pas, à court terme, de décentraliser la formation du personnel paramédical. C'est à Abidjan qu'il faut trouver une solution et doubler, dès 1970, la capacité de l'Ecole Nationale de Sages-Femmes et Infirmiers. La création de centres hospitaliers régionaux permettra d'envisager la création d'écoles régionales de formation du personnel paramédical.

Les techniciens de laboratoire et d'assainissement seront formés soit en Côte d'Ivoire, soit à l'étranger.

Enfin, les cadres sociaux supérieurs seront formés en Côte d'Ivoire ainsi que les travailleurs sociaux. Le Ministère de la Santé pourrait, pendant la période 1971-1975, employer une cinquantaine de travailleurs sociaux.

Si les objectifs de formation du personnel paramédical sont atteints la couverture sanitaire passera :

— pour les infirmiers : de 0,39 pour 5 000 habitants en 1970, à 1 pour 5 000 habitants en 1975, à 1,61 pour 5 000 habitants en 1980 ;

— pour les sages-femmes : de 0,46 pour 10 000 habitants en 1970, à 1 pour 10 000 habitants en 1975, à 1,85 pour 10 000 habitants en 1980.

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 461.

d) La formation du personnel de Direction des hôpitaux et du personnel administratif subalterne des formations de médecine hospitalière et sociale

Compte tenu du programme d'hôpitaux régionaux, les besoins en Directeurs des hôpitaux (échelle A 4) ont été estimés à deux par an à partir de 1971, soit dix pour la période 1971-1975.

Les Directeurs d'hôpitaux régionaux seront recrutés parmi les Administrateurs civils de l'E.N.A., licenciés en droit, et ayant accompli un an de spécialisation hospitalière.

Les Economes (échelle A 6) seront formés à Abidjan (Ecole pratique de la Fonction Publique). Les besoins sont de six Economes par an à partir de 1971 (soit trente pour la période 1971-1975).

En ce qui concerne le personnel administratif subalterne des formations de médecine hospitalière et de médecine sociale, les besoins sont les suivants :

e) Comptables gestionnaires (B 10)

Compte tenu des nouvelles bases de médecine sociale, et des nouvelles formations hospitalières régionales et de première catégorie, quinze comptables seront nécessaires à partir de 1971, soit soixante-quinze de 1971 à 1975.

f) Commis-comptables

Dix en 1971 et 1972, quinze en 1973 et vingt en 1974 et 1975, soit soixante-quinze au total.

Le problème de leur spécialisation administrative et comptable devra être résolu, d'une manière uniforme, avant l'envoi dans une formation de médecine hospitalière ou de médecine sociale.

De même, devra être entrepris à partir de 1971, le recyclage progressif des agents de cette catégorie en place actuellement (une centaine) qui bien souvent manquent de formation comptable.

2. - *Les moyens financiers* (*)

a) Les investissements de 1971 à 1975 (tableau n° 48) et de 1975 à 1980

En fonction des objectifs de la politique de Santé Publique pour le prochain quinquennat et compte tenu des réalisations effectuées jusqu'en 1969, on peut évaluer le montant des investissements :

— à 9 milliards pour la période 1971-1975 ;

— à 12 milliards pour la période 1976-1980.

De 1971 à 1975 les investissements par secteur seront les suivants (voir tableau n° 48) :

— Formation et Recherche : 450 millions. Il est prévu en particulier le doublement de la capacité de l'Ecole nationale de sages-femmes, d'infirmiers et d'infirmières en 1971-1972.

— Services Techniques Communs : 300 millions.

— Médecine Sociale : 3 550 millions. L'effort, dans ce secteur, portera principalement sur les maternités, la protection maternelle et infantile et l'installation des bases de médecine sociale.

— Médecine hospitalière : 4 700 millions. Il faut noter, dans ce secteur, la création de deux centres hospitaliers régionaux à Korhogo et Man, d'un hôpital à San Pedro ainsi que des compléments et améliorations à apporter aux autres hôpitaux. Le chapitre « Modernisation des formations sanitaires » est doté annuellement des crédits nécessaires à l'amélioration des conditions de travail du personnel.

De 1975 à 1980, la répartition des investissements par secteur se fera en fonction des réalisations de la période 1971-1975.

b) Les frais de fonctionnement annuels de 1971 à 1975

Ces frais de fonctionnement ont été évalués compte tenu :

— des objectifs définis ;

— des besoins en personnel supplémentaire ;

— des moyens de formation existants et à mettre en place ;

— des investissements envisagés.

On aboutit ainsi sur la période 1971-1975 au cheminement suivant :

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Tableau N° 47

en millions de F. CFA (prix 1968)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Dépenses de personnel	3.676	4.100	4.520	4.955	5.500	6.030
Dépenses de matériel	2.932	3.490	3.800	4.135	4.530	4.950
TOTAL	6.608	7.590	8.320	9.090	10.030	10.980

De 6 600 millions en 1970, le budget de la Santé devrait donc passer à 11 milliards en 1975, soit un taux d'accroissement annuel de 10,7 % (les dépenses d'Assistance Technique sont incluses dans ces chiffres). Il devrait atteindre 17,3 milliards de F CFA en 1980.

De 1970 à 1975, les dépenses de personnel augmentent de 10,4 % par an, tandis que les dépenses en matériel croissent annuellement de 11 %.

PREVISIONS D'INVESTISSEMENTS 1971 - 1975 (*)

Tableau N° 48

en millions de F. CFA

Nature des investissements	1970	1971	1972	1973	1974	1975	Total période 1971-1975
	Loi-Prog.	Loi-Prog.	Loi-Prog.				
Formation et recherche	337	186	85	59	60	60	450
Services techniques communs.	15	105	130	25	20	20	300
Médecine sociale	197,5	525,5	480	694,5	880	970	3.550
Médecine hospitalière	638	865	1.175	1.050	850	760	4.700
Total infrastructure sanitaire	1.187,5	1.681,5	1.870	1.828,5	1.810	1.810	9.000

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 461.

IV. - L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

A. - La situation actuelle

Malgré quelques actions positives, il apparaît que différents ministères intéressés interviennent sans qu'ait été définie une stratégie précise et mis au point un programme où chacun aurait sa place. Il en résulte plusieurs conséquences négatives :

1. - *On constate de nombreux interférences et doubles emplois*

L'exemple le plus caractéristique est celui des Centres Sociaux (Ministère du Travail et des Affaires Sociales) et des Foyers Féminins (Ministère de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports). Ces deux « Services » ont en principe deux vocations différentes : médico-sociale et éducative. En fait leurs activités se recoupent fréquemment, car les problèmes sociaux et éducatifs des femmes touchent la plupart du temps à l'hygiène et à la puériculture.

2. - *Les résultats obtenus sont parfois le contraire de ceux qui étaient recherchés*

Les Centres Jeunesse et Travail (Ministère de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports) qui devaient regrouper les jeunes en un « mouvement national » et leur faire prendre conscience de la valeur du travail manuel, se sont transformés en centres d'alphabétisation et de rattrapage scolaire.

Le Service Civique, dont le coût est particulièrement élevé, semble favoriser l'exode rural plutôt qu'il ne réussit à le freiner.

Les Foyers Féminins ont, pour l'essentiel, des activités d'ordre purement scolaire... Ils n'éveillent pas les femmes à leurs responsabilités.

3. - *Des instituts de formation fonctionnent sans programme bien précis*

Ils n'ont en effet défini ni le « profil » des cadres qu'ils forment (à partir des fonctions à remplir) ni les effectifs qui seront réellement nécessaires (à partir d'un programme d'implantation, fonction des disponibilités budgétaires).

4. - *Les interventions dans le monde rural ont été très timides*

Les faibles moyens des Ministères de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports, du Travail et des Affaires Sociales, l'absence de programme précis, le peu d'enthousiasme des fonctionnaires à servir en milieu rural, ont amené ces administrations à se cantonner en milieu urbain et semi-urbain.

Certaines actions intéressantes qui auraient pu, du fait de leur coût relativement faible, toucher un grand nombre d'agriculteurs ont reçu trop peu de crédits : ainsi l'Animation Rurale implantée dans onze sous-préfectures autour de Bouaké, ainsi les campagnes d'éducation lancées par le Ministère de l'Information, ainsi la Radiodiffusion nationale trop souvent inaudible à l'intérieur du pays.

De l'état de choses actuel, deux *leçons* peuvent être tirées :

— sans une politique et des objectifs socio-culturels bien définis, les crédits de l'Etat continueront a être dépensés en vain et les actions les plus urgentes négligées ;

— sans une définition des fonctions de chaque ministère intéressé, les duplications de crédits, d'équipements, de centres de formation s'aggraveront.

B. - La politique adoptée

La politique d'animation socio-culturelle aura pour finalités :

— d'aider les différentes catégories de population à s'intégrer dans un environnement social et professionnel en changement rapide ;

— d'amener les individus et les groupes à prendre leurs responsabilités dans le développement national, régional et local.

1. - *Ceci suppose une prise de conscience, l'acquisition de connaissances et de savoir-faire qui transformeront les mentalités et les comportements*, augmentant les niveaux d'aspiration et d'attente (sur les plans quantitatif *et* qualitatif) mais aussi les propensions à travailler et à innover.

2. - *Cette évolution devra se faire selon une certaine progressivité dans le temps et dans l'espace*

Il faudra éviter de donner aux populations des espérances qui soient au-dessus de leurs moyens, comme de ceux de l'Etat. Les efforts entrepris ne le seront pas dans l'immédiat en faveur de toutes les régions et de toutes les catégories de population ; le saupoudrage est en fait synonyme d'inefficacité et d'augmentation des déséquilibres existants ; l'efficacité nécessite la concentration des actions sur un nombre limité de points essentiels au développement ; c'est-à-dire que certaines zones et certaines catégories de population — qui sont appelées à un effort particulier — bénéficieront d'actions apparemment privilégiées, mais appelées à s'étendre et génératrices à terme d'un meilleur équilibre régional et social.

3. - *La politique socio-culturelle aura également pour objectif de freiner un exode rural* qui prend des proportions inquiétantes et risque non seulement de mettre en cause les objectifs de production agricole, mais aussi de provoquer à terme, dans les villes, des troubles sociaux. Dans cette perspective, une attention particulière sera accordée à la coordination des actions menées en milieu rural et en milieu urbain ou semi-urbain ; il conviendra en particulier :

— que ne soient pas mis en œuvre dans les villes des programmes qui inciteront les jeunes ruraux à quitter leurs terroirs ;

— que les mass-média (radio, télévision, presse) ne se fassent pas les agents de propagation de modèles culturels dévalorisant le mode de vie des ruraux.

Le combat ne pourra d'ailleurs être gagné que dans le cadre d'une stratégie d'ensemble, conjuguant les actions économiques, et une politique d'équipement et d'animation socio-culturels.

C. - Les objectifs

Les pouvoirs publics s'efforceront d'atteindre deux objectifs principaux :

1. - *Le premier objectif sera d'assurer à tous un minimum d'information éducative et de promotion culturelle*

L'ensemble de la Nation devra pouvoir bénéficier d'un minimum de savoir pour être à même de comprendre la politique du pays et de participer aux tâches du développement.

Il conviendrait, en particulier, que les citoyens soient mieux informés des causes d'une évolution économique et sociale qu'ils subissent le plus souvent sans la comprendre, des responsabilités qui leur incombent dans les progrès à espérer, des structures et des moyens que l'Etat met à leur disposition pour leur propre développement et celui de leur communauté. En bref, il faudra que chacun connaisse ses droits mais aussi ses devoirs.

2. - *Le second objectif sera d'assurer une aide privilégiée à certaines catégories de populations :*

— d'une manière générale, aux jeunes qui sont la Côte d'Ivoire de demain, et aux femmes ;

— d'une manière particulière, aux habitants des campagnes. Ici, il conviendra d'assurer une promotion globale du milieu grâce à l'entremise de leaders pour les hommes, les femmes et les jeunes. Un souci capital sera l'intégration professionnelle des jeunes dans le monde des adultes et, ce qui la conditionne en grande partie, une compréhension toujours meilleure de leurs problèmes réciproques par les différentes générations ;

— les infrastructures permettant d'atteindre le premier objectif seront — pour l'essentiel — mises en place avant 1975.

— les actions privilégiées en faveur des femmes, des jeunes et des habitants des campagnes seront d'abord appliquées à certaines zones où un effort de développement important est nécessaire, mais elles devront toucher l'ensemble du pays avant 1985.

D. - Les moyens

1. - *Pour assurer à tous un minimum d'information éducative et de promotion culturelle, les mass-média et particulièrement la radio et la télévision seront les moyens d'action privilégiés*

Ceci nécessitera la mise en œuvre de nouveaux équipements et une organisation particulière au plan national.

a) Les équipements

La partie Nord du pays sera couverte par la télévision. Un émetteur de radiodiffusion de 400 KW implanté à Bouaflé permettra de couvrir tout le territoire.

Sept stations régionales de radiodiffusion permettront le développement des émissions en langues vernaculaires (seules comprises par la majorité de la population) et sensibiliseront les habitants aux problèmes de leur propre région.

Une Maison de la Radio et de la Télévision sera construite à Abidjan après 1975.

Tous ces équipements seront réalisés par le Ministère de l'Information.

b) Les instances nationales

Un « Comité national des programmes éducatifs par les moyens audio-visuels et la presse » sera créé. Il se substituera à la « Commission Interministérielle chargée de superviser la campagne d'éducation rurale par la radio et la télévision ». Tous les ministères intéressés seront représentés au nouveau Comité qui sera placé sous la responsabilité du Ministre de l'Information et doté d'un Secrétariat Permanent, disposant d'un budget propre. Un département éducatif sera créé à la Radio Télévision ivoirienne et servira d'organe technique de réalisation des programmes.

Au fur et à mesure de la mise en place des stations régionales, des Comités semblables seront institués au niveau des régions, ils travailleront en liaison avec le Comité national.

Le parti Démocratique de la Côte d'Ivoire, les syndicats et l'Association des Femmes Ivoiriennes seront invités à participer activement à l'animation des groupes sociaux. Ces organismes peuvent jouer un grand rôle pour amener les masses à comprendre leurs problèmes, à désirer le changement et à participer activement aux actions de développement.

2. - *Le milieu rural*

En faveur du monde rural (hommes, femmes et jeunes) les moyens spécifiques suivants seront mis en œuvre :

Des actions d'animation s'adressant tant aux hommes qu'aux femmes et aux jeunes seront entreprises. Ces actions sont décrites dans le chapitre sur « le développement rural ». Il convient cependant d'insister ici sur l'aspect socio-culturel du problème.

L'évolution technique, économique et sociale des paysans nécessite un élargissement de leur champ de conscience. Expliquer les interventions souhaitées, suppose que l'on fasse accéder les ruraux au domaine « culturel ». Par exemple, on ne peut durablement susciter des habitudes d'hygiène, si l'on n'explique pas les incidences biologiques de tel ou tel comportement. Du point de vue civique et économique, la connaissance des institutions publiques, des éléments de géographie, de sociologie et d'économie deviennent rapidement indispensables à la compréhension des changements proposés.

Le milieu rural étant un tout, aux éléments étroitement imbriqués, c'est son évolution globale qui sera recherchée. Elle seule peut permettre aux jeunes de s'y intégrer. Les actions d'animation devront donc s'adresser en même temps aux jeunes, aux hommes et aux femmes d'une même zone. Dans chacun de ces groupes, des leaders seront formés par des conseillers et des conseillères fournis par un Office de Promotion Rurale. Le responsable des hommes facilitera l'émergence de groupements socio-professionnels dynamiques. La responsable des femmes interviendra en matière d'éducation sanitaire, d'économie domestique, d'éducation familiale. Le responsable des jeunes les aidera à s'organiser en clubs, les assistera dans leurs activités spécifiques, résoudra leurs problèmes professionnels ; c'est dans ce cadre que sera assurée l'éducation extra-scolaire des jeunes ruraux.

Une animation socio-culturelle du milieu rural n'est naturellement possible que si ses habitants et particulièrement les jeunes ont la possibilité d'améliorer leur cadre de vie et leur niveau de vie. Elle est par suite étroitement dépendante :

— des actions de développement rural qui seront menées ;

— de l'aide que l'Etat accordera aux collectivités les plus pauvres pour leur permettre de s'équiper ; dans ce domaine, l'apport de Fonds Régionaux d'Aménagement Rural alimentés partie par l'Etat et partie par les populations intéressées, sera décisif.

3. - *Le milieu urbain et semi-urbain*

Le Ministère de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports ainsi que le Ministère du Travail et des Affaires Sociales seront directement responsables des actions à mener en faveur des femmes et des jeunes en ce milieu.

— *Les femmes*

Les efforts des deux Ministères devront être conjugués. C'est dire que leurs actions seront harmonisées au sein d'un même type d'établissement où les assistantes des Affaires Sociales prendront en charge l'action médico-sociale, tandis que les éducatrices de la Jeunesse et de l'Education Populaire seront responsables de l'animation du milieu et des actions culturelles (alphabétisation fonctionnelle notamment). Cet établissement pourra prendre le nom de Centre Social et Culturel.

Là où existent déjà des Foyers Féminins et des Centres Sociaux, les équipements et bâtiments seront mis en commun et un programme d'actions coordonnées sera établi.

— *Les jeunes*

Une grande partie des jeunes femmes, mineures mais tôt mariées ou ayant déjà de jeunes enfants à charge, fréquentera les Centres sociaux et culturels.

On distinguera, pour les autres jeunes, les équipements sportifs et les Foyers.

— *Le sport*

Les chefs-lieux de département seront peu à peu équipés ; chaque année on construira un stade dans l'un d'entre eux, à l'occasion des Fêtes de l'Indépendance.

L'utilisation des équipements scolaires, en fin de journée ou de semaine, par les jeunes non scolarisés, sera étudiée.

L'Institut National de la Jeunesse et des Sports, destiné principalement à l'entraînement en vue de la compétition internationale et à la formation d'éducateurs, sera construit pendant le prochain quinquennat.

— *Les foyers de jeunes*

Des études seront poursuivies pour aboutir à des programmes qui ne remettront pas en cause les efforts entrepris en milieu rural. Dans cette optique :

— il ne sera pas donné, dans les foyers, une formation pré-professionnelle qui attirerait en ville des

jeunes des campagnes, sans leur assurer de débouchés réels ;

— les investissements consentis par l'Etat, en faveur des chefs-lieux des sous-préfectures, ne devront pas être considérés par les jeunes ruraux comme une faveur faite par les pouvoirs publics à leurs camarades des villes ; ils devront pouvoir servir à l'ensemble des jeunes des circonscriptions et être, par suite, adaptés à leurs besoins.

Pendant la décennie, les efforts principaux porteront sur la ville d'Abidjan dont la croissance très rapide — 1 100 000 habitants en 1980 — comportera un nombre important de jeunes. Il importe que ceux-ci ne soient pas laissés à eux-mêmes.

E. - Les investissements et les frais de fonctionnement

1. - *L'information*

L'Information et la Radio Télévision Ivoirienne sont rattachées par la nomenclature officielle à l'infrastructure administrative.

Rappel des investissements nécessaires :

Tableau N° 49 — en millions de F CFA

Investissements	1971-1975	1976-1980
Couverture télévisuelle	1 160	
Centre National Radio Bouaflé	930	
Centres régionaux (7) ou Maison de la Radio et de la Télévision	1 400	
Divers	260	
TOTAUX	3 750	4 000

2. - *L'animation rurale*

L'animation rurale est partie intégrante de la promotion du monde rural. Elle est prise en compte à ce titre.

Rappel des investissements et frais de fonctionnement nécessaires :

Tableau N° 50 — en millions de F CFA

	1971-1975	1976-1980
Investissements	200	400
Frais de fonctionnement	1 500	3 000

3. - *Les centres sociaux et culturels* (*)

En 1980, on comptera en Côte d'Ivoire :

— 53 agglomérations de 5 000 à 20 000 habitants;
— 11 agglomérations de 20 000 à 40 000 habitants;
— 5 agglomérations de 40 000 à 60 000 habitants;
— 4 agglomérations de 60 000 à 100 000 habitants;
— 2 agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Pour une petite ville, le coût d'un centre social et culturel (comprenant un jardin d'enfants) est d'environ 20 millions de F CFA.

Cet équipement pourra être implanté, au niveau des quartiers, dans les grandes villes.

Le pays aurait besoin d'environ 120 centres. Une vingtaine existent déjà.

Vingt nouveaux centres seront créés d'ici 1975.

Les investissements du Ministère du Travail et des Affaires Sociales (Direction des Affaires Sociales) pourront, dans ces conditions, être les suivants :

Tableau N° 51 — en millions de F CFA

Objet	1971-1975 (*)	1976-1980
Centres sociaux et culturels	400	1 000
Pouponnières, crèches, rééducation, aménagements divers	200	400
TOTAL	600	1 400

4. - *Le Ministère de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports* (**)

Les investissements seront les suivants (**) :

Tableau N° 52 — en millions de F CFA

Objet	1971-1975	1976-1980
I. - *SPORTS*		
Créations de stades	300	600
Equipements divers	100	200
Institut National de la Jeunesse et des Sports	750	
TOTAL SPORTS	1 150	800
II. - *FOYERS DE JEUNES*		
Etudes et réalisations	250	500
TOTAL FOYERS	250	500
TOTAL GENERAL	1 400	1 300

Les frais annuels de fonctionnement des Ministères du Travail et des Affaires Sociales, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports, pourront évoluer comme suit :

Tableau N° 53 — en millions de F CFA

Département	1970	1975	1980
Ministère du Travail et des Affaires Sociales	487	700	1 030
Ministère de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports	693	1 120	1 720
TOTAL	1 180	1 820	2 750

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 461.
(**) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 461.

V. - L'INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE

Introduction

Dans le domaine des Investissements Publics, les deux secteurs prépondérants sont le Développement Agricole et l'Infrastructure Economique .

Si les sommes qui sont consacrées au secteur de l'Infrastructure Administrative sont moindres, ce dernier n'en demeure pas moins un élément important des préoccupations du Gouvernement et un facteur essentiel du développement.

Dans l'Annexe III de la loi n° 67 302 du 10 juillet 1967 portant Plan de Développement Economique, Social et Culturel pour les années 1967, 1968, 1969, 1970, le tableau n° 15 donne, aux conditions économiques de 1965, le détail des investissements publics réévalués pour la période 1960-1970. On constate que 25 510 millions de F CFA, soit 12 % du montant total, devaient être consacrés à l'Infrastructure Administrative (y compris l'Information), contre 42 % pour l'Infrastructure Economique et 22 % pour le Développement Agricole.

Tableau N° 54

en millions de F CFA

INVESTISSEMENTS PUBLICS	Réalisations 1960-1966	Loi-Plan 1967-1970	Total 1960-1970
1. - Développement Agricole	11 140	34 480	45 620
2. - Infrastructure Economique	42 950	45 450	88 400
3. - Développement Culturel	8 150	8 550	16 700
4. - Infrastructure Sanitaire	1 880	5 850	7 730
5. - Infrastructure Sociale	340	670	1 010
6. - Infrastructure Administrative	16 710	8 800	25 510
dont :			
Services Administratifs	(15 435)	(7 200)	(22 635)
et Information	(1 275)	(1 600)	(2 875)
7. - Participation de l'Etat	6 650	7 350	14 000
8. - Etudes et Recherches	5 380	4 850	10 230
TOTAL GENERAL	93 200	116 000	209 200

A la lumière de l'évolution récente, nous nous proposons ici de :

— retracer la progression 1960-1970 des investissements administratifs ;

— établir une prévision pour les années du Plan 1971-1975 ;

— donner les perspectives de la période 1976-1980.

Note préliminaire : Le contenu de l'infrastructure administrative.

On remarquera tout d'abord que l'insertion de l'« Information » dans l'infrastructure administrative est très discutable ; on pourrait aussi bien la rattacher à l'infrastructure économique, au même titre que les Postes et Télécommunications, qu'aux activités sociales et culturelles.

Ceci dit, pour respecter la nomenclature officielle, l'information sera étudiée avec l'infrastructure administrative, mais en tant que sous-secteur individualisé.

Ce secteur comprend :

— les services centraux du Ministère de l'Information ;

— les services de l'Information (Documentation et rédaction) ;

— l'agence Ivoirienne de Presse ;

— la Société Ivoirienne de Cinéma ;

— la Radio-Télévision Ivoirienne (Directions et Services Communs - Radiodiffusion - Télévision).

Quant à l'équipement des « Services Administratifs », seule la nécessité pratique de l'analyse a conduit à grouper arbitrairement des départements ministériels assez divers.

Nous distinguerons en fait six groupes :

1. - *Représentation Nationale*, comprenant :

— Président de la République et Résidences ;
— Ministères d'Etat ;
— Assemblée Nationale ;
— Conseil Economique et Social ;

— Divers investissements de Représentation Nationale (constructions, équipements, parc auto) ;

— Affaires Etrangères (Ambassades et Résidences).

2. - *Forces Armées et Service Civique*, comprenant :

— Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire (Terre, Air, Mer) ;
— Gendarmerie ;
— Service Civique ;
— Camps de Jeunesse Rurale ;
— Garde Présidentielle et Milice.

3. - *Intérieur et Justice*, comprenant :

Ministère de l'Intérieur :

— Préfectures et Sous-Préfectures (et résidences des Délégués) ;
— Police (Sûreté Nationale, Commissariats, Postes Frontières) ;
— Imprimerie Nationale.

Ministère de la Justice :

— Palais de Justice (et résidences des magistrats);
— Administrations Pénitentiaires (prisons, camps pénaux).

4. - *Affaires Economiques et Financières, Plan, Fonction Publique, Travail et Affaires Sociales*, comprenant :

Ministère des Affaires Economiques et Financières :

— Central Mécanographique ;
— Statistiques (et Ecole de Statistiques) ;
— Domaines, Cadastre, Enregistrement ;
— Douanes (Administration et Bureaux de Douane) ;
— Contributions ;
— Trésor et Perceptions ;
— Service des Mines.

Ministère du Plan :

— Ministère du Plan ;
— Bureau National d'Etudes Techniques de Développement et Logements ;
— Institut pour la Technologie et l'Industrialisation des Produits Agricoles Tropicaux.

Ministère de la Fonction Publique :

(et Ecole Nationale d'Administration).

Ministère du Travail et des Affaires Sociales :

(Services Centraux).

5. - *Agriculture, Travaux Publics, Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, Divers*, comprenant :
Ministère de l'Agriculture :

— Services Centraux ;
— Directions Départementales ;

Ministère des Travaux Publics :

— Services Centraux ;
— Direction Départementales ;
— Centre de Formation Maritime.

Ministère de la Construction et de l'Urbanisme :

— Services Centraux ;
— Directions Départementales.

Logements de l'Administration.
Acquisitions Domaniales.
Equipement Touristique et Hôtelier.

Un certain nombre de départements ministériels ne figurent pas sur cette liste, car il n'y a pas d'investissement concernant leurs services centraux sur la période 1960-1970, pour deux raisons :

— dans certains cas, une infrastructure déjà existante a été mise à leur disposition : il en est ainsi de l'Education Nationale, de la Santé Publique, de la Production Animale et des Postes et Télécommunications ;

— dans d'autres cas, les investissements ont pu se faire au titre des Ministères dont les nouveaux départements ministériels se sont détachés : il en est ainsi de la Jeunesse et des Sports qui dépendaient des Forces Armées.

Notons enfin que l'immeuble des Cabinets Ministériels regroupe une partie des services centraux de plusieurs ministères.

6. - *Autres Administrations*, comprenant :

— les collectivités locales ;
— la sécurité sociale ;
— les instituts de recherches ;
— les administrations privées : chambres consulaires, Office de la Main-d'Œuvre et Enseignement privé ;
— les administrations étrangères, et internationales : l'Etat français, les représentations diplomatiques étrangères et les représentations d'organismes internationaux en Côte d'Ivoire.

A. - Les investissements d'infrastructure administrative de 1960 a 1970

Au lendemain de l'Indépendance, la Côte d'Ivoire disposait d'un appareil administratif dont les structures devaient être remodelées en fonction de l'installation du pouvoir central, qui se substituait à celui exercé par le Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française.

Le tableau n° 55 indique, de façon approximative, les montants annuels consacrés à l'infrastructure administrative de 1960 à 1970.

Tableau N° 55

En millions de F. CFA

INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	à 1960 1970
Représentation Nationale												
- Présidence, Ass. Nat., Cons. Econ. et Social, Divers	1.078	1.991	710	533	378	202	67	314	329	128	61	5.791
- Affaires Etrangères	506	412	1.006	120	109	313	113	443	102	–	–	3.124
	1.584	2.403	1.716	653	487	515	180	757	431	128	61	8.915
Forces Armées et Service Civique												
- Forces Armées NCI	150	405	199	179	405	1.211	80	724	215	360	137	4.065
- Gendarmerie	–	–	8	84	46	20	13	60	143	–	71	445
- Serv. Civ., Garde prés., Milice	–	–	–	–	63	360	336	11	38	65	130	1.003
	150	405	207	263	514	1.591	429	795	396	425	338	5.513
Intérieur et Justice												
- Intér. : Préfecture et Sous-Préfecture	–	–	12	40	34	10	198	53	129	135	254	865
Infrastructure Centrale	–	–	–	–	–	–	–	10	–	17	101	128
Police	70	181	125	208	101	73	52	119	35	186	148	1.298
- Justice : Palais de Justice	–	–	–	–	–	–	61	80	123	37	35	336
Administration pénitentiaire	–	101	45	32	32	98	1	46	27	30	20	433
	70	282	183	280	167	181	312	308	314	405	558	3.060
A.E.F.-Plan-Fonct. Publique - TAS												
- Affaires Economiques et Financières	46	82	39	25	104	305	252	206	406	1.177	348	2.990
- Plan	–	–	–	–	–	20	100	82	60	54	45	361
- Fonction Publique	–	3	–	–	5	5	5	1	19	151	310	499
- Travail et Affaires Sociales	–	–	–	–	–	–	–	7	30	–	–	37
	46	85	39	25	109	330	357	296	515	1.382	703	3.887
T. P. - MCU - Agriculture - Divers												
- Travaux Publics et Transports	–	4	23	16	51	60	26	20	–	61	–	261
- Construction et Urbanisme	–	39	–	65	69	68	66	–	–	–	–	307
- Agriculture et Prod. Animale	92	66	54	14	50	47	115	9	1.020	1.000	520	8.987
- Div. Min : Santé, Ed., Jeunesse et Sports	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
- Divers-Logements de l'Administration	148	118	23	–	741	382	986	–	67	139	–	2.604
- Acquisitions Domaniales	217	173	42	211	118	319	225	166	6	107	131	1.715
- Equipement touristique et hôtelier	–	–	–	–	–	–	–	105	46	75	–	226
	457	400	142	306	1.029	876	1.418	300	1.139	1.382	651	8.100
Total Services Administratifs	2.307	3.575	2.287	1.527	2.306	3.493	2.696	2.456	2.795	3.722	2.311	29.475
Information	–	21	63	79	423	498	337	235	489	98	315	2.558
TOTAL ETAT	2.307	3.596	2.350	1.606	2.729	3.991	3.033	2.691	3.284	3.820	2.626	32.033
Autres Administrations	477	540	719	716	716	655	560	609	628	620	630	6.870
TOTAL Infrastructure Administrative	2.784	4.136	3.069	2.322	3.445	4.646	3.593	3.300	3.912	4.440	3.256	38.903

De 1960 à 1967, les investissements administratifs ont pris une avance considérable par rapport aux prévisions figurant dans les Perspectives Décennales de Développement Economique, Social et Culturel 1960-1970.

Cette avance s'est poursuivie au cours des années suivantes : le montant global qui aura été consacré à ce secteur au cours de la période 1967-1970 dépasse largement le chiffre de 8 800 millions de F CFA indiqué dans la Loi-Plan pour les investissements administratifs de l'Etat Ivoirien. En effet, les réalisations du tableau n° 55 accusent un total nettement supérieur (12,4 milliards environ).

L'examen détaillé des investissements réalisés, pour la période 1960-1970, conduit aux observations suivantes :

1. - *Représentation Nationale*

Un effort particulier a porté sur l'installation du pouvoir central dès les premières années de la période ; un vaste programme de Conventions à paiement différé a permis la réalisation des principaux bâtiments : Présidence de la République, Assemblée Nationale, Cabinets Ministériels, et l'achat des matériels et des véhicules nécessaires au fonctionnement de ces ensembles.

Dans le même temps, la Représentation Nationale à l'étranger réalisait son implantation par l'achat d'Ambassades et de Résidences. Ces dépenses ne doivent apparaître que dans la partie financière du Plan, car elles sont effectuées hors du territoire national.

2. - *Forces Armées et Service Civique*

Les Forces Armées ont été dotées, en 1964 et 1965, d'un important matériel, notamment en matière de parc automobile.

L'accroissement des effectifs de l'Armée et de la Gendarmerie ayant amené le dépassement des possibilités d'hébergement, de nombreux logements ont dû être loués à l'usage des gradés. De plus, la construction de l'Institut National de la Santé Publique sur l'emplacement du Camp Gallieni a amené l'Administration à entreprendre un vaste programme de casernements à Akouédo.

Au titre du Service Civique, les investissements les plus importants ont concerné les Camps de la Jeunesse Rurale, financés par le Fonds Européen de Développement.

Concernant l'infrastructure immobilière des Forces Armées, les actions de la période 1968-1970 ont porté sur la réalisation de programmes de casernements (Akouédo), l'implantation de la Gendarmerie (brigades et pelotons mobiles), et la construction du Camp d'Agban.

3. - *Intérieur et Justice*

De 1960 à 1967, la restructuration de l'appareil administratif s'est effectuée en priorité aux échelons centraux, puis l'Intérieur et la Justice ont entrepris de compléter leurs installations dans l'intérieur du pays.

a) Intérieur

En 1967, la Côte d'Ivoire était divisée en six départements administrés par des Préfets. Les six préfectures se subdivisaient en 107 sous-préfectures.

Tableau N° 56

Départements	Chef-Lieu	Nombre de Sous-Préfectures
Sud	Abidjan	24
Centre	Bouaké	26
Nord	Korhogo	28
Centre-Ouest	Daloa	10
Ouest	Man	11
Est	Abengourou	8

L'Intérieur poursuit un programme de mise en place des bâtiments nécessaires pour compléter son implantation dans les départements, la priorité étant donnée à l'équipement des Sous-Préfectures existantes, avant d'en créer de nouvelles.

En 1967, 48 Sous-Préfectures restaient à édifier, dont 12 correspondant à des circonscriptions effectivement ouvertes. De plus, d'anciennes Sous-Préfectures sont à reconstruire, mais il ne semble pas que les crédits nécessaires à cet effet puissent être dégagés avant 1971.

La construction en 1968 de la Délégation d'Abengourou est venue clore le programme d'équipement des préfectures existant à l'époque.

Au 5 janvier 1970, douze nouvelles préfectures étaient créées et le total des sous-préfectures était porté à 114 réparties comme suit :

Tableau N° 57

Préfectures	Sous-Préfectures
1 - Abidjan	11
2 - Aboisso	3
3 - Divo	4
4 - Agboville	1
5 - Sassandra	7
6 - Abengourou	2
7 - Bondoukou	8
8 - Daloa	4
9 - Gagnoa	4
10 - Guiglo	5
11 - Man	9
12 - Dimbokro	8
13 - Bouaflé	4
14 - Bouaké	12
15 - Katiola	6
16 - Séguéla	8
17 - Korhogo	12
18 - Odienné	6
TOTAL	114

Une prochaine réforme doit porter à 24 le nombre des préfectures, six sous-préfectures devant être érigées en préfectures, à savoir : Adzopé, Danané, Biankouma, Touba, Boundiali et Ferkessédougou, et le nombre des sous-préfectures devant être porté à 127.

Un effort particulier a porté sur la réorganisation et la dotation en matériel de la Police, et a été complété par la réalisation de l'Ecole de Police, financée par le Fonds d'Aide et de Coopération.

Un retard a été pris en ce qui concerne l'achèvement de la cité policière d'Abidjan et il en sera de même pour la construction de celles de Bouaké et de Daloa.

Par contre, l'installation des Commissariats de Police dans les grands centres et de postes de police aux frontières se poursuit régulièrement.

La construction de l'Imprimerie Nationale, qui a été reculée d'année en année, revêt une importance particulière et devrait enfin démarrer en 1971, une fois résolu le problème de son implantation ; du matériel nouveau doit être installé dès 1970.

b) Justice

Tandis que se poursuivent la construction et l'aménagement des établissements pénitentiaires, le programme de construction de Palais de Justice, longtemps retardé, est entré en 1967 dans une phase de réalisation.

4. - *Affaires Economiques et Financières, Plan, Fonction Publique, Travail et Affaires Sociales*

a) Affaires économiques et financières

Au cours de la période 1960-1967, un milliard de F CFA a été consacré à l'infrastructure des Finances. L'effort a porté sur les Domaines, le Cadastre et l'Enregistrement, et sur l'Administration des Douanes, ainsi que sur l'acquisition d'un matériel mécanographique.

A partir de 1968, l'effort principal a porté sur la réalisation de l'Hôtel des Finances et la construction de la Trésorerie Générale, tandis qu'une deuxième tranche de matériel mécanographique était installée.

Des programmes importants sont réalisés concernant les Perceptions.

b) Plan

En 1966, la création du Ministère du Plan a amené ce dernier à procéder au réaménagement de l'ancien Hôtel Administratif de la rue Lecœur. Les travaux ont été terminés en 1968.

Le Bureau National d'Etudes Techniques de Développement s'est installé sans frais notables dans un immeuble administratif.

L'Institut pour la Technologie et l'Industrialisation des Produits Agricoles Tropicaux a été construit sur subvention du Fonds d'Aide et de Coopération.

c) Fonction Publique

Le Fonds Européen de Développement finance la construction définitive de l'Ecole Nationale d'Administration, tandis que le Centre de Gestion intégrée, dont les crédits avaient été inscrits en 1967, a été abandonné au bénéfice de l'immeuble du Ministère de la Fonction Publique qui doit être terminé et équipé en 1970.

d) Travail et Affaires Sociales

Le Ministère du Travail et des Affaires Sociales n'intervient dans le secteur « Services Administratifs » qu'en ce qui concerne ses services centraux. Ses bâtiments à usage public sont pris en compte dans le secteur « Infrastructure Sociale » : Bourses du Travail, Centres d'accueil, Centres Sociaux, Pouponnières et Crèches.

5. - *Agriculture, Travaux Publics et Transports, Construction et Urbanisme, divers*

a) Agriculture

Le Ministère de l'Agriculture sera installé fin 1970 dans un bâtiment financé par la Caisse de Stabilisation et dont la construction a démarré en 1968.

L'importance du secteur agricole dans le développement du pays amène ce Ministère à renforcer son infrastructure régionale : après les directions départementales de Man et de Korhogo, équipées à partir de 1966, deux nouvelles directions l'ont été sur la période 1968-1970 : Abengourou et Bouaké.

b) Travaux Publics et Transports

De même, le Ministère des Travaux Publics et des Transports poursuit l'équipement de ses subdivisions.

c) Construction et urbanisme

Les investissements concernent les directions départementales et l'équipement des services topographiques.

d) Logements de l'Administration

Entre 1964 et 1966, des crédits importants ont été consacrés à la réalisation de logements pour l'Assistance Technique.

Des crédits d'étude ont été inscrits au B.S.I.E. 1968. D'importants programmes de logements sont réalisés par la SOGEFIHA afin de loger les assistants techniques. Ces investissements n'ont pas à être comptabilisés ici.

e) Acquisitions domaniales

Les acquisitions domaniales se montent en moyenne à 150 millions à 200 millions de F CFA par an.

Un retard dans le règlement des indemnités d'éviction s'est accumulé au fil des ans, et le budget aura à régler ce contentieux pour un montant global d'un milliard sur les exercices 1970 et 1971. Désormais les montants des indemnités d'éviction devront être budgétisés en même temps que les investissements qui les entraînent ; c'est pourquoi cette rubrique n'est pas prise en compte au-delà de 1970.

f) Equipement touristique et hôtelier

En 1967, la Côte d'Ivoire a ouvert les premiers crédits destinés à l'équipement touristique et hôtelier.

Des études en cours feront le point des possibilités touristiques du pays, dont le développement est aussi conditionné par les aménagements auxquels procèdent les Eaux et Forêts, au titre des réserves de faune et de flore.

Faisant suite aux crédits ouverts en 1967, ceux des années suivantes permettent de doter en infrastructure hôtelière les principales localités où cela est urgent.

6. - *Information*

A partir de 1964, le Ministère de l'Information a procédé à l'installation d'une station émettrice de télévision à Abidjan et a construit les bâtiments de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne.

L'objectif essentiel de ce Ministère est le développement du réseau national de télévision.

Si la réalisation du faisceau hertzien Abidjan-Man, sur subvention du Fonds Européen de Développement, connaît un certain retard, par contre celle du faisceau Abidjan-Tanda a été commencée dès 1968.

L'Agence Ivoirienne de Presse devait installer dès 1967 un émetteur pour liaisons interafricaines, ainsi que des bureaux régionaux.

Quelques halls d'information ont été construits pendant la période considérée.

7. - *Les autres Administrations*

Au cours de la période 1960-1970, le volume des investissements réalisés par les autres Administrations représente près de 7 milliards de F CFA, répartis de la façon suivante :

Tableau N° 58

	en valeur (millions de F CFA)	en %
Collectivités locales	3 328	48,4
Instituts de recherche	913	13,3
Administrations privées	182	2,7
Administrations étrangères et Organisations internationales .	2 447	35,6
TOTAL	6 870	100,0

Les dépenses des Administrations Etrangères se sont maintenues à un niveau élevé de 1960 à 1965, en raison de l'installation de nombreuses ambassades et organismes internationaux. Elles ont largement diminué depuis 1966 et devraient se stabiliser au niveau atteint en 1970, au cours de la période 1971-1975.

Par contre, avec le développement de l'urbanisation, les besoins des collectivités locales en matière d'équipement devraient croître, au cours des prochaines années, tandis que les Instituts de recherche et les Administrations privées devraient poursuivre leurs programmes d'investissement.

Conclusion

Alors que les perspectives décennales prévoyaient, de 1960 à 1969, un investissement global de 13 900 millions pour le compte de l'Etat ivoirien (10 100 de bâtiments et 3 800 de matériel), on constate que cette somme était dépassée dès la fin 1965, ainsi que le chiffre de 20 milliards dans le courant de l'année 1967.

Le ralentissement imposé en 1967 n'a pu se prolonger et le niveau annuel atteignait, dès 1969, le chiffre de 3,8 milliards. Un nouveau coup de frein est tenté en 1970.

C'est donc à un total de 32 milliards que l'on aboutira pour l'ensemble de la période 1960-1970, et près de 39 milliards avec les investissements des autres Administrations.

Au cours de la période 1967-1970, le point d'application des efforts principaux a été déplacé de la « Représentation Nationale », où les programmes initiaux sont d'ores et déjà achevés, vers l'équipement administratif de l'intérieur jusqu'ici moins favorisé.

B. - Les investissements de 1971 a 1975

L'examen de la période 1960-1970 montre que l'infrastructure administrative a absorbé une part plus importante des crédits qu'il n'était initialement prévu, sous la poussée de besoins urgents.

Elaborés de façon mieux coordonnée, les programmes ultérieurs, qui seront soumis à l'approbation du Gouvernement et qui distingueront des opérations prioritaires, devront être effectivement respectés.

A partir de l'analyse des réalisations antérieures, on a cherché à définir les masses qui seront consacrées à ce secteur de 1971 à 1975.

L'extrapolation des tendances qui se dégagent de la période 1966-1970, une fois mises à part certaines opérations importantes, a permis de dresser le

tableau n° 59, qui chiffre l'effort global d'investissements d'infrastructure administrative sur la période 1971-1975 à 16,5 milliards de F CFA, pour l'Etat, et à 3,5 milliards pour les autres Administrations (*).

Une première évaluation des masses à consacrer à chaque sous-secteur, au cours de la période 1976-1980, est également indiquée, correspondant à une somme globale de 20 milliards de F CFA pour l'Etat et 5 milliards pour les autres Admnistrations.

Par sous-secteur, on a ensuite cherché à justifier ces évaluations et à préciser les principes à adopter ainsi que le contenu de certaines enveloppes :

INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE (*)

Tableau N° 59

En millions de F. CFA

INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE	1971	1972	1973	1974	1975	1971 à 1975	1976 à 1980
Représentation Nationale							
- Présidence, Assemblée Nle, Conseil Eco. et Soc. Divers	200	300	300	300	300	1.400	1.600
Forces Armées et Serv. Civique							
- Forces Armées NCI	175	255	255	250	300	1.235	1.800
- Gendarmerie	385	355	415	480	530	2.165	3.100
- Service Civique, garde Présidentielle - Milice	40	40	80	70	70	300	400
	600	650	750	800	900	3.700	5.300
Intérieur et Justice							
- Intérieur							
. Infrastructure centrale	425	475	250	-	-	1.150	300
. Préfectures et Sous-Préfectures	145	255	215	245	250	1.110	1.400
. Police	95	115	195	215	245	865	1.000
- Justice							
. Palais de Justice	55	75	40	40	75	285	400
. Administration Pénitentiaire	30	30	100	100	30	290	400
	750	950	800	600	600	3.700	3.500
AEF. Plan. Fonction Publique. TAS							
- Affaires Economiques et Financières	300	300	300	300	300	1.500	1.600
- Plan	50	50	50	50	50	250	300
- Fonction Publique	20	20	20	20	20	100	150
- Travail et Affaires Sociales	20	20	20	20	20	100	150
	390	390	390	390	390	1.950	2.200
TP. MCU. Agriculture. Divers							
- Travaux Publics et Transports	25	25	35	40	45	170	200
- Construction et Urbanisme	25	25	35	40	45	170	200
- Agriculture et production Animale	50	50	50	50	50	250	300
- Divers dont : Santé, Education, Jeunesse et Sports	60	60	240	480	570	1.410	2.700
	160	160	360	610	710	2.000	3.400
Total Services Administratifs	2.100	2.450	2.600	2.700	2.900	12.750	16.000
Information	900	750	700	700	700	3.750	4.000
TOTAL ETAT	3.000	3.200	3.300	3.400	3.600	16.500	20.000
Autres Administrations	640	670	700	730	760	3.500	5.000
TOTAL Infrastructure Administrative	3.640	3.870	4.000	4.130	4.360	20.000	25.000

(*) Voir la mise à jour effectuée début 1971, page 462.

1. - *Représentation Nationale*

A l'exception du Conseil Economique et Social qui siège encore dans des locaux provisoires, et dont l'installation définitive est prévue au cours de la période 1971-1975, les besoins en investissements de la Représentation Nationale ont été couverts en majeure partie au cours de la période 1960-1965.

C'est pourquoi nous nous sommes basés sur les chiffres 1966-1970 pour évaluer ceux de 1971-1975, puis de 1976-1980.

Atteint en 1972, le chiffre annuel de 300 millions par an pour les organismes de Représentation Nationale, constitue un maximum qui englobe la réalisation du Conseil Economique et Social.

Le rythme d'implantation de nouvelles Ambassades devrait rester modéré jusqu'en 1973 et son chiffre plafonnera à 150 millions par an à partir de cette date. Ces dépenses sont désormais prises en compte au titre des opérations financières, et ne figurent donc plus dans le tableau ci-dessous.

La progression retenue est la suivante :

Tableau N° 60 — en millions de F CFA

Investissements	1966 à 1970	1971 à 1975	1976 à 1980
Présidence, Assemblée, Conseil Economique et Social, divers..	900	1 400	1 600

2. - *Forces Armées et Service Civique*

Compte tenu de la progression des effectifs des Forces Armées, le programme de construction de casernements exigera des sommes croissantes sur la période. Leur volume annuel atteindra 300 millions de F en fin de période, pour permettre également de réaliser des programmes d'achat de matériel militaire (équipement et renouvellement).

Un effort particulier — 430 millions par an en moyenne — sera consacré à la Gendarmerie qui poursuivra l'installation de brigades et de pelotons.

Service Civique, Garde Présidentielle et Milice ne doivent nécessiter que des aménagements complémentaires. Au maximum 300 millions devraient y être consacrés pendant la période 1971-1975.

Tableau N° 61 — en millions de F CFA

Investissements	1966 à 1970	1971 à 1975	1976 à 1980
Forces Armées	1 500	1 235	1 800
Gendarmerie	300	2 165	3 100
Service Civique, Garde Présidentielle, Milice	600	300	400
Total Forces Armées et Service Civique	2 400	3 700	5 300

3. - *Intérieur et Justice*

La construction, pour un montant de l'ordre de 500 millions de F CFA, du Ministère de l'Intérieur est prévue pour 1972-1973.

Un nouveau découpage administratif étant mis en place, de nouvelles préfectures et sous-préfectures seront à construire, la reconstruction de dix-sept sous-préfectures dont les bâtiments sont vétustes sera également effectuée pendant la période 1971-1975. Environ 1 100 millions seront consacrés à ces opérations.

De nouvelles cités policières seront implantées dans les principaux centres. La police qui poursuit, par ailleurs, l'implantation et l'aménagement de commissariats de police et de postes frontières, investira 865 millions pendant la période.

Le Ministère de la Justice poursuivra l'exécution de son programme de Palais de Justice et construira des résidences pour les magistrats, à concurrence de 285 millions pendant la période 1971-1975.

L'Administration pénitentiaire disposera de sommes équivalentes pour ses programmes de prisons et de camps pénaux.

Tableau N° 62 — en millions de F CFA

Investissements	1966 à 1970	1971 à 1975	1976 à 1980
- *Intérieur*			
Préfectures et sous-préfectures	770	1 110	1 400
Infrastructure centrale	130	1 150	300
Police	540	865	1 000
- *Justice*			
Palais de Justice	340	285	400
Administration Pénitentiaire .	120	290	400
Total Intérieur et Justice ..	1 900	3 700	3 500

4. - *Affaires Economiques et Financières, Plan, Fonction Publique, Travail et Affaires Sociales*

Le Ministère des Affaires Economiques et Financières poursuivra l'équipement des services des Contributions et des Perceptions, ainsi que celui de l'Administration des Douanes.

L'implantation d'une troisième tranche de matériel mécanographique a été prévue pour la fin de la période, en raison du volume croissant des travaux comptables.

Pour l'ensemble de ces opérations, la moyenne annuelle des investissements est 300 millions.

50 millions par an ont été prévus au titre du Ministère du Plan, afin de permettre l'implantation

le directions régionales, et le développement de divers organismes :

— Bureau de Développement Industriel :

— Office de promotion de l'Entreprise Ivoirienne:

— Sociétés sous tutelle.

20 millions par an pourront être consacrés au Ministère de la Fonction Publique, principalement pour les centres de perfectionnement des cadres administratifs.

Des sommes équivalentes sont prévues pour le renforcement des Directions Départementales du Ministère du Travail et des Affaires Sociales.

Tableau N° 63 — en millions de F CFA

Investissements	1966 à 1970	1971 à 1975	1976 à 1980
Affaires Economiques et Financières	2 400	1 500	1 600
Plan	340	250	300
Fonction Publique	485	100	150
Travail et Affaires Sociales	40	100	150
Total des A.E.F. - Plan - F.P. - T.A.S.	3 265(1)	1 950	2 200

(1) Y compris l'aménagement du Ministère du Plan et la construction du Ministère de l'Economie et des Finances.

5. - *Travaux Publics, Construction et Urbanisme, Agriculture et autres Ministères.*

Les Travaux Publics auront besoin d'étoffer leurs subdivisions régionales.

Le Ministère de la Construction et de l'Urbanisme devra renforcer ses subdivisions pour faire face au problème majeur que constituera l'urbanisation au cours de la période.

Chacun de ces deux Ministères disposera en conséquence d'une moyenne annuelle de 35 millions pour ses investissements d'infrastructure administrative.

Le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de la production animale équiperont leurs directions départementales. 50 millions sont prévus à cet effet.

Il est également inscrit une somme globale de 1 410 millions pour les Ministères au titre desquels aucun investissement ne figure sur la période 1960-1970 : Education Nationale, Santé Publique et Population, Jeunesse et Sports, à raison de 60 millions en 1971 et 1972, puis des volants annuels croissants à partir de 1973, qui permettront de résoudre des problèmes spécifiques imprévisibles à l'heure actuelle.

Les programmes de ces Ministères et de divers Organismes exigeront en effet la construction d'un certain nombre de bâtiments administratifs, ainsi que l'aménagement de leurs directions départementales.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, les acquisitions domaniales et indemnités d'éviction ne sont plus prises en compte dans les présents tableaux. Signalons pour mémoire que les acquisitions domaniales émargent au B.S.I.E. à raison de 150 millions par an.

La contribution de l'Etat en matière d'équipement touristique et hôtelier doit demeurer modeste et consister en aménagement de sites touristiques et en implantation d'hôtels aux endroits où l'initiative privée fait défaut.

Les études menées en 1970 dans ce domaine permettront de préciser de quelle manière l'Etat doit intervenir ; ces interventions ne sont pas prises en compte dans les présents tableaux car lorsque se dégageront d'importantes perspectives touristiques des groupes privés ne manqueront pas d'investir, et l'Etat interviendra au moyen de participations financières dans les sociétés d'exploitation.

Tableau N° 64 — en millions de F CFA

Investissements	1966 à 1970	1971 à 1975	1976 à 1980
Travaux Publics et Transports			
Construction et Urbanisme	105	170	200
Agriculture et Production Animale	65	170	200
Autres Ministères	2 665	250	300
	1 065	1 410	2 700
Total Travaux Publics, Construction et Urbanisme, Agriculture, autres Ministères	3 900	2 000	3 400

6. - *Information*

Les investissements du Ministère de l'Information seront en moyenne de 750 millions par an.

La couverture de la majeure partie du territoire par le réseau national de Télévision sera réalisée à la fin de 1971.

L'objectif suivant est la diffusion d'émissions radiophoniques en modulation de fréquence, ce procédé semblant mieux adapté aux conditions locales que la modulation d'amplitude, mais ayant été handicapé jusqu'ici par son caractère onéreux, tant à l'émission qu'à la réception.

A partir de 1971, l'Agence Ivoirienne de Presse poursuivra l'installation de ses bureaux régionaux et renforcera ses installations centrales.

De nouveaux halls d'information seront construits.

Tableau N° 65 — en millions de F CFA

Investissements	1966 à 1970	1971 à 1975	1976 à 1980
Total Information	1 475	3 750	4 000

7. - *Autres Administrations*

De 1966 à 1975, les investissements des autres Administrations devraient représenter en moyenne quelque 650 millions de F CFA par an.

Compte tenu de la stabilisation relative du niveau des dépenses des Administrations étrangères et des Organismes internationaux en Côte d'Ivoire, et de l'augmentation des besoins d'équipement des collectivités locales, la répartition des investissements, par quinquennat, entre les autres Administrations, pourrait être la suivante :

Tableau N° 66 — en millions de F CFA

Investissements	1966 à 1970	1971 à 1975	1976 à 1980
Collectivités locales	1 703	2 000	3 000
Instituts de recherche	354	500	650
Administrations privées	110	200	250
Administrations étrangères et Organismes Internationaux ..	680	600	800
C.C.P.F.R.A.T.CI.	200	200	300
TOTAL	3 047	3 500	5 000

C. - LES INVESTISSEMENTS DE 1976 A 1980

Le tableau n° 67 présente, pour la période 1976-1980, l'extrapolation des tendances de la période précédente, aboutissant à un total de 20 milliards de F CFA pour l'Etat ivoirien. Il n'y a lieu de retenir que les enveloppes par groupe de Ministères au sein desquels une redistribution sera à faire lorsque les programmes auront été définis. Pour les autres Administrations, le volume global des investissements devrait atteindre 5 milliards de F CFA au cours de la période.

Le cheminement proposé est le suivant :

Tableau N° 67 — En millions de F. CFA

INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE	1976	1977	1978	1979	1980	1976 à 1980
Représentation Nationale	320	320	320	320	320	1.600
Forces Armées et Service Civique	940	1.000	1.060	1.120	1.180	5.300
Intérieur et Justice	640	670	700	730	760	3.500
AEF - Plan - T.A.S.	400	420	440	460	480	2.200
TP - M.C.U. - Agriculture - Divers	700	740	680	670	610	3.400
Total Services Administratifs	3.000	3.150	3.200	3.300	3.350	16.000
Information	750	800	800	800	850	4.000
Total Etat	3.750	3.950	4.000	4.100	4.200	20.000
Autres Administrations	800	900	1.000	1.100	1.200	5.000
TOTAL	4.550	4.850	5.000	5.200	5.400	25.000

Conclusion

Bien que les besoins à satisfaire en Infrastructure Administrative restent considérables. la période 1960-1970 a permis de doter l'Administration d'un patrimoine important, notamment en ce qui concerne l'Infrastructure Centrale. De ce fait, le ralentissement prévu à partir de 1970 est rendu possible.

Cependant, quatre secteurs resteront prioritaires et engageront des sommes importantes pendant la période :

— les Forces Armées qui verront leurs investissements s'accroître sensiblement ;

— l'Intérieur qui poursuit l'installation de son infrastructure administrative et policière au niveau régional ;

— l'Information qui doit compléter et harmoniser ses équipements sur l'ensemble du territoire ;

— les collectivités locales dont les besoins d'équipement se développent.

Au demeurant, les sommes indiquées pour les périodes 1971-1975 et 1976-1980 constituent des maxima puisqu'elles sont calculées sur la base de la croissance globale des ressources publiques.

CHAPITRE 9

LES GRANDS PROJETS

I. LES GRANDES OPÉRATIONS RÉGIONALES

A. - Le port de San Pedro et l'aménagement de la région du Sud-Ouest

L'aménagement de la Région du Sud-Ouest, la création du port et de la ville de San Pedro font partie de la politique d'aménagement du territoire qui vise à réduire les disparités régionales.

En s'inspirant de l'exemple du port d'Abidjan qui a joué un rôle central dans le développement du pays au cours des dernières années, le Gouvernement a voulu créer sur la côte, avec San Pedro, un second pôle de développement, qui permette la mise en valeur du Sud-Ouest.

En seçond lieu, à l'échelon national, le détournement de trafic en direction de San Pedro entraînera une réduction des coûts de transport. Le réseau routier prévu à cet effet, doit assurer le désenclavement de la région et la desserte du port de San Pedro. Deux axes principaux ont été envisagés :

— un axe Nord-Sud reliant San Pedro à Soubré et Daloa ;

— un autre axe transversal Est-Ouest reliant Sassandra, San Pedro, Grand Béréby et Tabou.

En troisième lieu, de bonnes conditions pédologiques et climatologiques permettent la culture intensive du palmier à huile, du cocotier, de l'hévéa, du cacao.

Finalement, le potentiel forestier et minier de la région offre des possibilités importantes d'exploitation.

Les ressources forestières du Sud-Ouest sont estimées à 50 % du potentiel ivoirien. De plus, en raison de la réduction des coûts de transport que permettra l'évacuation par San Pedro, on pourra exploiter des essences de moindre valeur qui étaient jusqu'ici inexportables. Le potentiel réel du Sud-Ouest en sera augmenté d'autant.

La création d'une usine de pâte à papier permettrait, en outre, d'utiliser les feuillus tropicaux inexploités à l'heure actuelle.

Les obstacles principaux à cette mise en valeur sont constitués par l'isolement de la région au cœur de la forêt tropicale, la faiblesse du peuplement, l'insuffisance des infrastructures économiques et sociales.

Toutefois, de nombreux facteurs favorables existent. En premier lieu, cette région bénéficie d'une immense façade maritime. A l'heure actuelle, les pôles de développement tendent à se situer en bord de mer pour profiter de coûts de transport plus faibles.

En outre, la présence de la mer et la beauté des sites représentent un atout non négligeable pour le développement ultérieur du tourisme.

La prospection du Sud-Ouest a été menée de façon systématique, depuis plusieurs années. Jusqu'à présent, seul le minerai de fer de Bangolo, au Nord de la région, apparaît exploitable. La présence de nombreux autres indices a été décelée, mais il convient de poursuivre les études pour fixer le potentiel réel et les possibilités d'exploitation des gisements découverts.

Pour assurer l'exécution et la coordination des divers projets « l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest » (ARSO) a été créée en décembre 1969. L'ensemble des actions à entreprendre doit s'inscrire dans un schéma-directeur d'aménagement établi par cet organisme.

Le tableau suivant présente pour l'ensemble de la région du Sud-Ouest les dépenses publiques d'investissements, par secteur d'activité.

PORT DE SAN PEDRO ET AMENAGEMENT DU SUD-OUEST

DEPENSES PUBLIQUES D'INVESTISSEMENTS

Tableau N° 1 (en millions de F CFA)

	1971-1975	1976-1980
Agriculture	9 000	16 000
Infrastructure économique	13 700	16 100
- Routes	(6 900)	(2 700)
- Edilité	(3 000)	(3 000)
- Port	(1 000)	(2 000)
- Aérodromes	pm	pm
- Hydraulique	(600)	(700)
- Télécommunications	(600)	(1 000)
- Energie électrique	(1 600)	(6 700)
Infrastructure culturelle	1 300	1 600
Infrastructure sanitaire	500	450
Infrastructure sociale	200	400
Infrastructure administrative	1 000	1 500
Etudes	800	800
TOTAL	26 500	36 850

B. - Le barrage de Kossou et l'aménagement de la vallée du Bandama

Le développement économique de la Côte d'Ivoire suscite une progression rapide de la consommation d'électricité. Au rythme actuel, le potentiel de production électrique deviendra insuffisant dès 1973. C'est pourquoi, le Gouvernement ivoirien a décidé, début 1968, de réaliser l'aménagement hydro-électrique de Kossou, situé dans le centre du pays, non loin de Bouaflé.

Un ouvrage de retenue sur le fleuve Bandama permettra d'emmagasiner 30 milliards de mètres cubes d'eau, couvrant 1 700 kilomètres carrés. La population de la zone inondée devra être déplacée et réinstallée.

Il faudra, en outre, rétablir les voies de communications que la retenue d'eau coupera, et mettre en valeur les périmètres irrigables à partir de celle-ci.

Pour mener à bien ces différentes actions, « l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama » (A.V.B.) a été créée au milieu de l'année 1969.

Commencé en 1969, le barrage, en terre et béton, mesurera 1 500 mètres de long et 60 mètres de haut. La centrale hydro-électrique, qui comprend trois turbines pouvant fournir 50 MW chacune, entrera en service en 1973. Toutefois, la retenue d'eau ne sera sans doute pas remplie avant 1975.

On estime à environ 70 000 personnes la population dont les terroirs seront partiellement ou entièrement inondés. Entre 1971 et 1974, il sera donc nécessaire de déplacer et réinstaller l'ensemble de ces villageois. Dès 1971, quelque 22 000 personnes gagneront leurs nouveaux villages, les autres déplacements suivant le calendrier de la montée des eaux. Un gros effort est consenti pour que ce transfert de population soit réalisé au mieux. Les nouveaux villages, à la périphérie du lac, grouperont quelque 200 maisons de style moderne ; chacun d'eux comportera un ou deux puits, une école, un bâtiment collectif.

L'intervention de l'A.V.B. doit permettre l'établissement des cultures vivrières et des plantations près des nouveaux villages ; elle assurera le défrichement des terres et l'encadrement des migrants.

En outre, l'empoissonnement des eaux de retenue permettra le développement de la pêche. Enfin, le site du lac artificiel devrait être favorable au développement du tourisme.

Finalement, l'A.V.B. doit assurer le rétablissement des axes routiers coupés par la montée des eaux, et construire les pistes d'accès aux villages.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des investissements publics prévus au cours de la prochaine décennie. Le gros des investissements doit être effectué pendant le premier quinquennat (achèvement du barrage, rétablissement des routes, déplacement des populations).

Les montants indiqués, au titre du développement agricole, correspondent uniquement aux opérations de développement intégré. D'autres investissements (café, cacao, coton) seront effectués dans la région par différentes sociétés d'Etat. Le montant n'en est pas encore connu.

BARRAGE DE KOSSOU ET AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BANDAMA

INVESTISSEMENTS 1971-1980

Tableau N° 2 (en millions de F CFA)

Infrastructure	
- Barrage	13 000
- Routes	4 000
Transfert des populations	
- Aide alimentaire	3 540
- Déplacement des populations	170
Réinstallation des populations	
- Etudes	600
- Construction des maisons	3 000
- Equipements collectifs	520
- Encadrement, formation professionnelle, indemnisation	2 000
Opérations de développement intégré	1 640
Autres opérations de développement	
- Pêche, navigation, tourisme	2 900
TOTAL	31 370

II. - LES GRANDS PROJETS D'URBANISME A ABIDJAN

A. - LE PROJET « RIVIERA »

1. - *La « Riviera Africaine »*

Le projet de la Riviera Africaine concerne l'aménagement de quatre mille hectares de terrain compris entre Cocody et Bingerville et délimités au Nord par le projet de « voie Est-Ouest » et au Sud par la lagune.

Cette opération vise un triple but :

— créer une cité-jardin pouvant abriter à son terme 120 000 habitants ;

— créer une zone touristique jouant le rôle de centre international de destination et de distribution des touristes étrangers ;

— créer un parc des industries.

Pour la réalisation de ces objectifs, le Gouvernement a créé avec la Mafit Trust Corporation, promoteur du projet, une société : la Société de Développement de la Riviera Africaine (S.D.R.A.) à laquelle ont été cédés les terrains à aménager.

— Le projet de cité-jardin

Sur les 4 000 hectares de la Riviera (superficie équivalente à la surface urbanisée du grand Abidjan en 1970), 2 000 seulement auront une destination directement résidentielle, l'autre moitié du terrain étant réservée aux espaces verts et aux plantations ainsi qu'aux équipements touristiques.

Il est prévu de conserver, en les faisant évoluer, les villages déjà établis sur le site. Le centre du secteur, point de convergence du réseau de transport, regroupera des activités variées qui en feront un pôle commercial et culturel. Autour de ce centre, quatre quartiers résidentiels seront bâtis, chacun regroupant de 13 à 35 000 habitants.

Au total 120 000 habitants résideront à terme dans les 28 000 logements de la Riviera. A titre de comparaison, rappelons que, en 1970, la ville d'Abidjan abrite quelque 550 000 habitants dans 110 000 logements environ.

— Le projet de zone touristique en bordure de lagune

En bordure de lagune, il est prévu de créer une zone de destination et de répartition des touristes. En effet, la Riviera possédera en elle-même un certain nombre de caractéristiques propres à attirer et motiver le tourisme, et, par ailleurs, elle sera un lieu de passage pour les voyageurs se rendant dans les sites touristiques de Côte d'Ivoire ou d'autres pays africains.

Le noyau initial de cette zone touristique est évidemment le complexe de l'Hôtel Ivoire avec ses 500 chambres, ses restaurants et salles de réceptions, son centre commercial et son super-marché, son casino, son cinéma et ses divers équipements sportifs (piscine, bowling, tennis, sauna, patinoire).

Il est prévu d'ajouter au complexe actuel 250 chambres et d'y adjoindre une salle de congrès de 2 000 places.

En outre, dans la zone de sport, de loisirs et d'accueil s'étendant le long de la lagune, le projet prévoit de construire 6 750 chambres d'hôtel.

Les autres réalisations annoncées par le promoteur comprennent la création d'un golf de 27 trous sur 101 hectares, celle d'un village sportif, d'un jardin zoologique et de ports de plaisance.

Enfin, un centre international groupera un palais des congrès en plus de la salle de congrès de l'Hôtel Ivoire et un parc d'expositions ainsi qu'un village artisanal et un parc d'attractions.

— Le parc des industries

Bien qu'il constitue un aspect relativement mineur du projet, il convient de mentionner le parc des industries, situé au Nord de la Riviera, en bordure de la voie Est-Ouest.

Dans ce périmètre seraient regroupées les industries liées au tourisme et les industries légères praticables en zone urbaine ainsi que les institutions publiques qui résulteront des activités économiques de la Riviera et les instituts de recherche.

Il s'agit toutefois d'un projet qui n'a fait l'objet d'aucune étude technique et économique.

2. - *Le financement du projet*

L'ensemble du projet Riviera devrait, selon les promoteurs, être réalisé en dix ou quinze ans. Il représente un investissement total de l'ordre de deux milliards de dollars, soit 550 milliards de F CFA.

— Le financement des infrastructures, de la voierie et des réseaux divers

Le montant total prévu (routes et VRD en général) est de 38 milliards de F CFA et incomberait à la puissance publique.

Le montant des travaux de l'Ouest et du Centre de la Riviera, s'élèverait à 21 milliards de F CFA. Dans ce dernier montant est prévu le coût de construction d'un pont entre la Riviera et Petit-Bassam, ainsi que le raccordement de celui-ci à l'autoroute de l'aéroport déjà existante. On a prévu un crédit de démarrage de 2 milliards de F CFA au cours de la période 1971-1975. De nouveaux crédits pourraient être affectés au projet dans le cadre du programme complémentaire.

— Le financement des superstructures et les prises de participation

Après l'exécution d'une première tranche démontrant l'intention ferme du Gouvernement ivoirien de voir le projet se réaliser, les investisseurs privés assureraient le relais du financement. Le coût de cette première tranche serait de 50 millions de dollars (14 milliards de F CFA environ). Sur cette somme, 14 millions de dollars (près de 4 milliards de F CFA) seraient pratiquement trouvés.

Il manquerait donc quelque 36 millions de dollars, soit 10 milliards de F CFA environ. Cette somme devrait être apportée conjointement par l'Etat ivoirien et la Mafit.

B. - Le projet de voie triomphale

Pour orienter l'urbanisme du Plateau, le projet d'aménagement actuel propose la création d'un grand axe Nord-Sud. Cette voie triomphale prendrait son

origine à l'avenue Terrasson de Fougère et serait située sensiblement sur l'axe de l'actuel boulevard Carde.

Dans l'aménagement de cette importante artère, trois parties peuvent être distinguées :

— La section Sud correspond à la voie triomphale proprement dite. Elle s'étendrait de la Place du Gouvernement, en face des jardins de la Présidence de la République, jusqu'à la Place des Provinces située approximativement à l'emplacement actuel du cimetière d'Adjamé. Autour de la Place du Gouvernement seraient regroupés le Conseil Economique et Social, la Cour Suprême, l'Assemblée Nationale et la Grande Chancellerie. Longue de trois kilomètres, d'une emprise de 70 mètres, la voie serait bordée par des immeubles de logements et de bureaux.

A l'emplacement actuel du Camp-Mangin, de part et d'autre de la voie, un Centre culturel et administratif regrouperait la Bibliothèque Nationale, le Musée National avec un jardin public et le Théâtre National ainsi qu'un ensemble administratif qui comprendrait les directions de certains Ministères.

— La Place des Provinces, à l'extrémité de la voie, aurait de vastes dimensions convenant particulièrement aux manifestations de masse. Complétée par une gare routière, elle constituerait un point de rassemblement pour les liaisons avec l'intérieur du pays.

De par sa position élevée, la place devrait offrir une vaste perspective sur la voie triomphale et l'ensemble de la capitale.

— La section Nord au-delà de la Place des Provinces, doit être considérée non plus comme une voie triomphale mais comme un axe de pénétration dans l'agglomération. S'étendant de la Place des Provinces au carrefour de raccordement avec la voie Est-Ouest, cette artère aurait, comme la section Sud, une emprise de 70 mètres lui conférant les caractéristiques d'une voie express.

Des études devront préciser les caractéristiques architecturales de ce grand axe Nord-Sud, ainsi que les coûts de ses différentes parties.

En l'absence d'autres éléments, une estimation très approximative permet d'évaluer à environ huit milliards de F CFA les dépenses d'infrastructure de la section Sud (voie triomphale), des deux Places du Gouvernement et des Provinces. Cette somme comprend l'indemnisation des propriétaires actuels des terrains ; par contre elle ne contient pas les coûts des bâtiments qui borderont la voie.

Compte tenu des délais nécessaires pour la réalisation d'études complémentaires, les premiers travaux ne pourront pas commencer avant 1973 ou 1974. Seule une partie du coût de l'opération porterait donc sur la période 1971-1975 ; son financement pourrait être envisagé dans le cadre d'un programme complémentaire d'investissements publics.

QUATRIÈME PARTIE

mise à jour effectuée au début 1971

INTRODUCTION

1 - Les perspectives de croissance et les équilibres économiques généraux qui sous-tendent le Plan de Développement Economique, Social et Culturel de la Côte d'Ivoire pour la période 1971-1975 ont été, pour l'essentiel, élaborés dans le courant de 1969, en fonction des informations disponibles à ce moment et sur la base des conditions économiques les plus récentes auxquelles il était possible de faire référence à l'époque, celles de 1968-1969. Le cadre ainsi proposé à l'activité des différents agents économiques au cours des cinq prochaines années constitue donc un ensemble cohérent, équilibré, capable de jouer le rôle d'instrument d'orientation de la croissance et du développement que lui assigne la Loi.

Cependant, dans la pratique, son interprétation et son utilisation pour l'action risquaient de rencontrer certaines difficultés tenant à l'évolution intervenue depuis deux ans dans l'environnement économique : glissements de prix, modifications des données de l'équilibre financier, etc.

Ces difficultés sont inévitables, car la vie est mouvement. Elles ne sont pourtant pas insurmontables et l'objet de la présente mise à jour est précisément de fournir le moyen de les éliminer là où elles pourraient s'avérer les plus gênantes : dans le domaine des investissements publics et de leur financement.

On trouvera donc ci-après :

— Un court chapitre consacré au raccordement entre les principales données de l'équilibre financier du secteur public, telles qu'elles avaient été estimées pour 1970 sur la base des conditions économiques de 1968 lors de la confection des perspectives de croissance et des équilibres économiques généraux (troisième partie), et celles qui, compte tenu notamment de l'évolution observée des prix, doivent actuellement être retenues.

— Un tableau (nº 1) donnant la répartition sectorielle des investissements publics ainsi réévalués, dont le montant global passe de 234 milliards de francs 1968 (cf. tableau nº 17 page 78) à 252 milliards de francs 1970.

En outre, pour tenir compte des aléas susceptibles d'affecter l'évolution des différentes possibilités de financement, on a réparti cette masse globale en deux tranches :

• Un noyau garanti, qu'il est absolument nécessaire de réaliser en tout état de cause pendant la période d'exécution du Plan, si l'on ne veut pas risquer un grave ralentissement de l'expansion. Son montant est de 220 milliards.

• Une tranche optionnelle, non moins nécessaire à la réalisation complète des objectifs poursuivis, mais sur laquelle pourraient être opérés quelques abattements en cas de difficultés financières importantes. Son montant est de 32 milliards.

— Un tableau (nº 6) donnant cette même répartition sectorielle des investissements publics dans la nomenclature et avec les définitions de la comptabilité publique utilisées pour la confection des Loi-Programmes successives, qui diffèrent sur certains points de celles de la comptabilité économique nationale retenues pour l'élaboration du Plan. Il sera ainsi plus facile d'apprécier en termes budgétaires et concrets les implications de celui-ci.

Dans le domaine de l'équilibre financier du secteur public, cette réévaluation était nécessaire à une bonne appréciation des objectifs et des modalités d'intervention des pouvoirs publics. Elle ne l'était pas ailleurs et notamment au niveau des équilibres globaux des ressources et des emplois qui, à objectifs inchangés, n'ont pas été significativement affectés par l'évolution des prix intervenue entre 1968 et 1970. On n'a donc pas jugé indispensable d'y procéder à ce niveau.

2 - Bien entendu, les changements intervenus depuis 1968 n'ont pas concerné les seuls prix. Les projets eux-mêmes ont évolué, beaucoup conformément aux prévisions, certains plus favorablement, d'autres moins. De nouvelles possibilités sont apparues, des décisions ont été prises.

On a donc profité de la rédaction de cette mise à jour pour dresser le bilan de ces changements, ou du moins des plus importants d'entre eux et en tirer une nouvelle formulation de certains objectifs, légèrement différente de l'ancienne et plus réaliste, compte tenu de l'évolution observée. On a pu vérifier, à cette occasion, que les ajustements opérés demeuraient marginaux, que leurs effets se compensaient sensiblement et que, en tout cas, ils ne remettaient pas en cause les équilibres généraux. Il ne s'agit d'ailleurs, en général, que de rectifications peu importantes, de même nature que celles opérées chaque année par les Lois-Programmes. On ne doit pas non plus perdre de vue qu'au niveau du Plan, le respect des enveloppes et des orientations essentielles des programmes n'exclut pas certaines modifications de leur contenu opérationnel, tant du moins que les changements qui l'affectent n'altèrent pas gravement l'équilibre prévu entre investissements productifs et non productifs.

Dans un souci de cohérence, les conséquences financières des modifications ainsi récensées ont été

intégrées dans les tableaux des investissements publics réévalués annoncés précédemment.

3 - La constatation que l'équilibre financier du secteur public se réalisait, au niveau de croissance prévu par le Plan, avec un endettement modéré de l'Etat — correspondant même à un léger désendettement net au cours de la période — a conduit enfin à chercher comment tirer mieux parti des possibilités d'endettement complémentaire qui s'offriront incontestablement, si elles ne doivent pas être mobilisées pour pallier la défaillance partielle des autres sources de financement : épargne budgétaire ou des administrations autres que l'Etat ou des entreprises publiques notamment.

C'est la raison pour laquelle la Loi-Plan a décidé de mettre à l'étude la réalisation d'une tranche complémentaire d'investissements publics affectés largement à des opérations productives et susceptibles d'entraîner un relèvement du taux de croissance global prévu au cours de la période. On ajouterait ainsi une variante plus forte à celle actuellement retenue.

Dans le cadre de la présente mise à jour, il n'est pas possible d'apporter davantage de précisions sur ce point. Il ne s'agit plus, en effet, d'ajustements marginaux, mais d'une inflexion de politique devant entraîner des conséquences importantes au niveau des équilibres. On ne pourra en donner un tableau complet, dans un document séparé, qu'à la fin de 1971.

I. - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Les principales données de l'équilibre financier du secteur public ont été réévaluées en prix 1970. Par rapport à l'équilibre exprimé dans les tableaux n°s 62 et 62 bis pages 126 et 127, cette réévaluation a entraîné des modifications sur les points suivants :

1 - L'épargne budgétaire a été majorée :

Cette majoration correspond à une réévaluation des recettes fiscales concernant essentiellement les droits et taxes à l'importation à la suite de la hausse des prix des produits importés. Cette réévaluation a été estimée à 17 milliards.

Du nouveau chiffre d'épargne budgétaire ainsi obtenu, on a déduit les « opérations diverses et de régularisation » figurant à la ligne 20 du tableau n° 62.

On obtient finalement l'épargne budgétaire suivante :

Epargne budgétaire (ligne 8 du tableau n° 62)	143
Réévaluation des recettes fiscales	+ 17
Opérations diverses et de régularisation (ligne 20 du tableau n° 62)	— 5
Epargne budgétaire réévaluée en francs 1970	155 milliards

2 - L'épargne de la C.S.S.P.P.A. a été réduite

Cette diminution provient de la baisse des ressources de la C.S.S.P.P.A. consécutive à l'augmentation du prix d'achat aux planteurs pour la campagne 1970-1971 (+ 10 F/kg pour le café et + 5 F/kg pour le cacao).

Compte tenu des prévisions d'exportation, elle représente 16,8 arrondis à 17 milliards sur la période 1971-1975.

L'épargne des administrations autres que l'Etat dans le nouvel équilibre devient donc :

Epargne de la C.S.S.P.P.A. (ligne 22 du tableau n° 62)	63,9
Correction pour tenir compte de la hausse des prix aux planteurs	— 17,0
Epargne réévaluée de la C.S.S.P.P.A.	46,9
Epargne des autres administrations (ligne 23 du tableau n° 62)	8,5
Epargne totale des administrations autres que l'Etat	55,4

Comme on le verra plus loin, l'épargne des administrations autres que l'Etat n'est pas utilisée en totalité pour le financement des investissements publics. En effet, pour tenir compte du risque que les cours moyens du café et du cacao pendant la pérode 1971-1975 n'atteignent pas les niveaux prévus, on a voulu conserver comme marge de sécurité un « Disponible à court terme » de 15 milliards. L'utilisation réelle de l'épargne des autres administrations est donc de 40,4 milliards.

3 - *Le volume des investissements publics* passe de 234 à 252 milliards par suite de la réévaluation en prix 1970.

L'équilibre financier du secteur public devient le suivant pour la période 1971-1975 :

Ressources :

- épargne budgétaire	155,0
- épargne des administrations autres que l'Etat	55,4
- autofinancement et emprunts des entreprises publiques et sociétés d'Etat agricoles	45,0
- aide extérieure	21,9
- endettement de l'Etat	35,4
Total	312,7

Emplois :

Investissements publics			252,0
dont : - à la charge de l'Etat :		207,0	
• investissements de l'Etat	146,3		
• financement par l'Etat des investissements des entreprises publiques	60,7		
- à la charge des entreprises publiques		45,0	
Investissements des administrations autres que l'Etat			3,5
Règlements nets de Kossou			5,2
Amortissement de la dette de l'Etat			37,0
Disponible à court terme			15,0
Total			312,7

On remarque que cet équilibre repose sur un endettement brut modéré pendant la période 1971-1975 (35,4 milliards, alors que la capacité d'endettement de la Caisse Autonome est de l'ordre de 80 milliards) ; comme l'amortissement prévu de la dette de l'Etat est de 37 milliards, il y aurait même entre 1970 et 1975 une très légère diminution (1,6 milliard) du montant de la dette. La possibilité d'un endettement complémentaire constitue une marge de sécurité en cas de défaillance d'une autre source de financement.

4 - La ventilation des investissements publics entre l'Etat et les entreprises publiques est la suivante :

Investissements de l'Etat			146,3
dont : - formation brute de capital fixe		117,0	
- participations financières		14,4	
- aide publique au logement		10,0	
- études non prises en compte ailleurs		4,9	
Investissements des entreprises publiques et des sociétés d'Etat agricoles			105,7
dont : - financés par l'Etat		60,7	
- financés sur les ressources propres et l'endettement des entreprises publiques		45,0	
Total des investissements publics			252,0

II. - RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

1 - Ventilation fonctionnelle des investissements publics de la Loi-Plan

Les investissements publics considérés ici sont ceux de l'Etat et des entreprises publiques ; on exclut donc les investissements des administrations autres que l'Etat qui représentent 3,5 milliards de F CFA.

On a vu plus haut que, réévalué en francs 1970, leur montant s'élevait à 252 milliards.

La ventilation fonctionnelle de ces investissements a été effectuée en réexaminant le contenu et le coût des différents programmes prévus; on trouvera plus loin les principales modifications apportées pour chaque type d'investissement. On peut indiquer cependant que, conformément à la politique d'ivoirisation, les ressources affectées aux participations financières de l'Etat ont été nettement augmentées, passant de 11,3 à 14,4 milliards de F CFA. Une partie de cet accroissement pourrait d'ailleurs être employée dans des augmentations de capital des sociétés immobilières venant ainsi compléter l'action de l'O.S.H.E.

En fonction de la priorité accordée aux investissements directement productifs et à certaines dépenses sociales, les investissements nécessaires dans chaque domaine pour réaliser le Plan ont été ventilés entre un noyau garanti dont le montant global est de 220 milliards de F CFA et une tranche optionnelle représentant au total 32 milliards de F CFA.

La répartition fonctionnelle de ces investissements, ainsi que leur décomposition entre le noyau garanti et la tranche optionnelle, sont données dans le tableau n° 1 ci-après.

2 - Correspondance entre les investissements publics de la Loi-Plan et ceux des Lois-Programmes

On sait que les « Lois-Programmes des Investissements Publics » votées chaque année pour une période de trois ans, utilisent une définition et une ventilation des investissements qui diffèrent quelque peu de celles de la Loi-Plan.

a - Différences entre les définitions

Du point de vue des définitions, il faut d'abord observer que, contrairement aux Lois-Programmes, la Loi-Plan inclut dans les investissements publics le Fonds d'Entretien Routier estimé à environ 9 milliards de F CFA entre 1971 et 1975 et les dépenses d'hydraulique à Abidjan qui représenteront 1 750 millions de F CFA.

REPARTITION FONCTIONNELLE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS 1971 - 1975
AU SENS DE LA LOI - PLAN

(en millions de F. CFA 1970
chiffres arrondis à la centaine de millions)

Tableau N° 1

Nature des investissements	Ensemble	dont	
		Noyau garanti	Tranche optionnelle
Infrastructure administrative	16.200	12.700	3.500
Santé Publique	9.700	9.200	500
Infrastructure sociale	2.500	2.400	100
Développement culturel	19.500	16.800	2.700
1 - Sous-Total	47.900	41.100	6.800
Routes, ponts et bacs	35.100	29.500	5.600
Hydraulique	6.300	6.100	200
Edilité	26.600	20.700	5.900
Investissements pêche, agriculture, élevage	1.100	700	400
2 - Sous-Total infrastructure économique	69.100	57.000	12.100
3 - Sous-Total investissements administratifs (1 + 2)	117.000	98.100	18.900
4 - Agriculture sociétés d'Etat	48.000	42.200	5.800
Entreprises Publiques			
- ports et voies navigables	9.700	9.700	-
- aérodromes	1.700	1.000	700
- électricité	29.400	29.400	-
- postes et télécommunications	7.700	7.700	-
- chemin de fer	9.200	9.200	-
5 - Sous-Total entreprises publiques	57.700	57.000	700
6 - Sous-Total sociétés d'Etat et entreprises publiques (4 + 5)	105.700	99.200	6.500
7 - Sous-Total investissements publics (3 + 6)	222.700	197.300	25.400
Participations financières	14.400	9.700	4.700
Dépenses d'aide publique au logement	10.000	8.500	1.500
Etudes non prises en compte ailleurs	4.900	4.500	400
8 - Sous-Total	29.300	22.700	6.600
9 - TOTAL des charges financières publiques (7 + 8)	252.000	220.000	32.000

N.B. Ce tableau ne comprend pas les investissements des administrations autres que l'Etat (3.500 millions de F. CFA).

Il faut aussi tenir compte des dépenses que contrairement à la Loi-Plan, les Lois-Programmes considèrent comme des investissements publics :

Il s'agit d'abord d'une grande partie des dépenses effectuées par les sociétés d'Etat pendant la période de production des cultures dont elles ont la charge : en effet sur des dépenses totales de fonctionnement de 27,4 milliards de F CFA, environ 20 milliards de F ne sont pas couverts par des recettes propres des sociétés. Ces 20 milliards de F qui doivent être financés par des fonds publics, des subventions ou des emprunts sont inclus dans les Lois-Programmes tandis que, suivant les concepts de la comptabilité économique nationale, la Loi-Plan les considère comme des subventions de fonctionnement à l'agriculture et non pas comme des investissements publics.

Une autre différence (12 100 millions de F CFA) provient de ce que les industries agricoles sont classées par la comptabilité nationale dans le secteur « Entreprises ». Les investissements effectués à ce titre par les sociétés d'Etat sont donc considérés par la Loi-Plan comme des investissements des « Entreprises », la seule part à la charge de l'Etat étant les participations au capital, alors que les Lois-Programmes les comptent parmi les investissements publics.

La dernière différence, 2 250 millions de F CFA pour la période 1971-1975, tient à ce que les organismes de recherche étant classés parmi les « Administrations », les subventions dont ils bénéficient de la part du B.S.I.E. sont présentées dans la Loi-Plan comme des « transferts entre administrations », alors qu'elles figurent parmi les investissements publics des Lois-Programmes.

Les différences de définitions dans la notion d'investissements publics entre la Loi-Plan et les Lois-Programmes peuvent être résumées ainsi :

Tableau N° 2

(en milliards de F. CFA 1970
chiffres arrondis à la centaine de millions)

	Ensemble des investissements	dont	
		Noyau garanti	Tranche Optionnelle
· Investissements publics au sens de la Loi-Plan	252,0	220,0	32,0
· A retrancher			
• Fonds d'Entretien Routier	- 9,0	- 9,0	-
• Hydraulique Abidjan	- 1,8	- 1,8	-
· Sous-Total	241,2	209,2	32,0
· A ajouter			
• Dépenses de fonctionnement sur fonds publics, subventions ou emprunts des sociétés d'Etat agricoles	+ 20,0	+ 19,6	+ 0,4
• Investissements des industries agricoles	+ 12,1	+ 12,1	-
• Subventions du B.S.I.E. aux organismes de recherche	+ 2,3	+ 2,3	-
TOTAL : Investissements publics au sens des Lois-Programmes.	275,6	243,2	32,4

b - Différences entre les ventilations

Le classement des opérations est, en général, le même dans la Loi-Plan et dans les Lois-Programmes. Cependant les nomenclatures diffèrent quelque peu. En effet, alors que la Loi-Plan utilise une ventilation cherchant à distinguer la nature économique de chaque type d'investissement, les Lois-Programmes adoptent les classifications de la comptabilité publique, de manière à permettre d'apprécier en termes budgétaires les implications des actions retenues.

On peut remarquer, par exemple, que les équipements des périmètres du Sud-Ouest sont ventilés de façons différentes. Dans la nomenclature des Lois-Programmes ils figurent entièrement dans le secteur I « Développement Agricole » ; dans la Loi-Plan par contre, les actions de promotion de la production agricole sont classées dans le « Développement Agricole », tandis que l'infrastructure est répartie entre les rubriques « Routes, ponts, bacs » pour les pistes de liaison, « Edilité » pour les plate-formes de village et « Hydraulique » pour l'équipement des points d'eau.

c - Tableaux de passage entre la Loi-Plan et les Lois-Programmes

Afin d'expliciter la manière dont chaque programme est classé par la Loi-Plan et par les Lois-Programmes, on a présenté ci-après, sous forme de tableaux de passage, la répartition des investissements selon les deux optiques. Les titres des colonnes indiquent la nomenclature de la Loi-Plan tandis que les titres des lignes représentent la nomenclature des Lois-Programmes. Il convient de préciser que, pour alléger les tableaux, on n'a pas distingué tous les sous-secteurs lorsque, pour une série de programmes, le classement était le même dans les deux nomenclatures ; ainsi, la plus grande partie des investissements agricoles, qui représente 68 milliards de F CFA, est regroupée dans une seule ligne pour les Lois-Programmes et dans une seule colonne pour la Loi-Plan.

Le passage entre les définitions et les nomenclatures de la Loi-Plan d'une part, des Lois-Programmes d'autre part, est présenté ci-après sous forme de trois tableaux :

— le tableau n° 3 pour l'ensemble des investissements de la période 1971-1975,
— le tableau n° 4 pour le noyau garanti,
— le tableau n° 5 pour la tranche optionnelle.

DEPENSES PUBLIQUES D'INVESTISSEMENT POUR LA PERIODE 1971 - 1975
TABLEAU DE PASSAGE ENTRE LA LOI-PLAN ET LES LOIS-PROGRAMMES
ENSEMBLE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Tableau N° 3

en millions de F CFA 1970

Secteurs ou sous-secteurs	Nomenclature de la Loi-Plan / Nomenclature des Lois-Programmes	Invest. des sociétés agric. d'Etat et interventions directes de la CSSPPA	Investissements agricoles réalisés par les Ministères	Investissements réalisés par le secteur industriel	SOUS-TOTAL : AGRICULT.	Routes, ponts, bacs	Chemin de fer	Ports et voies lagunaires	Aérodromes	SOUS-TOTAL TRANSPORTS	Edilité	Hydraulique	Postes et Télécommunications	Electricité	Enseignement primaire et éducation télévisuelle	Enseignement secondaire	Enseignement supérieur	Enseignement technique et formation professionnelle	Affaires culturelles et Beaux-Arts	Enseignement agricole	SOUS-TOTAL Développement culturel	SOUS-TOTAL DEVELOPPEMENT CULTUREL	Infrastructure sociale	Infrastructure administrative	Participations financières	Dépenses d'aide publique au logement	Etudes non prises en compte ailleurs	TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL (arrondi à la centaine de millions)
I	DEVELOP. AGRICOLE																												
	Investissements agricoles proprement dits	59000			(68000)																							68000	68000
	Divers Cultures		1100		1100																							1100	1100
	Infrastructure ARSO					900				(900)	1000	200																2100	2100
	Industries agricoles			11300	(11300)																							11300	11300
	Abattoirs et marchés à bétail et à viande			800	800						100																	900	900
	Sous-Total dévelop. agric.																											(83400)	(83400)
II	INFRASTRUCT. ECONOM.																												
21	Routes, ponts et bacs					24800				(24800)																		24800	24800
22	Edilité																												
	Edilité proprement dite										23350																	23350	23300
	Fêtes de l'Indépendance								50	(50)	1350	200										100	100	400	300			2500	2500
	Logements de Kossou																									3000		3000	3000
	Sous-Total édilité																											(28850)	(28800)
23	Chemin de fer						9200			(9200)																		9200	9200
24	Ports et voies lagunaires							9700		(9700)																		9700	9700
25	Aérodromes								1650	(1650)																		1650	1700
26	Hydraulique											3200																3200	3200
27	Postes et Télécommunicat.												7700															7700	7700
28	Electrification																												
	Investissements													29400														29400	29400
	Déplac. des popul. Kossou																									600		600	600
	Sous-Total électrification																											(30000)	(30000)
	Sous-Total infrast. économ.																											(115100)	(115100)
III	DEVELOP. CULTUREL																												
31	Enseignement primaire														1150						(1150)							1150	1100
32	Enseignement secondaire															3100					(3100)							3100	3100
33	Enseignement supérieur																2400				(2400)							2400	2400
34	Enseign. techn. et form. prof.																	6300			(6300)							6300	6300
36	Affaires cult. et beaux arts																		500		(500)							500	500
37	Jeun. éducat. popul. et sports																					1300						1300	1300
38	Enseignement agricole																			2900	(2900)							2900	2900
39	Education télévisuelle														2450						(2450)							2450	2500
	Sous-Total dévelop. cult.																											(20100)	(20100)
IV	INFRASTRUCT. SANIT.																					9400						9400	9400
V	INFRASTRUCT. SOCIALE																						1000					1000	1000
VI	INFRASTRUCT. ADMINIST.																							15800				15800	15800
VII	TRANSF. ET INTERVENT.																												
	Logement																									6400		6400	6400
	FRAR					380				(380)	840	980			650						(650	200	50					3100	3100
	Indus. agric. (huil. meunerie)																								2000			2000	2000
	Production animale																								550			550	600
	Autres participations													50											11550			11600	11600
	S-Total Transf. et Interven.																											(23650)	(23700)
VIII	ETUDES ET RECHERCHES																										7150	7150	7100
	TOTAL des dépenses au sens des Lois-Programmes (A)	58000	1100	12100	181200	26080	9200	9700	1700	46680	26640	4580	7750	29400	4250	3100	2400	6300	500	2900	19450	9700	2450	16200	14400	10000	7150	275600	275600
	Dépenses considérées comme investissements publics par la Loi-Plan mais hors Lois-Programmes (B)																											(10750)	(10800)
	Hydraulique Abidjan											1750																1750	1800
	Fonds d'entretien routier					9000				(9000)																		9000	9000
	Dép. inclus. dans les Lois-Progr. mais non considérées comme invest. publ. dans la Loi-Plan (C)	59000 (1)		12100 (2)	71100																						2250 (3)	34350	34400
	TOTAL au sens de la Loi-Plan (A) + (B) - (C)	58000	1100	-	149100	35080	9200	9700	1700	55680	26640	6330	7750	29400	4250	3100	2400	6300	500	2900	19450	9700	2450	16200	14400	10000	4900	252000	252000
	TOTAL (arrondi à la cent. d'mill.)	58000	1100	-	149100	35100	9200	9700	1700	55700	26600	6300	7700	29400	4300	3100	2400	6300	500	2900	19500	9700	2500	16200	14400	10000	4900	252000	252000
	dont { Noyau Garanti	53200	700	-	43900	29500	9200	9700	1000	49400	20700	6100	7700	29400	3900	3100	1900	5200	200	2500	16800	9200	2400	12700	9700	8500	4500	220000	220000
	dont { Tranche Optionnelle	5800	400	-	6200	5600	-	-	700	6300	5900	200	-	-	400	-	500	1100	300	400	2700	500	100	3500	4700	1500	400	32000	32000

(1) Dépenses figurant dans la Loi-Plan au titre des subventions à l'Agriculture.
(2) Dépenses figurant dans la Loi-Plan au titre des investissements du secteur « Industrie ».
(3) Dépenses figurant dans la Loi-Plan au titre des subventions à la recherche.
Note : les chiffres entre parenthèses représentent des Sous-Totaux.

DEPENSES PUBLIQUES D'INVESTISSEMENT POUR LA PERIODE 1971 - 1975
TABLEAU DE PASSAGE ENTRE LA LOI-PLAN ET LES LOIS-PROGRAMMES
NOYAU GARANTI

Tableau N° 4

en millions de F CFA 1970

Secteur ou sous-secteur / Nomenclature de la Loi-Plan / Nomenclature des Lois-Programmes	Investissements des sociétés agric. d'Etat et inter. directes de la CSPPA	Investissements agricoles réalisés par les Ministères	Investissements réalisés par le secteur industriel	SOUS-TOTAL AGRICULTURE	Routes, ponts, bacs	Chemin de fer	Ports et voies lagunaires	Aérodromes	SOUS-TOTAL TRANSPORTS	Edilité	Hydraulique	Postes et Télécommunications	Electricité	Enseignement primaire et éducation télévisuelle	Enseignement secondaire	Enseignement supérieur	Enseignement technique et Formation professionnelle	Affaires culturelles et Beaux-Arts	Enseignement agricole	SOUS-TOTAL DEVELOPPEMENT CULT.	Santé publique	Infrastructure sociale	Infrastructure administrative	Participations financières	Dépenses d'aides publiques au logement	Etudes non prises en compte ailleurs	TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL (arrondi à la centaine de millions)
I DEVELOP. AGRICOLE																												
Investissements agricoles proprement dits	61800			61800																							61800	61800
Divers-Cultures		700		(700)																							700	700
Infrastructure ARSO					800				(800)	900	200																1900	1900
Industries agricoles			11300	11300																							11300	11300
Abattoirs et marchés à bétail et à viande			800	(800)						100																	900	900
Sous-Total développement agricole																											(76600)	(76600)
II INFRASTRUCT. ECONOM.																												
21 Routes, ponts et bacs					19400				(19400)																		19400	19400
22 Edilité																												
Edilité proprement dite										17750																	17750	17700
Fêtes de l'Indépendance								50	(50)	1350	200										100	100	400	300			2500	2500
Logements de Kossou																									2500		2500	2500
Sous-Total édilité																											(22750)	(22700)
23 Chemin de fer						9200			(9200)																		9200	9200
24 Ports et voies lagunaires							9700		(9700)																		9700	9700
25 Aérodromes								950	(950)																		950	1000
26 Hydraulique											3200																3200	3200
27 Postes et télécommunicat.												7700															7700	7700
28 Electrification																												
Investissements													29400														29400	29400
Déplac. des popul. de Kossou																											600	600
Sous-Total électrification																											(30000)	(30000)
Sous-Total infrastructure économique																											102900	102900
III DEVELOP. CULTUREL																												
31 Enseignement primaire														950					(950)								950	900
32 Enseignement secondaire															3100				(3100)								3100	3100
33 Enseignement supérieur																1900			(1900)								1900	1900
34 Enseign. tech. et formation professionnelle																	5150		(5150)								5150	5300
36 Affaires cult. et Beaux Arts																		200	(200)								200	200
37 Jeunesse, éducation populaire et sports																				1250							1250	1300
38 Enseignement agricole																				2500	(2500)						2500	2500
39 Education télévisuelle																					(2450)						2450	2500
Sous-Total dévelop. cult.														2450													(17300)	(17300)
IV INFRASTUCT. SANIT.																						9000					9000	9000
V INFRASTRUCT. SOCIALE																							1000				1000	1000
VI INFRASTRUCT. ADMINIST.																								12300			12300	12300
VII TRANSF. ET INTERVENT.																												
Logement																									5400		5400	5400
FRAR					280				(280)	600	730			500					(500)			150	40				2300	2300
Indus. agric. (huil. sucrerie)																								3000			3000	3000
Production animale																								550			550	600
Autres participations												50												6850			6900	6900
Sous-Total Transferts et interventions																											(17150)	(17150)
VIII ETUDES ET RECHERCHES																										6750	6750	6700
TOTAL des dépenses au sens des Lois-Programmes (A)	61800	700	12100	74600	20480	9200	9700	1000	40380	20700	4330	7750	29400	3900	3100	1900	5150	200	2500	16750	9250	2390	12700	9700	8500	6750	243200	243200
Dépenses consid. comme inves. publ. par la L-Plan mais hors des Lois-Programmes (B)																												
Hydraulique Abidjan											1750																(1750)	(1800)
Fonds d'entretien routier					9000				(9000)																		1750	1800
Dépenses incl. dans les L-Prog. mais non consid. comme inves. publ. dans la Loi-Plan (C)	-19600 (1)		-12100 (2)	-31700																							9000	9000
TOTAL des investissements publics au sens de la Loi-Plan = (A)+(B)-(C)	42200	700	-	42900	29480	9200	9700	1000	49380	20700	6080	7750	29400	3900	3100	1900	5150	200	2500	16750	9250	2390	12700	9700	8500	-2250 (3)	-33950	-34000
TOTAL (arrondi à la centaine de millions)	42200	700	-	42900	29500	9200	9700	1000	49400	20700	6100	7700	29400	3900	3100	1900	5200	200	2500	16800	9200	2400	12700	9700	8500	4500	229000	229000

(1) Dépenses figurant dans la Loi-Plan au titre des subventions de fonctionnement à l'Agriculture.
(2) Dépenses figurant dans la Loi-Plan au titre des investissements du secteur « Entreprises ».
(3) Dépenses figurant dans la Loi-Plan au titre des subventions à la recherche.
Note : Les chiffres entre parenthèses représentent des sous-Totaux.

DEPENSES PUBLIQUES D'INVESTISSEMENT POUR LA PERIODE 1971 - 1975
TABLEAU DE PASSAGE ENTRE LA LOI-PLAN ET LES LOIS-PROGRAMMES
TRANCHE OPTIONNELLE

en millions de F CFA 1970

Tableau N° 5

Secteur ou Sous-Secteur	Nomenclature de la Loi-Plan / Nomenclature des Lois-Programmes	Invest.des sociétés agric. d'Etat et interventions directes de la CSSPPA	Investissements agric. réalisés par les Ministères	Investissements réalisés par le secteur industriel	SOUS-TOTAL : AGRICULTURE	Routes, ponts, bacs	Chemin de fer	Ports et voies lagunaires	Aérodromes	SOUS-TOTAL : TRANSPORTS	Edilité	Hydraulique	Postes et télécommunicat.	Electricité	Enseignement primaire et éducation télévisuelle	Enseignement secondaire	Enseignement supérieur	Enseignement tech. et formation professionnelle	Affaires culturelles et Beaux-Arts	Enseignement agricole	SOUS-TOTAL : DEVELOPPEMENT CULT.	Santé Publique	Infrastructure sociale	Infrastructure administrative	Participations financières	Dépenses d'aide publique au logement	Etudes non prises en compte ailleurs	TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL (arrondi à la centaine de millions)
I	DEVELOP. AGRICOLE																											6200	6200
	Investissements agricoles proprement dits	6200			(6200)																							400	400
	Divers-Cultures		400		(400)																							200	200
	Infrastructure ARSO					100				(100)	100																		
	Industries agricoles																												
	Abattoirs et marchés à bétail et à viande																											(6800)	(6800)
	Sous-Total Dével. agric.																											5400	5400
II	INFRASTRUCT. ECONOM.					5400				(5400)																			
21	Routes, ponts et bacs																											5600	5600
22	Edilité										5600																		
	Edilité proprement dite																										500	500	500
	Fêtes de l'indépendance																											(6100)	(6100)
	Logements de KOSSOU																												
	Sous-Total édilité																												
23	Chemins de fer																												
24	Ports et voies lagunaires																											700	700
25	Aérodromes								700	(700)																			
26	Hydraulique																												
27	Poste et télécommunications																												
28	Electrification inves. Investissements																												
	Déplac.des popul.de Kossou																											-	-
	Sous-Total électrification																											(12200)	12200
	Sous-Total infras. économ.																												
III	DEVELOP. CULTUREL														200						(200)							200	200
31	Enseignement primaire																												
32	Enseignement secondaire															500					(500)							500	500
33	Enseignement supérieur																1150				(1150)							1150	1100
34	Enseig. tech. et formation professionnelle																	300			(300)							300	300
36	Affaires cult. et Beaux-Arts																						50					50	100
37	Jeunesse Educ.Popul et Spts																			400	(400)							400	400
38	Enseignement agricole																												
39	Education télévisuelle																											(2600)	(2600)
	Sous-Total Dévelop. cult.																						400					400	400
IV	INFRASTRUCT. SANIT.																												
V	INFRASTRUCT. SOCIALE																							3500				3500	3500
VI	INFRASTRUCT. ADMINIST.																												
VII	TRANSF. ET INTERVENT.																										1000	1000	1000
	Logement					100				(100)	240	250			150						(150)	50	10	-				800	800
	FRAR																												
	Indust.agric.(huil.sucrerie)																								4700			4700	4700
	Autres participations																											(6500)	(6500)
	Sous-Total transf. et intervent.																										400	400	400
VIII	ETUDES ET RECHERCHES																												
	TOTAL des dépenses au sens des Lois-Programmes (A)	6200	400	-	(6600)	5600			700	(6300)	5940	250			350		500	1150	300	400	(2700)	450	60	3500	4700	1500	400	32400	32400
	Dépenses considérées comme investissements publics par la Loi-Plan mais hors des Lois-Programmes (B)																												
	Dépen. incluses dans les Lois-Prog.mais non considérées comme invest.pub.dans la Loi-Plan (C)	-400 (1)			(-400)																							- 400	- 400
	TOTAL des dépenses au sens de la Loi-Plan (A) + (B) - (C)	5800	400		(6200)	5600			700	(6300)	5940	250			350		500	1150	300	400	(2700)	450	60	3500	4700	1500	400	32000	32000
	TOTAL (arrondi à la centaine de millions)	5800	400		(6200)	5600			700	(6300)	5900	200			400		500	1100	300	400	(2700)	500	100	3500	4700	1500	400	32000	32000

(1) Dépenses figurant dans la Loi-Plan au titre des subventions à l'Agriculture.

Nota : Les chiffres entre parenthèses représentent des sous-totaux.

3 - *Ventilation des investissements publics au sens des Lois-Programmes.*

Les investissements publics au sens des Lois-Programmes figurent dans la dernière colonne de chacun des tableaux n° 3, 4 et 5. On a rassemblé ci-après, dans le tableau n° 6, la ventilation de ces investissements, d'une part selon les secteurs et les principaux sous-secteurs des Lois-Programmes, d'autre part en tenant compte de la distinction entre le noyau garanti et la tranche optionnelle.

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS 1971 - 1975
SELON LES SECTEURS DE LA LOI - PROGRAMME

Tableau N° 6

(en millions de F CFA 1970
chiffres arrondis à la centaine de millions)

N°	SECTEURS ET SOUS-SECTEURS	Ensemble	dont	
			Noyau garanti	Tranche optionnelle
I	DEVELOPPEMENT AGRICOLE			
10	Cultures industrielles	51.200	50.100	1.100
12	Cultures vivrières	10.900	7.200	3.700
14	Divers Cultures	1.100	700	400
15	Sols et forêts(non compris pêche continentale)	3.300	3.300	-
16	Elevage	4.800	4.800	-
17	Pêches (y compris pêche continentale)	1.700	1.700	-
18	Opérations de développement intégré	10.400	8.800	1.600
	Sous-Total	83.400	76.600	6.800
II	INFRASTRUCTURE ECONOMIQUE			
21	Routes, ponts, bacs	24.800	19.400	5.400
22	Edilité	28.800	22.700	6.100
23	Chemin de fer	9.200	9.200	-
24	Ports et voies lagunaires	9.700	9.700	-
25	Aérodromes	1.700	1.000	700
26	Hydraulique	3.200	3.200	-
27	Postes et Télécommunications	7.700	7.700	-
28	Electrification	30.000	30.000	-
	Sous-Total	115.100	102.900	12.200
III	DEVELOPPEMENT CULTUREL			
31	Enseignement primaire	1.100	900	200
32	Enseignement secondaire	3.100	3.100	-
33	Enseignement supérieur	2.400	1.900	500
34	Enseignement technique et formation professionnelle	6.300	5.200	1.100
36	Affaires culturelles et Beaux Arts	500	200	300
37	Jeunesse, éducation populaire et sports	1.300	1.200	100
35,38	Enseignement agricole	2.900	2.500	400
39	Education télévisuelle	2.500	2.500	-
	Sous-Total	20.100	17.500	2.600
IV	INFRASTRUCTURE SANITAIRE	9.400	9.000	400
V	INFRASTRUCTURE SOCIALE	1.000	1.000	-
VI	INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE			
	Services administratifs	11.500	9.800	1.700
	Information	4.300	2.500	1.800
	Sous-Total	15.800	12.300	3.500
VII	TRANSFERTS et INTERVENTIONS	23.700	17.200	6.500
VIII	ETUDES et RECHERCHES	7.100	6.700	400
	TOTAL GENERAL	275.600	243.200	32.400

III. - LE DÉVELOPPEMENT RURAL

1 - *Modifications des programmes*

a - L'hévéa

Au cours de l'année 1970, les négociations entre le Gouvernement ivoirien et les deux groupes privés, Michelin et Good Year, qui apporteront leur concours technique à la réalisation du programme hévéa, ont progressé plus rapidement que prévu. La réalisation du programme hévéa sera donc avancée.

Il semble d'autre part, que les dépenses de réalisation seront très supérieures à celles prévues dans le chapitre 3 de la troisième partie, en raison d'abord d'un calendrier accéléré de réalisation, mais aussi de coûts unitaires d'investissement plus élevés.

b - Le coton

Ainsi qu'il est indiqué page 176, la campagne cotonnière 1969-1970 dont la production entre dans le circuit économique en 1970, a été marquée par des conditions climatologiques anormales. La production effective a été de 32 000 tonnes, alors que l'on escomptait 52 000 tonnes si les circonstances avaient été normales.

Les résultats de la campagne 1970-1971 ne sont guère meilleurs que ceux de 1969-1970 : la production est estimée à 35 000 tonnes pour une superficie de 36 000 ha. La dernière campagne cotonnière a également été marquée par une pluviométrie anormale qui a surtout affecté la zone Nord du pays.

Il semble néanmoins que d'autres facteurs soient responsables de l'évolution actuelle : insuffisance des capacités de travail dans certaines régions, concurrence de cultures vivrières et industrielles plus rémunératrices que le coton dans d'autres régions.

Dans la situation actuelle, il est très difficile de connaître l'incidence précise des divers facteurs énoncés et par conséquent de prévoir l'évolution des productions au cours des prochaines campagnes.

Il paraît néanmoins très improbable que l'objectif de 95 000 tonnes indiqué dans le Plan puisse être atteint en 1975. Un objectif de 60 000 à 70 000 tonnes en 1975 paraîtrait plus raisonnable.

L'expérience des deux dernières campagnes renforce la nécessité de mettre en œuvre les propositions formulées dans la troisième partie concernant les méthodes d'intervention et l'accroissement de la productivité du travail en région de savanes. C'est une condition essentielle pour obtenir une meilleure répartition des revenus régionaux qui constitue un des objectifs fondamentaux du Plan.

La révision des objectifs de production cotonnière n'a qu'une faible incidence sur les perspectives de croissance économique globale. Cependant, au niveau régional, cette révision se traduit par une baisse de 10 % environ de la production agricole commercialisée par rural présent escomptée en 1975 dans le département du Nord. Toutefois le prix moyen pondéré d'achat de coton ayant été porté de 33,5 F par kg en 1969-1970, prix retenu dans les perspectives de la troisième partie, à 38,5 F en 1970-1971, le revenu en termes réels du département du Nord ne sera pas très éloigné de celui prévu dans le Plan.

c - Le kénaf

Le Gouvernement a pris la décision en août 1970 d'entreprendre la réalisation du projet kénaf tel qu'il a été présenté dans sa forme initiale par la société GARDELLA.

d - Les opérations intégrées

Les programmes agricoles de l'A.V.B. et de l'A.R.S.O. sont encore actuellement au stade des études. Un schéma directeur précis doit être établi dans le courant de 1971 par chacun des organismes.

Les prévisions de dépenses indiquées dans le chapitre 3 de la troisième partie (pages 188 et 189) pour les programmes A.V.B. et A.R.S.O. semblent, à la lumière d'études récentes, relativement sous-évaluées. Elles ont été réévaluées dans le cadre de cette mise à jour.

Faute de financement, les opérations intégrées en région de savane, Brobo-Diabo et Mankono, ne pourront débuter en 1971, ce qui réduit le montant des estimations de dépenses pour la période 1971-1975.

2 - *Les dépenses des programmes « Agriculture - Forêts - Pêches »*

Les dépenses figurant aux tableaux n°s 121 et 121 bis, pages 220 et 221, ont été réévaluées en janvier 1971 afin de tenir compte des modifications de contenu de programmes et de la hausse des coûts.

Les dépenses réévaluées apparaissent dans les trois tableaux ci-après qui, afin de faciliter l'exécution du Plan et son contrôle, sont présentés à la fois dans l'optique de la Loi-Plan et dans celle de la Loi-Programme.

Il convient de préciser que les investissements au sens de la Loi-Plan (tableaux n° 7 et 8) comprennent :

— Au titre des investissements publics : 48 milliards pour le secteur primaire, 1,1 milliard de

DEPENSES DU SECTEUR « AGRICULTURE - FORETS - PECHES »
PENDANT LA PERIODE 1971-1975
AU SENS DE LA LOI-PLAN

Tableau N° 7 (en millions de F. CFA 1970)

	DEPENSES TOTALES	Ventilation selon la nature des dépenses		Ventilisation selon le mode de financement	
		Investissements	Fonctionnement	Fonds publics, subventions ou emprunts	Ressources propres
I - SECTEUR PRIMAIRE					
1 - Branche 01	14.800	7.900	6.900	14.800	-
dont agriculture vivrière	(10.900)	(6.500)	(4.400)	(10.900)	-
élevage	(3.900)	(1.400)	(2.500)	(3.900)	-
2 - Branche 02 Agriculture industrielle et d'exportation	47.300	30.600	16.700	39.900	7.400
3 - Opérations de développement intégré (partie agricole)	8.300	5.200	3.100	8.300	-
4 - Branche 03 exploitation forestière	3.300	3.300	-	3.300	-
5 - Branche 04 pêches	1.700	1.000	700	1.700	-
Sous-total	75.400	48.000	27.400	68.000	7.400
II - DEPENSES DES MINISTERES	1.100	1.100	-	1.100	-
III - ACTIVITES LIEES AU SECTEUR PRIMAIRE					
1 - Industries agricoles (entreprises)	11.300	11.300	-	11.300	-
2 - Abattoirs (entreprises)	800	800	-	800	-
3 - Marchés à bétail et à viande (édilité)	100	100	-	100	-
4 - Partie non-agricole des opérations intégrées (infrastructure économique)	2.100	2.100	-	2.100	-
Sous-total	14.300	14.300	-	14.300	-
TOTAL GENERAL	90.800	63.400	27.400	83.400	7.400

dépenses des ministères, 100 millions concernant l'édilité des abattoirs et des marchés, ainsi que 2,1 milliards pour l'infrastructure économique des opérations intégrées.

— Au titre des investissements des entreprises : les activités des sociétés d'Etat liées au secteur primaire pour un montant de 12,1 milliards (11,3 milliards pour les industries agricoles et 0,8 milliard pour les abattoirs et marchés).

Les investissements publics au sens des Lois-Programmes (cf tableau n° 9 ci-après) regroupent dans le secteur « Développement agricole » l'ensemble des dépenses publiques du secteur primaire, des ministères et des activités liées au secteur primaire, à l'exclusion toutefois des ressources propres des sociétés d'Etat (7,4 milliards du tableau n° 7). Le montant global des investissements considérés s'élève pour la période 1971-1975 à 83,4 milliards.

Les dépenses globales du secteur « Agriculture - Forêts - Pêches », réévaluées en janvier 1971, se montent à 75,4 milliards, alors qu'elles avaient été estimées à 71,7 milliards à l'époque de l'élaboration du chapitre 3 des perspectives de croissance (cf tableau n° 121, page 220). En comparant le tableau n° 121 et le tableau n° 7, on peut remarquer que les réévaluations n'affectent que faiblement la répartition par sous-secteurs.

Les modifications les plus importantes concernent les programmes coton et hévéa ainsi que les opérations intégrées. La réduction des objectifs de production de coton se traduit par une baisse des dépenses de 5,7 à 4 milliards. Les investissements prévus au titre de l'hévéa passent par contre de 2,7 à 4,1 milliards.

Concernant les opérations intégrées, le coût du programme d'aménagement de la vallée du Bandama passe de 2,5 à 3,5 milliards tandis qu'une réduction de 1 milliard apparaît au titre des opérations intégrées de savane (Brobo-Diabo et Mankono) qui, faute de financement, n'ont pu débuter en 1971. Il reste, comme il a été indiqué antérieurement, que la plupart des opérations intégrées sont encore au stade d'étude et que les prévisions de dépenses ne peuvent être qu'indicatives.

INVESTISSEMENTS DU SECTEUR « AGRICULTURE - FORETS - PECHES » PENDANT LA PERIODE 1971-1975 AU SENS DE LA LOI-PLAN

(en millions de F CFA 1970)

Tableau N° 8

	TOTAL	Noyau garanti	Tranche optionnelle
I - SECTEUR PRIMAIRE			
1 - Branche 01	7.900	4.500	3.400
dont agriculture vivrière	(6.500)	(3.100)	(3.400)
dont élevage	(1.400)	(1.400)	-
2 - Branche 02 : agriculture industrielle et d'exportation	30.600	29.600	1.000
3 - Opérations de développement intégré (partie agricole)	5.200	3.800	1.400
4 - Branche 03 : exploitation forestière	3.300	3.300	-
5 - Branche 04 : pêches	1.000	1.000	-
Sous-Total	48 000	42.200	5.800
II - DEPENSES DES MINISTERES	1.100	700	400
III - ACTIVITES LIEES AU SECTEUR PRIMAIRE			
1 - Industries agricoles (entreprises)	11.300	11.300	-
2 - Abattoirs (entreprises)	800	800	-
3 - Marchés à bétail et viande (édilité)	100	100	
4 - Partie non-agricole des opérations intégrées (infrastructure économique)	2.100	1.900	200
Sous-Total	14.300	14.100	200
IV - TOTAL GENERAL	63.400	57.000	6.400

DEPENSES DU SECTEUR «DEVELOPPEMENT AGRICOLE» PENDANT LA PERIODE 1971 - 1975 AU SENS DES LOIS - PROGRAMMES

Tableau N° 9

(en millions de F. CFA 1970)

SOUS-SECTEURS des Lois-Programmes	Correspondance Loi-Plan	DEPENSES		
		Total	Noyau garanti	Tranche optionnelle
10 - Cultures industrielles	Branche 02	39.900	38.800	1.100
	Industries (Branches 05, 08, 14, 18, 20)	11.300	11.300	-
	Sous-Total	51.200	50.100	1.100
12 - Cultures vivrières	Branche 01	10.900	7.200	3.700
14 - Divers-cultures	Dépenses d'investissement des ministères	1.100	700	400
15 - Sols et Forêts (1)	Branche 03	3.300	3.300	-
16 - Elevage	Elevage (branche 01)	3.900	3.900	-
	Abattoirs, marchés à bétail et viande (branche 27 et infra-structure économique)	900	900	-
	Sous-total	4.800	4.800	-
17 - Pêches	Branche 04	1.700	1.700	-
18 - Opérations intégrées	Secteur agriculture	8.300	6.900	1.400
	Opérations non agricoles (infrastructure économique)	2.100	1.900	200
	Sous-Total	10.400	8.800	1.600
TOTAL DU SECTEUR DEVELOPPEMENT AGRICOLE	Secteur primaire	68.000	61.800	6.200
	Dépenses des ministères	1.100	700	400
	Activités liées au secteur primaire	14.300	14.100	200
	TOTAL GENERAL	83.400	76.600	6.800

(1) Bien que figurant au chapitre « sols et forêts » dans la Loi-Programme, la pêche continentale a été incluse dans la rubrique pêches.

IV. - L'EXPANSION INDUSTRIELLE

Les objectifs industriels 1975 présentés dans le chapitre 4 de la troisième partie ont été fondés sur une estimation des chiffres de l'année 1970 (choisie comme année de référence) aussi précise qu'il a été possible de le faire en 1969-1970.

1 - *Les estimations pour l'année 1970.*

Toutes les rubriques du chapitre ont été chiffrées en volume, puis en valeur, en utilisant le système des prix de 1968. Les informations dont on a disposé, au début de 1971, pour 1970, montrent qu'en tenant compte de la hausse des prix les objectifs ont été globalement atteints.

Au niveau de chaque produit il n'en est pas exactement de même. C'est ainsi que les estimations retenues pour 1970 étaient insuffisantes en ce qui concerne l'industrie des boissons gazeuses (branche 7) où il a été retenu une production de 1 579 millions de F alors qu'on a dépassé les 2 200 millions de F et sans doute aussi pour les produits chimiques (branche 14) et les industries mécaniques et électriques (branche 17).

Par contre les productions estimées n'ont pas été atteintes pour l'industrie du bois (branche 15), pour

l'industrie textile (branche 18) et surtout pour les huileries (branche 20) ; pour ces dernières, les estimations présentées s'élevaient à 2 160 millions de F alors que la production effective se situe aux environs de 2 000 millions de F. Il en est de même pour les engrais (branche 13), l'unité en place n'ayant pas commencé à produire en 1970.

2 - *Les objectifs pour 1975 et 1980*

Dans l'ensemble les objectifs fixés restent valables. Il est apparu cependant possible et souhaitable de modifier certains d'entre eux à la lumière des dernières informations disponibles et à la suite des travaux de planification qui se sont poursuivis au cours de l'année 1970.

a - Usinage du café (branche 5)

En ce qui concerne l'usinage du café, la création d'unités industrielles de grande taille n'avait pas été envisagée. Il semble maintenant probable que sept unités seront implantées d'ici 1980, représentant un investissement de 8 milliards de F CFA environ (dont 5 milliards au cours de la période 1971-1975). Se proposant d'assurer le traitement complet du café depuis les cerises jusqu'aux sacs plombés, ces unités seront en mesure de traiter environ 240 000 tonnes de cerises.

b - Chocolaterie (branche 8)

Le projet de chocolaterie inscrit pour 1975 sera beaucoup plus important qu'on ne l'avait pensé (15 000 tonnes de fèves de cacao, au lieu de 1 500 tonnes).

c - Energie électrique (branche 9)

Le programme d'investissements pour le quinquennat 1971-1975 qui avait été retenu (tableau n° 23 page 268) s'élevait à 29 400 millions de F. Quelques retards dans la réalisation de certains programmes qui devaient se réaliser avant 1971 ainsi que des réévaluations récentes font penser que ce montant sera dépassé de plusieurs milliards, dont le financement sera assuré par les ressources propres et par des emprunts de l'E.E.C.I.

d - Minerai de fer (branche 10)

On dispose d'un certain nombre de nouveaux éléments qui complètent, précisent et modifient les estimations faites en 1969. Le site définitivement retenu se trouve relativement éloigné de Bangolo. Il s'agit du Mont Klahoyo dans la sous-préfecture de Fakobly.

La décision d'exploiter le minerai de fer sera prise au vu des résultats des prospections qui sont en cours. Il s'agit principalement de s'assurer que le gisement a les réserves et les caractéristiques favorables recherchées. Ceci sera fait courant 1971. La décision pourrait donc être prise très rapidement.

Cette exploitation, si elle doit être entreprise, aura probablement les caractéristiques suivantes :

— Production : 10 millions de tonnes de pellets par an.

— Investissements : de l'ordre de 500 millions de dollars, soit 140 milliards de F CFA.

— Evacuation : le minerai sera acheminé à la côte par tube (investissement : 11 milliards environ) ou par chemin de fer (investissement : 20 milliards environ). Les installations portuaires devront pouvoir accueillir des minéraliers de 250 000 t (investissement : 15 milliards) et permettre le déchargement des trains en marche lente.

— Energie électrique : selon les solutions techniques retenues, il faut penser que l'investissement à prévoir se situe entre 8 et 12 milliards dans le cas d'une production thermique.

— Effectifs : 6 000 emplois dont 2 000 spécialisés (10 000 emplois pendant la période d'installation).

Le calendrier des opérations serait, dans la meilleure hypothèse, le suivant :

Le choix du mode d'évacuation et du lieu d'implantation des installations portuaires sera fait à la fin 1971 - courant 1972. En même temps des essais de traitement du minerai seront entrepris en usine pilote et les méthodes d'enrichissement mises au point.

De la mi-1972 à la mi-1973, les études préalables aux installations seront menées à bien. Puis les travaux eux-mêmes commenceront, pour se terminer mi-1976, début 1977. Pendant les derniers mois de 1976, les premiers pellets seront produits au rythme de 2 millions de tonnes/an et dès 1977 ou 1978 le rythme de 10 millions de tonnes/an devrait pouvoir être atteint.

e - Filature-tissage (branche 18)

Le complexe textile de Dimbokro se réalisera par tranches successives et ne sera qu'en partie en place en 1975. D'autres usines seront construites mais, du fait de l'étalement des programmes de production, l'objectif de 20 400 tonnes de coton traitées par les filatures-tissages ne sera atteint que vers 1977.

f - Pneumatiques (branche 21)

Au lieu de 300 000 enveloppes retenues pour 1975, il est possible qu'une grande unité s'installe, pouvant produire 3 000 000 d'enveloppes. L'investissement s'éléverait alors à 20 milliards de F CFA.

g - Pâte à papier (branche 22)

Les études et les contacts avec les industriels se poursuivent, mais il apparaît maintenant très difficile qu'on puisse produire de la pâte et du papier-carton dès 1975.

V. - LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS

1 - *Le réseau routier*

Les corrections apportées aux projets figurant dans les perspectives de croissance, au chapitre 5 de la troisième partie, sont dues essentiellement à la réévaluation des coûts impliquée par l'augmentation des prix entre 1968 et 1970. On doit cependant noter que pour répondre aux objectifs visant à assurer la viabilité permanente des routes secondaires et le désenclavement des villages, les investissements de la période 1971-1975 en routes secondaires et en pistes ont été nettement augmentés (passant de 800 à 1 180 millions) ; il faut ajouter à ce montant les travaux qui doivent être engagés au titre des F.R.A.R. en matière de pistes et pour lesquels la part de l'Etat serait de 380 millions de F pendant le quinquennat. Dans le même souci on a majoré les investissements pour les ponts et bacs qui passent ainsi de 1 000 à 1 400 millions de F CFA.

Dans le domaine des liaisons inter-régionales, le montant des investissements, qui était initialement de 15,2 milliards de F en prix de 1968, passe à 19,1 milliards de F en prix de 1970. La différence entre ces deux chiffres est due non seulement à la hausse des prix mais aussi à la prise en compte des travaux restant à exécuter en 1971 sur la route Abengourou-Agnibilékrou (environ 300 millions), aux études à poursuivre et à une légère augmentation, très souhaitable, du volume des travaux nouveaux dont l'intérêt économique est confirmé par les études récentes.

Pour l'ensemble du réseau routier le montant des investissements, y compris le gros entretien financé par le F.E.R., passe de 30 milliards (valeur 1968) à 35,1 milliards (valeur 1970), dont 29,5 milliards en noyau garanti et 5,6 milliards en tranche optionnelle. La répartition est la suivante :

Tableau N° 10

(en millions de F. CFA 1970)

	Ensemble des investissements 1971 - 1975	dont	
		Noyau garanti	Tranche optionnelle
1 ROUTES SECONDAIRES ET PISTES			
Opérations régionales (routes secondaires et pistes de l'ARSO et de l'AVB)	4.000	3.100	900
Autres routes secondaires, de désenclavement et d'intérêt touristique	1.200	800	400
Constructions et aménagements de pistes financés par l'Etat au titre des F.R.A.R.	380	280	100
Sous - total	5.580	4.180	1.400
2 PONTS ET BACS	1.400	1.000	400
3 LIAISONS INTER-REGIONALES ET INTERNATIONALES	19.100	15.300	3.800
4 TOTAL (1 + 2 + 3)	26.080	20.480	5.600
5 FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	9.000	9.000	-
TOTAL GENERAL (4 + 5)	35.080	29.480	5.600
TOTAL GENERAL arrondi	35.100	29.500	5.600

2 - *Le réseau ferroviaire*

Les investissements totaux prévus pour la RAN ont été réajustés en fonction des nouvelles données disponibles et passent ainsi de 9 à 9,2 milliards de F, entièrement en noyau garanti.

Les études en cours devraient permettre de savoir prochainement si et comment les travaux de modernisation de la voie prévus entre Dimbokro et Tafiré peuvent être accélérés. Si cela est techniquement possible, il conviendra de dégager les crédits nécessaires à ces opérations hautement prio-

ritaires (c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on a affecté tous les investissements au noyau garanti), de manière qu'avant 1976 la partie modernisée de la voie dépasse, aussi largement que possible, la ville de Bouaké.

Il faut remarquer par ailleurs que l'estimation des coûts de renforcement et d'extensions envisagés dans la zone d'Abidjan s'élève maintenant à près de 3 milliards de F CFA : entre 1971 et 1975 il est prévu d'en réaliser pour un montant de l'ordre de 1,2 milliard.

3 - *Les ports*

En fonction des réévaluations de prix et de contenu des programmes, notamment en ce qui concerne les travaux d'aménagement du canal de Vridi, ainsi que les frais d'entretien, de renouvellement et d'achat de matériel pour le port d'Abidjan, les investissements portuaires, qui avaient été estimés à 8 350 millions (valeur 1968) représenteront 9 700 millions (valeur 1970).

4 - *Le transport aérien*

Pour tenir compte des incertitudes qui subsistent au sujet de l'importance des travaux à exécuter sur les aérodromes de villes de l'intérieur, le programme d'investissement initialement prévu pour 2 milliards de F CFA a été ramené à 1,7 milliard, répartis à raison d'un milliard en noyau garanti et de 700 millions en tranche optionnelle. Les 300 millions restant devront être compris dans une tranche complémentaire et être engagés si le développement du trafic intérieur l'exige.

5 - *La poste et les télécommunications*

Le réajustement des dépenses d'investissement pour la poste et les télécommunications tient essentiellement au fait qu'on a retiré du montant des investissements publics les dépenses, évaluées à environ 1,2 milliard de F CFA, qui sont à la charge d'INTELCI (mais on a naturellement maintenu la part du capital d'INTELCI qui sera souscrite par l'Etat). Compte tenu par ailleurs d'une réévaluation en hausse des investissements postaux, le montant total des dépenses s'élève à 7,7 milliards de F, affectés en totalité au noyau garanti.

VI. - ÉDILITÉ, HYDRAULIQUE

1 - *L'édilité*

Les dépenses consacrées à l'édilité ont été légèrement réévaluées : alors qu'il avait été prévu un montant de 25 milliards de F CFA (valeur 1968), on a finalement retenu le chiffre de 26,6 milliards de F CFA (valeur 1970).

Si les montants restent comparables, la répartition entre les différents programmes a été quelque peu modifiée.

Pour tenir compte des nouveaux projets notamment dans le Sud-Ouest, les crédits d'édilité prévus pour les zones rurales ont été considérablement augmentés (2 300 millions au lieu des 500 millions inscrits initialement). Ces dépenses seront effectuées essentiellement par les Fonds Régionaux d'Aménagement Rural et, pour les régions du Sud-Ouest et du Bandama, par l'A.R.S.O. et l'A.V.B. respectivement.

La prévision des dépenses dans les centres de l'intérieur a légèrement augmenté (7 800 millions au lieu de 7 500 millions).

Il a par contre été nécessaire de réduire un peu les dépenses d'édilité dans la ville d'Abidjan (16,5 milliards contre 17 milliards prévus initialement). Les réductions ont porté sur l'assainissement ; en effet l'assainissement de Treichville est toujours retenu, mais, vraisemblablement, le programme d'ensemble résultant de l'étude O.M.S. ne commencera guère avant la fin du quinquennat et il a dû être nettement diminué. D'autre part, il a été jugé utile de prévoir 500 millions de F CFA au titre d'indemnités versées aux propriétaires qui devront être expropriés (plateau du Banco en particulier).

On sait par ailleurs que, dans la nomenclature des Lois-Programmes, le sous-secteur « Edilité » comprend notamment l'ensemble des dépenses prévues pour les fêtes de l'Indépendance ainsi que le coût du relogement des populations de la région de Kossou. Ce dernier coût a été évalué à 3 milliards de F CFA ; il figure au Plan dans le cadre de l'aide publique au logement.

En ce qui concerne les fêtes de l'Indépendance, le montant des dépenses est de 2,5 milliards, pour lesquels on a, de manière approximative, prévu la répartition suivante entre les différents types d'investissements détaillés dans le Plan (cf, plus haut, le tableau n° 3, page 448) :

	millions de F CFA
— Aérodromes	50
— Edilité	1 350
— Hydraulique	200
— Santé publique	100
— Infrastructure sociale (stades)	100
— Infrastructure administrative	400
— Participations financières (Hôtels)	300
soit au total	2 500

La répartition des investissements globaux retenus pour l'édilité au cours de la période 1971-1975 est donc la suivante :

Tableau N° 11

(en millions de F CFA 1970)

	Ensemble des investissements	dont	
		Noyau garanti	Tranche optionnelle
Abidjan	16.500	12.700	3.800
Centres urbains	7.800	6.000	1.800
Zones rurales	2.300	2.000	300
Ensemble	26.600	20.700	5.900

2 - *L'hydraulique*

Compte tenu des hausses des coûts des travaux et de la modification d'un programme, le montant des dépenses publiques d'hydraulique a été révisé en hausse (environ 6 300 millions de F CFA, au lieu de 5 000 initialement prévus).

Les dépenses d'investissement de la municipalité d'Abidjan pour l'extension du réseau devraient se monter à environ 1 750 millions, tandis que les équipements de production à la charge de la société concessionnaire représenteraient près de 300 millions de F et le coût des branchements pour les usagers à peu près la même somme.

Le montant des travaux prévus pour les villes de l'intérieur a été augmenté, passant de 2 000 millions (prévision initale) à 3 400 millions. Cet accroissement est dû d'une part à la hausse des prix, d'autre part à des réévaluations des équipements de Yamoussoukro.

La part de l'Etat dans l'équipement hydraulique des villages (près de 1 200 millions) sera essentiellement accordée par l'intermédiaire des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (près de 1 milliard), et dans une moindre mesure (200 millions) par l'A.R.S.O. Compte tenu de l'apport des populations dans le cadre des F.R.A.R., les travaux d'hydraulique villageoise devraient atteindre près de 2 200 millions de F CFA, ainsi qu'il avait été initialement prévu.

Etant donné la priorité accordée à la satisfaction des besoins en eau de la population, la presque totalité des investissements a été inscrite en noyau garanti.

En résumé les dépenses d'hydraulique prévues pour la période 1971-1975 sont les suivantes :

Tableau N° 12

(en millions de F. CFA 1970)

	Ensemble des investissements	dont	
		Noyau garanti	Tranche optionnelle
DEPENSES D'HYDRAULIQUE FINANCEES PAR LA PUISSANCE PUBLIQUE			
- Abidjan	1.750	1.750	-
- Centres urbains et semi-urbains	3.400	3.400	-
- Villages	1.180	930	250
TOTAL :	6.330	6.080	250
arrondi à	6.300	6.100	200
DEPENSES TOTALES D'HYDRAULIQUE (y compris les participations des populations et de la SODECI)			
- Abidjan	2.350	2.350	-
- Centres urbains et semi-urbains	3.400	3.400	-
- Villages	2.160	1.660	500
TOTAL	7.910	7.410	500
arrondi à	7.900	7.400	500

VII. - LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL, SOCIAL ET ADMINISTRATIF

1 - *Le développement culturel*

a - La réévaluation des programmes et des coûts

Le développement culturel est un secteur où l'évolution est rapide et dans lequel, en outre, les prix ont très sensiblement augmenté depuis 1969. Il importe donc d'indiquer comment ces changements se répercutent sur les programmes.

b - L'enseignement primaire

Si l'on y inclut l'éducation télévisuelle, les investissements sont portés à 3 600 millions de F CFA, dont 3 400 millions en noyau garanti et 200 millions en tranche optionnelle, en raison d'une réévaluation du coût des Centres d'Animation et de Formation Pédagogique (C.A.F.O.P.).

c - L'éducation extra-scolaire

Le projet de modernisation du monde rural intègre les actions relatives à l'éducation extra-scolaire des jeunes. Les investissements nécessaires sont donc prévus au titre de l'animation rurale.

d - L'enseignement secondaire général

Les investissements nécessaires pour réaliser le programme sont fixés à 3 100 millions de F CFA, entièrement en noyau garanti.

e - Les enseignements techniques et professionnels

L'accroissement des besoins de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a conduit le gouvernement à créer un nouveau département ministériel, chargé de mettre en œuvre de nouveaux programmes de formation et de perfectionnement. Cette nouvelle politique implique un effort financier supplémentaire en faveur de la formation professionnelle, des enseignements techniques et des actions de perfectionnement. On assistera par contre, pendant le quinquennat, à un développement moins vigoureux des enseignements techniques féminins.

Par ailleurs, la mise en application des décisions gouvernementales concernant la promotion de l'entreprise ivoirienne nécessitera des investissements supplémentaires.

Compte tenu de ces éléments et d'une réévaluation des coûts, le volume d'investissement retenu est de 6 300 millions de F CFA, dont 5 150 millions en noyau garanti et 1 150 millions en tranche optionnelle.

f - L'enseignement agricole

Les investissements prévus pour l'enseignement agricole sont portés à 2 900 millions de F CFA, dont 2 500 millions en noyau garanti et 400 millions en tranche optionnelle ; les raisons en sont les suivantes :

— réévaluation du coût de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie,

— développement des moyens de formation de l'encadrement moyen de l'agriculture et de l'élevage (centres, stages, cours par correspondance),

— prise en charge, sur le secteur de l'enseignement agricole, du développement du Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives (CENAPEC) et de l'Animation Rurale, prévus dans le chapitre 3 de la troisième partie, concernant le développement rural.

g - Les enseignements supérieurs

Les possibilités et les délais de financement ne permettront de réaliser pendant le quinquennat que la quatrième tranche du Centre National des Œuvres Universitaires. Par contre, une réévaluation du programme de développement des enseignements supérieurs est prévue.

Les investissements sont ainsi fixés à 2 400 millions de F CFA, dont 1 900 millions en noyau garanti et 500 millions en tranche optionnelle.

h - L'action culturelle

L'accroissement des investissements nécessaires pour assurer la réalisation du programme relatif à la formation, en vue de l'encadrement de l'économie, ne permet pas d'envisager dès la période 1971-1975, un très vaste programme dans le domaine spécifiquement culturel; en conséquence les investissements sont ramenés à 500 millions de F CFA, dont 200 millions en noyau garanti et 300 millions en tranche optionnelle.

i - Récapitulation des investissements pour le développement culturel.

Au cours de la période 1971-1975, les dépenses d'investissement devraient représenter au total — noyau garanti et tranche optionnelle — 18,8 milliards de F CFA, auxquels il faut ajouter les

participations de l'Etat au titre des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural. Par nature d'enseignement, ces investissements se répartissent de la façon suivante :

Tableau N° 13

(en millions de F CFA 1970)

	Ensemble des investissements	Noyau garanti	Tranche optionnelle
Enseignement primaire	3.600	3.400	200
Enseignement secondaire général	3.100	3.100	-
Enseignements supérieurs	2.400	1.900	500
Action culturelle	500	200	300
Sous-total	9.600	8.600	1.000
Enseignements techniques et professionnels	6.300	5.150	1.150
Enseignement agricole	2.900	2.500	400
Total	18.800	16.250	2.550
Participation de l'Etat à la construction d'école au titre des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural	650	500	150
Total Général	19.450	16.750	2.700
Total Général arrondi à la centaine de millions	19.500	16.800	2.700

2 - *La Santé Publique.*

Du fait des augmentations des coûts concernant les hôpitaux de Korhogo et de Man, les investissements des programmes de Santé Publique doivent être portés à 9,4 milliards de F CFA.

Si on ajoute les dépenses qu'il y a lieu de prévoir au titre des fêtes de l'Indépendance et des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural, dépenses qui pourraient représenter respectivement 100 et 200 millions, le montant total des investissements de Santé Publique s'élève à 9,7 milliards de F CFA. Etant donné l'importance des besoins en matière de Santé, le noyau garanti a été fixé à 9 250 millions de F CFA, tandis que la tranche optionnelle a été limitée à 450 millions de F CFA.

3 - *L'animation socio-culturelle*

a - Les centres sociaux et culturels

Compte tenu du retard accumulé dans ce domaine, il a paru nécessaire d'augmenter l'enveloppe financière consacrée à ce secteur. C'est donc 1 milliard de F CFA qui sera attribué à ces investissements pendant le quinquennat 1971-1975 et 2 milliards entre 1976 et 1980. Il faut rappeler à ce sujet que les investissements de type administratif correspondant à ce secteur (directions départementales du travail, bureau du travail, antennes de main-d'œuvre, etc.), soit environ 450 millions de F CFA pendant la période 1971-1975, sont pris en compte dans l'infrastructure administrative.

b - Jeunesse, éducation populaire et sports

En raison des réajustements nécessaires et compte tenu des ressources disponibles, les investissements ont été fixés à 1 300 millions de F CFA.

Il faut ajouter à ces investissements environ 100 millions de F CFA prévus au titre des fêtes de l'Indépendance.

Les incidences sur les programmes initiaux sont les suivantes :

— introduction d'un programme d'équipements sportifs scolaires,

— réduction du programme d'équipements socio-éducatifs (foyers de jeunes),

— révision en baisse du coût de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports.

c - Récapitulation des investissements d'infrastructure sociale

En tenant compte de 50 millions de F CFA envisagés au titre des Fonds Régionaux d'Aménage-

ment Rural, les investissements socio-culturels pour la période 1971-1975 sont les suivants :

(en millions de F. CFA 1970)

Tableau N° 14

Objet	Ensemble des investissements	Noyau garanti	Tranche optionnelle
Centres Sociaux et culturels :			
- Etudes de programmes	30	30	-
- Travail et main-d'œuvre	50	50	-
- Affaires sociales	920	920	-
Sous Total	1.000	1.000	-
Jeunesse, Education populaire et Sports	1.300	1.250	50
Equipements au titre des fêtes de l'indépendance	100	100	-
Equipements au titre des F.R.A.R.	50	40	10
Total	2.450	2.390	60
Total arrondi	2.500	2.400	100

4 - *L'infrastructure administrative*

Compte tenu des ressources prévisibles, les crédits que l'Etat pourra consacrer à l'infrastructure administrative ont été ramenés à 16,2 milliards de F CFA, en réduisant les investissements divers dont le contenu n'était pas précisé. Ce montant de 16,2 milliards comprend les dépenses de nature administrative effectuées à l'occasion des fêtes de l'Indépendance.

En raison de la priorité accordée aux investissements directement productifs, le noyau garanti a été limité à 12,7 milliards et la tranche optionnelle fixée à 3,5 milliards.

conclusion

Les perspectives présentées dans ce document font espérer pour la Côte d'Ivoire une deuxième décennie aussi satisfaisante que le fut la première. Condition du mieux-être des hommes, une croissance économique rapide pourra être obtenue grâce à différentes actions sectorielles. Du fait de la priorité donnée à l'agriculture et à sa modernisation, ce secteur sera le principal de notre croissance, comme il le fut dans ces dix dernières années. Déjà plus étoffé qu'en 1960, notre appareil industriel devra passer à une deuxième phase de son développement ; les industries nouvelles devront se tourner non seulement vers la satisfaction de la demande intérieure mais aussi vers les marchés extérieurs.

Le secteur tertiaire qui fut largement « entraîné » par la croissance économique de la dernière décennie pourra, grâce à sa modernisation et au développement du tourisme, jouer un rôle actif dans les dix prochaines années.

L'expansion économique qui sera ainsi obtenue ne prendra tout son sens que par une participation accrue des Ivoiriens au développement national.

L'orientation de l'épargne nationale vers le développement industriel, la mise en œuvre d'une politique rationnelle de participations publiques, la promotion d'entrepreneurs nationaux dynamiques et responsables permettront aux Ivoiriens de mieux prendre en main la gestion de l'économie nationale.

Finalité du développement, la promotion des hommes sera activement poursuivie. La santé publique et surtout l'éducation seront l'objet d'interventions prioritaires ; l'augmentation des bas revenus, l'amélioration des conditions d'existence et l'aménagement du cadre de vie répondront à l'aspiration des hommes à plus de bien-être.

Pour séduisants que soient les objectifs que se fixe ainsi la nation, il importe de se convaincre que leur réalisation exigera un effort soutenu de tous et une coordination permanente des différentes actions. A cet égard, les pouvoirs publics et l'administration se doivent de donner l'exemple.

Afin de promouvoir et d'encadrer le développement, un important programme d'investissements publics a été établi ; sa bonne exécution exigera une discipline qui, malheureusement, n'a pas toujours été suffisamment respectée jusqu'ici.

Gage d'une véritable indépendance économique, un financement national important de ces investissements sera obtenu en augmentant l'épargne publique. A cette fin, les dépenses de fonctionnement devront être fortement contenues, leur taux de croissance étant ramené à un taux plus proche de celui de la production intérieure brute.

Fortement accrue au lendemain de l'indépendance du fait de la mise en place d'un encadrement administratif, les dépenses de personnel ont représenté, ces dernières années, une part croissante du budget de fonctionnement.

Les motivations d'un tel accroissement quantitatif apparaissant aujourd'hui moins impérieuses, des actions qualitatives devraient lui succéder, visant à promouvoir une véritable administration du développement.

Lié au financement des investissements publics, apparaît le problème de notre dette extérieure. Une augmentation disproportionnée de celle-ci conduirait à terme à une remise en cause de la croissance harmonieuse de notre économie. Refusant la facilité, une gestion prudente des finances publiques évitera au maximum certains types de crédits dont les coûts élevés aggraveraient particulièrement nos charges de remboursement.

« Charte impérieuse de notre développement », le Plan exprime les objectifs que s'est fixés la nation. Le respect de ces engagements apparaît particulièrement nécessaire dans le domaine des investissements publics où une multiplication excessive des réalisations non programmées se ferait aux dépens des objectifs prioritaires retenus.

Dans le domaine agricole comme dans d'autres secteurs d'activité économique, l'exécution d'opérations prioritaires a été facilitée par la création de sociétés d'Etat aux structures plus souples que celles de l'administration classique. Toutefois, la rapide multiplication de tels organismes ne va pas sans poser aujourd'hui certains problèmes de coordination et de contrôle par l'échelon central.

Il paraît actuellement souhaitable d'envisager avec prudence la création de sociétés analogues dans le futur, de formuler une politique à même de resserrer les contrôles au plus haut niveau et d'harmoniser les interventions des sociétés déjà existantes.

Du fait de leur rôle moteur pour le développement et de leur valeur d'exemple pour l'ensemble de la nation, les interventions de l'administration se doivent d'être particulièrement efficaces et coordonnées. Conscient de cette exigence, le Gouvernement fait établir à cette fin des politiques portant sur les secteurs d'activités les plus importants. Exprimés en terme d'actions, ces textes préciseront les directives et la stratégie définies par le Gouvernement.

Ainsi définies et coordonnées, les actions administratives joueront pleinement leur rôle dans l'encadrement et l'entraînement du développement. Il n'en reste pas moins, que la réalisation effective des objectifs que s'est fixés la nation dépend, en définitive, des Ivoiriens eux-mêmes. Seul l'effort soutenu de tous et de chacun fera de cet avenir possible une réalité concrète.

Achevé d'exécuter
sur les presses de
l'imprimerie R. ROYER
47, rue des Archives, Paris 3

décembre 1971

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

PLAN QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT 1971-1975

ADDENDUM

INTERNATIONAL MONETARY FUND
Joint Library,
Washington, D. C. 20431
WORLD BANK GROUP - IBRD-IDA-IFC

Ivory Coast. MINISTERE DU PLAN

122758

7F
338.91
Iv7p
1971/1975
Suppl.

SOMMAIRE.

INTRODUCTION page 1.

I FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS page 5.

II REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS page 9.

III LE DEVELOPPEMENT RURAL page 19.

IV L'EXPANSION INDUSTRIELLE page 27.

V LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS page 31.

VI EDILITE, HYDRAULIQUE page 35.

VII LE DEVELOPPEMENT CULTUREL, SOCIAL ET ADMINISTRATIF page 39.

VIII LES GRANDES OPERATIONS REGIONALES page 45.

IX LES GRANDS PROJETS D'URBANISME A ABIDJAN page 51.

INTRODUCTION

1 - Les perspectives de croissance et les équilibres économiques généraux qui sous-tendent le Plan de Développement Economique, Social et Culturel de la Côte d'Ivoire pour la période 1971-1975 ont été, pour l'essentiel, élaborées dans le courant de 1969, en fonction des informations disponibles à ce moment et sur la base des conditions économiques les plus récentes auxquelles il était possible de faire référence à l'époque, celles de 1968/69. Le cadre ainsi proposé à l'activité des différents agents économiques au cours des cinq prochaines années constitue donc un ensemble cohérent, équilibré, capable de jouer le rôle d'instrument d'orientation de la croissance et du déve loppement que lui assigne la Loi-Plan.

Cependant, dans la pratique, son interprétation et son utilisation pour l'action risquaient de rencontrer certaines difficultés tenant à l'évolution intervenue depuis deux ans dans l'environnement économique : glissements de prix, modifications des données de l'équilibre financier, et... Ces difficultés sont inévitables, car la vie est mouvement.

Elles ne sont pas insurmontables et l'objet du présent addendum est précisément de fournir le moyen de les éliminer là où elles pourraient s'avérer les plus gênantes : dans le domaine des investissements publics et de leur financement.

On trouvera donc ci-après :

- Un court chapitre consacré au raccordement entre les principales données de l'équilibre financier du secteur public, telles qu'elles avaient été estimées pour 1970 sur la base des conditions économiques de 1968 lors de la confection de la Deuxième Esquisse du Plan, et celles qui, compte tenu notamment de l'évolution observée des prix, doivent actuellement être retenues.

- Un tableau donnant la répartition sectorielle des investissements publics ainsi réévalués, dont le montant global passe de 234 milliards, de francs 1968 à 252 milliards de francs 1970.

En outre, pour tenir compte des aléas susceptibles d'affecter l'évolution des différentes possibilités de financement, on a réparti cette masse globale en deux tranches:

. Un noyau garanti, qu'il est absolument nécessaire de réaliser en tout état de cause pendant la période d'exécution du Plan, si l'on ne veut pas risquer un grave ralentissement de l'expansion. Son montant est de 220 Milliards.

. Une tranche optionnelle, non moins nécessaire à la réalisation complète des objectifs poursuivis, mais sur laquelle pourraient être opérés quelques abattements en cas de difficultés financières importantes. Son montant est de 32 milliards.

- Un tableau donnant cette même répartition sectorielle des investissements publics dans la nomenclature et avec les définitions de la comptabilité publique utilisées pour la confection des Loi-Programmes successives, qui diffèrent sur certains points de celles de la comptabilité économique nationale retenues pour l'élaboration du Plan. Il sera ainsi plus facile d'apprécier en termes budgétaires et concrets les implications de celui-ci.

Dans le domaine de l'équilibre financier du secteur public, cette réévaluation était nécessaire à une bonne appréciation des objectifs et des modalités d'intervention des pouvoirs publics. Elle ne l'était pas ailleurs et notamment au niveau des équilibres globaux des ressources et des emplois qui, à objectifs inchangés, n'ont pas été significativement affectés par l'évolution des prix intervenue entre 1968 et 1970. On n'a donc pas jugé indispensable d'y procéder à ce niveau.

2- Bien entendu, les changements intervenus depuis 1968 n'ont pas concerné les seuls prix. Les projets eux-mêmes ont évolué, beaucoup conformément aux prévisions, certains plus favorablement, d'autres moins. De nouvelles possibilités sont apparues, des décisions ont été prises.

On a donc profité de la rédaction de cet addendum pour dresser le bilan de ces changements, ou du moins des plus importants d'entre-eux, et en tirer une nouvelle formulation de certains objectifs, légèrement différente de l'ancienne et plus réaliste compte tenu de l'évolution observée. On a pu vérifier, à cette occasion, que les ajustements opérés demeuraient marginaux, que leurs effets se compensaient sensiblement et que, en tout cas, ils ne remettaient pas en cause les équilibres généraux. Il ne s'agit d'ailleurs, en général, que de rectifications peu importantes, de même nature que celles opérées chaque année par les Lois-Programmes. On ne doit pas non plus perdre de vue qu'au niveau du Plan, le respect des enveloppes et des orientations essentielles des programmes n'exclut pas certaines modifications de leur contenu opérationnel, tant du moins que les changements qui l'affectent n'altèrent pas gravement l'équilibre prévu entre investissements productifs et non productifs.

Dans un souci de cohérence, les conséquences financières des modifications ainsi recensées ont été intégrées dans les tableaux des investissements publics réévalués annoncés précèdemment.

3 - La constatation que l'équilibre financier du secteur public se réalisait, au niveau de croissance prévu par le Plan, avec un endettement moderé de l'Etat - correspondant même à un léger désendettement net au cours de la période - a conduit enfin à chercher comment tirer mieux parti des possibilités d'endettement complémentaire qui s'offiront incontestablement, si elles ne doivent pas être mobilisées pour pallier la défaillance partielle des autres sources de financement : épargne budgétaire ou des administrations autres que l'Etat ou des entreprises publiques notamment -

C'est la raison pour laquelle la Loi-Plan a décidé de mettre à l'étude la réalisation d'une tranche complémentaire d'investissements publics affectés largement à des opérations productives et susceptible d'entraîner un relèvement du taux de croissance global prévu au cours de la période. On ajouterait ainsi une variante plus forte à celle actuellement retenue.

Dans le cadre du présent addendum, il n'est pas possible d'apporter davantage de précisions sur ce point. Il ne s'agit plus, en effet, d'ajustements marginaux, mais d'une inflexion de politique devant entraîner des conséquences importantes au niveau des équilibres - On ne pourra en donner un tableau complet, dans un document séparé, qu'à la fin de 1971.

I. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Les principales données de l'équilibre financier du secteur public ont été réévaluées en prix 70. Par rapport à l'équilibre exprimé dans les tableau n° 62 et 62 bis, cette réévaluation a entraîné des modifications sur les points suivants :

1 -L'épargne budgétaire a été majorée :

Cette majoration correspond à une réévaluation des recettes fiscales concernant essentiellement les droits et taxes à l'importation à la suite de la hausse des prix des produits importés. Cette réévaluation a été estimée à 17 milliards.

Du nouveau chiffre d'épargne budgétaire ainsi obtenu, on a déduit les "opérations diverses et de régularisation" figurant à la ligne 20 du tableau n° 62.

On obtient finalement l'épargne budgétaire suivante :

Epargne budgétaire (ligne 8 du tableau 62)		143
Réévaluation des recettes fiscales	+	17
Opération diverses et de régularisation (ligne 20 du tableau 62)	-	5
Epargne budgétaire réévaluée en francs 1970		155 milliards

2 - L'épargne de la C. S. S. P. P. A. a été réduite

Cette diminution provient de la baisse des ressources de la C. S. S. P. P. A. consécutive à l'augmentation du prix d'achat aux planteurs pour la campagne 1970-1971 (10 f/Kg pour le café et 5 f/Kg pour le cacao).

Compte tenu des prévisions d'exportation, elle représente 16, 8, arrondis à 17 milliards sur la période 1971-1975.

L'épargne des administrations autres que l'Etat dans le nouvel équilibre devient dont :

Epargne de la C. S. S. P. P. A. (ligne 22 du tableau 62) :		63, 9
Correction pour tenir compte de la hausse des prix planteurs	-	17, 0
= Epargne réévaluée de la C. S. S. P. P. A.		46, 9
Epargne des autres administrations (ligne 13 tableau 62)	+	8, 5
Epargne totale des administrations autres que l'Etat		55, 4

Comme on le verra plus loin, l'épargne des administrations autres que l'Etat, n'est pas utilisée en totalité pour le financement des investissements publics. En effet, pour tenir compte du risque que les cours moyens du café et du cacao pendant la période 1971-1975 n'atteignent pas les niveaux prévus, on a voulu conserver, comme marge de sécurité un "Disponible à court terme" de 15 milliards. L'utilisation réelle de l'épargne des autres administrations est donc de 40, 4 milliards.

3 - Le volume des investissements publics passe donc de 234 à 252 milliards par suite de la réévaluation en prix 1970.

L'équilibre financier du secteur public devient le suivant pour la période 1971-1975 :

Ressources :

- épargne budgétaire	155,0
- épargne des administrations autres que l'Etat	55,4
- autofinancement et emprunts des entreprises publiques) et sociétésd'Etat agricoles)	45,0
- aide extérieure	21,9
- endettement de l'Etat	35,4
Total	312,7

Emplois

Investissements publics			252,0
dont : - à la charge de l'Etat :		207,0	
. investissements de l'Etat.....	146,3		
. financements par l'Etat des investissements des entreprises publiques	60,7		
- à la charge des entreprises publiques		45,0	
Investissements des administrations autres que l'Etat			3,5
Règlements nets de Kossou			5,2
Amortissement de la dette de l'Etat			37,0
Disponible à court terme			15,0
Total			312,7

On remarque que cet équilibre repose sur un endettement brut modéré pendant la période 1971-1975 (35,4 milliards, alors que la capacité d'endettement de la Caisse Autonome est de l'ordre de 80 milliards) ; comme l'amortissement prévu de la dette de l'Etat serait de 37 milliards, il y aurait même entre 1970 et 1975 une très légère diminution (1,6 milliards) du montant de la dette. La possibilité d'un endettement complémentaire constitue une marge de sécurité en cas de défaillance d'une autre source de financement.

4 - La ventilation des investissements publics entre l'Etat et les entreprises publiques est la suivante :

Investissements de l'Etat			146,3
dont : . formation brute de capital fixe :	117,0		
. participations financières	14,4		
. aide publique au logement	10,0		
. études non prises en compte ailleurs	4,9		
Investissements des entreprises publiques et des sociétés d'Etat agricoles.....			105,7
dont : - financés par l'Etat	60,7		
- financés sur les ressources propres et l'endettement des entreprises publiques	45,0		
Total des investissements publics			252,0

II - REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS.

1 - Ventilation fonctionnelle des investissements publics de la Loi-Plan.

Les investissements publics considérés ici sont ceux de l'Etat et des entreprises publiques ; on exclut donc les investissements des administrations autres que l'Etat qui représentent 3, 5 milliards de F.

On a vu plus haut que, réévalué en francs 1970, leur montant s'élevait à 252 milliards.

La ventilation fonctionnelle de ces investissements a été effectuée en réexaminant le contenu et le coût des différents programmes prévus ; on trouvera plus loin les principales modifications apportées pour chaque type d'investissement. On peut indiquer cependant que conformément à la politique d'ivoirisation les ressources affectées aux participations financières de l'Etat ont été nettement augmentées, passant de 11, 3 à 14, 4 milliards de F CFA. Une partie de cet accroissement pourrait d'ailleurs être employée dans des augmentations de capital des sociétés immobilières, venant ainsi compléter l'action de l'O. S. H. E.

En fonction de la priorité accordée aux investissements directement productifs et à certaines dépenses sociales, les investissements nécessaires dans chaque domaine pour réaliser le Plan ont été ventilés entre un noyau garanti dont le montant global est de 220 milliards de F et une tranche optionnelle représentant au total 32 milliards de F.

La répartition fonctionnelle de ces investissements ainsi que leur décomposition entre le noyau garanti et la tranche optionnelle sont données dans le tableau n° 1 ci-après.

2 - Correspondance entre les investissements publics de la Loi-Plan et ceux des Lois-Programmes.

On sait que les "Lois-Programmes des Investissements Publics", votées chaque année pour une période de trois ans, utilisent une définition

REPARTITION FONCTIONNELLE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS 1971-1975 AU SENS DE LA LOI - PLAN

Tableau N°1

(en millions de F. CFA 1970
chiffres arrondis à la centaine de millions)

Nature des investissements	Ensemble	dont	
		Noyau garanti	Tranche optionnelle
Infrastruture administrative	16.200	12.700	3.500
Santé Publique	9.700	9.200	500
Infrastructure sociale	2.500	1.400	1.100
Développement culturel	19.500	16.800	2.700
Sous - Total	47. 900	40.100	7.800
Routes, ponts et bacs	35.100	29. 500	5.600
Hydraulique	6.300	6.100	200
Edilité	26.600	20. 700	5.900
Investissements pêche, agriculture, élevage	1.100	700	400
Sous - Total infrastructure économique	69.100	57. 000	12. 100
Sous - Total investissements administratifs	117. 000	97. 100	19.900
1) Agriculture sociétés d'Etat	48.000	42.200	5.800
2) Entreprises Publiques			
- ports et voies navigables	9.700	9.700	-
- aérodromes	1.700	1.000	700
- électricité	29.400	29.400	-
- postes et Télécommunications	7.700	7.700	-
- chemin de fer	9.200	9.200	-
Sous - Total entreprises publiques	57.700	57.000	700
Sous - Total sociétés d'Etat entre. publiq.	105.700	99.200	6.500
Sous - Total investissements publics	222.700	196.300	26.400
Participations financières	14.400	10.700	3.700
Dépenses d'aide publique au logement	10.000	8.500	1.500
Etudes non prises en compte ailleurs	4.900	4.500	400
Sous - Total	29. 300	23.700	5.600
TOTAL des charges financières publiques	252.000	220.000	32.000

N. B. Le tableau ne comprend pas les investissements des administrations autres que l'Etat (3.500 millions de F. CFA).

et une ventilation des investissements qui diffèrent quelque peu de celles de la Loi-Plan présentées ci-dessus.

a - Différences entre les définitions.

Au point de vue des définitions, il faut d'abord observer que, contrairement aux Lois-Programmes, la Loi-Plan inclut dans les investissements publics le Fonds d'Entretien Routier estimé à environ 9 milliards de F entre 1971 et 1975 et les dépenses d'hydraulique à ABIDJAN qui représenteront 1 750 millions.

Il faut aussi tenir compte des dépenses que, contrairement à la Loi-Plan, les Lois-Programmes considèrent comme des investissements publics :

Il s'agit d'abord d'une grande partie des dépenses effectuées par les Sociétés d'Etat pendant la période de production des cultures dont elles ont la charge : en effet, sur des dépenses totales de fonctionnement de 27,4 milliards de F CFA, environ 20 milliards de F ne sont pas couverts par des recettes propres des Sociétés. Ces 20 milliards de F (qui doivent être financés par des fonds publics, des subventions ou des emprunts) sont inclus dans les Lois-Programmes tandis que, suivant les concepts de la comptabilité économique nationale, la Loi-Plan les considère comme des subventions de fonctionnement à l'Agriculture (et non pas comme des investissements publics).

Une autre différence (12 100 millions de F CFA) provient de ce que les industries agricoles sont classées par la comptabilité nationale dans le secteur "Entreprises". Les investissements effectués à ce titre par les Sociétés d'Etat sont donc considérés par la Loi-Plan comme des investissements des "Entreprises" (la seule part à la charge de l'Etat étant les participations au capital), alors que les Lois-Programmes les comptent parmi les investissements publics.

La dernière différence, 2 250 millions de F pour la période 1971-1975, tient à ce que les organismes de recherche étant classés parmi les "Administrations", les subventions dont ils bénéficient de la part du B. S. I. E. sont présentées dans la Loi-Plan comme des "transferts entre administrations", alors qu'elles figurent parmi les investissements publics des Lois-Programmes.

Les différences de définitions dans la notion d'investissements publics entre la Loi-Plan et les Lois-Programmes peuvent être résumées ainsi :

Tableau N° 2. (en milliards de F CFA 1970)

	Ensemble des Investissements	dont	
		Noyau garanti	Tranche Optionnelle
- Investissements publics au sens de la Loi-Plan	252,0	220,0	32,0
- A retrancher			
- Fonds d'Entretien Routier	- 9,0	- 9,0	-
- Hydraulique Abidjan	- 1,8	- 1,8	-
Sous-Total	241,2	209,2	32,0
- A ajouter			
- Dépenses de fonctionnement sur fonds publics, subventions ou emprunts des sociétés d'Etat agricoles	+ 20,0	+ 19,6	+ 0,4
- Investissements des industries agricoles	+ 12,1	+ 12,1	-
- Subventions du B. S. I. E. aux organismes de recherche	+ 2,3	+ 2,3	-
TOTAL : Investissements publics au sens des Lois-Programmes	275,6	243,2	32,4

b - Différences entre les ventilations.

Le classement des opérations est, en général, le même dans la Loi-Plan et dans les Lois-Programmes. Cependant les nomenclatures diffèrent quelque peu. En effet, alors que la Loi-Plan utilise une ventilation cherchant

à distinguer la nature économique de chaque type d'investissement, les Loi-Programmes adoptent les classifications de la comptabilité publique de manière à permettre d'apprécier en termes budgétaires les implications des actions retenues.

On peut remarquer, par exemple, que les équipements des périmètres du Sud-Ouest sont ventilés de façon différentes. Dans la nomenclature des Lois-Programmes ils figurent entièrement dans le secteur I "Développement Agricole" ; dans la Loi-Plan par contre, les actions de promotion de la production agricole sont classées dans le développement agricole, tandis que l'infrastructure est répartie entre les rubriques "Routes, ponts, bacs" pour les pistes de liaison, "Edilité" pour les plate-formes de village et "hydraulique" pour l'équipement des points d'eau.

c - Tableaux de passage entre la Loi-Plan et les Lois-Programmes.

Afin d'expliciter la manière dont chaque programme est classé par la Loi-Plan et par les Lois-Programmes, on a présenté ci-après, sous forme de tableaux de passage, la répartition des investissements selon les deux optiques. Les titres des colonnes indiquent la nomenclature de la Loi-Plan, tandis que les titres des lignes représentent la nomenclature des Lois-Programmes. Il convient de préciser que, pour alléger les tableaux, on n'a pas distingué tous les sous-secteurs lorsque, pour une série de programmes, le classement était le même dans les deux nomenclatures ; ainsi, la plus grande partie des investissements agricoles, qui représente 68 milliards de F CFA, est regroupée dans une seule ligne en ce qui concerne les Lois-Programmes et dans une seule colonne pour la Loi-Plan.

Le passage entre les définitions et les nomenclatures de la Loi-Plan d'une part, des Lois-Programmes d'autre part, est présenté ci-après sous forme de trois tableaux :

- le tableau n° 3 pour l'ensemble des investissements de la période 1971-1975,
- le tableau n° 4 pour le noyau garanti,
- le tableau n° 5 pour la tranche optionnelle.

DEPENSES PUBLIQUES D'INVESTISSEMENTS POUR LA PERIODE 1971 - 1975

TABLEAU DE PASSAGE ENTRE LA LOI-PLAN ET LES LOIS-PROGRAMMES

Unité : millions de F CFA 1970 — Tableau n° 3 — ENSEMBLE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Nomenclature de la Loi-Plan / Nomenclature des Lois-Programmes	Invest. des sociétés agricoles d'Etat et interventions directes de la CSSPPA	Investissements agricoles réalisés par les Ministères	Investissements réalisés par le secteur industriel	SOUS-TOTAL : AGRICULTURE	Routes, ponts, bacs	Chemin de fer	Ports et voies lagunaires	Aérodromes	SOUS-TOTAL : TRANSPORTS	Edilité	Hydraulique	Postes et Télécommunications	Electricité	Enseignement primaire	Enseignement secondaire	Enseignement supérieur	Enseignement technique et formation professionnelle	Affaires culturelles et Beaux-Arts	Enseignement agricole	SOUS-TOTAL : DEVELOPPEMENT CULTUREL	SANTE PUBLIQUE	Infrastructure sociale	Infrastructure administrative	Participations financières	Dépenses d'aide publique au logement	Etudes non prises en compte ailleurs	TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL (arrondi à la centaine de millions)
I Développement agricole																												
Investissements agricoles programmé dits	68000			(68000)																							68000	68000
Divers Cultures		1100		(1100)																							1100	1100
Infrastructure ARSO					900				(900)	1000	200																2100	2100
Industries agricoles			11300	(11300)																							11300	11300
Abattoir et marchés) à bétail et à viande)			800	(800)						100																	900	900
Sous-Total dévelop.agric.																											(83400)	(83400)
II Infrastructure économique					24800				(24800)																		24800	24800
Etudes, sondages et bases																												
Edilité										23350																	23350	23300
Edilité programmé dite								50	(50)	1350	200																2500	2500
Fêtes de l'Indépendance																									3000		3000	3000
Logements de Kossou																											(28850)	(28800)
Sous-Total édilité						9200			(9200)																		9200	9200
III Chemin de fer							9700		(9700)																		9700	9700
IV Ports et voies lagunaires								1650	(1650)																		1650	1700
V Aérodromes											3200																3200	3200
VI Hydraulique												7700															7700	7700
VII Postes et télécommunicat.																												
VIII Electrification													29400														29400	29400
Investissements																											600	600
Déplac. des popul. Kossou																									600		(30000)	(30000)
Sous-Total électrification																											115100	115100
Sous-Total Infrast.économ.																												
IX Développement culturel														1150						(1150)							1150	1100
X Enseignement primaire															3100					(3100)							3100	3100
XI Enseignement secondaire																2400				(2400)							2400	2400
XII Enseignement supérieur																	6300			(6300)							6300	6300
XIII Enseign.techn.et form.prof.																		500		(500)							500	500
XIV Affaires cult.et beaux Arts																							1300				1300	1300
XV Sous.éducat.popul.stagiaires																			2900	(2900)							2900	2900
XVI Enseignement agricole														2450						(2450)							2450	2500
XVII Education télévisuelle																											(20100)	(20100)
Sous-Total dévelop. cult.																												
IV Infrastructure sanitaire																					9400						9400	9400
V Infrastructure sociale																						1000					1000	1000
VI Infrastructure administrative.																							15800				15800	15800
VII Transferts et intervention																												
Logement					380				(380)	840	980			650							(850)	200	50			6400		6400	6400
Eau																											3100	3100
Industries agricole)																									2000		2000	2000
Huileries sucrerie)																									550		550	600
Production animale																									11550		11600	11600
Autres participations												50																
Sous-Total Transferts et intervention																											(23850)	(23700)
VIII Etudes et recherches																										7150	7150	7100
TOTAL des dépenses au sens des Lois-Programmes (A)	68000	1100	12100	(81200)	26080	9200	9700	1700	(46680)	26640	4580	7750	29400	4250	3100	2400	6300	500	2900	(19450)	9700	2450	16200	14400	0000	7150	278600	278600
Dépenses considérées comme investissements publics par la Loi-Plan mais hors Lois-Programmes (B)																												
Thermique Abidjan											1750																1750	1800
Fonds d'entretien routier					9000				(9000)																		9000	9000
Dépenses incluses dans les Lois-Programmes mais non considérées comme investissts. publics dans la Loi-Plan (C)	28000 (1)		12100 (2)	-32100																						2750 (3)	-34350	-34400
TOTAL au sens de la Loi-Plan (A) + (B) - (C)	48000	1100	-	(49100)	35080	9200	9700	1700	(55680)	26640	6330	7750	29400	4250	3100	2400	6300	500	2900	(19450)	9700	2450	16200	14400	0800	4900	252000	25200
TOTAL (arrondi à la centaine de millions	48000	1100		(49100)	35100	9200	9700	1700	(55700)	26600	6300	7700	29400	4300	3100	2400	6300	500	2900	(19500)	9700	2500	16200	14800	0800	4900	252000	25200
dont (Noyau Garanti	42200	700		(42900)	29500	9200	9700	1000	(49400)	20700	6100	7700	29400	3900	3100	1900	5200	200	2500	(16800)	9200	1400	12700	10700	9800	4500	220000	22000
(Tranche Optionnelle	5800	400		(6200)	5600	-	-	700	(6300)	5900	200	-	-	400		800	1100	300	400	(2700)	800	1100	3500	3700	1500	400	32000	32000

(1) Dépenses figurant dans la Loi-Plan au titre des subventions à l'Agriculture.

(2) Dépenses figurant dans la Loi-Plan au titre des investissements du secteur "Industrie".

(3) Dépenses figurant dans la Loi-Plan au titre des subventions à la recherche.

DEPENSES PUBLIQUES D'INVESTISSEMENT POUR LA PERIODE 1971-1975
TABLEAU DE PASSAGE ENTRE LA LOI-PLAN ET LES LOIS-PROGRAMMES.

Unité : millions de F CFA 1970. Tableau n° 4 NOYAU GARANTI

Secteur ou sous-secteur	Nomenclature de la Loi-Plan / Nomenclature des Lois-Programmes	Investissements des sociétés agricoles d'Etat et inter-fermes de la CSSPPA	Investissements agricoles réalisés par les Ministères	Investissements réalisés par le secteur industriel	SOUS-TOTAL : AGRICULTURE	Routes, ponts, bacs	Chemins de fer	Ports et voies lagunaires	Aérodromes	SOUS-TOTAL : TRANSPORTS	Edilité	Hydraulique	Postes et télécommunications	Electricité	Enseignement primaire et éducation télévisuelle	Enseignement secondaire	Enseignement supérieur	Enseignement technique et Formation professionnelle	Affaires culturelles et Beaux Arts	Enseignement agricole	SOUS-TOTAL : DEVELOPPEMENT CULTUREL	SANTE PUBLIQUE	Infrastructure sociale	Infrastructure administrative	Participations financières	Dépenses d'aides publiques au logement	Etudes non prises en compte ailleurs	TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL (ARRONDI A LA CENTAINE de MILLIONS)
I	Développement agricole	61800			(61800)																							61800	61800
	Investissements agricoles proprement dits		700		(700)																							700	700
	Divers-Cultures					800				(800)	900	200																1900	1900
	Infrastructure ARSO			11300	(11300)																							11300	11300
	Industries agricoles																												
	Abattoirs et marchés à bétail et à viande			800	(800)						100																	900	900
	Sous-Total développement agricole																											(76600)	(76600)
II	Infrastructure économique																												
21	Routes, ponts et bacs					19400				(19400)																		19400	19400
22	Edilité																												
	Edilité proprement dite										17750																	17750	17700
	Fêtes de l'Indépendance								50	(50)	1350	200										100	100	400	300			2500	2500
	Logements de Kossou																									2500		2500	2500
	Sous-Total édilité																												
23	Chemin de fer						9200			(9200)																		(22750)	(22700)
24	Ports et voies lagunaires							9700		(9700)																		9200	9200
25	Aérodromes								950	(950)																		9700	9700
26	Hydraulique											3200																950	1000
27	Postes et télécommunicat.												7700															3200	3200
28	Electrification																											7700	7700
	Investissements													29400														29400	29400
	Déplac.des popul.de Kossou																									600		600	600
	Sous-Total électrification																											(30000)	(30000)
	Sous-Total infrastructure économique																												
III	Développement culturel														950						(950)							950	900
31	Enseignement primaire															3100					(3100)							3100	3100
32	Enseignement secondaire																1900											1900	1900
33	Enseignement supérieur																	5150			(5150)							5150	5200
34	Constr.techn.et formation professionnelle																		200		(200)							200	200
36	Affaires cult.et Beaux Arts																			2500	(2500)			250				250	200
37	Jeunesse, éducation populaire et sports														2450						(2450)							2500	2500
38	Enseignement agricole																											2450	2500
39	Education télévisuelle																											(16500)	(16500)
	Sous- stal dévelop.cult.																					9000						9000	9000
IV	Infrastructure sanitaire																						1000					1000	1000
V	Infrastructure sociale																							12300				12300	12300
VI	Infrastructure adminiat.																												
VII	Transferts et intervent.																												
	Logement					280				(280)	600	730			500						(800)	150	40			5400		5400	5400
	FRAR																								2000			2300	2300
	Industries agricoles (huileries, sucrerie)																								550			2000	2000
	Production animale												50												7850			550	600
	Autres participations																											7900	7900
	Sous-Total Transferts et interventions																											(18150)	(18200)
VIII	Etudes et recherches																										6750	6750	6700
	TOTAL des dépenses au sens des Lois-Programmes (A)	61800	700	12100	(74600)	20480	9200	9700	1000	(40380)	20700	4330	7750	29400	3900	3100	1900	5150	200	2500	(16750)	9250	1390	12700	18700	8500	6750	243200	243200
	Dépenses considérées comme investissements publics par la loi-Plan mais hors des Lois-Programmes (B)																												
	Hydraulique Abidjan											1750																10750	10800
	Fonds d'entretien routier					9000				(9000)																		1750	1800
																												9000	9000
	Dépenses incluses dans les Lois-Programmes mais non considérées comme investissements publics dans le Loi-Plan (C)	+19600 (1)		+12100 (2)	(-31700)																						(3)	- 33950	-34800
	TOTAL des investissements publics au sens de la Loi-Plan = (A)+(B)-(C)	42200	700		42900	29480	9200	9700	1000	(49380	20700	6080	7750	29400	3900	3100	1900	5150	200	2500	(16750	9250	1390	12700	18700	8500	4800	220000	220000
	TOTAL(arrondi à la centaine de millions)	42200	700		42900	29500	9200	9700	1000	(49400	20700	6100	7700	29400	3900	3100	1900	5200	200	2500	(16800	9200	1400	12700	18700	8500	4800	220000	220000

(1) Dépenses figurant dans la Loi-Plan au titre des subventions de fonctionnement à l'Agriculture.

(2) Dépenses figurant dans la Loi-Plan au titre des investissements du secteur "Entreprises".

(3) Dépenses figurant dans la Loi-Plan au titre des subventions à la recherche.

Note : Les chiffres entre parenthèses représentent des sous-totaux.

DEPENSES PUBLIQUES D'INVESTISSEMENT POUR LA PERIODE 1971-1975

TABLEAU DE PASSAGE ENTRE LA LOI-PLAN ET LES LOIS-PROGRAMMES

Unité : millions de F CFA 1970

Tableau n° 5

TRANCHE OPTIONNELLE

Secteur ou Sous-Secteur / Nomenclature de la Loi-Plan / Nomenclature des Lois-Programmes	Investissement des sociétés agricoles d'Etat et interventions directes de la SCSSPR	Investissements agricoles réalisés par les Ministères	Investissements réalisés par le secteur industriel	SOUS-TOTAL : AGRICULTURE	Routes, ponts, bacs	Chemin de fer	Ports et voies lagunaires	Aérodromes	SOUS-TOTAL : TRANSPORTS	Edilité	Hydraulique	Postes et télécommunications	Electricité	Enseignement primaire	Enseignement secondaire	Enseignement supérieur	Enseignement technique et formation professionnelle	Affaires culturelles et Beaux-Arts	Enseignement agricole	SOUS-TOTAL : DEVELOPPEMENT CULTUREL	Santé Publique	Infrastructure sociale	Infrastructure administrative	Participations financières	Dépenses d'aide publique au logement	Etudes non prises en compte ailleurs	TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL (ARRONDI A LA CENTAINE DE MILLIONS)
I Développement agricole																												
Investissements agricoles proprement dits	6200			(6200)																							6200	6200
Divers-Cultures		400		(400)																							400	400
Infrastructure ARSO					100				(100)	100																	200	200
Industries agricoles Abattoirs et marchés à bétail et à viande)																												
Sous-Total Développement agricole)																											(6800)	(6800)
II Infrastructure économique																												
21 Routes, ponts et bacs					5400				(5400)																		5400	5400
22 Edilité																												
Edilité proprement dite										5600																	5600	5600
Fêtes de l'Indépendance																											500	500
Logements de Kossou																									500		500	500
Sous-Total édilité																											(6100)	(6100)
23 Chemins de fer																												
24 Ports et voies lagunaires																												
25 Aérodromes								700	(700)																		700	700
26 Hydraulique																												
27 Poste et télécommunications																												
28 Electrification																												
Investissements																												
Déplac.des popul.de Kossou																												
Sous-Total électrificat.																											-	-
Sous-Total infrastructure économique																											(12200	(12200
III Développement culturel																												
31 Enseignement primaire														200						(200)							200	200
32 Enseignement secondaire																												
33 Enseignement supérieur																500				(500)							500	500
34 Enseig. tech. et formation professionnelle																	1150			(1150)							1150	1150
36 Affaires culturelle et Beaux Arts																		300		(300)							300	300
37 Jeunesse, Sports et Loisirs																						1050					1050	1100
38 Enseignement agricole																			400	(400)							400	400
39 Education télévisuelle																												
Sous-Total Dévelop.cult.																											(3600	(3600
IV Infrastructure sanitaire																					400						400	400
V Infrastructure sociale																												
VI Infrastructure administ.																							3500				3500	3500
VII Transferts et intervent.																												
Logement																									1000		1000	1000
FNAR					100				(100)	240	250			150						(150)	50	10					800	800
Industries agricoles (huilerie, sucrerie)																												
Autres participations																								3700			3700	3700
Sous-Total transferts et interventions																											(5550	(5550
VIII Etudes et recherches																										400	400	400
TOTAL des dépenses au sens des Lois-Programme (A)	6200	400		(6600)	5600			700	(6300)	5940	250			350		500	1150	300	400	(2700)	450	1050	3500	3700	1500	400	32400	32400
Dépenses considérées comme investissements publics par la Loi-Plan mais hors des Lois-Programmes (B)																												
Dépenses incluses dans les Lois-Programmes mais non considérées comme invest.publics dans la Loi-Plan (C)	-400 (1)			(-400)																							-400	- 400
TOTAL des dépenses au sens de la Loi-Plan (A)+(B)-(C)	5800	400		(6200)	5600			700	(6300)	5940	250			350		500	1150	300	400	(2700)	450	1050	3500	3700	1500	400	32000	32000
TOTAL (ARRONDI à la centaine de millions)	5800	400		(6200)	5600			700	(6300)	5900	200			450		500	1150	300	400	(2700)	500	1100	3500	3700	1500	400	32000	32000

(1) Dépenses figurent dans la Loi-Plan au titre des subventions à l'Agriculture.

Note : Les chiffres entre parenthèses représentant des sous-totaux.

3 - Ventilation des investissements publics au sens des Lois-Programmes.

Les investissements publics au sens des Lois-Programmes figurent dans la dernière colonne de chacun des tableaux n° 3, 4 et 5. On a rassemblé ci-après, dans le tableau n° 6, la ventilation de ces investissements d'une part selon les secteurs et les principaux sous-secteurs des Lois-Programmes, d'autre part en tenant compte de la distinction entre le noyau garanti et la tranche optionnelle.

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS 1971-1975 SELON LES SECTEURS DE LA LOI - PROGRAMME

Tableau N°6

(en millions de F.CFA 1970
chiffres arrondis à la centaine de millions)

N°	SECTEURS ET SOUS-SECTEURS	Ensemble	dont	
			Noyau garanti	Tranche optionnelle
I	DEVELOPPEMENT AGRICOLE			
10	Cultures industrielles	51.200	50.100	1.100
12	Cultures vivrières	10.900	7.200	3.700
14	Divers Cultures	1.100	700	400
15	Sols et forêts (non compris pêche continentale)	3.300	3.300	-
16	Elevage	4.800	4.800	-
17	Pêche (y compris pêche continentale)	1.700	1.700	-
18	Opérations de developpement intégré	10.400	9.800	1.600
	Sous Total	83.400	76.600	6.800
II	INFRASTRUCTURE ECONOMIQUE			
21	Routes, ponts, bacs	24.800	19.400	5.400
22	Edilité	28.900	22.700	6.100
23	Chemin de fer	9.200	9.200	-
24	Ports et voies lagunaires	9.700	9.700	-
25	Aérodromes	1.700	1.000	700
26	Hydraulique	3.200	3.200	-
27	Postes et Télécommunications	7.700	7.700	-
28	Electrification	30.000	30.000	
	Sous Total	115.100	102.900	12.200
III	DEVELOPPEMENT CULTUREL			
31	Enseignement primaire	1.100	900	200
32	Enseignement secondaire	3.100	3.100	-
33	Enseignement supérieur	2.400	1.900	500
34	Enseignement technique et form. profession.	6.300	5.200	1.100
36	Affaires culturelles et Beaux Arts	500	200	300
37	Jeunesse, éducation populaire et sports	1.300	200	1.100
35, 38	Enseignement agricole	2.900	2.500	400
39	Education télévisuelle	2.500	2.500	-
	Sous-Total	20.100	16.500	3.600
IV	INFRASTRUCTURE SANITAIRE	9.400	9.000	400
V	INFRASTRUCTURE SOCIALE	1.000	1.000	-
VI	INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE			
	Services administratifs	11.500	9.800	1.700
	Information	4.300	2.500	1.800
	Sous-Total	15.800	12.300	3.500
VII	TRANSFERTS et INTERVENTIONS	23.700	18.200	5.500
VIII	ETUDES et RECHERCHES	7.100	6.700	400
	TOTAL GENERAL	275.600	243.200	32.400

III LE DEVELOPPEMENT RURAL

1 - Modifications des programmes

a - L'hévéa

Au cours de l'année 1970, les négociations entre le Gouvernement ivoirien et les deux groupes privés, Michelin et Good Year, qui apporteront leur concours technique à la réalisation du programme hévéa, ont progressé plus rapidement que prévu. La réalisation du programme hévéa sera donc avancée.

Il semble d'autre part, que les dépenses de réalisation seront très supérieures à celles prévues dans le document-Plan en raison d'un calendrier accéléré de réalisation mais aussi de coûts unitaires d'investissement plus élevés.

b - Le coton

Ainsi qu'il est indiqué dans le texte du Plan, la campagne cotonnière 1969/70, dont la production entre dans le circuit économique en 1970, a été marquée par des conditions climatologiques anormales. La production effective a été de 32 000 tonnes alors que l'on escomptait 52 000 tonnes si les circonstances avaient été normales.

Les résultats de la campagne 1970/71 ne sont guère meilleurs que ceux de 1969/70 : la production est estimée à 35 000 tonnes pour une superficie de 36 000 ha. La dernière campagne cotonnière a également été marquée par une pluviométrie anormale qui a surtout affecté la zone Nord du pays.

Il semble néanmoins que d'autres facteurs soient responsables de l'évolution actuelle : limitation des capacités de travail dans certaines régions, concurrence de cultures vivrières et industrielles plus rémunératrices que le coton dans d'autres régions.

Dans la situation actuelle, il est très difficile de connaître l'incidence précise des divers facteurs énoncés et par conséquent de prévoir l'évolution des productions au cours des prochaines campagnes.

Il paraît néanmoins très improbable que l'objectif de 95 000 tonnes indiqué dans le Plan puisse être atteint en 1975. Un objectif de 60 000 à 70 000 tonnes en 1975 paraîtrait plus raisonnable.

L'expérience des deux dernières campagnes renforce la nécessité de mettre en oeuvre les propositions formulées dans le Plan concernant les méthodes d'intervention et l'accroissement de la productivité du travail en région de savanes. C'est une condition essentielle pour obtenir une meilleure répartition des revenus régionaux qui constitue un des objectifs fondamentaux du Plan.

La révision des objectifs de production cotonnière n'a qu'une faible incidence sur les perspectives de croissance économique globale. Au niveau régional, cette révision se traduit par une baisse de 10 % environ de la production agricole commercialisée par rural présent, escomptée en 1975 dans le Département du Nord. Toutefois le prix moyen pondéré d'achat de coton ayant été porté de 33, 5 F par kg en 1969/70, prix retenu dans le Plan, à 38, 5 F en 1970-71, le revenu en termes réels du département du Nord ne sera pas très éloigné de celui prévu dans le Plan.

c - Le Kénaf

Le Gouvernement a pris la décision en Août 1970 d'entreprendre la réalisation du projet kénaf tel qu'il a été présenté dans sa forme initiale par la société GARDELLA.

d- Les opérations intégrées

Les programmes agricoles de l'A.V.B. et de l'A.R.S.O. sont encore actuellement au stade des études . Un schéma directeur précis doit être établi dans le courant de 1971 par chacun des organismes.

Les prévisions de dépenses indiquées dans le Plan pour les programmes AVB et ARSO semblent, à la lumière d'études récentes, relativement sous-évaluées.

Faute de financement, les opérations intégrées en région de savane, Brobo-Diabo et Mankono, ne pourront débuter en 1971 ce qui réduit le montant des estimations de dépenses pour la période 1971-75.

2 - Les structures d'intervention

Trois nouvelles sociétés d'Etat ont été créées dans la seconde moitié de 1970. :

- la SODERIZ qui reprend les activités de la section riz de la SATMACI,
- la SODHEVEA, à qui incombera la réalisation des programmes hévéa,
- la SODEPRA (Société de Développement des Productions Animales), qui sera chargée de la réalisation du programme d'élevage.

Il est prévu en outre de créer une quatrième société, la SODESUCRE, qui,avec la participation technique de la société LONRHO, réalisera le complexe sucrier de Ferkessédougou.

3 - Les dépenses des programmes - Agriculture-Forêts-Pêche

Les dépenses figurant aux tableaux 121 et 121 bis du document Plan ont été réévaluées en janvier 1971 afin de tenir compte des modifications de contenu de programmes et de la hausse des coûts.

Les dépenses réévaluées apparaîssent dans les trois tableaux ci-après qui, afin de faciliter l'exécution du Plan et son contrôle, sont présentés dans l'optique de la Loi-Plan et dans celle de la Loi-Programme.

Il convient de préciser que les investissements au sens de la Loi-Plan (tableaux n° 7 et 8) comprennent.:

- Au titre des investissements publics :

48 milliards pour le secteur primaire, 1,1 milliard de dépenses des Ministères, 700 millions concernant l'édilité des abattoirs et des marchés, ainsi que 2,1 milliards pour l'infrastructure économique des opérations intégrées.

- au titre des investissements des entreprises :

les activités des sociétés d'Etat liées au secteur primaire pour un montant de 12,1 milliards (11,3 milliards pour les industries agricoles et 0,8 milliard pour les abattoirs et marchés).

Les investissements publics au sens des Lois-Programmes (cf tableaux 8 et 9 ci-après) regroupent dans le secteur "développement agricole" l'ensemble des dépenses publiques du secteur primaire, des Ministères et des activités liées au secteur primaire à l'exclusion toutefois des ressources propres des sociétés d'Etat (7,4 milliards du tableau 7). Le montant global des investissements considérés s'élève pour la période 1971-75 à 83,4 milliards.

Les dépenses globales du secteur agriculture-forêts-pêche réévaluées en janvier 1971 se montent à 75, 5 milliards, alors qu'elles avaient été estimées à 71, 7 milliards à l'époque de l'élaboration de la deuxième esquisse du Plan (cf tableau n° 121). En comparant le tableau n° 121 et le tableau n° 7 ci-après on peut remarquer que les réévaluations n'affectent que faiblement la répartition par sous-secteurs.

Les modifications les plus importantes concernent les programmes coton et hévéa ainsi que les opérations intégrées.

La réduction des objectifs de production de coton se traduit par une baisse des dépenses : de 5, 7 à 4 milliards. Les investissements prévus au titre de l'hévéa passent par contre de 2, 7 à 4, 1 milliards.

Concernant les opérations intégrées, le coût du programme d'aménagement de la vallée du Bandama passe de 2, 5 à 3, 5 milliards, tandisqu'une réduction de 1 milliard apparaît au titre des opérations intégrées de savane (BROBO-DIABO et MANKONO), qui, faute de financement n'ont pu débuter en 1971. Il reste, comme il a été indiquée antérieurement, que la plupart des opérations intégrées sont encore au stade d'étude et que les prévisions de dépenses ne peuvent être qu'indicatives.

DEPENSES DU SECTEUR AGRICULTURE - FORETS - PECHES (1971-1975)
AU SENS DE LA LOI-PLAN

Tableau n° 7 (en millions de F CFA 1970)

	Dépenses Totales	Ventilation selon la nature des dépenses		Ventilation selon le mode de financement	
		Investissements	Fonctionnement	Fonds publics, subventions ou emprunts	Ressources propres
I - SECTEUR PRIMAIRE					
1 - Branche 01	14.800	7.900	6.900	14.800	- -
dont agriculture vivrière	(10.900)	(6.500)	(4.400)	(10.900)	- -
élevage	(3.900)	(1.400)	(2.500)	(3.900)	- -
2 - Branche 02 Agriculture industrielle et d'exportation	47.300	30.600	16.700	39.900	7.400
3 - Opérations de développement intégré (partie agricole)	8.300	5.200	3.100	8.300	- -
4 - Branche 03 : exploitation forestière	3.300	3.300	-	3.300	- -
5 - Branche 04 : pêche	1.700	1.000	700	1.700	- -
Sous-total	75.400	48.000	27.400	68.000	7.400
II-DEPENSES DES MINISTERES	1.100	1.100	-	1.100	- -
III-ACTIVITES LIEES AU SECTEUR PRIMAIRE					
1-Industries agricoles (entreprises)	11.300	11.300	-	11.300	-
2- Abattoirs (entreprises)	800	800	-	800	-
3- Marchés à bétail et viande (édilité)	100	100	-	100	-
4- Partie non-agricole des opérations intégrées (infrastructure économique)	2.100	2.100	-	2.100	-
Sous-total	14.300	14.300	-	14.300	-
TOTAL GENERAL	90.800	63.400	27.400	83.400	7.400

VENTILATION DES INVESTISSEMENTS 1971 - 1975 AU SENS DE LA LOI-PLAN;

Tableau n° 8

(en millions de F CFA 1970)

	TOTAL	Noyau garanti	Tranche optionnelle
I - SECTEUR PRIMAIRE			
1 - Branche 01	7 900	4 500	3 400
dont agriculture vivrière	(6 500)	(3 100)	(3 400)
élevage	(1 400)	(1 400)	-
2 - Branche 02 : agriculture industrielle et d'exportation	30 600	29 600	1 000
3 - Opérations de développement intégré (partie agricole)	5 200	3 800	1 400
4 - Branche 03 : exploitation forestière	3 300	3 300	-
5 - Branche 04 : pêche	1 000	1 000	-
Sous-Total	48 000	42 200	5 800
II - DEPENSES DES MINISTERES	1 100	700	400
III - ACTIVITES LIEES AU SECTEUR PRIMAIRE			
1 - Industries agricoles	11 300	11 300	-
2 - Abattoirs (entreprises)	800	800	-
3 - Marchés à bétail et viande (édilité)	100	100	
4 - Partie non-agricole des opérations intégrées (infrastructure économique)	2 100	1 900	200
Sous-Total	14 300	14 100	200
IV - TOTAL GENERAL	63 400	57 000	6 400

DEPENSES DU SECTEUR DEVELOPPEMENT AGRICOLE 1971-75 AU SENS DES LOIS- PROGRAMMES

Tableau n° 9

(en millions de F CFA 1970)

SOUS-SECTEURS des Lois-Programmes	Correspondance Loi-Plan	DEPENSES Total	Noyau garanti	Tranche optionnelle
10 - cultures industrielles	Branche 02 Industries (branches 05, 08, 14 18, 20)	39 900	38 800	1 100
		11 300	11 300	-
	Sous-Total	51 200	50 100	1 100
12 - cultures vivrières	Branche 01	10 900	7 200	3 700
14 - Divers-cultures	Dépenses d'investissement des Ministères	1 100	700	400
15 - Sols et Forêts (1)	Branche 03	3 300	3 300	-
16 - Elevage	Branche 01 Elevage	3 900	3 900	-
	Abattoirs, marchés à bétail et viande (branche 27 et infrastructure économique)	900	900	-
	Sous-Total	4 800	4 800	-
17 - Pêche (1)	Branche 04	1 700	1 700	-
18 -Opérations intégrées	Secteur agriculture	8 300	6 900	1 400
	Opérations non agricoles (infrastructure économique)	2 100	1 900	200
	Sous-Total	10 400	8 800	1 600
TOTAL DEVELOPPEMENT AGRICOLE	Secteur primaire	68 000	61 800	6 200
	Dépenses des Ministères.	1 100	700	400
	Activités liées au secteur primaire	14 300	14 100	200
	TOTAL GENERAL	83 400	76 600	6 800

(1) Bien que figurant au chapitre sols et forêts dans la Loi-Programme, la pêche continentale a été incluse dans la rubrique pêche.

5

IV L'EXPANSION INDUSTRIELLE

Les objectifs industriels pour 1975 ont été fondés sur une estimation des chiffres de l'année 1970, (choisie comme année de référence), aussi précise qu'il a été possible de le faire en 1969.

1 - Les estimations pour l'année 1970.

Toutes les rubriques ont été chiffrées en volume, puis en valeur, en utilisant le système des prix de 1968. Les informations dont on dispose maintenant pour 1970 montrent qu'en tenant compte de la hausse des prix les objectifs ont été globalement atteints.

Au niveau de chaque produit il n'en est pas exactement de même. C'est ainsi que les estimations retenues pour 1970 sont insuffissantes en ce qui concerne l'industrie des boissons gazeuses (Branche 7) (Il a été retenu une production de 1579 millions de F alors qu'on a dépassé les 2 200 millions de F) et sans doute aussi pour les produits chimiques (branche 14) et les industries mécaniques et électriques (branche 17).

Par contre les productions estimées n'ont pas été atteintes pour l'industrie du bois (branche 15), pour l'industrie textile (branche 18) et surtout pour les huileries (branche 20) ; pour ces dernières, les estimations présentées s'élèvent à 2 610 millions de F alors que la production effective se situe aux environs de 2 000 millions de F. Il en est de même pour les engrais (branche 13), l'unité en place n'ayant pas commencé à produire en 1970.

2 - Les objectifs pour 1975 et 1980

Dans l'ensemble les objectifs fixés restent valables. Il est apparu cependant possible et souhaitable de modifier certains d'entre eux à la lumière des dernières informations disponibles et à la suite des travaux de planification qui se sont poursuivis au cours de l'année 1970.

a - Usinage du café (branche 5)

En ce qui concerne l'usinage du café, la création d'unités industrielles de grandetaille n'avait pas été envisagée. Il semble probable maintenant que sept unités seront implantées d'ici 1980, représentant un investissement de 8 milliards de F CFA environ (dont 5 milliards au cours de la période 1971-1975). Se proposant d'assurer le traitement complet du café depuis les cerises jusqu'aux sacs plombés, ces unités seront en mesure de traiter environ 240 000 tonnes de cerises.

b - Chocolaterie (branche 8)

Le projet de chocolaterie inscrit pour 1975 sera beaucoup plus important qu'on ne l'avait pensé (15 000 tonnes de fèves de cacao, au lieu de 1 500 tonnes).

c Energie électrique (branche 9)

Le programme d'investissements pour le quinquennat 1971 1975 qui avait été retenu (tableau n° 23 page 216) s'élevait à 29 400 millions de F. Quelques retards dans la réalisation de programmes qui devaient se réaliser avant 1971 et des réévaluations récentes font penser que ce montant sera dépassé de plusieurs milliards dont le financement sera assuré par les ressources propres et par des emprunts de l'E. E. C. I.

d - Minerais de fer de Bangolo (branche 10)

On dispose d'un certain nombre de nouveaux éléments qui complètent, précisent et modifient les estimations faites en 1969

La décision d'exploiter le minerai de Bangolo sera prise au vu des résultats des prospections qui sont en cours. Il s'agit principalement de s'assurer que le gisement a les réserves et les caractéristiques favorables recherchées. Ceci sera fait courant 1971. La décision pourrait donc être prise très rapidement.

Cette exploitation, si elle doit être entreprise, aura probablement les caractéristiques suivantes :

- Production - 10 millions de tonnes de pellets par an

- Investissements - de l'ordre de 500 millions de dollards soit 140 milliards de F CFA.

- Evacuation - le minerai sera acheminé à la côte par tube (investissement : 11 milliards environ) ou par chemin de fer (investissement = 20 milliards environ) - les installations portuaires devront pouvoir accueillir des minéraliers de 250 000 T (investissements = 15 milliards) et permettre le déchargement des trains en marche lente.

- Energie électrique - selon les solutions techniques retenues, il faut penser que l'investissement à prévoir se situe entre 8 et 12 milliards dans le cas d'une production thermique.

- Effectifs - 6 000 emplois dont 2 000 spécialisés (10 000 emplois pendant la période d'installation).

Le calendrier des opérations serait, dans la meilleure hypothèse, le suivant :

Le choix du mode d'évacuation et du lieu d'implantation des installations portuaires sera fait à la fin 1971 - courant 1972. En même temps des essais de traitement du minerai seront entrepris en usine pilote et les méthodes d'enrichissement mises au point.

De la mi - 72 à la mi - 73, les études préalables aux installations seront menées à bien. Puis les travaux eux-mêmes commenceront, pour se terminer mi-76, début 77. Pendant les derniers mois de 1976, les premiers pellets seront produits au rythme de 2 millions de tonnes/an et dès 1977 ou 1978 le rythme de 10 millions de tonnes/an devrait pouvoir être atteint.

e - Filature-tissage (branche 18)

Le complexe textile de Dimbokro se réalisera par tranches successives et ne sera qu'en partie en place en 1975. D'autres usines seront construites mais, du fait de l'étalement des programmes de production, l'objectif de 20 400 tonnes de coton traitées par les filatures - tissages ne sera atteint que vers 1977.

f - Pneumatiques (branche 21)

Au lieu des 300 000 enveloppes retenues pour 1975, il est possible qu'une grande unité s'installe, pouvant produire 3 000 000 d'enveloppes. L'investissement s'élèverait alors à 20 milliards de F.

g - Pâte à papier (branche 22)

Les études et les contacts avec les industriels se poursuivent, mais il apparaît maintenant très difficile qu'on puisse produire de la pâte et du papier-carton dès 1975.

V LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS

1 - Le réseau routier

Les corrections apportées aux projets sont dues essentiellement à la réévaluation des coûts impliquée par l'augmentation des prix entre 1968 et 1970. Il faut cependant noter que pour répondre aux objectifs visant à assurer la viabilité permanente des routes secondaires et le désenclavement des villages, les investissements de la période 1971-1975 en routes secondaires et en pistes ont été nettement augmentés (passant de 800 à 1 180 millions) ; il faut y ajouter les travaux qui devraient être engagés au titre des F. R. A. R. en matière de pistes et pour lesquels la part de l'Etat serait de 380 millions de francs pendant le quinquennat. Dans le même souci on a majoré les investissements pour les ponts et bacs qui passent ainsi de 1 000 à 1 400 millions de F CFA.

Dans le domaine des liaisons inter-régionales, le montant des investissements, qui était initialement de 15, 2 milliards de Francs en prix de 1968, passe à 19, 1 milliards de Francs en prix de 1970.
La différence entre ces deux chiffres est dûe non seulement à la hausse des prix mais aussi à la prise en compte des travaux restant à exécuter en 1971 sur la route Abengourou-Agnibilékrou (environ 300 millions), aux études à poursuivre et à une légère augmentation, très souhaitable, du volume des travaux nouveaux dont l'intérêt économique est confirmé par les études récentes.

Pour l'ensemble du réseau routier le montant des investissements, y compris le gros entretien financé par le F. E. R., passe de 30 milliards (valeur 1968) à 35, 1 milliards (valeur 1970), dont 29, 5 milliards en noyau garanti et 5, 6 milliards en tranche optionnelle ; la répartition est la suivante :

Tableau n° 10 (en centaines de millions de F CFA 1970)

	Ensemble des investissements 1971-1975	dont	
		Noyau garanti	Tranche optionnelle.
1-ROUTES SECONDAIRE ET PISTES			
Opérations régionales (routes secondaires et pistes de l'ARSO et de l'AVB)	4 000	3 100	900
Autres routes secondaires et de désenclavement et d'intérêt touristique	1 200	800	400
Constructions et aménagements de pistes financées par l'Etat au titre des F. R. A. R.	380	280	100
Sous-total	5 580	4 180	1 400
2 - PONTS ET BACS	1 400	1 000	400
3 - LIAISONS INTER-REGIONALES ET INTERNATIONALES	19 100	15 300	3 800
TOTAL	26 080	20 480	5 600
FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	9 000	9 000	-
TOTAL GENERAL	35 080	29 480	5 600
TOTAL GENERAL arrondi	35 100	29 500	5 600

	dont	
	Noyau granit	Bande optica-lite

2 - Le réseau ferroviaire

Les investissements totaux prévus pour la RAN ont été réajustés en fonction des nouvelles données disponibles et passent ainsi de 9 à 9, 2 milliards de Francs, entièrement en noyau garanti.

Les études en cours devraient permettre de savoir prochainement si et comment les travaux de modernisation de la voie prévus entre Dimbokro et Tafiré peuvent être accélérés. Si cela est techniquement possible, il conviendra de dégager les crédits nécessaires à ces opérations hautement prioritaires (c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on a affecté tous les investissements au noyau garanti), de manière qu' avant 1976 la partie modernisée de la voie dépasse, aussi largement que possible, la ville de Bouaké.

Il faut remarquer par ailleurs que l'estimation des coûts de renforcement et d'extensions envisagés dans la zone d'Abidjan s'élève maintenant à près de 3 milliards de F CFA; entre 1971 et 1975 il est prévu d'en réaliser pour un montant de l'ordre de 1, 2 milliard.

3 - Les ports

En fonction des réévaluations de prix et de contenu des programmes, notamment en ce qui concerne les travaux d'aménagement du canal de vridi, ainsi que les frais d'entretien de renouvellement et d'achat de matériels pour le port d'Abidjan - les investissements portuaires, qui avaient été estimés à 8 350 millions (valeur 1968) représenteront 9 700 millions (valeur 1970).

4 - Le Transport aérien

Pour tenir compte des incertitudes qui subsistent au sujet de l'importance des travaux à exécuter sur les aérodromes des villes de l'intérieur, le programme d'investissement initialement prévu pour 2 milliards de F CFA a été ramené à 1, 7 milliard , répartis à raison d'un milliard en noyau garanti et de 700 millions en tranche optionnelle. Les 300 millions restant devront être compris dans une tranche complémentaire et être engagés si le développement du trafic intérieur l'exige.

5 - La poste et les Télécommunications

Le réajustement des dépenses d'investissement pour la poste et les télécommunications tient essentiellement au fait qu'on a retiré du montant des investissements publics les dépenses, évaluées à environ 1 milliard de F CFA, qui sont à la charge d'INTELCI (mais on a naturellement maintenu la part du capital d'INTELCI qui sera souscrite par l'Etat). Compte tenu par ailleurs d'une réévaluation, en hausse, des investissements postaux, le montant total des dépenses s'élève à 7, 7 milliards de F, affectés en totalité au noyau garanti.

VI EDILITE , HYDRAULIQUE

1 - L'édilité

Les dépenses consacrées à l'édilité ont été légèrement réévaluées : alors qu'il avait été prévu un montant de 25 milliards de F CFA (valeur 1968), on a finalement retenu le chiffre de 26, 5 milliards de F CFA (valeur 1970).

Si les montants restent comparables, la répartition entre les différents programmes a été quelque peu modifiée.

Pout tenir compte des nouveaux projets notamment dans le Sud-Ouest, les crédits d'édilité prévus pour les zones rurales ont été considérablement augmentés (2 300 millions au lieu des 500 millions inscrits initialement). Ces dépenses seront effectuées essentiellement par les Fonds Régionaux d'Aménagement Rural et, pour les régions du Sud-Ouest et du Bandama, par l'ARSO et l'AVB respectivement.

La prévision des dépenses dans les centres de l'intérieur a légèrement augmenté (7 800 millions au lieu de 7 500 millions).

Il a par contre été nécessaire de réduire un peu les dépenses d'édilité dans la ville d'Abidjan (16, 5 milliards contre 17 milliards prévus initialement). Les réductions ont porté sur l'assainissement; en effet l'assainissement de Treichville est toujours retenu, mais, vraisemblablement, le programme d'ensemble résultant de l'étude O. M. S. ne commencera guère avant la fin du quinquennat et il a dû être nettement diminué. D'autre part il a été jugé utile de prévoir 500 millions de F CFA au titre d'indemnités versées aux propriétaires qui devront être expropriés (plateau du Banco en particulier).

On sait par ailleurs que, dans la nomenclature des Lois-Programmes, le sous-secteur "édilité" comprend notamment l'ensemble des dépenses prévues pour les fêtes de l'Indépendance ainsi que le coût du relogement des populations de la région de Kossou. Ce dernier coût a été évalué à 3 milliards de F CFA ; il figure au Plan dans le cadre de l'aide publique au logement. En ce qui concerne les fêtes de l'Indépendance, le montant des dépenses est de 2, 5 milliards, pour lesquels on a, de manière très approximative, prévu la répartition suivante entre les différents types d'investissements détaillés dans le Plan (cf, plus haut, le tableau n°3, page 14) :

- Aérodromes.....	50	millions	de F	CFA
- Edilité.....	1 350	"	"	"
- Hydraulique.....	200	"	"	"
- Santé publique.....	100	"	"	"
- Infrastructure sociale (stades).....	100	"	"	"
- Infrastructure administrative.....	400	"	"	"
- Participations financières (Hôtels).....	300	"	"	"
soit au total.....	2 500	"	"	"

La répartition des investissements globaux retenus pour l'édilité au cours de la période 1971-1975 est donc la suivante :

Tableau n° 11 (en millions de F CFA 1970)

	Ensemble des investissements	dont	
		Noyau garanti	Tranche optionnelle
Abidjan	16 500	12 700	3 800
Centres urbains	7 800	6 000	1 800
Zones rurales	2 300	2 000	300
Ensemble	26 600	20 700	5 900

2 - L'hydraulique

Compte tenu des hausses des coûts d'investissements et d'une modification d'un programme, le montant des dépenses publiques d'hydraulique a été révisé en hausse (environ 6 300 millions de F CFA, au lieu de 5 000 millions initialement prévus).

Les dépenses d'investissement de la municipalité d'Abidjan pour l'extension du réseau devraient se monter à environ 1 750 millions, tandis que les équipements de production à la charge de la société concessionnaire représenteraient près de 300 millions de F et le coût des branchements pour les usagers à peu près la même somme.

Le montant des travaux prévus pour les villes de l'intérieur a été augmenté, passant de 2 000 millions (prévision initiale) à 3 400 millions. Cet accroissement est dû d'une part à la hausse des prix, d'autre part à des réévaluations des équipements de Yamoussoukro.

La part de l'Etat dans l'équipement hydraulique des villages (près de 1 200 millions) sera essentiellement accordée par l'intermédiaire des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (près de 1 milliard), et dans une moindre mesure (200 millions) par l'ARSO. Compte tenu de l'apport des populations dans le cadre des FRAR, les travaux d'hydraulique villageoise devraient atteindre près de 2 200 millions de F CFA, ainsi qu'il avait été initialement prévu.

Etant donné la priorité accordée à la satisfaction des besoins en eau de la population, la presque totalité des investissements a été inscrite en noyau garanti.

En résumé les dépenses d'hydraulique prévues pour la période 1971-1975 sont les suivantes.

Tableau n° 12 (en millions de F CFA 1970)

	Ensemble des investissements	dont	
		Noyau garanti	Tranche optionnelle
DEPENSES D'HYDRAULIQUE FINANCEES PAR LA PUISSANCE PUBLIQUE			
- Abidjan	1 750	1 750	-
- Centre urbains et semi-urbains	3 400	3 400	-
- Villages	1 180	930	250
TOTAL:	6 330	6 080	250
arrondi à	6 300	6 100	200
DEPENSES TOTALES D'HYDRAULIQUE (y compris la participation des populations et de la SODECI)			
- Abidjan	2 350	2 350	-
- Centres urbains et semi-urbains	3 400	3 400	-
- Villages	2 160	1 660	500
TOTAL	7 910	7 410	500
arrondi à	7 900	7 400	500

VII - LE DEVELOPPEMENT CULTUREL, SOCIAL ET ADMINISTRATIF.

1 - Le développement culturel.

a - La réévaluation des programmes et des coûts.

Le développement culturel est un secteur où l'évolution est rapide et dans lequel, en outre, les prix ont très sensiblement augmenté depuis 1969. Il importe donc d'indiquer comment ces changements se répercutent sur les programmes.

b - L'enseignement primaire.

Si l'on y inclut l'éducation télévisuelle, les investissements sont portés à 3 600 millions de F. CFA, dont 3 400 millions en noyau garanti et 200 millions en tranche optionnelle, en raison d'une réévalu ation du coût des Centres d'Animation et de Formation Pédagogique : (C. A. F. O. P.).

c - L'éducation extra-scolaire.

Le projet de modernisation du monde rural intègre les actions relatives à l'éducation extra-scolaire des jeunes. Les investissements nécessaires sont donc prévus au titre de l'animation rurale.

d - L'enseignement secondaire général.

Les investissements nécessaires pour réaliser le programme sont fixés à 3 100 millions de F CFA, entièrement en noyau garanti.

e - Les enseignements techniques et professionnels.

L'accroissement des besoins de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, a conduit le gouvernement à créer un département

ministériel, chargé de mettre en oeuvre de nouveaux programmes de formation et de perfectionnement. Cette nouvelle politique implique un effort financier supplémentaire en faveur de la formation professionnelle, des enseignements techniques et des actions de perfectionnement. On assistera par contre, pendant le quinquennat, à un développement moins vigoureux des enseignements techniques féminins.

Par ailleurs, la mise en application des décisions gouvernementales concernant la promotion de l'entreprise ivoirienne nécessitera des investissements supplémentaires.

Compte tenu de ces éléments et d'une réévaluation des coûts, le volume d'investissement retenu est de 6 300 millions de F CFA, dont 5 150 millions en noyau garanti et 1 150 millions en tranche optionnelle.

f - L'enseignement agricole.

Les investissements prévus pour l'enseignement agricole sont portés à 2 900 millions de F. CFA dont 2 500 millions en noyau garanti et 400 millions en tranche optionnelle, pour les raisons suivantes :

- réévaluation du coût de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie,
- développement des moyens de formation de l'encadrement moyen de l'agriculture et de l'élevage (centres, stages, cours par correspondance),
- prise en charge, sur le secteur de l'enseignement agricole, du développement du Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives (CENAPEC) et de l'Animation Rurale, prévus dans le chapitre 3 concernant le développement rural.

g - Les enseignements supérieurs.

Les possibilités et les délais de financement ne permettront de réaliser pendant le quinquennat que la quatrième tranche du Centre National des Oeuvres

Universitaires. Par contre, une réévaluation du programme de développement des enseignements supérieurs est prévue.

Les investissements sont ainsi fixés à 2 400 millions de F. CFA, dont 1 900 millions en noyau garanti et 500 millions en tranche optionnelle.

h - L'action culturelle.

L'accroissement des investissements nécessaires pour assurer la réalisation du programme relatif à la formation, en vue de l'encadrement de l'économie, ne permet pas d'envisager dès la période 1971-1975, un très vaste programme dans le domaine spécifiquement culturel ; en conséquence les investissements sont ramenés à 500 millions de F. CFA, dont 200 millions en noyau garanti et 300 millions en tranche optionnelle.

i - Récapitulation des investissements pour le développement culturel.

Au cours de la période 1971-1975, les dépenses d'investissement devaient représenter au total -noyau garanti et tranche optionnelle- 18,8 milliards de F. CFA, auxquels il faut ajouter les participations de l'Etat au titre des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural. Par nature d'enseignement, ces investissements se répartissent de la façon suivante :

Tableau N° 13 (en millions de F. CFA 1970)

	Ensemble des investissements	Noyau garanti	Tranche optionnelle
Enseignement Primaire	3 600	3 400	200
Enseignement Secondaire Général	3 100	3 100	-
Enseignements supérieurs	2 400	1 900	500
Action Culturelle	500	200	300
Sous total	9 600	8 600	1 000
Enseignements Techniques et Professionnels	6 300	5 150	1 150
Enseignement Agricole	2 900	2 500	400
Total	18 800	16 250	2 550
Participation de l'Etat à la construction d'écoles au titre des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural	650	500	150
Total Général	19 450	16 750	2 750
Total Général arrondi à la centaine de millions	19 500	16 800	2 700

2 - La Santé Publique.

Du fait des augmentations des coûts concernant les hôpitaux de Korhogo et de Man, les investissements des programmes de Santé Publique doivent être portés à 9,4 milliards de F. CFA.

Si on ajoute les dépenses qu'il y a lieu de prévoir au titre des fêtes de l'Indépendance et des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural, dépenses qui pourraient représenter respectivement 100 et 200 millions, le montant total des investissements de Santé Publique s'élève à 9,7 milliards de F. CFA. Etant donné l'importance des besoins en ce domaine le noyau garanti a été fixé à 9 250 millions de F. CFA, tandis que la tranche optionnelle a été limitée à 450 millions de F. CFA.

3 - L'animation socio-culturelle.

a - Les centres sociaux et culturels.

Compte tenu du retard accumulé dans ce domaine, il a paru nécessaire d'augmenter l'enveloppe financière consacrée à ce secteur. C'est donc 1 milliard de F. CFA qui sera attribué à ces investissements pendant le quinquennat 1971-1975 et 2 milliards entre 1976 et 1980. Il faut rappeler à ce sujet que les investissements de type administratif correspondant à ce secteur (directions départementales du travail, bureau du travail, antennes de main-d'oeuvre etc...), soit environ 450 millions de F. CFA pendant la période 1971-1975, sont pris en compte dans la partie concernant l'infrastructure administrative.

b - Jeunesse, éducation populaire et sports.

En raison des réajustements nécessaires et compte tenu des ressources disponibles, les investissements ont été fixés à 1 300 millions de F. CFA.

Il faut ajouter à ces investissements environ 100 millions de F. CFA

prévus au titre des fêtes de l'Indépendance.

Les incidences sur les programmes initiaux sont les suivantes :
- introduction d'un programme d'équipements sportifs scolaires
- réduction du programme d'équipements socio- éducatifs (foyers de jeunes)
- révision en baisse du coût de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports.

c - Récapitulation des investissements d'infrastructure sociale.

En tenant compte de 50 millions de F. CFA envisagés au titre des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural, les investissements socio-culturels pour la période 1971-1975 sont les suivants :

Tableau N° 14 (en millions de F. CFA 1970)

Objet	Ensemble des investissements	Noyau garanti	Tranche optionnelle
Centres Sociaux et culturels :			-
- Etudes de programmes	30	30	-
- Travail et main-d'oeuvre	50	50	-
- Affaires sociales	920	920	-
Sous Total	1 000	1 000	-
Jeunesse, Education populaire et Sports	1 300	250	1 050
Equipements au titre des fêtes de l'Indépendance	100	100	-
Equipements au titre des F. R. A. R.	50	40	10
Total	2 450	1 390	1 060
Total arrondi	2 500	1 400	1 100

4 - L'Infrastructure administrative

Compte tenu des ressources prévisibles les crédits que l'Etat pourra consacrer à l'infrastructure administrative a été ramené à 16,2 milliards de F. CFA, en réduisant les investissements divers dont le contenu n'était pas précisé. Ce montant de 16,2 milliards comprend les dépenses de nature administrative effectuées à l'occasion des fêtes de l'Indépendance.

En raison de la priorité accordée aux investissements directement productifs, le noyau garanti a été limité à 12,7 milliards et la tranche optionnelle fixée à 3,5 milliards.

VIII. LES GRANDES OPERATIONS REGIONALES

1 - Le port de San-Pedro et l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest

L'aménagement de la Région du Sud-Ouest, la création du port et de la ville de SAN-PEDRO font partie de la politique d'aménagement du territoire qui vise à réduire les disparités régionales.

En s'inspirant de l'exemple du port d'Abidjan qui a joué un rôle central dans le développement du pays au cours des dernières années, le Gouvernement a voulu créer, sur la côte avec SAN-PEDRO, un second pôle de développement, qui permette la mise en valeur du Sud-Ouest.

En second lieu, à l'échelon national, le détournement de trafic en direction de SAN-PEDRO entraînera une réduction des coûts de transport. Le réseau routier prévu à cet effet, doit assurer le désenclavement de la région et la desserte du Port de San-Pedro. Deux axes principaux ont été envisagés :

- axe Nord-Sud reliant SAN-PEDRO à SOUBRE et DALOA
- un autre axe transversal Est-Ouest reliera SASSANDRA - SAN-PEDRO GRAND BEREBY et TABOU.

En troisième lieu, de bonnes conditions pédologiques et climatologiques permettent la culture intensive du palmier à huile, du cocotier, de l'hévéa, du cacao.

Finalement, le potentiel forestier et minier de la région offre des possibilités importantes d'exploitation.

Les ressources forestières du Sud-Ouest sont estimées à 50 % du potentiel ivoirien. De plus, en raison de la réduction des coûts de transport que permettra l'évacuation par SAN-PEDRO, on pourra exploiter des essences de moindre valeur qui étaient jusqu'ici inexportables. Le potentiel réel du Sud-Ouest en sera augmenté d'autant.

La création d'une usine de pâte à papier permettrait, en outre, d'utiliser les feuillus tropicaux, inexploités à l'heure actuelle.

Les obstacles principaux à cette mise en valeur sont constitués par l'isolement de la région au coeur de la forêt tropicale, la faiblesse du peuplement, l'insuffisance des infrastructures économiques et sociales.

Toutefois, de nombreux facteurs favorables existent. En premier lieu, cette région bénéficie d'une immense façade maritime. A l'heure actuelle, les pôles de développement tendent à se situer en bord de mer pour profiter de coûts de transport plus faibles. En outre, la présence de la mer et la beauté des sites représentent un atout non négligeable pour le développement ultérieur du tourisme.

La prospection du Sud-Ouest a été menée de façon systématique, depuis plusieurs années. Jusqu'à présent, seul le minerai de fer de Bangolo, au Nord de la Région, apparaît exploitable. La présence de nombreux autres indices a été décelée, mais il convient de poursuivre les études pour fixer le potentiel réel et les possibilités d'exploitation des gisements découverts.

Pour assurer l'exécution et la coordination des divers projets l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest" (ARSO) a été créée en Décembre 1969. L'ensemble des actions à entreprendre doit s'inscrire dans un schéma-directeur d'aménagement établi par cet organisme.

Le tableau suivant présente pour l'ensemble de la région du Sud-Ouest les dépenses publiques d'investissements, par secteur d'activité.

Le Port de San-Pedro et l'Aménagement du Sud-Ouest.

DEPENSES PUBLIQUES D'INVESTISSEMENTS.

Tableau n° 15

(en Millions de F. CFA)

	1971-1975	1976-1980
AGRICULTURE	9 000	16 000
INFRASTRUCTURE ECONOMIQUE	13 700	16 100
Routes	(6 900)	(2 700)
Edilité	(3 000)	(3 000)
Port	(1 000)	(2 000)
Aérodromes	pm	pm
Hydraulique	(600)	(700)
Télécommunications	(600)	(1 000)
Energie Electrique	(1 600)	(6 700)
INFRASTRUCTURE CULTURELLE	1 300	1 600
INFRASTRUCTURE SANITAIRE	500	450
INFRASTRUCTURE SOCIALE	200	400
INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE	1 000	1 500
ETUDES	800	800
TOTAL	26 500	36 850

2 - Le Barrage de Kossou et l'Aménagement de la Vallée du Bandama.

Le développement économique de la Côte-d'Ivoire suscite une progression rapide de la consommation d'électricité. Au rythme actuel, le potentiel de production électrique deviendra insuffisant dès 1973. C'est pourquoi, le Gouvernement Ivoirien a décidé, début 1968, de réaliser l'aménagement hydro-électrique de Kossou, situé dans le centre du pays, non loin de BOUAFLE.

Un ouvrage de retenue sur le fleuve Bandama permettra d'emmagasiner 30 milliards de mètres cubes d'eau, couvrant 1 700 kilomètres carrés. La population de la zone inondée devra être déplacée et réinstallée.

Il faudra, en outre, rétablir les voies de communications que la retenue d'eau coupera, et mettre en valeur les périmètres irrigables à partir de celle-ci.

Pour mener à bien ces différentes actions, l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama (A. V. B.) a été créée au milieu de l'année 1969.

Commencé en 1969, le barrage, en terre et béton, mesurera 1 500 mètres de long et 60 mètres de haut. La centrale hydro-électrique, qui comprend trois turbines pouvant fournir 50 MW chacune, entrera en service en 1973. Toutefois, la retenue d'eau ne sera sans doute pas remplie avant 1975.

On estime à environ 70 000 personnes la population dont les terroirs seront partiellement ou entièrement inondés. Entre 1971 et 1974, il sera donc nécessaire de déplacer et réinstaller l'ensemble de ces villageois. Dès 1971, quelque 22 000 personnes gagneront leurs nouveaux villages, les autres déplacements suivant le calendrier de la montée des eaux. Un gros effort est consenti

pour que ce transfert de population soit réalisé au mieux. Les nouveaux villages, à la périphérie du lac, grouperont quelque 200 maisons de style moderne ; chacun d'eux comportera un ou deux puits, une école, un bâtiment collectif.

L'intervention de l'A. V. B. doit permettre l'établissement des cultures vivrières et les plantations près des nouveaux villages ; elle assurera le défrichement des terres et l'encadrement des migrants.

En outre, l'empoissonement des eaux de retenue permettra le développement de la pêche. Enfin, le site du lac artificiel devrait être favorable au développement du tourisme.

Finalement, l'A. V. B. doit assurer le rétablissement des axes routiers coupés par la montée des eaux, et construire les pistes d'accès aux villages.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des investissements publics prévus au cours de la prochaine décennie. Le gros des investissements doit être effectué pendant le premier quinquennat (achèvement du barrage, rétablissement des routes, déplacement des populations).

Les montants indiqués, au titre du développement agricole, correspondent uniquement aux opérations de développement intégré. D'autres investissements (café, cacao, coton) seront effectués dans la région par différentes sociétés d'Etat. Le montant n'en est pas encore connu.

Barrage de Kossou et Aménagement de la vallée du Bandama

INVESTISSEMENTS 1971-1980

Tableau N° 16 (en Millions de F. CFA)

INFRASTRUCTURE :	
Barrage	13 000
Routes	4 000
TRANSFERT DES POPULATIONS :	
Aide alimentaire	3 540
Déplacement des populations	170
REINSTALLATION DES POPULATIONS	
Etudes	600
Construction des maisons	3 000
Equipements collectifs	520
Encadrement, Formation professionnelle, indemnisation	2 000
OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT INTEGRE.	1 640
AUTRES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT :	
Pêche, navigation, tourisme	2 900
TOTAL	31 370

IX - LES GRANDS PROJETS D'URBANISME A ABIDJAN.

I - Le projet "Riviéra".

a - La "Riviéra Africaine".

Le projet de la Riviéra Africaine concerne l'aménagement de quatre mille hectares de terrain compris entre Cocody et Bingerville et délimités au Nord par le projet de "voie Est-Ouest" et au Sud par la lagune.

Cette opération vise un triple but :

- créer une cité-jardin pouvant abriter à son terme 120 000 habitants,
- créer une zone touristique jouant le rôle de centre international de destination et de distribution des touristes étrangers,
- créer un parc des industries.

Pour la réalisation de ces objectifs, le Gouvernement a créé avec la MAFIT TRUST Corporation, promoteur du projet, une société : la Société de Développement de la Riviéra Africaine (S. D. R. A.) à laquelle ont été cédés les terrains à aménager.

- Le projet de Cité-Jardin.

Sur les 4 000 hectares de la Riviéra (superficie équivalente à la surface urbanisée du grand Abidjan en 1970), 2 000 seulement auront une destination directement résidentielle, l'autre moitié du terrain étant réservée aux espaces verts et aux plantations ainsi qu'aux équipements touristiques.

Il est prévu de conserver, en les faisant évoluer, les villages déjà établis sur le site. Le centre du secteur, point de convergence du réseau de transport, regroupera des activités variées qui en feront un pôle commercial et culturel. Autour de ce centre, quatre quartiers résidentiels seront bâtis, chacun regroupant de 13 à 35 000 habitants.

Au total 120 000 habitants résideront à terme dans les 28 000 logements de la Riviéra. A titre de comparaison, rappelons que, en 1970, la ville d'Abidjan abrite quelque 550 000 habitants dans 110 000 logements environ.

- Le projet de zone touristique en bordure de lagune

En bordure de lagune, il est prévu de créer une zone de destination et de répartition des touristes. En effet la Riviéra possèdera en elle-même, un certain nombre de caractéristiques propres à attirer et motiver le tourisme, et, par ailleurs, elle sera un lieu de passage pour les voyageurs se rendant dans les sites touristiques de Côte d'Ivoire ou d'autres pays africains.

Le noyau initial de cette zone touristique est évidemment le complexe de l'Hôtel Ivoire avec ses 500 chambres, ses restaurants et salles de réceptions, son centre commercial et son super marché, son casino, son cinéma et ses divers équipements sportifs (piscine, bowling, tennis, sauna, patinoire).

Il est prévu d'ajouter au complexe actuel 250 chambres et d'y adjoindre une salle de congrès de 2 000 places.

En outre, dans la zone de sport, de loisirs et d'accueil, s'étendant le long de la lagune, le projet prévoit de construire 6750 chambres d'hôtel.

Les autres réalisations annoncées par le promoteur comprennent la création d'un golf de 27 trous sur 101 hectares, celle d'un village sportif, d'un jardin zoologique et de ports de plaisance.

Enfin un centre international groupera un palais des congrès en plus de la salle de congrès de l'Hôtel Ivoire et un parc d'expositions ainsi qu'un village artisanal et un parc d'attractions.

- le parc des industries

Bien qu'il constitue un aspect relativement mineur du projet, il convient de mentionner le parc des industries, situé au Nord de la Riviéra, en bordure de la voie Est-Ouest.

Dans ce périmètre seraient regroupées les industries liées au tourisme et les industries légères praticables en zone urbaine ainsi que les institutions publiques qui résulteront des activités économiques de la Riviéra et les instituts de recherche.

Il s'agit toutefois d'un projet qui n'a fait l'objet d'aucune étude technique et économique.

b - Le financement du projet :

L'ensemble du projet Riviéra devrait, selon les promoteurs, être réalisé en dix ou quinze ans. Il représente un investissement total de l'ordre de deux milliards de dollards soit 550 milliards de Francs CFA.

- Le financement des infrastructures, de la voierie et des réseaux divers.

Le montant total prévu (routes et VRD en général) est de 38 milliards de francs CFA et incomberait à la puissance publique.

Le montant des travaux de l'Ouest et du Centre de la Riviéra, s'élèverait à 21 milliards de F CFA. Dans ce dernier montant est prévu le coût de construction d'un pont entre la Riviéra et Petit-Bassam, ainsi que le raccordement de celui-ci à l'autoroute de l'aéroport déjà existante. On a prévu un crédit de démarrage de 2 milliards de F CFA au cours de la période 1971-1975. De nouveaux crédits pourraient être affectés au projet dans le cadre du programme complémentaire.

- le financement des super-structures et les prises de participation

Après l'exécution d'une première tranche démontrant l'intention ferme du Gouvernement Ivoirien de voir le projet se réaliser, les investisseurs privés assureraient le relais du financement. Le coût de cette première tranche serait de 50 millions de dollards (14 milliards de F CFA environ). Sur cette somme, 14 millions de dollards (près de 4 milliards de F CFA) seraient pratiquement trouvés.

Il manquerait donc quelque 36 millions de dollars soit 10 milliards de F CFA environ. Cette somme devrait être apportée conjointement par l'Etat Ivoirien et la MAFIT.

2 - <u>Le projet de voie triomphale</u>

Pour orienter l'urbanisme du Plateau, le projet d'aménagement actuel propose la création d'un grand axe Nord-Sud. Cette voie triomphale prendrait son origine à l'avenue Terrasson de Fougère et serait située sensiblement sur l'axe de l'actuel boulevard Carde .

Dans l'aménagement de cette importante artère, trois parties peuvent être distinguées :

- La Section Sud correspond à la voie triomphe proprement dite. Elle s'étendrait de la Place du Gouvernement, en face des jardins de la Présidence de la République, jusqu'à la Place des Provinces située approximativement à l'emplacement actuel du cimetière d'Adjamé. Autour de la Place du Gouvernement seraient regroupés le Conseil Economique et Social, la Cour Suprême, l'Assemblée Nationale et la Grande Chancellerie. Longue de trois kilomètres, d'une emprise de 70 mètres, la voie serait bordée par des immeubles de logements et de bureaux.

A l'emplacement actuel du Camp-Mangin, de part et d'autre de la Voie, un Centre Culturel et Administratif regrouperait la Bibliothèque Nationale, le Musée National avec un jardin public et le Théâtre National ainsi qu'un ensemble administratif qui comprendrait les directions de certains Ministères.

- La Place des Provinces, à l'extrémité de la voie, aurait de vastes dimensions convenant particulièrement aux manifestations de masse. Complétée par une gare routière, elle constituerait un point de rassemblement pour les liaisons avec l'intérieur du pays.

De par sa position élevée, la place devrait offrir une vaste perspective sur la voie triomphale et l'ensemble de la capitale.

- La Section Nord au-delà de la place des Provinces, doit être considérée non plus comme une voie triomphale mais comme un axe de pénétration dans l'agglomération. S'étendant de la place des Provinces au carrefour de raccordement avec la voie Est-Ouest, cette artère aurait, comme la section Sud, une emprise de 70 mètres lui conférant les caractéristiques d'une voie express.

Des études devront préciser les caractéristiques architecturales de ce grand axe Nord-Sud, ainsi que les coûts de ses différentes parties.

En l'absence d'autres éléments, une estimation très approximative permet d'évaluer à environ huit milliards de F CFA les dépenses d'infrastructure de la section Sud (Voie triomphale), des deux places du Gouvernement et des Provinces. Cette somme comprend l'indemnisation des propriétaires actuels des terrains ; par contre elle ne contient pas les coûts des bâtiments qui bordent la voie.

Compte tenu des délais nécessaires pour la réalisation d'études complémentaires, les premiers travaux ne pourront pas commencer avant 1973 ou 1974. Seule une partie du coût de l'opération porterait donc sur la période 1971-1975 ; son financement pourrait être envisagé dans le cadre du programme complémentaire d'investissements publics.

IVORY COAST REPUBLIC

Ivory Coast. Ministère du plan.

FIVE-YEAR PLAN FOR SOCIAL, ECONOMIC AND CULTURAL DEVELOPMENT 1971-1975

INTERNATIONAL MONETARY FUND
Joint Library
Washington, D. C. 20431
WORLD BANK GROUP - IBRD-IDA-IFC

ABRIDGED EDITION

MINISTRY OF PLANNING

122760

7F
338.91
Iv7p
1971/1975b
c.2

law n° 71-384 adopted July 31, 1971 bearing the plan for social, economic and cultural development for the years 1971, 1972, 1973, 1974 and 1975

THE NATIONAL ASSEMBLY HAS ADOPTED

THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC DECREED THE LAW HEREIN UNDER STATED :

Article 1. — The social, economic and cultural Plan of Development constitutes the instrument for orienting economic growth and social and cultural development as well as it defines the framework of public investment programs for the 1971-1975 period.

It includes the following documents which are added to the present law :

1 - The main orientations of social, economic and cultural development,

2 - Growth perspectives and general economic balances.

Art. 2. — The fundamental objectives of the Plan for social, economic and cultural development are :

— the pursuit of a strong growth,

— the increased participation of nationals in economic activities,

— the promotion of the Ivorian man and a better adapting of the social, economic and cultural system so as to answer his aspirations.

Art. 3. — In order to fulfill the objectives of the Plan defined in the above article 2, policies relevant to the main areas of social, economic and cultural life will be drawn up by the Government before December 31, 1971. These policies are mainly :

— concerning the growth objective :

- *an industrialization policy*
- *a commercial policy*
- *a financial policy*
- *a research policy*

— concerning the objective of promotion of men and the answer to their aspirations :

- *a health policy*
- *a housing policy*
- *a collective facilities policy*
- *a socio-cultural policy*
- *a policy for modernizing rural areas*
- *a policy for regional development and territorial improvements.*

Art. 4. — As for economic growth, the average annual rate of growth for Gross Domestic Production pursued for 1971-1975 is 7.7 %, and that of income growth per capita is 4.4 %

These rates are based on the economic conditions of 1970, that is, without taking into account price evolution during the period.

Art. 5. — During the years 1971, 1972, 1973, 1974 and 1975, the volume of public investments to be realized, based on the economic conditions of 1970, is appraised at 252 billion F. CFA.

In order to take into account the various contingencies liable to affect the evolution of financing possibilities, this sum of investments is divided into :

1) a 220 billion F. CFA « noyau garanti » of public investments

2) a 30 billion F. CFA « tranche optionnelle » of additional public investments.

Art. 6. — The financing of these investments will be thus established :

— 207 billion on State resources and resources derived from other non-State administrations ;

— 45 billion on self-financed resources and loans from public enterprises, as conforming to the anticipated equilibrium described in the following table :

Budgetary savings		155.0
Savings of non-State administrations		55.4
Self-financed resources of public enterprises		45.0
Foreign aid		21.9
Debt increase		35.4
Total :		312.7
Public Investments		252.0
— State	146.3	
— Public enterprises	105.7	
• *State financed*	60.7	
• *financed by public enterprises on self-financed resources and loans*	45.0	
Investment of other administrations		3.5
Net disbursements of Kossou		5.2
Amortizement of the debt		37.0
Short-term liquid assets		15.0
Total :		312.7

Art. 7. — The sectorial distribution of the foreseen investments described in the above article 5 is given in the following table (in million F. CFA).

Public Investments 1971-1975	*Forecast*	*« Tranche optionnelle »*	*« Noyau garanti »*
Agricultural development	49 100	42 900	6 200
Economic infrastructure	125 700	113 300	12 400
Cultural development	19 500	16 800	2 700
Health and sanitation infrastructure	9 700	9 200	500
Social infrastructure	2 500	2 400	100
Administrative infrastructure	16 200	12 700	3 500
State participation	14 400	9 700	4 700
Public aid to housing	10 000	8 500	1 500
Research and development	4 900	4 500	400
Total	252 000	220 000	32 000

Art. 8. — A complementary public investments program will be defined by the Government no later than December 31, 1971. With resources equal to disbursements, it totals 40 billion F. CFA based on the 1970 economic conditions, aims at raising the average annual rate of growth for Gross Domestic Production of the period to more than 8 %, allowing for further increases in job offerings, and aims at further improving living conditions of the people.

The fulfillment of this complementary program will be assured as the corresponding resources become available.

Art. 9 — The Law-Program, instituted by Decree N° 67-303 of July 10, 1967, annually sets in very detailed form the State programs of actions for a three-year period. The budgets must conform to this Law-Program.

Art. 10. — So as to guarantee the realization of public investments, the annual rate of growth of operational costs should average not more than the rate of growth stated in current francs for the Gross Domestic Production expected for the 1971-1975 period.

Art. 11. — In order to reduce regional desequilibrium, regional programs, whose organization will be defined by decree, will be created.

For each region, a pluriannual program will be established by the Government with the participation of the Regional Development Commission.

Art. 12. — So as to encourage the promotion of a modern agriculture and peasantry, a National Office for Rural Promotion will be created with legal entity and financial autonomy.

In this same objective, Regional Rural Development Funds, whose terms of operation will be fixed by decree, are created.

Art. 13. — In order to favor the participation of nationals in economic activity, there will be a Fund aiming at the repurchasing of industrial and commercial assets for sale by non-nationals wishing to redemise their shares to nationals within the terms of contracts providing for spaced payments of the transfer price.

A later decree will define the terms of operation for this Fund.

Art. 14. — The forewith Law shall be published in the Journal Officiel of the Ivory Coast Republic and enforced as a law of the State.

Abidjan, July 31, 1971
Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

contents

TEXT OF THE LAW PROMULGATING THE PLAN FOR SOCIAL, ECONOMIC AND CULTURAL DEVELOPMENT FOR THE 1971-1975 PERIOD

FOREWORD 1

PART ONE : THE MAIN ORIENTATIONS OF SOCIAL, ECONOMIC AND CULTURAL DEVELOPMENT 1970-1980 — FROM A GROWTH ECONOMY TO A PROMOTION SOCIETY

I. - 1960-1970 DECADE : THE TAKE-OFF OF OUR GROWTH 6

A. - Growth model 6

B. - Principal results 6

1. - *Growth* 6

2. - *Production diversification* 6

3. - *Industrialization Take-off* 7

C. - Role of the state : liberal planification of growth and development 7

D. - Distortions and insufficiencies 8

1. - *Inequalities between regions* 8

2. - *Weak participation of nationals in the modern economic sector* .. 8

3. - *Distortions in public investments and their financing* 9

9

II. - DEVELOPMENT STRATEGY FOR THE 1970-1980 PERIOD 9

A. - MAIN OBJECTIVES OF THIS PERIOD 9
1. - *Pursuit of a strong growth* 9
2. - *Growth model* 9
3. - *Growth perspectives* 10
4. - *Sectorial objectives* 11

B. - INCREASE IN NATIONALS' PARTICIPATION IN ECONOMIC ACTIVITY 13

C. - PROMOTION OF MEN AND THE ANSWER TO THEIR ASPIRATIONS 14

D. - ROLE OF THE STATE 16
1. - *Administration and development* 16
2. - *Financial discipline and rational choices* 17
3. - *Territorial improvement and regional action* 17
4. - *Reflexion on long-term evolution of the Ivorian economy and society* 18
5. - *Innovation and development* 18

PART TWO : RESUME OF THE PLAN

INTRODUCTION 21

I. - SOCIAL AND ECONOMIC EVOLUTION FROM 1960 TO 1970 21

A. - ACCOMPLISHMENTS 21
1. - *Economic aspects* 21
a) Agriculture 22
b) Industry 22
c) Services and Trade 22
d) Communications development 23
e) Uses of production 23
2. - *Social aspects* 24
a) Health 24
b) Education 24

B. - PRESENT PROBLEMS 24
1. - *Economic conditions of growth* 24
a) Trade 24
b) Financing of public investments 25
2. - *Ivorization* 25
3. - *Training* 26
4. - *Distribution of growth benefits* 27

II. - 1971-1975 DEVELOPMENT 28

A. - MAIN OPTIONS 28

B. - PURSUIT OF GROWTH 29

1. - *Production growth and its uses* 29

a) Agricultural development 29

b) Industrial expansion 34

c) Tourism 37

d) Uses of production 37

2. - *Economic conditions of growth* 38

a) Communications development 38

b) Foreign Trade 39

c) Means of financing 39

C. - NATIONALS' PARTICIPATION IN THE DEVELOPMENT EFFORT 41

1. - *Ivorization* 41

a) State intervention 41

b) Development and mobilization of private savings 42

c) Promotion of Ivorian enterprises 42

d) Ivorization of employment 42

2. - *Education* 44

3. - *Animation* 45

D. - DISTRIBUTION OF GROWTH BENEFITS 45

1. - *Collective facilities* 46

2. - *Housing* 46

E. - REGIONAL AND TERRITORIAL DEVELOPMENT POLICY 47

1. - *Regional policy* 47

2. - *Territorial Development* 49

CONCLUSION 50

list of tables

PART. II. - RESUME OF PLAN

I. - SOCIAL AND ECONOMIC EVOLUTION FROM 1960 TO 1970

Table No. 1 - Annual growth rates in terms of volume 21
Table No. 2 - Uses of production 23
Table No. 3 - Trade patterns 25
Table No. 4 - Employment framework in the modern sector 26
Table No. 5 - Distribution of wage-earnings in the modern sector 26
Table No. 6 - Value added in 1970 27
Table No. 7 - Commercialized agricultural production per rural inhabitant for the various regions 27
Table No. 8 - Growth of cities of over 4,000 inhabitants 28

II. - 1971-1975 - DEVELOPMENT

Table No. 9 - Annual volume growth rates 29
Table No. 10 - Growth from 1965 to 1980 30
Table No. 11 - Aggregate evolution (Gross domestic production and net domestic income per capita) 30
Table No. 11b- Aggregate evolution (Gross National product and national income per capita) 30
Table No. 12 - Recapitulation in price value of the objectives for agriculture forestry and fisheries 31
Table No. 13 - Production objectives of agricultural crops and livestock - Branch 01 31
Table No. 14 - Production objectives of industrial and export agriculture - Branch 02 32
Table No. 15 - Production objectives of forestries and fisheries - Branches 03 and 04 33
Table No. 16 - Evolution of the industrial value added by branch 35
Table No. 17 - Industrial export evolution by branch 35
Table No. 18 - Industrial investments by branch 36
Table No. 19 - Industry - Number of new jobs created by branch 36
Table No. 20 - Uses of production 38
Table No. 21 - Evolution of the trade structure 39
Table No. 22 - Functional ventilation of gross investments from 1970 to 1980, according to financial origin 40
Table No. 23 - Productive investments 40
Table No. 24 - Evolution of fiscal resources 40
Table No. 25 - Evolution of wage-earning labourers 43
Table No. 26 - Qualified personnel needs during the 1971-1980 period 43
Table No. 27 - Operational cost of Education 44
Table No. 28 - Commercialized production per rural inhabitant 48
Table No. 29 - Industry - value added at factor cost 49

Foreword

The account of the motives of the 1967-1970 Plan underlined the Government's desire that « the Plan be truly the work of all », and it announced two innovations :

— the creation of planification commissions to help in the drawing-up of the Plan ;

— the establishing of a dialogue between the Government and the elected bodies of national representatives, both on the level of orientation and fundamental options and on the level of final choices.

With this aim in mind, the Ministry of Planning prepared, from July 1967 to May 1968, a first draft of the Plan which was submitted to the planification commissions in June 1968, then to the regional development commissions after June 1969.

As a result of the criticism and suggestions made by these commissions, a second draft of the 1971-1975 Plan and the 1980 Perspectives was drawn-up from September 1968 to April 1970.

The second draft accounted for the latest available information at the time of its elaboration and was based on the economic conditions for the period, that is, those of the 1968-1969 period.

Nonetheless, at the beginning of 1971, the interpretation of the draft and its implementation presented certain difficulties due to the rapid evolution of the economic environment during those two years : falling of prices, changes in the elements of financial equilibrium, better appreciation of our development possibilities, etc.

It was thus necessary to do an updating so as to eliminate these difficulties where they would be most disruptive : in the area of public investments and their financing.

The total amount of public investments, for the 1971-1975 period has thus been reevaluated to 252 billion 1970 francs CFA. It was divided into a 220 billion « noyau garanti » of public investments and a 32 billion « tranche optionnelle » of additional public investments.

Furthermore, a complementary program for 40 billion francs CFA will be established before December 31, 1971 ; it will be put into effect as its financial means become available.

The Plan was adopted by the Government in May 1971. The Social and Economic Council approved it in June and the National Assembly voted for it in July.

*
* *

The method used for economic forecasting is that of the Decennial Perspectives, that is, the inventory of possible or desirable actions was made, and the coherence for balances in goods and services between distribution and financing was sought in the framework of the tables of the National Accounts for the years 1970, 1975 and 1980.

These results are based on numerous studies made on the various problems of development (agriculture, industry, transportation, education, health, etc.) which assure the realistic approach to the set objectives.

The proposed social and cultural objectives are, on the other hand, the result of research made for the preparation of the Loi-Cadre for education, and the various studies undertaken during the last two years in conjunction with the ministries concerned.

However, planification is more than the drawing up of a technical document, and the publishing of the 1971-1975 Plan does not mark the end of the task of planification, much to the contrary. A permanent effort in coordination must be pursued, in administration as well as among the other economic agents, so as to assure a harmonization of efforts, for which the Plan sets the framework.

By offering each participant in the economic life of the country a reference framework, the Plan makes it possible for them to assure the cohesion between their own objectives and the aims set by the nation as a whole.

By replacing all individual initiative into the general national perspectives, it reveals the tensions, and sometimes the contradictions which could result from scattered actions. Through united action and dialogue, the persons and the organizations concerned can reduce these incoherences and thus pursue a planification for which the Plan was but the initial step.

We can usefully restate here the main conditions implied by the implementation of our objectives.

The choice of objectives, the coordination of the means should first be ensured within the administration itself. Towards this end, the 1967-1970 Plan founded the working techniques of the Law-Program, which sets each year, for the following three years, a coherent program of public investments aiming at the fulfillment of the objectives of the Plan.

In order to further improve the programming of these operations, the « dossiers-projets » were created which will help improve the choices through a better control of the cost and the ultimate purpose of each public investment.

Finally, so as to better coordinate all State actions, the Government is having sectorial policies drawn up. Since they concern the main areas of social, economic and cultural life, they will guide the course of action of public authorities towards national development.

If we want to keep control of public investments, which are essential tools for development, we must, first of all, maintain a rapid growth of State savings by limiting the increase in operational costs, especially those for personnel which are not always followed by a dynamic increase in all sectors of our administration. Furthermore, we must also prevent public finances from becoming encumbered through excessive borrowing especially when the terms are rigorous. In order to better employ the available resources, we must, furthermore, curtail the multiplication of unprogrammed operations which would defeat the very purpose of our planification and would endanger the effectiveness of our savings efforts and the achieving of our objectives.

We must also show perseverance and imagination so that the growth of our productions manifests itself through an effective improvement in living conditions, particularly in the most underprivileged categories of the population which hope for a greater share.

The Government's effort must be backed up by individuals and businesses. Through their savings efforts, their concern for promotion, training and efficiency, each citizen, from every sector and at all levels, must endeavour to assure the success of our projects for economic expansion and social development.

The 1971-1975 Plan, which has been adopted by the nation, is but a guideline in the work of planification which should be continuous.

This document presents a « possible » future, conforming to the aspirations and to the will for progress of the Ivorian people. Only through an effective coordination of efforts by all, will this possibility become a concrete reality.

Minister of Planning
M.T. DIAWARA

PART ONE

the main orientations of social, economic and cultural development 1970 - 1980

---

from a growth economy to a promotion society

The Plan is the solemn political act by which a Government :

— outlines the possible and desirable trends of evolution for the economy and society during a specific period which is generally five years,

— sets the objectives to be attained during the period under consideration,

— determines the principal means of action so as to reach these objectives and to attain the social and economic levels proposed.

That is, the adoption of the Plan is less the ratification of a document resulting from an interplay of projections and complex calculations, a probable picture of the national economy at the end of the considered period, than that of a certain number of objectives and means perceived to achieve the economic growth, without which nothing is possible, and to act accordingly so that this economic growth concurs with the fulfillment of the objectives for the development of the country.

Of course, the margin of freedom one may exercise at a given moment or for a given period is not unlimited.

Every Plan is part of an evolution predating its existence. Therefore, it must first of all take into account the weight of the past, particularly of the consequences incurred, whether foreseen or unforeseen and the importance of previous decisions, whether these were or were not made with consideration to planification.

It must also take into account the growth possibilities offered to the country by its demographic evolution, technical progress, the state of natural resources, the level of training of its population and the evolution of domestic demand and that of foreign markets.

Finally, it must make sure that the proposed objectives are compatible with each other and with the financial resources foreseen for the period. Furthermore, it should ascertain that the proposed growth and development are feasible with respect to the main domestic and foreign economic and financial balances.

The weight of the past, the possibilities of growth, equilibrium constraints, such are the three main types of limitations a Plan must simultaneously define and assume so as to allow the Government to make its decisions in a coherent and realistic perspective.

However, if the margin of action is constantly limited, it is nonetheless real and important if one considers the economic and social evolution during a sufficiently extended period.

The manoeuvring of an economy is similar to that of sailing a large ship : the changing of its course is impossible or at least dangerous if the necessary bearings have not been taken in due time.

On both short and medium term basis, a sustained and high level of growth as well as the fulfillment of development objectives depend, therefore, on a certain number of choices most often made long beforehand.

That is why, if a Plan is necessarily placed within the context of an action already in process, the Plan must also be replaced in a longer range economic and social perspective. Thus, each successive Plan appears as a step in a long and continued effort to better control the future.

In this respect, the period covered by the 1971-1975 Plan appears to be particularly important as it serves as a hinge between two decades : the 1960-1970 decade was the starter decade of our growth and the 1970-1980 decade, which can and must be for the Ivory Coast the decade of transition from an economy of growth to that of a society aiming at the promotion of men and the fulfillment of their aspirations.

Before defining our strategy of development for the 1970-1980 period, it seems necessary, first of all, to retrace the steps accomplished between 1960 and 1970. It is not a question of vain satisfaction, but a question of better understanding how the present accomplishments were made possible, of seeing the remaining distortions and inadequacies, and the way to correct them. It will then be necessary to consider the new problems to be faced in the upcoming decade, to think of the difficult choices to be made in order to attain the objectives set for the period, and to study these same objectives to make them more explicit, more precise, so that they may better guide our line of action.

Actually, insofar as our development is concerned, its growth is a necessary though not sufficient condition, and nothing is more important than to know what we want, to identify the constraints to be taken into consideration and to define the means to reach our objectives. Such is the role and the purpose of planification by which we can progressively increase mastery of our growth and development in spite of the vicissitudes of daily action and conjunctural menialities.

The Plan cannot merely be an ordinary technical tool in a developped country, much less in one in process of development. It is, and must be much more. It is the unique instrument with which we become conscious of ourselves, of our problems and the means to solve them. Five or ten years may seem very long, but it really isn't when dealing with

problems as broad and as difficult as the building of a modern and diversified economy, as the training of men and their promotion, and as the establishing of a happier, more prosperous and just society.

Furthermore, the Ivory Coast in particular faces the danger of becoming a victim of its own success and achievements, which could give it the false euphoristic feeling that henceforth all is possible and easy. Nothing is ever completely won, however, and as the nation's resources are still insufficient compared to its needs, which are immense, the problems we have yet to solve are such that only a rigorous concentration of means and efforts, which is the purpose of planification, can help us reach our goal : the development of our country.

After having won the first and decisive battle, by which we have liberated ourselves from the secular stagnation of archaic economies, there remains to be gained the confirmation of our growth, the assertion of our personality and the assuring of our development in the ten years to come through our lucidity, our discipline and our perseverance.

I. - 1960-1970 DECADE : THE TAKE-OFF OF OUR GROWTH

There is no doubt that the 1960-1970 decade will mark in the history of our country, the beginning of our growth and of a sustained expansion characteristic of modern economies. This growth was accomplished through a well thought-out economic policy.

A. - Growth model

While it may be true that the Ivory Coast has benefitted from favorable circumstances, the fact remains that the beginning of its growth is not the product of chance, but that of a well thought-out policy, called the liberal wager, which might be better described as a liberal planification of development.

A model of growth based on a broad opening on the outside world was chosen, and all Government actions were oriented towards its materialization and its effective implementation.

Thus, during the 1960-1970 decade, the outside world was an essential economic agent both as a buyer of export agricultural products, and as a supplier of capital, manpower and experts.

Of course, this growth model has its drawbacks, notably its reliance on the contingencies of foreign markets and the risk of a freeze in case of a slackening of foreign investments. It was nonetheless chosen for its unique ability to foster a rapid economic growth.

The domestic market was too limited to generate a satisfactory development of production. The fraction of this production which could be saved on consumption to create new facilities was insufficient for investment to play the leading role in this growth process. On the contrary, the opening on the outside world allowed for the rapid growth of export agricultural products. These products were both a major source of income for large sectors of population, and a source of capital and skills necessary for the industrialization induced by income growth and domestic demand.

Yet the liberal wager is not synonymous for laissez-faire. Through the channel of ever increasing resources levied on a rapidly expanding production, the Government was in a position to create conditions favorable for a steep growth over a long period of time and to progressively gather the material basis for an in-depth development of the country.

B. - Principal results

The results of this liberal wager prove that the choice was both judicious and successful.

1. - *Growth*

From 1960 to 1970, Gross Domestic Production (1) increased at an average rate of 8 % per year in real terms, i.e. after deduction of global changes in prices estimated at an average of 2.5 % per year. Gross Domestic Production increased from 130.5 billions F. CFA in 1960 to 329.3 billion F. CFA in 1969, while population increased at an annual rate of 3 % per year, thus resulting in a 5 % annual increase of per capita production over the same period.

2. - *Production Diversification*

Over the same period, the Ivory Coast was beginning a rapid diversification of its production. This diversification was one of the main objectives of the policy of our Government to make the country progressively less dependant on the uncertainties of international conjuncture.

(1) This value added aggregate is shown because of its frequent use in the Ivory Coast and other francophone countries having adopted a system of national accounts similar to the French one. Contrary to Gross Domestic Product at market prices, it excludes, by definition, value added by civil servants, household servants, private non-profit institutions and financial intermediaries.

In 1960, the primary sector (agriculture, forestry and fishing) represented 46.8 % of Gross Domestic Production. Although its annual increase was 6.4 %, by 1969 it represented only 32.3 %. Simultaneously, the secondary and tertiary sectors with annual growth rates of 15.7 % and 13.1 % had increased their share of Gross Domestic Production from 15.2 % to 22.3 % and from 38 % to 45.4 % respectively.

In terms of current franc value, the Gross Domestic Production in the primary sector rose from 45 billion F. CFA to 61 billion in 1960, reaching 106 billion in 1969. In the secondary and tertiary sectors the rate of growth was even more impressive. The secondary sector rose from a little under 20 billion in 1960 to 75 in 1969, an increase of 55 billion while the tertiary sector grew from 50 billion in 1960 to 149 in 1969, an increase of nearly 100 billion.

In ten years total Gross Domestic Production has thus multiplied by 2.5, that of the secondary sector by 3.7 and that of tertiary by 3.

3. - *Industrialization Take-Off*

As the Governement has expected, great expansion and diversification of production was followed by the birth and the spectacular expansion of industrialization.

The value added of industrial production rose from 7.5 billion in 1960 to 49.3 billion in 1970. In 1960 it had represented only 6 % of Gross Domestic Production, in 1970 it had gone up to 15 % of the Gross Domestic Production which had itself increased 125 % during the decade.

From 1960 to 1970, the number of industrial companies rose from 180 to 355. These companies represented in 1970, 71.7 billion gross cumulated investments, a 83 billion turnover, 18.8 billion in salaries and social expenditures and 36.600 jobs.

C. - Role of the State : liberal planification of growth and development

Based on the welcome extended to foreign technicians and capital, the freedom of transactions and transfers and the flexible collaboration between public and private sectors, the liberal option taken by the Government was not at all devoid of State control measures of intervention. The purpose was to provide for and orient overall development and to achieve sectorial projects of investment and development.

The State was not satisfied with achieving economic infrastructures and with preparing men for the tasks of production. It was also preoccupied with massive investments in agricultural productions, which then as now, constitute the most powerful vehicle of economic growth for the country.

The following example will suffice to underline the importance of such efforts : that of the oil palm development project. This project was adopted by the Government in 1963 and put into effect with the financial backing of the European Economic Community. Its objective was originally set at 80,000 acres (32,000 hectares) which seemed at the time a daring undertaking, yet today it reaches a fantastic 140,000 acres (55,700 ha) of which 45,000 (18,700 ha) are village plantations.

Through this operation which was conceived, adopted and carried out by the Government, the face of whole regions was to be changed and a new dimension given to plantation agriculture until then focussed on coffee and cocoa.

The goal of this liberal planification is to ensure the rightful preeminence of the State. This was achieved through defining and promoting economic development, which was progressively conceived and enforced, first with the creation of the General Administration of the Plan and the drawing-up of the Decennial Perspectives 1960-1970, then with the creation of the Ministry of the Plan and the adoption of the 1967-1970 Plan, and finally with the drawing-up of the Decennial Perspectives for 1970-1980 and the elaboration of the 1971-1975 Plan. This planification is not only radically different from that of countries with a centrally planified economy, but it is also original in concept. Its originality lies in its methods and implementation which differ from the non-directional planification practiced by some developped countries, in particular the French Plan which is probably the most perfected one.

Progressively our planification methods have been widened and perfected so as to become more prospective and operational.

The progress in our planification methods was accomplished in four main directions :

— First of all, by the elaboration of a system of National accounts whose progressive perfectioning permitted us to better grasp the different elements of the social and economic context of the Ivory Coast, to establish homogeneous series and to be, therefore, more capable of controlling our economic forecasting.

— Secondly, through the transition from a semi-global planification to a detailed programming directly related to the daily actions of the Government : such is the object of the triennial Program-Law of public investments which annually determines the investment programs to be enforced for the next three years. This Program-Law must also evolve so as to encompass not only public investments, but also all State actions relevant to development.

— Third, through the creation of organizations destined to ensure effective State intervention in matters essential to the carrying out of the Plan. These original creations consist of State owned companies, public enterprises, semi-public combines, all of which enjoy greater functional flexibility and effectiveness than traditional public services. Their mission is essentially to be operational and to allow for the carrying-out of important sectorial programs in various fields, such as agriculture, energy, construction and the creation or promotion of ivorian entrepreneurship.

— Fourth, by increasing the participation on a national and regional level of both the elite and the whole population in drawing up the national development policy. The policy of dialogue sought after and practiced by President Houphouët-Boigny is notably manifest in planification through the introduction of the National Commissions for Planification and the Regional Commissions for Development which are particularly praiseworthy.

D. - Distortions and insufficiencies

Considerable work has been accomplished, and the results are encouraging. Our legitimate satisfaction should not, however, lead us to forget the remaining insufficiencies and difficulties to be overcome through increased efforts. These continued efforts are necessary if we are to advance and build a society aimed at the promotion of the Ivorian people and are to fulfill its aspirations, which can and should be the main objective of the new decade.

The expansion achieved between 1960-1970 is in many ways spectacular, however, a certain amount of distortions and insufficiencies have arisen as counterpart, i.e. as the price for our success.

Growth is never homogeneous, nor is progress equalitarian. On the contrary, expansion generates a desequilibrium which contributes to the progress of the economy, but which can at times slow it down and even paralyze it.

Three particularly important distortions could have heavy consequences on the present and the future :

— inequality between regions,

— the weak position of nationals in commerce and industry,

— distortions in public investments and their financing.

1. - *Inequalities between regions*

From the start, inequalities between regions and between the various social groups were unavoidable.

Growth must stem from a particular place, and to think it possible to develop everything everywhere and at the same time would be utopian. The role of the State is thus to initiate the necessary corrective actions in order to avoid a worsening of these inequalities which might endanger the harmony between social groups or even bring economic growth to a halt.

This is the aim of the Government in compliance with the Plan and the repeated instructions of the President.

Programs already started have begun to show favorable results. The development of food crops such as rice, or of industrial agricultural products such as cotton, has already allowed for an increase in the cash income of savanna populations previously disfavored compared to those of forest and coastal areas.

Sizeable discrepancies subsist however ; their abatement will necessitate new and persevering efforts, all the more to keep up with the accelerating development of certain southern areas. Without systematic and sufficient means put into action, there is great risk that these discrepancies will increase rather than diminish.

New types of crops, such as kenaf and sugar cane should open new possibilities for savanna regions and bring about the settling of new processing industries there. Considering the fact that industrial cultivation possibilities in savanna regions are so far rather scarce, it is of utmost importance to make sure that these projects are closely followed so as to entail maximum training for the peasants without being an excessive burden for public funds.

The enormous project for the planning and construction of the dam at Kossou is expected to completely change the living conditions of more than 130,000 people. On a longer term basis, tourism is also expected to have economic repercussions through its creation of tertiary jobs and its inducing such activities as food production, private and public construction and handicrafts.

2. - *Weak participation of nationals in the modern economic sector*

In dealing with the weak participation of men and national capital in the modern sector of our economy, we must realize that it was inevitable from the start.

What could we do without the assistance of expatriate capital, technicians and entrepreneurs ? But here again the State had to see to it that increasing numbers of nationals seek their place in the country's industrial and commercial system without upsetting our open-door policy towards foreign investments.

Such is the aim of measures taken in recent years concerning professional training, the africanization of jobs and the promotion of national businesses. But these measures are merely at the beginning stage and they should be expanded and multiplied while new ones are conceived and adopted.

Actually, economic growth would not make sense if it were to remain exterior to us and if we passively received certain benefits. We must gradually take our place alongside the foreign investors, whose trust in us has brought and will bring us capital, their technical skills, their management techniques and their openings on foreign markets. We should also participate more actively in taking initiatives, in sharing responsabilities and results

3. - *Distortions in public investments and their financing*

A third source of distortions is found in State use of available financial resources for financing public investments. This is a serious problem because the distortions noted are the result of decisions taken by the Government, not of general conditions.

Thus, one of the main objectives of the 1967-1970 Plan was to increase and to re-orient efforts of public investments. Although the expected 116 billion F. CFA target set by this law was achieved and even surpassed, not all investments made correspond to those programmed, nor do they obey certain criteria of choice conforming to economic rationality. Furthermore, the financing of these investments was made possible through contracting larger debts than foreseen. This means that fiscal savings, the spearhead of economic independance, was inferior to what it could have been because of a disciplinary weakness.

Resources being still limited and insufficient, the Plan and its program of public investments should play the role of guidance for all other Government decisions. This role is based on the Plan's purpose, which is to uphold the solemn contract between the State and the Nation for the social, economic and cultural development of the country. Only through planification can the actions of the State be part of the overall strategy for growth and development. In order that the State may give the necessary impetus to growth, reduce the disequilibrium and the resulting tensions, and undertake the structural transformation governing development, certain principles must be adopted. They are, constant awareness of the objectives, respect for fundamental equilibrium, strictness in choosing actions and controlling their results.

II. - DEVELOPMENT STRATEGY FOR THE 1970-1980 PERIOD

Through the lessons to be learned from the past decade and our awareness of the problems to be faced in the new one, we should be able to define the fundamental objectives for the development of the country, not only for the 1971-1975 Plan, but also for the whole 1970-1980 decade.

Judging from the results obtained between 1960 and 1970, it now seems possible and desirable to make the 1970-1980 decade the decade of transition from a growth economy to a society for the promotion of men and the realization of their aspirations. Thus, as stated by President Houphouët-Boigny, the ultimate aim of economic development during the new decade is the promotion of the Ivorian people and their happiness.

The results obtained in the past ten years during which time the material bases for our development were founded, and the new perspectives before us for the next ten years, make it possible to fulfill this great plan. This will, however, be possible only under the following conditions : maintenance of stability and of an open-door policy towards the exterior, strict financial and budgetary discipline, concentration of means and efforts on priority actions, imagination and audacity in conceiving and carrying out original solutions for problems specific of our development.

A. - Main objectives of this period

So as to realize this great plan, three fundamental objectives must be assigned to this period :

— the pursuit of a strong growth,

— the increased participation of nationals in economic activity,

— the promotion of men and the answer to their aspirations.

1. - *The pursuit of a strong growth*

The pursuit of a strong growth is necessary if we are to fulfill the aspirations of the people of the Ivory Coast, whether it concerns their individual or collective promotion or the improvement of their living conditions.

2. - *Growth model*

In relation to expansion, the first question to be asked in conjunction with the drawing up of the 1971-1975 Plan, and the 1970-1980 Perspectives was whether the growth model based on foreign accounts characterizing the 1960-1970 decade was

to be maintained or whether a different model was to be adopted.

It quickly became evident to the planifiers, whose Government approval was assured by the ratification of the means and orientation to be taken for planification, that the growth model was to be maintained. In spite of its drawbacks, it is the only one which permits the strong growth necessary to economic development.

Nonetheless, different factors, whether tendential or voluntary, indicated that a gradual evolution of the growth model towards reducing foreign dependence could and should be foreseen.

As early as the 1967-1970 period, the efforts of the Plan to increase the volume of public investments has strengthened the specifically national impetus constituted by public investment, thus adding it to the two main impetuses represented by « exports » and « foreign investments ».

The successful results of projects undertaken since then on the evolution of domestic consumption have shown the importance of this other previously insignificant factor of growth during the next decade.

Furthermore, a progressive policy for ivorization of the industrial and commercial apparatus is expected to help increase the role of endogeneous factors in the long-term expansion of the country.

Unless the expansion is slowed down, the export of agricultural products and increasingly greater numbers of industrial products, as well as foreign contributions of capital, technical skills and management, will continue to play a decisive role in the years to come. It is therefore important to become fully aware of this and to maintain and develop the aura of confidence and stability at the basis of the liberal wager and of our initial success.

3. - *Growth perspectives*

As far as the growth possibilities for the period are concerned, the first and second draft of the 1971-1975 Plan and the 1970-1980 Perspectives have revealed that although the Ivory Coast has enjoyed large margins of growth for productions and markets, there are several points likely to bottleneck this expansion, especially concerning the implementation capacity of agricultural projects.

Similarly, in industry, the relative importance of a few main projects (iron, paper pulp, etc.) and generally speaking, the difficult transition from an import substituting industry to an export oriented industry, made the industrial growth of this period more uncertain than that of the previous period.

Likewise, the margin of action in public investments seemed partly mortgaged by the relative weight of large development projects undertaken and by that of non-planned programs already in process, in spite of their sometimes doubtful economic value.

As the base becomes larger it is increasingly difficult to maintain a high growth rate.

The figures for the first draft of the 1971-1975 Plan and the 1970-1980 Perspectives showed that a simple extension of previous efforts led to a 7 % growth rate, i.e. a rate inferior by .1 % to the average rate for the 1960-1970 period.

The imperative of the highest possible growth level oriented the preparation of the 1971-1975 Plan into seeking conditions conducive towards a higher growth rate. The re-examining of growth perspectives for the period led to set a rate of 7.7 % for the 1971-1975 period and 8.1 % for 1976-1980.

However, the Government considered it not only desirable but possible, through greater efforts in public investments, to obtain a rate higher than 8 % for the 1971-1975 period.

This aim requires that public investment play a decisive role in the growth expected for the coming years. In order to achieve this, three conditions are necessary :

— a stricter discipline than that observed for the 1967-1970 Plan in the escalation of public expenses ;

— a more rigorous evaluation and programming of public investments ;

— a revitalizing of public services related to projects, especially agricultural projects.

What is the stake for this ambitious growth objective ? In order to maintain this effort it is necessary to be fully aware of what is at stake.

If we reach our goal, we will have maintained an 8 % yearly growth rate during twenty years. That is one of the highest rates ever known over such a long period for a developing country.

This represents a Gross Domestic Production estimated, in 1968 francs, to reach 758 billion F. CFA by 1980 nearly five times that of 1960 evaluated with the same price system. Considering the increase in population, the per capita production in 1980 is expected to be 107,400 F. CFA per person — 2.5 times greater than in 1960.

These figures best measure the extent of our accomplishments concerning production and income.

4. - *Sectorial objectives*

Although our aim at a high growth rate is ambitious, it is not unreasonable. The success of the 1960-1970 decade makes it not only necessary but possible to reach our goal, thanks to the energetic and strict measures of the State and the concentration of means and efforts :

— First, on three sectorial objectives considered decisive for the projected expansion. They are :

- priority for agriculture and its modernization ;
- the transition to a new phase in our industrialization ;
- the development of a modern Ivorian tertiary sector.

— Second, on two horizontal objectives equally important for the previewed expansion :

- regional cooperation ;
- promotion of exports.

Priority to agriculture and its modernization

Although the importance of agriculture in the national production is progressively diminishing, its ability to procure currency and distribute income is, and will be, the main vehicle of our growth during this decade.

The marketing perspectives for our export products is generally favorable, so now is the time to make them profitable by concentrating on an active promotion policy and by constant efforts to satisfy demands.

Parallel to the quantitative expansion and the qualitative improvement of our products, we must, during this period, achieve a notable increase in our weak agricultural productivity. Only an increased productivity can assure lasting competitiveness on foreign markets and a substantially higher income for our rural population.

It is thus necessary to simultaneously increase and modernize our agricultural production. To achieve this, the necessary promotion of our rural population must entail a change from traditional agricultural methods to modern techniques. This is one of the main objectives of the decade.

A new industrialization

The industrial sector which represented only 6 % of total production in 1960 will represent nearly 20 % in 1975 and approximately 24 % in 1980. During this extended period the Gross Domestic Production will have multiplied 4.6 times.

Industry will thus have an increasingly important role during this period.

However, in order to achieve this we must foresee a difficult change, that of securing a new generation of industries.

The rapid industrialization we have undergone during 1960-1970 followed the classical pattern based on import substitution. The limitations of this pattern are evident : they are the same as those of a domestic market which gradually reaches relative saturation.

It is thus necessary to set up and successfully carry out a second phase of our industrialization which must be based on a new type of industry with large production units mainly oriented towards foreign markets.

With a 12,500 tons annual output of textiles, of which 70 % is for exports, the spinning and weaving works to be set up in Dimbokro is the first link in the chain of new industries to be installed in the Ivory Coast during the next years.

Other similar installations are possible and should be effected particularly for the fields of paper pulp, tires, electronic equipment assembly lines, synthetic fibers, garment industry, etc.

Also during this period, the important iron deposits of Bangolo should be exploited, using San Pedro as the port of exit.

Parallel to these transfers to labour intensive industrial activities, which were so far located in developed countries, we should consider new means of seeking activities to be developed. This could be accomplished by using technical innovations and by satisfying the rapidly growing needs in more developed countries, as well as satisfying certain gaps in our own needs resulting from the relative lack of adaptation of certain imported and domestically manufactured products to the specific needs and income structure of our population.

We should also consider the doubtlessly great possibilities of expanding local handicraft or its semi-industrialization, which satisfies an increasing desire of consumers of developed countries to escape the monotony of assembly-line products and to rediscover the singular value of a handmade object. Our tradition in art and handicrafts can put us in a favorable position in answering these new needs particular to the last 30 years of this century, provided that adequate organizational structure is established.

We should not let ourselves be victims of a technological lag. We must take advantage of the present situation caused by a rise in labour costs in developed countries which drives aging industries, i.e. labour-intensive ones, towards developing countries which will readily accept them.

However, we must also try to foresee and make plans for the industries of tomorrow so as to be among the first in their development.

It is in this second phase of industrialization that the need to maintain our open-door foreign policy during the 1970-1980 decade is most apparent.

For a country like the Ivory Coast, the choice of an accelerated industrial development implies a conscious acceptance of foreign capital, training and outlets.

Furthermore, we should not consider this need as an unpleasant constraint, but as merely a temporary one. The logic of mass production and consumption tends to give an increasingly important role to a very few major transnational businesses in modern industrial development. In fact, with the exception of nation-continents like the United States, the Soviet Union and China, none of the large developed countries can any longer consider achieving industrial development on a purely national basis. How, then, could it be otherwise for a country in the process of development, such as the Ivory Coast, which is furthermore geographically small.

We should therefore be aware that our belonging to the industrialized world of 1980, and beyond, is possible only if we welcome and encourage the implanting of transnational businesses on our soil. This does not mean that we are adopting a passive attitude towards foreign investments. On the contrary, our aim is to define and implement a dynamic industrial policy aiming at benefitting from the interplay of prominent worldwide industrial groups. At the same time, we should seek to teach modern management techniques and to support the Ivorians who will hold, on the national or international level, executive positions in such concerns.

Development of a modern tertiary sector

During the 1960-1970 decade the tertiary sector was expected to adjust itself to the resulting needs of the primary and secondary sectors. The 1970-1980 decade takes us beyond this point. As in the secondary sector, we must aim for an increase in national participation in initiatives, responsibilities and results. Furthermore, we must seek the beginning and the development of a superior tertiary sector, and eventually that of a quaternary sector able to play an active role in the growth between 1970-1980, and able to constitute one of the bases of long-term development.

The superior tertiary industry consists of commercial, banking, management, professionnal, cultural and touristic activities on an international level. The fourth sector would consist of programs for fundamental and applied research, particularly in key sectors such as computer work, educational methods and programs, techniques for decision-making, management methods, etc.

In these two fields the margins of growth are greater over the long-term. The multinational convergence on Abidjan puts the Ivory Coast in a prime position for developing these activities. Provided that the size of the program, the conditions and the working pace do not interfere with general expansion by absorbing resources necessary elsewhere, the project for a Riviera fits in with our views on the future.

The role of the Hotel Ivoire in attracting quite a few permanent or temporary activities of this kind to Abidjan shows the potential impact of such a policy.

Likewise, if the policy for tourism is well conceived and conducted in favorable conditions, particularly from the financial aspects, it may become a powerful factor of growth during the 1970-1980 period and even greater in the 1985 years.

Towards the end of the century, society in developed countries will increasingly seek an art of living beyond that of mere satisfaction from industrial products. If Africa can preserve the values of its traditional ways of life, it will then be in a position to satisfy these new desires.

Furthermore, it would be desirable for a portion of tourism and the superior tertiary sectors to be established in the West, notably around San Pedro. This move would reinforce the chances of success for development programs in this region.

In the quaternary sector the Ivory Coast has already realized the importance of research, particularly in specialized agricultural centers such as the I.R.H.O., the I.F.C.C., the I.R.C.A., etc. as a powerful tool of development. Therefore, as of now, research should be undertaken modestly but with resolution in these quaternary projects, which will gradually become the heart of evolution in both developing and developed countries.

Regional cooperation

It is economically and politically impossible for the Ivory Coast to remain isolated in its development during the 1970-1980 decade. Although its success inspires envy and even jealousy, it also creates new obligations with which our expanding means should now begin to cope. Development and under-development being only relative, it is the duty, as well as to the advantage of favored countries to help the others to catch up with them.

Its genuine interest coincides with its traditions of generosity and with one of the constant orienta-

tions of its foreign policy : during this decade, the Ivory Coast must develop its economic cooperation policy with neighboring countries.

The development of the privileged cooperation existing among the Entente States constitutes the first step forward in regional cooperation ; however, beyond this, insofar as the Ivory Coast may have the necessary weight in the matter, it appears desirable that we encourage the creation of a zone of cooperation as large and dynamic as possible within West Africa.

Of course this requires of coastal states, particularly of the Ivory Coast, certain sacrifices in favor of land-locked states. Nonetheless, the example of economic cooperation zones throughout the world shows that direct and indirect effects of cooperation greatly outweigh the initial sacrifices demanded of each individual partner.

In this respect, the project of an Economic Community of West African States, already proposed in the joint declaration of the Heads of States signed in Bamako on May 21, 1970, gives concrete hopes which calls for active support.

This cooperation with French-speaking African states should not, however cause us to neglect worthwhile cooperation possibilities with English-speaking countries, particularly with Ghana and Liberia. Limited agreements with Ghana concerning the trade of certain products could be the basis for a realistic approach to the problem.

The Ivory Coast would then be engaged in several regional cooperation systems of varying intensity and geographical extension, and could very well become the axis between these different systems and the potential pole for subsequent larger groupings.

Export promotion

A dynamic promotion policy for foreign markets appears to be necessary for our growth during the 1970-1980 period. This applies to the increasingly important volume of agricultural products of the Ivory Coast, which places it for some commodities on the first ranks of world producers, to its new export industries, as well as to its tourism effort and that of renovated and organized handicrafts.

This is a new concept for us as well as for the whole of developed or developing countries.

Commercial expansion with foreign countries was considered for a long time as being the exclusive competence of business, with the State limiting itself to favoring transactions through more or less effective bilateral or multilateral trade agreements.

However, the increase in exchange and competition has led countries to concentrate on the promotion of their foreign trade by launching, with the help of professionnals, sales promotion operations on the markets of consumer countries.

The need for an active export promotion policy is evident for the Ivory Coast, particularly concerning main agricultural products. The creation of the Ivory Coast Foreign Trade Center is, in this respect, the Government's promise to put into effect, in conjunction with private enterprise, a dynamic promotion policy of local products on the markets of large importing countries by using the most up-to-date marketing and sales promotion methods. However, it must be noted that these operations, which are often costly, must be carefully prepared and executed with competence if they are to be effective.

In hopes of attaining the export objectives for the period, the Government must also undertake to improve the commercial strategies for which sales promotion is only a tool. We will have to be particularly careful in studying the stand we may take in the coming years concerning international agreements on various products.

We must especially strive to change the international agreement on coffee so that it becomes more favorable for robusta coffees. This change would merely follow the new trend of demand in consumer countries. As for cocoa, a close cooperation between the main producing countries, especially African, should be sought.

Within the frame of these commercial strategies, the specific marketing and promotion actions should enable us to benefit from the terms of these agreements and eventually to counteract their drawbacks and their failings.

Overall, we must initiate a flexible and energetic policy. In spite of conjunctural vicissitudes of markets, its application could assure the accomplishment of our export objectives, a necessary condition for economic expansion during the period.

B. - Increase in nationals' participation in economic activity

The second important objective of the period is to increase nationals' participation in economic activity, particularly in the development of the industrial and commercial systems of the country.

If our industrial and commercial development is to continue to rely almost exclusively on foreign capital, our dependence on the exterior world would certainly increase rather than decrease. The stock of foreign capital invested in our country and the increased burden of profit transfers on foreign accounts would place us in a vicious circle. In order

to avoid a growth freeze, we would have to continuously increase the flow of incoming capital, and thus further augment our dependence on other countries.

In order to balance our foreign accounts on a long-term basis and to progressively gain control of our expansion, we must break this vicious circle by a successful increase of nationals' participation in industry and trade either already existing or foreseen for the 1970-1980 decade. To do this, the State must enforce a rational policy for public participation. The State would intervene in privileged sectors chosen with its partners, for whom our determination to share the inherent risks of all business would be a guarantee and encourage greater confidence. Secondly, national savings will have to be more actively oriented through the appropriate channels towards industrial investments.

Finally, the efforts already made to encourage a class of national entrepreneurs must be intensified. New means will have to be found and implemented, and the Government will have to pay particular attention to aiding national industries. These should normally be self-subsistent because the bankruptcy of any one of them would seem to back up the general false idea that Africans are unable to adequately manage a business. For this reason, the Government must set up an effective industrial cooperation with developed countries, so that national business can benefit from the modern management and marketing techniques found in more advanced countries.

In spite of the importance of using national capital and setting up national industries, our aim at increasing the participation of nationals in economic activity must not limit itself to this. Actually, it should involve all the jobs and responsibilities in every area of social, economic and cultural life. This calls for the drawing up of an overall policy, whether freely accepted or imposed, combined with concentrated effort on training. The need for competence and responsibility, however, should not be forgotten, nor the need for remedial action against weaknesses and inadequacies.

Over all, whether it is a question of capital, business or responsibilities, Ivorization should be regarded as a natural sequence in our development, devoid of any demagogic or emotional basis. It must therefore, openly show its true character to all, particularly to foreign partners and investors. The Ivory Coast's confirmed abilities, led with flexibility and firmness, and the joint effort of nationals and expatriates in the common task of Ivorization will be the best guarantee of our desire for cooperation based on respect of agreements and on friendship.

The difficult and exulting task of bringing about a successful Ivorization without endangering our open-door policy is the new challenge for the liberal wager at the dawn of the 1970-1980 decade.

C. - Promotion of men and the answer to their aspirations

Ivorization is not limited to reducing our dependence on foreign capital, competence and initiatives, which we should keep in mind. Rather, it encompasses a greater and more fundamental objective, which is the individual and collective promotion of the people of our country.

Without under-estimating what has been done in this behalf during the last ten years, particularly in education, the 1960-1970 decade appears, in retrospective, to have been dominated primarily and nearly exclusively by the fostering of rapid growth of the country. But this growth, which, of course, must be maintained and expanded, must now be used in the promotion of men and in satisfying their aspirations. This is why the main inspiration for the 1970-1980 decade is the passing from a growth economy to a promotion society. Our ideal is a society based on opportunities for advancement and happiness for everyone and the affirmation of our abilities and our personality through a joint effort.

The promotion of men means, first of all, the possibility for everyone to care for himself, to effectively fight against disease and to increase life-expectancy. Expanding Public Health is as influential on the rate of demographic growth as on the health, energy and work capacities of the population. Since man is the means and the end of development, it stands that he should be the focus of attention. To be able to protect their children, especially infants, from the ravages of epidemics, to help them grow through proper care and sanitary conditions is a fundamental objective for the national population. During the decade, it will therefore be necessary to increase Public Health in all fields, particularly in preventive medicine and medical training of personnel. Thus, the inhabitants of the Ivory Coast will be able to prosper and their mental, physical and social well-being will be the fruit of the expected growth.

The second meaning of the promotion of men is their training, that is, the possibility of acquiring knowledge, which is the key to individual promotion as well as to collective progress. With 15 billion 780 million F. CFA in 1970, education is the most important item in the budget. It represents 27 % of all State funds. Its share should be increased to 32 % in 1975 and to over 35 % in 1980, in a budget which will have increased 8 % per year during that period.

These figures show the present and future importance of education. However, the desire to learn is great and its needs considerable. The overall school

enrollment in the Ivory Coast is barely 49 %, of which only 36 % are girls and 64 % are boys. The effort before us is overwhelming. Both staff and financial means required to deal with this gap are limited. We must therefore appeal to our imagination and daring so as to increase the effectiveness of these means, especially in seeking and using new means of communication of knowledge, such as television, which we are already using, or other teaching devices. We must also select the material to be taught so that it is adapted to our specific needs, as well as give a sound preparation for our entering the technico-scientific world of the end of the century. The greatest and most costly error we could make would be to spend large sums in an effort to copy educational and cultural systems which neither correspond to our present needs nor to those of the future.

The third significance of promotion of men, is their ability to use their skills. Employment is one of the most difficult problems raised by development. Although modern economic development generates employment, the hopes it encourages attract rural populations to converge to the cities in search of jobs. However, the urban inflow is greater than the number of newly created jobs. Europe has experienced this phenomenon in the 19th century, and developing nations are experiencing it now, but to a greater degree, because of more rapid demographic expansion, wider broadcast of information, and increasing amounts of capital needed to create new jobs. In fact, there is no miraculous solution to this problem, which is that of an adequate planification of growth. We must, therefore, be careful during the new decade to adapt the training and motivations of men to the jobs foreseen and to use available skills as judiciously as possible. Likewise, we will have to delve into the possibility of channelling that natural resource, labour, towards more profitable forms of activities. In the final analysis, the Ivory Coast's ability to offer to an increasing number of its children more lucrative jobs, which are at the same time useful to the nation's development, depends on the respect of priority in resource allotment as preconized by our planification.

The final meaning of promotion of men for a country whose population is more than four-fifths rural, is the promotion of modern agriculture and peasantry. This entails a change from a traditional low-productive and low-income agriculture to a modern type agriculture which is more remunerative and more productive. Whatever our rate of industrialization, agriculture remains the main agent in our growth and must continue to be so for many years. However, it is becoming more and more apparent that the intertropical zone offers far more superior conditions for cultivation than the temperate zones. With man's need for food increasing dramatically, agriculture is an activity of the future, because it produces quality goods perfectly adapted to demand.

Only through the promotion of a modern agriculture and peasantry can the rural exodus be kept within reasonable limits. It is therefore imperative to consider it during the 1970-1980 decade. In order to reach this goal, the actions of the Ivory Coast's young administrators must be exemplary. Since they have had advanced training which makes them outstanding in their community, they should set the example by acting as a catalyst in honoring agricultural skills and by prefiguring the rural world of tomorrow through their actions, especially in agricultural cooperation and housing.

The answer to men's desire for more well-being implies two types of actions :

— action in favor of income,

— action towards the improvement of overall living conditions.

In modern times, everyone aspires to increase his monetary income. In the past, the concentration of efforts towards growth has led to the compression of income with occasional readjustments when they became unavoidable. The danger of substantial readjustments, justified by their long intervals, is that they might seem too easy to repeat. A clearly defined policy is thus necessary, permitting the various social groups to receive their share of the benefits of growth. This may be difficult to achieve, as we must of course be careful not to slow down our investment efforts and not to endanger the fundamental economic equilibrium. Yet it is the only way to assure the desired participation of all in the results of our common effort.

In spite of the importance of increasing monetary income, which permits us to acquire the material goods of modern industrial activities, other aspirations towards well-being are strongly felt by both rural and urban nationals, particularly regarding housing and living conditions.

Housing will require a great effort in both rural and urban areas. National savings will have to be associated in various ways to the public action in order to finance this effort. Furthermore, a long term loan scheme has to be made available to households. Technologically, new materials and processes of construction which are cheaper and better adapted to local climatic conditions than those already in use should be sought. In short, the social housing policy followed recently will need to be extended over the coming decade in order to meet this fundamental human need : to have a home.

As for the improvement in living conditions, the elements of modernization, especially water and elec-

tricity, will have to be extended to rural areas. To this effect, we should develop the role of the newly formed Regional Rural Development Funds and reinforce our water distribution and electrification programs for inland centers and set deadlines for their implementation.

We shall devote particular attention to urbanization problems of inland centers and semi-urban centers. For Abidjan, in particular, in addition to the imposing modern buildings needed by the capital's development, a penetrating action must be undertaken for the renovation and improvement of populated districts such as Treichville and Adjamé, in order to ameliorate living conditions in these districts and to provide collective facilities to make housing and living in these districts, not only more sanitary and comfortable, but also more agreable and enriching.

In the final analysis a complete transformation of living conditions of the people must be achieved in the coming decade ; this transformation, based on the continuation of the growth initiated over the last decade, will allow us to master and fully enjoy the benefits of this growth. The ultimate aim of our development policy is to meet this aspiration to greater responsibility and well-being. It is also the exhilarating task of the 1970-1980 decade, which must be for the Ivorian that of his promotion and happiness. Our responsibility is immense. After having successfully triggered our growth process, we now must resist being lured by spectacular and superficial aspects of our economic expansion and win the more decisive battle, that of our development.

D. - Role of the State : broader and renewed planification

As has already been seen, the State has played a decisive role during the 1960-1970 decade in triggering our growth and laying the material bases for our development. The level now reached by our economy allows us to seek and progressively acquire a greater mastery of this growth and to build on it a society coherent with the ultimate aim of our development policy, i.e. the promotion and happiness of the Ivorian man.

The importance of the challenge, as well as the scope and complexity of the problems to be solved, do not reduce the need for, but rather call for an increase in the role of the State in animating and orienting our growth and national development. The stress on the role played by the State in the chosen course of action is that of a liberal planification of development. This course of action, excluding both an anarchistic laissez-faire and a sterilizing interventionism, is a difficult one because it accepts the risks inherent to freedom and subordinates success to private initiatives and general respect of necessary controls, even by the State. However, this is a promising course of action because it appeals to individual and collective desires for progress which is inherent to man.

Essentially, the role of the State is that of master craftsman of the development strategy, whose principal elements have just been defined. This role implies an explicit and sustained willful policy and a matching as perfet as possible, of the means with the common objective of all Government actions : the development of the country.

The above discussion has traced the path which will have led us in 20 years from a traditional economy and society to a modern and continuously expanding economy and to a new society based on the promotion of men, and the fulfillment of their hopes. We must now consider the importance of the State's strategic role and the methods, the structures and the plans of action implied by its function as animator of national development.

It is particularly necessary to become more concretely aware of the role planification should hold at the level of daily Government actions, of the new dimensions it should take to effectively satisfy the demands of the period and of the renovation of the methods it should adopt in order to cope with the problems of the future evolution of the country.

1. - *Administration and development*

Professor Arthur Lewis has frequently underlined the administration's particularly important role in the development of a country in the process of development. He has also stressed the need for a stable, competent, honest and well-organized administration. But this necessary condition is not sufficient. The purpose and the structures of this administration must be guided by the primary objective represented by economic development.

Concerning this second point, we must admit that we are far from our goal, and that the administrative model we've inherited from France is unable to satisfy this requirement. Formalism, centralisation, delays, lack of energy and initiative, such are the characteristics of an administration conceived in the last century to « govern », but not to « develop » the country.

While the lack of adaptation is evident in central services, it is even more pronounced in inland regions. In spite of the good-will and even the enthusiasm of most local and regional Government representatives, they are mainly preoccupied with political, administrative or official tasks. For economic matters, they generally must rely upon themselves and are left with paltry means without any precise general directives. The result is incohe-

rence and wastefulness and is ultimately detrimental to the peasant. Their authoritative power confers to the prefects and assistant-prefects a fundamental responsibility in the development of the country. A regional development policy defined by the Government and supplied with sufficient means must allow them, with the help of regional delegates of the Ministry of the Plan, to fulfill their true role of animation, coordination and control.

As President Houphouët-Boigny stressed, we shall have to redefine the structures and working methods of our Administration in its whole, at national, regional and local levels, so that the 1970-1980 decade be that of a « determinedly modern, open and responsible administration which, like the most dynamic sectors of our economy, will be a driving force for our national development ».

2. - *Financial discipline and rational choices*

As occurred between 1960 and 1970, public savings, particularly budgetary savings, will play a major role in the financing of public investments for the period. It is thus essential to obtain such savings by maintaining the increase of operational expenses within the planned limits, i.e. a rate of increase never superior to that of the national product.

This role devoted to public savings in the financing of development is a fundamental political choice.

If being indebted, particularly to foreign countries, is possible and desirable, we should nonetheless watch out not to mortgage our freedom of action and to maintain this indebtedness within reasonable limits, so that it complements the national financial effort, not substitute it. Furthermore, we must devote this indebtedness to the realization of lucrative economic projects.

The effort we must put forth to ensure a greater rationality in our choices and a better programming of our actions is as important for this decade as budgetary and financial discipline.

In the beginning of development the choices are simple and limited in number and the actions to be undertaken easily discernable. At the same time, the scarcity of means limits their ventilation over secondary objectives and operations of little value. As the size of our economy changes, the choices become more complex ; there are more variables, more varied possible solutions, and the competition between projects is less probable as they become more difficult to compare. As a result the strictness in allocating the means, which have become relatively more abundant, is relaxed so that more and more decisions are made without proper programming and budgeting.

Yet, if we consider the truly alarming vastness of development problems and the arduous path ahead of us, we shall become aware of the inadequacy of our means with respect to our needs and realize that we must save these means by allocating them to the projects most likely to reach our objectives.

Since the comparison of costs and results with the objectives is the basis of modern programming methods, we shall endeavor to have all State projects properly assessed in view of the development objectives set by the Plan, and shall make sure that they are executed in compliance with the central government programming.

It is with this purpose in mind that we must strive to improve the preparation methods for the Law-Program of public investments, so that it increasingly becomes a Law-Program of all State programs of action.

3. - *Territorial improvement and regional action*

Another broadening aspect of our planification must be sought with new weight given to the problem of territorial improvement and regional action.

Territorial improvement is above all a particular state of mind and a new grouping of available means. It is mainly an explicit political choice of national unity and solidarity.

This territorial improvement is not necessarily destined to keep people where they are, not to equalize demographic and economic densities over the entire country, but rather to seek a levelling of living conditions of the various populations ; these populations should, in the final analysis be proportional to the economic potential of each region.

In fact, we must aim at reducing unjustified disparities between the various regions and seek a better harmony amongst our people, their equipments and their activities. To this effect, it will be necessary to restructure our national territory into regions, representing as many geographic and economic entities and to divide them into basic units constituting homogeneous areas of development. Thus, in each region, a coherent programming of development and improvement projects will become feasible. Simultaneously, the integration of these regional development programs will, with the cooperation of each region, be sought through the definition of a long-term development scheme for the whole Nation. This scheme will aim at reinforcing the urban framework and polarizing the various regional activities.

But regional action is also a multitude of concrete actions on all levels, such as laying out service roads, experimenting with the animation of rural sectors, transforming semi-urban centers and implementing the essential collective facilities for village communities. In short, it includes all operations susceptible

of improving, as soon as possible, the living conditions of populations by letting them profit from the benefits of growth.

4. - *Reflexion on long-term evolution of the ivorian economy and society*

The prospects open before us at the dawn of the new decade have shown us that we are engaged in an overall transformation process of our economy and of our society. This process must follow the most desirable course.

We must now define what is desirable. In order to do, so we must consider the possible future outcomes towards which we should aim, through long range decisions to be taken before 1980 and in some cases before 1975.

This reflexion on the future is not superfluous for highly developed nations, much less for developing countries.

Indeed development is essentially a mutation of all the structures of a society. Yet structural changes require long delays, and consequently call for highly futuristic decision making.

Furthermore, developing countries must find ways, shortcuts, to catch up economically, which call for an effort of prospective imagination.

At the same time, without attaining tomorrow the level now reached by developed nations, they must project a future in harmony with these developed nations towards the end of the century.

In their effort to pass from yesterday to tomorrow and to undergo the rapid and deep transformations which follow, they must be careful to preserve their identity and their values, that is, as President Houphouët-Boigny stated, « to keep their original spirits ». This implies a profound forethought on the type of society to be attained and on the ultimate aims to be adopted.

For this reason, in order to make our planification more creative and prospective, a long-term reflexion must be undertaken which will preface the preparations for the next Plan. This reflexion must not remain the sole work of technicians, but become a collective achievement of all elites in the nation in order to enlighten and define our potential and our objectives. Our future will then be the result of our own making, and not that of mere chance.

5. - *Innovation and development*

Our reflexion on long-term economic and social evolution must help us alter the natural process of thought which consists in extrapolating the future from the present or even from the past and also help us make the intellectual effort which generates new solutions, both audacious and realistic, in proportion to the problem.

We must particularly watch the evolution of new techniques and that of our needs so as to grasp beneficial innovations and to become part of the process which animates developed societies and leads them to totally new types of consumption and ways of living.

Furthermore, we, ourselves, must seek innovation by devising new solutions to our problems, both technical and institutional, for the organisation of our individual and collective life. If one considers the key problems of development, such as the training of men or the insufficiency of food resources with regards to demographic growth, one is led to observe the existence of a theoretically unbridgeable gap between what should be done and what can be done with the human and financial means available. In fact, the problems of development are such, that the only way to solve them is through entirely new solutions. That is why planification must not only facilitate the achievement of a likely evolution, but it must also, through a permanent effort of prospective imagination, contribute to the rise of a future at par with man's capabilities and aspirations.

PART TWO

resume of the plan

INTRODUCTION

The 1971-1975 Plan is a particularly important event in the process of national development.

After ten years of political independence and economic growth, the Ivory Coast is faced with new problems. The objective of the 1971-1975 Five-Year Plan is to help guide the actions of the State, its citizens and enterprises, so as to solve these problems and encourage the pursuit of the nation's march forward.

As with all plans, the 1971-1975 Plan is based on an analysis of the present situation and on past evolution, so as to discover the general tendencies and to appraise the needs as well as to take heed of past experiences and the measures taken.

After examining the accomplishments of the 1960-1970 decade, we will analyze how the 1971-1975 Plan, prolonged by the 1976-1980 Perspectives, seeks to answer the new problems of Ivorian development.

I. - SOCIAL AND ECONOMIC EVOLUTION FROM 1960 TO 1970

The evolution of the 1960-1970 decade was methodologically characterized by the pragmatism of economic and political officials. Instead of trying to apply a ready-made economic doctrine, they systematically based their decisions on analyses of the problems, the resources in manpower, capital and raw materials.

A. - Accomplishments

Since the improvements of living conditions must be effected through accelerated economic growth, this pragmatic attitude has led those in charge to give priority to production, and consequently, to productive investments and those for economic infrastructure.

From this viewpoint, the results are overall satisfactory, considering the means the State had to promote development in the most important sectors.

1. - *Economic aspects*

The most obvious success of the last ten years will have been the rapidity of growth in production. With an average annual growth rate over 8 %, in constant prices, our country ranked among the first in the world. Furthermore, this growth was accomplished with almost no inflation, other than the one caused by our commercial and financial relations with foreign countries, and this is thanks to a strict policy limiting wage increase and stabilizing the price on the most important agricultural products.

Concerning sectorial analysis, it must be noted that industrial growth, with an average rate of 18 %, has increased more rapidly than agriculture (nearly 5 %). This gap is all the more normal considering that at the moment our country gained its independence, the industrial sector was merely embryonic and barely structured.

The table below indicates the evolution since 1960 of the value added to market prices by main sectors (at constant prices) :

ANNUAL GROWTH RATES IN TERMS OF VOLUME

Table No. 1 — in percentages

	1960-1965	1965-1970
Agricultural production	5.0	4.4
Industrial production (not including construction and public works)	17.7	18.9
Handicraft (not including construction and public works)	3.6	4.1
Modern construction and public works	10.6	14.7
Transportation and services	13.1	8.1
Trade	7.3	7.8
Gross Domestic Production	7.9	8.2

a) Agriculture

An annual rate of growth of nearly 5 % in agricultural production is a very satisfactory result, however, this evolution varied greatly according to speculation. Although the increase was rather moderate for food products (3 % per annum, approximately equivalent to demographic growth), fisheries and animal husbandry (5 % per annum each), the increase was much greater for agricultural products oriented towards industry and exporting, which nearly doubled in ten years, while forestry nearly tripled.

The economy in the primary sector remains essentially dependent on three activities : coffee, cocoa and lumber ; the first two concern a large population, while the last one concerns a limited number of industries. Nonetheless, since 1964 a major effort in diversification has been made, notably by the implementation of programs for oil palm, coconut, rice and cotton.

Except for the rather recent actions in diversification, agricultural expansion in general was brought about spontaneously. In fact, the main export crops, coffee and cocoa, were produced through extensive methods of exploitation, which require only basic agricultural knowledge, but which, compared to other crops, have a sufficiently high income yield to encourage an increase in acreage. Over the last decade, there generally weren't any land restrictions and the labour demand could be satisfied with immigrant workers.

In the savanna regions, the rapid cultivation of cash crops, rice and cotton, was possible because of great under-employment. However, under-employment is rapidly being resolved by the very projects underway and by emigration ; and serious bottlenecking is already occuring in certain regions because of labour shortage.

Other than for modern aviculture, the actions undertaken for animal husbandry were limited because the livestock supply from the northern countries seemed more than sufficient. Actually, the output of these countries will not be able to follow spontaneously the increase in consumption in forest regions.

The rapid expansion of forestry has yielded high incomes and large numbers of jobs, but it has greatly diminished the national patrimony of varieties with high commercial value, so that henceforth, it is necessary to promote the commercialization of second grade varieties. From the standpoint of regional equilibrium, in spite of the rapid growth of cotton and rice production in the savannas, there still remain great disparities in incomes and in levels of development between the North and the South. Likewise, in the forest areas, the West appears to be much less developed than either the South or the East.

b) Industry

Through the various inciting measures taken by the Government, the industrial development achieved during the last decade has fostered a deep structural change in the production system of the nation. Thus, the role of value added by the secondary sector (including handicraft and construction) in Gross Domestic Production rose from 16 % in 1960 to nearly 25 % in 1970.

The value added of industry at factor cost, that is, after deducting indirect taxes, has known an average annual increase of over 15 %. If handicraft is included, this value added has risen 10 % per year between 1960 and 1965 and 12 % per year during the 1965-1970 period.

Lastly, it will be noticed that in the end industrialization of the nation followed two orientations :

— imports substitution by means of light industry adapted to the size of the market ;

— the valorization of natural resources (mining operations, lumber industry, canneries).

This new industrial production system offers several advantages : first, it was developed in many branches of activity ; second, it is often concerned with lucrative businesses ; finally, it will create a market for businesses producing semi-finished products.

c) Services and Trade

The growth of most services and trade does not generally result from specific actions ; it was induced by the growth of the two key sectors, industry and especially agriculture.

Nonetheless, the commercial sector does not satisfy the needs of the rest of the economy. Although it is well equipped for the distribution of imported products, it is much less adapted for the distribution of national productions. It is thus that serious difficulties have appeared in the commercialization of certain agricultural products, especially corn, Indian potatoe, fruits and vegetables and also livestock.

Furthermore, there is a gap between the modern commercial methods which have developed and the traditional type of commerce which has hardly progressed in terms of efficiency, although it remains an exutory occupation for many unemployed people.

d) Communications development

The economic expansion of the 1960's would not have been possible without the extensive development of transportation and telecommunications.

The network of roads was, especially during the beginning of the decade, the object of important extensions of both tar-surfaced roads, which have doubled, and of unsurfaced roads and tracks. Since 1965, except for the construction of a new network in the South-west, the concentration of effort has been focussed on improving the already existing roads.

The opening of the Port of Abidjan in 1951 marked the beginning of economic boom in the country. Its rapid expansion between 1960 and 1970 required extensive investments, but this expansion provided for an important increase in foreign trade, which as we have seen, is a key factor in Ivorian economic growth. By the end of the decade, work was begun on the Port of San Pedro destined to service the whole western part of the country.

The modernization of the railway infrastructure was accomplished at a satisfactory pace starting from Abidjan. Continued efforts will be necessary until 1980, so that by this date, the tracks and equipment will provide adequate transportation.

The 1960-1970 decade has also witnessed the rapid development of both foreign and domestic air transportation. The creation of Air Ivoire and Air Afrique permitted to meet the demand. The accommodations at Abidjan and Yamoussoukro opened these two airports to international traffic. However, there is a definite lag in the outfitting of secondary airports.

As for telecommunications, the last ten years have been marked by the very rapid development of telephones and telex. The number of telephone subscribers, of which 70 % live in Abidjan, has increased almost five-fold since 1960. The telex put into operation in 1961 has known an even greater boom. However, postal and telegraph activities have had a slower rate of development, around 6 % per year.

e) Uses of production

Upon examining table No. 2, we will observe several striking facts concerning the use made of production. First of all, it seems that household consumption has increased more slowly than production ; this evolution, especially in the first five years, is due to the development of investments, and in the following period, to the increase of transfers towards foreign countries, thus fostering a rapid increase in commercial surplus. The increase in administration consumption has risen at an alarming rate, much greater than that of production, especially since 1965. Finally, we observe that the expansion of productive investments has been very rapid especially at the beginning of the period. However, the pressure felt from migrations to urban centers and from the « war against slums », accounts for the even greater development of housing construction, financed for the most part by households.

USES OF PRODUCTION

Table No. 2

	Value (in billion current F. CFA)			Volume Growth (average annual rate in %)	
	1960	1965	1970	1960-1965	1965-1970
Gross Domestic Production	130.5	214.0	354.2	7.9	8.2
Household consumption	95.1	152.4	230.4	6.9	7.4
Consumption of administrations and financial institutions	6.3	10.8	21.1	8.3	12.3
Productive investments (public and private businesses)	11.0	27.2	50.0		
Household investments for housing	1.0	4.8	10.0	13.3	9.9
Administration investments	7.1	11.7	16.0		
Stock increase	1.3	1.3	2.0	—	6.6
Surplus in foreign balance of goods and services	8.7	5.8	24.1	1.1	8.5
Exports of goods and services	45.5	73.5	131.1	9.4	7.2
Imports of goods and services	36.8	67.7	106.4	10.3	7.0

2. - *Social aspects*

The 1960-1970 Decennial Perspectives, drawn up in the beginning of the preceding decade, had maintained two main priorities in the social-cultural sector : Health and Education.

a) Health

Considered as first in priorities, the development of Public Health has particularly helped preventive medicine, social hygiene and health education of the people, without neglecting the necessary hospital infrastructure. The results are worthwhile, even if there remains much to be done. Thanks especially to the Endemic Disease Services, we have witnessed in recent years a spectacular recession of many diseases.

Massive environmental sanitation and vaccination campaigns have been undertaken against smallpox, malaria, onchocerciasis (river blindness), trypanosomiasis (sleeping sickness), tuberculosis... ; yellow fever and yaws have practically disappeared. For health education, the National Public Health Institute was founded.

From 1960 to 1970, more than six billion F. CFA have been invested in the sanitation infrastructure. At present, sanitation operations represent 12 % of the general budget. It is also necessary to stress the national effort made in training qualified personnel through the founding of the University Hospital Center in Abidjan.

b) Education

In the line of education, efforts have been made mostly in teaching, with important results to be noted.

From 1958 to 1970, the enrollment in primary education has risen from 126,000 to 465,000. Whereas for the 1957-1958 school-year there were only 970 schools with 2,900 classes, ten years later, in 1967-1968, there were 2,000 schools with 8,800 classes. Thus the number of schools has doubled while the number of classes has tripled.

The 4,500 enrollment for secondary education in 1957-1958 rose to 54,800 in 1969-1970. The increase is, therefore, more than ten-fold in twelve years. The educational system implemented resulted in nearly 700 graduates in 1970.

Technical education, still embryonic in 1960 with 1,500 students, now has 5,000 and has greatly improved its level of training.

In 1960 the Higher Education Center (Science, Humanities and Law) was created by grouping 245 students (131 of which were pre-law students). Today there is a complete University including Medicine and Pharmacology ; the enrollment is 3,000 students of which nearly 1,200 are Ivorian.

Agricultural education was nearly inexistent in 1960, but during the decade it was granted 1.5 billion F. CFA and now reaches the higher education level with the recent founding of the National School of Agronomy.

In 1960 a total of 504 million F. CFA were allotted to public investments for general cultural development. In 1969, 2 billion of the overall 15 billion invested during the period were spent on cultural development.

The operational expenses of education rose from 3.5 billion F. CFA in 1960 to nearly 16 billion in 1970. This respresents 27 % of the general budget and nearly 4 % of Gross Domestic Production.

B. - Present problems

Although the positive and encouraging results of the period are extremely important, they should not prevent us from seeing several problems which, if not solved, may endanger our process of growth. They are :

— economic conditions of growth ;

— Ivorization ;

— training ;

— distribution of growth benefits.

1. - *Economic conditions of growth*

They are concerned with trade and the financing of public investments.

a) Trade

The key impetus of the economic growth of past years has been the rapid development of exports of agricultural products and lumber. They have made it possible to raise the monetary income of peasants, as well as fiscal receipts, through specific export duties and indirect taxes on products imported to satisfy increasing demands.

The trade pattern remains characteristic of developing countries : imports of industrial products and exports of primary products. However, the exporting of industrial products has begun, while the diversification policy in agriculture should provide greater regularity in agricultural receipts.

Finally, a study of imported industrial products shows the increasing part given to the purchase of fertilizer and equipment goods, an indication of efforts in modernizing agriculture and industrialization. The first result of this industrialization is the decrease in imports of various industrial products and textiles.

Table No. 3

in percentages

TRADE PATTERNS	Exports			Imports		
	1960	1965	1970	1960	1965	1970
Agriculture, forestry, fisheries	87	78	75	8	9	10
Industrial products	11	19	20	86	85	84
Services and transportation	2	3	5	6	6	6
TOTAL	100	100	100	100	100	100

This type of growth, which still relies on a limited number of products, makes the economy very sensitive to fluctuation in world prices. Thus, the price variations for coffee and cocoa during the period has caused a clear deterioration in the terms of trade during the first part of the 1960-1970 decade, followed by a sizeable improvement.

Without abandoning these crops, which yield important income to planters and to the State, the Ivory Coast must maintain its price stabilization policy and the efforts for agricultural diversification and industrial development.

b) Financing of Public Investments

The political independence obtained in 1960 has fostered, in the following years, an important increase in sovereignty spending, however, State expenses continued to rise rapidly during the whole decade.

Thus, in order to clear budgetary savings needed for financing public investments, it was necessary to progressively increase fiscal pressure, which is now at a relatively high rate. Calculated in relation to Gross Domestic Production, it is around 23 %, if only fiscal returns are considered, and 27 % if payments to the Fund for the Stabilization and Support of Agricultural Product Prices are included.

The creation of the Special Investment and Equipment Budget which is heavily endowed by affected fiscal receipts has permitted the State to realize several essential equipments without depending on foreign grants and loans. It has also permitted the raising of counterpart funds required by foreign lenders. Furthermore, the Autonomous Sinking Fund in charge of the management of the public debt, can also dispose of affected fiscal resources, which represent an essential asset in loan negotiations with foreign organizations.

However, because of the increase in various operational expenses and the already high level of fiscal pressure, public savings could become insufficient. The State must, therefore, take strict measures to limit non-prioritarian spending, so as to keep control of its investments and not mortgage the future by excessive indebtedness.

2. - *Ivorization*

In spite of the extraordinary economic growth, the weak participation of nationals in the modern production sectors is obvious.

Actually, the growth of industrial production is almost monopolized by businesses run by non-nationals, as already stressed by the 1967-1970 Plan for Social, Economic and Cultural Development.

The Ivory Coast l as oriented foreign entrepreneurs towards industry because of this sector's shortage in national capital and executives, as well as in mastery of industrial techniques. This policy implies free transfer of benefits ; however, because of investments already made, savings transfers have become greater than the inflow of new capital, in spite of important reinvestments.

As for employment, the following tables show that :

— expatriates hold nearly all executive and management training positions and half of overseeing jobs ;

— nationals are in competition with non-Ivorian Africans for skilled labour jobs ;

— most unskilled labour is assured by non-Ivorian Africans.

This employment framework means that top decision making and, to a certain extent, pressure from the bottom by-pass nationals.

Its influence on the distribution of mass wage-earnings is evident since expatriates receive 41 % of wage-earnings, although they account for only 6.3 % of all employment. As for the Ivorians, who represent 47.5 % of the working population, they receive only 32.5 % of wage-earnings.

EMPLOYMENT FRAMEWORK IN THE MODERN SECTOR

Table No. 4 — in percentages

Professional categories \ Nationalities	Ivorians	Non-Ivorian Africans	Non Africans	TOTAL
Management personnel	8.9	1.8	89.3	100.0
Executives and technicians	16.2	3.6	80.2	100.0
Overseers	40.9	11.8	47.3	100.0
Senior clerks	60.5	15.1	24.4	100.0
Junior clerks	75.1	23.2	1.7	100.0
Qualified workers	69.2	29.0	1.8	100.0
Skilled labour	61.2	38.6	0.2	100.0
Unskilled labour	31.4	68.5	0.1	100.0
Apprentices	67.7	30.3	2.0	100.0
TOTAL for modern sector	47.5	46.2	6.3	100.0

DISTRIBUTION OF WAGE-EARNINGS IN THE MODERN SECTOR

Table No. 5 — in percentages

Sectors of activity \ Nationalities	Ivorians	Non-Ivorian Africans	Non Africans	TOTAL
Primary	22.9	44.4	32.7	100.0
Secondary	38.9	24.2	36.9	100.0
Tertiary	31.9	21.4	46.7	100.0
TOTAL for modern sector	32.5	26.4	41.1	100.0

Thus, parallel to the inflow of capital and foreign techniques, a continuous immigration of European executives and specialists has occurred.

In the long run, this situation may present problems with the social sector, particularly with educated youth, and entail important savings transfers.

With the expansion of industrial plantations, industry and construction has come an abundance of labourers from neighboring countries. This migration deprives neighboring states of men they have had to educate until adulthood, and accentuates the disequilibrium between the Ivory Coast and its northern neighbors. This labour force is not only one of the main factors in Ivorian development, but also an important source of income for neighboring countries. The problems which arise from this situation should be solved through a regional policy.

Overall, the development of our production system depends too heavily on foreign sources for markets, capital, technicians and labourers. One of the fundamental orientations of the next decade will be to increase our participation in our growth through a greater effort in savings, training and labour.

3. - *Training*

In spite of the nation's efforts, which are measured by the importance of the public resources allocated to this item, and in spite of the visible increase in the number of institutions and of enrollment in education, we must admit that training remains a crucial point in 1970. As stressed in the 1967-1970 Plan for Social, Economic and Cultural Development and stated by the President of the Republic, « the absence of a doctrine for education has prevented the adoption, from the start, of principles, structures and programs completely adapted to Ivorian realities ».

Primary education will have contributed in deciding the most dynamic rural youths to leave their homes. Although, they are educated, their lack of vocational training prevents them from finding in the cities employment which corresponds to their aspirations.

The teachers are numerically insufficient and, for the most part, poorly qualified so that only a very few are prepared to undertake teaching in rural areas. In 1967-1968, 38 % of the 6,500 teachers were assistant monitors or monitors.

In spite of renovation efforts, the methods used remain greatly oriented towards acquiring the primary school diploma and admission into secondary classes.

From a quantitative viewpoint the drop-out is alarmingly high. Only 47 % of children entering the primary grades in 1959-1960 completed the six-year program leading to the last class of this cycle.

Those who completed it in 1968-1969 represented barely 60 % of the entrance enrollment six years before. Only 52.1 % of the 52,300 students received the primary education diploma and 27 % of the 41,200 students candidates for the entrance exam into secondary education were admitted.

This phenomenon of drop-outs is also prevalent in secondary education. In 1957, 874 students were preparing the B.E.P.C. (lower certificate of upper elementary) and 271 or 31 % were accepted. In 1968, 6,800 students took this exam and 3,132 (46 %) passed.

During the 1962-1963 school year, 261 candidates presented themselves for the baccalaureat (termination exam for secondary education), of the 167 who passed, 115 were Ivorians. In 1969, 610 of the 990 candidates passed, of which 427 were Ivorians.

This gap is reflected in the enrollment of nationals at the University of Abidjan.

In 1966-1967, they represent only 34 % of general enrollment if we exclude Pre-Law.

Drastic actions in training must be taken during the next decade so as to furnish the junior executives needed for the economy.

4. - *Distribution of growth benefits*

During these last years, growth has not been uniformly distributed within the Nation, whether concerning social and economic effects or individual and group consumption.

In general, the forest regions developed much more rapidly than those of the savanna, and amongst the forest regions the southern and central ones enjoyed a greater share of expansion benefits, as seen in the 1970 distribution of value added by region.

VALUE ADDED IN 1970

Table No. 6 — in million F. CFA

	Primary sector (Branches 1 to 4)	%	Secondary sector (Branches 5 to 22)	%	TOTAL
Abidjan	1,528	1.0	21,272	51.5	22,800
South	25,766	24.0	7.192	17.4	32,958
Center	31,858	30.0	6.381	15.4	38,239
Other regions	47,888	45.0	6,468	15.7	54,356
TOTAL	107,040	100.0	41,313	100.0	148,353

Thus, three regions supply 84.3 % of the value added in the secondary sector (construction excluded) and 55 % of the value added in the primary sector. This percentage reaches 67.4 % if we consider only export agriculture.

Furthermore, most of the tertiary sector (transportation, services, business, administration) is found in these same regions and particularly in Abidjan.

Commercialized agricultural production per rural inhabitant in 1970 confirms the leadership of the southern department.

Table No. 7 — in F. CFA

	1965	1970	Index
South	17,400	28,000	100
East	18,200	18,900	67
Center	14,000	16,700	60
West-Central	17,300	16,400	59
West	5,700	10,400	37
Southwest	5,700	8,500	30
North	3,600	8,300	30
National average	12,200	16,300	58

Thus, a peasant in the South gets nearly twice as much monetary income from agricultural production as an inhabitant of the Center or West-Central

areas and three times that of an inhabitant in the West, the Southwest and the North.

Furthermore, economic growth was followed by a strong urbanization movement. The population of cities with over 4,000 inhabitants has tripled from 1958 to 1970.

Table No. 8

Number of cities		Present urban population	Percentage of national population
1958	27	447,000	15 %
1965	62	946,000	22 %
1970	69	1438,000	28 %

The movement was particularly evident in the forestry area which includes 20 cities with over 10,000 inhabitants, whereas in savanna regions there are only five.

In addition to disparities between regions, there is even greater inequality between urban and rural populations. Thus, in 1970, an urban African annually consumes 83,600 F. CFA worth of commercialized products and a rural African only 12,800 F. CFA.

These overall figures should not, however, cause us to overlook the great number of unemployed in the cities, of those without jobs and the number of precarious housing.

Another factor of large discrepancies is found at the level of common-interest groups and primary education.

In fact, many villages and many city districts are still without schools, health centers and water supply. In the landlocked regions, the viability of certain main roads is seasonal ; the distribution of production is then interrupted and the campaigns for rural modernization are often slowed down by the poor condition of secondary roads and country roads.

School enrollment in most rural areas of the savannas does not exceed 20 %, and in some distant sub-prefectures only 5 % of children attend school at all.

These existing disparities are a threat to national unity. A regional policy for the development of the country should be created so as to reduce these discrepancies.

In order to build a national economy able to satisfy the desires and aspirations of all, the 1971-1980 decade must deal with the following tasks : the need to reinforce the production system in all sectors, strict state control in the use of its resources, energetic measures for training and motivating economic agents, better distribution of growth benefits through the enforcement of a regional policy for the development of the country.

II. - 1971-1975 DEVELOPMENT [1]

A. - Main options

During the second semester of 1968, the Government decided on the seven options upon which was to be founded the development of the Ivory Coast. The first two, of economic nature, prepare for the growth, the following four are the link between the economic imperatives and the possible participation of all in the development. The last option concerns the means of attaining these objectives.

The options are :

1. - development of the open-door economic policy ;

2. - seeking economic cooperation with neighboring countries ;

3. - extension of measures of agricultural modernization and training of peasants ;

4. - Ivorization of the economy ;

5. - orienting training programs so as to make communication possible for all, and to train men according to the economic needs of the country ;

6. - seek adherence to and participation of all in the development objectives through mass diffusion of information to Government representatives, to the elite and to the population in general ;

7. - formulation of specific choices temporarily favoring groups of inhabitants, regions, areas of activities, so as to attain the overall objectives and the ultimate equilibrium sought by integrated operations of development.

These options have directed the work undertaken by national planification commissions and regional development commissions.

These commissions which are composed of officials appointed by the President, of representatives of the Party, the National Assembly, the Social and Economic Council, administrations, consular chambers, and workers have examined the Plan, made suggestions and have concentrated on the coherence between the objectives and the human and physical resources of the country.

Because of the difficulty to synthetize this composite of observations, of sometimes contradictory

(1) The contents of part II - 1971-1975 Development are a resume of part III in the unabridged French edition entitled « Les perspectives de croissance et les équilibres généraux ».

wishes and of material or sociological constraints, the 1971-1975 Plan in ultimately founded on these main orientations :

— the pursuit of a rapid economic growth, prerequisite for social progress, through agricultural and industrial development ;

— the participation of all Ivorians in this development through an adequate educational policy, measures for training in rural areas and the progressive Ivorization of modern enterprises ;

— a positive answer to aspirations of the population for better living conditions through better sanitation, education, housing, water and electric supplies, through a policy for regional development and territorial improvements for both rural and urban areas.

The Plan encompasses the five years from 1971 to 1975 and is extended by the 1976-1980 perspectives. It was necessary to take into account the long-term needs of development and to make sure the rapid growth could be maintained. This scope is particularly important for agricultural development, whose program must be prepared according to foreseeable long-term outlets.

B. - Pursuit of growth

1. - *Production growth and its uses*

The growth of Gross Domestic Production during 1971-1975 will set itself at the average yearly rate of 7.7 % and will rise to 8.1 % from 1976 to 1980. The decrease foreseen for the next five-year plan (between 1965 and 1970 growth rate was 8.2 % per annum) is due to a weak increase in coffee production and the high level reached in forestry which will practically not be surpassed.

Table No. 9 indicates the evolution forecast for the value added at market prices and by main sectors (at constant prices) :

ANNUAL VOLUME GROWTH RATES

Table No. 9 — in percentages

	1970-1975	1975-1980
Agricultural production	4.1	5.5
Industrial production	15.5	12.5
Handicraft	5.6	5.8
Conctruction and modern public works	9.0	6.9
Transportation and services	8.1	8.5
Commerce	6.7	7.5
Gross Domestic Production	7.7	8.1

This evolution is further detailed in table No. 10, page 30. On the same page, the evolution foreseen for per capita domestic income and per capita National income is also given in tables No. 11 and 11b.

We shall rapidly define the objectives attributed to agriculture, to industry and to tourism, and we shall underline the areas requiring particular effort for their realization.

a) Agricultural development

The weight given to industry in the Plan does not detract from the importance agriculture should continue to have. The experience of past years has shown that our growth depends heavily on agricultural expansion.

Furthermore, it seems that the difficulties of several countries come precisely from too heavy concentration on industry, without having assured better living conditions for the mass of the population, i.e. the peasants. Nonetheless, the Ivory Coast still has several obstacles to overcome : the rapid exodus from rural areas, the loss of Ivorians for wage-earning agricultural jobs, the limits of popularization of products and increasing investment costs.

In the 1971-1975 Plan the agricultural sector will maintain its key role in our economic development.

It will bring income to the largest portion of the population (60 % in 1980), will supply an important sector of industrial activity (grain, oil-yielding products, sugar cane, lumber and fruits) and will provide an appreciable part of fiscal receipts and foreign currencies necessary for the economic development of the country. Furthermore, its expansion contributes to social and political stability and the equilibrium between city and rural areas.

The Plan was conceived so as to allow the highest possible rate of growth for agriculture (4.1% from 1970 to 1975 and 5.5 % from 1975 to 1980) while seeking to reduce existing regional disparities (see table No. 10).

Agricultural development measures will aim at the continued expansion of diversification programs in effect since 1965. New activities are foreseen, in particular sugar cane.

Important programs for animal husbandry, coffee and cocoa plantations, rubber-plants, fruits crops will be undertaken.

Lumbering will not be able to develop at the same pace as before without bringing about a rapid depletion of our resources. Therefore, the policy in this field will concentrate on the commercial promotion of varieties of wood for which there are abundant reserves and rely on paper pulp factories.

The objectives of the « Agriculture, Forestry and Fisheries » sector are further detailed in tables No. 12 to 15, pages 30, 32 and 33.

GROWTH FROM 1965 TO 1980

Table No. 10

RESOURCES	Value in million of F. CFA (1968 prices)				Period 65-70		Period 70-75		Period 75-80		Production structure in %			
	1965	1970	1975	1980	Index 100 in 1965	Annual growth rate	Index 100 in 1970	Annual growth rate	Index 100 in 1975	Annual growth rate	1965	1970	1975	1980
Agricultural crops and livestock	40,740	47,578	56,927	68,820	116.8	3.1	119.6	3.7	120.9	3.9	17.1	13.4	11.1	9.1
Industrial and export agriculture	34,270	44,680	56,995	79,161	130.4	5.4	127.6	5.0	138.9	6.8	14.4	12.6	11.1	10.5
Forestry - Fisheries	11,329	14,782	17,051	22,893	130.5	5.5	115.3	2.9	134.3	6.1	4.7	4.2	3.3	3.0
TOTAL PRIMARY SECTOR	86,339	107,040	130,973	170,884	124.0	4.4	122.4	4.1	130.5	5.5	36.2	30.2	25.5	22.6
Industries (Branches 5-22)	20,726	49,327	101,172	182,206	238.0	18.9	205.1	15.5	180.1	12.5	8.7	13.9	19.7	24.0
Handicrafts (Branches 5-22)	8,110	9,900	12,299	15,361	122.1	4.1	124.2	4.4	124.9	4.5	3.4	2.8	2.4	2.0
Modern Construction and Public works	10,726	22,168	34,119	47,623	206.7	15.6	153.9	9.0	139.6	6.9	4.5	6.3	6.7	6.3
Artisan Construction and Public works	3,230	5,510	7,900	11,360	170.6	11.3	143.4	7.5	143.8	7.5	1.3	1.5	1.5	1.5
TOTAL SECONDARY SECTOR	42,792	86,905	155,490	256,550	203.1	15.2	178.9	12.3	165.0	10.5	17.9	24.5	30.3	33.8
Transportation - Services	36,393	53,697	79,181	119,233	147.5	8.1	147.5	8.1	150.6	8.5	15.3	15.2	15.4	15.7
Commerce	73,141	106,597	147,628	211,456	145.7	7.8	138.5	6.7	143.2	7.5	30.6	30.1	28.8	27.9
TOTAL TERTIARY SECTOR	109,534	160,294	226,809	330,689	146.3	7.9	141.5	7.2	145.8	7.8	45.9	45.3	44.2	43.6
TOTAL GROSS DOMESTIC PRODUCTION	238,665	354,239	513,272	758,123	148.4	8.2	144.9	7.7	147.7	8.1	100.0	100.0	100.0	100.0
Imports	76,000	106,373	147,099	231,786	140.0	7.0	138.3	6.7	157.6	9.5				
TOTAL RESOURCES	314,665	460,612	660,371	989,909	146.4	7.9	143.4	7.5	149.9	8.4				
USES														
Exports	92,500	131,157	182,563	296,339	141.8	7.2	139.2	6.8	162.3	10.2				
Household consumption	161,576	230,405	330,018	481,020	142.6	7.4	143.2	7.5	145.8	7.8				
Administration and Financial Institutions consumption	11,792	21,090	28,860	38,250	178.9	12.3	136.8	6.5	132.5	5.8				
Equipment	47,372	76,000	115,400	170,000	160.4	9.9	151.8	8.7	147.3	8.1				
Stock variations	1,425	1,960	3,530	4,300	137.5	6.6	180.1	12.5	121.8	4.0				
TOTAL USES	314,665	460,612	660,371	989,909	146.4	7.9	143.4	7.5	149.9	8.4				
Commercial Balance Surplus	16,500	24,784	35,464	64,553	150.2	8.5	143.1	7.4	182.0	12.7				

AGGREGATE EVOLUTION
Gross Domestic Production and Net Domestic Income per Capita

Table No. 11

in billion F. CFA (1968 prices)

	1965	1970	1975	1980
Gross Domestic Production	238.7	354.2	513.3	758.1
Insurance	—	- 1.5	- 2.5	- 4.0
Financial institutions consumption	- 1.0	- 1.1	- 1.5	- 2.0
Value added by administration wage-earners	27,0	40.4	58.6	85.3
Value added by household wage-earners	1.4	2.1	2.6	3.1
Gross Domestic Product at Market Prices	266.1	394.1	570.5	840.5
Amortizations	- 9.0	- 14.5	- 22.0	- 40.0
Net Domestic Product at Market Prices	257.1	379.6	548.5	800.5
Indirect taxes net of operation subsidies	- 52.9	- 84.6	- 116.9	- 170.2
Domestic income	204.2	295.0	431.6	630.3
Population (in thousands)	4,300	5,100	6,000	7,060
Domestic income per capita — in F. CFA	47,490	57,843	71,933	89,278
Domestic income per capita — in dollars (1 dollar = 277 F. CFA)	171	209	260	322

AGGREGATE EVOLUTION
Gross National Product and National Income per Capita

Table No. 11b

in billion F. CFA

	1970	1975	1980
Gross Domestic Production	354.2	513.3	758.1
Gross Domestic Product at Market Prices	392.3	568.4	838.4
Gross National Product	382.5	552.0	812.9
Amortization	- 14.5	- 22.0	- 40.0
Net National Product at Market Prices	368.0	530.0	772.9
Indirect taxes net of operation subsidies	84.6	116.9	170.2
National income	283.4	413.1	602.7
National income per capita — in F. CFA	55,569	68,850	85,368
National income per capita — in dollars (1 dollar = 277 F. CFA)	201	249	309

RECAPITULATION IN PRICE VALUE OF THE OBJECTIVES FOR AGRICULTURE - FORESTRY - FISHERIES

Table No. 12

(in million F. CFA in 1968/69 prices)

	1965	1970	1975	1980
A. - PRICE VALUE OF PRODUCTION				
Branch 01 : Agricultural crops and livestock	45,812	53,619	65,057	78,898
Branch 02 : Industrial and export agriculture	36,900	49,063	63,620	87,504
Branch 03 : Forestry development	17,720	23,500	24,000	30,000
Branch 04 : Fisheries	2,906	3,700	6,780	10,600
TOTAL	103,338	129,882	159,457	207,002
B. - VALUE ADDED				
Branch 01 : Agricultural crops and livestock	40,740	47,578	56,927	68,820
Branch 02 : Industrial and export agriculture	34,270	44,680	56,995	79,171
Branch 03 : Forestry development	9,455	12,505	12,768	15,960
Branch 04 : Fisheries	1,874	2,277	4,283	6,933
TOTAL	86,339	107,040	130,973	170,884

PRODUCTION OBJECTIVES OF AGRICULTURAL CROPS AND LIVESTOCK BRANCH 01

Table No. 13

PRODUCTS	Quantity (tons)				Value at production in million F. CFA (prices 1968/69)				Production prices 1968/69 in F/Kg
	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980	
Paddy	250,000	359,000	524,000	680,000	5,000	7,180	10,480	13,600	20
Millet and sorghum	46,000	52,000	58,000	65,000	747	845	948	1,056	16,25
Fonio	7,000	8,000	9,000	10,000	140	160	180	200	20
Corn	200,000 (1)	221,000	279,000	336,000	2,400	2,650	3,348	4,032	12
TOTAL CEREALS	503,000	616,000	837,000	1,095,000	8,287	10,835	14,956	18,888	
Indian potatoe	1,300,000	1,432,000	1,578,000	1,790,000	16,900	18,616	20,514	23,270	13
Cassava	500,000	562,000	635,000	714,000	4,000	4,496	5,080	5,712	8
Plantain	600,000	674,000	760,000	855,000	4,800	5,392	6,080	6,840	8
Taro	160,000	172,000	185,000	200,000	1,120	1,204	1,295	1,400	7
Sweet potatoes	20,000	22,000	25,000	28,000	160	176	200	224	8
Field pea	13,000	15,000	17,000	20,000	91	105	119	140	7
TOTAL STARCH FOODS	2,593,000	2,877,000	3,200,000	3,607,000	27,071	29,989	33,288	37,586	
Traditional fruits and vegetables	120,000	160,000	210,000	280,000	3,000	4,000	5,250	7,000	25
Essence producing citrus fruits (2)	—	8,000	27,000	60,000	—	80	270	600	10
Export vegetables	—	—	5,000	10,000	—	—	250	500	50
Various vegetables	—	—	—	—	335	400	500	650	—
Traditional beverages	—	—	—	—	2,500	2,750	3,000	3,300	—
TOTAL MISCELLANEOUS	—	—	—	—	5,835	7,230	9,270	12,050	
Beef (meat and carcass)	3,380	4,300	5,200	7,600	507	645	780	1,140	150
Sheep and goats (meat and carcass)	3,760	4,160	5,800	8,400	564	624	870	1,260	150
Pork (meat and carcass)	2,660	4,100	5,800	7,500	293	478	683	897	variable (3)
Poultry (meat and carcass)	6,200	10,000	16,500	23,600	930	1,580	2,650	3,825	variable (3)
Eggs (in 10^6 units)	22	46	80	134	190	438	800	1,422	variable (3)
Game and Pickings	23,000	18,000	16,000	14,000	1,840	1,440	1,280	1,120	80
Various animal products					120	140	180	230	
Increase in livestock					175	220	300	480	
TOTAL LIVESTOCK AND GAME					4,619	5,565	7,543	10,374	
TOTAL BRANCH 01					45,812	53,619	65,057	78,898	

(1) For corn, the figures for the 1965 production are different from that noted in the national accounts (180,000 t). The figure 200,000 t is found in the most recent rural statistics.

(2) Although these products are destined for industry, they appear in the national accounts in Branch 01.

(3) Depending on the quality of the products : modern stock farming and traditional stock farming.

PRODUCTION OBJECTIVES OF INDUSTRIAL AND EXPORT AGRICULTURE

BRANCH 02

Table No. 14

PRODUCTS	Quantity (tons)			Value at production in million F. CFA (prices 1968/69					Production prices 1968/69 in F/Kg
	1965 (1)	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980	
Coffee	213,000	240,000	260,000	305,000	20,235	22,800	24,700	28,975	95
Cocoa	115,000	175,000	230,000	365,000	9,200	14,000	18,400	29,200	80
Cluster of palms									
- selected	74,000	236,000	841,000	1,240,000	296	944	3,365	4,960	4
- natural	255,000	264,000	248,000	260,000	842	872	820	858	3.3
Coprah	3,500	6,400	14,000	62,000	98	180	392	1,736	28
Latex	2,900	10,750	17,000	23,000	232	860	1,360	1,840	80
Banana									
- export	150,000	182,500	189,000	216,000	3,000	3,650	3,780	4,320	20
- local consumption	10,000	11,000	12,000	13,000	200	220	240	260	20
Pineapple									
- canned	31,600	120,000	175,000	220,000	221	840	1,225	1,540	7
- export	6,400	15,000	40,000	80,000	224	525	1,400	2,800	35
- local consumption	6,000	7,000	8,000	9,000	42	49	56	63	7
Cola	37,000	40,000	45,000	50,000	740	800	900	1,000	20
Karite almonds	2,800	3,000	3,300	3,400	67	72	79	82	24
Cotton									
- Allen	5,500	52,000	95,000	143,000	185	1,742	3,183	4,790	33.5
- Mono	6,900	3,000	1,500	—	186	81	40	—	27
Tobacco									
- industrial	339	350	1,000	2,000	45	46	135	280	130-135 -140 (2)
- artisan	2,061	3,250	3,800	4,500	247	390	456	540	120
Peanut									
- for oil	—	—	30,000	45,000	—	—	420	630	14
- local consumption	32,000	35,000	40,000	47,000	640	700	800	940	20
Sugar cane	—	—	450,000	600,000	—	—	720	960	1.6
Kenaf	—	500	16,000	20,000	—	22	704	880	44
Cashew nut	—	—	3,000	10,000	—	—	45	150	15
Avocados	—	200	1,000	3,000	—	20	100	300	100
Miscellaneous	—	—	—	—	200	250	300	400	—
TOTAL BRANCH 02					36,900	49,063	63,620	87,504	—

BRANCH 01

Essence producing citrus fruit	—	8,000	27,000	60,000	—	80	270	600	10
Export vegetables	—	—	5,000	10,000	—	—	250	500	50

(1) The 1965 quantities are those of national accounts

(2) Quality improvement.

PRODUCTION OBJECTIVES OF FORESTRIES AND FISHERIES
BRANCHES 03 AND 04

Table No. 15

PRODUCTS	Quantity (tons)				Value at production in million F. CFA (prices 1968/69)				Production prices 1968/69
	1965	1970	1975	1980	1965	1970	1975	1980	
FORESTRY (in 1,000 m³ of timber)									F/M³
1) Lumber									varies
Export logs	1,905	2,500	2,200	2,300	15,620	20,500	18,400	18,800	around
Factory logs	700	1,000	1,300	1,700	2,100	3,000	4,600	6,250	8,200
TOTAL	2,605	3,500	3,500	4,000	17,720	23,500	23,000	25,050	
2) Wood for paper pulp	—	—	450	2,150	—	—	1,000	4,950	around 2,300 F/Kg
TOTAL BRANCH 03	2,605	3,500	3,950	6,150	17,720	23,500	24,000	30,000	
FISHERIES (tons of fresh product)									
A) Fish									
1. Deep-sea fishing									
- Industrial fishing									
- trawl fishing	17,000	18,000	20,000	20,000	850	900	1,000	1,000	50
- sardinella	28,000	37,000	65,000	90,000	1,120	1,480	2,600	3,600	40
- tuna	400	1,000	8,000	20,000	36	90	720	1,800	90
Sub-Total	45,400	56,000	93,000	130,000	2,006	2,470	4,320	6,400	
Artisan fishing	10,000	10,000	15,000	15,000	450	450	675	675	45
Total deep-sea fishing	55,400	66,000	108,000	145,000	2,456	2,920	4,995	7,075	
2. Lagoon fishing	6,000	8,000	15,000	25,000	270	360	675	1,125	45
3. Fresh water fishing	4,000	4,000	8,000	20,000	180	180	360	900	45
TOTAL FISH	65,400	78,000	131,000	190,000	2,906	3,460	6,030	9,100	
B) Crustaceans (shrimp)									
- fishing	—	800	1,500	1,500	—	240	450	450	300
- lagoon cultivation	—	—	1,000	3,500	—	—	300	1,050	300
TOTAL CRUSTACEANS	—	800	2,500	5,000	—	240	750	1,500	
TOTAL BRANCH 04					2,906	3,700	6,780	10,600	

Concerning agriculture itself, the efforts will focus on improving productivity through extension of modern development exploitation so as to raise the standard of living of peasants, to improve the competitivity of Ivorian export products and to reduce labour constraints which might arise especially in savanna areas. Accelerated modernization of agriculture will imply greater expenses in management than before.

This orientation of the agricultural policy will call for a change, which is already begun, in the structure of the measures of intervention and the methods used towards increased effectiveness. In all the savanna regions, action should bear on a complete modernization of development structures and not, as is presently done, on the modernization of one or two crop cultivations.

Considering existing or foreseeable labour constraints, a major effort must be undertaken in the area of mechanization.

As a generale rule, agricultural modernization will have lasting results only if the peasantry is first of all convinced of the advantages offered by new production methods and is then able to progressively take the place of the basic management core by assuming control of the projects and by creating cooperatives for the distribution of production means (equipment, seeds, fertilizer, etc.) or for the sale of the products. It will also be necessary, so as to avoid a rural exodus particularly of young adults, to profoundly modify the rural mentality and to improve living conditions.

Ultimately, the measures of development should concern and interest the whole of social and economic activities of rural population. It is with this perspective that several integrated development projects will be undertaken particularly in the South-West, the Bandama Valley, the Center and the North.

Research development will have as its main purpose the improvement of animal and vegetable production techniques, principally the elaboration of more profitable crop cultivations and well adapted extension methods.

It will also be necessary to promote a better organized commercialization of agricultural products destined for domestic markets and to devise a price policy in relation to the orientations of the Plan.

b) Industrial expansion

Although the different chapters of the Plan will give us a detailed description of our economic growth from 1970 to 1975, we should now outline its main characteristics. During the 1960's industrial production growth at factor cost was rapid (15 % per annum). It was distributed over import substitutions in urban centers and the valorization of agricultural products in rural areas. But it was achieved with only a weak participation of nationals whether they be entrepreneurs, executives, technicians or labourers, and it fosters important transfers. The maintenance of industrial growth at a high rate is nonetheless indispensable because industry creates urban jobs ; it distributes higher income per capita than agriculture ; it is a regular outlet for agricultural products essential to the success of the rural development policy ; finally, it is a factor in modernizing behavior.

The set objective is an 18 % increase per year in industrial production at factor cost between 1971 and 1975 and an increase in nationals' participation at all levels of business.

From now until 1975 or 1980 the domestic market risks becoming progressively saturated of import-substitution industries. Consequently, it is important that we develop as of now the industrial productions precursing these activities (manufacture of semi-finished products) and export industries, some of which will animate primary sector productions. We also foresee to create, particularly after 1975, « transfer » industries which would manufacture imported products for reexportation, thus taking advantage of the lower labour costs than in developed countries (see table No. 17).

The production objectives will be reached through the expanding of existing enterprises, the creation of a new series of average-sized enterprises focussing on the domestic market and the opening of a few large production units. These last ones will give the Ivory Coast access to the international market in textiles, with a 20,000 tons production in 1975, in paper pulp (100,000 tons) and in canning with an overall processing capacity for 176,000 tons of pineapple.

Thus, the 1971-1975 period will distinguish itself from the preceding 5-years by the implanting of larger dimension and capital intensive industries. On the one hand, the export activities subject to the constraints of international competition should

EVOLUTION OF THE INDUSTRIAL VALUE ADDED BY BRANCH

Table No. 16

BRANCHES	Value added at market prices million F. CFA 1968			Index base 100 for 1968		
	1970 (*)	1975	1980	1970	1975	1980
5 Grains and starches	2,800	5,553	9,352	120	238	400
6 Canned goods, coffee, cocoa	1,987	3,698	6,801	120	224	412
7 Beverage, ice	1,579	2,518	3,606	121	193	277
8 Other food industries, tobacco	2,548	5,287	8,445	117	243	388
9 Energy, water	19,028	29,109	44,117	135	207	313
10 Mining activities	651	2,633	10,734	75	302	1,230
11 Metals	644	1,638	2,826	156	398	686
12 Building materials	1,620	2,754	4,238	145	247	380
13 Fertilizer	94	397	610	140	293	647
14 Chemicals, para-chemicals	1,496	2,934	6,740	140	293	647
15 Wood industry	4,569	7,923	12,368	125	217	338
16 Vehicles	3,942	6,956	11,919	118	208	356
17 Other mechanical and electrical industries	2,589	6,372	12,098	148	363	689
18 Textiles	9,188	18,327	31,161	131	262	445
19 Leather, shoes	1,199	2,015	3,361	120	202	337
20 Fats, soap	2,606	7,298	11,345	155	434	675
21 Rubber, plastics	531	2,712	5,298	160	818	1,598
22 Miscellaneous industrial products	2,156	5,347	12,548	121	297	701
Total	59,227	113,471	197,567	130	249	433

INDUSTRIAL EXPORT EVOLUTION BY BRANCH

Table No. 17

BRANCHES	EXPORTS (million F. CFA)			
	1965 (current prices)	1970 (1968 prices)	1975 (1968 prices)	1980 (1968 prices)
5 Grains and starches	113	160	350	1,260
6 Canned goods, coffee, cocoa	3,287	9,170	16,380	27,330
7 Beverage, ice	97	110	280	500
8 Other food industries, tobacco	255	150	770	1,610
9 Energy, water	403	1,650	2,100	3,010
10 Mining activities	1,794	1,000	3,830	15,560
11 Metals	215	420	640	980
12 Building materials	7	150	340	480
13 Fertilizer	5	—	—	160
14 Chemicals, para-chemicals	873	1,820	3,260	5,050
15 Wood industry	3,492	4,750	8,800	13,860
16 Vehicles	373	280	890	2,870
17 Other mechanical and electrical industries	1,101	140	910	6,390
18 Textiles	651	4,090	10,210	26,580
19 Leather, shoes	111	200	430	1,580
20 Fats, soap	785	2,440	11,600	19,030
21 Rubber, plastics	28	50	1,170	2,850
22 Miscellaneous industrial products	224	30	2,510	14,570
Exports for Branches 5 to 22	13,820	26,610	64,470	143,670
Total exports	73,459	131,157	182,563	296,339
Export ratio of Branches 5 to 22 / Total exports	18.8 %	20.3 %	35.3 %	48.5 %
Industrial export index (at constant prices) (1)	100	179	433	965
Total export index (at constant prices) (1)	100	142	197	320

(*) See January 1971 Addendum to the unabridged French edition, page 455.

(1) The basis adopted for computing these indices is the value of 1965 exports given in 1968 prices, that is, 14,884 million F. CFA for industrial exports and 92,500 million F. CFA for total exports.

INDUSTRIAL INVESTMENTS BY BRANCH *

Table No. 18

in million F. CFA (1968 prices)

NET INVESTMENTS PER BRANCH	1966-1970	1971-1975	1976-1980	TOTAL 1966-1980
5 Grains and starches	2,570	1,040	5,000	8,610
6 Canned goods, coffee, cocoa	1,490	2,050	3,580	7,120
7 Beverage, ice	570	570	1,480	2,620
8 Other food industries, tobacco	420	4,600	2,910	7,930
9 Energy, water	16,780	35,630	37,770	90,180
10 Mining activities	660	23,270	28,520	52,450
11 Metals	690	520	2,630	3,840
12 Building materials	1,030	1,550	1,580	4,160
13 Fertiliser	1,200	—	1,010	2,210
14 Chemicals, para-chemicals	760	600	3,030	4,390
15 Wood industry	1,960	4,770	7,560	14,290
16 Vehicles	830	1,630	2,420	4,880
17 Other mechanical and electrical industries	1,300	2,500	4,510	8,310
18 Textiles	6,170	15,320	24,190	45,680
19 Leather, shoes	380	550	770	1,700
20 Fats, soap	5,090	5,230	4,880	15,200
21 Rubber, plastics	710	3,200	2,370	6,280
22 Miscellaneous industrial products	460	14,360	27,910	42,730
Total Net Investments	43,070	117,390	162,120	322,580
Renewal Investments	13,770	32,200	73,350	119,320
Total Gross Investments	56,840	149,590	235,470	441,900

INDUSTRY : NUMBER OF NEW JOBS CREATED BY BRANCH

Table No. 19

BRANCHES	1966-1970	1971-1975	1976-1980	TOTAL 1966-1980
5 Grains and starches	730	1,200	1,350	3,280
6 Canned goods, coffee, cocoa	940	1,350	1,860	4,150
7 Beverage, ice	220	190	390	800
8 Other food industries, tobacco	100	590	810	1,500
9 Energy, water	380	510	660	1,550
10 Mining activities (**)	— 300	1,560	2,460	3,720
11 Metals	100	290	290	680
12 Building materials	220	400	510	1,130
13 Fertilizer	40	30	30	100
14 Chemicals, para-chemicals	240	500	680	1,420
15 Wood industry	2,570	3,880	4,080	10,530
16 Vehicles	2,370	4,030	4,730	11,130
17 Other mechanical and electrical industries	1,430	1,920	3,310	6,660
18 Textiles	2,920	7,520	11,150	21,590
19 Leather, shoes	410	440	650	1,500
20 Fats, soap	510	1,230	900	2,640
21 Rubber, plastics	430	940	1,050	2,420
22 Miscellaneous industrial products	360	1,720	2,180	4,260
Total	13,670	28,300	37,090	79,060
Rounded-off total	13,700	28,300	37,100	79,100

(*) Ibid., page 456.

(**) Ibid., page 456.

resort to scale economies allowed for by the size of foreign markets. On the other hand, the new import substitution industries should have a higher technological level and will require more important investments than in the past.

This orientation satisfies a two-fold problem. The first one is to modernize Ivorian industry beginning by the sectors for which industry has available natural resources ; it is the necessary condition for the ultimate development of a competitive industry. The second problem is not to restrain industry within the too limited framework of the national market which, although rapidly expanding, is not sufficient to make many activities profitable.

We must therefore, find foreign outlets, particularly in neighboring countries, with whom an active regional cooperation policy should allow for the creation of several industries which would bring to each country the advantages it can rightfully expect.

New investments will rise to nearly 150 billion F. CFA during the 1971-1975 period (including renewal, see table No. 18).

The industrial perspectives are favorable ; new ambitious projects will be brought to light. But it is necessary that these investment promotion actions be unfailingly carried through and aimed at nationals having available savings and willing to play the role of entrepreneurs, as well as aimed at foreign investors. The State will also have to acquire participation in profitable economic enterprises.

c) Tourism

In addition to the two main fundamental productive sectors, agriculture and industry, tourism can be a further asset. In certain countries it has greatly contributed to economic growth ; it launched a new-dynamism and was a source of foreign exchange and employment. In fact, certain countries paid and continue to pay heavily with national funds for tourism development and the currency it brings in. For this reason, the present Plan proposes ambitious yet reasonable objectives in this field.

Although practically inexistent in the past, tourism is now developing, especially in Abidjan ; for the rest of the country it is limited by the lack of adequate facilities. The objective is to make the Ivory Coast the center of African tourism. This is justifiable especially in light of its fostering new employment and income distribution since the inflow of foreign exchange related to exports does not require an extreme effort to be increased.

The promotion of tourism requires facilities adapted to the environmental possibilities, the training of specialized personnel and market research.

A goal of 1,000 to 2,000 extra rooms to be built from 1971 to 1975 seems reasonable and should allow for a realistic appraisal of the future of tourism in the country. Finally, through its participation in investment financing, the State will oversee hotel constructions so that they offer originality in style at moderate prices. Outstanding examples in this field can be found in certain Mediterranean countries.

d) Uses of production

The evolution in the uses of production underlines the continuity of the output and equipment effort. Household consumption will thus increase at a slightly slower rate than production, while the flow of investments will be sustained. Nonetheless, modifications will influence the uses of national resources, which indicate a new trend towards better satisfaction of needs felt by the population. Household consumption growth will be slightly more rapid than between 1965-1970, in spite of a lesser increase in domestic production. During the period covered by the Plan, contrarily to what has been observed during the last decade, administration investments will increase almost as quickly as investments directly linked to production. This will thus prove the Government's desire to endow the country with the necessary equipment.

The decrease in growth for all consumption agents, with the exception of household consumption and administration investments, should not be interpreted as being an indication of an economic slump, but as a consequence of both a temporary slackening in agricultural production growth and a greater satisfying of the population's needs. The commercial balance will, however, continue to show a surplus as in the past ; this is the price for favorable balance of payments because of income transfers of both labour and capital.

USES OF PRODUCTION

Table No. 20 (average annual rate of growth, in percentages)

	1965-1970	1970-1975	1975-1980
Gross Domestic Production	8.2	7.7	8.1
Household consumption	7.4	7.5	7.8
Administration and financial institution consumption	12.3	6.5	5.8
Productive investments (public and private businesses)	11.1	8.6	8.6
Household investments for housing	14.0	9.9	8 4
Administration investments	4.7	8.4	5.9
Stock increase	6.6	12.5	4.0
Surplus of foreign balance for goods and services	8.5	7.4	12.7
Exports of goods and services	7.2	6.8	10.2
Imports of goods and services	7.0	6.7	9.5

Growth was slightly faster than expected during the 1975-1980 period, partly because of production increase of coffee and cocoa and because of the considerable expansion of industrial exports, particularly of iron ore and paper pulp.

A comparison of investment growth rates shows a regular decrease in housing construction and administrative investments, thus calling for two observations. First of all, the growth in housing construction will decrease. these investments were very weak in 1965 (less than 5 billion F. CFA), and it is normal that improvements in the situation would cause a slowing down in this rapid growth. Furthermore, the volume of investments for the 1975-1980 period is only indicative.

2. - *Economic conditions of growth*

In order to maintain an average growth rate of 7.9 % per year during the next decade, a favorable economic environment will be necessary. Of particular importance will be the installation of sufficient communication networks, means of financing, a good integration into the international trade system and a decrease in foreign economic dependence.

a) Communications development

Public facilities, roads, bridges, airports, ports, railroads, telecommunications, contribute directly to economic activity. During the last twenty years the Ivory Coast has endowed itself with good communication networks, which contributed to the development achieved in the 60's.

In the future we must adapt these infrastructures to our economic development needs. However, the goals will be relatively limited by the importance rightfully given to improving living conditions. A study of transportation throughout the country has revealed several inadequacies for which feasibility studies are presently underway.

As regards the road network, the 1971-1975 Plan stresses the need to assure proper maintenance of existing roads, especially unsurfaced roads, so that most of the network will offer good transportation conditions even during the rainy season. As for the construction of modern tar-surfaced roads, priority has been given to two projects which will establish rapid and inexpensive links from northern and western sections of the country to Abidjan and San Pedro. One of the roadways in question would link San Pedro to Duékoué and to Issia and later be extended towards Man and towards Daloa. The other itinerary would go from Bouaké to Korhogo.

The inauguration of the new port of San Pedro will coincide with the beginning of the Plan. This port will give an economic outlet to productions from the western, west-central and southwestern regions of the country. The development of traffic passing through San Pedro, notably of lumber, will of course slow down the expansion of the port at Abidjan ; but, in order to satisfy the needs foreseen, this port will nonetheless have to build new wharves during the next decade and achieve work on the Vridi Canal.

The old portion of the Abidjan-Ouagadougou railroad between Dimbokro and Tafire will be strengthened. The construction of a new railroad in the Southwest seems possible with the exporting of iron ore from Bangolo. The ultimate choice between transporting the iron ore by pipe-line or by train will be based upon criteria of profitability and regional development possibilities.

Telecommunication is an important factor in social, economic and administrative development. The equipment plan foresees the gradual extension from Abidjan of the eompletely automatic system. A satellite telecommunication system will be installed in Abidjan, and the transit center which will be built will permit the handling of international traffic of

neighboring countries. The inter-state networks will be improved and will thus be an instrument in fostering economic cooperation.

b) Foreign trade

As already stressed, our economy will, for the most part, continue its open-door policy during the next decade. First of all, exports will play a key role in industrial and agricultural growth. They have in the past assured income for the peasants, state resources and have permitted a major increase in consumer goods and equipment imports. In the future they will continue to play this role and will also be the basis of our economic advancement to a higher stage of development by freeing our economy of the strict limits of the national market.

One of the main objectives of the Plan is thus to develop exports by seeking to diversify them as much as possible. Agricultural productions (including lumber) will of course continue to grow and to assure a large portion of currency resources, but their part in total exports will decrease even more rapidly than from 1960 to 1970. Inversely, the role of industrial exports will greatly increase : whereas they represented about 11 % of total exports in 1960 and 20 % in 1970, they will account for more than 35 % in 1975 and over 48 % in 1980.

It is necessary, however, in interpreting these figures to take into account the fact that several export products considered as being industrial are manufactured from agricultural raw materials, and the value added by industry is sometimes weak, such is the case with rubber. The fact remains, however, that the rapid development of industrial exports during the period will create a substantial source of foreign currency for the Treasury. Their expansion will furthermore make the national economy less dependent upon world prices of agricultural products.

EVOLUTION OF THE TRADE STRUCTURE

Table No. 21

in percentages

	Exports					Imports				
	1960	1965	1970	1975	1980	1960	1965	1970	1975	1980
Products derived from agriculture, forestry, fishing ..	87	78	75	60	47	8	9	10	8	8
Energy products	—	1	1	1	1	3	5	3	3	3
Industrial products	11	18	19	34	48	83	80	81	83	83
Transportation and services	2	3	5	5	4	6	6	6	6	6
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Compared to the upheaval in the export structure, that of imports seems to remain practically unchanged from 1960 to 1980. In fact, if we examine a more detailed distribution of the structure of industrial imports (1), we realize that from 1960 to 1980 the portion representing imports of food products decreases on behalf of purchases of fertilizer and particularly of equipment goods. This evolution explains, on the basis of foreign trade, the Plan's orientation towards favoring agricultural modernization and industrial development.

Furthermore, even if foreign trade remains mainly oriented towards developed countries, it seems necessary to create new trade circuits with our neighboring countries.

Strengthening economic growth ties with the member countries of the Entente, Ghana and other neighboring countries is likely to offer the economies concerned certain necessary outlets. In particular, it would allow us to increase the number and production capacities of household consumption industries. Inversely, the determination of each state to industrialize individually leads to a multiplication of products competing against each other. This is to the detriment of their size and thus limits their profitability and self-financing capacity. The desire for regional cooperation has been voiced, but it must now be implemented. There will be numerous difficulties. Only through efforts of imagination and the state's determination can we expect the upsurgence of projects which will give substance to possible agreements.

c) Means of Financing

The resources necessary to assure the financing of growth can be found, but this implies that the Government is constantly seeking the best possible use in development for financial resources both

(1) Ibid., tableau No. 12, page 74.

FUNCTIONAL VENTILATION OF GROSS INVESTMENTS FROM 1970 TO 1980 ACCORDING TO FINANCIAL ORIGIN

Table No. 22

Branches of activities	in billion F. CFA (1968 prices)					in percentages	
	1970	1975	1980	Period 1971-1975	Period 1976-1980	Period 1971-1975	Period 1976-1980
Primary sector, Branches 1 to 4	7	10	12	55	57	10.9	7.9
Public	5	8	9	45	44	8.9	6.1
Private	2	2	3	10	13	2.0	1.8
Industry - handicrafts, Branches 5 to 22	22	35	58	150	235	29.7	32.5
Public	11	5	8	29	30	5.7	4.1
Private	11	30	50	121	205	24.0	28.4
Construction Public Works and Tertiary, Branches 23 to 27	21	30	44	125	189	24.7	26.2
Public	5	5	7	27	32	5.3	4.4
Private	16	25	37	98	157	19.4	21.8
TOTAL 1 to 27 - Productive investments	50	75	114	330	481	65.3	66.6
Public	21	18	24	101	106	20.0	14.7
Private	29	57	90	229	375	45.3	51.9
Administrations, non-productive public investements	16	24	32	109	140	21.6	19.4
Household, housing	10	16	24	66	101	13.1	14.0
TOTAL Investments	76	115	170	505	722	100.0	100.0
Gross Domestic Production (G.D.P.)	354.2	513.3	758.1				
Ratio investment / G.D.P. in %	21.5	22.4	22.4				

PRODUCTIVE INVESTMENTS

Table No. 23 — in billion F. CFA (1968 prices)

	1970	1975	1980
Public	21	18	24
Private	29	57	90
TOTAL	50	75	114
Net investments	35.5	53	74
Renewals	14.5	22	40
TOTAL	50.0	75	114
Construction, public works	22.0	33	43
Vehicles	10.0	13	18
Tools and equipment	18.0	29	53
TOTAL	50.0	75	114
Growth during 5-year term	150	152	
Annual growth rate	8.5 %	8.7 %	

EVOLUTION OF FISCAL RESOURCES

Table No. 24 — in billion F. CFA

	1970	1975	1980
Duty and import taxes	28.3	39.2	58.1
Export duties	17.6	21.2	28.4
Oil product taxes	10.2	14.3	20.0
Other indirect taxes	17.6	28.1	43.0
Total indirect taxes	73.7	102.8	149.5
Direct taxes	8.6	14.0	22.0
Total State fiscal receipts	82.3	116.8	171.5
Municipal fiscal receipts	1.3	1.9	2.8
Total fiscal receipts	83.6	118.7	174.3
CHARACTERISTIC RATIOS (in percentages)			
Duties and import taxes / imports	26.6	26.7	25.1
Export duty / exports	13.4	11.6	9.6
Other indirect taxes / G.D.P., Branches 1, 2, 3, 4, 9, minus export taxes and payments to the Stabilization Fund	8.9	8.9	8.8
Total fiscal receipts / G.D.P.	23.6	23.1	23.0

domestic (public and private) and foreign. Furthermore, the Government would have to impose a strict discipline concerning public operational expenses and enforce the observance of the objectives of the Plan concerning foreign loans and incoming private capital. National savings will have to be encouraged so as to ultimately reduce Ivorian economic dependence on foreign countries.

Public investment in its largest sense, i.e. including that of public enterprises and State participation acquisitions, will represent 234 billion F. CFA during 1971-1975 (1).

Through a strict discipline in operational costs, budgetary savings, which should reach 143 billion F. CFA during the five-year period 1971-1975, will play an essential role in public investment financing. It will also be necessary for available resources from other administrations to be used optimally for the financing of the proposed investment program.

With fiscal pressure reaching around 23 % of Gross Domestic Production in 1970, it therefore seemed reasonable not to enforce new increases on tax rates. The diversification of exports will, however, cause a lowering of export duties, so that fiscal receipts will increase only 7.3 % per year (in constant prices), which is slightly slower than domestic production (see table No. 24).

The projected 7.7 % annual rate of growth (in constant francs) for operational expenses is actually a limit which should not be surpassed without endangering budgetary equilibrium. The priority given to education, to training and to health will increase the corresponding operational costs 10.9 % per year, and will respectively represent 39 % of general budget expenses in 1970, 45 % in 1975 and 50 % in 1980. In order not to surpass the 7.7 % yearly rate cited above, it will be necessary for other operational expenses not to increase more than 5.1 % per year. Even the slightest surpassing of the growth rate set for operational expenses would have serious repercussions on the financial equilibrium of the last years of the Plan, unless there is a new increase in fiscality. Thus, the importance of financial availabilities foreseen does not allow for any slackening in the strictness to be observed in the budgetary policy.

Yet another reason, not depending on the Ivory Coast, exists which can modify financing perspectives. In fact, it was foreseen that the savings from the Stabilization Fund would be used to finance economic development. As a precautionary measure, only half of the expected savings should be accounted for, that is, about 30 billion F. CFA during the 1971-1975 period. However, if the price of coffee and cocoa were to drop sharply, if the price paid to producers were to rise, the savings of the Stabilization Fund would decrease and other sources of financing will have to be sought.

Finally, budgetary savings, those of other administrations and public loans on the domestic market, should be able to finance many of the operations foreseen (public investments, participation holdings, housing aid...) and to at least slightly decrease the need of foreign sources of financing.

C. - Nationals' participation in the development effort

For a country, development is possible only if nationals effectively participate in its growth and aim at assuming its control. Although the preceding account should not be hastily interpreted to mean that the Ivory Coast is undergoing a growth without development, it does, however, underline the need to increase the role of nationals in its social and economic expansion.

This Ivorization implies that a flexible national savings should be drawn from both State and private sources. It further implies the availability of management personnel.

Ivorization should not only concern the economic agents of the secondary and tertiary sectors, but also the peasantry which should be directly linked to the tasks of development.

1. - *Ivorization*

By Ivorization, the Plan does not mean the abrupt substitution of Ivorian capital for foreign capital, nor of national workers for foreigners. Ivorization is to be a process permitting nationals to become progressively responsible for the production apparatus.

The means to be simultaneously employed to reach these objectives are the development and the liberation of savings, the use of State authority on the production potential, the promotion of Ivorian enterprises, the Ivorization of employment.

a) State intervention

Through the channels of public and para-public enterprises and through its participation in private enterprise capital, the State already holds the power of decision and control in many sectors of activity. Its first duty is thus to use its powers as effectively

(1) An updating done in the beginning of 1971 shows a public investment volume of 252 billion F. CFA based on 1970 economic conditions (Ibid., page 444).

as possible, so as to have a bearing on business decisions through its representatives on boards of administrators.

The minor participation of the State is sought by private promoters to act as security and guarantee. The State should, however, aside from exceptional cases, relinquish its scattered and weak participation in business capital. The opposite attitude could in fact lead to a decrease in its savings and grant it but little power.

The policy of State participation will, therefore, have to deliberately orient itself towards major investments which give it control rights on key economic sectors. However, it must set for itself the rule of avoiding to back up unprofitable enterprises. The only exceptions concern enterprises which are effectively strategic for the collectivity. Still, in such cases, it will be preferable for the State to define the advantages to be granted rather than directly participating.

b) Development and mobilization of private savings

The Ivorization of production potential requires the massive commitment of national savings in the modern sectors of the economy. The degree of autonomy for truly Ivorian industry depends on the size of this commitment.

The State will take the initiative for a savings-promotion campaign which should particularly appeal to the more favored categories without neglecting savings possibilities among less endowed populations.

It will then be necessary to increase the opening of banking agencies especially in landlocked regions.

Other means for collecting savings should be developed, for example, redeemable bonds, savings and loans associations. We should also consider creating a financial market for public and private stocks. In order to attract savings holders, these means of collection should assure them of quick and easy resale of their titles as well as sufficient profits. We should therefore, not exclude the possibility of associating industrial participation and real estate investments to these associations.

c) Promotion of Ivorian Enterprise

The promotion of Ivorian enterprise aims at establishing the country's growth on national bases, an important factor for economic independence and in Ivorian participation in the development effort.

The lack of capital and the scarcity of « true entrepreneurs » calls for specific actions, therefore, certain sectors will be set aside for national investors, as is the case in many countries. A favorable environment will be created, improving financing possibilities and favoring legal forms of business better adapted to the country's present level of development.

Furthermore, with State encouragement, technical assistance contracts will assure the training of business executives by foreign firms and will favor technical and business exchanges.

The firms providing this assistance would contribute to the launching of the Ivorian enterprise, would train the executives and would buy part of the production for its own manufacturing. In exchange it would furnish the equipment and be remunerated. The State will also conclude agreements with enterprises already existing in the country so that they may hire and improve through application the training Ivorian Junior Executives acquired in schools and Universities.

The first necessary condition for this Ivorization is to encourage vocations for entrepreneurs conscious of the necessity of proper training in modern management techniques and determined to prove themselves without systematically waiting for State aid. Part of them could come from Ivorian executive personnel trained in foreign firms.

It will be the role of the Bureau for the Promotion of the Ivorian Enterprises to stimulate the development of national industries.

d) Ivorization of employment

Active participation in the tasks of development supposes that Ivorians are able to provide the qualified workers and executives necessary to fill the new jobs created.

From 1971 to 1975 the needs of the modern sector, linked to the creation and renewal of jobs, are appraised at 127,000 of which 43,000 will require some qualification ; from 1976 to 1980, 163,000 jobs will be created of which 58,000 for qualified workers.

Out of 100 jobs created in 1968, 48 were filled by Ivorians, 46 by non-Ivorian Africans and 6 by expatriates. If there were no measures of intervention between 1971-1975, the relative role of Ivorians would stabilize itself at the 1968 level, and in certain sectors it could even regress.

Under these circumstances it is necessary to take certain measures and in particular to assure :

— priority to qualified Ivorians to be hired in accordance with the guarantees of general employment freedom ;

— the promotion of Ivorian industrial and commercial enterprises ;

It is in this perspective :

— that the State shall implement a system for the control of the labour market ;

— that it will propose to professional fields contractual agreements aiming at the integration of qualified labour and available executives and at the improvement of integration structures within the enterprises themselves. It is a question of fostering the integration and valorization of the new workers and, through their perfectioning, the promotion of those who are already employed.

The employment Ivorization policy presupposes a wage negotiation at the national level. Upon Government initiative, the parties involved — employers and wage-earners — will have to redefine professional classifications and their corresponding levels of remuneration ; the variations of these levels will follow the increase in the national product. We may then expect Ivorians to more readily accept jobs they have thus far neglected.

EVOLUTION OF WAGE-EARNING LABOURERS (1)

Table No. 25

number of persons

Branches	ACTIVITIES		1965	Increase 1966-1970	1970	Increase 1971-1975	1975	Increase 1975-1980	1980
01-02	Agriculture	Industrial	27,500	700	28,200	7,200	35,400	4,900	40,300
		Traditional	200,000	90,000	290,000	65,000	355,000	45,000	400,000
	TOTAL		227,500	90,700	318,200	72,200	390,400	49,900	440,300
03	Forestries		17,000	7,800	24,800	200	25,000	9,400	34,400
04	Fisheries		2,700	400	3,100	1,900	5,000	2,300	7,300
05-22	Industry	Modern	29,000	11,800	40,800	26,000	66,800	34,600	101,400
		Artisan	5,600	1,900	7,500	2,300	9,800	2,500	12,300
	TOTAL		34,600	13,700	48,300	28,300	76,600	37,100	113,700
23	Construction	Modern	25,000	17,000	42,000	18,000	60,000	17,000	77,000
		Artisan	6,000	2,000	8,000	2,000	10,000	3,000	13,000
	TOTAL		31,000	19,000	50,000	20,000	70,000	20,000	90,000
24	Transportation		28,000	7,000	35,000	12,000	47,000	14,000	61,000
25-26	Rent - services		13,200	4,400	17,600	6,100	23,700	10,200	33,900
27	Business		18,400	6,600	25,000	10,000	35,000	15,000	50,000
—	Administrations		34,000	11,000	45,000	15,000	60,000	18,000	78,000
	TOTAL		93,600	29,000	122,600	43,100	165,700	57,200	222,900
	OVERALL TOTAL		406,400	160,600	567,000	165,700	732,700	175,900	908,600

(1) Needs due to renewal are not included.

Table No. 26

QUALIFIED PERSONNEL NEEDS DURING THE 1971-1980 PERIOD
(jobs created and renewal)

	PERIOD				AVERAGE YEAR			
	Senior Executives	Junior Executives	Qualified Clerks	Qualified Workers	Senior Executives	Junior Executives	Qualified Clerks	Qualified Workers
Primary Sector	159	773	600	2,078	16	77	60	208
Secondary Sector	2,421	7,566	6,400	24,777	242	757	640	2,478
Tertiary Sector	2,310	8,390	19,220	6,203	231	839	1,922	620
Public Administration	1,915	4,475	22,830	6,095	191	447	2,283	609
Total	6,805	21,204	49,050	39,153	680	2,120	4,905	3,915
Roumded-off total	6,800	21,200	49,000	39,000	680	2,120	4,900	3,900

2. - *Education*

Generally, in order to cope with job offerings, an important effort in education and training will have to be undertaken by the Nation during the two up-coming five-year periods.

Table No. 27 — in million F. CFA

	1970	1975
Primary education	6,545	9,610
General secondary education	6,130	9,310
Higher education	710	2,225
Cultural actions	75	170
Pedagogic research and orientation	250	460
Central administration	350	350
Total operational expenses of the Ministry of National Education	14,060	22,125
Extra-curricula education	—	1,000
Technical and professional training	1,885	4,550
Agricultural training	400	1,115
TOTAL	16,345	28,790
Index	100	176

The development of education and training is imperative in order to satisfy the aspirations of the Ivorians. Primary education should provide citizens the basis of a modern culture, orient and select the youths destined to become the junior and senior executives of the country, and prepare the others to actively participate in the development of economic production and social life.

In order to attain these objectives, a thorough reform of the contents of this education is necessary, as well as new pedagogic means sought. This renovation is expected of educational television, whose first programs are now being prepared and which will bring about and encourage many improvements in teaching facilities.

These reforms will practically abolish frequent redoubling of poor students. Starting with the 1979-1980 school-year, the primary classes will be televised, and as of 1986 televised classes will be available to all school-age children.

Besides primary education, an extra-curricular education will be available for all youths. It will be progressively implemented during the five-year period and will help young adults to settle in their place of origin by offering them the practical, as well as the technical and economic elements for an active modern rural life.

General secondary education plays an irreplaceable role in satisfying the country's need for executive personnel at both the lower and the higher levels. Economic independence relies on its development. For this reason and because it is a costly education, it must be highly productive. The programs for general secondary education will be more directly oriented towards economic and technical problems typical of professional activity, while continuing to provide the general education necessary for access to the various higher levels of training.

General secondary education, both public and private, will see its enrollment rise from 54.800 to 69.000 students during the 1970-1975 period. Through the expected improvement in the quality of the education, the number of students completing the first cycle of secondary education should reach 6.000 in 1975 as compared to 3.000 in 1968 ; before the end of the period encompassed by the Plan, the 1.000 mark of secondary school graduates will have been reached.

Technical education, grouped with professional training under the same Ministry, continues to model itself for the most part after the French system from which it originated. It must, however, go beyond this model by appealing to professional activity to open the way towards life. This will be accomplished through a constant link with the professional world which will be called upon to participate in the life of the teaching institutions.

As for technical training itself the technical colleges, technical centers and specialized centers will expand so that the number of trained qualified workers will rise from 780 in 1970 to 2.360 by 1975.

In its strictest sense, technical education will abandon the first cycle and will develop the long and short programs of the second cycle which are necessary for future business and industrial executives. During the five-year period, second cycle graduates will increase from 800 to 1,650 per year, those from the University Technology Institute (I.U.T.) from 40 to 180. In 1975, the National Institute for Higher Technical Education will have a class promotion of 90 executives per year.

An important technical education program for women will likewise be put into effect to train around 1.300 young women in 1975, as against 420 in 1970.

The founding of three technical agricultural high schools, one at Korhogo, and another at Daloa or San Pedro, and of a technical agricultural college at Bouaké, will bring agricultural education to a total of 215 trained men in B and C categories for 1975, as against 76 in 1970.

College and junior college education is provided by four colleges and the Technological Institutes of the University of Abidjan, as well as by specialized technical schools.

The University of Abidjan which counted 2,700 students in 1969-1970, of which 1,100 Ivorians, will have 8,300 in 1975, of which 4,500 will be Ivorians.

Higher education will have to adapt itself to give future executives the methods and working instruments which they will need to be competent in carrying out the functions entrusted to them.

Overall, the operational expenses of the educational system will increase from 16 billion F. CFA in 1970 to nearly 29 billion in 1975. During this five-year plan, investments necessary for the development of the educational system will reach 17 billion F. CFA.

3. - *Animation*

Participation in the development effort does not only concern the secondary and tertiary sectors. The primary sector agents, notably the peasants, are also concerned. Animation will be the privileged tool to explain and make the people accept the objectives of the Plan.

In rural areas, the numerous experiments carried out to this day in the « Third World », and particularly in Black Africa, often end in failure. The lesson to be drawn is that animation should not be a dominating structure in comparison to other development structures, nor should it be a sort of « civic education » without grasp on concrete daily realities.

It should, on the contrary, start with activities proposed at village, regional and national levels, so as to strive for the making of men and a modern society.

Those is charge of animation must, therefore, be the peasants themselves, who should gradually learn to become modern agricultural farmers. The supervisors of animation will then become mere advisors to the peasants. They will have to coordinate technical and educational actions within their rural context, whether it concerns problems of cultivation, livestock-farming, housing, health and hygiene, education, basic infrastructural achievements or commercialization organisation. These advisors should therefore be multivalent, which implies that they have received specific training and that the programs of action to be implemented locally will be properly prepared.

The rural animation programs will at first be centered on the integrated operation zones, such as the Bandama Valley Authority, the South-West Regional Authority, the Northern and Western regions.

The urban and semi-urban areas are practically the only ones to have been affected so far by the various socio-cultural actions. These should be intensified during the next decade and should concentrate more specifically on youth, women, mothers and children.

Presently, the main problem in this field is that of coordinating the interventions from the various ministerial departments. For the past ten years, social and cultural activities have been divided amongst several Ministries : Labor and Social Welfare ; Youth, Popular Education and Sports ; National Education ; Technical Education and Professional Training ; Information ; Agriculture ; Armed Forces and Civil Services ; Public Health. Hence, there are frequent interferences and redundancies. It is thus imperative that the Government give a precise delineation of the responsibilities of each Department within the framework of a global program.

D. - Distribution of growth benefits

Each of the fundamental options of the 1971-1975 Plan has as its purpose to satisfy the aspirations of the various categories of the Ivorian population. After ten years of priority given to the creation of a production potential, the Government now strives to put as much as possible of the growth benefits already realized at the disposal of the population in a direct and tangible way : the improving of public services and collective facilities.

Furthermore, the 1971-1975 Plan has aimed at giving priority to collective facilities for both rural and urban populations. This does not mean, however, that it is ignoring the need of income re-evaluation for the least favored, nor the need of improving individual and family housing conditions. The Government thus hopes to offer collectivities what the individual, as an isolated case, could not yet expect.

1. - *Collective facilities*

In order to make the priority given to collective facilities effective, the adopted policy is based on the following orientations :

— the final objective is to offer, as quickly as possible, to every Ivorian minimum basic facilities, such as : sanitary infrastructure, means of communication, water supplies, primary schools, etc. ;

— the rapid urbanization of the country calls for concentrated efforts for cities. So as to avoid accentuating the disparities between city and rural life which would only accelerate the rural exodus, facilities for villages should be offered simultaneously.

The program for health investment aims at reinforcing the hospital infrastructure, but it especially aims at the development of social medicine by strengthening preventive medicine and health education, especially for mothers and children.

These actions will increasingly penetrate the rural areas so that there will be wider territorial coverage.

In order to reach the proposed objectives, a 9 billion F. CFA investment will be allocated during the period. The operational budget of Public Health will double, thus reaching 11 billion F. CFA in 1975.

The electrification projects defined by the Government will be executed by the Ivory Coast Electric Power Company (E.E.C.I.). Subject to profit constraints, these projects will be undertaken essentially in sub-prefectures not yet equipped, in rural centers sufficiently large or located at a reasonnable distance from a center equipped with an autonomous power station, and in industrialized rural areas.

Finally, the extension of the interconnected network will allow for a decrease in production and management costs.

Particularly because of urbanization, the municipal expenses will increase substantially during the 1971-1975 period. Whereas the Plan foresaw 9 billion F. CFA in expenses for the 1967-1970 period, the 1971-1975 Plan retains for municipal administration 25 billion F. CFA for the period. The economic and political role of Abidjan and its rapid demographic growth require that it be given the largest portion of expenses. Nonetheless, the landlocked regions will see a notable development in facilities; 8 billion F. CFA should thus be attributed for the 1971-1975 period to municipal expenses of inland cities, especially to large urban centers and village centers in rural zones.

Hydraulic development expenses will have an increase parallel to that of municipal administrations. The water installations destined to new inhabitants of the capital should be accomplished without important technical or financial difficulties ; the installations for urban and semi-urban centers of the landlocked regions will follow suit. It is, however, in favor of the villagers that the greatest effort will be made. Regional Rural Development Funds will allow for the participation of the populations in this action. We can thus count on providing hydraulic installations in all villages of over 100 inhabitants within fifteen years. For the country in general, State participation in hydraulic expenses will be about 5 billion F. CFA for the 1971-1975 period.

Collective equipment for the rural areas, which should be multivalent and integrated, will concern mainly the zones of rural modernization set by the Plan. The most solicited will have priority in facilities and equipment, and we will avoid the losses which usually come from the dispersion of actions. It is within the framework of rural equipment that the compensation procedures already mentioned concerning hydraulic development will come into play. With Regional Rural Development Funds, the State will assume a larger part of equipment expenses for the most underprivileged local collectivities. Through fifteen years of executing a yearly program of rural facilities costing around 2.5 billion F CFA, we should manage to satisfy the needs of the entire national territory.

2. - *Housing*

Housing investments will soar from 15 billion F. CFA in 1970 to 25 billion in 1975.

Because of urbanization there will be particularly numerous constructions undertaken in the cities. Nonetheless, the increase in rural population income will foster a rise in spending for housing in rural areas.

In order that construction in urban centers be undertaken in an orderly way, it must be guided by a rational urbanization plan providing collective facilities for individual construction lots.

The Government's housing policy will consist essentially in developing future construction sites ; the Office for Economic Housing Support will be its executing agent.

E. - Regional and territorial development policy

1. - *Regional policy*

The ventilation of social, collective and individual investments discussed above, reveals the officials' concern for a reasonable distribution of the benefits of growth between the various economic agents and also amongst cities and rural areas.

The 1971-1975 Plan does not propose an undifferentiated growth of national production. Having become aware of regional disparities, it has set objects for reequilibrating and improving the territory.

In fact, particular interest has been devoted to regional development. Perspectives have been drawn up which are to be submitted to each region through the Regional Development Commission.

A systematic effort for the development of agriculture : agricultural product transformation industries ; educational, sanitary, social and cultural infrastructures ; for the development of water supply ; municipal facilities, and communication will be undertaken in each region. The financing of these rural collective facilities could come from the Regional Rural Improvement Fund financed by contributions from the populations and State subsidies allocated according to regional resources.

The most important actions concern the Southwest, the Bandama Valley and the northern region.

The development of the Southwest satisfies the need for a center of development around the Port of San Pedro, which will soon become operative, so as to better balance the eastern and western forestry areas.

The organization responsible for the valorization of this region is the Southwest Regional Development Authority (A.R.S.O.).

For rural development, the A.R.S.O. shall undertake the following actions :

— create five « village perimeters » to benefit migrants from Kossou. The A.R.S.O. will thus contribute to the making of a modern peasantry based on sufficiently large cocoa and coffee plantations ;

— besides village perimeters, achieve important sectorial projects such as oil-palm, coconut, rubber-tree, cocoa and coffee plantations and hydroagricultural installations for rice crop irrigation.

The introduction of industrial concerns is also foreseen. They will be concerned with : paper pulp, the shovelling of iron ore from Bangolo, the lumber industry, oil production, electric power and agricultural products transformation industries. The industries will create 7,400 new jobs between 1970 and 1980.

Furthermore, the development of tourism will provide complementary activities and revenue to the Southwest region.

In the Central region, the Bandama Valley Development Authority (A.V.B.) relocates displaced populations. It rebuilds the network of communication, builds villages and access roads, assures the agricultural incorporation of migrants and the creation of modern high income exploitations ; it also organizes fishing and tourism around Lake Kossou.

We can furthermore expect the founding of an industry interested in the hydro-electric resources and the development of peripheral cities (Bouaké, Beoumi, Yamoussoukro, Bouaflé).

Other than the operations entrusted to the A.V.B., the program proposed for this region also concerns :

— rice cultivation (3,500 hectares to be developed) ; corn, truck farming, animal husbandry ; cocoa (6,600 hectares of hybrid plantings, 20,600 hectares for regeneration) ; cotton production should increase by 16,400 tons ; peanut ; tobacco ; cashew (2,000 hectares of new plantings).

The value added of industrial activities will soar from 4.4 billion F. CFA in 1970 to 19.5 billion in 1980. During this period 9,200 industrial jobs will be created.

The North of the country will benefit from a far-reaching agricultural-industrial program (sugar complex in Ferkessedougou, programs for rice, cotton, cashew) and the improvement of animal husbandry production.

Through this program, the value added in agriculture (branches 1-2) will increase from 12.3 billion F. CFA in 1970 to 16.5 billion in 1975 and to 20.5 billion in 1980.

For the secondary sector (branches 5-22) the corresponding figures are : 800 million F. CFA in 1970, 3.2 billion in 1975 and 6.7 billion in 1980. Between 1970 and 1980 nearly 4,000 industrial jobs will be created.

Furthermore, the development of this region could be coordinated by a company like the A.R.S.O. Its creation has been requested by the Regional Commission.

The West will be attributed a program for rice cultivation (1,500 hectares of shallow land to be cultivated), for truck farming, Fruit and Vegetable Development Company (SODEFEL), for animal husbandry and for coffee. Furthermore, 13,500 hectares of cocoa will be planted with high yielding hybrid varieties.

Concerning industry, 4,800 jobs will be created from 1970 to 1980. The value added will increase from 600 million F. CFA in 1970 to 11.5 billion in 1980. Of course, this last figure depends on the iron ore mining in Bangolo.

The agricultural program for the West-Central region is comparable to that of the West :

— rice cultivation (1,800 hectares of shallow land to be cultivated) ; truck farming (Gagnoa and Daloa, SODEFEL) ; plantations of improved varieties of coffee ; cocoa (11,300 hectares of hybrids, 4,200 to be regenerated).

The value added for the secondary sector will rise from 1.2 billion F. CFA in 1970 to 4.4 billion in 1980, and 1,500 industrial jobs will be created.

In the South, whose population will greatly increase during the decade, the extension of plantations and agricultural diversification will be necessary in order to maintain a satisfactory agricultural income growth rate.

Essentially, this program will concern :

— animal husbandry (development of poultry) ; truck farming destined for Abidjan and even European markets ; coffee whose production will increase 5,000 tons during the five-year period ; cocoa for which, during the same period, 14,800 hectares of hybrid varieties will be planted and 13,000 hectares regenerated.

Furthermore, five-year programs have been established for :

— Oil-palm :
  - village plantations ..... 14,560 hectares
  - industrial units ..... 1,500 hectares
  - private plantations ..... 200 hectares

— Coconut :
  - village plantations ..... 4,000 hectares
  - industrial units ..... 6,000 hectares
  - private plantations ..... 170 hectares

— Rubber-tree :
  - village plantations ..... 2,400 hectares
  - S.A.P.H. ..... 2,750 hectares

— Banana :
production should reach 200,000 tons in 1980.

— Pineapple :
  - increase production of pineapples for canneries (175,000 tons in 1975) ;
  - export 40,000 tons of fresh fruit in 1975.

As for the secondary sector, the value added will increase form 5.7 billion F. CFA in 1970 to 14.9 billion in 1980. 8,800 industrial jobs will be created.

The program for the East will concern :

— rice cultivation (500 hectares of shallow lands to be cultivated) ; animal husbandry ; coffee ; cocoa (3 500 hectares of hybrid varieties will be planted and 8 200 hectares regenerated) ; cotton.

600 industrial jobs will be created during the decade, and the value added for the secondary sector will rise from 400 million F. CFA in 1970 to 900 million in 1980.

The combining of these actions allows us to expect that by the end of the decade the development of the Ivory Coast will be distributed so as to allow for better equilibrium between the different regions and will by then concern the majority of national territory as found in tables No. 28 and No. 29.

COMMERCIALIZED PRODUCTION PER RURAL INHABITANT

Table No. 28 — in F. CFA

	1970		1975		1980	
South	28,000	100 (1)	31,100	100 (1)	34,600	100 (1)
East	18,900	67	22,200	71	24,300	70
Center-West	16,400	59	17,600	57	23,800	69
Center	16,700	60	20,300	65	23,600	68
North	8,300	30	11,700	38	19,300	56
West	10,400	37	12.000	39	19,400	56
South-West	8,500	30	10,800	35	27,700	80
National average	16,300	58	19,700	63	25,400	73

(1) In these columns appears the ratio of commercialized production per rural inhabitant of the regions indicated to the corresponding production in the Southern region.

INDUSTRY (Branches 5 to 22)

Value Added at Factor Cost

Table No. 29

in million F. CFA

	1970		1975		1980	
		%		%		%
Abidjan	18,324	58	35,139	49	64,313	46
South	5,669	18	9,884	14	14,925	11
East	364	1	548	1	873	1
Center-West	1,158	4	2,248	3	4,417	3
Center	4,381	14	12,171	17	19,527	14
North	839	2	3,216	4	6,690	5
West	622	2	3,082	4	11,459	8
South-West	209	1	5,733	8	16,196	12
TOTAL	31,566	100	72,021	100	138,400	100

2. - *Territorial development*

A general scheme for the development of the national territory is being undertaken ; it proposes new regional divisions based on the development of the Southwest and the forthcoming filling of the lake at Kossou.

The role of the old regional capitals will be confirmed. However, in the East, Bondoukou would become the regional capital so as to provide an urban center in the North-Eastern section of the country.

Abidjan, Bouaké and San Pedro would benefit from special equipment efforts which would most likely make them the centers of national development.

The immediate surroundings of these cities will be structured according to this aim.

First for Abidjan :

— through the development of the satellite cities (Dabou, Agboville, Grand-Bassam, then Grand-Lahou, Adzope, Aboisso) ;

— through the agro-industrial equipping of the interstitial territory ;

— through the launching of a regional road, lagoon and railroad transportation system.

Bouaké already occupies a preeminent place in the urban framework, and its encouraging industrial development perspectives (textile, agricultural mechanics) justify an equipment effort (infrastructure and tertiary) likely to make it the true economic capital of the center of the country.

On a longer term basis, the Bouaké region will be structured according to a scheme comparable to the one for the Abidjan region :

— development of the peripheral cities (Béoumi, Katiola, Sakasso, Tiébissou, Yamoussoukro, M'Bahiakro) ;

— development of the interstitial territory beginning with actions for the relocation of the population of Kossou ;

— establishing a transportation network including the re-establishement of communications and the organization of transportation on the Lake of Kossou.

As for San Pedro, the massive investments expected, the population perspectives, the agricultural and industrial development should make it a center of development for the western third of the country which Abidjan alone cannot animate.

Throughout the country, intermediary centers will organize the regional territory between the three major national centers.

Those in question are Man, Daloa-Gagnoa, Dimbokro - Bongouanou and Korhogo - Ferkessédoukou. Three of these centers are bipolar, which implies a distribution of equipments between each center and a clearly defined policy so as to avoid costly double usages.

Relay centers will also be created in the animation of the most isolated regions (Odienné, Bondoukou), far removed from the large centers mentioned above, or from small individual regions (Abengourou for the region east of the Komoé, Bouaflé for the region to be restructured west of the Kossou dam, Danané for the far west).

For this urban network, research will be conducted on collective equipment charts (education maps, sanitation maps, etc), on the zones of influence and the regional role of cities and on the corresponding communication network.

A scheme for the development of the Southwest is now being studied. It will not only concern the structuring of the landlocked areas but also the development of the coastal regions (Sassandra, Tabou, Béréby, Monogaga). This scheme will aim at tracing agricultural zones, industrial zones to be urbanized and tourist sites, while defining the necessary trade and transportation system (roads, eventually railroad towards the North, coastal traffic, Port of San Pedro).

Prefectures and sub-prefectures will form in the hinterland a network of cities whose village-centers will constitute the links, where concentrated collective equipment will be at the disposal of the rural population.

CONCLUSION

1960-1980, twenty years of our country's social and economic history have just been traced through this bold outline. Past history, as well as the history to be made, can but confirm the impression that the Ivory Coast is effectively engaged on the path of development.

This impression is not only based on its successful achievements : rapid growth, prestige, accelerated education, nor on its sustained hopes : modern industry, improvements of living conditions, but also on the awareness of the difficulties to be overcome : the small number of national entrepreneurs, a maladjusted training system.

As in the past, the obstacles will be recognized and overcome. But it will be necessary for everyone to participate and persevere in pursuit of the chosen objectives.

Whatever the cost may be, the stakes are too high for the Ivory Coast not to endeavor to succeed.

Achevé d'exécuter
sur les presses de
l'imprimerie R. ROYER
47, rue des Archives, Paris 3

avril 1972